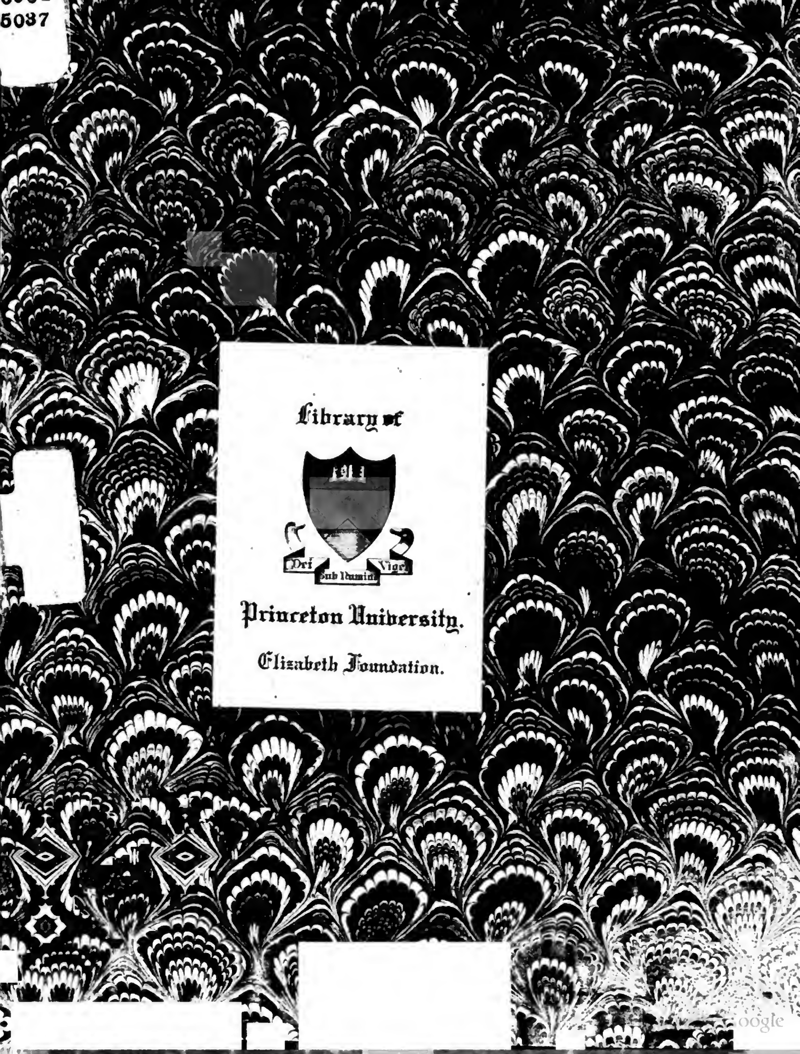
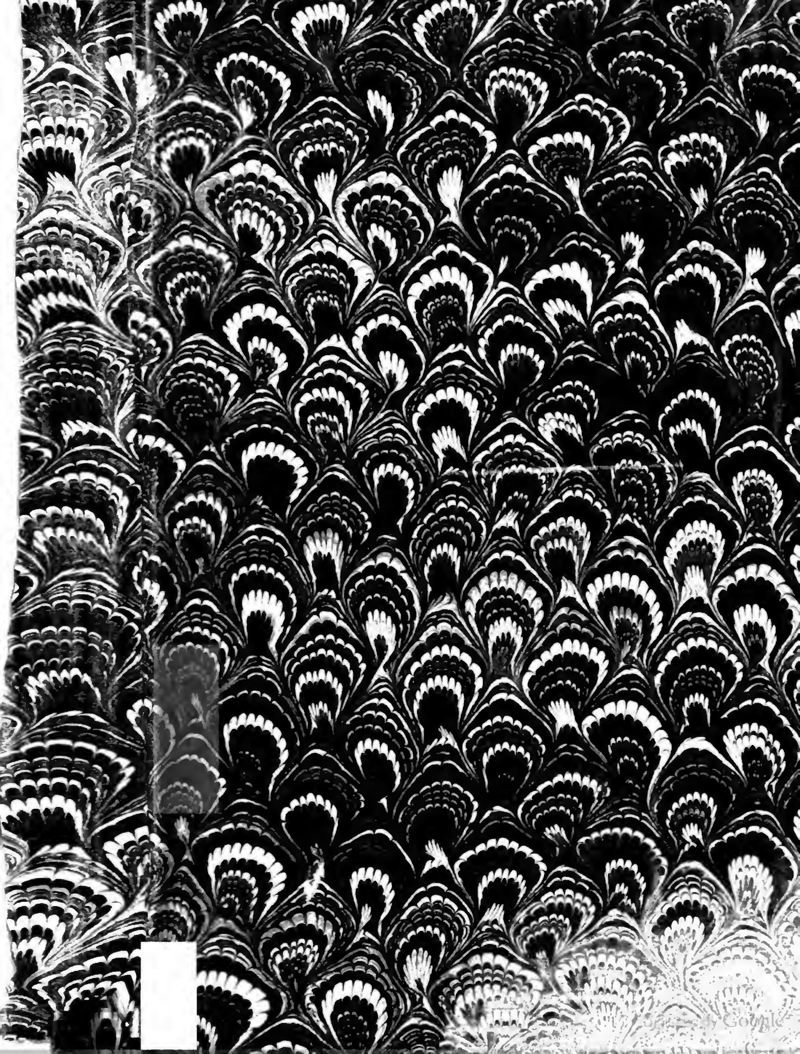

Princeton University Library
32101 076385267
Digitized by Google


5087
Library of
Dei
Sub lumine
Vigēt
Princeton University.
Elizabeth Foundation.



JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1854.



PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LIV.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1854.

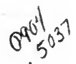
CHARLES-QUINT,

SON ABDICATION, SA RETRAITE, SON SÉJOUR ET SA MORT au monastère hiéronymite de Yuste.

SIXIÈME ARTICLE[1].

La seconde année que Charles-Quint passa dans le monastère fut plus troublée par la maladie que ne l'avait été la première, et les événements extérieurs l'assombrirent profondément. L'hiver ramena les infirmités de l'Empereur, en les aggravant. Dès le mois de novembre 1557, il eut un très-fort accès de goutte qui se déclara dans le bras gauche, s'étendit au bras droit, et l'empêcha, pendant plusieurs jours, de se servir de l'un et de l'autre. Les élancements du mal étaient d'une telle violence, que Charles-Quint dit n'en avoir jamais essuyé une aussi furieuse attaque[2]. Le 20 novembre, on l'habilla à grand'peine, et on le porta sur un siége à l'église, pour y entendre la messe. Ce fut pendant cette crise douloureuse, qui se prolongea jusqu'en décembre, qu'il apprit la conclusion humiliante des affaires d'Italie.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1852, page 669; pour le deuxième, celui de décembre, page 746; pour le troisième, celui de janvier 1853, page 27; pour le quatrième, celui de mars, page 133, et, pour le cinquième, celui d'avril, p. 239. — [2] Lettres du docteur Mathys à Juan Vasquez et de Luis Quijada à la princesse doña Juana, du 22 novembre 1557. Arch. Simancas.



Après avoir repoussé l'armée française de la frontière de Naples et fait lever au duc de Guise le siége de Civitella, le duc d'Albe avait reparu dans les États pontificaux à la tête de forces supérieures. Il s'était jeté dans la vallée d'Orvietto, et, passant par Banco et Sora, il avait joint, à Ponte di Sacco, Marcantonio, Colonna, qui avait enlevé le château de Pratica, s'était emparé de la ville de Palestrina, avait battu les troupes du pape entre Valmonte et Paliano, assiégé et pris Rocca di Massimo et pénétré de vive force dans Segni. La jonction opérée, il avait marché sur Rome, avec le dessein et l'espoir de la surprendre. Paul IV était réduit à l'impuissance. Le duc de Guise, irrité d'avoir été si mal soutenu par les Caraffa, s'était retiré à Macerata, où il restait cantonné avec son armée. Les Allemands que Paul IV avait pris à sa solde, et qui étaient presque tous luthériens [1], lui nuisaient plus auprès de ses sujets qu'ils n'étaient capables de le protéger contre ses ennemis. Ce fut sur ces entrefaites que le duc d'Albe s'avança, dans la nuit du 26 août, jusque sous les murs de Rome. Il lui aurait été assez facile d'y entrer; mais, soit qu'il craignît un échec en voyant la ville toute illuminée et en la croyant prête à se défendre, soit qu'il reculât devant l'horreur d'un nouveau sac de Rome, il ne poussa pas jusqu'au bout son entreprise. La menace n'en jeta pas moins la consternation dans la ville pontificale, et remplit le cœur de Paul IV de colère et d'épouvante. « C'était une chose horrible à voir, dit l'ambassadeur vénitien Navagero, « que les lumières placées pendant plusieurs nuits sur toutes les mai« sons, par crainte de ceux du dehors et de ceux du dedans. Il naissait « de là un très-grand mécontentement dans la cité de Rome, où les uns « désiraient la mort du pape, les autres demandaient que le duc d'Albe « entrât au plus tôt dans Rome, et des citoyens romains s'entendirent « entre eux pour lui en ouvrir les portes s'il s'y présentait. Le pape, « l'ayant su, les appelait dégénérés de leur antique sang et de la valeur « romaine [2]. »

Paul IV mettait ses dernières espérances dans les troupes françaises, qui étaient accourues de Macerata et qui campaient à Monte-Rotondo et à Tivoli; mais le duc de Guise fut soudainement rappelé par le roi son maître après la défaite de Saint-Quentin. Henri II, dans l'extrémité où le plaçait ce grand revers, considéra un aussi habile capitaine comme seul capable d'arrêter l'ennemi victorieux. L'instruisant des

[1] Cette « gente tedesca, » comme dit Navagero, « era in tutto luterana, non voleva « la messa, abborriva le immagini, non faceva in tutti i giorni differenza di cibo, etc. » *Relatione di Roma*, dans Alberi, série II, vol. III, p. 401. [2] — Navagero, *Relatione di Roma*, dans Alberi, série II, vol. III, p. 408.

mesures qu'il avait prises, des levées considérables qu'il avait ordonnées, il lui écrivit, dans un simple et noble langage : « Reste à avoir « bon cœur et à ne s'estonner de rien[1]. » Il l'invita à laisser d'assez fortes garnisons dans quelques bonnes places de l'État ecclésiastique, du Siennois, de la Toscane, et à partir tout de suite avec ses meilleures troupes. « Je ne seray point à mon aise, ajoutait-il, que je ne sache « que vous soyez en chemin[2]. »

Le duc de Guise quitta donc l'Italie et dit en partant : « J'aime bien « l'Église de Dieu; mais je ne feray jamais entreprises ni conquestes sur « la parole et la foy d'un prestre[3]. » Paul IV, qu'il laissa maître de s'arranger avec les Espagnols, s'y voyait contraint, à son grand déplaisir. Depuis quelque temps, il s'en montrait moins éloigné. Philippe II n'avait pas cessé de lui faire parvenir les plus humbles supplications, en lui offrant une obéissance qui touchait à l'abaissement[4]. Il ne pouvait pas supporter la pensée d'être en guerre avec le souverain pontife : aussi ordonna-t-il au duc d'Albe « de négocier la paix à des conditions « qui n'eussent rien de dégradant, d'humiliant, pour Sa Sainteté[5], car il « aimait mieux, disait-il, perdre les droits de sa couronne que de tou- « cher même le plus légèrement à ceux du Saint-Siége. » Le fils de Charles-Quint, en cela si peu semblable à son père, étant prêt à subir la loi du pape en Italie, lorsqu'il pouvait la lui imposer, l'arrangement était facile et devait être prompt. Deux conventions, l'une publique, l'autre secrète, furent conclues, le 14 septembre, entre Paul IV et Philippe II. La première portait que le roi Catholique ferait ses soumissions au pape, qui renoncerait à l'alliance des Français; qu'il restituerait toutes les places qui avaient été prises sur lui, et dont les fortifications seraient abattues; que Paliano serait mis en séquestre entre les mains de Jean Bernardin Carbone, parent des Caraffa, jusqu'à ce que les parties en eussent décidé autrement. Par la seconde, il fut stipulé que Jean Caraffa recevrait, à titre de principauté, la ville de Rossano; qu'il céderait au roi d'Espagne Paliano, dont le séquestre cesserait alors, dont les fortifications seraient rasées, et que le roi d'Espagne pourrait donner à qui il lui conviendrait, pourvu que ce ne fût point à un excommunié ou à un ennemi du pape : c'était exclure de sa possession Marcantonio Colonna, qui en avait été dépouillé comme ami des Espagnols, qui s'était distingué

[1] Lettre de Henri II au duc de Guise, du 15 août 1557. Ribier, t. II, p. 701. — [2] *Ibid.* t. II, p. 700. — [3] Brantôme, t. V, p. 310, *Vie de Marie d'Autriche, reyne de Hongrie.* — [4] Lettre de Selve à Henri II. Ribier, t. II, p. 696 à 698. — [5] Lettre de Philippe II au duc d'Albe, citée par Adolfo de Castro. *Historia de los protestantes españoles, etc.*, in-8°, Cadiz, 1851, p. 131. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 156, r°.

dans la dernière guerre comme leur allié, et qu'on sacrifiait à l'opiniâtre animosité du pape. Il fut, de plus, stipulé « que Sa Sainteté re-« cevrait du roi Catholique, par l'organe de son plénipotentiaire le duc « d'Albe, toutes les soumissions nécessaires pour obtenir le pardon de « ses offenses[1]. »

L'impérieux et altier Paul IV s'attacha à rendre éclatante, dans une cérémonie publique, l'humiliation du roi qui l'avait vaincu. Assis sur le trône pontifical, entouré des cardinaux et au milieu de l'appareil le plus solennel, il admit auprès de lui le duc d'Albe, qui, tombant à ses genoux, le pria d'absoudre le roi et l'Empereur des censures qu'ils avaient encourues en lui faisant la guerre. Le pape donna alors cette absolution avec la majesté hautaine et l'indulgence généreuse d'un maître et d'un supérieur. Il dit ensuite en plein consistoire « qu'il avait rendu au siége « apostolique le plus grand service qu'il eût jamais reçu, en apprenant « aux souverains pontifes, par l'exemple même du roi d'Espagne, à « abaisser l'orgueil des princes qui méconnaîtraient toute l'étendue de « l'obéissance qu'ils doivent au chef visible de l'Église[2]. » Le duc d'Albe, que Paul IV logea dans le palais du Vatican et qu'il fit manger à sa table, ne sentit pas moins la faiblesse du roi son maître : « Si j'avais été le roi « d'Espagne, dit-il, le cardinal Caraffa serait allé à Bruxelles implorer « aux pieds de Philippe II le pardon que je viens de demander aux pieds de Paul IV[3]. »

La paix rétablie avec le Saint-Siége combla de joie la religieuse Espagne, où le souverain pontife conservait un parti puissant, dans le clergé surtout. Les cloches furent mises en branle dans toutes les villes, et il y eut à Valladolid deux processions d'actions de grâce auxquelles assistèrent la gouvernante d'Espagne et le prince don Carlos[4]. Charles-Quint fut loin de partager cette allégresse. Vasquez lui transmit les lettres du cardinal de Siguenza, qui rendait compte de la négociation du traité et de l'accueil fait au duc d'Albe dans le palais du Vatican. Restituer à l'ennemi invétéré de la domination espagnole en Italie tout ce qu'on avait pris sur lui sans l'obliger à rendre ce qu'il avait enlevé aux par-

[1] *Historia de los protestantes españoles*, p. 131. — [2] *Ibid.* p. 131. Il disait à Selve, ambassadeur de Henri II, « que personne n'était exempt de sa juridiction, fût-il « empereur ou roy, et qu'il pouvait priver empereurs et rois de leurs empires et « royaumes sans avoir à en rendre compte qu'à Dieu. » Lettre de Selve à Henri II, du 8 janvier 1558. Ribier, t. II, p. 716. — [3] « El rey mi amo ha incurrido en « gran falta. Si cambiándose la suerte yo hubiese sido rey de España, el cardenal « Carrafa hubiera ido á Bruselas á hacer de rodillas ante Felipe II lo que hoy he « ejecutado yo ante Paulo IV. » *Ibid.* — [4] Lettre de Juan Vasquez à l'Empereur, du 18 novembre 1557, dans *Retiro, estancia, etc.*, fol. 149, v°.

tisans ainsi sacrifiés de la maison d'Autriche, parut au politique et fier Empereur une faute et une honte. « Malgré sa goutte, écrivit Gastelú « à Vasquez le 23 novembre, l'Empereur se fit lire hier toutes les dé- « pêches que vous avez envoyées.... Il se mit en colère à propos de la « paix, qu'il trouva très-déshonorante, et certes Sa Majesté ne se serait « pas attendue à voir dans ce temps-ci une pareille chose [1]. »

Charles-Quint ne put pas s'accoutumer à cette nouvelle, et, plus d'un mois après, il n'en parlait qu'avec un insurmontable courroux. « Il n'y a pas de jour, écrivait Quijada le 26 décembre, que l'Empe- « reur ne murmure entre les dents contre la paix avec le pape [2]. » La connaissance des articles réservés ne l'apaisa point, et il dit : « Qu'il « trouvait la capitulation secrète aussi mauvaise que la convention pu- « blique [3]. » Le commandeur d'Alcantara fut témoin lui-même de son blâme et de son irritation. Il apporta à l'Empereur une lettre très-humble du duc d'Albe, qui, l'instruisant de ce qu'il avait fait à Rome, lui annonçait qu'il s'embarquait pour la Lombardie, afin d'y mettre les affaires dans le bon état où elles étaient ailleurs, avec l'intention d'aller ensuite demander au roi la permission de se reposer de vingt-cinq années d'agitations et de fatigues et de venir en Espagne baiser les mains de Sa Majesté impériale. La faveur dont jouissait le messager ne suffit pas à faire bien accueillir le message. Charles-Quint ne répondit rien, et ne voulut pas même entendre une relation détaillée des événements, qui était jointe à la lettre du duc d'Albe. Il dit : « Qu'il en « savait assez [4]. »

L'issue de cette guerre ne fut sans doute pas étrangère au redoublement de ses maux : sa santé dut en souffrir comme son orgueil. Les accès de goutte se succédèrent presque sans interruption; ils furent violents et longs. Le premier avait duré du 16 novembre au commencement de décembre dans toute son intensité, et Charles-Quint s'en relevait à peine le 12 décembre. Sa convalescence fut lente, le laissa faible, et fit place, le 4 janvier 1558, à une nouvelle et forte attaque, qui des bras descendit dans les genoux, lui causa de grands troubles d'es-

[1] « Pusó se en coléra por lo de la paz pareciendole que es muy vergonzosa, etc. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 149, v°. Ferdinand, son frère, ne la trouva pas moins désavantageuse; il écrivit à Philippe II : « A mi me desplugo que la paz con el papa « no se hiciese con medios mas aventajados, para V. A. como yo quisiera ó él « merescia. » Lettre de Ferdinand Ier à Philippe II, du 27 novembre 1557. *Coleccion de documentos ineditos*, Madrid, in-8°, t. II, p. 509. — [2] Lettre de Quijada à Vasquez, du 26 décembre. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 156, r°. — [3] « Dijo parecerle tan mal la « capitulacion secreta como la publica. » Lettre de Gastelú à Vasquez. *Ibid.* fol. 158, v°. — [4] *Ibid.* fol. 160.

tomac et le retint au lit jusqu'au 20. Dans les intervalles entre ces deux accès, ou même lorsque, durant l'accès, la douleur était moins vive, il s'occupa avec une active sollicitude des intérêts de son fils, et porta sa prévoyante attention sur la France, où tous les efforts allaient désormais se concentrer et de grands événements s'accomplir. Il manda à Yuste don Juan de Acuña, qui arrivait des Pays-Bas, « parce que, « disait-il à Vasquez, je veux entendre de lui certaines choses de Flan« dre, et vous ferez bien de m'aviser de tout ce qui vous parviendra. »

Il avait reçu de sa fille une lettre du 14 décembre, dans laquelle, se montrant impatiente d'être débarrassée du fardeau de l'autorité, elle demandait que son frère Philippe II retournât en Espagne pour s'en charger lui-même et y prendre possession de la couronne d'Aragon. La princesse doña Juana avait, en outre, transmis à son père les délibérations du conseil d'État, qui faisait connaître l'épuisement financier du royaume, la difficulté croissante de continuer la guerre et dès lors l'opportunité qu'il y aurait à profiter des victoires obtenues pour conclure la paix à des conditions avantageuses. L'Empereur lui répondit le 26 décembre, en se prononçant contre de semblables pensées. « Certainement, lui dit-il, la paix est en tout temps excel« lente et souhaitable. Aussi n'ai-je jamais donné pour excuse des « maux grands et nombreux que la guerre fait souffrir à la chrétienté « que le peu de sûreté qu'il y a du côté des Français, comme l'a mon« tré l'expérience du passé, puisqu'ils n'ont jamais tenu et ne tiennent « jamais ce qu'ils promettent qu'autant que cela leur convient. Je ne « vois pas, d'ailleurs, quels moyens, bons pour lui, le roi aurait de trai« ter de la paix, ses affaires étant au point où elles se trouvent. Bien « que je sache que sa venue dans ces royaumes serait aussi nécessaire « que vous le dites, il ne conviendrait cependant en aucune manière « qu'il s'éloignât de la Flandre, surtout en cette conjoncture [1]. »

Comme le conseil d'État proposait, si la guerre continuait, d'attaquer la France par la frontière des Pyrénées, avec une armée composée de gens de pied fournis par les villes et les grands d'Espagne, des gardes à cheval, de quatre mille Allemands et de deux mille Espagnols de vieille troupe, il ajoutait : « Je reconnais qu'on pourrait opérer par « là une utile diversion; mais il se présente à mon esprit trop de diffi« cultés pour que je croie au succès qu'on attend d'une pareille entre« prise. En entrant par la Navarre sans avoir de flotte et sans recevoir « d'assistances en vivres de Vendôme (roi de Navarre), je ne sais com-

[1] Lettre de Charles-Quint à sa fille doña Juana. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 154, v°.

« ment on pourrait nourrir les troupes lorsqu'on marcherait en avant...
« Je pense donc qu'il conviendrait mieux que l'aide proposée pour cette « expédition se convertît, l'année qui vient, en un grand effort pour « pénétrer en Picardie et en Normandie, parce que j'espère en Dieu « que les affaires du roi de France étant aux termes où elles sont ré« duites, on l'accablera à tel point que de longtemps il ne pourra pas « lever la tête. Jamais on n'a vu et il s'écoulera bien des années avant « qu'il s'offre une occasion comme celle qui se présente pour achever « son abaissement [1]. »

Mais Philippe II ne ressemblait pas à Charles-Quint; il n'avait tire qu'un médiocre parti de sa bonne fortune. Après avoir pris Saint-Quentin, Ham, le Câtelet, Noyon, et fortifié les deux premières de ces villes en démolissant les remparts des deux autres, il avait licencié son armée, qui était d'un entretien ruineux, et n'avait conservé que les garnisons nécessaires à la défense des places les plus avancées et les plus importantes. Il avait laissé à Henri II le temps de rassembler ses forces et de réparer son échec. Ce prince, invoquant l'assistance de son peuple et le patriotisme de sa noblesse, avait obtenu des sommes considérables, réuni autour de lui tous ceux qui avaient déjà porté les armes, pris à sa solde 12,000 Suisses et 6,000 lansquenets, convoqué toute la vaillante cavalerie de ses ordonnances, et nommé lieutenant-général des armées françaises dans tout le royaume l'entreprenant duc de Guise, arrivé d'Italie avec l'élite de ses troupes et ses meilleurs capitaines. Son dessein était de profiter du désarmement des Espagnols et de réparer dans une campagne d'hiver les désastres qu'il avait éprouvés durant la campagne d'été.

Charles-Quint avait prévu ce projet de bonne heure et s'en était inquiété. « Il paraît, avait-il écrit à sa fille dès le 15 novembre, que le « roi de France arme avec furie, et il pourrait bien se faire qu'il entrât « en campagne cet hiver et tentât de recouvrer quelques-unes des « places qu'il a perdues ou d'en surprendre d'autres [2]. » Il proposait de faire servir à repousser les attaques probables de Henri II une petite

[1] « Porque espero en Dios que estando las cosas del rey de Francia, en los ter« minos que estan, se harian tales efectos que no pudiese levantar la cabeza tan « pronto; pues no se ha visto ni se ofrecerá en muchos años tal coyuntura como la « presenta para ponello en ejecucion. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 155, r°. —
[2] « Y podria ser que juntando el rey de Francia su campo, quisiese este hinvierno « intentar de recuperar algunas de las plazas que há perdido o ganar otras de « nuevo. » Lettre de Charles-Quint à doña Juana, du 15 novembre. *Ibid.* fol. 147, r°.

armée de 10,000 hommes de pied et de 1,200 à 1,500 chevaux qu'un chef de bande alsacien, le baron de Polviller, avait levée par ses ordres et ceux de Philippe II pour pénétrer dans la Bresse et la Savoie et y opérer un soulèvement en faveur du victorieux Philibert-Emmanuel, qui en était le souverain dépossédé. « Si le roi, disait-il, n'a « pas les forces nécessaires pour se porter où besoin sera, qu'il ordonne « à Polviller de le joindre... et, l'ayant auprès de lui, il pourra plus aisé- « ment tenir tête à l'ennemi, s'opposer à ses desseins, et l'empêcher de « réussir dans ce qu'il entreprendra... et, prenant des positions fortes et « commodes, il lui sera facile de donner secours aux amis, d'assaillir « avec avantage les ennemis, comme je le pratiquai à Valenciennes, à « Namur et à Renty[1]. » Ce conseil était prudent, mais il ne put pas être suivi. L'expédition de Polviller avait échoué dans le comté de Bresse, où le chef alsacien avait rencontré des troupes qu'il n'y attendait pas, les corps français d'Italie, que le duc de Guise avait amenés par Marseille, et le duc d'Aumale à travers les Alpes. Sa petite armée avait été mise en déroute, et Philippe II, pris au dépourvu, essuya à son tour des revers considérables.

Accueilli comme un sauveur, le duc de Guise ne démentit pas les espérances qu'avaient mises en lui le roi et le royaume. Il conçut une entreprise extraordinaire capable de réparer la défaite et la prise de Saint-Quentin. Les Anglais, qui avaient longtemps possédé presque toutes les côtes occidentales de la France, et auxquels Philippe-Auguste avait enlevé la Normandie et Charles VII la Guyenne, avaient encore un formidable pied-à-terre sur le continent, d'où ils n'avaient pas été complétement expulsés. Maîtres de Calais, dont Édouard III s'était emparé en 1347, ils étaient cantonnés depuis plus de deux cents ans dans cette place, qu'ils avaient fortifiée et où ils avaient transporté des bourgeois de Londres et des paysans du comté de Kent. Vraie colonie anglaise, Calais était comme le prolongement de l'Angleterre sur le continent; c'était l'étape de son commerce des laines avec les Pays-Bas et le point de départ de ses expéditions militaires contre la France. Située sur une partie peu accessible de la côte, environnée par l'Océan et par des marais, munie d'une citadelle intérieure, flanquée de quatre bastions, entourée de larges fossés que remplissaient les eaux des rivières de Hames, de Guines et de Mark, défendue par les deux forts de Nieulay et de Risbank, dont le premier commandait et foudroyait la chaussée qui seule conduisait à la ville du côté de la terre, et dont le

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 147. r°.

second protégeait le port et en interdisait l'entrée du côté de la mer, la place de Calais passait pour imprenable. Ce qui semblait faire sa sûreté amena sa perte. Les Anglais n'entretinrent pas avec assez de soin ses fortifications, quoiqu'ils fussent en guerre contre la France. Ils avaient l'habitude d'en diminuer la garnison pendant la saison d'hiver, si contraire à un siége, que rendaient, cette année, plus improbable encore les revers essuyés par les Français en Picardie et en Italie. Ils rappelèrent donc en Angleterre, selon leur usage annuel, une partie des troupes restées dans Calais, malgré les représentations de lord Wenworth, qui en était gouverneur.

Le duc de Guise profita de cette trop grande confiance pour enlever la place dans une attaque aussi vive qu'inattendue. Il la fit d'abord reconnaître secrètement; puis, trompant les Espagnols et les Anglais par d'adroites manœuvres, il se montra disposé à reprendre Saint-Quentin. Il parcourut toutes les places de la frontière française, depuis la Champagne jusque vers le Boulonnais, comme pour les y mettre à l'abri d'une agression. Se rapprochant ainsi, sans inspirer de défiance, de la ville qu'il voulait surprendre, après avoir fait mystérieusement tous les préparatifs du siége et avoir donné aux navires échelonnés sur les côtes de la Gascogne, de la Saintonge, de la Bretagne, de la Normandie, de la Picardie, l'ordre de se rendre dans la Manche, il arriva tout d'un coup sous Calais, dans la nuit du 1er janvier 1558. Aussitôt il l'investit et il en commença le siége.

Il attaqua avec la plus grande vigueur les deux forts de Nieullay et de Risbank, qu'il enleva le 3 janvier. Dès qu'il en fut maître, il tourna son artillerie contre les portes de la rivière, dont il abattit les fortifications, et il foudroya la citadelle, où il fit brèche, et pénétra le 6 de vive force, en passant au fil de l'épée ceux qui la défendaient. S'il restait maître de cette forte position, qui dominait la ville du sud au nord, Calais ne pouvait pas tenir plus longtemps. Aussi les Anglais tentèrent-ils un effort désespéré pour la reprendre; mais, n'y étant pas parvenus, ils demandèrent à capituler. Le 8, la capitulation fut signée, et, le 9, le duc de Guise, retenant prisonniers lord Wenworth et cinquante officiers de la garnison, dont le reste put faire voile vers l'Angleterre, remit la France en possession de Calais, qu'il prit en quelques jours, tandis qu'Édouard III n'y était entré qu'après onze mois de siége. Il avait eu la gloire de lui conserver Metz, il eut celle de lui rendre Calais.

Poursuivant le cours de ses heureuses entreprises, le duc de Guise se porta, le 13 janvier, devant Guines, que les Anglais occupaient depuis 1351, s'empara le même jour de la ville, qu'ils avaient abandonnée,

et les força, le 21, à capituler dans la citadelle, où ils s'étaient réfugiés. Il prit, sans coup férir, le château de Hames, qu'ils avaient évacué et qui formait le dernier poste occupé par eux dans le comté d'Oye, ainsi replacé tout entier sous la domination française. Le duc de Guise n'acquit pas peu d'honneur en terminant entre la France et l'Angleterre une lutte territoriale qui durait depuis des siècles : il fit rentrer l'une dans ses frontières maritimes et il repoussa dans son île l'autre, qu'il punit d'avoir pris part à une guerre sans motif et sans intérêt pour elle. Laissant le commandement de Calais, dont les fortifications furent réparées, au vaillant et expérimenté Paul de Thermes, chargé de défendre cette côte reconquise, le duc de Guise se dirigea bientôt vers les Pays-Bas, où le duc de Nevers prit les châteaux d'Herbemont, de Jamoigne, de Chigny, de Rossignol, de Villemont, et où il devait aller assiéger lui-même l'importante place de Thionville.

La prise de Calais découvrait la Flandre maritime et le siége de Thionville menaçait le duché de Luxembourg. Philippe II, réduit à la défensive, était placé, au commencement de 1558, dans la position dangereuse où il avait mis Henri II vers la fin de 1557. La nouvelle de la prise de Calais fut transmise par Vasquez, le 31 janvier, de Valladolid à Yuste : elle désola l'Empereur. Il était, depuis deux mois et demi, malade presque sans interruption. Le 2 février, jour de la Purification, il voulut entendre la grand' messe dans l'église, où il se fit porter sur son fauteuil et où il communia. Bien qu'il fût entouré de coussins de plumes, il sentait de la douleur jusque dans les os[1]. A ce mal profond s'ajouta la plus vive anxiété politique, lorsque Quijada, le 4 février, l'instruisit de la perte de Calais, qu'il lui avait tenue cachée la veille au soir pour ne pas trop l'agiter pendant la nuit[2]. Il dit « qu'il n'avait pas éprouvé de « plus grande peine en sa vie[3]. » Il craignit que les Français victorieux ne marchassent sur Gravelines et que rien ne fût capable de les arrêter dans leur élan et leur succès. « Ma fille, écrivit-il le jour même à la « gouvernante d'Espagne, j'ai ressenti cette perte au degré où elle de-

[1] Lettre de Quijada à Vasquez, du 3 février. *Retiro, estancia, etc.,* fol. 161, r°. — [2] « No se le ha dicho nada de este correo, porque duerma Su Majestad con mas « reposo, y porque sentira mucho esta nueva. » *Ibid.* Gastelú écrivit le même jour à Vasquez : « Pareció al señor Luis Quijada y á mi que no se le debia dar anoche « cuenta de lo que resuelta desta nueva de Calés y lo demás, porque, segun siente « estas cosas y cualquier mal suceso que tengan las del rey, tengo por cierto que « seria causa de que su indisposicion fuese adelante, y causase mayor inconveniente « á su salud. » Arch. de Simancas. — [3] « Fue tanta la pena que sentió, que dijo « que en su vida no la habia recebido tan grande. » Lettre de Gastelú, du 4 février. Arch. de Simancas.

« vait l'être. Plus j'y pense, plus je trouve de motifs et je vois de dan« gers qui m'en font tenir la nouvelle pour la pire que je pusse recevoir, « soit à cause de la grande importance de cette place au lieu où elle est « située et de la position du roi, qui est désarmé et sans argent, soit à « cause des conséquences qu'elle pourra avoir. Quoique j'aie cherché ce « à quoi il fallait immédiatement pourvoir, je ne vois pas autre chose à « faire, en attendant les avis et les projets du roi, que de presser le dé« part de la flotte qui lui porte l'argent, afin qu'il puisse s'en servir. « Donnez donc l'ordre de partir, sans perdre un moment, à Pedro Me« nendez ou à celui qui doit la conduire. » Il invita, de plus, la gouvernante à retirer, selon les ordres de Philippe II, l'or et l'argent qui étaient en lingots à Séville, pour en préparer le prompt transport dans les Pays-Bas. Il ajouta : « Quoique je sois certain, ma fille, que, connais« sant le trouble et les embarras dans lesquels se trouvera le roi, vous « lui viendrez en aide avec la diligence qui convient, j'ai voulu cepen« dant vous dire tout ceci, parce que je sens à tel point ce qui est ar« rivé et ce qui pourrait en être la fâcheuse suite, que je ne saurais « m'empêcher d'être en grande inquiétude jusqu'à ce que j'aie appris « qu'on y a remédié [1]. »

Le courrier d'Afrique lui apporta en même temps l'alarmante nouvelle de l'attaque prochaine d'Oran, où le comte d'Alcaudete était allé s'enfermer. Il lui semblait que les Français ne trouveraient plus d'autre obstacle à leur marche sur Bruxelles que le château fortifié de Gand, et que les Barbaresques pourraient bien s'emparer de la ville que les Espagnols leur avaient enlevée depuis un demi-siècle, et avec laquelle ceux-ci tenaient en bride les anciens conquérants de leur pays. Il était plus troublé dans sa solitude qu'il ne l'avait jamais été sur son trône, et il demandait qu'on l'informât diligemment de tout ce qui arriverait sur la frontière de France et sur la côte d'Afrique. Vasquez, auquel il en donna les ordres les plus pressants, hâta l'envoi de l'argent préparé pour Philippe II. Le mauvais temps ayant forcé la flotte à rentrer dans le port, il fit mettre sur-le-champ en mer un navire léger chargé d'une première somme pour Philippe II. Le reste de l'argent fut bientôt transporté dans les Pays-Bas par d'autres vaisseaux, également bons voiliers, que la saison d'hiver n'empêcha pas de sortir de Laredo. Vasquez transmit en même temps 140,000 ducats, en traites payables à la foire prochaine de Medina del Campo, au prince Doria, pour qu'il unît ses

[1] Lettre de l'Empereur à la princesse doña Juana, du 4 février 1558. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 161, v°, et 162, r°.

galères à la flotte d'Espagne dans la Méditerranée et qu'il protégeât les côtes de la Péninsule contre l'armée navale des Turcs qui avançait[1].

Ces grands soucis agirent sur la santé de l'Empereur. Il eut une nouvelle attaque de goutte : c'était la troisième de cet hiver; elle ne fut cependant pas violente ni prolongée. Le 8 février, l'appétit lui étant un peu revenu, il mangea des huîtres fraîches, et il demanda à Séville du bois des Indes et de la salsepareille pour en boire des décoctions, ce qui faisait dire à Quijada : « Les rois se figurent sans doute que leur « estomac et leur complexion diffèrent de ceux des autres hommes[2]. » Cependant l'humeur qui le tourmentait par des crises si douloureuses et si fréquentes se porta au dehors. Le médecin Mathys, donnant à Philippe II des nouvelles de son père, lui écrivait le 14 février : « Sa « Majesté a eu recours, pendant quelques jours, au vin d'absinthe, qui a « achevé de fortifier ses entrailles..... Mais aussitôt le prurit, cet ancien « bourreau qui ne le quitte presque plus, a envahi les jambes. En même « temps s'est déclarée une chaleur importune qui, depuis le 3 février « jusqu'à aujourd'hui, le force à toujours dormir les jambes nues, sans « supporter la moindre couverture... Après sa longue attaque de goutte « et sa diète, elle ne surprend personne; elle révèle la présence d'une « grande cacochymie et la secrète corruption des humeurs. Si on la « détournait le moins du monde des jambes, nul doute qu'allant se « fixer ailleurs elle ne devînt la cause de beaucoup de maux et de ra- « vages. Je ne juge pas qu'il y eût sûreté et prudence à mettre en mou- « vement de pareilles humeurs ou à les chasser par des médicaments, « surtout lorsque la nature nous montre utilement son action en s'effor- « çant d'écarter et d'éloigner ces humeurs des organes essentiels . . . Le « prix de l'existence confiée à mes soins m'interdit, d'ailleurs, de faire « inconsidérément des expériences, car, comme dit Hippocrate, toute « expérience entraîne des périls, et la chose elle-même est très-difficile à « apprécier.....

« Quant à la constitution physique de l'Empereur, autant qu'on en « peut juger, elle est passable pour le moment : car, libre de sa goutte, « il dort bien et d'un sommeil paisible; il mange, je ne dirai pas beau- « coup, mais raisonnablement; il boit, par jour, un peu plus ou un peu « moins d'une pinte[3] en partie de vin, en partie de bière, selon son

[1] Lettre de l'Empereur à Vasquez, lettre de Vasquez à l'Empereur, du 7 février. *Retiro, estancia, etc.*, p. 162 et 163. — [2] « A los reyes debeles de parecer que su es- « tómago y complixion es diferente de los otros. » Lettre de Quijada à Vasquez, du 9 février. *Ibid.* fol. 163, v°. — [3] *Quatuor heminas*, dit Mathys. Le contenu de l'hé-

« antique usage. La plaie du petit doigt de sa main droite ne jette plus, « mais peu à peu elle se remplit de chair et paraît devoir bientôt se « cicatriser. Après son attaque de goutte, c'est à peine si, jusqu'ici, sa « bouche a perdu un moment sa sécheresse et son inflammation, qui « est tantôt plus grande et tantôt moindre et nous occupe surtout la « nuit, car, pendant le jour, on la calme avec de la joubarbe[1]. »

C'est au commencement de février, anniversaire de son entrée au couvent, que Charles-Quint se serait, s'il faut en croire les récits des moines hiéronymites, prêté à un simulacre de profession monastique. Le maître des novices ayant rencontré le chevalier Moron, *guardaropa* de l'Empereur, lui dit en riant : « Señor Moron, il y aura bientôt un an « que Sa Majesté est ici. Son noviciat sera alors terminé. Que Sa Ma- « jesté voie si le couvent lui convient et si elle veut y faire profession, « et qu'elle le dise avant l'expiration de l'année, car, si elle cherchait à « nous quitter après, nous ne la laisserions pas sortir. J'en avertis, afin « qu'on ne se plaigne pas de moi quand il sera trop tard. » Moron se mit à rire, et il ne manqua pas de rapporter ce propos à l'Empereur pour l'égayer. Charles-Quint goûta la plaisanterie, quoiqu'il fût, dans le moment, tourmenté par la goutte, et il dit à Moron : « Va trouver le maître « des novices et assure-le que, si le couvent est content de moi et s'ils « veulent me recevoir dans leur ordre, je suis content d'eux tous et « que je me donne dès cette heure pour profès. » Le maître des novices ne s'attendait point à ce que Moron racontât à l'Empereur ce qu'il lui avait dit. En apprenant sa gracieuse réponse, il ajouta : « Señor Moron, « nous serions bien difficiles si nous n'étions pas satisfaits d'un pareil « novice, qui offre à tous les meilleurs exemples. Si Sa Majesté se donne « pour profès, nous nous donnons tous pour ses serviteurs et ses cha- « pelains. »

L'Empereur voulut pousser la chose jusqu'au bout. Il fit venir Juan Regla, son confesseur, et s'informa auprès de lui de ce qui se pratiquait lorsqu'on recevait un religieux dans l'ordre. Ayant appris qu'on examinait son origine pour savoir s'il était de *sang bleu* (sangre azul) non mêlé de sang maure ou juif, qu'on célébrait ensuite l'admission du nouveau profès par une procession solennelle et par un sermon dans lequel on lui expliquait ses devoirs religieux, qu'enfin la journée se terminait par un repas autour d'une table bien servie et par une promenade aux champs, il ordonna qu'on en fît autant pour lui. Le 3 février, sans qu'on

mine pesait huit onces. — [1] Lettre latine d'Henri Mathys à Philippe II. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 164, v°, et 165.

procédât à la vérification préalable de sa descendance, il y eut donc messe, sermon, procession, *Te Deum*. Le père Francisco de Villalba prêcha sur l'abandon chrétien des grandeurs terrestres, et dit qu'à se dépouiller de tout pour servir le Christ, l'empire était plus grand qu'à gouverner les plus vastes États du monde. Les Flamands de Cuacos vinrent ce jour-là au couvent avec leurs habits de fête, et l'on envoya de Plasencia à l'Empereur des perdrix, des chevreaux, du gibier, dont il régala les moines, qui purent parcourir librement la forêt aux doux rayons du soleil qu'ils n'avaient aperçus toute l'année que du fond de leur cloître. Pour s'honorer d'une association à leur ordre aussi haute quoique aussi peu sérieuse, les hiéronymites de Yuste ouvrirent dès lors un nouveau registre des profès qui commençait par ces mots : « A l'éternelle mémoire de cet illustre monarque et puissant roi, et « afin que les futurs religieux puissent se glorifier de voir inscrits leurs « noms et leurs professions à la suite du nom de ce glorieux prince[1]. »

L'Empereur n'assistait pas à cette célébration de l'anniversaire de son arrivée au couvent; il était retenu tristement dans sa chambre. C'était au plus fort de ses souffrances corporelles et de ses préoccupations politiques. De petites tribulations étaient même venues se mêler aux grandes inquiétudes. Les villageois de Cuacos, pauvres, turbulents et pillards, s'étaient montrés sans respect pour le puissant cénobite qui vivait dans leur voisinage et leur distribuait une bonne part des aumônes qu'il répandait tous les mois parmi les habitants les moins heureux de la Vera; ils se querellaient avec ses serviteurs, chassaient ses vaches des pâturages de la forêt, dérobaient les fruits de son verger, pêchaient les truites de ses réservoirs. Le tribunal de Plasencia étant trop loin pour les mettre à la raison, Charles-Quint fit établir à Cuacos même une juridiction particulière, dont fut investi le licencié Murga. Devenu juge de la résidence impériale, Murga étendit ses pouvoirs non-seulement sur les serviteurs de Charles-Quint, mais sur tous les villageois qui avaient des démêlés avec eux ou qui commettaient des déprédations aux dépens de l'Empereur leur maître. Cette juridiction offusqua le corrégidor de Plasencia, don Pedro Zapata Osorio, qui la considéra comme un empiétement sur la sienne. Dans la jalousie d'autorité qui lui troubla la tête, il osa arrêter et incarcérer l'alguazil du licencié Murga pour avoir exercé ses fonctions sur son territoire[2]. Irrité d'une hardiesse

[1] Fray Joseph de Siguenza, *Historia de la orden de San Geronimo*, part. III, lib. I, c. XXXVIII, p. 198, 199. *La retraite de Charles-Quint*, ms. analysé par M. Bakhuizen van den Brink, c. XXX, p. 40, 41, 42. — [2] Lettre de Gastelù à Juan Vasquez, du 5 février 1558. Arch. de Simancas.

aussi peu respectueuse, Charles-Quint fit suspendre par sa fille don Pedro Zapata Osorio, et le grand souverain qui avait eu pour adversaires François Ier, Clément VII et Soliman II se vit alors en contestation avec un petit corrégidor de l'Estramadure.

Le juge Murga fut appelé à Yuste pour y poursuivre les auteurs d'un vol audacieusement commis dans le coffre même de l'Empereur : on y avait enlevé 800 ducats destinés à des aumônes. Il n'y avait que des gens de la maison, connaissant les lieux et instruits du dépôt, qui pussent les avoir pris. Après des recherches infructueuses, Murga demanda à l'Empereur l'autorisation de mettre à la torture ceux qu'on suspectait d'avoir commis le vol; l'Empereur ne le voulut point : « Il y a, dit-il, des choses qu'il vaut mieux ne pas savoir[1]. » Cette humaine indulgence ne lui était pas ordinaire : il était, en certaines choses, d'une dureté impitoyable, comme l'attestent les dispositions rigoureuses de ses édits et de ses lois, et comme le montrèrent bientôt les cruelles invitations qu'il adressa à la gouvernante sa fille et au roi son fils contre les protestants qui furent découverts en Espagne.

Vers la fin de février, il éprouva un grand chagrin domestique. Les deux reines douairières de France et de Hongrie l'avaient quitté dans le mois de décembre : à l'approche de l'hiver, il n'avait pas voulu qu'elles restassent plus longtemps dans un pays que son élévation montagneuse rendait humide et froid pendant quelques semaines. Il avait désiré qu'elles allassent du côté du sud, au-devant de l'infante de Portugal, leur fille et leur nièce. Elles avaient donc pris congé de lui le 14 décembre et s'étaient acheminées jusqu'à Badajoz, où l'infante était arrivée le 27 janvier pour voir la reine Éléonore, sa mère. La princesse doña Juana envoya, pour complimenter l'infante, don Antonio de Portocarrero, qui vint baiser, à Yuste, les mains de l'Empereur. L'Empereur lui remit, pour ses sœurs et pour sa nièce, des lettres de compliments et d'affection qu'il ne put pas signer à cause de sa goutte, et auxquelles il fit apposer le sceau très-secret réservé pour ces occasions[2]. En même temps que l'envoyé de la régente et de l'Empereur se rendait à Badajoz, don Manuel de Melo, qui avait accompagné l'infante, se dirigeait vers Yuste avec le train somptueux de douze chevaux de poste, de trente valets de pied, de vingt pages, pour y saluer Charles-Quint[3]. Mais l'infante, que les deux reines comblèrent de tendresse et de présents[4], n'alla point visiter l'Empereur son oncle : elle conservait un orgueilleux ressentiment de la rupture de son mariage avec Philippe II, et elle se refusa

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 158, v°. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* fol. 160, r°. — [4] *Ibid.*

à vivre en Espagne dans la compagnie de sa mère. Après huit jours passés à côté d'elle, cette fille altière et peu affectueuse reprit le chemin de Lisbonne, tandis que les deux reines revinrent tristement sur leurs pas, avec le dessein de faire un pèlerinage à Notre-Dame de Guadalupe. Mais elles ne le purent pas : en arrivant à Talaveruela, la reine Éléonore tomba gravement malade. L'asthme dont elle était tourmentée, comme l'Empereur son frère, se compliqua d'une fièvre dangereuse, qui, dès le début de la maladie, laissa peu d'espérance au docteur Cornélio, son médecin. Le secrétaire Gastelú, que Charles-Quint avait envoyé au-devant de ses sœurs jusqu'à Truxillo, poussa jusqu'à Talaveruela en apprenant que la reine Éléonore y était malade. Le 18, qui devait être le dernier jour de sa vie, il la trouva sur un siége, en proie à une fièvre violente, et oppressée à tel point par son asthme, qu'une respiration suivait l'autre[1]; mais elle avait l'esprit si net et l'âme si ferme, qu'elle se fit rendre compte par Gastelú de l'état des affaires et lui raconta son entrevue avec l'infante sa fille. Lorsqu'il retourna auprès d'elle le soir vers six heures, elle était à toute extrémité, et l'évêque de Palencia allait lui donner l'extrême-onction. Conservant la parole jusqu'au bout, elle dit avec une douceur et une sérénité infinies les choses les plus touchantes du monde. Elle demanda à être enterrée sans pompe à Mérida, et voulut que l'argent qui aurait été dépensé pour ses obsèques fût distribué aux pauvres. Ses dernières paroles furent pour l'infante et pour l'Empereur[2] : elle recommanda tendrement à son frère sa fille, et elle expira sans que celle-ci, avertie, accourût lui fermer les yeux.

La triste nouvelle de la mort de sa sœur jeta Charles-Quint dans une profonde affliction. Il avait eu une quatrième attaque de goutte, et c'est au milieu des vives souffrances qu'il en éprouvait que la maladie de la reine Éléonore était venue l'inquiéter. « Dimanche passé, écrivait « Mathys à la cour de Valladolid, l'Empereur sentit de la douleur dans « le bras gauche. Mais ce jour-là la douleur fut légère et il changea de « chemise ; il n'en fut pas demême le lendemain lundi, où, la douleur « s'étant accrue, il n'en changea point en se levant, de peur de l'exaspé- « rer. Il fit de même le mardi, parce que la douleur, qui prit tout le bras et « la main, devint plus vive et fut si forte après le dîner, qu'il en poussa « des cris. Il se coucha plus tôt que d'ordinaire, ne dormit pas mal « pendant la nuit et fut un peu soulagé le matin. Il mangea ce jour-là

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 168, r°. Lettre de Gastelú à Juan Vasquez, du 21 février. Arch. de Simancas. — [2] Lettre de Quijada, que l'Empereur avait également envoyé auprès de sa sœur, du 21 février. Arch. de Simancas.

« avec quelque appétit, et, comme, après avoir mangé il reçut la nou« velle de la grave maladie de la reine de France, il se tourmenta dans « l'après-midi et la tête lui fit mal. Cependant, jusque vers les deux « heures, la nuit se passa bien; mais, depuis, il commença à souffrir « vers la clavicule gauche et à sentir des élancements dans les côtes. « Cette disposition dura jusqu'à hier au dîner; il mangea un peu avec « goût. Depuis il me dit qu'il était en peine parce qu'il n'apprenait rien « de la reine, et le soir il demeura très-triste et avec quelque altéra« tion[1]. » Cette inquiétude avait augmenté son mal, et Mathys ajouta, le 20, en parlant de cette rechute : « La douleur du bras droit s'est accrue, « et Sa Majesté a mangé par les mains d'autrui, et peu. Le soir il eut de « la fièvre et des angoisses et les souffrances du bras devinrent plus « vives. La nuit ne se passa pas bien. Hier le mal gagna le genou droit, « et Sa Majesté eut les deux bras pris et immobiles. Comme Gastelú « revint en disant que la reine était au pire et sans espérance, vous « pouvez juger quel chagrin en éprouva Sa Majesté[2]. » Lorsqu'il apprit que cette sœur, qu'il avait toujours tendrement aimée, était morte, de grosses larmes coulèrent sur son visage. La reine Éléonore était son aînée de quinze mois; il sentit qu'elle le précédait de bien peu : « Avant « que ces quinze mois soient passés, dit-il, il pourra bien se faire que je « lui tienne compagnie[3]. » La moitié de ce temps n'était pas écoulée, que le frère et les deux sœurs s'étaient rejoints dans la demeure éternelle.

La reine de Hongrie était au désespoir. Malgré la force qui la rendait maîtresse de ses sentiments, elle ne pouvait pas surmonter sa douleur; lorsqu'elle voulait parler de sa sœur, les sanglots lui ôtaient la parole[4]. Elle alla chercher auprès de son frère des consolations et lui en donner. L'Empereur, qui avait fait demander en toute hâte à Valladolid des vêtements de deuil pour sa maison et la maison de ses sœurs, voulut que tout fût prêt à l'arrivée de la reine de Hongrie et qu'elle fût logée cette fois dans la résidence impériale. Il ordonna donc de préparer son appartement dans le quartier d'en bas[5]. En l'at-

[1] Lettre de Mathys à Vasquez, du 18 février. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 167. — [2] Lettre de Mathys à Vasquez, du 20 février. *Ibid.* fol. 167, v°, 168, r°. — [3] « Sintióle cierto mucho, y se le arrasáron los ojos, y me dijo lo mucho que el y la « Francia se habian siempre querido..... y que le llevaba quince meses de « tiempo, y que, segun él se iba sintiendo de poco acá podria ser que dentro de « ellos le hiciesse compañia. » Lettre de Gastelú à Vasquez, du 21 février. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 168, v°. — [4] Lettre de Quijada, du 21 février. *Ibid.* fol. 168, v°, 169, r°. — [5] Lettre de Quijada à la princesse doña Juana, du 23 février. *Ibid.* fol. 169, v°.

tendant, tourmenté par sa goutte, qui s'était portée sur le genou et la hanche gauches, ayant la bouche enflammée et la langue bouffie, réduit, pour toute nourriture, à des collations de massepain et de gaufres [1], il passa péniblement dans sa chambre le 24 février, jour anniversaire de sa naissance, qu'il avait célébré l'année précédente avec une satisfaction si joyeuse et si reconnaissante. Quatre jours après, le grand commandeur d'Alcantara étant venu à Yuste apporter avec ses condoléances les distractions de ses entretiens toujours si agréables à l'Empereur, il le trouva fort changé. « Je l'ai *consolé*, écrivait-il à Vasquez, de la perte « de la reine de France, et aussi de celle de Calais et de Guines, « que Sa Majesté ressent comme la mort. Ce chagrin, le trépas de sa « sœur, et les froids très-sévères de cet hiver, l'ont laissé extrêmement « abattu [2]. »

La reine de Hongrie arriva à Yuste le 3 mars, à la nuit. L'Empereur désirait et redoutait sa venue; il avait dit plusieurs fois à Quijada: « Il ne me semble pas possible que la reine Très-Chrétienne soit morte, « et je ne le croirai que lorsque je verrai entrer la reine de Hongrie « seule [3]. » Elle entra seule, et l'Empereur, en la voyant, s'attendrit, quoiqu'il cherchât à contenir son émotion. La reine ne put pas s'empêcher de montrer la sienne [4]. Elle resta douze jours avec son frère, dont la santé se remit peu à peu, mais qui resta très-faible. Il ne pouvait manger que des mets excitants, des harengs, du poisson salé, de l'ail [5], et il était sans disposition comme sans force pour les exercices qui lui auraient été le plus salutaires. Mathys le déplorait, en écrivant à Philippe II: « Les fonctions corporelles de Sa Majesté, lui disait-il, sont « presque oisives dans cette vie cellulaire. A mon grand chagrin, je « désespère qu'il en soit autrement. A peine l'Empereur fait-il quinze « ou vingt pas par jour; le reste du temps on le porte en litière, et « rarement même marche-t-il autant. Il est vrai que ces jours derniers « il ne pouvait pas se servir de ses pieds à cause d'uue petite plaie pro- « duite par l'éruption des jambes. Mais, ses pieds fussent-ils plus libres, « et comme ils peuvent l'être pour lui, cela ne mènerait à rien et il « n'en ferait pas plus d'usage [6]. »

[1] Lettre de Mathys à Vasquez, du 24 février. *Retiro, estancia, etc.,* fol. 170, r°. — [2] Lettre de don Luis de Avila à Vasquez, du 28 février. *Ibid.* fol. 170, v°. — [3] « Y Su Majestad me habia dicho á mi algunas veces que no podia creer que fuese « muerta la cristianisima reyna hasta que viese entrar á la de Hongria sola. » Lettre de Quijada à Vasquez, du 4 mars. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 171, v°. — [4] « Todavia « sintio mucho vella entrar sola, y me parece que se enterneció algo, y la reyna no « pudo dejar de mostrallo. » *Ibid.* — [5] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 172, v°. — [6] Lettre de Mathys à Philippe II, du 1er avril. *Ibid.* fol. 178.

La reine de Hongrie quitta Yuste le 16 mars, dans l'intention d'aller fixer sa résidence à Cigales. Avant son départ, l'Empereur eut avec elle un entretien long et confidentiel [1]. Ayant éprouvé, pendant plus de vingt ans, l'habileté supérieure de sa sœur dans l'administration d'un État, il songea, au milieu des circonstances graves où se trouvait la monarchie espagnole, à la placer à côté de sa fille, qui semblait lasse de porter un si lourd fardeau, puisqu'elle avait naguère exprimé le désir de s'en décharger sur les épaules du roi son frère. Il la pressa donc de ne pas refuser son aide à la gouvernante d'Espagne, et il la fit accompagner par Quijada qui devait ramener de Villa-Garcia sa femme doña Magdalena de Ulloa avec le jeune don Juan d'Autriche, pour les établir à Cuacos dans le voisinage le plus rapproché de Yuste. Quijada avait ordre de passer par Valladolid; il devait persuader à la princesse régente, au nom de son père, de consulter la reine de Hongrie sur les affaires les plus importantes, et notamment sur celles des Pays-Bas. Quijada s'acquitta de sa mission sans y réussir. La princesse doña Juana prit assez mal cette invitation. Elle répondit que le caractère de la reine de Hongrie était tel, qu'elle ne se contenterait pas de donner son avis, mais qu'elle voudrait commander; que l'autorité qui lui avait été conférée pour gouverner ne souffrait pas une pareille nouveauté; que, d'ailleurs, il naîtrait de là des embarras continuels pour le secret comme pour l'unité des résolutions, et elle signifia qu'elle se retirerait plutôt et renoncerait au gouvernement [2]. C'est dans ce sens qu'elle écrivit à l'Empereur. En même temps qu'elle résistait à tout partage d'autorité en Espagne, elle cherchait à se ménager au plus tôt la possession du pouvoir qu'exerçait en Portugal la reine Catherine, sa tante et sa belle-mère. Le père François Borgia s'était déjà entremis entre l'une et l'autre, et il était revenu de Lisbonne sans avoir rien obtenu. La princesse doña Juana invoquait de nouveau l'assistance de l'Empereur et lui disait: — « Votre Majesté pourrait écrire à cette reine « pour que la pragmatique de Portugal eût au plus tôt son effet. Quant « à ce que conseille Votre Majesté de traiter avec cette reine pour que, « au cas où Notre-Seigneur disposerait d'elle, elle me laissât par son tes- « tament la tutelle du roi et le gouvernement du royaume, bien que « Votre Majesté s'entende en cela mieux que moi, néanmoins il me « semble qu'il pourrait en résulter du dommage. La reine est mal vue « de plusieurs personnages de ce royaume, et j'ai su que la plupart « d'entre eux seraient bien aises que je fusse là. Il est clair qu'à défaut

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 173, r°. — [2] *Ibid.* fol. 173, v°.

« de la reine, il ne pourrait pas y avoir d'autre tutrice du roi que sa « mère, et peut-être que, si la reine me léguait la tutelle, ceux qui lui « sont défavorables le prendraient mal. Dieu lui conservera la santé, et, « si Votre Majesté l'approuve, je tiendrai là des personnes qui m'aviseront « de tout ce qui s'y passera et des volontés de chacun. Votre Majesté « en étant instruite pourra mieux se résoudre en toutes choses. Le père « François est ici; que Votre Majesté voie s'il serait bien d'en parler « avec lui, puisqu'il pourrait s'en occuper un peu lorsqu'il sera là bas « en Portugal. Votre Majesté m'informera de ce qu'elle voudra qu'on « fasse [1]. »

L'Empereur abandonna le projet d'adjoindre sa sœur à sa fille dans le gouvernement de l'Espagne, mais il songea à rendre l'expérience que la reine de Hongrie avait acquise et les talents politiques dont elle était douée profitables à son fils d'une autre manière. La trop scrupuleuse ou trop ambitieuse régente conserva le maniement unique de l'autorité en Espagne, sans avancer d'un pas vers la possession du pouvoir en Portugal, où, contre sa prévision, le cardinal infant dom Henri devait prendre plus tard la place de la reine Catherine, pendant que durerait encore la minorité du roi dom Sébastien. Catherine envoya à Yuste dom Alonzo de Zuñiga, l'un de ses plus intimes serviteurs, visiter l'Empereur son frère et lui offrir quelques présents qui pussent servir à son usage ou à ses distractions, comme des lunettes, deux jolis petits chats venus de l'Inde, un perroquet qui parlait à merveille, une fiole d'or et deux boîtes de parfum [2]. Quant à lui, qui, de son cloître, s'occupait constamment de sa famille et n'oubliait rien de ce qui tournait à l'avantage des vivants ou à l'honneur des morts, il ordonna, le 23 mars, de transporter dans la chapelle royale de Grenade les restes de sa mère, et désigna pour les accompagner l'archevêque de Séville et le marquis de Comarès [3]. Peu de temps après, selon sa pieuse et tendre coutume, il assista, le 1er mai, anniversaire de la mort de l'impératrice, sa femme, à un service solennel célébré pour le repos de son âme [4]. Le lendemain, il apprit, à sa grande satisfaction, que la dernière couronne qu'il avait conservée jusque-là malgré lui, la couronne impériale, avait passé sur la tête de son frère Ferdinand.

Comme il le désirait depuis plusieurs années, il était enfin, selon sa propre expression, *desnué de tout* [5]. Ce n'avait pas été sans peine : il

[1] Lettre de la princesse doña Juana à l'Empereur, du 22 mars. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 175 et 176. — [2] *Ibid.* fol. 180, r°. — [3] *Ibid.* fol. 176, r°. — [4] *Ibid.* fol. 181, r°. — [5] Lettre de Charles-Quint à Ferdinand, du 8 août 1556. Lanz, t. III, p. 708.

avait rencontré, pour se démettre de la suprême autorité, presque autant d'obstacles qu'on en trouve d'ordinaire à l'acquérir. Après la paix de Passau, qui consacrait légalement, en 1552, l'existence du protestantisme victorieux en Allemagne, il s'était rendu étranger à l'administration de l'Empire; il avait chargé son frère Ferdinand d'y présider aux diètes où s'était définitivement réglée la pacification religieuse et d'y diriger des affaires dont sa conscience, devenue craintive, lui interdisait de prendre la responsabilité. Depuis lors Ferdinand avait gouverné l'Allemagne par délégation et comme roi des Romains[1]. Lorsque Charles-Quint avait déposé ses autres couronnes, il avait voulu se démettre aussi de celle de l'Empire. Mais, le cas étant nouveau, Ferdinand craignit que la transmission d'une dignité élective ne rencontrât des difficultés auxquelles n'était point exposée la succession d'une souveraineté héréditaire. Peut-être les électeurs ne se trouveraient pas libres de choisir un nouvel empereur tandis que l'ancien vivait encore; peut-être, s'ils s'y croyaient autorisés, mécontents d'une renonciation accomplie sans qu'on les eût consultés, voudraient-ils, par dépit, désigner pour empereur un autre que le roi des Romains. Celui-ci supplia donc son frère d'ajourner son abdication. Il lui envoya successivement ses deux fils, l'archiduc Ferdinand et l'archiduc Maximilien, tout à la fois neveu et gendre de l'Empereur, afin d'obtenir de lui cet ajournement, dans l'intérêt de la maison d'Autriche et de leurs communs petits-enfants[2]. Philippe II et la reine de Hongrie joignirent leurs instances à celles du roi des Romains et des deux archiducs. Tous ensemble ils triomphèrent de ses résolutions, ordinairement inflexibles. Il consentit, non sans regret, à suspendre sa renonciation, jusqu'à ce que son frère, ayant bien disposé l'esprit des princes électeurs, se fût assuré de leur adhésion et de leur vote. Il se contenta donc, avant de quitter Bruxelles, de préparer l'acte de cession en faveur de Ferdinand, et il désigna le prince d'Orange et le vice-chancelier Seld pour présenter cet acte au collége des électeurs, lorsque le moment en serait venu. Il l'annonçait en ces termes à son frère Ferdinand : « J'enverrai mes ambassadeurs aux électeurs pour qu'ils trouvent « bon que je vous remette le titre et administration de l'Empire librement et purement, sans rien retenir, vous priant de faire tous les « bons offices de votre part pour les y persuader[3]. » Si l'on ne parvenait pas à les y décider, il voulait tout au moins que son frère exerçât

[1] Correspondance de Charles-Quint et de Ferdinand, dans Lanz, t. III. — [2] Voir la lettre de Ferdinand Ier à Philippe II, du 12 octobre 1557. Correspondancia entre Fernando I° y rey Felipe II°; *Coleccion de documentos ineditos*, Madrid, in-8°, t. II, p. 500. — [3] Lanz, t. III, p. 709.

l'autorité dans sa plénitude et restât chargé de toutes les affaires, sans lui en laisser le poids ni le scrupule. « En ce cas, ajoutait-il, demeu-« rant ma conscience déchargée, je me laisserais persuader à retenir « le titre, pour éviter les inconvénients mentionnés en vosdites let-« tres, combien que, s'il est aucunement possible de m'en défaire, c'est « la chose de ce monde que plus je désire et en quoi vous me pourrez « donner plus de contentement [1]. » La veille même du jour où il avait mis à la voile pour se rendre dans le couvent de l'Estramadure, il avait écrit de Zuitbourg à Ferdinand qu'il avait invité les princes d'Allemagne à lui obéir durant son absence, mais qu'il le priait de s'entendre diligemment avec les électeurs, afin de fixer le lieu et le temps où ils se trouveraient ensemble pour le désigner comme son successeur [2].

Ferdinand, bien qu'il ne fût pas pressé d'ajouter la dignité d'empereur à la possession de l'autorité impériale, déférant aux désirs de Charles-Quint, avait convoqué une diète électorale à Ratisbonne pour le mois de janvier 1557; il avait en même temps prié son neveu, le roi Philippe, de faire partir le prince d'Orange pour Ratisbonne avec l'acte de cession de l'Empereur [3]. Mais les deux électeurs de Saxe et de Brandebourg s'étant excusés d'assister à la diète, un contre-ordre avait été envoyé au prince d'Orange. C'est alors que Philippe II avait fait supplier son père de suspendre encore sa renonciation à l'Empire; il avait chargé Ruy Gomez de l'informer que la diète, manquée en janvier à Ratisbonne, devait se réunir en mai à Égra, sur la frontière de Bohême. « Mais, disait-il, ce qui conviendrait infiniment mieux, ce serait « que Sa Majesté ne persistât point à renoncer à l'Empire, sa conscience « n'étant pas intéressée, tout le monde le lui a dit, à ce qui s'y fait, puis-« qu'il ne le sait même pas. Certainement, pour les Pays-Bas et pour « l'Italie, je perdrai beaucoup à cette renonciation, si Sa Majesté l'ac-« complit, et beaucoup plus qu'on ne pense... Rendez-lui compte du « retour du prince d'Orange, et suppliez-le, avec très-grande instance, « qu'il ne veuille pas faire au moins sa renonciation jusqu'à ce que nous « voyions quel tour prendront mes affaires. De ce qui sera décidé, vous « me donnerez avis par toutes les voies possibles, pour que, si Sa Ma-« jesté y consent, on empêche le départ du prince d'Orange [4]. » Ferdinand aurait été satisfait lui-même du succès de cette démarche et il écrivait à Philippe II : « Au cas que Sa Majesté ait résolu de retenir le titre

[1] Lanz, t. III, p. 707. — [2] Lettre de Charles-Quint à Ferdinand, du 12 septembre 1556. *Ibid.* p. 710. — [3] Lettre de Ferdinand à Philippe II, du 24 janvier 1557. *Coleccion de documentos ineditos*, t. II, p. 467. — [4] Lettre de Philippe II à Ruy Gomez de Silva, du 11 mars 1557. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 102.

« d'Empereur en se rendant aux nouvelles instances que Votre Altesse « lui en a faites, Dieu sait combien je m'en réjouirai : c'est ce que j'ai « toujours désiré et ce que je désire encore [1]. »

Mais Charles-Quint, malgré la vive affection qu'il portait à son fils et le grand intérêt qu'il prenait à ses affaires, ne se laissa pas détourner de son dessein. Les adroites supplications de Ruy Gomez, les hardies représentations de Quijada, qui trouvait que renoncer à l'Empire c'était découvrir l'Italie et exposer les Pays-Bas, ne purent rien sur son esprit résolu. Il se borna, comme il l'avait fait précédemment, à attendre le résultat de la diète, qui ne se rassembla point à Égra, les trois électeurs ecclésiastiques et le comte Palatin n'ayant pas osé quitter leurs principautés [2] dans un moment où la guerre entre le roi d'Espagne et le roi de France se rapprochait des frontières allemandes. Sur la demande de Philippe II, Ferdinand éloigna le plus qu'il put la réunion des électeurs, qu'il avait beaucoup de peine, du reste, à mettre d'accord sur l'époque et le lieu où ils se rassembleraient [3] : les trois électeurs septentrionaux préféraient Ratisbonne, les quatre électeurs méridionaux des bords du Rhin aimaient mieux Ulm ou Francfort. Ferdinand les ayant tous assignés à Ulm pour le 6 janvier 1558, jour des Rois, les électeurs de Saxe et de Brandebourg ne purent pas s'y rendre et demandèrent à être convoqués un peu plus tard et dans une autre ville [4]. Ferdinand fixa la ville centrale de Francfort et indiqua le 20 février [5], qui devint le dernier terme de ce laborieux enfantement d'un nouvel empereur. Paul IV aurait voulu y mettre obstacle. Reprenant toutes les prétentions, depuis longtemps abandonnées, des souverains pontifes du moyen âge, il déclara que la résignation de l'Empire ne pouvait se faire qu'entre les mains du pape, en sa qualité de suzerain, et que Charles-Quint restait toujours empereur; il contesta de plus au duc de Saxe, au margrave de Brandebourg, au comte Palatin, le droit d'élire, dont il les disait déchus par leur hérésie, et au roi des Romains le droit d'être élu, parce qu'il était tombé lui-même sous le soupçon d'hérésie pour avoir accordé la paix de religion [6]. Malgré son audacieuse opposition, les trois

[1] Lettres de Ferdinand Ier à Philippe II, de Prague le 26 avril, et de Presbourg le 24 juin 1557. *Documentos ineditos*, t. II, p. 475. — [2] Lettre de Ferdinand Ier à Philippe II, du 19 avril 1557. *Ibid.* p. 474. — [3] Lettres de Philippe II à Ferdinand Ier, des 13 avril, 25 juillet 1557. *Ibid.* p. 472 et 485-86. — [4] Lettres de Ferdinand Ier à Philippe II, des 12 octobre et 16 novembre 1557. *Ibid.* p. 499, 500, 502-505. — [5] Lettre de Ferdinand Ier à Philippe II, du 27 novembre. *Ibid.* p. 508. — [6] *Propos du pape au sujet de la résignation de l'empereur Charles et de l'élection du nouvel empereur.* Dépêche de Rome, mars 1558; ms. Bé-

archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, le roi de Bohême, le margrave de Brandebourg, le duc de Saxe, le comte Palatin du Rhin, après avoir admis, le 28 février, la renonciation de Charles-Quint à l'Empire, lui donnèrent, à l'unanimité, le 12 mars, Ferdinand I[er] comme successeur.

Il s'écoula près de deux mois avant que Charles-Quint sût que, conformément à son désir, il avait cessé d'être Empereur. Le bruit en était arrivé vaguement à Yuste, mais sans que celui qui était le plus intéressé à le connaître l'apprît avec précision; enfin, le 27 avril, Vasquez lui transmit la résolution de la diète électorale. Charles-Quint renonça sur-le-champ aux titres dont il s'était servi jusque-là. Cessant de désigner Vasquez comme son secrétaire et son conseiller, il lui répondit en mettant sur la suscription de sa lettre : *à Juan Vasquez de Molina, secrétaire, et du conseil du roi mon fils.* « J'ai reçu, lui dit-il, votre lettre du « 27 avril, et je me suis réjoui d'être informé avec certitude de ce qui « a eu lieu touchant la renonciation de l'Empire; elle s'est accomplie « comme il faut, quoique différemment de ce qui s'était dit les jours « passés..... J'ai ordonné à Gastelú de vous écrire au sujet de deux « sceaux qui doivent être faits de la grandeur et dans la forme qu'il vous « indiquera. Vous aurez soin qu'on y mette tout de suite la main « et qu'on les envoie [1]. » Gastelú écrivit en effet le même jour à Vasquez : « Sa Majesté m'a commandé de vous dire que la renonciation à l'Em- « pire ayant été acceptée, il ne devra plus être mis désormais sur ses « lettres ni l'*Empereur* ni autre titre semblable. Sa Majesté a voulu aussi « qu'il fût fait deux sceaux sans couronne, sans aigle, sans toison, sans « aucune armoirie, qu'on les achevât et qu'on les transmît avec la plus « grande promptitude possible [2]. » Charles était arrivé enfin à ce dépouillement absolu de toute grandeur, qu'il ambitionnait depuis si longtemps. Il fit enlever ses armes et ses écussons de ses appartements, et il recommanda que son nom fût omis dans les prières de l'Église et dans les offices de la messe, et qu'on y substituât le nom de son frère Ferdinand. « Quant à moi, dit-il à son confesseur Juan Regla, le nom « de Charles me suffit, parce que je ne suis plus rien [3]. » Cette belle et simple parole, il la répéta devant ses serviteurs émus. Mais, quoique

thune, n° 8657, p. 39; et lettres de l'évêque d'Angoulême à Henri II et du cardinal du Bellay au cardinal de Lorraine. Rome, 11 juin et juillet 1558. Ribier, t. II, p. 746, 759 et 760. — [1] Lettre de Charles-Quint à Vasquez, du 29 avril 1558. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 181. — [2] Lettre de Gastelú à Vasquez, du 29 avril. *Ibid.* fol. 181, v°. — [3] *La retraite de Charles-Quint, etc.* Ms. analysé par M. Bakhuisen van den Brink, c. XXXII, p. 43.

la couronne impériale eût disparu de ses appartements, quoique ses armes eussent été effacées de ses sceaux, quoique son nom ne fût plus prononcé dans les prières publiques, il demeura ce qu'il avait été pour tout le monde. De Valladolid, comme de Bruxelles, on ne cessa pas de lui écrire : *à l'Empereur notre seigneur*, et, lorsqu'on parlait de lui, on disait toujours l'*Empereur*.

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Handbuch der Römischen Epigraphik, etc., Manuel pour servir à l'étude de l'épigraphie romaine. Deuxième volume : *Introduction à la connaissance des inscriptions romaines,* par M. Charles Zell, professeur à l'université de Heidelberg, etc. Heidelberg, chez Ch. Winter, 1852; VIII-385 pages in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Lorsque M. Zell publia, il y a trois ans, le premier volume de son utile et savant ouvrage, nous nous empressâmes de l'annoncer à nos lecteurs, et nous en fîmes connaître les mérites divers [1]. Nous avons dit alors qu'on y trouve réunies près de deux mille inscriptions latines choisies avec discernement, précédées de préliminaires instructifs, expliquées par de doctes éclaircissements; que ces documents précieux et authentiques répandent un jour nouveau sur les mœurs et les croyances d'un peuple auquel nous devons une grande partie de notre civilisation; qu'ils nous font connaître, mieux que beaucoup d'écrivains anciens, l'organisation d'un des empires les plus vastes et les plus puissants dont l'histoire, depuis l'existence du genre humain, conserve le souvenir. Aux conjectures, aux vaines théories, ils substituent des faits. Écrite sur la pierre ou sur le bronze, minutieuse dans ses détails, parvenue jusqu'à nous sans aucune altération des copistes, cette histoire si véridique donne plus d'un démenti à l'histoire en forme, qui souvent l'est si peu.

[1] Cahiers de janvier 1852, p. 15-28, et de février, p. 80-88.

Ce premier volume cependant, tout intéressant qu'il puisse être, n'est pas la partie la plus importante et la plus neuve de l'ouvrage de M. Zell. On peut le regarder comme un recueil très-instructif, renfermant des documents curieux; mais le savant auteur avait promis de faire davantage : il annonçait le projet de réunir, dans un volume suivant, toutes les notions précises que les inscriptions fournissent sur l'antiquité romaine, et d'y joindre des règles générales servant à diriger les commençants dans leurs études. Ce dernier travail surtout présentait d'assez grandes difficultés. L'Europe savante connaît les noms des érudits, justement célèbres, éditeurs de volumineux recueils d'inscriptions ou auteurs de savantes monographies : les points d'archéologie, de chronologie, d'histoire et de grammaire qu'ils ont éclaircis sont sans nombre; mais, parmi ces hommes éminents, il s'en est trouvé bien peu qui, désirant de donner à l'épigraphie une forme vraiment scientifique, aient entrepris de composer des traités où les résultats certains, obtenus par l'étude et la comparaison de tant de monuments, fussent réunis. Le docte et infatigable Maffei avait essayé, il est vrai, de poser des principes de critique pour l'examen des inscriptions; malheureusement son ouvrage est resté inachevé [1]; et, fût-il même terminé, il ne saurait être regardé comme un guide infaillible. Travaillant avec une rare facilité, doué d'une mémoire prodigieuse, successivement poëte et érudit, Maffei semble ne pas avoir eu un jugement assez solide pour discerner les limites qui, dans la science dont il s'agit, séparent la certitude de l'incertain et l'incertain du faux; portant un scepticisme outré dans des matières où peut-être, avant lui, on n'avait pas douté assez, il regardait comme supposés ou comme suspects presque tous les monuments qui offraient quelque chose d'insolite dans le langage, dans les noms propres, l'énoncé des fonctions civiles ou militaires, les détails du culte; et nous croyons, avec le savant Orelli[2], que, dans le nombre infini de monuments dont Maffei contestait l'antiquité, les trois quarts peut-être sont authentiques et nullement l'œuvre des faussaires. On trouve moins de témérité et plus de méthode dans le traité didactique de Zaccaria [3]; les trois ouvrages de Morcelli [4], où il donne les préceptes

[1] Donati, dans son *Supplementum ad novum Thesaurum veterum inscriptionum L. A. Muratorii*, vol. I, Lucæ, 1765, in-f°, a publié cet ouvrage posthume sous le titre : *Scipionis Maffei Artis criticæ lapidariæ quæ exstant*. L'éditeur lui-même, p. IV de la préface, est obligé de convenir *non omnia epigrammata quæ in Arte cr. lapidaria censoria virga notantur, rejicienda esse*. — [2] *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*, vol. I, Turici, 1828, in-8°, p. 55. — [3] *Istituzione antiquario-lapidaria*, Roma 1770, in-8°. — [4] *De stilo inscriptionum latinarum libri tres*, Romæ 1780, in-4°;

et les exemples pour la composition des inscriptions latines, lui ont acquis de grands titres à la reconnaissance des philologues; mais, depuis la publication de ses écrits, l'épigraphie a fait tant de progrès, des découvertes récentes en ont tellement accru le domaine, que les travaux dont nous venons de parler ne suffisaient plus. Dans l'état où sont parvenues aujourd'hui la critique et la connaissance des antiquités romaines, il était à désirer qu'un savant versé dans la bibliographie, doué d'un jugement sain et d'une grande sagacité, entreprît d'étudier non-seulement les monuments connus depuis longtemps, mais aussi tous ceux qui ont été, depuis peu, acquis à la science; qu'il voulût les classer, les éclairer les uns par les autres, déduire de cette multitude d'observations diverses des règles générales, et poser ainsi les principes d'une nouvelle paléographie lapidaire. C'est là le travail dont M. Zell s'est chargé. Disposant d'un fonds aussi riche, il avait tous les moyens de composer un livre fort utile, nous pourrions dire d'élever un monument très-remarquable; et il l'a construit, en effet, de manière à ne laisser presque aucune prise à la critique.

Avant d'entrer en discussion sur les parties les plus importantes de son livre, nous croyons devoir en indiquer le plan. Le savant auteur établit trois sections principales, précédées d'une introduction et divisées en chapitres qui se subdivisent en paragraphes. Dans la première section, il traite des monuments épigraphiques romains envisagés d'une manière générale; dans la seconde, il les considère distribués en classes, selon leur contenu; l'art de les juger et de les interpréter, ou, pour nous servir de l'expression de M. Zell, l'*herméneutique* lapidaire, est le sujet de la troisième section.

Nous n'affaiblirons point par une répétition fastidieuse ce que l'auteur dit, au commencement de son introduction (p. 1-4), de l'utilité que l'on peut tirer de l'épigraphie latine pour l'histoire et la géographie anciennes, pour la chronologie, pour l'intelligence des auteurs et même pour la correction de leurs textes[1]; nous nous bornerons ici,

Inscriptiones commentariis subjectis, 1783, in-4°; *Πάρεργον inscriptionum novissimarum*, Padoue, 1818, in-4°. On sait que ces trois ouvrages ont été réimprimés plusieurs fois. — [1] Il suffira de citer un seul exemple. Dans les meilleures éditions de Tacite, on lit encore aujourd'hui (*Hist.* IV, 68): *Legiones victrices sexta et octava.* Mais M. le comte Borghesi, dont l'autorité est si grande en épigraphie, démontre d'une manière invincible, à notre avis, par le témoignage des inscriptions, qu'il faut lire: *Legiones victrices undecima et octava* (*Annali dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, vol. XI, année 1839, p. 154). Les œuvres de Tacite ne nous sont parvenues que par les transcriptions des copistes, qui ont pu facilement confondre XI et VI; mais

comme dans le reste de notre analyse, à un petit nombre d'extraits et de remarques, qui pourront fournir le moyen d'apprécier les notions intéressantes, les vues ingénieuses et souvent nouvelles, que M. Zell a apportées dans son sujet. Selon lui, le nombre des inscriptions romaines aujourd'hui connues, déduction faite de celles que les hommes compétents regardent comme supposées, dépasse soixante mille et tend toujours à s'augmenter. On en a trouvé deux cent soixante-treize en Suisse, mille trois sur les bords du Rhin ou dans le voisinage de ce fleuve; mais les contrées qui en ont fourni le plus sont, d'après notre auteur, l'Italie et le midi de la France (p. 5). Peut-être pourra-t-on bientôt y ajouter l'Algérie, si glorieusement ouverte par les armes françaises à la civilisation de l'Europe: un habile épigraphiste, M. Renier, chargé par M. le ministre de l'instruction publique d'explorer ce pays jusqu'aux limites du désert, a pu recueillir, dans la seule ville de Lambèse, jusqu'à treize cents inscriptions inédites et, en grande partie, fort importantes [1].

M. Zell termine son introduction par une histoire de l'épigraphie latine (p. 9-22) en donnant un aperçu des travaux aussi considérables que variés dont elle a été l'objet, depuis le renouvellement des lettres, en Italie, en France, en Allemagne et dans d'autres contrées. Cultivées avec ardeur pendant le XVI[e] et le XVII[e] siècle, languissantes vers le milieu du siècle suivant [2], ces études ont pris un nouvel essor depuis une soixantaine d'années, période glorieusement préparée et ouverte en France par Séguier, Villoison et Visconti. M. Zell rappelle que ce dernier, lorsqu'il habitait encore l'Italie, attira l'attention des savants par un ouvrage souvent réimprimé depuis, lu et relu jusqu'à nos jours; nous voulons parler du travail de ce grand archéologue sur les douze épitaphes trouvées dans le tombeau des Scipions. Parmi elles il y en avait une de Cornélius Scipion Barbatus, bisaïeul de Scipion l'Africain et consul

il n'y a point d'intermédiaire entre nous et les marbres antiques qui portent les lettres LEG. XI. — [1] *Revue archéologique*, VIII[e] année, 1851, p. 267. — [2] Dans les *Epistolæ epigraphicæ* de Hagenbuch, imprimées à Zurich, 1747, in-4°, on trouve, p. 105, une lettre du président Bouhier, datée de Dijon le 6 novembre 1744, et dans laquelle on lit la phrase suivante : « Il n'y a personne ici, et même très-peu en France aujourd'hui, qui s'applique à cette espèce d'étude. » Heureusement pour la gloire littéraire de notre pays, cette partie importante de l'archéologie n'y est pas restée longtemps en souffrance ni laissée dans un abandon qu'à la même époque, si l'on excepte l'Italie, on aurait pu reprocher à l'Europe tout entière. Hagenbuch lui-même dit, d'une manière générale, dans l'ouvrage cité, p. 24 : *Mira est paucitas doctorum qui inscriptionibus antiquis quod merentur pretium suum statuere vel velint vel norint.*

pendant la guerre longue et sanglante contre les Samnites, l'an 455 de Rome, 298 années avant notre ère. De toutes les inscriptions latines auxquelles il soit possible d'assigner une date certaine, celle-ci est la plus ancienne; c'est aussi, comme l'a remarqué un savant philologue[1], le premier monument sur lequel se trouve le titre de *consul;* car il paraît démontré aujourd'hui que, jusqu'aux décemvirs, les premiers magistrats de la république romaine portaient le nom de *prætores*[2].

Après l'introduction dont nous venons de donner un extrait fort sommaire, l'auteur passe à la première section divisée en trois chapitres. Il y traite des substances sur lesquelles les inscriptions sont gravées ou tracées (pages 23-28), des différents genres d'écriture qu'on y rencontre, enfin du langage et du style dans lequel elles sont rédigées. On fit sculpter en lettres d'or une partie des poëmes de Néron[3], dont la nullité de talent, dans les dernières années de son règne, égalait presque la perversité des mœurs, et qui, sans doute, comme beaucoup de beaux esprits de son temps, ne croyait rien de comparable au mérite de faire de mauvais vers. Mais ce monument d'une honteuse flatterie eut probablement encore moins de durée que les planches de chêne (*tabulæ sectiles, axes*) sur lesquelles Rome naissante grava ses lois et les rituels de ses prêtres[4]. Il ne reste plus rien des registres composés de feuillets d'ivoire (*libri elephantini*), contenant des sénatus-consultes et mentionnés par un écrivain de l'*Histoire Auguste*[5]; le temps, ou plutôt la cupidité, a fait également disparaître les innombrables plaques de bronze (*tabulæ æreæ*), destinées à transmettre à la postérité les actes publics. Le Capitole seul en renfermait trois mille, détruites par un incendie lors de la guerre civile entre Vitellius et Vespasien[6]; aujour-

[1] M. Egger, dans son ouvrage souvent cité par M. Zell et intitulé : *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*, Paris, 1843, in-8°, p. 100. — [2] Nous ne transcrirons ici qu'un seul passage, tiré des fragments de Pomponius Festus (*Corpus grammaticorum latt.* de l'édit. de Lindemann, t. II, Lipsiæ, 1832, in-f°, p. 122) : *Initio prætores erant qui nunc consules, et hi bella administrabant*. De là sont venus les termes restés dans la langue, *prætoria cohors, porta prætoria* et *prætorium*, tente du consul ou, plus tard, du général en chef. — [3] Suétone, *Vie de Néron*, c. x. — [4] Denys d'Halicarnasse, III, xxxvi, en parlant du règne d'Ancus Martius : *Χάλκεαι γὰρ στῆλαι οὔπω τότε ἦσαν, ἀλλ' ἐν δρυΐναις ἐχαράττοντο σανίσιν οἵ τε νόμοι καὶ αἱ περὶ τῶν ἱερῶν διαγραφαί.* — [5] Vopiscus, *Vie de l'empereur Tacite*, ch. viii. — [6] Si la vérité est l'âme de l'histoire, on peut regretter que Tite-Live n'ait pas étudié avec soin ces documents précieux. Faut-il supposer qu'il en ignorait jusqu'à l'existence ? ou bien les négligea-t-il à dessein, parce qu'ils ne s'accordaient nullement avec les traditions poétiques et fabuleuses qui embellissaient l'origine de Rome, et qui, au temps d'Auguste, étaient publiquement adoptées ? Quoi qu'il en soit, Suétone (Vespasien, c. 8) appelle ces tables de bronze conservées au Capitole *instrumentum imperii pulcherrimum*

d'hui on en compte à peine quelques centaines conservées dans les bibliothèques ou musées de l'Europe[1]. Ainsi, à peu de chose près, la totalité des inscriptions nous est parvenue gravée sur le marbre, le travertin (*lapis Tiburtinus*) et sur d'autres espèces de pierre, désignées quelquefois sur les monuments eux-mêmes (*lapis Tarbinas*, Orelli, vol. II, p. 70, n. 3304; *lapis Hispellas*, Muratori, p. CCCCLXXXV, n. 7). Les ouvriers (*quadratarii, lapidarii, lapidicidæ, lapicidæ*) y traçaient les lettres avec le ciseau (*celtis? scalprum*) et les coloraient en noir ou en rouge, comme l'atteste un passage de Pline (XXXIII, 40: *Minium . . . clariores litteras . . . in marmore, etiam in sepulcris, facit*). Leur organisation intérieure paraît avoir été la même que celle de tous les artisans de l'Italie et des provinces : ils formaient des corporations (*collegia*), et M. Zell donne l'écriteau d'un de ces ouvriers tel qu'on le lit encore aujourd'hui dans un musée de Rome :

TITVLOS SCRI
BENDOS VEL
SI QVID OPE
RIS MARMOR
ARI OPVS FV
ERIT HIC HA
BES

Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses observations sur l'origine de l'alphabet latin, sur les différents genres d'écriture (capitale, onciale, minuscule, cursive), sur la ponctuation, les accents, enfin sur la manière dont on marque, dans les inscriptions, les chiffres, les mesures, les poids, les monnaies. Ces discussions, où M. Zell reproduit avec ordre et clarté ce que les maîtres de la science ont écrit sur des questions jadis fort controversées, remplissent une partie du second chapitre

ac vetustissimum, quo continebantur pæne ab exordio Urbis senatusconsulta, plebiscita, de societate et fœdere ac privilegio cuicunque concessis. — [1] L'énumération, assez incomplète, il est vrai, de ces plaques, se trouve dans Lama, *Tavola alimentaria Velleiate*, p. 80-107. Remarquons en passant que ce sont surtout des tables d'airain qui nous ont conservé les plus anciens monuments de la législation romaine, tels que le sénatus-consulte sur les bacchanales, la sentence concernant les limites des Génuates, les lois Thoria, Servilia, Acilia, et plusieurs autres. Deux plaques de bronze, mises au jour depuis peu à Malaga, ne remontent, il est vrai, que jusqu'au règne de Domitien, mais elles contiennent des règlements curieux concernant l'administration intérieure des municipes romains vers la fin du premier siècle. Malheureusement l'authenticité de ce monument ne nous paraît pas à l'abri de tout soupçon. On en trouve le texte dans une brochure que nous nous empressons de signaler à l'attention des savants; publiée par M. le docteur Manuel Rodrigues de Berlanga, elle porte le titre : *Estudios sobre los dos bronces encontrados en Málaga á fines de octubre de 1851.* Málaga, 1853; 23 pages in-8°, avec un fac-simile.

(p. 28-54), lequel se termine par un résumé ayant pour objet les abréviations (*compendia scribendi*, *notæ*, *notæ litterarum*, *siglæ*, *sigla*) et l'orthographe. Malheureusement celle-ci est souvent d'une irrégularité choquante. Même dans les actes publics datant des siècles de la belle latinité, et sans doute gravés sous la surveillance des magistrats, le même mot, à quelques lignes de distance, est écrit de plusieurs manières différentes; et les ouvriers qui travaillaient sur le marbre ou sur le bronze ne se sont que trop conformés à l'opinion, nous allions dire au précepte d'un admirateur enthousiaste de l'antiquité : *Summam constantiam in dicendo scribendove quærere, animi illiberalis est.* En effet, sur le monument d'Ancyre, du siècle d'Auguste, on lit *sexciens* et un peu plus loin *sexiens*, *caussa* et *causa;* dans les cénotaphes de Pise, du même temps, *maxsimus*, *maxumus* et *maximus*, *opservari* et *observari*. L'examen des manuscrits comme celui des marbres semble prouver que c'est l'imprimerie seule qui a donné aux ouvrages un texte arrêté, aux langues une orthographe fixe, ou, du moins, généralement suivie.

Le troisième chapitre (p. 65-139) traite des formes du langage particulières aux monuments épigraphiques latins. On ne lira pas sans intérêt les paragraphes où l'auteur parle des inscriptions les plus anciennes dont quelques-unes paraissent marquer le passage de la poésie primitive romaine à la prose écrite, moment si important dans la vie intellectuelle des peuples. Il y a loin, en effet, du chant des frères Arvales, *Satur fufere, Mars, limen sali, sta berber, etc.*, au langage élégant des écrivains du siècle d'Auguste; et ces restes d'un idiome informe et rude, conservés plus fidèlement par le marbre et par le bronze que dans les livres des grammairiens, peuvent expliquer pourquoi quelques-uns des premiers historiens de Rome, malgré leur patriotisme, préférèrent d'écrire plutôt en grec que dans la langue nationale, encore si agreste, si pauvre, si rebelle à l'éloquence.

La dernière partie du même chapitre ne nous arrêtera pas longtemps. Elle a pour objet les formules épigraphiques les plus usitées; puis les noms (*prænomen*, *nomen*, *cognomen*) des hommes libres, ceux des femmes, des affranchis, des esclaves, les tribus romaines (M. Zell n'en compte que trente-cinq dont l'existence soit prouvée par des témoignages non suspects), les différentes manières de marquer les années, les mois, les jours, enfin le style des inscriptions. Si, sur les monuments, la modestie et le faste sont également l'ouvrage de la vanité, la modestie, du moins, et la concision semblent être le langage de la vanité qui a fait de grandes choses, et le faste celui de la vanité qui n'en a fait que de petites. Les inscriptions romaines sont simples, modestes

et très-courtes au temps de la république et pendant le premier siècle de notre ère; les seuls mots qui se lisent sur l'arc de triomphe de Titus sont ceux-ci : *Senatus populusque romanus divo Tito, divi Vespasiani f. (filio), Vespasiano Augusto;* car on peut sans inconvénient abréger un éloge quand on est bien sûr que le reste sera suppléé par la voix publique. Mais ces mêmes inscriptions deviennent prolixes à partir du règne de Septime Sévère; et, plus tard, l'empire romain étant tombé dans une faiblesse extrême qui avait à peine le masque de la force, on peut reprocher au style lapidaire une exagération qui, en voulant agrandir les petites choses, les fait paraître plus petites encore. Fatigante par l'usage trop multiplié de l'antithèse comme par la symétrie trop fréquente et trop affectée des expressions, l'éloquence verbeuse des inscriptions du temps d'Honorius et de ses successeurs célèbre plus d'une fois l'énergie ou la vertu de princes dont nous ne connaissons que la nullité ou les vices; et, vers la fin du VI[e] siècle, la vie romaine s'éteint partout dans l'Occident, occupé d'une manière permanente par les tribus victorieuses des barbares.

Quoique j'aie fait tous mes efforts pour resserrer dans le cadre le plus étroit le compte que j'avais à rendre du volume de M. Zell, je me vois contraint, par la variété et l'importance du sujet, à lui consacrer un deuxième et dernier article.

HASE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Examen d'écrits concernant la baguette divinatoire, le pendule dit explorateur, et les tables tournantes, avec l'explication d'un grand nombre de faits exposés dans ces écrits.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

§ 20. — Des indications de la baguette pour découvrir les sources d'eau, les métaux cachés, les vols, les bornes déplacées, les assassinats, etc., par le père Cl.-François Menestrier.

Il importe d'autant plus de parler des opinions que le père Menestrier a émises sur les *indications de la baguette* dans la *Philosophie des*

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre, page 597; pour le deuxième, celui de novembre, page 669; et, pour le troisième, celui de décembre page 768.

images énigmatiques, que ce que nous en dirons complétera les opinions et les réflexions que fit naître l'intervention de J. Aymar dans l'instruction du procès criminel de Lyon, en amenant une conclusion sur une affaire dont on pourrait prendre une idée inexacte, si on se bornait à la connaissance des citations précédentes.

La dissertation du père Menestrier, remarquable par le raisonnement, reçoit une valeur considérable, au point de vue théologique, des approbations des diverses autorités religieuses dont elle est revêtue, en même temps qu'elle témoigne, de la part de l'auteur, de sentiments de franchise et d'une tolérance vraiment louables, lorsqu'on se reporte à la date de l'ouvrage: 1694!

Le père Menestrier combat victorieusement l'explication du mouvement de la baguette par les corpuscules.

Il avoue que, tant qu'il s'agissait de la découverte des sources et des métaux, il était disposé à attribuer le mouvement de la baguette à une cause purement physique, fondée sur un rapport de nature entre le bois et les matières dont elle découvrait la présence; mais son opinion changea tout à fait lorsqu'il eut appris qu'on s'en servait pour découvrir des objets de toutes sortes, et que ses indications pouvaient porter non-seulement sur le présent, mais encore sur le passé et l'avenir.

En effet, on la consultait pour connaître la bonté des étoffes et la différence de leurs prix; pour démêler les innocents d'avec les coupables; découvrir les possesseurs légitimes d'un champ, d'une maison, d'une terre, il y a plusieurs siècles; pour savoir, dans un tel monastère où il y a plusieurs chambres, qui habite dans une telle chambre.

Admettre que la baguette, par son mouvement, fait connaître les choses qui rentrent dans les questions que nous venons d'exposer, c'est, pour un esprit sérieux, reconnaître, comme incontestable, avec le père Menestrier, que la cause de ce mouvement n'appartient point au monde physique, car il faut qu'une *pensée* et une *intention* aient quelque part aux indications de la baguette, et celle-ci, privée d'intelligence, ne peut être qu'un instrument passif entre les mains de celui qui la tient.

Le père Menestrier, admettant comme prouvé le mouvement de la baguette tenue avec l'intention qu'elle indique ce qu'on veut savoir de sujets quelconques, conclut que la cause de son mouvement ne peut venir que d'un *esprit;* et, comme cet esprit ne peut être celui de Dieu ni celui d'un ange, parce que la tradition nous en aurait prévenus, il faut qu'il soit celui de Satan: conclusion identique à celle du père Malebranche, de l'abbé de Rancé, de l'abbé Pirot et du père Lebrun.

Le père Menestrier, en condamnant l'usage de la baguette comme

chose illicite, au point de vue théologique, va plus loin en la montrant comme une cause de troubles dans la plupart des cas où elle est employée. Son opinion sur les inconvénients qu'elle peut avoir en justice est trop bien motivée pour ne pas la reproduire textuellement, et, en le faisant, nous compléterons d'une manière exacte l'histoire du procès criminel de Lyon dans lequel J. Aymar intervint.

« Que l'on ne dise pas que c'est une sage disposition de la providence et de la justice de Dieu pour empêcher que certains crimes ne « demeurent impunis et pour découvrir des hypocrisies, pour manifester l'innocence qui peut être opprimée, même dans les tribunaux de « la justice, faute de preuves évidentes de ce qu'elle est. Je dis que « tous ces prétextes sont vains, faux, chimériques, extravagants, car il « n'est pas permis à la justice de se servir, ni directement ni indirectement, de ces indications pour absoudre ni pour condamner, non pas « même comme de moyens pour parvenir à la vérification d'autres « signes et d'autres preuves, d'autant que ces indications sont suspectes, « sujettes à beaucoup d'erreurs et à la mauvaise foi des personnes qui « pourraient dire qu'elles auraient ce talent, et déférer faussement des « personnes qu'elles voudraient perdre, en faisant tourner sur elles des « baguettes. Quand il s'agit de la vie, des biens et de l'honneur des « personnes qui sont mises en justice, il faut des preuves certaines, « des témoignages irréprochables, des indices constants, invariables, « pleinement connus et qui n'aient rien d'équivoque.

« C'est pour cela que l'Église a sagement condamné les épreuves qui « se faisaient autrefois par l'eau, par le feu, par les duels et par d'autres « semblables voies pour se purger de certains crimes dont on était accusé, parce que, quoique, en ces épreuves, on eût vu souvent des effets « miraculeux, ils n'étaient pas naturels, et Dieu ne veut pas que l'on ait « recours aux miracles qu'il n'est pas obligé de faire, et qu'il n'a pas « promis de faire pour rendre ces épreuves infaillibles. Beaucoup moins « voyons-nous qu'il ait promis en aucun endroit de l'Écriture de donner « aux hommes ce talent de la baguette pour découvrir les crimes. Ainsi « il y aurait de la témérité d'oser assurer que ce soit un don de Dieu, « n'en ayant aucune révélation, ni expresse, ni contenue en aucune « autre révélation, qui puisse avoir un rapport certain avec ces effets et « ces indications que nous voyons.

« Ainsi le talent de la baguette est inutile aux procédures de justice, « parce que, si la justice les recevait, elle autoriserait des sortiléges : je « dis des sortiléges, car il est constant, sur tous ces faits exposés et observés exactement en plusieurs expériences faites par des personnes

« non suspectes, qu'il n'est nul théologien qui ne soit obligé de dire, selon « les règles de la foi, les oracles de l'Écriture sainte, la discipline de « l'Église, les usages et les maximes de la morale chrétienne, que cette « vertu prétendue de la baguette est un artifice des démons, avec les- « quels on a fait un pacte explicite ou implicite, actuel ou tacite, pour « avoir ce talent et cette vertu dont on ne peut assigner aucun autre « principe certain et déterminé.

« Aussi les juges de Lyon qui condamnèrent le bossu, l'un des auteurs « de l'assassinat qui a servi à manifester au monde le rare talent de « J. Aymar, ne *voulurent avoir aucun égard à ces indications, en condamnè- « rent les épreuves, et ne firent leurs procédures que sur les interrogations faites « au bossu et sur les indices des témoins qui l'avaient vu entrer dans la maison* « où s'était commis le crime dont le bossu fut convaincu, non-seule- « ment par les *preuves testimoniales*, mais encore par des *preuves mortes*, « comme la serpette à bûcheron dont il s'était servi pour commettre « l'assassinat, *laquelle fut reconnue par celui qui la lui avait vendue.*

« *Ainsi ceux qui ont dressé la narration de ces nouveaux phénomènes « ont fait tort à la sagesse, à l'intégrité et à la réputation de ces juges, de les « avoir impliqués dans ces recherches auxquelles je sais qu'ils ne voulurent « avoir aucun égard*, se souvenant de ce qui s'était passé en cette ville « l'an 1608. »

Il s'agissait d'un paysan que les pères du collége jugèrent avoir re-couru à un maléfice pour opérer la fonte des glaçons de la Saône qui menaçaient d'emporter le pont de pierres.

Nous reproduirons un écrit curieux qui fus remis au père Menestrier par une *personne d'esprit et de probité* qui, après avoir eu la curiosité de faire toutes les épreuves qui se pouvaient faire des indications de la baguette pour satisfaire sa curiosité, a fini par être convaincue que cela ne pouvait se faire naturellement, et en a conçu tant d'horreur, qu'elle s'est fait une loi de détourner tous ceux qu'elle connaîtra avoir cette curiosité de la satisfaire désormais et de faire renoncer à se servir de la baguette ceux qui ont la faculté de la faire tourner.

« Il décrit ainsi la manière qu'il a tenue en toutes les épreuves qu'il « a faites de la baguette.

« Je fais premièrement asseoir la personne qui a le talent de la baguette « dans un lieu où elle ne puisse être distraite, car il est arrivé plusieurs « fois que, quand son esprit s'agite de diverses pensées, la baguette ne « joue point son jeu parfaitement comme quand elle applique forte- « ment son attention sur chaque question qu'on lui fait.

« Je demande si la baguette est un don naturel : elle tourne.

« Si le démon n'y a aucune part implicitement ou explicitement : elle « ne tourne pas.

« Si ce talent est donné en naissant : elle tourne.

« Si c'est par les constellations : elle tourne.

« Si c'est par la conjonction de telle ou telle planète : elle ne tourne « point; par la conjonction du soleil et de Vénus : elle tourne. Si, par « cette baguette, on peut faire des choses mauvaises : elle tourne. Si « l'on pourrait y faire quelque pacte avec les démons : elle tourne. Si « cette vertu n'est préjudiciable que pour les mauvais usages que l'on « en pourrait faire : elle tourne.

« Si l'on pourrait s'en servir pour éclaircir les matières qui sont dou- « teuses dans les écoles de théologie : elle tourne.

« Si l'on pourrait, par ce moyen, acquérir une parfaite connaissance « de l'astrologie, pour faire des almanachs pour tout le cours de l'année : « elle tourne.

« Les connaissances de la médecine, du tempérament de chaque « personne, les propriétés des animaux, des plantes : elle tourne.

« Et enfin il n'y a rien que l'on puisse imaginer à lui faire des ques- « tions sur quoi elle ne réponde, même sur les talents, la capacité des « personnes, leurs noms connus ou cachés, leurs péchés et le nombre « de ces péchés. Elle est infaillible sur les choses passées et présentes; « mais, sur les futures, plus de mensonges que de vérités, aussi bien « que sur les pensées que l'on prend à l'égard de ces trois sortes de « temps et que l'on ne manifeste pas.

« Pour le présent, si l'on lui demande comment une personne est « vêtue et qui est absente, si c'est d'une telle ou telle couleur, d'une « telle ou telle matière, elle tourne sur la couleur et sur la forme de « l'habit.

« Pour le passé, elle découvre les voyages qu'une personne a faits, « les blessures qu'elle a reçues et en quel endroit de son corps.

« Il se ferait un gros volume, ajoute cette même personne, des opé- « rations que j'ai fait faire, sur différentes matières, à diverses personnes « qui ont ce talent. »

Nous avons reproduit ce passage, afin de montrer que, dès avant 1694, la baguette divinatoire donnait, par son mouvement de rotation, les mêmes indications que donnent les tables frappantes en 1853.

Après avoir reconnu, avec le père Menestrier, que l'ensemble des phénomènes attribués à la baguette divinatoire ne peut être rapporté à une cause physique, nous reproduirons un récit qu'il fait d'expé-

riences exécutées devant lui par une personne religieuse, parce que ce récit, opposé à celui du père Lebrun, concernant mademoiselle Martin, deviendra un moyen de contrôle, un vrai *criterium* de la proposition que nous venons de rappeler.

« J'ai vu, dit le père Menestrier, une personne religieuse qui a ce « talent, et qui s'en servait alors, le croyant tout à fait innocent et « naturel, chercher de l'eau, et, après qu'elle en avait trouvé, si on lui « mettait en l'une des mains un linge ou quelque autre chose mouil« lée, la baguette ne tournait plus. Si elle cherchait de l'or caché, on « avait beau lui mettre de l'eau dans la main ou de l'argent, la baguette « ne cessait pas de tourner pour l'or; mais, dès qu'on lui mettait une « pièce d'or en la main, son action cessait; ce qui n'arrivait pas lors« qu'elle cherchait de l'argent caché, quoiqu'elle eût de l'or dans les « mains. »

Ainsi, en mettant de l'eau dans la main qui tient la baguette mise en mouvement par la présence de l'eau, c'est détruire l'effet de celle-ci sur la baguette; en un mot, il y a *neutralisation d'un effet par l'identique de la cause qui le produit.* Voilà un fait expérimental, attesté par un témoin digne de foi, le père Menestrier. C'est un exemple du procédé de M. Peisson.

Rappelons maintenant que mademoiselle Martin découvrait la nature des choses en procédant d'une manière absolument contraire, puisque « l'identique de la cause qui produit le mouvement de la baguette mis « en contact avec celle-ci en augmente le mouvement, tandis que ce « qui est différent l'arrête. »

Il résulte évidemment de ces faits, dont la manifestation est *également prouvée*, qu'ils ne peuvent être attribués à une cause physique, car, dans les mêmes circonstances, la même *cause physique ne peut produire deux effets opposés.*

Dans la quatrième partie, nous verrons avec quelle facilité nous les expliquerons par une même cause; mais cette cause n'appartient plus au monde physique, mais au monde moral.

§ 21. — Lettres itinéraires posthumes de Tollius, avec des notes de M. Hennin, 1700.

Tollius et son ami Hennin sont contre l'usage de la baguette.

Hennin combat successivement l'explication du mouvement de la baguette donnée par les péripatéticiens et les cartésiens. Il va jusqu'à dire qu'admettre la possibilité de suivre des meurtriers à la piste par l'effet, sur la baguette, des corpuscules qui s'exhalent de leur corps, *c'est vouloir raisonner dans le délire.* Il nie positivement la vertu de la baguette : nous

n'exposerons pas ses raisons, parce qu'elles rentrent dans celles qui ont été exposées précédemment; nous nous bornerons à dire qu'il « a vu des « personnes à baguette qui ne permettaient pas qu'on leur bandât les « yeux, ou qui se trompaient en faisant les expériences les yeux ban-« dés. »

§ 22. — Histoire critique des pratiques superstitieuses qui ont séduit les peuples et embarrassé les savants, etc., par un prêtre de l'Oratoire (le père Pierre Lebrun). — Paris, 1702.

L'expression de *pratiques superstitieuses* n'est pas employée par l'auteur avec le sens qu'on lui donne dans le langage ordinaire; en s'en servant, le père Pierre Lebrun entend dire que ces pratiques donnent lieu à *des effets dont la cause libre et intelligente veut séduire l'homme*. Illicites à ses yeux, il les proscrit donc, comme l'avait fait déjà, à deux époques, en 1690[1] et 1700[2], le cardinal le Camus. L'usage de ces pratiques, très-fréquent dans le Dauphiné depuis 1640 pour découvrir les sources, fut successivement étendu à la recherche de choses très-variées : par exemple, des hommes, des garçons et des filles, pour cinq sous, constataient, au moyen de la baguette, si des bornes d'héritage avaient été déplacées. Leur détermination était acceptée par les parties intéressées, et, chose remarquable, comme l'aurait été la décision d'un tribunal. Par le même moyen, on prétendait retrouver des chemins perdus; et J. Aymar, le premier en France, en 1688, rechercha les voleurs et plus tard les meurtriers.

Le père Lebrun, voyant combien les indications de la baguette sont incertaines, préoccupé d'ailleurs des désordres qu'elle pouvait causer dans les familles et les décisions de la justice, convaincu, en outre, qu'elle n'est qu'un instrument dont le démon se sert pour tromper les hommes, s'efforça par tous les moyens d'en abolir à toujours l'usage : aussi est-ce à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger l'*histoire critique des superstitions*, dont l'objet principal concerne la baguette divinatoire.

N'ayant point à examiner ce livre dans ses détails, ni à discuter si le mouvement de la baguette doit être attribué à un esprit étranger à l'homme, nous en extrairons ce que nous croyons propre à appuyer la thèse que nous développerons dans la quatrième partie.

Il nous suffit, pour donner une idée de l'ouvrage, d'indiquer l'objet des trois parties qui le composent :

[1] Mandement du 24 février 1690. — [2] *Ibid.* 1700.

La première est consacrée *à l'histoire des faits, de l'origine et des progrès de la baguette;*

La seconde l'est à la *cause qui peut faire tourner la baguette et aux règles nécessaires pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas;*

La troisième partie traite de la *disposition assez commune qui porte les hommes à ne pas condamner ce qui ne paraît pas extérieurement nuisible, et qui engage plusieurs savants à autoriser des pratiques superstitieuses qui doivent être interdites aux chrétiens.*

Le père Lebrun rapporte un grand nombre de cas où la baguette a fait défaut. Nous en choisirons quelques-uns, pour les ajouter à ceux que M. le Prince a voulu que le public connût, afin de le dégoûter de la baguette.

M. de Francine-Grandmaison, prévôt de l'Ile-de-France, et intendant des eaux, a dit au père Lebrun qu'en vertu des deux charges dont il était revêtu, il était fort souvent engagé à faire usage de la baguette pour reconnaître des criminels et découvrir des sources; et que, quoiqu'il eût employé un très-grand nombre de gens réputés habiles à manier la baguette, notamment des révérends pères capucins, il n'a jamais trouvé personne en qui l'on pût avoir confiance, parce que la *baguette donnait souvent le change et disait très-souvent faux*[1].

On voit auprès de la ville de Salon, en Provence, des puits d'une *effroyable profondeur,* dit le père Lebrun[2], creusés inutilement, sur les indices trompeurs qu'avait donnés la baguette.

Le maréchal de Boufflers, n'ayant pas d'eau dans le voisinage du château qu'il venait de faire bâtir en Picardie, eut recours à M. Legentil, le prieur de Dorenic, près de Guise, dont la réputation était grande dans le pays; il resta trois semaines auprès du maréchal : la baguette tourna fortement en plusieurs endroits, et des témoins disent que le prieur en tremblait d'effroi. Cependant on fit creuser dans ces endroits jusqu'à soixante pieds sans trouver d'eau.

Le père Lebrun raconte qu'au mois de septembre 1695, M. de Francine, M. l'abbé de Châteauneuf et M. le lieutenant de roi de Charleroi lui amenèrent un jeune garçon devenu fameux à Paris par la manière dont il se servait de la baguette. Ces messieurs allèrent au château d'eau, près de l'observatoire, où se trouvèrent M. de Lahire et un physicien-mathématicien : la baguette ne tourna pas sur l'endroit où toutes les eaux d'Arcueil passent; on le conduisit dans un jardin où des métaux avaient été enfouis : la baguette ne tourna pas davantage.

[1] Préface. — [2] Page 25.

On pourrait citer un grand nombre de passages où, dans les faits racontés par l'auteur, l'influence de la *pensée*, soit *volonté*, *désir* ou simple *intention* de celui qui tient la baguette, est de toute évidence; mais, forcé de nous restreindre, nous choisirons les suivants, qui vont parfaitement à notre but, comme répétition, comme confirmation de ceux que nous avons extraits des ouvrages précédemment examinés.

En parlant du moyen de déterminer la nature d'un corps qui agit *à couvert* sur la baguette, d'après l'augmentation du mouvement ou sa cessation, manifestées par suite du contact d'un corps connu avec elle (voyez plus haut), nous avons dit que les uns concluent l'identité du corps qui touche la baguette avec le corps caché, d'après l'augmentation du mouvement de la baguette, tandis que les autres tirent la même conclusion de l'effet absolument contraire. Or il est évident, comme nous l'avons fait remarquer, *que les effets ne peuvent être attribués à aucune cause aveugle, mais à une cause libre, et nous dirons plus tard à la pensée de l'homme.* Quoi qu'il en soit, ceux qui concluent *l'identité de nature de l'augmentation du mouvement de la baguette*, et qui admettent la théorie des corpuscules, disent que les corpuscules exhalés, par exemple, de l'or qui est en terre, et ceux qui le sont de la baguette et de l'or qui la touche, conspirent pour augmenter le mouvement, tandis que, si la baguette touchait autre chose que l'or, les corpuscules de cette chose empêcheraient l'écoulement des autres.

Ceux qui concluent *l'identité de la nature de la cessation du mouvement de la baguette*, et qui croient à la sympathie qui se manifeste par une *attraction*, disent que l'or qui touche la baguette, attirant oette baguette, fait cesser l'effet de l'or souterrain.

Certes toute réflexion serait superflue après ces citations[1].

Ajoutons deux nouveaux faits à l'analogie que nous avons établie entre la *baguette divinatoire* et la *table frappante*, lorsqu'on leur adresse des questions auxquelles elles répondent.

M. Duverdier, docteur de Sorbonne, reçut une lettre de Toulouse, du 26 de mai 1700, dans laquelle on lui parlait d'un curé qui manie la baguette de manière que celle-ci répond aux questions qu'on lui adresse, en s'abaissant pour marquer l'*affirmative*, *oui*, et en se relevant pour marquer la *négative*, *non*. Elle dit : « Ce que font les personnes ab« sentes; si un homme a de l'argent, en quelles espèces et combien. On « consulte la baguette sur le passé, le présent et l'avenir . . . Il est indif« férent d'exprimer sa demande de vive voix ou mentalement : ce qui

[1] *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, page 45, 46, 47.

« surprendrait davantage, ajoute le père Lebrun, si la personne judi- « cieuse qui écrit n'ajoutait que plusieurs réponses se sont trouvées « fausses.

« Il y a quelque temps qu'on me montra, dit encore le père Le- « brun, une lettre du Dauphiné où l'on parlait de mademoiselle Alloüard, « qui devinait aussi avec la baguette ce qui se passait en des lieux fort « éloignés. »

Nous sommes heureux de l'accord du jugement que nous portons sur l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, avec les nombreuses approbations qu'elle a reçues des hommes les plus instruits du clergé français, et dont nous allons reproduire quelques passages.

Approbation de M. Du Pin, docteur en théologie de la Faculté de Paris, et professeur royal en philosophie.

Il dit : « Que l'auteur traite cette matière avec autant de justesse et « de discernement que d'élégance et d'érudition, et qu'il a su parfaite- « ment accorder les principes de la saine théologie avec ceux de la bonne « philosophie, *en tenant un juste milieu entre l'incrédulité des esprits forts « qui leur fait nier des faits certains, et la trop grande crédulité des faibles, « qui leur fait approuver des pratiques superstitieuses.* »

Approbation du R. père Alexandre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, et ancien professeur du grand couvent et collége des RR. pères prêcheurs.

. . . . . « Cet ouvrage est parfaitement conforme aux règles de la foi « et des bonnes mœurs, et j'espère qu'il sera utile à l'Église. C'est *une « chose déplorable qu'il se trouve des chrétiens* qui autorisent des usages « que la loi de Dieu et les prophètes condamnent, et qui emploient « leur philosophie pour *justifier des erreurs* et des *pratiques proscrites par « les saints Pères, par les saints décrets* et par *les théologiens catholiques*, et « forment de vains systèmes en faveur *de ces usages pernicieux*. . . . . »

Autre approbation des docteurs de Sorbonne Lambert, doyen de l'église cathédrale de la Rochelle et d'Hillerin, trésorier de la même église.

. . . . . Histoire critique . . . . . « Mais où tout remplit parfaitement « le dessein que le savant auteur se propose, de désabuser les *peuples « de tant de pratiques superstitieuses, si souvent condamnées par l'Église*, et « de dissiper les faux raisonnements dont quelques philosophes ont em- « brouillé cette matière. »

Autre approbation de François-Aimé Pouget, prêtre de l'Oratoire, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé de Notre-Dame de Chambon.

..... « Et il y a tout lieu de croire qu'il détournera entièrement « les fidèles de toutes sortes de superstitions, et qu'il ne se trouvera per- « sonne qui, après la lecture de cet ouvrage, veuille encore autoriser « les pratiques suspectes qui y sont expliquées et condamnées..... »

Autre approbation de Michel le Breton, curé de Saint-Hippolyte.

..... « Mais ce qu'il y a de plus considérable, c'est qu'on y trouve « des règles certaines pour démêler les effets naturels d'avec les surna- « turels, et les effets qui viennent de Dieu d'avec ceux qui viennent « des démons. L'esprit et l'érudition de l'auteur éclatent sans faste dans « tous les endroits du livre. Je l'ai lu avec exactitude et je le crois très- « utile au public..... »

Autre approbation de M. Darnaudin, curé de Saint-Martin à Saint-Denis en France, et de Nolet, docteurs de Sorbonne.

« L'usage des superstitions dans le paganisme n'a point de quoi nous « surprendre. C'est ce que devait introduire l'esprit d'erreur et d'illusion « qui présidait à cet état de ténèbres, mais que, dans le christianisme, « qui est *un état de lumière et où la vérité préside*, l'on donne encore dans « les mêmes abus; qu'on se laisse éblouir par des pratiques dont on « découvrirait aisément le faux, pour peu que l'on voulût *faire usage de « la raison et de la religion :* c'est ce qu'on ne saurait trop déplorer et sur « quoi les *fidèles ne sauraient être trop instruits*. Ils le seront parfaitement « et d'une manière très-utile dans cet ouvrage, qui a pour titre : *Histoire « critique des pratiques superstitieuses, etc.*, ouvrage où l'illustre et savant « auteur a su réunir, avec toute la politesse du style, ce que les preuves « ont de plus solide, le raisonnement de plus juste, l'expression de plus « énergique, l'érudition de plus recherché, la théologie de plus exact... »

Ceux qui aiment à voir des hommes de professions diverses, occupant des positions différentes dans la société, se mettre en communication de pensées, dans un but désintéressé, le triomphe de la vérité, ne lisent pas avec indifférence un *jugement de l'Académie royale des sciences*, signé Fontenelle, sur l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, à la suite des approbations données par d'habiles théologiens à la pureté de la foi de l'auteur et à l'orthodoxie de ses doctrines. Ceux qui croient aux avantages que la société retire toujours du rapprochement des

hommes que leur position sociale et leur profession tend à isoler les uns des autres, voient donc avec satisfaction le jugement suivant.

« Le R. père Lebrun, prêtre de l'Oratoire, ayant présenté à l'Acadé-« mie un livre intitulé *Histoire critique des pratiques superstitieuses qui ont « séduit les peuples et embarrassé les savants*, sur lequel il souhaitait d'avoir « le sentiment de la compagnie, elle a nommé pour l'examiner le « R. père Malebranche, MM. du Hamel, Gallois, Dodart, de la Hire « et moi; et, après l'avoir lu chacun en particulier, nous sommes con-« venus tous ensemble que le livre était plein de recherches curieuses, « et bien raisonné; que les principes qui y sont établis pour démêler ce « qui est naturel d'avec ce qui ne l'est pas sont solides; et que les « *pratiques qu'on y combat sont de pures impostures des hommes, ou doivent « avoir des causes qui ne peuvent être rapportées à la physique, supposé la « vérité des faits dont on n'a pas entrepris la discussion.*

« En foi de quoi j'ai signé le présent certificat, à Paris, ce 17 décembre 1701. »

FONTENELLE

Secrétaire de l'Académie royale des sciences.

E. CHEVREUL.

Vie de saint Louis, roi de France, par Le Nain de Tillemont, publiée par la Société de l'histoire de France, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, et accompagnée de notes et d'éclaircissements, par J. de Gaulle. Tom. I et II, 1847; III et IV, 1848; V, 1849; VI et dernier, 1851. A Paris, chez J. Renouard.

SIXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Dans nos précédents articles, nous nous sommes appliqué à examiner quelques-uns des points principaux de la vie de saint Louis, et à indiquer les résultats les plus considérables de ce grand règne; mais, nous l'avons dit, un tableau où nous aurions essayé d'en présenter l'ensemble aurait de beaucoup dépassé la mesure d'une simple analyse. Il convient

[1] Voir les cahiers d'octobre 1851, p. 625; de mai et de juin 1852, p. 316 et p. 386, d'août et de novembre 1853, p. 503 et 703.

cependant de montrer brièvement de quelle manière Le Nain de Tillemont a envisagé la vie entière de saint Louis, dans le résumé qu'il a fait lui-même des cinq premiers volumes de son histoire.

« Nous le considérerons premièrement, dit-il, comme un simple par- « ticulier, chargé seulement du soin de son âme; ensuite comme père « et chef de famille, chargé du soin de sa femme, de ses enfants, de ses « domestiques; et enfin, comme roy, chargé de la conduite de tout un « peuple, et obligé de se conduire en prince chrestien à l'égard de ses « sujets et des étrangers[1]. » Et puis, sans s'occuper de composer un tableau ou même de tracer un portrait, Le Nain de Tillemont ne nous donnera guère que les traits épars de cette grande figure, et, dans une série de chapitres détachés, il nous présentera successivement son héros sous divers aspects.

Il le prend jeune enfant, encore au berceau, croissant et se fortifiant sous l'éducation virile d'une mère habile et pieuse. A mesure qu'il avance dans la vie, ses heureux instincts deviennent des qualités qui se trempent, pour ainsi dire, au contact de cette discipline austère.

Voici bientôt le chrétien, dans sa foi ardente, ses mœurs saintes, sa sublime charité, ses macérations presque homicides. Dès sa première jeunesse, c'est déjà la maturité des vieillards. A vingt ans, il quitte la royale et juvénile magnificence des vêtements, et il renonce aux divertissements qui avaient passionné son adolescence.

Il y a là quinze ou seize chapitres intitulés : piété de saint Louis; — des austérités de saint Louis; — de son dormir et de son lever[2]; —

[1] *Vie de Saint Louis*, t. V, p. 334. — [2] Il se levait au milieu de la nuit pour prier, « le corps et la tête prosternés jusqu'en terre, dit Tillemont, ce « qui l'affoiblissoit tellement et épuisoit si fort ses esprits que, quand il se re- « levoit, il ne voyoit presque pas, et ne pouvoit retrouver son lit; de sorte qu'il « estoit obligé de demander au chambellan qui l'attendoit où il estoit, mais tout « bas, pour n'estre pas entendu des chevaliers qui couchoient dans sa chambre, « et de se faire conduire jusqu'à son lit..... » Aux seigneurs qui murmuraient de ce que saint Louis donnait trop de temps aux exercices de dévotion, il répondait « fort sagement, » dit Tillemont : « Si je mettois une fois autant de temps « à jouer aux dez ou à courir dans les bois après des bêtes et des oiseaux, per- « sonne n'en parleroit et n'y trouveroit à redire. » La réponse était très-sage et très à propos sans doute; néanmoins des personnes de piété, voyant que toutes ces austérités « estoient capables de faire un grand tort à sa santé et surtout à son « cerveau, le prioient de se modérer en cela. » (Manuscrit F, p. 17; Duchesne, t. IV, p. 400; *Vie de saint Louis*, t. V, p. 335, 354.) — On ne saurait songer, sans un amer regret, que l'austérité exagérée des pratiques de dévotion a probablement avancé la mort de saint Louis. En affaiblissant prodigieusement sa constitution, déjà débile, elle l'avait prédisposé à la maladie dont il mourut en Afrique, ainsi

comment saint Louis passait ordinairement la journée; — saint Louis va nu-pieds, porte la haire, reçoit la discipline; — mortifications de saint Louis dans ses repas; — des jeûnes de saint Louis; — prières particulières de saint Louis; — respect de saint Louis pour les reliques; — quelques dévotions particulières de saint Louis; — comment saint Louis passait le vendredi saint; — de l'humilité de saint Louis, etc. etc., dont les titres seuls font comprendre, mieux qu'un raisonnement peut-être, le vice de la narration. On voit que cette vie ascétique et pénitente au milieu de la cour et des affaires, toute remplie de pratiques auxquelles ne sembleraient pas pouvoir suffire la solitude de l'ermitage et le loisir du cloître, est décrite avec une profusion de détails qui peut plaire à certains lecteurs curieux et peu pressés, mais qui exclut tout art de composition et détruit tout l'effet d'une peinture.

Le Nain de Tillemont nous raconte aussi, jusque dans les moindres circonstances la conduite de saint Louis à l'égard de sa mère, de ses frères, de sa femme, de ses enfants, et aussi des gens attachés à son service. C'est partout la même manière et le même procédé.

On a vu quelquefois la trop fervente dévotion éteindre les sentiments de famille; dans l'âme de saint Louis, il y avait place pour toutes les honnêtes et bonnes affections, et, au lieu de se nuire, elles se fortifiaient, s'échauffaient, se purifiaient l'une par l'autre. Jamais on ne vit sur le trône un fils plus tendrement respectueux et plus passionné pour sa mère, jamais un frère plus dévoué, un mari animé d'un plus pur amour, un père, enfin, chérissant ses enfants d'une tendresse plus éclairée et plus assidue, et cependant toujours maître de lui-même et tempérant ses plus vives affections par une fermeté exempte de dureté comme de faiblesse.

Quoiqu'il fût chargé de la conduite d'un grand royaume, dit Tillemont, dont, en les abrégeant, nous empruntons les paroles, il ne se croyait pas dispensé de prendre un soin particulier de l'éducation de ses enfants. Élevés sous les yeux de la reine, leur mère, dès qu'ils étaient un peu grands, il les faisait tous étudier... il les faisait toujours venir avec lui à complies, que l'on chantait dans l'église après le souper; ils le suivaient ensuite dans sa chambre, où, après les avoir fait asseoir autour de lui, il les instruisait de leur devoir et les envoyait coucher... Il les

que le remarque Tillemont (V, 164). Moins soumis à de si minutieuses et de si rigoureuses habitudes, saint Louis aurait sans doute prolongé sa vie si précieuse pour le pays, il aurait ajouté aux œuvres ce qu'il eût retranché aux pratiques; certes, le peuple et la religion elle-même eussent beaucoup gagné à un emploi plus sage et non moins pieux de ses jours laborieux et de ses longues veilles.

éloignait des comédies, des chansons, et même de la musique. Il ne voulait point qu'ils portassent, les vendredis, des couronnes de roses ou d'autres matières, pour leur apprendre à honorer la couronne d'épines. Il les faisait venir avec lui au sermon et voulait que les plus grands le vissent servir les pauvres dans les hôpitaux, pour les former peu à peu à ces exercices de piété, et il les y faisait prendre part... Il eût vivement souhaité que les trois enfants qu'il avait eus en Orient, Jean, Pierre et Blanche, fussent appelés de Dieu à la vie religieuse, mais il était si éloigné de vouloir forcer en cela leur inclination, que, ne les voyant point portés vers l'état monastique, il leur procura de bonne heure des mariages avantageux et leur donna des apanages.

Il reste des instructions de saint Louis, écrites pour ses enfants, empreintes du double caractère du bon père et du saint roi[1].

Saint Louis réservait aussi à ses serviteurs une part d'affection, comme s'ils étaient de sa famille; mais il ne voulait, parmi les siens, que des personnes qui lui ressemblassent, « dont la vie et les mœurs « fussent honnestes et réglées et dans une entière pureté. » Et Tillemont ajoute ici quelques détails curieux et propres à faire connaître avec quelle pieuse vigilance le saint roi gouvernait sa maison[2].

« Enfin, ajoute l'historien, il faut venir aux vertus de saint Louis qui « regardent plus particulièrement sa qualité de roy et de maistre d'un « grand Estat. »

Un courage intrépide et réfléchi, une libéralité magnifique et prudente, la sagesse dans l'administration des finances et dans toutes les parties de son gouvernement, caractérisent ce grand homme. A la guerre, saint Louis est le plus brave de son armée; en paix, il est le plus sage de son conseil. Telle est la matière de plusieurs chapitres où l'auteur n'est ni moins prodigue de détails, ni moins curieux des petites circonstances, ni moins riche en autorités qu'il ne l'était en racontant la vie privée du saint roi. Mais ici, avec plus d'ordre, il y a moins de répétitions, et le sujet, plus varié et moins circonscrit, comporte mieux l'abondance des faits et la fécondité des réflexions.

Tillemont, rappelant les actions guerrières de saint Louis, et la révolte des princes abattue, et le puissant empereur Frédéric II mis à la raison, et les Anglais défaits à Taillebourg, et l'héroïsme dans les revers comme dans les succès de ses expéditions d'Orient, ajoute : « Toutes

[1] Manuscrits D et F. « Bonifacii VIII papæ sermo de canonizatione regis Ludo« vici sanctissimi. » Dans Duchesne, V, 483. — Guill. de Nangis, *ibid.* 391. — Joinville, p. 126, édit. de Ducange. — [2] *Vie de saint Louis*, t. V, p. 383 et suiv.

« ces choses se peuvent faire par une vaillance humaine, mais il faut « avoir tout ensemble et le courage naturel d'un héros et la grâce du « martyr pour pouvoir témoigner la fermeté et l'intrépidité qu'eut saint « Louis dans sa prison[1]. »

La libéralité, chez les rois, est souvent un vice ruineux; chez Louis IX, ce fut une vertu féconde : ses mains, qui s'ouvraient largement pour les pauvres, se fermaient volontiers à l'avidité des princes et des courtisans; aussi, tandis que le peuple bénissait ses largesses, les grands et les heureux du siècle lui jetaient le reproche d'avarice[2]. Saint Louis parvint ainsi à concilier trois choses qui vont rarement ensemble : il donna beaucoup, ne foula point le peuple, et trouva toujours son trésor plein quand les grandes nécessités politiques le forcèrent de l'ouvrir.

Sa raison était si ferme, que, dans les choses mêmes où ses sentiments intimes avaient sur lui le plus d'empire, il ne sacrifiait rien de ce qui lui semblait la justice, l'intérêt de l'État, la dignité et l'intégrité du pouvoir royal, à ses penchants les plus respectables et les plus sacrés. Ainsi il témoigna, en diverses rencontres, que le respect qu'il avait pour l'Église ne l'empêchait pas « de maintenir les droits de sa couronne contre « les usurpations des ecclésiastiques. » Dans ces circonstances, il unissait, avec un merveilleux discernement, la fermeté à la modération.

« Cette sagesse, qu'on voit que Dieu avoit donnée à saint Louis, dit « Tillemont, le faisoit tout ensemble aimer et craindre de tous ceux « de son conseil et de tous les grands. Il n'attiroit point les princes par « des caresses ni par de grandes libéralitez... Cependant l'estime de sa « sincérité, de sa sainteté, de sa bonté et de sa justice, donnoit une « telle crainte, un tel respect et un tel amour pour luy et aux grands « et aux petits, que personne n'osoit et ne vouloit rien entreprendre « contre son autorité[3].

On sait que la renommée de l'équité et de toutes les vertus de saint Louis l'avaient rendu l'arbitre des nations étrangères et des rois voisins; ce que l'on sait moins, c'est que les particuliers eux-mêmes le voulaient avoir pour juge de leurs procès, et l'on voyait souvent ceux du comté de Bourgogne et de la Lorraine venir pour cela à Paris, à Reims, à Melun et aux autres endroits où il était[4].

Cette confiance des peuples était justifiée non-seulement par l'intégrité de saint Louis, mais aussi par son amour profond de la concorde et de la paix. Il se trouvait dans son conseil des hommes qui le pres-

[1] *Vie de saint Louis*, t. V, p. 391. — [2] Duchesne, t. V, p. 453[c], 472[a]. — [3] *Vie de saint Louis*, t. V, p. 401. — [4] *Ibid.* p. 406.

saient de tirer avantage des divisions et des malheurs de ses voisins; saint Louis repoussa toujours cette odieuse politique, et le pape Urbain IV lui en donna ce glorieux témoignage : « Tu quem tanquam « pacis angelum in regno tuo divina potentia constituit[1]. »

Dans une lettre qu'il écrivait, peu de temps avant sa mort (25 juin 1270), à Mathieu, abbé de Saint-Denis, et à Simon de Nesle, comte de Ponthieu, régents de France, lettre que nous a conservée d'Achery[2], on trouve cet admirable passage : « Jura nostra et aliena servari, que« relas pauperum et miserabilium personarum diligenter audiri; et tam « ipsis quam omnibus aliis, quibus justiciae debitores sumus, ita reddi « quod justum est, juste, fideliter et mature, quod apud illum judicem « qui justicias judicabit, non possimus de neglecta, dilata vel usurpata « justicia condemnari. »

En effet, une des choses que saint Louis a toujours le plus redoutées, c'était d'encourir le soupçon d'injustice. Il craignait surtout que son titre de roi ne lui fît trop facilement gagner une cause; et, lorsqu'on traitait devant lui et devant son conseil quelque affaire où il avait intérêt, « il « combattoit autant qu'il pouvoit ses propres droits et soutenoit ceux « qui plaidoient contre lui, afin que ceux de son conseil eussent une « entière liberté de se déclarer pour la justice[3]. »

Mais telle est la puissance de ce penchant mauvais qui porte trop souvent les serviteurs des princes à exagérer le zèle, que les officiers de saint Louis, au mépris de la volonté formelle du roi, et quoiqu'il mît tout le soin possible à les choisir de son mieux, s'obstinaient encore quelquefois à prononcer en sa faveur, malgré lui-même, et s'efforçaient d'accroître son pouvoir aux dépens de la justice et d'étendre ses droits aux dépens des droits des sujets. Tillemont en fait la remarque et en donne la raison : « Les officiers, dit-il, trouvent tousjours leur avan« tage à estendre l'autorité et le pouvoir de leur maistre[4]. »

Toutefois, la sainte probité du roi n'était pas moins infatigable que le zèle servile de quelques-uns de ses officiers; et les commissaires qu'il envoyait annuellement dans les provinces avaient charge de réprimer, en même temps que toutes les autres prévarications, ces maladresses du zèle et ces exagérations coupables du dévouement, de restituer ce qui aurait été pris injustement, et de déposer ces magistrats, qu'aurait peut-être récompensés un mauvais roi.

[1] Voy. la lettre de ce pape dans Duchesne, t. V, p. 874[b]. — [2] *Vos qui nostrum locum tenetis*, leur écrit le roi. *Spicileg.* t. III, p. 664; Paris, 1723. — [3] Manuscr. F, p. 118. Duchesne, t. V, p. 446[b]. *Vie de saint Louis*, t. V, p. 434. — [4] *Vie de saint Louis*, t. V, p. 435.

Le Nain de Tillemont remarque que saint Louis commença à faire de telles informations dès l'an 1247, et que ces commissaires sont nommés inquisiteurs dans les comptes de ce temps-là : « ce sont, dit-il, les « *missi dominici* de la seconde race. » En effet, saint Louis avait imité en cela la sagesse de Charlemagne. Notre historien rapporte plusieurs exemples des réparations ordonnées par ces commissaires, et il s'appuie sur des autorités recueillies dans ses manuscrits perdus depuis[1].

Mais nous avons, à cet égard, une autorité précieuse, et que nous nous étonnons de ne pas voir invoquée par Le Nain de Tillemont : c'est celle du confesseur de la reine Marguerite, qui nous a laissé ce témoignage précis et formel :

« Porce que aucunes fois le benoist roy ooit que ses bailliz et ses prévoz « fesoient au peuple de sa terre aucunes injures et torz, ou en jugeant « malvezement, ou en ostant leurs biens contre justise; pour ce accous- « tuma il à ordener certains enquesteurs, aucunes fois frères meneurs « et prescheurs, aucunes fois clercs séculiers, et aucunes fois neis che- « valiers, aucunes fois chascun an une fois, et aucunes fois pluseurs, « à enquerre contre les bailliz et contre les prevoz et contre les autres « sergeans par le royaume; et donnoit as diz enquesteurs pooir que, se « il trovoient aucunes choses des diz bailliz ou des autres officiaux ostées « malement ou soustretes à quelque personne que ce fust, que il li « feissent restablir sans demeure; et avecques tout ce, que ils ostassent « de leurs offices les malvès prevoz et les autres mendres sergeans que « il troveroient dignes d'estre ostez[2]. »

On comprend la nécessité et les bons effets d'une pareille institution à une époque où la difficulté des communications et l'absence de toute centralisation multipliaient, entre le Gouvernement et ses agents, les distances et les lenteurs.

En résumant en trois ou quatre pages toute cette appréciation de la vie de saint Louis, qui ne comprend pas moins d'un demi-volume de Tillemont, et qui n'est elle-même qu'une sorte de résumé de tout son livre, nous avons tâché de montrer le procédé de notre auteur, qui, là même où il semble devoir concentrer son récit, prodigue encore les menues circonstances, en narrateur usant de son loisir et peu ménager du temps de son lecteur.

C'est ainsi que Tillemont, en parcourant du pas lent et mesuré de l'annaliste toute la vie de Louis IX, en s'appuyant constamment sur des

[1] Manusc. F, p. 122, *Vie de saint Louis*, t. V, p. 435 et suiv. — [2] *Vie de saint Louis*, p 387 de l'éd. de l'Imprimerie royale, 1761.

autorités nombreuses, choisies, solides, a pu embrasser cette longue et féconde histoire dans son ensemble et dans tous ses détails.

Tillemont ne juge point saint Louis, il l'admire; l'auréole de cette sainte vie lui en cache les ombres. Les intentions de saint Louis furent toujours si pures, que l'historien se ferait scrupule d'examiner des actes qu'elles ont inspirés; il n'oserait soupçonner le moindre excès dans des vertus si touchantes et si adorables; enfin ce roi, rare entre les rois, fut tellement au-dessus de son siècle par les lumières de son esprit, la bonté de son cœur, la grandeur de son âme, que l'historien ne songe jamais à se demander si l'homme n'a pu subir parfois l'influence de son temps. .

Ne cherchons donc pas dans cet ouvrage une histoire rigoureusement critique, n'y cherchons pas même une histoire; nous l'avons dit (et nous ne saurions trop insister sur ce caractère dominant du livre que nous examinons), ce sont des matériaux que Le Nain de Tillemont rassemble, qu'il dégrossit, qu'il dispose pour la construction d'un édifice que doit élever une autre main. Mais, en même temps, c'est un livre plein d'études et de veilles, composé avec des recherches sans nombre, une sagacité pénétrante et un infatigable labeur : pour se préparer à cet ouvrage, qui n'était lui-même qu'une préparation, Tillemont a tout lu, tout compulsé, tout extrait; il a réuni une foule de documents dont le recueil est perdu, mais dont l'indication, consignée au bas de chaque page de son manuscrit, atteste la peine que l'auteur a prise et montre la confiance qu'on lui doit. Jamais la conscience d'un écrivain ne s'est mieux révélée par l'activité des études et par la prudence et le scrupule des assertions.

Si, sur un point important, tel que les brigues de Philippe, comte de Boulogne, contre la reine Blanche, sa belle-sœur, Le Nain de Tillemont n'a pas de témoignages qui le satisfassent pleinement, il se hâte d'en avertir : « J'en voudrois avoir des autorités plus assurées[1]. » A-t-il à raconter un grand démêlé entre Jean de Cisoing et le comte de Flandre, il vous dira : « Il y a diverses particularitez que je n'entends pas[2]. » S'agit-il d'une discussion sur la vraie croix, dans laquelle Le Nain de Tillemont cite une relation de Jean Mortis, chantre de la Sainte-Chapelle, il ajoute : « Quoique cette relation soit trop circonstanciée pour douter « qu'elle n'ait esté tirée de mémoires plus anciens, j'aurois néanmoins « peine à m'en servir sans avoir veu ces mémoires[3]. » Dans une dissertation relative à l'abbaye de Maubuisson : « On marque encore d'autres « choses de saint Louis, touchant Maubuisson, dont je n'ay pas de

[1] *Vie de saint Louis*, t. I, p. 518. — [2] *Ibid.* t. II, p. 330. — [3] *Ibid.* p. 412.

« preuves[1]. » Cite-t-il les *Conciles de Narbonne* de Baluze : « Je les ay par« courus bien légèrement, » dit-il[2]. Dans son chapitre relatif aux Chartreux établis à Paris par saint Louis, Tillemont cite quelques autorités, et puis il dit : « On pourroit tirer beaucoup d'autres choses sur cela des « antiquitez de Paris; mais, comme on n'en rapporte point les preuves, « et qu'il y en a plusieurs dont je ne voudrois pas répondre, je n'en ay « rien mis[3]. » A tout moment, enfin, des phrases telles que celles-ci : « Je ne sçay ce que c'est. . . » — « Je n'en ay point vu les preuves. » — « Je ne sçay si j'entends bien cet endroit. » — « Je n'ai pas assez étudié « ce point. » expriment naïvement la circonspection, la bonne foi, la modestie de Tillemont; son érudition est partout sans faste et sans ruses; il ne rougit pas d'ignorer : c'est le caractère du véritable savant.

Après ce que nous avons dit de la manière dont ce livre a été composé, est-il nécessaire d'ajouter que la lecture en est parfois un peu difficile? tant la multiplicité des détails, les répétitions fréquentes, l'absence de tableaux d'ensemble, de considérations développées, nuisent à l'intérêt, au plaisir littéraire. Sans doute, les pensées philosophiques, les réflexions morales, les observations judicieuses, ne manquent pas, mais elles disparaissent trop, perdues dans les mille circonstances de la narration. Toutefois, malgré cette sécheresse presque inhérente au genre des annales, où les faits de toutes sortes sont classés les uns à la suite des autres, à la manière des tables, il y a dans l'histoire de saint Louis un attrait si puissant, l'intimité continuelle avec cet héroïque et bon prince a tant de charme, que, une fois cette étude commencée, on ne quitterait pas volontiers l'auteur avant d'avoir été jusqu'au bout. En un mot, Le Nain de Tillemont se résume peu, il ne conclut pas, mais il vous aide à résumer et à conclure. Les traits du tableau restent partout épars dans ces six volumes, mais ils sont si nets, si précis, parfois si expressifs, que le tableau se compose de lui-même dans votre imagination, si vous consentez à quelques moments de réflexion après la lecture.

Nous avons dit six volumes; ajoutons que le dernier n'a avec saint Louis qu'un rapport indirect. Tillemont y raconte la conquête du royaume de Sicile par Charles, comte d'Anjou et de Provence, frère de saint Louis, et ensuite il fait l'histoire de Guillaume de Saint-Amour et de ses querelles avec les Jacobins, qui disputaient à l'université l'éducation de la jeunesse. Ce furent là, en effet, deux grandes affaires du règne de saint Louis, et qui en forment un appendice nécessaire; mais

[1] *Vie de saint Louis*, t. II, p. 479. — [2] *Ibid.* t. III, p. 441. [3] — *Ibid.* t. IV, p. 205.

ce n'est plus l'histoire de saint Louis lui-même, et ce prince n'est pas ici, comme dans le reste du livre, continuellement sous les yeux du lecteur. Ce sont, d'ailleurs, deux morceaux qui méritent d'être étudiés, et qui sont composés avec le même amour des détails, la même curiosité de recherches, la même richesse de sources, que le reste de l'ouvrage.

Ce n'est pas seulement dans la postérité que la mémoire de ce saint roi a été honorée; ses successeurs immédiats l'avaient déjà en grande vénération. Il n'a pas eu besoin de la prestigieuse perspective du temps et de l'éloignement, et ce n'est pas à lui que va le proverbe *major e longinquo reverentia*. Peu de règnes sont aussi féconds en documents que celui de Louis IX, et cette époque est l'une de celles qui ont le plus occupé les historiens. Les contemporains les mieux informés l'ont raconté en présence des événements; les compagnons, les commensaux de saint Louis ont été ses biographes. On peut lire, dans la *Bibliothèque historique de la France*, la longue liste que le P. Le Long et Fontette nous ont conservée des auteurs qui se sont occupés de ce siècle et de l'homme qui en fut la gloire. Depuis le temps où Tillemont écrivait, la grande collection des ordonnances a été publiée, et la science historique a fait de réels progrès. Enfin, de nos jours, MM. Mignet et Beugnot ont commencé leur réputation littéraire par deux ouvrages sur les institutions de saint Louis, couronnés tous deux, en 1821, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; et, depuis, de curieux monuments de ce règne ont été publiés dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*[1], particulièrement le recueil des *Olim*[2], auquel les savantes préfaces et les notes de M. Beugnot ajoutent beaucoup de prix. Néanmoins, le livre de Tillemont offre une suite de faits si abondante et si complète, un si grand nombre d'autorités originales et dignes de confiance, qu'il tiendra une place à part parmi les ouvrages qui concernent notre histoire. Ce livre contient, d'ailleurs, sur des points contestés, des documents et des vues qui manquent aux histoires les plus récentes et les plus développées. Sous ces divers rapports, aucune n'en peut tenir lieu, et nous devons à la société de l'histoire de France et à l'éditeur

[1] Règlements sur les arts et métiers de Paris, rédigés au XIII[e] siècle et connus sous le nom du *Livre des métiers*, d'Étienne Boileau, publiés par M. Depping, en 1837; 1 vol. in-4°. *Li Livres de jostice et de plet*, publié, en 1850, par MM. Rapetti et Chabaille; 1 vol. in-4°. — [2] *Les Olim, ou Registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long*, publiés par le comte Beugnot, 1839-1848; 4 vol. in-4°.

qu'elle a choisi[1] de sincères remercîments pour la publication de ce livre, nécessaire à la connaissance complète du règne d'un de nos plus grands rois.

M. AVENEL.

[1] Nous avons dit dans notre premier article, p. 628, le soin qu'a dû prendre M. de Gaulle pour réparer les lacunes du manuscrit de Le Nain de Tillemont et pour le mettre en état d'être publié. Il a, en outre, vérifié les nombreuses citations qui font de ce livre la source la plus abondante d'indications qu'on puisse avoir sur cette époque; il a pu les rectifier quelquefois; cette tâche était laborieuse, et M. de Gaulle l'a remplie avec une louable diligence. Aux notes de l'auteur, réunies dans le tome VI, il en a joint d'autres, utiles à l'éclaircissement de divers passages. Enfin une table analytique des matières rend les recherches faciles à ceux qui voudront consulter cet ouvrage.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. le vicomte Héricart de Thury, membre libre de l'Académie des sciences, est mort à Rome, le 15 janvier 1854.

M. Gaudichaud, membre de l'Académie des sciences (section de botanique), est mort à Paris, le 16 janvier 1854.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 30 janvier, sa séance publique, sous la présidence de M. Combes.

Après le discours d'ouverture de M. le président et la proclamation des prix décernés et des prix proposés, M. Flourens, secrétaire perpétuel, a lu l'éloge historique de M. de Blainville.

Nous donnerons, dans le prochain cahier, les noms des savants qui ont obtenu des prix, des médailles ou des encouragements dans le concours de 1853, et les sujets de prix proposés pour 1854 et 1855.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Blanqui, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section d'économie politique et statistique), est mort à Paris, le 29 janvier 1854.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Des fêtes du moyen âge, civiles, militaires et religieuses, par A. de Martonne. Paris, 1853. — L'auteur s'est proposé, dans ce court opuscule, de recueillir les usages les plus curieux du moyen âge en ses jours de fête. Il n'a pas eu la prétention d'être complet; il n'a voulu qu'intéresser le lecteur par des scènes de mœurs profondément éloignées des nôtres. Il y a réussi: après avoir lu son opuscule, on n'en regrette que la brièveté.

L'Imitation de Jésus-Christ fidèlement traduite du latin, par Michel de Marillac, garde des sceaux de France; édition nouvelle, soigneusement revue et corrigée par V. S. de Sacy; Paris, 1854, chez Techener, XVI-491 pages petit in-8°. — La traduction de l'*Imitation*, publiée pour la première fois, en 1621, par M. de Marillac, et, depuis, réimprimée plus de cinquante fois, a toujours passé auprès des connaisseurs pour reproduire le texte avec une grande fidélité et surtout avec cette simplicité particulière de style qu'on ne retrouve plus dans les traductions subséquentes. « Dans tous les passages où l'onction domine, dit M. de Sacy, Marillac atteint presque son modèle : c'est la même simplicité, la même douceur pénétrante, et cette divine enfance de langage qui met les choses les plus hautes à la portée des esprits les plus humbles. Quand on lit la traduction de Marillac, en laissant de côté le texte latin, on se sent peu à peu ému et charmé; rien ne vous rappelle que ce n'est qu'une copie. » Le secret d'une pareille traduction c'est que son auteur a moins voulu faire une œuvre littéraire, qu'un ouvrage de piété, qu'il s'est ainsi approprié les pensées de son texte, et qu'il s'est laissé tout entier dominer par le sentiment vif des devoirs du chrétien, si merveilleusement retracés dans l'*Imitation de J. C.* Tant de qualités réunies dans une traduction ont engagé M. de Sacy à la réimprimer, et M. Techener, à qui l'on doit de voir revivre beaucoup d'ouvrages devenus rares de nos jours, a voulu faire de cette réimpression un livre d'amateur: papier, caractères, dispositions typographiques, soin dans le tirage, élégance du format, tout a été réuni dans cette nouvelle édition. Ce qui surtout lui donne du prix, c'est une préface trop courte, où M. de Sacy, après avoir parlé de Michel de Marillac et de sa traduction, nous communique, en un langage tout à fait digne du sujet, ses impressions sur l'*Imitation*.

Rome ancienne depuis sa fondation jusqu'à la chute de l'empire. — Rome moderne depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, par Mary-Lafon; Paris, 1853,

2 vol. in-8° de VI-394-446 pages avec cartes, plan et figures, chez Furne. — Cet ouvrage est une histoire des Romains, et surtout une histoire de Rome, de ses institutions, de ses monuments, de ses mœurs, de sa vie publique et privée. Sous ce rapport, *Rome ancienne et moderne* se distingue de toutes les histoires romaines qui l'ont précédée, et offre un intérêt très-varié en nous faisant passer tour à tour de l'histoire à l'archéologie, des peintures de mœurs à la description des batailles, de la biographie à l'appréciation des événements politiques ou à la discussion des grandes affaires qui s'agitaient au forum. M. Mary-Lafon, tout en ayant pour but spécial de s'adresser aux gens du monde, ne s'est pas contenté d'une compilation; il a puisé aux sources, s'appuie sur les meilleures autorités et a consacré plusieurs mois à visiter les lieux qu'il voulait décrire: on sent parfois dans son style qu'il s'est inspiré à l'aspect de ces antiques monuments de Rome païenne ou de Rome chrétienne, monuments qui rappellent de si grands noms et de si grands événements. En lisant l'ouvrage de M. Mary-Lafon, on s'aperçoit qu'il a beaucoup lu, mais que c'est à dessein qu'il a soigneusement évité toute apparence d'érudition pour n'interrompre ni la suite du récit ni la vivacité des impressions. Sous tous les rapports, *Rome ancienne* nous paraît supérieure à *Rome moderne*, où l'on remarque plus de lacunes, plus de précipitation, et des appréciations un peu plus hasardées; mais ces défauts tiennent peut-être à ce qu'il y a, jusqu'à présent, moins de matériaux rassemblés sur Rome moderne, et que, d'ailleurs, faire l'histoire de Rome depuis l'origine du christianisme jusques et y compris le XVII° siècle, c'est faire l'histoire du monde. — Déjà, dans une seconde édition, M. Mary-Lafon a beaucoup amélioré *Rome ancienne*, espérons qu'il en sera bientôt de même pour *Rome moderne*.

Un pèlerinage au pays du Cid, par A. F. Ozanam; Paris, 1853, in-8° de 61 p. chez Douniol et J. Lecoffre. — Ces pages, écrites pour ainsi dire, sur le bord de la tombe, sont le testament littéraire de M. Ozanam, mort épuisé par un travail opiniâtre. Une appréciation fine et élevée de la légende du Cid, une description animée des lieux où s'est formée cette légende, un style coloré mais empreint des tristesses de la mort, distinguent cet écrit posthume.

Dante hérétique, révolutionnaire et socialiste, révélations d'un catholique sur le moyen âge, par E. Aroux, ancien député. Paris, 1854, librairie de Jules Renouard, imprimerie de W. Remquet, XVI-472 pages in-8°. — Cet ouvrage, qui est dédié au pape, témoigne, quel que soit le jugement qu'on en doive porter, de longues et consciencieuses études. L'auteur y examine, à son point de vue, les divers ouvrages du Dante, *la Vie Nouvelle, la Divine Comédie, le Banquet, le Canzoniere, le Traité de l'idiome vulgaire, les trois livres de la Monarchie, etc.* Nous reviendrons sur cette publication.

Quelques fleurs pour une couronne, poésies anciennes et nouvelles, par Hippolyte Tampucci. Meaux, imprimerie de A. Carro, Paris, librairie de Garnier frères, in-12 de 319 pages. — Ce recueil des œuvres d'un ouvrier poëte, publié par souscription, mérite l'attention et l'intérêt que des noms illustres, inscrits en tête du livre, réclament pour lui.

Traité de la science médicale, histoire et dogmes, comprenant un précis de méthodologie et de médecine préparatoire, un résumé de l'histoire de la médecine, suivi de notices historiques et critiques sur les écoles de Cos, d'Alexandrie, de Salerne, de Paris, de Montpellier et de Strasbourg; un exposé des principes généraux de la science médicale renfermant les éléments de la pathologie générale; par le docteur

Éd. Auber, Paris, 1853, in-8° de XVI-644 p., chez Germer-Baillière. — Ce qu'il faut surtout louer dans ce livre, ce sont les intentions de l'auteur, et son application soutenue à l'étude des grands problèmes de la médecine; mais nous ne voudrions pas affirmer que son érudition est toujours de bon aloi, et que ses principes de philosophie médicale soient toujours justes; M. Auber se déclare *hippocratique*, mais peut-être ne sait-il pas toujours ce qu'il faut entendre par *hippocratisme*. La *vie*, la *nature*, sont des mots bien vagues quand ils ne sont pas expliqués par les connaissances les plus avancées de la physiologie, de la chimie et de la physique, et surtout de la pathologie. La partie historique du *Traité de la science médicale* nous a paru pécher par une connaissance insuffisante des livres et des faits. Quant à la section consacrée à la pathologie générale, il nous a semblé que l'auteur était au courant de la science; il expose avec lucidité et avec une certaine vivacité les questions qu'il a plus particulièrement approfondies. En somme M. Auber a fait un livre recommandable; quoique entaché d'erreurs de détails et de vues systématiques mal justifiées.

Traité des synonymes de la langue latine, composé sur un plan nouveau, d'après les travaux des grammairiens, des commentateurs et des synonymistes anciens et modernes, et principalement d'après le grand travail de Doederlein, par E. Barrault et E. Grégoire, ouvrage qui a remporté le prix de linguistique, fondé par M. de Volney. Paris, 1853, in-8° de XXXII-768 pages, chez Hachette. — Cet important ouvrage, qui a mérité une haute sanction de la part de l'Académie des inscriptions, et qui laisse bien loin derrière lui le traité des synonymes de l'abbé Girard, est à la fois philosophique et philologique. L'introduction renferme des considérations sur la formation de ce qu'on appelle *synonymes*, sur les sources auxquelles les auteurs ont puisé, enfin sur la division de l'ouvrage. — Deux grandes divisions partagent tout ce traité : études des synonymes à radicaux identiques; études des synonymes à radicaux divers. Une ample table alphabétique termine le volume. De nombreux exemples, très-bien choisis, groupés avec art, justifient les considérations générales sur chaque synonyme, considérations qui sont elles-mêmes savantes et très-précises. En un mot, maîtres et élèves puiseront une instruction solide dans cet excellent traité, qui fait honneur à l'Université. — A propos de ce livre, nous rappellerons que M. Pillon a aussi publié, il y a quelques années, un traité des synonymes de la langue grecque fort apprécié des savants, et qui a trouvé place dans les bibliothèques des établissements d'instruction secondaire.

De quelques points des sciences dans l'antiquité (physique, métrique et musique), par B. Jullien, docteur ès sciences et licencié ès lettres. Paris, 1854, in-8° de VIII-512 pages : chez Hachette. — Ce volume est une réunion de divers mémoires instructifs sur la physique et la métaphysique d'Aristote, sur la grandeur du monde et des astres, sur la vision selon les anciens, sur le passage de la physique scholastique à celle de Descartes, sur plusieurs questions de l'histoire de la métrique et de la musique chez les anciens.

De la météorologie dans ses rapports avec la science de l'homme, et principalement avec la médecine et l'hygiène publique, par P. Foissac. Paris, 1854, 2 vol. in-8° de 508 et 520 pages, chez J. B. Baillière. — M. Foissac, connu dans la science par d'intéressants travaux sur les climats, sur la gymnastique des anciens et sur le magnétisme animal, a résumé dans le présent ouvrage de longues et sérieuses études sur la météorologie appliquée à la médecine et à l'hygiène. Son livre se recommande par des

connaissances exactes et précises. On y remarquera peut-être plus de netteté dans l'exposition que de profondeur dans les vues; toutefois plusieurs aperçus, propres à l'auteur, attestent une observation attentive.

Carte physique et météorologique du globe terrestre, comprenant la distribution géographique de la température (lignes isothermes, des vents, des pluies et des neiges); par le docteur Boudin. Paris, 1853, 2e éd., grand in-plano, chez J. B. Baillière. — Cette carte, dressée par un médecin qui a beaucoup voyagé, et qui a publié un grand nombre de mémoires importants sur la géographie et la statistique médicale, ne peut manquer de fixer l'attention des médecins, des géographes et des voyageurs. L'auteur a enrichi cette nouvelle édition du tableau des limites atteintes par divers voyageurs, de l'altitude des principales chaînes de montagnes, de la quantité annuelle d'eau (pluie et neiges) à diverses latitudes, de l'altitude moyenne des continents, des limites des neiges perpétuelles, enfin des jours de neige dans l'année.

Œuvres sociales de W. E. Channing, traduites de l'anglais, précédées d'un essai sur la vie et les doctrines de Channing et d'une introduction, par M. Ed. Laboulaye. Paris, Comon, 1853-54, in-18 de LXV-312 p. — Channing, à peu près inconnu en France, jouit, et à juste titre, aux États-Unis, d'une grande célébrité: sa réputation s'est déjà étendue en Allemagne et surtout en Angleterre; nous ne saurions donc qu'applaudir à la publication de ses œuvres les plus importantes. Le soin de cette publication a été confié à M. Laboulaye. Cet habile écrivain, dans une introduction savante et étendue, nous fournit de curieux renseignements sur le caractère politique et religieux de Channing; chemin faisant, il nous révèle l'étrange et curieux mouvement d'idées théologiques et sociales qui agitent et passionnent toute la jeune Amérique. Ce volume comprend les traités suivants de Channing : *De l'éducation personnelle; De l'élévation des classes ouvrières; De la tempérance; Du ministère pour les pauvres; Des devoirs des municipalités; Vie de Tuckermann, philanthrope célèbre.*

Études sur le traité de médecine d'Abou Djâfar Ah'mad intitulé *Zad al-moçafir « la provision du voyageur, »* par G. Dugat. Paris, 1853, in-8° de 67 pages, chez J. B. Baillière. — M. Dugat, connu déjà par d'importants travaux sur la littérature orientale, a entrepris, à la demande de M. Daremberg, une étude sur la vie et sur les écrits d'Abou Djâfar, médecin célèbre, et dont le moine Constantin l'Africain s'est approprié le *Zad al-moçafir*, en le traduisant en latin sous le nom de *Viaticum*. M. Dugat en a tiré la vie d'Abou Djâfar d'Ibn-Obi-Oçeïbyya; il donne le texte et la traduction arabe. A cette vie il a ajouté la traduction de plusieurs chapitres du *Zad al-moçafir*, la liste critique de tous les auteurs cités dans cet ouvrage; enfin la table des matières en arabe et en français. On ne peut que recommander ces *Études* aux amateurs de la littérature arabe et de l'histoire de la médecine.

La cité de Dieu de saint Augustin, traduction nouvelle par L. Moreau, conservateur à la bibliothèque Mazarine, 2e édition, Paris, 1854, 3 vol. in-12, de XV-536-591-568 pages, chez Lecoffre. — Ce travail, à sa première édition, a fixé l'attention du public et a mérité des encouragements académiques à l'auteur. Dans cette nouvelle édition, M. Moreau a revu le texte et la traduction avec un soin scrupuleux, a modifié les notes en quelques points et en a ajouté plusieurs. Nous regrettons seulement de ne pas trouver une table alphabétique à la fin de l'ouvrage.

S. Thomæ Aquinatis de veritate catholicæ fidei contra gentiles, seu Summa philoso-

phica; accesserunt præcipua ejusdem doctoris philosophica opuscula. Denuo recensuerunt et cum notis et indice ediderunt P. C. Roux-Lavergne, E. d'Yzalguier, E. Germer-Durand; t. I, Nemausi, 1853. — On peut différer d'opinion avec les éditeurs sur la nécessité qu'il y avait à publier de nouveau la *Summa contra gentiles* et sur l'efficacité qu'ils supposent à ce livre pour redresser les erreurs de notre temps : toute la philosophie du moyen âge, celle de saint Thomas en particulier, n'a guère pour nous qu'un intérêt historique. Mais, à ce point de vue, le livre que nous annonçons est loin d'être sans valeur : c'est, sans contredit, l'édition la plus correcte et la plus commode que nous ayons de l'ouvrage le plus important de la scholastique orthodoxe. Les éditeurs y ont joint les principaux opuscules de saint Thomas, opuscules qui ne se trouvent guère que dans les œuvres complètes du Docteur Angélique, et sont, par conséquent, d'un difficile accès.

ALLEMAGNE.

Etymologisches Wœrterbuch der romanischen Sprachen, von Friedrich Diez (*Dictionnaire étymologique des langues romanes*). Bonn, 1853. A Paris, chez Franck, rue Richelieu, 782-xxvi p. in-8°. — M. Diez, si connu par sa belle grammaire comparée des langues romanes, vient de compléter son œuvre par un dictionnaire étymologique et comparé de ces mêmes langues. Son livre se divise en deux parties : la première renferme les mots qui appartiennent en même temps à toutes les langues romanes; la seconde, les mots qui n'appartiennent qu'à l'une des trois langues romanes (italien, espagnol, français). Un répertoire considérable prévient les difficultés que pourrait faire naître dans l'usage un tel arrangement. On pense bien qu'un volume, même un volume compacte de 800 pages, ne peut renfermer un dictionnaire étymologique complet pour trois langues aussi riches que l'italien, l'espagnol et le français. En effet, M. Diez ne s'est pas proposé d'expliquer tous les mots de ces trois langues, mais seulement ceux qui présentent quelque difficulté; il a omis tous ceux dont l'origine latine se laisse facilement apercevoir et ne peut donner lieu à aucune controverse. En une matière si délicate, M. Diez n'a pas prétendu échapper aux critiques : il avoue lui-même que plusieurs des étymologies qu'il propose, il les a bien des fois abandonnées et reprises. On pourra différer d'opinion avec lui sur une foule de points de détail; mais on ne saurait méconnaître le profond savoir et l'excellente méthode qu'il a portée dans ce nouveau travail, qui couronne dignement ses premières recherches sur le même sujet.

Vindiciæ plinianæ. Scripsit Carolus L. Ulrich. Fasciculus prior. Gryphiæ, 1853, in-8°. A Paris, chez Franck, 192 p. — Ces *vindiciæ* sont un examen critique de la nouvelle édition de Pline, publiée par M. Sillig. Beaucoup de corrections nouvelles sont proposées, soit comme simples conjectures, soit comme leçons de manuscrits. Quand cet important travail sera terminé, nous en rendrons un compte plus détaillé.

De Pandora, commentatio mythologica. Scripsit Schœmann. Gryphiæ, 1853. A Paris, chez Franck, 31 p. in-4°. — Cette monographie est une histoire détaillée, critique et savante du mythe de Pandore.

Ludovici Trossii in Cassiodori Variorum libros sex priores; Hammone. A Paris, chez Edwin Tross, 1853, iv-24 p. in-8°. — On sait combien est défectueux le texte des éditions de Cassiodore, même de celles qui passent pour les meilleures. Aussi rien

ne serait plus important que de publier une nouvelle recension d'après les plus anciens manuscrits. M. Tross a essayé de montrer dans ces quelques pages, et à l'aide du seul manuscrit de Leyde, du XIIe siècle, les services que peut rendre au texte de Cassiodore une collation exacte des manuscrits. Cette dissertation a pour la philologie un véritable intérêt.

Leonhard Euler's Theorie der Bewegung fester oder starrer Körper, mit Anmerkungen und Erläuterungen (*L. Euler, Théorie du mouvement des corps solides et rigides, avec des remarques et des éclaircissements*), publiée par J. Ph. Wolfers; 1 vol. en deux parties, avec figures, x-746-63 pages in-8°; Greifswald, 1853; à Paris, chez Franck. — Il n'est pas besoin d'insister sur cette publication : tout le monde connaît l'importance du livre d'Euler, et M. Wolfers y a ajouté un nouvel intérêt par les nombreuses remarques dont il l'a enrichi.

Kritische Skizzen zur Vorgeschichte des zweiten punischen Krieges (*Esquisse critique des préliminaires de la seconde guerre punique*), par le D^r Fr. Susemihl. Greifswald, 1853, in-8° de 48 p. A Paris, chez Franck. — Ce travail est plutôt un discours oratoire qu'une dissertation historique érudite. Toutefois l'auteur y a émis des vues intéressantes sur les causes qui ont amené la seconde guerre punique.

Ueber die prætorischen Judicial-Stipulationen, mit besonderer Berücksichtigung der Stipulatio judicatum solvi (*Sur la stipulation judiciaire prétoricienne, considérée surtout dans ses rapports avec la stipulatio judicatum solvi*), par J. Th. Schirmer. Greifswald, 1853, in-8° de IV-200 pages. A Paris, chez Franck. — Cette monographie savante et pleine d'érudition doit certainement fixer l'attention des juristes qui s'occupent de l'histoire du droit.

Ueber die geschichtliche Enstehung des Rechts, eine Kritik der historischen Schule (*Sur l'origine historique du droit, critique de l'école historique*), par G. Lenz. Greifswald, 1853, in-8° de VIII-350 p. A Paris, chez Franck. — Le titre indique assez la tendance de l'auteur, qui, du reste, défend sa thèse avec une certaine érudition.

Symbolik der christlichen Confessionen und Religions-Partheien (*Symbolique des confessions chrétiennes et des sectes religieuses*), par H. Baier. Première partie : symbolique de l'Église catholique romaine ; idées et principes du catholicisme romain. Greifswald, 1854, in-8° de x-252 pages; à Paris, chez Franck. — L'auteur, qui est protestant, cherche à trouver un moyen terme entre Möhler et ses adversaires ; mais on s'aperçoit très-vite que cette espèce de neutralité est fort difficile à observer.

Die unter Xenophon's Namen überlieferte Schrift vom Staate der Lacedämonier, und die panathenaische Rede des Isokrates in ihren gegenseitigen Verhältnissen (*De l'écrit sur la république des Lacédémoniens attribué à Xénophon et du discours d'Isocrate intitulé panathénaïque, dans leurs rapports réciproques*), par Rud. Lehmann. Greifswald, 1853, in-8° de 121 pages; à Paris, chez Franck. — L'auteur cherche à démontrer, et il déploie une vraie érudition dans cette thèse, que la *République* des Lacédémoniens n'est pas de Xénophon, mais d'un élève d'Isocrate.

ITALIE.

Repertorio, ossia descrizione e tassa delle monete di città antiche comprese nell' attuale regno delle due Sicilie al di quà del Faro, par Gennaro Riccio. Napoli, 1852, in-4°,

VII-112-17 pages, 2 planches. A Paris, chez Durand, libraire, rue des Grès, 5. — M. Riccio, déjà connu par d'importants travaux de numismatique et deux fois couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vient de rendre à la science un nouveau service par la publication de ce catalogue, qui sera désormais le manuel obligé de tous ceux qui s'occupent des monnaies de la Grande Grèce. On y trouve la description de près de onze cents médailles, pour chacune desquelles M. Riccio indique la province et la ville auxquelles elles appartiennent, le métal dont elles sont faites, le nom de l'antiquaire qui les possède, les types et les légendes qui figurent sur les deux faces, enfin la valeur vénale, d'après les prix moyens du commerce qui se fait à Naples. La grande expérience de M. Riccio donne beaucoup de poids à cette dernière partie de son travail. Dans un appendice, l'auteur discute avec savoir et critique différents points de numismatique napolitaine.

SUISSE.

La maison où je demeure. Enseignements populaires sur la structure et les fonctions du corps humain, à l'usage des familles et des écoles; nouvelle édition. A Genève, chez Cherbulliez; à Paris, chez Borrani et Droz; 180 pages in-18. — Le titre seul de ce petit ouvrage, traduit ou imité de l'anglais, révèle une pensée éminemment philosophique : le vrai moi, c'est l'âme; la maison n'est qu'une demeure qu'on transporte avec soi et qu'on doit abandonner un jour. L'auteur a parfaitement rempli son but : le livre que nous annonçons est à la fois amusant et instructif; l'anatomie et la physiologie y sont dépouillées de tout ce qu'elles ont de repoussant. Beaucoup de préceptes d'hygiène sont tirés tout naturellement des données que fournissent les deux sciences qui sont plus spécialement le sujet de *la maison où je demeure.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1854.

CHARLES-QUINT,

Son abdication, sa retraite, son séjour et sa mort au monastère hiéronymite de Yuste.

SEPTIÈME ARTICLE [1].

Charles-Quint ne goûta pas longtemps, dans leur tranquille pureté, les satisfactions qu'il avait si vivement ambitionnées de n'être plus rien et de ne répondre que de lui-même. Un événement fort inattendu vint bientôt troubler la paix de sa solitude et inquiéter sa foi. On découvrit coup sur coup deux foyers de protestantisme en Espagne : l'un existait au centre de la Vieille-Castille, à Valladolid, où résidait la cour; l'autre, dans la ville la plus commerçante, la plus éclairée, la plus considérable de l'Andalousie, à Séville.

Aucun pays cependant ne semblait être mieux que l'Espagne à l'abri des doctrines religieuses qui, avec des caractères en quelques points dissemblables et sous des formes un peu différentes, prévalaient en Allemagne, dominaient en Suède et en Danemark, étaient admises dans la majeure partie de la Suisse, gagnaient la France, pénétraient dans

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1852, page 669; pour le deuxième, celui de décembre, page 746; pour le troisième, celui de janvier 1853, page 27; pour le quatrième, celui de mars, page 133; pour le cinquième, celui d'avril, page 239; et, pour le sixième, celui de janvier 1854, page 5.

les Pays-Bas, et allaient bientôt reprendre possession de l'Angleterre. Le tribunal du saint office devait, par la crainte de ses châtiments et les rigueurs de sa surveillance, les empêcher d'y naître ou de s'y introduire. Ce tribunal, après la conquête de tout le royaume sur les Maures, avait reçu de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille une organisation et une autorité des plus redoutables, afin d'établir l'unité nationale par l'uniformité religieuse. Investie des pouvoirs de la couronne et des droits de l'Église, la nouvelle inquisition espagnole avait suffi à produire violemment la conversion ou l'expatriation des Juifs et des Maures. Elle avait fait périr plus de vingt mille victimes dans les flammes, poussé en fugitifs sur la terre étrangère quatre cent mille Israélites et cinq cent mille musulmans, et rendu la Péninsule toute catholique en apparence, depuis les confins de la Navarre jusqu'aux extrémités de l'Andalousie, depuis Pampelune jusqu'à Grenade. Instituée par le roi, confirmée par le souverain pontife, ayant à sa tête un inquisiteur général, gouvernée par un conseil suprême, exercée, dans chaque grande province, par des tribunaux particuliers, couvrant de ses familiers, de ses alguazils, de ses juges, tout le territoire espagnol, unissant en beaucoup de points, la juridiction civile à la juridiction religieuse, et poursuivant les délits en même temps que les croyances, n'ayant à subir aucun contrôle, car elle prononçait sans appel, exigeant et récompensant la délation, procédant dans le mystère et par la torture, infligeant les peines les plus cruelles et les plus déshonorantes, déterrant les morts, brûlant les vivants, confisquant les biens des condamnés, et dégradant leurs familles frappées d'incapacité durant plusieurs générations, l'inquisition devait contenir les esprits entreprenants, terrifier les consciences scrupuleuses, et interdire sans peine toute dissidence dans la foi au midi des Pyrénées.

Ce formidable instrument d'uniformité, que Ferdinand le Catholique avait employé contre les races étrangères, Charles-Quint s'en était servi contre les doctrines hétérodoxes. Ce que l'aïeul avait fait pour la nationalité, le petit-fils le fit pour la religion. Continuateur de l'œuvre de Ferdinand, Charles-Quint, autant par croyance que par politique, maintint avec inflexibilité l'orthodoxie chrétienne dans ses États héréditaires. Il ne différa, à cet égard, ni de son grand-père Ferdinand, qui compléta, pour ainsi dire, le catholicisme espagnol, ni de son fils Philippe II, qui soutint de sa puissance le catholicisme européen. Il fut tout à fait de sa race, il partagea la violence de son zèle, et il obéit à la loi de sa position. S'il y contrevint en Allemagne, par suite des nécessités qui l'obligèrent passagèrement à tolérer ceux qu'il aurait voulu

combattre, à transiger avec ce qu'il désirait détruire, il en éprouva des regrets profonds. Il craignit, comme il le disait sur le trône et dans le cloître, d'y *avoir exposé une partie de son salut.* Mais ailleurs il pratiqua durement cette politique religieuse. Il affermit l'inquisition en Espagne, la fortifia en Sicile, la fit recevoir dans les Pays-Bas, et il essaya même de l'établir à Naples, où le peuple se souleva contre elle et le contraignit de renoncer à cette institution odieuse[1].

Défenseur ardent de l'Église orthodoxe dans ses pays héréditaires, ennemi déclaré, quoique impuissant, des nouveautés protestantes dans l'empire électif d'Allemagne, comment lui fut-il réservé de voir ces nouveautés introduites dans la Péninsule si bien protégée contre elles par le concert de la royauté et de l'inquisition? Les doctrines luthériennes que la connaissance des langues grecque et hébraïque, l'étude des textes sacrés, quelques communications avec de hardis controversistes d'outre-Rhin, et la lecture de leurs ouvrages, avaient déjà fait pénétrer précédemment en Espagne, où elles avaient été étouffées[2], y furent alors répandues de nouveau, et plus abondamment par ceux-là mêmes qui avaient suivi Charles-Quint en Allemagne, de 1546 à 1552. Mis en contact avec elles, les prédicateurs et les chapelains espagnols de l'empereur en furent bientôt atteints. L'examen animé des dogmes les conduisit plus loin encore que n'avaient été menés précédemment quelques linguistes espagnols par la science interprétative des textes sacrés. Alors, dans l'Europe érudite et raisonneuse, hardie par curiosité, religieuse en esprit, tout précipitait vers l'hérésie; le savoir y disposait, la piété en rapprochait, la controverse y entraînait. C'est ce qui arriva à deux des principaux théologiens de Charles-Quint, à Constantin Ponce de la Fuente et à Agustin Cazalla, pendant la croisade catholique que le fervent Empereur avait entreprise contre le protestantisme allemand.

Constantin Ponce étendit en Andalousie le germe des innovations que Cazalla propagea dans la Vieille-Castille. La ville de Séville, où se retira le docteur Constantin, était déjà soumise à l'active surveillance du saint office, qui y avait poursuivi comme suspects des hommes recommandables par l'étendue de leurs connaissances et la pureté de leur vie, le chanoine magistral de l'église métropolitaine Juan Gil, évêque élu de Tortose, et le docteur Vargas, formé à l'université d'Alcala de Hénarès : le premier était éloquent dans ses sermons, le second profond

[1] Voir les faits, les pièces et les preuves dans Llorente, *Histoire critique de l'inquisition d'Espagne.* — [2] *Ibid.* t. II, ch. XIV, et *Historia de los protestantes españoles,* por Adolfo de Castro. Cadiz, 1851, in-8°, p. 45 à 105.

dans ses écrits. L'inquisition avait fait, en 1550, le procès à Juan Gil, qu'elle avait *réconcilié* en 1552, en le gardant en prison jusqu'en 1555[1]. Lorsque Juan Gil, dont les os furent brûlés plus tard dans un *auto-da-fe*, mourut en 1556, il fut remplacé, comme chanoine magistral de Séville, par Constantin Ponce, qui avait refusé cette position éminente à Cuença et même à Tolède. Constantin dirigeait auparavant, dans cette brillante capitale de l'Andalousie, le collége de la Doctrine et y avait fondé une chaire alarmante d'Écriture sainte. Les trois savants docteurs avaient répandu, avec un mystère que devait percer à la longue l'œil toujours ouvert de l'inquisition et avec un succès qui, pour être grand, n'en devait pas moins être court, les opinions proscrites. Après que la main du saint office se fut étendue sur Juan Gil, beaucoup de luthériens cachés quittèrent Séville et se retirèrent ou dans la tolérante Venise ou dans la libre Genève : de ce nombre avaient été Cassiodoro de Reina, Juan Perez de Pineda, Cipriano de Valera et Julianillo Hernandez de Villaverde. De la terre étrangère, ces fugitifs, voulant servir dans leur pays la cause pour laquelle ils s'exilaient, avaient traduit en langue castillane et fait imprimer des catéchismes, des versions de la Bible, des sommaires de la doctrine chrétienne, selon l'interprétation protestante. L'entreprenant Julianillo s'était chargé de les y transporter : déguisé en muletier, il était parvenu à les introduire dans la Péninsule; deux tonneaux qui en étaient pleins avaient été secrètement déposés et chez don Juan Ponce de Léon, second fils du comte de Baylen, cousin germain du duc d'Arcos et parent de la duchesse de Béjar, et dans le couvent hiéronymite de San-Isidro del Campo[2], hors de Séville, dont le prieur, le vicaire, le procurador et la plupart des moines étaient attachés aux croyances réformées. Celles-ci avaient été adoptées par des moines dominicains, comme fray Domingo de Gusman, fils du duc de Medina-Sidonia, le prédicateur du couvent de Saint-Paul, et par des religieuses franciscaines du couvent de Sainte-Élisabeth qui s'y étaient laissé gagner. L'Église luthérienne se tenait dans la maison d'Isabelle de Baena, dame pieuse et opulente de Séville[3].

L'ancien prédicateur de Charles-Quint, Constantin Ponce de la Fuente, y attirait plus qu'un autre des partisans. Il avait paru avec éclat dans la chaire de la métropole, autour de laquelle il attirait la noblesse

[1] Reginaldi Gonsalvi Montani *Inquisitionis hispanæ artes detectæ*. Heidelberg, 1567, p. 256 à 265. *Historia de los protestantes españoles*, p. 109 à 114. Llorente, t. II, ch. XVIII. *History of the reformation in Spain*, by Thomas M'Crie. Édimbourg, 1829, p. 152-154. — [2] *Historia de los protestantes españoles, etc.*, p. 250 et 251. — [3] *History of the reformation in Spain*, p. 217-219.

andalouse et le clergé de Séville. Dans ses sermons persuasifs, le docteur Constantin mêlait beaucoup de maximes luthériennes aux dogmes consacrés : il accoutumait ainsi ses auditeurs aux nouveautés religieuses. Le père Francisco Borja l'ayant entendu en 1557, lors de son passage à Séville, compara le sermon de Constantin Ponce au cheval de Troie, et engagea les catholiques à s'en défier comme d'un piége destiné à surprendre leur foi [1]. Les dominicains, qui vinrent l'écouter pour le perdre, allèrent plus loin que le commissaire général des jésuites : ils le dénoncèrent à l'inquisition. Celle-ci, ayant sa doctrine pour suspecte, l'appela plusieurs fois au château de Triana, où siégeait le tribunal du saint office, pour y rendre compte de certaines propositions qu'il avait avancées. Elle aurait bien été tentée de le poursuivre, mais, sachant la grande considération que Charles-Quint avait pour lui, elle ne l'osait pas. Les amis du docteur Constantin ne s'alarmèrent pas moins de le voir appeler si souvent au château de Triana, et ils lui demandèrent avec anxiété pourquoi les inquisiteurs l'y faisaient venir. « Pour me brûler, leur répondit-il; « mais ils me trouvent encore trop vert [2]. » Afin cependant d'éviter le sort dont il se sentait menacé, il se débarrassa des livres de Luther et de Calvin qu'il avait chez lui et de ses propres manuscrits, qui contenaient une doctrine semblable à celle de ces grands novateurs ; il les confia à une femme dont les sentiments religieux comme la loyale fidélité lui étaient connus, à la veuve doña Isabel Martinez, qui cacha ce dangereux dépôt derrière un mur de la cave de sa maison. Il n'en demeura pas moins dans Séville, exposé au péril que douze hiéronymites de San-Isidro del Campo eurent la prudence de fuir en se retirant à Genève.

Pendant que cela se passait en Andalousie, Agustin Cazalla étendait la propagande luthérienne au cœur de la Vieille-Castille. D'une famille notable de l'administration financière espagnole, il avait pour père le *Contador Mayor*, à Valladolid. Le docteur Agustin avait étudié à l'université d'Alcala de Hénarès. Prêtre régulier et chanoine éloquent de Salamanque, il avait été choisi par Charles-Quint comme l'un de ses prédicateurs. Il était instruit, doux, pieux, irréprochable dans ses mœurs, d'un esprit hardi et d'un caractère faible. Après avoir quitté l'Empereur, il revint dans son canonicat de Salamanque avec les opinions qu'il avait embrassées en Allemagne ; il les répandit dans l'ombre à Valladolid, où il allait souvent et où elles firent des progrès quelque

[1] *Vida de San Francisco Borja*, por el cardenal Cienfuegos ; et *Historia de los protestantes, etc.*, p. 267. — [2] « Me quieren quemar ; pero me hallan muy verde toda« via. » Ms. de Santivanez, cité par Adolfo de Castro, p. 269.

temps inaperçus. Les conciliabules se tenaient dans la maison de sa mère, dona Leonor de Vibero. Cette maison servait comme de temple aux nouveaux luthériens ; on y lisait les livres saints et l'on y entendait la parole évangélique. Augustin Cazalla avait converti des ecclésiastiques, des avocats, des juges, des personnes d'une grande distinction par leur noblesse ou importantes par leur position. Ce centre de protestantisme, placé dans le voisinage de la cour et dont les rayons s'étendaient jusqu'à Zamora, Toro et Logroño, fut découvert avant celui de Séville par l'inquisiteur général Valdès, au printemps de 1558.

Vasquez de Molina et la gouvernante d'Espagne instruisirent, le 27 avril[1], l'Empereur de cette découverte, qui l'affligea profondément. Charles-Quint fut tout à la fois irrité et troublé en apprenant que les doctrines nouvelles avaient envahi l'Espagne. Il voulut qu'on agît avec la dernière rigueur contre ceux qui s'y étaient laissé surprendre. Dans sa recommandation, sévère jusqu'à la cruauté, on trouve le politique espagnol qui ne voulait pas de cause de dissidence dans l'État, et le catholique ardent qui avait l'hérésie en horreur et craignait de s'être montré ailleurs trop tolérant envers elle. « Sérénissime princesse, ma « très-chère et aimée fille, disait-il à la régente . . . quoique je sois certain « que cela touchant si fort à l'honneur et au service de Notre-Seigneur, « ainsi qu'à la sûreté de ces royaumes, où, par sa bonté, il a conservé in- « tacte la religion, on procédera aux enquêtes et aux poursuites avec une « extrême diligence, je vous prie le plus instamment que je peux d'ordon- « ner à l'archevêque de Séville de ne pas s'absenter de la cour; chargez-le « de pourvoir à tout des divers côtés et invitez ceux du conseil de l'in- « quisition très-étroitement, de ma part, à faire en ceci tout ce qu'ils juge- « ront convenir. Je m'en repose sur eux, pour qu'ils coupent court au mal « bien vite, et sur vous, pour que vous leur donniez l'appui et leur com- « muniquiez l'ardeur dont ils auront besoin. Il faut que ceux qui seront « trouvés coupables soient punis avec l'éclat et la rigueur qu'exige la « qualité de la faute, et cela, sans excepter une seule personne. Si je « m'en sentais la disposition et la force, je tâcherais de contribuer pour « ma part à ce châtiment et j'ajouterais cette peine à ce que j'ai déjà « souffert au même sujet; mais je sais que cela n'est pas nécessaire « et qu'en tout on agira comme il convient. » Il insistait pour qu'on punît vite et rudement ces *luthériens* : « car, disait-il, il ne peut y avoir « ni repos ni prospérité là où il n'y a pas conformité de doctrine, ainsi « que je l'ai appris par expérience en Allemagne et en Flandre[2]. »

[1] Lettre de Vasquez à l'Empereur. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 180, v°. — [2] Lettre

La princesse doña Juana montra la lettre de l'Empereur à l'inquisiteur général Valdès, dont le zèle n'avait pas besoin d'être excité. L'avare et dur archevêque de Séville était plus disposé à immoler des hérétiques à la conservation de la foi qu'à se dessaisir de ses ducats pour la défense du pays. Il poursuivit les luthériens espagnols avec un infatigable acharnement : il parvint à s'emparer de fray Domingo de Rojas, fils du marquis de Rojas, qui s'était caché, et il fit arrêter en même temps le frère de celui-ci, don Pedro Sarmiento de Rojas, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques et commandeur de Quintana, et sa femme; don Luis de Rojas, petit-fils du marquis et héritier de cette maison ; doña Aña Enriquez, fille de la marquise de Alcañices, et Juana Velasquez, qui était de sa maison. A Logroño, le caballero don Carlos de Seso ou Sesse et le licencié Herrera; à Valladolid, doña Francisca de Zuñiga, fille du licencié Baeza, les deux frères du docteur Cazalla, tous deux membres du clergé, ainsi que l'une de ses sœurs, doña Catalina de Ortega, fille du licencié Hernando Diaz, la béate Juana Sanchez et l'orfévre Garcia; à Toro, don Juan de Ulloa, de l'ordre de Saint-Jean, et le licencié Hernando; à Zamora, don Cristobal de Padilla; à Palo, Pedro Sotelo; enfin, Anton Pazon, serviteur de Luis de Rojas, furent pris et enfermés dans les prisons du saint office. L'inquisiteur général Valdès adressa à Philippe II, sur une aussi grave découverte et sur ces nombreux emprisonnements, un long rapport, qu'il transmit également à Charles-Quint. Quoique l'inquisition n'eût pas pénétré encore dans le foyer protestant de Séville, Charles-Quint éprouva une douloureuse surprise en apprenant les ravages faits en tant de lieux dans les croyances catholiques. Il écrivit, le 25 mai, à la régente :

« Croyez, ma fille, que cette affaire m'a mis et me tient en grand « souci et me cause une si vive peine, que je ne saurais vous l'exprimer, « en voyant surtout que ces royaumes, durant l'absence du roi et la « mienne, ont été dans une entière quiétude et ont échappé à cette « calamité, et qu'aujourd'hui, où je suis venu m'y retirer, m'y repo- « ser et y servir Notre Seigneur, il y survienne, en ma présence et en « la vôtre, une aussi énorme et aussi impudente abomination à laquelle « se sont laissé entraîner de semblables personnes, sachant que j'ai « supporté sur cela tant de fatigues et de dépenses en Allemagne, et « que j'y ai exposé une si grande partie de mon salut. Assurément, sans « la certitude que j'ai que vous et les membres du conseil qui sont au-

de Charles-Quint à la régente doña Juana. *Retiro, estancia y muerte, etc.*, fol. 182.

« près de vous extirperez le mal jusqu'à la racine, puisque ce n'est encore qu'un commencement dépourvu de profondeur et de force, en « châtiant avec rigueur les coupables pour l'empêcher de passer plus « avant, je ne sais si je me résignerais à ne pas sortir d'ici pour y remédier moi-même. » Il ajoutait qu'il fallait être impitoyable et qu'il avait autrefois agi de cette façon en Flandre, où l'hérésie était entrée par le voisinage de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France. Les États du pays s'opposèrent à l'établissement de l'inquisition, parce qu'il n'y avait pas de juifs; mais on désigna un certain nombre d'ecclésiastiques chargés de rechercher ceux qui tomberaient dans l'hérésie, et immédiatement de leur ôter la vie et de confisquer leurs biens : on brûlait vifs ceux qui s'y obstinaient et on tranchait la tête à ceux qui s'en repentaient et se réconciliaient avec l'Église. « Croyez, ma « fille, disait Charles-Quint en terminant sa lettre, que si, dans le principe, il n'est pas fait usage des châtiments et des remèdes propres à « arrêter un pareil mal, et cela sans épargner qui que ce soit, je n'espère pas que, plus tard, ni roi ni personne soit en état de l'arrêter [1]. »

Le même jour, Charles-Quint écrivit à Vasquez, à Quijada, à la reine de Hongrie et à Philippe II [2]. Quoiqu'il eût déposé toute autorité, il conservait encore l'habitude du commandement et l'empereur se retrouva jusqu'au bout dans le solitaire. Aussi s'adressa-t-il de nouveau à Vasquez, comme à son secrétaire [3]. En même temps il ordonna à Quijada de se rendre de Villagarcia à Valladolid et de conférer, en son nom, sur cette affaire avec sa fille la régente, avec l'inquisiteur général Valdès, avec les membres des conseils d'État, de Castille et d'inquisition, en les poussant à agir sans délai, à frapper sans merci. Il communiqua au roi son fils tout ce qu'il avait déjà fait à cet égard, en lui recommandant de montrer en cette rencontre une sévérité inexorable. Philippe II, dont les sentiments étaient en parfait accord avec ceux de son père, dans l'exaltation de sa joie fanatique, mit en marge de la lettre de l'Empereur : « Baisez-lui les mains pour ce qu'il prescrit à cet égard et suppliez-le de continuer [4]. » Il l'en remercia vivement et se reposa sur lui des mesures qu'il y avait à prendre : « J'ai vu, disait-il à sa sœur

[1] Lettre de Charles-Quint à doña Juana, du 25 mai. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 191 et 192. — [2] *Ibid.* fol. 192, 193 et 194. — [3] Dans les lettres du 25 mai, du 9 juillet, du 9 août 1558, il qualifie de nouveau Vasquez de *mi secretario y del mi consejo.* Gastelú contresigne les lettres en employant la formule : *por mandado de Su Magestad*, p. 295, 308, 312, du recueil de lettres copiées aux archives de Simancas, et publiées par M. Gachard sous le titre de *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, Bruxelles, in-8°, 1854. — [4] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 193, v°.

« dans une lettre postérieure, ce que l'archevêque de Séville et ceux du « conseil de la sainte inquisition nous ont écrit et ce que l'Empereur « mon seigneur a envoyé l'ordre de faire, selon les sentiments qu'éprouve « Sa Majesté et le saint zèle qu'elle a toujours eu et qu'elle a pour la « conservation et l'accroissement de la foi catholique. Je suis certain « qu'il a été mis et qu'il se met toute la diligence nécessaire et possible « contre les inculpés, et qu'on ne retirera pas la main de cette affaire « jusqu'à ce qu'ils aient été punis et frappés avec toute rigueur, exem- « plairement, comme le requiert la nature du cas, qui intéresse le ser- « vice de Dieu, le bien, la sûreté et le repos de ces royaumes. Afin qu'il « n'y ait aucun retard dans ce qu'il sera besoin d'exécuter en m'envoyant « consulter ici où je suis occupé de la guerre, j'écris à l'archevêque de « Séville et au conseil de l'inquisition de rendre particulièrement compte « à Sa Majesté de ces affaires, étant assuré qu'elle voudra bien prendre « la peine de les entendre, d'y pourvoir, et de résoudre ce qui convien- « dra, comme je l'en envoie supplier par la lettre que je lui écris de « ma main[1]. »

Quijada n'avait pas trouvé la régente et l'archevêque de Séville à Valladolid; ils étaient allés passer les fêtes de la Pentecôte dans le bois royal de l'*Abrojo*. Quijada s'y rendit. Il transmit à la fille les impérieuses recommandations de son père. Doña Juana l'envoya auprès de l'inquisiteur général Valdès, du président du conseil de Castille Juan de Véga, et des membres les plus importants des divers conseils du royaume. Quijada trouva l'archevêque de Séville non pas moins ardent mais moins pressé que l'Empereur. Valdès voulait, conformément aux effrayantes pratiques de l'inquisition, mettre une lenteur habile dans les recherches pour arriver à une sévérité complète dans les châtiments. Quijada lui ayant dit de la part de Charles-Quint : « Il convient de « se hâter en cette occasion, et de punir ceux qui ont avoué dans des « délais plus courts qu'on n'a coutume de le faire. »—« C'est ce que « beaucoup de personnes demandent, répondit l'archevêque, et ce que « le peuple même dit publiquement. J'en suis fort aise, car cela me « prouve qu'on ne me condamne point et qu'on désire que justice se « fasse des hérétiques. Mais il n'est pas à propos de la faire si prompte : « on ne pourrait pas bien pénétrer dans toute cette affaire et la con- « naître à fond. Les chefs eux-mêmes la découvriront. Il ne convient « pas d'aller plus vite qu'on ne le fait. On procède de manière à savoir

[1] Lettre de Philippe II à doña Juana, du 6 septembre 1558, dans *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, in-8°, p. 302 et 303, note 2.

« toute la vérité, car, si les inculpés ne la confessent pas un jour, ils la « confesseront un autre, soit par persuasion, soit par contestation, et, « s'ils s'y refusent, on les y amènera par les mauvais traitements et par « la torture. Ainsi on sera instruit de tout[1]. »

Cependant le conseil de l'inquisition et le conseil d'État, consultés à ce sujet, déclarèrent que, selon le vœu de l'Empereur, on ne perdrait pas un moment. — « Ils désirent tous, écrivit Quijada à Charles-Quint, « servir avec empressement Dieu et Votre Majesté... Ce qu'ils voient en « elle les a animés d'une plus grande sollicitude, et les pousse à agir « plus vite. Le peuple aussi, ayant su la volonté avec laquelle Votre « Majesté s'offrait à sortir du monastère pour se charger de cette fatigue, « en a montré un grand contentement[2]. » Les poursuites ne se ralentirent point, et, chaque jour, de nouveaux prisonniers furent arrêtés. L'inquisiteur général Valdès nomma comme son délégué dans la Vieille-Castille don Pedro de la Gasca, évêque de Valladolid, et il envoya au même titre en Andalousie don Juan Gonçalez de Muñibrega, évêque de Tarazona.

On venait de découvrir les luthériens jusque-là cachés de Séville. L'inquisition de cette ville emprisonna le savant Vargas, le pieux mais simple fray Domingo de Gusman. Elle n'appela plus au château de Triana l'éloquent et suspect Constantin Ponce de la Fuente; elle le fit jeter dans un cachot. Ses livres et ses manuscrits avaient été trouvés dans la muraille où les avait cachés la veuve doña Isabel Martinez, qui avait été poursuivie comme hérétique et dont le fils épouvanté les livra aux familiers du saint office. Le docteur Constantin, dénoncé par ses propres ouvrages, et contre lequel portaient cette fois témoignage les grands hérésiarques dont les livres étaient en sa possession et dont les pensées étaient d'accord avec les siennes, ne put recourir à aucun subterfuge; il ne contesta plus rien. Il fut plongé dans une fosse profonde, obscure, humide, infecte, et traité avec d'autant plus de rigueur par l'inquisition, qu'elle s'était condamnée envers lui à plus de ménagements. Lorsqu'il apprit l'arrestation de son ancien prédicateur, Charles-Quint, qui connaissait toute la force de son esprit, dit : « Si Constantin est hérétique, il est un grand hérétique. » Mais il ajouta, en parlant de fray Domingo de Gusman : « On aurait pu l'enfermer « comme idiot plutôt que comme hérétique[3]. »

[1] Lettre de Quijada à l'Empereur, du 31 mai, dans *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, p. 289. — [2] Lettre de Quijada à l'Empereur, du 10 juin. *Ibid.* p. 385. — [3] Sandoval, t. II. « Appendix vida de Carlos Quinto, à « Yuste. » Llorente, t. II, ch. XVIII.

Les inquisiteurs firent saisir dans Séville plus de huit cents personnes de tout sexe et de tous rangs. La terreur se répandit dans la cité populeuse, d'où beaucoup de suspects s'enfuirent et allèrent chercher un asile en Angleterre, en Suisse, en Allemagne. Ces expatriés, dans le sûr abri de leur refuge, publièrent contre l'inquisition deux écrits dont l'un avait été précédemment adressé à l'Empereur, auquel l'avarice ruineuse, l'ignorance chrétienne, l'inhumanité féroce du saint office étaient représentés avec l'accent de la plainte la plus pathétique et de l'indignation la plus véhémente [1]. Mais Charles-Quint, à qui l'inquisition avait été si vivement dénoncée, la regardait, au contraire, comme le moyen le plus efficace de maintenir l'autorité religieuse et l'unité nationale. C'est ce qu'il dit au prieur de Yuste, fray Martin de Angulo, devant lequel il regretta même de n'avoir pas arrêté, en 1521, le cours du protestantisme par la mort de Luther, qui s'était placé sous sa main à Worms [2]; c'est ce qu'il exprima encore dans son codicille quelques jours avant de mourir, en signifiant ses suprêmes volontés au roi son fils : « Je lui ordonne, disait-il, en ma qualité de père et par l'obéissance qu'il me doit, de travailler soigneusement à ce que les hérétiques soient poursuivis et châtiés avec tout l'éclat et la sévérité que « mérite leur crime, sans permettre d'excepter aucun coupable, et « sans égard pour les prières, le rang et la qualité de personne. Et, afin « que mes intentions puissent avoir leur plein et entier effet, je l'engage « à faire partout protéger le saint office de l'inquisition pour le grand « nombre de crimes qu'il empêche ou qu'il punit... Il se rendra digne « par là que Notre-Seigneur assure la prospérité de son règne, con« duise lui-même ses affaires, et le protége contre ses ennemis pour ma « plus grande consolation [3]. »

Les sentiments de Charles-Quint comme ses conseils, les vues de sa politique comme les recommandations de son orthodoxie, ne le laissèrent point étranger aux terribles exécutions religieuses de Valladolid et de Séville en 1559 et en 1560. Il ne vécut pas assez pour les voir, mais il les prépara. Il eut donc sa part dans les quatre *auto-da-fé* qui furent célébrés avec tant de solennité à Valladolid, le 21 mai 1559, en présence de la régente doña Juana, de l'infant don Carlos, de toute la cour, et, le 2 octobre 1559, en présence du roi Philippe II; à Séville, le 24 septembre 1559 et le 22 décembre 1560, devant le clergé

[1] *Dos informaciones muy utiles la una dirigida à la Magestad de l'emperador Carlos V, etc.*, vol. in-12 publié en 1559, cité par Adolfo de Castro, p. 257. — [2] Sandoval, t. II, appendix d'après le manuscrit de fray Martin de Angulo. — [3] Codicille, dans Sandoval, t. II.

et la noblesse de l'Andalousie. Le triste Cazalla, malgré ses repentirs, et les os de Constantin Ponce de la Fuente, quoiqu'il fût mort dans son cachot avant la prononciation de sa sentence, furent placés sur les bûchers, dont les flammes dévorèrent soixante-trois victimes vivantes. A côté des immolés au nom du Dieu de miséricorde comparurent cent trente-sept autres condamnés à des peines moindres, qui, revêtus de l'ignominieux *san benito*, furent réconciliés avec l'Église. Ces effroyables holocaustes et ces dégradantes réconciliations s'accomplirent au milieu des témoignages d'assentiment et d'allégresse d'un clergé dominateur, d'une cour impitoyable, d'un peuple fanatique. L'inquisition s'y montra triomphante : après avoir vaincu l'hérésie, elle maîtrisa, pour ainsi dire, la royauté. Elle reçut les serments de fidélité sans restriction et d'appui sans réserve de la régente, du prince royal, du roi [1]; elle avait déjà reçu les soumissions empressées de l'Empereur. Se conformant avec docilité aux défenses sévères de l'Église espagnole, qui interdisait l'usage de l'ancien et du nouveau Testament en langue vulgaire, l'Empereur demanda au saint office l'autorisation de lire la Bible en français [2]; il l'obtint comme une faveur due à la sûreté de sa foi et au respect de sa puissance. Sa Bible fut la seule qui resta dans la cour impériale de Yuste; et le savant docteur Mathys fut contraint de détruire devant le confesseur Juan Regla un bel exemplaire français des livres saints qu'il avait apporté de Flandre [3], et que l'inquisition ne lui permit pas de garder.

Cependant le retour de l'été, qui s'était fait attendre, en 1558, plus que de coutume dans l'Estramadure, avait un peu raffermi la santé si ébranlée de Charles-Quint. Il semblait renaître à la vie avec la chaleur. « Les forces de Sa Majesté, écrivait le médecin Mathys, le 18 mai, lui « sont revenues dès après Pâques, et lui donnent une extrême joie. Il y « a plus de quinze jours que les cerises ont paru. L'Empereur en mange « une grande quantité, ainsi que des fraises, avec lesquelles il a coutume « de prendre une écuelle de crème. Il mange ensuite d'un pâté où « entrent beaucoup d'épices, du jambon bouilli, du salé frit, et c'est « ainsi que se fait la plus grande partie de son repas [4]. » Ces mets épicés et salés, joints à l'usage opiniâtre du poisson de mer, détruisaient en lui les effets tempérants des fruits. Ils contribuèrent à rendre de plus en plus forte l'éruption de ses jambes, qui finit par l'empêcher de dormir, et fut accompagnée de symptômes singuliers dont s'alarma son médecin. Aussi Mathys exprima-t-il son inquiétude en ces termes :

[1] *Historia de los protestantes españoles*, lib. II et lib. IV. Llorente, t. II, chap. XX et XXI. — [2] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 195, r°. — [3] Lettres de Mathys à Vasquez, des 30 mai et 19 juin 1558. — [4] *Ibid.* fol. 188 v°.

« L'Empereur sent, dans la partie supérieure du corps, un froid intérieur avec des frissons, qui, bien que légers, sont des frissons de fièvre. « En même temps, il éprouve dans les jambes une chaleur forte et « profonde, et, au dehors, du froid. La cause de l'éruption, qui vient d'ail- « leurs et qui s'est portée là, obligeant Sa Majesté à coucher les jambes « découvertes et entièrement nues, il n'est pas surprenant que Sa Ma- « jesté y ressente, ainsi qu'aux pieds, un froid extérieur. Mais que, dans « les parties supérieures qui sont bien couvertes, à la poitrine, aux bras, « l'Empereur soit saisi d'un froid intérieur assez grand pour le faire « trembler, c'est ce qui vient sans doute d'une autre cause plus cachée « et qui, à dire vrai, ne me contente nullement. » Mathys ajoutait, en déplorant les habitudes malsaines de son indocile malade : « L'Em- « pereur mange beaucoup, boit encore plus, ne veut rien changer à « son ancienne manière de vivre, et se confie follement aux forces na- « turelles de sa complexion, qu'on voit souvent tomber plus tôt qu'on ne « le croyait, principalement en un corps plein de mauvaises humeurs[1]. » Néanmoins, à l'aide de bains, dont il prit quelquefois deux par jour, Charles Quint calma, sans la dissiper, l'irritation de ses jambes. Il lui resta seulement une douleur de tête, qui se déclarait de temps en temps vers la fin du jour, et qui disparaissait avec sa collation du soir ou durant le sommeil[2]. L'ardente température du mois de juillet sembla dissiper ses maux. « Il fait extrêmement chaud ici, écrivit alors Mathys, « et, avec la grande chaleur, Sa Majesté se porte toujours bien[3]. »

Ce fut le premier jour du mois de juillet, que Quijada amena dans l'Estramadure sa famille, qu'il était allé chercher par l'ordre de l'Empereur à Villa-Garcia[4]. Il établit à Cuacos, dans la plus apparente maison du village, qu'il y avait fait arranger pour les recevoir, sa femme doña Magdalena de Ulloa et l'enfant qui devait être le vainqueur des Maures et des Turcs, le héros des Alpujaras, de Tunis et de Lépante. Ce fils naturel de Charles-Quint, si illustre plus tard sous le nom de don Juan, portait alors le nom obscur de Geronimo. L'Empereur l'avait eu, le 24 février 1545, d'une jeune et belle fille de Ratisbonne, nommée Barbe Blumberg. Il avait soigneusement caché sa naissance à tout le monde, et l'avait confié, pendant ses jeunes années, à des mains sûres mais vulgaires. En 1550, il l'avait fait remettre par deux des serviteurs

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 189, r°. — [2] Lettre de Mathys à Vasquez, du 24 mai. *Ibid.* fol. 189 v°. — [3] « Acá hace gran calor con el cual Su Magestad siempre se halla « bien. » Lettre de Mathys à Vasquez, du 6 juillet. *Ibid.* fol. 206, r°. — [4] Lettre de Quijada à Vasquez, du 9 juillet, et lettre de Quijada à Philippe II, du 28 juillet, dans *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, p. 307 et p. 311.

de sa chambre, l'*ayuda* Adrien de Bues et l'huissier Ogier Bodart, seuls instruits de son secret, à Francisco Massi, son joueur de viole, qui retournait en Espagne avec Ana de Medina, sa femme. D'après un contrat passé le 13 juin, Massi avait pris à sa charge l'enfant, qu'il croyait appartenir à Adrien, et qu'il promettait de faire passer et de traiter comme son propre fils ; il avait reçu pour le voyage et pour la première année cent écus, qui devaient être réduits à cinquante ducats les années suivantes [1].

Le papier qu'avait signé le joueur de viole Massi, et par lequel il s'engageait à restituer l'enfant lorsque Adrien l'enverrait chercher, avait été remis à Charles-Quint, qui l'avait placé, en 1554, à côté de ses dispositions testamentaires les plus importantes et les plus intimes. Il l'avait placé avec le document secret concernant la Navarre et avec un écrit dans lequel il réglait lui-même le sort futur de son fils naturel. « Outre « ce qui est contenu, disait-il, dans mon testament, je déclare qu'étant « en Allemagne depuis mon veuvage, j'eus d'une femme non mariée « un fils naturel qui se nomme Geronimo. Mon intention a été et est, « pour certaines raisons qui me portent à cela, que, si l'on peut facile« ment l'y acheminer, il prenne, de sa libre et spontanée volonté, l'habit « de quelque ordre religieux de moines réformés, sans qu'on l'y dispose « par aucune violence et aucune contrainte. Si l'on ne peut pas l'y dé« cider et s'il préfère suivre la vie séculière, ma volonté et mon ordre « sont qu'il lui soit donné régulièrement, chaque année, de vingt à « trente mille ducats de rente sur le royaume de Naples, en lui assignant « avec cette rente des terres et des vassaux. Pour l'assignation des terres « et pour la quotité de la rente, je m'en remets à ce que déterminera « le roi mon fils, ou, à son défaut, l'infant don Carlos, mon petit-fils... « Au cas que ledit Geronimo embrasse l'état que je désire pour lui, « il jouira de ladite rente et des terres tous les jours de sa vie, et après « lui en jouiront ses héritiers et successeurs légitimes descendant de « son corps. Quelque état du reste, que prenne ledit Geronimo, je « charge le prince, mon fils, l'infant, mon petit-fils.... de l'honorer et « de commander qu'on l'honore, de lui accorder la considération qui con« vient, de garder, d'accomplir et d'exécuter le contenu de cette cédule, « que j'ai signée de mon nom et de ma main, fermée et scellée de mon « petit sceau secret, et qui doit être observée et mise à effet comme une « clause de mon testament. Fait à Bruxelles, le 6e jour de juin 1554 [2]. »

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, in-4°, t. IV, p. 499 et 500. — [2] *Ibid.* p. 496 à 498.

Pour faire découvrir l'enfant, à l'existence duquel il pourvoyait avec une affectueuse sollicitude, il avait écrit sur un autre papier : « Mon « fils ou mon petit-fils, ... si, lorsqu'on ouvrira mon testament et « cette cédule, vous ne savez pas en quel endroit se trouve ce Gero- « nimo, vous pourrez l'apprendre d'Adrien, aide de ma chambre, et, « en cas de sa mort, d'Ogier, huissier de ma chambre, afin qu'on en « use envers lui, conformément à ce qui est dit ci-dessus. . . . . Signé, « moi le Roi[1]. » Renfermés sous une enveloppe cachetée, ces papiers avaient été laissés, lorsque l'Empereur était parti de Bruxelles en 1556, entre les mains de Philippe II, qui avait alors reçu la confidence de son père, et avait écrit sur l'enveloppe : « Si je meurs avant Sa Majesté, « que ceci soit remis entre ses mains ; si je meurs après, qu'on le donne « à mon fils ou à mon héritier, sans faute[2]. »

L'enfant, confié à Massi, et mené par lui en Espagne dans l'été de 1550, avait vécu quelques années au village de Leganes, à deux lieues de Madrid. Libre au milieu des champs, il était plus souvent parmi les blés, à faire la chasse aux oiseaux avec une petite arbalète[3], qu'auprès d'Ana de Medina, devenue bientôt veuve, et il aimait mieux courir et jouer avec les jeunes enfants de son âge qu'aller au presbytère recevoir quelques leçons de lecture du curé et du sacristain du village. Exposé tantôt aux rayons ardents du soleil qui brûlait le plateau de Castille, tantôt aux vents glacés qui descendaient de la chaîne froide du Guadarrama, le mystérieux enfant dont les yeux bleus étincelaient déjà sous le grand front qu'il tenait de sa race et dont le charmant visage hâlé était encadré de longs cheveux blonds, était devenu fort, agile, hardi, lorsqu'il fut conduit du bourg de Leganes au château de Villagarcia. L'huissier impérial alla le reprendre en 1554, au moment où Charles-Quint disposait tout pour son abdication et pour sa retraite en Espagne, et, muni d'une lettre de Luis Quijada, il remit le jeune Geronimo aux mains de doña Magdalena de Ulloa. Le mayordome de l'Empereur, retenu par le devoir de son office auprès de son maître, écrivait à sa discrète compagne que l'enfant qu'il confiait à ses soins était le fils d'un de ses grands amis dont il devait taire le nom[4].

Doña Magdalena de Ulloa avait épousé Quijada en 1549. Elle[5] des-

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, in-4°, t. IV, p. 498. — [2] *Ibid.* p. 495. — [3] *Don Juan de Austria Historia*, por don Lorenzo Vander Hammen y Leon, petit in-4°. Madrid, 1627, p. 10. — [4] *Ibid.* p. 11 à 13 et *Vida de Magdalena de Ulloa*, por Juan de Villafañe, in-4°, Salamanca, 1743, p. 43. — [5] *Nobiliario genealogico de los reyes y titulos de España*, por Alonzo Lopez de Haro, in-4°, Madrid, 1622, t. II, p. 240 à 242, et p. 444-445.

cendait de la famille lettrée et guerrière des Ulloa, qui, depuis le roi Juan II, avait pris part aux plus importantes affaires et aux plus glorieuses conquêtes de la monarchie espagnole, et s'était alliée aux grandes maisons de Portugal, de Castille et d'Aragon. Sœur du marquis de la Mota, et fidèle aux traditions primitives des Ulloa, tout comme pénétrée de leurs récentes grandeurs, doña Magdalena unissait la culture de l'esprit à la fierté de l'âme. Sans enfant de son mariage avec Quijada, elle adopta avec amour le fils ignoré de Charles-Quint, qu'elle éleva comme une mère dévouée et éclairée. Auprès d'elle et dans les leçons pleines de bon sens et d'honneur du vieux soldat son mari, l'obscur Geronimo se prépara à devenir l'héroïque don Juan d'Autriche.

L'Empereur aurait voulu l'avoir plus tôt dans son voisinage, mais l'habitation de Cuacos n'avait été prête que dans l'été de 1558. Ce fut alors que Quijada y installa sa femme, ainsi que celui qui passait pour être son jeune page, et dont la haute origine fut bientôt soupçonnée par la curiosité indiscrète des moines et des Flamands. En apprenant leur arrivée à Philippe II, seul instruit de ce qu'était cet enfant, Quijada s'enveloppait de mystère : « Je partis, lui écrivait-il, de ma maison le plus tôt « que je pus avec doña Magdalena *et le reste* (y lo demas), et nous par« vînmes le 1er juillet ici, où je trouvai Sa Majesté en excellente santé, « plus vigoureux que je ne l'avais laissé, avec très-bonne couleur et dispo« sition. Il a de temps en temps un peu de douleur à la tête et de dé« mangeaison aux jambes, mais sans être beaucoup tourmenté par l'une « ni par l'autre[1]. »

Après que doña Magdalena se fut établie à Cuacos, Charles-Quint s'empressa de la recevoir au monastère, où elle ne parut certainement pas seule. « Sa Majesté, écrivit Gastelú le 19 juillet, songe à envoyer « visiter et régaler doña Magdalena, femme du seigneur Luis Quijada. « L'autre jour elle est venue lui baiser les mains, et l'Empereur l'ac« cueillit avec toutes sortes de faveur[2]. » Charles-Quint dut sans doute voir souvent avec Quijada le petit page pour lequel il éprouvait la tendresse d'un père sans pouvoir la lui montrer. Celui-ci se plaisait à parcourir les bois d'alentour avec son arbalète, et il tentait même quelquefois, dans les vergers de Cuacos, des expéditions moins heureuses que celles qu'il fit ensuite sur les hauteurs des Alpujaras ou sur les côtes d'Afrique. Plus de cent cinquante ans après, un voyageur, en visitant

[1] Lettre de Quijada à Philippe II, du 28 juillet. *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste, etc.*, par Gachard, p. 311. — [2] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 209, v°.

l'Estramadure, y recueillit, comme une tradition qui s'y était perpétuée, que les rudes paysans de ce village avaient fait descendre à coups de pierre, d'un arbre dont il cueillait les fruits[1], celui qui mit plus tard les Maures et les Turcs en fuite. Le petit conquérant, que son ardeur entreprenante et son imagination aventureuse ne destinaient pas à vivre dans un cloître, visitait avec une respectueuse admiration le grand Empereur qu'il eut la gloire tardive d'appeler son père, et à côté duquel sa plus chère ambition fut de reposer après sa mort. En expirant, à l'âge de trente-trois ans, il réclama cette faveur de son frère, Philippe II, comme la récompense de tout ce qu'il avait fait pour la cause chrétienne et la monarchie espagnole, dans les montagnes de Grenade, au golfe de Lépante, sur la plage de Tunis, dans les plaines du Gemblours. « Je supplie, disait-il, la Majesté du roi, que, considé« rant ce que lui demanda l'Empereur mon seigneur et la volonté avec « laquelle j'ai tâché de le servir, il m'accorde cette grâce que mes os « soient placés près de ceux de mon seigneur et père : avec cela tous « mes services seront reconnus et payés[2]. » Ce vœu devait être satisfait. Le noble et cher enfant que l'Empereur avait rapproché de lui dans les derniers jours de sa vie et dont il s'occupa encore la veille de sa mort avec une mystérieuse sollicitude, fut placé à sa droite dans le même caveau de l'Escurial[3].

La princesse doña Juana aurait voulu conduire auprès de Charles-Quint un autre enfant du même âge, dont la fin devait être encore plus prompte et surtout plus tragique : c'était don Carlos. Son caractère emporté, ses inclinations violentes, son peu d'application à l'étude, dont se plaignait le précepteur Honorato Juan, ses prétentions précoces, effrayaient et désespéraient la régente, qui ne pouvait rien sur lui, et croyait que l'Empereur dominerait seul cette nature indomptable. Elle avait averti Philippe II des écarts du prince royal, en lui faisant connaître aussi l'utilité qu'il y aurait à transporter la cour hors de Valladollid, où elle était depuis cinq ans, et où son séjour prolongé avait produit de grands désordres. Philippe II l'avait laissée libre d'établir la cour dans la ville qu'il lui conviendrait de choisir, à l'exception de Madrid; et, comme il avait l'intention de revenir au plus tôt en Espagne, il souhaitait que l'Empereur décidât la reine de Hongrie à reprendre le gouvernement des Pays-Bas. Il exprimait en même temps le désir que l'infant don Carlos demeurât avec l'Empereur, et il écrivait à la

[1] *Don Antonio Ponz Viage de España*, t. VII, carta sexta, § 20, p. 140, Madrid, 1784, in-12. — [2] Lettre du confesseur de don Juan à Philippe II, du 3 octobre 1578. *Sollecion de documentos inéditos*, t. VII, p. 248-249. — [3] *Ibid.* p. 264 à 267.

régente pour qu'elle conjurât leur père d'y consentir. Doña Juana le fit dans les termes les plus pressants et les plus significatifs.

« Je me réjouis fort de ce projet, lui disait-elle; il doit en résulter un « peu de peine pour Votre Majesté, mais ce sera donner la vie à l'infant. « Je supplie donc Votre Majesté de vouloir bien ordonner qu'il soit con- « duit tout de suite auprès d'elle, car elle ne saurait croire combien il « importe qu'elle nous fasse cette grâce [1]. Bien que je doive rester seule, « je m'y résignerai, parce que j'en vois tous les avantages [2]. »

Autorisée par son frère à tirer la cour de Valladolid, elle demandait à Charles-Quint s'il fallait la transporter à Guadalajara, à Tolède, ou à Burgos. « Si Votre Majesté, ajoutait-elle, consent à ce que la cour « change de lieu, entre son départ d'ici et son établissement ailleurs, « Votre Majesté me pourrait donner la permission d'aller lui baiser les « mains. Nous y irions ensemble, la reine de Hongrie, le prince et moi. « Eux y resteraient, et moi je m'en retournerais, bien contre mon gré. « Je dis cela de la reine, parce que mon frère m'écrit de supplier Votre « Majesté de la faire venir et de la presser vivement de se rendre en « Flandre. C'est une chose qui convient, comme Votre Majesté le sait, « et il la désire beaucoup, afin de laisser ces États sous un bon gouver- « nement. Si Votre Majesté veut faire cette grâce à mon frère, d'appeler « la reine de Hongrie, elle pourrait bien me faire aussi l'autre... Quant « au prince don Carlos, que Votre Majesté croie que le plus tôt il sera « auprès d'elle, le mieux ce sera [3]. »

Charles-Quint était, à cette époque, vivement préoccupé de la guerre qui se poursuivait, avec des incidents peu favorables à Philippe II, sur la frontière des Pays-Bas et dans la Méditerranée. Il n'avait pas cessé d'aiguillonner le zèle des conseils et des ministres espagnols, trop portés aux délibérations et trop sujets aux lenteurs. Il avait ordonné que les îles de la Méditerranée et les côtes de l'Espagne fussent mises, par des fortifications, à l'abri d'une descente des Turcs, dont les flottes approchaient. Il avait pressé l'envoi des sommes que le roi son fils attendait, en Flandre [4], pour reprendre, dans cette campagne, la supériorité qu'il avait eue dans l'autre. Ouverte par une surprise si funeste à la puissance des Anglais et à la réputation des Espagnols, l'année 1558 continuait pour eux dans les revers. Le duc de Nevers s'était emparé de plusieurs châteaux dans les Ardennes, et le duc de Guise avait attaqué Thionville sur la Moselle. Commençant, le 4 juin, le siége de cette importante place, déjà investie

[1] Lettre de la princesse doña Juana à l'Empereur, du 8 août. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 212, v°. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* fol. 213. — [4] *Ibid.* 214, r°.

par Vieilleville, gouverneur de Metz, il le termina glorieusement en dix-huit jours. Le 22, après des travaux vivement poussés et des assauts hardiment conduits, il pénétra dans cette ville, qu'il contraignit à capituler. Il prit ensuite Arlon et quelques autres petites places, avec le dessein de conquérir le duché de Luxembourg.

Pendant que le duc de Guise était victorieux sur la Moselle, Paul de Thermes, à la tête d'une petite armée, envahissait avec succès la Flandre maritime. Laissant derrière lui les villes fortifiées de Gravelines et de Bourbourg, il s'était porté devant Dunkerque, qu'il avait prise d'assaut en quatre jours, et où il avait laissé garnison. Il avait ensuite pillé Bergues-Saint-Winoc, et son armée avait ravagé tout le pays jusqu'à Nieuport. Les affaires de Philippe II n'allaient pas mieux en Italie depuis que le duc d'Albe en était parti, et la flotte turque envoyée contre les Espagnols par le vieux Soliman II avait paru dans les mers chrétiennes. Composée de cent-trente voiles, elle était irrésistible. Elle fit une descente dans le golfe de Sorrente, où elle enleva plus de quatre mille captifs, qui furent réduits en esclavage; se montra sur les côtes de l'île d'Elbe; se dirigea ensuite vers la Corse, avec l'espoir d'y joindre la flotte française, qui en était partie peu auparavant, et alla fondre sur l'île de Minorque, où les Turcs assiégèrent et prirent d'assaut Civitella, et transportèrent une partie de la malheureuse population sur leurs galères.

Charles-Quint, dont la prévoyance alarmée recommandait continuellement « qu'on n'omît aucun moyen de secourir le roi, de munir les « frontières, de ravitailler les garnisons, » et qui demandait à être « informé tous les jours des affaires de Flandre et d'Italie[1], » n'apprit pas sans un chagrin profond ces revers multipliés. « Sa Majesté, » écrivit Gastelù à Vasquez, « est si affectée de la perte de Thionville et des « ravages et enlèvements de captifs faits par les Turcs à Minorque, que « nous ne parvenons pas à l'en distraire et à l'en consoler. Il se plaint « des mauvaises dispositions qui ont été prises sur l'un et sur l'autre « point[2]. » Son fils, dont les finances étaient obérées, qui, au commencement de cette année, devait un million de ducats à ses troupes, six cent mille aux banquiers, et ne savait comment faire face aux dépenses de la nouvelle campagne, venait cependant d'accorder un don de cent cinquante mille ducats au duc d'Albe. Charles-Quint trouva cette libéralité déplacée, et, se souvenant de la paix désavantageuse conclue aux portes

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 204, v°, 207-208. — [2] Lettre du 28 juillet. *Ibid.* fol. 211, v°.

de Rome, il dit avec humeur : « Le roi fait plus pour le duc que le duc « n'a fait pour le roi[1]. »

Mais les faveurs de la fortune et les fautes de ses ennemis devaient aider bientôt Philippe II à réparer ces échecs et à sortir avantageusement de cette guerre. Il avait été arrêté dans le conseil de Henri II que le duc de Guise, après avoir pris Thionville et Arlon, marcherait sur la Flandre avec son armée et les troupes que son frère, le duc d'Aumale, avait rassemblées vers la Fère, en même temps que s'y avancerait Paul de Thermes victorieux. Ce plan était excellent et son exécution aurait mis Philippe II dans une situation périlleuse; mais il est rare que des opérations concertées de si loin ne manquent pas d'un côté, et souvent des deux, soit pas d'inhabiles retards, soit par des incidents imprévus : c'est ce qui eut lieu en cette rencontre. Le duc de Guise perdit deux semaines auprès d'Arlon et de Virton, où il fit reposer son armée, et Paul de Thermes ne put pas se maintenir dans la Flandre maritime.

Le duc Philibert-Emmanuel avait assemblé ses troupes à Maubeuge, et se portait vers le comté de Namur pour s'opposer à la marche du duc de Guise. Pendant ce temps, le comte d'Egmont, avec douze mille hommes de pied et trois mille chevaux, s'était dirigé vers Gravelines, entre Dunkerque et Calais, et il y attendit Paul de Thermes pour lui couper la retraite. Ce valeureux capitaine, qui venait d'être nommé maréchal de France à la place de Strozzi, tué devant Thionville, ne démentit pas son habileté; tourmenté par la goutte, ramenant une armée très-inférieure en nombre et chargée de butin, il monta à cheval, et s'avança jusqu'à une portée d'arquebuse du comte d'Egmont, qui lui barrait le chemin. Il prit alors le parti de se jeter sur sa droite, et de se rendre à Calais par le littoral, en profitant du reflux de l'Océan. Il se mit donc en marche et passa facilement la rivière d'Aa vers son embouchure, au moment où la mer l'avait abandonnée. Mais le comte d'Egmont traversa, de son côté, la rivière, au-dessus de Gravelines, et, gagnant du terrain sur l'armée française, il vint se ranger en face d'elle.

La bataille fut dès lors inévitable. Le maréchal de Thermes ne pouvait rentrer dans Calais qu'en se faisant jour à travers les Espagnols; il s'y prépara résolument et prit les meilleures dispositions. Attaqué par l'impétueux comte d'Egmont avec des forces supérieures aux siennes,

[1] « Mas hace el rey por el duque que el duque ha hecho por el rey. » *Retiro, estancia, etc.,* fol. 207, r°.

il tint bon longtemps. La bataille restait indécise, lorsque douze vaisseaux anglais, que le hasard amena dans ces parages, tirèrent sur le flanc droit de l'armée française, que Paul de Thermes croyait abrité par la mer. Cette canonnade, inattendue et meurtrière, y jeta le désordre : la cavalerie prit la fuite, l'infanterie fut taillée en pièce; Paul de Thermes blessé tomba, avec les principaux de ses lieutenants, entre les mains du comte d'Egmont qui, le 13 juillet, releva par la victoire de Gravelines les affaires compromises du roi son maître.

Philippe II s'empressa d'écrire cette grande nouvelle à son père qui en eut une extrême allégresse. Charles-Quint dit aussitôt « que c'était « une bonne occasion pour investir Calais, dont la garnison avait dû « être inévitablement réduite pour renforcer le camp du maréchal de « Thermes [1]. » Philippe II recouvra, peu de temps après, bien mieux que Calais, dont la perte lui devint moins sensible, lorsqu'il cessa, quelques mois plus tard, d'être roi d'Angleterre, par la mort de la reine Marie, et l'avénement au trône de la princesse Élisabeth. Le découragement inconcevable de ses ennemis, l'épuisement de leurs finances qui n'étaient cependant pas en plus mauvais état que les siennes, les conseils funestes du connétable de Montmorency, qui supportait impatiemment sa captivité, et qui, après avoir exposé la France à une invasion par l'imprudente défaite de Saint-Quentin, la condamna aux sacrifices les plus durs et les moins nécessaires par la paix humiliante de Cateau-Cambresis, la faiblesse et la légèreté de Henri II, qui céda aux conseils intéressés du connétable et à la pernicieuse influence de la duchesse de Valentinois, toute-puissante sur son esprit comme sur son cœur, firent recouvrer bientôt à Philippe II tout ce que les Espagnols avaient perdu, non-seulement dans cette guerre, mais encore dans les guerres précédentes.

La victoire, au fond peu importante, de Gravelines, ne devait pas conduire à de semblables résultats. Cet échec, plus éclatant que décisif, avait été promptement réparé. Le duc de Guise, quittant le duché de Luxembourg, s'était porté en toute hâte à Pierrepont, vers le point de jonction de la Champagne et de la Picardie, pour y couvrir ces deux provinces contre les attaques de l'ennemi. Il avait rallié autour de lui toutes les troupes françaises, que le roi, établi à Marchetz, vint passer en revue le 7 août, et qui formaient une armée vraiment formidable de 40,000 hommes de pied, et de plus, de 12,000 chevaux, devenue invincible, sous le commandement d'un aussi habile et aussi

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 215, r°.

vigilant capitaine. Le duc la posta sur la Somme, derrière de fortes lignes, depuis Amiens jusqu'à Pont-Remy. Il déconcerta les projets des Espagnols, en faisant pénétrer un secours considérable dans Corbie, qu'ils avaient l'intention d'assiéger. Il tint aussi en échec l'armée de Philippe II, que le duc Philibert-Emmanuel retrancha à cinq ou six heures de distance de la sienne, et qui, réduite à la défensive, n'osa plus rien entreprendre.

Les avantages de la campagne étaient au moins partagés. La victoire de Gravelines avait été glorieuse, mais sans fruit pour les Espagnols, tandis que les importantes places de Calais, de Guines, de Thionville restaient au pouvoir des Français qui les avaient conquises. Dans cette situation, des ouvertures qui avaient été déjà faites par l'entremise de la duchesse de Lorraine, furent renouvelées, et des plénipotentiaires se réunirent des deux parts à l'abbaye de Cercamp. Il y eut une suspension d'hostilités et un licenciement partiel des deux armées. On ne put pas s'entendre encore cette fois. Mais, quelques mois plus tard, il fut conclu à Cateau-Cambresis, à l'instigation du connétable Anne de Montmorency et avec l'assentiment inconcevable de Henri II, un traité de paix, dont les désavantages et le déshonneur se seraient à peine expliqués par d'irremédiables défaites et de pressants périls. Cent dix-huit places fortes ou châteaux furent abandonnés par la France, qui recouvra Saint-Quentin, Ham, le Catelet, le territoire de Thérouanne, dont Charles-Quint avait rasé la ville, et ne conserva de ses conquêtes que Calais, Guines, Metz, Toul et Verdun. Afin de cimenter et de rendre durable une paix dont les avantages étaient si inespérés pour l'Espagne, Henri II, qui abandonnait son parent Antoine de Bourbon dans ses justes prétentions sur le royaume usurpé de Navarre, donna en mariage sa fille Élisabeth à Philippe II, devenu veuf de Marie Tudor, et sa sœur Marguerite de France, duchesse de Berry, à Philibert-Emmanuel. Charles-Quint n'eut point la joie de voir conduire à son terme le traité qui réconciliait les deux plus puissantes monarchies du continent, à l'honneur de celle qu'il avait agrandie, et qui fermait les longues luttes entreprises depuis plus d'un siècle en Italie, dont la possession définitive demeurait aux Espagnols. Un peu avant que ces négociations fussent reprises à Cercamp, d'une manière sérieuse, il était tombé mortellement malade.

MIGNET.

(*La fin au prochain cahier.*)

Histoire de l'Harmonie au moyen âge, par *M. de Coussemaker*, 1 vol. in-4°, 1852.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Nous n'avons indiqué, dans notre précédent article, qu'un des côtés de la contestation archéologique et musicale qui s'élève en ce moment. Il ne s'agit pas seulement de savoir si les neumes primitifs sont ou ne sont pas lisibles; à ce problème de pure érudition se rattache une question pratique, débattue plus vivement encore, question d'art et de liturgie tout ensemble, qui divise à la fois les prélats et les musiciens. Ces deux sortes de controverses sont unies de trop près pour que nous les séparions. Il faut donc que M. de Coussemaker nous permette de suspendre un instant l'examen de son ouvrage. Nous y reviendrons après ce léger détour, sans l'avoir jamais perdu de vue, et en suivant le meilleur chemin, car l'histoire de l'harmonie au moyen âge n'est vraiment intelligible que quand on se fait une juste idée du *plain-chant* et quand on en connaît l'histoire; or c'est à l'histoire du plain-chant, c'est à l'exacte appréciation de cette première langue musicale de l'Église que vont tout d'abord nous conduire les questions à l'ordre du jour, les projets de restauration du chant ecclésiastique dont nous allons dire quelques mots.

Ce qu'il y a de plus rare en France, c'est d'échapper à un excès sans se précipiter dans un autre. Nos pères, pendant le dernier siècle, tenaient le moyen âge en souverain mépris; ils avaient pitié de ses œuvres. Aujourd'hui ce n'est pas assez de nous être guéris de cette prévention, d'avoir appris à comprendre, à vénérer dans cette grande époque d'inimitables beautés, il faut être à genoux devant tout ce qu'elle a produit; remettre en honneur et en usage tout ce qu'elle a fait; n'admirer, n'estimer que ce qui est vieux; tout copier, tout singer, pourvu que ce soit vieux. De là tant de résurrections étranges. Maisons, meubles, ustensiles, tout est plus ou moins exhumé. La revanche est vraiment complète. Nos pères ne souffraient pas qu'ont fît à leur siècle l'injure de trouver rien de beau qui fût d'un autre temps : maintenant, on ne nous permet plus que de choisir entre tous les siècles, le nôtre seul excepté.

Il était difficile que cet exclusif amour du passé ne fît pas de rapides progrès dans une des régions où il semble le plus légitime, dans

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1853, page 725.

le domaine de la liturgie et du chant ecclésiastique. L'état de décadence et d'altération de notre musique religieuse est malheureusement hors de doute. Une complète interruption du culte pendant près de dix années, la ruine et la dispersion de tous les grands chapitres, de toutes les riches communautés qui entretenaient des maîtrises et des chapelles devaient nécessairement détruire le vieux fonds de la musique catholique en France, et, depuis le rétablissement des autels, les prélats, même les plus zélés, n'ont jamais disposé de moyens assez puissants pour combler tant de lacunes, et renouer tant de traditions. On comprend donc que des réclamations incessantes, unanimes, aient, depuis bien des années, provoqué une réforme du chant ecclésiastique. Les plaintes étaient d'autant plus fondées, que, dans certains diocèses, on laissait à la fois estropier impitoyablement les antiques mélodies, et se glisser, s'installer dans les offices les chants les moins austères et les plus étrangers aux modes religieux. Arrêter d'une part ces profanes envahissements, ramener de l'autre la musique sacrée à ses formes les plus nobles, les plus simples, les plus pures, tel était le vœu et des fidèles et des artistes éclairés. Un journal fut fondé, en 1845, pour soutenir, dans ces sages limites, les idées de réforme et de rénovation. Personne alors, pas plus les savants collaborateurs de la *Revue de musique religieuse*, que les simples amateurs de plain-chant, ne s'avisait d'aspirer à une restauration proprement dite, à une résurrection complète de la liturgie grégorienne. La prétention de reproduire, sous leur forme primitive, les mélodies du VII[e] siècle eût semblé chimérique à tout le monde. Un obstacle insurmontable apparaissait à tous les yeux, l'impossibilité de lire les neumes primitifs. On bornait son ambition à souhaiter pour les chanteurs une instruction plus solide, un sentiment plus juste et plus cultivé, une observation plus constante du caractère religieux, et, pour les livres de chant, un travail de révision et d'épuration fait avec goût, avec discernement, et plus ou moins conforme aux travaux de ce genre publiés, soit à Rome en 1582 et 1614, soit à Paris en 1655.

Les choses en étaient là lorsque l'espoir de déchiffrer les neumes vint à germer dans certains esprits. Dès lors il ne fut plus question de réviser et d'épurer nos graduels et nos antiphonaires en confrontant seulement les meilleures éditions et un certain choix de manuscrits lisibles, c'est-à-dire notés à la moderne; on commença à concevoir de plus hardis projets; on parla d'une révision radicale, d'une véritable restauration, d'une reproduction textuelle des livres grégoriens. Ces espérances ne faisaient que de naître, quand tout à coup on les crut

réalisées. Le manuscrit de Montpellier et sa double notation venait d'opérer ce miracle. Le savant inventeur de ce trésor en fut, comme on sait, tout d'abord ébloui, et crut avoir trouvé, ni plus, ni moins, un des deux exemplaires de l'antiphonaire de saint Grégoire envoyés à Charlemagne par le pape Adrien. S'il en eût été ainsi, les articles de journaux qui proclamèrent alors la prochaine et merveilleuse réapparition des chants d'église du VIIe siècle, n'auraient dit que l'exacte vérité. La clef de l'antique liturgie se fût trouvée dans cette notation alphabétique si lisible et si sûre, placée, dans le manuscrit, entre les neumes et les paroles latines. Mais bientôt on reconnut, à des signes manifestes, que quatre siècles au moins avaient dû s'écouler entre la mort de Charlemagne et la naissance du manuscrit. Les juges les plus compétents adoptèrent, à cet égard, l'opinion de l'habile et savant calligraphe à qui nous devons la copie déposée depuis deux ans à la Bibliothèque. Maintenant tout le monde est d'accord pour refuser au manuscrit de Montpellier ce genre d'autorité souveraine qu'on voulait lui attribuer d'abord. Cela n'ôte rien au mérite de la découverte : elle n'en est pas moins d'un prix inestimable. Cette double notation, même imparfaite, est un secours inespéré, mais il n'en faut user qu'avec réserve. Les ratures, les hésitations, les diversités de traduction, dont parle M. Tardif dans sa réponse à M. Vincent[1], ne font que confirmer les doutes émis par M. Nisard sur la parfaite exactitude de quelques-unes des interprétations de la notation alphabétique, doutes qu'il y a deux ans nous avions déjà signalés[2].

Mais ce que nous ne savions pas alors, ce que nous n'aurions jamais soupçonné, c'est que, sans donner le temps à la critique de discuter, sans attendre l'opinion raisonnée et définitive de la science, un éditeur, encouragé, autorisé par de hautes approbations, avait, au premier bruit de la découverte, reconnu sans hésiter l'autorité suprême du manuscrit, tranché toutes les questions qu'il soulève, adopté toutes les versions qu'il révèle, et préparé, conformément à ces versions, une édition nouvelle du *Graduel* et de l'*Antiphonaire*, laquelle, déjà sous presse, allait paraître aux premiers jours de 1852[3]. Jamais assurément,

[1] Voyez notre premier article, cahier de décembre 1853, p. 734. — [2] Voyez notre troisième article sur les *Anciennes notations musicales de l'Europe*, *Journal des Savants*, cahier de février 1852, p. 118. — [3] L'un des deux volumes porte même, sur le titre, la date de 1851. Voici les deux titres : 1° *Graduale romanum complectens missas omnium dominicarum et festorum duplicium et semiduplicium totius anni, nec non officium nocturnum nativitatis Domini et præcipuas processiones, cantu reviso juxta manuscripta vetustissima.* Parisiis, apud J. Lecoffre, 1851, 1 vol. in-12; 2° *Antiphonarium romanum complectens vesperas dominicarum et festorum totius anni*,

même en ce temps où tout marche si vite, on ne mena si grand train une si grave affaire. La concurrence est un tel aiguillon! Nous sommes si jaloux de nos idées bonnes ou mauvaises, nous avons tant de voisins prêts à les dérober, que nous faisons tout en courant, même la liturgie.

S'il ne s'agissait ici que d'une simple spéculation privée, le mieux serait de n'en rien dire; mais c'est avec l'assentiment et sous l'autorité de deux prélats, c'est sous l'approbation d'une commission choisie et instituée par eux, que cette édition a vu le jour. Dès lors il n'est pas sans intérêt d'examiner quelle en est la valeur, et s'il convient qu'un tel travail soit adopté ou imité dans les autres diocèses. Nous n'avons pas besoin de dire que les deux archevêques de Reims et de Cambrai sont ici hors de cause. Ils n'ont point agi par eux-mêmes; ils ont eu recours aux lumières d'une commission, ou plutôt de deux commissions nommées d'abord séparément, puis réunies, et travaillant en commun. Les membres de cette commission sont donc seuls responsables de ce qui a été fait.

Et notez bien que nous n'aurions pas un mot à dire s'il s'agissait d'une œuvre scientifique. Traduire et imprimer en notation moderne le plain-chant du manuscrit de Montpellier, c'était une entreprise, sinon de grande utilité, du moins fort agréable aux amateurs de raretés musicales, pourvu, toutefois, que la traduction fût bonne, question que nous laissons de côté. Mais l'intention des deux prélats n'était pas de complaire à quelques archéologues. Le livre qu'ils voulaient, qu'ils demandaient à la commission était un livre tout pratique, un livre usuel, un bréviaire noté. Dès lors, avant de substituer aux textes en usage un nouveau texte musical, si vénérable qu'il fût, il fallait s'être assuré que, dans l'état actuel du culte catholique, ce texte pouvait être chanté; qu'il était compatible avec les habitudes, avec l'éducation des chantres et du public; que, dans tous les cas, on pouvait en attendre des effets meilleurs, plus purs, plus simples, plus religieux, que de notre plain-chant actuel, quelque imparfait qu'il soit. Voilà ce qu'avant tout il fallait constater. Tous les feuillets du manuscrit eussent-ils été signés de saint Grégoire lui-même, il n'y avait ni profit ni raison à les traduire et à les imprimer, s'ils devaient, sur nos lutrins, n'être qu'une lettre morte; si, par l'infirmité de nos voix, de nos oreilles, ou par toute autre cause, nous étions hors d'état d'en tirer aucun parti.

nec non officium nocturnum hebdomadæ sanctæ, dominicæ resurrectionis et defunctorum, cantu reviso juxta manuscripta vetustissima. Parisiis, apud J. Lecoffre, 1852. 1 vol. in-12.

C'est là pourtant ce qui arrive. Nous ignorons si, à Reims et à Cambrai, on possède des secrets inconnus à Paris; mais, jusqu'à preuve contraire, nous croyons qu'en aucun lieu du monde on ne peut aujourd'hui exécuter d'une façon tolérable les passages du nouveau *Gradual* et du nouvel *Antiphonaire*, qui diffèrent essentiellement de ces mêmes passages pris dans les livres autorisés jusqu'ici. Qu'on fasse appel à tous les sectateurs des idées de restauration pure et de plain-chant primitif, eussent-ils tous la voix la plus juste, l'intonation la plus sûre, le sens musical le plus exquis, il n'en sauraient venir à bout. Nous les mettons au défi de phraser et de rendre intelligibles ces interminables périodes, surtout s'ils les chantent en chœur comme le veut le rite actuel de l'Église. Malgré les *barres de repos*, malgré l'inégalité des notes, malgré tous les moyens d'accentuation inventés par la commission, jamais ils ne donneront la vie à ces redondantes séries de notes agglomérées sur une même syllabe, et se balançant à satiété de degrés en degrés sans qu'il soit possible d'en saisir ni le dessin ni l'intention.

Il y a dans ce luxe de notes de quoi dérouter bien des systèmes. En général, on s'imagine que les phrases expressives et claires qui se rencontrent encore par intervalles dans le plain-chant, phrases peu chargées de notes et simplement construites, sont les derniers débris des mélodies primitives de l'Église parvenues jusqu'à nous presque sans altération, et que c'est, au contraire, l'oubli des traditions, l'impéritie des chanteurs, qui ont produit ces marches traînantes et monotones, ces encombrements de notes qui altèrent et défigurent la pensée musicale dans la plupart des graduels et des répons? Il semblerait qu'en retournant en arrière, en remontant à la source de cette admirable musique, on devrait la trouver plus limpide et plus transparente. Eh bien, non; voilà un manuscrit qui, s'il n'est pas du VIIIe siècle, est du XIIe pour le moins; plus vieux, par conséquent, de deux ou trois cents ans que tous les types de nos livres actuels de plain-chant; ce manuscrit, selon toute apparence, reproduit des formes mélodiques beaucoup plus anciennes que lui, et pourtant nous y trouvons redoublés, aggravés ces amas de notes superflues qui nous choquent tant aujourd'hui! Ce n'est pas tout, l'Antiphonaire de Saint-Gall, monument paléographique plus antique, à coup sûr, que le manuscrit de Montpellier, abonde en exemples semblables : vous y rencontrez, à chaque page, des formules mélodiques d'une longueur démesurée, formules que nos éditions modernes, encore si prolixes elles-mêmes, ont considérablement élaguées. Ainsi, dans ce verset du troisième dimanche de l'Avent: *Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam, et salutare tuum da nobis*, le manuscrit de Saint-Gall attribue,

en signes neumatiques, trente-six notes au mot *tuum*, et quarante au mot *nobis*, tandis que l'édition de Paris de 1826 se contente de neuf notes pour le premier et de onze pour le second. Au verset *Notum fecit Dominus* (graduel du jour de Noël : *Viderunt omnes fines terræ, etc., etc.*), la première syllabe du mot *Dominus* est surmontée, dans le manuscrit de Saint-Gall, de *quarante-huit* sons neumatiques; elle ne porte que *quatre* notes dans l'édition de 1826[1]. Or, comme le manuscrit de Montpellier est d'accord, dans ce passage, avec celui de Saint-Gall, l'édition de 1852, l'édition rémo-cambrésienne, restitue bravement à la syllabe *Do* ses *quarante-huit* notes, sans en retrancher une seule.

Nous avons peine à comprendre que les membres de la commission, avant de prendre un tel parti, n'aient pas conçu quelques doutes, et ne se soient pas donné le temps de réfléchir. L'opinion générale, ils le savaient, demandait tout autre chose; on voulait, à tort ou à raison, plus de simplicité, comme un moyen d'obtenir une exécution moins lourde, moins pénible, et voilà que, contre toute attente, sous prétexte de ramener le plain-chant à sa pureté primitive, on le complique outre mesure, on le rend inexécutable.

Pour expliquer ce genre de réforme si imprévu, les membres de la commission ont, après coup, quand déjà leurs deux volumes avaient vu le jour, imprimé et publié à part un mémoire justificatif. C'est un préjugé, disent-ils, que d'attribuer aux chants primitifs de l'Église une simplicité austère, un accent presque syllabique : les longues suites de notes sur certaines syllabes, l'ampleur, l'abondance, le luxe des périodes et surtout des finales, ont toujours été un des traits distinctifs du chant grégorien[2]. Nous en tombons d'accord; mais là n'est pas la question. Avez-vous un moyen pratique de nous faire entendre et sentir ce luxe, cette abondance, cette ampleur du chant grégorien? Si vous ne l'avez pas, à quoi bon ces milliers de notes? pourquoi les

[1] Les éditions romaines ne sont guère moins sobres. Ainsi nous trouvons huit notes sur le mot *tuum*, quinze sur le mot *nobis*, et neuf sur la première syllabe du mot *Dominus* dans le graduel romain de 1697. (*Graduale romanum, juxta missale sacrosancti concilii Tridentini et S. Pii quinti, P. M. authoritate editum. Cujus antiquus Ecclesiæ cantus Gregorianus e puro fonte romano elicitus accurate notatur.* Parisiis apùd Ballard. MDC. XCVII.) Les Chartreux seuls, pour obéir à leur règle, n'ont jamais rien retranché des séries de notes de l'ancienne liturgie. Aussi, dans tous les graduels des Chartreux, nous retrouvons les quarante-huit notes sur la première syllabe du mot *Dominus*. Mais aussi comment sont-elles exécutées? — [2] Voyez le § 7, p. 26 et 27, du *Mémoire sur la nouvelle édition du Graduel et de l'Antiphonaire romains publiée par ordre de Messeigneurs les archevêques de Reims et de Cambrai*. A Paris, chez J. Lecoffre, libraire, in-8° de 87 pages.

restituer? que ferons-nous de ces signes muets? Le cadeau est dérisoire. Ce n'est pas sur le papier, c'est à nos cœurs et à nos oreilles qu'il faudrait rendre cette richesse. Vous déplorez qu'elle ait depuis longtemps disparu de notre liturgie, que, de siècle en siècle, d'indignes réviseurs, procédant par élimination, aient peu à peu saccagé ces nobles périodes. Comme vous, nous le déplorons, sans anathème toutefois. Ces pauvres réviseurs ont tout simplement obéi à la plus forte des tyrannies, à la marche du temps. Maintenant le mal est fait, tâchons que le remède ne soit pas pire que le mal. Rétablir ce qui a été supprimé, allonger ce qui a été racourci, lorsque ce qui reste est déjà démesurément long, c'est un moyen, selon nous, beaucoup trop héroïque. La commission, dans son mémoire justificatif comme dans son travail, a constamment oublié deux choses : ce qu'étaient nos pères au VII[e] siècle, ce que nous sommes aujourd'hui. Si seulement elle eût jeté les yeux froidement, sans enthousiasme, sur les irrévocables changements accomplis dans ce long intervalle, elle n'eût pas tardé à reconnaître qu'elle poursuivait une chimère : la théorie aussi bien que l'histoire le lui auraient à l'envi démontré.

Cette double démonstration nous serait au besoin fournie par deux excellents écrits publiés récemment sur cette question de la restauration des livres liturgiques, l'un par M. Adrien de la Fage[1], l'autre par M. Joseph d'Ortigue[2]. M. de la Fage s'est spécialement donné pour but l'examen du travail de la commission rémo-cambrésienne. C'est une critique substantielle et technique, fondée sur une expérience et une érudition musicale consommée. Pour établir l'impossibilité d'une restitution intégrale du chant grégorien, l'auteur n'a besoin que d'exposer exactement l'état actuel du plain-chant et les phases successives qu'il a suivies depuis son origine jusqu'à nos jours. Son argumentation est tout entière dans les faits, dans la pratique et dans l'histoire. Quant à M. d'Ortigue, il s'est proposé une autre tâche : sa polémique est d'un tout autre genre; c'est dans la sphère des idées générales qu'il se place de préférence. Il expose et discute les différences essentielles de la musique proprement dite et du plain-chant, de la tonalité moderne et de la tonalité grégorienne, il en montre les contradictions, les invincibles antipathies, et, de ces hauteurs de la question, il arrive par d'autres voies aux mêmes conclusions que M. de la Fage, nous prouvant, comme

[1] *De la reproduction des livres de plain-chant romain*, par Adrien de la Fage. Paris, in-8°, chez Blanchet, rue Croix-des-Petits-Champs, 11. — [2] *Introduction à l'étude comparée des tonalités et principalement du chant grégorien et de la musique moderne*, par M. J. d'Ortigue. Paris, in-18, chez Potier, quai Malaquais.

lui, que tout espoir de restituer l'ancien plain-chant du VIIe siècle est un rêve généreux, mais un rêve.

Nous voudrions, en peu de mots, s'il est possible, indiquer les points fondamentaux, la substance de ces deux écrits si divers et si concordants. Nous parlerons d'abord de M. de la Fage : M. d'Ortigue, par ses études sur les tonalités, nous sera comme un acheminement pour retourner à M. de Coussemaker et à l'histoire de l'harmonie.

M. de la Fage pose avant tout cette question : le plain-chant, au temps de sa splendeur, était-il exécuté, comme aujourd'hui, par un chœur, par une réunion de chantres plus ou moins nombreux, et les voix des fidèles se joignaient-elles aux voix des chantres comme il arrive encore quelquefois en certaines églises? Non, dit-il, n'en déplaise à ce qui se dit et s'imprime tous les jours. Il y a là, pour commencer, un dissentiment complet entre l'auteur et les membres de la commission, car on lit dans le mémoire de ceux-ci, page 40, à propos de la belle époque du chant grégorien : « Le chant de l'Église était alors populaire, « et la voix immense du peuple remplissait les immenses voûtes de nos « cathédrales, etc. » — Le peuple, dit M. de la Fage, n'intervenait alors que par quelques courtes paroles fortement accentuées en réponse aux *salutations* du célébrant ou aux conclusions des oraisons, pour témoigner qu'il se joignait d'intention à la prière. Le mot *amen*, les mots *et cum spiritu tuo*, ou bien encore *gloria tibi Domine*, étaient seuls proférés à haute voix par la masse des assistants. En toute autre occasion il était interdit aux fidèles de chanter dans l'église. Le concile de Laodicée, en 364, confirma cette interdiction, et ce fut par exception, par tolérance, que saint Ambroise, un peu plus tard, permit, dans son église, à un certain nombre d'assistants, de prendre part au chant des hymnes. Or les hymnes alors, comme plus tard les séquences ou proses, étaient des chants populaires, et non des parties intégrantes de la liturgie. Le plain-chant, proprement dit, ne devait être entonné que par le préchantre, *præcentor*, lequel avait le droit de s'adjoindre un sous-chantre, *succentor*, et même un suppléant, *concentor*. C'est encore à peu près, nous dit M. de la Fage, ce qui se pratique dans l'Église grecque. Le *prôtopsalte* remplit les fonctions du préchantre, et même, comme on voit, il en porte le nom; il est assisté d'un *paraphoniste* qui n'est autre que le *concentor*. Quant au chœur, il répond au célébrant et ne chante que quelques parties de l'office. L'organisation est la même dans le rite arménien. Ces pratiques communes ont certainement une même origine. Leur ressemblance témoigne de leur antiquité. Dans l'Église latine, les morceaux d'apparat, tels que les

répons, les graduels, les alleluia, étaient exécutés par le préchantre ou primicier, monté sur l'un des *ambons*, et le sous-chantre ou son suppléant, monté sur l'autre ambon, lui *répondait*, c'est-à-dire répétait ce qu'il venait de chanter, pour lui donner le temps de reprendre haleine, ou achevait ce qu'il n'avait fait qu'entonner. Le préchantre et ses assesseurs, mais surtout le préchantre, cherchaient, en général, à briller comme des chanteurs de profession, plus soucieux, disait-on, d'édifier les fidèles par la beauté de leur voix que par la bonté de leurs mœurs. Aussi, malgré son zèle musical, saint Grégoire ne voulut pas permettre que les diacres pussent être préchantres. Il rendit les deux fonctions incompatibles. Le diacre, une fois ordonné, n'eut plus le droit de monter sur l'ambon que pour lire l'Évangile à la messe. Le préchantre, au contraire, devint un pur musicien, un artiste, un virtuose. On conçoit que chantant seul, maître de ses mouvements, libre de prolonger ses phrases à volonté, puisqu'il interprétait une musique non mesurée, et n'obéissait qu'à une sorte d'accent rhythmique, il devait mettre son honneur à introduire dans les mélodies les ornements, les agréments, les embellissements de tout genre que lui suggéraient ses études ou son inspiration. Voilà ce qui explique comment les pièces qui jadis se chantaient à l'ambon, sont, dans les anciens manuscrits, chargées de ces amas de notes maintenant inintelligibles. On a eu beau les réduire, les émonder de siècle en siècle, ce qui en reste est encore d'un effet insipide, parce qu'au lieu de sortir, comme autrefois, par successions plus ou moins rapides, d'un seul gosier souple et flexible, et de se dérouler, tantôt en traits éblouissants, tantôt en onctueuses tirades, ces notes sont martelées une à une par une masse de lourdes voix qui leur donnent à toutes une valeur à peu près égale.

Comment s'est opérée cette métamorphose? Quand les *soli* ont-ils cessé? Comment le chœur s'est-il substitué au préchantre? M. de la Fage aborde toutes ces questions avec une grande sûreté d'érudition, et nous donne, sur la transformation successive du rite, des détails aussi précis qu'intéressants.

On conçoit que, même au temps où cette musique avait encore toute sa jeunesse, il était difficile de se procurer partout des musiciens habiles et des voix exercées. Il y avait même des pays, le nôtre notamment, où les virtuoses étaient presque inconnus. Jusqu'à Pepin le Bref, nous n'avions pas de chantres à proprement parler. Dans l'Italie elle-même beaucoup d'églises manquaient d'hommes capables de reproduire convenablement tout ce luxe vocal en usage dans les grandes et riches basiliques. Aussi, en réglant et réformant la liturgie musicale,

saint Grégoire eut grand soin de faire un choix judicieux entre toutes les façons, plus ou moins brillantes, dont chaque préchantre interprétait les anciennes mélodies, et de conserver celles qui, tout en répondant dignement à la majesté du culte, était en même temps à la portée du plus grand nombre des chanteurs. Malgré ces précautions, les pièces destinées aux voix seules étaient encore d'une exécution trop difficile pour que, dans toutes les églises, on pût les faire entendre d'une façon satisfaisante. Aussi, moins de deux siècles après saint Grégoire, il n'y avait plus qu'un petit nombre de lieux où quelques-unes seulement de ces pièces d'apparat fussent encore exécutées selon l'ancienne tradition. L'usage s'était répandu presque partout d'adjoindre au préchantre et à ses deux auxiliaires un corps de chantres, *schola cantorum*, à l'exemple de ce qui s'était établi dès longtemps à la chapelle papale, où le préchantre avait six adjuteurs. Le corps des chantres ne fut d'abord chargé que de psalmodier les psaumes, sorte de récitation syllabique et à peine musicale, dont plusieurs voix simultanées pouvaient très-bien s'acquitter. Puis on lui confia les antiennes d'*introït*, d'*offertoire* et de *communion*, chantées d'abord à peu près de la même manière que les versets des psaumes. Cette partie de l'office, sous le rapport musical, avait peu d'importance. Elle était dite dans le fond de l'église, loin des yeux des assistants. Aussi, dans les manuscrits anciens, ces sortes de pièces, qui composent l'antiphonaire proprement dit, sont-elles beaucoup moins chargées de notes que les répons-graduels. Mais les graduels eux-mêmes ne tardèrent pas à subir la loi commune et à perdre leur précieux privilége d'être chantés par des voix seules. Les préchantres médiocres, peu sûrs de leur talent, ne demandèrent pas mieux que d'être *soutenus* par un ou deux de leurs compagnons, qui entonnaient avec eux et continuaient à chanter à l'unisson d'un bout à l'autre du morceau. A peine cette voie fut-elle ouverte qu'on y entra presque partout. On suppléa au talent par le nombre, à la qualité par la quantité. Le chœur, le corps des chantres, devint plus envahissant chaque jour. Petit à petit tout vint se perdre dans le chœur; il fut l'unique organe, le seul dépositaire du chant ecclésiastique. Les fonctions de préchantre, successivement réduites, et bientôt presque nominales, finirent par changer complétement de nature, si bien que, pendant les derniers siècles, sauf dans quelques communautés fidèles aux vieux usages, le précantorat n'était plus qu'une haute dignité ecclésiastique, et que souvent le préchantre ne savait même pas chanter. Tous les novices, au contraire, tous les clercs, furent, dès le VIII[e] et le IX[e] siècle, initiés tant bien que mal au plain-chant, afin de renforcer le chœur.

Devenus moines ou chapelains, ils continuèrent à chanter de leurs stalles ce qu'ils avaient entendu, chanté et retenu dès leur enfance. De là des chœurs, de plus en plus nombreux, auxquels, par un abandon inévitable des anciennes interdictions, les assistants furent bientôt admis, pour certaines parties de l'office, à joindre aussi la masse de leurs voix.

Voilà, selon M. de la Fage, et nous croyons le tableau fidèle, la différence fondamentale entre l'ancienne manière d'exécuter le plain-chant et la manière de l'exécuter aujourd'hui. De ces faits clairement exposés et solidement établis, il conclut que le plain-chant, en perdant son ancien mode d'interprétation, a véritablement perdu la vie, c'est-à-dire tout ce qui constituait sa beauté et sa puissance; que, pour le rendre exécutable, il fallut peu à peu le simplifier, c'est-à-dire l'altérer plus ou moins; que, pour corriger l'effet de ces altérations, pour raviver et réchauffer les débris de cette musique mutilée, on eut recours, dès le xiᵉ et le xiiᵉ siècle, à un dangereux moyen, à l'usage de la diaphonie, de l'organation, du déchant, c'est-à-dire de l'*harmonie*, cette combinaison musicale essentiellement opposée au principe même du plain-chant; que l'emploi du chœur, d'une part, et l'alliance avec l'harmonie, de l'autre, nous ont fait un plain-chant absolument différent du véritable chant grégorien, et que, par conséquent, tout projet, toute prétention de nous rendre celui-ci, de nous en faire entendre même un écho affaibli, sans revenir à l'ancien mode d'exécution, chose, d'ailleurs, impossible, et qu'on ne propose pas, est une évidente chimère.

Quel que soit notre désir d'abréger, nous ne pouvons guère nous contenter d'énoncer purement et simplement ces conclusions de M. de la Fage; quelques détails sont encore nécessaires. Nous les réserverons pour un prochain cahier.

L. VITET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Handbuch der Römischen Epigraphik, etc., Manuel pour servir à l'étude de l'épigraphie romaine. Deuxième volume : *Introduction à la connaissance des inscriptions romaines,* par M. Charles Zell, professeur à l'université de Heidelberg, etc. Heidelberg, chez Ch. Winter, 1852; VIII-385 pages in-8°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Nous arrivons à la deuxième section (p. 139-344) du savant et utile ouvrage de M. Zell. Divisée en huit chapitres, elle n'est pas la partie la moins intéressante du volume, à cause des notions nombreuses qui y abondent. L'auteur les a tirées des inscriptions qui se rapportent au culte (*tituli*); il y a également placé les calendriers, les tessères, les épitaphes, les inscriptions qui se lisent sur les monuments publics, les actes des magistrats, les inscriptions militaires, celles des personnes privées, enfin les inscriptions poétiques. Comme il serait impossible d'étendre notre analyse à toutes les parties de ce curieux travail, il suffira de relever un petit nombre de traits propres à caractériser le genre d'instruction qu'on peut y puiser, et de reproduire quelques-unes des observations que l'auteur joint à l'exposé des faits. On a prétendu que l'historien doit s'abstenir de réflexions, et les laisser faire à ceux qui lisent; mais ce précepte ne saurait s'appliquer ni à l'archéologue ni à l'épigraphiste; et, d'ailleurs, le vrai moyen de suggérer des réflexions au lecteur, c'est peut-être d'en faire. Aussi M. Zell ne se contente-t-il pas de mentionner, de classer et de comparer ce que les marbres nous ont conservé des sénatus-consultes, des édits des magistrats, des rescrits et ordonnances des empereurs, des décisions que ceux-ci écrivaient ou faisaient écrire au bas des requêtes, des allocutions ou discours qu'ils prononçaient (*orationes principum*). A ces énumérations, l'auteur ajoute des considérations générales; il fait voir, par exemple, combien la plupart des pièces que nous venons de désigner, par la concision et la simplicité du style, diffèrent des discours prêtés aux mêmes personnages, empereurs, consuls, généraux, par ceux des auteurs anciens qui, écrivant l'histoire en orateurs, semblent s'être inquiétés beaucoup moins de la vérité que de l'effet littéraire; combien ces harangues qu'on trouve chez eux à chaque pas, et qu'ils auraient

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier, page 29.

été bien fâchés qu'on crût l'ouvrage de ceux à qui ils les attribuent, combien ces harangues, disons-nous, tout éloquentes qu'elles sont, ou plutôt parce qu'elles sont souvent des chefs-d'œuvre d'éloquence, font craindre que l'imagination des historiens ne les ait quelquefois égarés dans la narration des faits. Une autre différence, remarquée également par M. Zell (p. 277), est celle que les monuments nous montrent entre la rédaction des sénatus-consultes et le style des lois. Impératif et absolu dans ces dernières, le langage des premiers est habituellement modéré et plein d'expressions dubitatives, telles que, *senatum judicare*, *arbitrari*, *existimare*, *senatui videri*. Le même corps s'adresse-t-il à ceux qui doivent exécuter ses ordres? Rarement il le fait sans employer les formules restrictives et polies, *quod commodo reipublicæ fieri posset*, *uti e republica fideque esse ei videretur*, *si eis videretur*. Sans doute, la forme du gouvernement, dans les derniers temps de la république, a pu dicter un tel langage circonspect et rempli d'égards; mais on y reconnaît aussi l'habitude et les formes de cette urbanité qui était alors, à Rome, le partage des classes élevées. Ces patriciens lettrés, ambitieux et intrigants, obligés de vivre les uns avec les autres et d'y vivre dans la réserve, souvent dans la défiance, étaient forcés de substituer à l'énergie des sentiments qu'ils éprouvaient la mesure dans le langage et la prudence dans les expressions. Il semble qu'on retrouve jusque dans leurs décisions administratives quelque chose de ce qui caractérise les Épîtres de Cicéron si improprement appelées familières : dignité, heureux choix de mots, connaissance des hommes, méfiance qui en est souvent la suite naturelle, abandon qui presque toujours n'est qu'apparent, et désir de plaire sans trop d'empressement de le montrer.

De ces considérations générales M. Zell sait descendre aux détails les plus minutieux, mais aussi les plus instructifs. Nous ne citerons que le sixième chapitre (p. 300-331), où il a réuni les notions nombreuses que les inscriptions fournissent sur l'organisation des armées romaines, sur leur marine militaire, sur les règles suivies dans l'avancement des officiers (*promotio*); et, dans l'impossibilité où nous sommes de tout reproduire, nous nous bornerons, en traitant de ce chapitre, à le signaler à l'attention des lexicographes. C'est par les monuments seuls que l'on connaît les *octogenarii* et les *nonagenarii*, qui, sur les trirèmes et les liburnes romaines, commandaient à quatre-vingts ou à quatre-vingt-dix hommes; le maître calfat et ses subordonnés (*unctor*, *subunctores*); le *coronarius*, qui, aux jours de solennité et de réjouissance, ornait le navire de couronnes et de festons de fleurs. Dans l'armée de terre, les *triplicarii* ou *triplarii*, soldats touchant une solde triple, à

titre de récompense. Plusieurs de ces mots manquent entièrement dans nos dictionnaires latins ; d'autres s'y trouvent, mais avec une signification différente de celle qu'ils ont sur les marbres. De ce nombre est *acceptor*, receveur des contributions (p. 258). D'autres inscriptions, citées par M Zell, fournissent de nouvelles preuves que le mot *signum* est pris quelquefois dans le sens de surnom, de sobriquet ou de nom de guerre [1].

Après avoir servi seize ans dans la garde prétorienne, vingt ans dans une légion, vingt-cinq ans dans les troupes auxiliaires et sur la flotte, la carrière militaire des simples soldats se terminait par un congé définitif, qui, en vertu d'un décret impérial, accordait les droits et les priviléges de citoyen romain au militaire qui n'en jouissait pas encore, et étendait les mêmes priviléges à ses descendants. On remettait alors à chacun des vétérans libérés (*qui pie et fortiter militia functi sunt*) une copie de ce décret gravée sur des plaques de bronze (*tabulæ honestæ missionis*), avec les signatures de sept, quelquefois de neuf témoins, attestant la conformité de la copie avec le décret original, gravé également sur l'airain, conservé au Capitole ou, plus tard, depuis le règne de Domitien, attaché contre un mur derrière le temple d'Auguste à Rome (*tabula ænea, quæ fixa est Romæ in muro post templum divi Augusti ad Minervam*). Le hasard nous a conservé un nombre assez considérable de ces congés délivrés à des militaires émérites ; M. Zell (p. 328-330) en a réuni jusqu'à quarante-sept, émanés de différents empereurs, depuis Claude jusqu'à Dioclétien. Comme on y indique avec soin le corps auquel appartenait chaque soldat et le nombre d'années qu'il avait passées sous les drapeaux, ces états de services, gravés sur l'airain, sont aujourd'hui des documents précieux pour connaître l'histoire des légions qui, pendant trois siècles, jusqu'aux changements introduits par Constantin le Grand dans tout le système militaire, défendaient les frontières de l'empire.

Dans les deux derniers chapitres de la seconde section, M. Zell traite des inscriptions des particuliers (*inscriptiones privatæ*) et des inscriptions poétiques. L'auteur comprend parmi les premières (p. 331-340) les écriteaux mis sur la façade des maisons et des hôtelleries [2], les annonces, les *proscynèmes*, les inscriptions érotiques ou satiriques, enfin tout ce

[1] Voyez aussi Muratori, p. MCCCLXXXII, n° 8 : *Octaviæ Felicitati, signo Leonti*. Et, dans Vopiscus, *Vie d'Aurélien*, c. VIII : *Tribuno... huic signum exercitus apposuerat, Manu ad ferrum*. — [2] M. Zell cite, entre autres, un aubergiste qui, au premier ou second siècle de notre ère, était *sevir Augustalis*, distinction qui ne l'empêchait pas de tenir à Narbonne l'hôtel *du Coq*. Il se nomme, dans son épitaphe, *Lucius Afranius Cerialis... domo Taracone, ospitalis* (sic) *a Gallo gallinacio*.

qu'on trouve gravé ou empreint sur les pierres précieuses et fines, sur les briques, les vases de terre (*opus doliare*), sur les lampes, les cachets, les anneaux et même sur les colliers de métal que des maîtres sévères ou cruels faisaient porter aux esclaves soupçonnés de vouloir s'évader. Ces tristes monuments de l'antique servitude semblent prouver que l'usage barbare qu'ils constatent s'est maintenu jusqu'aux derniers temps de l'empire; car, sur un collier où on lit, *Jassione DDD. NNN.* (*dominorum nostrum*) *ne quis servum alienum suscipeat* (sic), les trois empereurs dont il s'agit sont probablement Valentinien II, Théodose et Arcadius. La maison dont le fugitif s'était échappé y est assez souvent désignée par des formules comme celle-ci : *Tene me, quia fugio, et revoca me in viam latam ad Flaviam D. M.* (*dominum meum*).

Une autre classe de monuments réunis dans le même chapitre, intéresse l'histoire des arts. Ce sont des inscriptions ou, plus souvent encore, des marques de fabrique, tantôt gravées sur toutes sortes d'ustensiles en métal, tantôt apposées sur les tuyaux de plomb dans lesquels coulait l'eau des aqueducs. Plusieurs de ces marques ne consistent qu'en quelques lettres entrelacées ou *sigles*, difficiles à expliquer; d'autres, plus lisibles, nous représentant le langage des artisans et des classes inférieures, sont quelquefois fort incorrectes. Mais tout s'y pardonne à cause des faits curieux qu'elles nous révèlent; car elles attestent que non-seulement les industries ordinaires de l'Italie, mais aussi le luxe de Rome, avaient suivi en Gaule, en Germanie et jusqu'en Angleterre les besoins vrais ou factices de la civilisation antique.

Dans le chapitre consacré aux inscriptions poétiques (p. 340-344), M. Zell fait remarquer que les épitaphes en vers appartiennent, en très-grande partie, ou aux temps les plus anciens, dont elles reproduisent l'idiome naïf et sauvage, ou au temps de la décadence, qui était également celui de l'affectation d'esprit sous laquelle se cachait souvent une grande stérilité d'invention. Il y a cependant de ces épitaphes versifiées qui datent du haut empire, temps de lumières, de paix et de tranquillité, trop décrié par quelques écrivains d'un talent remarquable, qui, comme Sénèque, Pline l'ancien, et peut-être comme Tacite, eurent à la fois la satisfaction si douce de médire de leur siècle, et la prudence si nécessaire de rechercher son suffrage. D'après notre auteur, plusieurs de ces pièces joignent à la pureté du langage une harmonie douce et facile; quelquefois même, par l'élégance de la diction comme par la force de la pensée, elles soutiennent la comparaison avec tout ce que la poésie latine nous a laissé de plus remarquable; elles prouvent que l'élévation, peu compatible avec la finesse, peut, au contraire, s'allier de

la manière la plus touchante à la sensibilité, dont elle augmente l'intérêt en la rendant plus noble. Reproduisant les fictions ingénieuses de la mythologie ancienne, qui donnait à tout l'âme et la vie, conçues tantôt en vers élégiaques, tantôt en hexamètres seuls, ou bien en vers ïambiques de six pieds (*senarii*, *senarioli*), ces pièces sont irréprochables sous le rapport de la mesure et de la quantité. On ne peut pas en dire autant d'un certain nombre d'autres, composées par des personnes peu lettrées dont les efforts impuissants ne parviennent pas toujours à produire un distique correct; plus d'une fois même leur verve poétique s'éteignant tout à coup au milieu du second vers, elles terminent brusquement le pentamètre commencé par une ligne en prose. M. Zell donne pour exemple l'épitaphe suivante (p. 341) :

Ossa relata domum. Cinis hic adoperta quiescit.
Heredes titulum, versiculos Cornelius Eroi, conlegæ et amico (fecerunt).

Il nous reste à parler de la troisième et dernière partie du volume de M. Zell (p. 344-356). Resserrée dans de moindres dimensions que les deux autres, elle est cependant la partie principale aux yeux des lecteurs studieux, puisque l'auteur cherche à y déterminer les principes d'après lesquels il faut lire, interpréter et apprécier les monuments dont il a fait connaître, dans les sections précédentes, la nature, les classes et le contenu. Lorsque le sujet est aussi intéressant, beaucoup de personnes regarderont peut-être l'étendue des détails comme une des qualités d'un ouvrage didactique et comme un mérite de l'écrivain. Ici, au contraire, ce que M. Zell appelle l'*herméneutique* des inscriptions latines n'occupe que treize pages de son volume. Toutefois, il faut considérer que plusieurs préceptes qui auraient pu trouver leur place ici, ont été déjà exposés et surtout habilement appliqués dans les chapitres précédents; et les philologues qui voudraient reprocher à cette conclusion de l'ouvrage un excès de laconisme seront, en quelque sorte, dédommagés par la justesse des observations que l'auteur a su rassembler dans un si petit espace. Nous transcrirons quelques-unes de ces remarques. Elles paraîtront peut-être bien minutieuses; mais il n'en est pas moins vrai que les épigraphistes, ayant toujours présentes à l'esprit les règles générales établies par M. Zell, auraient évité bien des erreurs et prévenu des contestations que ces erreurs mêmes pouvaient rendre éternelles. Pour se guider dans des restitutions conjecturales, l'auteur rappelle d'abord combien il importe d'avoir plusieurs copies d'une inscription à moitié effacée, quand on ne peut pas l'examiner soi-même; et, parmi les copies, celles qui ont été faites par des dessinateurs illettrés,

mais doués d'une vue perçante et subtile, sont souvent préférables aux transcriptions provenant de latinistes instruits dont l'œil fatigué n'a pu discerner les traces presque imperceptibles des lettres, et dont l'imagination, ou même le savoir, ont rempli arbitrairement les lacunes. Ensuite, quand même toutes les lettres sont bien conservées, on ne saurait apporter trop de soin dans la distinction des mots. A la vérité, sur beaucoup de monuments, ils sont séparés les uns des autres par un point ordinairement triangulaire, et placé à moitié de hauteur de la dernière lettre; mais ce point manque souvent, et des savants justement célèbres ont commis d'étranges erreurs en ne distinguant pas comme il fallait les mots, les membres de phrases et les périodes. Enfin, pour connaître la valeur de certaines abréviations ou pour se garantir de fâcheuses méprises, il est essentiel de s'enquérir, autant que possible, des localités où la pierre a été découverte. Parmi les faits nombreux cités par M. Zell à l'appui de ces trois préceptes, nous ne choisirons que deux exemples; ils prouveront combien il est utile de connaître la provenance du monument qu'on veut expliquer.

Une inscription trouvée à Lodi (*Laus Pompeii*), sur les bords de l'Adda, ne contient que ces mots : H. L. M. C. APRON. C. L. CLEMENS V. S. Deviner la signification de la première lettre aurait été fort difficile, si l'on ne savait pas que la pierre a été retirée des décombres d'un temple d'Hercule, circonstance qui a permis à Reinesius [1] de lire avec une grande probabilité, sinon avec certitude : *Herculi libens merito Caius Apronius, Caii libertus, Clemens votum solvit.*

Une autre inscription est rapportée par Gruter [2] : R. M. TAD. PERVS. GEN. ORD. Maffei, qui lisait *Tadperus gen[ius]* [3], supposait qu'un faussaire, en composant cette ligne, avait voulu faire croire au culte d'un dieu topique, d'un génie. Mais Vermiglioli prouve [4] que le monument existe, seulement il n'est ni antique ni consacré au génie Tadperus; c'est l'épitaphe du supérieur général d'un ordre religieux. Si Gruter et Maffei avaient remarqué que la pierre dont il s'agit est encastrée dans le mur d'une église d'Augustins à Rimini, ils auraient probablement trouvé, longtemps avant Vermiglioli, la leçon qui est la seule véritable: *R[everendissimus] m[agister] Tad[æus] Perus[inus], gen[eralis] ord[inis].*

La troisième section se termine par des remarques qui peuvent aider à reconnaître les inscriptions supposées. Personne n'ignore que, depuis le renouvellement des lettres, surtout au XVe et au XVIe siècle,

[1] Class. I, n° LXVII, p. 110. — [2] Page MXVIII, n° 1. — [3] *Ars crit. lap.* p. 377. — [4] *Lezioni elementari di archeologia*, Perugia, 1822, vol. II, p. 251.

l'intérêt, la vanité, le désir de prouver l'origine ancienne de certaines localités, ont fait fabriquer une multitude de monuments entièrement controuvés (*inscriptiones adulterinæ*); quelquefois aussi les faussaires, en travaillant sur une pierre véritablement antique, n'en ont altéré qu'une partie (*inscriptiones adulteratæ*). Enfin il y a des monuments épigraphiques en grand nombre (*inscriptiones suspectæ*) dont l'authenticité a été contestée par quelques critiques, et admise ou même défendue par d'autres. Les premiers, tels que Maffei, trouvant dans les anomalies du langage une raison suffisante pour douter, eurent encore, plus d'une fois, le tort grave de rejeter d'avance tout ce qui ne ressemblait pas à ce qu'ils connaissaient, comme si les monuments ne nous révélaient pas, à chaque instant, une foule de particularités et d'usages dont les auteurs anciens ne parlent point. Toutefois, ce scepticisme poussé trop loin a été moins préjudiciable à la science que la crédulité de ceux qui ne se sont pas assez mis en garde contre la mauvaise foi des faussaires; car malheureusement il s'est trouvé, surtout en Italie et en Espagne, des érudits qui, peu jaloux de leur bonne renommée, aimaient à répandre l'erreur à plaisir. M. Zell cite, comme s'étant rendus coupables de pareilles impostures, le Pogge, Jean Nanni, plus connu sous le nom d'Annius de Viterbe, l'enthousiaste Pomponius Lætus, et celui qui fut le plus habile, le plus hardi et le plus fécond de tous, le Napolitain Pirro Ligorio, qu'un juge équitable plutôt que rigoureux[1] appelle *hominem in perniciem rei epigraphicæ totiusque antiquitatis natum*. Pour découvrir la fraude, le moyen le plus sûr est, sans doute, d'examiner le contenu d'une inscription, quand on possède une connaissance suffisante de la langue latine, de l'histoire et de l'antiquité en général. Cependant il y a aussi des indices pour ainsi dire extérieurs et matériels, que M. Zell signale à ceux qui auraient à prononcer sur l'authenticité d'un monument épigraphique. Si celui-ci est d'une certaine étendue, une orthographe partout conforme à celle que les latinistes modernes ont adoptée depuis l'invention de l'imprimerie suffit seule pour faire naître des soupçons; et, quand on peut soi-même voir la pierre, une trop grande régularité dans la forme des caractères, des abréviations ou des ligatures de lettres inusitées, d'autres anomalies encore, qui n'échapperont point à un œil exercé, révéleront presque toujours l'origine récente du monument.

Nous n'allongerons pas davantage l'analyse de cette exposition approfondie, quoique succincte en apparence, des règles qu'il faut suivre

[1] Orelli, *Amplissima collectio, etc.*, vol. I, p. 43.

pour apprécier et pour juger les inscriptions; ce que nous en avons dit peut suffire pour montrer que ces règles, dont nous n'avons pu faire connaître qu'une partie, seront méditées avec fruit par les jeunes philologues, s'ils savent les appliquer dans la mesure qui convient. M. Zell y a joint une liste, disposée par ordre alphabétique, d'un grand nombre d'ouvrages, recueils ou dissertations, ayant l'épigraphie pour objet (p. 357-379). Si les traités généraux sont utiles pour fixer l'état des connaissances, pour en répandre le goût, pour aider le penseur dans ses méditations, c'est peut-être par les mémoires particuliers que les sciences ont fait le plus de progrès, soit en se débarrassant des erreurs, soit en s'enrichissant de vérités nouvelles, soit en discutant d'une manière approfondie des questions controversées et difficiles. On doit donc, à notre avis, savoir gré à M. Zell, après avoir réuni tant de monographies peu connues, de les indiquer non-seulement aux épigraphistes, mais aussi à tous ceux que l'aride étude des faits positifs n'effraye point. Ils trouveront dans ce riche répertoire les titres d'environ huit cents écrits éclaircissant presque tous les points de l'antiquité romaine.

Le volume est terminé par une table des matières (p. 380-385), et par trois planches lithographiées représentant des alphabets phéniciens, hébraïques, grecs et latins, puis quelques inscriptions en lettres capitales, onciales, liées, minuscules et cursives. C'est en quelque sorte une histoire figurée de l'écriture lapidaire chez les Romains, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux règnes de Trajan et d'Adrien, où elle arrive à un degré remarquable d'élégance, et depuis cette époque jusqu'à la chute de l'empire d'Occident.

Après tous les éloges que nous avons si justement donnés à l'auteur, osons cependant faire un aveu : on pourrait désirer, dans ce volume comme dans le précédent, une plus grande exactitude dans les citations, dans l'orthographe des noms propres et dans celle des mots grecs. M. Zell, il est vrai, a pris soin de corriger lui-même, dans un errata, plusieurs de ces fautes d'impression (p. IX-XI), mais il en reste encore un certain nombre d'autres qu'il n'a point relevées. Nous croyons, par exemple, que le volume de la *Revue archéologique* mentionné page 22, note 6, n'a pas été publié en 1861, mais en 1851; le savant antiquaire de Carpentras, associé honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, s'appelait Bimard de la Bastie et non de la Bartie, comme on a imprimé page 255, ligne 30; enfin, dans l'errata même, p. X, ligne 50, l'accentuation du mot ψυχόπομπος, épithète de Mercure, est vicieuse. On pourrait multiplier les citations de ce genre; mais il serait injuste de s'arrêter à des taches aussi légères, que, dans

une seconde édition, le savant auteur pourra facilement faire disparaître par une plus grande attention dans la révision des épreuves. Malgré ces inadvertances, le volume dont nous terminons ici l'analyse nous paraît indispensable pour connaître l'état actuel de la science épigraphique. Il se répandra surtout parmi la jeunesse des écoles, dont il deviendra un des manuels nécessaires; il guidera ceux qui se sentiront de l'attrait pour suivre une carrière peut-être trop abandonnée par les philologues; il instruira même les savants, soit en leur apprenant des choses qui leur étaient échappées dans leurs études, soit en leur rappelant ce qui avait fui de leur mémoire, soit en leur montrant certains objets sous de nouvelles faces; et l'épigraphie latine sera redevable à M. Zell d'un bon livre qui lui manquait.

HASE.

Rig-Véda ou Livre des Hymnes, traduit en français par M. Langlois, membre de l'Institut. 4 vol. in-8°, Paris, 1848-1851.

Rig-Véda-Samhitâ, avec le Commentaire de Sâyana, publié par M. le docteur Max Muller. 1er vol. in-4°, texte sanscrit. Londres et Oxford, 1849.

Rig-Véda, traduit en anglais, par M. H. H. Wilson. 1er vol. in-8°. Oxford, 1850.

Yadjour-Véda blanc, avec le Commentaire de Mahidhâra, publié par M. le docteur Albrecht Weber. 1er vol. in-4°, texte sanscrit. Berlin et Londres, 1852.

Sâma-Véda, publié et traduit en anglais, par M. Stevenson. 2 vol. in-8°. Oxford, 1842-1843.

Sâma-Véda, publié et traduit en allemand, avec un glossaire, par M. Théodore Benfey. Gr. in-8°. Leipzig, 1848.

SIXIÈME ARTICLE[1].

De l'époque des Védas.

On ne s'attend pas, bien entendu, à trouver ici des dates précises.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 389; pour le deuxième

L'Inde elle-même ne nous en donne pas une seule sur les faits les plus importants de son histoire; et les Védas, tout vénérés qu'ils sont, n'en ont pas eu plus que tout le reste.

La science serait même fort embarrassée de dire comment ces monuments lui ont été transmis : elle les possède, elle les explique; mais comment sont-ils parvenus de ces âges antiques jusqu'à nous? c'est ce qu'il serait bien difficile de savoir, du moins aujourd'hui. Du reste, si les Indiens ont été peu soucieux de leur histoire, ils l'ont été prodigieusement de l'authenticité de leurs livres sacrés. C'est un fait à peine croyable que les Védas, dans leurs Mantras, c'est-à-dire dans leur partie vraiment essentielle, n'aient pas subi, depuis près de trois mille ans, la moindre altération; les copies les plus diverses qu'on a pu s'en procurer ne présentent pas la plus légère variante; et le texte sacré, tel que l'a fixé le travail de recension fait huit ou neuf siècles au moins avant notre ère, n'a pas varié d'une syllabe. J'ajoute que cette immutabilité du texte védique ne se montre pas seulement dans les transcriptions entières qui en ont été faites à profusion; elle se retrouve au même degré dans les citations partielles, qui sont innombrables et qui se répètent sous toutes les formes dans toute espèce d'ouvrages.

Quand je parle de la chronologie des Védas, je ne veux désigner que les parties les plus anciennes de ce vaste recueil. J'en exclus les Brâhmanas, bien que quelques-uns, selon toute apparence, soient antérieurs à la rédaction définitive ; j'en exclus, à plus forte raison, les Oupanishads, dont plusieurs sont d'une haute antiquité sans doute, mais dont quelques-unes aussi descendent jusqu'à des temps très-modernes. Je n'entends fixer approximativement que l'époque du *Rig-Véda* et des parties originales de l'*Atharvana* et du *Yadjour*. Il n'y a point à s'occuper ni des parties de ces deux derniers ouvrages qui sont empruntées au *Ritch*, ni du *Sâma-Véda* tout entier, qui n'est qu'une répétition des autres. Les Védas ont été la source de toute la civilisation indienne; et les dater, du moins comme on le peut à l'heure qu'il est, c'est dater l'origine de tout ce qui a suivi.

William Jones, se fondant sur la différence de langue qu'il remarquait entre les hymnes védiques et les lois de Manou, et accordant aux listes de Rishis données par quelques Oupanishads plus de confiance qu'elles n'en méritent peut-être, essayait d'assigner une époque aux Védas; et, avec l'impétuosité de génie qui le caractérise, il n'hésitait point à préciser

celui d'août, p. 423; pour le troisième, celui de septembre, p. 553; pour le quatrième, celui d'octobre, p. 612; et, pour le cinquième, celui de décembre 1852, p. 750.

les choses: il déclarait que le *Yadjour-Véda* avait été composé 1580 ans à peu près avant l'ère chrétienne [1].

Du témoignage trop peu sûr des Oupanishads, même quand William Jones l'interprétait, Colebrooke croyait pouvoir en appeler à l'astronomie; et voici comment il procédait dans sa recherche. A chacun des Védas est attaché un petit traité appelé Yotish, qui est un calendrier rituel, et qui fixe le moment des cérémonies diverses par l'apparition de certains astres qu'il désigne. Or, dans les deux Yotish du *Ritch* et du *Yadjour*, Colebrooke trouve un passage où est donnée la position des solstices relativement à deux constellations, et cette position ne peut avoir eu lieu que dans le XIVe siècle avant notre ère. C'est là l'époque où le calendrier védique a été composé; et, comme naturellement le Véda lui-même a dû l'être auparavant, on voit que Colebrooke arrivait au même résultat à peu près que William Jones, bien que par une tout autre voie [2].

Colebrooke confirmait ce premier passage du Yotish par une citation d'un auteur indien nommé Parâçara, qui rapportait une observation des colures des équinoxes; et cette observation, dont William Jones avait fait également usage, correspondait à l'année 1391 avant l'ère chrétienne [3]; l'illustre indianiste en concluait encore que la compilation des Védas, tels que nous les avons aujourd'hui, avait dû être faite au plus tard dans le XIVe siècle avant Jésus-Christ. Enfin, remarquant qu'un des hymnes du *Rig-Véda*, l'hymne à *Pourousha* [4], était écrit dans le style des poëmes épiques, il en tirait cette autre conclusion qu'à l'époque de la compilation des Védas, le sanscrit avait déjà changé les formes irrégulières et rudes du dialecte védique, pour ces formes polies et sonores qu'on trouve dans les grandes compositions mythologiques et dans les Poûranas [5].

Colebrooke, d'ailleurs, avec la justesse d'esprit qu'on lui connaît, ne prenait ces assertions que pour des conjectures; et il ne croyait pas qu'en cet obscur sujet on pût, même avec l'aide de textes aussi positifs, aller au delà d'une simple probabilité.

Ces preuves de William Jones et de Colebrooke, bien qu'employées avec tant de réserve, et quoique admises par M. Wilson, le plus illustre et le doyen des indianistes, n'ont pas paru suffisantes; et, sans les combattre directement, ni discuter les passages allégués par eux, on a tenté

[1] Voir la préface et la traduction des *Lois de Manou*, *Œuvres complètes* de William Jones, t. VII, p. 79. — [2] Colebrooke, *Essays*, t. I, p. 108. — [3] *Ibid.* p. 200 — [4] Voir plus haut, p. 752; et dans Colebrooke, *Essays*, t. I, p. 167. — [5] *Ibid.* p. 309.

des preuves différentes. M. Roth s'est borné à élever des doutes; et les monuments indiens d'astronomie lui ont semblé trop contestables pour qu'on pût s'y fier [1].

Par le même motif, sans doute, M. Albrecht Weber [2] rejette toutes les autorités indiennes; elles lui paraissent dénuées absolument de valeur, et il s'étonne qu'on ait jamais pu songer à bâtir quelque chose sur un fondement aussi ruineux. Il s'arrête donc uniquement à l'étude des ouvrages védiques en eux-mêmes, au culte qu'ils renferment et aux indications géographiques qu'ils fournissent. A ce premier témoignage, il en joint un autre, celui de Mégasthène, qu'il regarde comme aussi grave. De cette série nouvelle de preuves, il tire seulement cette conséquence, que la littérature indienne nous a transmis les monuments écrits les plus anciens probablement de tous ceux que nous possédons, et que, dès le temps d'Alexandre, la presqu'île tout entière était convertie au brahmanisme. Voilà tout ce que veut affirmer M. Weber, et je ne le blâme pas de se tenir dans une sage circonspection; mais ces assertions, toutes modestes qu'elles paraissent, reportent l'antiquité des Védas au moins aussi haut que le faisaient Colebrooke et William Jones; et M. Weber lui-même, qui, d'après le *Rig-Véda*, fait partir le peuple indien des frontières reculées du nord-ouest pour s'avancer au sud et à l'est, ne peut s'empêcher de s'écrier: « Quelle suite de siècles n'a-t-il « pas fallu pour que cette immense étendue de pays, qu'habitaient des « races sauvages et puissantes, fût convertie à la religion des brahmanes! »

Je concède à MM. Roth et Weber que les monuments de l'astronomie indienne sont encore trop peu connus, et probablement trop peu anciens, pour qu'on puisse les interroger avec sécurité et se fier à leurs réponses. Je concède que c'est aux Védas eux-mêmes qu'il faut s'adresser, et que c'est principalement par des investigations philologiques et littéraires qu'on peut espérer d'atteindre le but et de savoir ce qu'on doit penser de l'antiquité de l'Inde. Mais je crois qu'à côté des Védas, il est des faits historiques de la plus haute importance, de la plus incontestable certitude et dont on n'a pas suffisamment tenu compte. Ces faits historiques sont de nature à jeter la lumière la plus certaine sur la question qui nous occupe, si l'on veut se contenter, comme on le doit en pareille matière, de données approximatives. En effet, que veut-on savoir ici? Ce n'est pas apparemment en quelle année au juste tel hymne de tel Véda a été composé? en quelle année naquit ou mou-

[1] M. Roth, préface au *Niroukta*, p. XVII. — [2] M. Albrecht Weber, *Academische Vorlesungen*, p. 2.

rut tel Rishi, auteur de cet hymne? L'Inde ne pourra jamais nous satisfaire par cette exactitude minutieuse, à laquelle la Grèce elle-même ne nous a pas toujours accoutumés, et qu'on ne peut trouver que dans les annales chinoises ou chez quelques peuples chrétiens. Mais ce qu'on veut savoir, c'est si l'Inde, en effet, a des droits à cette antiquité supérieure que tous ses voisins lui attribuent, qu'elle s'attribue elle-même, et qu'il est bien difficile de lui refuser quand on s'en tient à la tradition; c'est de savoir si l'âge védique est antérieur à l'âge d'Homère, par exemple, et si, dans ce grand courant de l'histoire de l'humanité, l'Inde est plus près de la source que la Grèce, à laquelle elle a donné sa langue et sa mythologie.

Je ne crois pas qu'à la question ainsi posée, la réponse puisse être douteuse; et, à ce point de vue, les dates assignées par William Jones et Colebrooke, loin de paraître exagérées, ne sont, on peut le dire, qu'un minimum. C'est ce que je tiens à prouver.

Les deux grands faits historiques que j'indiquais tout à l'heure sont l'expédition d'Alexandre et le bouddhisme, l'un étranger à l'Inde, l'autre tout indien, si ce n'est brahmanique. J'en parle dans l'ordre où on les a connus, et non pas dans l'ordre où ils se sont réellement succédé.

L'expédition du héros macédonien remonte à l'an 326 avant notre ère; et, bien que le séjour des Grecs ait été fort rapide, le bruit des armes et de la conquête dans un pays absolument inconnu ne les a pas empêchés de nous transmettre une foule de renseignements curieux et très-exacts, au milieu de fables dont on leur a fait trop de reproches. A l'exemple du chef ou même par ses ordres, plusieurs de ses lieutenants écrivirent des mémoires intéressants et détaillés sur ce qu'ils avaient fait et sur ce qu'ils avaient vu. Avant Mégasthène, qui n'alla qu'une trentaine d'années plus tard à la cour de Tchandragoupta, roi de Patalipoutra, cinq ou six autres écrivains plus ou moins dignes de foi, avaient publié leurs ouvrages: Onésicrite, que Strabon a traité beaucoup trop sévèrement, Aristobule, Néarque, Clitarque, Ptolémée, etc. Il résulte de toutes les dépositions de ces témoins que l'Inde, à cette époque, était tout à fait constituée, que les castes y étaient établies avec toutes leurs différences, comme nous le montre le code de Manou, et que les brahmanes, que Néarque déjà désigne par leur propre nom, sont alors les maîtres de la société qu'ils ont organisée et qu'ils dirigent. On peut même, je crois, reconnaître des bouddhistes dans les Sarmanai de Mégasthène et les Pramnai qui sont opposés aux brahmanes[1].

[1] Strabon, liv. XV, p. 716.

Le mot de Sarmanai ou Germanai des Grecs est le mot sanscrit Çramaṇa, qui signifie un ascète domptant ses passions et ses sens, et qui est devenu le titre spécial des sectateurs de Bouddha. S'il n'y avait que ce seul fait pour démontrer que le bouddhisme existait dans l'Inde [1] dès le temps d'Alexandre, j'avoue que cette preuve me paraîtrait insuffisante, comme elle l'a paru à tant d'autres; mais, comme cette preuve est la moindre de toutes celles qu'on peut donner, je ne vois pas pourquoi l'on s'y est arrêté, et comment on a prétendu en tirer exclusivement des conséquences qu'on pouvait obtenir par des voies beaucoup plus certaines.

Ainsi, dès le temps d'Alexandre, l'Inde tout entière est brahmanique.

Mais les livres bouddhiques, que nous possédons comme nous possédons les Védas, nous le démontrent bien mieux encore et d'une manière absolument irréfutable. Les détails de tout genre dans lesquels ils entrent sont si nombreux, si précis, qu'il n'y a plus de place au scepticisme même le plus résolu; et que, devant cet amas de preuves, accumulées à une tout autre fin, il faut se rendre, à moins qu'on n'ait le parti pris de nier l'évidence même. Les livres bouddhiques du Népâl, découverts par M. Hodgson et traduits ou analysés par M. Eugène Burnouf [2], nous montrent la société indienne parvenue, sous la direction des brahmanes, appuyés eux-mêmes sur les Védas, à cet état de corruption morale où une réforme est possible et où elle devient nécessaire. Ils nous montrent tous cette société avec ses gouvernements, tels que devaient les trouver plus tard les compagnons d'Alexandre, avec ses vices tels qu'ils ont subsisté malgré la réforme du Bouddha, avec ses superstitions extravagantes, ses légendes, ses croyances, sa religion dès longtemps fixée et toute-puissante. La mort du Bouddha, le réformateur, est de deux siècles au moins antérieure à l'expédition d'Alexandre. Cette date, si importante pour l'histoire de l'Inde, et l'on peut ajouter pour l'histoire universelle, n'est pas encore fixée précisément. Deux peuples convertis l'un et l'autre au bouddhisme et très-fervents dans leur foi, autant qu'exacts dans leur chronologie, nous la donnent de deux façons différentes. Selon les Chinois, Bouddha serait mort en l'an 950 avant notre ère; selon les Singhalais, dont les annales ne sont pas moins authentiques, il serait mort quatre cents ans

[1] M. Albrecht Weber, *Acad. Vorles.* p. 27, n'a pas tenu assez de compte des faits attestés par les livres bouddhiques. — [2] Voir le grand ouvrage de M. Eugène Burnouf, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, et sa traduction du *Lotus de la bonne loi.*

plus tard, c'est-à-dire l'an 543. Je ne décide pas entre ces deux chiffres; et les difficultés d'une solution sont si grandes, les questions sont si nombreuses et si obscures, que les esprits les meilleurs et les plus savants ont hésité à se prononcer. Mais, s'il est un fait acquis dans ces recherches délicates, c'est que le bouddhisme ne peut être postérieur à cette dernière indication, et qu'il est tout au moins du VI[e] siècle avant l'ère chrétienne [1].

Il n'est pas besoin, pour le point que nous voulons éclaircir, d'une donnée ni plus précise ni plus ancienne; et nous pouvons, sans la moindre incertitude, remonter de l'expédition d'Alexandre à l'apparition du bouddhisme, deux cents ans au moins avant cette expédition.

Maintenant calculons ce qu'il a fallu de temps, ce qu'il a fallu de siècles pour que le brahmanisme se développât, pour qu'il conquît une domination absolue, pour qu'il tombât dans la corruption et la décadence, et pour qu'il provoquât enfin la grande réforme de Çâkyamouni. Entre les Védas et le brahmanisme organisé et constitué comme nous le voyons dans les Lois de Manou, dans les livres canoniques du Népâl et de Ceylan, dans les fragments parvenus jusqu'à nous des mémoires composés par les lieutenants d'Alexandre, l'intervalle doit être nécessairement considérable. Il ne l'est pas moins, il l'est peut-être encore davantage entre le brahmanisme, tel qu'il apparaît dans tous ces monuments, et le bouddhisme, qui tenta de le réformer et qui fut vaincu par lui [2].

Mais, entre cette époque où le brahmanisme est dominateur incontesté et maître absolu, et cette autre époque où surgit une nouvelle croyance, se place un grand fait ou plutôt une grande doctrine, qui a fourni au bouddhisme lui-même et le fond de ses principes et ses arguments le plus puissants. William Jones, Colebrooke, E. Burnouf, M. Wilson, et je pourrais ajouter tous les indianistes, n'hésitent pas à reconnaître dans le bouddhisme, devenu plus tard une religion, un développement et une copie du Sânkhya de Kapila. La ressemblance ne peut faire le moindre doute pour qui se donnera la peine d'étudier

[1] Voir l'article de M. Biot, *Journal des Savants*, avril 1845, sur le livre de M. E. Burnouf, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien.* M. Biot a fait constater par le savant M. Stanislas Julien que le plus ancien témoignage sur le bouddhisme qu'on trouve dans les annales chinoises est de l'an 58 après J. C., et que ce témoignage atteste l'existence du bouddhisme au nord de la Chine en l'an 120 avant notre ère. — [2] J'ai raisonné dans l'hypothèse de la date des Singhalais; si l'on admettait la date des Chinois, la question de l'âge des Védas serait, par cela seul, résolue dans les limites où nous la posons; et, si le bouddhisme est du X[e] siècle avant l'ère chrétienne, les Védas seraient certainement antérieurs au XVI[e].

les deux doctrines; les bases de l'une et de l'autre sont identiques. Kapila se sépare des Védas sans hostilité; et, sans attaquer l'autorité de l'Écriture sacrée, il la néglige, pour s'adresser à la science, en d'autres termes à la raison, seule capable, selon lui, d'assurer à l'homme le salut éternel. Par la science et par la vertu, son inséparable compagne, l'homme peut conquérir la béatitude, c'est-à-dire s'affranchir à jamais de la loi fatale de la transmigration. Voilà la doctrine de Kapila, et c'est aussi la doctrine bouddhique elle-même; seulement, comme le philosophe avait laissé planer une certaine obscurité sur l'état de l'âme dans cette vie immuable que lui procure la science, le Bouddha ajoute un nouveau principe à tous ceux qu'il emprunte, et il déclare que, par la science et la vertu, l'âme de l'homme est éternellement anéantie. L'adoration et la recherche fanatique du néant est le dogme fondamental du bouddhisme. Kapila, tout athée qu'il peut être, avait reculé devant la hideur de cette croyance; Çâkyamouni la brave, ou plutôt il s'y complaît, mais, s'il ne l'a point dérobée à son maître, il lui a pris tout le reste. Ainsi, entre le bouddhisme, apparaissant au plus tard dans le VIe siècle avant notre ère, et le brahmanisme, dès longtemps en possession du pouvoir religieux, nous pouvons trouver comme une halte intermédiaire de l'esprit indien dans le système indépendant du Sânkhya, que le bouddhisme suppose nécessairement, puisqu'il le reproduit, tout en en faisant une religion au lieu d'une école.

Nous voilà donc, en faisant des pas assez sûrs et sans aucune hypothèse, arrivés de l'expédition d'Alexandre au bouddhisme, du bouddhisme au brahmanisme, que le Sânkhya recule déjà dans un passé bien éloigné. Il ne reste plus qu'un pas à franchir : c'est de savoir quels sont les rapports du brahmanisme lui-même au Véda d'où il se prétend sorti. Parvenus à ce point, l'horizon s'étend encore davantage, s'il est possible; et l'intervalle qui sépare les Samhitâs des Védas et le brahmanisme, tel que nous le voyons dans les Brâhmanas et dans les Oupanishads, est peut-être plus grand encore que ceux que nous venons de parcourir. On a pu s'en convaincre par les citations que j'ai faites plus haut, et que j'ai tenu à multiplier, pour rendre la démonstration d'autant plus frappante : le monde brahmanique proprement dit n'apparait pas dans les Mantras; et rien n'y révèle ni l'organisation sociale dont Manou et Yâdjnyavalkya ont tracé les lois, ni le dogme qui est devenu plus tard la base de la religion brahmanique, et même de la réforme essayée contre elle.

Chose vraiment surprenante, et qu'on ne saurait trop approfondir! les Védas ne disent pas un seul mot ni des castes ni de la transmigration.

Sur ces deux points essentiels, ils gardent le plus profond silence; et je ne crois pas trop hasarder en avançant que, si les Védas n'ont rien dit des castes et de la transmigration, c'est que les castes n'existaient pas et que le dogme de la transmigration n'avait pas encore imprégné de toutes parts l'esprit indien, comme il le fit plus tard et pour jamais. Mais j'ai tort quand je dis que les Samhitâs des Védas ne font aucune mention des castes : un hymne, un seul hymne du *Riq-Véda* les nomme chacune par leur nom; et c'est le fameux Soukta de Pourousha, qu'ont traduit Colebrooke et E. Burnouf, sans oublier la traduction qu'en a donnée aussi M. Langlois[1]. Mais le style de cet hymne n'est pas du tout védique; la langue est à peu près celle du sanscrit classique; Colebrooke l'a constaté[2], et il n'est pas un seul juge compétent qui ne soit de son avis. Il ajoute avec raison que cet hymne a dû être composé à l'époque même où la compilation des Samhitâs a été faite, et qu'on l'a joint aux autres, tout récent qu'il était. Ainsi l'exemple unique qu'on pourrait alléguer ne saurait compter; et l'on peut affirmer d'une manière absolue que le Véda ne connaît point les castes. Je sais bien qu'on peut objecter que ce peut être là une simple omission; mais, quand on trouve dans les Védas tant de détails de moindre importance sur la société indienne au moment où elle les a produits, je ne puis concevoir, je l'avoue, qu'un fait aussi considérable leur ait échappé, et je pense plutôt que ce fait n'existait pas dans ce temps, puisqu'ils n'en ont pas parlé. Les castes sont tout entières dans les Brâhmanas[3], comme elles sont dans les Oupanishads; et cette différence profonde doit servir à distinguer les uns et les autres des Samhitâs, et à mettre entre ces ouvrages un intervalle qu'ont, d'ailleurs, creusé la langue et les idées. L'institution des castes, tout ancienne, toute durable qu'elle est, n'est pas absolument endémique à l'Inde : les peuples Ariens, ancêtres de la nation indienne, ne la connaissaient pas; et la réforme bouddhique prouve assez que les nations mêmes qui ont adopté cette institution ne la supportaient pas sans peine. Les Védas remontent à une époque où elle était encore à naître; ils étaient le livre sacré d'un peuple qui n'en avait pas fait la base de son organisation sociale.

Quant au dogme de la transmigration, la question est plus claire encore, s'il se peut. Je ne crois pas qu'on trouve dans le Véda tout entier un seul passage qui même y fasse la plus légère allusion. Or, quand on songe

[1] Colebrooke, t. I, p. 167; Burnouf, *Bhagavata Poûrana*, t. I, p. cxxx; et M. Langlois, t. IV, p. 341. Voir aussi plus haut, p. 109. — [2] Colebrooke, *Essays*, t. I, p. 309. M. E. Burnouf a traduit cet hymne sans faire cette remarque. — [3] Voir surtout le septième et le huitième livres de l'*Aitaréya Brâhmana*.

à la place que tient ce dogme dans la religion, dans la philosophie, en un mot dans toute la vie intellectuelle de l'Inde, on doit conclure, comme pour les castes, que, si les Védas l'ignorent, c'est que ce dogme n'avait point cours au temps des rishis, auteurs des hymnes réunis plus tard dans les Samhitâs.

Il résulte évidemment des considérations précédentes que les Védas répondent à un ordre de croyances et d'institutions qui n'est pas tout à fait celui du monde brahmanique; et l'on a bien fait de créer un mot spécial pour représenter cet ensemble de civilisation qui a précédé la domination des brahmanes. Le védisme ou indouisme sera le premier degré de la civilisation indienne sur les bords de l'Indus et dans le Penjab; le brahmanisme et le bouddhisme seront les deux degrés postérieurs, quand la société se sera organisée sous la direction des brahmanes qu'elle mettait à sa tête, et qu'elle essayera de se réformer sous la main d'un savant et d'un sage. Le védisme ainsi compris va donc s'enfoncer dans un lointain obscur où les traditions s'affaiblissent, il est vrai, mais où les Védas mieux connus, et peut être aussi les livres de Zoroastre, pourront jeter une grande et décisive lumière.

Ainsi les preuves historiques, comme les preuves tirées de l'astronomie, tendent à donner aux Samhitâs des Védas la plus haute antiquité. J'aborde maintenant un ordre de preuves tout à fait différent, et qui sera peut-être plus péremptoire encore. C'est à la philologie que je les demande.

Un fait absolument incontestable pour quiconque a étudié le sanscrit, c'est que le dialecte des Védas est très-différent du sanscrit classique, qu'il est beaucoup moins formé, et qu'il doit y avoir, entre ces deux développements d'une même langue, un très-long intervalle de siècles. William Jones, qui était si bon juge en ces matières de philologie et de goût à la fois, a dit ingénieusement qu'entre le sanscrit védique et le sanscrit classique il n'y avait pas moins de distance qu'entre le latin de Numa et celui de Cicéron[1]. Cette appréciation n'a rien d'exagéré; et les recherches qui sont venues après celles de William Jones, loin de restreindre l'intervalle, auraient plutôt pour résultat de l'agrandir encore. Ainsi que je l'ai déjà remarqué, on peut distinguer dans les Védas eux-mêmes des styles fort différents, et j'ajoute même des dialectes, dont les formes et la grammaire ne sont pas absolument identiques[2]. MM. Roth, Benfey et Weber, ont constaté que, dans les

[1] William Jones, préface aux *Lois de Manou*, t. VII, p. 79 des *Œuvres complètes*. — [2] Voir plus haut, p. 625.

vers du *Rig-Véda* et du *Yadjoush* reproduits par le *Sâma-Véda*, les formes grammaticales sont souvent plus anciennes que dans les ouvrages mêmes auxquels le *Sâman* les dérobe. La copie porte un cachet d'antiquité beaucoup plus prononcé que l'original. Ce fait, très-singulier, s'explique assez aisément; et l'on peut penser, avec M. Roth, que le texte du *Rig-Véda*, quand le *Sâman* lui faisait ses emprunts, n'était pas encore arrêté, et qu'il ne subsistait que dans la tradition orale [1]. Les besoins du culte, que le *Sâma-Véda* devait satisfaire, ont exigé une première rédaction qui a dû soustraire tous les ritchas employés pour le sacrifice du Soma aux changements que les autres ont successivement éprouvés. Ces ritchas spéciaux ont été dès lors fixés dans la Samhitâ du *Sâman*, tandis que les autres restaient exposés aux modifications qu'y pouvait apporter l'usage populaire qu'on en faisait. On peut supposer encore, avec M. Albrecht Weber, que ce ne sont pas tout à fait les mêmes familles ni les mêmes peuples qui ont conservé les ritchas du *Sâman* et ceux du *Rig-Véda*. La transmission, qui ne se faisait peut-être point à cette époque par l'écriture, a été plus fidèle dans les races des rishis qui avaient composé primitivement ces hymnes; elle l'a été moins dans les races qui ne faisaient que les répéter en les empruntant à leurs voisins. Quoi qu'il en soit de ces explications, assez plausibles et entre lesquelles il est permis de choisir, le fait qui reste certain, c'est qu'entre le *Rig-Véda* et le *Sâma-Véda*, qui en est extrait, on doit distinguer des époques différentes, et que la rédaction du *Sâma-Véda*, bien qu'il ne soit qu'une contre-épreuve, est, selon toute apparence, la plus ancienne.

Des différences analogues se remarquent entre l'*Atharvana* et les autres Védas, le *Ritch* en particulier; et, sans revenir sur des détails que j'ai donnés plus haut, il est constant que l'*Atharva-Véda* est plus récent que les trois autres.

Il est donc possible de distinguer entre les Samhitâs elles-mêmes des époques successives, et comme des degrés par lesquels passe la collection védique dans sa partie essentielle, pour arriver définitivement à l'état où nous la voyons. Le premier degré, ou plutôt le point de départ, c'est l'inspiration même des rishis. Émus par le spectacle de la nature, profondément pénétrés du sentiment religieux, bien qu'ils le démêlent et le comprennent encore assez peu, ils chantent; et leurs chants, pleins de la plus sublime poésie et gardiens de toutes les tradi-

[1] M. Roth, *Zur Litteratur, etc.*, p. 11; M. Benfey, préface du *Sâma-Véda*, p. XXVIII; et M. Weber, *Acad. Vorles.* p. 8 et suiv.

tions mythologiques, sont conservés oralement par le peuple, qu'ils charment et qu'ils instruisent. Le *Rig-Véda* et l'*Âtharva-Véda*, dans la partie de leurs hymnes la plus ancienne, représentent cet état primitif. Le second degré, c'est l'organisation du culte : pour la cérémonie sainte et pour tous les détails du sacrifice, il faut tirer des hymnes entiers certains vers qui répondent plus spécialement aux besoins liturgiques ; il faut même joindre aux vers quelques morceaux de prose pour des formules indispensables, que la poésie n'avait pas pressenties et qu'elle ne donnait pas. De là le *Sâman* et le *Yadjoush ;* l'un complétement formé d'emprunts, l'autre emprunté partiellement ; l'un tout en vers, l'autre moitié prose et moitié vers.

Mais, au bout d'un certain temps, deux nécessités se manifestèrent : d'un côté, la transmission orale, avec toutes les variations qu'elle rend possibles et qu'elle ne saurait éviter malgré le soin le plus sincère et le plus scrupuleux, était une garantie insuffisante pour la conservation des chants sacrés, qui peu à peu étaient devenus des chants divins ; et, d'un autre côté, le sens religieux des cérémonies, le détail des pratiques, l'observation des rites, tendaient chaque jour à s'altérer et même à se perdre. Il fallut donc, presque à la fois, fixer le canon des livres révélés et en expliquer l'usage. De là le double travail des Samhitâs et des Brâhmanas. On fit des collections officielles des hymnes et des prières, et l'on fixa d'une manière minutieuse et définitive toutes les phases du sacrifice, en les rapportant, autant que possible, aux vers des Mantras. Après les Mantras eux-mêmes, après les prières, les Brâhmanas sont, sans contredit, les parties les plus anciennes et les plus importantes de la collection védique tout entière. Comme l'a dit M. Weber, c'est dans les Brâhmanas, après le Véda, qu'on trouve toutes les origines et celles du rituel, et celles de l'exégèse sacrée appliquée, soit aux mots mêmes du texte saint, soit à sa signification symbolique, et celles des légendes, et celles de la spéculation religieuse et philosophique[1]. A ce titre, les Brâhmanas ne méritent pas moins d'attention que les Mantras ; et nous pouvons concevoir comment l'orthodoxie les a joints de très-bonne heure aux livres divins qu'ils expliquaient, et qui, sans eux, couraient le risque de devenir inintelligibles. Il reste un assez grand nombre de Brâhmanas ; mais il y en a bien davantage encore de perdus, si l'on en juge par les citations répandues dans une foule d'ouvrages. Peut-être sera-t-il possible d'en retrouver que nous ne connaissons pas encore. La rédaction de ces monuments est sans aucun doute fort ancienne ; mais, si l'on

[1] M. Albrecht Weber, *Acad. Vorles.* p. 11 et suiv.

trouve des nuances distinctes dans les Samhitâs, à plus forte raison doit-on s'attendre à en trouver dans les Brâhmanas. Ils ont été composés pour des besoins différents; et l'on comprend sans peine qu'ils doivent varier comme les Védas mêmes auxquels ils se rattachent. Le *Rig-Véda* s'adresse plus spécialement au prêtre qui récite les Mantras, au hotri; le *Sâman*, au prêtre qui les chante, appelé oudgatri; enfin le *Yadjour*, dans ses deux Samhitâs, au prêtre qui officie, à l'adhvaryou. Les Brâhmanas se modifient et se règlent en conséquence; entre eux, il n'y a point d'uniformité ni d'ensemble. Parfois le Brâhmana n'a pas de rapport à la suite des hymnes, comme celui du *Rig-Véda;* parfois, au contraire, il suit pas à pas les vers et les formules de la Samhitâ, comme celui des *Yadjour-Véda blanc* et *noir;* et alors, il n'est guère qu'un commentaire du texte, dont il dissipe les ténèbres et constate l'authenticité.

A quelle époque peut-on faire remonter les Samhitâs et les Brâhmanas, ou, en d'autres termes, à quelle époque ont été recueillis les hymnes, et a-t-on essayé de les expliquer en montrant leurs rapports au sacrifice? Cette question est aussi embarrassante et reste aussi indécise que la date de la composition même de ces chants et de ces formules sacrées. M. Albrecht Weber a trop précisé les choses en fixant au troisième siècle avant notre ère la rédaction du *Yadjour-Véda blanc*, par ce seul motif qu'il reconnaît dans les Madiandinoi de Mégasthène l'école mâdhyandina, qui a donné une recension spéciale de ce Véda[1]. Il se peut fort bien que ce soit chez les Madiandinoi qu'ait pris naissance l'école mâdhyandina; mais qui nous dit que cette école n'est pas de plusieurs siècles antérieure au siècle où Mégasthène a parlé des Madiandinoi? Il est dangereux, dans un tel sujet, et sur des données aussi incomplètes, de prétendre à une complète exactitude. Je préfère m'en tenir à une autre opinion de M. Weber, et placer avec lui la rédaction des Brâhmanas à cette époque de transition où le védisme primitif disparaissait pour faire place au brâhmanisme, moins grand peut-être, mais plus politique. Cette indication, j'en conviens, est bien vague; cependant elle reporte la date des Samhitâs et des Brâhmanas beaucoup plus haut que l'autre; et je m'y fierais d'autant plus volontiers, qu'elle s'accorde avec les conjectures de M. Roth, qui fait remonter le travail de la compilation au VIIe siècle au moins avant l'ère chrétienne[2].

Loin que cette hypothèse soit entachée d'exagération, je crois qu'elle est très-modérée; et ce qui me porte à le penser, c'est l'immense éla-

[1] M. Albrecht Weber, *Acad. Vorles.* p. 11. — [2] M. R. Roth, *Zur Litteratur, etc.* p. 19.

boration d'exégèse et de philologie dont les Védas ont été l'objet dès les temps les plus reculés. Le travail de Vyâsa, ou du premier compilateur, n'a consisté, à ce qu'il semble, qu'à rassembler en recueil les hymnes jusque-là isolés et récités arbitrairement. Mais ce travail ne suffit pas longtemps; et, si le nombre des hymnes réputés divins se trouvait désormais fixé, les interpolations, les altérations, surtout, restaient encore possibles; et l'orthodoxie naissante s'attacha de toutes ses forces à les prévenir et à les empêcher. D'abord, tant que les hymnes n'avaient pas été réunis, ils étaient enseignés par le maître, qui les transmettait à ses disciples en les leur apprenant[1]. Mais, une fois qu'ils furent rassemblés en corps, et ce grand résultat suppose évidemment l'usage de l'écriture, il se forma des écoles (sâkhâs) pour interpréter les livres sacrés, pour en noter la récitation, soit parlée, soit chantée, pour en déterminer le sens exact, pour en séparer les mots confondus par le sandhi, pour constater les noms des auteurs humains de ces hymnes, pour en fixer les divisions, en indiquer le rhythme, etc. En général, ces écoles ne se distinguaient entre elles que sur des points secondaires; et le canon des sacrées Écritures restait identique pour toutes[2] avec une immutabilité presque parfaite. Mais elles se multiplièrent à tel point, qu'il n'y en eut pas moins de onze cents[3], et leurs travaux s'étendirent aux Brâhmanas, dont elles essayèrent des recensions diverses, ainsi que pour les Samhitâs. L'édition que M. Albrecht Weber a donnée de la Samhitâ du *Yadjour Véda blanc* et du *Çatapâtha Brâhmana* suffirait à le prouver. La rédaction de la *Vadjasaneyi* est celle de l'école kânvâ; la rédaction du *Çatapatha Brâhmana* est celle de l'école mâdhyandinâ.

Ces labeurs incessants des écoles formèrent peu à peu, dans le sein de l'exégèse certaines doctrines générales qui prirent de la consistance et qui devinrent comme une partie de l'orthodoxie elle-même; elles fixaient définitivement les règles de la grammaire védique et de la métrique, l'accent des mots, leur sandhi, c'est-à-dire les règles de leur union, leur prononciation, les divers pâdas ou manières de les couper en les séparant, etc. Toutes ces doctrines, d'abord éparses et controversées, ont été résumées plus tard dans des ouvrages parvenus jusqu'à nous, et qui ont, dans l'Inde, une sorte d'autorité canonique. On les appelle, du nom même de leur origine, Prâtisâkhyasoûtrani, c'est-à-dire Aphorismes résumés des diverses écoles. Colebrooke y avait fait allusion

[1] L'ensemble des Samhitâs et des Brâhmanas s'appelle la Çroûti, c'est-à-dire la tradition que l'on a entendue, en opposition avec celle qu'on a pu lire et dont on se souvient, la Smriti. — [2] Voir plus haut, p. 457, cahier d'août 1853. — [3] Colebrooke, *Essays*, t. I, p. 14.

plutôt qu'il ne s'en était servi pour son fameux mémoire; et c'est M. R. Roth qui, le premier de notre temps, a senti toute l'importance de ces ouvrages et les a signalés à l'attention des indianistes qui jusque-là les avaient négligés [1]. Chacune des Samhitâs a son Prâtisâkhyasoûtram. Il n'y a que celle du *Sâma-Véda* qui en manque, sans doute parce que ce Véda n'est qu'un emprunt, et que toutes les explications qu'il peut exiger avaient été déjà données à l'occasion des trois autres.

A quelle époque remontent les Prâtisâkhyasoûtrani? M. Roth les place dans le VI[e] siècle à peu près avant notre ère, parce qu'il les trouve cités dans Pânini, et dans Yâska, l'auteur du *Nighantou* et du *Niroukta*, antérieur à Pânini lui-même, qui vivait en l'an 350 avant Jésus-Christ [2]. Une preuve d'un autre ordre qui pourrait faire reculer plus haut encore le Prâtisâkhyasoûtram du *Rig-Véda* en particulier, c'est qu'il cite des vers de ce Véda que nous n'avons plus dans notre rédaction [3]. Il est donc probable qu'il a été composé avant la recension définitive; et cette recension, comme nous l'avons vu, serait du VIII[e] ou du IX[e] siècle avant l'ère chrétienne. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Prâtisâkhyasoûtrani supposent eux-mêmes tous les travaux qui les ont rendus possibles. Ils citent nommément trente-six grammairiens antérieurs, sur lesquels ils s'appuient ou qu'ils réfutent; ils citent aussi des écoles entières pour les suivre ou pour les combattre. Jusqu'à présent aucun de ces ouvrages n'a été publié, malgré l'intérêt qu'ils offrent et malgré l'utilité dont ils seraient pour l'interprétation du Véda. Mais M. Roth, qui serait si bien placé pour nous les faire connaître, puisque c'est lui qui les a découverts, a donné les deux petits traités du *Nighantou* et du *Niroukta*, qui peuvent, à certains égards, en tenir lieu jusqu'à nouvel ordre, et qui nous reportent également à des temps très-reculés dans l'exégèse indienne.

Le grammairien Yâska, qui florissait au V[e] siècle avant l'ère chrétienne, est l'auteur du *Niroukta*, commentaire du *Nighantou*, dont il est peut-être aussi l'auteur. Le *Nighantou* est un dictionnaire védique, ou plus exactement un dictionnaire de la Samhitâ du *Rig-Véda*. Il ne renferme pas tous les mots de la Samhitâ; il ne donne que des mots d'une certaine classe et d'une même famille en quelque sorte, les plus obscurs et les moins usités dans le sanscrit ordinaire; c'est un catalogue de synonymes pour les noms divers des dieux, de la terre, de l'air et du ciel.

[1] M. Roth, *Zur Litteratur, etc.*, p. 14 et 53; et dans sa préface au *Nighantou*, p. XLII. — [2] M. Roth, *Zur Litteratur*, p. 16 et 20. M. Albrecht Weber conteste ces dates que soutient M. Bœthling, l'éditeur de *Pânini, Acad. Vorles.* p. 201. — [3] *Idem*, préface au *Nighantou*, p. XLIV.

Il n'est pas rangé par ordre alphabétique. Il est divisé en cinq lectures de longueur inégale, et, à la fin de chaque section, Yâska prend le soin d'indiquer exactement le nombre de mots qu'elle renferme, sans doute pour éviter les interpolations à l'exemple des Samhitâs elles-mêmes. L'ensemble du *Nighantou* n'a pas plus d'une trentaine de pages.

Le *Nirouhta*, qui le commente, en citant les textes védiques qu'il explique, est encore très-peu considérable, quoiqu'il le soit cinq ou six fois plus que lui. Il est divisé en quatorze lectures, qui se répartissent en trois sections principales. Le *Nirouhta*, comme les Prâtisâkhyasoûtrani, nomme quelques-uns des grammairiens qui l'ont précédé; et leur nombre ne s'élève pas à moins de 17. L'une de ces citations, rapportée par M. Roth[1], prouve que la polémique entre les sâkhas ou écoles védiques allait assez loin, et que, dès cette époque, les esprits se donnaient toute carrière même contre le livre divin. Un grammairien réfuté par Yâska, et nommé Kaoutsa, prétendait que les Védas renfermaient beaucoup de passages absolument inintelligibles et absurdes, que la grammaire ne pouvait expliquer non plus que la raison. Kaoutsa, qui traitait si mal l'Écriture sainte, ne se montrait pas plus favorable pour ses commentaires; et il rejetait avec un égal dédain les explications données par les Brâhmanas, non moins obscurs et non moins faux que ce qu'ils essayaient d'éclaircir. Je crois que les lecteurs européens seront souvent de l'avis de Kaoutsa. Mais cette protestation du bon sens n'est-elle pas bien remarquable et n'atteste-t-elle pas tout à la fois et la superstition aveugle qu'elle combat et la tolérance qui lui permet de se produire? Autant qu'on en peut juger, le temps de Kaoutsa correspond à peu près à celui de Kapila, le fondateur du Sânkhya, non moins indépendant en face de l'Écriture, s'il est un peu plus respectueux envers elle.

Ainsi voilà, dès le VI[e] ou le VII[e] siècle avant notre ère, des travaux considérables de grammaire qui ont succédé à des travaux non moins considérables de liturgie et de symbolique religieuse. Or, comme la philologie n'étudie apparemment que ce que ne comprend plus le vulgaire, on peut conclure que, dès ce temps, le Véda sous sa forme propre, n'est plus communément intelligible, et qu'il faut les efforts de la science la plus attentive et la plus éclairée pour en démêler et en conserver le sens vrai. On en est déjà réduit à faire des recueils de mots qu'on n'entend plus. A quelle époque inaccessible remontent donc les Védas eux-mêmes? quand donc vivaient ces grands rishis qui nous ont laissé les

[1] M. R. Roth, *Zur litteratur, etc.* p. 21.

hymnes composés par eux, et qui nous parlent eux mêmes de ces autres rishis bien plus anciens encore qui les ont précédés, et dont les chants primitifs ont inspiré les leurs?

Je ne prétends pas pénétrer plus avant dans ces obscurités où les rishis eux-mêmes n'osèrent pas s'avancer; mais, en réunissant tous les témoignages de l'astronomie, de l'histoire, de la philologie et même de la poésie sainte, je me dis que, si William Jones et Colebrooke n'ont fait que des conjectures, ils ont, du moins, deviné assez juste; et que la date assignée par eux à la composition des hymnes védiques, si elle pèche, ne pèche pas par excès.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance publique annuelle du 30 janvier dernier, l'Académie des sciences a proclamé, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

SCIENCES MATHÉMATIQUES. — *Prix d'astronomie fondé par M. de Lalande.* M. de Gasparis, astronome de l'observatoire de Naples, et M. Chacornac, de l'observatoire de Marseille, ont découvert le même jour, le 6 avril 1853, deux nouvelles planètes qu'ils ont nommées *Thémis* et *Phocéa*. M. Luther, astronome de l'observatoire de Blik, près de Dusseldorf, a découvert *Proserpine* le 5 mai 1853. Enfin, M. Hind, *superintendant* du *Nautical almanac*, à qui l'on devait la découverte de sept planètes, a encore trouvé *Thalie*, le 15 décembre 1852, et *Euterpe*, le 8 novembre 1853, ce qui porte à vingt-sept le nombre des planètes situées entre Mars et Jupiter. L'Académie a accordé à chacun de ces astronomes une médaille de la fondation Lalande.

Prix de mécanique fondé par M. de Montyon. L'Académie a décerné ce prix à M. Franchot (Charles-Louis-Félix) 1° pour l'invention de la lampe connue sous le

nom de lampe à modérateur; 2° pour ses essais de construction de machines motrices à air chaud.

Prix de statistique fondé par M. de Montyon. L'Académie a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner ce prix; mais elle a accordé deux médailles d'encouragement, l'une à M. Gustave Hubbart pour son ouvrage intitulé : *De l'Organisation des sociétés de prévoyance ou de secours mutuels...*; l'autre, à M. Adolphe Lachèze, pour son *Résumé statistique et médical des décisions prises par le conseil de révision du département de Maine-et-Loire de 1817 à 1850.* Elle a accordé des mentions honorables à M. Ad. Bérigny pour ses *Recherches statistiques sur les conceptions et les naissances à Versailles*; à M. F. Roubaud, pour sa *Statistique médicale de la France*, et à M. le général Carbuccia, auteur d'un ouvrage intitulé : *Du Dromadaire comme bête de somme et comme animal de guerre.*

Prix extraordinaire sur l'application de la vapeur à la navigation. L'Académie a décerné, sur les 6,000 francs du prix proposé, un prix de 2,000 francs à M. Dupuy de Lôme pour la conception et la construction du vaisseau à voiles, à vapeur, avec hélice, *le Napoléon*, qui réunit l'ensemble le plus remarquable de vitesse et de qualités à la mer; un prix de 2,000 francs à M. Moll pour avoir calculé les mécanismes du *Napoléon*, et construit avec perfection ces mécanismes, et pour avoir fait, de concert avec M. Bourgois, les expériences sur l'hélice, dont les résultats sont aujourd'hui la règle des ingénieurs, et un prix de 2,000 francs à M. Bourgois pour l'ensemble de ses travaux persévérants sur l'hélice, et pour ses considérations sur la transformation progressive du matériel de la marine militaire actuelle en marine mixte à voiles et à vapeur.

Le président a remis les cinq volumes, formant la collection des œuvres de Laplace, à M. Lerouxeau de Saint-Dridan (Louis-Marie), sorti le premier de l'École polytechnique, le 23 septembre 1853, et entré à l'École des ponts et chaussées.

Sciences physiques. *Grand prix des sciences physiques pour 1853.* Dans sa séance du 22 mars 1852, l'Académie avait mis au concours, pour le grand prix des sciences physiques à décerner en 1853, la question suivante : « Faire connaître, par des « observations directes et des expériences, le mode de développement des vers intes« tinaux et celui de leur transmission d'un animal à un autre; appliquer à la déter« mination de leurs affinités naturelles les faits anatomiques et physiologiques ainsi « constatés. » L'Académie a décerné ce prix à M. G. J. van Beneden, professeur à l'Université de Louvain. Une mention honorable et une médaille de 1,500 francs ont été accordées à M. Frédéric Kuechenmeister, de Mittau (Saxe).

Prix de physiologie expérimentale pour 1853. Ce prix a été décerné à M. Cl. Bernard pour les expériences par lesquelles il a démontré « que la portion cervicale du « grand sympathique exerce une influence manifeste sur la température des parties « auxquelles ses filets se distribuent en accompagnant les vaisseaux artériels. »

Prix relatif aux arts insalubres. L'Académie a décerné : 1° un prix de 2,500 francs à M. Arnaud, pour avoir constaté le premier : 1° que, par l'emploi de la machine à battre, le grain obtenu des blés attaqués par l'alucite est purgé d'insectes; 2° pour avoir imaginé et réalisé par la pratique les modifications de cette machine, qui étaient indispensables pour en permettre l'emploi sûr et économique dans le battage des blés alucités; 2° un prix de 2,500 francs à M. Herpin, pour avoir constaté de son côté : 1° que le grain dévoré par l'alucite est, en effet, purgé de ces insectes par des secousses réitérées; 2° pour avoir indiqué comment, avec des dispositions particulières, le tarare pourrait devenir susceptible d'être appliqué à ce nettoyage; 3° un prix de 2,500 francs à M. Doyère : 1° pour avoir démontré qu'à l'aide d'une

température de 55° il est facile de détruire l'alucite et tous les insectes qui attaquent le blé, sans altérer le grain sous le rapport de sa germination, aussi bien que sous le rapport de la panification de sa farine; 2° pour l'invention de deux appareils purificateurs des grains, dont la parfaite efficacité a été sanctionnée par leur emploi sur une grande échelle, l'un qui est fondé sur l'emploi de la chaleur, l'autre, le *tue-teigne*, qui repose sur le principe du battage des grains; 4° un prix de 1,500 francs à M. Machecourt pour le parachute qu'il a inventé et mis en usage dans les mines de Decize (Nièvre); 5° un prix de 1,500 francs à M. Fontaine pour son parachute perfectionné, mis en usage dans les mines d'Anzin et dans plusieurs mines de la Belgique; 6° une indemnité de 500 francs à M. Chuard, pour l'encourager à poursuivre ses essais relatifs au perfectionnement de la lampe de sûreté employée dans les mines.

Prix de médecine et de chirurgie. L'Académie a accordé : 1° une récompense de 2,000 francs à M. Kœlliker, pour son travail sur l'*Anatomie microscopique des tissus* et le *Manuel de l'anatomie générale de l'homme;* 2° une récompense de 2,000 francs à MM. Charles Robin et Verdeil, pour leur ouvrage intitulé : *Traité de chimie anatomique et physiologique;* 3° une récompense de 2,000 francs à M. Magnus Huss, pour son *Traité de médecine sur l'alcoolisme chronique;* 4° une récompense de 2,000 francs à M. Morel, pour son *Traité théorique et pratique des maladies mentales;* 5° une récompense de 2,000 francs à M. Sestier, pour son *Traité de l'angine laryngée œdémateuse;* 6° une récompense de 2,000 francs à M. Vidal (de Cassis), pour son *Traité des maladies vénériennes;* 7° une récompense de 1,500 francs à M. Giraldès, pour son *Mémoire sur les kystes muqueux du sinus maxillaire;* 8° une récompense de 2,000 francs à M. Guibourt, pour son *Histoire naturelle des drogues simples;* 9° un encouragement de 1,200 francs à MM. Becquerel et Vernois, pour leur *Mémoire sur la composition du lait de la femme dans l'état de santé et de maladie;* 10° une récompense de 2,000 francs à M. Abeille, pour son *Traité des hydropisies et des kystes;* 11° une récompense de 1,000 francs à M. Bouchut, pour son *Traité pratique des maladies des nouveau-nés et des enfants à la mamelle;* 12° un encouragement de 1,000 francs à M. Willemain, pour son *Mémoire sur le bouton d'Alep;* 13° un encouragement de 1,000 francs à M. Gubler, pour son *Mémoire sur une nouvelle affection du foie liée à la syphilis chez les enfants du premier âge;* 14° un encouragement de 1,000 francs à M. Bassereau, pour son *Traité des affections de la peau symptomatiques de la syphilis;* 15° un encouragement de 1,000 francs à M. Gosselin, pour ses *Études sur l'opération de la cataracte par abaissement;* 16° une récompense de 1,000 francs à M. Fontan, pour ses *Recherches sur les eaux minérales des Pyrénées;* 17° une récompense de 1,000 francs à feu M. Réveillé-Parise, pour son *Traité hygiénique de la vieillesse;* 18° un encouragement de 500 francs à M. Reynoso, pour son *Mémoire sur la présence du sucre dans les urines, etc.;* 19° un encouragement de 500 francs à M. Lecanu, pour ses *Études sur le sang et sur les urines;* 20° un encouragement de 500 francs à M. Mouriès, pour son *Mémoire sur le phosphate de chaux dans ses rapports avec la nutrition des animaux, etc.*

Prix fondé par M. de Moroques. — Ce prix a été décerné à M. Hervé Mangon, ingénieur des ponts et chaussées, pour l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Études sur le drainage au point de vue pratique et administratif.*

PRIX PROPOSÉS.

SCIENCES MATHÉMATIQUES. — *Grand prix de mathématiques proposé pour 1854.* — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, comme sujet de prix pour 1854, la question suivante : « Reprendre l'examen comparatif des théories relatives aux phénomènes « capillaires; discuter les principes mathématiques et physiques sur lesquels on les « a fondées; signaler les modifications qu'ils peuvent exiger pour s'adapter aux « circonstances réelles dans lesquelles ces phénomènes s'accomplissent; et com- « parer les résultats du calcul à des expériences précises, faites entre toutes les « limites d'espace mesurables, dans des conditions telles, que les effets obtenus par « chacune d'elles soient constants. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Académie avant le 1er avril 1854.

Grand prix de mathématiques, proposé pour 1850, et remis au concours pour 1853. — L'Académie avait proposé comme sujet de prix la question suivante : « Trouver « pour un exposant entier quelconque n les solutions en nombres entiers et inégaux « de l'équation $x^n + y^n = z^n$, ou prouver qu'elle n'en a pas. » L'Académie a jugé qu'aucun des mémoires envoyés n'était digne du prix.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Grand prix de mathématiques, proposé pour 1848, et remis au concours pour 1853. — L'Académie avait proposé pour 1848, et remis au concours pour 1853, la question suivante : « Trouver les intégrales des équations de l'équilibre intérieur d'un « corps solide élastique et homogène dont toutes les dimensions sont finies, par « exemple, d'un parallélipipède ou d'un cylindre droit, en supposant connues les « pressions ou tractions inégales exercées aux différents points de sa surface. »

Le seul mémoire déposé au secrétariat a paru à l'Académie insuffisant pour mériter le prix.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Grand prix de mathématiques, proposé pour 1847, et remis au concours pour 1854. — L'Académie avait proposé, comme sujet de grand prix, pour 1847, la question suivante : « Établir les équations des mouvements généraux de l'atmosphère ter- « restre, en ayant égard à la rotation de la terre, à l'action calorifique du soleil et « aux forces attractives du soleil et de la lune. »

Grand prix de mathématiques, proposé pour 1852, et remis au concours pour 1855. — L'Acacadémie rappelle qu'elle a remis au concours, pour l'année 1855, la question suivante : « Trouver l'intégrale de l'équation connue du mouvement de la « chaleur, pour le cas d'un ellipsoïde homogène, dont la surface a un pouvoir « rayonnant constant, et qui, après avoir été primitivement échauffé d'une manière « quelconque, se refroidit dans un milieu d'une température donnée. » Les pièces relatives à ce concours devront être remises au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1855.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Prix d'astronomie, fondé par M. de Lalande. — La médaille fondée par M. de Lalande, pour être accordée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs (les membres de l'Institut exceptés), aura fait l'observation la plus intéressante, le mémoire ou le travail le plus utile aux progrès de l'astronomie, sera décernée dans la prochaine séance publique de 1854.

Prix de mécanique, fondé par M. de Montyon. — Ce prix annuel fondé en faveur de celui qui s'en sera rendu le plus digne, en inventant ou en perfectionnant des instruments utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques ou des sciences, sera une médaille d'or de la valeur de 450 francs. — Le terme de ce concours est fixé au 1er avril de chaque année.

Prix de statistique, fondé par M. de Montyon. — Parmi les ouvrages qui auront pour objet une ou plusieurs questions relatives à la *Statistique de la France*, celui qui contiendra les recherches les plus utiles sera couronné dans la prochaine séance publique de 1854. On considère comme admis à ce concours les mémoires envoyés en manuscrit, et ceux qui, ayant été imprimés et publiés, arrivent à la connaissance de l'Académie; sont seuls exceptés les ouvrages des membres résidants. Le prix consiste en une médaille d'or équivalente à la somme de 477 francs. — Le terme du concours est fixé au 1er janvier de chaque année.

Prix fondé par Madame la marquise de Laplace. — Ce prix, consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, est décerné, chaque année, au premier élève sortant de l'École polytechnique.

Sciences physiques. — *Grand prix des sciences physiques, proposé en 1854 pour 1856.* « Étudier d'une manière rigoureuse et méthodique les métamorphoses « et la reproduction des Infusoires proprement dits (Polygastriques de M. Ehren- « berg). »

« L'Académie désirerait obtenir la solution de quelques-unes des questions encore pendantes au sujet des générations hétéromorphes ou générations alternantes dans la classe des infusoires proprement dits. Elle voudrait connaître aussi d'une manière plus précise les affinités naturelles de ces êtres, dont les uns paraissent appartenir au règne végétal, tandis que les autres sont bien évidemment des animaux qui semblent se rattacher en partie à l'embranchement des zoophytes, et en partie au groupe des molluscoïdes.

« Les observations et les expériences devront être suivies de façon à ne laisser aucune incertitude sur la filiation des individus que l'on considérerait comme étant produits les uns par les autres, ou sur l'identité des individus dont les variations ne seraient attribuées qu'à des métamorphoses. Les résultats obtenus devront être applicables à plusieurs groupes importants de la division des Infusoires polygastriques, et les faits sur lesquels ces résultats reposent devront être, autant que possible, représentés à l'aide de figures. »

Les pièces devront être déposées au secrétariat de l'Académie, avant le 1er janvier 1856.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Grand prix des sciences physiques, proposé en 1850 pour 1853, et remis au concours de 1855. « 1° Étudier les lois de la distribution des corps organisés fossiles dans « les différents terrains sédimentaires suivant leur ordre de superposition.

« 2° Discuter la question de leur apparition et de leur disparition successive ou « simultanée.

« 3° Rechercher la nature des rapports qui existent entre l'état actuel du règne « organique et ses états antérieurs. »

L'Académie a accordé un encouragement de 1,500 francs à M. Paul Gervais, professeur de zoologie à la Faculté des sciences de Montpellier, et remet la question au concours. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1er janvier 1856.

Grand prix des sciences physiques, proposé en 1847 pour 1849, remis au concours pour 1853, et de nouveau pour 1856. « Établir, par l'étude du développement de l'em- « bryon dans deux espèces, prises, l'une dans l'embranchement des vertébrés, et « l'autre, soit dans l'embranchement des mollusques, soit dans celui des articulés, « des bases pour l'embryologie comparée. »

Aucun des ouvrages envoyés n'ayant été jugé digne du prix, l'Académie a accordé une récompense de 2,000 francs à M. Lereboullet, professeur de zoologie à la Faculté des sciences de Strasbourg, et remet la question au concours.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les pièces devront être parvenues au secrétariat avant le 1er avril 1856.

Prix de physiologie expérimentale fondé par M. de Montyon. L'Académie adjugera, dans sa prochaine séance publique, une médaille d'or de la valeur de 805 francs à l'ouvrage, imprimé ou manuscrit, qui lui paraîtra avoir le plus contribué aux progrès de la physiologie expérimentale. Les ouvrages ou mémoires doivent être envoyés *avant le 1er avril* de chaque année.

Divers prix du legs Montyon. Il sera décerné un ou plusieurs prix aux auteurs des ouvrages ou des découvertes qui seront jugés les plus utiles à l'*art de guérir,* et à ceux qui auront trouvé les *moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre.*

Les pièces admises au concours n'auront droit aux prix qu'autant qu'elles contiendront une *découverte parfaitement déterminée.*

Les sommes qui seront mises à la disposition des auteurs des découvertes ou des ouvrages couronnés ne peuvent être indiquées d'avance avec précision, parce que le nombre des prix n'est pas déterminé : mais la libéralité du fondateur a donné à l'Académie les moyens d'élever ces prix à une valeur considérable, en sorte que les auteurs soient dédommagés des expériences ou recherches dispendieuses qu'ils auraient entreprises, et reçoivent des récompenses proportionnées aux services qu'ils auraient rendus.

Les ouvrages ou mémoires présentés doivent être envoyés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril de chaque année.

Prix Cuvier. La commission des souscripteurs pour la statue de Georges Cuvier ayant offert à l'Académie une somme résultant des fonds de la souscription, restés libres, avec l'intention que le produit en fût affecté à un prix qui porterait le nom de *prix Cuvier,* et qui serait décerné, tous les trois ans, à l'ouvrage le plus remarquable, soit sur le règne animal, soit sur la géologie, l'Académie décernera ce prix, de la valeur de 1,500 francs, dans sa séance publique de 1854, à l'ouvrage qui sera jugé le plus remarquable entre tous ceux qui auront paru depuis le 1er janvier 1850 jusqu'au 31 décembre 1853.

Prix Alhumbert, pour les sciences naturelles, proposé en 1854 pour 1856. « Étu- « dier le mode de fécondation des œufs et la structure des organes de la génération « dans les principaux groupes naturels de la classe des polypes ou de celle des aca- « lèphes. »

« Les zoologistes n'ont constaté, jusqu'ici, qu'un petit nombre de faits isolés relatifs à la reproduction sexuelle chez les animaux inférieurs, et l'Académie désirerait appeler l'attention des observateurs sur cette partie importante de l'histoire anatomique et physiologique des zoophytes. Elle laisse aux concurrents le choix des espèces à étudier, mais elle voudrait que ce choix fût fait de manière à donner des résultats applicables à l'ensemble de l'une ou de l'autre des grandes classes indiquées ci-dessus ou à l'une des familles les plus importantes dont elles se composent,

savoir : celles des acalèphes hydrostatiques, des médusaires, des zoanthaires ou des polypes hydroères. »

La partie anatomique des travaux adressés à l'Académie pour ce concours devra être accompagnée de figures dessinées avec précision. Enfin les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Académie avant le 1er janvier 1856.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 2,500 francs.

Prix quinquennal fondé par feu M. de Morogues, à décerner en 1863. M. de Morogues a légué, par son testament, une somme de 10,000 francs, placés en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner, *tous les cinq ans*, alternativement : par l'Académie des Sciences physiques et mathématiques, à l'*ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France*, et par l'Académie des Sciences morales et politiques, au *meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier*. L'Académie décernera ce prix, en 1863, à l'ouvrage remplissant les conditions prescrites par le donateur. Les ouvrages, *imprimés et écrits en français*, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1863.

M. Moquin-Tandon, membre correspondant de l'Académie des sciences, section de botanique, a été élu membre titulaire, dans la même section, le 20 février 1854, en remplacement de M. Auguste de Saint-Hilaire.

M. le baron Roussin, membre de la même Académie, section de géographie et navigation, est mort le 21 février 1854.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans la séance du 11 février, M. de Gisors a été élu membre de l'Académie des beaux-arts (section d'architecture), en remplacement de M. Achille Leclère, décédé.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MARS 1854.

Notice sur les fouilles de Cumes.

PREMIER ARTICLE.

En faisant connaître à nos lecteurs les principaux résultats des fouilles opérées, dans le cours des dernières années, sur plusieurs points du royaume de Naples, et en commençant par *Pompéi*[1] ce compte rendu, que j'ai étendu ensuite à *Capoue*[2], je me proposais d'y comprendre *Cumes*, dont la localité, si célèbre à tant de titres, est aussi l'une de celles qui, en différents temps et surtout dans le nôtre, ont fourni à la science le plus de monuments neufs et intéressants. Cet intérêt s'est encore accru, l'année même dont nous venons de sortir, par les fouilles que S. A. R. le comte de Syracuse a entreprises, à la fois sur le site de *Cumes* et sur celui de sa nécropole, et qu'il a fait connaître au monde savant, au moyen d'un *journal*, publié dans le cours des travaux[3]. J'ai pu vérifier moi-même sur les lieux, dans un voyage que j'ai fait à Naples au mois d'octobre dernier, l'état dans lequel ces fouilles ont laissé le site de *Cumes;* et, par une circonstance heureuse, dont je puis me féliciter par toutes sortes de motifs, j'ai vu à Rome, entre les mains de mon savant et honorable ami, le marquis Campana, tous les objets provenant des fouilles de *Cumes*, et acquis à la fois de S. A. R. le comte

[1] Voy. *Journ. des Savants*, février 1852, p. 65 et suiv. — [2] *Ibid.* février 1853, p. 65 et suiv. — [3] *Monumenti Cumani, posseduti da S. A. R. il conte di Siracusa, descritti e publicati* da G. Fiorelli, puntat. I^a, II^a e III^a, Napoli, fol. 1853.

de Syracuse et de divers propriétaires du sol; de sorte que je me trouve en état de donner, sur ces dernières fouilles de *Cumes*, qui ont excité à un si haut degré l'intérêt de l'Europe savante, les informations les plus exactes, et, sur plusieurs points, les plus nouvelles. Dans mon excursion sur le site de *Cumes*, j'étais accompagné d'un habile architecte, M. C. Bonucci, qui a dirigé lui-même, à plusieurs reprises, les fouilles exécutées dans la nécropole de *Cumes*, aux frais de MM. Santangelo et de lord Vernon, et qui pouvait certainement mieux que personne appeler mon attention sur les points de cette localité qu'il m'importait de bien connaître; et, sous ce rapport encore, en même temps que j'ai aussi à me féliciter de l'instruction que j'ai due à l'expérience de M. C. Bonucci, j'ai à lui faire des remercîments, qu'il m'est agréable de lui adresser ici publiquement.

On sait que *Cumes* fut *la plus ancienne de toutes les villes grecques de l'Italie et de la Sicile;* c'est, en effet, ce que déclare Strabon, en termes positifs[1] : *Ταύταις δ' ἐφεξῆς ἐστι Κύμη, Χαλκιδέων καὶ Κυμαίων* ΠΑΛΑΙΌΤΑΤΟΝ *κτίσμα· πασῶν γάρ ἐστι* ΠΡΕΣΒΥΤΆΤΗ *τῶν τε Σικελικῶν καὶ τῶν Ἰταλιωτίδων*; et ce qui se trouve parfaitement d'accord avec tous les témoignages qui nous restent sur la fondation de cette ville, due à une double colonie composée, en premier lieu, d'habitants de l'île d'*Eubée*, partis de *Chalcis* et d'*Érétrie*, auxquels vinrent se réunir plus tard des Éoliens de *Cumes*, de l'Asie Mineure[2]. Cette notion a pourtant été contestée par un savant de nos jours, qui s'est donné trop souvent la liberté de mettre ses idées particulières à la place des témoignages antiques, et qui prenait pour l'usage de la critique ce qui n'en est que l'abus, par l'illustre auteur de l'*Histoire romaine*, Niebuhr[3]. Ce savant ne peut consentir à admettre la haute antiquité de *Cumes*, par la raison que les chronologistes d'Alexandrie, lorsqu'ils manquaient de données positives

[1] Strab. l. V, c. IV, § 4, t. I, p. 385-6, ed. Kramer. C'est bien vainement qu'un savant napolitain, Martorelli, *Dell. ant. colon. in Napol.* t. II, p. 432, a contesté l'antiquité de *Cumes*, en donnant au mot *πρεσβυτάτη* le sens de *la plus célèbre;* sans réfléchir que ce mot, joint à celui de *παλαιότατον* par la particule *γάρ*, ne comporte en effet d'autre sens que celui de *la plus ancienne.* — [2] Thucydid. l. VI, c. IV; Scymn. Ch. v. 238-9, ed. Meineke; Vell. Paterc. l. I, c. IV; Euseb. *Chron.* l. II, p. 100; Syncell. *Chronogr.* p. 181; Tit. Liv. l. VIII, c. XXII; Dionys. Hal. l. VII, c. III. J'ai réuni tous ces témoignages dans mon *Hist. des colon. grecq.* t. III, p. 109-112, et je n'ai pas encore, au bout de quarante ans, acquis de motifs pour modifier, sur aucun point, l'opinion que j'avais énoncée relativement aux auteurs de la fondation de *Cumes* et à l'époque de cette colonie. — [3] Niebuhr, *Histoire romaine*, t. I, p. 220-221. Je me sers ici de la traduction française, faite, comme on sait, sur la troisième et dernière édition.

sur la fondation des villes, avaient recours aux calculs *par générations*, et qu'ils durent se servir de ce moyen pour *Cumes*, *dont ils ne trouvèrent point d'ère, parce qu'il y avait longtemps que cette ville n'était plus grecque.* Ailleurs encore, le même auteur revient, avec plus de développement, sur la même pensée, et donne plus hardiment carrière à son scepticisme, en nommant Ératosthène et Apollodore comme les auteurs de la tradition relative à la fondation de *Cumes*, et en rejetant ainsi cette tradition parmi les fables, par la raison que, *même après la seconde moitié du IIIe siècle de Rome, l'histoire de Cumes est encore toute fabuleuse*[1].

Il est difficile, je le dis avec regret, mais avec une pleine conviction, d'accumuler en moins de mots plus d'assertions téméraires, et, si c'est là de la critique, il faut renoncer à tout ce que nous croyons posséder d'histoire. Mais à quel titre regarde-t-on les chronologistes Alexandrins, Apollodore et Ératosthène, comme les auteurs d'une tradition dont nous avons pour garants Thucydide, Scymnus de Chios et Strabon, sans que rien, dans les témoignages d'une époque plus récente, ait le moindre rapport à ces chronologistes d'Alexandrie? Sur quel fondement a-t-on pu se permettre de dire que *la fixation de la colonie de Cumes aura été calculée d'après une généalogie des fondateurs*, quand il est avéré, par les témoignages qui concernent ces fondateurs, qu'ils n'étaient rattachés par la tradition à aucune famille grecque héroïque? Comment a-t-on pu affirmer qu'*il n'existait point d'ère de Cumes*, quand il est constant que cette ville possédait des annales, dont faisait usage Denys d'Halicarnasse, pour le récit des événements de l'histoire de cette ville, du IIIe siècle de Rome, et cela, ajoute-t-on, *parce qu'il y avait longtemps que cette ville n'était plus grecque*. Cette dernière supposition se fonde sur la célèbre phrase de Velleius Paterculus[2] : *Cumanos osca mutavit vicinia;* mais la pensée du critique moderne va beaucoup au delà de celle de l'auteur ancien. Velleius a voulu dire que la domination des Samnites altéra à *Cumes* la pureté de la civilisation hellénique, en introduisant dans cette ville un élément de population osque; mais il ne dit pas, il ne pouvait pas dire que *Cumes* avait cessé pour cela d'être grecque; et nous en avons la preuve par les monuments qui sont sortis, de nos jours, du sol de *Cumes*, et que Niebuhr ne connaissait probablement pas. On distingue très-bien, parmi ces monuments, ceux qui doivent avoir été produits, depuis l'époque où cette ville tomba au pouvoir des Samnites, c'est-à-dire depuis l'an de Rome 335, et l'on y remarque en effet une altération du pur style grec, qui répond aux expressions de

[1] Niebuhr, *Histoire romaine*, t. V, p. 241-244. — [2] Vell. Patercul. l. I, c. IV.

Velleius Paterculus : *Cumanos osca mutavit vicinia;* mais ces monuments n'en sont pas moins grecs, et la ville restait grecque, faisant usage de sa langue grecque, conservant ses mœurs et ses institutions grecques, bien qu'avec le germe de corruption qu'y avait introduit l'occupation osque. Enfin, qui pouvait autoriser l'auteur de l'*Histoire romaine* à déclarer aussi hardiment qu'il le fait, en renvoyant au septième livre de Denys d'Halicarnasse, que, *dans le IIIe siècle de Rome, l'histoire de Cumes était encore toute fabuleuse?* L'époque qu'avait en vue Niebuhr est précisément l'époque brillante de l'histoire de *Cumes*, celle de la tyrannie d'Aristodème, qui fut signalée, à plusieurs années d'intervalle, par des faits d'armes du plus grand éclat, par des victoires, telles que celle que les habitants de *Cumes*, réunis aux Syracusains, remportèrent sur la flotte des Étrusques, et dont nous avons recueilli un monument précieux dans le casque de bronze dédié à *Olympie*, à cette occasion, par Hiéron Ier, tyran de *Syracuse*[1]; sans compter une belle ode de Pindare[2]; telles encore que la victoire remportée à *Aricia*, près de Rome, par Aristodème, tyran de *Cumes*, sur l'armée étrusque du fils de Porsenna[3]. Peut-on dire de pareils événements, d'une si grande importance historique et d'une si haute notoriété, qu'ils constituent *une histoire toute fabuleuse*, parce qu'il s'y trouve joint un trait de ce merveilleux que l'esprit de l'antiquité aimait à rattacher au souvenir des grands événements? Et n'est-ce pas abuser au dernier point de la critique que de substituer ainsi ses idées particulières aux témoignages classiques les plus graves et les plus dignes de foi?

J'ai rempli un devoir en maintenant, contre les assertions arbitraires d'un écrivain entouré d'une grande considération, mais placé trop haut peut-être dans l'opinion publique, la notion éminemment historique de la haute antiquité de *Cumes*. J'irai même plus loin, et je crois pouvoir soutenir que, même avant l'époque de la colonie chalcidienne, rapportée à l'an 1139 avant notre ère[4], le territoire de *Cumes* devait

[1] Sur ce monument épigraphique du premier ordre, qui a exercé la sagacité de plusieurs des philologues éminents de notre âge, Hermann, Welcker, Thiersch, Boissonade, voy. surtout le travail de M. Boeckh, *Corp. inscript. gr.* n° 16, t. I, p. 34-35. La victoire dont il était un témoignage avait été remportée, olymp. LXXVI, 3; Diodor. Sic. XI, LI; cf. Strabon, l. V, p. 379, C. — [2] Pindar. *Pyth.* 1, v. 13-20; voy. Boeckh, *Explicat. ad Pyth.* 1, v. 13-20, t. III, p. 228. — [3] Dionys. Hal. l. VII, c. V, VI. — [4] Cette date, qui résulte avec toute certitude de l'accord d'Eusèbe, *Chron.* l. II, p. 100, et du Syncelle, *Chronogr.* p. 181, a été mise en doute par feu Millingen, qui, tout en admettant que la fondation de *Cumes* remontait *à une époque très-reculée*, ajoutait que cette *époque ne pouvait pas être déterminée*, *Considér. sur la numism. de l'anc. Italie*, p. 123. Mais ce n'est là qu'un trait sans conséquence de ce

avoir reçu un élément de population grecque, qui se rattache à tout cet ensemble de colonies pélasgiques venues par l'Épire, dont j'ai déjà eu l'occasion récente de rappeler la tradition [1], et dont ce sol de *Cumes* porta, à travers toute l'antiquité, l'irrécusable empreinte. Il y a déjà bien des années que, rassemblant les traditions relatives aux établissements pélasgiques de l'Italie, je signalais les rapports d'homonymies qui existaient entre la géographie de l'Épire et celle de l'Italie méridionale, et qui attestaient des communications primordiales de cette partie de la péninsule italique avec la Grèce occidentale [2]. Au nombre de ces homonymies, je citais le fleuve *Achéron*, dont le nom était commun à l'Épire et au territoire de *Cumes*. Plus tard, j'ai eu encore l'occasion de rappeler un de ces rapports entre les deux contrées de l'Épire et de la Campanie, qui ne peuvent s'expliquer autrement que par d'anciennes communications de peuples primitifs : le fait de l'*oracle des morts*, *τὸ Νεκυομαντεῖον*, établi près de *Dodone* en Épire, et un autre au voisinage de *Cumes*, oracle d'institution phénicienne, dont la célébrité, antérieure aux siècles homériques, avait pu donner lieu à l'invention de l'épisode du onzième livre de l'*Odyssée* [3]. A l'appui de ces rapports, certainement très-significatifs et admis par K. Ott. Muller [4], j'aurais pu rappeler une tradition, qui nous a été conservée par le Pseudo-Aristote [5], sur un établissement des *Leucadiens*, peuple de l'Épire, dans le territoire de *Cumes*; car cette tradition, qu'on aurait tort de rejeter à l'aide d'une correction arbitraire [6], sert très-bien à montrer comment Ulysse, héros national qui

scepticisme auquel l'habile antiquaire se montrait trop souvent enclin. Millingen regardait aussi comme *fort incertaine* l'adjonction des *Cuméens* d'Éolide, quoique le témoignage de Scymnus de Chios, v. 239-41, ed. Meinek., soit bien précis et bien péremptoire sur ce point; et il regardait comme *la plus probable* l'étymologie du nom de *Cumes*, Κύμη, dérivée du mot *κύματα*, *flots*, bien que cette étymologie paraisse bien puérile. Il vaut encore mieux s'en tenir aux témoignages antiques qui nous apprennent que le nom de la *Cumes* du pays des Opiques fut emprunté de celui d'une de ses métropoles, la *Kymè*, de l'Asie Mineure. — [1] Voy. *Journ. des Savants*, février 1853, p. 68. — [2] *Hist. des colon. grecq.* t. I, p. 227-230. — [3] Voy. mes *Monuments inédits*, *Odysséide*, pl. LXIV, p. 367-371, où j'ai rassemblé la plupart des témoignages classiques sur l'*oracle des morts* de *Cumes*, dérivé de celui de la Thesprotie, à l'appui de l'explication d'un vase peint de Nola que je publiais, et où j'avais cru voir une scène de nécyomantie, comme je le crois encore. — [4] *Die Etrusker*, III, 2, 4 et 4, 7, 42). — [5] Pseud. Aristot. *De mirab. auscult.* c. XCVII, p. 197, ed. Beckm. : *Τοῦτον δὲ τὸν τόπον λέγεται κυριεύεσθαι ὑπὸ Λευκαδίων*. — [6] M. Westermann, dans l'édition récente qu'il a donnée de ce traité, attribué à Aristote, a mis *Λευκανῶν* au lieu de *Λευκαδίων*. Mais ce n'est qu'une correction de Sylburge; et il n'est pas permis de changer des textes, sous le prétexte de les améliorer, quand on n'a pas l'autorité des manuscrits.

recevait en Épire un culte public[1], avait pu figurer comme acteur principal d'une scène de nécyomantie, sur le territoire de *Cumes*, ainsi que nous le voyons dans le poëme d'Homère. Ce même territoire de *Cumes* nous offre, dans le nom du lac *Aornos*, devenu l'*Avernus* des Latins, une autre homonymie dérivée de l'Épire[2], qui ne peut non plus ne pas être puisée à ces antiques sources d'une histoire qui avait pris, dans la mémoire des peuples, la couleur de la poésie sans perdre son caractère de réalité positive. Il en est de même de la légende de la fameuse sibylle, dont le nom d'*Amalthéa*, porté à *Cumes* comme en Épire[3], appartient sans nul doute à tout cet ensemble de fables locales, patrimoine commun de l'Épire et de la Campanie, dont le fond historique a été récemment mis en lumière par un savant allemand, qui joignait à une érudition immense un rare esprit de combinaison, Klausen[4]. Je ne puis donc que m'en référer aux résultats des recherches du docte auteur d'*Æneas et des Pénates*, pour tout ce qui touche aux origines pélasgiques de *Cumes*, sans m'étendre davantage sur ce sujet, que je ne pouvais me dispenser de rappeler ici en peu de mots, à cause de l'occasion qui me sera fournie par plus d'un des monuments sortis du sol de *Cumes*, de m'appuyer sur des considérations de cet ordre. Je n'ajouterai plus qu'un mot à cet égard, c'est que Festus cite, à propos de l'origine pélasgique des Aborigènes de l'Italie, un ancien *auteur d'une histoire de Cumes : Historiæ Cumanæ compositor*[5], qu'il ne nomme pas[6], mais qui, à en juger par cette citation même, devait s'être occupé des origines pélasgiques de *Cumes;* et c'est là un témoignage précieux, ignoré ou négligé par Niebuhr, qui répond à l'assertion si hasardée, que cette ville *n'avait point de livres historiques*.

J'ai dû me borner à cet exposé sommaire des traditions qui concernent les origines pélasgiques de *Cumes* antérieures à l'établissement des colonies helléniques des Chalcidiens de l'Eubée et des Cuméens de l'Éolide, sans compliquer cette question d'hypothèses qui tendraient à reconnaître, soit des Phéniciens, soit des Égyptiens, pour les premiers

[1] Klausen, *Æneas und die Penaten*, t. II, p. 1133, 2287). — [2] Plin. IV: *Thesproti... locus* Aornos, *et pestifera avibus exhalatio*. — [3] Les témoignages classiques à cet égard ont été rapportés par Klausen, *Æneas und die Penaten*, t. I, 365), 432), 433), et t. II, 2283 *a*). — [4] *Æneas und die Penaten*, t. II, p. 1131-1135. — [5] Fest. *v.* Romam, t. I, p. 224, ed. Lindemann. — [6] Klausen présumait que cet historien, que Festus n'a pas nommé, pouvait être l'Hyperochus, auteur des Κυμαϊκά, cités par Athénée, l. XII, p. 528, le même auteur dont Pausanias, X, XII, 4, fait mention comme d'un citoyen de *Cumes*, ἀνὴρ Κυμαῖος, qui avait écrit sur la sibylle de *Cumes;* et ces deux témoignages concourent bien à prouver, contre l'opinion de Niebuhr, que *Cumes* posséda des histoires nationales, ouvrages de ses citoyens.

habitants de *Cumes*. Mais j'avoue que je n'accorde pas un caractère sérieux à ces hypothèses, qui ont pour auteurs des écrivains napolitains, placés sous l'empire de ces illusions d'un patriotisme mal éclairé, dont on a tant abusé de tout temps et même du nôtre, dans des questions qui doivent rester purement scientifiques. L'un de ces écrivains, de Atellis[1], n'hésite pas à donner des Phéniciens pour fondateurs à *Cumes*, sur la foi d'une fausse leçon d'un texte de Strabon[2], qui lui a fait admettre dans l'Eubée des *Arabes* venus à la suite de Cadmus et passés de là en Italie. Mais une opinion qui n'est appuyée que sur une base aussi ruineuse tombe d'elle-même avec la leçon fausse rectifiée par la critique; et le fait d'une influence phénicienne, prouvée par des fragments d'anciennes poteries recueillies sur le site de la nécropole de *Cumes*[3], se justifie si facilement par la notion d'un établissement pélasgique sur ce territoire, qu'on est dispensé de recourir à des suppositions privées de tout fondement historique. Quant à l'opinion d'une colonie égyptienne établie à *Cumes*, qui a pour auteur un autre écrivain napolitain, Cam. Minieri Riccio[4], elle ne se fonde que sur le fait d'une *danse de trois squelettes*, représentée en bas-relief dans un tombeau de *Cumes*[5], où cet écrivain a vu un monument égyptien, contre toute évidence, quand il est reconnu par tous les antiquaires que ce bas-relief, aussi bien que les deux autres qui l'accompagnaient, sur les deux parois latérales du même tombeau, sont du pur style grec. Et quant au second monument, le collier composé d'objets d'antiquité égyptienne trouvé, dans un autre tombeau de *Cumes*, sur un squelette de femme[6], et qui est encore allégué par l'auteur à l'appui de son hypothèse, ce collier prouve bien que les superstitions égyptiennes, qui avaient fait invasion dans le monde romain à partir du Ier siècle de notre ère, avaient pénétré à *Cumes* comme en d'autres lieux de la Campanie; mais il est trop contraire à toutes les notions de la science de voir dans des objets égyptiens d'un travail romain, provenant d'un tombeau romain, la preuve d'une colonie égyptienne établie à *Cumes* avant les temps historiques, pour qu'une pareille idée mérite d'être sérieusement réfutée.

[1] *Principj della civil. de' selvaggi d'Italia*, t. II, p. 364. — [2] Strab. l. X, p. 446. — [3] Tels que celui que j'ai publié dans mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, pl. IX, n° 9; voy. p. 379, 4). — [4] *Cenni storici sulla distrutta città di Cuma*, Napoli, 1846, 4°, p. 3-4. — [5] Je reviendrai, dans mon prochain article, sur ce monument, l'un des plus curieux qui aient été trouvés, de nos jours, dans les tombeaux de *Cumes*. — [6] Voy. dans les *Monum. ined. di antichità* (Napoli, 1820, 4°) la description qui a été donnée de ce collier, p. 17-34, accompagnée d'une planche, tav. III. Cette dissertation de M. Semmola a été reproduite dans une publication particulière, intitulée : *Illustrazione di una collana egizia*, Napoli, 1844, in-8°.

Après ce petit nombre d'éclaircissements historiques, dont j'avais besoin de faire précéder le compte que je me propose de rendre des dernières fouilles de *Cumes*, j'aborde le champ de ces découvertes, qui m'offrira plus d'un sujet de considérations neuves et curieuses. Rien n'est plus connu et plus familier aux nombreux voyageurs qui visitent le royaume de *Naples* que le site de *Cumes*, resté, depuis des siècles, entièrement inhabité, à quelques heures seulement de distance de la capitale. En s'y rendant par la voie de terre ordinaire, qui est celle de *Pouzzoles*, on arrive bientôt à une superbe ruine romaine, qui s'appelle vulgairement l'*Arco felice*, et au voisinage de laquelle il fut découvert, il y a près d'une trentaine d'années, un grand tombeau romain, au centre duquel était placé un superbe sarcophage de marbre blanc, orné, sur le devant, d'un bas-relief de la fable de *Pélops* et d'*Œnomaüs*. Je me trouvais alors à Naples, où je fus bientôt averti de cette découverte par la rumeur publique. Je visitai ce tombeau, et j'y fis dessiner le sarcophage qui s'y voyait encore, avec l'intention de le publier dans la seconde partie de mes *Monuments inédits;* mais des circonstances, dont il est inutile de rendre compte, m'ayant fait renoncer à cette publication, c'est, du moins, avec satisfaction que j'ai vu le beau bas-relief de *Pélops* et d'*Œnomaüs*, resté inédit depuis tant d'années, publié tout récemment dans le *Bulletino archeologico Napolitano* [1]. Je reviens, après cette courte digression, à la route de *Cumes* et à l'*Arco felice*.

Cet arc, de construction romaine en briques, orné, dans sa façade, dirigée vers *Pouzzoles*, de plusieurs rangs de niches, certainement remplies autrefois de statues, a donné lieu aux suppositions les plus étranges, même de la part d'antiquaires instruits. L'un d'eux, notamment, le P. Paoli, croyait que cet arc avait été construit pour servir de substruction au célèbre temple d'Apollon de *Cumes;* idée si bizarre et si contraire à tous les témoignages antiques, qu'il suffit de l'énoncer pour la réfuter. D'autres y ont vu un *aqueduc*, sans la moindre apparence de raison; et d'Ancora, qui n'ose pas prendre sur lui de prononcer entre ces diverses opinions, se borne à dire que c'était probablement une *porte de la ville* [2]; ce qui n'est pas possible, d'après la distance où l'*Arco felice* se trouve du site de *Cumes*, et d'après toutes les circonstances du terrain, qui ne permettent pas d'y asseoir une ville par la pensée, et qui n'en offrent pas le moindre vestige à la vue. Le fait

[1] *Bullet. archeol. napolet.* nuova serie, t. II, tav. 1, 2. L'explication de ce bas-relief n'a pas encore paru; mais elle ne saurait manquer d'être digne du savoir et de la critique de M. Minervini, de qui on est en droit de l'attendre. — [2] *Guida ragionata per le antichità di Pozzuoli, etc.* (Napoli 1792, in-8°), p. 121.

est que l'*Arco felice* fut construit pour soutenir les deux côtés d'une montagne que les Romains avaient dû percer, pour y faire passer la voie qui conduisait de *Pouzzoles* à *Cumes*. Cette montagne, ainsi taillée, ne pouvait rester dans sa nudité naturelle, sans blesser le regard et sans déshonorer la route. L'art et la puissance des Romains firent de ce passage un arc magnifique, dont le faîte atteignait au haut de la montagne, de manière à offrir encore, à cette hauteur, une voie de communication. En descendant vers *Cumes*, après avoir passé l'*Arco felice*, on trouve, à la distance de deux cent vingt palmes, une grotte, qui conduit par une pente douce, en se repliant sur elle-même, jusqu'à la sommité de l'arc. Ce n'était pas là, assurément, comme on l'a cru, la grotte de la sibylle; c'était un de ces nombreux passages, pratiqués dans le cœur des montagnes, comme le site de *Cumes* en offre tant d'exemples, dont quelques-uns peuvent bien remonter jusqu'à la haute antiquité grecque; d'autres, tels que la fameuse grotte du *Pausilippe*, près de *Naples*, appartiennent à l'époque romaine.

La route qui passait sous l'*Arco felice*, et qui était la *via Domitiana*, a conservé quelques restes de son pavé antique, en quartiers irréguliers de cette roche volcanique, qui forment généralement, comme l'on sait, le pavé des voies romaines. En continuant de descendre par cette route jusqu'au site de *Cumes*, pendant un espace d'un demi-mille, on chemine presque constamment sur cette voie, restée à découvert avec son pavé, et l'on arrive ainsi au mur d'enceinte de la ville de *Cumes*. Ce mur, construit de magnifiques assises de pierres taillées carrément et assemblées sans ciment, du plus bel appareil hellénique, appartient certainement à la cité grecque, aussi bien que la porte qui y était pratiquée, et dont il subsiste encore la partie inférieure des deux jambages, ornée de moulures du haut style grec. C'est donc là une antiquité grecque qu'on ne saurait voir sans un profond intérêt, quand on songe à la haute importance historique de la ville dont cette porte formait l'entrée, et quand on réfléchit à la longue suite de siècles qui a passé sur cette ruine. A partir de ce point, on se trouve, sans le moindre doute, sur le site même de *Cumes*, et l'on n'a plus qu'à se rendre compte, dans une contemplation pleine d'un douloureux intérêt, de l'aspect désolé qu'il offre dans son état actuel.

Le terrain, converti tout entier en vignobles, n'offre, à l'extérieur, presque aucune apparence de restes de constructions antiques; mais il est semé de petites éminences, qui sont, à n'en pouvoir douter, autant de monceaux de décombres, où se cachent les misérables débris de l'antique splendeur de *Cumes*. Le sol de cette ville, naturellement iné-

gal et encore exhaussé en beaucoup d'endroits par cette circonstance, s'élève insensiblement dans la direction du midi au nord jusqu'au faîte d'une montagne, taillée à pic des trois côtés du nord, du couchant et du levant, et seulement accessible, du côté du midi, par une pente encore très-roide. Cette montagne, qui porte encore aujourd'hui le nom de *Rocca di Cuma*, était l'*acropole* de *Cumes*, le siége de l'habitation de la population primitive, devenu plus tard un lieu de refuge pour les habitants, quand cette population, accrue par le temps, s'était répandue sur les pentes de la montagne, et avait fini par occuper la plaine qu'elle protége jusqu'à la mer. Cette mer, que les poëtes latins appelaient *Euboïque*[1], en souvenir de la colonie chalcidienne, bat de ses flots soulevés le pied de la montagne, au nord et au couchant; et c'était de cette circonstance que l'esprit subtil des anciens avait tiré l'étymologie du nom de *Cumes*, en le dérivant du mot grec *κύματα*, *flots*; mais j'ai déjà dit ce que je pense de cette étymologie, qui n'a pas la moindre vraisemblance, bien que rapportée par le grave Strabon[2].

C'était sur le haut de cette montagne, absolument inaccessible de trois côtés, qu'existait ce temple si célèbre d'Apollon, que la tradition faisait remonter jusqu'à l'époque mythique de Dédale, et dont Virgile nous donne une idée si magnifique, en le représentant *enrichi d'or*, *aurea tecta*, avec une porte dont les battants métalliques étaient ornés de bas-reliefs d'ivoire : *in foribus letum Androgei*[3]. Toute cette magnificence, qui ne pouvait certainement convenir au siècle de Dédale, mais qui avait bien pu appartenir aux beaux temps de l'opulence de *Cumes*, sans que Virgile fût taxé pour cela d'anachronisme, n'existe plus, depuis bien des siècles, que dans les admirables vers du grand poëte. Mais on n'en recherche qu'avec plus d'intérêt les faibles vestiges qui peuvent s'être conservés jusqu'à nous de ce temple d'Apollon, si ancien, si richement décoré, qui fut, à cette place même où l'on parvient aujourd'hui sans obstacle, mais non pas sans quelque fatigue, un des plus beaux sanctuaires de l'antiquité grecque. Le site qu'il occupa, et qui fut nécessairement le plateau de la montagne, est si étroit, qu'on a peine à se rendre compte des expressions employées par Virgile pour le désigner, *immania templa;* et c'est là une particularité qui n'a pas peu embarrassé les antiquaires; mais, à mon avis, Virgile, qui se sert aussi du même mot, pour désigner l'oracle de la sibylle[4] : *Horrendaque procul secreta sibyllæ*, *antrum immane petit*, Virgile comprenait, dans la notion du temple, celle des galeries souterraines, qui établissaient une

[1] Virg. *Æneid.* VI, 2 : « Et tandem Euboicis Cumarum adlabitur oris. » — [2] Strab. l. V, p. 243. — [3] Virgil. *Æneid.* l. VI, v. 20. — [4] Virgil. *Æneid.* l. VI, v. 10-11.

communication secrète entre l'édifice bâti sur la plate-forme et l'antre où la prêtresse rendait ses oracles, lesquelles galeries sont encore aujourd'hui accessibles et répondent bien à l'idée de Virgile, *immania*; et, envisagées de cette manière, les expressions du poëte n'ont rien que de très-naturel.

Je n'ai pas visité, dans ce dernier voyage, l'*acropole* de *Cumes*, ni constaté l'état dans lequel se trouvent aujourd'hui les restes du temple d'Apollon. Mais j'avais fait cette excursion dans un voyage antérieur, en 1827, et je m'étais assuré, par mes propres yeux, qu'il ne subsistait plus que de faibles vestiges de l'antique édifice, consistant en quelques degrés d'un stylobate construit en tuf volcanique et en quelques tronçons de colonnes du même tuf et du même ordre dorique que le grand temple de *Pæstum*. C'était donc bien certainement un édifice de la haute antiquité grecque, et la richesse et le goût employés dans sa décoration intérieure s'étaient sans doute portés sur le plafond, qui pouvait être incrusté de *lames d'or, aurea tecta*, sans compter les nombreux objets de ce métal, dédiés par la piété publique et particulière, *ἀναθήματα*, qui formaient l'ameublement des principaux temples de la Grèce, et qui excluent toute idée de l'emploi de la peinture sur leurs murailles. En tout cas, une circonstance qui me frappa beaucoup, quand j'examinais ces tristes restes d'un édifice si célèbre, ce fut le peu d'étendue de son plan, qui avait été commandée par l'espace étroit que forme le plateau de la montagne. C'était donc nécessairement un édifice de petite proportion, et l'idée de sa grandeur, *immania templa*, ne pouvait se trouver que dans un ordre de considérations morales. S'il en fallait croire cependant un auteur ancien, qui avait écrit sur l'Apollon de *Cumes*, la statue érigée dans ce temple aurait été un *colosse de bois* de la hauteur *d'au moins quinze pieds : « Signum Apollinis ligneum, altum non minus pedes XV*[1]; » et cette proportion ferait nécessairement supposer que le temple était d'une dimension assez considérable. Mais je ne sais si cette notion mérite une grande confiance; et, en tout cas, le peu d'étendue du terrain qu'offre le haut de l'*acropole* est un fait qu'on ne peut contester.

La montagne dont ce temple occupait le faîte est percée de cryptes vastes et nombreuses, taillées à plusieurs hauteurs et dans des directions différentes, qui ne sont à présent accessibles que dans une partie de leur cours, et qui n'ont pu être encore sondées dans toute leur profon-

[1] Cœl. *apud* Serv. *ad* Virg. *Æneid.* VI, v. 9. Le commentateur explique l'expression *altus Apollo par la hauteur du simulacre,* quand il est sensible que cette expression désigne la *hauteur* de la localité.

deur. C'est bien là certainement cet antre de la sibylle que Virgile nous dépeint avec un peu d'exagération poétique sans doute, et cependant avec un fond de vérité locale qui peut encore être reconnu aujourd'hui[1] :

> Excisum Euboicæ latus ingens rupis in antrum,
> Quo lati ducunt aditus centum, ostia centum.

Ce *grand côté de la roche euboïque*, taillé en forme d'*antre*, est effectivement le flanc de la montagne qui se dresse près du bord de la mer, quand on s'y rend à partir de la porte de la ville, et qui *regarde le levant*, comme le dit Agathias[2]; et c'est là qu'on en trouve l'entrée, laissée aujourd'hui à l'état informe, mais jadis ornée d'une façade de marbre, dont les nombreux débris ont longtemps couvert le sol environnant[3]. Cette entrée communiquait, par un long passage, à une galerie supérieure, au-dessous de laquelle s'étendaient deux autres souterrains, taillés sur un plan incliné, le plus haut desquels aboutissait au temple d'Apollon. Vers le milieu de ces souterrains se trouvait une porte, sans doute le *limen* de Virgile[4], d'où l'on descendait, par un escalier tortueux, au second souterrain, que l'on croit s'être prolongé jusqu'au lac *Averne*. Ce souterrain, plus sombre que le premier, renferme trois galeries, sans compter un grand nombre de petits passages qui les mettent en communication entre elles, la première desquelles, située à gauche de l'escalier, a son issue dans l'étage inférieur de cet antre immense, et la seconde, qui est la plus vaste, paraît avoir été aussi la plus ornée. On y discerne encore des pilastres revêtus de stuc; le pavé en était en mosaïque, et la voûte conserve encore des traces de la dorure et de la couleur d'azur dont elle avait été décorée. C'est là que se trouvait, sans doute en forme de temple, le sanctuaire où la sibylle, qui était la prêtresse d'Apollon, rendait ses oracles, le lieu que le faux Aristote désigne comme un *θάλαμος κατάγειος*[5], le même lieu que saint Justin appelle, dans le langage de son temps, *ἐνδόταλον τῆς βασιλικῆς οἶκον*[6], et où l'on montrait encore, à la fin du second siècle de notre ère, *trois bassins* taillés dans le même roc, qu'on supposait avoir servi aux bains de la sibylle, ainsi que le raconte saint Justin, qui visita l'*antre* de la sibylle de *Cumes*, et qui nous en a laissé une description, malheureusement trop peu détaillée[7]. Ces énormes excavations, qui justifient bien, dans leur en-

[1] Virgil. *Æneid.* VI, 42-43. — [2] Agath. *Histor.* l. I, c. x, t. I, p. 33, ed. Bonn. : *Ἐν τῷ πρὸς ἥλιον ἀνίσχοντα τοῦ λόφου.* — [3] Corcia, *Stor. delle Due Sicil.* t. II, p. 114. — [4] Virgil. *Æneid.* VI, 45. — [5] Pseud. Aristot. *De mirab. auscult.* c. XCVII, p. 197, ed. Beckm. — [6] S. Justin. Mart. *Apolog. pr. Christ.* § XXXIV. — [7] Idem, *ibid.* § XXXIV et XXXV.

semble, l'idée que nous en donne Virgile, furent sans doute pratiquées, dans le principe, par les habitants de *Cumes*, pour l'extraction de la pierre employée à leurs constructions; c'était la carrière d'où ils tiraient les matériaux de leur ville. Plus tard, la religion et l'art s'emparèrent de ces souterrains, pour les faire servir aux pratiques mystérieuses du culte d'Apollon, qui avait pris tant d'extension et d'éclat à *Cumes;* en même temps que les habitants, retranchés, en cas de siége, dans l'*acropole*, pouvaient profiter de ces nombreuses allées souterraines, qui avaient des issues en dehors de leur ville, pour faire des sorties contre une armée ennemie. Et c'est ainsi effectivement qu'encore au VIe siècle de notre ère, Narsès, maître de la ville, essaya de triompher de la résistance des habitants de *Cumes* qu'il assiégeait dans leur *acropole*, en introduisant ses soldats dans les souterrains de la montagne qui portaient une partie des murs de l'enceinte, et en y pratiquant une mine, de la manière que le raconte en détail Agathias [1].

Cet antre de la sibylle, qui eut tant de célébrité dans l'antiquité, et qui, dans sa désolation actuelle, offre encore tant d'intérêt par les nombreuses allées de son immense labyrinthe, est à peu près la seule antiquité qui reste visible de *Cumes*. Il n'y subsiste plus le moindre vestige de ces temples, d'une architecture superbe, qu'un historien Napolitain, Capaccio, y voyait encore au XVIIe siècle [2]. La main destructive de quelques colons a fait disparaître ces précieux débris, de même que, dans des temps plus rapprochés du nôtre, elle nous a privés des restes d'un temple et d'un édifice contigu, découvert au voisinage de l'*Arco felice*, dont le pavé et le revêtement étaient de beau marbre blanc, et les colonnes d'ordre corinthien [3]. La destruction s'exerce avec tant de rapidité sur le peu de fragments antiques que le hasard ou le

[1] Agath. *Histor.* l. I, c. VIII, IX, X, ed. Bonn. — [2] *Histor. Neapol.* p. 629. — [3] Corcia, *Stor. delle Due Sicilie*, t. II, p. 113. Cet écrivain fait mention, sur la foi de Mormile, *Antich. di Pozzuoli*, p. 180, de la découverte d'un grand nombre de statues de dieux et de héros, d'excellent travail, découvertes au même endroit, en 1606. Le détail de ces statues trouvées sur le site de *Cumes* est donné par un auteur à peu près contemporain, Antonio Ferro, dans un écrit intitulé : *Apparato delle statue recentemente nella distrutta Cuma rinvenute*, et un extrait de cet écrit a été donné par Min. Riccio, *Cenni storici*, *etc.*, p. 24. Au nombre de ces statues, l'auteur cite un *Neptune, con parte de' peli della barba dipinti di colore ceruleo.* Le temple dont ces statues avaient formé la décoration devait être d'époque romaine, dû probablement à la munificence d'Agrippa; ce qui semblait résulter de la présence d'une statue d'*Auguste, il più bello*, dit l'auteur napolitain; *e del più buon maestro che potesse vedersi tra l'antichità*, et d'une autre statue de *Drusus Cæsar*, portant l'inscription : DRVSI CÆSARIS, ainsi que d'une inscription trouvée au même endroit et rapportée aussi par Mormile : LARES AVGVSTOS AGRIPPA.

travail des champs fait découvrir de temps en temps à *Cumes*, que j'ai vainement cherché à deux reprises les traces d'un temple romain d'Apollon, déterré en 1817, dont on retrouva des bases, des chapiteaux, des tronçons de colonnes, des fragments de corniche ornée d'une frise sculptée, avec une portion du stylobate qui portait l'édifice, et avec un autel, où se lisait une inscription latine qui faisait connaître la divinité à laquelle il était dédié: APOLLINI CVMANO; tous fragments, qui auraient dû être recueillis dans le musée, et dont il ne reste plus que le souvenir consigné dans le livre du chanoine Jorio, témoin de la découverte[1].

Le seul reste d'antiquité un peu considérable qui subsiste encore de *Cumes*, des temps où elle était devenue municipe et colonie romaine, c'est une portion d'un temple, convertie aujourd'hui en métairie. Il est construit en briques, avec une voûte, en grande partie moderne, et il est connu sous le nom vulgaire de *Tempio del Gigante*, à cause d'un buste colossal en marbre de *Jupiter*, qui y fut trouvé, il y a près de deux siècles, et qui, après avoir été longtemps exposé en différents endroits de Naples[2], où il eut à souffrir des atteintes de toute espèce, a fini par être recueilli au musée des *Stadj*, où il se voit aujourd'hui. Ce buste, malheureusement bien dégradé, est, à ma connaissance, le seul monument de ce genre qui nous soit parvenu de l'antiquité, c'est-à-dire, un buste, d'une proportion fortement colossale, en guise d'une statue du dieu; et le style, qui appartient encore à l'école grecque, bien que le travail accuse l'époque romaine, semble prouver que le temple qu'il décorait était un des édifices de la cité grecque, restauré dans les temps romains. Ce buste remplissait une grande niche, pratiquée dans le mur du fond de la *cella*, au devant de laquelle était érigé un *autel*, et qui était flanquée, à droite et à gauche, de deux autres niches, de forme carrée, décorées sans doute de statues[3]. D'après la forme du terrain qu'occupe cette ruine, on présume avec raison que ce *temple de Jupiter* devait être peu éloigné du *forum* de la ville antique[4]; et c'est effectivement à peu de distance de ce lieu, que la fouille, ouverte au commencement de l'année dernière par S. A. R. le comte de *Syracuse*, a fait découvrir des restes considérables d'un grand édifice, qui n'est pas entièrement connu, mais qui paraît bien avoir été le *forum* de *Cumes*, et dont je parlerai dans mon prochain article.

[1] Jorio, *Guida di Pozzuoli, etc.*, p. 114-116. L'autel seul a été porté au musée de *Naples*, où il se voit aujourd'hui. — [2] Au temps de d'Ancora, dont le livre a été publié en 1792, le buste colossal se voyait encore *avanti il real Palazzo*, *Guida di Pozzuoli*, p. 128. — [3] D'Ancora, *Guida di Pozzuoli, etc.*, tav. XLIV et XLV, 2, p. 128-129. — [4] Jorio, *Guida di Pozzuoli, etc.*, p. 119.

L'étendue qu'ont prise ces observations préliminaires sur l'histoire et sur le site de *Cumes*, ne me laisse plus assez d'espace pour parler des fouilles dont je me proposais de rendre compte. Ce sera donc là le sujet d'un second, et peut-être d'un troisième article, où j'aurai à faire mention d'un grand nombre d'objets intéressants, sous des rapports bien différents, qui ont été le produit de ces dernières fouilles de *Cumes*.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

CHARLES-QUINT,

SON ABDICATION, SA RETRAITE, SON SÉJOUR ET SA MORT *au monastère hiéronymite de Yuste.*

HUITIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Charles-Quint touchait au terme de ses jours. L'éruption des jambes était revenue avec violence. Ne pouvant supporter l'irritation qu'elle lui causait, il eut recours à des moyens dangereux pour la faire cesser. « La « démangeaison des jambes, écrivait Mathys, le 9 août, a recom« mencé. Elle est très-incommode à l'Empereur, qui fait usage de ré« percussifs, dont il assure se trouver mieux que je ne le suppose. Ces « répercussifs me déplaisent, car ils sont très-périlleux. Bien que Sa « Majesté me dise qu'elle préfère une petite fièvre à cette démangeaison, « je ne pense pas qu'il soit en notre pouvoir de choisir nos maux. Je « sais très-bien qu'il pourrait en résulter un mal pire que celui qu'elle a. « Plaise à Notre-Seigneur qu'il n'en soit pas ainsi, et puisse-t-il lui « donner la santé dont nous avons besoin[2] ! »

Soumis aux volontés impérieuses de son intraitable malade, le

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1852, page 669; pour le deuxième, celui de décembre, page 746; pour le troisième, celui de janvier 1853, page 27; pour le quatrième, celui de mars, page 133, et, pour le cinquième, celui d'avril, p. 239; pour le 6ᵉ, celui de janvier 1854, page 5; et, pour le 7ᵉ, celui de février, page 67. — [2] Lettres de Mathys à Vasquez, du 9 août, dans *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, recueil publié par M. Gachard, p. 314 et 315.

clairvoyant mais timide médecin osait blâmer ses écarts de régime, sans être capable de les arrêter. Il le laissait dormir les portes et les fenêtres ouvertes pendant les nuits d'août, qui, étouffantes le soir, étaient très-fraîches vers le matin [1]. Aussi Charles-Quint prit-il un refroidissement qui lui irrita la gorge et lui donna ensuite un accès de goutte inusité dans cette saison. Le 10 août on fut obligé de le soutenir lorsqu'il alla entendre la messe, et, le 15, fête de l'Assomption, il se fit porter à l'église, où il communia assis [2]. Le lendemain la tête lui tourna, et il eut une sorte de défaillance [3]. Depuis, il resta faible, avec du malaise, de la chaleur, et sans appétit, ce qui était un mauvais signe. La saison était marquée par des maladies nombreuses qui régnaient aux alentours du monastère, et qui s'étaient étendues jusqu'à Valladolid et à Cigales. Les fièvres tierces ravageaient la contrée; beaucoup de gens en mouraient dans les villages voisins; le comte d'Oropesa en était atteint au château de Jarandilla, et les serviteurs même de Charles-Quint, dont un assez grand nombre était malade, n'y avaient pas échappé sur les hauteurs de Yuste [4].

Le temps commença à changer le 28 août. Ce jour-là, un orage violent se déchaîna sur la montagne, où vingt-sept vaches furent frappées de la foudre [5], et de vieux arbres furent renversés par l'impétuosité des vents. L'air s'en trouva rafraîchi. Jusque-là Charles-Quint s'était occupé d'affaires importantes ou délicates, qui touchaient aux grands intérêts de la monarchie espagnole ou à la concorde un peu troublée de sa famille. Il avait reçu plusieurs visites à Yuste, et il y en attendait d'autres. Le comte d'Urueña, avec une suite considérable, était venu lui baiser les mains [6]. Charles-Quint avait été charmé d'apprendre de don Pedro Manrique, premier député aux récentes Cortès de Valladolid, comme procurador de Burgos, ce qui s'était passé dans cette assemblée, close à la fin de juillet, et où avaient été votés un *servicio* financier ordinaire et un *servicio* extraordinaire. Don Pedro Manrique allait à Bruxelles informer Philippe II de cette utile assistance, dont il rendit auparavant compte à l'Empereur, qui, sur la recommandation de doña Juana, lui remit une lettre de faveur pour le roi son fils. Cette lettre fut une des dernières qu'il écrivit [7].

[1] Lettre de Quijada du 9 août, dans *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, p. 314, note 1, et *Retiro, estancia, etc.*, fol. 215, r°. — [2] Lettre de Mathys à Vasquez, du 17 août, *ibid.* p. 315-316. — [3] Lettre de Quijada à Vasquez, du 17 août, *ibid.* p. 319. — [4] Lettre de Quijada, du 17 août, *ibid.* p. 319. — [5] Lettre de Quijada à Vasquez, du 28 août, *Retiro, estancia, etc.*, fol. 221, v°. — [6] *Ibid.* fol. 221, v°. — [7] *Ibid.* fol. 220, v°.

En même temps que don Pedro Manrique, Charles-Quint avait vu arriver au monastère Garcilaso de la Vega, qui venait de Flandre avec l'archevêque de Tolède Carranza et le régent Figueroa. Garcilaso lui avait apporté des dépêches de Bruxelles et de Valladolid, ainsi que les relations détaillées de tous les événements militaires. Philippe II avait chargé l'archevêque Carranza et le régent Figueroa de ses plus secrètes communications pour son père; il priait ardemment l'Empereur de décider la reine de Hongrie à reprendre l'administration des Pays-Bas lorsqu'il s'en éloignerait. Il le conjurait aussi d'intervenir avec son irrésistible autorité auprès du roi de Bohême, son gendre, pour l'obliger à rendre plus heureuse l'infante Marie, qui avait à se plaindre gravement de lui [1].

Charles-Quint lut avidement les lettres et les relations qui lui étaient adressées des Pays-Bas ou envoyées de Valladolid. Il apprit avec satisfaction le bon état où se trouvaient les armées et les affaires de son fils sur la frontière de Picardie, après la victoire de Gravelines; il ne se montra pas moins content du succès qu'avaient obtenu le duc d'Albuquerque et don Carvajal au delà des Pyrénées françaises, où ils avaient fait une excursion et brûlé la ville de Saint-Jean-de-Luz; enfin il fut soulagé en acquérant la certitude que la flotte turque retournait dans les mers du Levant. Il passa presque toute la journée du 27 août à écrire des lettres pour la gouvernante d'Espagne, la reine de Hongrie [2] et le ministre Vasquez, auquel il disait en terminant : « Qu'on ne dépêche « pas de courrier en Flandre sans une extrême nécessité, jusqu'à ce « que j'aie entendu l'archevêque de Tolède et Figueroa, et répondu à « ce que le roi doit m'écrire par eux et à ce que Garcilaso m'a dit de sa « part [3]. »

Le 28, jour du grand orage, l'Empereur eut un long entretien avec Garcilaso de la Vega. Il lui donna oralement et par écrit ses instructions pour la princesse sa fille et la reine sa sœur. Il ne s'expliquait pas sur l'envoi si vivement sollicité de l'infant don Carlos à Yuste, ni sur la translation désirée de la cour dans une autre ville que Valladolid. Mais il pressait, avec les instances les plus grandes et par les raisons les plus persuasives, la reine de Hongrie d'accepter le gouvernement des Pays-Bas. C'était un service important qu'elle devait rendre au roi son neveu, et qu'elle ne pouvait pas refuser à la demande de son frère. Garcilaso partit ensuite pour Valladolid et pour Cigales, avec ordre de revenir au plus tôt à Yuste, y rendre compte de la mission

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 222, r°. — [2] *Ibid.* fol. 221, v°. — [3] *Ibid.* fol. 221, r° et v°.

dont le chargeait l'Empereur [1]. Le surlendemain de son départ, Charles-Quint ressentit la première atteinte de la maladie à laquelle il succomba. Cette maladie, à en croire le récit des moines hiéronymites qu'ont généralement suivi les historiens, aurait été précédée et en quelque sorte causée par les obsèques que Charles-Quint voulut célébrer de son vivant.

Huit jours auparavant, c'est-à-dire lorsque la goutte le quittait à peine, au moment où l'éruption des jambes le tourmentait de nouveau, au milieu de ses vives préoccupations politiques et de ses correspondances les plus multipliées, l'Empereur aurait eu, d'après la chronique du prieur Fray Martin de Angulo, la conversation suivante avec Nicolas Benigne l'un de ses *barberos:* «Maître Nicolas, sais-tu à quoi je «pense?» — «A quoi, sire, répondit le barbero.» — «Je pense, con«tinua l'Empereur, que j'ai là deux mille couronnes d'économie, et je «calcule comment je pourrai les employer à faire mes funérailles.» —«Que Votre Majesté ne prenne pas ce soin, répliqua Bénigne, car, si «elle meurt et que nous lui survivions, nous saurons bien les faire «nous-mêmes.» — «Tu me comprends mal, dit l'Empereur; pour «bien cheminer, il y a une grande différence à avoir la lumière derrière «soi ou à l'avoir devant.» La chronique du prieur de Yuste ajoute que ce fut à la suite de cette conversation que l'Empereur ordonna de faire les obsèques de ses parents et les siennes. Sandoval, qui rapporte la conversation, ne raconte pas les obsèques [2]; et, comme il les omet, il est probable qu'il n'y croit pas.

Le moine anonyme dont M. Bakhuizen a analysé le manuscrit et le père Joseph de Siguença, qui l'a probablement copié dans son histoire de l'ordre de S. Jérôme, vont plus loin dans leur récit. Selon eux, Charles-Quint, jouissant d'une santé parfaite et se trouvant mieux disposé que jamais, appela son confesseur Juan Regla, et lui dit: «Fray «Juan, je me sens bien portant, soulagé et sans douleurs; que vous «semblerait-il si je faisais célébrer le service funèbre de mon père, «de ma mère et de l'Impératrice?» — Le confesseur approuva le dessein

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 222, r°. — [2] Sandoval, *Vida del Emperador Carlos V en Yuste*, § 3, à la fin du tome II, p. 826. Sandoval ajoute même que ces deux mille couronnes furent employées à acheter la cire, les tentures et les vêtements de deuil pour ses véritables funérailles, dont le service dura neuf jours. «Y con las «mesmas coronas se compró la cera y lutos con que fue sepultado y se le hicieron «las honras.» P. 826. En effet, dans ses lettres du 25 septembre et du 16 octobre, à Vasquez, Quijada parle des *varas* de draps noir qu'il fut obligé d'acheter après la mort de l'Empereur pour tendre la chapelle pendant les obsèques. *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, p. 402 et 432.

de l'Empereur, qui ordonna sur le champ de tout préparer pour ces religieuses cérémonies. La célébration en commença le lundi (29 août) en l'honneur de son père, et fut continué les jours suivants. « Chaque « jour, ajoute Fray Joseph de Siguença, l'Empereur y assistait avec son « cierge allumé, qu'un page portait devant lui. Placé au pied de l'autel, il « suivait tous les offices, en priant avec beaucoup de dévotion, dans des « heures assez pauvres et mal ornées. » Ces commémorations pieuses étant achevées, il appela de nouveau son confesseur et lui dit : « Ne vous « paraît-il pas, Fray Juan, qu'ayant fait les obsèques de mes proches, je « puisse aussi faire les miennes, et voir ce qui arrivera bientôt pour moi. » — « En entendant ces paroles, Fray Juan Regla s'attendrit, les larmes « lui vinrent aux yeux, et il dit comme il put : — « Que Votre Majesté « vive nombre d'années, s'il plaît à Dieu, et qu'elle ne nous annonce « pas sa mort avant l'heure. Ceux d'entre nous qui lui survivront s'ac- « quitteront de ce devoir, si Notre-Seigneur le permet, comme ils y « sont tenus. » L'Empereur, qu'animait un esprit plus haut, lui dit : — « Ne croyez-vous point que cela me profiterait ? » — « Oui, sire, répon- « dit Fray Juan, et beaucoup. Les œuvres pieuses que quelqu'un fait pen- « dant sa vie sont d'un plus grand mérite, et elles ont un caractère bien plus « satisfactoire que celles qu'on fait pour lui après sa mort. Plût à Dieu « que nous tous en fissions autant, et que nous eussions d'aussi bonnes « pensées. » — L'Empereur ordonna qu'on préparât tout pour le soir, « et qu'on commençât aussitôt ses obsèques.

« On dressa au milieu de la grande chapelle un catafalque en- « touré de cierges. Tous les serviteurs de Sa Majesté descendirent en « habit de deuil. Le pieux monarque, également vêtu de deuil et un « cierge à la main, y vint aussi pour se voir enterrer et célébrer ses « funérailles. Il pria Dieu pour cette âme à laquelle il avait accordé tant « de grâces pendant la vie, afin que, arrivée au moment suprême, il « prît pitié d'elle. Ce fut un spectacle qui arracha des larmes et des « soupirs à ceux qui étaient présents, et qui ne l'auraient pas pleuré da- « vantage s'ils l'avaient vu réellement mort. Pour lui, à la messe de « ses funérailles, il alla faire l'offrande de son cierge entre les mains du « prêtre, comme s'il avait déposé entre les mains de Dieu son âme, que « les anciens représentaient par un semblable symbole. Aussitôt, sans « laisser passer le milieu du jour, l'après-midi suivante du 31 août, il « appela son confesseur, et lui dit combien il était joyeux d'avoir fait ces « funérailles, et qu'il sentait dans son âme comme une allégresse qui « lui semblait déborder jusque dans le corps.

« Le même jour, l'Empereur appela son garde-joyaux, et se fit re-

« mettre par lui le portrait de l'impératrice, sa femme. Il resta un mo « ment à le contempler. Puis il dit au garde-joyaux : — « Enfermez-le, et « donnez-moi le tableau de la prière dans le jardin des Oliviers. »— Il re- « garda pendant longtemps ce tableau, et ses yeux paraissaient répandre « au dehors les sentiments élevés qu'il avait dans son âme. Il le renvoya « et dit : — « Apportez-moi l'autre tableau du jugement dernier. » — Cette « fois la contemplation fut plus longue, la méditation plus profonde, au « point que le médecin Mathys lui dit qu'il prît garde de ne pas se rendre « malade en tenant si longtemps suspendues les puissances de l'âme qui « dirigent les opérations du corps. Dans ce moment même, l'Empereur « eut un frisson, et, se tournant vers son médecin, lui dit : — « Je me sens « mal. » — C'était le dernier d'août, vers les quatre heures du soir. Mathys « lui toucha le pouls, et y trouva un peu d'altération. On le porta aus- « sitôt dans sa chambre, et, dès ce moment, le mal alla toujours en « s'aggravant[1]. »

Voilà une scène parfaitement arrangée et à laquelle il ne manque rien. La plupart des historiens l'ont acceptée des moines, et quelques-uns d'entre eux y ont ajouté des détails plus extraordinaires encore. Non-seulement ils ont fait assister Charles-Quint à ses propres funérailles, mais ils l'ont étendu comme un mort dans sa bière. De là, il mêlait sa voix à celles des moines qui chantaient sur lui les prières des trépassés[2]. Cette scène singulière est-elle vraie? La nature de la cérémonie, la santé de l'Empereur, les occupations qui remplissaient son temps, les pensées qui absorbaient son esprit, les témoignages de ses serviteurs, qui contredisent les récits des moines, les faits authentiques, qui sont en désaccord avec la date assignée à cet acte bizarre, ne permettent guère d'y ajouter foi.

Comment admettre d'abord la cérémonie en elle-même? L'Église catholique la réservait aux morts, et ne pouvait pas l'appliquer aux vivants. Accomplie hors de propos, elle aurait perdu son efficacité avec sa raison, et serait devenue une sorte de profanation. L'Église priait pour ceux qui ne pouvaient plus prier eux-mêmes. Elle offrait à leur intention le sacrifice chrétien, auquel ils étaient désormais hors d'état de prendre part. Cet accompagnement pieux et solennel de l'âme dans son passage de la vie périssable à la vie éternelle n'avait son mérite et sa grandeur qu'en ayant sa réalité. Il ne devait faire défaut à personne,

[1] *Manuscrit hiéronymite* analysé par M. Bakhuizen Van den Brink, chap. XXXIII, p. 44 et 45; *Historia de la orden de San Geronimo, etc.*, par Fray Joseph de Siguença, tercera parte, lib. I, c. XXXVIII, fol. 200 et 201. — [2] Robertson, entre autres, à la fin du livre XII de son *Histoire de Charles-Quint*.

pas plus que la mort elle-même. L'Église eût été digne de blâme en accordant à la fantaisie déréglée d'un vivant ce qui était consacré à l'utilité spirituelle des morts. Charles-Quint savait bien, d'ailleurs, qu'il y avait plus d'avantage à prier soi-même qu'à être l'objet des prières d'autrui, à s'approprier le sacrifice du Rédempteur par la communion eucharistique qu'à y être indirectement associé par une pieuse sollicitude de l'Église. C'est ce qu'il avait fait quinze jours auparavant, et c'est ce qu'il fit bientôt encore. Le reste n'était qu'un supplément religieux, la suprême et immanquable supplication de l'Église en faveur de ceux qui, sortis de ce monde, ne pouvaient plus ni se repentir du mal, ni opérer le bien, ni perfectionner leur âme, ni changer eux-mêmes leur destinée.

Ces raisons générales seraient insuffisantes pour douter des obsèques, si elles étaient seules. Elles ne le sont pas. La plupart des circonstances racontées par les moines sont invraisemblables ou fausses. Les chroniqueurs hiéronymites prétendent que Charles-Quint consacrait à cette cérémonie deux mille couronnes qu'il avait économisées. Mais, outre l'objection qui s'élève contre l'énormité de la somme pour l'acte, il y en a une plus décisive tirée de sa non-existence. Dès le 17 août, treize jours avant la maladie de l'Empereur l'argent manquait à Yuste. Celui qui y était au moment des récoltes avait été employé à l'achat des blés, de l'avoine et des autres provisions nécessaires à la colonie impériale. Quijada ne cessa, durant un mois, de demander à Vasquez l'envoi du troisième quartier de la pension que l'Empereur s'était réservée, et qui n'arriva de Séville que le 18 septembre [1]. Les forces de l'Empereur ne se seraient d'ailleurs pas prêtées aux fatigues d'une semblable cérémonie. Sa santé n'était pas, comme le disent les moines, meilleure que jamais. Il s'était fait transporter, le 15 août, à l'église, où il avait communié assis; la goutte ne l'avait quitté que le 24, l'éruption des jambes avait, depuis lors, succédé à la goutte, et il était incapable de se rendre à l'autel le 29 et de s'y tenir debout pendant plusieurs matinées de suite. Loin d'avoir les pensées bizarres qui peuvent survenir à l'imagination dans le désœuvrement, il était fort sérieusement occupé des besoins de l'État et des intérêts de sa famille, il avait des décisions à prendre sur les demandes de sa fille, des résolutions à persuader à sa sœur, des conférences à tenir avec les envoyés de son fils, dont il écoutait les uns et attendait les autres; il donnait des instructions et il écrivait des lettres jusqu'à la veille de sa maladie mortelle, sans que les infirmités et les

[1] C'est ce que prouvent surabondamment les lettres de Quijada et de Gastelú, des 1er août, 10 et 18 septembre 1558. *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, publié par M. Gachard, pages 319, 326, 329, 361, 376.

affaires lui laissassent un moment de repos et de liberté. Dans cette faiblesse physique et avec cette préoccupation morale, il était d'autant moins en mesure et en disposition de consacrer le 29, le 30 et le 31 août aux services funèbres de sa femme, de son père, de sa mère et de lui-même, qu'il avait déjà célébré celui de l'impératrice le 1er mai, anniversaire de sa mort [1], et que, le 31 août, jour assigné au sien, il était, depuis vingt-quatre heures, retenu dans sa chambre par la maladie. Si ces invraisemblances et ces impossibilités n'arrêtaient pas, il resterait à expliquer pourquoi, ni le majordome de Charles-Quint, ni son secrétaire, ni son médecin, qui mentionnent dans leurs lettres les incidents même ordinaires de sa vie religieuse, surtout lorsqu'ils ont quelque rapport avec sa santé, ne parlent pas d'un événement aussi extraordinaire; pourquoi, rappelant le service funèbre de l'impératrice à l'anniversaire du 1er mai, ils ne disent rien des funérailles anticipées que l'Empereur aurait ordonnées pour lui-même; pourquoi, ayant raconté qu'il avait été porté, le 15 août, à l'église, où il avait communié assis, ils se taisent entièrement sur ces étranges obsèques du 31, auxquelles leur maître les aurait conviés, et qui avaient été sitôt suivies de sa mort. Mais ils font bien plus que de s'en taire, ils les démentent. Leurs récits sont en complet désaccord avec ceux des moines. Le médecin Mathys, qui figure dans la scène racontée par les hiéronymites, ne put pas y être présent le 30, jour où Charles-Quint l'avait envoyé auprès du comte d'Oropesa, à Jarandilla, ni le 31, jour où Charles-Quint était déjà malade dans sa chambre. Lui et Quijada donnent à la maladie de l'Empereur une autre date et une autre cause. Voici ce que dit, à ce sujet, Mathys à Vasquez, le 1er septembre :

« Très-illustre seigneur, il y a peu de jours que je vous écrivis que « Sa Majesté était dans une disposition passable, mais que l'éruption « était revenue, et que, vers le soir, Sa Majesté avait un peu de douleur « de tête et avait eu recours aux répercussifs contre l'éruption. Maintenant, j'ai à faire savoir à Votre Seigneurie que, mardi passé, 30 du « mois d'août, Sa Majesté mangea sur la terrasse, où la réverbération « du soleil était très forte. L'Empereur mangea peu et avec peu d'appétit, comme il me le dit le soir, lorsque je revins de Jarandilla, où « j'étais allé par son ordre, pour l'indisposition du comte d'Oropesa. « Pendant que l'Empereur mangeait, il lui survint une douleur de tête « qu'il garda tout le reste du jour. Il dormit mal pendant la nuit, et

[1] Le 1er mai 1558, Gastelú écrit à Vasquez : « Juan Gaytan ha venido para poner « orden lo de la cera y otras cosas necesarias para honras que cada año se hacen á « primero de mayo por la imperatriz. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 181, r°.

« passa plus d'une heure et demie sans sommeil : il eut de la chaleur, et « but. Le mercredi au matin il se trouva plus soulagé, mais avec de « l'accablement et de la soif. Il se leva, mangea peu et il eut plus « d'envie de boire que de manger. Depuis, vers les deux heures, il sen- « tit un peu de froid, et s'endormit quasi une heure. En s'éveillant, il « éprouva un froid plus grand qui courait par les épaules, l'épine du « dos, les flancs et la tête, et qui dura jusqu'à sept heures du soir. Alors « commença, avec douleur et grande chaleur de tête, une fièvre qui « s'est prolongée, dans sa violence, jusqu'à six heures du matin d'au- « jourd'hui 1er septembre, a rendu la nuit très-agitée, et a porté la cha- « leur de la tête presque jusqu'au délire. Sa Majesté s'est levée de son « lit, a mangé très-peu et n'a pas été quittée par la fièvre, qui est ce- « pendant un peu remise. Ce qui m'inquiète en cela, c'est de voir que « la fièvre ne cesse point, et de trouver Sa Majesté très-affaiblie à la « suite de ce premier paroxysme. Si, dans la matinée, l'Empereur n'en « est pas débarrassé, je suis déterminé à le saigner. » Après avoir prié Vasquez de communiquer ces fâcheuses nouvelles à la princesse doña Juana, Mathys ajoutait en post-scriptum : « On s'aperçoit que Sa Ma- « jesté n'est pas sans crainte, parce que c'est pour elle une chose nou- « velle, qu'une fièvre principalement putride. Aussi a-t-elle songé tout « de suite à s'occuper de son testament. Jusqu'ici la fièvre ne paraît pas « devoir partir, et il s'est déjà passé vingt-quatre heures [1]. »

Quijada, un peu moins inquiet que Mathys, chercha le même jour à rassurer la princesse, en lui disant que l'Empereur se trouvait un peu mieux; qu'il avait entendu la messe hors de son lit, qu'au moment même où il écrivait, vers huit heures du soir, l'Empereur faisait colla- tion avec du sucre rosé, et que la demande du testament ne signifiait rien de sa part, parce qu'il avait voulu s'en occuper en santé [2]. Dans une lettre qu'il adressa aussi à Vasquez, le 1er septembre, il disait : « Je « crains que cet accident ne soit survenu à Sa Majesté pour avoir mangé « avant-hier sur la terrasse couverte. Le soleil était ardent et il réver- « bérait beaucoup. L'Empereur y resta jusqu'à quatre heures de l'après- « midi, et, lorsqu'il partit de là, il avait un peu de douleur de tête. « Cette nuit, il dormit mal. Il pourrait bien se faire que cela eût causé « le froid et la fièvre [3]. »

[1] Lettre de Mathys à Vasquez, du 1er septembre 1558, dans *Retraite et mort de Charles-Quint*, publié par M. Gachard, p. 322-323. — [2] Lettre de Quijada à la princesse doña Juana, du 1er septembre. *Ibid* p. 324. — [3] *Ibid*. p. 326. Quijada, qui n'était point à Yuste, mais à Cuacos, le 30 août (voir sa lettre p. 320 et la note qu'y joint M. Gachard), n'a été témoin que de l'accès assez alarmant du 31. Il

Le 1er septembre même, Charles-Quint s'entretint de ses dernières dispositions testamentaires avec son majordome et son confesseur. Il se sentit comme frappé à mort. Depuis trente ans il n'avait jamais eu de fièvre sans avoir la goutte[1]. Il voulut ajouter un codicille au testament qu'il avait fait à Bruxelles le 6 juin 1554. Pour que ce codicille fût valable, Quijada demanda à Vasquez, par les ordres de l'Empereur, que Gastelú fût, au plus tôt, investi des pouvoirs de notaire public[2], et Gastelú prévint, de son côté, Vasquez de faire établir par le maître des postes des courriers et des estafettes sur la route de Valladolid à Yuste, afin de rendre les communications plus promptes entre la résidence impériale et la cour[3]. Chaque jour plusieurs lettres partirent du couvent ou de Cuacos pour donner des nouvelles de l'Empereur à la princesse sa fille et au roi son fils.

La maladie alla en empirant. Le 2 septembre, le froid anticipa de neuf heures, et l'Empereur, très-agité, fut dévoré d'une soif ardente[4]. Le paroxysme eut une telle violence, qu'il le mit *hors de son jugement*, et, lorsqu'il eut cessé, Charles-Quint ne se souvint pas de ce qui s'était passé dans cette journée[5]. A la suite de ce paroxysme, il avait eu des évacuations bilieuses et des vomissements de glaires. On lui demanda s'il voulait qu'on fît venir d'autres médecins; il répondit que non, et qu'on se bornât à appeler le docteur Cornelio de Baersdorp, qui était à Cigales auprès de sa sœur la reine de Hongrie, et qui connaissait sa complexion de longue main[6]. La nuit du 2 au 3 fut pleine d'angoisses;

place aussi la maladie de l'Empereur au 31, sans mentionner l'indisposition survenue sur la terrasse le 30; tandis que le médecin fait remonter le mal jusque-là, le majordome le fixe au lendemain, frappé qu'il a été, ce jour-là, de sa plus violente explosion; mais le médecin, le majordome et le secrétaire sont d'accord sur la date et le lieu du repas, auquel ils attribuent l'origine de la maladie. « Martes pasado, 30 « del mes de agosto, » dit Gastelú le 1er septembre, « S. Md comió en el terrado, dove « reverberaba mucho al sol, etc. » P. 322. « Yo temo que este accidente sobrevino « de comer *antier*, » écrit aussi Quijada le 1er septembre, « en un terrado cubierto, y « hacia sol y reverberaba alli mucho, etc. » P. 326. Aucun d'eux ne fait allusion, soit durant les vingt-un jours de maladie de l'Empereur, soit à propos de ses funérailles, aux obsèques anticipées qui, selon les moines, auraient été célébrées le 31 août. — [1] « Ponenos en cuidado, porque ha treinta años que S. Md no ha « tenido calentura sin accidente de gota. » *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, p. 326-327. — [2] *Ibid.* p. 327. — [3] Lettre de Gastelú à Vasquez, du 1er septembre. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 225, r°. — [4] Lettre de Quijada à Vasquez, du 2 septembre. *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, p. 330. — [5] « S. Md beviò con un poco de azu- « car rosado, dedas los siete, y hasta aquella hora habia estado siempre fuera de « sa juicio, en tanta manera que no se le accuerdó nada de cuanto habia passado « aquel dia. » Lettre de Mathys à Vasquez, du 3 septembre. *Ibid.* p. 332. — [6] Lettre de Quijada, du 2 septembre. *Ibid.* p. 330.

cependant, comme il était très-fatigué, il s'endormit. Mais, à partir de deux heures après minuit, il ne passa point une demi-heure sans se réveiller. Le matin, la fièvre étant un peu abattue, Charles-Quint, qu'avait surpris la terrible impétuosité du mal, et qui en craignait le retour, se confessa et communia [1]. Il voulait être prêt à la mort et avoir rempli ses devoirs religieux pendant qu'il était encore maître de lui-même, et avant la défaillance redoutée de sa connaissance et de sa volonté.

Vers huit heures et demie, Mathys le fit saigner de la veine médiane; il lui tira de neuf à dix onces d'un sang noir et corrompu. Cette saignée soulagea et satisfit beaucoup l'Empereur, qui resta sans fièvre, mangea vers onze heures, peu, mais avec saveur, but de la bière et de l'eau rougie, et dormit ensuite deux heures d'un sommeil calme [2]. Comme il conservait encore de la chaleur à la tête, Mathys le saigna de nouveau à la main en ouvrant la veine céphalique, au très-grand contentement de l'Empereur, qui n'éprouvait plus qu'un peu de douleur à la nuque, et qui aurait voulu qu'on lui eût tiré plus de sang, *car*, disait-il, *il s'en sentait plein* [3].

Ayant mangé un peu de pain sucré et bu de la bière, le même jour 3 septembre, entre huit et neuf heures du soir, il eut une forte angoisse vers dix; le pouls s'altéra, et la fièvre qui revint le tourmenta jusqu'à une heure du matin. Les deux saignées ne prévinrent pas le paroxysme du 4, qui anticipa de trois heures, n'eut peut-être pas la même violence, puisqu'il ne lui donna point le délire, mais lui causa une soif si ardente et une si insupportable chaleur, qu'il but successivement huit onces d'eau avec du sirop de vinaigre, neuf onces de bière, et que, s'étant débarrassé de sa jaquette, de sa camisole, de ses chaussettes de fil, il resta seulement avec sa chemise et une couverture de soie sur la poitrine. La crise finit, comme les précédentes, par des évacuations et des vomissements de matières putrides [4].

Jusque-là il s'était occupé des dispositions qui devaient être insérées dans son codicille. Il avait fait connaître à Quijada et à Gastelú ses dernières volontés, et les témoignages de souvenir et de faveur qu'il désirait laisser à chacun des serviteurs qui l'avaient accompagné dans sa retraite. Il avait discuté avec Quijada le lieu de ses funérailles. Dans son testament de Bruxelles, il ordonnait de transporter ses restes à côté de ceux de l'impératrice, dans la chapelle royale de Grenade, où étaient

[1] Lettre de Mathys, du 3 septembre. *Ibid.* p. 332. — [2] *Ibid.* — [3] « Dijo que harto « quisiera que le bovieran sacado mas cantidad de sangre pues se sentia ser lleno « de ella. » Lettre de Mathys à Vasquez, du 4 septembre. *Ibid.* p. 333. — [4] Lettres de Mathys et de Quijada à Vasquez, du 4 septembre. *Ibid.* p. 330-336.

ensevelis ses aïeux Ferdinand et Isabelle, son père Philippe le Beau et sa mère Jeanne la Folle. « Je veux, disait-il avec une pieuse tendresse, « que près de mon corps se place celui de l'impératrice, ma très-chère « et très-aimée femme, que Dieu ait dans sa gloire [1]. » Changeant alors de pensée, il souhaitait que le dernier séjour de sa vie devînt celui de son repos éternel. Mais il ne se séparait pas davantage de l'impératrice, et, s'il n'allait plus se réunir à elle à Grenade, il commandait qu'on l'apportât auprès de lui dans le couvent retiré de Yuste. Quijada combattit ce projet. Il représenta à l'Empereur que le lieu n'avait pas les qualités requises pour recevoir et garder de si grands princes, et il soutint que Grenade convenait infiniment mieux, puisque les rois catholiques en avaient fait leur tombeau et celui de leur race. Sans se rendre entièrement aux objections de son fidèle majordome, Charles-Quint se laissa ébranler par elles : « L'Empereur me répliqua, écrivait Quijada à Phi-« lippe II, certaines choses que Votre Majesté saura plus tard. A la fin, « il s'en remit à Votre Majesté, qui ferait en cela ce qu'elle jugerait à « propos. Mais, en attendant que Votre Majesté vienne dans ces royaumes, « il veut que son corps soit déposé ici et enterré sous le grand autel de « l'église, la moitié en dedans, la moitié en dehors de l'autel, de ma-« nière à ce que le prêtre, en disant la messe, pose les pieds sur sa « poitrine et sur sa tête [2]. »

Tels étaient les funèbres entretiens de Charles-Quint, qui consacrait toujours trente mille ducats en rachats de chrétiens captifs, en dots à des femmes pauvres, en aumônes à des nécessiteux cachés, et qui prescrivait de célébrer, peu de temps après sa mort, le service divin pour le repos de son âme dans toutes les maisons monastiques et toutes les églises paroissiales de l'Espagne, et fondait, de plus, des messes perpétuelles à plain-chant, en demandant que le souverain pontife accordât un jubilé avec des indulgences plénières pour attirer plus de prières autour de sa tombe [3]. Après avoir été purgé le 5 avec de la manne et de la rhubarbe [4], il eut, le 6, un accès accablant qui dura de treize à quatorze heures [5], et il resta avec si peu de force, que Quijada ne lui parla de rien. Son délire avait été extrême, et, d'ailleurs, l'autorisation demandée pour que Gastelú remplît l'office de notaire n'était pas encore

[1] Voir son testament dans Sandoval, t. II, fol. 860-861. — [2] Lettre de Quijada à Philippe II, du 17 septembre, dans *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, p. 371, 372. — [3] Testament de Charles-Quint dans Sandoval, t. II, fol. 861 ; son codicille. *Ibid.* fol. 881. — [4] Lettre de Mathys à Vasquez, du 5 septembre, dans *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, p. 337. — [5] Lettre de Mathys à Vasquez, du 6 septembre. *Ibid.* p. 339-340.

arrivée. Elle arriva dans la nuit du 6 au 7, par un courrier exprès venu de Valladolid, qui apporta des lettres de la princesse doña Juana et des principaux personnages de la cour et des conseils. La grave maladie de l'Empereur les avait tous jetés dans l'anxiété, et la princesse sa fille demandait la permission de se rendre auprès de lui pour le voir et le servir [1].

Le 7 se passa assez bien; le pouls ne fut pas mauvais, et l'Empereur mangea le soir des œufs passés à l'eau et but de l'eau rougie. Cependant l'inflammation intérieure gagna la bouche, qui devint sèche et douloureuse [2]. L'accès du 8 fut moins long que celui des jours précédents, sans être moins violent; l'Empereur en sortit après un fort délire et la face livide [3]. On lui annonça alors l'arrivée de Garcilaso de la Vega et du docteur Cornelio de Baersdorp, qui venaient de Cigales [4], l'un avec une réponse assez favorable de la reine de Hongrie, l'autre afin de lui prêter le secours de sa vieille, mais inutile expérience médicale.

Avant tout, Charles-Quint acheva son codicille, qu'il se fit lire, signa et ferma le 9 [5]. Le 10, il appela dans sa chambre Garcilaso de la Vega, qui lui rendit compte de la mission qu'il lui avait donnée auprès de sa sœur [6]. La reine de Hongrie, que Philippe II avait conjurée de reprendre le gouvernement des Pays-Bas, ne s'était pas rendue aux pressants désirs de son neveu, qui lui avaient été apportés et exprimés par l'archevêque de Tolède. Elle avait répondu que son âge avancé, sa santé détruite, la résolution bien arrêtée qu'elle avait prise de passer dans la solitude le peu de jours qui lui restaient à vivre, les périls auxquels seraient exposés son honneur et sa réputation, si elle entreprenait d'administrer et de défendre des pays difficiles, mal pourvus et prêts à être envahis, et surtout le vœu inviolable qu'elle avait fait à Dieu de ne plus s'occuper des affaires de ce monde, ne lui permettaient pas d'accepter un fardeau dont elle avait été obligée de se décharger naguère. Se bornant à donner d'excellents conseils à son neveu, elle lui avait annoncé qu'elle ne quitterait pas sa retraite, pour la dignité et l'entretien de laquelle il devait lui accorder les villes d'Almonacid, de Zorita, d'Albalate et d'Illana, avec leurs revenus et leur juridiction [7].

Mais sa résistance fut moins ferme après qu'elle eut entendu Garci-

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 229, v°. — [2] Lettre de Mathys à Vasquez, du 8 septembre. *Ibid.* p. 353. — [3] *Ibid.* p. 354. — [4] Lettre de Quijada à Vasquez, du 8 septembre. *Ibid.* p. 355. — [5] Lettre de Quijada à Vasquez, du 10 septembre. *Ibid.* p. 360. — [6] *Ibid.* — [7] Lettre de la reine de Hongrie à Philippe II. *Ibid.* p. 341-352.

laso, et pris communication des lettres persuasives de Charles-Quint et d'une nouvelle dépêche de Philppe II. Elle écrivit qu'elle n'avait jamais été aussi troublée de sa vie : que l'attachement sans bornes, la vénération, l'obéissance, la soumission qu'elle avait pour l'Empereur, auquel elle désirait complaire en tout, la poussaient à se dépouiller de sa volonté, à ne tenir compte ni de son âge, ni de ses déterminations, ni de ses périls, mais qu'ayant promis à Dieu de ne plus conduire aucun gouvernement, elle ne pouvait enfreindre son vœu sans offenser sa conscience et exposer son âme. Prenant donc un parti moyen, elle offrait de se rendre pour un temps limité dans les Pays-Bas et de concourir à leur administration, en présence du roi, sous certaines conditions, mais encore plus par ses conseils que par ses actes. Bouleversée de la maladie de son frère, qu'elle ne croyait cependant pas aussi dangereuse, elle adressait une lettre plus brève que de coutume à Philippe II, à qui elle disait : « Je l'ai écrite avec beaucoup de peine à cause de la maladie de « Sa Majesté. Bien que le médecin ait bonne espérance et ne trouve pas « que la vie soit en péril, bien que je demeure dans cette confiance, « néanmoins, là où il y a tant d'amour, il est impossible qu'il n'y ait pas « beaucoup d'anxiété. Je ne sortirai d'inquiétude qu'en la sachant entiè« rement délivrée. Ayant appris que Sa Majesté traverse une grande crise, « et ne se gouverne pas comme il serait nécessaire, je demeure bien « en crainte [1]. »

Charles-Quint éprouva une de ses dernières joies [2] à la nouvelle que la reine de Hongrie s'était laissé ébranler dans ses résolutions jusque-là opiniâtres, et qu'elle cédait à demi. Il espéra qu'arrivée dans les Pays-Bas elle consentirait à en prendre l'entière direction pendant l'absence de son fils. Il renvoya ensuite Garcilaso de la Vega à Valladolid, où il commanda qu'on tînt prêt un sauf-conduit pour le docteur Cornelio et dix ou douze personnes qui précéderaient en Flandre la reine de Hongrie. La forte attention qu'il avait donnée à son codicille et le vif intérêt qu'il prit à la relation de Garcilaso ajoutèrent à sa fatigue et le laissèrent plus affaibli [3]. On lui cacha avec soin la défaite et la mort du vieux comte d'Alcaudete [4], qui pouvaient avoir des suites désastreuses pour les possessions espagnoles en Afrique, et dont la nouvelle arriva le 9 à Yuste. Le hasardeux gouverneur d'Oran, ayant fait une alliance avec le dey de Fez et se trouvant à la tête d'une armée de 10,400 hommes, que devaient seconder neuf brigantins chargés de munitions et de vivres,

[1] Lettre de la reine de Hongrie à Philippe II, du 9 septembre. *Retiro, estancia, etc.*, p. 356-359. — [2] Lettre de Quijada à Vasquez, du 10 septembre. *Ibid.* p. 360. — [3] Même lettre, p. 360-361. — [4] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 231, v°.

entra en campagne contre le dey d'Alger. Il s'avança par la côte vers Mostaganem, qu'il croyait surprendre et emporter. Mais, attendu par son ennemi, trahi par son allié, qui s'entendaient ensemble, il échoua dans son attaque et fut contraint de battre en retraite. A Mazagran, assailli par Hussan-Pacha, fils du fameux Barberousse, il vit le désordre se mettre dans les rangs des Espagnols, dont la retraite se changea en déroute.

L'issue funeste de cette expédition, où l'armée espagnole périt presque tout entière, où le comte d'Alcaudete fut tué, son fils don Pedro Cardone pris, et où la sûreté d'Oran se trouva compromise, aurait profondément troublé l'Empereur, s'il l'avait connue. On lui évitait et il fuyait lui-même les émotions. Il ne voulut auprès de lui ni sa sœur, ni sa fille, qui désiraient y venir et ne l'osaient pas. Quijada l'ayant prévenu que la reine de Hongrie arriverait à Yuste pour le servir, s'il se trouvait plus mal, il répondit qu'elle ne viendrait pas, d'après ce qu'il lui avait fait dire. Quijada ayant ajouté que la princesse doña Juana était dans une grande inquiétude, se tenait prête à partir, et n'attendait pour cela que son autorisation, il s'y refusa. « Il me répondit « que non, en remuant la tête, écrivit Quijada, et se tut, car avec « le mal de sa bouche il ne parle point ou ne dit que quelques pa- « roles [1]. »

La fièvre tierce s'était changée en double tierce depuis le 11, jour où le grand commandeur d'Alcantara arriva de Plasencia à Yuste [2] pour ne plus quitter son cher et glorieux maître jusqu'à sa mort. Les deux médecins Mathys et Cornelio purgèrent l'Empereur avec des pilules de rhubarbe. Il était d'une extrême faiblesse [3], bien qu'on essayât de soutenir ses forces, afin qu'il pût lutter contre le mal, en lui donnant tantôt quelques cuillerées de suc de mouton [4], tantôt quelques onces de jus de viande [5], que son estomac délabré gardait difficilement et vomissait presque toujours. Cependant, le 16, il éprouva un peu d'amélioration, au moment où pénétrait dans le monastère un courrier envoyé de Lisbonne par la reine Catherine, qui demandait avec sollicitude des nouvelles de son frère, pour le rétablissement duquel elle avait ordonné

[1] Lettre de Quijada à Vasquez, du 14 septembre, dans *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, p. 365-366. — [2] Lettre de Quijada à Vasquez, du 12 septembre. *Ibid.* p. 362. — [3] « Estas tercianas son furiosas y largas, » écrivait Quijada, « S. M^{ad} está muy descaido .....porque le aprietan mucho. » Lettre du 14 septembre. *Ibid.* p. 365. « La gueza de S. M^{ad} es muy grande, y si empre va disminu- « cendo la virtud. » Lettre du 15 septembre. *Ibid.* p. 368. — [4] Lettre de Quijada, du 10 septembre. *Ibid.* p. 361. — [5] Lettre du 14 septembre. *Ibid.* p. 364.

des prières publiques dans toutes les églises du Portugal[1]. Le grand commandeur annonçait cet heureux changement à Vasquez en ces termes : « Il y a, entre l'état de Sa Majesté aujourd'hui et celui des jours « précédents, la différence d'un vivant à un mort[2]. »

Mais ce mieux d'un instant fut suivi d'un terrible retour du mal. Dans la nuit même, Charles-Quint, après deux heures d'une agitation inquiète et d'un trouble profond, eut son accès en froid avec une intensité jusqu'alors inconnue. Il eut ensuite un vomisssement de bile noire, épaisse, enflammée, et la fièvre chaude le saisit avec une si furieuse violence et une si longue durée, qu'il resta vingt-deux heures sans parole et sans mouvement. Cet état effrayant, pendant lequel les médecins lui introduisirent à deux reprises dans la bouche quelques onces d'une boisson d'orge sucrée, sans qu'il pût remuer ni la tête ni la main, se prolongea tout le 17, et ne cessa que le 18, à trois heures du matin[3]. Les médecins craignirent qu'il n'eût pas la force de supporter un autre accès. Cependant, le 18, l'Empereur reprit toute sa connaissance, mais il dit « qu'il ne se souvenait de rien de ce qui s'était passé la « veille[4]. »

Le onzième paroxysme se déclara le 19, à cinq heures du matin. Dans la nuit, Charles-Quint avait dormi, fait, selon l'usage, qu'il n'abandonna pas même au plus fort de son mal, une légère collation, qui était presque immédiatement suivie d'un vomissement, et pris une boisson calmante. Le froid qu'il ressentit fut le plus vif qu'il eût encore éprouvé, et dura de cinq heures du matin à onze heures. Lorsque la chaleur commença, les médecins crurent que l'Empereur, dont les forces paraissaient épuisées, et qui était tombé dans le même silence et la même immobilité que la veille, succomberait pendant l'accès, et ils demandèrent qu'on lui administrât l'extrême-onction[5]. Quijada, par affection et par sollicitude pour son maître, leur résista longtemps : « Les doc« teurs, écrivait-il vers huit heures du soir à Vasquez, me disent que « le mal augmente et que la force décline, ce qu'ils reconnaissent au « pouls. Pour moi, il ne me semble pas que l'Empereur soit aussi près « de sa fin, et aujourd'hui il n'a pas été autant hors de lui que dans le « paroxysme passé.... Depuis le milieu du jour, j'empêche qu'on ne « lui donne l'extrême-onction, craignant, quoiqu'il ne parle pas, qu'il

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 234. r°. — [2] *Ibid.* fol. 234, r°. — [3] Lettres de Mathys, des 17 et 18 septembre, dans *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, pages 368, 369, 370, 374 et 375; lettre de Quijada à Vasquez, du 18 septembre, p. 377. — [4] Lettre de Mathys, du 18 septembre. *Ibid.* p. 375. — [5] Lettre de Mathys à Vasquez, du 19 septembre. *Ibid.* p. 379, 380.

« n'en soit ému. Les médecins sont retournés vers moi, et m'ont dit « qu'il était temps; je leur ai répondu que je me tiendrais prêt; qu'ils « eussent la main sur le pouls, et qu'ils attendissent au dernier moment. « Croyez qu'ils l'ont déjà enterré trois fois, et que cela me va à l'âme « et aux entrailles[1]. »

Mais, vers neuf heures, les médecins se montrèrent si alarmés, et pressèrent Quijada avec tant d'instance, qu'il se rendit. Le confesseur Juan Regla apporta l'extrême-onction, que Charles-Quint reçut dans son entière connaissance, sans le moindre trouble et avec une grande dévotion[2]. Quijada, bouleversé par cette funèbre cérémonie, ajoutait, en la racontant, ces touchantes paroles : « Jugez dans quel état doit être « celui qui, depuis trente-sept ans, sert un maître, et qui le voit ainsi « succomber. Qu'il plaise à Dieu de lui donner le ciel, si sa volonté est « de le retirer de ce monde; mais je persiste à dire qu'il ne mourra « point cette nuit. Que Dieu soit avec lui et avec nous[3]. »

Charles-Quint traversa, en effet, la nuit du 19 au 20 septembre, en résistant encore aux angoisses et à l'accablement du mal; il était presque sans pouls, et, jusqu'au matin, on lui dit les prières qui préparent à la mort. Rentré, depuis cet instant, dans la pleine possession de lui-même, il conserva, peut-être par un dernier effort de sa volonté, la raison la plus nette et la sérénité la plus pieuse, jusqu'à ce qu'il expirât[4]. S'étant confessé de nouveau, il voulut communier encore une fois; mais il craignit de n'en avoir pas le temps, s'il attendait que le viatique lui fût administré avec l'hostie que consacrerait Juan Regla, en disant la messe dans sa chambre. Il ordonna donc qu'on allât chercher le saint sacrement au grand autel de l'église. Quijada ne lui croyait pas la force nécessaire à l'accomplissement de cet acte suprême du catholique mourant : « Que Votre Majesté considère, lui dit-il, qu'elle ne pourra pas « recevoir et faire passer l'hostie. — Je le pourrai, répondit simplement « et résolument l'Empereur[5]. » Juan Regla, suivi de tous les religieux du monastère, ayant apporté processionnellement le viatique, Charles-Quint le reçut avec la plus grande ferveur, et dit : « Seigneur Dieu de

[1] Lettre de Quijada à Vasquez, du 19 septembre, dans *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, p. 381, 382. — [2] Lettre de Quijada à Philippe II, du 30 septembre. *Ibid.* p. 409. — [3] Addition de la lettre du 19 septembre vers 9 heures du soir. *Ibid.* p. 382. — [4] « Diò el alma a dios, sin hàber perdido la habla ni sentido hasta el « punto que espirò. » Lettre de Gastelú à Vasquez, du 21 septembre. *Ibid.* p. 387. Quijada dit la même chose dans sa lettre à Vasquez, écrite le 21 septembre à 4 heures du matin, une heure et demie après la mort de l'Empereur. *Ibid.* p. 385. — [5] Lettre de Quijada à la princesse doña Juana, du 30 septembre. *Ibid.* p. 415, 416.

« vérité, qui nous avez rachetés, je remets mon esprit entre vos mains. » Il entendit ensuite pieusement la messe, et, lorsque le prêtre, arrivé au *Sanctus*, prononça les rassurantes paroles de la rédemption chrétienne: *Agneau de Dieu qui enlevez les péchés du monde*, il se frappa avec joie et avec humilité la poitrine de sa main défaillante[1].

Avant d'accomplir ces devoirs religieux, il avait donné encore un moment aux sollicitudes terrestres : vers huit heures il avait fait sortir tout le monde de sa chambre, à l'exception de Quijada. Celui-ci, tombant alors à genoux pour recueillir ses dernières paroles, Charles-Quint lui dit : « Luis Quijada, je vois que je m'affaiblis et que je m'en vais « peu à peu; j'en rends grâces à Dieu, puisque c'est sa volonté. Vous « direz au roi mon fils qu'il prenne soin de tous ceux qui m'ont servi « jusqu'à la mort. . . et qu'il défende de recevoir des étrangers dans « cette maison[2]. » Pendant une demi-heure, il lui parla d'une voix basse et lente, mais assurée, de son fils naturel don Juan, de sa fille la reine de Bohême, qu'il aurait voulu savoir plus heureuse auprès de Maximilien, et de tout ce qui restait encore l'objet de ses affections et de sa sollicitude dans le monde qu'il allait laisser. Il le chargea de ses suprêmes recommandations pour Philippe II[3]. Cela fait, il ne songea plus qu'à mourir.

Pendant toute la journée du 20, Juan Regla, Francisco Villalba et quelques autres religieux du couvent lui récitèrent les prières et lui adressèrent les exhortations que l'Église réserve aux mourants. Il désignait lui-même les psaumes et les oraisons qu'il désirait entendre[4]. Il se fit lire aussi, dans l'Évangile de saint Luc, la passion du Christ, qu'il écouta les mains jointes avec un profond recueillement[5]. Il fermait quelquefois les yeux en priant, mais il les ouvrait aussitôt qu'il entendait prononcer le nom de Dieu[6].

L'archevêque de Tolède, dont il avait vivement souhaité la venue, à cause de la mission dont l'avait chargé le roi son fils, arriva enfin au monastère vers midi[7]. Carranza s'était rendu bien tard à Yuste et à fort

[1] Lettre de Quijada à la princesse doña Juana, du 30 septembre, et surtout lettre d'un moine qui était présent. *Carta sobre los ultimos momentos del Emperador Carlos-Quinto escrite en Yuste, á 27 de setiembre de 1558*, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, t. VI, p. 667-670. — [2] Lettres de Quijada à Philippe II, du 30 septembre, *ibid.* p. 410 et 411, et à Vasquez, du 26 septembre, p. 406. — [3] Même lettre, p. 411. — [4] Lettres de Quijada à Vasquez, du 21 septembre, *ibid.* p. 385; à Philippe II, du 30 septembre, p. 409. — [5] *Ibid.* p. 409. — [6] *Ibid.* p. 410. — [7] Lettres de Quijada à Philippe II, du 21 septembre, *ibid.* p. 387; de Gastelú à Vasquez, du 21 septembre, *ibid.* p. 388; de l'archevêque de Tolède à la princesse doña Juana, du 21 septembre, p. 390.

petites journées. Charles-Quint, dont il avait été le chapelain et le prédicateur, l'avait eu en grande estime, à cause de sa science, de sa piété, de sa vertu : il l'avait envoyé comme son principal théologien à Trente, où l'habile et éloquent dominicain s'était fait une immense réputation parmi les pères du concile. Voulant récompenser ses services religieux et employer activement son zèle, il l'avait désigné deux fois pour être évêque, sans que Carranza, dans son humilité, consentît à le devenir. Il l'avait placé à côté de son fils en 1554, lorsque Philippe II avait épousé Marie Tudor, et que l'Angleterre avait été ramenée violemment au catholicisme. La part trop ardente que Carranza avait prise à cette restauration de l'ancienne croyance, les talents qu'il avait déployés, les succès qu'il avait obtenus, l'avaient rendu cher à son nouveau maître, dont il était comme le directeur religieux en Angleterre et en Flandre, et qui, à la mort du vieux don Juan Martinez de Siliceo, l'avait, de concert avec le pape, nommé archevêque de Tolède, sans qu'il le désirât et même sans que tout d'abord il y consentît. Primat des Espagnes, pour ainsi dire malgré lui, Carranza encourut la haine jalouse de l'inquisiteur général Valdès, et fit naître la défiance dans l'esprit de Charles-Quint[1].

L'Empereur s'étonna de son acceptation ; il supposa que son humilité et sa vertu, assez fortes pour résister aux offres d'un évêché ordinaire, avaient fléchi devant le premier siége épiscopal de l'Espagne. A ces impressions défavorables s'étaient ajoutées les accusations plus graves de Valdès, auxquelles devait bientôt succomber le malheureux archevêque. L'inquisiteur général l'avait représenté à l'Empereur comme ayant encouragé par ses leçons les hérétiques espagnols récemment arrêtés à Valladolid et à Séville. Ce qui était vrai, c'est que, sans se séparer en rien de l'Église orthodoxe, à laquelle il restait soumis, Carranza s'était rapproché de la doctrine fondamentale des novateurs, et s'était servi de leur procédé de démonstration en introduisant dans ses *Commentaires sur le Catéchisme chrétien* et dans plusieurs autres ouvrages le principe de la justification gratuite par la foi dans le sauveur Jésus-Christ, et en recourant à l'autorité incontestable des livres saints au lieu d'employer uniquement l'autorité traditionnelle de l'Église[2].

Charles-Quint avait déjà des préventions contre lui, et n'était pas,

[1] Voir t. V, p. 389 sq. de la *Colleccion de documentos inéditos para la historia de España;* Don Pedro Salazar de Mendoza, *Vida y sucesos prosperos y adversos de D. Fr. Bartolomé Carranza;* Llorente, *Histoire de l'inquisition d'Espagne*, t. II, ch. XVIII, et t. III, ch. XXXII. — [2] Voir les mêmes ouvrages et Adolfo de Castro, *Historia de los protestantes españoles*, lib. III, p. 191-199.

d'ailleurs, édifié de ses retards, lorsque Quijada l'introduisit dans sa chambre avec les deux dominicains qui l'accompagnaient, don Pedro de Sotomayor et don Diego Ximenez. L'archevêque se mit à genoux auprès du lit de l'Empereur, dont il baisa la main. L'Empereur, qui touchait presque à sa fin, le regarda quelque temps sans rien lui dire, puis, après lui avoir demandé des nouvelles du roi son fils, il l'invita à aller se reposer [1]. Un peu avant la nuit, il recommanda à Quijada de tenir prêts les cierges bénis apportés du célèbre sanctuaire de Notre-Dame de Montserrat, ainsi que le crucifix et l'image de la Vierge que l'impératrice avait en mourant, et avec lesquels il lui avait déjà dit qu'il voulait mourir aussi [2]. Peu d'instants après, sa faiblesse augmentant, Quijada rappela l'archevêque de Tolède, afin qu'il assistât l'Empereur dans ses derniers moments [3]. L'archevêque l'entretint pieusement de la mort, en présence du confesseur Juan Regla, du prédicateur Francisco de Villalba, du prieur de Yuste Fray Francisco de Angulo, de l'ancien prieur de Grenade, du comte d'Oropesa, de son frère don Francisco de Toledo, de son oncle don Diego de Toledo, du grand commandeur d'Alcantara don Luis de Avila et Zuñiga, et de Luis Quijada, qui étaient tous dans la chambre et autour du lit de l'Empereur. Sur la demande de l'auguste agonisant, il lut le *de profundis*, dont il faisait suivre chaque verset d'observations appropriées à la funèbre conjoncture; puis, tombant à genoux, et montrant à l'Empereur le crucifix, il lui dit ces paroles rassurantes, qui lui furent plus tard imputées à crime par l'inquisition : « Voilà celui qui répond pour vous; il n'y a plus de péché, tout « est pardonné [4] ! » Plusieurs des moines qui étaient dans la chambre impériale, et le grand commandeur d'Alcantara, s'étonnèrent de ces paroles, qui semblaient placer dans le Christ seul l'œuvre du salut pleinement acquis à l'homme par le grand rachat de la croix, sans que l'homme dût y concourir par le mérite de sa conduite. Aussi, lorsque l'archevêque eut achevé, don Luis de Avila engagea-t-il Fray Francisco de Villalba à parler de son côté à l'Empereur, de la mort et du salut, dans la pensée qu'il lui ferait une exhortation plus catholique [5].

Le prédicateur hiéronymite ne chercha point en effet si haut les

[1] Déposition du moine hiéronymite Marco de Cardona, devant l'inquisition, dans Llorente, ch. XVIII, art. 2, § XI; récit du moine anonyme, publié par M. Bakuizen Van den Brink, ch. XXXVI, p. 47; lettre de l'archevêque de Tolède à doña Juana, dans *Retraite et mort Charles-Quint, etc.*, p. 390. — [2] Lettres de Quijada à Philippe II, du 30 septembre, p. 409-410, et à Vasquez, du 26 septembre, p. 406. — [3] *Ibid.* p. 410 et 406. — [4] Déposition du grand commandeur D. Luis d'Avila et Zuñiga devant l'inquisition, dans Llorente ch. XVIII, art. 2, § 13. — [5] *Ibid.*

consolations et les espérances qu'il adressa à Charles-Quint mourant. Il ne les puisa point dans la rédemption générale du Christ, mais dans l'assistance particulière des saints. « Que Votre Majesté se réjouisse, « lui dit-il, c'est aujourd'hui le jour de saint Mathieu. Votre Majesté « est venue au monde avec saint Mathias; elle en sortira avec saint « Mathieu. Saint Mathieu et saint Mathias étaient deux apôtres, deux « frères, portant à peu près le même nom, tous les deux disciples de « Jésus-Christ. Avec de pareils intercesseurs on n'a rien à craindre. Que « Votre Majesté tourne son cœur avec confiance vers Dieu, qui aujour- « d'hui le mettra en possession de sa gloire [1]. » Les deux doctrines qui divisaient le siècle comparaissaient encore une fois devant Charles-Quint sur le point d'expirer. Il les écouta avec une joie sereine, qui se répandait sur son visage affaissé, sans discerner probablement ce qui, dans l'une, accordait plus à l'action rédemptrice de Dieu, et ce qui, dans l'autre, exigeait plus de la coopération morale de l'homme. Se confiant tout à la fois dans le sacrifice réparateur du Christ et dans la salutaire intercession des saints, « il montrait, dit l'archevêque de Tolède, une « grande sécurité et une intime allégresse, qui frappèrent et consolèrent « nous tous qui étions présents [2]. »

Vers deux heures du matin, le mercredi 21 septembre, l'Empereur sentit que ses forces étaient épuisées, et qu'il allait mourir. Se prenant lui-même le pouls, il remua la tête comme pour dire : « Tout est fini [3]. » Il demanda alors aux religieux de lui réciter les litanies des agonisants et à Quijada d'allumer les cierges bénis. Il se fit donner par l'archevêque le crucifix qui avait servi à l'impératrice dans le suprême passage de la vie à la mort, le porta à sa bouche, et le serra deux fois sur sa poitrine [4]. Puis, ayant le cierge béni dans la main droite, que soutenait Quijada, tendant la main gauche vers le crucifix, que l'archevêque avait repris et tenait devant lui, il dit : « C'est le moment! » Peu après, il prononça encore le nom de *Jésus*, et il expira, en poussant deux ou trois soupirs. « Ainsi finit, écrivit Quijada dans sa douleur et son admiration, « le plus grand homme qui ait été et qui sera [5]. »

L'inconsolable majordome ajoutait tristement : *Je ne peux me persua-*

[1] Dans le manuscrit hiéronymite analysé par M. Bakuizen Van den Brink, ch. XXXVI, p. 50, et Fray Joseph de Siguença, tercera parte, lib. I°, c° XXXIX, p. 203. — [2] Lettre de l'archevêque de Tolède à la princesse doña Juana, du 21 septembre, dans *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, p. 393. — [3] Lettre de Quijada à Vasquez, du 21 septembre, *ibid.* p. 385. — [4] *Ibid.* et lettre de l'archevêque de Tolède à doña Juana, *ibid.* p. 391 et 392. — [5] Lettres de Quijada à Vasquez, du 26 septembre, *ibid.* p. 406, et à Philippe II, du 30 septembre, *ibid.* p. 410.

der qu'il soit mort[1], et à chaque instant il rentrait dans la chambre de l'Empereur son maître, tombait à genoux à côté de son lit, et baisait en sanglotant ses mains inanimées[2]. Il écrivit, quelques heures après que Charles-Quint eut cessé de vivre, à la princesse doña Juana : « Notre-Seigneur a retiré à lui Sa Majesté ce matin à deux heures et « demie avant le jour, sans que l'Empereur perdît ni la parole ni le « sentiment jusqu'au moment où il trépassa. Bien que je sache que « Votre Altesse doive le ressentir comme une fille qu'il chérissait tant, « sa vie et sa fin ont été telles qu'il y a plus à lui porter envie que com- « passion[3]. » En transmettant à Philippe II le codicille de son père, dont il lui communiquait les derniers vœux, il disait : « J'ai vu mourir la « reine de France, qui a terminé ses jours très-chrétiennement; mais « l'Empereur l'a emporté en tout, car je ne l'ai pas vu un instant « craindre la mort, ni faire cas d'elle, bien qu'il assurât quelquefois « n'être pas sans appréhension à son égard[4]. »

Tous ceux qui avaient assisté aux derniers instants de ce pieux chrétien et de ce grand prince en étaient émus d'attendrissement et ravis d'admiration. L'archevêque de Tolède, le comte d'Oropesa, le grand commandeur d'Alcantara écrivirent à la princesse sa fille pour lui exprimer leur douleur et lui transmettre de religieuses consolations[5]. « Il nous émerveilla et nous rassura tous, disait l'archevêque de « Tolède, par l'allégresse de son âme et la sainteté de sa mort[6]. » « Je « ne puis m'en consoler, ajoutait don Luis de Avila, ni m'empêcher de « le sentir dans l'âme, en songeant surtout combien il a gardé connais- « sance de moi jusqu'à ce qu'il ait expiré. Mais je tiens pour certain qu'il « est dans le lieu que nous promettent notre foi et notre espérance[7]. » En apprenant son humble fin, le président du conseil de Castille, Juan de Vega, qui avait été son vice-roi en Sicile et l'avait vaillamment servi dans la plupart de ses guerres, écrivait avec une surprise et une admiration éloquentes : « L'Empereur est mort dans le monastère de Yuste en « faisant aussi peu de bruit des grandes armées qu'il avait conduites par « mer et par terre, et avec lesquelles il avait tant de fois fait trembler « le monde, et en conservant une aussi faible mémoire de ses phalanges « belliqueuses et de ses étendards déployés, que s'il avait passé tous les

[1] « No puedo acabar conmigo de creer qu'es muerto. » *Ibid.* p. 406. — [2] Ch. XXXIX du manuscrit hiéronymite analysé par M. Bakhuizen Van den Brink. — [3] Lettre de Quijada à la princesse doña Juana. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 241, v°. — [4] Lettre de Quijada à Philippe II, du 30 septembre, dans *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, p. 410. — [5] Leurs lettres sont dans *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, par Gachard, p. 389, 396, 397. — [6] *Ibid.* p. 393. — [7] *Ibid.* p. 396.

« jours de sa vie dans ce désert. Cêrtes nous pouvons juger ce que vaut « le monde en l'estimant d'après son exemple, puisque nous avons vu « le plus grand homme qu'il ait produit depuis bien des siècles si fatigué « et si désenchanté de lui, qu'avant d'avoir achevé sa vie il n'en put sup- « porter ni la manière d'être ni les peines qu'entraînent avec elles la « gloire et les grandeurs. N'y trouvant rien que d'inutile et de dangereux « pour son salut, il s'est tourné vers la miséricorde de Dieu, et il a mis « sa confiance dans le crucifix qu'il tenait dans les mains, et qu'il avait « réservé pour cette heure suprême[1]. »

Pendant tout le mercredi, 21 septembre, le corps de l'Empereur, auprès duquel veillaient quatre religieux, resta exposé sur son lit de mort. Il était revêtu de sa robe de nuit. Un taffetas noir couvrait sa poitrine; le crucifix que l'impératrice et lui avaient tenu en mourant était sur son cœur; l'image de la Vierge était suspendue au-dessus de sa tête, et son visage pâle et serein respirait le repos[2]. Le lendemain, après s'être bien assuré de sa mort, en appliquant l'oreille sur sa poitrine et en passant un miroir devant sa bouche[3], on le plaça dans un cercueil de plomb, qui fut renfermé lui-même dans un second cercueil de bois de châtaignier, et on le transporta dans la grande chapelle du couvent, toute tendue de noir[4]. Au milieu de la chapelle avait été élevé depuis la veille un catafalque sur lequel se voyaient les marques de son ancienne grandeur, le collier de la Toison d'or, les insignes des ordres de Saint-Jacques, de Calatrava, d'Alcantara, dont il avait été le glorieux grand-maître, les couronnes et les sceptres de tous les États[5] qu'il avait si puissamment régis et si chrétiennement délaissés. Les obsèques, que dirigea l'archevêque de Tolède, et auxquelles vinrent se joindre le clergé de Cuacos et les moines des couvents circonvoisins, furent célébrées avec une pompeuse solennité pendant plusieurs jours. Les hiéronymites de Yuste, les dominicains de Sainte-Catherine et les cordeliers de Jarandilla chantèrent tour à tour les offices de l'Église, et le Père Francisco de Villalba prononça l'oraison funèbre de l'Empereur avec tant d'émotion et d'éloquence, qu'il remua vivement[6] tous ceux qui l'entendirent, et s'acquit une renommée si éclatante, que Philippe II le choisit pour son principal prédicateur. Les serviteurs de Charles-Quint, en deuil, et les grands personnages qui avaient été témoins de sa fin suivirent toutes

[1] Sandoval, *Vida del Emperador Carlos V en Yuste*, § xx, fol. 836 et 837. — [2] Manuscrit hiéronymite analysé par M. Bakhuizen Van den Brink, ch. xxxix, p. 52-53. — [3] *Ibid.* — [4] Sandoval, *Vida del Emperador Carlos V en Yuste*, § xvii, fol. 834-835. — [5] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 245, v°. — [6] Manuscrit analysé par M. Bakhuizen Van den Brink, ch. xliii, p. 54-55.

les funèbres cérémonies dans un recueillement profond. Au milieu d'eux était Quijada la tête voilée, ayant à côté de lui le jeune et attristé don Juan. Le rigide majordome exigea jusqu'au bout l'observation la plus stricte de l'étiquette impériale devant les restes vénérés de son maître. Apercevant un siége qui avait été placé dans le chœur de l'église pour le vieux et infirme don Diego de Toledo, que sa faiblesse empêchait de demeurer longtemps debout, il le fit enlever par un page, en disant qu'il ne permettrait pas qu'on s'assît en présence de l'Empereur, auquel on devait le même respect mort que vivant[1].

Avant que se terminassent les offices solennellement célébrés durant trois jours, et continués ensuite avec un peu moins de pompe jusqu'au neuvième, le corps de Charles-Quint fut, comme il l'avait prescrit, déposé sous le maître-autel. Le vendredi, 23 septembre, son codicille fut ouvert devant le corrégidor de Plasencia, Don Zapata Osorio, qui était venu à Yuste avec tous ses officiers, et qui, en vertu de sa juridiction, entendit présider à l'accomplissement de cette dernière volonté de Charles-Quint. En sa présence et par ses ordres, auxquels il fallut cette fois obéir, le dessus du cercueil fut soulevé, la face de l'Empereur fut découverte, et, après qu'elle eut été reconnue par Luis Quijada et Juan Regla, comme exécuteurs testamentaires; par Henri Mathys, Charles Prevost, Ogier Bodart, comme témoins; par Fray Martin de Angulo, Fray Lorenzo del Lozar, Fray Hernando del Coral, comme représentants de tout le monastère; Gastelú, en qualité de notaire public, dressa l'acte de l'ensevelissement du corps dans la cavité de l'autel et de son dépôt sous la garde des moines[2]. Selon le vœu que Charles-Quint en avait exprimé, on dit, chaque jour, pour le repos de son âme, un grand nombre de messes[3], parmi lesquelles ne furent jamais oubliées celles qui avaient été l'objet de sa dévotion particulière. Les moines de Yuste, qui avaient été les compagnons de sa solitude, furent les gardiens de son tombeau.

Tous ceux que le séjour ou la mort de l'Empereur avait amenés à Yuste en partirent successivement. Le samedi 25 septembre, lendemain des obsèques, l'archevêque de Tolède quitta le premier le monastère[4] d'où s'éloignèrent ensuite les serviteurs de Charles-Quint, après avoir

[1] Manuscrit analysé par M. Bakhuizen Van den Brink, p. 55-56. — [2] Acte du dépôt, du 23 septembre, dans *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, par M. Gachard, p. 398-401. — [3] On en dit longtemps quinze par jour. Lettre de Quijada, du 16 octobre, dans *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, p. 429. — [4] Lettre de l'archevêque de Tolède à Vasquez, écrite de Villafranca de la Puente, le 28 septembre. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 250, v°.

reçu, du 5 au 10 octobre, le payement de leurs legs, de leurs gages et de leurs pensions [1]. Les moines hiéronymites qui avaient été appelés de divers points de l'Espagne, pour la musique de sa chapelle ou les besoins de sa piété, rentrèrent aussi dans leurs couvents, avec les récompenses destinées à chacun d'eux [2]. Le grand commandeur don Luis de Avila s'était déjà retiré à Plasencia, l'affliction dans l'âme [3], et doña Magdalena de Ulloa, suivie de don Juan, avant de retourner au château de Villagarcia, s'était rendue en pèlerinage à Notre-Dame de Guadalupe pour y déposer ses prières aux pieds de la Vierge [4], devant laquelle s'était si souvent incliné Charles-Quint, et dont l'image devait être arborée, treize années plus tard, par don Juan, sur la grande flotte chrétienne victorieuse à Lépante. Quijada et Gastelú restèrent les derniers à Yuste, où ils dressèrent, jusqu'à la fin du mois de novembre, l'inventaire de tout ce qui avait appartenu à l'Empereur. Conformément à ses dernières volontés, les grandes provisions en blé, en avoine, en vin furent laissées au couvent, ainsi que le tableau du jugement dernier du Titien élevé au-dessus du maître autel, un dais de velours noir dressé dans le chœur, les tentures de deuil de l'appartement impérial, où pendant longtemps on ne reçut personne, et de l'église, où l'on ne cessa pas de prier pour lui. Quijada hérita du vieux cheval qui avait servi le dernier à Charles-Quint. Tous les autres objets dont il avait fait usage furent transportés sur des mules à Valladolid, et la princesse doña Juana les conserva pieusement [5] comme les précieuses reliques d'un père et du plus grand souverain de sa race.

La mort de ce vaste dominateur, devenu le plus désintéressé des solitaires, appela encore un moment sur lui l'attention universelle du monde, qui s'en était détournée depuis deux années. On se rappela jusqu'où il avait porté la grandeur et le sacrifice de la puissance, et l'on célébra avec tous les prodiges politiques de son règne, la merveille chrétienne de son abdication. Le deuil éclata dans les nombreux pays soumis à la domination de la maison d'Autriche. De toutes les églises s'élevèrent des chants pieux et des éloges funèbres. La princesse doña Juana, à Valladolid, l'archevêque Carranza, à Tolède, l'empereur Fer-

[1] Lettres de Quijada à doña Juana et à Vasquez, du 16 octobre. *Retraite et mort de Charles-Quint, etc.*, p. 428-431 et sq. — [2] Rémunérations accordées aux hiéronymites, 15 octobre. *Ibid.* p. 424-427. — [3] Lettre de Quijada du 26 septembre. *Ibid.* p. 407. — [4] *Ibid.* p. 407, et *Retiro, estancia, etc.*, fol. 262, r°. — [5] Lettre de Quijada à J. Vasquez, du 16 octobre. *Ibid.* p. 431 et suiv.; Codicille de l'Empereur Charles-Quint, dans Sandoval, à la fin du t. II. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 261, v°.

dinand, à Vienne, la reine Catherine, à Lisbonne, les Espagnols, à Rome[1], et surtout le roi Philippe II, à Bruxelles, rendirent à la mémoire de Charles-Quint des honneurs dont rien n'égala la magnificence Après ce grand et dernier bruit, le silence se fit dans le siècle autour de son nom transmis à l'histoire, comme la solitude s'était faite dans les montagnes de l'Estramadure autour de sa tombe.

Au mois de décembre, Luis Quijada et Martin de Gastelú quittèrent à leur tour ces lieux qu'ils avaient habités deux ans dans la glorieuse et attachante compagnie de leur maître. Consacré par le souvenir impérissable de ce séjour, le monastère de Yuste vit arriver, l'année suivante, le duc d'Albe et le cardinal Pacheco qui, durant trois jours, assistèrent constamment debout aux offices chantés pour l'Empereur, et parcoururent, la tête respectueusement découverte, les appartements qu'il avait habités[2]. Philippe II, qui préparait à son père, dans une des vallées méridionales du Guadarrama, un tombeau digne de lui, vint, en 1570, visiter la résidence où il avait passé les derniers temps de sa vie, et s'agenouiller au pied de l'autel où il reposait encore. Pendant les deux nuits qu'il passa au monastère, il ne voulut point, par respect, coucher dans la chambre de son père, et il dormit dans l'étroit réduit qu'occupait *l'ayuda de camara* de service auprès de Charles-Quint. Les restes de l'Empereur furent laissés pendant quatre années encore dans l'église de Yuste. Mais, lorsque, en 1574, l'Escurial fut assez avancé pour les recevoir, Philippe II les fit transporter dans ce majestueux et sévère monument, palais et monastère tout ensemble, qui devint le sépulcre vénéré du père, la résidence préférée du fils, et où Philippe II devait, comme Charles-Quint, finir ses jours au milieu des hiéronymites[3].

L'Empereur ne fut pas porté seul sous les voûtes religieuses de l'édifice gigantesque dédié au martyr saint Laurent en souvenir de la victoire de Saint-Quentin gagnée le 10 août, jour de sa fête. Philippe II voulut l'y entourer de ceux qu'il avait le plus aimés. La même année, les cercueils de Charles-Quint, de sa mère Jeanne la folle, de sa femme Isabelle de Portugal, de ses enfants don Ferdinand, don Juan, et de sa bru doña Maria, de ses sœurs, la reine Éléonore, qui l'avait précédé de huit mois dans la tombe, et la reine Marie qui l'y suivit de si près,

[1] Sandoval raconte en détail les honneurs funèbres rendus à Charles-Quint à Valladolid, à Bruxelles et à Rome, t. II, fol. 836-856. — [2] Manuscrit hiéronymite analysé par M. Bakhuizen Van den Brink, ch. XLIII, p. 56. — [3] Voir tout le troisième livre du t. III de l'ordre de saint Jérôme, par le père Joseph de Siguença, et notamment les *discursos* XX, XXI, XXII, fol. 668-690.

partis de Yuste, de Grenade, de Mérida, de Cigales, furent conduits processionnellèment à l'Escurial [1].

En ce moment le fidèle Luis Quijada n'était plus. Il avait été tué cinq années auparavant d'un coup d'arquebuse en combattant les Morisques révoltés dans les montagnes des Alpujaras, où il avait accompagné l'héroïque pupille que lui avait laissé Charles-Quint, et auquel Philippe II, qui l'avait reconnu pour son frère en 1559, avait donné, en 1569, le commandement des troupes espagnoles, et permis ainsi la gloire à défaut de la puissance. Mais Gastelú vivait encore : ce fut lui qui alla chercher dans l'Estramadure le cercueil de son maître, qu'il accompagna à travers les populations prosternées, jusqu'au seuil de l'Escurial. Charles-Quint avait laissé au roi son fils le choix de sa dernière demeure, « pourvu, avait-il dit, que le corps de l'impératrice et le « mien soient près l'un de l'autre, comme nous nous le sommes promis, « lorsque nous étions en vie. » Ce vœu fut alors rempli, et, cinq années après, son fils don Juan d'Autriche, le glorieux héritier de sa valeur dans les batailles, le victorieux continuateur de ses desseins dans la Méditerranée, vint à son tour prendre place à côté de lui.

En terminant l'histoire longtemps inconnue ou défigurée des deux dernières années de Charles-Quint, j'ai peut-être à craindre de lui avoir donné trop d'étendue. Mais rien de ce qui touche à un grand homme n'est indifférent. On aime encore à savoir ce qu'il a pensé lorsqu'il a cessé d'agir, et comment il a vécu quand il n'a plus régné. D'ailleurs les détails intérieurs de son existence privée servent à expliquer la fin, sans cela singulière, de son existence politique; les infirmités multipliées de sa personne, les intempérances insurmontables de ses appétits, les lassitudes anciennes de son âme, les ardeurs croissantes de sa foi, l'ont conduit invinciblement du trône dans la solitude, et rapidement de la solitude au tombeau.

Charles-Quint a été le souverain le plus puissant et le plus grand du XVI[e] siècle. Issu des quatre maisons d'Aragon, de Castille, d'Autriche, de Bourgogne, il en a représenté les qualités variées et, à plusieurs égards, contraires, comme il en a possédé les divers et vastes États. L'esprit toujours politique et souvent astucieux de son grand-père Ferdinand le Catholique, la noble élévation de son aïeule Isabelle de Castille, à laquelle s'était mêlée la mélancolique tristesse de Jeanne la Folle sa

[1] Voir tout le troisième livre du t. III de l'ordre de saint Jérôme, par le père Joseph de Siguença, *discurso* VII, fol. 566-571; *Memorias de Fray Juan de San Geronimo*, dans la *Coleccion de documentos ineditos, etc.*, t. VII, p. 90-118; moine anonyme analysé par M. Bakhuizen Van den Brink, ch. XLIX, p. 58-60.

mère, la valeur chevaleresque et entreprenante de son bisaïeul Charles le Téméraire, auquel il ressemblait de visage, l'ambition industrieuse, le goût des beaux-arts, le talent pour les sciences mécaniques de son aïeul l'empereur Maximilien, lui avaient été transmis avec l'héritage de leur domination et de leurs desseins. L'homme n'avait pas fléchi sous la charge du souverain. Les grandeurs et les félicités que le hasard de nombreuses successions et la prévoyance de plusieurs princes avaient accumulées sur lui, il les porta à leur comble. Pendant longtemps ses qualités si différentes et si fortes lui permirent de suffire non sans succès à la diversité de ses rôles et à la multiplicité de ses entreprises. Toutefois la tâche était trop immense pour un seul homme.

Roi d'Aragon, il avait à maintenir en Italie l'œuvre de ses prédécesseurs, qui lui avaient laissé la Sardaigne, la Sicile, le royaume de Naples, et à y accomplir la sienne en s'y rendant maître du duché de Milan, afin d'enlever le haut de cette péninsule au rival puissant qui aurait pu le déposséder du bas. Roi de Castille, il avait à poursuivre la conquête et à opérer la colonisation de l'Amérique. Souverain des Pays-Bas, il avait à préserver les possessions de la maison de Bourgogne des atteintes de la maison de France. Empereur d'Allemagne, il avait : comme chef politique, à la protéger contre les invasions des Turcs, parvenus alors au plus haut degré de leur force et de leur ambition ; comme chef catholique, à y empêcher les progrès et le triomphe des doctrines protestantes. Il l'entreprit tour à tour. Aidé de grands capitaines et d'hommes d'État habiles, qu'il sut choisir avec art, employer avec discernement, il dirigea d'une manière supérieure et persévérante une politique toujours compliquée, des guerres sans cesse renaissantes. On le vit successivement et à plusieurs reprises se transporter dans tous les pays, faire face à tous ses adversaires, conclure lui-même toutes ses affaires, conduire en personne la plupart de ses expéditions. Il n'évita aucune des obligations que lui imposaient sa grandeur et sa croyance. Mais, sans cesse détourné de la poursuite d'un dessein par la nécessité d'en reprendre un autre, il ne put pas toujours commencer assez vite pour réussir, ni insister assez longtemps pour achever.

Il parvint, toutefois, à réaliser quelques-unes de ses entreprises. Ayant à s'étendre en Italie, à garder une partie de ce beau pays disputé, et à constituer l'autre dans ses intérêts, il y réussit, malgré François I[er] et Henri II, au prix de trente-quatre ans d'efforts, de cinq longues guerres, dans lesquelles il fit un roi de France et un pape prisonniers, et gagna beaucoup de victoires. Il parvint aussi non-seulement à préserver les Pays-Bas, mais à les accroître : au nord, du duché de Gueldre,

de l'évêché d'Utrecht, du comté de Zutphen; au sud, de l'archevêché de Cambrai, et en les dégageant de le suzeraineté de la France sur la Flandre et sur l'Artois. Mais comment empêcher la Hongrie d'être envahie par les Turcs, les côtes de l'Espagne, les îles de la Méditerranée, le littoral de l'Italie, d'être ravagés par les Barbaresques? Il le tenta cependant. Lui-même repoussa le formidable Soliman II de Vienne en 1532; enleva la Goulette et Tunis à l'intrépide dévastateur Barberousse en 1535; voulut, en 1541, se rendre maître d'Alger, d'où le repoussa la tempête. Il aurait complété, sur terre et sur mer, cette défense des pays chrétiens, et aurait devancé, dans le protectorat de la Méditerranée, son fils immortel, l'héroïque vainqueur de Lépante, s'il n'avait pas été constamment réduit à se tourner vers d'autres desseins par d'autres dangers. Quant au projet de ramener l'Allemagne à la vieille croyance catholique, il dut être impuissant, parce qu'il fut tardif. Charles-Quint, obligé de souffrir le protestantisme lorsqu'il était encore faible, l'attaqua lorsqu'il était devenu trop fort pour être, je ne dirai pas détruit, mais contenu. Durant trente années, l'arbre de la nouvelle croyance avait poussé de profondes racines sous le sol de toute l'Allemagne, qu'il couvrait de ses impénétrables rameaux. Comment l'abattre et le déraciner? Le catholique espagnol, le dominateur italien, le chef couronné du saint-empire romain, auquel l'ardeur religieuse de sa foi, comme l'entrainement politique de son rôle, interdisaient d'admettre le protestantisme, qu'il n'avait jamais que temporairement toléré, crut, en 1546, pouvoir le dompter par les armes et le convertir par le concile. Après avoir affermi ses établissements en Italie, renouvelé ses victoires en France, étendu ses conquêtes en Afrique, il marcha en Allemagne. Dans deux campagnes, il triompha des troupes protestantes; mais, après avoir désarmé les bras, il ne put pas soumettre les consciences. Son triomphe religieux et militaire sur l'Allemagne protestante et libre, qui n'entendait être ni convertie, ni opprimée, fut le signal d'un irrésistible soulèvement de l'Elbe au Danube, et ranima toutes les vieilles inimitiés contre Charles-Quint dans le reste de l'Europe, où tout ce qui paraissait décidé en sa faveur se trouva remis en question. Il fit encore face à la fortune; mais il était au bout de ses forces, de sa félicité, de sa vie. Accablé de maladies, surpris par ce grand et inévitable revers de son dernier dessein, hors d'état d'entreprendre, à peine capable de résister, ne pouvant plus diriger et accroître cette vaste domination, dont la charge devait être divisée après lui, n'entendant pas composer avec l'hérésie victorieuse en Allemagne, trouvant à agrandir son fils en Angleterre, ayant soutenu une lutte et fait une trève sans désavantage avec la

France, il réalisa le projet d'abdication qu'il avait médité depuis tant d'années, et que lui rendaient nécessaire les maladies de l'homme, les fatigues du souverain, les sentiments du chrétien.

La retraite ne le changea point; le profond politique se montra toujours dans le pieux solitaire, et l'habitude du commandement survécut, chez lui, à sa renonciation. S'il devint désintéressé pour lui-même, il demeura ambitieux pour son fils. Se prononçant du fond de son monastère, en 1557, contre Paul IV, comme il l'avait fait, en 1527, du haut de son trône contre Clément VII; conseillant à Philippe II de poursuivre Henri II avec la même vigueur qu'il avait mise à poursuivre, dans son temps, François Ier; songeant sans cesse à garantir les pays chrétiens des dévastations des Turcs qu'il avait autrefois repoussés de l'Allemagne et vaincus en Afrique; défendant les doctrines catholiques des atteintes protestantes, sinon avec plus de conviction du moins avec plus d'ardeur, parce qu'il n'avait point alors à agir, mais simplement à croire, et que, si la conduite est souvent obligée d'être accommodante, la pensée peut toujours être inflexible; arbitre consulté et chef obéi de la famille dont les tendres respects et les invariables soumissions se tournaient incessamment vers lui : on peut dire qu'il ne fut pas autre dans le couvent que sur le trône. Espagnol intraitable par la croyance, ferme politique par le jugement, toujours égal en des situations diverses, s'il a terminé sa vie dans l'humble dévotion du chrétien, il a pensé jusqu'au bout avec la persévérante hauteur du grand homme.

MIGNET.

Examen d'écrits concernant la baguette divinatoire, le pendule dit explorateur, et les tables tournantes, avec l'explication d'un grand nombre de faits exposés dans ces écrits.

CINQUIÈME ARTICLE[1].

E. — DE L'USAGE DE LA BAGUETTE DEPUIS 1702 JUSQU'À NOS JOURS.

En voyant les approbations données aux livres du père Lebrun par des théologiens très-distingués, la rétractation de quelques-uns qui

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre, page 597; pour le deuxième, celui de novembre, page 669; pour le troisième, celui de décembre, page 768; et, pour le quatrième, celui de janvier, page 36.

d'abord n'avaient rien trouvé de répréhensible dans la *Physique occulte* de l'abbé de Vallemont; en voyant enfin la mise à l'*index* de ce même ouvrage [1] par l'inquisition de Rome, il semblerait que la baguette aurait dû être proscrite à toujours par l'Église. Cependant il n'en fut rien; car, dans le XVIII[e] siècle, un grand nombre d'ecclésiastiques, tels que prieurs, abbés, curés, y eurent recours pour découvrir des eaux, et un évêque de Grenoble, rompant avec la tradition du cardinal Le Camus, alla jusqu'à indiquer à un homme qui faisait profession de la baguette un prétendu moyen d'estimer la profondeur à laquelle se trouvent les sources.

La baguette divinatoire ne cessa donc pas d'être en usage pendant le XVIII[e] siècle, et, chose assez remarquable, c'est que les hommes les plus renommés pour découvrir les sources étaient du Dauphiné, comme J. Aymar. On les appelait *tourneurs* ou *sourciers*. L'un d'eux, dans le dernier quart du XVIII[e] siècle, occupa vivement l'attention publique. Il se nommait Barthélemy Bleton. Né à Saint-Jean-en-Royant, il fut élevé par charité dans une chartreuse du Dauphiné. A l'âge de sept ans, un jour qu'il avait porté à dîner à des ouvriers, il fut saisi de la fièvre, dit-on, après s'être assis sur une pierre; les ouvriers l'ayant fait mettre à leur côté, la fièvre disparut; il la reprit en s'asseyant de nouveau sur la pierre. Le récit de cette alternative d'effets singuliers parvint aux oreilles du prieur de la chartreuse. Il se rendit près de la *pierre merveilleuse*, et, après avoir constaté la vérité du récit, il fit creuser dessous : alors apparut une source qui mit en évidence la faculté de l'enfant pour découvrir les eaux souterraines. Peu à peu sa réputation grandit et s'étendit du Dauphiné au Lyonnais et à la Bourgogne, mais on dit que l'âge fut sans influence sur le perfectionnement de la faculté dont Bleton était doué.

Il plaçait horizontalement sur les doigts index une baguette quelconque, fraîche ou sèche, non fourchue, mais un peu courbe, et, pour peu qu'elle le fût, elle tournait sur son axe *d'arrière en avant* plus ou moins rapidement, et plus ou moins de temps, de manière à faire trente ou trente-cinq tours par minute, lorsque la source était puissante.

51[e]. — Mémoire physique et médicinal montrant des rapports évidents entre les phénomènes de la baguette divinatoire, du magnétisme et de l'électricité, par le docteur Thouvenel.

Le docteur Thouvenel ayant entendu parler de Bleton le fit venir en Lorraine dans l'année 1780, pour le soumettre à des épreuves propres,

[1] *Histoire critique des superstitions.* Après le jugement de l'Académie des sciences, on trouve la citation du décret de l'inquisition, à la date du 26 octobre 1701.

selon lui, à constater ce que l'on racontait de son aptitude à découvrir des sources. Il fut tellement émerveillé de la simplicité du *sourcier dauphinois* et de la sûreté avec laquelle il procédait dans ses recherches, qu'il écrivit le résultat des épreuves auxquelles il le soumit, et les publia sous le titre de *Mémoire physique et médicinal montrant des rapports évidents entre les phénomènes de la baguette divinatoire, du magnétisme et de l'électricité*. Didot le jeune, 1781 (volume in-8° de 304 pages). C'est cet ouvrage qui fit connaître Bleton au public parisien.

Thouvenel croit qu'il s'élève des eaux souterraines et des minéraux cachés en terre des effluves de nature électrique. En pénétrant dans le corps du sourcier par les pieds, les yeux, les poumons, ils passent dans le sang, agissent sur le système nerveux, et produisent une *commotion* dans la poitrine, assure Thouvenel. Une conséquence de cette action est la rapidité du pouls, avec fièvre, sueurs, syncopes et quelquefois même des vomissements. A cet état succède un malaise de courbatures, une prostration de force.

Nous reviendrons plus loin sur cet état pénible que Bleton éprouvait à un haut degré, si différent de celui où se trouvait J. Aymar dans la même circonstance. Car nous avons fait remarquer que celui-ci ne ressentait d'impressions pénibles que quand la baguette *lui tournait* sur des criminels.

Quoi qu'il en soit, Thouvenel exprime par le mot *électro-magnétisme* l'action en vertu de laquelle le sourcier concluait l'existence d'une source d'après certaines impressions qu'il disait en recevoir.

Les corpuscules de l'abbé de La Garde, des docteurs Chauvin et Garnier, de l'abbé de Vallemont, sont remplacés, dans l'hypothèse de Thouvenel, par des *efflaves électriques*.

Résumons les effets que Bleton, recherchant des sources, présenta au docteur Thouvenel et à différentes personnes qui adressèrent à ce savant, sur sa demande, un récit de leurs observations.

Bleton avouait que la baguette lui était tout à fait inutile; qu'elle ne servait qu'à montrer à ceux qui l'observaient ce qui se passait en lui; il ne la considérait donc que comme un simple *index*. Un temps chaud et sec convenait mieux à ses recherches qu'un temps froid et humide.

Une remarque qui, selon nous, ne manque pas d'importance, c'est que Thouvenel dit « avoir aperçu plusieurs fois que le *rapprochement des* « *bras et un certain tour de main* de la part du sourcier ne contribuaient « pas peu à donner à sa baguette la première impulsion de rotation sur « les sources faibles (page 114); » et nous ajoutons, à l'appui de cette observation de Thouvenel, le passage suivant d'une lettre qui lui est

adressée par M. le comte de M..., datée de Chagny.... « J'étais alors très-« persuadé ; mais j'ai lieu de soupçonner que cette baguette est un peu « *aidée par un mouvement d'épaule presque insensible;* quoi qu'il en soit, je « n'en crois pas moins aux sensations étonnantes de Bleton, et je lui ai « conseillé d'abandonner le moyen de la baguette, n'en ayant pas besoin « pour confirmer un phénomène réel (page 188). »

Bleton trouve les sources lors même qu'il a un bandeau sur les yeux, et les avant-bras seulement libres.

La baguette *lui tourne* surtout quand il est sur la verticale de la source, cependant il y a souvent une déviation légère.

Elle tourne quand il est monté sur un arbre, sur une échelle, sur les épaules d'un homme qui ne ressent aucune impression de la source qui se trouve au-dessous de lui.

Bleton est sensible à l'impression de l'eau souterraine, quand il a la tête en bas et les pieds en haut. Mais la baguette placée sur la plante des pieds *ne tourne pas*. Ce qui est d'accord avec la remarque que nous avons faite plus haut du *tour de main* et d'un *mouvement d'épaule presque insensible*.

Lorsque Bleton s'écarte de la source, la baguette cesse de tourner, et, lorsqu'il est parvenu à une *distance déterminée et invariable*, la baguette se remet en mouvement; mais cette fois elle ne fait qu'un tour sur son axe, et le mouvement est inverse du premier, c'est-à-dire d'*avant en arrière*. La distance de ce point à la source est, dit Thouvenel, la mesure de la profondeur où se trouve l'eau.

Quoique Thouvenel cite beaucoup d'observations, d'après lesquelles Bleton a deviné juste [1], cependant ce succès n'est pas d'accord avec un certificat signé F. J. F***, prieur de la chartreuse de Beaune. Le prieur certifie le fait suivant :

Bleton indique une source à 12 pieds de profondeur; on fait creuser un trou de six pieds de diamètre à sept pieds de profondeur, là, on trouve une petite source éloignée de douze pieds du piquet qu'avait planté Bleton. Celui-ci revient, et dit que ce n'est pas la source indiquée. On creuse, et, à dix pieds environ, on trouve une source abondante.

Voilà le fait certifié; maintenant le prieur, auteur du certificat, dit [2]: *Il se trompe beaucoup sur les profondeurs, et n'a pas d'autres règles pour les désigner que celle que lui a donnée Mgr de L***, dernier évêque de Grenoble, mais qui n'est point sûre.*

[1] Thouvenel, p. 80 et 81 ; 109 et 172. — [2] *Mémoire de Thouvenel*, p. 238.

F. G. C***, prieur de la Chartreuse de Lyon, dit que Bleton était aussi savant à l'âge de sept ans qu'il l'est actuellement. L'expérience lui a appris qu'il était fautif eu égard à la profondeur et au volume d'eau, et je crois *que c'est tout le progrès qu'il a fait dans son art*[1].

Au reste Bleton avouait lui-même[2] qu'il n'était pas sûr de désigner au juste la profondeur d'une source qui excédait trente pieds.

Bleton découvre les *minéraux* (*métaux*) aussi bien que les eaux[3] par le sens de la rotation de la baguette, parce que, sur les premiers, le mouvement est inverse de ce qu'il est sur les eaux.

Le procureur de la Grande Chartreuse dit que la baguette ne tourne que d'un côté à d'autres tourneurs, et que ceux-ci distinguent une source d'avec un minéral, en ce qu'un morceau d'un minéral quelconque, mis dans leurs mains, arrête le mouvement, s'il a été déterminé par l'eau, tandis que, s'il l'a été par un minéral, il est augmenté[4], *le mouvement causé par un corps est donc augmenté par son identique.*

Sigaud de Lafond, le physicien, croyait à la baguette; il cite une dame, en les mains de laquelle elle tournait, et il cite comme fait remarquable que l'or et l'argent cachés agissaient sur elle, pourvu qu'ils ne fussent pas couverts d'étain, car alors le mouvement cessait.

Thouvenel, préoccupé de l'idée que la baguette tournait en vertu d'une action électrique que lui transmettait le sourcier, dit que des gants doubles de soie empêchent le mouvement de la baguette, sans que le sourcier cesse de recevoir l'impression de la source; il ajoute que des bas de soie affaiblissent l'action, mais ne *l'interceptent pas absolument, sans doute, parce que l'isolement n'est pas parfait.*

Thouvenel ne dit pas un mot de l'influence de la baguette pour connaître l'avenir ou découvrir des choses du ressort du monde moral; mais, en restreignant le domaine de la baguette à la découverte des sources et des mines, rapporte-t-il des faits différents de ceux dont nous avons parlé, et susceptibles d'ajouter à la probabilité des phénomènes? C'est ce que nous ne pensons pas. Cependant il semble qu'en restreignant le domaine de la baguette au monde physique, en montrant le corps de l'homme doué de la *faculté du sourcier* comme éprouvant nécessairement, dans des circonstances définies, le voisinage de l'eau et celui des métaux, certaines impressions électriques qui se révèlent au dehors du corps par des phénomènes déterminés, tels que le mouvement d'une baguette dont on réduit le rôle à celui d'un *simple index*, il semble,

[1] *Mémoire de Thouvenel*, p. 234. — [2] *Ibid.* p. 246. — [3] *Ibid.* p. 193 et 253. — [4] *Ibid.* p. 230.

disons-nous, que ce serait rendre la *baguette divinatoire* plus facile à accepter comme phénomène physique réel par les esprits sérieux.

En cherchant à simplifier les faits relatifs à la baguette, en les revêtant d'une forme scientifique, on rend, pour les esprits précis, plus frappante encore la différence qui les distingue des faits appartenant aux sciences positives.

Ainsi, des corps électrisés ou magnétiques se portent les uns vers les autres et se repoussent mutuellement, mais aucun, lorsqu'il est libre de se mouvoir, ne tourne sur son axe comme fait la baguette de Bleton.

Aucun corps, après s'être mu en un certain lieu par une cause physique, qui y est permanente, et avoir cessé de se mouvoir par un déplacement qui l'a soustrait à cette cause, ne sort plus de l'état de repos, quel que soit le lieu, hors du premier, où on le place; on ne connaît donc rien d'analogue à ce tour unique de révolution sur son axe en sens inverse de celui qu'il a fait d'abord. Certes un tel effet montre trop d'intelligence pour le rapporter à la physique proprement dite; car, évidemment, le mouvement opéré en second lieu par la baguette est, au point de vue rigoureux de la science, un *effet sans cause*.

Cet effet présente d'autant plus de difficulté pour être considéré comme réel, qu'il n'appartient pas à Bleton, mais qu'un étranger le lui suggéra; et, d'un autre côté, que, tout en déclarant le mouvement de la baguette un simple *index*, ceux qui croient à sa réalité parlent d'un *certain tour de main* et d'un *mouvement d'épaule presque insensible* qui prouvent, selon nous, la volonté bien arrêtée de produire ce mouvement.

Après avoir parlé de l'exactitude des découvertes de Bleton, on cite des faits assez nombreux où il y a eu, de sa part, méprise et même erreur véritable, et certes, dire que sa sensibilité à l'impression de l'eau souterraine est telle, que l'action du moindre petit filet peut lui faire croire à l'existence d'une source puissante, ne peut donner une preuve à l'appui de ce qu'on a avancé de la précision de ses appréciations.

En voulant réduire l'aptitude de Bleton à la rigueur d'un fait scientifique, on se demande comment il n'éprouve pas de sensation désagréable de la part de l'eau qu'il voit, comment il peut naviguer, et pourquoi il n'a pas, comme l'hydrophobe, horreur de l'eau.

§ 2. — De plusieurs écrits sur la baguette divinatoire, depuis 1781 jusqu'en 1826.

Le docteur Thouvenel, attaché au gouvernement de Louis XVI par la reconnaissance, émigra en Italie dès 1790. Là, nous le trouvons, non plus avec Bleton, mais avec un jeune Dauphinois du nom de *Pennet*,

doué comme lui de la faculté hydroscopique. Thouvenel, avec ses convictions profondes, propose aux hommes les plus distingués de l'Italie de soumettre Pennet à toutes les épreuves imaginables propres à faire briller son aptitude à découvrir les sources souterraines, le charbon de terre, les pyrites, le soufre et les métaux. Parmi les savants qui répondirent à son appel, nous nous bornerons à citer Spallanzani, Albert Fortis, et Charles Amoretti, le bibliothécaire de la bibliothèque ambroisienne de Milan.

En 1790, Spallanzani écrit à Fortis le résultat heureux de recherches sur les eaux et des dépôts métalliques faites par Pennet, dont il fut témoin, ainsi que le père Barletti, professeur de physique expérimentale à Pavie. Le 24 de juillet 1791, il lui écrit de nouveau sur des épreuves nouvelles auxquelles on a soumis Pennet. Nous n'analyserons pas cette lettre[1], il suffira de faire remarquer que Spallanzani, étonné de ce qu'il a vu, ne considère cependant pas encore les expériences comme démonstratives.

Enfin, peu de temps après, il se prononça contre la réalité des indications des hydroscopes, au grand mécontentement de Fortis; aussi celui-ci accompagna-t-il la lettre de Spallanzani qu'il publia d'une note ainsi conçue : « On n'aurait jamais prévu, après cette lettre, que Spal« lanzani eût pu se refuser à entreprendre ces mêmes nouvelles expé« riences dont il paraissait désirer de diriger les appareils, et qu'il eût « à répondre par une *diatribe atroce* aux procédés toujours honnêtes du « docteur Thouvenel. Cette diatribe a fait le plus grand tort, dans l'es« prit des hommes probes et sensés, au célèbre professeur de Pavie, et « n'a rien prouvé contre le savant français. »

Fortis, en répondant à Spallanzani, le 22 de juillet 1791, avant la *diatribe* dont il vient d'être question, lui raconte les épreuves nouvelles auxquelles Pennet venait d'être soumis. Il avait trouvé trois tas d'écus qu'on avait enfouis dans le jardin de Fortis à Chiaja; il avait reconnu des aqueducs souterrains, de l'argent, des casserolles enfouis, une mine de soufre; mais Fortis ne lui dissimula pas les erreurs de Pennet. Ainsi, il ne reconnut pas avec précision des dépôts de fer et de cuivre qu'on avait enterrés, et il échoua, ce qui est plus grave, à Padoue, dans presque toutes les épreuves auxquelles le soumit une commission de savants. Les épreuves durèrent trois jours. Le premier jour on enfouit quatre dépôts métalliques et 1000 livres de houille; Pennet ne reconnut pas du tout les métaux, et il n'indiqua la houille qu'avec beaucoup de peine.

[1] *Mémoire pour servir à l'histoire naturelle et principalement à l'oryctographie de l'Italie et des pays adjacents*, par Albert Fortis, 1802, t. II, p. 198.

Le second jour il échoua complètement. Enfin, le troisième, on avait enterré trois dépôts : il ne trouva pas le premier, qui était du plomb; il ne tomba pas exactement sur le deuxième dépôt; quant au troisième, il le trouva. Certes, de tels résultats donnés par Fortis ne sont pas bien favorables à l'habileté des hydroscopes.

On trouve dans les mémoires de Fortis trois lettres qui lui sont adressées; nous les rétablissons dans l'ordre chronologique :

La première fut écrite de Milan, le 18 de décembre 1796; elle signale différents individus doués de la propriété de *sentir* les sources, les mines, etc.

La deuxième est le récit d'un voyage de Milan à Oneille, dans lequel l'auteur parle de plusieurs observations hydroscopiques. Cette lettre, qui, à tort, a été imprimée avant la précédente, n'est point datée; mais elle y est postérieure, puisqu'on y dit que l'auteur partit d'Oneille le 11 de septembre 1799.

Enfin la troisième est écrite de Pomaro, à la date du 28 de septembre 1800.

Charles Amoretti fait connaître comme hydroscope le père Amoretti, septuagénaire, son neveu Jérôme Amoretti, la dame Gandolfi, la famille Belloni, Vincent Anfossi, enfant pauvre, âgé de 10 ans, que Charles Amoretti prit pour domestique, et qu'il soumit, dans ses voyages, à un très-grand nombre d'épreuves. Ces lettres ne présentent rien que nous ne sachions déjà, si ce n'est ce que Charles Amoretti raconte des sensations de Vincent Anfossi : l'eau, le charbon et la houille l'affectent d'une sensation de chaleur à la plante des pieds, tandis que les pyrites, le sel, l'affectent d'une sensation de froid. La baguette, lorsqu'il éprouve la sensation de chaleur, tourne en dedans, et, dans le cas contraire, en dehors. Suivant Charles Amoretti, la même chose arrivait à Pennet et aux hydroscopes qui mettaient la baguette sur les doigts *index*.

Nous achèverons ce que nous avions à dire sur les personnes qui s'occupèrent, en Italie, de l'hydroscopie, en rapportant qu'un jeune homme qui habitait aux confins de l'Italie et du Tyrol, sur les bords du lac Garda, se reconnut la faculté de découvrir les sources au moyen de la baguette, après avoir vu Pennet s'en servir, lorsque celui-ci passa dans son canton. Ce jeune homme se nommait *Campetti*; c'est lui que Ritter emmena à Munich, en 1806, pour le soumettre à des observations. On sait qu'il fut un sujet d'études pour Ritter, Schelling et François Baader.

Enfin Charles Amoretti rendit compte d'expériences de la bagutte sur les organes de l'homme, et composa un essai critique et raisonné de la *rabdomancie*.

§ 3. — Recherches sur quelques effluves terrestres, par le comte J. de Tristan, 1826.

Suivant le docteur Thouvenel, Bleton était un homme recommandable autant par son aptitude à découvrir les sources que par sa modestie, sa simplicité et sa probité; en relevant ainsi ses qualités, il accusait le plus grand nombre des sourciers d'ignorance, de charlatanisme et de mauvaise foi. Thouvenel s'est bien gardé, en outre, de dire le moindre mot qui pût donner à penser qu'il croyait à la baguette divinatoire, comme moyen de connaître des choses du monde moral.

M. J. de Tristan, comme Thouvenel, cherche à faire rentrer la cause qui, selon lui, agit sur la baguette, dans la catégorie des forces qui produisent les phénomènes du monde physique, en la rattachant particulièrement à celles qui produisent les phénomènes électriques; il s'appuie des travaux d'Œrstedt et d'Ampère; et nul doute que l'électro-magnétisme, envisagé comme une *force révolutive* dans les corps qui le conduisent, ne lui ait paru, d'après cette manière même de l'envisager, avoir plus d'analogie avec le mouvement de la baguette qu'on pouvait en trouver avant les travaux de ces physiciens; mais M. de Tristan est si loin d'estimer la *baguette* employée à découvrir les sources, qu'il ne veut pas en prononcer le nom, et encore moins ceux de *rabdomante*, d'*hydroscope*, de *tourneur*, de *sourcier* : il nomme *furcelle* (*furcella*, petite fourche) la baguette à deux branches dont il se sert, et celui entre les mains duquel elle tourne est un bacillogire (de *bacillum* et de *gyrus*); enfin, en prenant le mot adjectivement, il dit des *forces*, des *puissances*, des *fluides*, des *expériences bacillogires*.

M. de Tristan admet que des effluves électriques s'élèvent de la terre, différant en qualité et en quantité selon les heures et les saisons, plus abondantes en certains lieux qu'en d'autres. Le corps de certains hommes est conducteur de ces effluves, et, une fois qu'ils y ont pénétré, ils peuvent imprimer un mouvement de rotation à une baguette à deux branches, dont chaque extrémité est tenue par une main et de manière que la furcelle et les avant-bras soient dans un plan horizontal au commencement de l'expérience. Suivant M. de Tristan, le mouvement de la furcelle est étranger aux mains du bacillogire, celles-ci étant absolument passives.

Le livre de M. de Tristan est écrit avec bonne foi et franchise; car, si l'auteur est convaincu de la réalité des mouvements de la furcelle, il expose un grand nombre d'expériences sans garantir les conclusions qu'il en tire, parce que, suivant lui, ces expériences n'ont pas un caractère suffisant de précision, et qu'elles sont loin de s'accorder toutes les

unes avec les autres. A cet égard, M. de Tristan ne s'est point conformé à un précepte qui termine un passage de l'*Essai sur les probabilités*, de Laplace, que lui-même, M. de Tristan, a inséré dans l'avant-propos de ses recherches. « Nous sommes si loin de connaître, dit le grand géomètre, « tous les agents de la nature et leur mode d'action, qu'il serait peu phi- « losophique de nier les phénomènes, uniquement parce qu'ils sont « inexplicables dans l'état actuel de nos connaissances, *seulement nous « devons les examiner avec une attention d'autant plus scrupuleuse, qu'il paraît « plus difficile de les admettre.* » Or c'est précisément cet examen attentif et scrupuleux auquel nous aurions désiré que M. de Tristan se fût livré en s'occupant de recherches sur un sujet aussi vague que l'est la baguette divinatoire, même quand on l'appelle *furcelle*.

C'est à ce point de vue que nous les critiquons; car l'auteur, instruit comme il l'est dans les sciences positives, et n'ayant pas voulu qu'on le confondît avec un *sourcier*, un *hydroscope*, maniant des *baguettes* pour découvrir des sources ou des métaux, aurait dû ne donner que des expériences précises, contrôlées les unes par les autres, et n'en tirer que les conclusions qu'en aurait déduites tout esprit logique, en supposant les expériences exactes.

Résumons les recherches sur quelques effluves terrestres.

Il se dégage des effluves des couches terrestres, mais en quantités très-inégales, de sorte que le *sol est excitateur* ou *neutre*, suivant qu'il agit ou qu'il n'agit pas sur la *furcelle* par l'intermédiaire du *bacillogire*.

Ces effluves sont d'une nature électrique; ils passent dans le corps du bacillogire, et sont dispersés ensuite dans l'atmosphère par ses yeux, ses cheveux, etc. : un bonnet de soie les arrête en partie.

Ils éprouvent une décomposition dans le corps. Le fluide positif ou boréal passe dans la main droite, et le fluide négatif ou austral passe dans la main gauche.

L'homme chez qui cette décomposition est abondante jouit de la faculté *bacillogire*, c'est-à-dire de faire tourner une baguette qu'il tient en ses mains lorsqu'il marche en un sens quelconque sur un *sol excitateur*, ou qu'il marche sur un *sol neutre* du midi au nord ou du nord au midi, la furcelle étant, en ce cas, *incitée* par le magnétisme d'un aimant ou par l'électricité d'une pièce métallique.

Le fluide *positif* domine-t-il sur le fluide *négatif*, la furcelle partant du plan horizontal s'élève; le fluide négatif domine-t-il au contraire, elle s'abaisse.

Une furcelle qui n'a pas servi est sollicitée par deux forces : 1° la force

électro-positive ou boréale, qui tend à l'élever; 2° la force électro-négative ou australe, qui tend à l'abaisser.

Une furcelle qui a servi est sollicitée encore par une troisième force : c'est une aptitude plus grande à obéir à la force bacillogire qui l'a déjà sollicitée, c'est comme de *l'habitude*.

Nous ne combattrons pas maintenant, par nos propres expériences, l'hypothèse de la furcelle, que nous venons de résumer, et qui ne comprend pas moins de 420 pages in-8°, voulant, pour l'instant, borner la critique aux difficultés que présente l'hypothèse et aux objections que l'on peut tirer des différents auteurs que nous avons cités comme croyant tous à la réalité du mouvement de la baguette.

Une difficulté existe certainement dans l'hypothèse de la furcelle : c'est d'admettre que le fluide électrique, en pénétrant dans le corps du bacillogire, s'y partage inégalement en *fluide positif*, qui va à la main droite, et en *fluide négatif*, qui va à la main gauche, de façon que la résultante de ces deux quantités de fluide positif et de fluide négatif n'est pas zéro, mais zéro plus une certaine quantité de *fluide positif* ou *négatif*.

Une autre difficulté est celle-ci : après avoir reconnu, dit-on, par l'expérience, l'effet isolant des bas de soie, pour empêcher les effluves terrestres de pénétrer dans le corps du bacillogire; l'effet isolant de rubans de soie enveloppant les poignées de la furcelle pour empêcher les fluides d'y pénétrer; enfin, l'effet d'un bonnet de soie qui s'oppose à la dissipation des fluides dans l'atmosphère, lorsque la tête en est couverte, franchement on ne conçoit plus comment des cylindres de verre et surtout de cire d'Espagne, substance si éminemment isolante, servent de conducteurs entre le fluide positif de la main droite et le fluide négatif de la main gauche, lorsqu'un de ces cylindres tenu dans les deux mains touche en même temps les deux bouts de la furcelle.

On comprend difficilement, d'une part, ce qu'on a dit de la manière dont Bleton est devenu sourcier à l'âge de sept ans, et comment sa faculté de découvrir les sources n'a pas augmenté depuis cette époque, et, d'une autre part, ce que raconte M. de Tristan de la manière dont il a acquis la faculté de faire tourner la furcelle sur des eaux souterraines, tant il y a de différence entre les deux narrations. Car tout a été spontané chez Bleton lorsqu'il a été atteint par la fièvre, après s'être assis sur une pierre au-dessous de laquelle était une source. Lui-même ne pensait point à la baguette; ce furent les effets ressentis par lui qui donnèrent à d'autres la pensée de son aptitude à s'en servir. M. de Tristan raconte qu'il maniait la furcelle depuis longtemps déjà, lorsqu'il

voulut savoir si elle tournerait sur une source souterraine très-puissante. Eh bien, ce ne fut qu'après cinq essais infructueux que cette source, dont il connaissait l'existence, mit la furcelle en mouvement. Sans insister sur la différence des deux récits, comment concevoir, lorsqu'un homme est doué de la faculté d'être bacillogire et qu'il en a la conscience, que la baguette ne tourne pas sur une source puissante?

M. de Tristan établit une condition pour que l'eau soit efficace sur la baguette, qui n'est certainement pas justifiée par les écrits antérieurs : c'est celle du mouvement de l'eau et de son frottement contre des parois solides, soit celles d'une conduite, soit celles du lit où elle coule comme ruisseau, rivière ou fleuve. Si les écrits antérieurs ont parlé du mouvement des sources souterraines comme circonstance favorable, nous ne nous rappelons pas qu'aucun auteur en ait fait une condition indispensable, et nous ne savons pas que personne avant M. de Tristan ait parlé du frottement. Or l'opinion de M. de Tristan est que la baguette ne tourne pas au-dessus d'une rivière, mais qu'elle tournerait dans une galerie parallèle à ses parois latérales ou pratiquée au-dessous de son lit.

Si M. de Tristan avait raison, évidemment il y aurait un grand nombre de cas cités antérieurement, où l'on raconte que la baguette a tourné, qui seraient controuvés. Dans les citations antérieures à M. de Tristan, on trouve souvent que la baguette ayant tourné, on a creusé sur la pente d'une colline une galerie correspondante à un lieu placé au-dessus, où la baguette avait tourné, et qu'arrivé là une source a coulé. Eh bien, dans la plupart des cas, l'eau qui s'écoule alors dans la galerie n'était point en mouvement, elle était en équilibre avec des parois solides; en enlevant une partie de ces parois, l'eau, obéissant à des pressions supérieures, s'est mise en mouvement, et un courant s'est etabli; mais il n'existait pas auparavant ou pouvait ne pas exister.

Il y a encore, dans les recherches de M. de Tristan, une circonstance sur laquelle nous reviendrons, c'est le mouvement du bacillogire; évidemment les auteurs qui l'ont précédé, la plupart, sinon tous, ont pensé qu'il suffisait que le sourcier fût au-dessus d'une source, d'une minière, d'un métal, pour que le mouvement de la baguette se manifestât.

Enfin l'hypothèse de M. de Tristan est tout à fait incompatible avec le moyen de mesurer la profondeur où se trouve une source souterraine.

En définitive, si l'on met de côté les critiques que M. de Tristan a faites des sourciers, de l'incertitude de leurs moyens, et de l'incertitude même de la furcelle, telle qu'il l'a employée à la recherche des eaux, il est impossible de dissimuler le vague des expériences et le défaut de

rigueur des raisonnements faits pour les interpréter dans l'intérêt d'une hypothèse absolument gratuite.

Enfin, il paraîtra toujours extraordinaire qu'un homme qui n'est point étranger à la culture des sciences naturelles, habitant près de Paris, et croyant au dégagement d'effluves électriques du sein de la terre, n'ait pas commencé par le constater au moyen de quelque *électroscope physique;* car, après les difficultés qu'il avait trouvées à l'usage de la furcelle, il ne devait pas croire ce moyen de reconnaître les effluves électriques plus sensible que les électroscopes.

CONCLUSION GÉNÉRALE RELATIVE A LA BAGUETTE.

Comment des idées mystérieuses se sont-elles attachées à la baguette?

Nous l'avons dit, en montrant que, dans l'antiquité la plus reculée, elle était un signe d'autorité, de puissance, de commandement, enfin un instrument de divination.

C'est comme telle qu'elle fut employée à rechercher les métaux vers le XVᵉ siècle, et les eaux souterraines dans le XVIIᵉ.

Les explications qu'on a données de son mouvement rentrent dans deux catégories différentes :

La première comprend celles qui rattachent ce mouvement au monde moral, à une cause spirituelle, qui peut être Dieu, les anges, le démon ou encore l'esprit de l'homme;

La seconde comprend les explications qui se rattachent au *monde physique;*

1° A des propriétés dont la matière est douée.

Des péripatéticiens ont mis en avant des propriétés occultes connues sous les noms de *sympathies* et *d'antipathies;*

2° A des *corpuscules*, à des *vapeurs*, à la *matière subtile;*

Cette opinion a été professée par des Cartésiens;

3° A un fluide impondérable, tel que *l'électricité*, *l'électro-magnétisme*, *l'électro-organique*, *etc.*

Cette opinion est celle de plusieurs de nos contemporains.

L'examen critique des écrits les plus remarquables auxquels la baguette a donné lieu nous a conduit à rejeter toute cause du monde physique d'après les considérations émises par le père Malebranche, l'abbé de Rancé, l'abbé Pirot, le père Menestrier et surtout le père Lebrun.

En effet, les phénomènes produits par une cause du monde phy-

sique se produisent d'une manière constante et comme *fatale* dans les mêmes circonstances.

Eh bien, nous avons vu les partisans de la baguette partagés en deux camps, lorsqu'il s'agit de reconnaître avec elle la nature spécifique d'un corps caché : les uns prétendent que le mouvement de celle-ci est augmenté par le contact d'une matière *identique* à celle qui a déterminé le mouvement, tandis que le contact d'une matière *différente* l'arrête; les autres prétendent absolument *l'inverse*. Or, comme tous affirment réussir, nous demandons si, dans des circonstances aussi semblables que le sont celles de la recherche par la baguette de corps cachés, on peut admettre l'influence d'une cause physique qui produirait des phénomènes absolument contraires ?

D'un autre côté les partisans de la baguette, quels qu'ils soient, théoriciens ou exclusivement praticiens, reconnaissent en fait l'influence de la pensée, que ce soit *volonté*, *désir* ou *intention*, de celui qui la tient.

Cette pensée peut neutraliser l'action des corps matériels, de telle sorte, que le métal qu'on prétend actif sur la baguette est sans action si l'on cherche de l'eau, comme celle-ci cesse d'agir si on cherche un métal; enfin il y a plus, c'est que toute matière cesse d'agir lorsqu'on cherche à savoir si des bornes d'héritages ont été déplacées, ou qu'on suit à la piste un voleur ou un assassin.

Les choses amenées à ce point, il est évident à nos yeux que la cause du mouvement de la baguette n'appartient pas au monde physique, mais au monde moral.

Les pères Lebrun, Malebranche et Menestrier, les abbés de Rancé et Pirot, sont unanimes pour l'attribuer au démon. Quant à nous, sans hésitation, nous pensons que, dans la plupart des cas au moins où la baguette est tenue par un homme probe et qui a foi en elle, le mouvement est la conséquence d'un acte de la pensée de cet homme. Telle est la cause, par exemple, des phénomènes décrits par M. le comte de Tristan, et de ceux dont il va être question dans l'article suivant consacré au pendule explorateur.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Guérard, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Paris, le 10 mars.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Beautemps-Beaupré, membre de l'Académie des sciences, section de géographie et de navigation, est mort à Paris, le 16 mars 1854.

M. Mauvais, membre de l'Académie des sciences, section d'astronomie, est mort à Paris, le 23 mars.

M. Roux, membre de l'Académie des sciences, section de médecine et de chirurgie, est mort à Paris, le 24 mars.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

L'Acropole d'Athènes, par E. Beulé, ancien membre de l'École d'Athènes, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des cultes. Tome Ier, Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1853, in-8° de IV-354 pages, avec quatre planches. — M. Beulé se propose de rendre compte, dans cette publication, de la découverte déjà célèbre qu'il a faite récemment de plusieurs parties importantes de l'*Acropole d Athènes*. Le premier volume de son ouvrage est consacré à l'histoire et à la description du monument à ses différents âges. Après avoir exposé et discuté tout ce que nous ont transmis les anciens sur l'*Acropole* avant les guerres médiques, au siècle de Périclès, et ses transformations jusqu'aux temps modernes, il décrit successivement l'Acropole, les Propylées, la Pinacothèque, le piédestal d'Agrippa, le temple de la Victoire sans ailes, l'enceinte de Diane Brauronia, celle de Minerve Ergané et la route des Propylées au Parthénon.

Les derniers Valois, les Guise et Henri IV, par M. le marquis de Sainte-Aulaire, ancien député. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Michel Lévy, 1854, in-12

de 407 pages. — En étudiant l'histoire des crises politiques qui ont agité notre pays au XVIe siècle, M. le marquis de Sainte-Aulaire a été particulièrement frappé des inconvénients de l'intervention des masses populaires dans la conduite des affaires publiques. Démontrer ces inconvénients, combattre le principe de l'autorité du nombre, tel est le but, l'idée fondamentale de son livre. Il s'agit donc d'une donnée historique et politique qui pourra être appréciée diversement, et que nous n'avons pas à examiner ici. Ce que l'on ne contestera pas, c'est le talent avec lequel l'auteur a soutenu cette thèse dans son chapitre préliminaire sur la souveraineté du peuple au XVIe siècle, et l'intérêt qu'il a su répandre dans ses divers chapitres, dont nous donnerons ici les titres : le Chancelier de l'Hospital, la Saint-Barthélemy, la Ligue, les Premiers États de Blois, la Journée des barricades, la Mort du duc de Guise, la Réconciliation des princes, le Rétablissement de la monarchie. M. le marquis de Sainte-Aulaire a fait un livre instructif et agréable, et, dans ce premier ouvrage, continue dignement un nom que les lettres ont adopté, et qui tiendra une place si honorable dans l'histoire diplomatique de notre temps.

Étude de l'homme, par M. de Latena, conseiller maître à la cour des comptes. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Garnier frères, 1854, in-8° de XXIV-525 pages. — Cet ouvrage se compose d'une suite d'observations détachées, de pensées justes et ingénieuses qui décèlent une étude approfondie des sentiments et des passions de l'homme. En les coordonnant, l'auteur a divisé son travail en trois livres, qui traitent de l'homme sensitif, de l'homme intelligent, de l'homme moral et de l'homme social. Ce recueil de pensées est précédé d'une introduction contenant des aperçus philosophiques sur la vérité dans l'ordre physique et dans l'ordre moral, sur Dieu et les lois générales de la création, sur l'âme et son immortalité, sur le sentiment religieux et sur la morale.

Œuvres d'Oribase, texte grec en grande partie inédit, collationné sur les manuscrits, traduit pour la première fois en français, avec une introduction, des notes, des tables et des planches, par les docteurs Bussemaker et Daremberg. Tome II; Paris, imprimé, par autorisation du Gouvernement, à l'Imprimerie impériale. Se trouve à la librairie de Baillière, 1854, in-8° de XII-924 pages. (*Collection des médecins grecs et latins*, publiée sous les auspices du ministère de l'instruction publique par le docteur Ch. Daremberg.) — Ce volume, dont il sera rendu compte dans le *Journal des Savants*, comme il a été fait du tome Ier, contient le texte et la traduction des livres VII-XV de la collection médicale d'Oribase, et d'un fragment du livre XVI, précédés de l'indication des livres et des chapitres de Galien, d'où Oribase a fait ses extraits. Des scholies et des notes nombreuses accompagnent le texte, et le volume est terminé par deux tables, l'une pour les chapitres, l'autre pour les notes.

Études sur la comédie de Ménandre, par A. Ditandy, licencié ès lettres. Paris, imprimerie et librairie de Lenormant, 1854, in-8° de XIV-404 pages. — Dans ce livre intéressant, œuvre d'un esprit très-éclairé, Ménandre est surtout considéré comme moraliste : c'est à la pensée de l'écrivain plutôt qu'aux formes de son style que s'attache M. Ditandy. On trouve dans ces études des recherches savantes et d'ingénieux aperçus sur le but général de la comédie de Ménandre, sur les passions et les caractères chez ce poëte, considéré comme élève ou imitateur de Théophraste; sur son génie et son influence. Le volume est terminé par un dialogue intitulé : Callias, ou de la morale de Ménandre.

Réfutation inédite de Spinosa par Leibniz, précédée d'un mémoire, par A. Foucher de Careil. Paris, imprimerie de Brière, 1854, in-8° de CVI-77 pages. — L'ouvrage

de Leibniz, dont M. Foucher de Careil donne le texte latin et la traduction, est conservé en manuscrit dans la bibliothèque de Hanover, et a pour titre : *Animadversiones ad Joh. Georg. Wachteri librum de recondita Hebræorum philosophia*. Cette critique inédite, entièrement de la main de Leibniz, renferme une réfutation de Spinosa, dont Wachter était accusé de soutenir les opinions. Dans le mémoire développé qui précède ce travail, l'éditeur fait ressortir l'intérêt du document qu'il publie et s'attache à démontrer que les principales opinions philosophiques de Leibniz ont été contraires à celles de Spinosa.

Œuvres sociales de W. E. Channing, traduites de l'anglais, précédées d'un essai sur la vie et les ouvrages de Channing, et d'une introduction par M. Ed. Laboulaye, professeur au collége de France, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Grimaux, librairie de Comon, 1854, in-12 de LV-312 pages. — Williams-Ellery Channing, ministre de la secte des unitaires, né à Newport, dans l'État de Rhode-Island, le 7 avril 1780, mort en 1842, jouit d'une grande célébrité aux États-Unis; il a publié un assez grand nombre d'ouvrages où il traite des questions sociales à son point de vue religieux, c'est-à-dire en rationaliste chrétien. La traduction de M. Laboulaye comprend cinq de ces écrits de Channing, intitulés : de l'Éducation personnelle ou de la culture de soi-même; de l'Élévation des classes laborieuses; Discours sur la tempérance; Ministère pour les pauvres; de l'Obligation pour les municipalités de veiller à la santé morale de leurs membres.

Essai sur l'inégalité des races humaines, par M. A. de Gobineau, premier secrétaire de la légation de France en Suisse, membre de la Société asiatique de Paris, tomes I et II. Paris, imprimerie et librairie de Didot, 1853, 2 vol. in-8° de XI-492 et 512 pages. — L'auteur de cet ouvrage pose en principe que l'inégalité des races, dont le concours forme une nation, suffit à expliquer tout l'enchaînement des destinées des peuples. Après avoir exposé dans ses préliminaires les lois qui régissent le monde social, il retrace la généalogie et l'histoire des races humaines dans l'antiquité, depuis les premiers temps jusqu'à l'empire romain.

Recherches numismatiques concernant principalement les médailles celtibériennes, par Gust. Dan. de Lorichs, chambellan et chargé d'affaires de S. M. le roi de Suède et de Norwége près S. M. catholique, etc. Tome Ier, Paris, imprimerie et librairie de Didot, 1854, grand in-4° de 248 pages, avec 81 planches. — L'auteur de ces recherches adopte pour l'interprétation des médailles celtibériennes un système fondé principalement sur les deux points suivants : 1° Les fonctionnaires romains employés en Espagne et dans plusieurs autres provinces sont les auteurs des légendes dites celtibériennes; 2° le sujet de ces légendes consiste dans le numéro d'ordre des ateliers où les médailles ont été frappées ; dans la désignation du genre de métal qu'on y employait; dans la qualification très-variée des monétaires chargés de cette fabrication; dans la dénomination des différentes espèces de pièces de monnaie ; dans la désignation des provinces à l'usage desquelles on les destinait. C'est tout à fait gratuitement, selon M. de Lorichs, qu'on a presque toujours cherché sur ces médailles des noms de villes espagnoles.

Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du petit Cartulaire d'Ainay, publiés par Aug. Bernard. Paris, Imprimerie impériale, 1853, 2 volumes in-4° ensemble de CXXVI et 1167 pages, avec une carte. (Collection des documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du Ministre de l'instruction publique.) — Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Savigny, au diocèse de Lyon, forme la partie la plus importante de cette publication, et occupe, avec l'avant-propos et l'introduction, tout le premier volume. Il contient neuf cent soixante chartes, dont la

plus ancienne est de l'an 825, et qui, pour la plupart, appartiennent aux xe, xie et xiie siècles. Ce cartulaire a été écrit par ordre de l'abbé Ponce, qui gouvernait le monastère de 1111 à 1140. L'original ne se retrouve plus aujourd'hui, mais il en existe quatre copies intégrales, à l'aide desquelles l'éditeur a établi son texte en les collationnant avec soin, et en notant toutes les variantes. Après un avant-propos contenant des détails préliminaires sur les différentes parties de son travail, M. Bernard a placé, en tête du premier volume, une introduction qui signale et discute avec érudition les notions fournies par les cartulaires de Savigny et d'Ainay sur l'histoire de la géographie locale, et une notice historique sur le monastère de Savigny. Le second volume contient, d'abord, le cartulaire d'Ainay, abbaye fort ancienne, devenue paroisse en 1690, et comprise, depuis le siècle dernier, dans l'enceinte de la ville de Lyon. Ce cartulaire, dont l'original est conservé à la Bibliothèque impériale, renferme deux cent une chartes de l'an 901 à l'an 1200 environ. Le texte de ces chartes est suivi d'un index chronologique des pièces comprises dans les deux cartulaires, et d'une table générale des noms et des matières; viennent ensuite des appendices où l'on trouve divers pouillés anciens des diocèses de Lyon, de Mâcon et d'Autun. L'ouvrage se termine par des éclaircissements comprenant une nomenclature des subdivisions territoriales des diocèses de Lyon et de Mâcon et pays circonvoisins aux ixe, x^e et xie siècles, un dictionnaire géographique et un glossaire. La carte, dressée par l'éditeur lui-même, offre à la fois les divisions du *pagus major Lugdunensis* ou diocèse de Lyon au xe siècle, et celles des diocèses de Lyon, Mâcon et Saint-Claude avant et après la formation de ce dernier en 1742.

Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut de France, tome XXIV. Paris, imprimerie de F. Didot frères, 1854, in-4° de vi-clvii-714 pages, avec planches. — Voici la table des articles contenus dans ce volume : Biographie de Gaspard Monge, par M. Arago, secrétaire perpétuel; Mémoires sur le système nerveux des mollusques acéphales lamellibranches ou bivalves, par M. Duvernoy; Mémoire sur plusieurs réactions chimiques qui intéressent l'hygiène des cités populeuses, par M. E. Chevreul; Recherches de quelques dates absolues, qui peuvent se conclure des dates vagues inscrites sur des monuments égyptiens, par M. Biot; Rapport sur un mémoire de M. Pasteur, intitulé : « Nouvelles recherches sur les relations qui peuvent exister entre la forme cristalline, la composition chimique et le phénomène rotatoire moléculaire, » par M. de Senarmont; Recherches chimiques sur la teinture, par M. Chevreul; Septième mémoire sur la composition immédiate de la laine, sur la théorie de son désuintage et sur quelques propriétés dérivées de sa composition immédiate, qui peuvent avoir de l'influence dans les travaux industriels dont elle est l'objet (lu à l'Académie des sciences le 20 avril 1840); Huitième mémoire : Considérations sur la théorie de la teinture et applications de cette théorie au perfectionnement de plusieurs procédés pratiques en général et à celui de la teinture d'indigo dite en bleu de cuve en particulier (lu le 23 novembre 1846); Neuvième mémoire : De l'action que des corps solides peuvent exercer, en conservant leur état, sur un liquide tenant en solution un corps solide ou liquide (lu le 6 juin 1853); Dixième mémoire : De l'action de l'indigotine et du bleu de Prusse sur la soie (lu le 29 mai 1826); Sur un calendrier astronomique et astrologique trouvé à Thèbes, en Égypte, dans les tombeaux de Rhamsès VI et de Rhamsès IX; Deuxième et dernier mémoire, par M. Biot.

Mémoires de l'Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XX (deuxième partie). Paris, Imprimerie impériale, 1854, in-4° de 362 pages, avec

vingt et une planches. — Dans un mémoire lu, en 1833, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et qui avait pour objet le taureau et le lion considérés comme attributs caractéristiques de Vénus, M. Lajard avait parlé de quelques monuments figurés asiatiques paraissant de nature à établir qu'en Orient le cyprès pyramidal servit à représenter d'une manière symbolique, non-seulement le soleil et la lune, mais Vénus elle même. Dix ans plus tard, en 1843, il lut, à la même Académie, un travail particulier sur le culte du cyprès chez les peuples civilisés de l'antiquité. Depuis cette époque, l'auteur s'est livré à de nouvelles investigations; il a mis à profit plusieurs monuments figurés et quelques écrits qui lui ont permis de remonter avec plus de certitude à l'origine du culte du cyprès chez plusieurs peuples civilisés de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, à la signification symbolique qu'eut primitivement cet emblème, et à l'emploi particulier qu'on en fit, soit dans le culte public ou secret des divinités génératrices, soit dans les cérémonies funèbres et la composition des monuments funéraires. L'ensemble de ces recherches remplit tout le volume que nous annonçons. Le travail de M. Lajard se divise en deux mémoires : dans le premier, il considère le cyprès pyramidal comme symbole de vie, et, à ce titre, emblème ou attribut des divinités génératrices en Orient et en Occident; dans le second, il le considère comme symbole funéraire et comme emblème ou attribut des divinités infernales.

Bulletin monumental, ou collection de mémoires et de renseignements sur la statistique monumentale de la France, par les membres de la Société française pour la conservation des monuments, publié par M. de Caumont. Seconde série, t. IX (XIX[e] volume de la collection). Caen, imprimerie de Hardel; Paris, librairie de Derache, 1853, in-8° de 679 pages, avec gravures sur bois dans le texte. — On trouve dans ce volume, outre les procès-verbaux des séances de la Société française pour la conservation des monuments, un grand nombre de mémoires parmi lesquels nous citerons les suivants : Excursion archéologique de Saintes à Luçon; Notes recueillies sur l'arrondissement de Domfront; sur l'emplacement d'Alise; sur la ville de Flavigny; Notice sur l'origine du château de Ham; Essai sur la statistique monumentale de la Marne; Histoire symbolique et iconographique du lion. Des sépultures romaines et des sépultures mérovingiennes, et divers travaux sur les monuments anciens du département de la Gironde et des villes de Troyes et de Coulommiers.

Histoire de la Bourgogne pendant la période monarchique, par M. Rossignol, conservateur des archives de cette ancienne province. *Conquête de la Bourgogne après la mort de Charles le Téméraire.* Dijon, imprimerie et librairie de Lamarche et Drouelle, 1854, in-8° de 431 pages. — Plusieurs historiens disent qu'après la mort de Charles le Téméraire il en coûta peu au roi Louis XI pour se mettre en possession du duché de Bourgogne, et que les habitants se rendirent volontairement. Le livre que nous annonçons tend à établir le contraire. M. Rossignol, dans un intéressant récit des événements qui se passèrent en Bourgogne, de 1479 à 1483, s'attache à démontrer, en prenant pour base les documents conservés dans les archives du pays, que cette province fut réduite par les armes en même temps que par l'astuce de Louis XI; qu'il y eut une guerre civile de trois ans ; qu'en un mot la Bourgogne fut véritablement conquise.

L'Alsace illustrée, ou recherches sur l'Alsace pendant la domination des Celtes, des Romains, des Francs, des Allemands et des Français, par J. D. Schœpflin, traduction de L. W. Ravenez. Imprimerie de Silbermann à Strasbourg, librairie de Perrin à Mulhouse, 1849-1854, 5 volumes in-8° de VII-605, 612, 743, 604 et 901 pages,

avec planches. — L'*Alsatia illustrata*, publiée par Schœpflin, de 1751 à 1761, en 2 vol. in-fol., est considérée à juste titre comme un des ouvrages les plus savants qui aient été écrits sur l'histoire de nos anciennes provinces. La traduction que donne aujourd'hui M. Ravenez de ce livre connu de tous les érudits, quoique peu lu aujourd'hui, se recommande par une grande exactitude et par les additions importantes que le traducteur y a faites.

Notice sur les émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du musée du Louvre, par M. de Laborde, membre de l'Institut. Seconde partie, documents et glossaire, Paris, imprimerie de Vinchon, 1853, in-8° de x-548 pages. — La collection des émaux réunis au Louvre, si complète d'ailleurs et si belle, ne possède qu'un petit nombre de bijoux émaillés d'une époque antérieure au XVIe siècle, tandis que le duc d'Anjou, frère du roi Charles V, en avait à lui seul près d'un millier dans son trésor. C'est son inventaire, dressé par ses ordres en 1360, que publie M. de Laborde, comme appendice à la notice des émaux du Louvre. Il y a joint un glossaire et un répertoire pour faciliter les recherches.

Souvenirs sur Gaspard Monge et ses rapports avec Napoléon... Paris, imprimerie de Thunot, librairie de Benjamin Duprat, 1853, in-8° de 176 pages. — Ces souvenirs font connaître d'intéressants détails sur la vie de Monge depuis 1792 jusqu'en 1816, particulièrement en ce qui concerne l'expédition d'Égypte, dont l'auteur, M. Jomard, faisait lui-même partie. On trouve, dans l'appendice placé à la fin de ce volume, des notes sur l'École polytechnique, sur l'expédition d'Égypte et sur le monument élevé à Monge par la ville de Beaune.

Grammaire française à l'usage des Arabes de l'Algérie, de Tunis, du Maroc, de l'Égypte et de la Syrie, par Gustave Dugat, membre de la Société asiatique, et le cheik Fârès Echchidiâk. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale; se trouve à Paris, chez Benjamin Duprat, 1854, in-8°. — Cet ouvrage, rédigé en arabe, est principalement destiné à répandre la connaissance du français dans nos possessions d'Afrique. On peut le considérer comme la contre-partie des *Éléments de la langue algérienne*, publiés en 1851 par M. Pihan, pour faciliter l'étude de l'arabe aux Français résidant en Algérie.

Histoire des Basques ou Escualdunais primitifs, restaurée d'après la langue, les caractères ethnologiques et les mœurs des Basques actuels, par A. Baudrimont, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux. Imprimerie de Gounoulhiou, à Bordeaux, librairie de Benjamin Duprat, à Paris, in-8° de IX-284 pages. — C'est principalement par des recherches de linguistique comparée que l'auteur de ce livre a cru pouvoir reconstituer l'histoire des Basques; il a formé un vocabulaire chronologique de la langue basque, dans lequel sont coordonnés les mots dans l'ordre successif de leur formation. Ce travail, appliqué à un peuple qui n'a laissé aucun monument écrit, paraîtra peut-être conjectural, et les conséquences qu'en tire l'auteur un peu hasardées. Les noms d'animaux, par exemple, étant de première formation, suivant le système de M. Baudrimont, il lui suffit de trouver dans la langue basque les mots *elefandua* (éléphant) et *orenu* (cerf et renne), pour en conclure que les Basques ont habité successivement les régions méridionales et le nord de l'Asie.

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, publiés d'après les manuscrits conservés à l'École impériale des beaux-arts, par MM. L. Dussieux, E. Soulié, Ph. de Chennevières, Paul Mantz, A. de Montaiglon, sous les auspices de M. le ministre de l'intérieur. Tome Ier, imprimerie de madame veuve Belin à Saint-Cloud, librairie de Dumoulin à Paris,

1854, in-8° de VIII-480 pages. — Les archives de l'ancienne Académie royale de peinture, transportées du Louvre à l'École des beaux-arts après la Révolution, renferment de précieux documents jusqu'ici fort peu consultés, au nombre desquels on doit signaler surtout les mémoires écrits au XVII° siècle par Guillet de Saint-Georges, historiographe de l'Académie, qui avait été chargé par elle, en 1682, de recueillir tous les faits relatifs à l'histoire et aux travaux de ses membres. Ces mémoires, continués et refaits en partie par les successeurs de Guillet, Dubois de Saint-Gelais, Hulot, le comte de Caylus, Lépicié, Gougenot, Valory, n'avaient pas encore vu le jour. En les publiant aujourd'hui, M. Dussieux et ses collaborateurs rendent un véritable service à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art. On peut les considérer comme formant le recueil le plus important qui ait été fait depuis Félibien sur les artistes français. Chaque mémoire est classé à la date de réception de l'artiste qu'il concerne, et reproduit sans note et sans commentaire. Les éditeurs y ont joint seulement des notices historiques sur les auteurs des mémoires, et ils annoncent que le recueil sera terminé par des tables destinées à faciliter les recherches. Le tome I[er] contient trente-huit mémoires ou notices lus à l'Académie depuis 1690 jusqu'en 1749. Rédigées avec soin et puisées au meilleures sources, ces notices pourront servir à compléter ou à rectifier les biographies, et feront connaître beaucoup de faits et de travaux ignorés. Parmi les artistes dont la vie et les œuvres se trouvent ainsi éclairées d'une lumière nouvelle, nous citerons comme les plus célèbres Charles Lebrun, Sébastien Bourdon, Eustache Lesueur, Louis Boulogne, Philippe de Champagne, Girardon, Michel Corneille, Anguier. Un second et dernier volume complétera prochainement cette intéressante publication.

Analyse des documents historiques conservés dans les archives du département de la Sarthe, par M. Edgard Bilard, archiviste du département. Le Mans, imprimerie de Monnoyer, 1854, in-4° de VII-244 pages imprimées sur deux colonnes. — Ce volume contient l'analyse de 778 chartes et documents divers des X°, XI°, XII° et XIII° siècles, qui font partie de la section ecclésiastique des archives du département de la Sarthe. La plupart de ces documents proviennent des abbayes de l'ancien diocèse du Mans. L'auteur n'a rien omis de ce qui pouvait rendre ces analyses intéressantes pour les études historiques, et il a joint à ce travail utile deux tables très-amples des noms de personnes et de lieux.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1854.

De la découverte de la circulation du sang, à propos du livre de M. Bianchi-Giovini *sur Sarpi.*

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

De Servet et de la formation des esprits.

Servet a découvert la circulation pulmonaire. Le fait est patent. J'ai rapporté, dans ce *Journal*[2] même, le beau, l'immortel passage où il la décrit beaucoup mieux que ne le firent, plusieurs années après lui, Colombo et Césalpin. Leibnitz caractérise très-bien Césalpin par ces mots : « André Césalpin, médecin, auteur de mérite, et qui a le plus « approché de la circulation du sang, après Michel Servet. »

Ici deux choses étonnent. Comment Servet, ailleurs si confus, a-t-il pu rencontrer cette lucidité admirable de quelques pages? Et, d'un autre côté, comment une découverte de physiologie, de pure et de profonde physiologie, se trouve-t-elle dans un livre qui a pour titre : *De la restitution du christianisme*[3]?

Il y a longtemps que je désirais m'éclaircir sur ce dernier point. L'o-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre 1853, p. 585. — [2] Numéro d'avril, 1849, p. 197. — [3] *Christianismi restitutio. Totius Ecclesiæ apostolicæ ad sua limina vocatio, in integrum restituta cognitione Dei, fidei Christi, justificationis nostræ, regenerationis baptismi et cenæ Domini manducationis. Restituto denique nobis regno cœlesti, Babylonis impiæ captivitate soluta, et Antichristo cum suis penitus destructo.* (Vienne en Dauphiné, 1553.)

bligeance de notre savant confrère, M. Magnin, m'en a fourni tous les moyens. J'ai vu, j'ai touché le livre de Servet. Un exemplaire de ce trop fameux livre est soigneusement conservé dans notre bibliothèque; et, pour comble, cet exemplaire, l'unique peut-être qui subsiste encore aujourd'hui, était l'exemplaire même de Colladon, l'un des accusateurs suscités par l'impitoyable Calvin contre l'infortuné Servet. Il a appartenu au médecin anglais Mead, célèbre par son *Traité des poisons*. Mead le donna à de Boze. Il fut acquis plus tard par la Bibliothèque royale à un très-haut prix. Colladon y a souligné les propositions sur lesquelles il accusait Servet. Enfin, et pour dernier trait d'une trop irrécusable authenticité, plusieurs pages de ce malheureux exemplaire sont en partie roussies et consumées par le feu. Il ne fut sauvé du bûcher où l'on brûlait à la fois le livre et l'auteur que lorsque l'incendie avait déjà commencé.

Écartons ces souvenirs affreux. Il ne s'agit ici, grâce à Dieu, que de physiologie.

Je commence par avertir ceux qui, par zèle pour Harvey, vont jusqu'à supposer que le passage sur la *circulation pulmonaire* pourrait bien être un passage intercalé, qu'ils se trompent. Point d'intercalation, point d'interpolation; nulle tricherie. Le passage est de Servet, complétement de Servet; et il n'y a qu'à se résigner. Sur ce grand phénomène de la circulation du sang, longtemps avant Harvey, un homme avait eu du génie, et cet homme est Servet.

Mais comment Servet a-t-il imaginé d'aller fourrer la description de la *circulation pulmonaire* dans un livre sur la *restitution du christianisme?*

Quand on jette un coup d'œil sur les écrits de Servet, ce qui, je l'avoue, ne m'était pas arrivé jusqu'ici, on s'aperçoit bien vite du parti qu'il a pris, en théologie, de s'attacher uniquement et obstinément au sens littéral. Il cherche partout ce sens littéral; il accuse tout le monde, et surtout Calvin, de ne pas l'entendre; il entasse les citations pour prouver que lui seul l'entend.

Je n'ai pas besoin de quitter mon sujet pour en trouver l'exemple. L'Écriture a dit que l'âme est dans le sang, que l'âme est le sang même : *anima est in sanguine, anima ipsa est sanguis.*

Puisque l'âme est dans le sang, se dit Servet, pour savoir comment l'âme se forme, il faut donc voir comment se forme le sang; pour savoir comment le sang se forme, il faut voir comment il se meut; et c'est ainsi qu'à propos de la *restitution du christianisme* il est conduit à la formation de l'âme, de la formation de l'âme à celle du sang, et de la formation du sang à la *circulation pulmonaire.*

Mais ce n'est pas tout. De ce même sang, dont se forme l'âme, se forment aussi les *esprits*. Servet explique successivement la formation du *sang*, celle des *esprits*, celle de *l'âme*, et de tout cela résulte une *philosophie* à moitié théologique, à moitié physiologique, en somme fort singulière, et qu'il appelle *divine*.

« Pour que vous ayez, dit-il, cher lecteur, une explication complète « de l'âme et des esprits, je joindrai ici une divine philosophie, que « vous entendrez facilement, pour peu que vous vous soyez appliqué à « l'anatomie [1]. »

Cela dit, il se met à expliquer la formation des *esprits*. Nous avons déjà vu, dans Galien [2], toute la théorie de cette formation. Servet ne cite pas Galien, mais il le copie. Il cite un certain Aphrodisæus, médecin qui vivait au commencement du XVIe siècle, et le critique. Aphrodisæus, dit-il, compte trois esprits : le *naturel*, le *vital* et l'*animal*; mais il n'y en a point trois, il n'y en a que deux, le *vital* et l'*animal* [3]. Le *naturel* est le même que le *vital*. L'esprit vital passe des artères dans les veines, et là il est appelé *naturel* [4].

Il y a donc trois principes : le *sang*, dont le siége est dans le foie et les veines du corps; l'*esprit vital*, dont le siége est dans le cœur et dans les artères; et l'*esprit animal*, dont le siége est dans le cerveau et dans les nerfs [5].

C'est du sang contenu dans le foie que l'âme tire sa matière première par une élaboration admirable, *per elaborationem mirabilem* [6]; et c'est pourquoi l'âme est dite *être dans le sang*, *être le sang même*, c'est-à-dire l'*esprit du sang* [7].

Mais il faut d'abord entendre comment se forme l'*esprit vital*. Il se forme du mélange de l'air, attiré par l'inspiration, avec le sang que le ventricule droit envoie au ventricule gauche, mélange qui se fait dans

[1] « Ut vero totam animæ et spiritus rationem habeas, lector, divinam hic philo- « sophiam adjungam, quam facile intelliges, si in anatome fueris exercitatus. » — [2] Voyez, dans ce *Journal* même, ce que j'ai dit de la théorie de Galien sur la formation des *esprits*, juillet 1849, p. 432. — [3] « Tres spiritus vocat Aphrodisæus, « naturalis, vitalis et animalis..... Vere non sunt tres, sed duo spiritus distincti : « vitalis et animalis. » — [4] « Vitalis est spiritus qui per anastomoses ab arteriis com- « municatur venis, ubi dicitur naturalis. » — [5] « Primus ergo est sanguis, cujus « sedes est in hepate et corporis venis. Secundus est spiritus vitalis, cujus sedes est « in corde et corporis arteriis. Tertius est spiritus animalis, cujus sedes est in cerebro « et corporis nervis. » — [6] « Ex hepatis sanguine est animæ materia per elaborationem « mirabilem. » — [7] « Hinc dicitur anima esse in sanguine, et anima ipsa esse sanguis, « id est spiritus sanguineus..... Non dicitur anima principaliter esse in parietibus « cordis, aut in corpore ipso cerebri, aut hepatis, sed in sanguine, ut docet ipse « Deus : *Genes*. 9, *Lev*. 17 et *Deut*. 12. »

le poumon; car il ne faut point croire, comme on le dit communément, s'écrie Servet, que le sang passe d'un ventricule à l'autre par leur cloison moyenne : il ne passe d'un ventricule à l'autre qu'en traversant le poumon [1]; et c'est ici que se trouve le merveilleux passage sur la *circulation pulmonaire*.

J'ai déjà rapporté, j'ai déjà traduit, dans ce *Journal* même [2], tout cet étonnant passage. Je me borne donc à le rappeler ici; et je reviens, hélas! au pauvre Servet, au Servet confus, absurde, et qui n'a plus de génie.

L'*esprit vital*, formé dans le poumon, passe du poumon dans le ventricule gauche et du ventricule gauche dans les artères, de telle façon, néanmoins, que les parties les plus ténues tendent vers le haut, en s'élaborant toujours de plus en plus, et arrivent ainsi jusqu'au *plexus rétiforme*, situé sous le cerveau, où, de *vital*, l'*esprit* commence à se faire *animal* [3]. Enfin, par une ultime et définitive élaboration, l'*esprit animal* passe du *plexus rétiforme* dans les petites artères des *plexus choroïdes*, et c'est dans ces petites artères que l'*âme* réside [4].

Je fais grâce, car j'ai hâte d'en finir, d'une foule d'erreurs anatomiques que Servet joint à ses raisonnements confus, et qui ne sont, au reste, que les erreurs anatomiques ou physiologiques du temps où il vivait, comme, par exemple, que le cerveau, organe sans action propre, n'est qu'une sorte d'oreiller ou de coussin pour les vaisseaux de l'*esprit animal* [5]; que les nerfs sont la continuation des artères et constituent un troisième genre de vaisseaux [6]; que les ventricules du cerveau

[1] « Ad quam rem est prius intelligenda substantialis generatio ipsius vitalis spiritus, « qui ex aere inspirato et subtilissimo sanguine componitur..... Generatur ex facta « in pulmonibus mixtione inspirati aeris, cum elaborato sanguine, quem dexter ventriculus cordis sinistro communicat..... Fit autem communicatio hæc, non per « parietem cordis medium, ut vulgo creditur; sed magno artificio a dextro cordis « ventriculo, longo per pulmones ductu, agitatur sanguis subtilis....... » — [2] Avril, 1849, p. 197. — [3] « Ille itaque spiritus vitalis a sinistro cordis ventriculo « in arterias totius corporis deinde transfunditur, ita ut qui tenuior et superiora petat, « ubi magis adhuc elaboratur, præcipue in plexu retiformi, sub basi cerebri sito, in « quo ex vitali fieri incipit animalis, ad propriam rationalis animæ sedem accedens. » — [4] « Iterum ille (spiritus animalis) fortius mentis ignea vi tenuatur, elaboratur, et « perficitur, in tenuissimis vasis, seu capillaribus arteriis, quæ in plexibus choroidibus sitæ sunt, et ipsissimam mentem continent. » — [5] « Ex his satis constat, « mollem illam cerebri massam non proprie esse rationalis animæ sedem, cum frigida « sit et sensus expers, sed esse veluti pulvinum dictorum vasorum ne rumpantur, et « custodem animalis spiritus... — [6] Vasa illa miraculo magno tenuissime contexta, « tametsi arteriæ dicantur, sunt tamen fines arteriarum, tendentes ad originem « nervorum, ministerio meningum. Est novum quoddam genus vasorum.... »

communiquent avec les fosses nasales par les trous de l'os ethmoïde, prétendue communication dans laquelle Servet voit un grand avantage : car, d'abord, l'air extérieur pénètre ainsi jusqu'à l'âme et la rafraichit[1], et, en second lieu, l'âme se débarrasse aisément par là des mucosités qui l'auraient gênée[2]; et aussi un très-grand péril, car le malin esprit, *spiritus nequam*, qui d'ordinaire habite l'air, s'introduit quelquefois, par cette même communication, par ces mêmes trous de l'os ethmoïde, jusque dans les ventricules du cerveau, et là combat violemment contre l'âme et la tient assiégée jusqu'à ce que la lumière de Dieu paraisse et le mette en fuite[3], etc., etc.

Je laisse Servet; mais je profite de l'occasion qu'il me donne pour jeter un coup d'œil rapide sur le long règne des *esprits* en physiologie.

Les *esprits* jouaient, dans la vieille physiologie, le même rôle que jouent aujourd'hui, dans la nôtre, les *propriétés* ou les *forces*. De là leur grande importance. Galien expliquait tout par les *esprits*: et, comme nous l'avons vu, il en voulait de trois sortes : de *naturels*, de *vitaux* et d'*animaux*.

Voilà pour l'antiquité.

A compter de la renaissance des lettres, les trois *esprits* de Galien renaissent aussi et subsistent jusqu'à Descartes. Enfin Descartes vient : il s'entête des *esprits animaux* et rejette les autres.

« Les anciens, dit Bordeu, admettaient des esprits de trois espèces : « il n'est pas aisé de savoir par quelle fatalité les *naturels* et les *vitaux* n'ont « pu se conserver et ont succombé, tandis que les *animaux* ont sub- « sisté[4]. »

Bordeu n'y fait pas attention. Rien n'est, au contraire, plus aisé à savoir. Au temps de Bordeu, les esprits *naturels* et *vitaux* avaient déjà succombé parce que Descartes les avait exclus; les *animaux* subsistaient encore parce que Descartes les avait adoptés. Et il en est toujours ainsi. C'est toujours l'écrivain qui fait la fortune des mots.

[1] « .....Facti sunt ventriculi ut ad spatia eorum inania penetrans per ossa eth- « moide inspirati aeris portio.... animalem intus contentum spiritum reficiat, et « animam ventilet. — [2] « .... Facti sunt ventriculi illi ad expurgamenta cerebri reci- « pienda, veluti cloacæ, ut probant excrementa ibi recepta, et meatus ad palatum et « nares.... Et quando ventriculi opplentur pituita, ut arteriæ ipsæ choroïdis ea im- « mergantur, tum subito generatur apoplexia.... » — [3] « Spiritus nequam, cujus « potestas est aeris, una cum inspirato a nobis aere, lacunas illas libere ingreditur, « et aggreditur, ut ubi cum spiritu nostro, intra vasa illa, velut in arce collocato, « jugiter dimicat. Imo eum ita undique obsidet, ut vix illi liceat respirare, nisi « quum superveniens lux spiritus Dei malum spiritum fugat. » — [4] *Rech. anat. sur la position des glandes et leur action*, § 34.

Descartes, ce puissant rénovateur des idées, mais qui pourtant prend encore beaucoup aux anciens, combine la théorie des *esprits*, qu'il emprunte à Galien, avec la *circulation du sang*, que vient de découvrir Harvey. Il est le premier Français qui ait bien compris et bien décrit ce grand phénomène.

« Tous ceux, dit Descartes, que l'autorité des anciens n'a pas tout à « fait aveuglés, et qui ont voulu ouvrir les yeux pour examiner l'opi- « nion d'Harvey touchant la circulation du sang, ne doutent point que « toutes les veines et les artères du corps ne soient comme des ruis- « seaux par où le sang coule sans cesse fort promptement, en prenant « son cours de la cavité droite du cœur par la veine artérieuse, dont « les branches sont éparses à tout le poumon et jointes à celles de l'ar- « tère veineuse par laquelle il passe du poumon dans le côté gauche « du cœur, puis de là, il va dans la grande artère, dont les branches, « éparses par tout le reste du corps, sont jointes aux branches de la « veine cave qui portent de rechef le même sang à la même cavité « droite du cœur[1]. »

On ne pouvait décrire plus exactement et plus brièvement toute la *circulation du sang* : la *circulation pulmonaire* et la *circulation générale*.

Voici, d'un autre côté, comment Descartes concevait les *esprits animaux*, et l'idée qu'il se faisait de leur jeu dans les organes.

« On sait, dit-il, que tous les mouvements des muscles, comme aussi « tous les sens, dépendent des nerfs, qui sont comme de petits filets ou « comme de petits tuyaux qui viennent tous du cerveau, et contiennent, « ainsi que lui, un certain air ou vent très-subtil qu'on nomme les « *esprits animaux*[2]... » — « Les parties du sang très-subtiles composent « les esprits animaux ; et elles n'ont besoin de recevoir à cet effet au- « cun autre changement dans le cerveau, sinon qu'elles y sont séparées « des autres parties du sang moins subtiles ; car ce que je nomme ici « des esprits ne sont que des corps, et ils n'ont point d'autre propriété, « sinon que ce sont des corps très-petits, et qui se meuvent très-vite, « ainsi que les parties de la flamme qui sort d'un flambeau, en sorte « qu'ils ne s'arrêtent en aucun lieu, et qu'à mesure qu'il en entre quel- « ques-uns dans les cavités du cerveau, il en sort aussi quelques autres « par les pores qui sont en sa substance, lesquels pores les conduisent « dans les nerfs, et de là dans les muscles, au moyen de quoi ils meuvent « le corps en toutes les diverses façons qu'il peut être mu[3]. »

Ce que les *esprits animaux* avaient surtout de précieux pour Des-

[1] *Les Passions de l'âme*, 1re partie, art. VII. 1650. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* art. X.

cartes, c'est qu'ils lui permettaient d'expliquer toutes les actions du corps sans le secours de l'âme : grand et final objet de sa belle philosophie.

« Tous les mouvements que nous faisons, dit-il, sans que notre vo- « lonté y contribue, comme il arrive souvent que nous marchons, que « nous mangeons, et enfin que nous faisons toutes les actions qui nous « sont communes avec les bêtes, ne dépendent que de la conformation « de nos membres et du cours que les esprits, excités par la chaleur « du cœur, suivent naturellement dans le cerveau, dans les nerfs et dans « les muscles, en même façon que le mouvement d'une montre est pro- « duit par la seule force de son ressort et la figure de ses roues[1]. »

Descartes se rend ainsi raison, par le seul moyen, par le seul *cours des esprits*, de toutes les fonctions qui appartiennent au corps; et, cela fait, il arrive à cette conclusion principale, savoir : « qu'il ne reste donc « rien en nous que nous devions attribuer à notre âme, sinon nos pen- « sées[2]. »

Après le premier Descartes, le philosophe qui a le plus employé les *esprits* est celui qu'on pourrait appeler le second Descartes, c'est-à-dire Malebranche.

Malebranche commence ainsi l'un de ses chapitres : « Tout le monde « convient que les esprits animaux ne sont que les parties les plus sub- « tiles et les plus agitées du sang, qui se subtilise et s'agite principale- « ment par la fermentation et par le mouvement violent des muscles « dont le cœur est composé, que ces esprits sont conduits avec le reste « du sang par les artères jusque dans le cerveau[3]. . . . . »

Malebranche conduit intrépidement, comme on voit, les *esprits animaux* jusqu'au cerveau; mais, arrivés là, comment sont-ils séparés de cet organe? « Ils en sont séparés, dit-il, par quelques parties destinées « à cet usage, desquelles on ne convient pas encore[4]. » Il explique ailleurs la différence qui lui paraît être entre les *esprits animaux* et le cerveau : « Il y a, dit-il, cette différence entre les esprits animaux et la subs- « tance du cerveau, que les esprits animaux sont très-agités et très-fluides, « et que la substance du cerveau a quelque solidité et quelque consis- « tance, de sorte que les esprits se divisent en petites parties et se dissi- « pent en peu d'heures, en transpirant par les pores des vaisseaux qui « les contiennent, et il en vient souvent d'autres en leur place qui ne « leur sont point du tout semblables[5]. »

[1] *Les passions de l'âme*, art. XVI. — [2] *Ibid.* art. XVII. — [3] *De la recherche de la vérité*, 1re partie, liv. II, chap. II. — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.* chap. VI.

Je remarque, dans Malebranche, une extension nouvelle, ou, pour mieux dire, un abus nouveau de la théorie des *esprits*. Galien et Descartes ne mettaient les esprits que dans le *corps vivant*, que dans le *sang,* et même que dans les parties du sang les plus subtiles et les plus pures. Malebranche les met partout, et jusque, ce sont ses expressions, dans les *viandes et les breuvages dont on se sert.*

« Le vin est si spiritueux, dit-il, que ce sont des esprits animaux « presque tout formés, mais des esprits libertins, qui ne se soumettent « pas volontiers aux ordres de la volonté, à cause de leur subtilité et de « leur agitation excessive. Ainsi, dans les hommes, même les plus forts « et les plus vigoureux, il produit de plus grands changements dans « l'imagination et dans toutes les parties du corps que les viandes et les « autres breuvages. Il donne du *croc en jambe,* pour parler comme « Plaute; et il produit dans l'esprit bien des effets qui ne sont pas si « avantageux que ceux qu'Horace décrit dans ces vers :

« Quid non ebrietas designat? etc.[1] »

Le grand Bossuet, dont on n'ose presque dire qu'il ait pu être l'élève de quelqu'un en quoi que ce soit, l'a pourtant été de Descartes en philosophie : « . . . . . Les esprits, dit-il, coulés dans les muscles par « les nerfs répandus dans les membres, font le mouvement progressif[2]... » « Les esprits, dit-il encore, sont la partie la plus vive et la plus agitée du « sang, et mettent en action toutes les parties[3]. » — « Dès que les esprits « manquent, les ressorts cessent faute de moteur[4]... » — « Les passions, « dit-il enfin, à les regarder seulement dans le corps, semblent n'être « autre chose qu'une agitation extraordinaire des esprits, à l'occasion « de certains objets qu'il faut fuir ou poursuivre, etc., etc.[5]. »

Malebranche mourut en 1715; Fontenelle en 1757; et, avec celui-ci, le dernier représentant supérieur du cartésianisme. Avec le cartésianisme tombèrent les *esprits animaux.*

En 1742, un jeune homme plein d'esprit, plein de feu, plein de verve, et ayant toute l'audace de la jeunesse, soutint, à l'école de Montpellier, une thèse où il prend les *esprits* à partie, où il les combat rudement, à outrance, et, qui pis est, car il faut tout dire, où il s'en moque.

« Un homme sans préjugé, dit-il, et qui se donnerait la peine d'exa- « miner les choses de bien près, ne pourrait-il pas prouver que ces trois

[1] *De la recherche de la vérité,* 1re partie, liv. II, chap. II. — [2] *De la connaissance de Dieu et de soi-même,* § VI. — [3] *Ibid.* § IX. — [4] *Ibid.* § XII. — [5] *Ibid.*

« sortes d'esprits, qui furent comme le *trépied*, ou, si l'on veut, le *triumvirat* « de l'ancienne physiologie, étaient aussi mal établies l'une que l'autre.... « Quant à la façon dont les modernes soutiennent les esprits, il y a d'a- « bord lieu d'être frappé du nombre prodigieux de formes qu'ils leur « donnent : les uns disent qu'ils sont de l'*air*, d'autres du *feu*, de l'*eau*, de « la *lymphe;* on les a faits *acides*, *sulfureux*, *actifs*, *passifs;* on en a fait de « deux ou trois espèces qui roulaient dans les mêmes nerfs; enfin on leur « a donné toutes sortes de configurations, jusqu'à en faire de petits *tour-* « *billons*, ou de *petits ballons à ressort*, selon l'expression de M. Lieutaud, « qui est aussi persuadé de l'existence de ces *ballons* qu'il l'est de la struc- « ture qu'il suppose au cerveau... Ajoutons, continue-t-il, et toujours très- « finement et très-judicieusement, ajoutons que ceux qui admettent les « esprits sont aussi embarrassés pour expliquer les fonctions des nerfs « que ceux qui ne les admettent pas... En est-on plus avancé lorsqu'on a « suivi les détails infinis de Boërhaave et de ses commentateurs sur cette « question ? Ne vaut-il pas mieux l'abandonner pour une bonne fois, et la « mettre au rang de ces questions ennuyeuses par lesquelles les anciens « commençaient leurs physiologies? Ne profiterons-nous jamais des bé- « vues de ceux qui nous ont précédés? »

Voilà comment le jeune Bordeu, à peine âgé de vingt ans [1], traitait les *esprits*, et tel est le sort des plus belles fortunes philosophiques. Ces mêmes *esprits*, si fort révérés de l'antiquité entière, et, dans les temps modernes, de Descartes, de Bossuet, de Malebranche, finissent par devenir le sujet commode des plaisanteries faciles d'un écolier.

Après Bordeu, vint Barthez. La physiologie prenait une face toute nouvelle. Barthez, métaphysicien d'un ordre supérieur, est le premier homme qui, en physiologie, se soit fait une idée philosophique des forces, j'entends des forces données par les faits, ou, comme il les appelle très-bien, des *causes expérimentales* [2] : « On peut donner, dit-il, à ces causes « générales (aux causes générales des phénomènes de la vie), que j'ap- « pelle expérimentales, ou qui ne sont connues que par leurs lois que « donne l'expérience, les noms synonymes et pareillement indéterminés, « de principe, de puissance, de force, de faculté, etc. » — « La bonne « méthode de philosopher dans la science de l'homme exige, conti-

[1] Il n'avait en effet que vingt ans, étant né en 1722, quand il présenta, en 1742, sa thèse : *Dissertatio physiologica de sensu generice considerato;* mais il en avait trente quand il publia, en 1752, ses *Recherches anatomiques sur la position des glandes et sur leur action*, ouvrage beaucoup plus mûri, excellent, où il reproduit sa critique des *esprits*, et dont j'extrais les passages que je viens de citer. — [2] *Nouv. élém. de la sc. de l'homme, Disc. prélim.*

« nue-t-il, qu'on rapporte à un seul principe de la vie dans le corps hu-
« main les forces vivantes qui résident dans chaque organe, et qui en
« produisent les fonctions, tant générales, de sensibilité, de nutrition, etc.,
« que particulières, de digestion, de menstruation [1], etc. »

Cependant la véritable idée de *cause expérimentale*, de *principe*, de *force*, en physiologie, n'était pas encore complétement dégagée. Barthez avait raison d'appeler *forces* les causes de nos fonctions; il avait raison de vouloir rattacher toutes les forces secondaires à une première, qui est la force générale de la vie; mais il avait tort de faire de cette force générale et commune de la vie un être individuel, abstrait, détaché des organes, et plus tort encore de croire avoir expliqué un phénomène particulier quelconque, quand, à propos de ce phénomène, il avait prononcé le mot de *principe vital*, car, évidemment, étant nécessairement impliqué dans tous, le principe vital ne peut servir d'explication propre pour aucun.

Le vrai problème est d'arriver à la force particulière de chaque phénomène particulier, à la *propriété singulière* qui le produit. Et c'est là ce que tous les physiologistes cherchent à faire depuis Haller.

Depuis que, par ses belles expériences, Haller a localisé l'*irritabilité* dans le *muscle* et la *sensibilité* dans le *nerf*, la voie des découvertes fécondes et des progrès certains, en physiologie, a été ouverte; car la physiologie tout entière est là : je veux dire dans la détermination expérimentale des *forces* de la vie, et la localisation précise de chaque force vitale donnée dans chaque élément organique distinct.

Quant au mot *esprits* (car, dès que le véritable nom des *causes* a été trouvé, il n'a plus été qu'un mot), exclu de la science par les railleries de Bordeu, par la haute métaphysique de Barthez, par les recherches positives d'Haller, il n'y a plus reparu.

Sur la fin de XVIII[e] siècle, en 1779, je le trouve encore employé, et c'est la dernière fois peut-être qu'il l'a été, dans une belle page de Buffon, mais dans un sens très-général, et qui déjà ne retient presque plus rien du sens primitif, technique et d'école. Buffon dit, à propos de l'infatigable mobilité du plus petit des oiseaux : « La nourriture la plus « substantielle était nécessaire pour suffire à la prodigieuse vivacité de « l'oiseau-mouche, comparée avec son extrême petitesse : il faut bien « des molécules organiques pour soutenir tant de forces dans de si « faibles organes, et fournir à la dépense d'*esprits* que fait un mouvement « perpétuel et rapide [2]. »

FLOURENS.

[1] *Nouv. élém. de la sc. de l'homme : Disc. prélim.* — [2] *Histoire des oiseaux-mouches.*

Rig-Véda ou Livre des Hymnes, traduit en français par M. Langlois, membre de l'Institut. 4 vol. in-8°, Paris, 1848-1851.

Rig-Véda-Samhitá, avec le Commentaire de Sáyana, publié par M. le docteur Max Muller. 1er vol. in-4°, texte sanscrit. Londres et Oxford, 1849.

Rig-Véda, traduit en anglais, par M. H. H. Wilson. 1er vol. in-8°. Oxford, 1850.

Yadjour-Véda blanc, avec le Commentaire de Mahidhára, publié par M. le docteur Albrecht Weber. 1er vol. in-4°, texte sanscrit. Berlin et Londres, 1852.

Sáma-Véda, publié et traduit en anglais, par M. Stevenson. 2 vol. in-8°. Oxford, 1842-1843.

Sáma-Véda, publié et traduit en allemand, avec un glossaire, par M. Théodore Benfey. Gr. in-8°. Leipzig, 1848.

SEPTIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

De la religion et de la poésie des Védas.

Maintenant que l'on connait les Védas dans leur grandeur et dans leur faiblesse, maintenant que l'on sait qu'ils doivent compter parmi les plus anciens monuments écrits de cette civilisation qui, partie des plateaux de la haute Asie, est arrivée jusqu'à nous à travers tant de vicissitudes, on peut se demander quelle est la valeur de ces monuments. Quelle place doivent-ils tenir dans les annales de l'esprit humain? Que lui ont-ils donné et que lui gardent-ils encore?

Mais, je le répète, quand je parle des Védas, je ne parle que des Samhitâs proprement dites; je laisse de côté les Oupanishads, toutes curieuses qu'elles sont, et les Brâhmanas, tout anciens, tout sacrés qu'ils peuvent être aux yeux de l'orthodoxie.

J'ai rendu justice, comme on l'a vu, à la poésie védique et aux beautés d'un certain ordre qu'elle renferme; elles m'ont paru, dans leur genre, valoir tout ce qui a été fait d'analogue chez les autres peuples.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juillet 1853, p. 389; pour le deuxième, celui d'août, p. 423; pour le troisième, celui de septembre, p. 553; pour le quatrième, celui d'octobre, p. 612; pour le cinquième, celui de décembre, p. 750, et, pour le sixième, celui de février 1854.

J'ai ajouté que l'habileté du rhythme était poussée aussi loin qu'elle peut l'être, et que les vers de certains hymnes n'avaient d'égaux, sous ce rapport, que ceux de Pindare, d'Eschyle, de Sophocle ou d'Horace. Je n'ai donc pas ménagé l'éloge; mais je ne voudrais point non plus cacher les défauts, et je les signalerai avec autant de franchise et d'impartialité.

Le premier, c'est la monotonie; mais j'y insiste peu, et l'on sent bien pourquoi. Les rishis qui ont composé ces chants divins n'ont jamais pensé qu'un jour leurs inspirations seraient recueillies en corps d'ouvrage; leur enthousiasme leur a soufflé un à un ces transports grandioses et naïfs; ils y ont obéi dans toute la sincérité d'une émotion qu'ils ne calculaient point en vue de la postérité. En face de la nature et du spectacle qui les frappe d'admiration, sous l'empire des traditions religieuses qu'ils subissent, tout en les fondant parfois eux-mêmes, leur lyre ne change point d'accent; elle n'a qu'une seule corde, parce qu'un sentiment unique les anime; mais cette uniformité, qui nous fatigue et qui nous repousse, aux yeux d'un juge équitable serait plutôt un mérite. Il s'est trouvé des centaines de poëtes, pendant une longue suite de générations, pour répéter toujours sur le même ton, sans que leur voix baissât ou s'obscurcît, les croyances de tout un peuple innombrable. Ils ont varié à l'infini, sans se communiquer ni s'entendre, les formes d'une seule et même idée, née sans doute avant eux, qu'ils ont agrandie en la fixant, et qu'ils devaient rendre éternelle.

Je comprends donc cette monotonie des hymnes védiques; et, plus indulgent, je suppose, que bien des lecteurs européens, je serais presque tenté d'en faire un éloge pour les rishis indiens.

Mais, à cette poésie, malgré ses beautés éclatantes, il manque quelque chose de plus rare : c'est la vraie beauté. Je ne joue pas sur les mots, et je tiens à me faire bien comprendre. Il peut y avoir dans une œuvre de très-grandes beautés de détail, sans que cette œuvre soit réellement belle. Ce qui fait la vraie beauté, c'est l'accord et la juste proportion de toutes les parties; c'est l'unité de l'ensemble qui en est la première et suprême loi. Sans cette unité, l'œuvre est imparfaite; et, malgré tous ses mérites partiels, elle ne peut remporter ce prix inestimable de la beauté, si rarement trouvée, même par les plus grands artistes; que le peuple grec a sentie à toutes les époques de son existence, et que l'Inde n'a jamais connue. L'arrêt est sévère, sans doute; mais je le crois juste. Que l'on prenne les uns après les autres tous ces hymnes, et qu'on m'en montre un seul où cette loi de l'unité ait été comprise et observée. Parmi ceux que j'ai cités en les choisissant, il n'en est pas un qui puisse résister à cette épreuve; les plus beaux, dans ce choix même, paraîtront encore

défectueux, si on les juge à ce point de vue, qui est le vrai parce qu'il est le plus élevé. Pour ma part, je ne puis faire la moindre exception. Pas un seul de ces hymnes n'atteste le sentiment réel de la composition. Je ne demande pas aux rishis de travailler comme des rhéteurs de profession, bien que la perfection consommée de leurs rhythmes révèle une longue et savante étude; mais je m'étonne que, même en s'abandonnant à leur enthousiasme, ils n'aient jamais rencontré cette forme achevée et complète de composition, sans laquelle toute œuvre d'esprit court risque de ne pas atteindre son but et de rester impuissante. L'harmonie du vers est beaucoup, je le reconnais; mais elle est bien moins essentielle encore que cette harmonie de la pensée qui donne aux choses qu'elle exprime la liaison et le juste développement qu'elles doivent avoir pour produire tout l'effet qu'on en désire. Sans cet équilibre profond, dont les règles apprennent à sentir la valeur, mais que les grands poëtes ont trouvé sans les règles, l'œuvre est manquée, et elle n'offre tout au plus que des ruines magnifiques.

Cette critique, à laquelle j'attache la plus grande importance, tomberait d'elle-même, si tous ces hymnes n'étaient, en réalité, que des fragments comme ceux du Sâma-Véda et du Yadjoush; mais on a pu se convaincre par mes citations mêmes que les hymnes du *Rig-Véda* ont la prétention d'être des œuvres entières et complètes. S'ils n'en sont pas, du moins à mon sens, c'est qu'ils y ont échoué. La tentative a été faite; mais elle n'a point réussi.

Du reste, cette absence de composition, ou plutôt cette impuissance à composer, n'est pas un défaut spécial aux rishis, auteurs des hymnes; aux brahmanes, auteurs des Brâhmanas et des Oupanishads; c'est le défaut général et incurable du génie indien, sous quelque aspect qu'on le considère. Ce n'est que très-tard, et pour les besoins de l'enseignement dans le sein de l'école, qu'il en est arrivé à produire des œuvres régulières, fort utiles sans doute, mais qui ne comptent pas dans le grand héritage intellectuel qu'il a transmis au monde. Ce défaut si grave, qui nous frappe dans les hymnes du *Rig-Véda*, se reproduit d'une façon peut-être encore plus fâcheuse dans le Râmâyana et dans le Mahâbhârata, les deux grands poëmes épiques, qu'on a voulu quelquefois comparer si vainement à l'Iliade et à l'Odyssée. Il est poussé bien plus loin encore dans les Pourânas, ces Védas du peuple. En un mot, il éclate et nous choque dans toutes les œuvres indiennes, quelles qu'elles soient. Elles en sont toutes entachées à un degré moindre ou plus grand; mais il n'en est pas une qui en soit exempte. Le bouddhisme, qui devait apporter la réforme, est descendu plus bas encore; et rien n'égale la dif-

fusion, la fadeur, le dégoût des œuvres bouddhiques; les vices qui déparaient l'esprit indien dès son berceau ont été accrus par le prétendu réformateur dans une proportion aussi monstrueuse que peut l'être sa doctrine elle-même. Nulle part l'axiome de Boileau n'eut une application ni plus vraie ni plus large. L'Inde n'a jamais su écrire parce qu'elle n'a jamais su se borner.

C'est là aussi, je crois, ce qui fait que l'art ne s'y est pas développé. L'Inde n'a ni sculpture, ni architecture, ni peinture; elle n'a pas davantage de musique; ou, du moins, les œuvres qu'elle a produites en ces genres divers ne méritent pas les regards ni la critique de l'histoire. Dans la sculpture, destinée à représenter des formes que la nature nous offre si souvent avec la perfection qui brille en elle, le défaut de composition est bien plus saillant que dans tout autre art. C'est là surtout que règne souverainement la loi de l'unité; et, si quelques parties de l'œuvre n'ont pas de justes proportions avec l'ensemble, notre œil en est instinctivement blessé, comme notre oreille l'est dans un chant par une note fausse. On en peut dire autant de la peinture, et, à un autre point de vue, de l'architecture et même de la musique. L'Inde n'a rien pu faire de grand dans l'art par la même raison qui rend les plus beaux hymnes du *Rig-Véda* encore si incomplets. C'est que la science, ou, si l'on veut, l'heureux don de la composition, tient aux facultés les plus hautes de l'intelligence; et ces facultés-là, le génie indien, si bien doué à tant d'autres égards, ne les a jamais eues.

Un autre défaut de la poésie védique, c'est la subtilité. Enfermée dans un cercle d'idées assez étroit, occupée presque tout entière à célébrer trois ou quatre dieux principaux, elle s'est épuisée en raffinements trop souvent de mauvais goût pour varier un thème qui ne changeait pas. On peut voir tout ce que la description du Feu sacré a fourni d'allégories, d'images, d'expressions fausses, à la verve intarissable des rishis. Les moindres détails que l'œil le plus attentif peut observer dans le jeu naturel de la flamme; quand le vent l'anime, ont été mille fois analysés par eux, et les métaphores qu'ils en ont tirées, entées les unes sur les autres, ont fini par devenir de véritables énigmes, d'autant plus respectées peut-être, qu'elles étaient plus obscures, mais qui sont à peu près indéchiffrables. Ce n'est pas nous seulement qui nous égarons dans ces ténèbres sans fin. La religion brahmanique elle-même a senti le besoin d'y porter la lumière, et de cet amas inextricable d'allusions mythologiques, qui étouffent le sens réel du *Rig-Véda*, elle a extrait le Sâman, dont les chants n'ont conservé des hymnes primitifs que ce qu'ils ont de plus clair et de plus directement applicable à la cérémonie sainte.

On peut encore reprocher à la poésie védique le caractère étrange, indéterminé, fantastique, de la mythologie indienne. Sans doute les rishis ont reçu des peuples auxquels ils s'adressaient des traditions toutes faites, qui se perdaient dans l'origine des temps, et qui étaient trop saintes pour qu'on pût les altérer; mais, comme ce sont les rishis qui, par leurs hymnes, ont donné une forme à ces traditions, flottant jusque-là dans la mémoire du vulgaire, et qui les ont immortalisées, ils auraient pu mieux choisir; si un goût plus sûr les eût guidés, il est beaucoup de ces traditions qu'ils auraient laissées périr, parce qu'elles ne valaient pas la peine d'être consacrées. Homère, grâce à son propre génie, a plus fait pour la Grèce, dans des poëmes qui n'étaient pas religieux, que les rishis n'ont fait pour l'Inde dans leurs chants révélés par Brahma lui-même. Ils n'ont pas su donner à leurs dieux, qu'ils façonnaient tout au moins, s'ils ne les créaient pas, une physionomie assez distincte, assez arrêtée, assez humaine, pour que leur propre inspiration pût s'y prendre comme à des êtres réels. Ils ont beaucoup trop cédé à la superstition populaire; et, par un juste retour, cette faiblesse, dont ils pouvaient cependant avoir conscience, a dégradé leur poésie. Que de choses gracieuses, délicates et profondes même, la mythologie, épurée par les poëtes grecs, ne leur a-t-elle pas fournies! Les rishis, au contraire, n'ont rien tiré de la leur qui puisse la recommander et la faire vivre dans les souvenirs de l'humanité. Ces dieux, qu'invente une imagination déréglée et trop souvent en délire, dont elle multiplie, sans la moindre vraisemblance, les aventures les plus bizarres et les plus impossibles, sont trop loin de l'homme pour l'inspirer; ils lui ressemblent trop peu pour provoquer son amour ni même son respect; et le lointain insaisissable dans lequel on les relègue, n'en augmente ni la majesté ni même la puissance.

La mythologie indienne, bien qu'elle soit la source de la mythologie grecque, lui est très-inférieure; et la fille a été, en ceci comme en tant d'autres choses, cent fois plus belle que sa mère.

Non pas que je croie que la mythologie grecque fût capable de créer un culte bien sérieux, ni qu'elle s'adressât bien intimement à l'âme humaine; mais, du moins, à côté de ces divinités où elle personnifiait les forces toutes-puissantes et matérielles de la nature, elle en imaginait d'autres qui représentaient les facultés morales de l'homme les plus nobles et les plus fécondes. Saturne, Jupiter, Neptune, Thétis, ne lui ont point fait oublier Minerve, Apollon, les Muses et leur cortége aimable. Le génie indien, qui, selon toute apparence, songea le premier à personnifier les forces naturelles, s'est arrêté à moitié chemin dans cette

voie. Frappé des phénomènes et des puissances extérieures, il n'a pas su voir dans l'homme lui-même des puissances bien autrement belles et bien autrement adorables. Obéissant à une sorte d'instinct puéril, il n'a compris et admiré que le dehors; et il a méconnu l'intelligence, comme si elle aussi ne faisait pas partie des merveilles et des grandeurs de la nature. De là, je ne crains pas de l'affirmer, les conséquences les plus graves et les plus désastreuses pour toutes les destinées intellectuelles et morales du peuple indien. La religion brahmanique n'a pu se relever de cette première chute; et les efforts qu'elle a faits plus tard pour tenter une nouvelle voie n'ont pu que la plonger encore davantage dans l'abîme. C'est à la poésie des rishis que je rapporte les germes du mal que rien n'a pu guérir, et que très-probablement rien ne guérira jamais. Tandis que d'Homère et de la mythologie grecque sortaient, après cinq ou six siècles, Socrate et Platon, il n'est sorti des hymnes védiques que le brahmanisme et Kapila, suivis de la doctrine bouddhique; et, tandis que l'esprit indien n'a jamais connu la morale proprement dite, tout métaphysicien qu'il est, la Grèce a produit cette morale admirable à laquelle le christianisme est venu donner la sanction même de Dieu.

Un dernier reproche que j'adresserai à la poésie des Védas, c'est précisément ce qu'on loue parfois en elle, d'avoir essayé de faire de la métaphysique. Cet exemple a été fatal; et, comme il a été très-suivi, il en est résulté que, dans l'Inde, la métaphysique et la poésie se sont trop souvent confondues, au grand détriment de toutes deux. Dans des hymnes faits uniquement pour célébrer les dieux, on traite des questions qui demandent des formes tout autres que celles de la poésie, de la réflexion au lieu de l'enthousiasme, les études et les analyses les plus profondes au lieu de l'inspiration; et l'on s'accoutume à mêler ainsi les choses les plus diverses et à les obscurcir l'une par l'autre. Il est vrai qu'on arrive plus tard à produire la Bhâgavad-Guîtâ; mais la Bhâgavad-Guîtâ, toute grande qu'elle peut être, n'est encore qu'une erreur; et, si, au moment d'une bataille, un héros peut, dans un poëme épique, exprimer quelques pensées douloureuses sur l'instabilité des choses humaines, il est insensé qu'il choisisse ce moment pour exposer tout un système de métaphysique; il est bien moins raisonnable encore qu'un épisode de ce genre se développe en treize ou quatorze cents vers, même dans une épopée gigantesque, comme le Mahâbhârata, qui en compte deux cent mille. Je ne crois pas que la philosophie gagne beaucoup à cette singulière digression. Je crois que la poésie y gagne bien moins encore. Elle sort de son domaine, et ses pas sont bien peu sûrs dans celui où elle entre par une usurpation que ses inspirations les

plus hautes ne justifient pas. Si le poëte veut devenir métaphysicien, qu'il prenne le langage de la métaphysique. Ce langage est plus difficile encore que celui des vers; ou, si c'est par impuissance qu'il a recours à la forme de la poésie, alors il mérite assez peu que le genre humain l'écoute et le suive. Je trouve Homère bien plus sage et bien plus poétique à la fois, quand trois ou quatre vers lui suffisent dans le dialogue de Glaucus et de Diomède, pour exprimer un sentiment à peu près pareil à celui d'Ardjouna (*Iliade*, chant VI, vers 146 et suivants). La muse grecque, dans sa réserve, a compris ce qu'exigeait le goût; et elle s'est bien gardée de se perdre dans une dissertation. Elle a connu les vraies limites de la poésie, et ne les a pas franchies.

Je ne sais si c'est ce fâcheux mélange de la poésie et de la métaphysique qui a empêché cette dernière science de prendre jamais, dans l'Inde, la forme qui lui appartient en propre; mais il est certain qu'elle n'a jamais su l'atteindre. Elle l'a toujours manquée, soit dans le brahmanisme, soit dans le bouddhisme, quoique le génie indien, incessamment préoccupé des plus grands problèmes qui sollicitent l'intelligence humaine, soit essentiellement métaphysique. Il a produit les Oupanishads, dont quelques-unes sont bien belles; mais il est toujours resté dans une sorte d'enfance, et il n'a jamais accompli ces œuvres vraiment viriles qui, dans la Grèce, se sont appelées la Théorie des Idées, ou la Métaphysique d'Aristote.

De la poésie des Védas, je passe à la religion qu'ils ont fondée, et dont ils renferment tous les germes, si ce n'est encore tous les développements.

La religion, telle qu'elle se présente dans les Samhitâs, n'est pas autre chose que le culte de la nature : le feu, le ciel, l'air, le soleil, l'eau, la terre, l'aurore, les rivières, sont les divinités qu'on invoque le plus ordinairement. On divinise même les instruments du sacrifice, et toute une partie du *Rig-Véda* est consacrée au soma, c'est-à-dire à la liqueur qu'on extrait du jus des plantes saintes pressées dans le mortier symbolique, et dont on fait des libations aux dieux. En général, les hymnes ne vont pas au delà, et la piété ardente et sincère qu'ils attestent n'a pas pu s'élever à des notions plus hautes. L'homme se prosterne devant ces puissances dont il a senti mille fois les effets bienfaisants ou terribles; et tout ce qu'il semble leur demander, c'est de le laisser vivre. Ce qu'il attend d'elles, avant tout, c'est l'abondance des fruits destinés à le nourrir; et cette préoccupation toute matérielle est à peu près la seule qui se trahisse dans ces prières, dont la forme est parfois sublime, mais dont la pensée reste, au fond, toujours la même,

étroite et intéressée. L'homme s'ignore si complétement lui-même, qu'il ne paraît pas se douter qu'il vaut mieux à lui seul que toute cette nature devant laquelle il s'anéantit. Il n'a point conscience de ce qu'il est, et il ne cherche point à se connaître. Sa valeur morale tout entière lui échappe; il ne la sent pas, et elle ne lui inspire ni dignité, ni courage. Sous le coup des besoins qui assiégent son corps, et qui se renouvellent sans cesse, il songe exclusivement à les satisfaire; et ses prières ont quelque chose d'humble et de bas comme celles d'un esclave affamé. C'est la crainte qui les lui dicte; et même quand il exprime sa juste reconnaissance, sa voix paraît trembler encore de terreur.

L'idée qu'il se fait alors des dieux n'est guère plus relevée que celle qu'il se fait de lui-même. Il se les représente animés des mêmes passions que lui, obéissant aux mêmes instincts, accessibles aux mêmes convoitises. Les dieux du Véda ne pensent qu'à tuer leurs ennemis, et à se jeter sur les offrandes que les hommes leur apprêtent. Ils viennent dévorer les mets qu'on leur a préparés, et boire à longs traits la liqueur sainte. Le prêtre les invite, par des supplications répétées, à se rendre au festin disposé pour eux; et la faveur la plus signalée qu'il en espère, c'est qu'ils accepteront l'invitation qu'il leur adresse. C'est comme un échange de bons offices et un commerce. L'homme nourrit les dieux, pour être à son tour nourri par la richesse qu'ils lui envoient. Ils descendent à la table du mortel opulent qui les invoque; et ils payent, par leur protection, sa réception hospitalière plutôt qu'ils ne récompensent sa piété. Quant à la vertu, il en est à peine question de loin en loin; et nul, parmi les hommes ni parmi les dieux, n'en paraît connaître le prix et la toute-puissante efficacité. La piété se réduit à des offrandes, à des présents, que plus tard la cupidité des brahmanes saura partager avec les dieux; mais la pureté de l'âme, les mérites et les trésors du cœur, les adorations désintéressées de l'intelligence, ne sont pas des holocaustes qu'on puisse offrir à ces divinités, qui ne les comprendraient pas.

Il n'y a donc entre les dieux et l'homme aucun lien moral, et l'on peut dire que la seule base véritable de la religion a été presque complétement ignorée des rishis. Quelquefois ils semblent l'avoir entrevue, et l'on dirait qu'ils vont quitter les sentiers où ils s'égarent pour prendre une voie meilleure et plus haute. Mais ce ne sont que des lueurs passagères, et les ténèbres dans lesquelles ils retombent n'en deviennent que plus épaisses. Ce qui leur manque, c'est de connaître la vraie grandeur de l'homme; et, par suite, ils ignorent la vraie grandeur de Dieu. La personnalité humaine avec ses plus nobles attributs est effacée; la

personnalité divine restera tout aussi obscure; et le Dieu unique que, par hasard, ils sembleront adorer, ne sera réellement que cette âme du monde, cet esprit universel des choses, devant qui l'homme, pénétré de toute sa faiblesse, peut bien s'agenouiller; mais dont il ne peut ni révérer ni aimer les impénétrables desseins, puisqu'ils ne s'étendent pas jusqu'à lui.

De la religion ainsi conçue sont sorties deux conséquences fatales qui, de tout temps, ont pesé sur l'Inde, et qui, probablement, ne cesseront jamais de peser sur elle. C'est d'abord l'asservissement politique. Dans ces immenses contrées, pendant des siècles innombrables, chez des peuples intelligents et doux, au milieu d'une civilisation très-avancée, la liberté n'a pas jeté un seul éclair; et il est douteux que jamais elle y brille, même sous les auspices et les provocations d'une civilisation meilleure. C'est ensuite la superstition, que le temps n'a fait qu'accroître, loin de la diminuer, et qui, de degrés en degrés, est descendue jusqu'au plus incurable abrutissement. Quand l'homme, dans ses croyances les plus chères, méconnaît à ce point sa propre nature et ses rapports au Créateur, il est tout simple qu'il méconnaisse de même les rapports qui doivent l'unir à ses semblables; il ne respecte ni en lui, ni dans les autres, une personne morale qu'il n'a jamais comprise; et il est prêt à la livrer aux despotes de ce monde, comme il la livre aux dieux implacables qu'il s'est forgés. La religion n'a pas tenu compte de la dignité humaine; la société la foulera également aux pieds; et, plus tard, elle viendra sanctionner de tout son pouvoir le régime des castes, que trois mille ans de durée n'ont pu ni ébranler ni perfectionner. D'une autre part, comme on a tout donné, dans le culte divin, à l'intérêt et à la peur, de ces deux sentiments aidés par une imagination féconde et puissante, le vulgaire tirera les idées les plus basses et les plus extravagantes. Herder ne veut pas qu'on attribue aux brahmanes ce vice déplorable de l'esprit indien; dans la haute estime qu'il a conçue pour leur sagesse, sur la foi de l'antiquité, il les exalte et craint de les accuser d'une faute aussi grave [1]. Ce sont eux cependant qui sont les vrais coupables; ils pouvaient étouffer dans l'origine les germes mauvais que leur transmettaient les Védas, et ils en pouvaient emprunter une doctrine plus sensée et plus sainte. Dans les hymnes, même dans ceux de l'*Atharvana*, la superstition est peu développée encore; et il eût été facile d'en empêcher le progrès, en s'appuyant sur d'autres croyances qu'on trouvait à côté

[1] Herder, *Idées sur la philosophie de l'histoire*, traduction française de M. Ed. Quinet, t. II, p 326.

d'elle dans la poésie védique. Mais les brahmanes ont partagé les erreurs populaires au lieu de les prévenir. Dans la poésie des rishis, ils ont choisi ce qu'elle renfermait de moins sage et de moins bon; et ils ont laissé périr les étincelles assez nombreuses qui les auraient conduits à une lumière plus pure.

J'ai déjà fait remarquer plus haut que le dogme de la transmigration ne se trouve pas dans les Védas; il serait donc injuste de leur reprocher la désastreuse influence que ce dogme monstrueux a exercée sur les peuples de l'Inde. Ce sont les brahmanes qui l'ont inventé par une interprétation exagérée et fausse des livres saints; et, aux yeux de l'humanité, ils doivent être seuls responsables de tout le mal qu'il a fait et qu'il fait encore, propagé par le bouddhisme, qui l'aggrave loin de le corriger. Il ne faudrait pas non plus attribuer aux Védas les aberrations et les folies dont l'yoguisme, sous toutes les formes, a donné le honteux spectacle. Il n'y a rien de pareil dans les Samhitâs, ou plutôt on n'en trouve de traces que dans celle de l'*Atharvana*, la plus récente et la moins authentique. Les auteurs des Brâhmanas et surtout ceux des Oupanishads ont pu n'être pas plus sages que Patandjali; mais les Mantras eux-mêmes n'ont jamais recommandé l'extase comme un moyen de s'unir à Dieu et d'acquérir des pouvoirs surhumains. La doctrine de l'extase est un fruit qui appartient exclusivement au brahmanisme dans ses plus beaux temps; et cette misérable pratique, que la religion primitive n'inspirait pas, est devenue, dans l'Inde, le signe le plus ordinaire et le plus certain de la piété. La religion et la philosophie ont rivalisé pour en faire un de leurs préceptes les plus chers et les plus indispensables, réalisant dès cette existence terrestre l'état d'anéantissement qu'on prenait pour la béatitude éternelle.

Il faut ajouter, pour être juste, que, si les Védas ne parlent pas de la transmigration, ils se taisent également sur la vie future. S'il est un côté par où se rachète le brahmanisme au milieu de tant d'erreurs, c'est sa préoccupation incessante de la vie qui doit suivre celle-ci. Sans doute, il résout très-mal le problème, et l'idée qu'il se fait, en général, de la libération, est inacceptable à la conscience humaine. Mais, enfin, il ne se lasse pas d'agiter cette grande question, qui pose perpétuellement devant lui et qu'il ne peut écarter. Il n'y a pas trace de cette sollicitude, tourment et grandeur de l'homme, dans le Véda. Tout semble renfermé dans ce monde. L'homme adore les dieux pour que les dieux le fassent vivre matériellement ici-bas; et son existence n'a pas plus de suite au delà de cette terre, que celle des êtres les plus vils dont il est entouré et dont il ne se distingue point. Il n'a pas de destinée morale pendant

qu'il vit; il en a bien moins encore, s'il est possible, après qu'il a cessé de vivre. Le Véda ne connaît pas l'âme humaine; et, à plus forte raison, ne connaît-il pas son immortalité.

L'on voit donc en quelle estime on doit tenir la religion védique. Évidemment, il faut beaucoup rabattre de cette haute réputation de savoir supérieur que l'antiquité faisait aux brahmanes. L'Inde ne doit plus nous apparaître, maintenant que nous commençons à la comprendre mieux, avec cette auréole dont elle est restée, jusqu'à ces derniers temps, toujours entourée. Ce n'étaient pas seulement les Grecs et les Latins qui nous en avaient transmis l'éloge. Les Pères de l'Église s'étaient associés à cette admiration que devaient partager plus tard les historiens de la philosophie. Le XVIIIe siècle lui-même était tombé dans l'erreur commune; et, si Voltaire se moquait du Véda sans le connaître, il n'en donnait pas moins les anciens livres de la religion brahmanique pour la source de toute sagesse et de toute lumière. Anquetil-Duperron, dans son enthousiasme, allait aussi loin, et sa foi sincère s'exprimait à peu près dans les mêmes termes que l'incrédulité de Voltaire. Les premiers travaux des philologues confirmaient l'opinion reçue, et l'on peut voir dans William Jones, dans Wilkins et dans bien d'autres, à la fin du dernier siècle, tout le cas qu'ils font des ouvrages qu'ils découvrent et qu'ils publient. Sans doute ces ouvrages méritent les labeurs dont ils sont l'objet; et la philologie, de nos jours, a bien fait de ne pas écouter les conseils un peu décourageants qu'on lui a quelquefois donnés. Mais il ne doit y avoir, aujourd'hui, personne qui croie encore trouver dans les livres religieux et philosophiques de l'Inde les trésors de sagesse qu'on y avait si gratuitement supposés. Les nations chrétiennes n'ont point à y puiser, et il faudrait qu'elles méconnussent bien profondément la vérité et la grandeur de leurs propres croyances pour s'imaginer qu'elles ont à s'instruire à cette école.

Mais, si la foi du genre humain n'a rien à gagner dans ces études, l'histoire y peut faire un immense profit; et c'est là surtout ce qui doit les recommander à nos yeux.

Ou bien toutes les données sur lesquelles ces études reposent, avec toutes leurs conséquences, sont fausses; ou bien il faut admettre que l'Inde est antérieure à la Grèce, à qui elle a donné sa langue et sa mythologie. Dès lors, la religion védique doit se montrer à nous au delà des traditions helléniques, qui remontent à trois mille ans déjà, comme un premier degré où s'est arrêté l'esprit humain, avant de monter à ce degré plus haut qui est le paganisme grec, capable lui-même de recevoir plus tard la religion chrétienne et de s'y convertir. Le culte de la

nature, considéré à ce point de vue, prend une importance que ne diminuent point ses erreurs. C'est le début de l'intelligence humaine; et, avant qu'elle ne s'élève à des notions supérieures et plus justes, c'est le premier pas qu'elle fait pour comprendre Dieu, qu'elle ne peut connaître encore en esprit et en vérité. Je ne veux, certes, pas dire que l'Inde ait transmis à la Grèce sa religion de la même manière que la Grèce nous a transmis sa littérature, ses idées et ses arts; l'histoire n'est point arrivée, et n'arrivera peut-être jamais, à tant de précision pour ces temps reculés et obscurs. Mais, si elle ne peut rattacher tous les anneaux de cette vaste chaîne qui forme la civilisation, elle peut dire au moins avec certitude où cette chaîne commence. L'Inde est la phase originelle; elle est le berceau, et ce ne serait pas suffisamment apprécier les choses que de s'étonner de ses bégayements. L'enfance ne peut avoir la raison, privilége d'un âge plus mûr; il suffit qu'elle ait les germes de tout ce qui doit ensuite se développer et grandir. Or, ces germes, on ne peut le nier, sont dans l'Inde avec une abondance et une fécondite prodigieuses. Toutes ces méditations sur l'être infini, sur cet esprit qui fait vivre l'univers après l'avoir créé, quelque imparfaites qu'elle nous semblent, sont les symptômes d'un avenir meilleur. Si l'Inde, qui, la première a tenté cette voie, s'y est égarée, ses héritiers, instruits par elle, sauront s'y mieux diriger; et, après de longs siècles d'efforts et de recherches, la lumière jaillira quelque jour pour ne plus s'éteindre.

Je crois donc qu'on doit avoir encore plus de curiosité que de dédain pour les Védas, et même pour les Brâhmanas et les Oupanishads, malgré leurs rêveries et leurs aberrations. Il n'y a pas de peuple qui se vantât, à bon droit, que ses livres saints puissent toujours également satisfaire le goût, la science et la raison; et il n'y en a pas qui ne doive ressentir pour des défauts qu'il a lui-même une certaine indulgence. Il en faut beaucoup pour l'Inde, j'en conviens; mais elle apporte assez dans l'héritage commun pour qu'on puisse éprouver envers elle quelque chose de ce respect qu'on porte à la caducité de ses parents. Je laisse de côté les beautés poétiques, qui sont incontestables et qui frapperont tous les gens impartiaux; mais l'on doit reconnaître que ces spéculations, même les plus absurdes, sont déjà dans la route que l'esprit humain a conservée en l'améliorant. La pensée indienne, malgré tant de différences, est l'aïeule de la pensée grecque et de la nôtre; et c'est être simplement équitable et vrai en les faisant toutes les trois de la même famille. L'honneur est grand sans doute pour l'Inde; mais, si l'on veut la comparer à tout ce qui l'entoure, on se convaincra que cet éloge est mérité et qu'il n'a rien de faux. Quels rapports intellectuels pourrait-on

découvrir entre nous et les peuples qui habitent le nord de l'Asie, Thibétains, Mongols, Tartares, etc.? L'esprit chinois se rapproche-t-il davantage du nôtre? L'esprit sémitique lui-même, à qui nous devons notre religion, et avec elle tant d'idées et de croyances morales, ne se rattache-t-il pas aussi à l'Inde par l'intermédiaire de la Perse et du magisme de Zoroastre? L'Inde a donc les mêmes tendances, les mêmes besoins que nous; elle les a satisfaits autrement, mais c'est en ouvrant la carrière que nous avons suivie après elle, et, sans le savoir, sur ses pas.

Par un bonheur en quelque sorte providentiel, cette première assise de l'intelligence humaine s'est conservée tout entière. Comme je l'ai déjà dit, les Védas, avec les Brâhmanas et les Oupanishads, et tout le cortége littéraire qui les accompagne, se sont transmis presque sans lacunes jusqu'à nous. La Grèce a perdu tous les monuments de ses premiers âges, dont elle n'a pas même toujours gardé le souvenir; le christianisme, quoique venu plus tard, a perdu aussi quelques-uns des siens. L'Inde a su garder son trésor complet, et elle l'offre à nos investigations et à notre critique. Cette immobilité même, qu'on lui a si souvent reprochée, lui aura, du moins, servi à défendre, contre le temps qu'elle brave, les titres précieux que tant d'autres peuples ont égarés. Nous possédons tout, depuis les Mantras jusqu'aux traités les plus minutieux sur les règles de la grammaire védique; et, quand nous aurons exploré l'ensemble de ces nombreux matériaux, nous pourrons prononcer en pleine connaissance de cause; mais le jugement qui, plus tard, interviendra ne changera pas essentiellement celui que nous pouvons déjà porter à cette heure. L'Inde mérite toute notre curiosité et tous les travaux que l'érudition lui consacrera. On a recherché jusque dans les peuplades les plus sauvages les premiers linéaments de la civilisation humaine, et l'on a donné à ces observations si incertaines et souvent si infructueuses des soins persévérants que le succès n'a pas toujours récompensés. Quel domaine plus assuré et plus vaste la philologie n'a-t-elle pas devant elle en étudiant l'Inde et tous les monuments qu'elle a produits? C'est là qu'est la source véritable de notre civilisation, qui n'en est pas venue tout entière, sans doute, et qui s'est accrue de bien d'autres courants, mais qui, sur la route infaillible des langues que nous parlons, ne peut remonter ni ailleurs, ni au delà, quand elle veut connaître ses vraies origines.

On ne saurait donc avoir trop d'estime et d'encouragement pour les recherches encore si pénibles qui nous initient, comme celles de MM. Langlois, Max Muller, Wilson, Albrecht Weber et Benfey, à cette connaissance difficile autant que précieuse. C'est grâce à eux que j'ai

pu donner une idée exacte des Védas; et quoi qu'en ait auguré Colebrooke, au moment même où il nous découvrait le premier ces richesses inconnues, je ne me repens pas de la peine que j'ai prise pour ma faible part, heureux si les lecteurs qui ont eu le courage de me suivre n'ont pas été plus rebutés que moi.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

EXAMEN D'ÉCRITS concernant la baguette divinatoire, le pendule dit explorateur, et les tables tournantes, avec l'explication d'un grand nombre de faits exposés dans ces écrits.

SIXIÈME ARTICLE [1].

II° PARTIE.

DU PENDULE DIT EXPLORATEUR.

A. — DU PENDULE DIT EXPLORATEUR DEPUIS L'ANTIQUITÉ JUSQU'EN 1798.

Le *pendule* dit *explorateur* se compose, comme on l'a vu, d'un corps solide suspendu à un fil, dont l'extrémité libre est tenue entre les doigts.

La citation la plus ancienne que nous puissions produire, où l'on en fait mention, est empruntée à Ammien Marcellin [2]. Il s'agit d'une conspiration contre l'empereur d'Orient Valens (Flavius), qui régna de 364 à 379, dans laquelle les conjurés se livrèrent à des opérations magiques pour connaître le nom du successeur de Valens.

Hilarius, l'un d'eux, après avoir subi la question, raconte aux juges les cérémonies magiques auxquelles ils procédèrent pour savoir le nom du successeur de Valens.

Voici le texte latin :

« Et prior Hilarius : Construximus, inquit, magnifici judices, ad cor-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre 1853, page 597; pour le deuxième, celui de novembre, page 669; pour le troisième, celui de décembre, page 768; pour le quatrième, celui de janvier 1854, page 36; et, pour le cinquième, celui de février, page 172. — [2] Lib. XXIX, cap. I.

« tinæ similitudinem Delphicæ, diris auspiciis, de laureis virgulis infaus-« tam hanc mensulam quam videtis : et imprecationibus carminum « secretorum, choragiisque multis ac diuturnis ritualiter consecratam « movimus tandem : movendi autem, quoties super rebus arcanis con-« sulebatur, erat institutio talis. Collocabatur in medio domus emaculatæ « odoribus arabicis undique, lance rotunda pure superposita, ex diver-« sis metallicis materiis fabrefacta : cujus in ambitu rotunditatis extremo « elementorum viginti quatuor scriptiles formæ incisæ perite, dijunge-« bantur spatiis examinate dimensis. Hac linteis quidam indumentis « amictus, calceatusque itidem linteis soccis, torulo capite circumflexo, « verbenas felicis arboris gestans, litato conceptis carminibus numine « præscitionum auctore, cærimoniali scientia supersistit, cortinulis pen-« silem anulum librans sartum[1] ex carpathio filo perquam levi, mysticis « disciplinis initiatum : qui per intervalla distincta retinentibus singulis lit-« teris incidens saltuatim, heroos efficit versus interrogationibus consonos, « ad numeros et modos plene conclusos : quales leguntur Pythici, vel ex « oraculis editi Branchidarum. Ibi tum quærentibus nobis, qui præsenti « succedet imperio, quoniam omni parte expolitus fore memorabatur, « et adsiliens anulus duas perstrinxerat syllabas ΘΕΟ cum adjectione « litteræ postrema, exclamavit præsentium quidam, Theodorum præ-« scribente fatali necessitate portendi. Nec ultra super negotio est explo-« ratum : satis enim apud nos constabat, hunc esse qui poscebatur. »

Il existe deux traductions d'Ammien Marcellin, une de l'abbé de Marolles, et l'autre de M. de Moulines[2]. Ayant eu des motifs d'en suspecter l'exactitude, nous avons prié notre honorable confrère M. Naudet de vouloir bien traduire le morceau précédent, et, grâce à son obligeance habituelle, nous pouvons présenter à nos lecteurs une version qui reproduit, aussi fidèlement que possible, le texte, dont le défaut de clarté est incontestable.

Hilarius commença ainsi : « Magnifiques juges, nous avons construit, « à l'instar du trépied de Delphes, avec des baguettes de laurier, sous « les auspices de l'enfer, cette malheureuse table que vous voyez, et, « après l'avoir soumise, dans toutes les règles, à l'action des formules « mystérieuses et des conjurations avec tous les accompagnements, pen-« dant de longues heures, nous sommes parvenus à la mettre enfin en « *mouvement;* or, quand on voulait la consulter sur des choses secrètes, « le procédé pour la *faire mouvoir* était celui-ci : on la plaçait au milieu

[1] Ou arctum. — [2] Traduction de l'abbé de Marolles, 3 vol. in-12; Paris, Claude Barbier, 1672; 3e vol.; traduction nouvelle (de Moulines), Berlin, 1776, 3 vol. (3e vol. p. 223; et Lyon, 1778, 3e vol. p. 202).

« d'une maison soigneusement purifiée partout avec des parfums d'Arabie ; « on posait dessus un plateau rond, sans rien dedans, lequel était fait de « divers métaux. Sur les bords du plateau étaient gravées les vingt-quatre « lettres de l'alphabet, séparées exactement par des intervalles égaux. « Debout au-dessus, quelqu'un instruit dans la science des cérémonies « magiques, vêtu d'étoffe de lin, ayant des chaussures de lin, la tête « ceinte d'une torsade (pareille[1]), et portant à la main un feuillage « d'arbre heureux, après s'être concilié, par certaines prières, la protection « du Dieu qui inspire les prophéties, fait balancer un anneau suspendu « au dais, lequel anneau est tressé d'un fil très-fin et consacré suivant des « procédés mystérieux : cet anneau, sautant et tombant dans les inter- « valles des lettres, selon qu'elles l'arrêtent successivement, compose « des vers héroïques répondant aux questions posées et parfaitement « réguliers, comme ceux de la Pythie... Nous demandâmes quel serait « le successeur du prince actuellement régnant, et, comme on disait que « ce serait un homme d'une éducation parfaite, l'anneau ayant touché « dans ses bonds deux syllabes ΘΕΟ, avec l'addition d'une dernière « lettre, quelqu'un de l'assistance s'écria que la destinée désignait Théo- « dore. La consultation n'alla pas plus loin, car nous étions convaincus « que c'était lui, en effet, que l'on demandait. »

Ce passage a été cité, dans ces derniers temps, comme une preuve que les anciens connaissaient les *tables tournantes*, et nous le reproduisons avec assurance pour montrer que les mouvements d'un anneau suspendu à un fil étaient un moyen de divination, et qu'en conséquence l'usage du pendule explorateur n'est pas moderne, ainsi que beaucoup de gens le croient.

C'est un exemple de toutes les difficultés que présente la traduction de textes où l'on parle d'opérations, de procédés, qu'on ne pratique plus et dont on ne possède pas, d'ailleurs, de descriptions claires et authentiques. Il en est de même de la traduction contemporaine de textes anciens relatifs à des idées obscures telles qu'il y en a en alchimie ; aussi pensons-nous que rien ne peut remplacer des traductions anciennes pour nous éclairer dans l'interprétation des textes originaux.

Mais il faut convenir que le texte d'Ammien Marcellin est d'une grande obscurité, et qu'on ne peut se faire du procédé magique une idée assez précise pour le mettre en pratique sans hésitation : par exemple, comment met-on la table en mouvement ? y appose-t-on les mains, ou bien le mouvement est-il l'effet d'opérations magiques qui

[1] J'ajoute ce mot. (Note de M. Naudet.)

n'en comportent pas l'intervention directe? C'est ce que le texte ne dit pas. Ce défaut de précision explique comment M. de Moulines a pu le traduire sans faire mention du mouvement de la table. Nous donnons en note la traduction des premières phrases du passage cité[1]. D'un autre côté, on comprend difficilement comment un anneau fait d'un tel fil très-fin, suspendu à un dais, est mis en mouvement en même temps que l'est le plateau posé sur la table. M. de Moulines traduit : « puis (l'homme « vêtu de lin) balançait un anneau suspendu, et composé d'un fil très- « délié de carpathie qu'on avait consacré selon les règles de la magie. » Mais il fait observer dans une note que le sens de ce passage est fort obscur, et qu'à sa connaissance, rien, dans les commentateurs, ne tend à l'éclaircir.

Le père *G. Schott* mentionne le *pendule explorateur* dans sa *Physica curiosa*, imprimée en 1662 (lib. XII, page 1532). Il parle de l'usage qu'on en faisait pour savoir les heures du jour. Nous avons cité le passage dans le *Journal des Savants* (octobre 1853, p. 610). Le père Lebrun l'avait cité déjà dans ses lettres.

Le père *Kirker*, dans son livre *De mundo subterraneo*, imprimé en 1672, fait aussi mention du *pendule explorateur*.

Nous ne nous rappelons pas avoir vu la citation de ces passages dans les ouvrages postérieurs au XVIII[e] siècle, où l'on a parlé du pendule explorateur.

B. — DU PENDULE EXPLORATEUR DE 1798 À 1808.

Il paraît que les personnes qui remarquèrent les premières, dans le XVIII[e] siècle, le mouvement d'oscillation du pendule explorateur, furent un capitaine d'infanterie attaché à l'état-major de Paris, nommé *Ulliac*; un employé de l'administration supérieure, nommé *Desgranges*; enfin, M. *Ant. Cl. Gerboin*, qui, en 1808, publia à Strasbourg ses *Recherches expérimentales sur un nouveau mode de l'action électrique*[2]. Il était alors professeur à l'école spéciale de médecine de Strasbourg. Voici comment il raconte l'origine de ses expériences; elle remonte à l'année 1798. « Dans une des soirées de l'hiver, M. Ulliac, qui était possesseur d'un

[1] « Très-magnifiques juges, nous avons fait, sous de noirs auspices, avec des « branches de laurier et à l'imitation du trépied de Delphes, cette fatale petite table, « dont nous nous sommes enfin servis, après l'avoir consacrée par des vers ma- « giques, par des imprécations et des cérémonies sans fin : voici ce qu'il a fallu « observer toutes les fois qu'on la consultait sur des affaires secrètes. . . . . » — [2] Strasbourg, J. G. Levrault. Se trouve à Paris, chez Gabon et C[ie], place de l'École de médecine, etc.

« appareil consistant dans une sphère de bois creux, suspendue à un « fil et renfermant quelques graines, le mit entre les mains d'un jeune en- « fant, dans l'espérance qu'il lui servirait d'amusement. Ayant entouré « l'un des doigts de cet enfant du fil qui soutenait la sphère, il lui or- « donna de tenir le bras assez tendu pour que le pendule acquît une « situation fixe. L'enfant obéit; mais on crut apercevoir que la sphère, « après quelques oscillations irrégulières, avait pris un mouvement, au « moyen duquel elle décrivait un cercle bien formé et dont le diamètre « allait en s'agrandissant. J'arrivais alors dans la maison où MM. Ulliac « et Desgranges étaient réunis. Nous observâmes ensemble ce singulier « phénomène, et je fus, dès ce moment, convaincu qu'il supposait « l'existence d'une *cause active et puissante;* mais je me gardai bien « de former, sur la nature de cet être, des conjectures qui, sans doute, « eussent été aussi inexactes qu'elles étaient prématurées. »

Après cette observation, M. et madame Ulliac, M. Desgranges et M. Gerboin, se reconnurent la faculté de faire mouvoir le pendule comme le jeune enfant.

Vers la même époque, Fortis observa le même phénomène et le décrivit. Il faisait usage d'un pendule formé d'un cube de pyrite de fer, suspendu à un fil d'un quart ou d'une moitié d'aune de longueur, dont il tenait l'extrémité libre serrée entre deux doigts.

Ce fut après la mort de Fortis, arrivée en 1803, que Ritter répéta son expérience et en fit beaucoup d'autres analogues, dont un compte fut rendu, sous le titre de : *Recherches physiques intéressantes*, dans un journal de Tubingue [1], la *Feuille du matin*, n° 26, 30 de janvier 1807.

L'article parle d'abord du voyage que fit Ritter en 1806, pendant lequel il connut *Campetti* le sourcier. Il raconte que Ritter se rendit avec Campetti à Milan, où se trouvait Charles Amoretti, qui, lui aussi, était doué de la faculté hydroscopique. Il alla ensuite à Pavie s'entretenir avec Volta. Enfin, de retour à Munich avec Campetti, il se livra à diverses expériences devant Ritter, Schelling et François Baader. A la suite de ces expériences, Ritter répéta avec succès l'expérience du pendule de Fortis, et y en ajouta un grand nombre que la *Feuille du matin* de Tubingue fait connaître, en ces termes :

« On prend un cube de pyrite ou de soufre natif ou un métal quel- « conque. La grandeur et la forme de ce corps sont indifférentes; on « peut, par exemple, employer un anneau d'or. On attache ce corps à

[1] *Morgenblatt für gebildete Stände*, im Verlag der J. C. Cotta'schen Buchhandlung, etc.

« un morceau de $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ aune de longueur; on tient celui-ci serré entre « deux doigts, et suspendu perpendiculairement, en empêchant tout « mouvement mécanique; le mieux est de mouiller un peu le fil.

« Dans cet état, on place le pendule au-dessus ou assez près d'un « vase rempli d'eau, ou au-dessus d'un métal quelconque. On choisit, « par exemple, une pièce de monnaie, une plaque de zinc ou de cuivre; « le pendule prend insensiblement des oscillations elliptiques qui se for- « ment en cercle, et deviennent de plus en plus régulières.

« Sur le pôle nord de l'aimant, le mouvement se fait de gauche à « droite.

« Sur le pôle sud, il se fait de droite à gauche.

« Sur le cuivre ou l'argent, comme sur le pôle sud.

« Sur le zinc et sur l'eau, comme sur le pôle nord.

« Il faut avoir soin de procéder toujours de la même manière, c'est- « à-dire d'approcher toujours le pendule de l'objet, soit de haut en bas, « soit de côté; car, en changeant de manière, on change aussi le ré- « sultat, le mouvement qui s'était fait de gauche à droite se fait de « droite à gauche, et *vice versa*.

« Il n'est pas indifférent non plus que l'opération se fasse de la main « droite ou de la main gauche; car, chez quelques individus, il y a une « telle différence entre le côté droit et le côté gauche, qu'elle forme la « diversité la plus prononcée des pôles.

« Toute supposition d'erreur dans ces épreuves est facile à détruire, « par cela seul que le pendule s'ébranle sans aucun mouvement méca- « nique; la régularité des mouvements finira par vous en convaincre « entièrement. Vous pouvez varier les expériences à l'infini; vous pouvez « encore donner au pendule une impulsion mécanique opposée à son « mouvement, il ne manquera pas de reprendre sa première direction « lorsque la force mécanique aura cessé d'agir.

« Si l'on tient le pendule sur une orange, une pomme, etc., du côté « de la queue, le mouvement se fait comme sur le pôle sud de l'aimant; « si l'on tourne le fruit du côté opposé, le mouvement change aussi; « la même différence de polarité se montre aux deux bouts d'un œuf « frais.

« Elle se montre d'une manière encore plus frappante dans les diffé- « rentes parties du corps humain.

« Sur la tête, le pendule suit le même mouvement que sur le zinc.

« Sur la plante des pieds, le même que sur le cuivre.

« Sur le front et sur les yeux, pôle nord.

« Sur le nez, pôle sud.

« Sur la bouche, pôle sud.

« Sur le menton comme sur le front.

« On peut faire des expériences analogues sur toutes les parties du « corps. La surface intérieure et extérieure de la main agissent en sens « inverse. Ce pendule se met en mouvement sur chaque pointe du doigt, « et même sur le quatrième ou l'annulaire, mais dans une direction op- « posée à celle des autres doigts. Ce doigt a aussi la faculté d'arrêter le « mouvement du pendule ou de lui donner une autre direction, si on « le pose seul sur le bord de la table sur laquelle on fait les expé- « riences.

« L'abbé Amoretti avait déjà fait des épreuves du même genre sur le « petit doigt ou doigt annulaire.

« L'opinion de *M. Ritter est que la baguette divinatoire n'est autre chose « qu'une double pendule, qui, pour être mis en mouvement, n'a besoin que « d'une force supérieure à celle qui produit les effets qui viennent d'être « décrits.* »

C. — DES RECHERCHES EXPÉRIMENTALES DE GERBOIN SUR LE PENDULE EXPLORATEUR.

En 1808 parurent les *Recherches expérimentales sur un nouveau mode de l'action électrique* de Ant. Cl. Gerboin, professeur à l'école spéciale de médecine de Strasbourg, dont nous avons parlé plus haut. Ses recherches ne comprennent pas moins de 253 expériences, composant un texte de 356 pages in-8°. Si quelque chose peut prévenir contre les expériences des esprits réfléchis dont les habitudes sont étrangères aux sciences expérimentales, mais qui ont conscience de pouvoir apprécier un livre d'après ses résultats et les raisonnements employés à l'appui des opinions de l'auteur, c'est sans doute l'œuvre dont nous allons parler. C'est le physicien M. Masson qui nous a fait connaître ce livre, assez rare aujourd'hui, mais intéressant à nos yeux parce qu'il peut être cité à l'appui de notre définition de la méthode expérimentale. En effet, si la physique et la chimie doivent à la pratique de cette méthode un degré de certitude qu'on n'accorde pas, en général, aux sciences dites d'observation, bien des gens s'imaginent que des travaux qui se composeront d'expériences auront par là même un caractère d'exactitude qui manquera à des travaux afférents aux sciences de pure observation. Eh bien, c'est là une erreur malheureusement trop ordinaire. Tel travail d'observation peut être réellement bien plus exact que tel travail composé d'expériences qualifiées de *faits* par beaucoup de gens qui ne se rendent pas compte de ce qu'est un *fait* dans un langage rigoureu-

sement scientifique ou rigoureusement positif. Notre proposition sera vraie, si l'auteur de recherches fondées sur la simple observation appuie chacune de ses conclusions sur des propositions qu'il a contrôlées par des observations incontestables; car, en ce cas, il aura été fidèle à la méthode expérimentale telle que nous la définissons, tandis que l'auteur de recherches dites expérimentales qui aura tiré des conclusions dont l'exactitude ne sera pas démontrée par des expériences ultérieures leur servant de contrôle, sera par là même infidèle à cette méthode; car n'oublions pas que *le caractère de celle-ci réside essentiellement dans le contrôle par l'expérience d'un raisonnement suggéré par la simple observation, ou déduit d'une expérience préalable.*

Donnons maintenant, sans remarque critique, un aperçu de l'ouvrage de Gerboin. Rappelons que le pendule dont il faisait usage se composait d'un fil de chanvre et d'une sphère ou d'un cylindre plus ou moins dense. Le fil devait être conducteur de l'électricité, et le corps grave qui y était attaché ne devait être ni anguleux ni pointu.

Les hommes sont doués à divers degrés d'une *faculté* ou *force* que Gerboin appelle *organo-électrique*, parce que, selon lui, elle se compose de *fluide électrique* et d'une *faculté de l'organisation.*

Cette faculté, lorsqu'elle est suffisamment intense chez un homme, se manifeste par le mouvement que prend un pendule tenu par le *pouce* et *l'index* de sa main droite ou gauche.

Si le mouvement est normal, le fil et le centre de gravité du pendule décrivent un cône, ou, ce qui revient au même, le centre de gravité décrit une courbe circulaire.

L'énergie de la force *organo-électrique* se montre, chez l'homme, sous quatre formes distinctes, dont chacune constitue l'état habituel d'un certain nombre d'individus. Ces formes sont :

1° La *qualité expansive ;*

2° La *qualité compressive ;*

3° La *qualité perturbatrice passive ;*

4° La *qualité perturbatrice active.*

1. La *qualité expansive* est la faculté par laquelle un homme met en mouvement modéré et régulier un pendule qu'il tient entre le pouce et l'index au-dessus de certains corps.

Le fluide auquel Gerboin attribue les effets de la *qualité expansive* est fourni par le tissu cutané.

2. La *qualité compressive* se manifeste par l'impuissance de mettre en mouvement le pendule qu'on tient entre deux doigts et par la faculté d'arrêter le mouvement d'un pendule que tient un homme doué de la

qualité expansive, lorsque l'homme doué de la *qualité compressive* vient à toucher convenablement la main du premier.

Le contact le plus efficace est celui d'un des trois premiers doigts avec son semblable, surtout celui du medius avec le medius (Gerboin, pages 45 et 46).

Le contact cessant, le mouvement recommence.

3. La *qualité perturbatrice passive* est la *faculté expansive* à un haut degré d'énergie.

Elle appartient non à tous les hommes doués de la *faculté expansive*, mais à certains d'entre eux qui présentent les phénomènes suivants :

Si l'homme est doué de la *qualité perturbatrice passive*, qu'il tienne un pendule, et qu'il reçoive convenablement le contact d'un homme doué de la *qualité expansive* ou d'un homme doué de la *qualité compressive*, il arrivera :

1° Le *pendule étant en repos*, que celui-ci prendra un mouvement en sens contraire de celui qu'il aurait pris dans un cas ordinaire.

2° Le *pendule étant en mouvement circulaire de droite à gauche*, il prendra un mouvement circulaire de gauche à droite, et *vice versa*.

Le mouvement produit en dernier lieu redeviendra inverse par un nouveau contact (Gerboin, p. 49, 50).

On constate cette *qualité* par le contact d'un des trois premiers doigts de la main du premier homme avec le doigt semblable de la main du deuxième homme. Le contact des deux medius est le plus efficace (page 50).

Gerboin, qui croit à la réalité des mouvements de la baguette causés par des corps, considère tous les sourciers comme doués de la *qualité perturbatrice passive*.

4. La *qualité perturbatrice active* appartient à un homme qui, incapable de mettre le pendule en mouvement, fait changer le sens ou la direction des oscillations d'un pendule, lorsqu'il vient à toucher la main de celui qui le tient. L'homme doué de la *qualité compressive* sans *qualité perturbatrice active* réduirait le pendule au repos par le contact (Gerboin, p. 52).

En définitive, il n'y a que les hommes doués de la *qualité expansive* et de la *qualité perturbatrice passive* qui jouissent de la faculté de faire osciller le pendule; les hommes doués de la *qualité compressive* et de la *qualité perturbatrice active* ne produisent donc d'effets qu'en touchant les hommes en possession des deux premières qualités qui tiennent un pendule en mouvement.

Les distinctions que nous venons d'exposer d'après Gerboin sont loin

d'être précises et claires, surtout lorsqu'il les envisage relativement aux doigts de la main, organes essentiels de préhension pour tenir le fil du pendule, et siége principal des qualités précédemment définies. Elles se manifestent surtout aux extrémités des doigts de la main et du pied; quelquefois elle s'étend à la partie extérieure de la bouche.

Selon lui, la *qualité expansive* se manifeste lorsqu'on saisit le pendule avec le bout des doigts de la main ou du pied, le medius excepté. Il en conclut :

1° Que l'extrémité des doigts est le siége principal de la *qualité expansive* (Gerboin, p. 61, 62, 63, 64);

2° Que le medius est évidemment compressif dans ses effets (p. 67).

On ne voit pas la liaison de cette conclusion avec les observations suivantes :

Deux hommes doués à peu près également de la force expansive sont réunis :

1° Les effets du pendule sont augmentés plus ou moins par le contact des trois premiers doigts;

2° Le contact des doigts annulaires change la direction du mouvement;

3° Le contact des doigts auriculaires le fait cesser.

Gerboin en conclut :

1° Que le doigt annulaire a la *qualité perturbatrice;*

2° Que le doigt auriculaire a la *qualité compressive* (p. 72).

Enfin, lorsqu'un homme doué de la faculté de perturbation est mis en communication avec un homme exerçant actuellement l'influence expansive, le contact de chacun des cinq doigts produit l'effet perturbateur (p. 71) : *tous les doigts développent donc le même effet* (p. 72).

L'influence organo-électrique de l'homme est susceptible d'être modifiée par les corps qui sont placés au-dessous du pendule, corps que Gerboin qualifie d'*explorés.*

Les corps *explorés* qui agissent sur le pendule peuvent être des corps inorganiques ou des corps organiques.

Corps inorganiques (y compris les principes immédiats des corps organisés); les premiers peuvent donner lieu à trois effets sur le pendule :

1° Ils sont sans action;

2° Le mouvement circulaire qu'ils lui impriment se fait de gauche à droite, c'est le *sens* que Gerboin appelle *oxygène;* il l'attribue à l'électricité vitrée ou positive, à la force ou *qualité expansive;*

3° Le mouvement circulaire qu'ils lui imposent se fait de droite à

gauche : c'est le *sens* que Gerboin appelle *hydrogène;* il l'attribue à l'électricité résineuse ou négative, à la force ou *qualité compressive.*

A. *Les corps qui agissent sur le pendule de gauche à droite sont :*

L'arsenic, le charbon;

Le zinc, l'antimoine, le bismuth, le cobalt, l'eau, l'alumine, les oxydes noir et rouge de fer, l'oxyde de zinc, les fleurs d'antimoine, l'oxyde de bismuth, l'oxyde brun de cuivre, l'oxyde jaune et l'oxyde rouge de plomb, l'oxyde noir et l'oxyde rouge de mercure;

La flamme de phosphore, les acides phosphorique, arsénique, sulfurique, nitrique, boracique, oxalique, tartrique;

L'alun;

Le corps ligneux des plantes qui ne végètent plus : l'amidon, la gomme blanche, le sucre, le sucre de lait.

B. *Les corps qui agissent sur le pendule de droite à gauche* sont :

Le soufre, le phosphore;

Le fer forgé, le fer battu, l'étain, le plomb, le cuivre, le platine, l'argent, le mercure;

Les sulfures de fer, de cuivre, de mercure;

Les acides muriatique, phosphoreux, sulfureux, benzoïque;

Le sel marin, la magnésie, la potasse, la soude;

La flamme d'une bougie;

Le sel ammoniac, le savon sec;

L'éther sulfurique, l'huile de thym, le camphre et les résines;

Le succin;

La fibrine sèche, la pulpe cérébrale,

C. *Les corps qui n'agissent pas sur le pendule sont :*

Le diamant;

L'eau congelée, la neige, la silice pure, le quartz hyalin, limpide ou opaque, lorsqu'il n'est pas imprégné d'oxydes métalliques; le verre, qui a pour base la terre siliceuse et qui contient peu de substances métalliques;

L'acide phosphorique vitreux;

Le borax vitrifié;

La flamme de l'alcool;

Le coton blanchi, la soie écrue ou blanchie, la laine, etc.

D. *Gerboin nomme des corps qu'on pourrait qualifier de* capricieux, *parce qu'ils n'agissent pas constamment d'une même manière, et que quelquefois ils n'agissent pas du tout;* tels sont :

La houille, surtout si elle est pyriteuse, la plombagine;

La blende, l'orpiment;

Divers minerais métalliques;

Le schiste noir, la pierre de Florence;

Plusieurs substances végétales et animales dans un état commençant de décomposition.

Gerboin fait dépendre l'action des substances inorganiques sur le pendule de leur composition chimique, de leur figure et de la situation de leurs parties à l'égard du pendule, enfin de leur masse.

L'action sur le pendule est d'autant plus régulière, que le corps est formé d'un plus petit nombre de principes, et que la combinaison est plus exacte.

La surface plane est plus favorable à l'action qu'une surface anguleuse. Le centre d'une figure symétrique éteint toujours le mouvement ou l'empêche de se produire. Les deux moitiés d'une même surface tiennent de leur état mathématique des propriétés opposées et une sorte de polarité.

Enfin un même corps agit avec d'autant plus d'intensité, que sa masse en rapport avec le pendule est plus considérable, et que cette masse présente plus de surface.

Les êtres organisés, considérés comme *corps explorés*, c'est-à-dire comme corps soumis à l'action du pendule, ont présenté à Gerboin les phénomènes suivants :

Le pendule, placé au-dessus des deux premiers doigts de la main ou du pied, ou au-dessus de la surface du corps qui est doué de la propriété compressive, oscille de *gauche à droite*.

Au-dessus du bout du doigt annulaire ou au-dessus de la surface du corps doué de la propriété perturbatrice, il oscille de *droite à gauche*.

Enfin, au-dessus du *medius* et du cinquième doigt, et sur la ligne médiane du corps ou ses principales, le pendule ne se met pas en mouvement.

Les végétaux présentent des phénomènes analogues, mais ils sont plus complexes.

L'action résulte presque toujours de la qualité vitale des parties, de leurs formes et de leur constitution intime.

Gerboin conclut que la réaction excitée par les êtres organisés ne diffère pas réellement de celle que font naître les corps inorganiques.

Dans tout ce qui précède, nous avons conservé, autant que possible, les expressions de l'auteur. Nous reprendrons plus loin quelques observations et expériences de Gerboin, pour montrer qu'elles rentrent dans le principe d'explication que nous allons exposer.

D. — DES RECHERCHES DE M. CHEVREUL SUR LE PENDULE DIT EXPLORATEUR.

La curiosité que nous eûmes de tout temps de connaître les faits du ressort de l'histoire des facultés de l'homme, nous fit profiter de l'amitié du respectable M. Deleuze pour nous initier au magnétisme animal, et en étudier les phénomènes dans toutes les occasions qui se présentèrent à nous de 1810 à 1813. Un jour, c'était en 1812, M. Deleuze nous parla, dans notre laboratoire, du pendule de Fortis et de Ch. Amoretti, et nous suggéra le désir d'essayer à en reproduire les effets : c'est ce que nous fîmes aussitôt. En communiquant les résultats de nos essais à M. Œrstedt, qui suivait alors à Paris l'impression de la traduction française de ses *Recherches sur l'identité des forces chimiques et électriques*, et avec lequel nous avions de fréquents entretiens, il nous avoua que, malgré le cas qu'il faisait des idées de Ritter, son opinion n'était point encore arrêtée sur la cause du mouvement du pendule de Fortis.

Des motifs divers, qu'il est superflu de donner, nous firent ajourner la publication de nos expériences à l'année 1833, où elles parurent sous la forme d'une lettre adressée à M. Ampère. M. Œrstedt, après en avoir pris connaissance à Copenhague, nous écrivit qu'il partageait complétement notre manière de voir. En 1846[1], deux anciens élèves de l'École polytechnique, MM. Desplaces et Chabert, et M. Robert, ayant communiqué à l'Académie des sciences des expériences sur le pendule de Fortis, nous nous permîmes de rappeler les nôtres; et, dans le compte rendu de la séance du 14 décembre 1846, on inséra un extrait de la lettre de la *Revue des deux mondes*. Enfin, lorsque, cette année (1853), il a été question des *tables tournantes*, nous avons vu avec satisfaction l'accueil fait à nos idées par plusieurs journaux français et étrangers; et cette satisfaction s'est encore accrue par les recherches littéraires auxquelles nous nous sommes livré sur la baguette divinatoire et le pendule explorateur. En reproduisant des passages textuels de notre lettre, on verra les analogies des faits qui s'y trouvent décrits avec ceux que nous ont offerts des auteurs dont nous ignorions les ouvrages en 1812, lors de nos expériences, et même en 1833, lors de leur publication. Mais, si l'analogie des faits est évidente, l'interprétation que nous en donnâmes diffère absolument de celles dont, antérieurement, ils avaient été l'objet.

[1] *Compte rendu de l'Académie des sciences*, t. XXIII, p. 1082.

Lettre de M. Chevreul à M. Ampère, sur une classe particulière de mouvements musculaires.

L'Hay près de Paris, 23 mars 1833.

Ne pouvant reproduire cette lettre, nous citerons le passage suivant, tout expérimental, et auquel nous ne changerons rien. Le lecteur verra, sans doute, combien l'analogie de nos expériences est grande avec des faits anciennement observés que nous avons cités dans l'examen que nous venons de faire des écrits où ils se trouvent. Mais maintenant, satisfait de cette remarque, nous réservons la comparaison des faits et le développement de leurs conséquences pour des articles ultérieurs.

« Le pendule dont je me servis était un anneau de fer suspendu à un fil de chanvre; il avait été disposé par une personne qui désirait vivement que je vérifiasse moi-même le phénomène qui se manifestait lorsqu'elle le mettait au-dessus de l'eau, d'un bloc de métal ou d'un être vivant, phénomène dont elle me rendit témoin. Ce ne fut pas, je l'avoue, sans surprise, que je le vis se reproduire, lorsque, ayant saisi moi-même de la main droite le fil du pendule, j'eus placé ce dernier au-dessus du mercure de ma cuve pneumato-chimique, d'une enclume, de plusieurs animaux, etc., etc. Je conclus de mes expériences que, s'il n'y avait, comme on me l'assurait, qu'un certain nombre de corps aptes à déterminer les oscillations du pendule, il pourrait arriver qu'en interposant d'autres corps entre les premiers et le pendule en mouvement, celui-ci s'arrêterait. Malgré ma présomption, mon étonnement fut grand lorsque, après avoir pris de la main gauche une plaque de verre, un gâteau de résine, etc., et avoir placé un de ces corps entre du mercure et le pendule qui oscillait au-dessus, je vis les oscillations diminuer d'amplitude et s'anéantir entièrement; elles recommencèrent lorsque le corps intermédiaire eut été retiré, et s'anéantirent de nouveau par l'interposition du même corps. Cette succession de phénomènes se répéta un grand nombre de fois avec une constance vraiment remarquable, soit que le corps intermédiaire fût tenu par moi, soit qu'il le fût par une autre personne. Plus ces effets me paraissaient extraordinaires, et plus je sentais le besoin de vérifier s'ils étaient réellement étrangers à tout mouvement musculaire du bras, ainsi qu'on me l'avait affirmé de la manière la plus positive. Cela me conduisit à appuyer le bras droit, qui tenait le pendule, sur un support de bois que je faisais avancer à volonté de l'épaule à la main, et revenir de la main vers l'épaule. Je remarquai bientôt que, dans la première circonstance, le mouvement du pendule décroissait d'autant plus que l'appui s'approchait davantage de la main, et qu'il cessait lorsque les doigts qui tenaient le fil étaient eux-mêmes appuyés, tandis que, dans la seconde circonstance, l'effet contraire avait lieu; cependant, pour des distances égales du support au fil, le mouvement était plus lent qu'auparavant. Je pensai, d'après cela, qu'il était très-probable qu'un mouvement musculaire, qui avait lieu à mon insu, déterminait le phénomène, et je devais d'autant plus prendre cette opinion en considération, que j'avais un souvenir vague, à la vérité, d'avoir été dans un *état tout particulier* lorsque mes yeux suivaient les oscillations que décrivait le pendule que je tenais à la main.

« Je refis mes expériences, le bras parfaitement libre, et je me convainquis que le

souvenir dont je viens de parler n'était pas une illusion de mon esprit, car je sentis très-bien qu'en même temps que mes yeux suivaient le pendule qui oscillait, il y avait en moi une *disposition* ou *tendance au mouvement*, qui, tout involontaire qu'elle me semblait, était d'autant plus satisfaisante, que le pendule décrivait de plus grands arcs; dès lors, je pensai que, si je répétais les expériences les yeux bandés, les résultats pourraient en être tout différents de ceux que j'observais : c'est précisément ce qui arriva. Pendant que le pendule oscillait au-dessus du mercure, on m'appliqua un bandeau sur les yeux, le mouvement diminua bientôt; mais, quoique les oscillations fussent faibles, elles ne diminuèrent pas sensiblement par la présence des corps qui avaient paru les arrêter dans mes premières expériences. Enfin, à partir du moment où le pendule fut en repos, je le tins encore pendant un quart d'heure au-dessus du mercure sans qu'il se remît en mouvement; et, dans ce temps-là, et toujours à mon insu, on avait interposé et retiré plusieurs fois, soit le plateau de verre, soit le gâteau de résine.

« Voici comment j'interprète ces phénomènes.

« Lorsque je tenais le pendule à la main, un mouvement musculaire de mon bras, quoique insensible pour moi, fit sortir le pendule de l'état de repos, et les oscillations, une fois commencées, furent bientôt augmentées par l'influence que la vue exerça pour me mettre dans cet état particulier de *disposition ou tendance au mouvement*. Maintenant, il faut bien reconnaître que le mouvement musculaire, lors même qu'il est accru par cette *même disposition*, est cependant assez faible pour s'arrêter, je ne dis pas sous l'empire de la volonté, mais lorsqu'on a simplement la *pensée d'essayer si telle chose l'arrêtera*; il y a donc une liaison intime établie entre l'exécution de certains mouvements et l'acte de la pensée qui y est relative, quoique cette pensée ne soit point encore la volonté qui commande aux organes musculaires. C'est en cela que les phénomènes que j'ai décrits me semblent de quelque intérêt pour la psychologie et même pour l'histoire des sciences; ils prouvent combien il est facile de prendre des illusions pour des réalités, toutes les fois que nous nous occupons d'un phénomène où nos organes ont quelque part, et cela dans des circonstances qui n'ont pas été analysées suffisamment. En effet, que je me fusse borné à faire osciller le pendule au-dessus de certains corps, et aux expériences où ses oscillations furent arrêtées, quand on interposa du verre, de la résine, etc., entre le pendule et les corps qui semblaient en déterminer le mouvement, certainement je n'aurais point eu de raison pour ne pas croire à la baguette divinatoire et à autre chose du même genre. Maintenant on concevra sans peine comment des hommes de très-bonne foi, et éclairés d'ailleurs, sont quelquefois portés à recourir à des idées tout à fait chimériques pour expliquer des phénomènes qui ne sortent pas réellement du monde physique que nous connaissons [1]. Une fois convaincu que rien de vraiment extraordinaire n'existait dans les effets qui m'avaient causé tant de surprise, je me suis trouvé dans une disposition si différente de celle où j'étais la

[1] « Je conçois très-bien qu'un homme de bonne foi, dont l'attention tout entière est fixée sur le mouvement qu'une baguette qu'il tient en ses mains peut prendre par une cause qui lui est inconnue, pourra recevoir, de la moindre circonstance, la *tendance au mouvement* nécessaire pour amener la manifestation du phénomène qui l'occupe. Par exemple, si cet homme cherche une source, s'il n'a pas les yeux bandés, la vue d'un gazon vert, abondant, sur lequel il marche, pourra déterminer en lui, à son insu, le mouvement musculaire capable de déranger la baguette, par la liaison établie entre l'idée de la végétation active et celle de l'eau. »

première fois que je les observai, que longtemps après, et à diverses époques, j'ai essayé, mais toujours en vain, de les reproduire.

« En invoquant votre témoignage sur un fait qui s'est passé sous vos yeux, il y a plus de douze ans, je prouverai à mes lecteurs que je ne suis pas la seule personne sur qui la vue ait eu de l'influence pour déterminer les oscillations d'un pendule tenu à la main. Un jour où j'étais chez vous avec le général P..... et plusieurs autres personnes, vous vous rappelez sans doute que mes expériences devinrent un des sujets de la conversation; que le général manifesta le désir d'en connaître les détails, et, qu'après les lui avoir exposés, il ne dissimula pas combien l'influence de la vue sur le mouvement du pendule était contraire à toutes ses idées. Vous vous rappelez que, sur ma proposition d'en faire lui-même l'expérience, il fut frappé d'étonnement lorsque, après avoir mis la main gauche sur les yeux pendant quelques minutes, et l'en avoir retirée ensuite, il vit le pendule, qu'il tenait de la main droite, absolument immobile, quoiqu'il oscillât avec rapidité au moment où ses yeux avaient cessé de le voir.

Les faits précédents, et l'interprétation que j'en ai donnée, m'ont conduit à les enchaîner à d'autres que nous pouvons observer tous les jours. Par cet enchaînement, l'analyse de ceux-ci devient à la fois et plus simple et plus précise qu'elle ne l'a été, en même temps que l'on forme un ensemble de faits dont l'interprétation générale est susceptible d'une grande extension. Mais, avant d'aller plus loin, rappelons bien que mes observations présentent deux circonstances principales :

« 1° Avoir pensé qu'un pendule que je tenais pouvait se mouvoir, et qu'il se soit mu sans que j'aie eu la conscience que mes muscles lui imprimaient une impulsion, *voilà un premier fait.*

« 2° Avoir vu ce pendule osciller, et que ses oscillations soient devenues plus étendues, par l'influence de ma vue sur mes muscles et sans que j'aie eu la conscience de cette influence, *voilà un second fait.*

L'article suivant sera consacré aux *tables tournantes*.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Franc. Carellii numorum Italiæ veteris tabulas ccii edidit Cœlest. Cavedonius; *accesserunt* Franc. Carellii *numorum quos ipse collegit, descriptio;* Fr. M. Avellinii *in eam adnotationes.* Lips. mdcccl, in-4° max.

deuxième article[1].

Après le coup d'œil général que nous avons jeté sur l'ensemble de la collection de médailles de la Grande Grèce de Carelli, il nous reste à exa-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juin 1852, p. 337 et suiv

miner en détail cette collection, la plus considérable et la plus choisie qui eût encore été formée en Europe, et la première, sans contredit, de toutes celles qui ont été jamais publiées de cette classe. En nous livrant à cet examen, qui ne saurait manquer d'offrir de l'intérêt à ceux de nos lecteurs qui sont versés dans la numismatique, nous nous attacherons surtout à faire connaître les importantes acquisitions qui ont signalé, dans cet espace d'à peu près un demi-siècle, les progrès de la science, de manière à compléter à la fois l'œuvre de Carelli et le travail de son savant interprète, M. l'abbé Cavedoni; et, pour les médailles connues avant l'époque de Carelli, qui forment certainement la plus grande partie de sa collection, nous ne nous arrêterons que sur celles qui pourraient avoir encore besoin de quelques explications, en passant tout le reste sous silence.

Les trente premières planches du recueil comprennent la série des *as italiques*, telle qu'elle existait du temps de Carelli. Le plus grand nombre de ces pièces était déjà connu par la publication qui en avait été faite par le cardinal Zelada, par Micali, par les éditeurs du musée d'Arigoni et par d'autres antiquaires. Carelli n'avait fait que les reproduire, en y ajoutant quelques pièces servant à accroître cette série, dont les attributions sont généralement mises hors de doute par les inscriptions qui en accompagnent les types. Ce sont des *as* de l'Étrurie, de l'Ombrie et du Picenum, dont la classification se trouve aujourd'hui mieux établie et la suite plus complète, grâce au travail des RR. PP. Marchi et Tessieri. Comme nous avons fait connaître ce travail à nos lecteurs, de manière à les mettre à même d'en apprécier le mérite et la nouveauté [1], nous nous croyons dispensé de revenir une seconde fois sur le même sujet. Nous ajouterons seulement que toutes les questions, tant historiques qu'archéologiques, qui concernent les *as italiques*, et généralement toutes les monnaies primitives de l'Italie, sont traitées de la manière la plus approfondie et la plus critique dans un ouvrage posthume du grand antiquaire napolitain Avellino, qui se publie à Naples par les soins de son digne neveu, M. Minervini [2]. Dans l'état où cette publication, si savante et si exacte, se trouve entre mes mains, elle embrasse les *monnaies*, tant onciales que frappées, de *Populonia*, *Telamon*, *Volaterræ*, de l'Étrurie; de *Tuder*, *Iguvium*, *Ariminum*, et *Pisaurum*, de l'Ombrie; d'*Ancone*, de *Firmum* et d'*Hatria*, du Picenum; et, pour la suite monétaire de chacune de ces villes, qui forment

[1] *Journal des Savants*, novembre 1840, p. 654-670; décembre, p. 723-741; mars 1841, p. 172-181; mai, p. 257-270. — [2] *Italiæ veteris numismata*, auctore viro celeberrimo Franc. M. Avellinio. Neapoli, M DCCCL, p. 1-88.

le sujet des trente premières planches de Carelli, elle représente l'état de la science d'une manière si sûre et si exacte, que je n'aurais rien à y ajouter. Aussi me bornerai-je à un très-petit nombre d'observations sur quelques-unes des pièces comprises dans ces trente premières planches.

Les médailles attribuées à *Véies* par Carelli, d'après Sestini[1], suivi par Mionnet[2], pl. x, n[os] 1, 2, 3 et 4, en raison de la légende ΓΕΙΟΕSΑ, qui se lit au revers, et qui n'offre réellement aucun rapport avec le nom de *Véies*, sont aujourd'hui rangées parmi les *incertaines* par tous les antiquaires. Elles ne sauraient appartenir à *Véies*, qui fut prise et détruite en l'an de Rome 358, bien avant l'époque où l'on put frapper des monnaies de bronze dans le Latium, sinon dans le reste de l'Italie. Les types, la fabrique et le module, pourraient les faire attribuer à quelque ville étrusque, voisine du Latium[3]; et le mélange des lettres étrusques, Γ, O, A, grecque, Z, et latines, E, I, qui se remarque dans l'inscription, à peu près comme dans la légende ZEIC, des médailles de *Signia*, viendrait à l'appui de cette présomption. C'était sans doute cette considération qui avait porté Carelli à réunir, sur la même planche, ses prétendues médailles de *Véies* à celles des villes du Latium, *Alba Fucentia*, *Signia*, *Aquinum* et *Cosa;* et M. Cavedoni, qui ne pouvait partager son erreur, l'a suivi à regret dans cette disposition, ainsi qu'il le déclare, parce qu'il n'était pas maître de changer l'ordre des planches : *Unde etiam in hac tabula numos etruscos latinis admiscuit, quos hic inviti describimus, ne perturbetur ordo tabularum.* A notre tour, nous avons cru devoir consigner ici cette déclaration du savant éditeur, pour qu'on ne le rende pas responsable de la faute de Carelli. La même planche lui fournit encore l'occasion de rectifier deux erreurs commises par Carelli au sujet des médailles de *Cosa*, qu'il attribuait à une *Cosa* du *Liris*, qui n'exista jamais, mais qui, de l'avis d'Avellino, suivi par tous les numismatistes, doivent être restituées à la *Cosa* des *Hirpins*, et dont la seconde, réputée à tort de *Cosa*, d'après la légende mal lue, KOHANO, est une de ces monnaies campaniennes, frappées suivant toute apparence à *Capoue*, du temps de l'alliance romaine, avec l'inscription ROMANO.

[1] Sestini, *Class. general.* p. 7. C'est à tort que Millingen regardait Lanzi comme l'auteur de cette attribution, *Considér. sur la numism. de l'anc. Italie*, p. 174, 1). Lanzi se bornait à lire sur ces médailles le vrai nom *Peithesa*, qu'il regardait comme celui d'une ville étrusque inconnue, et il avait raison, *Saggio*, t. II, p. 22, tav. v, n. 11. — [2] *Supplément*, t. I, p. 204, n[os] 53-55. — [3] Millingen était d'avis que ces monnaies appartenaient à une ville nommée *Peithesa* et située au voisinage de *Tuder*, où elles se retrouvent ordinairement, *Considérations, etc.*, p. 170.

Les médailles de *Camars*, publiées pl. XI, n[os] 2, 3, 4, devaient être écartées du recueil de Carelli, attendu qu'elles ne méritent aucune confiance. Les inscriptions, présumées étrusques, qui se lisent sur des exemplaires du musée d'Arigoni[1] et du musée d'Hédervar[2], paraissent être le résultat d'une illusion d'antiquaire, aussi bien que le type même du *Chasseur debout derrière le sanglier;* c'est, du moins, ce qu'avait soupçonné Sestini[3], et ce que déclare M. Cavedoni, d'après deux exemplaires du musée d'Este[4] qu'il a sous les yeux. Millingen affirmait aussi que les légendes étaient *entièrement supposées*, et que le mauvais état des médailles, dont le métal était altéré par l'oxydation, avait pu seul permettre à des esprits prévenus d'y voir tout ce qu'ils désiraient y trouver[5]. On doit donc retrancher de la numismatique les prétendues médailles de *Camars*, qui ne figurent pas en effet dans le récent travail d'Avellino; et il est tout à fait inutile de leur chercher une patrie, soit à *Cære*, de l'Étrurie, comme le proposait K. Ott. Müller[6], soit à *Camers* ou *Camerinum*[7], de l'Ombrie, comme le pensait en dernier lieu M. Lepsius[8]. Mais ce point établi, il reste encore à fixer l'attribution des monnaies onciales du module de *quadrans*, dont le type, consistant en un *sanglier courant* à droite, est reproduit sur chaque face, avec trois globules, et sans inscription. Ces médailles se rencontrent assez communément, et l'une d'elles est gravée dans le recueil de Carelli, pl. XI, n° 1. Le savant éditeur les range parmi les *incertaines de la Campanie*, tout en proposant aussi l'*Apulie*. Sur quoi je prendrai la liberté d'observer que, pour aucune des villes de la Campanie, grecques, osques et latines, il n'est prouvé, jusqu'ici, qu'elles aient eu de la monnaie onciale, tandis qu'il est avéré que plusieurs villes de l'Apulie, notamment *Venusia* et *Luceria*, possédèrent en abondance des monnaies onciales, au point qu'il existe plusieurs séries de l'*as* de *Luceria;* et, en second lieu, que le type du *sanglier* est connu sur les médailles des villes de l'Apulie, telles qu'*Arpi* et *Salapia*. Il y aurait donc toute probabilité à ranger les prétendues médailles de *Camars* parmi les *incertaines* de l'Apulie, en attendant que quelque nouveau monument numismatique nous fasse connaître par une inscription leur véritable patrie.

Le savant éditeur de Carelli assigne aux *incertaines* de l'Étrurie deux médailles, qui se trouvent gravées sur la planche XII, n[os] 1, 2, 3. L'une

[1] *Mus. Arigon.* t. III, tab. 29, n. 8. — [2] *Mus. Hedervar.* part. I, n. 318. — [3] *Descriz. di molt. medagl. greck.* t. I, p. 1. — [4] *Mus. Atest. catalog.* Wellenheim, n. 371. — [5] *Considérations, etc.*, p. 170. — [6] *Die Etrusker*, p. 332. — [7] Abeken. *Mittelitalien*, p. 39, 3). — [8] *De Tabul. Eugub.* partic. I, p. 41.

de ces médailles, depuis longtemps connue[1], a pour type principal la *tête d'Hercule, couverte de la dépouille du lion*, et, au revers, un *chien courant à gauche*, avec le caractère ꟿ; c'est une pièce de bronze, du module 3, dans tous les exemplaires qu'on en possède. Mais M. Cavedoni, qui n'a peut-être jamais vu la médaille même, pourrait être embarrassé de donner les raisons pour lesquelles il la range parmi les *incertaines* de l'Étrurie, quoique cette opinion, soutenue d'abord par Lanzi[2], ait été reproduite encore en dernier lieu par les RR. PP. Marchi et Tessieri[3]. Le même caractère ꟿ, qui se trouve dans la légende PALACIꟿ, de la médaille de *Palaciam*, de l'Ombrie[4], a été lu NV par l'illustre Borghesi[5]. Moi-même j'avais proposé depuis longtemps de lire ainsi ce caractère sur la pièce qui nous occupe[6]; et, comme j'en possède un exemplaire très-bien conservé, j'avais pu juger que la fabrique en était certainement campanienne; ce qui me l'avait fait attribuer à *Nuceria Alfaterna*, dont nous avons des médailles osques, une entre autres avec le type du *chien*[7]. La discussion à laquelle je m'étais livré au sujet de ces médailles a sans doute échappé à l'attention du savant éditeur de Carelli. Mais, en la lui rappelant aujourd'hui, je puis ajouter que le double type de la *tête du Maure* et de l'*éléphant*, qui se rencontre sur la seconde de nos médailles, s'explique très-bien, sur une monnaie de *Nuceria*, de Campanie, par le séjour de l'armée d'Annibal. Le type de l'*éléphant* est connu sur des médailles d'autres villes de la Campanie, telles que *Capoue*[8] et *Atella*[9], frappées au temps de la seconde guerre punique[10]; et ce serait un fait absolument analogue, un souvenir de l'expédition d'Annibal, que nous offrirait notre médaille de *Nuceria*.

Les monnaies onciales, représentées sur la planche XIV, n°s 1 et 2, avec l'attribution à *Pisaurum*, de l'Ombrie, ne sont connues jusqu'ici que par le livre d'Olivieri[11], d'où les avait empruntées Guarnacci[12]. La forme des lettres grecques, ЧIП et ЧIП, employées sur des monnaies onciales, rend ces inscriptions très-suspectes; aussi M. l'abbé Cavedoni a-t-il cru devoir réputer *fausses*, *omnino conficti*, les monnaies qui les por-

[1] *Mus. Hunter.* tab. 35, n. XXI. — [2] *Saggio, etc.*, t. II, p. 92-95; tav. VII, n. 12. — [3] L'*Æs grave del Mus. Kircher.* tav. di supplem. cl. III, n. 5, 6. — [4] Fr. Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. XII, 5. — [5] Borghesi, *apud* Gennarell. *Mon. prim. dell' Ital.* p. 35-36. — [6] *Journ. des Savants*, mai 1841, p. 261-263. — [7] Fr. Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. LXXXVI, 7. — [8] *Ibid.* tab. LXIX, n. 15. — [9] *Ibid.* tab. LXX, 13, 14. — [10] Voyez ma *Notice sur les fouilles de Capoue*, p. 98. — [11] Olivieri, *Fondaz. di Pesar.* p. 24 et 25. L'auteur avait tiré ces médailles de planches laissées inédites par Gori, sans avoir pu savoir quel en était le possesseur. — [12] Guarnacci, *Orig. ital.* t. II, p. 180, tav. XV, 3.

tent; et il est sensible que Millingen était de cet avis, exprimé encore en dernier lieu par M. Mommsen [1], lorsqu'il affirmait qu'*on ne connaissait pas de monnaies de Pisaurum* [2]. Cependant Avellino, qui s'est occupé particulièrement des médailles de *Pisaurum*, et qui en compte *cinq*, parmi lesquelles il comprend les *deux* dont il s'agit, sous les nos 4 et 5 [3], déclare qu'il a vu chez un antiquaire de Naples une des médailles en question, non *fondue*, mais *frappée*, et, du reste, sans aucun vestige de l'inscription. Si les médailles sont réellement antiques, ce que le témoignage d'Avellino permet difficilement de mettre en doute, il ne resterait donc à rejeter que l'inscription, justement suspecte [4], ЧIП, sur laquelle se fonde l'attribution à *Pisaurum ;* et c'est une question qui ne saurait être décidée, puisque Lanzi déclare qu'on ne sait en quelles mains se trouvent les médailles publiées par Olivieri, et que, depuis, elles n'ont été vues par aucun antiquaire. Je renvoie, du reste, pour tout ce qui regarde les médailles de *Pisaurum*, au travail exact et critique d'Avellino [5].

Les planches XXXI à LVIII offrent la suite des *as romains* connus de Carelli, et tirés pour la plupart des recueils de Zélada, d'Arigoni et de quelques autres, sans qu'il y en ait à peine quelques-uns de nouveaux, ajoutés d'après la collection propre de Carelli. Nous n'avons donc aucune observation à faire sur cette partie du recueil de Carelli, d'autant plus que la suite des *as romains* est maintenant bien plus considérable qu'elle ne l'était du temps où l'antiquaire napolitain disposait ses planches, par suite du travail des RR. PP. Marchi et Tessieri. Parmi ses *as romains*, Carelli a trop souvent mêlé des *as italiques*, dont l'attribution

[1] *Ueber das Röm. Münzwesen*, p. 225, 4). — [2] *Considérations, etc.*, p. 156. — [3] *Ital. vet. numism.* p. 78, 3). — [4] Eckhel avait déjà reconnu que l'inscription était fausse, *viliata inscriptione*, et il s'appuyait sur cette observation, vraie encore de notre temps, comme du sien, qu'il n'existait point d'inscription grecque sur les monnaies onciales, *Doctr. num.* t. I, p. 97. — [5] Carelli possédait une médaille grecque, qu'il n'a pas fait graver sur ses planches, mais qu'il a comprise dans sa *Description*, p. 1, avec l'attribution douteuse à *Pisaurum*. C'était une monnaie de bronze, avec une *tête de Minerve casquée de face*, d'un côté, et le *Cerbère en marche*, de l'autre. Les restes d'une légende grecque, . . . ΣΑ . . . , qu'il avait cru y découvrir de ce côté, motivaient, mais faiblement à ses yeux mêmes, cette attribution à *Pisaurum*. Déjà Avellino avait reconnu que les lettres restées visibles sur la médaille étaient plutôt . . . ΛΕΑ, et, d'après un autre exemplaire mieux conservé de la même médaille, publié par M. de Cadalvène, *Rec. de méd. grecques*, p. 154, où se lisait la légende presque entière ΕΛΕΩ . . . , il proposait de la rendre à une ville de la Béotie; voy. ses *Annotat. in Carell. Num. Descript.* p. 2. Je crois avoir fixé définitivement l'attribution de cette médaille, qui appartient à la ville d'*Éléa* d'Épire; voy. mes *Monum. inéd. Odysséide*, p. 368, 2).

lui manquait, dont il ignorait la provenance, et qui sont restés encore pour nous, en ce qui concerne le plus grand nombre, à l'état de monuments *incertains*. Plusieurs de ces *as* ont été restitués de nos jours, avec toute probabilité, à la fabrique de *Luceria*, dont la richesse se trouve maintenant bien constatée par le travail de M. Gennaro Riccio, que j'ai fait connaître à nos lecteurs[1], et que son long séjour à *Luceria* avait mis à même de recueillir un grand nombre de ces monuments nouveaux. Le savant éditeur de Carelli n'a pas manqué de rendre à *Luceria* les *as* qui lui appartiennent dans cette suite de monnaies onciales italiques, confondues par Carelli avec les *as romains*. Mais peut-être a-t-il été aussi parfois trop libéral envers *Luceria*, comme, par exemple, lorsqu'il lui a attribué le superbe *as* avec le type de la *tête de lion de face, tenant entre ses dents un fer de lance brisé*. Cet *as* est bien plutôt de fabrique campanienne, et je le crois exécuté à *Capoue*. J'en ai dit les raisons dans mon travail sur les monuments de cette ville[2], et je n'ai pas à revenir sur cette question. Sauf l'observation que je viens de faire, le travail de M. l'abbé Cavedoni a certainement rétabli, dans cette partie du recueil de son auteur, un ordre plus conforme à l'état actuel de la science. Il n'a laissé parmi les *incertains* que les *as* dont l'attribution est réellement encore un problème; et, toutefois, il a peut-être encore poussé trop loin le scrupule, en conservant avec le signe du doute des monuments dont l'attribution devait être tout à fait supprimée. Tels sont les *as* de *Vetulonia*, que Carelli avait disséminés sur plusieurs de ses planches[3], et dans la description desquels M. l'abbé Cavedoni maintient l'attribution à *Vetulonia*, tout en y ajoutant le signe du doute. Mais le fait est que rien ne tend à établir cette attribution, et que les monnaies en question semblent plutôt, d'après leurs types et d'après leur fabrique, appartenir à l'Apulie, qui produisit en si grande abondance des monnaies onciales. Enfin, il est constant qu'Avellino n'a reconnu, parmi les monuments numismatiques que nous possédons aujourd'hui, aucune pièce qu'on puisse attribuer à la *Vetulonia* étrusque; et c'est aussi mon opinion que ce nom doit être retranché, quant à présent, de la géographie numismatique.

La suite des médailles autonomes des villes de la Grande Grèce, qui forme la partie la plus considérable et la plus intéressante à tous

[1] *Le monete attribuite alla zecca dell' antica città di Luceria, etc.*, par Genn. Riccio, Napoli, 1846, fol. Cet ouvrage m'a fourni le sujet de deux articles dans ce journal, août, 1847, p. 494, et septembre, p. 549. — [2] *Notice sur les fouilles de Capoue*, 7ᵉ article, dans le *Journ. des Savants*, novembre 1853, p. 693. — [3] Carelli, *Num vet. Ital.* tab. I, 1; L, 3; LVI, 8; LVII, 16, 17.

égards de la collection de Carelli, s'ouvre, à la pl. LIX, par la médaille d'argent, encore unique, que Millingen, qui l'a possédée et publiée le premier[1], s'est obstiné, jusqu'à la fin de sa carrière[2], à attribuer à la *Sora* du pays des Volsques, tandis qu'elle appartient bien réellement à *Cora*, ville du Latium. La légende, parfaitement intacte, CORANO, en lettres latines, ne laisse aucun doute à cet égard; et M. l'abbé Cavedoni a eu toute raison de décrire cette médaille avec l'attribution de *Cora* du Latium. Je donne aussi mon assentiment à l'ingénieuse conjecture du savant éditeur, qui lui a fait reconnaître dans le type du *cavalier* du revers le héros *Coras*, fondateur mythologique de *Cora*[3].

Carelli avait réuni, sur sa pl. LX, n° 1, 2, 3, trois exemplaires à peu près pareils de la médaille unique attribuée généralement aux *Frentanes* samnites. M. l'abbé Cavedoni a maintenu cette attribution, qui vient d'être contestée par M. Friedländer[4]. Le fait est que la légende osque ⊦ƎΘ⊦ИƎΘ8 semble plutôt appartenir à un nom de ville, tel que *Phrentrum*, qu'à un nom de *peuple*, *Frentani*, sous la forme dans laquelle ce nom nous a été transmis par les Romains. En tout cas, la provenance constante de ces médailles, attestée récemment encore par M. Friedländer, tend bien à les attribuer à la même région des anciens *Frentanes*, qui répond à la contrée maritime des Abruzzes. Ces médailles, qui sont généralement d'une fabrique charmante, n'ont peut-être pas été représentées sur la planche de Carelli avec toute l'exactitude désirable. Ainsi le *caducée*, qui se voit toujours derrière la tête de *Mercure*, manque dans la gravure. Cette omission, remarquée déjà par Avellino[5], a été encore relevée en dernier lieu par M. Friedländer[6]; et je puis affirmer que, sur les trois exemplaires que je possède, le *caducée* se trouve à la place indiquée.

La même planche contient les médailles de la ville osque de *Larinum*, dans les six types qui en étaient connus du temps de Carelli, tous avec l'inscription LADINOD, et représentant six divisions de l'*as* : le *quincunx*, le *triens*, le *quadrans*, le *sextans*, l'*uncia* et la *semuncia*. Cette suite, charmante par la fabrique, s'est accrue, de nos jours, de trois types nouveaux, reproduits dans l'ouvrage récent de M. Friedländer[7], et tous encore d'une excessive rareté. Mais la particularité la plus curieuse que présentent ces monnaies nouvelles de *Larinum*, c'est la légende grecque

[1] *Ancient. Greek Coins*, pl. 1, n. 1. Voy. encore *Considérations, etc.*, p. 237-238. — [2] *Supplément aux Considérations, etc.* (Florence, 1844, in-8°), p. 21-22. — [3] Consult. *Annal. dell' Instit. archeol.* t. XI, p. 310. — [4] *Die oskisch. Münzen*, p. 41-42. — [5] *In Fr. Carell. Num. Descript. Annotat.* p. 3. — [6] *Die oskisch. Münzen*, p. 42. — [7] *Die oskisch. Münzen*, Taf. VI, n° 1, 8 et 9, p. 44-46.

ΛΑΡΙΝΩΝ, avec un type campanien, qui se voit sur l'une d'elles [1], et la légende osque, LADINEI, exprimée en lettres latines, qui se trouve sur une autre. La désinence EI de cette dernière inscription tient certainement au même principe que le mot *Phrentrei*, sur les monnaies osques de la ville voisine de *Phrentram* : c'est évidemment le nom osque écrit en caractères romains. La légende grecque, ΛΑΡΙΝΩΝ, s'explique, d'accord avec le type campanien, par l'imitation des types des villes grecques de la Campanie. Enfin, l'inscription LADINOM, qu'Eckhel avait lue sur une médaille de l'abbé Chaupy [2], sans que, du reste, il en ait indiqué les types et sans qu'elle ait été jamais publiée, à ma connaissance, serait la forme du génitif pluriel osque rendue en lettres latines, comme on en a des exemples sur les médailles des *Lucaniens*, avec l'inscription grecque ΛΥΚΙΑΝΩΝ et avec la légende osque ΛΟΥΚΑΝΟΜ. Quant à la question de savoir si le nom LADINOD, qui est la légende à peu près constante de ces monnaies, est le nom osque ou latin de la ville, elle ne paraît pas encore résolue avec toute la certitude désirable. M. Friedländer est d'avis que ce nom, LADINOD, est l'ablatif de la seconde déclinaison osque, LADINVD, écrit en lettres latines, et la raison qu'il en donne, c'est que la ville de *Larinum*, située sur un territoire osque, n'avait pas besoin d'emprunter la langue latine. Mais elle a bien emprunté l'alphabet romain, au lieu de se servir de son alphabet national. Dès lors, pourquoi le nom LADINOD ne serait-il pas l'ancien ablatif latin qu'on trouve sur les médailles de *Bénévent*, avec l'inscription BENVENTOD? Je crois donc qu'il est plus sage de rester dans le doute à cet égard. Mais j'ai peine à concevoir comment M. l'abbé Cavedoni a pu faire l'observation que LADINOD *était écrit pour* LARINOD. Le même caractère D n'a pu avoir une double valeur, celle d'un R et celle d'un D, dans le même nom; et il est certain que ce nom doit se lire LADINOD, qui est la forme proprement osque, bien que les Romains nous aient transmis ce nom sous la forme *Larinum*. Mais le changement du D en R, et réciproquement du R en D, était si commun dans les anciens monuments de la langue latine, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner le moins du monde de cette permutation.

La suite des médailles d'*Æsernia*, du Samnium, que Carelli avait

[1] Cette médaille, encore unique, de l'ancienne collection du duc de Noja, actuellement dans le musée de Naples, avait été décrite inexactement par Ignarra, *De Palæstr. Neapol.* p. 257, dont les erreurs avaient passé dans la *Description* de Mionnet, t. I, p. 110, n. 98, et *Supplément*, t. I, p. 229, n. 213. Elle a été publiée par M. Fiorelli, *Mon. ined.* tav. III, n. 7, p. 23, dont l'exactitude est attestée par M. Friedländer, *Die oskisch. Münzen*, p. 44. — [2] *Doctr. num.* t. I, p. 107.

réunies sur sa pl. LXI, n°s 1-9, offre tous les types connus aujourd'hui, mais non pas toutes les variétés de la légende qui ont été depuis acquises à la science. L'inscription la plus commune du revers est AISERNINO, forme latine, qui paraît avoir été généralement usitée chez des villes du Samnium et de la Campanie, sans parler du Latium et de la Lucanie, et qui peut tout aussi bien représenter le nominatif latin *Aeserninum*, sous-entendu *Aes*, comme on lit *Samnio* pour *Samnium*, dans l'inscription de L. Scipion Barbatus, au lieu d'être, comme le pense M. Friedländer[1], l'abréviation du génitif pluriel *Aesernīnorum*. La forme AISERNIO, que présente le type de la *tête de Minerve casquée*, dans la plupart, si ce n'est dans tous les exemplaires qu'on en connaît, est plus difficile à expliquer, soit par l'osque, soit par le latin, ainsi que le remarque M. Friedländer[2], à moins qu'on n'admette que la ville portait le nom d'*Aesernium*, aussi bien que celui d'*Aesernia;* auquel cas le nominatif AISERNIO serait l'ancienne forme latine; et ce qui viendrait à l'appui de cette conjecture, c'est qu'une médaille d'*Æsernia*, inconnue du temps de Carelli, et récemment publiée par le R. P. Garrucci[3], porte la légende [Ai] SERNIOM, qui est le nominatif entier, sans la suppression de l'M final. Mais une autre forme, qui n'était pas connue de Carelli, et qui s'est rencontrée sur plusieurs médailles d'*Æsernia*, au type de la *tête de Minerve casquée*, avec l'*aigle* au revers[4], aussi bien qu'avec le type de la *tête de Vulcain*, VOLCANOM, et la *figure sur le bige*, au revers[5], cette forme est celle d'AISERNIM, signalée aussi récemment par M. Friedländer sur deux exemplaires de la *collection* royale de Berlin[6]. Ce nom semble bien être, comme le présume le savant antiquaire que je viens de nommer, la forme osque du génitif pluriel de la troisième déclinaison, ainsi qu'on en a un exemple dans l'inscription ꟽIИIꓭ8ПƧ, *Saphinim*, de la célèbre et rare médaille samnite de la *guerre sociale*. Je remarquerai pourtant que le R. P. Garrucci croit pouvoir expliquer la forme AISERNIM comme équivalent d'AISERNIVM, d'après l'usage latin[7]. Le même antiquaire vient d'ajouter encore, d'après une médaille inédite de la collection du prince de San-Giorgio Spinelli, une forme nouvelle, AISERNINOM[8], qui est bien le génitif pluriel osque, au lieu d'AISERNINORVM. Enfin, sur une médaille inédite de ma collection, aux types campaniens de la *tête d'Apollon laurée* et du *bœuf*

[1] *Die oskisch. Münzen*, p. 23. — [2] *Ibid.* p. 24. — [3] *La Storia di Isernia raccolta dagli antich. monumenti*, Napoli, 1848, in-8°, p. 177, tav. agg. n. 2. — [4] Idem, *ibid.* p. 176, tav. agg. n. 1. — [5] Fiorelli, *Annal. di numismat.* tav. III, n. 2. — [6] *Die oskisch. Münzen*, p. 23. — [7] *La Storia di Isernia, etc.*, p. 13, 1), et p. 185-186. — [8] Idem, *ibid.* p. 178.

à tête humaine, au revers, l'inscription, qui se lit à l'exergue de ce revers, est AHERNINO, avec la suppression de l'I, que je ne regarde pourtant pas comme une forme dialectique, ni comme un mode de prononciation locale, mais que je serais plutôt disposé à attribuer à une inadvertance du graveur. Je terminerai ces observations sur la suite des médailles d'*Æsernia*, qui se trouve plus complète dans le récent travail du R. P. Garrucci que dans aucun autre, en relevant une erreur légère échappée à M. l'abbé Cavedoni. Dans la description des trois médailles aux types napolitains, pl. LXI, n° 7, 8, 9, la légende est AISERNINO, que ce savant a lue : AESERNINO. Or il est de fait que les médailles mêmes, telles qu'elles sont fidèlement représentées sur la planche de Carelli, portent distinctement : AISERNINO; et j'ajoute que la forme latine plus récente, AESERNINO, qui ne serait pas d'accord avec la fabrique des médailles, ne s'est jamais rencontrée sur les médailles d'*Æsernia*, aujourd'hui si nombreuses, et qu'elle n'a jamais été citée par aucun antiquaire, à ma connaissance.

Les médailles de *Compulteria*, autre ville du Samnium, qui se trouvent sur la même pl. LXI, n° 10, 11, 12, ne sont plus aussi rares aujourd'hui qu'elles l'étaient du temps d'Eckhel, où l'on en connaissait à peine deux ou trois exemplaires. C'est sans doute cette circonstance qui explique l'erreur commise par ce maître de la science, en lisant l'inscription osque ꟿVИ0ᴙ+ᒧᴙꟿVꓘ; ce qui le conduisit à l'idée d'une confédération de *Cumes* et de *Liternum* [1], idée si manifestement contraire à toutes les notions de l'histoire et à tous les faits de la science. Maintenant que ces médailles se sont un peu multipliées, sans avoir cessé d'être encore d'une certaine rareté, et que la légende a pu en être mieux étudiée sur des exemplaires bien conservés, le nom qui s'y lit très-distinctement est ꟿVИ0ᴙ+ᒧᴙПVꓘ, *Kupelternum*, nom osque de la ville que les Romains nommaient *Compulteria*. Cette restitution, due au savant Schlichtegroll [2], a été confirmée par tous les monuments numismatiques de cette ville, acquis de nos jours à la science. Elle était déjà admise par Carelli [3], dont les trois exemplaires portent le nom *Kupelternum*, qui se lit aussi sur deux exemplaires, parfaitement con-

[1] *Doctr. num.* t. I, p. 111. — [2] *Annal. der Numismatik*, t. II, part. 1, p. 16. — [3] Carelli ne connaissait que la médaille où la légende osque se trouve sur la face principale, en avant de la *tête d'Apollon*, et c'est aussi celle dont les exemplaires se sont le plus souvent produits de nos jours. Il en existait un autre coin, où la même légende se lit à l'exergue du revers. Cette médaille, publiée par Neumann, *Popul. et reg. num. vet.* t. I, tab. 1, n. 2, p. 5-6, est encore unique à ma connaissance. Elle a été reproduite par M. Friedländer, *Die oskisch. Münzen*, Taf. 1, n. 2, p. 5-6.

servés, de ma collection; en sorte qu'il ne saurait rester le moindre doute à cet égard. Millingen, qui admettait aussi dans la numismatique italique le nom de *Compulteria*, sur la foi des médailles en question, se trompait cependant en observant que la *situation précise de* Compulteria *n'était pas connue*[1]. Le fait est que cette situation a été très-bien signalée, de nos jours, dans la région méridionale du Samnium, sur la rive droite du Volturne, à un mille environ, dans le territoire d'*Alvignano*, où la tradition du nom antique s'était conservée dans le nom *Coboltere*, donné à cette localité dans plusieurs documents du moyen âge, et où il a été retrouvé des inscriptions latines portant le nom des habitants, *Capulterini* et *Cubulterini*[2]. Tout ce qui tient à la situation de la *Compulteria* samnite et à ses médailles osques est donc aujourd'hui parfaitement expliqué.

Je n'en ai été que plus surpris de voir toutes ces notions réduites au néant dans l'important ouvrage que M. de Lorichs vient de publier *sur les médailles celtibériennes d'Espagne*. Il faut que cet antiquaire, qui a passé plus de quarante ans de sa vie à étudier les monnaies celtibériennes d'Espagne, et qui en a formé la collection la plus nombreuse et la plus choisie qu'il y ait sans doute en Europe, ait été sous l'empire d'une illusion bien étrange, pour voir une monnaie celtibérienne dans notre médaille osque de *Compulteria*, et pour en expliquer la légende, ꟿVИO∃+⅃∃ПVꓘ, de la manière que voici : KV.ΠE.VT.E.D.NVM, qui signifierait : KVrator PEcuniæ VTriusque QVINTA Officina NVMorum[3]. M. de Lorichs, qui ne paraît connaître cette médaille que par Mionnet[4], et qui ne l'a sans doute jamais vue, n'aurait qu'à y jeter les yeux pour se convaincre que, ni par le module, ni par le métal, ni par les types, qui sont campaniens, ni par la légende, qui est osque, ni par toutes les conditions de la fabrique, elle n'a absolument aucun rapport avec les médailles celtibériennes d'Espagne, qui lui sont si familières; et je

[1] *Considérations, etc.*, p. 178-179 : « La situation précise de Compulteria n'est « pas connue, mais on croit retrouver son nom (on retrouve plus que son nom) « dans celui de *Cultore* (lisez *Coboltere*), village près d'Alcignano (lisez Alvignano), « dans le diocèse de Caiazzo, l'ancienne Calatia. » — [2] *Dissertaz. sul sito della destrutta città di Compulteria*, di Pasquale de' Jorii (Napoli, 1834, in-18), p. 9-33, et p. 37-59. — [3] *Recherches numismatiques concernant principalement les médailles celtibériennes*, par Gustave de Lorichs, t. I (Paris, 1852, in-4°), p. 243-244. — [4] M. de Lorichs cite la médaille d'après la *Description* de Mionnet, t. I, p. 115, n. 144, en disant qu'il l'attribuait aux villes de *Cumæ* et de *Liternum*. Mais Mionnet ne faisait en cela, comme en tout, que suivre l'exemple d'Eckhel. L'attribution proposée en second lieu par Mionnet, à *Cupelterini vel Compulteria*, *Supplément*, t. I, p. 237-8, n[os] 263-267, était celle d'Avellino, *Ad Ital. vet. numism. suppl.* p. 7, n[os] 2, 4, 5.

ne relève cette erreur singulière, sans m'y arrêter plus longtemps, que parce que j'y trouve un des traits les plus frappants de l'espèce de préoccupation que peut produire, sur les meilleurs esprits et sur les hommes les plus instruits, l'étude exclusive d'une certaine classe de monuments.

Aux médailles de *Compulteria* succèdent, sur la même planche, LXI, n[os] 13-14, celles de *Maliesa*, dont l'attribution reste encore incertaine. Millingen, qui fit connaître le premier une de ces médailles, où il lisait MAꟾIEZA, en caractères, partie grecs et partie osques[1], l'attribuait à une ville du Samnium, *Melæ* ou *Meles*[2], qu'on croit avoir été la *Molise* de nos jours. Plus tard, il changea d'avis, pour embrasser l'opinion de Carelli, qui avait fait déjà graver deux de ces médailles, et qui en avait publié la *description*[3], en exprimant l'idée que le nom *Maliesa* pouvait être la forme grecque, Μαλόεις, de l'ancien nom *Maleventum*, que porta la ville de *Bénévent*[4]. C'est aussi l'opinion que paraît suivre M. l'abbé Cavedoni, dans la description de ces médailles; et j'ajoute qu'elle a été adoptée tout récemment par M. Mommsen[5]. Toutefois, il est certain, d'après le rapprochement même qu'a fait en dernier lieu M. Mommsen[6], des diverses formes de la légende, que la vraie leçon en est encore très-douteuse, qu'on ne la peut considérer avec assez de certitude, ni comme grecque, ni comme osque, et qu'on pourrait plutôt la regarder comme latine, *Maliessa* pour Μαλοέσσα; ce que je ne saurais accorder à ce savant. Un autre antiquaire, M. Friedländer, qui vient d'entreprendre un travail approfondi sur les médailles osques, et qui a publié la monnaie de *Maliesa*, d'après trois exemplaires, les mieux conservés qu'il en connût[7], déclare aussi que la légende est mélangée de lettres latines et grecques, et que notamment le dernier caractère est bien le sigma grec Σ. À mon tour, je puis certifier que, sur l'exemplaire de ma collection, qui est de la meilleure conservation et qui me vient de M. le prince de San-Giorgio Spinelli, la légende est absolument comme la donne M. Friedländer, MALIEΣ, avec le sigma grec. Quant à l'attribution, j'avoue que je reste encore dans le doute. La fabrique de ces médailles, qui sont rares, est certainement campanienne, d'accord avec les types, quoiqu'elles soient d'un plus petit module; et c'est à tort, suivant moi, que M. Friedländer les refuse à la Campanie[8]; M. Mommsen était d'un autre avis[9], et il avait certainement raison. Elles

[1] *Ancient Greek Coins*, pl. I, fig. 2. — [2] Tit. Liv. XXIV, xx, et XXVII, init. — [3] *Num. Ital. vet. descriptio*, p. 10. — [4] *Considérations, etc.*, p. 223-224. — [5] *Ueber das Röm. Münzwesen*, p. 233, 24 a). — [6] *Die unterital. Dialekte*, p. 102, 1). — [7] *Die oskisch. Münzen*, Taf. VIII, p. 67. — [8] *Die oskisch. Münzen*, Taf. VIII, p. 67 : *Dem Styl und der Fabrik nach gehört die Münze nicht nach Campanien.* — [9] Mommsen,

peuvent donc avoir été frappées dans quelque ville du Samnium, voisine de la Campanie, comme *Melæ;* mais, en tout cas, je ne puis me décider à y voir les monnaies de *Bénévent*, dont l'émission précéda celles qui portent la légende latine BENVENTOD, et je ne saurais croire que le nom, représenté par la légende mélangée MALIEΣ, soit le nom grec *Μαλόεσσα*, qui aurait produit le nom latin *Maleventum*. Toutes ces suppositions, qui ne reposent sur aucun témoignage, me paraissent autant d'hypothèses très-hasardées et tout à fait gratuites.

Le dernier monument de cette planche, LXI, n° 15, est la célèbre médaille de Pellerin[1], restée longtemps unique, où cet antiquaire avait cru lire le nom de *Margantia*, ville du Samnium. Carelli, qui ne l'avait jamais vue, se borna à reproduire l'exemplaire de Pellerin, avec son attribution. Mais, depuis, des doutes se sont élevés sur la manière dont la légende, conçue en caractères osques, devait se lire, de droite à gauche, et Millingen avait déjà constaté que, sur la médaille de Pellerin, les lettres que cet antiquaire avait prises pour les initiales du nom de *Margantia*, étaient, au contraire, la terminaison d'un nom osque, ꟽV, tel que *Nukrinum*, *Kupelternum*, *etc.*[2]. De nos jours enfin, il s'est rencontré un exemplaire parfaitement conservé de cette médaille, où Avellino a pu lire la légende osque, ꟽVI+ЯII+, *Tiiatium*, d'où résulte l'attribution certaine à la ville de *Teate*, des Marruciniens[3]. Cette restitution, qui fait beaucoup d'honneur à son auteur, le grand antiquaire napolitain Avellino, a été suivie avec toute raison par M. l'abbé Cavedoni; elle a été admise en dernier lieu par M. Friedländer[4], et je puis dire que, sur un exemplaire très-bien conservé que je possède de cette médaille, qui est encore d'une grande rareté[5], la leçon ꟽVI+ЯII+ ne laisse aucun doute sur cette attribution, une des plus heureuses qui aient été acquises dans ces derniers temps à la science.

La planche suivante, LXII, renferme un assez grand nombre de médailles rares et curieuses, dont l'attribution est encore controversée. En premier lieu figure le *didrachme* de la ville osque de *Phistlus*, resté encore, jusque dans ces derniers temps, une pièce d'une assez grande

Die unterital. Dialekte, p. 102, 1): *Der Typus... weist nach Campanien.* — [1] *III° Supplément*, pl. IV, n. 2, p. 95. — [2] *Considérations, etc.*, p. 180. — [3] *Bullet. archeol. Napol.* t. IV, p. 25. — [4] *Die oskisch. Münzen*, p. 49, Taf. VI. — [5] M. Friedländer n'en connaît encore que *six* exemplaires; j'en possède *deux*, sur l'un desquels la légende manque par le défaut du coin, l'autre conserve la légende entière et très-distincte dans tous ses éléments. La fabrique, d'accord avec les types, est certainement campanienne, et il en résulte avec toute certitude que la médaille ne saurait être attribuée à la *Teate* d'Apulie.

rareté. Cette médaille est manifestement imitée d'un *didrachme* archaïque de *Naples*, qui offre absolument les mêmes types[1], et la fabrique en est à peu près contemporaine ; c'est donc, à n'en pouvoir douter, le monument le plus ancien de la langue osque que nous ayons recueilli jusqu'ici. D'après les types et toutes les conditions de la fabrique, cette monnaie dut appartenir à une ville osque de la Campanie, voisine de *Naples;* et cette ville dut être d'une assez grande importance, dès une époque ancienne, à en juger par ce *didrachme* même. Nous possédons, d'ailleurs, à l'appui de son existence, continuée dans les siècles suivants, d'autres monuments numismatiques, acquis récemment aussi à la science; ce sont de petites monnaies d'argent, du module de l'*obole*, représentées sur la planche LXII de Carelli, n[os] 5, 6, 7, 8, qui offrent, d'un côté une *tête*, ou plutôt, un *masque viril*, *imberbe*, *de face*, et, de l'autre, un *grain d'orge* entre un *dauphin* et une *coquille*, pareille à celle des médailles de *Cumes*. La légende osque, qui se trouve sur le revers, est ꟽIV⅃ꟼꟽI8, *Phistlais*, leçon qui se voit aussi sur une variété du *didrachme*, nouvellement connue[2]; et, sur d'autres exemplaires de l'*obole* en question, une seconde légende, conçue en caractères grecs, ΦΙΣΤΕΛΙΑ, est ajoutée du côté de la *tête*. Il n'est pas douteux, d'après la double inscription, osque et grecque, que la population de cette ville ne fût un mélange de Grecs et d'Osques, et que son nom osque, *Phistlus*, ne soit fidèlement représenté par le nom grec, *Phistelia*. Toutes ces conditions, jointes à l'emprunt de la *coquille* de *Cumes*, tendent à faire attribuer les médailles en question à une ville de la Campanie, qui aurait eu pour habitants des Grecs et des Osques, qui aurait été voisine de *Naples* et de *Cumes*, et qui aurait été, comme ces deux villes, située au bord de la mer; mais, ni le nom osque de *Phistlus*, ni le nom grec de *Phistelia*, ne se trouve cité dans aucun historien ni géographe de l'antiquité. On avait pensé d'abord à *Pæstum*[3]; et cette attribution, suivie en dernier lieu encore par Mionnet[4], a été rejetée plus tard par ce numismatiste, en indiquant la Campanie comme la patrie probable de ces médailles[5]; ce qui est vrai. De nos jours, on a cru voir, dans le nom osque de *Phistlus*, le nom primitif de *Puteoli*, *Pouzzoles*, devenue depuis

[1] C'est ce qu'il est facile de vérifier dans le rapprochement des deux médailles du cabinet de M. le duc de Luynes, *Choix de médailles grecques*, pl. 1, n[os] 11, 12. — [2] Publiée par M. Friedländer, dans les *Annali* de M. Fiorelli, fasc. 1, tav. 1, n. 10, et reproduite dans ses *Oskisch. Münzen*, Taf. v, n. 2, p. 31. — [3] Mazochi, *Tabul. Heracl.* p. 590; Ignarra, *De Palæstr. Neapol.* p. 261. Eckhel avait déjà fait justice de cette opinion, *Doctr. num.* t. I, p. 160. — [4] *Description*, t. I, p. 166-7, n[os] 641, 642. — [5] *Supplément*, t. I, p. 318, n[os] 822-825.

colonie grecque de *Cumes*, sous le nom de *Dicæarchia;* et cette attribution, proposée par Millingen[1], a été soutenue tout récemment par M. Friedländer[2]; mais ce n'est évidemment là qu'une conjecture, qui ne repose sur aucun témoignage, et qui, depuis, a été repoussée par son auteur lui-même[3]. Les antiquaires napolitains ont cherché la patrie de ces médailles, tantôt dans une ville de *Plistia* du Samnium[4], tantôt, dans celle d'*Histonium*, du pays des Frentanes[5]; mais les types, qui sont tous de *Naples* et de *Cumes*, la fabrique et le métal, qui indiquent la Campanie, et la provenance constante, qui est le territoire de *Naples*, s'opposent formellement à de pareilles attributions[6]. Dans cette divergence d'opinions, et dans cette absence de données certaines, je suis disposé à croire, comme le faisait en dernier lieu Millingen[7], qu'il exista, dans la Campanie, au voisinage de *Cumes* et de *Naples*, une ville, située comme elles au bord de la mer, peuplée de Grecs et d'Osques, et nommée *Phistlus*, *Phistelia*, dont le souvenir n'a laissé aucune trace dans l'histoire; ce qui n'a rien d'extraordinaire; car nous possédons plusieurs exemples de villes dont l'existence n'est connue que par leurs médailles, et nous allons retrouver plus d'un de ces exemples dans la Campanie même. M. l'abbé Cavedoni ne s'est pas expliqué sur cette grave question; il s'est borné à décrire les types des médailles de *Phistlus* et de *Phistelia*, gravées sur la planche de Carelli, sans se prononcer sur leur attribution; et je n'ai à relever, dans cette partie de son travail, qu'une légère inexactitude qu'il a commise, en lisant l'inscription grecque, ΦΙΣΤΥΛΙΑ; c'est ΦΙΣΤΕΛΙΑ que porte la médaille, sur tous les exemplaires qu'on en connaît, et qui sont encore très-rares[8], dont l'un, en ma possession, offre cette légende avec toute la netteté désirable.

Carelli avait réuni, sur la même planche LXII, nos 2, 3 et 4, à ses médailles de *Phistlus* et de *Phistelia*, une classe de petites monnaies d'argent, du même module de l'*obole*, qui ont pour type principal une *tête jeune et imberbe, de face*, avec un *lion marchant à gauche*, au revers, sans inscription d'aucun côté. C'était sans doute cette analogie du type de la *tête* qui l'avait conduit à cette disposition; et son savant éditeur, en ne

[1] *Ancient Greek Coins*, p. 7. — [2] *Die oskisch. Münzen*, Taf. v, nos 3, 4, p. 29. — [3] *Considérations, etc.*, p. 201. — [4] Avellino, *Opuscoli*, t. III, p. 86. C'est aussi l'opinion de D. Michele Santangelo, que je lui ai entendu exprimer de vive voix. — [5] Avellino, *Bullet. archeol. Napol.* t. IV, p. 27. — [6] M. Gennaro Riccio continue de placer *Fistelia* dans le Samnium, tout en admettant que ce pourrait être *Histonium*; voyez son *Repertorio numismatico*, p. 5. Ni l'un ni l'autre n'est possible. — [7] *Considérations, etc.*, p. 201. — [8] Millingen, *Ancient Greek Coins*, pl. I, n. 5, et *Considérations, etc.*, p. 201; Friedländer, *Die oskisch. Münzen*, Taf. v, n. 4, p. 31.

faisant aucune observation sur l'attribution des médailles en question à *Phistelia*, a paru l'admettre pour son propre compte. Mais Carelli se trompait à cet égard. La *tête* de ces médailles n'a, dans le fait, aucun rapport avec le *masque* de celles de *Phistelia*. Cette tête, avec les cheveux disposés comme des rayons, est sans doute celle d'*Apollon Hélios*, et le *lion*, animal solaire par excellence, s'accorde parfaitement avec cette donnée. Enfin, l'absence d'inscription laisse l'attribution à *Phistelia* absolument dénuée de fondement. M. Friedländer, qui a repoussé aussi l'opinion de Carelli, à peu près par les mêmes raisons[1], ne sait où chercher la patrie de ces médailles, tout en indiquant la région méridionale du Samnium comme le lieu où elles se trouvent le plus communément. Mais on ne connaît aucune ville du Samnium qui ait fait frapper de cette monnaie d'argent, du module de l'*obole*. D'un autre côté, il est certain que la fabrique de ces petites médailles ressemble beaucoup à celle des *oboles* d'*Héraclée* qui furent si répandues dans l'antiquité; et, à l'appui de cette analogie, nous trouvons le même type du *lion* sur les *oboles* d'*Héraclée*[2]. L'attribution des médailles en question à *Héraclée*, admise par les antiquaires napolitains, ne me semble donc pas aussi dépourvue de vraisemblance que l'a jugé M. Friedländer; mais j'avoue que je suis loin de la regarder comme certaine.

Après les médailles de *Phistelia*, Carelli faisait suivre, sur la même planche LXII, n°s 9, 10, 11, celles des *Allibani*, dont la patrie est encore un problème. Les types habituels de ces monnaies sont une *tête jeune et imberbe, laurée*, qui doit être celle de l'*Apollon* de *Cumes*, et, au revers, le *monstre Scylla*, avec la *coquille* de *Cumes*. La légende grecque, ΑΛΛΙΒΑΝΩΝ ou ΑΛΛΙΒΑΝΟΝ, qui se trouve le plus souvent du côté du revers, porte le nom d'un peuple grec, qui, d'après tous les indices numismatiques, dut habiter une ville maritime, voisine de *Cumes*. On avait pourtant proposé d'abord de les attribuer à *Allifæ*, ville du Samnium; mais il est trop sensible que ni ces types, ni cette fabrique, ne conviennent à une ville située dans l'intérieur du Samnium, où, d'ailleurs, on ne sait pas encore qu'il y ait jamais eu une fabrication d'*oboles* d'argent, comme celles-ci; sans compter que la légende, ΑΛΛΙΒΑΝΩΝ ne répond pas d'une manière satisfaisante au nom d'*Alifæ*. L'opinion des antiquaires s'est donc fixée sur une attribution, proposée d'abord par Millingen[3] et adoptée par Avellino[4], qui tendait à admettre l'existence d'une ville, colonie de *Cumes*, située au bord de la mer, dans un lieu

[1] *Die oskisch. Münzen*, p. 30. — [2] Carelli, *Num. vet. Ital.* tab. CLXII, n°s 46-47. — [3] Millingen, *Méd. grecques inédites*, pl. 1, n. 9, p. 16. — [4] *Opuscoli*, t. II, p. 60. C'est aussi l'opinion de M. Mommsen, *Unterital. Dialekte*, p. 106.

voisin de *Pouzzoles*, qui conserve encore le nom d'*Olibano*[1]. Mais la question semblait être restée indécise pour Carelli, et même pour son savant éditeur, M. l'abbé Cavedoni, qui admet encore la double attribution à *Allifæ* et à *Alliba*, et elle s'est récemment compliquée par l'acquisition de monuments nouveaux; de sorte qu'il devient nécessaire d'entrer ici dans quelques éclaircissements.

On connaît maintenant les médailles d'*Alifæ* du Samnium. L'une de ces médailles, qui est encore de la plus excessive rareté, puisqu'il n'en existe que deux exemplaires, tous les deux dans la collection Santangelo, est un *didrachme*, d'ancienne fabrique, imité de ceux de *Nola* et de *Naples*, avec la *tête casquée de Minerve*, d'un côté, et le *bœuf campanien à tête humaine*, au revers[2]. L'inscription osque, qui se lit de ce côté, ꟼVIBHꟼ, *Aliféa* ou *Alipha*, indique bien le nom d'une ville qui ne peut être que l'*Alifæ* du Samnium, ville située sur un territoire osque. La seconde monnaie connue d'*Alifæ* est une *obole* ayant pour types, d'un côté, une *tête de lion à droite*, de l'autre, le signe I. accompagné de la légende osque ꟼVIBꟼ[3]. Or il est sensible que ces deux médailles n'ont absolument aucun rapport avec celles des *Allibani*, ni pour les types, ni pour la fabrique, ni pour la langue qui est osque, sur les unes, et grecque, sur les autres. C'est donc sans aucune raison, à mon avis, que l'on assimilerait, d'après leurs monnaies, l'*Alliba* de la Campanie à l'*Alifæ* du Samnium, comme l'a fait, en dernier lieu, M. Friedländer[4], et qu'on ferait une seule et même cité de deux villes, dont l'une, *Alifæ*, était bien certainement dans le Samnium; et dont l'autre, *Alliba*, ne peut avoir existé, de l'aveu de M. Friedländer lui-même[5], que dans la Campanie, et précisément dans le voisinage de *Pouzzoles* et de *Cumes*. Je crois donc fermement qu'il faut distinguer les deux villes, en rapportant à l'*Alifæ* du Samnium les médailles qui ont la légende osque ꟼVIBHA ou ꟼVIBꟼ, et à l'*Alliba* de la Campanie celles qui portent l'inscription grecque ΑΛΛΙΒΑΝΩΝ; et c'est ainsi que je crois devoir rectifier et compléter l'article de Carelli, que son savant éditeur lui-même avait laissé encore inexact et en arrière de l'état actuel de la science.

[1] *Considérations, etc.*, p. 142 et 177. — [2] Fiorelli, *Mon. ined.* p. 19. — [3] Cette médaille, publiée par M. Friedländer dans les *Annali* de M. Fiorelli, t. I, p. 10, tav. 1, n. 4, et reproduite dans ses *Oskisch. Münzen*, Taf. v, n. 2, p. 26, fait maintenant partie du cabinet de M. le duc de Luynes, qui l'a publiée comme une médaille phénicienne, ouvrage de quelque faussaire de l'antiquité, dans sa *Numismatique des Satrapies*, médailles incertaines, planche dernière, n. 2, p. 97-98. — [4] *Die oskisch. Münzen*, p. 25-26. — [5] *Ibid.* p. 26.

Je continuerai, dans un prochain article, l'examen de la belle collection de Carelli, qui peut donner lieu à tant d'éclaircissements utiles pour le progrès des connaissances numismatiques, dans cette suite si riche et si intéressante des médailles de la Grande Grèce.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Tissot, membre de l'Académie française, est mort à Paris, le 7 avril 1854.

M. de Salvandy, directeur de l'Académie, a prononcé, à ses funérailles, un discours dans lequel il a rappelé les titres de cet académicien, et que son étendue ne nous permet pas de reproduire ici. M. Tissot, membre de l'Académie depuis 1833, était près d'entrer dans sa quatre-vingt-septième année; il était né le 10 mai 1768. Son début dans les lettres fut une traduction des Églogues de Virgile, qui obtint un véritable succès et mérita, sous l'Empire, d'être proposé pour l'un des prix décennaux. Cet ouvrage fixa l'attention de l'abbé Delille, et l'illustre traducteur des Géorgiques désigna le traducteur des Églogues pour lui succéder dans sa chaire de poésie latine au collége de France. Ce cours de poésie latine a été l'œuvre principale de la carrière de M. Tissot. Le bon et vaste travail des *Études comparées sur Virgile*, qui résume cet enseignement, et les *Leçons et modèles de littérature française*, publiées plus tard, sont le vrai fondement de la réputation de l'auteur. Sous la Restauration, M. Tissot prit une part active à la rédaction de *la Minerve* et *du Constitutionnel*. Il a exercé, pendant quarante-cinq ans, les fonctions de professeur au collége de France, et, l'année dernière, à l'âge de quatre-vingt cinq ans, il y faisait entendre encore sa voix écoutée et applaudie.

M. Jay, membre de l'Académie française, est mort à Chabreville (Gironde), le 9 avril 1854.

Il appartenait, depuis 1832, à l'Académie, où il avait remplacé l'abbé de Montesquiou. Les principaux titres littéraires qui l'y avaient fait admettre sont d'abord

les ouvrages mêmes que l'Académie avait couronnés à diverses époques : le *Tableau historique du XVIIIe siècle*, en 1806; l'*Éloge de Corneille*, en 1808, et l'*Éloge de Montaigne*, en 1812; et, en outre, une *Histoire du cardinal de Richelieu*, publiée en 1815, et qui lui donna un rang honorable parmi nos historiens. Parmi ses autres ouvrages les plus connus, nous devons citer ses *Considérations sur l'état politique de l'Europe* et la *Biographie des contemporains*, rédigée en collaboration avec MM. de Jouy et Arnault. M. Jay, député sous la Restauration, un des fondateurs du *Constitutionnel*, publia dans ce journal et dans *la Minerve* un grand nombre d'articles remarqués. Pendant sa jeunesse, il avait passé sept ans dans les États-Unis et exploré des contrées de l'Amérique alors peu connues. On peut lire le récit de ce voyage dans un recueil du temps, le *Nouveau journal des voyages*.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. le comte de Choiseul-Daillecourt, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Paris, le 11 avril.

Dans sa séance du 28 avril, l'Académie a élu M. Egger en remplacement de M. Guérard, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire du château et du bourg de Blandy-en-Brie, par M. A. H. Taillandier. Paris, imprimerie de Firmin Didot, librairie de Dumoulin, 1854, in-8° de VII-205 pages. — « Peu de villages sont aussi inconnus que Blandy; peu cependant ont été habités par autant de princes et de grands personnages, » dit M. Taillandier. « Ce château délaissé et inconnu, ajoute l'auteur, a reçu dans ses murs Louis VIII et Henri IV; Philippe le Bon, duc de Bourgogne; les comtes de Tancarville, ces puissants seigneurs, qui ont joué un si grand rôle au temps désastreux de Charles V et de Charles VI; les Harcourt, qui leur succédèrent, et presque tous les princes de la maison d'Orléans-Longueville, depuis le fils du bâtard d'Orléans, chef de cette famille, jusqu'à la duchesse de Nemours, qui en fut le dernier rejeton; plusieurs princes de la maison de Savoie, alliée à celle d'Orléans-Longueville, et les deux premiers princes de Condé, y ont aussi séjourné. » Et pourtant l'éclat de tant de noms illustres n'a laissé aucun reflet sur ces ruines, auprès desquelles on passe sans qu'un souvenir s'éveille. M. Taillandier a entrepris de faire sortir Blandy de son obscurité. Il n'a épargné pour cela aucun soin, aucune recherche; il a interrogé les archives publiques et particulières; il a fouillé les bibliothèques; il a consulté de vieilles chartes, des actes privés, et même les traditions du pays; il a trouvé et reproduit dans son livre, à l'aide de la gravure en bois, des sceaux et des cachets appendus à d'antiques parchemins; enfin, à force d'études aussi éclairées que laborieuses, il est parvenu à réunir tout ce qu'il était possible de retrouver de documents sur Blandy et sur ses anciens possesseurs.

Mais M. Taillandier ne s'est pas borné à faire l'histoire d'une ruine; en mêlant à quelques détails arides les souvenirs que lui ont fournis quelques-uns des habitants de Blandy, en y ajoutant diverses notions sur d'anciennes coutumes et sur une organisation abolie, mais utile à connaître, il a doublé l'intérêt de son sujet.

« La partie la plus étendue de mon travail, dit-il, a été naturellement consacrée au château. Néanmoins, j'ai cru devoir y ajouter quelques détails sur les trois pouvoirs qui autrefois jouaient le plus grand rôle dans l'état social des campagnes : l'Église, la justice et le seigneur. Ces éléments sociaux étaient alors fort différents de ce qu'ils sont aujourd'hui; le dernier a complétement disparu avec la féodalité. Quant aux deux autres, s'ils exercent encore une grande influence sur la civilisation moderne, on ne peut se dissimuler qu'ils ont été profondément modifiés. J'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de montrer comment un simple village était administré avant la fin de l'ancien régime. »

Ajoutons que de curieuses pièces justificatives sont jointes au récit.

M. Taillandier n'a donc rien négligé pour donner à cette monographie de Blandy, non-seulement l'intérêt spécial dont un pareil travail est susceptible, mais encore cet autre intérêt plus profond et plus vif qui s'attache aux vues générales et à l'histoire des institutions.

Les six femmes de Henri VIII, scènes historiques, par M. Empis, de l'Académie française. Paris, imprimerie de Lahure, librairie d'Arthus Bertrand, 1854, 2 vol. in-8° de 504 et 479 pages. — L'auteur, qui a déjà mis sur la scène des faits de l'histoire d'Angleterre dans son drame historique de *Bothwell* et dans sa comédie de *Lambert Symnell*, retrace aujourd'hui, dans un cadre plus étendu, une époque plus dramatique de cette histoire. Henri VIII, son caractère, sa politique, sa cour, les personnages et les intérêts de son temps, les mobiles qui les font mouvoir, tout ce tableau d'un règne célèbre et terrible est reproduit avec des couleurs vives et vraies, et dans une suite de scènes où l'art de l'auteur dramatique ne fait en quelque sorte qu'ajouter à la vérité de l'histoire. L'écueil du sujet, le règne successif de six femmes, y paraît évité avec autant d'habileté qu'il peut l'être. On rencontre dans cet ouvrage, qui témoigne d'une étude approfondie des événements et des caractères, d'excellentes scènes de comédie, pleines d'observation, et des effets souvent fort dramatiques. Nous rendrons compte avec plus de détail de cette intéressante publication.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Quatrième série, t. III. Toulouse, imprimerie de Douladoure, 1853, in-8° de XII 450 pages. — Parmi les nombreux mémoires que contient ce volume, on remarque un précis analytique des œuvres mathématiques de Fermat, par M. E. Brassinne; des observations sur la constitution géologique des Pyrénées, par MM. Leymerie et Petit; une notice sur les polyèdres réguliers, par M. Gauthier, et des recherches de M. Ducos sur les circonstances de la bataille de Muret, livrée, en 1213, par Simon de Montfort, au comte de Toulouse et au roi d'Aragon.

Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier (1515-1536), publié pour la Société de l'histoire de France, d'après un manuscrit inédit de la Bibliothèque impériale, par Ludovic Lalanne. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Renouard, 1854, in-8° de XX-494 pages. — L'auteur de ce journal a consigné, probablement pour son usage personnel, les faits plus ou moins importants qui s'étaient passés sous ses yeux ou qui étaient arrivés à sa connaissance. Son nom est ignoré; on pense seulement pouvoir affirmer qu'il habitait Paris et qu'il était contemporain des événements dont il nous a laissé le récit; aussi, bien que l'ouvrage ne portât aucun

titre, l'éditeur a cru pouvoir lui donner celui de *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*. C'est une énumération détaillée et généralement fort exacte des événements qui se rapportent aux vingt-six premières années du règne de ce prince, époque pour laquelle on ne possédait que des ouvrages traitant spécialement des faits de guerre et de politique. Le journal publié par M. Lalanne donnera quelques lumières sur la vie intérieure de la France dans un temps où commençait une agitation qui ne devait se terminer qu'avec le siècle. Les ravages des gens de guerre, les crimes, les supplices, les fêtes, les processions, les miracles, tiennent une grande place dans ces récits, qui donnent aussi des détails sur les principaux faits des guerres de France, de Navarre et d'Italie. Parmi les pages les plus intéressantes, on peut citer celles que l'auteur a consacrées aux procès du connétable de Bourbon, de Saint-Vallier et de Semblençay, aux assemblées de l'hôtel de ville de Paris, et surtout aux persécutions religieuses. Un fait important, dont on ne trouve aucune mention ailleurs, est une lettre du pape Paul III exhortant François Ier a arrêter les mesures de rigueur contre les protestants. L'éditeur a joint au texte du journal des notes nombreuses et une table alphabétique des matières.

Recueil de chroniques de Touraine, publié par André Salmon, membre de la Société archéologique de Touraine, etc. Tours, imprimerie de Ladevèze; Paris, librairie de Dumoulin, 1854, in-8° de CLII-491 pages. — Ce recueil, qui ouvre une série de publications historiques entreprises par la Société archéologique de Touraine, contient seize chroniques latines relatives à l'histoire de cette province. Dix de ces textes avaient déjà été publiés, soit intégralement, soit par fragments, dans les recueils de Duchesne, de D. Martène, de d'Achery, de D. Bouquet, ou à la suite du *Grégoire de Tours* édité par Bochel en 1610. Les six autres étaient restés inédits; aussi devons-nous les signaler plus particulièrement. En voici les titres : 1° *Chronicon archiepiscoporum Turonensium*, ouvrage du XIIIe siècle, qui donne l'histoire des archevêques de Tours jusqu'en 1208; 2° *Chronicon S. Martini Turonensis*, très-courte chronique écrite à la fin du XIIe siècle; 3° *Chronicon rhythmicum S. Juliani Turonensis*, composé par un moine de Saint-Julien vers la fin du XIe siècle; 4° *Supplementum ad chronicon abbatum Majoris Monasterii* : cette suite de la chronique des abbés de Marmoutier embrasse l'histoire de ce monastère pendant tout le XVIe siècle; 5° *Chronicon prioratuum Majoris Monasterii*, ouvrage écrit vers 1625; 6° *Chronicon ecclesiæ Beatæ Mariæ de Lochis*, rédigé par un chanoine de l'église de Loches dans la seconde moitié du XIIe siècle. L'éditeur s'est surtout attaché à donner des textes purs, et il a eu soin de conférer entre eux les manuscrits des bibliothèques de France, d'Angleterre et d'Italie, dont il s'est servi pour cette publication. Il s'est abstenu de toute note explicative; mais il a placé en tête du volume des notices étendues sur chaque chronique, sur le degré de confiance qu'elle peut mériter, sur les faits qui s'y trouvent mentionnés. L'ouvrage se termine par une table des noms de personnes et une table des noms de lieux.

Histoire de la philosophie cartésienne, par Francisque Bouillier, correspondant de l'Institut, doyen de la faculté des lettres de Lyon. Lyon, imprimerie de Vingtrinier; Paris, librairie de Durand, 1854, 2 vol in-8° de 616 et 660 pages. — M. Bouillier a publié, en 1843, sous le titre d'*Histoire et critique de la révolution cartésienne*, un mémoire qui avait partagé le prix sur la question du cartésianisme, mise au concours par l'Académie des sciences morales et politiques. De ce premier travail l'auteur vient de faire un ouvrage considérable, qui est l'histoire la plus complète qu'on ait encore publiée de la grande époque de la philosophie française. On y trouve des détails nouveaux sur Malebranche, sur ses maîtres et ses disciples, sur son influence

particulière au sein de l'école cartésienne. M. Bouillier expose avec beaucoup d'intérêt l'histoire du cartésianisme, non-seulement dans le XVIIe siècle, mais dans le XVIIIe siècle, tant en France qu'à l'étranger.

Histoire des Pyrénées et des rapports internationaux de la France avec l'Espagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Cénac-Moncaut. Paris, imprimerie de Meyer, librairie d'Amyot, 1853-1854, 3 vol. in-8° de 434, 431, 498 pages. — Cet ouvrage, dont les trois premiers volumes seulement ont paru, comprendra l'histoire de la Catalogne, de l'Aragon, de la Navarre, du pays Basque, du Béarn, du Bigorre, des comtés de Comminges et de Foix, du Roussillon, de la Cerdagne, de Narbonne, de Carcassonne. Le troisième volume se termine à la mort de Gaston-Phébus, comte de Foix (1390).

Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, par Léonce de Lavergne. Imprimerie de Crété, à Corbeil; librairies de Guillaumin et de Dusacq, à Paris, 1854, in-8° de VIII-486 pages. — Cet essai est un fragment du cours d'études que l'auteur avait entrepris pour l'enseignement de l'économie rurale à l'institut agronomique de Versailles, aujourd'hui supprimé. On y trouve des renseignements intéressants sur ce qui pourrait être fait en France pour tirer parti des pratiques d'économie rurale dont l'Angleterre et l'Écosse nous donnent l'exemple.

De la religion du nord de la France avant le christianisme, par Louis de Baecker. Lille, imprimerie de Vanackène; Paris, librairie de Dumoulin, 1854, in-8° de XV-353 pages. — L'auteur de ce livre expose d'abord les doctrines de l'Edda, et, après avoir comparé les croyances des anciens Scandinaves avec les superstitions, les chants populaires, les proverbes qui se sont conservés dans le nord de la France, il infère de ce rapprochement que la religion de la Gaule septentrionale avant le christianisme était celle d'Odin.

Catalogue des monnaies byzantines qui composent la collection de M. Soleirol. Metz, imprimerie de Lamote, 1854, in-8° de 326 pages. — Cette collection de monnaies du Bas-Empire a été principalement formée de celles du baron Marchant et du comte de Wiczay. Le catalogue qu'en donne M. Soleirol peut servir de suite et de complément à l'ouvrage de M. de Saulcy, intitulé : *Essai de classification des suites monétaires byzantines*.

Œuvres complètes de François Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, publiées d'après son ordre et sous sa direction, par M. J. A. Barral, ancien élève de l'École polytechnique, ancien répétiteur dans cet établissement. Tome Ier. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Gide et Baudry, 1854, in-8° de XXXII-638 pages. — Ce volume, par lequel s'ouvre l'importante publication des œuvres complètes de M. Arago, contient une introduction par M. Alexandre de Humboldt, l'histoire de la jeunesse de François Arago écrite par lui-même, et six notices biographiques de Fresnel, Volta, Thomas Young, Joseph Fourier, James Watt et Carnot. Les œuvres de M. Arago comprendront douze volumes.

Mémorial du dépôt général de la guerre, imprimé par ordre du ministre, tome IX, *Nouvelle description géométrique de la France*, ou précis des opérations et des résultats numériques qui servent de fondement à la nouvelle carte que publie le Dépôt de la guerre, suivie d'une carte générale des triangles de premier ordre, comprenant le tableau d'assemblage des feuilles de gravure; troisième partie, par E. Seytier, colonel d'état-major, chef de la première section du dépôt de la guerre. Paris, imprimerie de Maulde et Renou, in-4° de 549 pages, avec planches. — Le sixième et le septième volume du Mémorial du dépôt de la guerre comprenaient les deux pre-

mières parties de la nouvelle description géométrique de la France. Le neuvième volume, formant la troisième et dernière partie de ce grand travail, présente les résultats des opérations géodésiques et astronomiques exécutées, pour la nouvelle carte de France, depuis 1839 jusqu'en 1845.

Les pèlerins d'Orient, lettres artistiques et historiques sur un voyage dans les provinces danubiennes, la Turquie, la Syrie et la Palestine. . . par Félix Pigeory, architecte de la ville de Paris, etc. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Dentu, 1854, in-12 de XVIII-554 pages. — L'auteur de ce livre avait été chargé par le ministre de l'intérieur, en 1850, d'une mission en Orient. Suivant les instructions qu'il avait reçues, cette mission devait comprendre l'étude et la reproduction par le dessin des monuments d'architecture et de sculpture appartenant à l'époque où les Français occupaient la Morée et les côtes occidentales de l'Asie Mineure, à la suite des croisades, depuis le XIIe siècle jusqu'au XIVe. Diverses circonstances paraissent avoir empêché M. Pigeory de suivre l'itinéraire qui lui était tracé. Il n'a pas visité la Grèce; de l'Asie Mineure, il n'a vu que Smyrne. Les lettres qu'il publie contiennent le récit de son voyage à Constantinople par Vienne et le Danube, aux îles de l'Archipel, en Syrie et en Palestine. Ces lettres offrent une lecture agréable; mais il faut y chercher plutôt les impressions d'un voyageur artiste et homme du monde que des descriptions de monuments ou des recherches historiques sérieuses.

Histoire de Paris et de son influence en Europe depuis les temps les reculés jusqu'à nos jours, par A. J. Meindre. Tome Ier. Paris, imprimerie de Panckoucke, librairie de Dezobry et Magdeleine, 1854, in-8° de 454 pages. — L'auteur s'est donné pour tâche d'encadrer l'histoire de Paris dans une histoire générale de France, afin de rendre plus sensible l'influence progressive de cette ville sur les destinées de notre pays. Cette disposition du récit n'est peut-être pas suffisante pour donner une valeur historique à ce livre, où l'on pourrait signaler de nombreux emprunts aux ouvrages publiés depuis vingt ans sur le même sujet. Le tome Ier s'arrête à la fin du règne de Philippe-Auguste. Il reste quatre volumes à publier.

Histoire de la société française au XVIIIe et au XIXe siècle, par M. Étienne Malpertuy. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de Comon, 1854, in-8° de 353 pages. — Cet ouvrage est moins un tableau de la société française qu'une histoire des opinions philosophiques et politiques qui ont dominé en France depuis la minorité de Louis XV jusqu'à notre temps. On y remarque plus d'idées saines et justes que de vues profondes ou d'aperçus nouveaux.

Histoire de la ville et des évêques de Béziers, par E. Sabatier, avocat, membre de la société archéologique de cette ville. Imprimerie de Millet, à Béziers; librairie de Dumoulin, à Paris, 1854, in-8° de III-495 pages, avec planches. — Les évêques de Béziers étant autrefois co-seigneurs temporels de leur cité épiscopale, leur histoire est inséparable de celle de la ville de Béziers elle-même. M. Sabatier donne avec des détails nouveaux la vie de ces évêques, en complétant et rectifiant quelquefois, d'après les documents des archives locales, la liste publiée par Andoque, en 1651, et les parties du *Gallia christiana* et de l'*Histoire générale du Languedoc* qui se rapportent au diocèse. Les annales de la ville sont exposées en même temps avec intérêt d'après les meilleures sources. La partie la plus importante de ce récit est relative à la guerre des Albigeois. L'auteur en a retracé les principales circonstances avec une modération et une impartialité remarquables.

Les historiettes de Tallemant des Réaux, 3° édition, entièrement revue sur le manuscrit original, et disposée dans un nouvel ordre, par MM. Monmerqué et

Paulin Paris. Tome Ier. Paris, imprimerie de Wittersheim, librairie de Techener, 1854, in-8° de xxx-512 pages. — Les historiettes de Tallemant des Réaux ont paru pour la première fois en 1833, et on se rappelle avec quel empressement le public accueillit alors ces piquantes anecdotes, qui nous révélaient un des bons écrivains du XVIIe siècle. La seconde édition, qui parut en 1840, différait peu de la première; mais celle que nous annonçons se distingue de l'une et de l'autre par des améliorations importantes. M. Paulin Paris, qui donne ses soins à cette publication avec le concours du premier éditeur, M. Monmerqué, a complétement revu le texte sur le manuscrit autographe appartenant à M. le comte Lanjuinais, et l'a rendu conforme à l'orthographe de l'auteur; de plus, et c'est là surtout le mérite de cette édition, il a éclairci par des commentaires ingénieux les nombreux passages de Tallemant qui avaient besoin d'interprétation. L'ouvrage entier formera six volumes; il sera terminé par une table générale des noms, qui manquait aux éditions précédentes.

L'Imitation de Jésus-Christ, fidèlement traduite du latin par Michel de Marillac, garde des sceaux de France; édition nouvelle soigneusement revue et corrigée par M. S. de Sacy. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Techener, 1854, in-16 de XVI-491 pages. — La traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par Michel de Marillac, semble à beaucoup de juges compétents préférable à toutes les autres par l'exactitude et la grâce naturelle du style. Publiée pour la première fois en 1621, elle était devenue très-rare, quoiqu'on l'eût souvent réimprimée dans le cours du XVIIe siècle. M. S. de Sacy, conservateur de la bibliothèque Mazarine, vient de la tirer en quelque sorte de l'oubli; il en a revu le texte avec soin, et a placé des notes dans les endroits où le traducteur lui a paru s'être écarté du sens de l'original.

Histoire de la rivalité et du protectorat des Églises chrétiennes en Orient, par M. César Famin. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1854, in-8° de 532 pages. — Après des notions générales sur les rapports de la chrétienté avec la Porte Ottomane, sur la nature des capitulations et sur l'état des Églises chrétiennes en Orient, et principalement à Jérusalem, on trouve dans cet ouvrage une histoire très-développée de la rivalité et du protectorat des deux Églises grecque et latine depuis Constantin jusqu'à nos jours. L'auteur s'attache à démontrer, à l'aide de nombreux documents, que les Latins ont sur les Lieux saints un droit de possession qui a été reconnu à toutes les époques, et que rien ne saurait justifier l'envahissement du sanctuaire par les chrétiens grecs. Parmi les pièces justificatives réunies à la fin du volume, on remarque le texte du firman apocryphe du calife Omer, un traité intervenu entre le roi de France Philippe le Hardi et le roi de Tunis, en 1270, et la plupart des traités conclus entre la France et la Turquie depuis le règne de François Ier.

ANGLETERRE.

A popular Account of the Egyptians, revised and abridged from his larger work, by sir J. Gardner Wilkinson. Londres, librairie de John Murray; à Paris, chez Benjamin Duprat, 1854, 2 volumes in-8°, avec 500 gravures sur bois. — M. Wilkinson, qui a publié, en 1836, un ouvrage important et estimé sur l'ancienne Égypte, traite aujourd'hui le même sujet avec moins d'étendue et sous une forme plus accessible

à la généralité des lecteurs. Son second travail n'est pas, d'ailleurs, un simple abrégé du premier. L'auteur a fait récemment un nouveau voyage en Égypte, et il en a profité pour mettre sa publication au courant des découvertes faites dans ces derniers temps. Il y a introduit aussi des observations intéressantes sur l'art grec comparé à l'art égyptien, et des recherches sur la richesse publique aux différentes époques de l'histoire d'Égypte. Les nombreuses gravures sur bois dont ce livre est orné rendent sensibles les explications données dans le texte, et les recherches sont facilitées par une ample table des matières placée à la fin du second volume.

A descriptive Catalogue of the historical manuscripts in the arabic and persian languages preserved in the library of the Royal Asiatic Society of Great-Britain and Ireland, by William H. Morley. Londres, librairie de John W. Parker, 1854, in-8° de VIII-160 pages. — Ce catalogue des manuscrits historiques, arabes et persans, conservés dans la bibliothèque de la Société asiatique de Londres, est rédigé avec un grand soin et contient toutes les indications qui peuvent rendre ce travail utile aux savants et aux personnes vouées à l'étude de la littérature orientale. La description de chaque volume est suivie d'une notice développée qui en fait connaître avec détails le contenu, et indique si l'ouvrage est inédit ou s'il a été publié intégralement ou en partie.

BELGIQUE.

Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas autrichiens de 1751 à 1794. Première partie, 1751-1780. Bruxelles, imprimerie de Devroye, 1853, in-8° de XIV-455 pages. — Cet ouvrage a été préparé par les soins de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique. Un dernier volume comprendra la liste des édits de 1780 à 1794.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1854.

Les six femmes de Henri VIII, scènes historiques, par M. Empis, de l'Académie française. Paris; imprimerie de Ch. Lahure, librairie d'Artus Bertrand, 1854, 2 vol. in-8° de 504 et 479 pages.

L'histoire expose les faits et elle les explique; mais, d'une part, à côté des personnages principaux, elle ne peut faire mouvoir, dans ses récits, la foule des acteurs secondaires; d'autre part, si elle peint les mœurs, les passions, les caractères, ce ne peut être, le plus souvent, qu'à grands traits, sans s'arrêter aux menus détails de la vie sociale, sans se croire permis de retrouver, par l'imagination, la suite des sentiments, des idées, des paroles, qui ont préparé et produit ce qu'elle raconte. Le drame est moins gêné à ces divers égards; et, toutefois, il est soumis, même sur les scènes les plus libres, à de telles conditions d'unité et de mouvement, que ce qui échappe aux tableaux de l'histoire ne trouverait pas encore dans les siens une place suffisante. De là une sorte de genre intermédiaire, supplément de l'un et de l'autre, que les anciens n'ont point connu, et auquel, chez les modernes, Shakspeare a ouvert de loin la voie par ce que l'on appelle ses histoires. Sans doute ces scènes sans nombre, remplies du spectacle complexe et changeant des révolutions de l'Angleterre depuis la mort de Jean-sans-Terre jusqu'à la naissance d'Élisabeth, ces scènes dont, parmi tant d'émotions mêlées, et tragiques et comiques, un tel spectacle reste l'intérêt principal, n'ont pas laissé d'être portées d'abord sur le théâtre, aux applau-

dissements d'un public touché de ses souvenirs nationaux; mais, si l'on excepte celles dont l'ensemble plus lié, plus distinct, forme, sous le titre de *Richard III*, une véritable tragédie, elles sont devenues depuis longtemps un drame sans représentation, qui ne se joue plus que dans l'esprit des lecteurs. C'est aux lecteurs désormais que s'adressent ces prologues[1] par lesquels le poëte, se défiant de ses ressources scéniques, faisait appel à l'imagination des spectateurs.

Il est remarquable qu'au dernier siècle, vers 1747, un de nos bons historiens, le président Hénault, ait conclu précisément de cette lecture, nous le savons par lui-même, qu'on pouvait utilement et avec intérêt prêter aux notions de l'histoire le relief des formes dramatiques, ce que lui-même eut la confiance d'essayer aussitôt dans son *François II*[2]. L'idée était nouvelle, assurément, et la tentative hardie, à une époque où les limites des genres, sévèrement définies, n'avaient pas cessé d'être respectées, où les entreprises d'esprits aventureux pour les déplacer quelque peu, les confondre en quelque chose, bien accueillies à l'étranger, rencontraient chez nous plus de surprise que d'approbation et d'encouragement. L'imagination libre, la verve audacieuse de Diderot n'eussent pas été de trop pour faire accepter alors une histoire dialoguée, un drame sans autres unités que la lutte de deux partis politiques, la durée d'un règne, l'étendue d'un royaume, des personnages de tragédie s'exprimant simplement en prose. Mais le président Hénault, habile à condenser dans des formules précises les résultats de doctes enquêtes historiques, était impuissant à faire revivre dans des images animées les choses et les hommes du temps passé : il ne l'eût pu par le récit; il ne le pouvait pas davantage par le dialogue; cette forme, appliquée à un chapitre de l'*Abrégé chronologique*, n'en changeait pas la nature; c'était encore un résumé dont l'exactitude scrupuleuse n'était que trop attestée par des renvois marginaux aux autorités et aux sources, par des notes, ou courantes, ou finales, sur certains points contestés, difficiles, obscurs, un résumé d'ailleurs complétement dépourvu de ce mouvement, de cette chaleur, de cette vie qui constituent le drame. En outre, nulle nouveauté véritable dans ce *Nouveau Théâtre Français*, c'était le second titre de la pièce, qui procédait bien plus des traditions consacrées de notre tragédie que des libertés de Shakspeare : des faits toujours en récits mêlés de commentaires, et dont aucun n'était amené jusque sur la scène; des conversations sans autres interlocuteurs que

[1] Voyez le prologue de *Henri V*. — [2] La première édition de cet ouvrage est de 1747; la seconde, augmentée de notes curieuses et instructives, de 1768. Il a été compris, en 1770, dans le recueil des *Pièces de théâtre en vers et en prose* de l'auteur.

quelques personnages principaux; nulle place réservée aux représentants des diverses classes de la société intéressés dans les événements; enfin un langage sans passion, cérémonieux, officiel, le même pour tous : ainsi conçu, le *François II* n'était pas de nature à établir le genre aperçu par l'auteur, et dont il avait, dans une préface bien supérieure et d'ailleurs bien peu conforme à l'ouvrage, judicieusement tracé la poétique.

Et la préface et l'ouvrage étaient depuis bien longtemps oubliés, lorsqu'en 1818, un homme d'État, qui avait toujours mêlé aux affaires la culture des lettres, et que son goût pour les études, les recherches historiques avait conduit à des idées ingénieusement paradoxales sur certains faits, restés obscurs, de nos annales, sur le développement de nos institutions, sur les vicissitudes morales de la société française, M. Rœderer, publia, à Paris, un ouvrage de formes dramatiques, où la querelle des Bourguignons et des Armagnacs, sous Chales VI, servait de cadre à une amusante révolution de palais, et surtout au type, spirituellement exprimé dans un personnage subalterne, de la versatilité politique. Cet ouvrage, publié sans nom d'auteur, ne fut pas aussi remarqué qu'il méritait de l'être, quand ce n'eût été que par ce titre : *Le marguillier de Saint-Eustache, comédie en trois actes et en prose, pour faire suite au Nouveau théâtre français du président Hénault.* Déjà, en 1816, le continuateur anonyme du président Hénault avait fait paraître, à Bruxelles, je crois, deux ouvrages de même sorte, sinon tout à fait de même valeur, *Le fouet de nos pères, ou l'éducation de Louis XII en 1469, comédie en trois actes; Le diamant de Charles-Quint, comédie en un acte.* En 1827 et 1830, dans des volumes[1] aux trois-quarts remplis d'intéressantes dissertations historiques, il y joignit trois autres ouvrages, plus voisins de nous par le sujet, et appartenant, quant à la forme, plus véritablement, à un genre qu'il ne faut pas confondre avec celui dont M. Rœderer ne s'était pas, jusqu'ici, fort écarté et où il n'était certainement pas sans prédécesseurs, témoin, par exemple, *La partie de chasse de Henri IV* de Collé, et le *Pinto* de Lemercier; je veux dire la comédie historique ou anecdotique. Celle-ci ne diffère guère de la comédie proprement dite que par un point de départ pris dans un fait réel, et par l'emploi de personnages connus au lieu de personnages fictifs. Le genre abordé enfin plus franchement par M. Rœderer a la prétention d'être l'histoire elle-même, exposée,

[1] *Théâtre historique*, 3 vol. in-8°; imprimerie de Lachevardière, librairie de Hector Bossange.

racontée, pour ainsi dire, le plus dramatiquement possible, par le dialogue. Qu'il l'ait ainsi compris c'est ce dont témoignent les titres mêmes de deux au moins de ses compositions nouvelles, titres qu'il est encore à propos de transcrire : *La proscription de la Saint-Barthélemy, fragment d'histoire dialogué en cinq actes et en prose; Le budget de Henri III ou Les états de Blois, comédie historique* (également en cinq actes et en prose); *La mort de Henri IV, fragment d'histoire dialogué, divisé en journées et les journées en scènes.* M. Rœderer eût pu arriver de lui-même, et de bonne heure, à ce genre, lui qui, en 1809, avait rendu, d'après nature, le caractère et les allures d'un des plus brillants généraux de l'Empire, du général Lasalle, dans des espèces de scènes, que nous a récemment fait connaître, par une citation piquante et de judicieux éloges, un de nos plus célèbres critiques[1]. Il y arriva assez tardivement et par une voie indirecte, sur la trace incertaine du président Hénault, dont il avait le tort de trop estimer, on le verrait par ses ouvrages, si on ne l'apprenait par ses préfaces, le glacial *François II*, et cela, même en 1827, en présence de *scènes* bien plus vives, et par là plus vraies, dont nous aurons tout à l'heure à parler, de celles qui commencèrent la réputation de M. Vitet. C'est malheureusement au premier qu'il ressemble dans son *théâtre historique.* Ce qu'il emprunte aux histoires, aux mémoires, ce qu'il en transcrit même, ayant grand soin d'en avertir, n'est point animé de cette vie dramatique que l'art doit communiquer à la réalité. Il en est de ces froides réminiscences du passé comme de ces portraits mortuaires que moule le plâtre sur les traits d'un visage glacé, ou même de ceux dont, par l'action de la lumière, le métal ou le papier reçoivent en un moment l'empreinte, figée, pour ainsi dire, dans ce court passage.

Il y a, pour les nouveautés littéraires, comme pour toutes les autres, un point de maturité qui s'annonce par des essais de même nature, tentés vers la même époque, isolément, spontanément. M. Vitet, qui n'a connu, il l'a dit lui-même, le *Nouveau théâtre français* du président Hénault et par conséquent celui de M. Rœderer qu'après avoir commencé le sien, ne connaissait probablement pas davantage celui qu'avait publié, en 1820, M. de Gain-Montaignac[2]. Dans les pièces dont se compose ce recueil, et particulièrement dans le *Charles I*, dans le *Charles-Quint à Saint-Just*, se rencontrait déjà, sans qu'on y fît grande attention, quelque chose de ce qu'il devait bientôt faire agréer au

[1] M. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VIII, Appendice aux articles sur Rœderer, p. 425 et suiv. — [2] *Théâtre*, par le comte J. R. de Gain-Montaignac, gouverneur du château royal de Pau, 1 vol. in-8°; Paris, librairie de Potey.

public. Ces drames, que distinguait un sentiment assez vif de la vérité morale et de la réalité historique, une assez grande habileté à les mettre en relief, ne restèrent pas toutefois complétement inaperçus. Un écrivain d'un rare esprit, M. Charles de Rémusat, les séparant de la foule des nouveautés vulgaires, en fit le sujet d'articles[1] curieux à relire aujourd'hui, où perçaient, sous la discrétion de son spirituel et élégant langage, de hardies prévisions. Ces compositions, qui dérogeaient assez heureusement à nos haditudes dramatiques, y furent présentées par lui comme l'indice d'un changement prêt à s'opérer dans notre manière de sentir et de peindre, dans nos besoins intellectuels, notre goût, notre poétique.

Mais il est temps d'en venir, dans cette revue préliminaire, à M. Vitet, qui, conduit à la même idée que ses devanciers par des réflexions pareilles, la fit prévaloir dans des circonstances plus favorables, par des efforts plus efficaces. L'histoire, vers laquelle s'était portée surtout l'activité des esprits, se renouvelait de diverses manières, et, en particulier, par la vérité jusque-là trop négligée des mœurs. En même temps cette vérité se retirait de plus en plus de l'art dramatique, et par la persistance obstinée de conventions vieillies, et déjà par l'invasion violente de conventions nouvelles que la répétition sans fin des mêmes moyens, des mêmes effets, condamnait elle-même à une vieillesse prochaine. L'intérêt du public était acquis d'avance au livre remarquable où un jeune écrivain, curieux des documents originaux de notre histoire, capable de pénétrer en philosophe le sens des faits, d'en saisir en artiste la forme extérieure, reproduisit avec leur variété, leur vérité, leur mouvement tumultueux, les *scènes* de *la Ligue*, les groupant, comme dans une trilogie, autour de trois sujets principaux, *Les barricades*, *Les états de Blois*, *La mort de Henri III*[2].

Parmi les ouvrages de même genre qu'a suscités l'heureux exemple donné par M. Vitet, le plus considérable à tous égards, par les dimensions et le mérite de la composition, est le drame dont la longue histoire des mariages de Henri VIII vient de fournir le sujet à M. Empis.

Dans ces productions, moitié historiques, moitié dramatiques, la proportion du mélange doit varier selon que le point de départ de l'auteur,

[1] Voyez le *Lycée français*, 1820, t. V, p. 11, 205 et suiv. — [2] *Les barricades* ont paru en 1826, *Les états de Blois* en 1827, *La mort de Henri III* en 1829. Les trois pièces ont été, plus tard, réunies sous le titre de : *La Ligue, scènes historiques*. L'édition la plus récente de cet ouvrage est, je crois, celle de 1847; imprimerie de Béthune et Plon, librairie de Ch. Gosselin, et, plus tard, de Ad. Delahays, 2 vol. in-12.

pour arriver à son œuvre, a été plus particulièrement ou l'histoire ou le théâtre. Cela est sensible chez M. Vitet et M. Empis, et établit, entre leurs *scènes*, malgré la communauté du genre, les rapports du talent et du succès, une différence assez frappante.

M. Vitet a lui-même expliqué, par une spirituelle et élégante *introduction*, comment, étudiant le XVIe siècle, non-seulement dans ses longues histoires et ses volumineux mémoires, mais dans la multitude des menus écrits où s'exprimaient au jour le jour les passions des calvinistes, des catholiques, des politiques; comment, recherchant de préférence les éditions premières qui, par les formes même de la publication, ont gardé comme une empreinte de la physionomie du temps, il en était venu à évoquer les souvenirs de la Ligue, à leur prêter un corps et un visage, à les faire revivre par l'action et par la parole, mais d'une vie le plus conforme possible à la réalité, sans y introduire une suite, un ensemble, une progression d'intérêt plus marqués; bien au contraire avec quelque chose de l'apparence fortuite, diverse, confuse, du modèle. Assez longtemps après, en 1849, revenant au genre dont il avait été l'heureux introducteur, reprenant, heureusement aussi, le sujet autrefois manqué par le président Hénault, M. Vitet distribua en cinq actes les *scènes* plus étroitement liées de ses *États d'Orléans*[1]. Dans une fable plus limitée quant au temps, quant au lieu, quant au nombre des personnages, où l'intérêt était tout à la fois moins dispersé et plus gradué, il fit sortir, par une péripétie frappante, du dernier conflit des princes lorrains et des princes du sang auprès du lit de mort de François II, l'avénement politique de Catherine de Médicis, ménageant, à côté de son personnage principal, une place secondaire pour une autre figure de femme discrètement et habilement restaurée : celle de cette jeune Marie dont l'histoire et la poésie, qui se sont tant occupées de ses fautes et de ses malheurs à d'autres époques de sa vie, ont presque oublié le court passage sur le trône de France. Une telle conception, de tels effets, appartenaient à un nouveau système, et l'auteur en avait, comme du premier, pleine conscience. Lui-même prit encore le soin de faire remarquer à ses lecteurs, comme il en avait acquis le droit, qu'il s'était ici *plus rapproché des conditions ordinaires du théâtre*.

C'était d'après ces conditions, précisément, que M. Empis était accoutumé, de longue date, à régler ses compositions, remarquables surtout par la structure habile du plan, la conduite des caractères, le mouvement, l'intérêt[2]. Transportant le drame de la scène dans un livre,

[1] Imprimerie de Gerdès, librairie de Michel Lévy, 1 vol. in-12. — [2] Deux

il ne pouvait manquer de lui conserver, dans cette autre carrière, quelle qu'en fût l'étendue, et malgré la nécessité de s'y accommoder au pas de l'histoire, ses allures dramatiques. Le sujet était bien vaste et d'une grande complication : toute cette seconde moitié de la vie de Henri VIII, dans laquelle se développe, avec l'étrange emportement de ses passions brutales, le progrès de sa tyrannie; une succession inouïe de tragédies domestiques, liées par leurs conséquences à une révolution dans la religion du pays, au changement de ses rapports avec les puissances étrangères, et, plus tard, à des querelles sanglantes pour la succession au trône, au profond antagonisme de trois règnes successifs; que de faits, que de personnages à introduire dans l'action! De combien de fils divers devait se former ce tissu à la trame mêlée, aux couleurs changeantes, où l'auteur, cet éloge lui est dû, a su maintenir constamment la clarté, l'unité du dessin!

Dès le début, il rassemble autour de Catherine d'Aragon, dont se prépare le divorce, celles que les désirs ardents et inquiets de son époux désignent d'avance pour la remplacer dans la couche royale, et chez lesquelles il se plaît lui-même à éveiller vaguement cette espérance, Anne Boleyn, Jeanne Seymour, Catherine Howard, Catherine Parr. Pour Anne de Clèves, l'image de cette princesse, reproduite en traits séduisants par le pinceau d'Holbein, commence dès lors d'obséder son imagination et ses sens. On pressent, on prévoit tous ces règnes rapides qu'on va voir bientôt se succéder au gré de caprices tyranniques, et qu'un art ingénieux, s'inspirant et des données historiques et des vraisemblances morales, a su rattacher les uns aux autres par plus d'un lien assez étroitement serré : c'est d'abord cette inconstance même qui place toujours en regard de l'objet d'une passion à moitié assouvie, l'objet en même temps poursuivi d'une passion nouvelle; c'est le zèle officieux d'agents, toujours les mêmes, dont cette inconstance ne réclame jamais en vain les honteux et cruels services; c'est la complicité ou l'opposition de certains représentants des grandes maisons de l'Angleterre, de son ancien, de son nouveau culte, constamment intéressés dans ces changements:

d'entre elles, qui ouvrent son *Théâtre* (Paris, imprimerie de H. Fournier, librairie de Tresse, 1840, 2 vol. in-8°), et qui remontent aux années 1824 et 1827, ne sont pas sans analogie, quant au sujet et au genre, avec le présent ouvrage. Dans *Bothwell, drame historique en cinq actes et en prose*, M. Empis a retracé une des plus terribles péripéties de la vie de Marie Stuart; dans *Lambert Simnel ou le mannequin politique, comédie en cinq actes et en prose*, l'histoire du règne de Henri VII ne lui a fourni que le titre et l'occasion de son ouvrage, tableau comique d'une ville de province un jour de révolution.

c'est la lâche adhésion que ne cessent de leur donner les pouvoirs publics, le stupide ébahissement du peuple, qui y assiste, sans jamais s'en lasser et presque sans s'en indigner, comme à un spectacle; c'est, à certains moments, l'intervention des puissances étrangères, des États protestants de l'Allemagne, de l'Empire, de Rome, par leurs ambassadeurs; c'est enfin le désordre légué à l'avenir par le déplacement sans fin de la légitimité, par la transformation violente de la foi religieuse, et déjà s'annonçant, déjà commençant dans des rôles d'enfants, qui ne sont pas les moindres acteurs de ce drame multiple, les règnes, ou essais de règne, d'Édouard VI, de Jeanne Gray, de Marie, d'Élisabeth. J'indique d'une manière générale de très-nombreuses combinaisons auxquelles ne suffirait pas l'analyse, combinaisons qui tendent toutes au même but, la poursuite très-laborieuse, en pareil sujet, de l'unité, et qui toutes attestent un talent de composition formé par la longue expérience, par la pratique heureuse du théâtre.

Peut-être même ce caractère, essentiellement dramatique, est-il parfois trop apparent; peut-être, dans une œuvre qui devait leur rester commune, est-il arrivé au drame d'attenter aux droits de l'histoire par le rapprochement, fort théâtral, mais quelque peu arbitraire, de choses qui, dans la réalité, avaient été plus séparées?

Ce sont, on ne peut le nier, des scènes très-frappantes que celles qui rassemblent en un seul et même tableau le renvoi de Catherine d'Aragon et le couronnement d'Anne Boleyn, avec la révolution religieuse mêlée à ce changement. En présence du roi qui, alléguant hypocritement de futiles scrupules, réclame l'annulation d'une union de vingt années, siégent, en grand appareil, le cardinal d'York, Wolsey et le cardinal Campeggio, légats du pape Clément VII, chargés par lui de juger ce grand procès. Comme ils hésitent devant les nobles et touchantes protestations de la reine, surviennent les ducs de Suffolk et de Norfolk, insistant, au nom des grands du royaume, pour une prompte décision, avec violence, avec menace, mais sans succès. La commission des légats est révoquée, l'appel de la reine au Saint-Siége est accepté, d'après des instructions secrètes, par Campeggio. Wolsey, qui se sent ébranlé dans la faveur du roi par le tour inattendu que vient de prendre l'affaire dont il avait été le premier promoteur, se hâte de reprocher à la reine d'accueillir les applaudissements qui éclatent dans l'auditoire, et d'annoncer qu'elle pourra encourir une accusation de trahison devant le conseil d'État. Mais son zèle a été en cela plus loin qu'il ne convenait au maître. Henri saisit ce moment pour faire éclater la disgrâce, depuis quelque temps arrêtée par lui, du tout-puissant ministre.

Cependant Cranmer, le nouvel archevêque de Cantorbéry, vient déclarer au nom de l'Église d'Angleterre qu'elle a rompu ses liens avec Rome et ne reconnaît plus d'autre chef que le roi lui-même. En même temps, une députation du parlement fait connaître que ce corps a, par un arrêt, conforme aux dispositions reçues par les légats, aux décisions des théologiens, frappé de nullité le mariage du roi. Couvrant sa basse complaisance du masque de la liberté apostolique, Cranmer somme le monarque de mettre fin au scandale d'une union illicite, et celui-ci, se soumettant, avec une feinte humilité, produit à l'instant, revêtue du manteau royal et couronnée de ses mains, l'épouse qu'il s'est choisie, en présence même de Catherine et de sa fille Marie, désespérées et indignées. Alors le représentant du Saint-Siége, Campeggio, proclame adultère le mariage qu'on vient de déclarer, excommunie le roi, et met le royaume en interdit. Voilà, en quelques instants, bien des péripéties, des coups de théâtre; plus, assurément, que n'en a offert le cours réel, bien rapide pourtant et bien extraordinaire, des événements. Ce n'est pas trop pour le drame, mais c'est peut-être trop pour l'histoire, et ici paraît la difficulté, et même le vice du genre, auquel il n'est pas toujours possible de se ménager entre des obligations contradictoires, de concilier l'intérêt et l'exacte vérité.

Autre exemple : quand, dans la tour de Londres, Anne Boleyn attend son arrêt et son supplice, dans un appartement de cette même tour qui reçoit les reines d'Angleterre la veille de leur couronnement, se font les apprêts du mariage de Jeanne Seymour. Une musique joyeuse alterne avec les chants funèbres, avec le glas lugubre des cloches, avec le bruit de l'échafaud que l'on construit et du sépulcre que l'on creuse : des pages portant dans des corbeilles de riches présents de noce se croisent avec les fossoyeurs armés de leurs bêches; c'est à l'heure même où tombera la tête de l'épouse proscrite que Henri, qui déjà, dans le jardin de White-Hall, tient dans sa main la main de l'épouse nouvelle, donnera à la pompe nuptiale le signal du départ. Ces dispositions sont d'un grand effet; mais l'arrangement ne s'y laisse-t-il pas trop apercevoir? L'histoire raconte avec indignation que, le lendemain même de l'exécution d'Anne Boleyn, Henri VIII épousa Jeanne Seymour. Elle pourrait ici se plaindre que le drame, son collaborateur, poussant à bout le contraste et avec lui l'émotion tragique, n'attende pas ce lendemain.

C'est aussi aux habitudes de la scène, trop fidèlement conservées dans une œuvre qui pouvait en partie s'en affranchir, qu'on doit attribuer le retour, selon moi, bien fréquent, l'intention bien marquée, de certains

personnages, assez visiblement chargés d'exprimer, ou l'indifférente curiosité de la foule, son imperturbable admiration pour la puissance et le succès, ou la complaisance servile jusqu'à la férocité des courtisans. Ce qui peut manquer à ces figures, ce n'est pas précisément la vérité, mais une touche plus discrète. Maître Nicolas Brands représente bien le *spectateur de profession*, dont La Bruyère[1] a tracé un si plaisant portrait. Mais, à force de se montrer à point nommé partout où il y a quelque chose à voir et d'avertir bruyamment de sa présence inévitable, il risque de devenir importun. J'adresserais un reproche analogue au comte de Wriothesley. Son égoïsme, son insensibilité, son dévouement sans scrupule et sans réserve aux désirs à peine connus, à peine prévus, d'une puissance tyrannique, son ardeur à *perdre les misérables*, ne sont pas ce qui doit étonner chez le courtisan d'un tel prince. Mais peut-être fait-il trop parade de sentiments que les plus méchants ne se soucient pas de laisser pénétrer aux autres, et qu'ils ne s'avouent pas toujours à eux-mêmes? Je trouve plus naturel ce Cromwell, qui, tout en servant avec grand zèle l'oppresseur, sait se faire honneur, même auprès de lui, d'un reste d'attachement pour les opprimés; qui fait mine de défendre son patron Wolsey dont il va recueillir la dépouille; qui semble empressé de consoler au dernier moment et d'assister de ses conseils, donnés surtout dans l'intérêt du roi, Anne Boleyn, que l'ambitieux travaillait naguère à élever pour s'élever lui-même, et qu'il peut maintenant, toutes convenances gardées, abandonner à son destin.

Un des principaux mérites de cette œuvre dramatique c'est que les caractères y sont, tout ensemble, et très-divers et fort bien soutenus. Il en résulte, dans le drame lui-même, avec plus de variété, plus de cette unité que nous nous sommes attaché à faire ressortir par notre analyse. Pour nous borner, parmi tant de personnages, à ceux sur lesquels le titre attire particulièrement l'attention, une revue de six reines qui, par des causes analogues, se succèdent sur un même trône, pourrait offrir quelque monotonie, si les traits distincts dont est marquée la physionomie de chacune d'elles, ne renouvelaient sans cesse la situation. D'autre part, il y aurait là pour le moins six actions particulières, si la perpétuité d'un principal acteur, du tyran dont elles développent l'étrange et monstrueuse individualité, ne les reliait à un sujet plus général. Des habiles combinaisons dont on peut apercevoir la trace dans la composition de M. Empis, celle-ci a été assurément la plus forte et la plus décisive.

[1] *Caractères*, c. VII, De la ville

Il a reçu de Shakspeare, mais, c'est une grande louange, sans le faire déchoir, en le continuant, de sa sereine beauté, le rôle de Catherine d'Aragon, cette femme dont rien n'a pu lasser la patience, l'affection conjugale, que ses douces vertus, auxquelles celui même qui la repousse est forcé de rendre hommage, que sa dignité modeste, que sa fermeté paisible, élèvent bien au-dessus de l'outrage d'une répudiation, qui sort du trône sans cesser d'être reine.

Quant au rôle d'Anne Boleyn, à peine esquissé par le grand poëte anglais, il lui appartient complétement et il lui fait grand honneur. Les desseins profonds, suivis, les entreprises hardies d'une âme ambitieuse, s'y cachent sous des grâces familières et enjouées, qui servent elles-mêmes à la victoire, et, plus tard, au temps des revers, seront encore une arme redoutable contre l'insolence de nouveaux vainqueurs. A la plus haute fortune, atteinte par des voies coupables, succèdent tout à coup, comme une expiation, l'abaissement le plus profond, la catastrophe la plus affreuse. Mais la constance, la fierté de la victime que va frapper une mort imméritée, deviennent comme sa vraie couronne : La fille de Catherine d'Aragon, Marie, la salue respectueusement du nom de reine; et elle, soin touchant, s'oubliant elle-même, emploie ses moments suprêmes à sauver par de pressantes exhortations, d'instantes prières, sa jeune amie Catherine Howard, de l'attrait meurtrier de cette faveur royale qu'elle payera tout à l'heure d'un prix si cruel.

Vains efforts! la place de Catherine Howard est marquée d'avance au trône et sur l'échafaud d'Anne Boleyn. Tandis que la gracieuse et bonne Jeanne Seymour est portée par les intrigues de sa famille, plus que par sa propre volonté, à un rang aux dangers duquel elle échappe presque aussitôt par l'opportunité de sa mort; tandis que Anne de Clèves, mettant à profit le mécompte et la répugnance de celui qui l'a choisie sur le seul bruit de sa beauté, se conserve adroitement à celui dont elle est aimée et qu'elle aime, Catherine Howard, par ses agréments, sa coquetterie, par les légèretés, les témérités de sa conduite, prépare à la fois son élévation et sa chute. On a pu de bonne heure prévoir l'une et l'autre à la lecture d'une scène très-hardie et très-bien faite[1], trop longue pour le théâtre, mais dont un livre peut souffrir les développements, nécessaires d'ailleurs à la négociation plus que délicate qui en est le sujet. Catherine Howard, cette enfant d'une corruption et d'une audace précoces, ne s'y propose rien de moins que d'amener un amant impétueux et jaloux à l'idée d'un partage utile avec le royal époux qu'elle espère.

[1] Tableau V, sc. 2, t. I, p. 236 et suiv.

Dès l'origine, cet époux lui a été sourdement disputé par une rivale redoutable, aussi belle, aussi spirituelle, mais de mœurs plus réglées, et, sauf quelque étalage indiscret de science théologique et de zèle religieux, de conduite plus prudente, plus circonspecte, en qui enfin les courtisans, et confusément le roi lui-même, ont tout d'abord démêlé son héritière présomptive. Catherine Parr ajoute en effet un nom de plus à cette liste de reines, et peu s'en faut qu'elle n'ajoute aussi à leur histoire une dernière tragédie. Elle a besoin de tout son sang-froid, de toute sa dextérité, de l'assistance des amis dévoués qu'elle s'est faits, pour éviter d'être envoyée au bûcher par un roi inquisiteur dont ses opinions luthériennes ont ému la redoutable orthodoxie, en même temps que, par ses prétentions au talent de la controverse, elle blessait la vanité du théologien. Le danger cette fois écarté peut se reproduire par les intrigues des mêmes adversaires qui l'ont fait naître et de la part d'un voluptueux aux passions mobiles, à qui tout prétexte est bon pour écarter violemment ce qui les gêne. Déjà, depuis quelque temps, il commence à penser qu'il s'est bien hâté de renoncer à la possession d'Anne de Clèves; il remarque avec regret qu'elle ressemble chaque jour davantage à ce portrait d'Holbein qui l'avait séduit, qu'elle montre davantage aussi ces talents et ces grâces de l'esprit que lui attribuait la renommée. Un tel retour, auquel la vanité féminine de la princesse n'est point insensible, pourrait devenir un grave obstacle à l'accomplissement de ses vœux les plus chers, et, exploité par certains partis politiques et religieux, mettre en péril les jours de la reine son amie, si l'une et l'autre, et avec elles ceux que de tendres espérances lient à leur fortune et toute une cour divisée et tremblante, n'étaient enfin tirés d'une pénible anxiété par la mort ardemment souhaitée du tyran.

Henri VIII était un personnage encore à peindre. Celui de Chénier se produit en traits trop communs et trop vagues, dans une tragédie d'ailleurs élégante, où quelques passages touchants des rôles d'Anne Boleyn et de sa jeune fille Élisabeth ont pu, pour des peintures analogues, inspirer heureusement M. Empis. Celui de Shakspeare n'est pas plus caractérisé, et il ne pouvait pas l'être. Comment, dans une pièce faite pour Élisabeth, le poëte eût-il pu donner un pendant à ce Richard III, qui a été, je le pense aussi, une des inspirations de notre auteur? Il semble l'avouer indirectement lorsque, dans une scène ingénieuse, montrant Henri VIII qui s'inquiète des jugements de l'histoire, il le fait ainsi parler[1]:

[1] Tableau V, sc. VIII, t. I, p. 308, 309.

« Vous verrez qu'on me rendra responsable de la mort de Fisher!...de la mort de Morus! Par saint Georges ces gens-ci me feront passer pour un tyran...pour un Néron...ah! quand je vois comment Richard III, comment ce pauvre Glocester est déjà jugé de nos jours!... »

M. Empis n'est pas resté au-dessous de la tâche difficile qu'il s'imposait lorsqu'il entreprenait d'exprimer au vrai cette affreuse et bizarre figure de Henri VIII. Il a véritablement réussi à marquer de traits vifs et saisissants, avec une énergie hardiment familière, ses ardeurs sensuelles que les années attisent sans cesse, l'inconstance emportée de ses affections et de ses haines excitées tour à tour par les mêmes objets, l'intraitable, l'invincible obstination de ses caprices amoureux et de ses fureurs despotiques, sa double soif de voluptés et d'actes sanglants, son insatiable cupidité, l'hypocrisie de son langage, habile à contrefaire, au profit de ses animosités, de ses violences, de ses attentats aux lois humaines, aux lois divines, et dans la crise même d'atroces tragédies, l'accent de l'amitié, de la tendresse, le respect de la justice, les scrupules craintifs d'une âme religieuse. Il a su même, en dépit de tout ce qui révolte et repousse chez un tel personnage, lui conserver, en certains moments, un art de séduction, une puissance de fascination, qu'il s'est chargé lui-même d'expliquer, et qu'on ne peut mieux faire connaître qu'en citant son explication. Dans une belle scène [1], qui a déjà été rappelée, Catherine Howard se révoltant à la seule idée qu'elle puisse un jour devenir la femme de l'assassin d'Anne Boleyn, celle-ci lui répond :

« Mais, moi aussi, Catherine, ce fut avec effroi que je l'écoutai, lorsque, au milieu de cette fête, il me parla de son amour!...N'en doute pas, lord Piercy m'était cher: j'avais de l'attachement pour Catherine d'Aragon; je m'indignais à l'idée d'être la cause, même involontaire, des chagrins dont on abreuvait cette malheureuse reine!...Et cependant je fus amenée à voir l'époux de Catherine d'un autre œil: insensiblement mon cœur vint à lui!... L'ambition m'attira sans doute, et bientôt, j'en conviens, je convoitai ardemment la couronne; mais ce ne fut point l'appât seul du trône qui m'entraina. Si j'aimai le roi!...cet aveu, dont peut-être je devrais rougir,...songe dans quel moment il est fait!...si je l'aimai!...et crois-moi, ce fut sincèrement, c'est qu'il sut se rendre maître de mon cœur!...Soit qu'il eût réellement de l'amour, soit que sa vanité jalouse se fit une gloire de l'emporter sur lord Piercy, il n'est pas de séductions qu'il n'ait employées pour me fasciner!...supplications, larmes, serments, tout servit à m'égarer!...Dans le transport de sa passion, dont il se plaît à s'enivrer, durant cette fièvre de tête, tout ce qui sort de ses lèvres touche et persuade, tant il affecte de franchise et de loyauté! L'énergie de sa volonté, son mépris de l'opinion des hommes, cette audace à défier

[1] Tableau VII, sc. XIII, t. I, p. 461.

tous les périls, étonnent, exaltent l'imagination!...son regard, sa voix, ses pleurs, ont un charme irrésistible, et, malgré qu'on en ait, ce tigre se fait aimer!...

Une dernière remarque à faire sur un rôle mêlé d'éléments si divers, c'est que le comique même n'y manque pas. Ce mari terrible est en même temps quelquefois, par le contraste de sa vieillesse alourdie et infirme avec son langage plus que passionné, par sa foi trop facile à la réalité de ses succès galants, un amant ridicule. L'horreur se dissipe par moments, et laisse place au sourire, quand, par une autre sorte d'illusion, cet insupportable tyran a la bonhomie de se croire l'idole de son peuple; quand ses passions effrénées, ses pensées d'oppression, de rapine et de meurtre, lui laissent le loisir d'admirer en lui-même et de vouloir faire admirer aux autres le profond théologien, et, comme Néron, auquel il ne veut pas être comparé, l'excellent musicien.

Dans ce personnage, curieusement étudié et fortement rendu, se concentre le double intérêt d'une production qui se recommande, on l'a pu voir, aux suffrages et des amis de l'histoire et de ceux de l'art dramatique.

PATIN.

Le LOTUS DE LA BONNE LOI, *traduit du sanscrit, accompagné d'un commentaire et de vingt et un mémoires relatifs au bouddhisme, par M. E. Burnouf, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1852, 1 vol. in-4°, IV-897 pages.

RGYA TCH'ER ROL PA, *ou Développement des jeux, contenant l'histoire du Bouddha Çâkya-Mouni, traduit sur la version tibétaine du Bkah-Hgyour et revu sur l'original sanscrit (Lalitavistara), par Ph. Ed. Foucaux, membre de la Société asiatique de Paris.* 1re partie, texte tibétain, II-388 pages; 2e partie, traduction française, LXV-425 pages, in-4°. Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1847-1848.

De la morale et de la métaphysique du bouddhisme.

PREMIER ARTICLE.

En étudiant l'ouvrage posthume de M. Eugène Burnouf, je veux rendre un nouvel hommage à ses travaux et à son génie. J'ai déjà eu

l'occasion de dire toute l'estime que le monde savant doit en faire[1]; mais ses mérites sont d'un tel ordre, et peuvent être d'un si utile exemple, qu'on ne saurait en répéter trop souvent l'éloge. Ce n'est pas seulement une justice reconnaissante; c'est, de plus, un moyen de provoquer des imitations fécondes, et de continuer en quelque sorte les leçons du maître ravi trop tôt à son enseignement. Ce que j'ai loué dans les recherches de M. E. Burnouf, c'est moins encore l'importance et la certitude des résultats obtenus que la méthode à la fois pénétrante et circonspecte à l'aide de laquelle il les obtenait. Il a toujours su demeurer dans son rôle de philologue; et, malgré des exhortations pressantes que lui adressaient les juges les plus éclairés et les plus bienveillants, il n'a jamais voulu en sortir, pour entrer sur le terrain périlleux de l'histoire. Il s'est borné, dans toute sa laborieuse carrière, à traduire, à déchiffrer, à interpréter, à analyser des monuments, et il a su ne pas aller au delà, quoiqu'il ait dû bien souvent être tenté de franchir ces limites. Il n'a point obéi à des impatiences que peut-être il ressentait lui-même quelquefois, mais que surtout on ressentait autour de lui. Il y a des esprits un peu trop prompts qui ne se contentent pas des magnifiques conquêtes qu'a déjà faites la philologie sanscrite, et qui, peu soucieux d'avoir vu s'ouvrir, dans l'espace d'un demi-siècle, la littérature brahmanique depuis les Védas et les systèmes de philosophie jusqu'aux drames et aux poésies légères, la littérature bouddhique du nord et du sud, depuis les soûtras dépositaires de la parole du réformateur jusqu'aux traités de métaphysique, voudraient encore qu'on leur apprît déjà l'histoire de ces temps reculés, comme on peut leur apprendre celle d'Alexandre et d'Auguste.

M. E. Burnouf n'a point cédé à ces entraînements; et cette prudente réserve fait le plus grand honneur à son caractère scientifique. On ne peut rien dire aujourd'hui que de très-incomplet et de très-vague sur des origines qui se perdent dans la nuit des temps. A quelle date, dans quel temps précis ont été composés ces ouvrages que la philologie explique? par quels auteurs? dans quels pays? sous quels princes? Quelle suite d'événements se sont succédé dans ces époques lointaines et obscures? Ce sont là des questions du plus haut intérêt sans doute, qu'on pourra résoudre plus tard, mais qui sont aujourd'hui prématurées. A l'heure qu'il est, il est impossible d'y répondre; et tenter même une solution, c'est vouloir s'exposer à d'inévitables naufrages. Ce que doivent faire aujourd'hui les intelligences sérieuses et sages, c'est d'étudier

[1] *Journal des Savants*, 1852, cahiers d'août et de septembre, pages 473 et 561.

les monuments, qui eux aussi sont des faits; c'est de les comprendre dans toutes leurs difficultés; d'éclaircir les ténèbres de langues encore peu connues. C'est là un terrain solide, où l'on peut faire les pas les plus assurés et recueillir des fruits certains. Mais, hasarder des considérations générales dans un sujet qui ne comporte encore que des vues de détail, c'est risquer de ne poursuivre que des hypothèses et de mettre trop souvent l'imagination à la place de la science. C'était là la conviction profonde de M. E. Burnouf, et c'est elle qui l'a guidé comme elle l'a soutenu dans dans ses labeurs incessants, qui devaient abréger sa vie. Il est d'autant plus louable d'y être demeuré fidèle, qu'il était doué de toutes les qualités d'esprit nécessaires pour jouer encore un autre rôle que celui qu'il a choisi et si constamment gardé. Qui peut douter qu'avec la vivacité et la justesse d'intelligence qu'il possédait, il n'eût pu se faire l'historien brillant du brahmanisme et du bouddhisme, au lieu d'être le patient interprète des monuments qu'ils ont produits? Mais qui peut douter aussi, quand on connaît l'état réel des choses, qu'il n'ait été mille fois plus utile par ses travaux plus modestes en apparence, qu'il ne l'eût été par des travaux plus ambitieux, mais moins sûrs? L'histoire elle-même et la philosophie doivent s'applaudir que des esprits de cette puissance se contentent de lui préparer des matériaux, et qu'ils ne se hâtent pas d'élever un édifice dont les assises ne sont encore ni assez nombreuses ni assez fortes.

Le *Lotus de la bonne loi*, que la pieuse bienveillance d'un ami et d'un disciple, M. Jules Mohl et M. Théodore Pavie, a publié après la mort de M. E. Burnouf, confirme les réflexions que je viens de présenter; et je ne crois pas que, dans aucun de ses autres ouvrages, même dans son *Commentaire sur le Yaçna*, ses éminentes facultés de philologue et son admirable méthode se déploient avec plus d'éclat et de profit. Le livre, comme son titre seul l'indique, se compose de trois parties distinctes : d'abord le *Lotus de la bonne loi*, traduit sur l'original sanscrit, un des soûtras développés les plus vénérés au Népâl, et qui fait partie des neuf Dharmas ou livres canoniques que reconnaît l'orthodoxie bouddhique[1]; en second lieu, des notes plus ou moins longues sur chacun des vingt-sept chapitres du *Lotus*, ne laissant aucun terme ni aucun fait un peu obscur sans une explication; et enfin une suite de mémoires sur les mots les plus importants de la langue spéciale du bouddhisme, mémoires dont quelques-uns, comme ceux qui s'adressent aux édits religieux du roi bouddhiste Piyadasi (Açoka), formeraient des

[1] M. E. Burnouf, *Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien*, page 14.

volumes entiers. C'est donc, comme on peut le voir, une œuvre toute philologique; et cependant il en sort des conséquences de la plus haute portée pour l'histoire, ainsi que le prouvera la suite de cet examen. En élucidant des mots avec la sagacité infaillible qu'on lui connaît, M. E. Burnouf constate des faits historiques de la dernière importance, que la philologie seule pouvait découvrir et certifier. Son mémoire sur les édits religieux de Piyadasi pourrait à lui seul le démontrer de la manière la plus décisive. J'y reviendrai un peu plus loin.

Le *Lotus de la bonne loi* n'est pas précisément une histoire de la vie de Çâkyamouni ou du Bouddha, comme le *Lalitavistara*, que M. Ed. Foucaux a traduit du tibétain et revu sur l'original sanscrit; c'est le récit de quelques-unes de ses prédications, récit qui doit nous sembler trop souvent extravagant et même absurde, mais qui, aux yeux des bouddhistes, a l'autorité d'un livre saint, et même on peut dire révélé. Je tirerai de ces deux monuments, dûs à des savants français, et de quelques autres, qu'ont publiés des savants étrangers, MM. Hodgson, Turnour, Schmidt, Csoma de Kōrōs, etc., une analyse fidèle de la morale et de la métaphysique du bouddhisme; et j'essayerai de faire comprendre les dogmes qui régissent, depuis plus de vingt siècles, la foi de près de trois cents millions de nos semblables. Mais auparavant je crois devoir m'arrêter quelques instants sur l'authenticité et la valeur historique des ouvrages bouddhiques, et sur la date approximative qu'on peut dès à présent assigner sans erreur à la grande réforme qui s'est produite au milieu de la société indienne, et qui, après avoir échoué dans les contrées qui l'avaient vue naître, et avoir été chassée de l'Inde, s'est répandue triomphante au nord, au sud et à l'est, sur des pays immenses où elle règne encore.

Je ne hasarderai en ceci aucune conjecture, et j'approuve trop hautement l'exemple prudent de M. E. Burnouf, pour ne pas rester fidèle à ses conseils. C'est à ses propres ouvrages ou à des ouvrages qu'il a lui-même approuvés, que j'emprunterai tous les faits incontestables que je citerai, et qui sont dès aujourd'hui beaucoup plus nombreux qu'on ne serait peut-être porté à le croire, si l'on s'en tenait aux reproches tant de fois et si justement adressés à l'Inde de n'avoir ni chronologie ni histoire. Le bouddhisme, né dans le sein du monde brahmanique, et tentant de le changer, a, si ce n'est une date précise, du moins une date minimum qui le place six siècles avant l'ère chrétienne; et l'on verra que ce renseignement si essentiel, emprunté à des auteurs indiens et aux annales singhalaises rédigées en pâli au quatrième siècle de notre ère, est confirmé, dans les limites restreintes où nous le prenons ici, par

les témoignages unanimes des peuples bouddhiques, népalais, cachemiriens, tibétains, mongols, et, avant tous les autres, par les Chinois, qui sont de si minutieux annalistes. C'est là un point de fait qu'il ne faut jamais perdre de vue dans tout ce qui concerne l'Inde; car on sent que, si l'on pouvait élever, sur l'époque du bouddhisme, les doutes qu'on a si longtemps, quoique si légèrement, entretenus, tout intérêt serait à peu près enlevé à ces immenses recherches dont l'Inde a été, et sera, pour bien des années encore, le légitime objet.

On peut se convaincre, si l'on veut, par un bien décisif exemple, de tous les progrès qu'ont faits, depuis trente ans seulement, ces belles et difficiles études. Pour que cet exemple ne puisse laisser prise à la moindre hésitation, je l'applique à l'un des hommes les plus justement illustres dans la philologie sanscrite, je veux dire Colebrooke. Il suffit de jeter les yeux sur les deux volumes de ses *Mélanges*[1], sans parler de ses autres œuvres, pour reconnaître la variété, l'étendue, la solidité de ses travaux, en même temps que ses rares qualités d'intelligence. Il n'est pas d'homme qui ait rendu plus de services aux études sanscrites, et qui fût mieux au courant de tout ce qui pouvait les servir et les développer. Dans ses mémoires sur la philosophie indienne, que le premier il a eu la gloire de nous révéler, il en a consacré un, le cinquième[2], aux djinas et aux bouddhistes, et l'on peut voir combien peu de documents les gens les plus savants avaient alors sur les croyances et l'histoire du bouddhisme. Colebrooke, avec la réserve qui le distingue, comme elle distingue et plus encore M. E. Burnouf, croit ne pas trop s'avancer en affirmant que le bouddhisme est originairement indien; et il semble que ce soit encore une sorte d'audace, à ses yeux, que d'oser aller jusque-là. Il ne possède pas un seul des ouvrages originaux du bouddhisme, bien qu'il sache qu'ils ont été composés en sanscrit et en pâli[3]; et il en est réduit, pour exposer les opinions des bouddhistes, qu'il veut faire connaître, à les tirer des réfutations de leurs adversaires brahmaniques. C'est sur la foi des deux Mîmânsâs, première et dernière, sur la foi du Sânkhya de Kapila, qu'il analyse la philosophie du Bouddha. Il fait de Çâkyamouni, qu'il nomme Bouddhamouni, l'auteur des Soûtras, qui forment, selon lui, un corps de doctrine appelé Agama ou Çâstra. Il connaît, d'ailleurs, assez précisément les quatre écoles principales entre lesquelles se sont partagés les bouddhistes qui ont fait usage du sanscrit pour fixer et propager leurs croyances.

[1] *Miscellaneous Essays*, by H. T. Colebrooke, in two volumes, 8°, London, 1837. — [2] *Miscellaneous Essays*, t. I, p. 378. — [3] *Ibid.* t. I, p. 380.

Enfin, il connaît aussi la théorie du Nirvâna, qu'il signale comme une des opinions spéciales de cette secte[1], sans, d'ailleurs, lui accorder l'importance capitale que la religion bouddhique lui donne.

Ainsi, on le voit, Colebrooke lui-même, en 1827, époque où il lisait ce mémoire à la Société royale asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, ne savait presque rien du bouddhisme. Il n'avait aucune notion précise sur la vie du Bouddha, sur la révolution qu'il avait accomplie dans le monde indien, sur les lieux où il avait d'abord prêché sa doctrine, sur les ouvrages originaux qui la renfermaient, sur l'époque où il avait paru, et sur le rapport exact de sa croyance à la croyance brahmanique. Pour lui Çâkyamouni est un philosophe comme un autre; il cherche à reconstruire son système, bien qu'il n'en ait que des fragments insuffisants, comme il a reconstruit ceux de Kapila ou de Djaïmini. En un mot, le réformateur tout entier lui échappe, et la grandeur de sa tentative si hardie et si profonde n'apparaît pas dans les détails, assez exacts, d'ailleurs, mais fort incomplets, que lui consacre l'illustre indianiste. Si Colebrooke n'a pas fait plus, c'est qu'au moment où il écrivait il était impossible de faire davantage.

Mais quelle prodigieuse distance entre ce qu'on savait alors, et ce qu'on sait aujourd'hui! et que de faits nous ont appris ces vingt-cinq années à peine, écoulées depuis que Colebrooke composait ces mémoires fameux qui sont et qui resteront pour lui un titre de gloire impérissable!

Je ne voudrais pas répéter des choses qu'on a si bien dites déjà dans ce recueil[2], et que le monde savant adopte désormais sans contestation; mais ces faits sont si nouveaux et si graves, qu'on m'excusera d'y revenir encore une fois et de les résumer pour les rendre tout ensemble plus clairs et plus frappants.

Ce fut en 1828, un an après le mémoire de Colebrooke, que M. Brian Haughton Hodgson, résidant anglais à Kathmandou, capitale du Népâl, publia pour la première fois le résultat de ses recherches dans les monastères bouddhiques de ce pays. Il y avait découvert, après de longues et patientes investigations, une foule d'ouvrages sanscrits qui passaient, au dire des moines qu'il consultait, pour les ouvrages sacrés où les disciples du Bouddha, inspirés par lui, avaient déposé sa doctrine. M. Hodgson recueillait un nombre considérable de ces livres; et, après les avoir consultés lui-même, il les mettait avec la plus louable générosité à la disposition des sociétés de Calcutta, de Londres, de Paris. Il

[1] *Miscellaneous Essays*, t. I, p. 401. — [2] Voir, dans le *Journal des Savants* de 1845, cahiers d'avril, mai et juin, les articles de M. Biot sur l'ouvrage de M. E Burnouf intitulé : *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien.*

fut bientôt constaté que ces ouvrages, composés en sanscrit, étaient les originaux sur lesquels avaient été faites, dans les premiers temps de notre ère, les traductions chinoises, tibétaines, mongoles, transplantant le bouddhisme au nord et à l'est de l'Inde, chez les peuples innombrables qui l'avaient pieusement recueilli, et qui le gardent encore aujourd'hui après tant de siècles.

Presque en même temps que M. Hodgson faisait sa grande découverte, un jeune médecin hongrois, Csoma, de Körös en Transylvanie, enflammé du même héroïsme que naguère notre Anquetil-Duperron, pénétrait seul et sans aucun appui au Tibet; il en apprenait la langue, et il publiait, quelques années plus tard, en 1834, dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale*, et dans les *Recherches* de cette compagnie, des analyses détaillées de deux grands recueils tibétains appelés le *Kah-gyour* et le *Stan-gyour*. Ces deux recueils, dont le premier contient, en 100 volumes, 1083 traités, et dont le second, en 225 volumes, en contient près de 4,000, ne sont, comme leur nom l'indique en tibétain, que des traductions[1] faites, au VII[e] siècle de notre ère, par les missionnaires bouddhiques réfugiés au Tibet. La loi du Bouddha, transportée dans ce pays par des étrangers, y était devenue bientôt la religion dominante; et le bouddhisme tenta de faire alors, pour ces contrées demi-barbares, ce que l'influence bienfaisante du christianisme faisait pour tant d'autres durant le moyen âge. Toutes ces traductions ont reproduit avec la fidélité la plus scrupuleuse les originaux sanscrits, dont la lettre était sacrée et presque divine. Or ces originaux étaient ceux-là mêmes que M. Hodgson avait découverts au Népâl; et la totalité des quatre-vingt-huit ouvrages qu'il s'était procurés, et qu'il avait communiqués si noblement à l'Europe savante, se retrouve dans le recueil du *Kah-gyour*, que, par une autre libéralité non moins admirable, la Société asiatique du Bengale a offert en don à la Société asiatique de Paris, en 1835.

Ainsi les travaux de Csoma de Körös complétaient, de la manière la plus heureuse et la plus inattendue, ceux de M. Hodgson. La traduction tibétaine tout entière était un gage irréfutable de l'authenticité du texte sanscrit. Pour connaître désormais le bouddhisme, on pouvait indifféremment s'adresser, soit à la langue tibétaine, soit à la langue sanscrite; seulement, cette dernière l'emporte sur l'autre de toute la

[1] M. Ph. Ed. Foucaux, traduction française du *Rgya tch'er rol pa*, préface, page VII, en note : *gyour* veut dire « traduction; » *kah* ou *bkah* veut dire « commandements; » et *stan* ou *bstan*, « instructions. »

supériorité de l'original à la copie. C'est ainsi que le *Lotus de la bonne loi* (*Saddharma poundarika*), que M. E. Burnouf traduisait sur le sanscrit, est en tibétain dans le septième volume du *Kah-gyour*, et que le *Rgya tch'er rol pa*, que M. Ph. E. Foucaux, interprétant le premier parmi nous un texte tibétain, a traduit du second volume du *Kah-gyour*, a pu être revu par lui sur le texte sanscrit du *Lalitavistara*, dont il n'est que l'exacte contre-épreuve.

Il n'est que faire d'insister pour que l'on comprenne combien est importante une telle concordance, qui s'est établie entre les livres religieux de ces deux peuples, comme jadis se sont faits aussi des échanges analogues entre les Grecs et les Arabes, qui traduisirent avec une égale ardeur les livres scientifiques de leurs maîtres.

A ce premier témoignage du tibétain contrôlant le sanscrit, vinrent bientôt s'en ajouter d'autres. Sur les traces de Csoma, et avec le secours de ses ouvrages, M. Schmidt, de l'Académie de Saint-Pétersbourg, qui avait étendu la démonstration en traduisant des versions tibétaines de livres sanscrits, comme l'a fait plus tard M. Ed. Foucaux, constatait, en outre, que les traductions mongoles reproduisaient, comme les traductions tibétaines, les traités sanscrits du Népâl; et quelques-uns de ces ouvrages, imprimés en Mongolie ou restés manuscrits, se retrouvent dans la belle collection dont M. Schilling de Canstadt, a fait présent à l'Institut de France en 1837. Ainsi les Mongols, comme les Tibétains, se rattachaient, par l'intermédiaire des textes népâlais, à la religion du Bouddha.

Mais, il y a plus, à côté de ces témoignages étrangers, l'Inde elle-même en fournissait un plus direct encore, s'il est possible. Tandis qu'au nord de la presqu'île et dans le Népâl, le dépôt de la loi était conservé dans les livres qu'avait découverts, après plus de deux mille ans, M. Hodgson, d'autres livres non moins authentiques le gardaient, au sud, dans l'île de Ceylan. Toute la prédication de Çâkyamouni avait été consignée dans des Soûtras écrits en pâli, comme ceux du nord l'étaient en sanscrit; et un autre anglais, M. Turnour, avait le bonheur de retrouver et de traduire ces soûtras. On sait que le pâli est au sanscrit ce que l'italien est au latin, et que l'affinité des deux langues du nord et du sud est profondément étroite. Mais les Soûtras pâlis ne sont pas une traduction des Soûtras sanscrits. C'est une rédaction différente de la vie et des prédications du Bouddha; cette rédaction a son originalité propre, elle n'est point une copie. Mais, si la forme est dissemblable, le fonds, destiné à conserver le souvenir des mêmes faits, est absolument identique; et l'on peut voir, par les traductions qu'a don-

nées M. Burnouf de quelques Soûtras singhalais[1], que l'on étudierait le bouddhisme aussi bien dans les uns que dans les autres. Les travaux de M. E. Burnouf devaient s'étendre à la collection singhalaise, après avoir épuisé celle du Népâl, et il devait faire sortir de la comparaison de toutes deux les conséquences les mieux établies et les plus décisives; mais, quoique la mort l'ait arrêté dans ses desseins, il a cependant assez fait dans les deux volumes qu'il a consacrés au bouddhisme indien, pour qu'on voie très-nettement la place essentielle que les Soûtras des Singhalais et leurs annales doivent occuper dans toutes ces questions.

Sans doute, cette seconde collection des Soûtras bouddhiques est faite pour soulever les problèmes les plus intéressants et les plus nombreux. Est-ce dans le sanscrit incorrect et plat du Népâl qu'a été recueillie primitivement la parole du réformateur? Est-ce en pâli, devenu plus tard la langue sacrée de l'île de Ceylan? Est-ce plutôt dans un idiome populaire de l'Inde centrale[2]? C'est ce que l'érudition aura plus tard à décider; mais ces questions, si importantes à d'autres égards, ne sont rien pour le point que nous voulons mettre ici en lumière. Pour nous, la collection singhalaise ne fait que confirmer pleinement tout ce que nous ont appris les livres du Népâl. Elle nous expose, sous d'autres formes, mais avec une entière identité, les principaux faits de la vie de Çâkyamouni et les points les plus caractéristiques de sa doctrine[3].

Ajoutez que, par une autre analogie, qui peut être aussi féconde, les textes pâlis de Ceylan ont été traduits en birman, comme les Soûtras du Népâl ont été traduits, au nord, en tibétain, et que, selon toute apparence, ils l'ont même été encore dans la langue de quelques autres peuples au delà du Gange à l'est. Mais les traductions birmanes, qu'avait souvent étudiées M. E. Burnouf pour ses travaux, pourront être aussi utiles à consulter que celles du Bot et de la Mongolie.

Voilà déjà, selon moi, un ensemble de faits philologiques de la plus grande importance, et qui tous établissent de la manière la plus incontestable l'authenticité des livres bouddhiques. Mais, au milieu de tous ces faits, quelque certains qu'ils soient, il n'y a pas une seule date précise, et, avec nos habitudes européennes, cette lacune suffit presque à elle seule pour infirmer et détruire tout le reste. Quand a vécu le Bouddha? A quelle époque a-t-il apparu dans la société indienne, et a-t-il tenté de la convertir à la foi nouvelle? Voilà ce que nous voulons

[1] M. E. Burnouf, traduction du *Lotus de la bonne loi*, p. 449, 490, 534. — [2] M. E. Burnouf, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, p. 15 et 16. — [3] *Ibid.* p. 30, et aussi *le Lotus de la bonne loi*, p. 449 et 859.

savoir, et, tant qu'il reste du doute ou une obscurité sur ce point capital, nous hésitons et nous refusons de croire à quoi que ce soit.

A ne consulter que les monuments brahmaniques, on n'aurait aucune réponse à cette question. Si les brahmanes ont gardé, sur ce fait, le plus complet silence, ce n'est pas dédain pour des adversaires qu'ils ont vaincus et qu'ils méprisent profondément; ce n'est pas pour ensevelir dans l'oubli une croyance qu'ils détestent. Ils ont eu tout autant de négligence pour eux-mêmes, et le brahmanisme, qui n'a pas fait sa propre histoire, s'est abstenu de faire celle de ses ennemis. Heureusement que les Tibétains, au nord, les Singhalais, au sud, et surtout les Chinois, à l'est, ont eu plus de sollicitude. Ces trois peuples nous ont conservé, chacun à leur manière, le souvenir de cette grande époque. Mais ils ne s'accordent pas entre eux, et les dates nombreuses qu'ils assignent à la mort du Bouddha diffèrent de plusieurs siècles. Dans l'incertitude qui plane encore sur cette question capitale, et après bien des recherches, M. Eug. Burnouf s'était arrêté à la date des Singhalais, c'est-à-dire à la plus récente, celle qui place la mort du Bouddha en l'an 543 avant l'ère chrétienne[1]. Je ne me propose pas d'entrer dans une discussion aussi épineuse, et où les juges compétents ont encore tant de peine à se guider. Je préfère accepter la grave autorité de M. E. Burnouf, que le monde savant respecte autant qu'aucune autre, et la suivre sans la soumettre à un trop difficile examen. Tout ce que je veux faire ici, c'est de montrer que ce minimum est incontestable, et que l'existence du bouddhisme dès cette époque est attestée de la manière la moins douteuse par trois ordres de témoignages à peu près également respectables, les historiens grecs instruits par l'expédition d'Alexandre, les inscriptions indiennes récemment découvertes, et les annales chinoises.

Je reprends une à une ces trois sources d'informations, en commençant par la dernière.

On sait que les Chinois, presque seuls parmi les peuples orientaux, ont eu de très-bonne heure l'idée fort louable de fixer dans des documents authentiques le souvenir des événements qui leur semblaient mériter le plus d'attention et d'intérêt. A cet égard, la Chine forme le plus frappant contraste avec l'Inde, qui, dans les ouvrages si nombreux et si divers qui nous restent d'elle, n'a jamais songé à noter d'une manière un peu claire et précise les pas du temps. Elle a laissé les siècles s'écouler, comme sa propre vie, sa propre histoire, sans daigner en conserver aucune autre trace positive que les œuvres de sa pensée.

[1] M. E. Burnouf, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, préface, p. III.

Loin de là, la Chine a toujours été fort occupée de consacrer la mémoire de ce qu'elle a fait ou de ce qu'elle a observé. Le gouvernement impérial s'est chargé de ce soin dès les temps les plus reculés, et il n'a jamais manqué à cette mission, dont l'histoire doit lui savoir bon gré. De là vient que la Chine peut aujourd'hui nous en apprendre, sur les peuples voisins avec qui elle a été en relation, beaucoup plus que ne nous en apprennent ces peuples eux-mêmes, trop désintéressés de leur propre destinée. L'Inde, heureusement, s'est trouvée en contact avec la Chine dès les époques les plus anciennes; et les annales chinoises, à défaut des annales indiennes, peuvent nous donner sur le bouddhisme des renseignements incontestables. Voici déjà quelques-uns des principaux. Je les emprunte à la science bien connue de M. Stanislas Julien, qui, sur la demande soit de M. Biot, soit de M. E. Burnouf, soit de M. Foucaux, les a tirés des sources officielles, et l'on pourrait dire des archives de l'empire chinois.

Dans les annales des Han, l'historiographe Pan-Kou, chargé de les rédiger sous l'empereur Ming-Ti, de l'an 58 à l'an 76 de notre ère, parle d'une expédition faite par un général chinois, dans la troisième année de la période Youan-cheou, c'est-à-dire 120 ans avant l'ère chrétienne, contre des barbares, au nord du grand désert de Gobi, auxquels il prit une statue de couleur d'or, qu'ils adoraient. Cette statue, d'après tous les commentateurs de l'ouvrage de Pan-Kou, était celle du Bouddha, dont ces peuples avaient, dès cette époque, adopté la croyance; et elle fut rapportée en Chine comme un trophée de la victoire[1]. Ainsi, un siècle et demi tout au moins avant Jésus-Christ, le bouddhisme avait déjà pu se répandre hors de l'Inde, et à plus de 500 lieues de son berceau, chez des peuples qu'il poliçait en les convertissant. Dans ces contrées désolées et peu habitables, le prosélytisme n'avait pas dû faire de bien rapides progrès; et, si les hordes du désert de Gobi étaient déjà bouddhistes, il fallait évidemment que l'apparition du bouddhisme dans l'Inde fût considérablement antérieure.

On sait que la foi nouvelle fut reçue et fondée en Chine publiquement sous l'empereur Ming-Ti, en l'an 61 de notre ère, et que dès lors commença la traduction des livres bouddhiques en langue chinoise. Aussi M. Stanislas Julien a-t-il pu constater que le *Lalitavistara*, rapporté de l'Inde avec quelques autres ouvrages bouddhiques, avait été traduit jusqu'à quatre fois. La première de ces traductions est placée,

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier d'avril 1845, 1er article de M. Biot sur l'ouvrage de M. E. Burnouf, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*. Ce fait était déjà connu par le *Foe-koue-ki* de M. Abel-Rémusat, p. 41.

par les témoignages les plus authentiques des historiens chinois, entre les années 70 et 76 de notre ère, tandis que la dernière descend jusqu'au VIIIe ou au IXe siècle[1]. Il y avait donc, dès le commencement de l'ère chrétienne, des communications actives entre les bouddhistes indiens et les néophytes chinois. Elles consistaient surtout en échange de livres; et la renommée de la religion nouvelle était assez grande pour être parvenue jusqu'aux maîtres du céleste empire; ils envoyaient des missions dans l'Inde pour en rapporter les Soûtras bouddhiques; et, dans leur enthousiasme pour tant de sagesse et de sainteté, ils n'hésitaient point à embrasser la croyance du Bouddha, dès qu'ils l'avaient suffisamment connue. Il paraît que ces relations religieuses de la Chine et de l'Inde avaient commencé en l'an 217 avant notre ère, par le voyage d'un apôtre samanéen, qui, à travers mille périls, avait pénétré le premier dans l'empire du Milieu. (Voir le *Foe-koue-ki*, p. 41.) Ce fait est consigné, comme les précédents, dans les annales chinoises, et a été rappelé par M. Landresse dans l'excellente préface qu'il a mise en tête du *Foe-koue-ki*, de M. Abel-Rémusat, page XXXVIII.

Ce que M. Stanislas Julien a fait pour le *Lalitavistara* de M. Ed. Foucaux, il l'a fait également pour le *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf. Il a constaté, par les ouvrages des historiographes chinois, que le *Lotus* avait été traduit trois fois en langue chinoise, et que la première traduction est de l'an 280 de notre ère. Mais, à ce renseignement, l'historien qui le donne en ajoute un autre plus curieux encore. Il nous apprend que le *Lotus de la bonne loi* avait été composé dans l'Inde mille ans à peu près avant l'époque où il écrit lui-même; et, comme cette époque, qui correspond à celle de la dynastie des Thang, peut s'étendre de l'an 618 à l'an 904, il s'ensuit que le *Lotus de la bonne loi* a dû être composé un siècle au moins, et quatre siècles peut-être, avant notre ère. M. E. Burnouf se proposait de discuter ces faits tout au long dans la préface qu'il devait mettre à la traduction du *Lotus*. On ne saurait trop regretter ce travail, dont la mort nous a privés, comme de tant d'autres que méditait encore M. E. Burnouf; mais ces faits, réduits à eux seuls et sans les explications fécondes qu'ils lui auraient fournies, en disent assez. Les livres canoniques du bouddhisme indien passent en Chine dès les premiers temps de l'ère chrétienne, et ils y deviennent l'objet d'un culte fervent et d'une adoration qui ne s'est point démentie, quelque peu justifiée qu'elle puisse nous paraître.

Je me borne à ces faits parmi ceux que pourraient nous fournir les

[1] Voir la note de M. Stanislas Julien dans le *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, préface, p. XVII.

annales chinoises. Ils nous intéressent plus particulièrement, puisqu'ils concernent les deux ouvrages dont je veux tirer une exposition de la morale et de la métaphysique du bouddhisme. Mais je quitte cet ordre de témoignages, et je passe à ceux que nous donne l'Inde elle-même; ils sont à la fois plus directs et plus anciens que ceux que je viens de rappeler.

Il y a vingt ans à peu près que l'on découvrit, dans diverses parties de l'Inde centrale, au nord, à l'est et au sud-ouest, des inscriptions gravées sur des rochers, sur des colonnes, sur des pierres. C'était presque la première fois que l'Inde offrait à la curiosité européenne des monuments de ce genre, dont, jusque-là, on la croyait complétement privée. Bientôt M. James Prinsep, secrétaire de la Société asiatique du Bengale, déchiffra ces inscriptions avec la sagacité et l'érudition qui lui ont fait un nom célèbre, bien que lui aussi soit mort fort jeune avant d'avoir rempli sa carrière[1]. Ces inscriptions étaient en dialecte mâgadhî, c'est-à-dire dans le dialecte de la province du Magadha, l'une des contrées les plus fameuses de l'Inde, et celle même où, selon toutes les traditions, le bouddhisme avait paru et s'était le plus tôt développé. Elles contenaient des édits d'un roi nommé Piyadasi, donnant à ses peuples des conseils de morale, recommandant la tolérance, et favorisant l'introduction des croyances nouvelles. Peu de temps après les explications de M. James Prinsep, M. Turnour, déjà versé dans l'étude des monuments pâlis de Ceylan, démontra que le Piyadasi de ces inscriptions mâgadhîes était le même qu'Açoka, roi du Magadha, qui joue un très-grand rôle dans les premiers siècles de l'histoire du bouddhisme, et dont la conversion, dans la dixième année de son règne, est racontée dans le *Mahâvamsa* au chapitre v, et du chapitre xi au chapitre xx[2]. Un autre ouvrage singhalais, le *Dipavamsa*, que citait encore M. Turnour, place l'avénement d'Açoka deux cent dix-huit ans après la mort de Çâkyamouni, c'est-à-dire vers l'an 325 avant notre ère, si l'on adopte la date singhalaise de 543 avant J. C. pour la mort du Bouddha. Plus tard, d'autres découvertes du même genre vinrent confirmer ces premières données, et l'on a retrouvé déjà, dans trois endroits au moins, à Guirnar, à Dhauli, à Kapour di Guiri, sans parler de Dehli, d'Allahabad, etc., des reproductions à peu près identiques des édits religieux de Piyadasi. Les dialectes sont un peu différents selon les provinces; mais, au fond, les édits sont les mêmes, et les expressions n'offrent que des variantes

[1] Voir le *Journal de la Société asiatique du Bengale*, t. VI, p. 580, 600, 796, 965, etc., et t. VII, p. 238, 255, 273, 449, etc. — [2] M. Turnour, *Journal de la Société asiatique du Bengale*, t. VI, p. 1054, année 1837.

presque insignifiantes. On sent tout ce que de tels rapprochements donnent d'authenticité à ces révélations tout à fait inespérées.

On savait, en outre, que l'un des trois conciles qui avaient constitué l'orthodoxie bouddhique et avaient arrêté le canon des écritures s'était tenu sous le règne d'Açoka et par sa protection toute-puissante. En 1840, M. le capitaine Burt a découvert, sur une montagne près de Bhabra, entre Dehli et Djaypour, une inscription de ce même roi Piyadasi, qui lève tous les doutes que pourraient encore laisser les autres[1]. Celle-ci, écrite dans la même langue, est, comme le dit M. E. Burnouf[2], une sorte de missive adressée par le roi Piyadasi aux religieux bouddhistes réunis en assemblée dans le Magadha. Le roi indique aux membres du concile les points principaux sur lesquels doivent porter leurs délibérations, l'esprit qui doit les inspirer, et les résultats qu'ils doivent poursuivre. Ce qui donne à cette inscription de Bhabra une importance toute spéciale, c'est que le nom même du bienheureux Bouddha, dont Açoka défend la croyance, s'y trouve répété à plusieurs reprises, tandis qu'il ne se rencontre pas dans les autres monuments[3].

Les conséquences si graves qui en sortent pour l'histoire du bouddhisme et celle de l'Inde ont été acceptées dans toute leur étendue par M. Prinsep, par M. Turnour, par M. Lassen[4], par M. E. Burnouf et par M. Albrecht Weber[5], et je crois qu'il serait bien difficile de contester l'autorité de pareils juges. Mais M. Wilson[6], dont le sentiment est d'un si grand poids dans ces matières, n'est pas du même avis; et, après un examen approfondi des inscriptions de Guirnar, de Dhauli et, de Kapour di Guiri, il ne veut reconnaître ni le roi Açoka dans Piyadasi, ni un caractère bouddhique, ce qui est plus grave, dans les exhortations morales que le monarque adresse à ses sujets. Il est vrai que M. Wilson, ainsi que le remarque M. E. Burnouf[7], ne s'est pas occupé de l'inscription de Bhabra, la plus décisive de toutes, bien qu'elle fût publiée depuis plus de dix ans. Ce n'est pas, d'ailleurs, que M. Wilson conteste l'antiquité de ces monuments; et, comme, dans le 13ᵉ édit de Guirnar, il est question de plusieurs rois grecs successeurs d'Alexandre, qui y sont désignés par leur nom, M. Wilson admet sans contestation que ces

[1] Voir l'explication de cette inscription dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale*, t. IX, p. 616 et suiv., année 1840. — [2] *Lotus de la bonne loi*, p. 711. — [3] *Ibid.* p. 724 et 725. — [4] M. Ch. Lassen, *Indische Alterthumskunde*, p. 228 et suiv. — [5] M. Albrecht Weber, *Die neuern Forschungen über das alte Indien*, p. 34; discours lu à la Société scientifique de Berlin en mars 1854. — [6] M. Wilson, *Journal de la Société asiatique de la Grande-Bretagne*, t. XII, p. 153 et 240. — [7] M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 711, note 3.

édits remontent au temps qu'on leur assigne communément[1]. Je ne sais ce que M. Wilson pense des objections que lui a opposées M. E. Burnouf dans son X^e appendice au *Lotus de la bonne loi;* mais, en face de ces arguments nouveaux, après ceux de MM. Prinsep, Turnour et Lassen, il ne parait pas qu'il puisse y avoir encore de doute; et, si Piyadasi n'est pas l'Açoka du Magadha, il est très-certainement un roi bouddhiste imposant la doctrine de Çâkyamouni à ses sujets, vers la fin du quatrième siècle avant l'ère chrétienne.

Il n'en faut pas davantage pour l'objet qui nous occupe en ce moment, et j'abandonnerais les sources indiennes pour passer aux sources grecques, si je ne voulais prouver par un dernier exemple combien les découvertes que chaque jour amène dans l'Inde confirment de tout point les grands résultats que je viens d'indiquer sommairement. Sur les parois de belles grottes creusées dans une montagne de granit, près de Bouddha-Gaya, dans le Maghada, on a trouvé des inscriptions dans le même dialecte que les grandes inscriptions de Guirnar et de Dehli, et qui nous apprennent que ces grottes ont été destinées à l'habitation et à la retraite de mendiants bouddhistes par le roi Daçaratha, second successeur d'Açoka, et par Piyadasi lui-même, qui est nommé dans trois de ces inscriptions, dont chacune n'a que trois ou quatre lignes[2]. Ces inscriptions ne peuvent pas être très-postérieures à l'an 226 avant notre ère[3]; et, bien qu'elles soient beaucoup moins importantes que les grands édits dont je viens de parler, on voit qu'elles s'y rapportent d'une manière frappante, en les contrôlant par un détail qui, tout mince qu'il est, n'en est pas moins intéressant. Je ne doute pas qu'avec le temps on ne découvre peu à peu dans l'Inde une foule de faits aussi authentiques et aussi décisifs.

On voit que les inscriptions de Piyadasi, quel qu'en soit l'objet, quel que soit le roi qui ait publié ces édits en les gravant sur la pierre, sont contemporaines à peu près de l'expédition d'Alexandre. C'est une date désormais acquise à l'histoire de l'Inde et du bouddhisme.

Des faits que nous ont attestés les compagnons du héros macédonien ou leurs successeurs, je n'en rappellerai qu'un seul, qui me semble démontrer que les Grecs ont connu les bouddhistes, comme ils ont connu les brahmanes. Néarque[4] et Aristobule[5], qui suivirent Alexandre

[1] M. Wilson, *Journal de la Société royale asiatique de la Grande-Bretagne*, t. XII, p. 235. — [2] M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 774 et 778. — [3] *Ibid.* p. 778. — [4] Néarque, dans Strabon, XV, p. 716; fragments de Néarque, p. 60, éd. Firmin Didot. — [5] Aristobule, dans Strabon, XV, p. 701; fragments d'Aristobule, p. 105, éd. Firmin Didot.

et lui survécurent, ne nomment que ces derniers, sans que rien indique qu'ils aient connu les autres; mais Mégasthène, qui, trente ans plus tard à peu près, pénétra jusqu'à Patalipouttra, à la cour du roi Tchandragoupta, indique certainement les bouddhistes dans les Sarmanai ou Garmanai, dont il fait une secte de philosophes opposés aux brahmanes [1], et qui s'abstiennent de vin et de tous rapports sexuels. A ces traits, et à l'étymologie même du mot, tout effacée qu'elle est, on ne peut méconnaître les bouddhistes, qui se sont donné spécialement le nom de Çramana, ou d'ascètes domptant leurs sens. On ne peut les méconnaître non plus à cet autre trait que rappelle aussi Mégasthène : «les Sarmanes, dit-il, ont avec eux des femmes qui participent à leur philosophie, et qui, comme les hommes, sont vouées à un chaste célibat.» Enfin Mégasthène ajoute que ces philosophes, pleins de frugalité, vivent des aliments qu'on leur donne et que personne ne leur refuse. N'est-ce pas là, je le demande, une description fidèle des mœurs particulières aux bouddhistes et que les brahmanes n'ont jamais partagées? Ne se rappelle-t-on pas que le célibat et la mendicité sont deux conditions imposées par le Bouddha à ses religieux? Si Mégasthène est le seul des historiens grecs de cette époque à parler aussi distinctement des bouddhistes, c'est que, selon toute apparence, il est le seul qui en ait vu. Dans la partie du Penjab où pénétra l'expédition macédonienne, le bouddhisme ne s'était pas propagé, tandis qu'il florissait dans la contrée dont Patalipouttra était la capitale [2]. Onésicrite, Néarque, Aristobule, ne rencontrèrent pas de bouddhistes sur les bords de l'Indus et de l'Hypasis; Mégasthène dut en rencontrer beaucoup sur les bords du Gange. Je ne doute pas non plus qu'il ne faille reconnaître encore des bouddhistes dans les Pramnes (corruption du mot Sarmanes), dont parle Strabon [3], adversaires des brahmanes, dont ils se moquent et qu'ils traitent de charlatans.

A ces renseignements, qui nous ont été transmis par les Grecs, j'en ajoute un dernier. Le nom de Bouddha est cité pour la première fois par saint Clément d'Alexandrie, c'est-à-dire dans le IIIe siècle de notre ère [4]; et, comme saint Clément tire de Mégasthène tout ce qu'il dit des philosophes indiens, il ne serait pas impossible de supposer qu'il lui

[1] Mégasthène, dans Strabon, XV, p. 711; *Fragments des historiens*, t. II, p. 435, éd. Firmin Didot. — [2] C'est à Patalipouttra, capitale du Magadha, que fut convoqué le concile auquel s'adresse Piyadasi dans la missive dont il a été question plus haut. Voir M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 727. — [3] Strabon, livre XV, p. 494, éd. de Casaubon. — [4] Saint Clément d'Alexandrie, Stromat. I, p. 305, éd. de Sylburge.

emprunte aussi le nom du réformateur; car l'ambassadeur de Séleucus Nicator l'aura sans doute entendu prononcer plus d'une fois dans le cours de son voyage, et dans une ville qui avait été d'assez bonne heure le centre de la réforme.

Ainsi les documents les plus avérés, grecs, indiens, chinois [1], s'accordent et se soutiennent pour attester, de la manière la plus irrécusable, que le bouddhisme existait dans l'Inde avant l'expédition d'Alexandre; ainsi nous pouvons admettre sans scrupule la date minimum de la mort du Bouddha que nous empruntons des Singhalais; et, quand nous parlerons de la morale bouddhique, nous pourrons être assurés que cette prédication s'est bien réellement adressée aux populations indiennes six siècles avant l'ère chrétienne, en essayant de les convertir à des croyances meilleures, et de renverser la foi antique des Védas, jugée désormais insuffisante pour conduire l'homme au bien et au salut.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

EXAMEN D'ÉCRITS concernant la baguette divinatoire, le pendule dit explorateur, et les tables tournantes, avec l'explication d'un grand nombre de faits exposés dans ces écrits.

SEPTIÈME ARTICLE [2].

III[e] PARTIE.

DES TABLES TOURNANTES ET DES TABLES FRAPPANTES.

Le *pendule explorateur*, objet d'un travail spécial de notre part, a pu être examiné précédemment avec quelque détail, comme la *baguette*

[1] Les documents arabes, fort curieux pour l'histoire moderne de l'Inde, ne nous apprennent rien sur ces temps reculés; on peut voir le savant mémoire de M. Reinaud sur l'*Inde antérieurement au milieu du XI[e] siècle de l'ère chrétienne, Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XVIII. — [2] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre 1853, page 597; pour le deuxième, celui de novembre, page 669; pour le troisième, celui de décembre, page 768; pour le quatrième, celui de janvier 1854, page 36; pour le cinquième, celui de février, page 172; et, pour le sixième, celui d'avril, page 216.

divinatoire a pu l'être pareillement à cause de l'analogie de son mouvement avec celui du pendule, et de l'étude des sciences occultes à laquelle nous nous sommes livré à l'occasion de nos considérations sur l'histoire de l'alchimie. C'est donc *spontanément* que nous avons écrit sur le pendule explorateur et la baguette divinatoire. Il en a été autrement des *tables tournantes;* l'examen que nous en faisons est *tout à fait accidentel*, et nous voulons que le lecteur le sache bien avant d'aller plus loin.

L'Académie des sciences renvoya à l'examen d'une commission, dont nous étions le rapporteur, d'abord un mémoire sur la *recherche des eaux souterraines au moyen de la baguette divinatoire, par M. Riondet (du Var)*, et, plus tard, une lettre *sur le mouvement circulaire des tables, par M. Kœppelin, de Colmar.* Ce fut dans le temps écoulé entre ces deux communications que nous entendîmes parler pour la première fois des *tables tournantes*, et que nous apprîmes l'application que plusieurs organes de la presse avaient faite à ce phénomène de l'explication que nous avions donnée du mouvement du *pendule explorateur.* Voilà ce qui nous a engagé à traiter ce sujet. C'est donc, nous le répétons, une cause purement *accidentelle.* Dès lors le lecteur ne devra pas s'étonner de notre brièveté et de ce que nous n'insisterons guère que sur le *mouvement rotatoire des tables*, voulant, quant à leur langage, nous borner à un résumé historique, suffisant pour montrer l'analogie qu'elles peuvent avoir avec la baguette divinatoire répondant aux questions qu'on lui adresse. Par ces motifs, et dans l'impossibilité où nous serions, lors même que nous le voudrions, de faire un examen critique des écrits concernant les *tables tournantes* et les *tables frappantes* ou *parlantes*, en les prenant dans l'ordre de leur publication, nous parlerons des phénomènes des tables suivant l'ordre où ils sont parvenus à notre connaissance; nous traiterons, en conséquence, des *tables tournantes*, et ensuite des *tables frappantes* ou *parlantes*.

§ 1er. — Des tables tournantes.

Nous l'avouons, lorsque nous entendîmes parler des *tables tournantes*, et que nous apprîmes qu'on en avait expliqué le mouvement rotatoire, conformément à l'explication que nous avions donnée, en 1833, du mouvement du *pendule explorateur*, l'explication nous parut fondée, et, malgré toutes les objections qu'on y a faites depuis, nous la croyons vraie encore dans bien des cas, comme nous le dirons dans la quatrième partie. Quant à présent, parlons des faits dont nous avons été

témoin, et exposons-les méthodiquement afin d'en rendre la comparaison plus facile avec ce que nous avons dit de la baguette et du pendule explorateur.

Premier et deuxième fait.

Une personne applique la main sur un guéridon ou une petite table ronde, et il arrive que le meuble reste en repos ou qu'il tourne sur lui-même.

Nous avons été témoin des deux faits.

Troisième et quatrième fait.

Plusieurs personnes appliquent les mains sur un guéridon ou une table ronde, de manière à établir une chaîne continue parce qu'elles se touchent les doigts, ou elles les y appliquent sans se toucher.

Le meuble reste en repos ou il prend un mouvement de rotation.

Témoin de ces faits, mais bien plus souvent de faits négatifs que de faits positifs, nous n'avons jamais eu l'occasion, dans le cas de mouvement, d'observer qu'il ait été hors de proportion avec une action que les mains apposées sur la table étaient susceptibles d'exercer latéralement; nous ne parlons, bien entendu, que de ce que nous avons vu.

Le mouvement, en effet, n'aura jamais lieu tant que les mains presseront la table perpendiculairement; mais, à cause de la difficulté de maintenir cette pression constamment perpendiculaire durant un laps de temps variant d'un quart d'heure à une heure et plus, il arrive que l'action des mains est représentée par une action perpendiculaire inefficace pour le mouvement et une action latérale de gauche à droite ou de droite à gauche, qui seule est capable de mettre la table en mouvement. C'est pour mettre cette pression latérale en évidence que l'on avait proposé : 1° de faire presser la table par l'intermédiaire d'une bille placée sous chaque doigt. Dans le cas où la pression aurait été simplement perpendiculaire, la bille serait restée en place; dans le cas contraire, elle se serait échappée à gauche ou à droite, et même en avant ou en arrière, 2° ou de la faire presser par l'intermédiaire de *dames*, dont la place aurait été circonscrite d'un trait. Dans le cas d'une pression latérale, elles seraient sorties de leurs cercles respectifs; 3° ou de la faire presser par l'intermédiaire de deux cercles égaux dont l'inférieur eût été fixé à la table d'une manière quelconque, tandis que la surface supérieure de ce cercle, excessivement lisse ou polie, aurait été en con-

tact avec la surface inférieure du second cercle pareillement polie. Pour peu qu'il y eût eu pression latérale, ce cercle, en glissant, aurait cessé de couvrir le cercle inférieur; 4° ou de faire placer chaque doigt entre deux traînées de sable fin; dans le cas d'un pression latérale, le sable aurait été déplacé dans le sens du mouvement.

Plusieurs auteurs ayant attribué le mouvement des tables à un *fluide impondérable* obéissant à une volonté d'homme, un physicien d'Italie a imaginé un appareil composé d'un anneau métallique, qu'il jugeait de nature à conduire le *fluide* supposé dans une table entourée de l'anneau et y communiquant; il n'y a pas eu le moindre mouvement les mains étant apposées sur l'anneau.

L'illustre M. Faraday n'a pas été plus heureux lorsqu'il s'est agi de rechercher s'il y avait manifestation d'électricité ou de magnétisme; il a fait dépendre le mouvement d'une suite d'impulsions qui se distribuaient dans toute la masse de la table, de manière qu'il arrivait un moment où leur somme, en en surmontant l'inertie, la mettait en mouvement.

§ 2. — Des tables frappantes ou *parlantes*.

Il est clair, par ce que nous venons de dire des *tables tournantes*, qu'elles se sont présentées à nous comme des objets d'étude qui ne sortaient pas de nos recherches habituelles, surtout après l'application faite à leur mouvement par d'autres que par nous, de notre explication du mouvement du pendule explorateur. Ce n'est que plus tard que nous avons entendu parler des merveilles de leur intelligence. Un examen critique des écrits dont elles ont été l'objet, correspondant à celui que nous avons fait précédemment des écrits concernant la baguette et le pendule explorateur, serait impossible; car les premiers n'étant pas *spéciaux* comme les seconds, nous serions entraîné dans des discussions tout à fait en dehors du cadre de ce journal. C'est ce que le lecteur verra par le résumé succinct que nous allons tracer des choses les plus générales qui sont exposées dans les écrits auxquels nous faisons allusion.

L'extrême variété des matières traitées dans les écrits américains sur *les tables*, que nous avons eu l'occasion de parcourir, est telle, que celui qui voudrait en rendre un compte critique et raisonné véritablement instructif devrait aborder toutes les questions principales que soulèvent les diverses manières dont on s'est représenté le monde invisible. Car ces écrits admettent sans discussion la réalité du magnétisme animal,

de l'art divinatoire, de la nécromancie ou plutôt des moyens d'évoquer les esprits des morts. Il faudrait donc discuter d'abord si cette réalité existe, et, dans le cas de l'affirmative, discuter le degré de probabilité des propositions particulières qu'on avance comme faits démontrés, et, de plus, envisager le sujet au point de vue théologique, afin de distinguer le *licite* de ce *qui ne l'est pas*. Le critique serait donc obligé de traiter des sujets tout à fait en dehors de celui dont nous avons posé les limites, en parlant, dans notre introduction, des réserves que nous y faisions pour ne pas sortir du champ de nos études habituelles.

S'il est vrai qu'en Amérique l'origine de la direction des idées vers le monde invisible remonte à la famille Fox, voici comment les faits se seraient passés.

A Hydesville, village de l'État de New-York, se trouve une maison dans laquelle un locataire entendait des bruits qui semblaient des coups frappés à la porte et dans différents endroits de la maison, sans qu'il pût s'en expliquer la cause. La famille Fox, méthodiste, qui, après lui, habita cette maison en 1848, entendit des bruits semblables, mais plus forts et plus fréquemment répétés.

La famille Fox comptait quatre individus, le mari et la femme et deux jeunes filles.

Un soir, celles-ci étaient près de se coucher et des coups se faisaient entendre, quand une d'elles, sans intention, ayant fait claquer ses doigts, le bruit fut aussitôt reproduit comme par un écho; l'autre jeune fille frappe dans sa main en disant comptez 1, 2, 3, 4, 5, et on lui obéit.

M[me] Fox demande l'âge de ses enfants, et un nombre de coups égal à celui des années de chacun d'eux est la réponse.

A la question, êtes-vous un être humain? Silence absolu.

Si vous êtes un esprit, répondez par deux coups? Et les deux coups sont frappés.

Enfin l'esprit répond qu'il est celui d'un colporteur que l'on assassina à l'âge de 31 ans, et que l'on enterra dans la maison : il se nommait Charles Rayn, dit-il.

Le langage de l'esprit était fort simple; on prononçait successivement la série des lettres de l'alphabet, et il frappait à chaque lettre que l'on prononçait dans l'ordre des mots de la réponse. Exemple : pour le mot *Charles* il frappait successivement :

Dans la première revue de l'alphabet, aux lettres C H;
Dans la deuxième, aux lettres . . . . A R;
Dans la troisième, à la lettre . . . . L;
Dans la quatrième, aux lettres . . . . E S.

En écrivant successivement les lettres frappées, on avait le mot *Charles*.

A peine ces faits furent-ils connus, que des voyageurs en foule voulurent les constater à Hydesville, sur les lieux mêmes. La famille Fox ayant quitté ce village pour habiter à Rochester, les mêmes faits s'y reproduisirent, et des milliers de personnes en furent témoins.

C'est ainsi que les *manifestations spirituelles*, ou le *spiritualisme*, comme on dit en Amérique, se propagèrent rapidement dans tous les États de l'Union.

Les phénomènes par lesquels les *esprits* se manifestent sont très-différents et fort variés; nous en citerons, comme exemples, de plusieurs sortes.

A. — PHÉNOMÈNES D'ACOUSTIQUE.

Il est des bruits que l'on compare aux sons que rendent des planches, des tables frappées plusieurs fois de suite par l'articulation d'un doigt ployé en deux; d'autres rappellent le cri de la scie, les bruits d'un rabot passé contre une planche, de la navette du tisserand, de la pluie tombant contre un toit ou des vitres, le mugissement des vagues de la mer, et même le roulement du tonnerre.

On entend quelquefois le son des cloches, des marches militaires, des airs de violon, de guitare...

B. — PHÉNOMÈNES DE TRANSLATION.

Sans cause apparente ou sur la demande d'une personne, des meubles comme tables, secrétaires, commodes, des pupitres, des livres, des objets de toutes sortes, se mettent d'eux-mêmes en mouvement, des tables se penchent au delà de 45 degrés et cependant des objets qu'elles supportent ne glissent point à terre.

Des vases se renversent, se brisent sans cause apparente.

Des projectiles lancés, on ne sait d'où, brisent des fenêtres, des glaces, etc.

Des hommes sont transportés du bout d'un appartement à l'autre: il en est qui restent suspendus quelques instants en l'air contre la loi de la pesanteur.

C. — PHÉNOMÈNES OPTIQUES.

Des fantômes ou images d'hommes, de femmes, d'enfants, apparaissent; quelquefois on ne voit que des mains sans bras.

Des colonnes grises vaporeuses se montrent dans l'air.

Un appartement paraît tout à coup éclairé et un appartement éclairé cesse à l'instant de l'être.

D. — PHÉNOMÈMES INTELLECTUELS.

Les phénomènes intellectuels ne sont pas bornés aux réponses faites à des questions dont nous avons cité des exemples.

Les esprits composent des phrases, et des ouvrages même en prose et en vers. La bibliothèque de l'Institut possède les opuscules d'une *chaise* de la Guadeloupe qui sortent de l'imprimerie du gouvernement; elles comprennent les pièces suivantes :

1° *Juanita*, nouvelle en prose;

2° Le *Magnétisme*, proverbe à six personnages;

3° *Inspirations*.

4° *Poésies*, l'éditeur fait observer que *l'esprit s'est contenté, dans ces vers, de la rime euphonique, et qu'il n'a pas cru devoir les corriger.*

A en juger par les quatrains adressés à Mademoiselle V. . . , Mademoiselle E. . . , Mademoiselle M. . . , Mademoiselle C. . . , l'esprit serait masculin, et plusieurs de ses vers rappellent ceux du Fidèle berger de la rue des Lombards, notamment le quatrain adressé à Mademoiselle C. . .

Il est un ange, jeune fille,
Qui, simple à la fois et gentille,
Promet un céleste bonheur,
A celui qui prendra son cœur.

On voit que les phénomènes extraordinaires que nous venons de passer en revue ont été attribués, dès l'origine de leur manifestation, à des causes intelligentes, à des *esprits*.

Les croyants américains disent que les *esprits* se donnent eux-mêmes pour appartenir à des catégories fort différentes dont nous compterons trois principales.

1re Catégorie. — Esprits d'individus de l'espèce humaine qui sont morts.

a. Ils peuvent être ceux de parents ou d'amis des personnes qui les interrogent, soit directement, soit indirectement comme nous le dirons tout à l'heure, par l'intermédiaire des individus qu'on nomme des *médiums* aux États-Unis.

b. Ils peuvent être ceux d'individus qui n'ont eu aucun rapport avec

les personnes auxquelles il se *manifestent;* tel est l'esprit du colporteur *Charles Rayn*, qui se *manifesta*, dès 1848, à la famille Fox, lorsqu'elle demeurait à Hydesville.

c. Ils peuvent être ceux des personnes qui ont joué un grand rôle dans l'histoire des États-Unis, tels que Washington, Jefferson, Adams, etc.

d. Ils peuvent être ceux de soi-disant réformateurs de religion, des chefs de sectes, d'illuminés tels que Luther, Calvin, Swedenborg, Martin.....

e. Ils peuvent être ceux d'apôtres, de saints.

f. Ils peuvent être ceux de damnés.

2e *catégorie.* — Esprits célestes.

Il en est qui se sont donnés pour des anges et pour Jésus-Christ même!

3e *catégorie.* — Esprits infernaux.

Il en est qui se disent esprits infernaux, diables, démons, Satan.

Il faut parler maintenant des *médiums.*

Peu de temps après que le public américain connut les phénomènes qui s'étaient passés dans la famille Fox, certaines personnes furent distinguées d'une manière toute spéciale par la puissance de déterminer les *esprits* à se manifester, que leur attribuèrent les croyants. De là leur nom de *médiums,* qui signifie intermédiaire entre les *esprits et les hommes dépourvus de la puissance d'agir sur les mêmes esprits.*

L'aptitude des citoyens des États-Unis pour le commerce et l'industrie est incontestable : le monde entier la connaît. Eh bien, elle n'a pas fait défaut lorsqu'il s'est agi d'entrer en communication avec les esprits.

Aujourd'hui on est *médium* aux États de l'Union comme on y est marchand, industriel, médecin, avocat, et l'on assure que les médiums en réputation trouvent de grands avantages pécuniaires à mettre le commun des hommes en rapport avec les esprits.

Au commencement de 1853, on ne comptait pas moins de 700 *médiums* dans la ville de Cleveland, et de 1200 dans celle de Cincinnati.

On distingue des *médiums* de différents genres.

a. Il en est un qu'on qualifie de *rapping,* parce que les *esprits* répondent à leur invocation par des bruits semblables à des coups frappés contre quelque corps sonore.

Un jeune professeur de Londres nous parlait, ces jours derniers, d'un célèbre physiologiste anglais qui fait entendre de pareils bruits sans qu'on puisse deviner l'artifice fort simple dont il se sert, lors même qu'on sait qu'il est la cause de ces bruits. Il frappe l'intérieur de sa chaussure avec un des doigts du pied, comme on le fait, par exemple, en posant le doigt *medius* de la main droite sur une table, puis faisant claquer contre elle l'*index* qui était relevé sur lui.

b. Il est des *médiums writing* qui, privés de toute spontanéité, tant est grande la puissance de l'*esprit* dont ils sont possédés, tracent avec une plume ou un crayon tout ce que l'esprit veut leur faire écrire ou dessiner.

Le bras de ces *médiums* est généralement raide comme s'il était affecté du tétanos.

c. Les *médiums speaking*, inspirés par un esprit, prononçent des paroles, soit à l'état de veille ou de sommeil naturel, souvent avec un timbre de voix fort différent de leur timbre habituel. On raconte que des *médiums*, ayant voulu résister à l'esprit qui les possédait, sont tombés dans de violentes convulsions, tant *l'esprit* est jaloux des prérogatives du commandement.

Les *médiums speaking*, en proie à cet *esprit* dominateur, prononcent des sermons, des discours politiques. Ils parlent, assure-t-on, des langues qui leur sont inconnues.

d. Des *médiums* sont mis, par l'esprit qui s'est emparé d'eux, dans un état analogue à celui d'une personne *magnétisée.* A toutes les questions adressées verbalement ou mentalement à l'esprit qui les possède, ils répondent tantôt par des coups frappés dans la main ou par des gestes; tantôt en promenant le doigt sur les lettres d'un alphabet qu'on leur présente.

e. Il est des *médiums* qui, jouissant, à l'état de veille, de la *clairvoyance magnétique*, voient les esprits et les entendent; d'autres racontent, avec des détails minutieux, les visions que leur offre l'esprit qui s'est emparé d'eux.

f. Des *médiums* reproduisent avec la plus grande fidélité les traits de la figure, le son de la voix, l'attitude, les gestes, de personnes qu'ils n'ont jamais vues, assure-t-on.

g. Des *médiums* sont chanteurs.

h. Il en est d'autres qui se livrent avec ardeur à l'exercice de la danse.

Les *médiums*, considérés dans leur ensemble, représentent toutes les facultés que l'antiquité et le moyen âge ont accordées à certains hommes

de connaître le passé, le présent et l'avenir, soit par des inspirations quelconques émanées d'êtres purement spirituels, soit par des cérémonies théurgiques ou des opérations magiques. Avec cette puissance de facultés, il n'est pas étonnant que les *médiums* soient consultés sur toutes choses et sur tous les actes de la vie privée et publique. Ainsi, ils le sont pour les naissances, les mariages, les décès, les inclinations de cœur, les procès, les opérations de banque, les moyens de conserver sa santé et de la rétablir si elle a été troublée.

Il s'agit maintenant de dire comment les *tables* interviennent dans l'histoire dont nous venons d'exposer le résumé. Ont-elles fait découvrir les esprits? ou sont-ce les esprits qui ont indiqué les tables comme les intermédiaires les plus efficaces à assurer leur communication avec l'homme? Cette question est d'autant plus intéressante à résoudre pour l'histoire des découvertes de l'esprit humain, qu'un auteur grave a dit: « SI les tables répondent sur les questions du passé, du présent et de « l'avenir, c'est un phénomène physique et moral aussi grand, plus « grand peut-être que celui résolu par Newton. » Nous partageons cette opinion, mais, avant de conclure définitivement, il y a un *si* à ôter; conséquemment nous ne conclurons pas avant qu'il ait été rayé de la proposition.

Quoi qu'il en soit, si les écrits que nous avons sous les yeux sont exacts, l'homme n'aura point à se prévaloir de la découverte des *tables frappantes*, les *médiums* nous en préviennent; modestes comme ils sont, ils reconnaissent les premiers devoir tout à l'*esprit* qui les possède; absolument passifs, l'esprit dirige à sa guise leurs paroles, leurs écrits, et leurs dessins comme leurs actions; aux yeux de la morale, de l'intelligence, du goût et de la politesse, ils n'ont pas droit à l'éloge, mais ils sont exempts de blâme.

Les *médiums* conviennent devoir aux esprits l'idée des *cercles spirituels*, c'est-à-dire de l'association de plusieurs personnes qui forment la chaîne avec les mains posées sur une table dans l'intention de la faire tourner. Au dire des *médiums*, les *esprits* aiment cette chaîne de personnes qui les désirent, surtout quand elles se préparent à les bien recevoir par des discours et des chants auxquels ils sont très-sensibles.

D'un autre côté, c'est une occasion fort heureuse pour certaines personnes de découvrir qu'elles sont douées de la faculté de *médium*, et, nous le répétons, si les *médiums* ont de la modestie, ils ne sont point insensibles à l'argent; dès lors, apprendre, aux États-Unis, qu'on est apte à le devenir, n'est point une chose indifférente.

Les esprits ne sont pas toujours disposés à répondre aux invocations;

ils se font prier quelquefois, et alors ce n'est qu'après plusieurs jours que, se rendant aux désirs des personnes qui font la chaîne, ils se manifestent par quelques-uns des phénomènes dont nous avons parlé. D'autres fois ils refusent de se manifester à cause de la présence dans le cercle d'une personne qui leur déplaît, ce qu'on pourrait qualifier d'*antimédium*.

Nous avons l'espoir que les *croyants* à la science des *médiums* ne nous accuseront pas d'avoir cherché, dans le résumé que nous venons de tracer, à rabaisser la sublimité de leur science, à diminuer le nombre de leurs connaissances, et à dissimuler les services qu'ils peuvent rendre à la société comme jurisconsultes, financiers, médecins et historiens. Cependant, voulant être vrai avant tout, nous sommes obligé d'apporter à l'éloge quelques restrictions dont nous empruntons la plupart aux écrits mêmes des croyants dans lesquels nous avons puisé les choses merveilleuses que nous venons de raconter.

A. *Les esprits ne disent pas toujours la vérité.*

Les erreurs des *esprits* sur les lieux, les temps, les faits et les personnes semblent d'autant plus graves, plus surprenantes aux croyants, que ceux-ci ne doutent pas de leur faculté de raconter le passé, de voir le présent et de pénétrer dans l'avenir. Ces erreurs étant un fait, elles doivent jeter beaucoup d'incertitude chez le *croyant* sincère qui, ne se fiant pas à sa raison pour se conduire, prendre une résolution, va consulter quelque *esprit* avec l'espoir d'un bon conseil.

Une *table parisienne*, consultée dernièrement sur le sexe d'un enfant encore dans le sein de sa mère, répondit : c'est une *fille;* deux jours après cette réponse l'accouchement donna un garçon à la mère.

B. *Les esprits ne sont pas toujours très-intelligents ni même intelligents.*

Il faut l'avouer, quand on veut juger l'intelligence des *esprits* par leurs réponses, lors même qu'elles sont vraies, celles-ci n'en donnent pas une bien haute idée. Avant tout, convenons qu'un *esprit* doit avoir bien du loisir pour être prêt, en général, à tout moment qui convient à des oisifs, à venir répondre sur l'âge des personnes, le nombre des enfants, la couleur de leurs cheveux; si telle personne absente est à table ou au lit, si elle a un chapeau rose ou un chapeau vert, si elle a des souliers ou des bottes. . . . .

Si nous parcourons les œuvres intellectuelles des esprits, celles qui ont été dictées par des *tables* ou même par une simple *chaise*, comme l'ont été les opuscules en prose et en vers sortis des presses de l'imprimerie du gouvernement à la Guadeloupe, dont nous avons parlé plus haut, nous avouerons que les *purs esprits* ne sont pas de force à

lutter avec des *esprits unis à la matière* dont nous possédons les œuvres intellectuelles; il semblerait cependant, au dire de ces spiritualistes, dont le dédain pour la matière est si profond, que les premiers devraient avoir une supériorité marquée sur les seconds.

C. *Les esprits ne sont pas toujours moraux, ni polis, ni de bon goût dans leur langage.*

Sans entrer dans aucun détail concernant la manière de voir de beaucoup de *médiums* où *d'esprits* en fait de la constitution politique et sociale de l'espèce humaine, nous nous bornerons à dire que ces *médiums* ou *esprits* font bon marché de la famille, et cela n'a rien d'étonnant pour qui connaît ce qu'ils racontent des esprits séparés du corps, qui n'arrivent au ciel qu'après avoir passé dans des sphères successives où tous les appétits charnels sont aussitôt satisfaits que conçus. Au reste, leur amour des jouissances corporelles est parfaitement d'accord avec le cynisme des propos et l'obscénité des discours les plus grossiers que tiennent beaucoup de ces esprits.

Si les esprits américains ont souvent péché contre le bon goût et le langage de la *société polie*, il ne faudrait pas en accuser les sociétés américaines comme moins avancées, moins bien choisies que les sociétés françaises, car le fait suivant prouve qu'il y aurait erreur. Dans un salon du quartier de Paris le plus renommé pour l'esprit du monde, le bon goût du langage et la politesse des manières, se trouvaient deux jeunes femmes spirituelles autant qu'aimables, formant la chaîne sur un élégant guéridon. A en juger par la rapidité du mouvement, l'*esprit* qui animait le meuble semblait heureux de satisfaire le désir de ces gracieuses personnes en même temps qu'il semblait sentir la douceur des quatre mains d'une éclatante blancheur avec lesquelles il communiquait, lorsque, à une question aussi simple qu'aimable que lui adresse une de ces personnes, il répond par un *mot* que nous ne pouvons écrire, mais qui était pire qu'aucun de ceux que Ververt recueillit dans son fatal voyage de Nevers à Nantes. Erreur! si on excusait l'*esprit* en lui attribuant une distraction; le *mot* que la plume se refuse à écrire fut bien dit avec intention; car ces dames, loin de la réponse, pensant ne l'avoir pas entendue, prièrent l'esprit de vouloir bien la répéter. Cette fois le *mot* fut prononcé d'une manière parfaitement claire : la chaîne se rompit, et le guéridon ne tourna plus. Il y a donc à Paris des *esprits* mal élevés et grossiers, aussi bien qu'en Amérique!

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

FRANC. CARELLII NUMORUM ITALIÆ VETERIS TABULAS CCII edidit Cœlest. Cavedonius; *accesserant* Franc. Carellii *numorum quos ipse collegit, descriptio;* Fr. M. Avellinii *in eam adnotationes.* Lips. MDCCCL, in-4° max.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Je me suis arrêté, dans mon dernier article, aux médailles comprises dans la planche LXII, et j'ai à poursuivre mon examen sur celles qui remplissent les planches suivantes. Je n'ai rien à dire des médailles de *Bénévent*, qui consistent toujours, de notre temps, comme dans celui de Carelli, en une pièce unique, dont les exemplaires sont encore assez rares. La légende est BENVENTOD, et non BENEVENTOD, comme avait lu M. Cavedoni, par une inexactitude qu'il a rectifiée lui-même[2]; et, du côté du revers, le mot ΓROΓOM, en lettres partie grecques, partie romaines, qui est certainement le mot latin *probum*, sous-entendu *æs*.

Les médailles de la planche LXIII ont donné lieu, de la part du savant éditeur de Carelli, à d'importantes rectifications sur les attributions admises par son auteur. Ainsi, les médailles que Carelli attribuait aux *Aurauci* de la Campanie, d'après l'inscription grecque du revers qu'il lisait AYPYΓKΩN[3], les mêmes médailles qu'Avellino croyait appartenir à une ville d'*Aurascula*, inconnue dans l'histoire et la géographie anciennes, ou à un peuple *Aurasclini* de la Lucanie[4], sont maintenant bien reconnues pour être les médailles de la ville d'*Asculum*, d'Apulie, d'après la légende AYꟻYΣKΛ, qu'ont offerte des exemplaires bien conservés. C'est à Millingen qu'appartient le mérite de cette restitution[5], confirmée, de nos jours, par les exemplaires acquis à la science, notamment par ceux qui sont entrés récemment dans la collection de Berlin, et qu'a fait connaître M. Friedländer[6]. Sur ces médailles, l'inscription, parfaitement lisible, AYꟻYΣKΛ, offre, par l'insertion du digamma grec,

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juin 1852, p. 337; et, pour le deuxième, celui d'avril 1854, p. 231. — [2] *Ragguaglio dell' opera intitolata:* Fr. Carell. *Num. Ital. vet.* tab. CCII (Modena, 1851, 8°), p. 18. — [3] Fr. Carell. *Num. Ital. vet. Descript.* p. 11. Voy. Sestini, *Letter. numism.* t. II, tav. V, n. 1. — [4] Avellino, *Opuscoli*, t. III, tav. VII, n. 9, p. 116. — [5] *Considérations, etc.*, p. 154-155, et *Supplément*, pl. II, n. 15, p. 9. — [6] *Die oskisch. Münzen*, Taf. VII, 1, 2, 3, 4, p. 54-56; Mommsen, *Die unterital. Dialekte*, p. 201 et 204.

ⱶ, dans le milieu d'un mot, un élément osque qui produit le nom *Aahuskli*, forme osque du nom de la ville que les Romains appelaient *Asculum*, et qui ne peut être que l'*Asculum* d'Apulie, située tout près des frontières des Samnites Hirpins, par conséquent sur un territoire où s'exerçait l'influence de la langue osque mêlée à la langue grecque, de manière à expliquer une légende en caractères grecs avec un élément osque. Le nom entier du peuple, exprimé dans la légende ΑΥⱵΥΣΚΑΙ, était sans doute ΑΥⱵΥΣΚΑΙΝΟΜ ou ΑΥⱵΥΣΚΑΙΝΟΥΜ, comme dans les inscriptions ΛΟΥΚΑΝΟΜ et ΜΑΜΕΡΤΙΝΟΥΜ, qui sont aussi des formes osques, exprimées en lettres grecques. Telle est, du moins, l'opinion de M. Friedländer [1], que je suis très-disposé à admettre, en même temps que je suis en mesure de confirmer, par l'exemplaire très-bien conservé de ma collection, la leçon ΑΥⱵΥΣΚΑ de ces médailles. M. l'abbé Cavedoni ne pouvait manquer d'admettre, sur la foi de Millingen, la restitution à *Asculum* d'Apulie des médailles des prétendus *Aurunces* [2]. Il a fait de même pour la seconde médaille, connue de Carelli, mais d'après un exemplaire défectueux, où ce savant lisait ΑΥΡΥ, au lieu de ΑΥϹΚΑΙΝ, et où il prenait pour une *lionne* l'animal du revers, qui est un *sanglier*. Cette double rectification, proposée en dernier lieu par M. Friedländer, me semble devoir être admise dans la science. J'ajoute que nous possédons maintenant deux autres médailles d'*Asculum*, restées inconnues à Carelli, qui manquent par conséquent dans sa *description* et dans ses *planches* : l'une, qui a pour type principal la *tête d'Hercule coiffée de la dépouille du lion*, et, au revers, la *Victoire debout attachant une couronne à une palme fixée en terre*, avec la légende grecque, ΑΥϹΚΛΑ; l'autre, de plus petit module, qui offre les deux mêmes types sans inscription, toutes les deux encore d'une excessive rareté [3]. La légende ΑΥϹΚΛΑ doit sans doute se compléter par ΑΥϹΚΛΑΝΩΝ, et le type de la *Victoire* est certainement emprunté de la médaille d'argent campanienne, devenue, de nos jours, assez commune [4], qui offre ce type absolument de la même manière.

Aux médailles d'*Asculum* succèdent, sur la même planche LXIII, nos 5

[1] *Die oskisch. Münzen*, Taf. VII, 1, 2, p. 54-56. — [2] Je remarque avec peine que M. Genn. Riccio maintient encore l'ancienne et fautive attribution *des Aurunces*, tout en faisant mention de la leçon d'Avellino, qu'il rapporte, du reste, inexactement, *Repertor. numism.* p. 11. — [3] Je possède un exemplaire très-bien conservé de la première médaille, où l'inscription se lit ΑΥϹΚΛΑ, comme sur les deux exemplaires du musée de Berlin, suivis par M. Friedländer. Il n'existe que deux exemplaires de la seconde, tous les deux dans la collection d'Onofrio Bonghi, à Mola di Gaeta. — [4] Carell. *Num. Ital. vet. Descript.* p. 5. Voy. l'*Æs grave del Mus. Kircher.* tav. XII A, n. 14.

et 7, celles des *Campaniens*, dont deux seulement, n°s 3 et 7, faisaient partie de la collection de Carelli, attendu que ces médailles étaient alors, comme elles sont encore aujourd'hui, d'une très-grande rareté. Je n'ai à relever, dans cette partie du travail de M. l'abbé Cavedoni, qu'une légère erreur qu'il a commise en regardant la médaille gravée sous le n° 7, dont le type principal est une *tête de femme coiffée en cheveux*, comme la même médaille qui a pour type une *tête de Minerve casquée*, en supposant que ce type aurait été *altéré par le temps ou mal représenté dans le dessin, vel ab ævo male habitus vel non accurate delineatus*. La pièce est, au contraire, très-bien conservée; le dessin en est très-fidèle, et c'est bien réellement une *tête de femme coiffée en cheveux* qui en forme le type, ainsi qu'on en a acquis récemment la preuve par un exemplaire d'une intégrité parfaite, qui fait partie de la collection du duc de Luynes [1]. Plus récemment encore, le R. P. Garrucci a publié une autre médaille des *Campaniens*, avec le même type de la *tête de femme nue* [2]; en sorte qu'avec celle de Carelli, nous possédons maintenant trois exemplaires de cette rare médaille. Or la haute importance de ce type, méconnu par M. l'abbé Cavedoni, devient sensible par cette seule considération, que ce type est manifestement emprunté des monnaies de *Cumes*, où figure la même *tête de femme*, coiffée de la même manière et exécutée dans le même style [3]. Cette circonstance, rapprochée du fait historique de la conquête de *Cumes*, opérée par les Samnites en l'an de Rome 335, trois ans après qu'ils s'étaient rendus maîtres de *Capoue*, sert en effet à prouver qu'ils employèrent sur leurs monnaies grecques le type de *Cumes*, aussi bien que celui de *Naples*, et elle devient ainsi un puissant motif à l'appui de l'attribution que j'ai proposée de toute cette classe de médailles des *Campaniens* aux Samnites, conquérants de *Capoue* et de *Cumes*. Comme j'ai eu récemment l'occasion d'exposer, dans ce journal même [4], toutes les preuves de cette opinion, je n'ai pas à revenir sur ce sujet, qui n'a pas même été indiqué par M. l'abbé Cavedoni, et je regrette seulement qu'un savant de ce mérite n'ait pas cru devoir, à l'occasion de ces médailles des *Campaniens* qu'il décrivait, se prononcer d'une manière ou d'une autre sur la question encore si controversée de leur attribution. Mais, du moins, le savant auteur n'a fait aucune difficulté de restituer aux *Campaniens* de Sicile les monnaies de bronze que Carelli avait publiées sur la même

[1] *Rev. numism.* 1844, p. 259; *Élit. de monum. céramogr.* p. 47, 1). — [2] *Bullet. archeol. Napol.* nuova serie, tav. IV, n. 6, p. 66. — [3] Carell. *Num. Ital. vet.* tab. LXXI, n. 12. — [4] *Notice sur les fouilles de Capoue*, p. 77-83. Voy. surtout, p. 77, 1), et p. 80, 1).

planche, à la suite des médailles d'argent des *Campaniens*. Ces monnaies, qui portent les noms d'*Entella* et de *Nacona*, deux villes de Sicile, joints à celui des *Campaniens*, n'ont réellement rien de commun, ni pour les types, ni pour le style, ni pour la fabrique, ni pour le métal, avec celles des *Campaniens* de la Campanie. C'est ce qu'avait montré d'une manière péremptoire M. le duc de Luynes[1], et c'est avec toute raison que M. l'abbé Cavedoni a suivi cette heureuse restitution.

Les planches LXIV et LXV, consacrées tout entières aux médailles de *Suessa*, en argent et en bronze, ne sauraient donner lieu à aucune observation de notre part, attendu que la suite de ces médailles, telle qu'elle était connue du temps de Carelli, est restée la même dans le nôtre. La seule remarque que je croie devoir ajouter, à l'appui de celle de M. l'abbé Cavedoni, c'est que les inscriptions, ΓΙΚΕΟΥΜ, ΛΛΟΣΤΑΣ, ARBOYM, ΓRORОM, ΓROROYM, que Carelli avait cru lire sur quelques exemplaires de sa collection, au type de la *tête de Mercure, coiffée du pétase*, à l'exemple d'antiquaires du dernier siècle, tels que Pellerin[2] et l'éditeur du *Musée de Hunter*[3], c'est, dis-je, que ces inscriptions étaient dues à l'état défectueux du bronze, oxydé par la vétusté. La vraie leçon, reconnue par Avellino[4], sur les exemplaires bien conservés de cette médaille, est ΠROBOM, ΠROΠOM ou ΠROΠOYM, et ce mot, comme l'inscription, ΠROΠOM, des médailles de *Bénévent*, est certainement le mot latin, *probum*, sous-entendu *æs*, indiquant la *bonne qualité* de la monnaie. Sur ce point, je partage entièrement l'opinion du savant éditeur de Carelli[5], avec d'autant plus de conviction, que les deux exemplaires de ma collection portent l'inscription : ΓRBOYM, qu'avait relevée Avellino sur les exemplaires mêmes de la collection de Carelli, et qui ne peut être que le mot latin PROBVM, écrit sous la forme osque par l'artiste campanien, qui en a supprimé le premier O, lettre étrangère, comme l'on sait, à l'alphabet osque.

Les médailles de *Teanum sidicinum*, en argent et en bronze, remplissent toute la planche LXVI. Ces médailles ne sauraient non plus donner lieu à beaucoup d'observations nouvelles, attendu que, depuis les temps de Carelli jusqu'aux nôtres, cette suite de monnaies osques ne s'est en-

[1] *Annal. dell' Instit. archeol.* t. I, p. 150. — [2] *Recueil*, pl. IX, n. 49. — [3] *Mus. Hunter.* p. 287, n. 3; Eckhel, *Catal. Mus. Cæsar.* p. I, p. 19. — [4] *Supplem. ad Ital. vet. numism.* p. 8, n. 48, et *Annotat. in* Carell. *Num.* p. 4. — [5] M. Genn. Riccio continue, dans son *Repertor. numism.* p. 11, de rapporter les noms ARBOYM, ΓROBOM, ΛΛΟΣΤΑΣ, ΓΙΚΕΟΥΜ, comme des *noms de magistrats*, sans tenir compte de la rectification d'Avellino; ce qui me fait un devoir d'appuyer cette rectification, certainement conforme à toutes les règles de la critique.

richie d'aucun type nouveau, et qu'elle a été tout récemment, de la part de M. Friedländer[1], l'objet d'un examen approfondi, dans les principales variétés qu'elle présente. Je me bornerai à remarquer, au sujet de ces variétés, qu'il en existe deux dans ma collection, qui n'ont été signalées encore par aucun antiquaire, et que l'une d'elles confirme, pour une particularité curieuse, mise en doute par M. Friedländer, une médaille très-rare, publiée par Avellino[2]. La première de ces monnaies offre, sur la face principale, la *tête laurée d'Apollon*, à gauche, accompagnée de l'inscription : ЯVИꟼt, au lieu de ЯVИꟼ⊣t, dont je ne connais pas d'autre exemple, et que j'attribue seulement à une inadvertance du graveur. La seconde présente, à la face principale, la même *tête d'Apollon*, tournée du même côté, sans l'inscription, qui se trouve toujours sur cette face, et qui, par une circonstance toute nouvelle, est rejetée du côté du revers, à l'exergue : ЯVИꟼ.. Ma médaille vient ainsi à l'appui de celle d'Avellino, qui portait à l'exergue l'inscription : ЯVИꟼ⊦t, au lieu de : ЯVИ⊣⊣⊣ЯIƧ, qui est l'usage constant, et elle répond au doute exprimé tout récemment par M. Friedländer.

Je n'aurais pareillement aucun éclaircissement nouveau à ajouter à la description de M. l'abbé Cavedoni, pour les médailles de *Cales*, en argent et en bronze, qui remplissent les planches LXVII et LXVIII. Cette suite numismatique, qui n'a qu'un seul type en argent, et que deux en bronze, qui sont devenus communs de nos jours, est restée pour nous dans le même état où elle était pour Carelli. L'inscription est constamment exprimée en lettres latines, CALENO, ancienne forme, pour CALENOM, *Calenum*, sous-entendu *argentum*, pour l'argent, *æs*, pour le bronze; et les variantes paléographiques qu'offre la lettre L, quelquefois figuré ⊦, ont trop peu d'importance pour mériter que nous nous y arrêtions. Il n'en serait pas de même de la suite de *Capoue*, qui est le sujet de la planche LXIX, et qui s'y montre très-riche et très-choisie, si la numismatique de *Capoue*, si importante à tant d'égards, n'avait été tout récemment, de notre part, l'objet d'un travail particulier, dans ce journal même[3]. Je ne puis donc que renvoyer nos lecteurs à ce travail, auquel je n'ai rien, quant à présent, à rectifier, ni à ajouter.

Carelli ne possédait et ne semble avoir connu qu'une seule médaille de la *Calatia* osque, située sur la rive gauche du *Volturne*, au sud de *Capoue*, à l'endroit nommé encore aujourd'hui *le Galazze*, près de

[1] *Die oskisch. Münzen*, Taf. I, nos 1-8, p. 1-4. — [2] *Opuscoli*, t. II, p. 54, n° 48. — [3] *Journal des Savants*, 1853, septembre, p. 548-564, et novembre, p. 684-703.



Maddaloni[1]. C'est un *sextans* qu'il a fait graver, planche LXXI, n° 9, et qui a pour types la *tête de Jupiter, barbue et laurée*, d'un côté, et *Jupiter foudroyant, debout sur un bige*, avec la légende ꓘᴙVᴙ, en ordre régulier, à l'exergue, de l'autre côté. Ces deux types, empruntés de la numismatique de *Capoue*, témoignent de l'étroite relation qui existait entre *Capoue* et *Calatia*, soumises l'une et l'autre à la domination samnite. Il en est de même d'une autre médaille de *Calatia*, d'un *sextans* de plus grand module, connu dès le temps de Mazochi[2], qui offre la même *tête de Jupiter*, et, au revers, *Diane sur un bige*, absolument comme sur un *sextans* de *Capoue*[3]. Mais, depuis les temps de Carelli, la suite de *Calatia* s'est enrichie de deux pièces nouvelles, qui manquent dans les *planches*, comme dans la *description* de notre auteur; l'une de ces médailles, du module de l'*once*, offre la même *tête de Jupiter*, avec un *cheval au galop*, à droite, et la légende osque, en ordre rétrograde, ꟾ†ᴙᒍᴙꓘ, à l'exergue[4]; l'autre, qui est pareillement une *once*, a de même pour type principal la *tête de Jupiter*, avec un *trident* au revers, et l'inscription, †ᴙᒍᴙꓘ, dans le champ[5]. Ces médailles, toutes de la plus excessive rareté, puisqu'elles n'existent encore qu'en un ou deux exemplaires, ont été dernièrement reproduites par M. Friedländer[6]. Le même antiquaire a pareillement reproduit la suite d'*Atella*, qui ne se compose encore aujourd'hui que des quatre types connus et publiés par Carelli, pl. LXX, n°s 10-14; en sorte que je n'ai aucune observation nouvelle à faire à ce sujet[7].

[1] On sait que la *Calatia*, ou *Caiatia*, latine, existait sur la rive droite du *Volturne*, au nord de *Capoue*, au lieu nommé *Caiazzo*. La distinction de ces deux villes, établie par Pellegrini, *Discorsi, etc.*, p. 406, avait été rappelée par Millingen, à l'appui de celle de leurs médailles, *Méd. grecq. inéd.* pl. I, n. 1, p. 1-3. Mionnet avait encore confondu les deux villes, *Supplément*, t. I, p. 232. — [2] *Ad tabul. Heracl.* p. 534. Cf. Ignarra, *De Palæstr. Neapol.* p. 252. — [3] Un second exemplaire de cette médaille a été publié par Daniele, *Le Forche Caudine*, p. 21 (et non *Num. Cap.* p. 21, comme le dit Mionnet, *Supplément*, t. I, p. 232, n. 229). — [4] Millingen, *Anciens coins, etc.*, pl. 1, n. 3, p. 4. — [5] Avellino, *Supplem. ad Ital. num.* p. 49; Micali, *Storia degl. ant. popol. ital.* tav. CXV, n. 18. — [6] *Die oskisch. Münzen*, Taf. V, n°s 1-4, p. 19-21. — [7] La situation d'*Atella*, à huit milles à l'est de *Capoue*, a été reconnue au voisinage de *S. Arpino*, ainsi qu'il résulte des recherches exposées dans le livre intitulé : *Ricerche storiche e critiche sulla origine, le vicende e la rovina di Atella* (Napoli, 1840, 8), p. 32, sg. C'est donc à tort que M. Friedländer place l'antique *Atella* au village de *Grumo*, à trois milles au sud-est d'*Aversa*, sur la foi d'un marbre qui porte *populus Atellanus*, et qui peut avoir été transporté là de son site primitif. *Die oskisch. Münzen*, p. 15. Voy. la description des ruines d'*Atella*, auxquelles s'attache encore le nom de la ville antique, dans Corcia, *Stor. dell. due Sicil.* t. II, p. 268.



La planche LXXI est consacrée tout entière aux médailles de *Cumes*, dont la suite, très-riche et très-choisie dans la collection de Carelli, est certainement l'une des plus importantes de toute la numismatique de la Grande Grèce. C'est aussi l'une de celles qui, à raison de l'intérêt des types mythologiques qu'elle présente, ont été l'objet de plus d'éclaircissements de la part de savants antiquaires de nos jours, parmi lesquels je me fais un devoir de signaler Millingen[1], Avellino[2], M. le duc de Luynes[3], et surtout le docte éditeur de Carelli, M. l'abbé Cavedoni lui-même[4]. La mention que je viens de faire des travaux auxquels a donné lieu la numismatique de *Cumes* me dispense d'entrer à mon tour dans une discussion, qui excéderait nécessairement les limites où je dois me renfermer, et je me bornerai à quelques observations générales, que je réduirai à leur plus succincte expression.

M. l'abbé Cavedoni regarde comme la *tête d'Apollon*, chef mythologique de la colonie chalcidienne qui fonda *Cumes*, la *tête jeune, avec les cheveux soigneusement dressés*, qui forme le type le plus habituel des *didrachmes*, du plus ancien style, pl. LXXI, n[os] 1-16, et 21-24; mais je prendrai la liberté de ne pas être de cet avis. Cette *tête*, certainement d'un *caractère féminin*, *caput muliebre*, comme l'avait reconnu Carelli, avec les cheveux serrés d'un *bandeau*[5], quelquefois d'un *diadème*[6], et avec cette *longue tresse relevée par derrière*[7], qui se voit aux *têtes de nymphe locale*, sur les médailles de *Tarente*, de *Vélia*, de *Térina*, et d'autres villes de la Grande Grèce, et même sur les médailles primitives de *Naples*[8], cette *tête*, disons-nous, est bien plutôt celle de la *nymphe* de *Cumes*, de sa déesse homonyme, d'accord avec la légende, KYME, qui se lit sur quelques-unes de ces médailles[9]; et nous voyons, par l'exemple de *Naples* et de *Nola*, qui prirent également pour types de leurs monnaies

[1] *Méd. grecq. inéd.* pl. I, n[os] 2; 3, 4, p. 3-6; *Syllog. of anc. Coins*, pl. I, n° 4; *Considérations, etc.*, p. 123-128; *Supplément*, pl. II, n. 12. — [2] *Ital. vet. numism.* p. 33-34; *Supplem.* p. 10-13. — [3] *Annal. dell' Instit. archeol.* t. II, p. 306, sg. — [4] *Spicileg. numism.* p. 14; *Bullet. dell' Instit. archeol.* 1840, p. 9; cf. *Bullet. archeol. Napol.* t. III, p. 66. — [5] Fr. Carell. *Num. Ital. vet.* tab. LXXI, n[os] 1, 3, 8. — [6] *Ibid.* 14, 15, 21-23, cf. Millingen, *Supplément*, pl. II, n. 12. — [7] *Ibid.* n[os] 1, 3, 4, 5, 6, 7. — [8] Entre autres, sur celle qu'Avellino regardait comme *la plus ancienne des médailles connues de Naples*, et où il signalait précisément l'imitation de la *tête de femme*, qui forme le type des médailles de *Cumes, Opuscoli*, t. II, tav. 3, fig. 4 (et non 11, 6), p. 41-42 et 44. Il publiait aussi, au même endroit, tav. 3, n. 5 (et non 11, 7), une autre médaille archaïque de *Naples*, avec la légende disposée en *boustrophédon*, ꟼOƎ et ΤΗΣ (et non ΝΕΟΠΟΛΙΤΗΣ), qu'il avait déjà fait connaître dans son *Giornale numismatico*, t. II, tav. 1, n. 3, p. 18, et où il reconnaissait pareillement, *Opuscoli*, t. II, p. 44, l'imitation de la *tête de femme* des médailles de *Cumes*. — [9] Fr. Carell. *Num. Ital. vet.* tab. LXXI, n[os] 7 et 20.

la *tête* de leur *nymphe locale*, que cet usage régnait surtout parmi les villes grecques de la Campanie.

Un point bien plus important, sur lequel je me permettrai de m'éloigner encore de l'opinion de M. l'abbé Cavedoni, c'est en ce qui concerne la lettre K, qui se voit, à la suite du nom KYMAION, sur un *didrachme* archaïque de *Cumes*[1]. Eckhel, dont l'attention avait été excitée par cette lettre solitaire, supposait qu'elle pouvait avoir eu pour objet de désigner les *Cumèens* de la *Campanie*, Καμπανίας[2]. M. l'abbé Cavedoni serait plutôt disposé à croire que cette lettre K indiquerait que *les habitants de* Cumes *étaient sujets des Campaniens*, *Cumanos* Καμπάνοις *subditos*. Or je crois pouvoir affirmer que ni l'une ni l'autre de ces suppositions n'est possible. Le nom de *Campanie* n'existait pas encore, à l'époque où furent frappés les *didrachmes* de Cumes, d'ancien style; et il est contraire à toutes les notions de l'histoire, aussi bien qu'à toutes les conditions de la numismatique, d'admettre que *Cumes* ait pu continuer de frapper des monnaies après qu'elle fut tombée au pouvoir des Samnites, en l'an de Rome 335, 419 avant notre ère. Il est vrai que Millingen n'a trouvé aucune difficulté à croire que la fabrication des monnaies de *Cumes* avait pu continuer après sa prise par les Samnites[3]. Mais c'est là, je ne crains pas de le dire, une des erreurs les plus graves que cet habile antiquaire ait pu commettre, et je me fais un devoir de la relever, parce qu'elle tend à introduire dans la science numismatique une idée propre à troubler toutes les notions acquises.

Le fait qu'en s'emparant de *Cumes*, les Samnites en exterminèrent la population grecque, et que ceux des habitants qui ne périrent pas dans la prise de la ville furent recueillis à *Naples*, où ils furent admis à jouir de tous les avantages de la vie civile, ce fait est exprimé par Denys d'Halicarnasse[4] dans les termes les plus formels. La même notion ressort avec une égale certitude du récit que fait Diodore de Sicile[5] de

[1] Fr. Carell. *Num. Ital. vet.* tab. LXXI, n. 10. — [2] *Doctr. num. vet.* t. I, p. 111, cf. *Num. vet. anecd.* p. 25. — [3] *Considérations, etc.*, p. 128 : « Malgré un tel revers « de fortune, la fabrication des monnaies ne fut pas discontinuée, et nous en avons, « quoique en petit nombre, qui sont certainement (?) postérieures à l'époque en question. » J'aurais bien désiré que l'auteur eût désigné ces monnaies. — [4] Dionys. Hal. *Excerpt.* t. IV, p. 2318, Reisk. : *Κύμην τ' ἀνασώσειν, ἣν δευτέρᾳ γενεᾷ πρότερον, ἐξελάσαντες τοὺς* Κυμαίους, Καμπανοὶ *κατέσχον· καὶ συγκατάξειν ἐπὶ τὰ σφέτερα τοὺς περίοντας ἔτι* Κυμαίων, *οὓς οἱ* Νεαπολῖται *τῆς πατρίδος ἐκπεσόντας ὑπεδέξαντο, καὶ πάντων ἐποιήσαντο κοινωνοὺς τῶν ἰδίων ἀγαθῶν.* — [5] Diodor. Sic. l. XII, c. LXXVI : Κατὰ *κράτος εἷλον τὴν πόλιν· διαρπάσαντες δὲ αὐτὴν, καὶ τοὺς καταληφθέντας ἐξανδραποδισάμενοι, τοὺς ἱκανοὺς οἰκήτορας ἐξ αὐτῶν ἀπέδειξαν.*

la destruction de *Cumes* par les Samnites, du massacre de ses citoyens dans la bataille qui précéda la prise de la ville, et de la réduction en esclavage des habitants qui avaient échappé à ce désastre. Or il résulte bien de pareils faits, qu'à l'exception de cette partie infime de la population, qui reste toujours en dehors des révolutions politiques, tout ce qu'il y avait d'habitants riches et considérables à *Cumes* périt dans la prise de la ville, ou chercha son salut à *Naples*. Dès ce moment aussi, *Cumes*, occupée par les Samnites, fut traitée en ville conquise, et reçut un supplément de population osque, qui y produisit cette altération de la civilisation grecque signalée par Velleius Paterculus [1] : *Cumanos osca mutavit vicinia;* sans cependant que les mœurs et les institutions grecques cessassent de se maintenir à *Cumes*, ainsi que l'atteste Strabon [2], pour le temps même où il vivait. Dès lors, comment pourrait-on admettre que cette ville, privée de la partie la plus riche et la plus éclairée de sa population grecque, et dépouillée de toute indépendance politique, sous une domination étrangère, ait continué de frapper des monnaies du pur style grec? C'est effectivement une notion familière à toutes les personnes versées dans la numismatique, que toutes les médailles qui nous restent de *Cumes* sont d'une fabrique grecque archaïque, telle qu'elle devait être antérieurement à la fatale année 335 de Rome, 419 avant notre ère. Ce sont toutes des monnaies d'argent, du module de *didrachme*, parmi lesquelles on ne distingue que ces différences de fabrique qui tiennent à des intervalles de temps peu éloignés, et qui ne doivent pas s'étendre au delà de l'espace d'un siècle, pour tout le cours de cette fabrication. Quelques monnaies du plus petit module, de celui de l'*obole* et même de ses divisions, ont été récemment acquises à la science [3]; et toutes ces médailles, dont une seule était connue de Carelli [4], sont aussi d'ancienne fa-

[1] Vell. Paterc. I, IV. — [2] Strabon, l. V, c. 1, § 4, t. I, p. 386, Kramer. : *Ὅμως δ' οὖν* ἜΤΙ *σώζεται πολλὰ ἴχνη τοῦ. Ἑλληνικοῦ κόσμου, καὶ τῶν ἱερῶν καὶ τῶν νομίμων.* — [3] Entre autres, celle qu'a publiée M. Fiorelli, *Monet. ined.* tav. 1, n. 1, p. 1-3, et qui a pour type, d'un côté, une *tête barbue et casquée,* où ce jeune antiquaire a vu, sur la foi d'un passage du faux Orphée, la *tête* d'une *Minerve mâle,* et qui est certainement celle de *Mars;* et, de l'autre, une *coquille,* avec les lettres KY. Le même antiquaire pense que de pareilles monnaies ne descendent pas plus bas que la quatrième année de l'olymp. CX, 337 ans avant notre ère; ce qui tend à admettre que les habitants de *Cumes* continuèrent, durant près d'un siècle après la prise de leur ville par les Samnites, à frapper leur monnaie d'argent; opinion manifestement contraire à toutes les conditions de la fabrique de ces médailles. — [4] C'est la médaille de petit module d'argent, avec la *tête de Minerve casquée,* d'un côté, et la *coquille* surmontée des lettres YK, de l'autre, que Carelli a fait graver, tab. LXXI, 27. J'en

brique. Enfin, il existe une médaille en bronze de *Cumes*[1], dont les exemplaires sont encore très-rares, et que Carelli fit connaître, d'après un de ces exemplaires, très-défectueux, le seul qu'il possédât[2], et cette monnaie unique en bronze, qui accuse pareillement une fabrique ancienne[3], signale à mes yeux le dernier terme de la fabrication des médailles de *Cumes* et de son existence politique; en sorte que toute la suite des monnaies de *Cumes*, y compris celle de bronze, doit avoir été frappée avant l'année 335 de Rome, 419 avant notre ère, et que nous avons ici une donnée chronologique, aussi sûre qu'authentique, pour la détermination des médailles d'une fabrique contemporaine, qui doivent toutes appartenir à la fin du v[e] siècle avant notre ère. Or c'est là une notion numismatique des plus importantes, qui se déduit avec

possède un exemplaire, qui diffère seulement par la position des lettres, en ordre régulier, KY. Cette médaille faisait partie d'un petit dépôt trouvé, il y a peu d'années, aux portes de *Nola*, et composé uniquement, à ce que m'assura l'antiquaire napolitain Genn. Riccio, qui devint l'acquéreur de ce dépôt, de petites monnaies d'argent, toutes primitives, de *Cumes* et de *Naples*. Je possède une autre de ces médailles provenant du même dépôt, et remarquable par cette circonstance, qui la rend unique à ma connaissance, et en tout cas inédite, qu'elle porte, au revers, la légende entière: .YMAION. La même pièce fut frappée en or, et il se trouvait, dans le dépôt en question, deux exemplaires de cette petite monnaie d'or de *Cumes*, qui constitue une rareté numismatique du plus grand intérêt. L'une de ces médailles fut donnée par M. Genn. Riccio à MM. Santangelo; la seconde est entrée dans ma collection par un don de cet antiquaire. — [1] Je devrais dire *deux* médailles en bronze, si j'admettais comme deux monnaies différentes les deux exemplaires mal conservés d'une même monnaie, publiés par M. Fiorelli, *Annal. di numismat.* t. I, tav. III, n. 7, 8, p. 186-189. — [2] Fr. Carell. *Num. Ital. vet.* tab LXXI. L'exemplaire du cabinet, décrit par Mionnet, *Supplément*, t. I, p. 240, n. 282, se trouvait pareillement si endommagé, que ce numismatiste y vit une *tête de femme, coiffée d'une espèce de tiare*, et, au revers, une *inscription effacée*, qui n'exista jamais. — [3] Cette rare médaille, que j'ai publiée, d'après un exemplaire superbe de ma collection, en y reconnaissant la tête héroïque d'*Ulysse*, coiffée d'un *pileus* lauré, *Monum. inéd. Odysséide*, p. 253; cf. p. 241, 3), offre, en effet, tous les caractères d'une fabrique ancienne. K. Ott. Müller avait donné son assentiment à l'idée que la *tête héroïque*, qui forme le type principal de cette médaille, était celle d'*Ulysse*, *Handbuch*, § 416, 1, p. 716, 3[e] édit.; et je vois avec plaisir que tel est aussi le sentiment de M. l'abbé Cavedoni. Quant à l'attribution à *Cumes* de cette monnaie de bronze, elle a trouvé récemment un contradicteur dans M. le prince de San-Giorgio Spinelli, qui se fonde sur l'absence de légende, sur la différence de fabrique et sur la provenance; voy. son *Indagine sull' Epoca in cui s'incomminciò a coniare monete di bronzo* (*Memorie numismatiche*, Napoli, 1854, 4°), p. 31. Mais il serait facile de répondre à ces arguments, si c'était ici le lieu; et je me borne à dire que, tout en maintenant l'attribution de cette médaille à *Cumes*, je partage les vues du savant auteur sur l'introduction de la monnaie de bronze chez les cités grecques, qu'il place vers la fin du v[e] siècle avant notre ère, ou vers le commencement du IV[e] siècle de Rome.

toute certitude, à mon avis, de l'ensemble des monnaies de *Cumes*, comparé avec son histoire, et que j'ai dû saisir cette occasion de signaler à l'attention de nos lecteurs, avec tout l'intérêt qui s'y attache.

La numismatique de *Naples*, si belle, si riche et si nombreuse, se présente dans les dix planches, LXXII à LXXXII, et cette suite, aussi choisie que possible, pourrait donner lieu encore à beaucoup d'observations, même après les travaux de tant d'antiquaires napolitains, qui se sont occupés de ces monuments numismatiques de leur patrie. Mais le désir que j'ai de réduire cette analyse aux seules notions qui concernent les pièces nouvellement acquises à la science, m'empêche de m'arrêter sur cette partie des planches de Carelli, qui n'offre que des médailles depuis longtemps connues; et je me bornerai à quelques observations générales sur des points qui sont encore controversés.

La première des médailles de *Naples*[1], mise en tête de cette suite numismatique, à raison des caractères qu'elle présente de son ancienneté relative, était déjà connue par la publication qu'en avait faite, à deux reprises, Avellino[2], et elle a longtemps passé pour *la plus ancienne* des monnaies de *Naples*. Le type consiste en une *tête de femme*, dont les cheveux sont relevés en nœud par derrière, et le revers en la figure du *bœuf campanien à tête humaine*, accompagnée de la légende, en caractères grecs archaïques, disposés en *boustrophédon*, ΠΟƎ, et, ΤΗΣ. M. l'abbé Cavedoni décrit cette *tête* comme celle de l'*Apollon de Cumes*, chef des colonies chalcidiennes; et, sur ce point encore, je me trouve obligé de m'éloigner de son opinion. Avellino, qui avait la médaille même sous les yeux, y reconnut sans la moindre hésitation une *tête de femme;* et, jusque dans les derniers temps, où il tenait à établir que le type d'une autre médaille archaïque de *Naples*, qu'il publiait[3], consistait en une *tête virile*, celle de l'*Apollon de Cumes*, malgré la coiffure qui paraissait plutôt convenir à une *femme*, il rappelait la médaille qui nous occupe, en y signalant toujours la *tête de femme*. La vérité est que, suivant toute apparence, cette *tête* est celle de la *nymphe locale*, ou de la *ville* même *personnifiée*, ce que les Grecs nommaient Τύχη τῆς Πόλεως[4], bien plutôt que celle de la *sirène* de *Naples*, comme l'ont pensé quelques antiquaires[5]. Cette notion numismatique, qui ne laisse pas d'avoir quelque

[1] Fr. Carell. *Num. Ital. vet.* tab. LXXII, 1. — [2] *Giornal. numism.* t. II, tav. 1, 3, p. 18, et *Opuscoli*, t. II, tav. 3, fig. 5, p. 42. — [3] *Bullet. archeolog. Napol.* t. II, tav. II, n. 15, p. 41-42. — [4] Voy. les observations que nous avons eu récemment l'occasion de faire à ce sujet, dans ce *Journal* même, novembre 1853, p. 684-6.— [5] C'était l'opinion d'Avellino, *Opuscoli*, t. I, p. 184, qu'il se félicitait tout récemment

importance, à cause de l'accord où elle se trouve avec la pratique de tant de villes grecques de la Grande Grèce, qui employèrent ce type de la *nymphe locale* sur leurs monuments, principalement à la haute époque de l'art, est justifiée par un monument du plus grand prix, par un *didrachme* de *Naples*, d'ancien style, qui offre cette même *tête de femme*, avec la même coiffure et des pendants d'oreilles, type entouré d'une *couronne d'olivier*[1]. Or c'est là une particularité qui se rapporte, ainsi que nous croyons l'avoir montré dans un de nos *Mémoires de numismatique*[2], à l'usage des peuples grecs, de placer le nom du *peuple*, ΔΗΜΟΣ, dans une *couronne de laurier* ou *d'olivier*, en tête des actes publics. Cette médaille, encore unique, fait partie du cabinet de M. le duc de Luynes; et il en existe une répétition dans une médaille, plus rare encore, attendu qu'on n'en connaît aussi qu'un seul exemplaire, d'un module supérieur, celui de *tridrachme*, que nous avons vu récemment à *Naples*, dans les mains de M. le prince de San-Giorgio Spinelli.

Au nombre des médailles rares de l'époque primitive, nous devons signaler encore celles qui ont pour type principal une *tête de femme*, ceinte d'un *diadème élevé* et orné de *deux griffons*, vue de face, avec la figure du *bœuf campanien à tête humaine*, accompagnée de la légende archaïque, ΝΕΟΠΟLΙΤΕΝ, ou ΝΕΟΠΟLΙΤΑΝ, au revers[3]. Cette *tête* est certainement celle de la *Junon lacinienne*, imitée du type si célèbre et si connu de *Crotone;* elle se reproduit sur des médailles, d'une fabrique contemporaine, d'*Hyrina*, de Campanie, et de *Posidonia*, de Lucanie[4]; et elle prouve, non-seulement l'extension qu'avait prise, parmi les peuples de la Grande-Grèce, le culte de la *Junon lacinienne*, mais encore l'emprunt que faisaient des villes, telles que *Naples*, *Hyrina* et *Posidonia*, de types fournis par la monnaie de *Crotone*. Cette considération se justifie encore par l'imitation sensible des *oboles* de *Tarente* et d'*Héraclée*, que nous offrent de petites médailles de *Naples*, très-rares du temps de Ca-

encore, *Bullet. archeol. Napol.* t. II, p. 26, de voir partagée par M. le duc de Luynes, *Annal. dell' Instit. archeol.* t. XIII, p. 132-133. Millingen était plutôt d'avis que c'était la *ville personnifiée*, *Considérations*, etc., 130. M. l'abbé Cavedoni, qui rapporte les deux opinions, ne se prononce pas entre elles. — [1] Cette précieuse médaille a été publiée par M. le duc de Luynes, *Annal. dell' Instit. archeol.* t. XIII, p. 132, et *Monum.* t. III, tav. xxxv, 3, et reproduite par Avellino, *Bullet. archeol. Napol.* t. II, tav. II, n. 12, p. 25-26 et 41. — [2] *Mémoire sur la numismatique tarentine*, p. 222-224 et 240-241. — [3] Fr. Carell. *Num. Ital. vet.* tab. LXXII, n[os] 11, 12, 13, 14. — [4] J'ai en vue la rare et précieuse médaille publiée par M. le duc de Luynes, qui la possédait alors, *Choix de médaill. grecq.* pl. III, n. 7. Cette médaille est entrée depuis dans ma collection.

festement rien de réel; et il est certain, d'ailleurs, que le sol de *Sorrente* n'a jamais offert un seul *didrachme* d'*Hyrina;* aussi, n'ai-je pas été peu surpris de voir M. Mommsen pencher à son tour vers cette idée malheureuse d'Avellino[1]. Frappé de l'identité complète des médailles de *Nola* et d'*Hyrina*, et convaincu qu'elles ne pouvaient avoir été frappées que dans la Campanie et dans un atelier commun de deux villes qui n'en faisaient qu'une seule, M. Friedländer s'est trouvé ainsi conduit à penser qu'*Hyrina* était la même ville que *Nola*, et que le premier nom, plus ancien que l'autre, avait fini par être absorbé par celui-ci; ce qui expliquait, à ses yeux, le silence gardé par toute l'antiquité sur l'existence de cette ville d'*Hyrina*, dont le nom aurait été remplacé par celui de *Nola*[2]. Mais il y a encore contre cette opinion, vers laquelle paraît incliner aussi M. l'abbé Cavedoni[3], une difficulté radicale : c'est que le plus grand nombre des médailles d'*Hyrina* est d'une fabrique contemporaine de celles de *Nola;* car l'idée de M. Friedländer, qui admet une fabrique plus ancienne pour les *didrachmes* d'*Hyrina* que pour ceux de *Nola*, peut bien se justifier pour quelques pièces en petit nombre, mais non pas pour l'ensemble de ces médailles, qui sont maintenant si nombreuses; or, comment admettre que, sur des monnaies frappées dans le même temps, la même ville ait pris deux noms différents, ceux d'*Hyrina* et de *Nola?*

Contre cette assimilation de *Nola* et d'*Hyrina*, tirée de leurs médailles, on peut encore opposer des considérations numismatiques d'un grand poids. Les *didrachmes* de *Nola*, avec les inscriptions ΝΩΛΑ, ΝΩΛΑΙ, ΝΩΛΑΙΟΣ, ΝΩΛΑΙΩΝ, sont du plus pur style grec, sans aucun mélange d'un élément étranger à la langue et à l'art grecs[4]. Au contraire, les *didrachmes* d'*Hyrina* offrent un mélange de caractères grecs et de lettres osques, telles que le D ou Δ, l' ꓤ, le И, l'Ẏ, qui prouvent que la ville avait une population mixte de Grecs et d'Osques. Or, c'est là une circonstance qui établit une différence essentielle entre la ville purement grecque de *Nola* et la ville en partie grecque et en partie osque d'*Hyrina*. Je ne crois donc pas qu'il soit possible de confondre les deux villes en une seule, et je ne crois pas non plus que cela soit nécessaire pour rendre compte du silence gardé par l'antiquité sur l'existence d'une

[1] *Die anterital. Dialekte*, p. 105. — [2] *Die oskisch. Münzen*, p. 37-38. — [3] Fr. Carell. *Num. Ital. vet.* p. 31 : « Quid si Nola (ut Capua et Clusium) duplici nomine appel- « lata fuit, altero græco, Tyrrheno altero, etc. » — [4] La médaille unique, avec l'inscription ΝΩΛΑΙΩΙΝ, Mionnet, *Description*, t. I, p. 123, n. 239, où l'on a voulu voir une forme osque, n'offre, à mon avis, qu'une faute de graveur, dont il y a tant d'exemples dans la numismatique de *Naples* et de *Cumes*.

ville d'*Hyrina*. Ce n'est pas là le seul exemple d'une ville qui n'est connue que par ses médailles, et nous sommes bien forcés d'admettre le nom d'*Hyrina* dans la géographie ancienne, puisque la suite de ses médailles d'argent, qui est si considérable, atteste qu'elle eut une longue existence à une époque ancienne, et qu'elle fut riche et florissante. C'est en ces termes que je crois devoir résumer mon opinion sur les médailles d'*Hyrina;* mais j'ai encore quelques observations à faire sur des points numismatiques qui ne sont pas suffisamment éclaircis.

En premier lieu, l'on n'est pas d'accord sur le nom de la ville, que la plupart des antiquaires appellent *Hyrina*, que Millingen nommait *Hyria* [1], M. Mommsen [2] et M. Friedländer [3], *Uria*. Mais cette divergence tenait à ce qu'on ne s'était pas assez bien rendu compte des inscriptions que portent les médailles. L'inscription qui se rencontre le plus communément, quelquefois en caractères grecs, ΥΡΙΝΑ, le plus souvent en lettres osques, ΎDINR, soit en ordre régulier, soit en ordre rétrograde, exprime un nom au nominatif singulier de la première déclinaison; c'est certainement le nom de la ville, *Hyrina*, de même qu'on lit ΝΩΛΑ, ΚΥΜΕ, ΝΕΗΠΟΛΙΣ, sur les *didrachmes* contemporains de *Nola*, de *Cumes* et de *Naples*. De ce nom, s'était formé l'ethnique ΥΡΙΝΑΙΟΣ, que l'on trouve assez fréquemment sous une forme abrégée, ΥΡΙΝΑΙ, de même que l'on rencontre ΝΩΛΑΙ, ΚΥΜΑΙ, ΝΕΟΠΟΛΙ, au lieu de ΝΩΛΑΙΟΣ, ΚΥΜΑΙΟΝ, ΝΕΟΠΟΛΙΤΗΣ, sur ces mêmes *didrachmes* de *Nola*, de *Cumes* et de *Naples*. Mais les médailles d'*Hyrina* offrent en même temps les inscriptions ΥRΙΑΝΟΣ, ΥRΙΑΔΑΣ [4], et même, sur un exemplaire unique du musée de Hunter [5], ΥDΙΕΤΕԿ, qui expriment certainement un ethnique, dérivé d'un nom de ville, tel que ΥΡΙΟΝ ou ΥΡΙΑ. La ville portait donc à la fois les deux noms d'*Hyria* et d'*Hyrina;* car je puis dire qu'avec quelque attention que j'aie examiné ces médailles, dont il m'a passé par les mains plus de deux cents exemplaires, depuis tant d'années que je m'occupe d'études numismatiques, il ne m'a pas été possible de distinguer des différences sensibles de fabrique, dans les médailles qui portent les inscriptions ΥΡΙΝΑ, ΥΡΙΝΑΙ, et ΥΡΙΑΝΟΣ. Sur quelques exemplaires de ma collection, l'ethnique, ΥDΙΑΝΟΣ, exprimé en lettres grecques, offre pourtant le D osque [6], de même que,

[1] *Méd. grecq. inéd.* p. 13-15; *Considérations, etc.*, p. 137-140. — [2] *Die unterital. Dialekte*, p. 105 et 201. — [3] *Die oskisch. Münzen*, p. 36. — [4] La médaille qui offrait la légende ΥΡΙΑΑΑΣ, certainement pour ΥΡΙΑΔΑΣ, a été décrite par Avellino, *Ital. numism.* p. 52, n. 12. — [5] *Mus. Hunter.* tab. 62, fig. XIX. — [6] M. Mommsen se trompe certainement, lorsqu'il cite comme *purement grecques, rein griechischen*, les inscriptions ΥΡΙΑΝΟΣ et ΥΡΙΕΤΕԿ, puisqu'elles ont le D osque, *Die unteri-*

sur la médaille du musée de Hunter, l'ethnique, YDIETEЧ, offre à la fois le sigma grec archaïque, Ч, et le rho osque, D. Ce sont donc bien des médailles contemporaines que celles qui portent les inscriptions diverses, mélangées de grec et d'osque, YPINA, YPINAI, YPIANOΣ, YDIETEЧ; et l'idée de Millingen, que *ces variations provenaient de peuples d'origine différente, qui s'établirent successivement dans cette contrée, et finirent par en faire disparaître la langue grecque, en y substituant l'osque* [1], cette idée est certainement la plus fausse qui se puisse concevoir, et la plus contraire à l'ensemble des monuments : comme si toutes ces variations n'étaient pas grecques, et comme si elles ne provenaient pas nécessairement d'un seul et même peuple, qui était grec, bien qu'il subît une influence osque! La ville d'*Hyrina*, nommée en même temps *Hyria*, avait une population mêlée de Grecs et d'Osques; d'où résulte l'emploi des deux alphabets, grec et osque, dans les légendes de ses médailles. Cette ville était située dans la Campanie, au voisinage de *Nola;* car ses médailles ressemblent tellement à celles de *Nola*, qu'on ne les distingue que par l'inscription. Voilà des faits qui me paraissent solidement établis par l'étude des médailles, en attendant que quelque texte historique, s'il en existe quelque part qui se soit dérobé, jusqu'ici, à nos recherches, nous apprenne quelle fut la situation précise de cette ville, et quelle put être sa destinée.

On n'a connu jusqu'ici, que des médailles d'argent d'*Hyrina*, qui sont toutes des *didrachmes*, d'ancienne et belle fabrique grecque. C'est donc une apparition neuve et intéressante dans la science, que celle d'une monnaie de bronze de cette ville, dont un exemplaire unique jusqu'ici m'a été envoyé dernièrement de *Naples*. Cette pièce est du même module que le *didrachme* ordinaire, et elle offre exactement les mêmes types, la *tête de Minerve casquée* et *laurée*, tournée à droite, et, au revers, le *bœuf campanien à tête humaine*, marchant à droite. Mais ce qui distingue cette monnaie de bronze de celles d'argent, et ce qui est une particularité très-curieuse, c'est qu'elle ne porte pas d'inscription. Or il existe un fait numismatique analogue à celui-là : c'est celui d'une médaille en bronze de *Cumes*, dont les exemplaires sont encore très-rares [2], et qui ne

tal. Dialekte, p. 105. — [1] *Considérations, etc.*, p. 139. — [2] C'est la médaille publiée par Carelli, tab. LXI, n. 29, dont les exemplaires, ou mal frappés ou mal conservés, ont trompé les antiquaires sur le type principal, qui offre la *tête* héroïque d'*Ulysse* coiffée d'un *pileus lauré*, et non, comme le disait Mionnet, une *tête de femme, coiffée d'une espèce de tiare*. Il a déjà été question, plus haut, p. 307, 2), de cette médaille et de son attribution contestée; pour ne rien dire des idées qu'elle a suggérées à M. Fiorelli (*Annal di numismat.*), t. I, p. 186-189, et que je n'admets pas.

porte pas non plus d'inscription. On peut conclure de cette circonstance, que l'existence d'*Hyrina* cessa, comme celle de *Cumes*, et probablement par la même cause, par l'invasion des Samnites, aussitôt après la première apparition de la monnaie de bronze, qui signale, comme l'on sait, dans l'histoire des peuples grecs, une période postérieure à celle de la fabrication de la monnaie d'argent[1].

Mais il existe toute une série de monnaies de bronze, que Carelli publiait, sur sa planche LXXXV, n°s 1-6, à la suite de celles d'*Hyrina*, et que, d'après ce rapprochement, son savant éditeur, M. l'abbé Cavedoni, conjecture avoir pu appartenir à *Hyrina*, dans la dernière période de son existence; ce sont des médailles de bronze, des modules 3 et 3 1/2, qui offrent uniformément les deux mêmes types, une *tête d'Apollon laurée*, et le *bœuf campanien à tête humaine*, avec une légende, qui flotte entre IDИΘI, IDИΦIH, et IDNO, en offrant beaucoup de variantes dans la forme et la disposition des lettres. On en a inféré le nom d'une ville d'*Hirnum* ou *Irnum*, tout à fait inconnue d'ailleurs, et l'on a supposé que ce nom pouvait être le *nom corrompu* d'*Hyrina*. Mais ce n'est là qu'une conjecture, exprimée pourtant par Millingen[2], avec une assurance que rien ne justifiait; car, ainsi que le demandait tout récemment M. Friedländer[3], qu'y a-t-il de semblable entre *Irnθ* et *Hyrina?* Il n'est même pas bien sûr que la légende soit osque, au jugement de l'antiquaire que je viens de citer[4]; et il est certain, en effet, que le caractère, Θ, qui se reproduit dans presque toutes ces légendes, est étrusque et n'est pas osque. D'un autre côté, il est avéré que les types de ces médailles sont campaniens, que la fabrique en est campanienne, et que leur provenance constante est le territoire voisin de *Naples*[5]. Il y a donc

[1] La question de l'époque à laquelle la fabrication de la monnaie de bronze s'introduisit chez les peuples grecs vient d'être l'objet d'une étude spéciale de la part de M. le prince de San-Giorgio Spinelli; voy. son *Indagine sull' Epoca in cui s'incominciò a coniare monete di bronzo*, dans ses *Memorie numismatiche*, Napoli, 1854, 4°. Cette question n'est peut-être pas traitée par le savant auteur, d'après tous les éléments qui en existent. Mais le résultat de son travail, qui est de fixer le commencement de cette fabrication *vers la fin du ve siècle avant notre ère*, me paraît conforme à la vérité, en admettant toutefois que cette limite soit prise avec une certaine latitude. — [2] *Considérations, etc.*, p. 139-140 : « Nous avons, en effet, des monnaies de cuivre « de cette même ville, d'un travail presque barbare, et avec la légende IDNO, en « caractères osques, qui prouvent le changement total effectué finalement dans le « langage. » — [3] *Die oskisch. Münzen*, p. 38 : « Welche Aehnlichkeit hatte Irnθi mit « Uria? » — [4] *Ibid.* : « Oskisch ist die Aufschrift keinesfalls. » — [5] M. Friedländer, qui va jusqu'à nier que les médailles en question soient campaniennes, *Ibid. : Ja selbst dass die Münzen campanisch sind schein uns nicht ausgemacht*, a certainement été trop loin.

suffisamment lieu d'admettre, comme la patrie de ces médailles, quelque ville inconnue de la Campanie. Les antiquaires napolitains[1] pensent que cette ville pourrait bien être *Salerne*, dont la petite rivière s'appelle encore aujourd'hui *Irno*[2], et dont le nom antique, *Sal-ernum*, semble offrir un radical, qui a beaucoup de rapport avec la légende mêlée de grec, d'osque et d'étrusque, IONΦI; et j'avoue que cette opinion me paraît très-plausible; mais ce n'est toutefois encore qu'une hypothèse.

Nuceria Alafaterna ne nous a légué que peu de médailles, une seule en argent, dont les exemplaires ne sont pas rares, et deux de bronze, qui offrent des types différents, toutes avec l'inscription osque, MVHOEƚN8ЯJЯ MVИIOꓘƆVИ. Mais les progrès de la science ont produit quelques rectifications dans la manière dont Carelli et ses contemporains envisageaient les médailles de *Nuceria*. Ainsi l'inscription osque, qui se trouve à l'exergue du revers d'une des pièces de bronze, se lisait MVИIƆ>Ǝ, *ecfinum*, *ecvinum*, et, comme elle accompagne la figure des deux *Dioscures à cheval*, on avait supposé que ce mot osque était l'équivalent des mots grecs, *ἱππόται*, ou *ἱππεῖς*; et qu'il pouvait désigner *les Dioscures*. Cette conjecture, conçue par Millingen[3], l'avait été auparavant par M. l'abbé Cavedoni[4], qui en réclame encore le mérite dans son texte des planches de Carelli[5]. Mais, en admettant qu'elle fût réellement aussi heureuse qu'elle le paraît au savant éditeur, elle a été détruite par l'observation d'exemplaires mieux conservés, tels que ceux du musée de Berlin, publiés récemment par M. Friedländer[6], qui portent un Я, *d*, en avant des lettres *ecfinum*, de manière à composer le mot *Decvinum*, dont la signification, tout à fait inconnue, n'a, du moins, aucun rapport ni avec le mot grec *ἱππεύς*, ni avec le mot latin *equus*. Les mêmes médailles offrent aussi plusieurs lettres d'une seconde ligne d'inscription qui n'est pas complète; en sorte qu'il y a là sans doute plus d'un problème de langue et de numismatique, dont la solution peut se faire longtemps attendre.

Mais une rectification plus importante à tous égards, qui vient d'être acquise à la science, concerne la célèbre médaille du cabinet de Florence, où se lit, à l'exergue du revers, au-dessous de la figure d'un héros local, un nom osque, qui paraît être [И]ƎИIИOA, et dont le grand

[1] *Monet. ined. dell' Ital. ant.* p. 4. C'est aussi l'opinion de mon honorable ami, D. Michele Santangelo, qui joint de si profondes connaissances numismatiques à une si grande expérience touchant la provenance des médailles. — [2] Giustiniani, *Dizionar.* Part. II, t. II, p. 66. — [3] *Ancient Greek Coins*, pl. 1, 7; *Considérations, etc.*, p. 199. — [4] *Bull. dell' Instit. archeol.* 1839, p. 138-9. — [5] P. 32. — [6] *Die oskisch. Münzen*, Taf. IV, n. 2, p. 22-23.

Eckhel, qui fit connaître cette médaille[1], n'osa pas entreprendre l'explication. Millingen, qui compléta par conjecture le nom qu'il lisait, ЯƎИIИOЯƧ, *Sarnined*, y voyait *la forme osque du nom du peuple Sarraste qui fonda la ville*[2], quand il était si sensible que ce nom se rapportait au héros *Sarnus*, représenté dans le type de la médaille. Mais, de nos jours, il s'était élevé des doutes sur la manière de lire cette inscription osque, qui ne se montrait pas, dans le texte d'Eckhel, conforme à son dessin[3]. M. Mommsen, qui a examiné récemment la médaille de Florence, a cru y lire ADAꟻNE, *Arasne*[4], leçon qui a paru la plus sûre à M. Friedländer, bien qu'il n'ait pas cru pouvoir en hasarder l'explication[5]. Mais l'apparition d'un exemplaire parfaitement conservé de cette rare médaille a fait tomber toutes ces suppositions et tous ces doutes. Le nom osque, qui se lit entier à l'exergue, est bien ИƎИIИOЯZ, *Sarninen*, et ce nom, rapproché de la figure du *héros*, qui tient son cheval par la bride, ne peut être que celui de *Sarnus*, le héros national de *Nuceria*. Cette médaille, superbe de style, de fabrique et de conservation, se trouve à *Naples*, dans les mains de M. le prince de San-Giorgio Spinelli, qui me l'a montrée récemment, et elle vient d'être publiée par M. Genn. Riccio[6].

Ici se termine la nomenclature des médailles des villes grecques, latines et osques de la Campanie, publiées dans les planches de Carelli. Mais il y manque toute une série de monnaies, en or, en argent et en bronze, et en tout module, qui portent l'inscription ROMA ou ROMANO, en lettres latines, et qui offrent des types très-variés, manifestement de style grec. Ces monnaies, devenues très-communes de notre temps, étaient pourtant déjà connues dans celui de Carelli, qui en possédait un grand nombre, et qui les a comprises dans la *Description* de son cabinet[7]; en sorte que je ne m'explique pas pourquoi il les avait écartées de son recueil de *planches*. Quoi qu'il en soit à cet égard, il est certain que cette suite numismatique, sur laquelle j'ai eu l'occasion d'appeler, à

[1] *Num. vet. anecdot.* tab. II, n. 9, p. 22-24. — [2] *Considérations, etc.*, p. 198. Cf. Avellino, *Numism. Ital.* p. 100. — [3] Voici comment l'inscription est rapportée dans le texte : ӇONZNEИ; il est évident que les lettres sont placées ici à rebours, ce qui est contraire à l'état du monument, et, par conséquent, que ce texte d'Eckhel mérite moins de confiance que sa planche, quoi qu'en ait dit M. Friedländer, *Die oskisch. Münzen*, p. 22. Sur l'exemplaire des *Numi anecdoti* que je possède, et qui était un don d'Eckhel à Oberlin, je trouve l'observation suivante, écrite de la main même d'Oberlin : *Inversis litteris occurrit in Gentleman's Magazin, Dec. 1760, p. 568.* — [4] *Die unterital. Dialekte*, p. 200 et 204. — [5] *Die oskisch. Münzen*, p. 22. — [6] *Repertor. numism.* tav. I, n. 2, *Prefaz.* p. VI. — [7] Fr. Carell. *Num. vet. Ital. Descriptio*, p. 3-5.

plusieurs reprises, l'attention de nos lecteurs[1], n'a pas encore été, de la part des antiquaires, l'objet de l'examen qu'elle méritait. La plupart des types en sont empruntés à la monnaie de *Capoue*[2]; ce qui autorisait suffisamment à croire qu'elles avaient été frappées à *Capoue*, dans le cours de la période où cette ville, menacée par les Samnites, s'était placée dans l'alliance de Rome. Mais, indépendamment de cette raison si grave, il y a, pour tout antiquaire exercé à manier les médailles antiques, un argument qui ne permet pas de douter que ces monnaies, de style grec et de fabrique campanienne, n'aient été frappées à *Capoue*, c'est que le travail, surtout dans les pièces de grand module, le *triens*, le *quadrans* et le *sextans*, en est si semblable à celui des pièces correspondantes de la monnaie de *Capoue*, qu'il est impossible que les unes et les autres ne soient pas sorties du même atelier. Le défaut d'espace m'empêche de m'étendre davantage sur cette question et sur d'autres considérations dont cette suite de médailles pourrait fournir le sujet[3]; mais il est une de ces monnaies dont le type offre une importance qui n'a pas encore été appréciée, et que je veux, en finissant, signaler à l'intérêt de nos lecteurs.

C'est le *sextans*, d'ancienne fabrique et du poids primitif, qui offre, d'un côté, l'*aigle debout*, avec *deux globules* et le mot ROMA; de l'autre, *la louve allaitant les deux jumeaux*, et les *deux globules*, à l'exergue[4]. Le même type de la *louve* et des *deux jumeaux* se retrouve aussi figuré exactement de la même manière, d'après le même modèle, sur une pièce d'argent[5], d'un poids supérieur à celui du denier romain[6], dont

[1] *Journal des Savants*, décembre 1840, p. 736-741, et novembre 1853, p. 701-3. — [2] Ces types ont été indiqués par M. l'abbé Cavedoni, *Notizia dell' Æs grave, etc.*, p. 8, 17), et j'y en ai ajouté quelques autres dans ce journal, décembre 1840, p. 738-739, 1). — [3] C'était aussi l'avis d'Avellino, que les monnaies en question avaient été frappées à *Capoue*; voy. son *Giornal. numismat.* I, p. 2-3. — [4] Cette pièce était déjà connue du temps de Morell, qui la classait, à la suite de ses *incertaines*, sous le nom de *Roma*, tab. III, n° 3. Elle figure aussi dans le recueil de M. Gennaro Riccio, *Monet. d. Famigl. Roman.* tav. LXX, sestante. — [5] Fr. Carell. *Num. Ital. vet. Descriptio*, p. 4; Marchi et Tessieri, l'*Æs grave, etc.*, tav. XII, B, n. 1. — [6] Il existe de nombreux deniers romains, avec le type de la *louve allaitant les deux jumeaux*, le plus ancien desquels doit être celui de Sex. Pompée Fostlus, frappé vers la fin du VI° siècle de Rome, suivant l'avis de M. l'abbé Cavedoni, *Ragguagl. d. prec. Ripostigl. antich.* p. 158. Le beau denier consulaire, avec le même type, au revers de la tête de *Rome casquée*, doit appartenir à une époque encore plus récente, *à la première moitié du VII° siècle*, de l'avis de cet antiquaire, si versé dans l'étude des monnaies des familles romaines, *ibid.* p. 157. Ce type est certainement emprunté, sur tous ces deniers romains, d'âge différent, de celui du *didrachme* campanien, qui les surpasse aussi par le poids; considération qui vient encore à l'appui de l'opinion

la légende ROMANO, pour ROMANOM (*Romanum*, sous-entendu *argentum*), offre une ancienne forme latine. L'examen de tous les éléments numismatiques du *sextans* qui nous occupe, tend à prouver que sa fabrication ne peut pas descendre plus bas que la fin du ve siècle de Rome, et qu'elle doit être rapportée vers l'an de Rome 480. Or l'emploi du type de la *louve* et *des jumeaux*, sur une monnaie campanienne de cette époque, devient un témoignage précieux de la célébrité qu'avait déjà acquise, chez les peuples du midi de l'Italie, la tradition romaine de la naissance de Romulus. La célèbre *louve* du Capitole, qui est le monument même érigé en l'an de Rome 458 par les édiles Ogulnius[1], est le monument le plus ancien qui nous reste de toute l'antiquité, concernant cette tradition, si chère aux Romains, puisque les témoignages historiques et littéraires, ceux de Fabius et des deux vieux poëtes Nævius et Ennius, appartiennent au vi^e siècle de Rome, et qu'ils sont ainsi postérieurs de près d'un siècle à l'exécution de la *louve* du Capitole. A ce titre déjà, cette *louve*, conçue dans toute la rigidité du style étrusque, pouvait passer pour un monument inestimable, dont la haute importance n'avait pas échappé même au scepticisme de Niebuhr[2]. Au même titre aussi, notre *sextans* campanien, qui a pour type la *louve allaitant les jumeaux*, exécuté avec la liberté et le mouvement de l'art grec, acquiert un degré d'importance qui n'a pas été apprécié; car ce monument d'art campanien est pareillement antérieur aux plus anciens travaux de l'histoire et de la littérature latines, et il prouve combien était déjà devenue populaire, chez les nations du midi de l'Italie alliées de Rome, cette tradition de la naissance de Romulus, où le patriotisme romain vit, dès le principe, le gage de la grandeur et de la destinée de Rome.

Je réserve pour un dernier article l'examen des médailles de l'Apulie, de la Calabre, de la Lucanie et du Bruttium, qui forment le complément du recueil de Carelli.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

de M. l'abbé Cavedoni. — [1] Tit. Liv. X, XXIII. C'est bien probablement le même monument dont fait aussi mention Denys d'Halicarnasse, *Ant. Rom.* I, LXXIX, comme d'un *ouvrage de bronze d'ancien style*, *χάλκεα ποιήματα παλαιᾶς ἐργασίας*. Voy. Micali, *Storia degl. ant popol. ital.* c. XXV, et tav. XLII, 1. — [2] *Hist. rom.* t. I, p 293-294, et t. VI, p. 143-144, trad. fr.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans la séance du 18 mai, l'Académie française a élu Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, en remplacement de M. Tissot.

Dans la même séance, M. Silvestre de Sacy a été élu en remplament de M. Jay.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. de Longpérier a été élu, dans la séance du 26 mai, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. le comte de Choiseul-Daillecourt, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans la séance du 1er mai, M. Poulletier de Verneuil a été élu membre libre de l'Académie des sciences en remplacement de M. Héricart de Thury, décédé.

M. Bravais a été élu, le 15 mai, membre de l'Académie des sciences, section de géographie et de navigation, en remplacement de M. l'amiral baron Roussin, décédé.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1854.

Illustrazione di due degli antichi dipinti trovati negli scavi di Via Graziosa, discorso di P. Matranga, Roma, 1852, in-4°.

PREMIER ARTICLE.

Une des découvertes les plus inattendues et les plus intéressantes qui aient signalé le cours des dernières années est sans contredit celle de peintures antiques de paysages homériques qui décoraient un pan de mur d'un édifice situé sur l'Esquilin, à Rome. Malgré les courtes descriptions qui furent données de deux de ces paysages dans le moment de la découverte[1], et même malgré la publication qui en a été faite dans un journal archéologique de Berlin, d'après un calque envoyé par S. S. le pape Pie IX à S. M. le roi de Prusse[2], ces peintures sont encore aujourd'hui trop peu connues; et c'est à remplir cette lacune de la science qu'est principalement destiné l'ouvrage que nous annonçons. Au mérite d'un examen approfondi des monuments originaux, tel que l'auteur, philologue distingué, attaché à la bibliothèque du Vatican, a

[1] *Bullet. archeol.* 1849, p. 17-22; *ibid.* 1850, p. 17-21. Il faut joindre à ces deux articles, dont le second est dû à M. Braun, une notice plus étendue du même antiquaire publiée dans l'*Archäolog. Anzeiger* de M. Ed. Gerhard, Febr. 1849, t. II, p. 27-32. — [2] Voy. les *Denkmäler und Forschungen* de M. Ed. Gerhard, sept. 1852, n° 45, taf. XLV, XLVI, où les deux gravures, exécutées d'après un calque colorié, sont accompagnées d'une courte explication du savant éditeur, p. 497-502.

pu l'entreprendre sur place, se joint encore ici l'intérêt de gravures, exécutées avec toute l'exactitude et tout le soin possibles, d'après les peintures, restaurées, autant que le permettaient les ravages du temps, dans leur état primitif; en sorte que rien de ce qui s'y conserve encore des détails de la composition et qui avait échappé à une première vue ne manque dès à présent à notre étude. L'auteur de cet ouvrage, M. l'abbé Matranga, a donc rendu un véritable service à la science de l'antiquité en publiant, comme il vient de le faire, deux des peintures de paysages homériques de la *via Graziosa;* et si, dans le compte que nous allons rendre de son travail, il nous arrive de nous éloigner quelquefois de ses idées, ce ne sera pas, du moins, sans avoir toujours présent à la pensée le souvenir de ce service, qui a droit à toute notre reconnaissance.

Les circonstances au milieu desquelles fut opérée la découverte de ces peintures méritent d'abord d'être portées à la connaissance de nos lecteurs; c'est ce que nous allons faire le plus brièvement qu'il nous sera possible.

Le Gouvernement pontifical se préoccupait, depuis quelque temps, de l'idée d'employer le terrain et les matériaux de vieilles maisons ruinées dans les quartiers éloignés du centre de Rome, pour bâtir des habitations plus saines à l'usage des familles de la population pauvre. Il fut résolu de faire un premier essai de ce genre dans une vieille maison située au n° 68 de la *via Graziosa*, dont les décombres couvraient le terrain voisin du monastère des *monache Agostiniane*, jusqu'à une hauteur considérable, et y produisaient des inconvénients contre lesquels ces religieuses réclamaient depuis plusieurs années. Le terrain acquis dans ce but par la commission des travaux publics, vers le milieu de 1847, ce ne fut cependant que près d'une année plus tard, par les soins de la municipalité romaine, que l'on mit la main à l'œuvre, en commençant par l'enlèvement des décombres. Cette première opération terminée, les travaux entrepris pour l'excavation des fondements mirent bientôt à découvert une portion d'un mur construit en *opus reticulatum* et revêtu de stuc colorié, qui se révélait sans peine pour antique à cette double circonstance. L'architecte à qui était confiée la direction de l'œuvre projetée, M. Vespignani, homme très-intelligent et grand amateur d'antiquités, se hâta de donner avis de cette découverte à l'autorité, qui fit examiner par des personnes compétentes le mur en question et les traces de peintures qui s'y apercevaient sous une épaisse couche terreuse. Dès le moment que l'existence de peintures antiques put se trouver constatée, on procéda à la fouille avec tout le soin que

comportait une pareille opération, et, avant la fin de l'année 1848, deux des peintures qui couvraient la partie inférieure du mur avaient été déjà rendues à la lumière.

Il se passa quelque temps avant que l'autorité publique eût décidé si ces peintures seraient laissées en place, ou si elles seraient détachées du mur et transportées sur toile pour être conservées plus sûrement dans un musée. Ce fut ce dernier parti qui prévalut, et dont on ne peut que se féliciter. En même temps, on décidait que la fouille serait continuée au delà du terrain acquis par la commission, parce que le mur, qui se prolongeait dans la propriété voisine, offrait la même décoration de peintures. Mais les événements politiques qui se passèrent à Rome dans le cours de cette même année 1848 suspendirent tous ces projets et interrompirent le cours des excavations. Ce ne fut qu'après le rétablissement du gouvernement pontifical et le retour de la tranquillité publique que les travaux furent repris, en juillet 1849, sous la direction du célèbre architecte, M. Canina, et poussés jusqu'à l'extrémité du mur, qui ne donnait plus lieu d'espérer d'autres peintures. Le résultat de ces travaux, terminés en septembre 1850, fut l'acquisition de cinq nouveaux paysages et de la moitié d'un sixième; qui avaient un peu plus souffert que les deux premiers des effets d'un enfouissement de tant de siècles. Ces peintures furent pareillement enlevées du mur et transportées sur toile. Puis, lorsque, à la suite d'un accord généreusement conclu par le Gouvernement pontifical avec le propriétaire du sol, elles eurent été acquises à l'État, il fut décidé que ces sept peintures, qui formaient un ensemble tout nouveau et certainement unique au monde de paysages homériques, seraient placées dans l'une des salles de la bibliothèque du Vatican, où se trouvent déjà la célèbre *noce Aldobrandine* et les peintures de *Tor-Maracio*[1]. Pour compléter les explications que je viens de donner sur nos peintures, je n'ai plus qu'à ajouter un renseignement sur le lieu où elles furent trouvées. La *via Graziosa*, où était situé l'édifice antique dont elles faisaient partie, est une rue de la moderne Rome, qui s'élève à partir de la *Suburra* jusqu'aux hauteurs de l'*Esquilin*, et qui occupe un espace de terrain peu éloigné du site des *Jardins de Mécène, Horti Mæcenatis*. Cette notion

[1] Ces peintures sont celles que j'ai été le premier à publier dans mes *Peintures antiques inédites*, pl. I, II, III, IV, V, p. 397 à 401; voy. p. 397, 1). Elles ont été reproduites en une gravure au simple trait dans le *Museo Chiaramonti*, t. III (Roma, 1843, in-fol.), part. II, *Monumenti Amaranziani*, tav. II-VI, sans qu'il y soit fait la moindre mention de ma publication, qui subsiste pourtant avec l'avantage d'un dessin terminé et colorié.

topographique est intéressante, parce qu'elle peut servir à la détermination de l'édifice où se trouvaient nos peintures; point important sur lequel les antiquaires n'ont pu encore se mettre d'accord.

L'ouvrage de M. l'abbé Matranga ne renferme, comme l'indique le titre, que les deux premières peintures découvertes en 1848, les mieux conservées de toutes, comme je l'ai dit, et d'abord exposées au musée du Capitole, où j'ai pu les voir et les examiner avec attention dans le séjour que je fis à Rome en novembre 1851. Cette étude des monuments originaux m'a mis à même d'en apprécier l'effet pittoresque, le mode d'exécution et la couleur, mieux qu'il ne m'eût été possible de le faire d'après des gravures, même exécutées avec toute la fidélité désirable; et ce que j'en dirai sous ces rapports sera emprunté à mes souvenirs, aidés des gravures de M. Matranga, qui représentent certainement la composition de nos paysages dans tous leurs détails, d'une manière plus exacte que les estampes du *Journal archéologique* de Berlin.

Les deux seules peintures publiées jusqu'à présent représentent l'épisode de l'arrivée d'Ulysse au pays des *Læstrygons*, tel qu'il est raconté dans le dixième livre de l'*Odyssée*[1]. Le nom des *Læstrygons*, ΛΑΙCΤΡΥΓΟΝΕC[2], écrit sur un rocher dans le second de ces paysages, et celui de leur roi *Antiphatès*[3], ΑΝΤΙΦΑΤΗC, tracé aussi sur un rocher de la même peinture, ne laissent aucun doute à cet égard. Le site de nos paysages répond, d'ailleurs, à la forme des lieux indiquée par Homère pour sa *Læstrygonie*, *Λαισΐρυγονίην*, de manière qu'il est sensible que c'est bien le modèle homérique que le peintre s'était proposé de rendre.

Suivant l'auteur de l'*Odyssée*, le pays des *Læstrygons* était rempli de *hautes montagnes*, *ὑψηλῶν ὀρέων*[4], hérissé de *rochers à pic qui dominaient l'entrée du port* : *Λιμένα... ὃν πέρι πέτρη* Ἠλίβατος *τετύχηκε διαμπερὲς ἀμφοτέρωθεν*[5]; ce sont bien là des traits qui se retrouvent dans nos peintures, dont la première offre la vue du *port*, où se tiennent les vaisseaux d'Ulysse, à l'abri d'*énormes rochers*, entre lesquels est pratiquée la voie qui menait à la ville des *Læstrygons*, à la cité de Lamos, *bâtie sur le haut de la montagne*, *Λάμου αἰπὺ πτολίεθρον*[6]; autre circonstance homérique qui se rencontre encore ici. Les *Læstrygons* eux-mêmes, d'une taille qui les rendait *plus semblables à des géants qu'à des hommes*, *οὐκ ἄνδρεσσιν ἐοικότες, ἀλλὰ* Γ*ίγασιν*[7], étaient un *peuple pasteur*, dont la richesse consistait en troupeaux de *bœufs* et de *brebis*, pour lesquels ils

[1] Homer. *Odyss.* X, 80-132. — [2] *Idem, ibid.* v. 82. — [3] *Idem, ibid.* v. 106, 114. — [4] *Idem, ibid.* v. 104. — [5] *Idem, ibid.* v. 87-88. — [6] *Idem, ibid.* v. 81. — [7] *Idem, ibid.* v. 120.

avaient adopté un système alternatif de pâtures motivé par la nature de leur pays, de manière que les uns passaient la nuit à faire paître les bœufs, les autres le jour avec leurs brebis, τὸν μὲν, βουκολέων, τὸν δ', ἄργυφα μῆλα νομεύων· Ἐγγὺς γὰρ νυκτός τε καὶ ἤματός εἰσι κέλευθοι[1]. Conformément encore à cette donnée homérique, nous voyons, dans le premier de nos paysages, des *bœufs* et des *moutons*, dans des pâtures séparées, et les hommes qui les conduisent ont le costume et les attributs des pasteurs. Il ne saurait donc y avoir lieu au moindre doute que ce ne soit le pays des *Læstrygons* d'Homère qui est ici représenté; et la première question qui se présente à résoudre est celle de savoir quelle est la localité de l'ancien monde qu'avait pu avoir en vue l'auteur de l'*Odyssée*, et que le peintre de nos paysages a fidèlement rendue d'après les indications homériques. C'est aussi là la première question que s'est proposé de traiter M. l'abbé Matranga, et qu'il nous paraît avoir résolue de la manière la plus satisfaisante.

L'opinion des anciens et des modernes est restée, jusqu'ici, partagée, sur le véritable site de la *Læstrygonie* d'Homère. Dans l'une de ses *Odes*, adressée à Ælius Lamia, personnage important de la cour d'Auguste, Horace le fait descendre *de l'ancien Lamus*, *vetusto nobilis ab Lamo*, auquel il assigne pour domaine la ville de *Formies* et le pays arrosé par le *Liris* : *Qui* Formiarum *mœnia dicitur Princeps et innantem Maricæ Littoribus tenuisse Lirim Late tyrannus*[2]. Cette opinion d'Horace pourrait être regardée comme tout aussi peu sérieuse que la généalogie de son héros et la prétention des *Lamia* de Rome d'être issus de *Lamos*, le roi des *Læstrygons*. Mais, ce qui a plus de poids, elle se retrouve dans Pline, qui nomme la ville de *Formies* comme *l'ancienne demeure des* Læstrygons : Formiæ *oppidum*, *antiqua* Læstrygonum *sedes*[3]. Enfin, Cicéron, dans une de ses *Lettres* à Atticus, parle aussi de *Formies*, comme de la τηλέπυλος Λαισΐρυγονίη[4]. L'opinion qui régnait dans le siècle d'Auguste, et qui nous est parvenue par tant d'échos, poëtes et prosateurs, était donc que le site de *Formies* représentait celui de la *cité de Lamos*. Mais cette manière de voir était certainement erronée; et il suffit de jeter un coup d'œil sur le territoire de *Mola di Gaëte*, qui répond à celui de l'antique *Formies*, pour se convaincre que ce pays n'offre aucun des traits de la description homérique; sur ce point, je suis complétement de l'avis de M. Matranga.

Frappés sans doute des difficultés que présentait la tradition com-

[1] Homer. *Odyss.* X, 85-86. Le scholiaste explique le motif de cette disposition. — [2] Horat. *Od.* III, XVII, 1-5. — [3] Plin. l. III, c. V. — [4] Cicéron. *ad Attic.* l. II, ep. 13.

mune, quelques écrivains transportèrent à *Gaëte* le site de la ville des *Læstrygons*. Il nous reste dans Silius Italicus un garant de cette opinion[1] : *Et regnata Lamo* Caieta, *domusque Antiphatæ compressa freto*. C'est celle qui a été suivie par le plus grand nombre des critiques modernes, sans considérer que le site de *Gaëte* ne répond pas mieux à la description homérique, et qu'en particulier le port de *Gaëte*, ouvert comme il l'est, ne présente ni cette *entrée étroite*, ni ces *masses de rochers à pic*, que l'auteur de l'*Odyssée* nous montre dans le *port* des *Læstrygons*. Sur ce point encore, j'adopte les idées de M. l'abbé Matranga; et je pense que c'est sur un autre endroit de la côte, entre la Campanie et le Latium, qu'il faut chercher le siége des mythologiques *Læstrygons*.

Celui sur lequel s'est arrêté notre auteur, est le site de *Terracine*, qu'avait déjà proposé un antiquaire romain du siècle dernier, Domen. Testa[2], et qui me paraît en effet offrir toutes les conditions du paysage homérique. L'antique *Terracine*, nommée *Anxur* dans la langue des Volsques[3], était bâtie sur des hauteurs escarpées, qui lui firent donner par une colonie grecque, sans doute dès les temps pélasgiques[4], le nom de Τραχινή[5], d'où se forma celui de *Terracinæ*. Cette position élevée et d'un difficile accès est attestée par des auteurs latins, par Tite-Live[6] : *In Volscis*..... Anxur *nequidquam oppugnatum, loco alto situm*; par Horace[7] : *impositum saxis late candentibus* Anxur; et par Silius Italicus[8] : *scopulosi verticis* Anxur. Ces hauteurs étaient soutenues à leur base par des murs d'un appareil cyclopéen[9], surmontés de belles constructions romaines, qui s'élèvent encore à une hauteur assez considérable pour pouvoir être aperçues de la route moderne des marais Pontins; et la partie basse de ces murailles, construite d'après le système cyclopéen, appartient certainement à la plus haute antiquité, et touche ainsi à l'âge mythologique, qui est celui de *Læstrygons*. Le site de *Terracine* s'accorde donc avec les données homériques; il ressemble beaucoup aussi à celui de nos paysages antiques; et l'on peut juger facilement de cette ressem-

[1] *Bell. Punic.* l. VIII, v. 531-2. — [2] Dans sa *Lettera sopra l'antico volcano delle paludi Pontine* (Roma, 1784), et dans la dernière de ses *Lettere Pontine* (Roma, 1794), deux écrits cités par notre auteur. — [3] Tit. Liv. IV, LIX : Anxur *fuit, quæ nunc* Terracinæ *sunt*. Plin. l. I, c. v : Terracina *oppidum, lingua Volscorum* Anxur *dictum*. — [4] Voy. mon *Hist. des colon. grecq.* t. I, p. 237. — [5] Strabon, l. V, p. 233, A. — [6] Tit. Liv. V, XII. — [7] Horat. *Sat.* I, v, v. 26. — [8] Sil. Ital. VIII, 392. — [9] Ces murs ont été publiés dans le recueil des *Views of Cyclopian or Pelagic remains* de Dodwell (London, 1834, fol.), pl. 105-108, et l'on en voit une portion dans une des vues de *Terracine*, qui forment le sujet de la planche III du livre de M. Matranga. Voyez aussi les *Annal. dell' Instit. archeol.* 1831, tav. 9, p. 414, et les *Memorie dell' Instit.* p. 80, 4).

blance, en mettant à côté de ces peintures des vues de la localité actuelle de *Terracine*, que M. Matranga a fait exécuter par un dessinateur habile, et qui forment les planches III et IV de son livre. Les différences qu'on pourrait relever entre le site de *Terracine* et celui de nos paysages, ne constitueraient même pas une difficulté, parce qu'elles tiennent à des travaux exécutés bien après les temps homériques, à une époque inconnue de la République romaine. Ainsi, le *port* perdit, sous les Romains, son *entrée étroite, ἀραιὴ εἴσοδος*, que lui connaissait Homère, au moyen d'un mur construit en pierre et surmonté de fabriques en *opus reticulatum*, qui subsistent encore [1], et qui avaient pour objet de l'agrandir et de le rendre plus sûr. L'énorme rocher à pic qui s'élevait au-dessus du *port, πέτρη ἠλίβατος*, a perdu une partie de sa forme par l'opération qu'il a éprouvée sous la puissante main des Romains, qui l'ont taillé sur une longueur de *mille pieds*, dans une hauteur perpendiculaire de *cent vingt* [2], pour former un passage à la *voie Appienne*. Malgré tout cela, le site de nos paysages, certainement inspiré par la description homérique, offre encore, avec celui de *Terracine*, une analogie frappante; et je ne puis que donner tout mon assentiment à l'ingénieuse idée de M. Matranga.

Une dernière circonstance de la description homérique que je retrouve à la fois dans le site de *Terracine* et dans nos peintures, et qui vient ainsi à l'appui du rapprochement proposé par notre auteur, c'est celle de la *fontaine* où les filles des *Læstrygons* venaient puiser, pour tous les besoins de la vie, une eau saine et limpide. Cette *fontaine*, qu'Homère nomme *Artacia* [3], était située au bas des rochers dont la ville occupait le faîte, puisque la fille d'Antiphate avait dû *descendre* pour y puiser de l'eau au moyen d'une hydrie [4] :

> *Κούρῃ δὲ ξύμβληντο πρὸ ἄστεος ὑδρευούσῃ,*
> *Θυγατέρ' ἰφθίμῃ Λαιστρυγόνος Ἀντιφάταο.*
> *Ἡ μὲν ἄρ' ἐς κρήνην κατεβήσετο καλλιρέεθρον*
> *Ἀρτακίην.*

C'est effectivement dans cette situation qu'elle est représentée sur le premier de nos paysages, où l'on voit, au pied de l'énorme rocher, des plantes aquatiques qui couvrent le sol, et une *femme, assise par terre*,

[1] Micali, *Stor. d. ant. popol. ital.* c. XI, t. I, p. 237, ed. Milan. — [2] Le dernier cartel, qui renferme les chiffres romains, CXX, et qui se trouve au niveau de la route, est long de 1 mètre 45 centimètres, sur 61 centimètres de hauteur; les chiffres ont 40 centimètres de dimension. — [3] Homer. *Odyss.* X, v. 108. — [4] *Idem, ibid.* 105-108.

et vue de dos, qui tient de la main gauche une *hydrie*, et qui est probablement la *nymphe* même de la source. Le mot grec, ΚΡΗΝΗ, *fontaine*, qui se lit, tracé sur le rocher, directement au-dessus de la figure, ne laisse aucun doute sur l'intention du peintre, et suffit pour détruire toutes les suppositions des antiquaires allemands, qui, faute de connaître cette inscription, ont cherché la *fontaine* en question dans un autre endroit de la peinture, et s'en sont fait une idée aussi contraire à la réalité qu'à la description homérique [1]. Ce point établi, il est sans doute bien curieux et bien intéressant de retrouver à *Terracine* une *fontaine* qui répond exactement, par sa situation, aux données homériques. Il existe, en effet, dans la ville moderne, une *fontaine* qui, à raison sans doute de son ancienneté vraiment mythologique, s'appelle *Fontana Vecchia*, qui sourd précisément au bas des rochers où est bâtie la ville, à 30 centimètres au-dessous du sol antique, ou du niveau de la *voie Appienne*, de manière qu'il est nécessaire de *s'asseoir par terre*, pour y puiser, et où les filles de *Terracine* viennent chercher de l'eau, en *descendant de leur ville*, comme la fille d'Antiphatès, avec leur *hydrie* sur la tête, de cette manière pittoresque, si connue des artistes et des amateurs de la nature italienne. En rassemblant toutes ces circonstances, on conviendra qu'il est difficile de croire que le hasard seul ait produit cette analogie du site de *Terracine* avec celui de nos paysages et avec la description homérique; et l'on aimera mieux convenir que l'auteur de l'*Odyssée* avait en vue une localité de l'ancienne Italie qu'il connaissait parfaitement, et qu'il a su rendre avec une fidélité que les anciens se plaisaient à reconnaître dans les descriptions topographiques d'Homère. Maintenant, qu'il me soit permis d'ajouter, à l'appui de l'idée de M. Matranga, que *Terracine* est le site des Læstrygons homériques, un témoignage antique, qui justifie cette idée, et dont il n'a pas été fait, jusqu'ici, même par notre auteur, l'usage auquel il se prêtait naturellement. Ovide, décrivant le retour à Rome du vaisseau qui ramenait d'Épidaure le serpent d'Esculape, indique les lieux suivants du littoral de la Campanie et du Latium, *Sinuessa*, *Minturnes*, *Gaëte*, *quam tumulavit alumnus*, puis [2] :

[1] L'auteur de l'article inséré dans l'*Archäol. Zeitung*, febr. 1849, n. 2, p. 29, voyait la *fontaine* en question sous une *voûte de rocher*, dans le bas de la montagne, et il se la représentait comme un *puits* : « Wir müssen ihn uns daher als einen « *Ziehbrunnen* denken, und etwas anders kann Ἀρτακίη (von ἀρτάω) kaum heissen; » et M. Ed. Gerhard, *ibid.* sept. 1852, n. 45, p. 499, admettait cette forme de la *fontaine* et cette étymologie de son nom. — [2] Ovid. *Metam.* l. XV, v. 717. Si Ovide eût pensé à *Formies*, il eût dû placer la *domus Antiphatæ* avant *Gaëte*. Cette seule

Antiphatæque domus, Trachasque obsessa palude.

Or il me paraît évident que cette *résidence d'Antiphatès* est assimilée par le poëte à la *Trachas obsessa palude*, qui est bien certainement *Terracine entourée des marais Pontins*. Ovide ne pensait pas à *Formies* pour le siége des *Læstrygons*, bien que les commentateurs et les critiques modernes, y compris M. Matranga lui-même, l'aient cité pour garant de cette opinion. C'est bien à *Terracine, Trachas*, que l'auteur des *Métamorphoses* plaçait la *maison d'Antiphatès ;* et l'idée de M. Matranga acquiert ainsi dans Ovide un appui qui n'est certainement pas à dédaigner.

Après ces observations préliminaires, qui portent sur une partie considérable du livre de M. Matranga, j'aborde la description de nos paysages, que je réduirai aux traits principaux, à ceux qui concernent les personnages, parce que je n'ai plus à m'occuper du site.

Le premier de nos paysages, pl. I, représente la scène homérique des *compagnons d'Ulysse rencontrant la fille d'Antiphatès*. Le lieu de cette scène est au bas de la voie étroite, pratiquée entre deux parois de rochers à pic. La jeune princesse des *Læstrygons*, vêtue d'une longue *tunique* hyacinthe, par-dessus laquelle est jeté un vaste *péplus* jaune, qui lui couvre la tête, tient de la main droite *l'hydrie*, qui répond à son action homérique, *ὑδρευούσῃ*, et elle salue de la main gauche ouverte les étrangers qui se présentent à elle. Ces hôtes hardis du pays des *Læstrygons* sont au nombre de *trois ;* ce sont bien les *deux Grecs* envoyés par Ulysse avec un *héraut ; Ἄνδρε δυώ κρίνας, τρίτατον κήρυχ' ἅμ' ὀπάσσας*[1]; en sorte que la circonstance homérique est très-fidèlement rendue. Homère ne nomme ni les deux compagnons d'Ulysse ni le héraut; mais le peintre, qui avait sans doute à sa disposition d'autres sources poétiques, les mêmes peut-être où avait puisé Polygnote, pour les peintures du *Lesché* de *Delphes*, a ajouté, au-dessus de la figure des deux Grecs, leur nom, ΑΝΤΙΑΟΧΟϹ, ΑΝΧΙΑΛΟϹ, et, sous les pieds du troisième, qui doit être le *héraut*, son nom : ЄΥΡΥΒΑΤΗϹ. Ce dernier nom est connu, par l'auteur même de *l'Odyssée*[2], comme celui d'un des compagnons d'Ulysse, que le roi d'Ithaque estimait particulièrement à cause de la solidité de son caractère; en sorte qu'ici encore, c'est bien une donnée homérique que suivait l'auteur de notre peinture; et cette circonstance se trouve, d'ailleurs, confirmée par le témoignage de Pausanias, qui, dans sa description des peintures de Polygnote au *Lesché* de *Delphes*, où les personnages étaient désignés par leur nom, nomme *Eurybatès* comme le

réflexion suffit pour rectifier les idées qu'on s'était faites sur ce vers d'Ovide. — [1] Homer. *Odyss.* X, 102. — [2] *Idem, ibid.* XIX, 247-248.

héraut d'Ulysse[1] : *Καὶ Εὐρυβάτης πλησίον, τὸν Ὀδυσσέως εἶναι κήρυκα εἰκάζομεν*. Quant aux noms d'*Antilochos* et d'*Anchialos*, donnés ici aux *deux Grecs* compagnons d'Ulysse, il est bien probable que le peintre les avait puisés aux mêmes sources dont s'était servi Polygnote; car, dans un de ses tableaux du *Lesché*, qui avait pour sujet la scène du cadavre de *Laomédon emporté de la mêlée par deux Grecs*, Polygnote les avait désignés comme des compagnons d'Ulysse, *Sinon* et *Anchialos*, au témoignage de Pausanias[2], qui observe précisément à cette occasion qu'il ne connaît pas le poëte qui avait raconté cette circonstance. Il en est de même pour *Antilochos*, qui est nommé comme un des six compagnons d'Ulysse échappés de l'antre du Cyclope, par Tzetzès[3], qui certainement n'avait pas plus inventé ce nom que le peintre de notre paysage, mais qui l'avait trouvé dans quelqu'un des nombreux poëmes des *Retours*, composés à l'imitation de ceux d'Homère; et cette circonstance même que le nom d'*Antilochos*, comme celui d'un des compagnons d'Ulysse, avait été tracé dans une peinture exécutée, ainsi que nous le verrons, au siècle d'Auguste, ne laisse pas d'ajouter quelque prix au témoignage de Tzetzès. Les trois compagnons d'Ulysse, que nous venons de reconnaître en cette qualité, par leur nom même, sont, d'ailleurs, vêtus du costume grec. Ils portent une *chlamyde* violette pour tout vêtement, avec des *cnémides* aux jambes et un *pétase* sur la tête, et ils sont armés, le premier, d'une longue *lance*, le second, de *deux javelots;* tous éléments du costume homérique, connus par les textes, comme par les monuments.

La scène historique de notre paysage se compose des quatre personnages que je viens de décrire. Les autres figures de la peinture sont la *nymphe* de la *fontaine*, ΚΡΗΝΗ, dont j'ai déjà fait mention, et dont l'attitude, dirigée vers la rencontre des étrangers avec la fille d'*Antiphatès*, offre un motif heureux et pittoresque. A quelque distance de cette figure, dans un endroit où devaient s'étendre les *rivages qui fermaient l'entrée du port: Ἀκταὶ δὲ προβλῆτες ἐναντίαι ἀλλήλῃσιν Ἐν στόματι προὔχουσιν*[4], était un autre personnage dont la figure est presque entièrement détruite, mais qui, à en juger par sa *tête* coiffée d'un *pétase*, peut être pris pour un Grec, arrêté sur cette partie du rivage[5]. Le mot grec

[1] Pausan. X, xxv, 2. — [2] *Idem, ibid.* X, xxvii, 3. — [3] Tzetz. *Chil.* X, v. 891. La même notion est reproduite dans les *Allegor. Homeric.* qui font partie des *Anecdota græca* publiées par M. Matranga (Roma, 1850, in-8°), part. I, *All. Od.* ix, p. 278, v. 138, sq. — [4] Homer. *Odyss.* X, 89-90. — [5] Je ne saurais dire où M. Matranga a vu que le mot ΑΚΤΑΙ était tracé *sopra la prora di quel naviglio, del quale poche vestigie ci ha lasciato l'ingiuria de' tempi*, quand son propre dessin montre

ΑΚΤΑΙ, qui se lit au-dessus de *cette tête*, indique bien la localité, dont la forme reste d'ailleurs indécise, à cause de l'état de détérioration où se trouve la peinture en cet endroit. Une autre figure accessoire, dont l'intention se rapporte aussi sans nul doute à la localité, est celle d'un *homme nu*, couché, dans l'attitude du repos, avec son bras droit posé sur la tête, et son coude gauche qui lui sert d'appui sur le sol. Cette figure est placée sur le haut des rochers escarpés qui remplissent le milieu du paysage, et j'y reconnais le *dieu du mont*, plutôt qu'un *Læstrygon*, comme l'a pensé M. Matranga. Enfin, dans le haut de la peinture, et précisément au-dessus du *port*, où la flotte d'Ulysse a cherché un refuge contre la tempête, sont représentés quatre petites figures de *génies ailés*, qui sont occupés, dans des attitudes aussi vives qu'expressives, à souffler dans une *longue corne*, et qui sont bien certainement les *vents*, sujets d'Æolus, si imprudemment déchaînés par les compagnons d'Ulysse[1]. La manière dont les *vents* sont ici représentés, sous la forme d'*enfants ailés*, les uns nus, les autres avec un léger vêtement qui s'enfle et voltige autour d'eux, offre une image neuve et intéressante.

Le second de nos paysages représente la scène qui succède immédiatement à celle que je viens de décrire, celles des *Læstrygons, accourant, à la voix de leur chef, à l'extermination des compagnons d'Ulysse;* c'est ce qu'indique le mot, ΛΑΙCΤΡΥΓΟΝΕC, qui est tracé sur un énorme rocher au milieu de la peinture, et qui n'avait pas été aperçu d'abord[2]. Les *Læstrygons* forment, en effet, toute la composition historique de ce paysage; ils le remplissent tout entier par leur présence sauvage, par leur taille gigantesque, par leur action désordonnée; et c'est avec autant de raison que de goût, à ce qu'il me semble, que l'artiste a tout à fait banni les Grecs de sa composition, pour n'avoir pas à montrer la civilisation aux prises avec la barbarie et vaincue par elle. Le personnage principal est *Antiphatès*, qui ne se reconnaît pas moins sûrement à son costume et à son attitude qu'à l'inscription, ΑΝΤΙΦΑΤΗC, qui se lit sur un rocher, au-dessus de sa tête. Le chef des *Læstrygons* se montre sur le second plan de la peinture, descendu des hauteurs de sa ville

distinctement une *tête coiffée du pétase*, au-dessus de laquelle se lit ΑΚΤΑΙ. Le dessin publié dans l'*Archäol. Zeitung* n'offre, en cet endroit, qu'une masse confuse, où l'on ne distingue aucun objet déterminé, et M. Éd. Gerhard n'en a rien dit. — [1] Homer. *Odyss.* X, 46-55. — [2] C'est à M. Matranga qu'appartient le mérite d'avoir découvert cette inscription, qui manque en effet dans le dessin de l'*Archäol. Zeitung*, et dans le travail de M. Éd. Gerhard, *Due de' ant. Dipinti, etc.*, p. 40 : *E sopra la sua testa io scoprii la poco men che scomparsa epigrafe* ΙCΤΡΥΓΟΙ, *rimasuglio dell' intera* ΛΑΙCΤΡΥΓΟΝΕC, etc.

sur le rivage de la mer. Le vent, qui agite le *manteau* dont il est vêtu, indique bien la marche violente qu'il vient d'accomplir, et la véhémence empreinte dans toute son attitude s'accorde bien avec cette donnée. Il porte sur la tête une coiffure, d'une couleur brune et d'un forme qui semble indiquer qu'elle est faite de peau, et qui convient à un peuple sauvage, tel que les *Læstrygons*. De la main gauche, il tient un long *sceptre*, attribut du commandement, et il étend la main droite avec un mouvement dont l'énergie accompagne l'action de toute sa personne. A son œil qui lance des éclairs de colère, à sa bouche, qui profère la menace, on reconnaîtrait sans peine le chef sauvage, tel qu'Homère nous le montre, *remplissant la ville de ses cris :* Αὐτὰρ ὁ τεῦχε βοὴν διὰ ἄστεος[1]; c'est certainement une figure aussi bien conçue qu'heureusement exécutée.

Le signal ainsi donné par *Antiphatès* a été entendu de son peuple. Les *Læstrygons* accourent de divers côtés et en différentes attitudes, qui toutes répondent bien à leur caractère homérique. L'un d'eux, dont on ne voit que la partie antérieure du corps, penchée en avant, s'élance vers le rivage. Un autre, entré à mi-jambes dans la mer, a déjà saisi par les cheveux un malheureux Grec, qu'il va écraser d'une pierre tenue dans sa main droite; et l'opposition de la taille de géant du *Læstrygon* avec celle du Grec, dont l'artiste n'a laissé voir qu'une petite partie du corps avec le bras levé, suffit pour donner à ce groupe toute son importance historique. Sur le premier plan, un troisième *Læstrygon*, vu de dos, est occupé à tirer de la mer, avec toute sa force, au moyen d'un filet, un objet d'une forme indéterminée, qui doit être quelque meuble précieux, enlevé d'un des vaisseaux d'Ulysse. Un quatrième s'efforce d'arracher du sol un énorme quartier de roc, pour s'en faire une arme contre les Grecs poursuivis de tous côtés. Un cinquième accourt dans une marche rapide, dirigée vers le rivage, pour prendre part à cette lutte barbare. On voit que le mouvement de la composition, d'accord avec la nature sauvage du lieu, rentre bien dans la pensée homérique. Reste, de ce côté, une dernière figure, dont l'action singulière n'est pas facile à interpréter. C'est un *Læstrygon*, entièrement nu, qui étreint de ses deux bras un tronc d'arbre, sur lequel il appuie son pied gauche, comme s'il se livrait à l'un de ces exercices violents, qui pouvaient servir, chez un peuple sauvage, tel que celui-là, à développer les forces du corps[2]; et cette figure, rendue avec une

[1] Homer. *Odyss.* X, 118. — [2] M. Matranga, p. 39, y a vu l'action d'un homme *qui essaye d'arracher un arbre;* M. Ed. Gerhard, un *Læstryon occupé à se fournir*

rare énergie, ne laisse pas d'ajouter un nouveau trait au tableau de cette société barbare.

La partie gauche de la peinture offre une image différente, destinée pourtant à compléter ce tableau. C'est le côté pastoral de la vie des *Læstrygons;* c'est un *pâturage*, qui descend jusqu'au bord de la mer, et où se voient des *chèvres et des brebis*, qui paissent à diverses hauteurs, avec un *Læstrygon*, vu de dos, qui se montre dans le costume de *pasteur,* vêtu d'une espèce de *tablier*, coiffé d'un *bonnet de peau*, et tenant de la main gauche appuyée sur son épaule le bâton recourbé, *pedum*. Le mot grec, NOMAI[1], tracé dans cet endroit de la peinture, ne laisse, d'ailleurs, aucun doute sur la nature de cette partie du paysage. Ce mot est tracé directement au-dessus de la tête d'un personnage, dans l'interprétation duquel il me paraît que M. Matranga s'est tout à fait trompé. Cette figure est celle d'un homme dans toute la fraîcheur de l'âge, assis sur un quartier de pierre, dans une attitude tranquille. Cet homme est vêtu d'une *tunique courte*, de *couleur de pourpre*, qui s'ouvre à la hauteur de l'épaule, en découvrant tout le bras droit, et par-dessus la laquelle est jeté un *manteau*, *bordé de franges*, et il porte aux jambes des *cothurnes*, ornés avec élégance dans leur partie supérieure; de la main droite il s'appuie sur un *bâton*, qui se termine en nœud à son extrémité fixée sur le sol, et il tient sa tête relevée, avec le regard tourné du côté du pâturage. Enfin, ce qui le caractérise comme un dieu champêtre, ce sont *deux petites cornes*, qui s'élèvent au-dessus de son front. A ce signe, M. Matranga a cru reconnaître ici *Apollon Nomios* signalé dans plus d'un texte antique, et présenté comme un dieu *à double corne*, *κεραὸς δίκερως*, dans un *hymne de l'Anthologie*[2] et dans un *hymne orphique*[3]. Mais, sans entrer ici dans une discussion contradictoire, pour laquelle l'espace me manquerait, je me borne à dire que la qualification de *Νόμιος*, *Nomius*, ne convient pas moins bien à *Pan*, ainsi que l'attribut de la *double corne*, qui est le signe caractéristique de *Pan*, sur tant de monuments de l'antiquité; en sorte que je ne fais aucune difficulté de reconnaître ici *Pan Nomios*, plutôt qu'*Apollon*, dont la présence n'est pas aussi bien motivée dans un paysage tel que celui-là, et dans un sujet qui n'offre aucun rapport avec *Apollon*.

Près du dieu pastoral, est *assis*, sur le même quartier de pierre, un

d'une branche d'arbre. C'est à ceux qui auront sous les yeux les peintures elles-mêmes ou les dessins, à juger jusqu'à quel point ces suppositions sont heureuses. — [1] Et non NOMAIΣ, comme a lu M. Ed. Gerhard, dont le dessin porte à tort cette leçon; le *sigma* est toujours C. — [2] *Anthologia*, IX, 524, 10; voy. Matranga, *Dae degli ant. Dipint.* p 43. — [3] *Hymn. Orph.* LVI, 6; Matranga, *l. l.*

second personnage, sur lequel je crois pouvoir dire que M. Matranga s'est encore plus gravement trompé. C'est un homme vêtu d'une *tunique courte*, coiffé d'un *bonnet de peau*, qui s'appuie sur le coude gauche, en portant la main droite à son visage, dans une attitude de repos et d'abandon; c'est, suivant toute apparence, un *Læstrygon pasteur*, que le peintre a voulu nous montrer dans ce costume et dans cette attitude, pour compléter l'idée de *pâturages*, NOMAI, en le plaçant près de la figure du dieu qui protége les *pâturages*. Notre auteur a vu dans ce personnage le roi d'Ithaque lui-même, *dans un total abandon de forces*, *nello stato di totale abbandono di forze*, comme il s'exprime, et se livrant à la méditation, pour se tirer des dangers qui le menacent. Or je dois dire que rien ne me paraît plus malheureux que cette idée de M. Matranga, et que ce n'est pas sous de pareils traits, ni à une pareille place, qu'il serait possible de reconnaître Ulysse. Si je me suis bien rendu compte de la pensée de l'artiste, qui n'a voulu montrer, dans son paysage, que le peuple des *Læstrygons*, dans leur vie sauvage et dans leur caractère barbare, sans la présence des Grecs, cette observation tend déjà à exclure *Ulysse*, qui, d'ailleurs, ne saurait se montrer dans le *pâturage*, NOMAI, près de *Pan Nomios*, *dans une attitude de repos et d'abandon*, sans qu'il en résultât une sorte de violence faite à toutes les données du sujet, à toutes les conditions du personnage. Mais l'erreur de M. Matranga va plus loin encore. Il reconnaît une seconde fois *Ulysse*, dans le personnage, vu de dos, qui se montre sur un plan plus élevé, au milieu du *pâturage*, et qui tient le *bâton pastoral*[1], personnage qu'à une pareille place et sous de pareils traits, on ne peut prendre que pour un *Læstrygon pasteur*, rassemblant son troupeau. Je ne parle pas de la difficulté qu'offre la présence de ce double Ulysse, dans le même endroit de la peinture; M. Matranga n'a pas cru devoir s'y arrêter; et, de mon côté, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'y insister, tant la chose est sensible par elle-même.

Il manquerait quelque chose à ce tableau de la vie des *Læstrygons*, si l'on n'y trouvait au moins un indice de la *cité élevée de Lamos*, Λάμου αἰπὺ πτολίεθρον: Cette image s'y rencontre, en effet, dans le haut de cette partie du paysage. Une *porte*, construite d'énormes blocs de pierre, représente bien, suivant la pensée homérique, la τηλέπυλος Λαιστρυγονίη. Sous cette *porte* se montre l'ombre, plutôt encore que la

[1] *Due degli ant. Dipinti, etc.*, p. 19. L'auteur ne dit rien du *pedum*, qui serait un attribut si étrange à la main d'*Ulysse;* il voit l'*elmo greco* dans le *bonnet de peau*, et *un caractère majestueux plein d'héroïque fermeté* dans l'attitude de ce *pasteur;* ce sont là des illusions que je regrette d'avoir à relever

figure, de deux *Læstrygons*, dans l'un desquels M. Matranga a eu encore la malheureuse pensée de reconnaître une seconde fois *Antiphatès*[1], qui ne saurait apparaître à cette distance et sous cette forme subalterne; sans compter ce double emploi d'un même personnage, dans la même composition, qui constitue certainement une difficulté grave. En avant de la *porte* de la cité des *Læstrygons*, se montre un troupeau de moutons, qui rentre à la ville; dernier trait ajouté à ce tableau de la vie pastorale des *Læstrygons*, tel que l'avait tracé Homère.

Je crois avoir suffisamment rendu compte de toutes les figures qui remplissent, qui animent nos deux paysages, qui leur impriment le caractère, tout à fait nouveau jusqu'ici, de compositions historiques, conçues sous l'inspiration d'Homère. Ces figures sont exécutées plutôt dans le mode de ce que nous appelons une *esquisse*, que dans celui d'une peinture étudiée, à l'aide de quelques coups de pinceau, donnés par une main sûre et habile. Il ne faudrait donc pas y chercher ce que nous nommons la *peinture d'histoire*, ce que les Grecs appelaient la *megalographia*[2]; et, sous ce rapport, je crois pouvoir dire que notre auteur, qui s'exagère beaucoup le mérite pittoresque de ces paysages, qui les croit *copiés de belles peintures grecques*, et qui va jusqu'à les comparer aux *peintures de Polygnote* au *Lesché* de *Delphes* et au *Pæcile* d'*Athènes*[3], s'est

[1] *Due degli ant. Dipinti, etc.*, p. 37 : « Probabilmente egli è Antifate, che fra poco « nell' altro lato del quadro, etc. » — [2] Ce mot *megalographia* ne se lit que dans un seul passage de Vitruve, l. VII, c. v, § 2, où il sert à distinguer les paysages historiques ayant pour sujet les dieux et les héros : Megalographiam *habentem deorum simulacra*, des simples paysages, qui n'offraient que des vues de sites, de ports, de promontoires, etc., distinction judicieusement relevée par Boettiger, *Aldobrand. Hochzeit*, p. 6. Parmi les sujets de paysages historiques de sa *mégalographie*, Vitruve citait les scènes de *la guerre de Troie* et les *erreurs d'Ulysse : Trojanas pugnas seu Ulyssis errationes;* en sorte qu'il se pourrait bien qu'il eût eu en vue nos peintures esquilines qui venaient d'être exécutées, et qui étaient dans tout leur éclat. Mais, chez les Grecs, à la langue desquels appartenait le mot *megalographia*, ce mot avait certainement une acception plus élevée; il désignait la peinture de grand style exécutée par les artistes de premier ordre; c'est ce qui résulte de ce témoignage d'Élien au sujet de Polygnote, *Hist. var.* IV, III : Έγραφε τὰ ΜΕΓΑΛΑ, rapproché des textes de Platon, *Sophist.* p. 253, et d'Aristote, *Poët.* c. VII, que j'ai cités dans mon *Choix de peintures de Pompéi*, p. 45, 1. Or, les peintures des grands peintres de la Grèce, la *Mégalographie* des Grecs, consistaient en tableaux sur *panneaux de bois*, *πίνακες*, *tabulæ;* c'est ce que déclare Pline, XXXV, 37, 23 : *Nulla gloria artificum est, nisi eorum qui* tabulas *pinxere*. J'avais besoin de rappeler ces notions essentielles pour rectifier les idées que M. Matranga s'est faites de la *mégalographie* et de nos peintures mêmes. — [3] Matranga, *Due d. ant. Dipint.* p. 33 : « Da quei fonti, che prestaron materia a Polignoto, per dipingere in Atene e in « Delfo le stupende pitture, le quali rappresentavano argomenti simili a quelli

fait une illusion complète. Il est bien évident que le paysage était ici l'objet important pour le peintre; les personnages n'y figurent que comme accessoires, pour donner à ce paysage son caractère héroïque. Pour cela, quelques coups de pinceau suffisaient, sans se donner la peine d'une exécution étudiée. Mais ces *esquisses*, auxquelles je ne connais rien qui ressemble dans les peintures de *Pompéi*, d'*Herculanum* et de *Rome même*, n'en offrent pas moins toute la valeur dont est susceptible ce genre d'ouvrage; et ceux qui n'y ont vu que l'imperfection de l'exécution et l'absence d'études, au rebours de l'opinion de notre auteur, me semblent aussi être tombés dans une autre erreur.

Considérées sous le rapport technique, nos peintures esquilines ne ressemblent pas davantage à ce que nous connaissons de peintures antiques. Les couleurs, qui, au moment de la découverte, conservaient encore tout leur éclat et toute leur fraîcheur, ne furent pas couchées sur un enduit frais; car, dans ce cas, elles n'auraient certainement pu résister à l'humidité occasionnée par la masse de terre à laquelle était adossé le mur qui les avait reçues. Les couleurs avaient été fortement empâtées, de manière à procurer à la peinture une solidité que n'offrent pas, en général, les peintures de *Pompéi;* et l'on a pu s'en convaincre en observant, dans quelques endroits de nos peintures, des parcelles qui se détachaient du fond, avec une épaisseur appréciable au toucher. D'ailleurs, ces couleurs ne paraissent avoir subi aucune altération; et, si les tons du ciel paraissent verts plutôt que bleus, cela peut tenir à une sorte de convention, plutôt qu'à une décomposition de matière colorante, puisque, dans l'eau de la mer, le bleu se montre dans toute sa franchise.

J'ai déjà dit que les figures étaient plutôt esquissées que peintes; ce qui exclut toute idée de ce que nous appelons le *modelé*, et d'une exécution soignée; mais le dessin, bien que traité d'une manière abrégée, à grands traits, n'en est pas moins d'une habileté qui dénote une main très-exercée. La composition des figures est pleine de justesse et de goût; le mouvement en est énergique et vrai; et, vues à la distance pour laquelle elles étaient certainement destinées, ces peintures devaient produire tout leur effet. Mais, ce qui nous y frappe surtout, même dans l'état de dégradation où elles sont réduites, c'est le grand caractère qui s'y montre; c'est le style, vraiment homérique, qui y respire, et dont aucune des peintures antiques de *Pompéi* et d'ailleurs que nous possèdons n'avait pu nous donner une idée. Il n'est pas dou-

« espressi nelle pareti Esquiline che per approsimazione di stile, sembrano copiati « piuttosto che imitati da qualche antico prototipo. »

teux, d'ailleurs, que ces paysages homériques, si bien d'accord avec la pensée de leur modèle, ne procèdent d'une école grecque; et c'est ce que démontrent les inscriptions grecques qui s'y lisent, et qui indiquent bien une main grecque.

Au sujet de ces inscriptions et des noms mythologiques qui se rencontrent dans le mythe des *Læstrygons*, je ne puis me dispenser de faire une observation qui me paraît réclamée par l'intérêt de la science. Un antiquaire allemand qui cherche à donner de l'intelligence et de la vie aux noms propres employés dans les fables grecques, à l'aide d'allusions étymologiques, toujours plus ou moins hasardées, a fait à nos peintures une application de ce système, qui paraît avoir obtenu beaucoup de succès à Berlin. Pour en donner un exemple, il fait de la fontaine *Artacia*, Ἀρτακία, un *puits*, en dérivant ce nom du verbe *ἀρτάω*; et il oublie qu'Homère lui-même représente cette fontaine comme *coulant à fleur de terre*, *κρήνην καλλιρέεθρον*[1] : ce qui exclut certainement l'idée d'un *puits*. Il voit, dans le pays des *Læstrygons* un sol volcanique, un fond de cratère, une *cavité de montagne*, et il se fonde pour cela sur le nom de la cité de *Lamos*, dérivé du mot *λαμία*, en étendant cette manière de voir même à nos paysages, qui sont remplis de hautes montagnes et de rochers escarpés. Sur le nom d'*Antiphatès*, il remarque que ce nom doit être mis en rapport avec le *Φατειός* d'Hésiode. Or je demande en quoi le mot *Φατειός*, qui se lit deux fois dans Hésiode[2], peut avoir quelque rapport avec le nom d'*Antiphatès*[3]. Mais c'est surtout le nom des *Læstrygons*, interprété à la manière de notre antiquaire, qui permet d'apprécier la valeur de son système : il trouve que le nom Λαιστρυγονίη, est composé du radical Λαι, qui offre l'idée de *pierre*, et du verbe *στρύζω*, sans expliquer comment ce verbe, qui exprime un bruit vague et confus, comme le *roucoulement des tourterelles*, le *murmure d'hommes assemblés*, et qui a aussi dans Hippocrate un sens médical, *le grouillement des intestins*, pourrait, en se combinant avec le radical, *pierre*, produire une idée en rapport avec celle des *Læstrygons*. Je le dis bien à regret, mais avec une intime conviction, de pareilles recherches étymologiques ne sont que de puérils jeux d'esprit philologiques, tout à fait indignes de la gravité de la science; elles ne peuvent servir en rien à l'intelligence d'Homère, ni rien ajouter à l'admiration de son génie; et, si ce système d'allusions étymologiques, qu'affectionne une certaine école, et contre lequel j'ai déjà eu l'occasion[3] de protester,

[1] Homer. *Odyss.* x, 107. — [2] Hesiod. *Theog.* v. 310, *οὔτι φατειόν*; cf. Schol. *ad h. l. : οὐ ῥητὸν κατ' ἀξίαν*; *Scut. Heracl.* v. 144. — [3] *Journal des Savants*, décembre 1852, p. 780-781.

dans ce journal même, pouvait jamais s'accréditer dans les études archéologiques, il ne pourrait que les faire rétrograder jusqu'à leur point de départ, en en faisant une science de jeux de mots.

J'ai réservé pour un second article un question très-importante, celle de l'édifice dont faisaient partie nos peintures esquilines. Cette question, qui n'a pas moins d'intérêt pour l'appréciation de ces peintures que pour la connaissance de la topographie de Rome, mérite d'être traitée avec quelque détail; je m'en occuperai dans un prochain article.

RAOUL-ROCHETTE.

(La suite à un prochain cahier.)

Histoire de l'Harmonie au moyen âge, par M. de Coussemaker, 1 vol. in-4°, 1852.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Rappelons d'abord, en peu de mots, comment, dans notre dernier article, nous avons été conduit à parler du plain-chant et des soins qu'on se donne aujourd'hui pour arrêter sa décadence et même pour lui rendre, dit-on, sa pureté primitive.

Le livre de M. de Coussemaker n'est pas seulement une histoire de l'harmonie, il contient un traité des notations musicales au moyen âge, et c'est par l'examen de ce traité que nous sommes entrés en matière. Nous avons constaté, une fois de plus, non pas l'impossibilité, mais l'extrême difficulté de déchiffrer les anciens neumes; puis, nous nous sommes demandé si, même en supposant qu'on parvînt à les lire, on en serait beaucoup plus avancé. Pourquoi s'obstine-t-on à pénétrer cette énigme? Parce qu'on croit y découvrir le secret aujourd'hui perdu de l'ancienne musique religieuse, du plain-chant grégorien. Eh bien, suffirait-il, pour cette découverte, d'avoir devant les yeux et de pouvoir lire couramment un texte musical exact et authentique, le texte

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1853, page 725; pour le deuxième, le cahier de février 1854, page 87.

de saint Grégoire lui-même? Non, il faudrait encore le comprendre, il faudrait en pouvoir donner l'interprétation véritable. Or il y a dans toute musique, même dans la plus sévère, un élément fugitif et insaisissable, que les signes graphiques ne peuvent exprimer, et dont l'intelligence ne survit et ne se perpétue que par la tradition orale, moyen de transmission qui va s'altérant peu à peu, et finit un jour par disparaître. Cette tradition, en ce qui concerne le plain-chant, est aujourd'hui plus complétement éteinte que le texte lui-même n'est, à vrai dire, indéchiffrable. La question capitale n'est donc pas la lecture des neumes, puisque, ce problème une fois résolu, il en reste un plus insoluble encore. Le véritable obstacle à la résurrection de la musique primitive de l'Église provient des différences survenues, depuis douze siècles, dans la manière de la comprendre et de l'exécuter.

Parmi ces différences, il en est une qu'on peut dire fondamentale, et dont toutes les autres sont sorties en quelque sorte : le plain-chant était jadis exécuté en *solo*, il est dit en *chœur* aujourd'hui. C'est là un changement pratique que personne n'avait encore aussi clairement aperçu et aussi solidement démontré que M. Adrien de la Fage. Il s'appuie sur des preuves, selon nous, sans réplique : nous les avons sommairement indiquées[1]. Reste à voir maintenant ce qu'il faut en conclure.

N'est-il pas évident qu'en perdant son ancien mode d'interprétation, cette musique a dû perdre, en même temps, ses anciens moyens d'effet, sa vie, sa beauté, sa puissance? Les mêmes phrases mélodiques, les mêmes séries de notes ne peuvent convenir à une voix isolée et à tout un groupe de voix, surtout lorsque les voix dont ce groupe se compose sont inégales de timbre et de volume, inégalement instruites et exercées, lorsque les plus agiles, sous peine de tout confondre, doivent se régler sur les plus paresseuses. Comment à ce lourd bataillon demander les souples manœuvres, les évolutions rapides destinées à la voix d'un seul chantre, d'un virtuose, libre de ses mouvements, affranchi de toute gêne, n'obéissant pas même aux lois de la mesure, puisque, dans la musique *plane*, il n'y a pas de divisions symétriques de la durée, et que tout s'y gouverne par une sorte de rhythme flexible provenant en partie de la prosodie, en partie de l'inspiration du chanteur. Il était donc tout naturel, il était inévitable, qu'en cessant d'être exécutée en liberté, et dans ses conditions primitives, cette musique abondante et ornée dégénérât bientôt en une redondante psalmodie, perdît tout accent, toute couleur, et devînt si lourde et si traînante,

[1] Voyez notre deuxième article, pages 94 et suiv.

que, pour la rendre supportable, il fallut nécessairement l'émonder et la raccourcir.

Ce travail a-t-il été bien fait? Les réviseurs qui, de siècle en siècle, ont mis la main dans ces amples périodes, ont-ils toujours taillé avec autant d'intelligence que de bonnes intentions? Il est permis d'en douter à voir ce qu'est aujourd'hui cette musique, en partie leur ouvrage, et combien elle justifie peu son antique renommée, surtout dans ses morceaux d'apparat. Qu'une révision nouvelle, une réforme, un changement soient désirables et même nécessaires, nous en tombons d'accord; mais que faire? voilà la question.

Nous ne voyons que deux systèmes :

Ou bien il faut, comme on vient de le tenter à Reims et à Cambrai, rétablir ce qui a été supprimé, reculer pas à pas jusqu'aux plus anciens manuscrits lisibles, tout restituer, tout remettre à sa place, et composer un texte, sinon conforme absolument aux versions primitives, du moins s'en rapprochant beaucoup plus que nos textes modernes; mais alors il faut en même temps revenir aux conditions premières, à l'ancien mode d'exécution; il faut faire remonter le préchantre dans son ambon, le sous-chantre dans le sien, leur rendre leurs fonctions et leur suprématie, puis les initier par une sorte de révélation aux mystères de l'ancien rhythme, et à tous ces secrets de broderie et d'accentuation depuis si longtemps oubliés;

Ou bien, si rien ne doit être changé à des usages devenus séculaires, si tous les morceaux du graduel, même les plus compliqués, doivent, selon notre coutume, être exécutés en chœur, par des masses de voix plus ou moins rudes et malhabiles, alors c'est dans le texte musical lui-même qu'il faut chercher remède au mal dont on se plaint; et, loin de s'indigner contre les réviseurs, il y a lieu d'examiner s'ils ont été assez hardis, s'ils ont bien compris leur mission, et si, par un respect exagéré, ils n'ont pas conservé encore trop de la lettre, sans assez dégager l'esprit.

Entre ces deux systèmes le doute n'est pas possible; nous ne sommes pas maîtres de choisir. Ce qui nous interdit de renoncer à l'emploi du chœur, ce n'est pas seulement la force de l'habitude, ce n'est pas même le droit qu'ont acquis les fidèles d'entonner avec les chantres un certain nombre de passages, privilége qui leur est cher et qu'on aurait quelque peine à leur ravir, c'est l'impossibilité absolue de refaire des préchantres, de retrouver dans toutes nos églises des voix assez puissantes, assez sûres pour se commettre à chanter seules sans être accompagnées ni soutenues, sans déguiser dans la confusion des effets d'ensemble leurs

faiblesses et leurs imperfections. Cette impossibilité est tellement évidente, que personne ne songe à la braver, et la commission Rémo-cambraisienne elle-même, malgré sa passion d'archaïsme, malgré son pieux désir de tout ressusciter, n'a pas osé revendiquer, même en partie, un mode d'exécution si manifestement chimérique. Mais aussi qu'a-t-elle fait? Une œuvre impraticable. Elle a voulu la fin sans les moyens, et le résultat net de sa réforme, à supposer qu'elle soit admise sur nos lutrins, et que les praticiens tout d'une voix n'en fassent pas justice, serait de décupler les chances d'erreur pour les exécutants et d'ennui pour les auditeurs.

Or, ne l'oublions pas, si les Pères de l'Église ont voulu, dès les premiers siècles, pénétrer les fidèles d'une respectueuse admiration par la pompe et la majesté du culte, ils ne se sont pas moins préoccupés d'écarter d'eux l'ennui, cette fatigue, cette langueur de l'âme, qui détourne de la prière presque autant qu'une distraction défendue. Saint Ambroise, à Milan, innovait en musique précisément pour empêcher l'ennui d'atteindre son troupeau, *ne populus mœroris tædio contabesceret;* et, plus tard, lorsque certains conciles, celui de Reims entre autres, en 1564, demandaient qu'on abrégeât le chant, et que, sur chaque syllabe, on n'accumulât pas les notes en plus grand nombre que de raison, *abbrevietur cantus quantum fieri poterit, quando super unam syllabam aut dictionem plures sint notulæ quam par sit*[1], c'était encore par égard pour les fidèles et afin de ne pas excéder la dose d'attention et de patience qu'on peut raisonnablement exiger.

Voilà donc les deux conditions d'une réforme pratique, d'une rénovation vraiment utile de la liturgie musicale : épargner aux assistants de fastidieuses longueurs, aplanir pour les chanteurs les difficultés d'exécution.

Ce dernier point est capital. Quoi qu'on fasse désormais, et quelques sacrifices qu'on s'impose pour rétablir des écoles de chant ecclésiastique,

[1] Avant cette phrase il en est une qui recommande d'abréger la prolongation abusive des phrases finales, notamment ces groupes d'agréments gutturaux désignés dans les livres de chant sous le nom de *neume* (pneuma), dénomination qui provient indirectement des anciens neumes, signes de notation, mais qui, en fait, désigne tout autre chose. Voici la phrase : « Item quantum ad prolixiorem pro« longationem cantus in ultima syllaba cujuslibet antiphonæ, qui cantus vulgariter « pneuma vocatur, quoniam in eo multum temporis inutiliter absumi videtur, quod « de cetero pneuma fiat in ultimis antiphonis vesperarum, nocturnorum, *magnificat* « et *benedictus*. Similiter abbrevietur cantus quantum fieri poterit, quando super « unam syllabam, etc. » *Conciliorum*, t. XV, p. 68; *Rem. concil. congregatio v*ª, édition de M DC LXXII.

on n'arrivera pas, nous le pensons du moins, à relever beaucoup la moyenne de l'éducation musicale même dans les grands chapitres et dans les riches paroisses; les chantres resteront à peu près ce qu'ils sont, et, comme ils continueront à chanter en chœur, comme les fidèles persisteront à les accompagner de temps en temps, il n'y a vraiment d'autre moyen d'obtenir une exécution tolérable, que de la rendre avant tout facile et presque élémentaire. Voyez, dans nos églises, ce qui produit aujourd'hui un grand et solennel effet, une impression vraiment religieuse: ne sont-ce pas quelques antiennes, qui jadis, à cause de leur extrême simplicité, étaient comme abandonnées aux clercs les moins habiles et chantées sans apparat, loin des regards des assistants? Là ne s'étaient glissés ni les trilles, ni les ports de voix, ni les notes fondantes, ni tant d'autres *fioritures* réservées aux répons, aux traits, aux *alleluia* et aux autres pièces du graduel, morceaux d'éclat et de bravoure, ariettes du plain-chant, comme disent les Italiens. Ces modestes antiennes et d'autres pièces du même genre appartenant à l'antiphonaire plus spécialement qu'au graduel sont restées à l'état de canevas mélodiques. Ces canevas pouvaient être brodés comme les autres, mais ils ne l'ont point été, Dieu merci. Ce sont de franches cantilènes d'un dessin noble et pur; le chant suit les paroles, et chaque syllabe ne porte qu'une note, quelquefois deux, rarement plus. On comprend donc que l'exécution traînante et martelée de nos choristes soit beaucoup moins dommageable à ces sortes de pièces qu'à celles où sont agglomérées sur un même mot des amas de notes inertes et inintelligibles.

Cela ne veut pas dire qu'une antienne, si simple qu'elle soit, chantée comme aujourd'hui à notes égales, vous donne la moindre idée de l'effet qu'autrefois elle pouvait produire. Bien qu'à peu près syllabique, cette musique avait son rhythme, son nombre, son accent, sa prosodie; tout cela est perdu pour vous; il ne vous reste que le fond mélodique, c'est-à-dire la disposition et la combinaison des sons; mais ce fond mélodique est si riche, que, par sa seule vertu, vous vous sentez touché: à travers l'insipidité de l'exécution une sorte d'onction divine s'exhale jusqu'à vous, comme certains vers d'Homère paraissent encore sublimes même épelés par un enfant.

Eh bien, nous voudrions, ce serait là notre plan de réforme, nous voudrions qu'une main habile fût autorisée et encouragée à *débroder* les pièces du graduel, à en détacher une à une toutes les notes parasites, à ramener ces pièces à l'état de canevas, à nous en faire entendre le véritable fond mélodique. Sans recouvrer leur antique beauté, elles

prendraient alors un sens clair, un dessin saisissable, et pourraient plus impunément être mal exécutées. Un tel travail est-il donc impossible? Il demanderait du temps, beaucoup de soins, de goût, de réflexion et ce discernement, cet instinct des bonnes notes, des notes essentiellement mélodiques, qui n'est pas donné à tout le monde; mais on en viendrait à bout. Ce qui a manqué jusqu'ici aux réviseurs, c'est de s'être ainsi rendu compte de ce qu'ils avaient à faire. Ils ont retranché çà et là ce qui leur semblait excessif; ils ont fait des éclaircies sans bien savoir ce qu'ils voulaient découvrir, sans chercher résolument à retrouver et à remettre à nu la charpente de cette musique; une fois le but bien défini, bien indiqué, on finirait par l'atteindre.

Supposez qu'un des morceaux célèbres sur nos théâtres, un de ces thêmes qui sont pour les grands chanteurs le texte d'inépuisables vocalisations, l'air du *Matrimonio segreto*, par exemple, *pria che spunti in ciel la aurora*, vienne un jour à se perdre; que personne ne se souvienne plus du thême primitif, des phrases simples et limpides de Cimarosa, et que le temps n'ait respecté qu'une version reproduisant les traits, les agréments sans nombre intercalés dans le chant par tel ou tel virtuose; serait-ce une œuvre impossible que de reconstruire le texte perdu, de retrouver le fond mélodique du morceau? Non. Tout musicien, pour peu qu'il en prît la peine, aurait bientôt mis le doigt sur les notes essentielles; cette révision abréviative n'aurait rien d'arbitraire ni de conjectural. Il est vrai qu'il n'en serait plus de même si, au lieu d'être écrites dans le système proportionnel et figuré, c'est-à-dire avec des notes indiquant la durée de chaque son et de chaque repos, la rapidité de certains traits, la prolongation de certaines tenues, ces variations étaient exprimées par des signes uniformes, tous égaux de valeur aussi bien que de figure, et n'indiquant absolument que la hauteur respective de chaque son, comme les notes carrées du plain-chant. Ici, nous le reconnaissons, le musicien le plus expert ne serait pas sans embarras. Pour retrouver, dans ce chaos, le véritable fond mélodique, il pourrait hésiter longtemps; mais, à force de tâtonner et de retourner en tous sens ces séries de notes énigmatiques, il finirait par distinguer celles qu'on peut impunément élaguer sans dommage pour le sens, et celles qui sont, au contraire, élémentaires et organiques.

Le lecteur en veut-il juger? M. de la Fage a pris la peine de mettre l'exemple sous ses yeux. Il a écrit sur quatre lignes[1], en notes égales et carrées, comme un repons ou un alleluia, cet air du *Matrimonio*, d'abord

[1] Page 70 de l'*Essai sur la reproduction des livres de plain-chant romain.*

tel que le chantait Rubini il y a dix ou douze ans, puis tel que l'a écrit Cimarosa. La version du virtuose, ainsi habillée en plain-chant, devient le plus incompréhensible des grimoires. De la part de notre praticien, c'est une ingénieuse façon de démontrer, mieux encore qu'en paroles, combien il est urgent de délivrer le plain-chant fleuri de la vieille parure qui l'obstrue et l'étouffe. Vous qui savez par cœur le motif de ce *pria che spunti*, vous ne le retrouvez plus, il vous échappe, il se dérobe à vos oreilles, même à vos yeux, au milieu de cet amas confus de notes égales; comment donc voudriez-vous que des chantres qui n'ont jamais ni vu ni entendu le motif, le thême caché sous ces groupes de notes qu'ils débitent une à une, pussent le soupçonner, et deviner le véritable sens de ce qu'ils chantent? Il faut évidemment les aider; il faut faire pour eux, avec étude et savoir, un travail d'élimination, et arriver, comme M. de la Fage, au *pria che spunti* primitif. Ainsi réduite à ses notes essentielles, la pensée de Cimarosa a beau être écrite et chantée en plain-chant, à notes égales, elle n'est plus une énigme, elle ne perd que son charme d'expression, et conserve la grâce de son dessin mélodique.

C'est ainsi que nous voudrions voir ramenés à leurs formes constitutives tous les chants compliqués du graduel; encore un coup, l'œuvre est possible. Malgré la pauvreté de nos écoles, nous ne manquerions pas, pour l'accomplir, d'hommes de talent, d'hommes encore nourris de bonnes traditions, capables de comprendre le véritable esprit du chant religieux et les types de simplicité auxquels il faudrait se conformer.

Mais si, matériellement parlant, on peut faire ce travail, n'y a-t-il pas des raisons d'un autre ordre qui nous en doivent détourner? Déjà nous croyons entendre les mots de profanation, de mutilation, de vandalisme. Attenter à la liturgie, détruire ces antiques formules, abattre ces vénérables notes! quel sacrilége! c'est faire encore des ruines! c'est remettre en crédit le marteau des démolisseurs!

Voilà pourtant comme quelques métaphores vous font déraisonner les gens! Rassurons-nous, entre des phrases musicales et des pans de muraille il n'y a pas la moindre analogie. C'est une barbarie que de mutiler un monument, parce que, même en vieillissant, un monument, lorsqu'il est beau, conserve toute sa beauté. Cette beauté ne dépend pas d'un fait variable et passager, de ce fait qu'en musique on nomme exécution. Un monument s'exécute une fois pour toutes. Dès que la dernière assise est posée et le dernier coup de ciseau donné, la beauté du monument, pour peu que le temps et les hommes le respectent, continue de se manifester sans interprète et sans intermédiaire.

En brisant cette corniche, en abattant cette colonne, ce n'est pas un dommage abstrait, c'est un tort réel que vous nous faites; vous privez nos yeux d'un plaisir, vous commettez un acte de barbare, car vous tuez quelque chose de vivant; tandis qu'une musique qui depuis nombre de siècles n'est plus exécutable, c'est quelque chose qui ne vit pas; en la modifiant, en l'abrégeant, en cherchant sous sa lettre morte la pensée qui jadis l'anima, on ne fait tort à personne, on ne détruit rien, pas même ces notes qu'on élague; elles subsisteront pour les savants; ce n'est pas à une mutilation, c'est à une résurrection qu'on travaille.

On voit combien sont vaines ces assimilations de l'architecture et de la musique. C'est pourtant à ce genre d'idées, si fort à la mode aujourd'hui, qu'ont obéi, sans le savoir, les doctes théologiens de Reims et de Cambrai, les patrons du nouveau graduel et du nouvel antiphonaire. Ils nous le disent eux-mêmes: en voyant nos cathédrales sortir de leurs ruines, ils se sont sentis appelés à restaurer notre plain-chant [1]. Les deux opérations leur semblent identiques. Ces clochetons brisés, ces colonnettes abattues, on les remplace, on les sculpte à nouveau, et le monument rajeuni reprend, ou peu s'en faut, sa physionomie première. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi de ces *magnificat*, de ces *benedictus* mutilés par Nivers et par les réviseurs, ses complices? Rendez à cette musique son ancienne parure, les notes qu'elle a perdues, et vous la verrez rajeunir comme une église restaurée. On n'oublie qu'une chose, les raisons qui permettent de réparer si bien les ruines d'une église; on oublie que l'architecture, même la moins régulière, est toujours plus ou moins symétrique, et que les éléments qui la composent se répètent en se succédant. Pour peu qu'il en survive un seul, les autres peuvent renaître; il reste un type au moyen duquel une imitation intelligente peut tout reconstituer. C'est grâce à ce privilége d'être un composé d'éléments similaires que l'architecture se prête aux restaurations mieux que les autres arts. Mais ces sortes de rajeunissements n'ont de prix qu'à une condition : il faut qu'ils soient absolument sincères, purs de tout alliage, ne reposant sur rien d'arbitraire ni de conjectural. Si les parties reconstruites ne sont pas la reproduction fidèle et authentique d'un type subsistant, nous tombons dans la fantaisie. A défaut de ce type, il faut que l'artiste restaurateur, s'il comprend son devoir, accuse franchement la lacune, sans chercher ni analogues ni équivalents, sans trompe-l'œil ni supercherie, consolidant les parties en souffrance, mais laissant voir que c'est lui qui les a consolidées.

[1] *Mémoire sur la nouvelle édition du graduel et de l'antiphonaire romain, publié par ordre de nos seigneurs les archevêques de Reims et de Cambrai*, page 85.

Tels sont les conditions, les principes de quelques restaurations récentes, justement admirées, et qui feront honneur à notre temps. N'est-il pas clair que la musique ne peut se réparer ainsi? Où seraient les termes de comparaison? où seraient les types à reproduire? Les anciens textes, dites-vous, peuvent être rétablis; on peut restituer les leçons primitives. A quoi bon? Là n'est pas le problème. Pour restaurer une église en ruines, on ne se borne pas à en rétablir le plan, c'est l'église elle-même qu'il faut remettre à neuf. Vos textes musicaux, ce sont des plans, des plans sur le papier, pas autre chose. Quant à la musique elle-même, rien n'en subsiste. Sur quoi donc prendre modèle? avec quoi rebâtir? Tout projet de restaurer le plain-chant dans sa pureté primitive, sans hypothèse ni conjecture, de la même façon qu'on restaure une église, est donc une prétention chimérique.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à tenter pour rendre un peu de vie à ces vénérables restes de l'ancienne musique catholique? Telle n'est pas notre pensée. Le plain-chant, si déchu qu'il soit, conserve encore des beautés incomparables; c'est un de ces vieux joyaux de famille qu'il faut conserver à tout prix. Il importe à l'Église, et même à l'art musical, de ne pas le laisser périr; notre avis est donc qu'on le restaure, mais cette restauration ne peut devenir utile qu'à condition d'être modeste, c'est-à-dire conçue dans des données raisonnables et pratiques. Le système de rénovation complète, authentiquement exacte, rigoureusement historique, qui appartient à l'architecture, il faut y renoncer ici, et se contenter du possible, en prenant tout franchement le système des équivalents. Laissez-là le plain-chant du VII[e] siècle, le plain-chant exhumé, et ne vous attachez qu'au plain-chant de nos jours, le seul qui ne soit pas un rêve. Étudiez-en les caractères essentiels, les éléments fondamentaux, et, sans vous épuiser en vaines hypothèses pour retrouver ce qu'il a perdu, tâchez de conserver, d'améliorer ce qui lui reste, ce qui le distingue encore de la musique proprement dite, ce qui lui donne cette gravité calme, cette physionomie austère et étrangère au monde, qui sied si bien au chant religieux. C'est là ce qu'il faut sauver, maintenir et fortifier, s'il est possible.

Ces éléments essentiels du plain-chant, quels sont-ils? Il y en avait trois jadis : le rhythme, la mélodie et la tonalité.

Quant au rhythme, il est hors de cause : nous l'avons vu, on n'y doit plus songer. La tradition du rhythme grégorien n'existait plus au XII[e] siècle; elle commençait, dès le IX[e], à s'altérer même en Italie : il n'en reste donc pas vestige. Sa restauration serait factice, et tout effort pour la tenter puéril. Le parti le plus sage est de se résigner au

système consacré, au système des notes égales, sauf à modifier un peu dans la pratique ce grossier expédient, en marquant, moins mal qu'on ne le fait aujourd'hui, certains repos indiqués par le sens des paroles, en ne coupant pas si étrangement certains mots, et en ne contrevenant pas sans cesse aux règles les plus vulgaires de la prosodie. Déjà le concile de Reims, au XVIe siècle, donnait aux chantres ces conseils, lorsqu'il leur recommandait de prononcer les mots selon le sens et d'observer les quantités, *habeatur in cantu ratio literæ seu verborum debitæ pronuntiationis, et, quantum fieri poterit, observentur quantitates*[1]. Qu'on s'en tienne à ces deux préceptes, et surtout qu'on les observe : nous ne portons pas plus haut notre ambition en fait de rhythmique du plain-chant.

Mais, pour la mélodie, c'est autre chose : là, nous sommes plus exigeants, parce qu'il y a moyen de mieux faire. La plante est encore vivante, bien qu'elle semble desséchée. Abattez le bois mort qui l'accable et la surcharge; elle peut encore renaître et reprendre quelque vigueur. Nous en avons dit assez sur ce point pour n'avoir pas à y revenir. Dans notre conviction, le plain-chant peut encore, non pas ressusciter, mais échapper à la mort qui de plus en plus le menace, si ce travail d'élimination est entrepris et conduit à bonne fin. Cette sorte de restauration, qui ne consiste qu'à déblayer, est de toutes la plus sûre : loin d'appauvrir cette noble ruine, nous ne saurions trop le répéter, elle lui rendrait en partie sa véritable richesse, c'est-à-dire son esprit; mais à une condition pourtant, condition vitale et suprême, qui doit ici tout dominer, à la condition de maintenir en même temps et le fond mélodique du plain-chant et sa tonalité.

Quel sens attachons-nous à ce mot tonalité? Pour le faire bien comprendre, il faudrait plus de temps et plus d'espace que nous n'en pouvons prendre ici. On ne saurait parler de la tonalité du plain-chant sans s'être expliqué d'abord sur les tonalités en général, puis, en particulier, sur la tonalité de la musique proprement dite, de la musique moderne; et, sans avoir exposé comment la constitution, le mode d'existence de cette musique diffère essentiellement des modes ecclésiastiques, ces débris traditionnels de la musique antique, souvenirs altérés, mais non douteux, des anciennes lois musicales de la Grèce. Dans ces sortes de questions, la vraie difficulté est de ne pouvoir tout dire en même temps; chaque mot nouveau présuppose la connaissance préalable d'une foule d'autres mots dont pourtant on est forcé, par l'ordre

[1] Cette phrase vient à la suite de celle que nous avons citée plus haut : *abbrevietur cantus, etc.*

des idées, d'ajourner la définition : ainsi le mot *tonalité*, s'il nous fallait, en ce moment, en faire l'histoire et l'expliquer à fond, nous mènerait beaucoup trop loin; mieux vaut renvoyer le lecteur à l'excellent traité de M. Joseph d'Ortigue[1]. Dans cette *étude comparée des tonalités*, tout se déroule et s'éclaircit à force d'ingénieuses explications, de digressions habiles, de lumineux développements; l'auteur s'est librement donné carrière : ici, nous devons nous borner à quelques rapides indications.

Ce mot tonalité, qui reçoit, dans la langue technique, les acceptions les plus diverses, depuis les plus restreintes jusqu'aux plus étendues, est pris ici dans son sens le plus large; il signifie système musical. Lorsqu'en parlant de la musique des différents peuples on se sert de ces mots : système arabe, système hindou, système chinois, chacun sait à peu près, non pas quels sont ces systèmes, mais ce qu'on veut désigner par ces mots. On entend indiquer que, pour ces peuples, l'échelle des sons est constituée sur des bases et dans des conditions de sonorité essentiellement différentes, soit en raison de diversités secondaires dans l'organisation humaine, soit par toute autre cause accidentelle ou permanente. Dès qu'il est convenu que ces constitutions diverses de l'échelle des sons s'appellent des tonalités, est-il besoin d'ajouter que ce n'est pas seulement en parcourant le monde et en passant d'un pays dans un autre, qu'on a chance de rencontrer des tonalités différentes? les mêmes peuples, à des âges divers de leur histoire, sous l'influence d'idées, d'impressions, de circonstances diverses, peuvent aussi, on le comprend, s'accoutumer à des combinaisons différentes de l'échelle musicale et accueillir des tonalités rivales et contradictoires. C'est là le fait qui s'est précisément accompli dans l'Europe moderne : deux tonalités opposées s'y sont produites tour à tour, la tonalité religieuse et la tonalité laïque, ou, comme on aurait dit autrefois le *tonal* ecclésiastique et le *tonal* mondain.

Quelle est la différence essentielle entre ces deux systèmes? Tous deux ils sont fondés sur la même échelle de sons : mais, dans l'un, cette échelle est immuable, les degrés qui la composent, les intervalles qui séparent ces degrés, aussi bien les intervalles complets appelés tons que les intervalles moins étendus appelés demi-tons, sont invariablement fixés à leur place naturelle, sans pouvoir être ni augmentés ni diminués, et sans que leurs rapports respectifs, leurs positions relatives puissent jamais être changés; tandis que, dans l'autre, ces mêmes intervalles naturels pouvant, à volonté, se rétrécir ou s'étendre, au moyen de signes

[1] Voyez notre article précédent, cahier de février, page 93.

de convention, indicateurs de l'élévation ou de l'abaissement accidentel du son, la position de chaque degré de l'échelle vis-à-vis des autres degrés, au lieu d'être absolue, est variable et facultative. En d'autres termes, et pour user des mots techniques, le *dièze* et le *bémol* sont admis dans l'un de ces systèmes, dans l'autre ils sont interdits.

De cette seule différence résulte pour ces deux musiques des conditions diamétralement contraires et des moyens d'effet entièrement opposés. L'une est comme emprisonnée dans des *modes* inflexibles, dont les limites et le régime intérieur sont immuables comme l'échelle des sons elle-même, sortes de catégories sans issue, sans communication, où la phrase mélodique est condamnée à se mouvoir sans jamais essayer d'en sortir; l'autre est libre au contraire, les modes et les tons ne sont pas des chaînes pour elle; grâce à ces accidents mobiles, qui transforment les intervalles et modifient leur position respective, il n'y a pas de barrière qu'elle ne puisse franchir; elle n'a besoin, pour se faire une issue, pour mettre en communication les tons les plus divers, pour reproduire une même phrase mélodique dans les conditions de sonorité les plus différentes, que de changer momentanément les attributions et les propriétés de tel ou tel degré de l'échelle; de là une variété d'effets et de nuances, une abondance de ressources pour ainsi dire illimitées.

N'est-il pas évident que deux systèmes si diversement constitués ne doivent pas éveiller dans l'âme la même nature de sentiments, et que leur vocation morale est nécessairement différente? Peuvent-ils, malgré cela, se tolérer, vivre de compagnie, en bonne intelligence, ou tout au au moins coexister l'un à côté de l'autre? Voilà, pour nous, en ce moment, ce qu'il importe de savoir.

Si la diversité des aptitudes et des moyens d'expression distinguait seule ces deux systèmes, il n'eût pas été impossible de les concilier, de les faire vivre en même temps et de leur conserver à chacun leur puissance, pourvu que leur domaine fût resté séparé. Mais ce n'est pas uniquement par le côté moral qu'ils diffèrent : ils affectent physiquement nos organes d'une façon tellement contradictoire; la coordination des sons que l'un exige est tellement inconciliable avec celle que l'autre tolère, qu'une fois notre oreille habituée aux inflexions adoucies et atténuées de celui-ci, elle est inévitablement révoltée des inflexions rudes et heurtées de celui-là. Il y a tels intervalles qu'elle ne veut plus franchir sans un moyen de transition; il lui faudrait de toute nécessité un *dièze* ou un *bémol;* elle s'y attend, elle y compte, et l'intervalle dans sa crudité naturelle lui cause une sensation tellement désagréable, qu'elle

le proclame discordant et faux. En un mot, entre le système de la musique moderne et le système du plain-chant, la dissidence est radicale. Ces deux tonalités ne sont pas seulement différentes, elles sont antipathiques, elles s'excluent.

Aussi qu'est-il arrivé? L'histoire de l'harmonie nous l'apprendra bientôt, car l'harmonie s'identifie si bien avec la musique moderne, dont elle est l'auxiliaire naturel, on pourrait presque dire le principe créateur, que son histoire est, en réalité, le tableau des luttes et des combats qu'ont soutenus, l'une contre l'autre, l'ancienne et la nouvelle tonalité. Le plain-chant, dans cette guerre, devait nécessairement succomber. Il régnait, depuis plusieurs siècles, avec éclat et sans partage, seule musique de l'Église dans un temps où l'Église était tout; il ne pouvait régner toujours. L'esprit laïque une fois éveillé devait se créer sa musique, libre et dégagée comme lui. Entre ces deux systèmes, l'oreille de nos pères hésita quelque temps; puis un invincible attrait l'entraîna vers la nouveauté. Le plain-chant, déjà vieux, affaibli, hors d'état de résister, crut se sauver en transigeant. Il fit appel à l'harmonie; lui demanda des accords pour réchauffer ses cantilènes languissantes. Le secours fut impuissant, il fut même dangereux. En se mêlant au plain-chant, l'harmonie ne le sauva point, elle ne fit que le corrompre : elle jeta dans sa tonalité des altérations profondes; dénatura ses inflexions; lui fit prendre des allures bâtardes et indécises. C'était rendre plus facile, plus certain et plus prompt le triomphe de la musique. De conquête en conquête celle-ci pénétra partout, s'emparant du sacré aussi bien que du profane. Son vieux rival abandonné, délaissé jusque dans son pur domaine, jusqu'au fond du sanctuaire, ne conserva que par grâce une partie de ses attributions. Ses plus belles prérogatives lui échappèrent sans retour. Aux jours de grande pompe, dans les fêtes solennelles, il ne fut plus question du plain-chant, c'est *en musique* que la messe fut chantée. Et nous ne parlons encore que du XVIe siècle, de la grande période du contre-point fleuri. Que dire de tous les déboires, de toutes les spoliations que, depuis ces trois siècles, le système vaincu a successivement subis!

On le voit donc, à consulter l'histoire, aussi bien que la théorie, deux tonalités différentes ne peuvent régner en même temps, au même titre, dans un même pays. Dès que l'une est populaire, c'est-à-dire dès qu'elle s'est logée dans toutes les oreilles, sa puissance acoustique se transforme en tyrannie, et devient si partiale, si exclusive, que l'autre est nécessairement réduite à la plus subalterne et la plus infime des conditions. C'est dans ce triste état, assez semblable à la mort, qu'est

tombée depuis longtemps chez nous la tonalité ecclésiastique. Non-seulement elle n'est pas populaire, c'est-à-dire comprise et goûtée du grand nombre, mais ceux-mêmes qui devraient en être les gardiens zélés, les conservateurs jaloux, sont disposés, en général, à faire bon marché de ses derniers vestiges. Les membres de notre clergé ne vont pourtant pas au théâtre; mais la façon dont on y chante les poursuit jusque dans nos rues; leur oreille, depuis leur enfance, est, à leur insu, façonnée aux cadences, aux formules, aux exigences de la musique, si bien qu'en face du plain-chant, ils sont involontairement poussés à l'habiller à la moderne et à imaginer des *dièses* et des *bémols* aux places d'où ces signes sont exclus.

Ce serait folie, à coup sûr, nous sommes les premiers à le dire, que de prétendre aujourd'hui ressusciter la primitive tonalité du chant ecclésiastique. Les atteintes qu'elle a subies, les concessions qu'elle a faites, les tempéraments qui s'y sont introduits, n'en peuvent plus disparaître, nous le reconnaissons; mais le peu qui reste encore de ses caractères natifs, ces dernières aspérités que le frottement des siècles n'a pas tout à fait effacées, n'en pouvons-nous rien sauver? Faut-il laisser tout aplanir et tout mettre à néant? Autant nous avons insisté tout à l'heure pour dégager la mélodie de ses superfétations, de ses parties mortes et desséchées, autant nous demandons qu'on ménage et qu'on maintienne ce qui reste de vivant dans la tonalité. C'est un double moyen d'atteindre le même but, c'est-à-dire la restauration pratique, la seule restauration possible de ce plain-chant qui périra, et plus tôt qu'on ne pense, si, à force de compromis et de laisser-aller, il continue à se confondre, à s'absorber dans la musique. Pour vivre, il faut qu'il se redresse; qu'il accuse nettement les traits qui le distinguent et le singularisent, c'est à savoir son fond mélodique d'une part, et de l'autre ses particularités tonales. S'il arrive que nos oreilles soient de temps en temps étonnées et même un peu effarouchées, ne vous en plaignez pas; ces effets insolites, cette étrangeté, c'est justement ce qu'il faut conserver. Il est bon que la messe soit autrement chantée que l'opéra. Nous ne parlons ici qu'au nom du goût et des convenances de l'art, ce qui n'exclut pas la piété, car la piété dans cette question ne peut rester indifférente. Quand les temps ne sont plus où la musique religieuse suffit à tout et fait office de musique populaire, il faut qu'il y ait deux musiques, et par deux musiques nous entendons non pas seulement d'autres airs et d'autres paroles, mais deux tonalités.

Cette nécessité de ne pas laisser périr le plain-chant commence à être comprise; il faut seulement prendre garde, en la sentant trop vive-

ment, d'outrepasser le but, de tout compromettre en voulant trop avoir. C'est ce danger surtout, c'est ce néant de certaines illusions que nous tenions à signaler. Nous ne sommes intervenu dans ces délicates controverses que pour prémunir contre l'excès de leur zèle et de leurs espérances des hommes dont nous respectons les convictions et même l'enthousiasme. Quant aux idées que nous avons émises et aux ébauches de restauration que nous avons tracées, personne ne sent mieux que nous ce qu'elles ont d'insuffisant et d'incomplet : leur seul mérite est de s'abriter derrière l'autorité d'hommes aussi habiles que MM. de la Fage et d'Ortigue. Nous souhaitons que, parmi nos artistes, et surtout dans les rangs du clergé, cet esprit pratique et tempéré pénètre et domine bientôt. Ce n'est pas à l'Église elle-même, de prendre ici parti : son rôle, en ces questions, est la neutralité. Sa prévoyante sagesse l'a détournée, dès le berceau, de lier ses destinées à telle ou telle forme de l'art : s'il en est qu'elle préfère, elle n'en exclut aucune; elle leur applique à toutes sa maxime : *in dubiis libertas*. Même en épousant une langue, une forme de langage, elle ne s'est liée qu'au fond de cette langue, aux mots écrits, à la partie qui ne meurt pas; quant à la prononciation, elle l'a laissée libre. On prononce le latin, dans l'Église, à la française, à la romaine, à l'allemande, comme on veut. Il en est de même de la musique : toutes les manières de l'exécuter sont également admises. M. de La Fage le dit avec raison : que les pièces liturgiques soient simplement récitées; qu'elles soient dites en plain-chant pur; qu'elles soient exécutées en plain-chant harmonisé, c'est-à-dire accompagné par des voix ou par des instruments faisant harmonie; qu'elles soient chantées en musique; qu'elles ne soient même ni récitées ni chantées, mais remplacées par un morceau instrumental quelconque, joué par l'orgue, l'orchestre ou la musique militaire, l'office est également parfait, également efficace, et sa célébration tout aussi régulière. C'est par cette tolérance, pour le dire en passant, que le catholicisme est devenu, d'âge en âge, le père et l'inspirateur des beaux-arts; mais, s'il leur ouvre la carrière tant qu'ils marchent et grandissent, il leur devient peu secourable dès qu'ils approchent du déclin. Le plain-chant ne doit donc pas s'attendre à être protégé, soutenu, défendu d'autorité : il n'y a de salut pour lui que dans d'intelligents secours et de libres sympathies; c'est là ce qu'il faut lui conquérir, et voilà pourquoi la critique est en droit de plaider sa cause. Ce droit, nous en avons suffisamment usé : aussi faut-il nous hâter de revenir à M. de Coussemaker et à l'histoire de l'harmonie, sauf à ne pas nous enfermer, avec l'auteur, dans les trois ou quatre siècles qu'il a si savamment explorés, et à jeter quelques

regards un peu en deçà et un peu au delà du moyen âge proprement dit.

L. VITET.

Le LOTUS DE LA BONNE LOI, *traduit du sanscrit, accompagné d'un commentaire et de vingt et un mémoires relatifs au bouddhisme, par M. E. Burnouf, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1852, 1 vol. in-4°, IV-897 pages.

RGYA TCH'ER ROL PA, *ou Développement des jeux, contenant l'histoire du Bouddha Çâkyamouni, traduit sur la version tibétaine du Bkah-Hgyour et revu sur l'original sanscrit (Lalitavistara), par Ph. Ed. Foucaux, membre de la Société asiatique de Paris.* 1re partie, texte tibétain, II-388 pages; 2e partie, traduction française, LXV-425 pages, in-4°. Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1847-1848.

DE LA MORALE ET DE LA MÉTAPHYSIQUE DU BOUDDHISME.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Caractère et vie de Çâkyamouni.

Pour bien comprendre la réforme morale que Çâkyamouni est venu tenter dans le monde indien, il faut à la fois connaître le caractère du réformateur avec les principaux incidents de sa vie, et la croyance qu'il a prétendu remplacer par une croyance meilleure. C'est à ces deux conditions seulement qu'on peut s'expliquer avec quelque précision ce que vaut le dogme nouveau qu'il a proposé au genre humain, et les fortunes diverses qu'a subies cette grande entreprise. Si le bouddhisme, né dans l'Inde, a échoué dans son propre pays, il s'est propagé parmi les peuples voisins, qui l'ont recueilli avec un enthousiasme que les

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mai, page 270.

siècles n'ont pas refroidi ; et il domine souverainement encore à l'heure qu'il est, avec les formes variées qu'il a revêtues, sur le quart tout au moins de l'humanité.

Il nous est assez facile de connaître les doctrines religieuses et morales de la société dans laquelle apparut le Bouddha, et qu'il essaya d'éclairer d'une lumière plus pure. Les Védas, d'une part, et, de l'autre, les systèmes de philosophie, avec les commentaires de tout ordre qui les développent et les expliquent, nous sont désormais ouverts ; et l'esprit brahmanique, bien qu'on soit très-loin d'avoir exploré toutes ses œuvres, n'a plus guère de secrets pour nous. On sait d'une manière certaine ce qu'il a pensé sur les grands problèmes qui intéressent la raison humaine, sur Dieu, sur le monde et sur l'homme. On pourra bien approfondir davantage les solutions qu'il en a données, à mesure que l'on publiera les monuments où il les a déposées; mais on ne fera pas, sur les points essentiels, des découvertes imprévues, capables de renverser le jugement général qu'on peut dès à présent porter sur la religion brahmanique.

Ainsi, l'une des deux conditions qui semblent nécessaires à l'intelligence de la réforme bouddhique, est assez bien remplie. Quant à l'autre, c'est-à-dire la connaissance de la vie du Bouddha, si elle n'est pas remplie aussi complétement, je ne crois pas qu'elle soit cependant impossible ; et il me semble qu'on peut, à l'aide des nombreux documents que nous possédons déjà, refaire d'une manière assez plausible l'histoire du réformateur, au moins dans ses circonstances principales. Je les emprunterai aux ouvrages de MM. Hodgson, Csoma de Körös, Turnour, Schmidt, E. Burnouf, Ed. Foucaux; et, avec des guides aussi savants et aussi exacts, on peut être sûr de ne point s'égarer.

La source la plus abondante et la plus ancienne de renseignements, c'est le *Lalitavistara*. Ce soûtra contient, sous des développements fabuleux, un récit assez régulier et très-acceptable des événements les plus importants de la vie de Çâkyamouni, depuis sa naissance jusqu'à sa prédication à Bénarès; et, si on le complète par les détails extraits de cette partie du Kahgyour tibétain, appelé le Doul-va, les recevant lui-même des autorités indiennes, ce récit comprend une biographie tout entière[1]. A côté de ces deux sources, qui suffisent déjà par elles seules, on doit puiser aussi dans les légendes presque innombrables que renferment soit la collection du Népâl au nord, soit la collection des Sin-

[1] Voir dans l'analyse de Csoma de Körös, *Asiatic Researches*, t. XX, p. 309 et suiv. et dans le *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, p. 417 et suiv., le récit de la mort de Çâkyamouni.

ghalais au sud, soit les immenses recueils des Tibétains et des Mongols, soit enfin les ouvrages chinois. Le seul soin qu'il faille prendre, et que je prendrai ici, c'est de laisser de côté tout ce que la tradition superstitieuse, et même extravagante, s'est permis d'ajouter aux faits qui composent le fond même du récit. Ces faits sont peu nombreux; ils sont fort simples, et la raison la plus circonspecte peut les accepter sans le plus léger scrupule. J'avoue qu'il serait impossible d'affirmer absolument qu'ils sont vrais; mais, comme ils sont parfaitement vraisemblables, et qu'ils se trouvent répétés, sans, d'ailleurs, qu'on les copie, chez des peuples divers et fort éloignés les uns des autres, ce serait pousser le scepticisme au delà des bornes que de ne point y donner foi, parce qu'ils ne sont pas présentés dans les formes auxquelles nous autres européens et occidentaux nous sommes dès longtemps habitués. Sous la légende, dont je montrerai d'ailleurs les défauts et les puérilités, on peut retrouver assez sûrement l'histoire; et, pour ma part, je ne fais pas difficulté de croire à la fidélité du tableau que je vais essayer de tracer. Chacun des incidents, même les plus minces, de cette existence mémorable ont été consacrés par la piété des fidèles; et il n'en est pas un seul qui n'ait laissé des traces profondes soit dans des monuments, soit dans des livres, dont le nombre est à peu près incalculable.

Ce fut vers la fin du VII[e] siècle avant notre ère que naquit le Bouddha, dans la ville de Kapilavastou, capitale d'un royaume de ce nom dans l'Inde centrale[1]. Son père Çouddhodana, de la famille des Çâkyas, et issu de la grande race solaire des Gôtamides, était roi de la contrée. Sa mère Mâyâ Dévî était fille du roi Soupra Bouddha, et sa beauté était tellement extraordinaire, qu'on lui avait donné le surnom de Mâyâ ou l'illusion, parce que son corps, ainsi que le dit le *Lalitavistara* (chap. III),

[1] Kapilavastou, lieu de naissance du Bouddha, est par cela seul la ville la plus célèbre des légendes bouddhiques. M. Klaproth a établi, par des recherches auxquelles M. E. Burnouf donne son assentiment, qu'elle devait être située sur les bords de la rivière Rohinî, l'un des affluents de la Raptî, près des montagnes qui séparent le Népâl du district de Gorakpour. (*Foe-Koue-Ki*, p. 199; *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, p. 143, en note; *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, p. 31.) Dans la légende de Roudrâyana, Divya avadâna, il est dit que « le Bouddha est né « sur le flanc de l'Himavat, au bord de la Bhâguîrathî, non loin de l'ermitage du « Richi Kapila. » (*Introd. à l'hist. du boudd. indien*, p. 343.) Au temps de Fa-hian, c'est-à-dire à la fin du IV[e] siècle de notre ère, Kapilavastou était déjà en ruines (*Foe-Koue-Ki*, p. 198). Hiouen-Tshang visita ces ruines vers l'an 632 de J. C. Il donne au royaume de Kapilavastou 400 lieues de tour. Il ne peut déterminer l'étendue de la ville, mais elle devait être considérable, puisque les murs seuls du palais du roi avaient à peu près une lieue et demie de circonférence (M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie de Hiouen-Tshang*, p. 126.)

semblait être le produit d'une illusion ravissante. Les vertus et les talents de Mâyâ Dévî surpassaient encore sa beauté, et elle réunissait les qualités les plus rares et les plus hautes de l'intelligence et de la piété. Çouddhodana était digne d'une telle compagne, et «roi de la «loi, il commandait selon la loi.» «Dans le pays des Çâkyas, pas un «prince n'était honoré et respecté autant que lui de toutes les classes «de ses sujets, depuis ses conseillers et les gens de sa cour jusqu'aux «chefs de maison et aux marchands[1].»

Telle était la noble famille dans laquelle devait naître le libérateur; il appartenait donc à la caste des Kshattriyas ou des guerriers; et, lorsque, plus tard, il embrassa la vie religieuse, on le nomma, pour rappeler son illustre origine, Çâkya Mouni, c'est-à-dire le solitaire (le moine, *μόνος*) des Çâkyas; ou bien encore Çramana Gaoutama, l'ascète des Gotamides. Son nom personnel, choisi par son père, était Siddhârtha ou Sarvârthasiddha[2], et il conserva ce nom tout le temps qu'il résida près de sa famille à Kapilavastou comme prince royal (Koumâraràdjâ). Plus tard, il devait l'échanger pour de plus glorieux. La reine sa mère, qui s'était retirée, vers l'époque de l'accouchement, dans un jardin de plaisance appelée le jardin de Loumbinî, du nom de sa grand'mère, fut surprise par les douleurs de l'enfantement sous un arbre (plaksha), et elle donna naissance à Siddhârtha le 3 du mois outtâraçâdha. Mais, affaiblie sans doute par les austérités pieuses auxquelles elle s'était livrée durant sa grossesse, peut-être inquiète aussi des prédictions que les brahmanes lui avaient faites sur le fils qui devait sortir d'elle[3], Mâyâ Dévî mourut sept jours après, afin qu'elle n'eût pas ensuite, dit la légende, le cœur brisé de voir son fils la quitter pour aller errer en religieux et en mendiant[4]. L'orphelin fut confié aux soins de sa tante maternelle Pradjâpatî Gaoutamî, qui était aussi une des femmes de son père, et qui devait être plus tard, au temps de la prédication, une de ses adhérentes les plus dévouées.

L'enfant était aussi beau que l'avait été sa mère; et le brahmane Asita, chargé de le présenter au temple des dieux, suivant l'antique usage, prétendait reconnaître sur lui les trente-deux signes principaux et les quatre-vingts marques secondaires qui caractérisent le grand homme[5], selon les croyances populaires de l'Inde. Quelle que fût la vérité de ces pronostics, Siddhârtha ne tarda pas à justifier la haute opinion qu'on s'était faite de lui. Conduit aux écoles d'écriture[6], il s'y

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. III, p. 31. — [2] *Idem, ibid.* ch. VII, p. 97 et ch. 15, p. 215. — [3] *Idem, ibid.* ch. VI, p. 55 et 63. — [4] *Idem, ibid.* ch. VII, p. 100. — [5] *Idem, ibid.* ch. VII, p. 105. — [6] *Idem, ibid.* ch. X, p. 120.

montrait plus habile que ses maîtres, et l'un d'eux, Viçvamitra, sous la direction de qui il était plus spécialement placé, déclara bientôt qu'il n'avait plus rien à lui apprendre. Au milieu des compagnons de son âge, l'enfant ne prenait point part à leurs jeux; il semblait dès lors nourrir les pensées les plus hautes; souvent il se retirait à l'écart pour méditer; et, un jour qu'il était allé visiter avec ses camarades « le village « de l'Agriculture [1], » il s'égara seul dans un vaste bois, où il resta de longues heures sans qu'on sût ce qu'il était devenu. L'inquiétude gagna jusqu'au roi son père, qui alla de sa personne le chercher dans la forêt, et qui le trouva sous l'ombre d'un djambou, plongé depuis longtemps dans une réflexion profonde.

Cependant l'âge arrivait où le jeune prince devait être marié. Les principaux vieillards des Çâkyas se souvenaient de la prédiction des brahmanes, qui avaient annoncé que Siddhârtha pourrait bien renoncer à la couronne pour se faire ascète. Ils allèrent donc prier le roi de marier son fils le plus tôt qu'il pourrait pour assurer l'avenir de sa race. Ils espéraient enchaîner le jeune homme au trône par une union précoce; mais le roi, qui connaissait sans doute les intentions du prince, n'osa pas lui parler lui-même : il chargea les vieillards de s'entendre avec lui, et de lui faire la proposition à laquelle ils attachaient tant d'importance [2]. Siddhârtha, qui craignait « les maux du désir, » plus redoutables encore que le poison, le feu ou l'épée, demanda sept jours pour réfléchir; puis, sûr de lui-même, après s'être longtemps consulté, et certain que le mariage, accepté par tant de sages avant lui, ne lui ôterait ni le calme de sa réflexion, ni le loisir de ses méditations, il consentit à la prière qu'on lui adressait, ne mettant à son union qu'une seule condition : la femme qu'on lui offrirait ne serait point une créature vulgaire et sans retenue. Peu lui importait, d'ailleurs, quelle serait sa caste; il la prendrait parmi les vaisyas et les çoûdras, aussi bien que parmi les brahmanes et les kshattriyas, pourvu qu'elle fût douée des qualités qu'il désirait dans sa compagne; il remettait aux vieillards une liste complète de ces qualités, destinée à les guider dans leurs recherches.

Le pourohita, ou prêtre domestique du roi Çouddhodana, fut donc chargé de parcourir toutes les maisons de Kapilavastou, et d'y découvrir, en examinant les jeunes filles, celle qui remplissait le mieux les vœux du prince, « dont le cœur, sans se laisser éblouir ni par la famille ni par la « race, ne se plaisait qu'aux qualités vraies et à la moralité [3]. » La liste des

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, ch. XI, p. 125. — [2] *Idem, ibid.* ch. XII, p. 131. — [3] *Idem, ibid.* p. 133.

vertus exigées fut successivement présentée à une foule de jeunes filles de tout rang, de toute classe. Aucune ne parut y satisfaire. L'une d'elles, enfin, répondit au pourohita qu'elle possédait toutes les qualités que désirait le prince, et qu'elle serait sa compagne s'il voulait bien l'accepter. Mandée devant le jeune homme avec une foule d'autres beautés de son âge, elle fut distinguée par lui; et le roi donna son consentement à ce mariage. Mais le père de la jeune fille, Dandapâni, de la famille des Çakyas, se montra moins facile; et, comme le jeune prince passait pour être complétement abandonné à la mollesse et à l'indolence, il exigea, avant de lui accorder sa fille, la belle Gopâ, qu'il fît preuve des talents qu'il possédait en tout genre. « Le noble jeune homme, disait le sévère « Dandapâni, a vécu dans l'oisiveté au milieu du palais; et c'est une loi « de notre famille de ne donner nos filles qu'à des hommes habiles dans « les arts, jamais à ceux qui y sont étrangers. Ce jeune homme ne con« naît ni l'escrime, ni l'exercice de l'arc, ni le pugilat, ni les règles de la « lutte; comment pourrais-je donner ma fille à celui qui n'est pas habile « dans les arts[1]? »

Le jeune Siddhârtha fut donc obligé, tout prince qu'il était, de montrer des talents que sa modestie avait cachés jusque-là. On réunit cinq cents des plus distingués parmi les jeunes Çâkyas; et la belle Gopâ fut promise au vainqueur. Le prince royal l'emporta aisément sur ses rivaux. Mais la lutte porta d'abord sur des exercices plus relevés que ceux auxquels le conviait Dandapâni. Siddhârtha se montra plus habile, non-seulement que ses concurrents, mais encore que les juges, dans l'art de l'écriture, dans l'arithmétique, dans la grammaire, la syllogistique, la connaissance des Védas, des systèmes philosophiques et de la morale, etc. Puis des exercices de l'esprit passant à ceux du corps, il resta victorieux de tous ses compagnons, au saut, à la natation, à la course, à l'arc, et à une foule d'autres jeux où il déployait autant de force que d'adresse[2]. Parmi ses adversaires figuraient ses deux cousins : Ananda, qui fut un de ses disciples les plus fidèles, et Dévadatta, qui, profondément irrité d'une défaite, devint, à partir de ce jour, son implacable ennemi. La belle Gopâ fut le prix de son triomphe; et la jeune fille, qui s'était crue digne d'un roi, fut déclarée la première de ses épouses. Dès ce moment, elle prit, malgré les conseils de ses parents, l'habitude de ne jamais se voiler le visage ni devant eux ni devant les

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, ch. XII, p. 136. — [2] Hiouen-Tshang vit le lieu de la lutte qu'on montrait encore au milieu des ruines de Kapilavastou; voir M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie de Hiouen-Tshang*, p. 129.

gens du palais[1]. « Assis, debout ou marchant, disait-elle, les gens res« pectables, quoique découverts, sont toujours beaux. Le diamant pré« cieux et brillant brille encore davantage au sommet d'un étendard. « Les femmes qui, maîtrisant leurs pensées et domptant leurs sens, sa« tisfaites de leur mari, ne pensent jamais à un autre, peuvent paraître « sans voile, comme le soleil et la lune. Le suprême et magnanime Ris« hi, ainsi que la foule des autres dieux, connaissent ma pensée, mes « mœurs, mes qualités, ma retenue et ma modestie. Pourquoi donc « me voilerais-je le visage? »

Tout heureuse qu'était cette union contractée sous de tels auspices, elle ne pouvait détourner Siddhârtha des desseins qu'il avait dès longtemps formés. Au milieu de son splendide palais et du luxe qui l'entoure, au milieu même des fêtes et des concerts qui se succèdent perpétuellement, le jeune prince ne cesse de méditer courageusement sa sainte entreprise; et, dans l'amertume et l'héroïsme de son cœur, il se disait souvent : « Les trois mondes, le monde des dieux, celui des « asouras et celui des hommes, sont brûlés par les douleurs de la « vieillesse et de la maladie; ils sont dévorés par le feu de la mort et « privés de guide. La vie d'une créature est pareille à l'éclair des cieux. « Comme le torrent qui descend de la montagne, elle coule avec une « irrésistible vitesse. Par le fait de l'existence, du désir et de l'ignorance, « les créatures, dans le séjour des hommes et des dieux, sont dans la voie « des trois maux[2]. Les ignorants roulent en ce monde, de même que « tourne la roue du potier[3]. Les qualités du désir, toujours accompa« gnées de crainte et de misère, sont les racines des douleurs. Elles sont « plus redoutables que le tranchant de l'épée ou la feuille de l'arbre « vénéneux; comme une image réfléchie, comme un écho, comme un « éblouissement ou le vertige de la danse, comme un songe, comme « un discours vain et futile, comme la magie et le mirage, elles sont « remplies de fausseté, et vides comme l'écume ou la bulle d'eau. La « maladie ravit aux êtres leur lustre, et fait décliner les sens, le corps et « les forces; elle amène la fin des richesses et des biens. Elle amène le « temps de la mort et de la transmigration. La créature la plus agréable « et la plus aimée disparaît pour toujours; elle ne revient plus à nos « yeux, pareille à la feuille et au fruit tombé de l'arbre dans le courant « du fleuve. L'homme alors, sans compagnon, sans second, s'en va tout « seul et impuissant avec la possession du fruit de ses œuvres[4]. »

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. XII, p. 152. — [2] Voir le premier mémoire sur le Sânkhya, p. 125, dans les Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques, t. VIII. — [3] *Idem, ibid.* p. 351. — [4] *Rgya tch'er*

Puis, à ces réflexions pleines de mélancolie et de miséricorde, il ajoutait encore :

« Tout composé est périssable : ce qui est composé n'est jamais « stable; c'est le vase d'argile que brise le moindre choc; c'est la for- « tune empruntée à un autre; c'est une ville de sable qui ne se sou- « tient pas; c'est le bord sablonneux d'un fleuve[1]. Tout composé est « tour à tour effet et cause. L'un est dans l'autre, comme dans la se- « mence est le germe, quoique le germe ne soit pas la semence. Mais la « substance, sans être durable, n'a pas cependant d'interruption; nul « être n'existe qui ne vienne d'un autre, et de là la perpétuité apparente « des substances. Mais le sage ne s'y laisse point tromper. Ainsi le bois « qui est frotté, le bois avec lequel on frotte et l'effort des mains, voilà « trois choses d'où naît le feu; mais il ne tarde pas à s'éteindre, et le « sage le cherchant vainement dans l'espace, se demande : D'où est-il « venu? Où est-il allé? En s'appuyant sur les lèvres, le gosier et le pa- « lais, le son des lettres naît par le mouvement de la langue; et la parole « se forme par le jugement de l'esprit. Mais tout discours n'est qu'un « écho, et le langage à lui seul est sans essence. C'est le son d'un luth, « le son d'une flûte, dont le sage se demande encore : D'où est-il venu? « Où est-il allé? Ainsi de causes et d'effets naissent toutes les aggréga- « tions; et le yogui, en y réfléchissant, s'aperçoit que les agrégations « ne sont que le vide, qui seul est immuable. Les êtres que nos sens « nous révèlent sont vides au dedans, ils sont vides au dehors. Aucun « d'un d'eux n'a la fixité, qui est la marque véritable de la loi[2]. Mais « cette loi qui doit sauver le monde, je l'ai comprise; je dois la faire « comprendre aux dieux et aux hommes réunis. Cent fois, je me suis « dit : Après avoir atteint l'intelligence suprême (Bodhi), je rassemblerai « les êtres vivants; je leur montrerai la porte la plus sûre de l'immor- « talité. Les retirant de l'océan de la création, je les établirai dans le « calme, le bien-être et l'exemption des maladies; je les établirai dans « la terre de la patience. Hors des pensées nées du trouble des sens, « je les établirai dans le repos. En faisant voir la clarté de la loi aux « créatures obscurcies par les ténèbres d'une ignorance profonde, je « leur donnerai l'œil qui voit clairement les choses; je leur donnerai le « beau rayon de la pure sagesse, l'œil de la loi, sans tache et sans cor- « ruption[3]. »

Ces pensées poursuivaient le jeune Siddhârtha jusque dans ses songes;

rol pa de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. XIII, p. 155 et suiv., p. 172. — [1] *Idem, ibid.* p. 173 et suiv. — [2] *Idem, ibid.* de l'Exhortation, p. 174 et 175. — [3] *Idem, ibid.* p. 175 et 176.

et, une nuit, l'un des dieux du Touchita, le séjour de la joie, Hridéva, dieu de la modestie, lui apparut, et l'encouragea, par ces douces paroles, à remplir enfin la mission à laquelle il se préparait depuis de si longues années : « Pour celui qui a la pensée d'apparaître dans le monde, dit le « dieu, c'est aujourd'hui le temps et l'heure. Celui qui n'est pas délivré « ne peut délivrer; l'aveugle ne peut montrer la route; mais celui qui « est libre peut délivrer; celui qui a ses yeux peut montrer la route. « Aux êtres, quels qu'ils soient, brûlés par le désir, attachés à leurs « maisons, à leurs richesses, à leurs fils, à leurs femmes, fais désirer, « après les avoir instruits, d'aller dans le monde errer en religieux[1]. »

Cependant le roi Çouddhodana devinait les projets qui agitaient son fils; il redoubla de caresses et de soins pour lui. Il lui fit faire trois palais nouveaux, un pour le printemps, un pour l'été et un autre pour l'hiver; et, craignant que le jeune prince ne profitât de ses excursions pour échapper à sa famille, il donna les ordres les plus sévères et les plus secrets pour qu'on surveillât toutes ses démarches. Mais toutes ces précautions d'un père qui craignait de perdre son fils étaient inutiles. Les circonstances les plus imprévues et les plus ordinaires venaient donner aux résolutions du prince une énergie toujours croissante[2].

Un jour qu'avec une suite nombreuse il sortait par la porte orientale de la ville pour se rendre au jardin de Loumbinî, auquel s'attachaient tous les souvenirs de son enfance, il rencontra sur sa route un homme vieux, cassé, décrépit; ses veines et ses muscles étaient saillants sur tout son corps; ses dents étaient branlantes; il était couvert de rides, chauve, articulant à peine des sons rauques et désagréables; il était tout incliné sur un bâton; tous ses membres, toutes ses jointures tremblaient. — « Quel est cet homme, dit avec intention le prince à son cocher? Il est « de petite taille et sans force; ses chairs et son sang sont desséchés; ses « muscles sont collés à sa peau, sa tête est blanchie, ses dents sont bran« lantes, son corps est amaigri; appuyé sur un bâton, il marche avec « peine, trébuchant à chaque pas. Est-ce la condition particulière de sa « famille, ou bien est-ce la loi de toutes les créatures du monde? » — « Seigneur, répondit le cocher, cet homme est accablé par la vieillesse; « tous ses sens sont affaiblis, la souffrance a détruit sa force; il est dé« daigné par ses proches, il est sans guide; inhabile aux affaires, on « l'abandonne comme le bois mort dans la forêt. Mais ce n'est pas la « condition particulière de sa famille. En toute créature la jeunesse est

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. XIII, de l'Exhortation, p. 179. — [2] *Idem, ibid.* ch. XIV, p. 180.

« vaincue par la vieillesse; votre père, votre mère, la foule de vos pa« rents et de vos alliés finiront par la vieillesse aussi; il n'y a pas d'autre « issue pour les créatures. » — « Ainsi donc, reprit le prince, la créature « ignorante et faible, au jugement mauvais, est fière de la jeunesse qui « l'enivre, et elle ne voit pas la vieillesse qui l'attend. Pour moi, je « m'en vais; cocher, détourne promptement mon char. Moi, qui suis « aussi la demeure future de la vieillesse, qu'ai-je à faire avec le plaisir « et la joie? » Et le jeune prince, détournant son char, rentra dans la ville, sans aller à Loumbinî[1].

Une autre fois, il se dirigeait, avec une suite nombreuse, par la porte du midi, au jardin de plaisance, quand il aperçut sur le chemin un homme atteint de maladie, brûlé de la fièvre, le corps tout amaigri et tout souillé, sans guide, sans asile, respirant avec une grande peine, tout essoufflé et paraissant obsédé de la frayeur du mal et des approches de la mort. Après s'être adressé à son cocher, et en avoir reçu la réponse qu'il en attendait : « La santé, dit le jeune prince, est donc comme « le jeu d'un rêve, et la crainte du mal a donc cette forme insupportable! « Quel est l'homme sage qui, après avoir vu ce qu'elle est, pourra dé« sormais avoir l'idée de la joie et du plaisir? » Le prince, détourna son char, et rentra dans la ville, sans vouloir aller plus loin[2].

Une autre fois encore, il se rendait, par la porte de l'ouest, au jardin de plaisance, quand, sur la route, il vit un homme mort, placé dans une bière et recouvert d'une toile. La foule de ses parents tout en pleurs l'entouraient, se lamentant avec de longs gémissements, s'arrachant les cheveux, se couvrant la tête de poussière et se frappant la poitrine en poussant de grands cris. Le prince, prenant encore son cocher à témoin de ce douloureux spectacle, s'écria : « Ah! malheur à la jeunesse que « la vieillesse doit détruire; ah! malheur à la santé que détruisent tant « de maladies; ah! malheur à la vie où l'homme reste si peu de temps. « S'il n'y avait ni vieillesse, ni maladie, ni mort! si la vieillesse, la ma« ladie, la mort, étaient pour toujours enchaînées! » Puis, trahissant pour la première fois sa pensée, le jeune prince ajouta : « Retournons en « arrière; je songerai à accomplir la délivrance[3]. »

Une dernière rencontre vint le décider et terminer toutes ses hésitations[4]; il sortait par la porte du nord pour se rendre au jardin de

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. XIV, p. 182. — [2] *Idem, ibid.* p. 183. — [3] *Idem, ibid.* p. 184. — [4] Ces rencontres diverses sont fameuses dans les légendes bouddhiques. Le roi Açoka avait fait élever des stoupas et des viharas dans tous les lieux où le Bouddha les avait faites. Hiouen-Tshang, au VII[e] siècle de notre ère, vit encore ces monuments. (Voir M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie de*

plaisance, quand il vit un bhikshou, ou mendiant, qui paraissait, dans tout son extérieur, calme, discipliné, retenu, voué aux pratiques d'un brahmatchari[1], tenant les yeux baissés, ne considérant que le joug qui le retient, ayant une tenue accomplie, portant avec dignité le vêtement du religieux et le vase aux aumônes : « Quel est cet homme? demanda « le prince. — Seigneur, répondit le cocher, cet homme est un de « ceux qu'on nomme bhikshous; il a renoncé à toutes les joies du désir « et mène une vie très-austère; il s'efforce de se dompter lui-même et « s'est fait religieux. Sans passion, sans envie, il s'en va cherchant des « aumônes. — Cela est bon et bien dit, reprit Siddhârtha. L'entrée en « religion a toujours été louée par les sages; elle sera mon secours et « le secours des autres créatures; elle deviendra pour nous un fruit de « vie, de bonheur et d'immortalité. » Puis le jeune prince, ayant détourné son char, rentra dans la ville sans voir Loumbinî; sa résolution était prise[2].

Elle ne pouvait rester longtemps un secret. Le roi, qui en fut bientôt instruit, devint plus vigilant que jamais[3]. Il fit placer des gardes à toutes les issues du palais; et les serviteurs du roi, dans leur inquiétude, veillaient jour et nuit. Mais le jeune prince ne devait point d'abord chercher à s'échapper par ruse; et ce moyen, qui lui répugnait, ne devait être pour lui qu'une ressource extrême. Gopâ, sa femme, fut la première à laquelle il s'ouvrit; et, dans une nuit, où, tout effrayée d'un rêve, elle lui en demandait l'explication, il lui confia son projet et sut la consoler, du moins pour ce moment, de la perte qu'elle allait faire[4]. Puis, rempli de respect et de soumission pour son père, il alla le trouver cette nuit même, et lui dit : « Seigneur, voici que le temps « de mon apparition dans le monde est arrivé; n'y faites point obs- « tacle et n'en soyez point chagrin. Souffrez, ô roi, ainsi que votre fa- « mille et votre peuple, souffrez que je m'éloigne. »

Le roi, les yeux remplis de larmes, lui répondit : « Que faut-il, ô « mon fils, pour te faire changer de dessein? Dis-moi le don que tu « désires; je te le ferai; moi-même, ce palais, ces serviteurs, ce royaume; prends tout. »

« — Seigneur, répondit Siddhârtha d'une voix douce, je désire quatre

Hiouen-Tshang, p. 128; voir aussi la légende d'Açoka, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. de Burnouf, p. 385.) — [1] Brahmatchari, ou celui qui marche dans la voie des brahmanes, est le nom du jeune brahmane tout le temps qu'il étudie les Védas, c'est-à-dire jusqu'à trente-cinq ans à peu près. La condition principale de son noviciat est une chasteté absolue. — [2] *Rgya tch'er rol pa*, t. II, ch. XIV, p. 185. — [3] *Idem, ibid.* p. 186. — [4] *Idem, ibid.* p. 190.

« choses, accordez-les moi. Si vous pouvez me les donner, je resterai « près de vous; et vous me verrez toujours dans cette demeure, que je « ne quitterai pas. Que la vieillesse, Seigneur, ne s'empare jamais de « moi; que je reste toujours en possession de la jeunesse aux belles « couleurs; que la maladie, sans aucun pouvoir sur moi, ne m'attaque « jamais; que ma vie soit sans bornes et sans déclin. »

Le roi, en écoutant ces paroles, fut accablé de douleur : « O mon « enfant, s'écria-t-il, ce que tu demandes est impossible, et je n'y « puis rien. Les Rishis, eux-mêmes, au milieu du Kalpa où ils ont vécu, « n'ont jamais échappé à la crainte de la vieillesse, de la maladie et de « la mort; ni au déclin. — Si je ne puis éviter la crainte de la vieillesse, « de la maladie et de la mort, ni le déclin, reprit le jeune homme; si « vous ne pouvez, Seigneur, m'accorder ces quatre choses principales, « veuillez du moins, ô roi, m'en accorder une autre qui n'est pas moins « importante : faites qu'en disparaissant d'ici-bas je ne sois plus sujet « aux vicissitudes de la transmigration[1]. »

Le roi comprit qu'il n'y avait point à combattre un dessein qui semblait si bien arrêté, et, dès que le jour parut, il convoqua les Çâkyas pour leur apprendre cette triste nouvelle; on résolut de s'opposer par la force à la fuite du prince. On se distribua la garde des portes, et, tandis que les jeunes gens faisaient sentinelle, les plus anciens d'entre les vieillards se répandaient en grand nombre dans toutes les parties de la ville pour y semer l'alarme et avertir les habitants. Le roi Çouddhodana luimême, entrouré de cinq cents jeunes Çâkyas, veillait à la porte du palais[2], tandis que ses trois frères, oncles du jeune prince, étaient à chacune des portes de la ville, et que l'un des principaux Çâkyas se tenait au centre pour faire exécuter tous les ordres avec ponctualité. A l'intérieur du palais, la tante de Siddhârtha, Mahâ Pradjâpatî Gaoutamâ, dirigeait la vigilance des femmes, et, pour les exciter, elle leur disait : « Si, après avoir quitté la royauté et ce pays, il allait loin d'ici errer en « religieux, tout ce palais, dès qu'il serait parti, serait rempli de tris- « tesse; et la race du roi, qui dure depuis si longtemps, serait interrompue. »

Tous ces efforts étaient vains; dans l'une des nuits suivantes, quand tous les gardes fatigués par de longues veilles étaient assoupis, le jeune prince donna l'ordre à son cocher Tchhandaka de seller son cheval Kantaka, et il put s'échapper de la ville sans que personne l'eût aperçu.

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. xv, p. 192. — [2] *Idem*, *ibid.* p. 193; et aussi *Abhinichkramana*, fol. 40, cité par M. Ed. Foucaux.

Avant de lui céder, le fidèle serviteur lui avait livré un dernier assaut: et, le visage baigné de pleurs, il l'avait supplié de ne point sacrifier ainsi sa belle jeunesse pour aller mener la vie misérable d'un mendiant; et de ne point quitter ce splendide palais, séjour de tous les plaisirs et de toutes les joies. Mais le prince n'avait point faibli devant ces prières d'un cœur dévoué, et il avait répondu : « Évités par les sages comme « la tête d'un serpent, abandonnés sans retour comme un vase impur, « ô Tchhandaka, les désirs, je ne le sais que trop, sont destructeurs « de toute vertu; j'ai connu les désirs, et je n'ai plus de joie [1]. Une « pluie de tonnerres, de haches, de piques, de flèches, de fers enflam- « més, comme les éclairs étincelants ou le sommet embrasé d'une mon- « tagne, tomberait sur ma tête, que je ne renaîtrais pas avec le désir « d'avoir une maison [2]. »

Il était minuit quand le prince sortit de Kapilavastou; et l'astre Pouchya, qui avait présidé à sa naissance [3], se levait à ce moment au-dessus de l'horizon. Sur le point de quitter tout ce qu'il avait aimé jusque-là, le cœur du jeune homme fut un instant attendri; et, jetant un dernier regard sur le palais et sur la ville qu'il abandonnait : « Avant « d'avoir obtenu la cessation de la naissance et de la mort, dit-il d'une « voix douce, je ne rentrerai pas dans la ville de Kapila; je n'y rentrerai « pas avant d'avoir obtenu la science suprême, exempte de vieillesse « et de mort, ainsi que l'intelligence pure. Quand j'y reviendrai, la ville « de Kapila sera debout, et non point appesantie par le sommeil [4]. »

Il ne devait, en effet, revoir son père et Kapilavastou que douze ans plus tard, pour les convertir à la foi nouvelle [5].

Cependant Siddhârtha marcha toute la nuit; après avoir quitté le pays des Çâkyas et celui des Kaoudyas, il traversa celui des Mallas [6] et la ville de Ménéya. Quand le jour parut, il était arrivé à la distance de six yodjanas [7]; alors il descendit de son cheval, et le remit aux mains de Tchhandaka; puis il lui donna le bonnet dont sa tête était couverte, et l'aigrette de perles qui l'ornait, parures désormais inutiles [8]; et il le congédia.

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. xv, p. 203. — [2] *Idem, ibid.* p. 207. — [3] *Idem, ibid.* p. 199. — [4] *Idem, ibid.* ch. de l'Entrée dans le monde, p. 213. — [5] Csoma de Körös, vie de Çâkyamouni, extraite des auteurs tibétains, *Asiatic Researches*, t. XX, 2e partie, p. 294 et suiv. — [6] Voir M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du boudd. ind.*, p. 87. — [7] Le yodjana valant cinq milles, c'est dix lieues à peu près. Hiouen-Tshang semble compter une distance beaucoup plus grande, au moins soixante lieues. — [8] M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie de Hiouen-Tshang*, p. 129.

Le *Lalitavistara*, auquel sont puisés une partie de ces détails, ajoute qu'à l'endroit de la terre où Tchhandaka retourna sur ses pas, un tchâitya fut bâti; «et aujourd'hui encore, dit l'auteur, ce tchâitya est connu «sous le nom de Tchhandaka-Nivartana, c'est-à-dire Retour de Tchhan-«daka sur ses pas.» Hiouen-Tshang vit encore ce stoûpa, qui avait été bâti, à ce qu'il rapporte, par le roi Açoka[1], et qui se trouvait sur la lisière d'une grande forêt que Siddhârtha dut traverser, et qui était la route de Kouçinagara, où il devait mourir.

Une fois seul, le prince voulut se dépouiller des derniers insignes de sa caste et de son rang. D'abord il se coupa les cheveux avec son glaive, et les jeta au vent; un religieux ne pouvait plus porter la chevelure d'un guerrier[2]. Puis, trouvant que des vêtements précieux lui convenaient moins encore, il échangea les siens, qui étaient en soie de Bénarès (de Kaçi), avec un chasseur qui en avait de tout usés, de couleur jaune. Le chasseur accepta non sans quelque embarras[3]; car il s'apercevait bien qu'il avait affaire à un personnage de haute distinction.

A peine s'était-on aperçu, dans le palais, de l'évasion de Siddhârtha, que le roi avait envoyé à sa poursuite des courriers qui ne devaient pas revenir sans lui. Dans leur course rapide, ils rencontrèrent bientôt le chasseur qui était couvert des vêtements du prince; et peut-être lui eussent-ils fait un mauvais parti, quand la présence de Tchhandaka vint les calmer. Il leur raconta la fuite de Siddhârtha; et, comme les messagers, pour se montrer obéissants aux ordres du roi, voulaient poursuivre leur route jusqu'à ce qu'ils eussent atteint le prince, le cocher les en détourna: «Vous ne pourrez pas le ramener, leur dit-il; le jeune homme «est ferme dans son courage et dans ses promesses. Il a dit: Je ne «reviendrai pas dans la grande cité de Kapilavastou avant d'avoir atteint «l'intelligence suprême, parfaite et accomplie, avant d'être Bouddha. Il «ne reviendra pas sur ses paroles; et, comme il l'a dit, cela sera; le «jeune homme ne variera pas[4].» Tchhandaka ne put offrir d'autres consolations au roi; il rendit à Mahâ Pradjâpatî Gaoutamâ les joyaux que Siddhârtha lui avait remis; mais la reine, ne pouvant regarder ces ornements qui lui rappelaient de trop tristes souvenirs, les jeta dans un étang, appelé depuis lors l'étang des ornements (Abharanapoushkari). Quant

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie de Hiouen-Tshang*, p. 130. — [2] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. xv, p. 214; Hiouen-Tshang dit que le Bouddha se fit couper les cheveux et non qu'il les coupa lui-même, opération assez difficile en effet avec un glaive. Voir M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie de Hiouen-Tshang*, p. 130. — [3] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. xv, p. 215. — [4] *Idem, ibid.* p. 217.

à Gopâ, la jeune épouse de Siddhârtha, elle connaissait trop sa fermeté inébranlable pour se flatter qu'il reviendrait bientôt, comme on voulait le lui faire espérer; et, toute préparée qu'elle était à cette affreuse séparation, elle ne pouvait s'en consoler, malgré le glorieux avenir de son mari que lui rappelait le fidèle Tchhandaka.

Après avoir séjourné chez plusieurs brahmanes, qui lui offrirent successivement l'hospitalité, le jeune prince arriva de proche en proche dans la grande ville de Vaiçâlî [1]. Il avait à se préparer encore à la grande lutte qu'il allait engager avec la doctrine brahmanique; trop modeste pour se croire déjà en état de la vaincre, il voulut se mettre lui-même à l'épreuve, et savoir en même temps ce que valait précisément cette doctrine. Il alla trouver le brahmane Arâta Kâlâma, qui passait pour le plus savant des maîtres, et qui n'avait pas moins de trois cents disciples, sans compter une foule d'auditeurs. La beauté du jeune homme, quand il parut pour la première fois dans cette grande assemblée, frappa tous les assistants d'admiration, à commencer par Kâlâma lui-même; mais bientôt il admira davantage encore la science de Siddhârtha, et il le pria de partager avec lui le fardeau de l'enseignement. Mais le jeune sage se disait déjà : « Cette doctrine d'Arâta n'est pas vraiment libératrice; la « pratiquer n'est pas une vraie libération, ni un épuisement complet de « la misère. » Puis il ajoutait dans son cœur : « En perfectionnant cette « doctrine, qui consiste dans la pauvreté et la restriction des sens, je « parviendrai à la vraie délivrance; mais il me faut encore de plus grandes « recherches [2]. »

Il resta donc quelque temps à Vaiçâlî. En la quittant, il s'avança dans le pays de Magadha [3] jusqu'à Râdjagriha, qui en était la capitale. La réputation de sa sagesse et de sa beauté l'y avait précédé; et le peuple, frappé d'étonnement de voir une telle abnégation dans un si beau jeune homme, se porta en foule à sa rencontre; la multitude qui ce jour-là remplissait les rues de la ville cessa, dit la légende, ses achats et ses ventes, et s'abstint même de boire des liqueurs et du vin, pour aller contempler le noble mendiant qui venait quêter l'aumône. Le roi lui-même, Bimbisâra [4], l'apercevant des fenêtres de son palais où l'avait

[1] Située dans l'Inde centrale, au nord de Patalipouttra, sur la rivière Hiranyavati, la Gandaki des modernes, presque en face de Patna, et sur les confins du Mithila. M. E. Burnouf croit que Csoma s'est trompé en identifiant Vaiçâli avec Allahabad, l'ancienne Prayâga. (*Introd. à l'hist. du boudd. ind.*, p. 86.) Voir aussi M. Stanislas Julien, *Hist. de la vie de Hiouen-Tshang*, p. 135. — [2] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. XVI, p. 228. — [3] Le Bihar moderne. Voir aussi M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie de Hiouen-Tshang*, p. 136 et suiv. — [4] M. E. Bur-

amené cette émotion populaire, le fit suivre jusqu'au lieu de sa retraite sur le penchant du mont Pandava; et, dès le lendemain matin, pour lui faire honneur, il s'y rendit de sa personne, accompagné d'une suite nombreuse. Bimbisâra était du même âge à peu près que Siddhârtha; et, profondément ému de la condition étrange où il voyait le jeune prince, charmé de ses discours à la fois si élevés et si simples, touché de sa magnanimité et de sa vertu, il fut dès ce moment gagné à sa cause, et il ne cessa de le protéger durant tout son règne. Mais ses offres les plus séduisantes ne purent ébranler le jeune ascète; et, après avoir demeuré assez longtemps dans la capitale, Siddhârtha se retira loin du bruit et de la foule, sur les bords de la rivière Nairandjâna [1].

Si l'on en croit le Mahâvamsa, cette chronique singhalaise rédigée en vers au ve siècle de notre ère, par Mahânâma, qui la composa sur les plus anciens documents bouddhiques, le roi Bimbisâra se convertit au bouddhisme, ou, pour prendre les expressions mêmes de l'auteur, se réunit à la congrégation du vainqueur, dans la seizième année de son règne. Il était monté sur le trône à l'âge de 15 ans, et il n'en régna pas moins de cinquante-deux. Son père était lié d'une amitié étroite avec le père de Siddhârtha; et c'était là sans doute aussi l'un des motifs qui avaient disposé Bimbisâra à tant de bienveillance [2]. Son fils Adjatâçatrou, qui fut son assassin, ne partagea point d'abord ses sentiments pour le Bouddha; et il le persécuta assez longtemps avant de recevoir sa doctrine, ainsi que nous le verrons plus tard.

Cependant, le Çramana-Gaoutama, malgré l'accueil enthousiaste qu'il recevait des peuples et des rois eux-mêmes, ne se croyait pas encore suffisamment prêt à sa grande mission. Il voulut faire une dernière et décisive épreuve des forces qu'il apporterait dans le combat. Il y avait à Râdjagriha un brahmane plus célèbre encore que celui de Vaiçâlî. Il se nommait Roudraka fils de Râma, et il jouissait d'une renommée sans égale dans le vulgaire et même parmi les savants [3]. Siddhârtha se rendit modestement auprès de lui, et lui demanda d'être son disciple. Après quelques entretiens, Roudraka, aussi sincère que l'avait été Arata-Kâlâma, fit de son disciple un égal, et l'établit dans une demeure d'ins-

nouf croit qu'il vaut mieux dire Bimbisâra que Bimbasâra ou Vimbasâra. (Voir l'*Introd. à l'Hist. du boudd. indien*, p. 145). La transcription chinoise vient à l'appui de l'opinion de M. E. Burnouf. Voir l'*Histoire de la vie de Hiouen-Tshang*, par M. Stanislas Julien, p. 137. — [1] Le Phalgou des modernes. Cette rivière se réunit au Gange près du village de Rouinallân. — [2] M. Georges Turnour, traduction du *Mahâvamsa*, p. 9 et 10. — [3] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. XVII, p. 233.

tituteur, en lui disant : « Toi et moi nous enseignerons notre doctrine « à cette multitude. » Ses disciples étaient au nombre de sept cents. Mais, comme à Vaiçâlî, la supériorité du jeune ascète ne tarda point à éclater, et bientôt il dut se séparer de Roudrâka : « Ami, lui dit-il, « cette voie ne conduit pas à l'indifférence pour les objets du monde, ne « conduit pas à l'affranchissement de la passion, ne conduit pas à l'em-« pêchement des vicissitudes de l'être, ne conduit pas au calme, ne con-« duit pas à l'intelligence parfaite, ne conduit pas à l'état de Çramana, « ne conduit pas au Nirvâna. » Puis, en présence de tous les disciples de Roudraka, il se sépara de lui.

Parmi eux, il s'en trouva cinq qui, séduits par l'enseignement de Siddhârtha et la clarté de ses leçons, quittèrent leur ancien maître pour suivre le réformateur. Ce furent ses premiers disciples[1]. Ils étaient tous les cinq de bonne caste, comme le dit la légende. Siddhârtha se retira d'abord avec eux sur le mont Gaya; puis il revint sur les bords de la Nairandjanâ, dans un village nommé Ourouvilva, où il résolut de rester avec ses compagnons avant d'aller instruire le monde. Désormais il était fixé sur la science des brahmanes; il en connaissait toute la portée, ou plutôt toute l'insuffisance. Il se sentait plus fort qu'eux. Mais il lui restait à se fortifier contre lui-même; et, bien qu'il désapprouvât les excès de l'ascétisme brahmanique, il résolut de se soumettre, pendant plusieurs années, aux austérités et aux mortifications. C'était peut-être un moyen de gagner une considération égale à celle des brahmanes auprès du vulgaire; mais c'était peut-être aussi un moyen de se dompter lui-même.

Siddhârtha avait vingt-neuf ans quand il quitta le palais de Kapilavastou[2].

Ourouvilva est illustre dans les fastes du bouddhisme par cette longue retraite, qui ne dura pas moins de six ans, et pendant laquelle Siddhârtha se livra, sans que son courage faillit un seul instant, aux austérités les plus rudes, « dont les dieux eux-mêmes furent épouvantés. » Il y soutint contre ses propres passions les assauts les plus formidables; et nous verrons plus tard comment la légende a transformé ces luttes tout intérieures en combats où le démon Pâpiyân (le très méchant), avec toutes ses ruses et ses violences, se trouve enfin terrassé et vaincu, malgré son armée innombrable, sans avoir pu séduire ou effrayer le jeune

[1] La tradition a conservé leurs noms, bien qu'ils n'aient joué aucun rôle considérable : c'était Adjnana-Kaoundinya, Açvadjit, Vâshpa, Mahânâma, Bhadrika. Voir M. Ed. Foucaux, *Rgya tch'e rol pa*, t. II, ch. I, p. 2, et ch. XVII, p. 235. — [2] M. Georges Turnour, *Mahâvamsa*, p. 9.

ascète, qui, par sa vertu, détruisait l'empire de Mâra, le pêcheur. Mais au bout de six ans de privations et de souffrances inouïes, et de jeûnes accablants, Siddhârtha, persuadé que l'ascétisme n'est point la voie qui mène à l'intelligence accomplie, résolut de cesser des pratiques aussi insensées, et il reprit une nourriture abondante, que lui apportait une jeune fille du village, nommée Soudjâtâ. Il recouvra en peu de temps ses forces et sa beauté, détruites dans ces macérations affreuses. Mais ces cinq disciples, qui lui étaient restés fidèles et l'avaient imité pendant ces six années, furent scandalisés de sa faiblesse; ils le prirent en dédain, et l'abandonnèrent pour s'en aller à Bénarès, au lieu dit *Rishipatana*, où il devait lui-même les rejoindre bientôt[1].

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Patrum Nova Bibliotheca. Romæ typis Sacri Consilii propagando christiano nomini. 1852-1853, 6 vol in-4°. — *Novæ Patrum Bibliothecæ tomus secundus, continens S. Cyrilli Alexandrini commentariam in S. Lucæ Evangelium necnon ejusdem alia opuscula* XVI; *item diversorum Patrum opuscula* X. — *Tomus tertius, continens S. Cyrilli Alex. commentarios in* IV *Pauli epistolas et in psalmos cum ejusdem Cyrilli et aliorum patrum fragmentis aliquot minoribus. — Tomus quartus. S. Gregorii Nysseni, Eusebii Cæsariensis, Didymi Alex., Jo. Chrysostomi et aliorum nova scripta. Item Nicetæ Byzantini Refutatio Corani amplissima. Petri Siculi Historia et refutatio Manichæorum. Dialogi et alia scripta contra eosdem Manichæos. Omnia cum editoris interpretatione, præfationibus et adnotationibus.*

DEUXIÈME ARTICLE[2].

Le second volume de la nouvelle collection du Vatican se compose de deux parties, dont la première est entièrement consacrée à saint

[1] M. Ed. Foucaux, *Rgya tch'er rol pa*, t. II, ch. XVII, p. 244 et suivantes, et ch. XVIII, p. 354 et suivantes. — [2] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre 1853, p. 564.

Cyrille d'Alexandrie. L'édition des œuvres de ce Père, donnée par Jean Aubert[1], chanoine de l'église de Laon, bien que supérieure aux précédentes, laisse cependant beaucoup à désirer. La version latine compte jusqu'à vingt auteurs différents; le texte est très-corrompu et les tables des matières sont très-incomplètes ou à peu près nulles. On chercherait en vain dans cette édition une foule d'écrits de saint Cyrille, qui se trouvent dispersés, soit en grec soit en latin, dans un grand nombre de livres imprimés et qui ont échappé à l'éditeur. Fabricius[2], qui en donne la liste, cite aussi les ouvrages perdus et les traités inédits du savant archevêque d'Alexandrie, avec l'indication des bibliothèques où ils se trouvent. Indépendamment de ces renseignements, Son Ém. le cardinal Mai indique, comme sources précieuses à consulter, les Chaînes des Pères sur l'Ancien et le Nouveau Testament, les Actes des conciles, surtout celui d'Éphèse, que saint Cyrille présida en 431, les anciens Apologétiques, les Panoplies, Photius, Marius Mercator, Facundus, Libératus, Anastase le Sinaïte, Léontius et les autres écrivains qui ont combattu les sectes d'Eutychès, de Dioscore, de Sévère et des autres hérétiques.

L'illustre cardinal avait eu d'abord l'intention de donner une édition complète de saint Cyrille; mais, par suite de circonstances particulières, n'ayant pu mettre ce projet à exécution, il se contente pour le moment de publier les traités et tous les fragments qu'il a pu découvrir dans les manuscrits du Vatican. Ceux qu'il a consultés avec le plus de fruit sont les Chaînes des Pères sur l'Ancien et le Nouveau Testament, dans lesquelles il a fait une récolte abondante.

Le genre d'interprétation des saintes Écritures adopté par saint Cyrille se distingue par la précision, la clarté et la solidité des preuves; dans son langage, on remarque autant de sobriété que de netteté : ces qualités nous expliquent suffisamment la grande prédilection que S. É. le cardinal Mai lui a vouée et qui lui a inspiré le courage de recueillir religieusement jusqu'aux moindres parcelles des ouvrages du savant archevêque d'Alexandrie.

Les premiers traités ou opuscules qui se présentent d'abord au lecteur avaient été déjà publiés, mais en grec seulement, dans le tome VIII de la grande collection du Vatican. Le texte en a été revu soigneusement sur les manuscrits et est accompagné d'une traduction latine et de notes. Vient ensuite (p. 115-444) un commentaire sur l'É-

[1] *S. Cyrilli Alex. archiep. opera omnia gr. et lat. cura et studio J. Auberti.* Lutetiæ, regiis typis, 1638, 7 vol. in-fol. — [2] *Biblioth. gr.* t. IX, p. 487 et sqq. Voyez aussi dom Cellier, t. XIII, p. 367 et suiv.

vangile de saint Luc, qui est extrait de douze Chaines des Pères conservées en manuscrits dans la bibliothèque du Vatican. Une partie de ce commentaire avait également paru en grec, quelques années auparavant, d'après quatre manuscrits; mais il est considérablement augmenté, corrigé et accompagné d'une version latine, de sorte qu'il forme aujourd'hui un véritable ouvrage.

Les Chaines latines de saint Thomas d'Aquin et de B. Corder sur saint Luc ont aussi été mises à contribution pour cette édition, dans laquelle ont été insérés à leur place les suppléments qui ne figurent point dans le texte grec. Pendant que ce travail s'imprimait à Rome, feu le docteur Cramer publiait à Oxford une série de Chaines des Pères sur le Nouveau Testament, de sorte que l'illustre cardinal n'a pas pu mettre à profit la publication anglaise[1]. La collection de Rome est incontestablement plus considérable et plus correcte, sans parler même de la version latine qui s'y trouve jointe; toutefois, il est à regretter que le nouvel éditeur n'ait pas eu à sa disposition la collection d'Oxford, parce qu'elle lui aurait fourni quelques additions importantes et les moyens d'améliorer le texte[2]. Quoi qu'il en soit, grâce à ces matériaux abondants recueillis avec tant de soin et d'intelligence, il est certain que nous possédons aujourd'hui la plus grande partie du commentaire de saint Cyrille sur saint Luc, et ce commentaire pourra être complété au moyen de la traduction syriaque qu'on a découverte en Égypte et qui a été apportée en Angleterre, découverte importante, si le manuscrit ne présente point de lacunes.

Suivent des fragments inédits extraits de l'Apologie du concile de Chalcédoine par Jean de Césarée, écrivain qui vécut entre le ve et le vi^e^ siècle. Cette apologie, conservée en syriaque dans la bibliothèque du Vatican, est dirigée contre Sévère d'Antioche, chef des acéphales et le plus dangereux docteur de tout l'Orient. On sait que ce dernier abusait toujours des paroles de saint Cyrille; Jean de Césarée le combat avec les mêmes armes et cite un grand nombre de passages tirés des ouvrages perdus contre les synousiastes et contre Diodore de Tarse et

[1] Les deux volumes in 8° consacrés aux Évangiles ont paru, l'un, saint Matthieu et saint Marc, en 1840, l'autre, saint Luc et saint Jean, en 1841. Les fragments de saint Cyrille se trouvent mêlés à ceux des autres Pères. — [2] Pag. 135, lin. 6, lisez, d'après Cramer, *πρὸ αὐτῆς τῆς τοῦ κόσμου καταβολῆς* au lieu de *πρὸ αὐτῆς τοῦ*. Les fragments qui suivent dans l'édition d'Oxford ne se trouvent point dans celle de Rome. La note de la page 149 prouve qu'il y a des lacunes dans cette partie du commentaire. P. 150, lin. penult., lisez *ἀποφοιτῶσι* et non *ἀποφυτῶσι*. P. 170, 32, dans Cramer, après *πάθος* on lit quelques lignes de plus. P. 178, 21, corrigez *ὅταν λέγῃς* au lieu de *ὅταν λέγεις*.

Théodore de Mopsueste, et de ses commentaires sur saint Matthieu, saint Luc et saint Paul.

Nous ne parlerons pas de quelques fragments qui avaient été donnés précédemment.

Dans une note placée à la fin des extraits sur saint Matthieu, p. 483 et 484, S. É. le cardinal Mai a reproduit une partie de la pièce sur la généalogie de Notre-Seigneur, pièce qu'il a trouvée sous le nom de saint Cyrille dans les manuscrits du Vatican, et qui est généralement attribuée à Hippolyte le Thébain. Outre Canisius et Schelstrate, cités par le savant éditeur, Galland l'a donnée dans sa *Bibliothèque des Pères*[1]. Une copie que les Bénédictins ont faite de cette pièce, d'après un manuscrit ottobonien, porte le titre : *Ἱππολύτου τοῦ Θηβαίου τοῦ Χρονικοῦ αὐτοῦ χρονογραφίου. Περὶ τῶν ἐν τῇ ἁγίᾳ γραφῇ δυσκαταλήπτων.* Cette copie, qui est conservée dans le ms. gr. n° 283 du supplément de la Bibliothèque impériale, diffère, en beaucoup d'endroits, du texte de Galland. Ce fragment généalogique fait aussi partie du n° 1107 de l'ancien fonds du roi, manuscrit du XIII[e] siècle. La rédaction donnée par l'illustre cardinal sous le nom de saint Cyrille n'en est qu'un court extrait. Celle que Canisius et Schelstrate ont publiée, d'après le ms. 573 du Vatican, diffère à son tour de celle de Galland.

Les limites de cet article ne nous permettant pas d'examiner en détail tous les ouvrages, opuscules et fragments, qui composent la nouvelle collection du Vatican, nous nous contenterons d'indiquer en quelques mots ceux qui se trouvent à la fin du second volume.

P. 488. Extraits de la Réfutation de Julien par saint Cyrille, dont nous ne possédons que la première partie. Un seul fragment se rapporte directement à l'ouvrage de l'empereur apostat[2].

P. 494. Fragment d'un sermon *Adversus eunuchos*, trouvé dans les chroniques inédites de Georges Hamartolus et de Jean de Sicile.

P. 497. Sermon *De obitu SS. trium puerorum necnon sapientissimi Danielis*. Le savant éditeur, qui n'en donne que le commencement et la fin, pense que ce n'est pas l'ouvrage du célèbre Cyrille, mais d'un autre archevêque jacobite du même nom qui vivait au XI[e] siècle.

P. 499. Deux sermons d'Eusèbe d'Alexandrie, intitulés l'un *De eleemosyna et in divitem atque Lazarum*, l'autre *De astronomis*. Ce dernier mentionne beaucoup de mots et de croyances populaires. Nous avons

[1] T. XIV, p. 106. — [2] P. 492, § 53 : Ἐπιπλήττει (savoir ὁ Ἰουλιανός) εἰκῇ τοῖς ὑπέρ γε τῶν ἐν ἀδικίαις παρακαλοῦσι Θεόν, καὶ ἀφαμαρτάνειν τοῦ εἰκότος ᾠήθη, καὶ λέγει τοὺς ἐποικτείροντας τοὺς κακούργους, κακούς. Voilà une des pensées de ce philosophe resté étranger à la charité chrétienne.

remarqué entre autres le mot Ἡλιογνῶσται[1], les *Héliognostes*, désignant une secte particulière de superstitieux dont le nom même était inconnu.

P. 531. Sermon de saint Alexandre d'Alexandrie *De anima et corpore deque passione Domini*, en latin et en syriaque.

P. 541. Sermon de Timothée d'Alexandrie, retrouvé dans un manuscrit arabe. Ce Timothée est, sans aucun doute, l'impie et turbulent Timothée Ælurus, qui occupa deux fois le siége d'Alexandrie. Le savant éditeur publie une version latine de ce sermon, dont il a cru devoir retrancher une partie comme controuvée (*fabulosa*) ou peu importante. Nous regrettons cette omission. En se plaçant ainsi à un point de vue personnel, on peut priver l'histoire de documents ou de notions dont d'autres sauraient tirer des faits ou des conséquences importantes.

P. 546. Fragment d'un panégyrique de saint Jean Chrysostome par l'évêque Martyrius, pièce vraiment éloquente, bien sentie et digne d'être lue.

P. 553. Deux sermons de saint Grégoire d'Antioche, le premier[2] en latin seulement, d'après une ancienne traduction.

P. 566. Fragments de saint Athanase, tirés principalement de son Commentaire sur saint Luc.

P. 585. Lettre de saint Germain Ier de Constantinople, en latin, d'après une version arménienne provenant du couvent des Méchitaristes.

P. 595. Fragment considérable d'une panoplie dogmatique différente de celles d'Euthymius Zygabenus et de Nicétas Choniate. L'auteur est inconnu; il cite quelquefois Aristote et s'étend longuement sur les hérésies des VIe et VIIe siècles, époque à laquelle il vivait probablement. Ce fragment de panoplie est précieux surtout en ce qu'il nous donne une belle lettre de Gélase Ier, qui ne figure point dans la collection, d'ailleurs si riche, des écrits de ce pape, l'un des plus savants dont s'honore l'Église latine.

On trouve à la fin de la préface du second volume une discussion intéressante sur quelques manuscrits de saint Denys l'Aréopagite, dont l'un est écrit en notes tachygraphiques. Un fac-simile très-bien fait permet de juger l'importance de ce document paléographique.

Le tome III est également consacré à saint Cyrille; il se compose des fragments recueillis avec le plus grand soin dans les Chaînes des Pères sur l'Ancien et le Nouveau Testament. Les commentaires manus-

[1] P. 523 : *Καὶ οὐ μόνον ἡλιογνῶσται καὶ αἱρετικοὶ τοῦτο ποιοῦσι.* — [2] Lin. 4, au lieu de *seu* januas, lisez *ceu* januas.

crits sur l'Octateuque et sur les livres historiques de la Bible ont été négligés par l'illustre cardinal, parce que les *Glaphyra* de saint Cyrille sur le Pentateuque ont été déjà publiés, et parce que ce Père figure dans la *Catena Patrum* donnée à Leipsick en 1772, deux vol. in-fol. Quant au commentaire sur les épîtres de saint Paul, le savant éditeur a publié tout ce qu'il a pu en retrouver. Les fragments sont très-riches et très-abondants pour l'épître aux Romains, les deux aux Corinthiens et l'épître aux Hébreux; pour les autres, il ne reste que quelques extraits. Presque tous, d'ailleurs, étaient déjà connus par la collection du docteur Cramer sur les Épîtres de saint Paul; mais la nouvelle édition présente cet avantage, que les fragments de saint Cyrille sont réunis de manière à former un ensemble; le texte est plus complet [1], plus correct, et il est accompagné d'une version latine placée à la fin du volume.

Nous trouvons ensuite des fragments du Commentaire de saint Cyrille sur saint Matthieu, en supplément à ceux qui avaient été donnés précédemment [2], et d'autres sur saint Jean et Ézéchiel. Le commentaire sur les Psaumes est un travail bien autrement important; il a été formé d'après douze manuscrits de la bibliothèque du Vatican et d'après un autre de Vérone, et le savant éditeur a placé en tête la préface de Nicétas Serranus qui précède sa *Catena Patrum* sur les Psaumes. Cette préface est donnée d'après un manuscrit du XIIIe siècle, et n'ayant pas d'autre désignation que la lettre A. D'après une indication, qui se trouve au milieu de la page 361 de l'édition, il est à présumer que c'est le manuscrit original d'où proviennent tous les autres, puisque tous manquent de la même portion, *duo quaterniones*, qui a été, très-anciennement sans doute, arrachée de ce manuscrit. Il est étonnant que l'illustre cardinal n'ait ni fait ni vérifié cette observation.

Le Commentaire de saint Cyrille sur les Psaumes, qui contient environ 300 pages, est publié avec le plus grand soin. Les notes trop rares qui y sont jointes sont de nature à faire regretter que le savant éditeur en ait été si avare. Une, entre autres, mérite d'être signalée au lecteur, qui saisira peut-être volontiers l'occasion de se reposer un peu de ces discussions sur la littérature des Pères de l'Église.

La note en question se trouve page 433, et contient un fragment

[1] On trouve cependant, dans la *Cat. in epist. ad Romanos* de M. Cramer, des fragments qui ne figurent point dans l'édition de Rome. Ainsi cap. v, v. 15, quelques lignes de plus dans Cramer; cap. v, 18, à la suite de ce paragraphe, un autre en plus; cap. VII, 6, une ligne en plus; cap. VII, 20, le manuscrit de Munich, donné en supplément par Cramer, est plus considérable. — [2] Dans les *Script. vet.* VII, p. 25 et 26, et VIII, part. II, p. 144-147.

d'un ouvrage perdu de Xénocrate, intitulé Λιθογνώμων. Ce Xénocrate est probablement le même que le Xénocrate d'Éphèse, qui, suivant le témoignage de Pline[1], dont il était presque contemporain, avait écrit sur les pierres précieuses; c'est, du moins, l'opinion du père Labbe[2], qui affirme que, de son temps, un manuscrit de Xénocrate Περὶ λίθων existait encore à la bibliothèque du Vatican. Mieux que personne l'illustre cardinal Mai serait à même de nous dire jusqu'à quel point cette assertion est fondée et s'il connaît d'autres témoignages plus formels de l'existence d'un monument littéraire aussi précieux. Dans tous les cas, il s'agit là certainement du même ouvrage que celui qui est indiqué dans le fragment en question, et la différence des titres tient probablement à ce qu'il était intitulé Λιθογνώμων ἢ Περὶ λίθων.

C'est avec ce même titre Λιθογνώμων que nous retrouvons cité l'ouvrage de Xénocrate et le passage en question traduit[3] par saint Ambroise *in Psalm. CXVIII, serm. XVI, n. 41* : « Nunc de Topazio lapide « exprimamus historiam. De quo invenimus scriptum in historia Xeno« cratis, qui scripsit quasi *Lithosnomon*, nasci cum vel inveniri circa The« baidis civitatem Alabastrum, vel Topazion, ut aliqui putant[4]; unde et « nominatus est ab eo in quo gigneretur loco. » Il est évident qu'au lieu de *Lithosnomon*, il faut lire *Lithognomon*, leçon confirmée par quelques manuscrits et que les Bénédictins auraient dû admettre dans leur texte. Nous sommes étonné que l'illustre cardinal n'ait pas rapproché ce passage de saint Ambroise du fragment de Xénocrate. L'ouvrage de l'écrivain grec a été perdu, comme ceux de tant d'autres qui ont traité le même sujet, Περὶ λίθων, et dont plusieurs sont cités[5] dans l'opuscule du Pseudo-Plutarque Περὶ ποταμῶν. Les noms célèbres d'Anaxagore, d'Empédocle, de Démocrite et de Théophraste ouvrent cette série, qui se termine par saint Épiphane[6] et Michel Psellus. Théophraste et les

[1] XXXVII, 2 : « Xenocrates . . . . . qui de iis nuperrime scripsit. » — [2] *Bibl. nov. mss.* p. 174. Je cite d'après Fabricius, *Bibl. gr.* t. III, p. 193, n'ayant pas à ma disposition l'ouvrage du père Labbe. — [3] Περὶ δὲ τοῦ τοπαζίου λίθου τοιαῦτα εὕρομεν ἱστορουμένα (l. ἱστορούμενα) ἐν τῷ ἐπιγεγραμμένῳ Ξενοκράτους Λιθογνώμονι· ὅτι γίνεται τῆς Θηβαΐδος περὶ πόλιν Ἀλαβάστρων, ἢ προσαγορεύεται ἀπὸ τοῦ φέροντος αὐτὸν τόπου, Τόπαζον. — [4] Voy. Steph. Byzant. v. Τόπαζος. — [5] Voyez aussi, au mot Λίθοι, la table des titres d'ouvrages donnée par M. Müller dans le quatrième volume des *Scriptores græci* de la collection Didot; M. Hiller, *Syntagm. hermeneut.* Tubing. 1711, in-4°, p. 110; et Maussac, dans ses notes sur le Pseudo-Plutarque, p. 195. Ce dernier éditeur indique un certain Tacus comme ayant écrit aussi *De lapidibus : invenio Tacum quemdam περὶ λίθων scripsisse.* C'est très-probablement le nom tronqué de Sotacus que Pline cite parmi ses autorités pour les livres XXXVI et XXXVII qui traitent *De lapidibus.* — [6] L'ouvrage de saint Épiphane est unique-

deux derniers sont, parmi les écrivains grecs, les seuls dont on ait conservé les traités Περὶ λίθων. Quant au mot λιθογνώμων, qui répond au *gemmarius* des Latins, on en connaît plusieurs exemples, bien que le Thesaurus n'en cite qu'un seul tiré des œuvres de l'empereur Julien. Outre l'autorité de Xénocrate, confirmée par saint Ambroise, on peut invoquer aussi celle de Michel Psellus [1]. Ce mot est très-bien formé et rentre dans la série des composés, tels que *ἀργυρογνώμων* et *χρυσογνώμων*, dans lesquels le mot *γνώμων*, joint à un substantif, a le sens de *connaissance*, *expérience d'une chose*. Lorsqu'il se combine avec un adjectif, il indique les sentiments, les penchants, les dispositions de l'âme, comme dans les composés *ἀγαθογνώμων* [2], *ἀγριογνώμων* [3], *δολογνώμων* [4], *ἐθελογνώμων* [5]; *ἐλευθερογνώμων* [6], *ἑτερογνώμων*, *εὐθυβολογνώμων* [7], qui tous, à l'exception de *ἑτερογνώμων* [8], peuvent être ajoutés à la nouvelle édition du *Thesaurus*.

ment consacré aux pierres précieuses qui ornaient la robe du grand prêtre. — [1] *De lapid.* p. 348 : Τοῦτον *οἱ λιθογνώμονες ἴσασιν*. — [2] Anon. Cod. Par. 2750 A. fol. 38, r. : Ὑμνεῖν *ἡ ἀγαθογνώμων σπεύδει ψυχή*. — [3] Vit. S. Gregor. ap. Bolland. Sept. t. VIII, p. 390 : Οἱ *ἀγριογνώμονες καὶ ἀμεριμνόβιοι καὶ κτηνόφρονες ἄνθρωποι*. Ces trois composés manquent aux lexiques. Le dernier *κτηνόφρονες* me rappelle le mot *κτηνοφθορία* employé dans l'ouvrage *De legibus Homeritarum* ap. Boisson. *Anecd. gr.* t. V, p. 78 : Ὁρᾶτε *μὴ γένηται μοιχεία, αἱμομιξία, κτηνοφθορία*. Le *Thesaurus* ne donne que l'adjectif *κτηνοφθόρος*. Je citerai aussi le composé *κτηνοσκόπος* que j'ai trouvé dans un poëme inédit de Manuel Philé : Τῶν *αἱμοχαρῶν τῆς φυῆς κτηνοσκόπον*. — [4] Ce mot *δολογνώμων*, dans le manuscrit Coislin, est placé comme glose au-dessus de *δολόμητις* employé par saint Grégoire de Nazianze, t. II, p. 632, v. 59. — [5] Jo. Veccus, Græc. orthod. Allat. t. II, p. 57 : Τί *γοῦν ἄλλο πρὸς ταῦτα ἐστὶν οἰήσασθαι ἢ ἐθελογνώμονα τῶν ταῦτα λεγόντων καὶ παράλογον πεισμονήν;* Theod. Stud. p. 352, B : Ἐθελόγνωμον *τὸ χρῆμα*. Ce neutre pourrait appartenir également à la forme *ἐθελόγνωμος*, dont, d'ailleurs, je ne connais point d'exemple. — [6] Jo. Stauracius, cod. Coisl. 146, fol. 9, v. : Ἀλλ' *ὡς παραδράμοιμεν καὶ τὰ τοῦ ἐλευθερογνώμονος Λούπου*. — [7] Theodor. Lascar. *Nova Bibl. Patr.* Mai, t. VI, p. 261. — [8] Dans la nouvelle édition du *Thesaurus* qui donne le mot *ἑτερογνώμων*, on peut ajouter la forme *ἑτερόγνωμος* employée par Michel Psellus, Cod. Par. 1182, fol. 96 r. : Δόξαι *ἑτερόγνωμοι*, expression qui rappelle le *δόξαις ἑτερογνώμοσι* de Synésius, p. 9, A. Le substantif *ἑτερογνωμονία*, qui manque également au *Thesaurus*, se trouve dans la Vie de saint Étienne le jeune, *ap. Cotel. Mon. eccles.* t. IV, p. 412 : Καὶ *πρὸς ἑτερογνωμονίαν τὸν λόγον μετήγαγεν*. Le même dictionnaire donne *κακογνώμων* et *κακόγνωμος*, mais on n'y trouve point le mot *κακογνωμονία* employé par Jo. Jejunator, Cod. Par. 364, fol. 67 v. : Ἡ *κλοπῇ ἐχθροῦ ἢ κακογνωμονίᾳ*. De même *καλογνώμων* suppose la forme *καλόγνωμος*, dont je puis citer un exemple, *Anon.* Cod. Par. 2506, fol. 102 r. : Εὐφρόσυνος, *καλόγνωμος*. L'adverbe *ἰδιογνωμόνως*, qui manque aussi aux lexiques, a été employé par saint Cyrille d'Alexandrie, *Opp.* t. I, p. 491, D : Πρὸς *τοῦτο ἰόντες ἰδ.* Ce mot me rappelle le verbe *ἰδιογνωμάζω*, dont je ne connais pas d'autre exemple, et qui est employé par Théodore

Le fragment en question, tiré de l'ouvrage perdu de Xénocrate, est très-curieux : nous regrettons seulement qu'il soit publié avec tant d'incorrection, et que le savant éditeur ait laissé, sans les corriger, les fautes nombreuses qui le déparent. Citons les principales[1] :

Ligne 3 : Τὸ *χρῶ δὲ τοῦ τοπαζίου πρασσοειδὲς* (leg. *πρασοειδὲς*), *καὶ χρυσόχρουν, χρυσοπράσσῳ* (leg. *χρυσοπράσῳ*) *παραπλησίως*. Il est évident que le premier mot est incomplet et qu'il faut corriger *τὸ χρῶμα δὲ τ.*

Ligne 4 : *Ἔστι δὲ καὶ* ΠΆΡΥΤΝΟΝ *καὶ καθαρὸν ἄγαν χρυσόχρουν*. Quel est ce mot *πάρυτνον*? Il faut probablement *πάρυγρον*, un peu moins que *δίυγρον* ou *δίυδρον*, *un peu transparent*. Cette correction est justifiée par Diodore de Sicile, qui dit (III, 39), d'après Agatharchide : *Τοπάζιον..... ἐστὶ λίθος* ΔΙΑΦΑΙΝΌΜΕΝΟΣ..... ὙΆΛΩ ΠΑΡΕΜΦΕΡῊΣ *καὶ θαυμαστὴν ἔγχρυσον πρόσοψιν παρεχόμενος*, notion qui se trouve reproduite par Michel Psellus[2], presque dans les mêmes termes : *Τοπάζιον λίθος ἐστὶ* ΔΙΑΦΑΝΉΣ, ὙΈΛΩ ΠΑΡΕΜΦΕΡΉΣ. Citons encore Eustathe[3] : *Λίθος τόπαζον* ΔΙΑΦΑΝῊΣ... *χρυσοειδὲς ἀπολάμπων φέγγος*. Cependant le mot *πάρυγρον*, qui paraît une correction probable, pourrait encore s'expliquer autrement par un passage d'Étienne de Byzance : *Τόπαζος νῆσος... Ἀλέξανδρος ὁ Πολυΐστωρ φησὶν ἐν αὐτῇ λίθον ὁμώνυμον τῇ νήσῳ καὶ ὅμοιον εἶναι τῇ χροιᾷ τῇ τοῦ* ΝΈΟΥ ἘΛΑΊΟΥ.

Ligne 6 : *Ἔστι δὲ καὶ τὸ εἶδος λιπαρὸς ἐοικὼς* ΚΑΤΑΦΘΕΓΓΟΜΈΝΩ *ὑπὸ ἡλίου*. Tout ce qui précède indique clairement la correction ΚΑΤΑΦΕΓΓΟΜΈΝΩ. Psellus *l. c.* : *Κρύπτει γὰρ αὐτοῦ τὸ* ΦΈΓΓΟΣ *ἡλίου*. On sait avec quelle négligence et surtout avec quelle inintelligence les copistes ont ajouté ou retranché la lettre Θ lorsqu'elle était placée après le Φ, l'œil étant trompé facilement par la conformité des éléments paléographiques qui composent ces deux lettres[4], ressemblance qui a donné lieu à la confusion si fréquente des mots composés venant de *φέρω* et de *φθείρω* et qui se terminent en *φόρος* et *φθόρος*[5].

A la suite du Commentaire de saint Cyrille sur les Psaumes, on trouve des fragments sur le *Livre des Rois*[6] d'après un manuscrit de Venise,

Studite, Cod. Par. 891, fol. 249 r. : *Ὅπως μή τις ἰδιογνωμάζῃ καθ' ἑαυτόν*. Pour en finir avec les composés de *γνώμων*, j'indiquerai encore *γνωμοδοσία* et *γνωμολόγημα*, qui peuvent être ajoutés au *Thesaurus*. Le premier se trouve dans Michel Psellus, Cod. Par. 1182, fol. 58, v. : *Μέχρι τῆς ἐκείνων γνωμοδοσίας*. On lit le second dans les Lettres de Tzetzès, p. 14, ed. Pressel : *Εἰ δέ γε τὸ τοῦ Πινδάρου δοκεῖς γνωμολόγημα συνᾴδειν*. — [1] Lin. 7. Peut-être faut-il lire *ἀγαθόν τι* au lieu de *ἀγαθόν τε*. Lin. 8, écrivez *λειαινόμενον-μειοῦσθαι* au lieu de *λιαινόμενον-μιοῦσθαι*. — [2] *De lapid.* p. 356. — [3] *In Dionys.* 1121. — [4] Sur la confusion de ces deux lettres, voyez le *Journal des Savants*, 1843, p. 676 — [5] Voy. M. Boisson. *in Theophyl.* p. 209. — [6] Dans la Bibliothèque de Paris, sous le n° 133 des manuscrits grecs, on trouve

des citations de saint Irénée et de Théophile d'Alexandrie, une lettre de saint Basile au moine Urbicius *Περὶ ἐγκρατείας*, et des fragments de Théodore de Mopsueste et de Didyme. La version latine forme la seconde partie du volume, qui se termine par quelques additions aux œuvres de saint Cyrille et par une table des matières.

Le quatrième volume contient d'abord, en grec et en latin, deux sermons[1] de saint Grégoire de Nysse qui avaient été déjà publiés, en grec seulement, à la fin du septième volume des *Script. vet.* Ces deux sermons, qui appartiennent au genre dogmatique, sont fort beaux, et l'orateur chrétien y fait preuve d'une véritable éloquence. Le second, dont la fin manque, sera bientôt complété par M. le docteur Forbes, qui prépare une édition critique des œuvres de saint Grégoire de Nysse, et qui a retrouvé la partie perdue dans un manuscrit du Musée britannique.

Nous signalerons ensuite une dissertation très-intéressante sur un fragment de saint Grégoire de Nysse provenant de son troisième sermon sur l'Oraison dominicale, et qui ne figurait point dans les éditions, bien qu'il se trouve dans neuf manuscrits du Vatican. Ce passage est très-important, parce qu'il contient la célèbre particule ÈK sur laquelle repose le dogme qui établit que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père.

Le sermon en entier se trouvait entre les mains de J. Veccus au XIII[e] siècle, qui a produit ce remarquable témoignage à l'appui de l'opinion qu'il défendait avec tant de fermeté. On sait aussi que Xiphilin, grand économe de l'Église, possédait un ancien manuscrit de saint Grégoire de Nysse dans lequel se trouvait le passage en question, et qu'un hétérodoxe infidèle et de mauvaise foi en effaça la particule ÈK. S. E. le cardinal Mai pense que le même manuscrit se trouve aujourd'hui à Rome; du moins la bibliothèque du Vatican possède un exemplaire où l'on voit encore les traces du mot ÈK effacé, et Donatus se serait trompé en affirmant qu'il avait vu à Rome plusieurs manuscrits dans le même cas.

Après saint Grégoire de Nysse nous trouvons un sermon du patriarche Eutychius *De Paschate et de sacrosancta Eucharistia.* Au point de

un commentaire manuscrit sur le Livre des Rois, qui pourrait fournir des suppléments au travail de S. Ém. le cardinal Mai. — [1] P. 17, lin. 13, on lit : *Ἐν τοῖς ἄλλοις πᾶσι κάθαπερ ἔφην τό..... μόνον καὶ ἀπαράλλακτον ἔχειν ὁμολογούντων.* Il faut probablement lire et suppléer *ἀεί*. P. 23, au second astérisque, au lieu de *δεδώκασι*, il faut lire *δεδηλώκασι*, correction indiquée par la traduction du savant cardinal, *demonstrarunt.*

vue de la doctrine, cette pièce peut être très-estimable, mais elle laisse beaucoup à désirer sous le rapport du style et de la pureté du langage. Nous n'en dirons pas de même de Nicéphore II; dans le fragment publié en note p. 61, et qui est singulièrement altéré [1], on rencontre des imitations de Platon et des tournures qui rappellent le grec moderne.

Eusèbe de Césarée, qui vient ensuite, occupe une notable portion de ce volume. Son Commentaire sur les Psaumes, publié par Montfaucon, était incomplet; il s'arrêtait au CXVIII[e] psaume, et les Chaînes des Pères, à partir de ce psaume, ne citaient aucun passage d'Eusèbe. S. Ém. le cardinal Mai a été assez heureux pour trouver dans trois manuscrits du Vatican les moyens de combler cette lacune regrettable, et il nous donne aujourd'hui, en grec et en latin, tous les fragments de ce Père qu'il a pu découvrir, depuis le CXIX[e] jusqu'au CL[e] psaume. Les morceaux un peu longs de ce commentaire montrent qu'Eusèbe est un des bons interprètes qui considèrent l'ensemble de toute une pièce.

En parcourant ce commentaire, nous nous sommes trouvé arrêté par une erreur au moins très-singulière, que nous nous garderons bien de mettre sur le compte de l'illustre cardinal, qui sans doute aura accepté un concours beaucoup moins éclairé. Sur le premier verset du psaume CXXV on lit : *Oἱ ἀπόστολοι ταῦτα* ΠΡΟΦΗΤΕΥΟΝΤΑΙ ΛΕΞΕΙΝ *περὶ ἑαυτῶν καὶ τῶν ἐν τοῖς ἔθνεσι*. Et dans la traduction : *Apostoli* VATICINANTUR *hæc de se* DICTUM IRI *et de gentibus*. Comment, au dire d'Eusèbe, voici les apôtres qui *prophétisent* sur ce que David a dit mille ans avant eux! Qui pourrait, après réflexion, prêter à Eusèbe et admettre une assertion aussi étrange? Comment n'a-t-on pas été arrêté par l'idée de mettre sous les yeux du lecteur une pareille version? En traduisant le mot *προφητεύονται*, comment ne s'est-on pas aperçu qu'il est tout aussi impossible que *δουλεύονται*, et d'autres du même genre? Nous nous expliquons d'autant moins une pareille préoccupation, qu'à la page suivante on trouve la solution de cette difficulté et les moyens de corriger cette phrase inadmissible sous le rapport du sens et du langage. On lit, en effet, dans le paragraphe consacré au verset 3 : *Νῦν δὲ ὡς ἔτι ἐν αἰχμαλωσίᾳ ὤν, ταῦτα φησὶν ὁ προφήτης, τὸ μὲν πρότερον* ΠΡΟΦΗΤΕΥΩΝ *οἶμαι περὶ τῶν ἀποστόλων, τὸ δὲ δεύτερον ἐκ προσώπου λέγων τῶν ἐθνῶν*. « Nunc tanquam adhuc in captivitate detentus, hæc ait propheta; antea « quidem de apostolis, ut puto, VATICINANS, deinde vero ex ethni-

[1] Ce fragment commence ainsi : *Οὐκ οἶδα ποίαν ἀβελτερίαν καὶ ἀτασθαλίαν μεστὴν περιπίπτουσί τινες ἱερεῖς ἐν πολλοῖς τόποις*. Il faut lire : *ποίᾳ ἀβελτερίᾳ καὶ ἀτασθαλίᾳ μάτην* (?) *περιπίπτουσι*.

« corum persona loquens. » On voit dès lors que la difficulté de la phrase en question repose uniquement sur le mot *προφητεύονται*, et qu'il faut corriger et lire : *οἱ ἀπόστολοι* (sous-entendu *φασί*) *ταῦτα προφητεύοντα λέγειν περὶ ἑαυτῶν κτλ.*

On trouve ensuite des fragments provenant de trois ouvrages d'Eusèbe qui avaient déjà paru en grec en 1831 ; ils sont aujourd'hui publiés de nouveau avec une version latine et augmentés des suppléments que l'illustre cardinal a découverts dans les manuscrits du Vatican. Ces trois ouvrages sont :

1° *Περὶ τῆς εὐαγγελικῆς Θεοφανείας, De evangelica Theophania* sive *Dei manifestatione. La Théophanie* d'Eusèbe a été certes un brillant ouvrage. Le savant éditeur démontre d'une manière péremptoire, quoique sous une forme modeste et avec le ton d'une grande réserve, que la traduction syriaque de cet ouvrage, publiée en anglais par Leus, a été faite sur un texte abrégé et même tronqué, et que l'ouvrage authentique avait, dans l'origine, beaucoup plus de développements.

2° *Commentaire sur saint Luc,* qui ne présente rien de remarquable, à part toutefois l'histoire de la statue de l'hémorrhoïsse et de Notre-Seigneur (p. 167-8), histoire qui se trouve aussi dans le Spicilége[1] du père Pitra, sous le nom d'Eusèbe.

3° *Extrait du traité sur la solennité de Pâques,* pièce jadis très-célèbre.

Les fragments qui suivent, p. 217-309, sont beaucoup plus importants ; ils contiennent des recherches sur les différences entre les Évangiles (*Ζητήματα καὶ λύσεις*), qui non-seulement ont été mises à profit par les Grecs pendant un long cours de siècles, mais que saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin ont en partie traduites et insérées dans leurs ouvrages. Quelques-uns de ces fragments avaient paru dans les années précédentes, mais en latin seulement; ils ont été complétés, coordonnés de nouveau, et sont publiés en grec et en latin.

Quelques suppléments aux dix derniers livres perdus de la *Démonstration évangélique*, donnés également en grec et en latin, terminent la série consacrée à Eusèbe.

Dans la préface de ses *Saracenica*[2], Frédéric Sylburg cite, tout en regrettant de ne pouvoir le publier, un ouvrage de Nicétas de Byzance sur le Coran et la réfutation d'une lettre adressée par les infidèles à l'empereur Michel, fils de Théophile. Il s'agit de deux lettres, et non d'une seule, et ce sont ces ouvrages que S. Ém. le cardinal Mai publie aujourd'hui[3].

[1] *Spicilegium solesmense*, Paris, 1852, t. I, p. 460. — [2] Heidelberg, 1595, in-8°. — [3] P. 321 et sqq. : Νικήτα Βυζαντίου Φιλοσόφου Ἀνατροπὴ τῆς παρὰ τοῦ Ἄραβος

La *Réfutation du Coran*, par Nicétas de Byzance, est très-importante à plusieurs points de vue, et le savant éditeur en fait très-bien ressortir tous les avantages dans la préface qu'il a mise en tête. D'abord, cet ouvrage contient une nouvelle défense de la religion chrétienne et une réfutation très-détaillée des superstitions mahométanes. En second lieu, il nous offre un spécimen curieux de la théologie scholastique et spéculative chez les Grecs, et on est forcé d'admirer la méthode, la finesse et la dialectique, avec lesquelles l'auteur explique le mystère profond et obscur de la Trinité. Un troisième avantage, c'est qu'il reproduit en grec tous les passages du Coran qu'il réfute, soit que Nicétas les traduise lui-même, soit qu'il se serve d'une version grecque déjà existante. Cette partie de l'ouvrage est d'autant plus précieuse, qu'on ne connaissait point de traduction grecque du Coran, et cependant il est bien certain qu'il a dû en exister, car la secte de Mahomet était répandue jusque dans le cœur de l'empire Grec, et les monuments littéraires font foi des nombreuses discussions que les défenseurs de la religion chrétienne soutenaient contre les docteurs de l'islamisme.

Il est curieux de voir combien la traduction de Nicétas diffère du texte arabe que nous possédons aujourd'hui. Cette différence tient sans doute à l'inexpérience des interprètes grecs, aux sens multiples que comportent les mots arabes et aux nombreuses variantes des éditions du Coran. Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'aucune traduction grecque n'ait été conservée, si l'on réfléchit à la haine que les Grecs portaient aux musulmans et qui aura fait détruire jusqu'aux moindres traces de la doctrine de Mahomet. Quant aux Latins, ils ne connaissaient point le Coran avant le XIIe siècle. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, est le premier qui, pendant son séjour en Espagne, le fit traduire en latin par Robert en 1143[1], pour obéir aux ordres de saint Bernard. On en tira un grand nombre de copies manuscrites qui furent répandues pendant tout le moyen âge. Le texte de Robert fut imprimé pour la première fois[2] en 1543 à Bâle, in-folio, et à Nuremberg, petit in-4°. Il en fut

Μωάμετ πλασΊογραφηθείσης βίβλου. Voyez mon *Catalogue des manuscrits grecs de l'Escurial*, p. 315. — [1] Cette date de 1143, qui se trouve à la fin du manuscrit latin de Paris n° 3390, avec les détails historiques concernant la traduction latine de Robert, a induit en erreur les auteurs du catalogue imprimé; ils ont cru, bien à tort, qu'elle désignait l'époque où fut transcrit le manuscrit, qui est du XVIe siècle. La même date et les mêmes renseignements se trouvent aussi à la fin du manuscrit latin, n° 3391. — [2] Il y a une grande confusion dans les bibliographes à propos de ces différentes éditions. S. E. le cardinal Mai ne paraît pas avoir connu celles de 1543; il dit en effet : « Theodorus Bibliander anno 1550 apud Helvetios prælo commisit. « Ante hanc tamen editionem Alcoranum Itali lingua propria ex latino Retenensis textu

donné une troisième édition en 1550 à Zurich (Tiguri), in-folio. Déjà les Italiens l'avaient traduit dans leur langue, et, en 1547, on publiait à Venise cette nouvelle traduction. Cette édition italienne est très-rare, et Maracci lui-même ne l'a pas connue. Les autres versions en langues modernes sont d'une époque beaucoup plus récente.

Sans doute, l'ouvrage de Nicétas mériterait des développements critiques et historiques, ainsi que des discussions grammaticales, pour expliquer le sens des mots arabes. L'illustre cardinal a reculé devant un travail aussi considérable : il s'est contenté de joindre une version latine au texte grec et de placer au bas des pages les notes qui lui ont paru indispensables.

Comme complément à l'ouvrage de Nicétas de Byzance[1], S. Ém. le

« vulgaverant anno 1547. » Meusel, *Biblioth. histor.* vol. II, part. 1, p. 227 : « Basil. « 1543, III tomi in-fol. *ibid.* 1550. » Fabricius, *Bibl. med. latin.* s. v. Robertus Retenensis, est un peu plus exact : « Alcoranum in compendium redactum latine « vertit, quod prodiit Norib. 1543, in Mahumeticis Bibliandri tomo I, Basil. 1543, « 1550. » Voy. la *Bibliotheca orientalis* de Zenker, p. 47. — [1] Dans la traduction d'un passage du Coran on lit *καὶ τὸ σκυλὶν*, et en note : « In Alcorano arab كلب *canis* : « itaque sic interpretor Nicetam nostrum, qui cur legerit *σκυλὶν*, alii quærant. Forte tasse proprium canis nomen fuerit *scylin*; vel idem canis ita appellatur ob mixtum « ex albo rubroque colorem أشكل. » Nous ne comprenons pas comment le savant éditeur a pu être embarrassé pour expliquer ce mot. *Σκυλίον* signifie *chien*, d'où la forme abrégée *σκυλὶν*, dont Ducange, v. *Σκυλη*, cite un exemple auquel on peut ajouter celui-ci d'après Théodore Prodrome, Cod. Paris. 396, p. 693 : *Ἀναπηδῶ συκώνομαι μετὰ σπουδῆς μεγάλης παρὰ* ΣΚΥΛΊΝ *λαγωνικὸν καλλιὰ ῥινηλατήσας*. Du reste, le retranchement de l'*o* final dans les mots en *ιος* et en *ιον*, qui est un des caractères du grec moderne, date de fort loin dans la langue. Coray en cite des exemples dès le temps de Plutarque. Voy. Letronne, *Inscr. d'Égypte*, t. II, p. 99. Quant aux mots composés, ils viennent ordinairement de *σκύλαξ*, ainsi *σκυλακοκτόνος*, *σκυλακοτρόφος*. On trouve aussi dans le mot *σκυλλοπνίκτης* un exemple du primitif *σκύλλος* entrant en composition. J'en puis citer un autre inconnu aux lexiques, *σκυλαγωγὸς*, venant de *σκύλη*, et employé par Constantin Pantechnes, Cod. Esc. 2, v. 10, fol. 84, r. : *Καὶ ἰδοὺ κραυγαὶ νεανίσκων περιεκτύπουν ἡμᾶς ἐπιθωυζόντων τοῖς σκύλαξι, καὶ τούτων αὖθις ὑλακαὶ καὶ ῥινηλασίαι, καὶ ἑωρῶντο* ΣΚΥΛΑΓΩΓΟΊ, *ἐφεπόμενοι τοῖς εὐπεριστρόφοις τῶν κυνῶν ἰχνοσκοπίαις, καὶ σκυλάκων σαίνουρα, καὶ εὐγενῶν ὀρνίθων παιδαγωγοὶ, καὶ ἀετιδῶν προπτυσταὶ τιθασσεύοντες καὶ ὑποχείρια καθιστῶντες ὅσα τῶν πτηνῶν κυνηγετικά*. Et un peu plus loin : *Ἀλλ' ὅ με θαύματος πιμπλησιν, οὐ τοῖς ὀδοῦσι τὸ θηραθὲν οἱ κύνες καταδαρδάπτουσιν, ἀλλ' ἀγκαλιζόμενοι τοὺς* ΣΚΥΛΑΓΩΓΟΎΣ *ἀναμένουσι καὶ καταλαβοῦσιν ἀναδιδόασι, τῇ προπαιδείᾳ οἶμαι πρὸς τοῦτο συνεθιζόμενοι*. Le même écrivain se sert de deux autres composés du même genre, *λεονταγωγὸς* et *παρδαλαγωγὸς*, qui manquent aux lexiques. *Ibid.* fol. 84, v. : Ὁ ΛΕΟΝΤΑΓΩΓΌΣ *τάχιστα τὸν ἵππον* (fort. *τοῦ ἵππου*) *καταβάς*. *Ibid.* fol. 85, r. : *Καὶ ἐμβλέπων οἷς αὐτοῦ καταμηχανᾶται ὁ* ΛΕΟΝΤΑΓΩΓΌΣ. *Ibid.* : Ὁ δὲ ΠΑΡΔΑΛΑΓΩΓΌΣ *ἐκεῖνος καὶ ποππυστῆς σύνηθες ὂν καὶ ἐφειμένον ἐκ τῆς προλαβούσης χειροηθείας αὐτῷ ἐκ τῶν ὄπισθεν ὑποκλέπτει*

cardinal Mai a donné à la suite, en grec et en latin, un chapitre intitulé *De superstitione Agarenorum*, tiré de la Panoplie dogmatique de Nicétas Choniate, fragment qu'il avait déjà publié en grec dans le quatrième volume du *Spicilegium*, page 483, et un extrait d'Euthymius Zygabenus sur le même sujet.

La seconde partie du quatrième volume commence par un ouvrage de Pierre de Sicile[1], intitulé *Histoire et réfutation de l'hérésie dite des Manichéens*. Cet ouvrage se composait d'une partie historique et de six discours consacrés à l'examen et à la discussion de la doctrine de cette secte. La première partie avait déjà été publiée par Mathieu Rader[2]; quant aux discours, l'illustre cardinal n'a pu retrouver que les trois premiers, qu'il nous donne aujourd'hui, avec la portion de Rader. Sans doute la perte des trois derniers discours est très-regrettable au point de vue du dogme et de la doctrine, mais elle le serait beaucoup moins, si l'on considérait uniquement le mauvais goût et l'enflure byzantine de cet écrivain.

Le volume se termine par le Commentaire presque complet de Dydyme d'Alexandrie sur la seconde épître aux Corinthiens. Ce commentaire est très-précieux. Quant aux fragments de saint Jean Chrysostome sur les Proverbes, ils ont été très-maltraités par les *eclogarii*, et ils sont trop morcelés pour qu'on puisse les apprécier. Rarement on y rencontre, pendant plus de trois ou quatre lignes de suite, le tour et le charme du célèbre orateur; on se trouve presque aussitôt choqué par des paroles étrangères ou arrêté par une lacune. Le passage sur le verset 24, *Λέγει περί....*, est à peu près le morceau le plus long qui semble sorti tout entier de la plume de saint Jean Chrysostome.

τοὺς πόδας ἀψοφητί. Ce dernier composé me rappelle le mot nouveau *παρδοκόμος*, qu'on trouve aussi dans l'opuscule de Constantin, fol. 84, v. : *Ἐπὰν δὲ λαγωὸς ποθὲν ἐκπηδήσοι καὶ δοκῇ τῷ* ΠΑΡΔΟΚΌΜΩ *κατ' αὐτοῦ ἐκπέμψαι τὴν πάρδαλιν*. *Ibid.* fol. 85, r. : *Καὶ οἵαν τράπεζαν* ΠΑΡΔΟΚΌΜΟΣ *τῷ δαιτύμονι θηρὶ παρατίθησι*. — [1] Sur cet écrivain, voyez Mongitor, *Sical. Biblioth.* t. II, p. 158-159. — [2] Ingolstadt, 1604, in-4°, gr. lat. Dans le manuscrit grec n° 852 de la Bibliothèque de Paris, on trouve, au folio 81, r°, un recueil moral extrait des saintes Écritures et des Pères de l'Église, en dix-sept chapitres. Le dernier, folio 144, r°, est intitulé : *Πέτρου ἐλαχίστου μοναχοῦ καὶ ἡγουμένου. Περὶ Παυλικιανῶν τῶν καὶ Μανιχαίων.* Ce Pierre n'est peut-être autre que Pierre de Sicile. Quant à ce fragment purement historique, il est beaucoup moins développé que celui de Photius publié dans la *Biblioth. Coislin.* p. 349, avec lequel cependant il a du rapport. La notice imprimée du manuscrit grec en question n'est pas exacte : les numéros 5, 6 et 7 n'en doivent faire qu'un seul, les opuscules de Ménas et de Pierre formant les articles 16 et 17 du recueil moral cité plus haut.

Des tables des matières complètent ce volume auquel se trouve joint le fac-simile d'un très-beau manuscrit grec écrit en onciales, et qui contient le texte des Prophètes.

Dans un prochain article nous rendrons compte des deux derniers volumes de la nouvelle collection du Vatican.

E. MILLER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. le marquis Séguier de Saint-Brisson, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Paris le 22 mai 1854.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans la séance du 26 juin, M. Claude Bernard a été élu membre de l'Académie des sciences (section de médecine et de chirurgie), en remplacement de M. Roux, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Vivien, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section de législation, de droit public et de jurisprudence, est mort à Paris le 8 juin 1854.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Madame de Sablé; études sur les femmes illustres et la société de XVIIe siècle, par M. Victor Cousin. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Didier, 1854, in-8° de XII-464 pages. — Dans ce nouveau livre, M. Cousin continue, avec toute la puis-



sance et tout l'éclat de son talent, ces études sur les femmes illustres du XVIIe siècle, où nous voyons revivre, dans ce qu'elle eut de plus aimable et de plus brillant, la société la plus accomplie qui fut jamais. Madame de Sablé dans le monde et à Port-Royal, ses liaisons avec mademoiselle de Scudéry, avec Mademoiselle, avec madame de Longueville et La Rochefoucauld, son influence sur un nouveau genre de littérature, les Pensées et les Maximes, l'appréciation de La Rochefoucauld comme philosophe et comme écrivain, fournissent à l'auteur un grand nombre de pages brillantes et de portraits achevés. Mais madame de Longueville est encore ici la véritable héroïne du livre. Après nous avoir fait connaître sa première jeunesse, dans une publication précédente, M. Cousin nous la montre aujourd'hui, ou plutôt elle se montre elle-même, dans sa précieuse correspondance avec madame de Sablé, aux derniers jours de sa vie. « Commençant vers 1660, au retour de Condé en France, et se prolongeant quelques années après la mort du jeune duc de Longueville, cette correspondance, dit M. Cousin, fournit plus d'un document nouveau sur les affaires de Port-Royal, où les deux amies jouent un si noble rôle; elle met à découvert pour la première fois l'intérieur de madame de Longueville et les luttes douloureuses qu'elle eut à soutenir au sujet de ses enfants; elle nous fait vivre dans son commerce intime. Nous osons même soutenir qu'au point de vue purement littéraire, cette correspondance a aussi son importance. Madame de Longueville y paraît bien ce qu'elle est, une femme d'un grand esprit et d'un grand cœur, qui, sans avoir reçu l'éducation classique de madame de Sévigné, de madame de La Fayette, de madame de Malnoue, de madame de Fontevrault, s'est formée à l'école de la plus parfaite compagnie et parle la meilleure langue, celle qu'elle entendait parler autour d'elle aux plus beaux génies de son temps. » L'appendice placé à la fin du volume contient, dans une première partie, les lettres diverses de madame de Sablé ou à madame de Sablé, tirées des manuscrits de Conrart et des portefeuilles de Valant; et, dans la seconde partie, les lettres de madame de Longueville à madame de Sablé, tirées des papiers de Valant.

De Frontonis reliquiis, par A. Philibert Soupé. Amiens, imprimerie de Lenoël Herouart, 1853, in-8° de 125 pages.

De personis Platonicis, par H. Taine. Paris, imprimerie de Guiraudet et Jouaust, librairie de Joubert, 1853, in-8° de 86 pages.

Essai sur les fables de La Fontaine, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1853, in-8° de 198 pages.

De Tiberio imperatore, par V. Duruy. Paris, imprimerie de C. Lahure, librairie de L. Hachette, 1853, in-8° de 98 pages.

État du monde romain vers le temps de la fondation de l'Empire, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1853, in-8° de 262 pages.

An vulgaris lingua apud veteres Græcos exstiterit, par E. Beulé. Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1853, in-8° de 53 pages.

Les arts et la poésie à Sparte sous la législation de Lycurgue, par le même. Paris, même imprimerie, 1853, in-8° de 137 pages.

De Themistio sophista et apud imperatores oratore, par E. Baret. Paris, imprimerie de Firmin Didot, Librairie de A. Durand, 1853, in-8° de 66 pages.

Études sur la rédaction espagnole de l'Amadis de Gaule de Garcia Ordoñez de Montalvo, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1853, in-8° de 204 pages.

De fluminibus inferorum, par A. Mézières. Paris, imprimerie de Thunot, librairie de Joubert, 1853, in-8° de 53 pages.

Étude sur les œuvres politiques de Paul Paruta, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1853, in-8° de 153 pages.

De monarchia Dantis Aligherii Florentini, par H. Ouvré. Poitiers, imprimerie de A. Dupré; Paris, librairie de Aug. Durand, 1853, in-8° de 55 pages.

Aubery du Maurier, étude sur l'histoire de la France et de la Hollande, 1565-1636, par le même. Même imprimerie, même librairie, 1853, in-8° de 355 pages.

De Gothescalci et Johannis Scoti Erigenæ controversia, par Fr. Monnier. Beaugency, imprimerie de Gasnier; Paris, librairie de Aug. Durand, 1853, in-8° de 163 pages.

Alcuin, par le même. Paris, imprimerie de Rignoux, librairie de Aug. Durand, 1853, in-8° de 268 pages.

Geographia Græcorum antiquissima qualis ab Homero, Hesiodo, Æschylo tradita, ab Hecatæo digesta et concinnata fuerit, par C. Hanriot. Napoléon-Vendée, imprimerie de Ivonnet, 1853, in-8° de 64 pages.

De epistolis consolatoriis beati Hieronymi, par P. J. Jallabert. Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1853, in-8° de 85 pages.

Examen du livre des Philosophumena, par le même. Paris, même imprimerie, 1853, in-8° de 146 pages.

Quid de puerorum institutione senserit vir apud Anglos clarissimus Chesterfield, par F. T. Perrens. Montpellier, imprimerie de J. Martel aîné, 1853, in-8° de 72 pages.

Jérôme Savonarole, sa vie, ses prédications, ses écrits, d'après les documents originaux et avec des pièces justificatives en grande partie inédites, par le même. Montpellier, même imprimerie; Paris, librairie de L. Hachette; Turin, librairie de Giannini et Fiore, 1853, in-8° de LII-506 pages. — Ces vingt ouvrages complètent, pour l'année 1853, les listes données par nous, depuis 1840, des thèses soutenues devant la Faculté des lettres de l'Académie de la Seine. (Voyez le *Journal des Savants*, août 1840, p. 507; décembre 1843, p. 770; juillet et septembre 1844, p. 441 et 576; avril 1845, p. 507; mai 1846, p. 316; avril 1847, p. 254; mai 1848, p. 191; septembre 1849, p. 570; février 1850, p. 127; février 1851, p. 126; janvier 1852, p. 60; février 1853, p. 130.)

Lettres sur Bossuet à un homme d'État, par M. Poujoulat. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie de Vaton, 1854, in-8° de x-503 pages. — Ce remarquable ouvrage est moins une histoire de la vie de Bossuet qu'une lumineuse appréciation de ses œuvres, de son génie et de son caractère. M. Poujoulat examine successivement les Sermons, les Oraisons funèbres, l'Histoire des variations, la Politique tirée de l'Écriture sainte, le Discours sur l'Histoire universelle, l'Élévation sur les mystères, les Méditations sur l'Évangile, le Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même, les Maximes et réflexions sur la comédie, les traités du Libre arbitre et de la Concupiscence, le Catéchisme de Meaux. La grande lutte de Bossuet contre le protestantisme donne à l'auteur de ces lettres l'occasion d'exposer avec un développement particulier ses vues sur la réforme et sur la révocation de l'Édit de Nantes, et de démontrer que l'illustre évêque de Meaux ne prit aucune part aux mesures rigoureuses adoptées par Louis XIV contre les protestants. Ailleurs M. Poujoulat, comparant ce grand génie aux moralistes anciens et modernes, le juge bien supérieur à Sénèque, à La Rochefoucauld, à La Bruyère, à Pascal. Nous citerons encore comme renfermant d'intéressants détails la dernière de ces lettres, qui traite des souvenirs de Bossuet à Meaux.

Traduction des discours d'Eumène, par M. l'abbé Landriot et M. l'abbé Bochet, accompagnée du texte, précédée d'une notice historique et suivie de notes critiques et philologiques sur le texte et d'un précis des faits généraux, par M. l'abbé Bochet;

publication de la société Éduenne. Imprimerie de Dejussieu et Villedot, à Autun, 1854, in-8° de 388 pages. — Cette habile traduction d'Eumène, publiée à Autun, est un hommage rendu au panégyriste latin que cette ville revendique comme une de ses principales illustrations. Le texte qui l'accompagne est établi avec soin, et des notes nombreuses justifient les leçons adoptées dans la nouvelle édition lorsqu'elles diffèrent de celles qui avaient été proposées par les commentateurs. Dans leur notice historique sur Eumène, les auteurs de la traduction contestent l'opinion émise par M. Ampère sur le mérite littéraire de cet écrivain, et s'attachent surtout à défendre l'authenticité des deux panégyriques de Constantin et du Discours d'action de grâce, que plusieurs critiques ont refusé de lui attribuer.

Histoire de la politique commerciale de la France et de son influence sur le progrès de la richesse publique depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, par Charles Gouraud. Imprimerie d'Hennuyer, aux Batignolles, librairie de Durand, à Paris, 1854, 2 volumes in-8° de 388 et 459 pages. — Dans cet exposé de la formation, du développement et des tendances diverses de la politique commerciale de la France, l'auteur s'attache à défendre les principes traditionnels qui ont successivement accru la richesse publique du pays. On peut considérer la dernière partie de son livre comme un énergique plaidoyer contre la doctrine du libre échange. Le premier volume commence au moyen âge et s'arrête à la mort de Louis XV; c'est, en quelque sorte, une introduction. Le second volume embrasse la période moderne, qui est traitée avec plus d'étendue. On y trouve une histoire complète des progrès du commerce et de l'industrie de la France sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe.

Histoire de la ligue sous les règnes de Henri III et de Henri IV, par Victor Chalambert. Imprimerie de Beau, à Saint-Germain, librairie de Douniol, à Paris, 1854, 2 volumes in-8° de LXXXIII-386 et 497 pages. — Une grande abondance de détails historiques et une certaine clarté d'exposition nous paraissent être les principaux mérites de ce livre, où l'on trouve, d'ailleurs, peu de faits qui ne soient connus. La conclusion de l'auteur est celle-ci : « La ligue catholique fut à la fois légitime dans son principe, énergique et sage dans ses actes, désintéressée dans sa fin. En conservant à la France sa religion, elle a obtenu le résultat principal qu'elle s'était proposé en se constituant. »

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1854.

Bibliographie des mazarinades, publiée pour la société de l'histoire de France, par C. Moreau. Paris, Jules Renouard, 1850-1851, 3 vol. in-8°.

Choix de mazarinades, publié pour la société de l'histoire de France, par C. Moreau. Paris, Jules Renouard, 2 vol. in-8°, 1853.

Un double intérêt s'attache à cette publication; elle profitera à la bibliographie et à l'histoire. L'une y trouvera une statistique à peu près complète de ces innombrables pamphlets qui, durant quatre années, ont inondé Paris; l'autre en pourra tirer des lumières nouvelles, et, au moyen de comparaisons et de rapprochements faciles à faire, elle verra certains événements sous un jour plus vif et plus vrai.

L'étude des mazarinades avait été, jusqu'à présent, si imparfaite, qu'on n'avait pas même une idée de leur nombre. Sans parler de Naudé, qui, en sa qualité de serviteur et d'ami de Mazarin, s'en trouvait fort incommodé, et les comparait, dès 1649, à ces nuées d'insectes qui obscurcissent l'air sous l'influence des plus violentes chaleurs de la canicule, *Quam sit muscarum et crabronum quum calet maxime*, on sait que les notions bibliographiques qu'on en avait, tantôt bornaient ce nombre à quelques centaines, tantôt l'étendaient jusqu'à près de douze mille.

Ces appréciations si diverses, fournies par des écrits contemporains[1],

[1] *Le vrai caractère du tyran, etc.*, l'un des pamphlets de la Fronde, porte le nombre des mazarinades au chiffre précis de onze mille sept cent vingt-neuf; mais l'auteur aurait sans doute été bien embarrassé d'établir son calcul autrement que



étaient également éloignées de la vérité, et n'avaient pas encore été rectifiées par des juges compétents ni sur des données positives.

Le répertoire le plus fécond des indications bibliographiques concernant notre histoire, la *Bibliothèque* enrichie par les continuateurs du P. Lelong, n'a pas recueilli plus de mille six cents titres, en joignant au catalogue du second volume le catalogue supplémentaire du quatrième. La collection du duc de la Vallière, commencée par Secousse, et qui se composait de soixante-sept cartons, ne pouvait guère contenir, comme le remarque M. Moreau, plus de trois mille pièces. La bibliothèque Sainte-Geneviève possède une collection de plus de cent vingt volumes[1], et c'est vraisemblablement la plus riche qui existe; mais, jusqu'à ce qu'on ait terminé le dépouillement qu'on en fait au moment où nous écrivons, il est impossible de connaître exactement le nombre des pièces qu'elle renferme, parce que, outre divers pamphlets en double ou triple exemplaire, il s'y trouve un certain nombre d'opuscules qui, n'ayant aucun rapport aux affaires du temps, ne sauraient être comptés parmi les mazarinades.

Les trois volumes de la *Bibliographie* que nous examinons donnent quatre mille quatre-vingt-deux numéros, auxquels il en faut ajouter quatre-vingt-dix contenus dans les *additions et corrections* placées à la fin du troisième volume[2]. C'est donc le catalogue le plus complet qui ait encore été fait des pamphlets connus sous le nom de mazarinades.

C'est là un mérite essentiel pour ce livre, qu'il convient d'apprécier d'abord au point de vue bibliographique.

La plupart des pamphlets de la Fronde sont anonymes, et, parmi le petit nombre de ceux qui ont été signés, quelques-uns portent des noms supposés. Il est tout à fait impossible aujourd'hui de retrouver les noms de cette multitude d'auteurs plus obscurs encore que leurs écrits[3], mais

par une assertion. Ajoutons qu'il écrivait en 1650, lorsque la Fronde était loin encore d'avoir dit son dernier mot; de sorte que, en adoptant ce chiffre, il faudrait supposer que le nombre des mazarinades est beaucoup plus considérable, ce qui évidemment n'est pas vrai. L'autre donnée, prise également dans un livret du temps, *Les dernières convulsions de la monarchie* (publié en 1651), donne approximativement un nombre qui ne monterait pas à mille cinq cents, et celui-ci, dans un sens opposé, est non moins inexact que l'autre. — [1] Consultée par M. Moreau, cette collection a été un des éléments de son travail. — [2] Les additions et corrections fournissent deux cent vingt-neuf numéros; mais cent trente-neuf reproduisent des titres déjà donnés dans le catalogue général, et qui ne reparaissent dans ce supplément que pour recevoir des rectifications nécessaires. — [3] Certaines circonstances observées par M. Moreau dans la comparaison des mazarinades (t. II, p. 114), l'ont induit à croire que les pamphlétaires se connaissaient à peu près comme se connaissent aujourd'hui les journalistes; mais ils ont rarement révélé le

M. Moreau s'est efforcé de deviner celles de ces énigmes bibliographiques dont il y avait quelque chance de trouver le mot; il s'est servi de tous les indices qu'une lecture assidue et une patiente comparaison de tous ces pamphlets ont pu lui fournir pour donner un nom d'auteur à quelques-uns de ceux qui n'en avaient pas, pour dévoiler les pseudonymes, pour rectifier les erreurs qui ont pu être commises avant lui dans ce travail d'Œdipe, quelquefois essayé.

Ainsi, sous le pseudonyme Sandricourt on a longtemps voulu voir Mézerai, opinion soutenue par Daniel de Larroque, biographe de cet historien. Dans une dissertation sur ce sujet, M. Moreau apporte de très-bons arguments à l'appui d'une conjecture qui donne à un certain François Duret les nombreux pamphlets signés Sandricourt[1]. Nous remarquons aussi, à l'occasion de la célèbre mazarinade[2] attribuée à Scarron et d'un opuscule[3] qui est réellement de ce poëte, le judicieux examen que fait l'éditeur de la part qui peut revenir à Scarron dans ce dangereux bagage de pamphlets que sa renommée de poëte burlesque lui a fait attribuer, et qui ne lui a guère valu que la perte d'une pension. Le résultat des recherches de M. Moreau sur ce point, c'est qu'il est peu vraisemblable que Scarron soit l'auteur de *la Mazarinade*, qui a donné son nom à toutes les autres, et qu'il est tout à fait certain qu'on lui a faussement imputé la plupart des pamphlets publiés sous son nom.

La dernière soupe à l'oignon pour Mazarin, pamphlet signé Nicolas Le Dru, et dont on avait cru qu'Isaac de Laffemas était l'auteur, est en réalité l'œuvre d'un fils puîné de cet Isaac, qu'on nommait l'abbé de Laffemas[4]. C'est à ce dernier qu'il faut rendre également les autres pamphlets signés du pseudonyme Nicolas Le Dru.

Les remarques touchant Balzac[5] et d'Hozier[6]; les notices sur des pamphlétaires tels que du Pelletier[7], Davenne[8], Dubosc Montandré[9], les plus féconds de ce temps-là, enfin beaucoup d'autres articles, donnent à cette portion du travail de M. Moreau, un véritable intérêt bibliographique. En résumé, la liste des auteurs de mazarinades contient deux cent cinquante-neuf noms, et l'éditeur a joint à cette table des écrivains ainsi que de toutes les personnes nommées dans ce recueil, une autre table des imprimeurs et des libraires qui ont publié des mazarinades, tant à Paris que dans les provinces.

secret des anonymes et des pseudonymes. — [1] *Bibliographie des mazarinades*, t. I, p. 7. — [2] *Id.* t. II, p. 260. — [3] *Cent quatre vers contre ceux qui font passer leurs libelles diffamatoires sous le nom d'autrui*, *id.* t. I, p. 206. — [4] *Bibliographie des mazarinades*, t. I, p. 303. — [5] *Idem*, t. II, p. 330. — [6] *Idem*, p. 412. — [7] *Idem*, p. 479. — [8] *Idem*, t. III, p. 441. — [9] *Idem*, t. I, p. 27.

Une des conditions les plus essentielles d'une bonne bibliographie c'est le classement. M. Moreau avait à choisir entre un ordre chronologique et un ordre alphabétique; il s'est décidé pour ce dernier, et je crois qu'il ne pouvait pas faire autrement. Il discute, dans son introduction [1], les divers modes de classement qu'il eût pu adopter, il en expose les avantages, les inconvénients, les difficultés, et il conclut, non sans motifs solides, au classement alphabétique. Il dit ailleurs [2] : « Un classement rigoureusement chronologique des mazarinades est impossible. « Naudé raconte quelque part, dans son *Mascurat,* qu'un écrivain du Pont « Neuf en a composé six dans un seul jour; et ailleurs, il dit, qu'il en a « paru jusqu'à trente par semaine. Si on veut examiner avec un peu d'at- « tention le travail que je publie, on verra aisément qu'il n'a rien exagéré. « Comment se reconnaître dans cette fécondité prodigieuse? Ce n'est « pas seulement la semaine, ou le jour, c'est l'heure de la publication de « chaque mazarinade qu'il faudrait trouver. » Mais, pour atténuer autant que possible l'inconvénient de cet ordre alphabétique, ordre matériel, commode pour les recherches, mais qui, au point de vue intellectuel et historique, jette beaucoup de confusion dans un recueil, M. Moreau a placé, dans le troisième volume de sa bibliographie, une liste où il a réuni chronologiquement, sous un titre sommaire, toutes les pièces alphabétiquement cataloguées dans les trois volumes, en mettant à leur rang celles qui portent une date certaine, ou qui en reçoivent une d'un fait connu, et en groupant les autres autour de certains événements auxquels elles ont un rapport plus ou moins direct. L'éditeur a ajouté, entre crochets, au titre de chacune des pièces, le numéro que porte cette pièce dans la liste alphabétique; de sorte que, grâce à ce double classement, on parviendra toujours à se reconnaître au milieu de l'inextricable chaos qu'offrent toutes les collections des mazarinades.

Nous avons dit le nombre exact des numéros compris dans le travail de M. Moreau; « Mais je ne compte (nous copions ses paroles), ni, « dans les journaux, tous les numéros qui ont suivi le premier, ni, dans « les pamphlets, toutes les *suites* et les éditions successives qui ont con- « servé les mêmes titres, ni, dans les actes officiels, ceux qui ont été en- « registrés par la chambre des comptes ou par la cour des aides, quand « ils l'avaient été déjà par le parlement. Or ce n'est pas exagérer que d'en « porter le nombre à sept ou huit cents, peut-être mille [3]. »

De plus, il faut y joindre par la pensée les mazarinades qui n'ont jamais été imprimées; « comptez qu'un quart peut-être est resté manus-

[1] P. IX. — [2] *Bibliographie des mazarinades*, III, 297. — [3] Introduction, p. V.

« crit, » ajoute M. Moreau [1]. « J'ai lu dans une lettre de Bonair [2], » dit-il ailleurs, « qu'il avait composé plus de cent-cinquante pamphlets en fa-« veur du cardinal Mazarin, qui n'avait pas voulu qu'ils fussent impri-« més [3]. » Il ne faut pas oublier de tels faits, quand il s'agit d'évaluer le nombre des mazarinades.

Dans la liste donnée par l'éditeur, quelques titres sont marqués d'un astérisque; ce sont les pamphlets que M. Moreau n'a pas trouvés, mais dont il a voulu donner au moins l'indication; « tous les autres, » dit-il [4], « je les ai vus, touchés, lus, et j'en puis certifier l'existence. » Rarement les bibliographes procèdent avec cette précaution et cette certitude.

Le prix des pamphlets n'est pas un des éléments les moins curieux de cette statistique littéraire.

Ordinairement le libraire payait aux auteurs trois livres la rame une pièce de prose ou de vers; et encore, sauf une modique avance qu'il faisait quelquefois, il ne payait qu'après la vente :

Sans doute vous aurez le reste
Quand le papier sera vendu [5].

Remarquez, en passant, ce mot « papier, » qui devait chatouiller peu agréablement l'amour-propre de l'écrivain, mais qui convenait si bien à des écrits tarifés à la rame. — L'imprimeur, à son tour, donnait le pamphlet au colporteur à raison de deux liards le feuillet :

Ceux qui veulent voir quelque chose,
Soit en vers ou bien en prose,
Ils payent deux liards le cahier [6].

et enfin le droit du colporteur était du quart :

Six deniers pour quatre feuillets
Entrent dans mon gousset, tout nets,
L'imprimeur payé de sa feuille [7].

Aussi le gousset du colporteur était-il souvent mieux garni que celui de l'auteur; et il est arrivé à plus d'un pamphlétaire, comme au Mas-

[1] Introduction, p. VI. — [2] Henri Stuard, sieur de Bonair; il avait été nommé historiographe du roi par Richelieu. — [3] *Idem*, p. XXXV, et t. II, p. 48. — [4] Introduction, p. V, note. — [5] Ceci se trouve dans une pièce qui contient de piquantes particularités sur les habitudes des pamphlétaires : *L'adieu et le désespoir des autheurs et écrivains de libelles de la guerre civile.* — [6] *Le politique burlesque*; Paris, 1649. — [7] Le *burlesque remerciement, etc.*

curat de Naudé, de quitter la plume pour prendre la courroie et le panier en osier du colporteur [1].

On voit que M. Moreau a mis tous ses soins à donner une bonne *histoire bibliographique* des pamphlets de la Fronde.

L'histoire du temps est aussi tout entière dans ces pamphlets, mais il faut savoir l'en tirer. Ce n'est pas à quelques pages dictées par une raison calme et sereine, quoique les véritables intérêts du pays n'y soient peut-être pas suffisamment compris, qu'il faut demander le secret de ces troubles de quatre années; il ne faut pas le demander non plus à ces feuilles furibondes qui soufflaient partout le feu d'une aveugle colère, en invoquant la justice et le bien public; encore moins le pourrait-on apprendre de ce rire éternel, tantôt fin et plaisant, tantôt cynique et brutal, le plus souvent niais et insipide, qui caractérise la plupart des mazarinades. L'histoire est dans l'ensemble et la comparaison de tous ces écrits inspirés par tant de passions diverses, d'intérêts opposés, de besoins réels, de vaines prétentions. Elle est dans l'étude attentive du caractère et de la situation des auteurs connus, lorsqu'ils étaient en même temps acteurs du drame; et aussi dans l'étude de cette foule obscure d'écrivains infimes, qui, sans intérêt personnel dans la lutte, sont pourtant l'organe ou l'écho d'intérêts positifs et d'hommes considérables. Sans doute, à cette époque où foisonnait le pamphlet, il y eut un certain nombre de barbouilleurs qui ne demandaient à la guerre civile que les quelques deniers dont elle payait leurs bavardages quotidiens; c'était une sorte de mendicité, et voilà tout; il n'y a rien à chercher dans ce fatras. Mais il est une multitude de ces livrets qui, sans avoir plus de valeur littéraire, ont, du moins, un sens politique. De ce qu'un libelle est sans esprit, de ce que son auteur est sans nom, il ne faut pas conclure qu'on le doive dédaigner; là se cache peut-être, sous de sottes paroles, la pensée d'un Condé, d'un cardinal de Retz, du parlement, ou celle de Mazarin et de la cour. Mais, nous le répétons, n'interrogez pas les mazarinades isolément; rapprochez, confrontez; l'une aide à comprendre l'autre, l'indiscrétion de celle-ci explique la réticence de celle-là, et, du contact de deux pamphlets, jaillit parfois une vérité que ni l'un ni l'autre n'aurait dite. C'est seulement pour avoir considéré isolément certains pamphlets qu'on a pu soutenir que le but de la Fronde était de fonder en France quelques libertés pu-

[1] « Autrefois que le pain ne valoit que vingt sols, je me contentois de la profes« sion d'imprimeur; quand il en a valu quarante, j'ay eu recours à celle d'autheur... « et, le mesme pain estant monté à un escu, je me suis encore servy du mestier de « colporteur. » *Mascurat*, p. 7.

bliques et une sorte de gouvernement constitutionnel. La Fronde a follement combattu pour le choix des despotes. Quel que pût être le résultat de la lutte, quel que dût être le vainqueur, il ne s'agissait toujours que du despotisme de la cour, ou de celui des princes, ou de celui du parlement [1]. Le peuple était, pour les divers champions, un être abstrait, dont on pouvait bien prononcer le nom pour orner une phrase, ou donner le change sur un dessein; mais l'intérêt sérieux du peuple,

[1] Parmi plusieurs pamphlets où sont exprimées avec une rare naïveté et une entière franchise les prétentions du parlement de Paris, à s'établir arbitre du gouvernement de l'État, et suprême seigneur des autres parlements du royaume, il en est un très remarquable, et, au jugement de Naudé, l'un des meilleurs (Mascurat, *passim*), intitulé: *Le contrat de mariage du Parlement avec la Ville de Paris, etc.* Ce pamphlet, qui a paru dès le commencement de 1649, mérite d'être lu en entier; nous ne pouvons en indiquer ici que les points les plus saillants et les clauses les plus significatives:

« Au nom de Dieu le créateur, à tous présens et à venir, furent présens... « illustre et sage seigneur le Parlement... et puissante et bonne dame, la Ville de « Paris... lesquelles parties reconnurent et confessèrent avoir fait entre elles, de « bonne foy, les traicté, promesses et conventions de mariage et d'union qui en- « suivent... auquel mariage apporteront leur consentement tous les autres parle- « ments de France, frères *puinés* de celuy de Paris, comme ils en sont conviés et « priés, et pareillement toutes les autres villes de France, sœurs puinées de celle de « Paris ... » Viennent ensuite les stipulations :

..... « Qu'en la tendresse de l'aage en laquelle S. M. se trouve maintenant, qui « est foible pour le gouvernement de son Estat, ledit seigneur Parlement présentera « des personnes illustres et de suffisance requise à une si importante fin, lesquelles « seront prises des ordres du clergé, de la noblesse et de la magistrature.

« ..... Que le Parlement demandant formellement la destitution de ceux qui « pourront en avoir donné subjet, il n'y sera apporté aucune contradiction, et ceux « qui seront nommez en leur place, y seront receus sans difficulté.

« ..... Que les finances du royaume seront doresenavant administrées par per- « sonnes de probité et intégrité, connues et choisies entre ceux que le Parlement de « Paris nommera et présentera au roy; et que la charge de controlleur général des « finances... sera exercée par deux personnes dudit seigneur Parlement.

« ..... Qu'aucune imposition ne se fera, à l'avenir, qu'en vertu d'édits vérifiés.

« ..... Que les gouvernements des places et des villes de dix lieues à la ronde « de la bonne Ville de Paris seront à perpétuité à la nomination et provision dudit « seigneur Parlement, pour les faire tenir en son nom, pour le bien et service de « ladite dame son épouse..... » (*Choix de mazarinades*, tome I, p. 39-50.) La cour répondit par *Le bandeau levé de dessus les yeux des Parisiens;* et elle n'eut pas de peine à montrer les conséquences de ce despotisme du parlement, et à prouver que, depuis qu'il était maître de Paris, les charges du peuple s'étaient considérablement accrues et que la Bastille était encombrée de plus de prisonniers d'État qu'auparavant. (*Bibl. des maz.*, tome I, p. 228.) Un autre pamphlet s'efforce d'établir cette fausse idée que « le parlement a toujours été un abrégé des trois États. » (*Les véritables maximes du gouvernement de la France, etc.* Paris, 1652. *Id.* tome III, p. 251.)

son bien-être, sa liberté, personne ne s'en occupait. Il fallait des soldats à la Fronde, et il s'est trouvé des *amis du peuple* pour battre la caisse, exciter les partis, ramasser des gardes bourgeoises. Mais, pour établir des lois populaires, pour fonder des garanties, auxquelles, d'ailleurs, on songeait peu alors, il ne s'est trouvé personne. A défaut d'autres preuves, qui, du reste abondent, l'ensemble des mazarinades le prouve sans réplique, malgré bon nombre de titres qui affichent la popularité et le patriotisme. L'autorité absolue ne fut jamais en question; la question c'était seulement de savoir qui exercerait ce despotisme. Ce qu'on avait vu à trente ans de là, on le voyait encore; entre la régence de Marie de Médicis et celle d'Anne d'Autriche, il y eut cette profonde différence, que, dans la première, figuraient une reine et un favori incapables, un parlement sans initiative, des ducs de Nevers, de Vendôme, de Mayenne; dans la seconde, une reine et un favori habiles, un parlement actif et entreprenant, un Turenne, un Condé, un coadjuteur; du reste, la situation et le fond des choses, le but des chefs de parti étaient parfaitement semblables : c'était la satisfaction de prétentions égoïstes et d'ambitions avides, c'était la jalousie du pouvoir enfantant la haine du *ministériat*, selon l'expression du temps[1]. Les provocations à l'assassinat partaient du sanctuaire même de la justice; le 1er juin 1652, on voit les enquêtes demander, pour la troisième fois, l'assemblée des chambres, afin d'aviser aux moyens de trouver les cent cinquante mille livres pour le prix de la tête de Mazarin[2], disant qu'il y avait des gens prêts à *faire le coup*, pourvu que la somme fût mise en mains tierces[3]. Après un tel exemple, faut-il s'étonner de voir les gens du parti des princes invoquer tout haut *un cœur de Vitry*[4], et s'écrier, en désignant Mazarin aux poignards : « Louis XIII s'était acquis tant de bienveillance de tous les Fran« çois par l'assassinat du maréchal d'Ancre qu'il n'auroit jamais pu la

[1] *Bibliogr. des mazarinades*, introd. p. 26. — [2] Parmi les pamphlets qu'inspira cet acte sauvage du parlement, on en remarqua un sorti des presses du Louvre, qu'on attribua à plusieurs écrivains, et qui paraît être de Martineau, évêque de Bazas : *Les sentimens d'un fidelle subjet du roy sur l'arrest du parlement du 29e décembre 1651.* M. Moreau en a donné plusieurs fragments dans le *Choix de mazarinades*, tome II, p. 314. — [3] *Relation... de tout ce qui s'est passé au parlement... depuis Pâques 1652.* La pièce est très-rare : « Je ne connais pas, dit M. Moreau, d'exemplaire « du journal du parlement où elle ne manque. » (*Bibliogr. des Maz.* tome III, p. 40.) Il existe à la bibliothèque Sainte-Geneviève, sous la cote L. 606 $\frac{11}{3}$, un volume uniquement composé de pièces relatives à la mise à prix de la tête de Mazarin; la *Relation* ne s'y trouve pas. Notez cette condition du dépôt de la somme en *mains tierces*. Elle n'était pas très-flatteuse pour le parlement, qui ne laissait pas de la proclamer lui-même. — [4] *Le politique universel, etc., Bibl. des Maz.* tome II, p. 363.

« perdre [1]. » Ainsi, après dix-huit ans du règne de Richelieu, et lorsque ce grand homme avait à peine cessé de vivre, on était revenu, pour les affaires intérieures du gouvernement, au même point que devant. Les hommes sérieux qui allaient jusqu'à parler de principes « ne prétendaient pas « faire autre chose que de la pure théorie. » M. Moreau le reconnaît; l'application n'entra pas un instant dans leur pensée. Ce que voulaient les chefs de la Fronde, ils le déclaraient assez publiquement, sans détour et sans vergogne : « Rétablir le conseil légitime des princes du sang, des « autres princes et officiers de la couronne et des anciens conseillers « d'État [2]. » C'était tout simplement défaire ce qu'avait fait Richelieu [3]. On voit que, dans ce programme, non plus que dans celui du parlement, il n'est nullement question d'aucune réforme populaire, d'aucune institution politique. Il était si évident qu'on voulait seulement revenir à l'anarchique aristocratie qui suivit la mort de Henri IV, que la Fronde put emprunter aux pamphlétaires de l'autre régence leurs malices, leurs invectives, leurs arguments; les mêmes desseins, les mêmes idées, se servaient tout naturellement du même langage, et vingt pamphlets, imprimés il y avait trente ou quarante ans, reparaissaient alors avec quelque changement de nom, quelque modification insignifiante, ou même sans changement aucun. Naudé l'a remarqué : « Cette pièce (dit-il à l'occasion « de la *Milliade*), aussi bien que beaucoup d'autres que l'on a adaptées « au *cardinal* d'à présent, avoient esté faites pour le défunt [4]. »

Parmi ces pamphlets, il en est un qui offre cette singularité, que, sans y ajouter ni en retrancher un seul mot, il s'appliquait, sous la Fronde, au fils de celui auquel il s'était appliqué du temps de la précédente régence.

A propos de l'emprisonnement du vainqueur de Rocroi, on se hâta de réimprimer un dialogue du berger Damon et de la bergère Sylvie,

[1] *Le jugement rendu sur le plaidoyer de l'auteur de la* VÉRITÉ TOUTE NUE, tome II, p. 98. — [2] *Les articles de la dernière délibération de messieurs les princes avec les bourgeois de la ville de Paris, faite en parlement et en la maison de ville, les 6 et 8 juin 1652.* Paris, Fr. Chaumusy. (*Bibliogr. des Maz.* tome I, p. 131.) Nous n'avons remarqué qu'un de ces pamphlets qui se soit très-nettement aperçu de ce que les autres ne voyaient pas, ou ne voulaient pas voir, c'est qu'on n'avait souci de l'intérêt public dans aucun parti; c'est l'*Avis, remontrance et requête par huit paysans, etc.* Paris, composé par Misère, et imprimé en Calamité, 1649. — [3] Dans un des pamphlets les plus célèbres et les plus approuvés, on dit au parlement : « Si vous aviez chastié « dès le commencement les brigandages du règne passé, nous n'en serions pas où « nous sommes maintenant. » *Lettre d'advis à messieurs du parlement, etc.* 1649. (*Choix de Maz.* t. I, p. 403). — [4] *Mascurat*, p. 12. Voy. aussi l'introduction de M. Moreau, p. xxv.

qui avait été composé pour fêter l'emprisonnement à Vincennes de M. le Prince, père du général de la Fronde. Aujourd'hui, comme jadis, Damon c'était le prince de Condé, Sylvie c'était la régente; la plaisanterie d'autrefois s'accommodait parfaitement aux circonstances actuelles. Il faut dire pourtant que ce qui n'était probablement, en 1650, qu'une facétie d'imprimeur, avait été, en 1616, une grave inconvenance de la cour; par une de ces sottes mièvreries qui peignent la régence de Marie de Médicis, on mit le dialogue en ballet, pour amuser le jeune roi et donner à rire aux courtisans, tandis que la famille et les amis du prince pleuraient sa captivité et s'efforçaient de soulever le peuple pour la venger[1].

Ce ne sont pas seulement des idylles que la Fronde empruntait à une autre époque, et, dans le *Sesanus romain ou l'abrégé des crimes du proscrit Mazarin (1652)*, elle répétait les malédictions lancées, en 1615, contre le maréchal d'Ancre. Quoiqu'il soit difficile de dire jusqu'où peut aller, dans un moment donné, la fureur d'une populace déchaînée,

[1] Quelques vers de ce ballet donneront une idée du reste :

DAMON.

Dois-je perdre tout mon aage
Sans repos ny liberté ?

SILVIE.

Berger, vous estiez volage,
Mais vous estes arresté.

DAMON.

Au moins qu'on me face entendre
Pourquoy je suis détenu.

SILVIE.

Berger, vous me vouliez prendre,
Mais je vous ay prévenu.

DAMON.

Pour vous, en ceste contrainte,
Je meurs la nuict et le jour.

SILVIE.

C'est de regret ou de crainte,
Vous ne moures pas d'amour.

Et toute la scène continuait sur ce ton narquois et pastoral. Ajoutons qu'en 1616, pour ne rien épargner à M. le Prince de l'agréable plaisanterie dont il était le héros, on donna toute la publicité possible à ce ballet bucolique, en le faisant imprimer dans le *Mercure françois;* et l'on sait que le *Mercure* était composé sous la direction de l'autorité.

n'est-il donc pas possible de penser que, dans l'espace de quarante années, les mœurs s'étaient un peu adoucies? On a confisqué quelques propriétés de Mazarin, on a mis sa précieuse bibliothèque à l'encan, mais c'était là un pillage légal, qui ne ressemblait en rien au pillage de l'hôtel d'Ancre, saccagé de fond en comble, dans la rue de Tournon, quelque temps avant l'assassinat du maréchal. Mazarin serait mort lorsqu'on était le plus irrité contre lui, qu'on n'aurait pas vu se renouveler, nous le croyons du moins, ces scènes d'anthropophages dont le cadavre de Concini donna le hideux spectacle. Mais la Fronde, moins sanguinaire dans ses actes, fut plus furibonde dans son langage. La Fronde n'a pas pendu Mazarin, mais elle se délectait à la peinture de sa pendaison imaginaire, dans la *catastrophe burlesque sur l'enlèvement du roy; avec la représentation du miroir enchanté, dans lequel on voit la justification de Mazarin en la place de Grève;* poëme enjolivé de mainte facétie sur la potence et le bourreau. Elle se représentait Noël Guillaume (l'exécuteur des hautes-œuvres), l'amenant en Grève et lui passant au cou le collier de chanvre, elle éclatait d'un rire sinistre à la pensée des dernières convulsions de son agonie :

Avec tant d'heur il le déniche,
Que sa taille en devient plus riche;
Car enfin tu peux bien penser
Qu'en l'air il ne pouvoit danser
Qu'elle ne fust d'une coudée
A coup de jarret allongée.

Dira-t-on que ce sont là des vers, et qu'un pamphlet en vers n'est jamais bien sérieux? soit; mais voici la prose de la Fronde :

« . . . . . S'il y a des Mazarins dans Paris. . . faisons ce que la justice « nous comande, courons-leur sus pour nous en défaire, et, puisque « cela ne se peut sans nous soulever, soulevons-nous promptement, sor« tons de nos gistes, de nos tanières, quittons nos foyers, faisons voltiger « nos vieux drapeaux, battons nos quesses, alarmons tous les quartiers, « tendons nos chaisnes, finissons nos maux, restablissons nos lois, re« nouvellons les barricades, mettons nos épées au vent; tuons, sacca« geons, brisons, sacrifions à nostre juste vengeance tout ce qui ne se « croisera point, pour marquer le véritable party du roy et de la li« berté. »

Et, comme s'il était déjà ivre du sang qu'il veut répandre, comme s'il avait atteint le paroxysme de cette fièvre de meurtre, le pamphlétaire répète plusieurs fois ces mêmes paroles, et il ajoute : « faisons « carnage de l'autre party sans respecter ny les grands, ny les petits,



« ny les jeunes ny les vieux, ny les masles ny les femelles, afin que « mesme il n'en reste pas un seul pour en conserver le nom[1]. »

Je ne sais pas si jamais la guerre civile s'est exprimée avec un tel cynisme de rage et de cruauté.

Heureusement que ces fureurs s'exhalaient presque toujours en paroles. La menace, la calomnie, l'outrage, la plaisanterie souvent burlesque, quelquefois atroce, ce furent là surtout les armes de la Fronde. Qui ne saurait pas les événements et ne connaîtrait que des pamphlets tel que celui que nous venons de citer, croirait que tout avait été mis à feu et à sang dans cette bonne ville de Paris, où le malheur alors le plus redouté du bourgeois était de dîner tard ou de trouver son souper froid. Cette bourgeoisie, qui était la force armée de la Fronde et qui sauva plus d'une fois Paris des excès de la populace, n'eut point de rôle politique dans ce drame, dont les acteurs principaux, le parlement, les princes et la cour, débattaient leurs intérêts sans jamais s'occuper des intérêts généraux. Nulle part l'histoire de la bourgeoisie, durant la Fronde, n'est plus exacte et plus curieuse que dans les *registres de l'Hôtel de ville*, autre publication de la Société de l'histoire de France[2].

La cour et Mazarin se défendaient avec les mêmes armes dont ils se sentaient blessés; la plume et le libelle leur venaient aussi en aide. Renaudot, à qui Richelieu avait donné jadis le privilége de la *Gazette*, se trouvait tout naturellement au service de la cour. Aussitôt qu'elle fut établie à Saint-Germain, on installa dans l'orangerie du château un arsenal de pamphlets dont Renaudot eut la direction[3]. Et, pendant toute la durée de la Fronde, l'argumentation, l'invective et l'épigramme royalistes partirent de cette imprimerie ou de celle de Courant de Pontoise,

[1] *Le point de l'ovale faisant voir que, pour remédier promptement aux maladies de l'Estat pendant qu'elles ont encore quelque ressource, 1° il faut, etc.*, par Dubosc Montandré, 1652. Ce pamphlet fut condamné au feu par arrêt du parlement du 27 mars 1652. (*Bibliogr. des Mazarinades*, t. II, p. 359.) Dans un autre pamphlet, *la Franche Marguerite*, la Fronde s'écriait : « Vive Dieu! vive le Roy! point de Ma« zarin, point de Mazarins, point de Mazarines, main basse sur toute cette engeance, « point de quartier, tue, tue, tue, tue! » Et, dans ce pamphlet de quinze pages, quatre fois, à intervalles égaux, ces lugubres paroles viennent frapper vos oreilles; vous diriez les coups de tocsin. — [2] Trois vol. in-8°, publiés par MM. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, 1846, 1847 et 1848. — [3] Le jeune roi ayant visité cette imprimerie le 14 mars 1649, Renaudot fit imprimer sous ses yeux quelques vers parmi lesquels on remarque les deux suivants, qui expriment un espoir mal réalisé, et n'annoncent point la guerre de pamphlets alors imminente :

Embrassez-vous, François; Espagnols, à genoux,
Pour recevoir la loi; car la paix est chez nous.

(*Bibliogr. des Maz.* t. III, p. 177.)

parfois même de celle du Louvre. Le maréchal de l'Hospital, gouverneur de l'Isle de France, avait, d'ailleurs, son imprimeur breveté, qui prit part à cette guerre de plume. Les pamphlétaires, qui écrivaient alors par ordre ou avec la permission du gouvernement royal, ne le cédaient guère à ceux du parti contraire, pour l'insulte, la calomnie et l'insipidité; mais ils n'en avaient ni toute la violence, ni toute la grossièreté[1]. Était-ce une adresse? était-ce un sentiment plus juste des convenances? C'était, du moins, un avantage. On le sait, l'effet le plus certain de l'injure et de la violence est de disposer les honnêtes gens à incliner du côté de l'insulté. Les écrivains de la cour et de Mazarin s'armaient plus volontiers de l'ironie et du sarcasme; les plus célèbres frondeurs, le Grand Condé et le cardinal de Retz, surtout, semblaient quelquefois poser tout exprès pour se faire peindre en caricature; aussi les mazarinades nous offrent-elles de ces illustres personnages les portraits les plus grotesques[2].

Une des preuves les plus frappantes que la Fronde n'eut jamais une véritable pensée politique, un but élevé et sérieux, que ce fut presque uniquement le débat des haines mesquines, des ambitions égoïstes, des intérêts sordides, c'est le rôle qu'y jouèrent la plupart de ses chefs, Condé, Gaston, le Coadjuteur et les autres; jamais on n'a mieux mis en pratique la maxime de la chauve-souris de la fable[3].

C'est le propre des troubles civils de grandir certains hommes, de donner plus de relief et de saillie à certains caractères : la Fronde tout au rebours. Elle n'a pas fait une seule renommée; à part le président Molé, elle n'a pas montré un seul caractère : les hommes mêmes qu'elle a pris grands, elle les a rapetissés à plaisir tant qu'elle les a tenus à son service. Condé lui-même, et plus encore que les autres, apparaît, durant la Fronde, dépouillé de toute grandeur; l'unanimité des témoi-

[1] Parmi les pamphlets de Saint-Germain, un des plus violents et des plus injurieux à l'endroit des cours souveraines, *Le véritable bandeau de Thémis, ou la justice bandée*, a beau s'écrier : « Malheur à vous, qui jugez la terre, mais qui la jugez « mal... Malédiction à vous! Arrest de mort sur vous! » Il n'y a rien là qui approche des fureurs du *Point de l'ovale*, ni de *la Franche Marguerite*. — [2] Voyez, entre autres peintures bouffonnes, celle qu'a tracée Dubosc Montandré dans l'un de ses nombreux pamphlets : *l'Anatomie de la politique du Coadjuteur*. (*Bibliogr. des Maz.*) — [3] Dans une lettre écrite de Brühl, le 10 avril 1651, Mazarin raconte les variations du Coadjuteur : « En moins de dix-huit mois, il a changé six fois de parti, » dit le ministre exilé. Malheureusement pour le cardinal de Retz, ses inconstances politiques sont trop connues pour qu'on puisse mettre le malicieux écrit de Mazarin sur le compte de sa mauvaise humeur. (Voy. *Lettres de Mazarin*, publiées par M. Ravenel, pour la Société de l'histoire de France, p. 10.)

gnages les plus divers est, à cet égard, aussi triste que convaincante : sauf l'intrépidité, il y perdit toutes ses hautes qualités. Comme les mémoires du temps[1], les pamphlets de la Fronde (ceux, du moins, qu'il ne soudoyait pas[2]), les registres de l'Hôtel de ville, recueil de documents

[1] Lisez seulement cette scène, prise aux mémoires peu connus du P. Berthod : « La crierie de cent ou quatre-vingts femmes, qu'on envoyoit au palais demander « la paix aux princes, fut si grande, que M. le Prince en vint aux invectives avec « deux ou trois des plus résolues, leur reprochant qu'elles estoient payées par les « mazarins ; et elles eurent assez de hardiesse pour lui répondre qu'elles n'estoient « pas femmes à dix-sept sols, comme les assassins de l'Hôtel de ville. » (*Mém.* 1652, p. 583.) Pour comprendre cette allusion, il faut se souvenir que les bruits publics imputaient au prince d'avoir provoqué l'incendie et les massacres qui signalèrent une des journées les plus néfastes de la Fronde, jetèrent la terreur dans tout Paris et mirent en deuil plusieurs familles honorables. Le témoignage d'un moine de Saint-Denis, dont nous citerons tout à l'heure la relation, l'accuse formellement. La calomnie s'empara de ce tragique événement pour exciter la haine des citoyens contre le prince de Condé, qui, sans doute, n'eut à se reprocher que quelques paroles imprudentes. Quoi qu'il en puisse être, conçoit-on rien de plus tristement ridicule que cette scène où Condé, luttant d'invectives avec des chiffonnières en furie, est battu par elles dans une escarmouche de carrefour ? Quant au massacre de l'Hôtel de ville, on peut voir, dans le *Choix de mazarinades*, un curieux récit de cette sanglante émeute ; il est écrit par un témoin oculaire, et M. Moreau le fait suivre de la liste de tous les morts et blessés, tant mazarins que bourgeois de Paris. (Tome. II, p. 379 et 383.)

En même temps qu'on voyait le prince de Condé assister aux processions de la Fronde avec les démonstrations d'une dévotion calculée, pour se concilier la faveur d'une certaine portion du petit peuple de Paris, on l'accusait de toutes sortes d'infamies dans un libelle, que M. Moreau traite avec raison d'abominable, intitulé : *Les impiétés sanglantes du prince de Condé.* (*Bibliogr. des Maz.* t. II, p. 67.) Un autre pamphlet (*Le caractère du royaliste, etc., id.* t. I, p. 192), le représente faisant des largesses aux colporteurs et aux mariniers, et, le jour de la Pentecôte, 1652, après avoir fait ses dévotions aux jésuites de Saint-Louis, dansant avec les bourgeoises, en plein air, au son d'une musette dont jouait un de ses domestiques. Condé dédaignait cette multitude qu'il caresse à contre-cœur. Humiliation perdue ! il resta toujours le plus impopulaire des chefs de la Fronde.

[2] Condé eut dans son hôtel, durant la Fronde, une fabrique de pamphlets ; et de cette officine sont sortis quelques-uns des plus violents et des plus cyniques : Dubosc Montandré était à ses gages. Il avait aussi donné chez lui asile à Vivenay, imprimeur condamné aux galères pour des écrits incendiaires ou obscènes, et qui, sous la protection du prince, continuait ce vil métier. En même temps que cet imprimeur, hôte du prince de Condé, prononçait, en la diffamant, la déchéance de la reine régente, il présentait au peuple le prince comme digne d'un trône :

> Jugez donc, ô François, à voir tant de vertu,
> Si celui qui défend et donne les couronnes,
> Ne mérite pas mieux de s'en voir revêtu.
> (*Les Palmes du prince de Condé*, Paris, Nicolas Vivenay, 1652.)

Le prince de Condé avait de bien maladroits amis.

officiels, le naïf récit d'un moine de l'abbaye de Saint-Denis[1], tous parlent le même langage, tous le peignent du même pinceau. Certes, c'est là le plus affligeant spectacle que nous ait donné la Fronde, l'abaissement des plus grands noms, des plus illustres renommées. Hâtons-nous d'ajouter, pour Condé comme pour Turenne, que leur gloire ne s'éteignit pas dans cette éclipse passagère; Turenne paraît plus grand après qu'avant la Fronde, et le héros de Rocroi fut encore le héros des campagnes de 1672 et 1675.

Stérile en littérature non moins qu'en politique, la Fronde, qui n'a pas su produire une institution, n'a pas laissé un livre; il n'est resté de cette impuissante agitation ni une pensée qu'on ait pu appliquer, ni un pamphlet qu'on puisse lire. La Ligue nous a légué sa piquante Ménippée, connue encore aujourd'hui de tous les hommes lettrés; mais qui connaît les livrets de la Fronde? La plus insipide trivialité a imprimé l'ennui et le dégoût sur ces écrits qui, de 1648 à 1652, ont jeté dans la société ce mélange confus de cris de fureur, de gaités obscènes, de sacriléges mysticités[2], de diffamations cyniques, d'idées sanguinaires re-

[1] *Extrait du livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis en France, pour l'année 1649 et suivantes.* Ce manuscrit, conservé dans les archives de l'État, est déclaré contenir vérité par le grand prieur et les religieux de Saint-Denis, qui ont signé ce certificat historique d'un nouveau genre. Le moine, auteur de cette relation, nous révèle, à la charge du prince de Condé, un fait politique d'une haute gravité; il s'agit d'un émissaire du prince, caché dans l'abbaye de Saint-Denis : « Ce monsieur le comte de Gaucourt, fort homme d'honneur et fort intelligent, « étoit venu pour traiter avec M. le cardinal pour les intérêts de M. le Prince, « comme il me l'a dit plusieurs fois. Et c'est ainsi que les princes se jouent des « peuples. M. le Prince, qui ne sembloit désirer rien tant que la sortie du cardinal « Mazarin, qui ne protestoit autre chose, dans le parlement et dans toutes les assem- « blées, qu'il n'avoit autre intérêt à faire la guerre que de chasser le Mazarin, le « commun ennemi de l'État; qui se servoit de tous les moyens possibles pour main- « tenir et pour accroître la haine que le peuple avoit conçue pour le cardinal Mazarin, « avoit néantmoins un homme de créance caché chez nous pour traiter et faire ses « accommodements avec ce même cardinal, auquel il protestoit qu'il avoit désir de « vivre en amitié avec lui, et qu'il emploieroit son pouvoir à le maintenir, pourvu « qu'il lui voulût accorder ce qu'il lui demandoit. » L'Extrait du livre des choses mémorables a été imprimé à la suite des registres de l'Hôtel de ville. — [2] Voyez, dans le *Choix de mazarinades*, *La Croysade*, où l'on fait intervenir la messe, la croix, l'Évangile et le nom de Dieu pour sanctifier le meurtre, t. II, p. 352. Les moines, qui n'avaient plus alors l'empire qu'ils exerçaient sur la population de la Ligue, ont parfois cependant essayé de se faire un rôle dans la Fronde : ne pouvant plus porter l'arquebuse, ils s'armèrent de marionnettes. C'est ce que nous apprend une *Lettre à monsieur le Cardinal*, pièce en vers burlesques, signée Nicolas Le Dru, et dont l'auteur était l'abbé de Laffemas. Cette mazarinade (de plus de 600 vers), l'une de celles qui eurent le plus de vogue, est remplie de

vêtues d'images grotesques, de folles chansons provoquant à l'assassinat et à l'incendie, enfin de railleries sans aiguillon et de malédictions sans véritable colère.

Le burlesque alors à la mode, genre dans lequel il semblait convenu qu'avec du gros sel on assaisonnait suffisamment d'insipides écrits, rendait la malice facile et ouvrait le champ aux esprits les plus vulgaires; chacun, armé de cette plaisanterie à la fois fade et grossière, donnait son coup de griffe au parlement, aux princes, à la reine, et surtout à Mazarin. On le sait, le moindre grimaud s'érigeait en écrivain politique, le colporteur sans ouvrage devenait pamphlétaire et croyait déroger; telle cuisinière, nommée par Naudé, se hâtait de laver sa vaisselle pour prendre la plume; nous avons déjà parlé de ce Bonair qui se vantait d'avoir composé cent cinquante pamphlets à lui seul : « Je te puis asseu« rer, dit Mascurat à son interlocuteur, que neuf ou dix personnes, dont « la plus sçavante ne pourroit pas décliner son nom, en ont fait plus de « trois cents [1]. » Dans leur ironique remercîement à monseigneur le cardinal Mazarin, les imprimeurs lui disent : « Une moitié de Paris imprime « ou vend des imprimez; l'autre en compose; le parlement, les prélats, « les docteurs, les prestres, les moines, les hermites, les religieuses, « les chevaliers, les advocats, les procureurs, leurs clercs, les secré« taires de Saint-Innocent, les filles du Marais, enfin le cheval de bronze « et la Samaritaine écrivent et parlent de vous [2]. » En bonne foi quelle sagesse de vues, quelle hauteur de pensée, quelle délicatesse ou quelle force de style pouvait-on espérer de cette tourbe d'écrivains pullulant dans un bourbier d'émeute?

Il va sans dire qu'en essayant de donner ainsi une idée du caractère général des pamphlets de la Fronde, nous ne prétendons pas que rien de ce qui fut lancé dans ce tourbillon ne vaille la peine d'être distingué; loin de là, il est quelques écrits qui, sans avoir échappé à l'oubli,

détails piquants, parmi lesquels se trouvent les marionnettes des Théatins. L'abbé de Laffemas y traite un peu ces bons religieux en comédiens de Mazarin : « Vostre « troupe théatine, » dit-il à l'Éminence. Sur quoi une note contemporaine ajoute : « Les Théatins, outre la prédication qu'ils faisoient, cet advent dernier, en italien, « voulant émouvoir l'assemblée par les yeux aussi bien que par les oreilles, faisoient « parestre des petits personnages pareils à ceux qu'on voit passer au-dessus de « l'horloge du Marché Neuf quand les heures sonnent, pour représenter quelque « histoire sainte; ce qui tenoit plus de l'artifice de l'Italien que de la dévotion du « François. » (*Choix, etc.*, I, 300.) — [1] *Mascurat*, p. 8. — [2] *Choix de Maz.* t. I, p. 200. Les imprimeurs n'auraient pas dû oublier, dans leur litanie, « les poëtes « du Pont Neuf, ces héros de papier brouillard, » comme les appelle Cyrano Bergerac dans sa *Lettre contre les Frondeurs*.

doivent échapper au mépris que mérite la cohue des pamphlets. Sans les donner aujourd'hui comme des modèles, on comprendra qu'ils aient pu plaire aux contemporains, passionner les acteurs de la lutte, piquer la curiosité des simples spectateurs et occuper l'attention des honnêtes gens.

Plus de vingt ans après que ce feu de paille de la Fronde s'était éteint, Mme de Sévigné en remuait encore les cendres pour y chercher quelque étincelle des émotions de sa jeunesse. « Je m'amuse les soirs à « lire l'*Histoire de la prison et de la liberté de M. le Prince*[1] (écrivait-elle « à Mme de Grignan le 27 novembre 1675), on y parle sans cesse de « notre cardinal. Il me semble que je n'ai que dix-huit ans. Je me sou« viens de tout, cela divertit fort[2]. »

Balzac, au temps même des pamphlets, se plaignait, comme d'un véritable malheur, de n'en pouvoir lire quelques-uns. Citons ce passage d'une lettre à Conrard; il y a là un crayon de la Fronde qui ne manque ni de grâce, ni surtout de vérité : « Dieu veuille calmer vostre Paris et « rasseurer nos provinces. Ne fera-t-il jamais descendre du ciel en terre « cette fille bien-aimée pour laquelle je soupire jour et nuit? Il y a dans « la maladie de l'Estat je ne sçay quoy de divin qui se mocque de la rai« son humaine; Aristote, Tacite et Machiavel ne verroient goute dans « nos ténèbres. Toute la prudence est icy accablée par la force du des« tin.... Quel malheur d'estre privé si longtemps de la consolation de « nos livres, de nos chastes et innocentes voluptez; de ne voir plus rien « du Port-Royal, ni de la boutique des Elzeviers? de ne pouvoir lire ni « la Remonstrance de M. Salmonnet, ni les vers de M. Ménage, ni les « sermons de M. Ogier[3]?... » Personne ne se souvient de Salmonnet, ni de cette Remontrance[4], si chère à Balzac. On ne sait guère non plus que Balzac lui-même a paru un instant dans cette arène où se lançaient de tous côtés épigrammes, chansons, triolets, lettres, requêtes, manifestes,

[1] Paris, 1651. Le pamphlet était d'un frondeur connu, Claude Joly, chanoine official et grand chantre de Notre-Dame. Madame de Sévigné fait bon marché du style de Joly; M. Moreau n'a point placé cette pièce dans son recueil, quoique, dans la *Bibliographie*, il la juge plus favorablement que ne fait Mme de Sévigné (t. II, p. 52). — [2] Il est un de ces pamphlets, *L'agréable conférence de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps* (1649), qui a eu la chance unique d'être réimprimé quatre-vingt-cinq ans après sa première apparition; on l'a publié de nouveau à Troyes en 1735. Naudé l'avait classé « entre les plus agréables « et ingénieux livrets que l'on ait faits contre le cardinal. » Mascurat, p. 219. — [3] Lettre du 20 juillet 1652, t. Ier, p. 948 de l'édit. in-fol. — [4] M. Moreau note cette pièce parmi les plus rares (*Bibliogr.* t. III, p. 102), mais il ne l'a point recueillie dans son choix.

dissertations, récits, plaintes, apologies, anathèmes, enfin la passion sous toutes les formes et dans tous les styles. Là se rencontraient des hommes célèbres alors à divers titres, et dont on n'a pas encore oublié les noms : Blot, Marigny, Scarron, Sarrazin, Patru, Silhon, l'abbé d'Aubignac, l'abbé de Bourzéis, Mézeray, Marca l'archevêque de Toulouse, Godeau l'évêque de Grasse, le P. Faure, confesseur de la reine, De Mesme, président à Mortier, Duportail, conseiller au parlement, Guy-Joly, conseiller au Châtelet, Fouquet de Croissy, l'un des plénipotentiaires de Munster, le comédien-poëte Montfleury, le coadjuteur, le duc de Beaufort, le prince de Condé, d'autres encore.

Toutefois ne vous fiez pas aux noms; Retz lui-même, cet homme né tribun, doué au suprême degré de tous les instincts de la sédition et des agitations populaires, cet admirable écrivain de mémoires, n'a été qu'un médiocre auteur de pamphlets. On en peut juger par ceux que l'éditeur a recueillis, et sans doute il n'a pas choisi les moins bons.

M. Moreau a donné, dans son introduction à la *Bibliographie des mazarinades*, une liste d'une cinquantaine de pièces qu'il annonce comme « très-amusantes et très-gaies, ou très-hardies et très-importantes[1]; » et puis il allonge cette liste par des *et cætera* dont on peut étendre l'élasticité autant qu'on voudra. Il a publié ensuite, en deux volumes, une collection de mazarinades au nombre de quatre-vingt-quinze, dont plusieurs par extrait seulement. Mais plus le choix est fait avec soin et discernement, mieux il prouve que ce choix même était vraiment impossible.

Quel sera le motif de préférence parmi cette innombrable collection de pamphlets?

Leur rareté? Mais les plus rares sont quelquefois les plus insipides. Aussi M. Moreau a-t-il eu le bon goût d'omettre la plupart de ceux qui sont aujourd'hui les plus difficiles à trouver.

L'audace de l'expression et une liberté de pensée qui va jusqu'à l'extrême licence? Mais ceux-ci ne peuvent se réimprimer que par fragments, et il en est, précisément parmi les plus célèbres, quelques-uns qu'il faut supprimer en entier, et qu'en effet on chercherait en vain dans ce recueil, tels que la *Custode de la reine qui dit tout*[2].

[1] Introd. p. VII. — [2] M. Moreau en cite sept autres, avec la *Custode*, et de ces huit pièces, « que les amateurs, dit-il, recherchent entre toutes les mazarinades, » il n'a osé réimprimer que celle qui a donné son nom à toutes les autres, et encore en y faisant de larges coupures. (Voy. *Choix de mazarinades*, t. II, p. 241, et, *Bibliographie des mazarinades*, t. I, p. 256, la note curieuse de M. Moreau sur la *Custode*.)

Est-ce, enfin, cette verve de rage, cette exaltation de fou furieux, qui impriment à quelques pièces un cachet si étrange, et par cela même si caractéristique de l'époque? Mais on répugne à reproduire tant de brutalité, de cynisme, ces furibondes rêveries de malade, que l'on comprend dans les accès d'une fièvre de sédition, mais qu'aujourd'hui l'on ne pourrait lire qu'avec dégoût, quelque essentielles que ces pièces puissent être à la connaissance de l'histoire. Ainsi M. Moreau n'a pas recueilli *Le point de l'ovale*, dont on vient de voir un échantillon; ni *La franche Marguerite*, qui, aussi bien que *Le point de l'ovale*, méritait le feu et s'y vit condamnée; ni l'*Avis à la reine d'Angleterre*, que M. Moreau nomme « le « pamphlet le plus audacieux de la Fronde[1]. »

Que reste-t-il donc? Des vers assez vifs, mais sans poésie; des pages d'une prose raisonnable, mais sans élégance[2]. Cette raison, d'ailleurs, est si peu assaisonnée; ces vœux, ces plaintes, ces colères, sont inspirés par des événements déjà si loin de nous, et qui, pour les contemporains eux-mêmes, ont eu des résultats si insignifiants! De tels ouvrages ne pouvaient vivre que par la forme; les mazarinades étaient donc condamnées à un oubli inévitable. Ce fut seulement quatre ans après la Fronde que les *Provinciales* vinrent montrer, bien mieux encore que la Ménippée, le secret de donner un immortel attrait à des écrits inspirés par des intérêts d'un jour. Mais, dans les mazarinades, il n'y a rien pour l'agrément et le plaisir. Ce n'est donc point par passe-temps qu'on les lira, c'est par étude. Ajoutons que cette étude toute spéciale est nécessaire à quiconque aurait besoin de connaître à fond l'histoire de cette courte et curieuse période; elle fournirait une foule de faits, de détails, d'observations, de nuances singulièrement instructifs. On est là au milieu du tumulte de la place publique, de la guerre de faubourgs; on voit les partis en face les uns des autres; on vit parmi toutes ces passions ennemies; on entend leur langage; on assiste réellement à ces tristes scènes d'insultes goguenardes, d'impitoyables violences, de pillages, de meurtres, d'incendies, qu'on ne retrouve guère dans les historiens qu'en tableaux effacés; on a là, si je puis dire, l'histoire vivante qui s'accomplit et se déroule devant vos yeux. Mais, pour que cette étude soit complète, il faut tout lire : un *choix* n'y suffit pas; tandis que la *Bibliographie* de

[1] *Bibliographie des mazarinades*, t. I, p. 149. Il s'agit de la condamnation de Charles Ier. — [2] Voy. *La vérité toute nue, etc.*, pamphlet que l'on compte parmi les meilleurs (*Choix de mazarinades*, t. II, p. 406), et que Mailly (*Esprit de la Fronde*) déclare être la pièce la plus raisonnable de ce temps-là. On jugera, par ce lourd chef-d'œuvre, de ce que peuvent être les autres. On attribue *La vérité toute nue* au P. Faure, quoique Mazarin y soit presque aussi maltraité que les Frondeurs.

M. Moreau est un excellent guide pour un tel travail, un habile indicateur pour tous ces spectacles divers.

Après cette ample moisson de mazarinades, ceux qui pourront venir à la suite de M. Moreau trouveront bien peu à glaner. Les œuvres des auteurs du temps en offriraient peut-être quelques-unes que n'ont point recueillies les faiseurs de collections. Ainsi nous avons, dans Cyrano de Bergerac, une *lettre à Ronscar* (Scarron)[1], et surtout une *lettre contre les Frondeurs*[2], écrite pendant le siége de Paris, où la verve d'injures contre la Fronde, l'intrépidité d'admiration pour Mazarin, enfin toute « la burlesque audace » de Bergerac prêtent à quelques idées sages, et aussi à des extravagances, un air cavalier, un tour piquant, qui méritaient à ces pamphlets une des bonnes places dans l'inventaire de M. Moreau. Nous croyons que le lecteur aurait été bien aise de les y trouver.

Du reste, on ne saurait rendre trop de justice au travail de l'éditeur, au soin qu'il a pris de comparer, d'expliquer toutes les pièces dont il a pu avoir connaissance[3]. Il a trouvé dans cette étude l'occasion d'une foule de rectifications qui corrigent les collecteurs d'anecdotes et aussi les meilleurs bibliographes, Tallemant des Réaux, Charles Nodier, Debure, Barbier, M. Brunet[4]. Il donne, chemin faisant, des notices qui suppléent aux lacunes des dictionnaires biographiques les moins incomplets. Au moyen d'un travail facile, cette *Bibliographie des mazarinades* pourra se joindre, comme un très-utile catalogue, à toutes les collections des bibliothèques. Enfin on doit considérer la publication de ce livre comme un précieux secours préparé pour l'étude de l'époque historique à laquelle il se rapporte[5].

M. AVENEL.

[1] *Les Œuvres diverses de M. de Cyrano Bergerac*, lettre XI, p. 187; in-12, Paris, chez Sercy, 1659. — [2] *Id.* lettre XXI, p. 264. — [3] Il est sans doute des collections que M. Moreau n'a pas examinées, et nous le regrettons, mais il a vu les plus complètes. Pour avoir les meilleurs textes, il a comparé les imprimés aux pièces manuscrites, quand il les a rencontrées; il a profité aussi des notes que les lecteurs contemporains ont quelquefois consignées sur la marge des livrets. — [4] Il convient de justifier ici M. de Monmerqué d'une erreur que lui reproche M. Moreau, au sujet du titre d'un pamphlet : *Le véritable récit de ce qui s'est passé et fait à l'assassinat commis proche l'hôtel de Scomberg, etc.* Les deux titres, celui qu'a donné M. de Monmerqué et celui que donne M. Moreau, sont également exacts; le pamphlet a eu deux éditions. De là vient la petite différence remarquée par M. Moreau. Nous avons vu, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, l'édition qui porte le titre cité par M. de Monmerqué. — [5] C'est un témoignage qui déjà a été publiquement donné à M. Moreau par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans un rapport sur les prix : « Par sa persévérance à découvrir, à lire, à apprécier plus de quatre mille pamphlets, « dont la masse avait fait reculer les historiens, il leur a rendu un service signalé. »

Le LOTUS DE LA BONNE LOI, *traduit du sanscrit, accompagné d'un commentaire et de vingt et un mémoires relatifs au bouddhisme, par M. E. Burnouf, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1852, 1 vol. in-4°, IV-897 pages.

RGYA TCH'ER ROL PA, *ou Développement des jeux, contenant l'histoire du Bouddha Çâkyamouni, traduit sur la version tibétaine du Bkah-Hgyour et revu sur l'original sanscrit (Lalitavistara), par Ph. Ed. Foucaux, membre de la Société asiatique de Paris.* 1re partie, texte tibétain, II-388 pages; 2e partie, traduction française, LXV-425 pages, in-4°. Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1847-1848.

DE LA MORALE ET DE LA MÉTAPHYSIQUE DU BOUDDHISME.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Caractère et vie de Çâkyamouni.

Resté seul dans son ermitage d'Ourouvilva, Siddhârtha continua ses méditations, s'il ralentit ses austérités. C'est dans cette solitude qu'il acheva, selon toute apparence, d'arrêter pour jamais et les principes de son système et les règles de la discipline qu'il comptait proposer à ses adhérents. Il prit dès lors personnellement la tenue et les habitudes qu'il devait leur imposer plus tard; et, par son propre exemple, il crut devoir prévenir les résistances que ses préceptes austères pourraient rencontrer parmi ses sectateurs même les plus enthousiastes. Depuis six ans qu'il errait de villes en villes, de forêts en forêts, le plus souvent sans abri, et ne reposant que sur le sol, les vêtements que le chasseur lui avait jadis cédés tombaient en lambeaux. Il fallait les renouveler; voici comment il les remplaça. Une esclave de Soudjâtâ, la fille du chef d'Ourouvilva qui se montrait si dévouée pour lui, et qui continuait à le nourrir, de concert avec dix de ses compagnes,

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mai, page 270; et, pour le deuxième, celui de juin, page 353.

était morte. On avait enterré cette femme dans le cimetière voisin. Son corps avait été enveloppé d'une toile de çâna, espèce de lin assez grossier. Siddhârtha, quelques jours après, creusa la terre et reprit le linceul. Puis, « voulant montrer ce que doit faire un religieux, » il lava ce linceul tout rempli de terre dans un étang; et le façonna de ses propres mains en le cousant. Le lieu où il s'assit en ce moment, reçut depuis lors le nom de Pânçoukoulasivana, c'est-à-dire, la couture du linceul[1]. De là vient que, dans la suite, il ordonna que ses religieux ne se couvrissent que de haillons rapiécés, qu'ils devaient recueillir, dans les rues, sur les routes et même dans les cimetières. Qui d'entre eux aurait osé se plaindre ou résister quand le rejeton illustre d'une grande famille royale, l'unique héritier des Çâkyas, abandonnant la puissance et la richesse, avait imposé ces lugubres vêtements à sa jeunesse et à sa beauté ?

Cependant le terme de ces longues et pénibles épreuves approchait. Siddhârtha n'avait plus qu'un seul pas à franchir. Il connaissait ses futurs adversaires; il se connaissait lui-même; il était sûr de leur faiblesse et de ses forces; mais sa modestie éprouvait quelques derniers scrupules. Chargé du salut des créatures, il se demandait s'il avait enfin obtenu cette vue définitive et immuable de la vérité qu'il devait enseigner au monde : « Par tout ce que j'ai fait et acquis, » se disait-il quelquefois, « j'ai de beaucoup dépassé la loi humaine; mais je ne suis pas « encore arrivé à distinguer clairement la vénérable sagesse. Ce n'est « pas là encore la voie de l'intelligence. Cette voie ne peut mettre un « terme irrévocable ni à la vieillesse, ni à la maladie, ni à la mort[2]. » Puis il revenait aux méditations de son enfance; il se rappelait ces premières et splendides visions qu'il avait eues jadis dans le jardin de son père, à l'ombre d'un djambou; et il se demandait si sa pensée, mûrie par l'âge et par la réflexion, tenait bien toutes les merveilleuses promesses que s'était faites sa jeune imagination[3]. Pouvait-il bien être le sauveur du genre humain?

Dans une de ces fréquentes extases qu'avait le jeune solitaire, après une méditation qui paraît avoir duré, presque sans interruption, pendant une semaine, Siddhârtha crut pouvoir, dans toute la sincérité de son

[1] M. Éd. Foucaux, *Rgya tch'er rol pa*, ch. XVIII, p. 256. L'esclave de Soudjâtâ, dont le Bouddha revêtit le funèbre vêtement, s'appelait Râdhâ. Pour les détails qui précèdent et ceux qui vont suivre, il faut toujours comparer le *Foe-Koue-Ki* et l'histoire de *Hiouen-Thsang*, avec le Lalitavistara et la légende d'Açoka dans l'*Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 382 et suiv. — [2] M. Éd. Foucaux, *Rgya tch'er rol pa*, t. II, ch. XVIII, p. 253. — [3] *Idem, ibid.*

cœur, se répondre à lui-même affirmativement : « Oui, il avait enfin « trouvé la voie forte du grand homme, la voie du sacrifice des sens, « la voie infaillible et sans abattement, la voie de la bénédiction et de « la vertu, la voie sans tache, sans envie, sans ignorance et sans pas- « sion[1]; la voie qui montre le chemin de la délivrance, et qui fait que « la force du démon n'est pas une force; la voie qui fait que les régions « de la transmigration ne sont pas des régions; la voie qui surpasse « Çakra, Brahma, Mahésvara et les gardiens du monde; la voie qui « mène à la possession de la science universelle, la voie du souvenir et « du jugement, la voie qui adoucit la vieillesse et la mort, la voie « calme et sans trouble, exempte des craintes du démon, qui conduit « à la cité du Nirvâna[2]. » En un mot, Siddhârtha crut, à ce moment suprême, pouvoir se dire qu'il était enfin le Bouddha parfaitement accompli, c'est-à-dire, le sage dans toute sa pureté, sa grandeur, et dans sa puissance plus qu'humaine, plus que divine.

Le lieu où Siddhârtha devint enfin Bouddha est aussi fameux dans la légende que Kapilavastou, le lieu de sa naissance, Ourouvilva, le lieu de sa retraite des six années, et Kouçinagarâ le lieu de sa mort. L'endroit précis où se révéla le Bouddha est appelé Bodhimanda, c'est-à-dire « le siége de l'intelligence[3]; » et la tradition a conservé les moindres détails de cet acte solennel. En se rendant des bords de la Nairandjanâ, à Bodhimanda, le Bodhisattva[4] rencontra près de la route, à sa droite, un marchand d'herbes, qui coupait « une herbe douce, « flexible, propre à faire des nattes, et d'une odeur très-suave. » Le Bodhisattva se détourna de son chemin; et, allant à cet homme, nommé Svastika, il lui demanda de l'herbe qu'il fauchait; puis, s'en faisant un

[1] M. Éd. Foucaux, *Rgya tch'er rol pa*, t. II, ch. XIX, p. 261. — [2] *Idem, ibid.* ch. XIX, p. 262. — [3] *Idem, ibid.* Voir aussi M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 386, et le *Foe-Koue-Ki*, p. 281 et suiv. Il ne faut pas confondre Bodhi avec Bouddhi. Les deux mots ont le même sens en sanscrit et tous deux signifient l'intelligence; seulement le premier s'applique particulièrement à cet état d'intelligence qu'atteint le Bouddha quand il est parfaitement accompli; l'autre n'exprime que l'intelligence en général. Voir, pour la Bodhi, le *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 796, appendice n° XII. Tout ce récit se retrouve dans une légende chinoise traduite par M. Klaproth. Voir le *Foe-Koue-Ki*, ch. XXXI, p. 285 et suiv. D'après le *Lotus de la bonne loi*, il semblerait que Bodhimanda était situé dans l'intérieur d'une ville appelée Gâyâ : voir la traduction de M. E. Burnouf, p. 191. D'après le *Rgya tch'er rol pa*, Bodhimanda serait près du mont Gâya : voir la traduction de M. Éd. Foucaux, p. 378. *Hiouen-Thsang* (voir l'histoire de sa vie, par M. Stanislas Julien, p. 140), parle d'une ceinture de montagnes près de Bodhimanda. — [4] Le Bodhisattva est le futur Bouddha, c'est-à-dire l'être qui a toutes les qualités requises pour devenir Bouddha, mais qui ne l'est pas encore entièrement.

tapis, la pointe du gazon en dedans et la racine en dehors, il s'assit, les jambes croisées, le corps droit, et tourné à l'orient, au pied d'un arbre qui est appelé « l'arbre de l'intelligence, » Bodhidrouma[1]. « Qu'ici, « sur ce siége, dit-il en s'asseyant, mon corps se dessèche, que ma peau, « ma chair et mes os se dissolvent, si, avant d'avoir obtenu l'intelli-« gence suprême, je soulève mon corps de ce gazon où je l'assieds[2]. » Il y resta tout un jour et toute une nuit sans mouvement, et ce fut à la dernière veille, au moment du lever de l'aurore, à l'instant où l'on est le plus endormi, et comme le disent les Tibétains, à l'instant où l'on bat le tambour[3], que, s'étant revêtu de la qualité de Bouddha parfaitement accompli, et de celle de l'intelligence parfaite et accomplie, il atteignit la triple science (Trividiyâ) : « Oui, s'écria-t-il alors, oui, c'est « ainsi que je mettrai fin à cette douleur du monde, » et, frappant la terre avec sa main : « Que cette terre, ajouta-t-il, soit mon témoin; elle « est la demeure de toutes les créatures; elle renferme tout ce qui est « mobile ou immobile, elle est impartiale; elle témoignera que je ne « mens pas[4]. »

Si le genre humain n'était pas sauvé, comme put le croire à ce moment Siddhârtha, du moins une religion nouvelle était fondée. Le Bouddha avait alors trente-six ans.

L'arbre sous lequel il s'assit à Bodhimanda était un figuier de l'espèce appelée *pippala*[5]; et la vénération des fidèles ne tarda pas à l'entourer d'un culte fervent, qui dura de longs siècles[6]. Dans l'année 632 de notre ère, c'est-à-dire onze cents ans tout au moins après la mort du Bouddha, Hiouen-Thsang, le pèlerin chinois, vit encore le Bodhidrouma ou l'arbre qui passait pour l'être. C'était à peu près à quinze lieues de Râdjagriha, la capitale du Magadha[7]; et non loin de la Nairandjanâ, comme l'in-

[1] M. Éd. Foucaux, *Rgya tch'er rol pa*, t. II, ch. XIX, p. 262, 273, 277. On appelle aussi cet arbre Târâyana, c'est-à-dire, Qui fait traverser l'océan de la vie. *Id. ib.* p. 356. — [2] La position que prit le Bodhisattva à Bodhimanda est celle que lui donnent tous les monuments figurés, statues, bas-reliefs, tableaux, etc., qu'on a découverts ou observés dans l'Inde; voir, pour un récit un peu différent, le *Lotus de la bonne loi*, de M. E. Burnouf, p. 414. — [3] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. XXII, p. 331 et 335. — [4] *Id. ib.* p. 336 et 305. — [5] Voir Fa-Hian dans le *Foe-Koue-Ki* de M. Abel Rémusat, ch. XXXIV, p. 276, avec les notes très-instructives de M. Klaproth, et l'*Histoire de la vie de Hiouen-Thsang et de ses voyages*, par M. Stanislas Julien, p. 141. On dit aussi que cet arbre était un sâla ou un tâla; voir le *Foe-Koue-Ki*, p. 290, note extraite d'une légende chinoise par M. Klaproth. — [6] D'après l'*Açoka avadana* ou *légende d'Açoka*, c'est le roi Açoka qui fit construire des stoûpas dans tous ces lieux consacrés. Voir M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. indien*, p. 386, 388. Un rameau du Bodhidrouma fut miraculeusement transporté à Ceylan, *Foe-Koue-Ki*, p. 343. — [7] *Id. ib.* p. 139.

dique le *Lalitavistara*[1]. L'arbre était protégé par des murs en briques très-élevés et fort solides, qui avaient une étendue considérable de l'est à l'ouest, et se rétrécissaient sensiblement du nord au sud. La porte principale s'ouvrait à l'est en face de la rivière Nairandjanâ. La porte du midi était voisine d'un grand étang, sans doute celui où Siddhârtha avait lavé le linceul. A l'ouest était une ceinture de montagnes escarpées; et la partie du nord communiquait avec un grand couvent. Le tronc de l'arbre était d'un blanc jaune; ses feuilles étaient vertes et luisantes, et, d'après ce qu'on dit au voyageur, elles ne tombaient ni en automne ni en hiver. Seulement, lui dit-on aussi, le jour anniversaire du Nirvâna du Bouddha, elles se détachent tout d'un coup pour renaître le lendemain plus belles qu'auparavant[2]. Tous les ans, les rois, les ministres et les magistrats se rassemblaient encore, à pareil jour, au-dessous de cet arbre, l'arrosaient avec du lait, allumaient des lampes, répandaient des fleurs et se retiraient après avoir recueilli les feuilles qui étaient tombées.

Près de « l'arbre de l'Intelligence, » Hiouen-Thsang vit une statue du Bouddha devant laquelle il se prosterna; on en attribuait l'érection à Maitréya, l'un des disciples les plus renommés du maître. Tout à l'entour de l'arbre et de la statue, et dans un espace très-resserré, on voyait une foule de monuments sacrés dont chacun rappelait quelque pieux souvenir. Il ne fallut pas moins de huit à neuf jours au dévot chinois pour les adorer tous l'un après l'autre[3]. C'étaient des stoûpas et des vihâras ou monastères, de diverses grandeurs et de diverses formes. On y montrait surtout à l'admiration des fidèles le Vadjrâsanam, c'est-à-dire le Trône de Diamant[4], l'un des siéges, sans doute, dont quelque prince avait fait présent au Bouddha, et qui devait disparaître un jour quand les hommes seraient moins vertueux, à ce que croyait la superstition populaire.

Je n'hésite pas à penser qu'à l'aide des indications si précises que nous

[1] Comparer les citations qui viennent d'être faites un peu plus haut d'après le *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux. On peut voir aussi, dans la *légende d'Açoka*, *Introd. à l'hist. du bouddh. indien* de M. E. Burnouf, p. 393, comment la femme du roi Açoka, Tishya Rakshitâ, essaya de faire périr l'arbre Bodhi, pour lequel le roi faisait d'énormes dépenses. Voir aussi Fa-Hian dans le *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, ch. XXXII. — [2] *Histoire de la vie d'Hiouen-Thsang et de ses voyages*, par M. Stanislas Julien, p. 139, 140, 142. — [3] *Idem, ibid.* p. 143. — [4] *Idem, ibid.* p. 140. Le Vradjrâsanam, dans l'aveugle crédulité des populations bouddhiques, passait pour être contemporain de la création, ou plutôt il s'était élevé en même temps que le ciel et la terre. Tout bodhisattva qui voulait devenir bouddha devait s'asseoir sur ce trône : s'il s'asseyait ailleurs, la terre perdrait son équilibre. *Id. ib.* p. 143; voir aussi M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 387.

donnent le *Lalitavistara*, Fa-Hian et Hiouen-Thsang, il ne fût possible de retrouver Bodhimanda; et je ne serais pas étonné que quelque jour un des officiers de l'armée anglaise, si intelligents et si courageux, ne nous apprît qu'il a fait cette découverte; elle vaudrait certainement toutes les peines qu'elle aurait coûtées et que probablement on ne se donnerait pas en vain. La configuration des lieux n'a pas changé; et, si les arbres ont péri, les ruines de tant de monuments doivent avoir laissé sur le sol des traces reconnaissables.

Cependant la retraite du Bouddha sous le figuier sacré de Bodhimanda, sous le Târâyana, n'était pas si étroite qu'il n'y fût déjà visité. Sans compter Soudjâtâ et ses jeunes compagnes, qui nourrissaient le Bouddha de leurs aumônes, il y vit au moins deux autres personnes, qu'il convertit à la foi nouvelle. C'étaient deux frères, tous deux marchands, et qui passaient près de Bodhimanda revenant du Sud, et remportant au Nord, d'où ils étaient partis, des marchandises considérables. La caravane qui les suivait était nombreuse, puisqu'elle conduisait plusieurs centaines de chariots. Quelques attelages s'étant embourbés, les deux frères, qui se nommaient Trapousha et Bhallika, s'adressèrent au saint ascète pour sortir d'embarras; et, tout en suivant ses avis, ils furent touchés de sa vertu et de sa sagesse surhumaines. « Les deux frères, dit « le *Lalitavistara*, ainsi que tous leurs compagnons, allèrent en refuge « dans la loi du Bouddha[1]. »

Malgré ce premier succès de bon augure, le Bouddha hésitait encore. Il était désormais certain d'avoir la pleine possession de la vérité. Mais comment serait-elle accueillie par les hommes? Il apportait aux créatures la lumière et le salut; mais voudraient-elles ouvrir les yeux? entreraient-elles dans la voie où on les conviait à marcher? Le Bouddha se retira donc de nouveau dans la solitude; et, y étant resté dans la contemplation, il méditait ainsi en son cœur : « La loi qui vient de moi est « profonde, lumineuse, déliée, difficile à comprendre; elle échappe à « l'examen; elle est hors de la portée du raisonnement, accessible seu« lement aux savants et aux sages; elle est en opposition avec tous les « mondes. Ayant abandonné toute idée d'invidualité, éteint toute no« tion, interrompu toute existence par la voie du calme, elle est invi« sible en son essence de vide; ayant épuisé le désir, exempte de pas« sion, empêchant toute production de l'être, elle conduit au Nirvâna.

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. xxiv, p. 357 et 363, et M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. indien*, p. 389. Le vase d'or dans lequel les deux frères avaient offert au Bouddha le lait de leur vache, se nomma depuis *Abouchandra*, c'est-à-dire, Qui rassasie.

« Mais si, devenu Bouddha vraiment accompli, j'enseigne cette loi, les « autres êtres ne la comprendront pas; et elle peut m'exposer à leurs in« sultes. Je ne me laisserai point aller à ma miséricorde[1]. » Trois fois le Bouddha fut sur le point de succomber à cette faiblesse[2]; et peut-être eût-il renoncé pour jamais à sa grande entreprise, satisfait d'avoir trouvé pour lui seul le secret de la délivrance éternelle; mais une suprême réflexion vint le décider et trancher sans retour ses irrésolutions : « Tous « les êtres, se dit-il, qu'ils soient infimes, médiocres ou élevés, qu'ils « soient très-bons, moyens ou très-mauvais, peuvent être rangés en trois « classes : un tiers est dans le faux et y restera; un tiers est dans le vrai; « un tiers est dans l'incertitude. Ainsi un homme, au bord d'un étang, « voit des lotus qui ne sont pas sortis de l'eau, d'autres qui sont au ni« veau de l'eau, d'autres enfin qui sont élevés au-dessus de l'eau. Que « j'enseigne ou que je n'enseigne pas la loi, cette partie des êtres, qui « est certainement dans le faux, ne la connaîtra pas; que j'enseigne ou « que je n'enseigne pas la loi, cette partie des êtres, qui est certainement « dans le vrai, la connaîtra. Mais cette partie des êtres qui est dans l'in« certitude, si j'enseigne la loi, la connaîtra; si je n'enseigne pas la loi, « elle ne la connaîtra pas[3]. »

Le Bouddha se sentit alors « pris d'une grande pitié pour cet assem« blage d'êtres plongés dans l'incertitude; » et ce fut une pensée de miséricorde qui le décida[4]. Il allait ouvrir aux êtres, depuis longtemps égarés dans leurs pensées mauvaises, la porte de l'immortalité[5], en leur révélant les Quatre vérités sublimes, qu'il venait enfin de comprendre, et l'Enchaînement mutuel des causes.

Une fois fixé sur les bases de sa doctrine, et résolu de tout braver pour en propager les bienfaits, Siddhârtha se demanda quels seraient ceux à qui d'abord il la communiquerait. Sa première pensée fut pour ses anciens maîtres de Râdjagriha et de Vaiçâlî. Tous deux l'avaient naguère accueilli; il les avait trouvés tous les deux purs, bons, sans passion, sans envie, pleins de science et de sincérité. Il leur devait de par-

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. xxv, p. 368. — [2] *Idem, ibid.* p. 370. Je montrerai plus loin comment la légende fait intervenir l'armée innombrable des dieux dans ces délibérations du Bouddha. Ici je ne le considère qu'à un point de vue tout individuel et tout humain. — [3] *Idem, ibid.* p. 364, 368, 372. — [4] *Idem, ibid.* p. 373. — [5] *Idem, ibid.* p. 371. Voir aussi un passage très-curieux du *Djina alamkâra* singhalais, *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 376. Pour les Quatre vérités sublimes, dont il sera question plus bas dans l'examen de la métaphysique du bouddhisme, voir le mémoire spécial de M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 517, appendice n° 5; pour l'Enchaînement mutuel des causes, *ibid.* p. 530, appendice n° 6.

tager avec eux la lumière nouvelle qui l'éclairait lui-même, et qu'ils avaient jadis vainement cherchée ensemble. Avant d'aller prêcher sa doctrine à Varânaçî, la ville sainte, il voulait instruire Roudraka, le fils de Râma, et Arâta Kâlâma dont il avait conservé un souvenir reconnaissant. Mais, dans l'intervalle, tous deux étaient morts [1]. En l'apprenant, le Bouddha fut saisi d'un profond regret; il les eût sauvés l'un et l'autre, et ceux-là certainement n'eussent point tourné en dérision l'enseignement de la loi. Sa pensée se reporta donc sur les cinq disciples qui avaient longtemps partagé sa solitude, et qui l'avaient entouré de soins pendant qu'il pratiquait ses austérités. Il est vrai qu'ils l'avaient quitté par un excès de zèle; mais « ces cinq personnages de bonne caste n'en « étaient pas moins très-bons, faciles à discipliner, à instruire, à purifier « complétement; ils étaient faits aux pratiques austères; évidemment ils « étaient tournés vers la route de la délivrance, et déjà ils étaient affran- « chis des obstacles qui la ferment à tant d'autres [2]. » Eux non plus ne feraient point d'injure au Bouddha. Il résolut de les aller trouver.

Il quitta donc Bodhimanda, en se dirigeant au nord, franchit le mont Gâya qui en était peu éloigné [3], et où il prit un repas [4], et s'arrêta successivement à Rohitavastou, Ourouvilvakalpa, Anâla et Sârathi [5], où des maîtres de maison lui offrirent l'hospitalité. Il parvint ainsi à la grande rivière Gangâ, le Gange. Elle coulait à pleins bords dans cette saison, et elle était extrêmement rapide. Le Bouddha dut s'adresser à un batelier pour la passer; mais, comme il n'avait pas de quoi acquitter le péage, ce ne fut pas sans peine qu'il put traverser à l'autre rive. Dès que le roi Bimbisâra apprit la difficulté qui l'avait arrêté quelques instants, il abolit le péage pour tous les religieux.

A peine arrivé dans la grande ville de Bénarès, le Bouddha se rendit auprès de ses cinq disciples, qui se trouvaient alors dans un bois appelé le Bois de l'antilope (Mriga-dâva), lieu appelé aussi Rishipatana [6]. Ceux-ci aperçurent de loin Siddhârtha, et tous leurs griefs contre lui

[1] M. Ed. Foucaux, *Rgya tch'er rol pa*, ch. XXVI, p. 376, 377. Comparer aussi le *Lotus de la bonne loi*, trad. de M. E. Burnouf, p. 19, 25, 62 et 69. Le Bouddha entrevoit de grandes difficultés à faire accepter la loi. — [2] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. XXVI, p. 378. — [3] *Idem, ibid.* — [4] *Idem, ibid.* p. 380. Gayâ est aussi le nom d'une ville qui se trouvait dans le voisinage, voir M. E. Burnouf, *Introd. à l'histoire du bouddh. ind.* p. 387, en note. — [5] On ne sait rien de plus sur ces différentes villes. — [6] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. XXVI, p. 381, et M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie d'Hiouen-Thsang*, p. 132. Le *Lalitavistara*, ch. III, p. 21, donne une explication de ces deux noms de Mriga-dâva et de Rishipatana; mais, pour le dernier, l'explication est absurdement fabuleuse.

se réveillèrent; ils n'avaient pas oublié ce qu'ils appelaient sa faiblesse, quand il avait cru devoir cesser d'inutiles austérités; et, pendant qu'il s'approchait d'eux, ils se dirent : « Il ne faut rien avoir de commun avec « lui; il ne faut ni aller au-devant de lui avec respect, ni se lever; il ne faut « lui prendre ni son vêtement de religieux ni son vase aux aumônes; il « ne faut lui donner ni breuvage préparé, ni tapis, ni place pour ses pieds; « s'il nous demande à s'asseoir, nous lui offrirons ce qui dépasse de ces « tapis, où nous garderons nos siéges[1]. » Mais cette froideur et cette malveillance ne purent pas tenir longtemps. A mesure que le maître s'approchait, ils se sentaient mal à l'aise sur leurs siéges, et ils voulaient se lever par un instinct secret qui les dominait malgré eux. Bientôt, ne pouvant plus supporter la majesté et la gloire du Bouddha, ils se levèrent spontanément sans tenir compte de leurs conventions. Les uns lui témoignent leur respect; les autres vont au-devant de lui; ils lui prennent sa tunique, son vêtement de religieux, son vase aux aumônes; ils étendent un tapis et lui préparent de l'eau pour ses pieds, et lui disent : « Âyoushmat (seigneur) Gaoutama[2], vous êtes le bienvenu, dai« gnez vous asseoir sur ce tapis. » Puis, après l'avoir entretenu de sujets propres à le réjouir, ils se placèrent tous d'un seul côté auprès de lui, et ils lui dirent : « Les sens d'Âyoushmat Gaoutama sont parfaitement « purifiés; sa peau est parfaitement pure; le tour de son visage est par« faitement pur. Âyoushmat Gaoutama, y a-t-il en vous, bien au-dessus « de la loi humaine, le discernement de la science vénérable? »

Le Bouddha leur répondit : « Ne me donnez pas le titre d'Âyoushmat. « Longtemps je vous suis resté inutile; je ne vous ai procuré ni secours « ni bien-être. Oui, je suis arrivé à voir clairement l'immortalité et la « voie qui conduit à l'immortalité. Je suis Bouddha; je connais tout, je « vois tout, j'ai effacé les fautes, je suis maître en toutes lois. Venez que « je vous enseigne la loi; écoutez, prêtez attentivement l'oreille; je vous « instruirai en vous conseillant, et votre esprit étant délivré par la des« truction des fautes et par la connaissance manifeste de vous-mêmes, « vous achèverez vos naissances, vous arriverez à être brahmatcharis, « vous aurez fait ce qu'il faut faire, et vous ne connaîtrez plus d'autre « existence après celle-ci; voilà ce que vous apprendrez. » Puis il leur rappela avec douceur le langage peu bienveillant que quelques instants auparavant ils tenaient sur lui[3].

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. XXVI, p. 381. Fa-Hian, dans le *Foe-Koue-Ki* de M. Abel Rémusat, ch. XXXIV, raconte les mêmes faits en les abrégeant. — [2] *Idem. ibid.* p. 382. Gaoutama est le patronymique de Gotama, c'est-à-dire, descendant de Gotama, Gotamide. — [3] *Idem, ibid.* p. 383.

Les cinq disciples, honteux de leur faute, la confessèrent en se jetant à ses pieds, et reconnaissant dans le Bouddha l'instituteur du monde, ils se donnèrent à lui avec foi et respect. Durant ce premier entretien, et jusqu'à la dernière veille de la nuit, le Bouddha leur expliqua sa doctrine; ce furent les premières conversions un peu importantes qu'il opéra.

Varânaçî, que nous avons appelée Bénarès, est plus sainte encore aux yeux des bouddhistes que pour les brahmanes. C'est à Bénarès que le Bouddha prêcha pour la première fois, ou, comme s'exprime le mysticisme bouddhique, qu'il fit tourner pour la première fois la roue de la loi, langage symbolique et sacramentel qu'ont adopté toutes les sectes du bouddhisme, au nord, au sud, à l'est, depuis le Tibet et le Népâl jusqu'à Ceylan et jusqu'à la Chine[1]. Bénarès, si l'on en juge par la description qu'en fait Hiouen-Thsang au VIIe siècle de notre ère[2], ne devait point avoir, au temps du Bouddha, l'importance qu'elle acquit plus tard. Ce devait être cependant, dès cette époque, une ville assez considérable et l'un des principaux foyers du brahmanisme. C'était pour cela sans doute que le Bouddha s'y était rendu. Si, à Vaiçâlî, à Râdjagriha, les brahmanes avaient des écoles de trois cents et de sept cents disciples, il est probable qu'à Bénarès leurs auditeurs étaient encore plus nombreux. Le Bouddha ne pouvait trouver un théâtre plus vaste ni plus redoutable pour produire sa doctrine.

Malheureusement, nous avons peu de détails sur son séjour à Bénarès[3]. Le *Lalitavistara*, qui nous a surtout guidé jusqu'à présent, cesse précisément avec la prédication du Bouddha à ses cinq disciples et ne va point au delà. Les autres Soûtras, qui ne sont point, comme le *Lalitavistara*, une biographie régulière de Çâkyamouni, nous apprennent peu de chose sur les luttes qu'il eut vraisemblablement à soutenir contre les brahmanes de Varânaçî. Au point où nous en sommes arrivé de sa vie, et après avoir assisté à la lente élaboration de ses idées, il eût été curieux de savoir quels furent ses premiers succès et ses premiers revers.

[1] On se rappelle les curieux détails qu'a donnés M. Biot sur les roues à prières des Tibétains, qui ont pris au propre cette expression figurée des premiers Soûtras, et qui, pour prier le Bouddha, font tourner par leurs lamas de grandes roues sur lesquelles sont inscrites des formules sacrées. Voir le *Journal des Savants*, cahier de juin 1845. — [2] Hiouen-Thsang donne à Bénarès deux lieues de long sur une de large; il y vit entre autres monuments un stoûpa haut de cent pieds, et une colonne de pierre haute de soixante-dix, qu'avait élevés Açoka sur l'endroit même où le Bouddha avait fait, pour la première fois, tourner la roue de la loi. Voir M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie d'Hiouen-Thsang*, p. 132 et 133. — [3] Voir le *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, note de M. Klaproth sur le ch. XXII, p. 225.

Mais il faut nous passer de ces renseignements, tout intéressants qu'ils seraient, en attendant que, peut-être, la publication de quelques nouveaux Soûtras nous les procurent. Dans aucun de ceux qui ont été traduits jusqu'à ce jour, nous ne trouvons, pour la suite de la carrière du Bouddha, un récit aussi complet que celui du *Lalitavistara*. La plupart des Soûtras ne comprennent qu'un des actes de sa vie, une de ses prédications; il n'en est pas un seul, si l'on en excepte celui-là, qui se soit attaché à une exposition de son histoire. Il nous est possible cependant, à l'aide des matériaux divers qu'ils nous offrent, de reconstruire cette histoire et de l'achever. La vraisemblance n'y fera pas défaut plus qu'au reste; seulement l'ordre des faits y sera moins certain. Les événements principaux de l'existence du Bouddha y seront racontés un peu confusément, et il nous sera difficile de dire, avec toute l'exactitude désirable, comment ces événements se sont succédé.

Il paraît probable que le séjour de Çâkyamouni à Varânaçî ne fut pas très-prolongé, bien qu'il y ait fait encore quelques autres conversions. La plus grande partie des Soûtras connus jusqu'aujourd'hui nous le montrent soit dans le Magadha à Râdjagriha, soit dans le Koçala à Çrâvastî. C'est dans ces deux royaumes qu'il passa presque tout le reste de sa vie, qui devait durer encore environ quarante ans. Les rois de ces deux contrées le protégent, et ils embrassent l'un et l'autre le bouddhisme. Bimbisâra est le roi du Magadha, et nous avons déjà vu quelle bienveillance il avait témoignée à Siddhârtha[1], quand le jeune prince commençait à peine son apostolat religieux. Cette bienveillance ne se démentit point pendant toute la durée d'un très-long règne. Aussi le Bouddha se plaisait-il beaucoup à séjourner à Râdjagriha, qui était à peu près au centre du royaume[2], et à visiter de là les contrées voisines. Tous ces lieux devaient lui être chers, comme ils devinrent sacrés plus tard pour ses sectateurs. Bodhimanda, Ourouvilva, ainsi que je l'ai dit, étaient à peu de distance[3]. A deux ou trois lieues de la ville s'élevait la montagne appelée le pic ou la tour du Vautour (Gridhrakoûta parvata), dont l'un des sommets, vu de loin, rappelle en effet la forme de cet oiseau, si l'on en croit le témoignage d'Hiouen-Thsang. Le Bouddha aimait à fréquenter cette montagne où se trouvaient de magnifiques ombrages, de fraîches fontaines et des aspects pittoresques et grandioses. C'est là qu'entouré de ses religieux, il prêcha le *Lotus de la bonne loi*, le Mahâ-

[1] Voir plus haut, cahier de juin 1854, p. 367. — [2] *Histoire de la vie de Hiouen-Thsang* de M. Stanislas Julien, p. 153. — [3] Voir plus haut, cahier de juin 1854, p. 369.

pradjnâ Pâramita Soûtra, sans compter un grand nombre d'autres Soûtras [1].

Aux portes mêmes de la ville, au nord, se trouvait un superbe vihâra, où le Bouddha résidait souvent. Ce lieu s'appelait Kalantaka on Kalanta Vénouvana, c'est-à-dire le Jardin des bambous de Kalanta. D'après Hiouen-Thsang [2], Kalanta était un marchand fort riche, qui avait d'abord donné son jardin à des brahmanes : quand il eut entendu la loi sublime, il regretta de le leur avoir donné, et il le leur retira. Il y fit construire une superbe maison qu'il offrit au Bouddha. C'est là que le Bouddha convertit plusieurs de ses plus fameux disciples, Çâripouttra, Maoudgalyâyana et Kâtyâyana [3]; c'est là aussi que devait se réunir le premier concile de ses religieux après sa mort. A une distance plus éloignée de Râdjagriha, il y avait aussi un lieu nommé Nâlanda, où le Bouddha paraît avoir fait d'assez longs et d'assez doux séjours, si l'on en juge par la richesse et le nombre des monuments qu'y éleva plus tard la piété des rois bouddhistes. Dans l'origine, ce lieu était un jardin de manguiers (âmras) appartenant à un riche maître de maison et situé près d'un étang. Cinq cents marchands l'avaient acheté pour en faire don au Bouddha, qui, pendant trois mois, leur avait expliqué la loi en cet endroit. Aussi les rois qui succédèrent à Bimbisâra s'étaient-ils attachés à orner ce lieu des plus splendides constructions : c'étaient des couvents appelés du nom particulier de Sanghârâmas (lieux d'assemblée); ils étaient au nombre de six, tous plus grands les uns que les autres, et un roi les avait fait entourer d'une nouvelle muraille de briques pour les réunir en un seul. Quand Hiouen-Thsang les vit, il les admira comme les plus vastes et les plus beaux édifices de ce genre qu'il eût rencontrés dans l'Inde entière. On y comptait encore, si on l'en croit, dix mille religieux ou étudiants qui étaient entretenus par les libéralités du roi sur le

[1] *Histoire de la vie de Hiouen-Thsang* de M. Stanislas Julien, p. 154; *Foe-Koue-Ki*, p. 253, 269, 270; *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 1 et 287, et aussi l'*Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 100 et 529. Le mot de Gridhrakoûta s'est en partie conservé dans la dénomination actuelle de Guiddhaur ou Guiddore. Les Anglais ont élevé une citadelle sur le point culminant de cette montagne. Il paraît, d'ailleurs, que ce lieu, naturellement fort, avait, dès les plus anciens temps, servi d'asile à des proscrits. D'après la citation de M. E. Burnouf, le *Mahâbhârata* (*Çântiparvan*, chap. XLIX, st. 1796, t. III, p. 428, éd. de Calcutta) parle de Kshattriyas vaincus qui se sont retirés à Gridhrakoûta, pour fuir la vengeance d'un prince. — [2] *Histoire de la vie d'Hiouen-Thsang et de ses voyages*, par M. Stanislas Julien, p. 155 et 156; *Foe-Koue-Ki*, de M. A. Rémusat, chap. XXX, p. 272. — [3] Csoma de Kôrôs, *Vie de Çâkyamouni*, d'après les auteurs tibétains, *Asiat. Research.* t. XX, IIe partie, p. 294; *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, chap. XXX, p. 272, et la note de M. Klaproth, p. 274.

revenu de plusieurs villes chargées tour à tour de les nourrir. Chaque jour il y avait cent chaires ouvertes dans l'intérieur de cet immense couvent, où les élèves ne montraient pas moins de zèle que les maîtres[1]. Par une tolérance non moins surprenante, les sectateurs des dix-huit écoles différentes du Grand Véhicule s'y trouvaient réunis en bonne intelligence; et l'on y enseignait les Védas en même temps que les Soûtras bouddhiques, sans oublier la médecine et les sciences occultes. Je veux bien que le voyageur chinois ait exagéré les choses; mais il n'en demeure pas moins avéré que cet antique séjour du Bouddha était resté, pendant de longs siècles, l'objet d'une vénération profonde. Cet établissement pieux n'avait pas moins de sept cents ans de date quand Hiouen-Thsang le visita, et y reçut, plusieurs mois, une hospitalité généreuse et cordiale.

Bimbisâra, qui était monté fort jeune sur le trône, ne régna pas moins de trente ans encore après sa conversion au bouddhisme[2], mais son fils et son successeur Adjâtaçatrou, qui avait remplacé son père en l'assassinant, ne se montra pas, d'abord, très-favorable à la nouvelle doctrine; il dressa plus d'un piége au Bouddha, d'accord avec Dévadatta, le perfide cousin de Siddhârtha[3]; mais il se laissa toucher enfin aux vertus et aux conseils du Bouddha, et se convertit en faisant l'aveu du crime qui lui avait acquis le pouvoir suprême. Tout un Soutta singhalais, le Sâmanna Phala Soutta, est consacré au récit de cette conversion, qui semble avoir été l'une des plus difficiles et des plus importantes du réformateur[4]. Adjâtaçatrou figure parmi les huit personnages qui se partagèrent les reliques du Bouddha, et qui avaient droit à les réclamer, à ce que raconte le Doul-va tibétain (tome XI, p. 635).

Quelle que fût l'affection que le Bouddha put avoir pour le Magadha, pays témoin de son rude noviciat et de ses éclatants triomphes, il paraît qu'il y résida moins fréquemment encore que dans le Koçala. Cette dernière contrée, dont Bénarès fait partie, était un peu plus au nord et à l'ouest que le Magadha; elle avait pour capitale Çrâvastî, où résidait le roi Prasénadjit, et dont l'emplacement devait être assez près des

[1] *Histoire de la vie d'Hiouen-Thsang*, par M. Stanislas Julien, p. 143, 149 et suiv. — [2] *Mahâvamsa* de M. Georges Turnour, p. 10. Bimbisâra avait été mis par son père à la tête du royaume, étant à peine âgé de quinze ans; il en régna cinquante-deux, et il se convertit dans la seizième année de son règne. — [3] *Foe-Koue-Ki* de M. Abel Rémusat, ch. xx, p. 174 et 185; *Histoire de la vie d'Hiouen-Thsang* de M. Stanislas Julien, p. 153; pour Dévadatta, voir un peu plus haut, *Journal des Savants*, cahier de juin 1854, p. 358. — [4] On peut lire le Sâmanna Phala Soutta dans le *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 449 à 482.

lieux où est aujourd'hui Fizabad, l'une des villes les plus riches du royaume d'Aoudh[1]. Le Bouddha n'était venu à Çrâvastî qu'avec l'assentiment du roi Bimbisâra[2], et sur l'invitation formelle de Prasénadjit.

C'était tout près de Çrâvasti qu'était situé Djétavana, le fameux jardin d'Anâtha Pindika ou Anâtha Pindada; le Bouddha y fit presque toutes les prédications dont les Soûtras ont consacré le souvenir[3]. D'après ce que rapporte Hiouen-Thsang, Anâtha Pindika, qui devait son nom glorieux à sa bienfaisance sans bornes pour les pauvres et les orphelins, avait fait présent de ce magnifique jardin au Bouddha. Ministre de Prasénadjit, il l'avait acheté lui-même, au poids de l'or, du fils aîné de ce roi, appelé Djétâ, d'où le nom Djétavana, le bois de Djéta[4]. Anâtha Pindika avait fait construire au milieu, et sous les ombrages les plus frais, un vihâra dont le Bouddha fit, pendant vingt-trois ans, sa principale résidence. Prasénadjit lui-même, quand il se fut converti, éleva pour lui une salle de conférences située à l'est de la ville, et dont Hiouen-Thsang vit encore les ruines surmontées par un stoûpa[5]. Non loin de là s'élevait une tour, restes de l'antique vihâra de Pradjâpatî, la tante du Bouddha. Ce détail et quelques autres donneraient à croire que la famille de Siddhârtha, ou du moins une partie de sa famille, était venue le retrouver dans ces beaux lieux, où il était si bien accueilli, et où il se plaisait à rester. Mahâ Pradjâpatî était la première femme à laquelle il eût permis d'embrasser la vie religieuse[6], sur les pressantes instances de son cousin Ananda, converti avant elle. A six ou sept lieues de la ville, au sud, on montrait encore, au temps d'Hiouen-Thsang, le lieu où le Bouddha revit son père pour la première fois après douze ans d'absence[7]. Çouddhodana, désolé de l'éloignement de son fils, avait fait de conti-

[1] *Introd. à l'hist. du bouddh. indien* de M. E. Burnouf, p. 22; et M. Wilson, *Journal of the roy. asiat. Society*, t. V, p. 123. — [2] Avadâna Çataka, cité par M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* page 211, et Prâtihârya Soûtra, *id. ibid.* p. 167. — [3] M. E. Burnouf a remarqué que huit Soûtras à peu près sur dix commencent par la formule suivante: « Voici ce qui a été entendu par moi: Un jour le bienheureux se trouvait à Çravastî, à Djétavana, dans le jardin d'Anâtha Pindika. » *Introd. à l'hist. du boudd. ind.* p. 22. — [4] Djéta veut dire le vainqueur, nom qui convenait très-bien à un prince royal de la caste des Kshattriyas. — [5] Voir l'*Histoire de la vie de Hiouen-Thsang* de M. Stanislas Julien, p. 124. Avant Hiouen-Thsang, Fa-Hian avait aussi visité ce monastère, *Foe-Koue-Ki* de M. Abel Rémusat, p. 179. Voir aussi le *Prâtihârya soûtra* du *Divya avadâna* cité par M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. indien*, p. 175. — [6] M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 278: M. Abel Rémusat *Foe-Koue-Ki*, p. 3; Csoma de Körös, *Asiat. Researches*, t. XX, p. 90. — [7] M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie d'Hiouen-Thsang*, p. 126. Fa-Hian avait déjà vu, 250 ans auparavant, le Stoûpa élevé en ce lieu, *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, ch. XXII, p. 198.

nuels efforts pour le rapprocher de lui. Il lui avait envoyé successivement jusqu'à huit messagers; mais tous, séduits par l'éloquence et l'ascendant du prince, étaient restés avec lui et s'étaient faits religieux. Enfin il lui avait adressé l'un de ses ministres nommé Tcharka, qui s'était converti comme les autres, mais qui était revenu vers le roi pour lui annoncer la visite que son fils comptait bientôt lui faire[1]. Il paraît que le père voulut prévenir ce voyage en allant personnellement auprès du Bouddha. Mais le Bouddha n'en rendit pas moins au roi de Kapilavastou la visite qu'il en avait reçue. A en croire les auteurs tibétains, les Çâkyas adoptèrent le bouddhisme à l'imitation de leur roi, ce qui n'a rien d'improbable; et ils prirent pour la plupart le caractère religieux, que revêtirent les trois femmes du Bouddha, Gopâ, Yaçodharâ et Outpalavarnâ[2], suivies par bien d'autres.

Malgré la protection des rois et l'enthousiasme populaire, il paraît que le Bouddha eut à soutenir les luttes les plus vives et les plus persévérantes contre les brahmanes. Ces rivalités furent même parfois dangereuses. Il est vrai que le Bouddha ne ménageait pas les critiques à ses adversaires. Non-content de les convaincre d'erreur et d'ignorance sur le fond même de leur système, il les traitait d'hypocrites, de charlatans, de jongleurs, reproches d'autant plus blessants, qu'il étaient mérités[3]. Son influence ne s'étendait qu'aux dépens de la leur, et il n'est pas de moyens qu'ils ne prissent pour arrêter des progrès aussi menaçants; leur vanité n'y était pas moins intéressée que leur pouvoir. Une légende, intitulée le *Prâtihârya Soûtra*, est consacrée presque entière au récit d'une grande défaite que subirent les brahmanes vaincus par le Bouddha en présence de Prasénadjit[4]; c'est comme un tournoi dont le roi et le peuple sont les juges. Dans une autre légende, plus curieuse encore, on voit les brahmanes faire promettre au peuple de la petite

[1] Csoma de Kōrōs, *Vie de Çâkyamouni*, *Asiat. Researches*, t. XX, 2ᵉ partie, p. 295. — [2] *Idem, ibid.* Dans les croyances bouddhiques, le plus grand service qu'un fils pouvait rendre à ses parents c'était de les convertir; voir la légende de Poûrna, *Int. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 270 et p. 278. Aussi la légende raconte-t-elle que le Bouddha remonta dans le ciel des Trayâstrimçats pour enseigner la loi à sa mère, qu'il n'avait pas connue, mais pour qui il ne ressentait pas moins une affection reconnaissante, *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, chap. XVII, p. 124, et chap. XXI, p. 171, et la note de M. Klaproth. Un des devoirs les plus étroits de tous les bouddhas, c'est de convertir leur mère. — [3] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, chap. XVII, p. 236, 239 et suiv., M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 168 et suiv. *Lotus de la bonne loi*, p. 494, dans le Tévidjdja Soûtta du Dîgha Nikâya singhalais. — [4] M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 162 et suiv.

ville de Bhadramkara [1], qu'ils dominent à leur gré, de ne point recevoir le Bouddha qui s'approche. On convient d'une amende contre quiconque oserait se rendre auprès de lui, et le peuple consent à tout ce que veulent les brahmanes. Mais, quand Bhagavat est entré dans la ville, une brahmine de Kapilavastou, mariée dans le pays, enfreint la défense. Elle sort pendant la nuit, escalade les murs avec une échelle et va se jeter aux pieds du Bouddha pour entendre la loi. Elle sait se faire suivre bientôt d'un des plus riches habitants de la ville, appelé Mendhaka, qui harangue le peuple et l'entraîne en un instant auprès du libérateur, que les brahmanes voulaient humilier et proscrire [2]. Les choses allaient encore quelquefois plus loin, et, autant qu'on en peut juger par les traditions qu'ont rapportées Fa-Hian et Hiouen-Thsang [3], le Bouddha dut être assez souvent menacé dans sa personne et jusque dans sa vie. Il n'y a rien en ceci qui puisse nous étonner; et, s'il est quelque chose qui doive nous surprendre, c'est que le Bouddha n'ait point succombé aux embûches dont il fut certainement entouré.

S'il reste des obscurités sur quelques parties de son existence, il n'y a pas le moindre doute sur le lieu de sa mort. Toutes les légendes sans exception s'accordent à le placer à Kouçinagarî ou Koucinârâ en pâli [4], dans le royaume de Koucinagara, qui faisait sans doute partie du Koçala au temps de Prasénadjit [5]. Le Bouddha, âgé de quatre-vingts ans [6], revenait de Râdjagriha dans le Magadha; il était accompagné d'Ananda, son cousin, et d'une foule innombrable de religieux et de disciples; arrivé sur le bord méridional du Gange et sur le point de le passer, il se tint debout sur une grande pierre carrée, regarda son compagnon avec émotion et lui dit : « C'est pour la dernière fois que je contemple

[1] Bhadramkara était à 65 yodjanas ou 85 lieues au sud de Râdjagriha. *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 689. — [2] *Mendhaka avadâna*, dans la *Divya avadâna*, cité par M. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 190 et suivantes.— [3] *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, chap. XX, p. 173, 183 et 267. *Histoire de la vie d'Hiouen-Tshang* de M. Stanislas Julien, p. 125, 153, 154 et 209. — [4] Voir la légende d'Açoka, dans l'*Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 389; voir aussi, dans le même ouvrage, la note de la p. 85 et le *Lotus de la bonne loi*, p. 491; *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, chap. XXIV, p. 235 et 236; *Histoire de la vie d'Hiouen-Thsang*, par M. Stanislas Julien, p. 130. — [5] Ceci est une induction que je tire de l'itinéraire de Hiouen-Thsang. Autant qu'on peut le suivre au milieu de détails aussi confus, il semble que le Bouddha quitte le Magadha au sud du Gange, qu'il passe le fleuve en se dirigeant au nord, et qu'il atteint le royaume de Kouçinagara en allant vers Kapilavastou, qu'il désirait peut-être aussi revoir avant de mourir. — [6] *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, chap. XXIV, p. 235, avec la note de M. Klaproth, p. 237 et chap. XXVIII, p. 335, et l'*Histoire de Hiouen-Thsang*, par M. Stanislas Julien, p. 131 et 283.

« de loin la ville de Râdjagriha et le Trône de Diamant (Vadjrâsanam)[1]. » Après avoir traversé le Gange, il visita la ville de Vaiçâlî, à laquelle il fit, dans les mêmes termes à peu près, d'aussi touchants adieux; et il y ordonna lui-même plusieurs religieux dont le dernier fut le mendiant Soubhadra[2]. Il était à une demi-lieue tout au plus au nord-ouest de la ville de Kouçinagarî, dans le pays des Mallas et près de la rivière Atchiravatî[3], quand il se sentit atteint de défaillance. Il s'arrêta dans une forêt de çâlas sous un arbre de cette espèce (shorea robusta) et y mourut; ou bien, comme le disent les légendes bouddhiques, il entra dans le Nirvâna. Hiouen-Thsang vit encore quatre çâlas d'égale hauteur sous lesquels, disait-on, le Bouddha s'était assis pour rendre le dernier soupir[4]. Le Bouddha mourut la huitième année du règne d'Adjataçatrou, si l'on s'en rapporte à la chronologie singhalaise (*Mahâvansa* de M. Turnour, p. 10).

Le Doul-va tibétain raconte en grands détails les funérailles qui lui furent faites. Elles eurent toute la solennité de celles qu'on réservait alors aux monarques souverains appelés Tchakravartins[5]. Le plus illustres de ses disciples Kâçyapa, l'auteur de l'Abhidharma, qui était alors à Râdjagriha, et qui allait jouer un si grand rôle dans le premier concile[6], se rendit en toute hâte à Koucinagarî. Le corps du Bouddha ne fut brûlé que le huitième jour. Après des contestations qui faillirent devenir sanglantes, et qu'on ne put apaiser qu'au nom de la concorde et de la douceur prêchées par le réformateur, ses reliques furent divisées

[1] *Histoire de la vie de Hiouen-Thsang*, par M. Stanislas Julien, p. 139. — [2] *Idem, ibid.* p. 136, et M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 78 et 87, *Soûtra de Mândhâtri, du Divya avadâna*, et aussi, p. 234; *Lotus de la bonne loi*, p. 335. — [3] D'après une note de M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 491, l'*Atchiravatî* ou *Hiranyavati* serait la *Raptî* des modernes, dont le nom ne serait qu'une abréviation mutilée du mot ancien. Voir aussi l'*Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 85. Le major Cunningham, qui est allé sur les lieux, plaçait la forêt de çâlas dont parle Hiouen-Thsang entre la Raptî et la petite Gandakî; il croit aussi que les ruines de Koucinagarî se retrouvent actuellement dans le voisinage, au lieu appelé Kousia (*Journ. of the roy. asiat. Society*, tome XVII, 1re partie, p. 30). Dans cette même note, M. E. Burnouf se promettait de revenir sur ce dernier voyage que fit Çâkya de Râdjagriha à Kouçinârâ; la mort l'en a empêché. — [4] *Histoire de la vie d'Hiouen-Thsang* de M. Stanislas Julien, p. 130 et 354. Les légendes bouddhiques ne parlent ordinairement que de deux çâlas au lieu de quatre. Voir le *Soûtra de Mândhâtri, Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 87, et le *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, ch. XXIV, p. 235, et la note de M. Klaproth, p. 237. — [5] Csoma de Kôrôs, trad. du *Doul-va*, tome XI, p. 635, *Asiat. Resear.* tome XX, 2e partie, p. 309 et suiv. — [6] *Histoire de Hiouen-Thsang* de M. Stanislas Julien, p. 156, et *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 45 et 446; *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, ch. XXIV, p. 240.

en huit parts, parmi lesquelles on n'oublia pas celle des Çâkyas de Kapilavastou.

Telle est, dans ses traits principaux, la vie de Çâkyamouni [1]. Tous les faits qu'elle renferme sont tellement naturels, tout grands qu'ils sont, que je n'hésite pas à les croire vrais, d'après tant de témoignages si concordants qui nous les attestent. Je l'ai racontée, telle qu'elle ressort des documents de toute sorte qui sont déjà connus, et que des documents nouveaux pourront seulement compléter, sans devoir y rien changer d'essentiel. La figure du Bouddha nous apparaît dans les conditions les plus simples et les plus croyables. Si elles nous révèlent la grandeur de son génie, elles nous expliquent non moins clairement l'immense empire qu'il a exercé sur les esprits. Mais je dois le dire en historien sincère : j'ai transformé les légendes bouddhiques en leur empruntant le récit vraisemblable qu'elles m'ont fourni. Je l'en ai extrait fidèlement et je n'y ai rien changé; mais ces faits sont trop simples pour avoir suffi à l'imagination superstitieuse des peuples indiens. Les légendes les ont noyés dans une foule de détails extravagants et fabuleux, que je dois faire connaître aussi, du moins dans leur caractère général, afin qu'on sache, avec précision, ce que valent les livres canoniques du bouddhisme, pour avoir fait une si grande fortune dans le monde asiatique. Le lecteur sourira quelquefois en parcourant ces légendes qui, le plus souvent, courront grand risque de lui causer un insupportable ennui. Mais ces folies aussi font partie de l'histoire de l'esprit humain, qu'il faut toujours étudier sans dédain, même alors qu'il s'égare dans ces rêveries monstrueuses. Ceci, d'ailleurs, pourra contribuer à nous faire mieux connaître l'intelligence des peuples auxquels s'adressait le Bouddha et qu'il devait réformer.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Hiouen-Thsang en donne un résumé succinct, voir l'*Histoire de sa vie et de ses voyages*, par M. Stanislas Julien, p. 282; et aussi l'Açoka avadâna dans l'*Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 382 et suiv.

Examen d'écrits concernant la baguette divinatoire, le pendule dit explorateur, et les tables tournantes, avec l'explication d'un grand nombre de faits exposés dans ces écrits.

HUITIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

IVe PARTIE.

THÉORIE ET CONCLUSIONS DES FAITS EXPOSÉS DANS LES TROIS PREMIÈRES PARTIES.

A. — EXPOSITION DU PRINCIPE DE M. CHEVREUL CONCERNANT UNE CLASSE PARTICULIÈRE DE MOUVEMENTS MUSCULAIRES.

Il s'agit maintenant de rapprocher des faits qui sont disséminés dans les articles précédents, afin d'en montrer l'analogie et de pouvoir en déduire ensuite des conclusions assez intéressantes pour justifier la peine que nous avons prise de les réunir, et le temps que le lecteur a eu la patience de donner à leur développement.

Le principe que nous avons formulé en ces termes dans l'introduction, concernant *le développement en nous d'une action musculaire qui n'est pas le produit d'une volonté, mais le résultat d'une pensée qui se porte sur un phénomème du monde extérieur sans préoccupation de l'action musculaire indispensable à la manifestation du phénomène*, va servir de centre de ralliement aux faits disséminés auxquels nous faisons allusion; et, afin de prévenir toute équivoque et d'éviter une périphrase, nous le désignerons dorénavant par l'expression de *principe du pendule explorateur*. Le mot *explorateur*, donné par Gerboin au pendule dont nous nous sommes servi, empêchera qu'on ne confonde celui-ci avec le pendule ordinaire. Ce *principe* n'est pas une simple *conjecture*, ni même une *induction*, mais une *proposition* déduite de l'observation de plusieurs faits expérimentaux contrôlés par des expériences instituées en conséquence, de sorte qu'elle n'a acquis pour nous la généralité d'*un principe* qu'après cette vérification.

C'est ce qu'il faut développer, afin que nos explications se montrent ce qu'elles sont, l'expression de la *méthode expérimentale*, et non pas des *suppositions dénuées de preuve*.

Récapitulons les faits.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre 1853, page 597; pour le deuxième, celui de novembre, page 669; pour le troisième, celui de décembre, page 768; pour le quatrième, celui de janvier 1854, page 36; pour le cinquième, celui de février, page 172, pour le sixième, celui d'avril, page 216; et, pour le septième, celui de mai, page 286.

Témoin d'abord de l'expérience du *pendule* dit *explorateur* exécutée par M. Deleuze, nous la reproduisons presque aussitôt.

Voilà l'expérience de Fortis, de Ch. Amoretti, *répétée*.

Nous nous demandons si *tel corps* fera osciller le pendule de *droite à gauche?*

Et le mouvement a lieu dans ce sens.

Nous nous demandons si tel corps fera osciller le pendule de *gauche à droite?*

Et le mouvement a lieu dans ce sens.

Voyant le pendule osciller au-dessus de certains corps, nous nous demandons si tels autres corps interposés entre eux ne feront pas cesser le mouvement?

Et le mouvement s'arrête.

Qu'avons-nous fait?

Nous avons répété des expériences que nos yeux venaient de voir, et nous en avons imaginé qui ont eu la réussite des premières.

Restait à savoir si les nouvelles expériences étaient une preuve de celles qui les avaient précédées, ou si, au fond, elles n'en étaient qu'une simple extension, de sorte qu'elles n'apprenaient rien de nouveau sur la cause qu'on cherchait à découvrir.

Elles n'en étaient effectivement qu'une simple extension; car elles ne conduisaient à aucune conclusion sur la question fondamentale, celle de savoir si le mouvement du pendule dépendait *à la fois* de deux causes, d'un corps placé au-dessous de lui et de l'homme qui en tenait le fil entre ses doigts.

Évidemment, que nos expériences eussent été continuées dans la direction dont nous parlons, sans résoudre préalablement la question de savoir s'il existe réellement des *corps dynamiques* et des *corps adynamiques* relativement au pendule, et nous aurions reproduit, en 1812, à notre insu, le livre que Gerboin avait fait imprimer quatre ans auparavant; mais, préoccupé, dès cette époque, de l'utilité des *méthodes* et de la nécessité de s'appuyer sur des *principes* dont la certitude une fois démontrée serve de fil conducteur pour découvrir les vérités qu'on cherche, nous procédâmes comme nous l'avions fait déjà et comme nous avons continué à le faire dans nos recherches de chimie[1], de physiologie[2] et de psychologie[3].

[1] *Recherches sur les corps gras; Considérations générales sur l'analyse organique; Recherches chimiques; Recherches physico-chimiques sur la teinture.* — [2] *Recherches sur les sens du toucher, du goût et de l'odorat; Recherches sur les sens de la vue et de l'ouïe.* — [3] *De la loi du contraste simultané des couleurs; de l'abstraction considérée*

En réfléchissant à ce qu'il y a d'étrange dans la supposition par laquelle on attribue à des corps inorganiques comme à des corps vivants le pouvoir d'agir à distance sur le *pendule explorateur;* en réfléchissant à ce qui s'était passé en nous, lorsque nos yeux en suivaient les oscillations, nous avions conscience d'une sorte de plaisir causé par la vue des oscillations du pendule et d'une tendance de notre corps à suivre la ligne de mouvement qui captivait nos yeux.

Ces réflexions nous ont conduit à l'*expérience des yeux fermés*, c'est-à-dire à une expérience très-propre à démontrer l'influence de certains corps sur le pendule, *si cette influence existait*. Évidemment, pour nous, dans le cas de l'affirmative, les corps capables de l'exercer devaient agir tout aussi bien lorsque les yeux de l'expérimentateur seraient fermés que lorsqu'ils étaient ouverts, et, dans les deux cas, les corps doués de la propriété adynamique devaient pareillement, par leur présence, arrêter le mouvement du pendule. Or le contraire étant arrivé, c'est-à-dire *tous les phénomènes attribués à une action des corps s'étant évanouis lorsque nos yeux eurent été bandés*, il est impossible d'admettre que, dans le cas où les yeux de l'expérimentateur sont ouverts, les corps exercent une action qu'ils n'exercent plus dans le cas contraire.

Quelle objection peut-on nous faire?

Quelle influence la vue pourrait-elle exercer, si le mouvement du pendule était produit à la fois par un corps et par un fluide qui serait en nous?

Évidemment aucune.

Sommes-nous le seul auquel un bandeau sur les yeux ait enlevé la faculté d'agir sur le pendule? Non.

Le général Planta, grand partisan du magnétisme, en présence de MM. Ampère, Ballanche, et Dugas-Montbel, le traducteur d'Homère, après nous avoir montré le pendule oscillant de droite à gauche et de gauche à droite, suivant le doigt de la main libre qu'il lui présentait, fut stupéfait lorsqu'il eut reconnu son impuissance, après que ses yeux avaient cessé de voir les oscillations du pendule.

L'expérience qui nous avait réussi, répétée par un vrai croyant au magnétisme, a donc donné, dans les deux cas, un même résultat.

Ces faits, parfaitement constatés, nous autorisent à affirmer l'exactitude de ce que nous avons écrit. C'est aux personnes opposées à notre manière de voir qu'il appartient de montrer où est l'inexactitude

comme élément des connaissances humaines dans la recherche de la vérité absolue. (Inédit.)

de nos expériences et l'erreur de nos raisonnements. Quoi qu'elles fassent, quoi qu'elles disent, elles ne changeront pas des conclusions qui reposent sur de telles bases.

Insistons sur les différences de ces faits avec les actes que nous exécutons sous l'influence d'une pensée qui est une volonté.

J'ai soif; un verre d'eau sur une table frappe mes yeux; j'en approche la main, je l'ouvre, mes doigts s'appliquent sur le verre, ils le pressent et dès lors je le saisis et le porte à ma bouche; je l'incline, et, lorsqu'il est vide, je le remets sur la table.

Voilà une suite d'actions dont chacune est l'effet de ma *volonté*.

Ma *volonté* a commandé à mes muscles, et mes muscles, sous l'influence immédiate de mes nerfs, ont exécuté tous les mouvements nécessaires à la préhension du verre, à sa translation de la table à ma bouche sans répandre une goutte de l'eau qu'il contenait, à son inclinaison pour le vider; enfin, à sa translation de ma bouche à la table.

L'ignorant exécute l'ensemble de ces actions tout aussi bien que le savant. S'il ne se rend pas compte de chacune d'elles comme lui, il a conscience de l'obéissance de son bras et de sa main à sa *volonté*.

Eh bien, dans les actions comprises dans le *principe* que nous avons posé, rien n'accuse une volonté comme celle qui préside si incontestablement à l'accomplissement des actes précédents.

En effet, lorsque j'ai répété l'expérience dont M. Deleuze m'avait rendu témoin, mon *intention*, mon *désir* même de voir le pendule osciller entre mes doigts n'était point une *volonté* commandant à mes muscles; car que celle-ci eût existé en moi, et il n'y avait plus d'expérience. Ma *volonté* ne pouvait donc être de mettre le pendule en mouvement; ma *volonté* était l'exécution d'une expérience propre à mettre un terme à l'incertitude de mon esprit sur la question de savoir si le pendule serait mû ou s'il resterait en repos.

Même état de choses et même résultat, lorsque, pendant les oscillations d'un pendule que je tenais au-dessus du mercure, je me suis demandé si, en interposant entre eux un certain corps, le mouvement cesserait. Cette demande que je m'adressais était incompatible avec une *volonté* qui aurait commandé à mes muscles.

Nous avons cité la baguette dans notre lettre à M. Ampère comme devant présenter des faits analogues à ceux du pendule et conséquemment susceptibles d'être interprétés de la même manière, mais ce n'était qu'une *induction*, car nous ne nous étions point encore occupé des sciences occultes. Aujourd'hui que nous les avons étudiées, et que les

écrits examinés dans la première et deuxième partie de ces articles nous sont familiers, nous allons montrer que cette *induction* peut être parfaitement justifiée.

B. — APPLICATION DU PRINCIPE DU PENDULE EXPLORATEUR AUX EXPÉRIENCES FAITES AVANT 1812 AVEC CE MÊME PENDULE.

Le passage d'Ammien Marcellin, reproduit précédemment[1], quelle qu'en soit l'obscurité, offre la preuve que le pendule explorateur était employé dans l'art divinatoire au IVe siècle. Le pendule explorateur dont parle le père Schott se composait d'un fil et certainement d'un anneau. Celui-ci avait-il quelque rapport avec les anneaux constellés? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, c'était un instrument de divination. Tenait-on l'anneau suspendu dans un verre ou une coupe, il frappait un certain nombre de coups contre la paroi du verre, en réponse aux questions qu'on lui adressait, absolument comme font les *tables parlantes* d'aujourd'hui. Le passage de la *Physica curiosa* du père Schott, que nous avons cité[2], apprend qu'on en faisait usage pour savoir l'heure qu'il était. Entre les doigts d'une personne de bonne foi, le pendule frappait un certain nombre de coups, conformément, selon nous, à une pensée qui n'était pas une volonté, mais une simple présomption de l'heure réelle; ou bien, si la présomption n'existait pas, une circonstance indépendante d'une conjecture déterminait le nombre des coups; par exemple, quelque disposition physique des doigts qui ne durait qu'un moment, une circonstance fortuite dont l'expérimentateur ne se rendait pas un compte exact; ce que nous disons n'est point une vague allégation, ce sont des faits observés sur nous-même.

Les recherches expérimentales de Gerboin rentrent dans notre explication. Qu'on les lise attentivement, et l'on sera convaincu que rien ne prouve que les phénomènes décrits dépendent d'un fluide, ni que les corps qualifiés de dynamiques aient la moindre action sur le pendule. Qu'on lise ensuite nos observations, et sans doute on nous approuvera d'avoir dit que, si nous n'avions pas suivi le précepte donné par la méthode expérimentale, savoir *le contrôle des inductions déduites de nos premières expériences*, nous aurions refait, en 1812, le livre de Gerboin imprimé quatre ans auparavant.

Nous ajouterons, conformément à notre manière de voir, de nouvelles observations et quelques citations du livre de Gerboin.

[1] *Journal des Savants*, avril 1854, p. 216. — [2] *Idem*, octobre 1853, p. 610; ce passage est extrait de la page 1532 de la *Physica curiosa*.

Gerboin, après avoir observé que le pendule tenu au-dessus d'un disque de zinc décrit un cône en allant de gauche à droite, tandis qu'au-dessus d'un disque d'argent il le décrit en allant de droite à gauche (pages 35 et 36), dit (note, pages 45 et 46) : « Dans toutes celles « (les expériences) qui ne demanderont pas une forme particulière de « mouvement, on cherchera à faire naître un mouvement circulaire ré- « gulier. A cet effet, on pourra placer au-dessous du pendule un disque « de zinc ou d'argent. »

En faisant anciennement cette expérience, nous constatâmes que la nature des corps était indifférente, pourvu qu'ils présentassent une forme ronde. Aussi l'expérience répétée avec des disques de divers métaux, des gâteaux de résine, des disques de verre, des cercles de papier et de carton, et un simple trait circulaire tracé sur une planche, réussit-elle toujours. Notre *intention* était évidemment d'observer des oscillations coniques, ou, ce qui revient au même, de voir le pendule décrire des cercles. *Eh bien, la vue fixée sur une forme circulaire déterminait le mouvement musculaire propre à l'effectuer.*

Gerboin rapporte une expérience différente de la précédente, mais qui y est tout à fait analogue par l'explication qu'elle nous a suggérée, quoique nous ne l'ayons pas répétée.

Un disque d'argent ou de zinc est placé à 38 centimètres d'un couple voltaïque, argent et zinc; on tient le pendule suspendu entre eux. Le mouvement devient circulaire, parce que la pile a plus d'intensité, suivant Gerboin, que le disque. Mais, si on superpose sur celui-ci un second disque qui en fasse un couple voltaïque identique au premier, le pendule, également attiré par les deux piles, oscillera dans le plan vertical qui les sépare, et les oscillations ne seront plus *coniques*, mais *planes*.

Selon nous, la pile, pas plus qu'un seul disque, n'a d'action sur le pendule; mais Gerboin, ayant pensé que la première devait l'emporter en puissance sur le second, le mouvement a eu lieu conformément à cette pensée. Dans la seconde expérience, suggérée par l'idée d'égalité de puissance de deux piles semblables, le mouvement, conformément à l'idée, a dû procéder d'une action moyenne dont la conséquence a été des oscillations planes; et notons, en outre, que la vue dirigeait le mouvement que la pensée concevait possible.

Gerboin dit que les oscillations cessent lorsqu'on ferme les yeux brusquement, résultat conforme à notre observation; mais la conséquence de ce fait est loin d'avoir été pour lui ce qu'elle a été pour nous. La raison en est simple. Gerboin a fait cette expérience d'après une théorie

préconçue, si vraie à ses yeux, que toutes ses recherches n'ont eu qu'un but, celui de l'étendre, et *toujours, avant d'exécuter une expérience, il a eu la pensée ou l'intention d'obtenir un tel résultat*, tandis qu'en faisant cette expérience notre but a été le *contrôle* d'une induction déduite d'expériences antérieures.

Le livre de Gerboin aussi bien que celui de M. de Tristan sont *des faits* les plus propres à notre connaissance à démontrer que des expériences entreprises et continuées sans *l'esprit de critique*, ne font qu'éloigner de plus en plus l'expérimentateur de la vérité, parce que chaque expérience que lui suscite une *certaine pensée*, n'étant que le développement de cette pensée, ne doit, dans son esprit, qu'ajouter à sa conviction, tandis qu'en réalité c'est une erreur qui s'ajoute à une autre.

C. — APPLICATION DU PRINCIPE DU PENDULE EXPLORATEUR AU SIMPLE MOUVEMENT DE LA BAGUETTE.

A une époque où nous ne connaissions pas les écrits sur la baguette divinatoire, dont l'analyse a été l'objet de la 1re partie de ces articles, nous disions dans la lettre de 1833 de la *Revue des deux mondes :*

« C'est en cela que les phénomènes que j'ai décrits me semblent être de quelque intérêt pour la psychologie et même pour l'histoire des sciences ; ils prouvent combien il est facile de prendre des illusions pour des réalités, toutes les fois que nous nous occupons d'un phénomène où nos organes ont quelque part, et cela dans des circonstances qui n'ont pas été analysées suffisamment. En effet, que je me fusse borné à faire osciller le pendule au-dessus de certains corps, et aux expériences où ses oscillations furent arrêtées, quand on interposa du verre, de la résine, etc., entre le pendule et les corps qui semblaient en déterminer le mouvement, et certainement je n'aurais point eu de raison pour ne pas croire à la baguette divinatoire et à autre chose du même genre. Maintenant on concevra sans peine comment des hommes de très-bonne foi, et éclairés d'ailleurs, sont quelquefois portés à recourir à des idées tout à fait chimériques pour expliquer des phénomènes qui ne sortent pas réellement du monde physique que nous connaissons[1].

Ce rapprochement des phénomènes du pendule explorateur avec

[1] Note de la lettre. « Je conçois très-bien qu'un homme de bonne foi, dont l'at- « tention tout entière est fixée sur le mouvement qu'une baguette qu'il tient en ses « mains peut prendre par une cause qui lui est inconnue, pourra recevoir de la « moindre circonstance *la tendance au mouvement* nécessaire pour amener la mani- « festation du phénomène qui l'occupe; par exemple, si cet homme cherche une « source, s'il n'a pas les yeux bandés, la vue d'un gazon vert, abondant, sur lequel « il marche, pourra déterminer en lui, à son insu, le mouvement musculaire ca- « pable de déranger la baguette par la liaison établie entre l'idée de végétation active

ceux de la baguette avait été fait avant nous par Gerboin, en termes que nous reproduisons fidèlement.

« Maintenant, si l'on examine l'instrument désigné par le nom si peu philosophique de *baguette divinatoire*, on trouvera que sa nature et son objet le rapprochent, jusqu'à un certain point, de l'appareil explorateur. Le premier de ces instruments doit l'activité qui lui est propre à l'impression motrice qu'il reçoit d'un fluide que le corps de l'homme lui transmet, impression qui se lie à sa forme et à sa composition chimique, et qui varie selon l'état des corps au-dessus desquels il est soutenu; or tous ces caractères se retrouvent dans la constitution du pendule organo-électrique. La circonstance qui distingue le mieux ces machines, c'est que la seconde présente, dans ses opérations, une plus grande diversité de formes et des dimensions qui les rendent plus commensurables. On doit ajouter que l'appareil pendulaire jouissant d'un plus haut degré de mobilité, et son action étant susceptible d'être excitée par un plus grand nombre de personnes, l'usage de ce moyen devient plus étendu, en même temps qu'il offre des résultats plus précis et plus faciles à observer[1]. »

Ainsi, l'analogie des deux ordres de phénomènes qui a frappé l'esprit de Gerboin comme le nôtre, malgré l'extrême différence de nos interprétations respectives, est certainement un motif de croire à sa réalité.

Enfin, avant nous, avant Gerboin, Ritter considérait la *baguette divinatoire comme un double pendule, qui, pour être mis en mouvement, n'a besoin que d'une force supérieure à celle qui produit les effets qui viennent d'être décrits*[2].

Notre manière de voir n'est-elle pas confirmée aujourd'hui en tous points par les passages que nous avons empruntés aux écrits examinés dans la première partie de ces articles? C'est ce que nous allons développer, en rapprochant nos paroles de ces passages; mais, avant tout, établissons notre point de départ, en rappelant les conséquences auxquelles nous a conduit l'examen critique de ces écrits.

Si quelques auteurs ont avancé que certains corps, particulièrement des métaux, exerçaient sur la baguette, sans intermédiaire, une influence capable de la mettre en mouvement, le plus grand nombre, tout en reconnaissant ce mouvement comme réel, n'en admirent la manifestation qu'à la condition de l'intervention des mains de l'homme. C'est Kircher qui démontra par l'expérience que les métaux ne troublent pas l'équilibre d'une baguette placée en équilibre sur un pivot[3].

« et celle de l'eau. » (*Revue des deux mondes*, livraison du 1er mai 1833.) — [1] *Recherches expérimentales sur un nouveau mode de l'action électrique*, par Gerboin, p. 242. — [2] 2e partie, B. *Journal des Savants*, cahier d'avril 1854, p. 222. — [3] *Ibid.* octobre 1853, p. 609.

A mesure qu'on étudie, dans l'ordre chronologique, les écrits du XVII[e] siècle sur le mouvement de la baguette, on voit la part de la matière, savoir celle qu'on recherche et la matière même de la baguette, perdre de plus en plus de l'influence que la théorie leur accorde relativement à l'homme qui la tient, tandis que l'influence attribuée à la pensée s'accroît de plus en plus, et semble ainsi se rapprocher davantage des temps anciens, où la baguette était un instrument de divination ou de magie, ou encore un simple signe de puissance.

En effet, c'est à partir du XV[e] siècle que l'on trouve la première mention écrite de l'usage de la baguette pour découvrir les métaux, et c'est en 1630 qu'on apprit, en France, l'usage qu'on en faisait en Allemagne dans la recherche des eaux souterraines[1]. Le mouvement de la baguette fut généralement attribué à une cause occulte, une *sympathie*[2] supposée exister entre la matière souterraine et la baguette, jusqu'en 1679, que M. de Saint-Romain, dans son livre de la *Science naturelle dégagée des chimères de l'École*[3], l'attribua à des effluves d'*esprits* ou de *corpuscules*, conformément aux idées de la philosophie cartésienne. Cette explication fut adoptée par l'abbé de Lagarde et les docteurs Chauvin et Garnier et l'abbé de Vallemont[4]; évidemment elle rapprochait les effets de la baguette des effets dont l'étude est du ressort de la physique proprement dite. Ce fut alors, du mois d'août 1692 à avril 1693, que la part d'influence que l'on fit, au XVII[e] siècle, à la matière dans le phénomène de la baguette fut la plus grande possible.

Mais, dès le mois de juillet de l'année 1689[5], le P. Lebrun commença, dans sa première lettre au P. Malebranche, à émettre une opinion qui devait renverser l'explication cartésienne des mouvements de la baguette. Cette opinion était fondée principalement sur les considérations de la diversité des cas que l'on citait, où la baguette avait fait connaître des choses du monde moral que l'on voulait savoir, tout aussi bien qu'elle faisait découvrir des métaux, des eaux, etc., etc. C'est ainsi que, dès 1689, le P. Lebrun, le P. Malebranche, l'abbé de la Trappe M. de Rancé, et l'abbé Pirot, s'accordèrent tous à chercher la cause du mouvement hors du monde physique, du moins en ce qui concerne les cas où la baguette tourne sur des choses du monde moral.

C'est dans la dernière moitié de l'année 1692 que l'attention publique se porta sur la baguette divinatoire, à cause de l'usage que J. Aymar en avait fait pour découvrir les assassins du marchand de vin de

[1] Testament du frère Basile Valentin, *Journal des Savants*, octobre 1853, p. 606. — [2] *Ibid.* p. 608. — [3] *Ibid.* p. 611. — [4] *Ibid.* novembre 1853, p. 674, 677, 678, 679. — [5] *Ibid.* p. 670.

Lyon et de sa femme, et, comme nous l'avons vu, c'est à cette occasion que la théorie cartésienne des corpuscules de M. de Saint-Romain fut de nouveau mise en avant par l'abbé de Lagarde, les docteurs Chauvin et Garnier et l'abbé de Vallemont, et qu'elle fut combattue par le P. Lebrun, fort de l'appui du P. Malebranche et des abbés de Rancé et Pirot; un an après (1694), le P. Ménestrier professa l'opinion du P. Lebrun.

Nous ne reviendrons sur leurs écrits que pour montrer comment l'influence attribuée à la matière, dans le mouvement de la baguette, s'affaiblit, et comment la part de l'influence de la pensée alla en augmentant jusqu'en 1702.

Sans doute que, du moment où l'on crut à l'influence des choses morales sur le mouvement de la baguette, l'influence de la matière, dans le phénomène, dut perdre de son importance, et l'affirmation de J. Aymar, qu'entre ses mains la baguette ne tournait que sur ce qu'il avait *l'intention* de trouver, dut contribuer certainement à accréditer cette opinion. Effectivement, si on admettait comme fait, que J. Aymar découvrit les traces des auteurs de l'assassinat de Lyon, il fallait bien reconnaître qu'en passant dans des lieux où existaient des métaux, des eaux, etc., etc., en allant de Lyon à Beaucaire, puis de Lyon à Toulon et de Toulon à la frontière, ces corps avaient perdu toute action sur la baguette. Même conclusion lorsque, à Lyon, la baguette tourna sur la serpe qui avait servi à la perpétration du crime, tandis qu'elle resta immobile sur deux serpes pareilles formées cependant de fer, qui, dans les cas ordinaires, agissait sur elle. Enfin l'influence de la matière, dans le phénomène, était encore amoindrie lorsque J. Aymar disait que les sensations qu'il éprouvait étaient telles, qu'il pouvait se passer de la baguette.

L'histoire de mademoiselle Ollivet et celle de mademoiselle Martin, que nous avons racontées d'après le P. Lebrun, sont de véritables expériences, qui mettent hors de toute discussion l'influence de la pensée sur le mouvement de la baguette ainsi que nous en avons déjà fait la remarque [1].

HISTOIRE DE MADEMOISELLE OLLIVET.

Premier fait.

Mademoiselle Ollivet avait la réputation incontestée de *faire tourner la baguette sur les métaux, les sources, etc.*

[1] *Journal des Savants*, décembre 1853, p. 776.

Deuxième fait.

Les scrupules lui viennent de ce qu'elle entend dire de l'intervention de Satan dans le mouvement de la baguette. Elle demande à Dieu, à l'autel, de perdre sa puissance, si cette intervention est réelle.

Après quoi la *baguette cesse de tourner où elle tournait autrefois.*

CONCLUSION.

Dans un *premier temps* elle avait la *pensée que la baguette tournait* sur certains corps, et la *baguette tournait.*

Dans un *deuxième temps* elle avait la *pensée que la baguette pouvait ne pas tourner* d'après les scrupules qu'elle s'était faits, et la *baguette ne tourna plus.*

N'étaient-ce pas exactement les mêmes faits que ceux que j'ai observés, lorsque je me suis demandé *si tel corps mettrait le pendule en mouvement, si tel corps l'arrêterait?*

HISTOIRE DE MADEMOISELLE MARTIN.

L'histoire de mademoiselle Martin, avec quelques particularités de plus, est semblable à celle de mademoiselle Ollivet, et nous rappelons qu'elle est précédée de cette remarque de son historien, le P. Lebrun : que la cause qui fait tourner la baguette *s'accommode aux désirs des hommes et qu'elle suit leur intention.*

Premier fait.

Mademoiselle Martin, comme mademoiselle Ollivet, avait la réputation incontestée de faire tourner la baguette sur les métaux, les sources, etc.

Elle raconte que, *voyant bien que les reliques devaient avoir plus de vertu que tout cela, elle a essayé et a réussi*[1].

Deuxième fait.

Le P. Lebrun lui ayant dit que l'*intention suffirait pour faire tourner la baguette,* elle fit de nouvelles épreuves sur des reliquaires et sur

[1] *Journal des Savants*, décembre 1853, p. 777.

quelques pièces de métal et la *baguette tournait ou restait immobile selon qu'elle en avait le désir.*

Enfin l'abbé de Lescot et le père supérieur de l'oratoire, Cavard, l'ayant prêchée, elle tint *la baguette pourtant une fois encore sur des métaux, et vit sans s'émouvoir qu'elle ne lui tournait plus.*

CONCLUSION.

Identique à la précédente.

HISTOIRE DU PRIEUR BARDE, DE M. DU PERNAN, CHANOINE DE SAINT-CHEF, ET DE M. EXPIÉ.

Premier fait.

Ces trois personnes faisaient tourner la baguette. M. Expié, après J. Aymar, était le plus renommé par sa puissance.

Deuxième fait.

Après avoir prié Dieu de leur ôter leur puissance, si elle était illicite, ils la perdirent [1].

CONCLUSION.

Identique aux précédentes.

Toutes les personnes qui faisaient tourner la baguette n'avaient pas la même prétention que J. Aymar; de là le procédé qu'elles employaient pour reconnaître la nature d'un *corps caché* sensible à la baguette : il consistait à mettre celle-ci en contact avec un *corps connu*. Mais, en parlant de ce procédé, nous avons fait remarquer qu'il sortait absolument du domaine de la science, car les uns, comme mademoiselle Martin, prétendaient que, dans le cas d'*identité* des deux corps, le mouvement de la baguette est augmenté, tandis que les autres, comme M. Peissou, comme la personne religieuse que cite le P. Ménestrier, concluaient l'*identité* de la cessation du mouvement. Au point de vue scientifique, de tels résultats sont absurdes, parce qu'on *ne peut attribuer, dans les mêmes circonstances, deux effets contraires l'un à l'autre à une même cause.* Mais, en en faisant la remarque, nous nous sommes engagé à les ex-

[1] *Journal des Savants*, décembre 1853, p. 778.

pliquer de la manière la plus satisfaisante. Le moment est arrivé de remplir cet engagement.

Le procédé dont nous parlons a été imaginé conformément à *une certaine manière de penser*, et, cette manière de penser n'étant pas la même pour tous,

Les *uns* ont dit : ce sont des corpuscules dégagés de la matière active qui, par l'intermédiaire de l'homme, meuvent la baguette; par conséquent, si vous mettez un morceau de la matière active avec la baguette, le mouvement sera augmenté.

Les *autres* ont dit : c'est la sympathie de la matière avec la baguette qui la fait tourner, ou, en d'autres termes, une attraction. Dès lors, si vous la mettez en contact avec un morceau de la matière identique à celle qui la meut actuellement, la force attractive qui la porte vers la matière cachée étant satisfaite, le mouvement s'arrêtera.

Existe-t-il une preuve plus convaincante de l'influence de la pensée sur le mouvement de la baguette, soit pour l'augmenter, soit pour l'arrêter, que des conclusions opposées tirées d'un même fait, mais conformes à des suppositions préconçues?

Est-il possible maintenant de nier l'influence de la pensée dans la manifestation du phénomène de la baguette, et, lorsque nous avons dit, en prenant le fil du pendule explorateur entre nos doigts : voyons si tel corps mettra le pendule en mouvement, voyons si tel corps l'arrêtera; et que les résultats ont été conformes à ce que nous cherchions à vérifier, n'y a-t-il pas analogie parfaite entre les phénomènes de la baguette et ceux du pendule?

L'*intention*, qui est la pensée de ceux qui font mouvoir la baguette, n'est-elle pas encore plus près de la *volonté* que la pensée qui m'animait lorsque je me demandais si tel corps mettrait le pendule en mouvement, si tel corps l'arrêterait?

Si nous examinons les écrits du XVIIIe et du XIXe siècle dans lesquels on a énoncé une opinion bien différente de la nôtre en attribuant le mouvement de la baguette à des effluves impondérables de nature magnétique ou électrique, on trouvera les faits conformes à notre manière de voir, et certainement on n'en trouvera aucun prouvant la réalité des effluves.

De l'aveu de Thouvenel et de Fortis les indications de la baguette sont souvent incertaines.

Suivant Bleton et Vincent Anfossi, elle est inutile, parce qu'ils prétendent découvrir ce qu'ils cherchent d'après une sensation indépendante de la baguette.

Et cependant plusieurs personnes qui croient à la baguette ont remarqué dans le sourcier un certain tour de main ou un mouvement d'épaule [1] qui évidemment démontre l'influence de la pensée telle que nous l'avons définie.

En résumé, comme les pères Lebrun, Malebranche, Menestrier, et les abbés de Rancé et Pirot, nous avons admis que la matière est sans effet sur la baguette, et que le mouvement de celle-ci est produit par une cause intelligente. Mais, au lieu de l'attribuer au démon, nous l'avons fait dépendre de la pensée de l'homme.

C'est le cas de rappeler *une lettre touchant la baguette* insérée dans *le Mercure* de février 1693 [2], dont l'auteur pensait que rien ne prouvait l'intervention du diable, et que, lors même qu'on rejetterait l'opinion du docteur Chauvin, il ne faudrait pas adopter l'opinion contraire; qu'il serait raisonnable d'attendre une explication qui ferait rentrer les phénomènes de la baguette dans le domaine de la physique. Or, selon nous, notre explication a précisément cet avantage.

Nous terminerons ce chapitre par l'examen de ce qu'on doit croire, en définitive, de la part réelle qu'a eue Jacques Aymar dans la recherche des assassins du marchand de vin de Lyon et de sa femme.

Après les preuves multipliées d'impuissance de J. Aymar opérant à l'hôtel de Condé, à l'hôtel de Hanovre, recherchant en vain, pendant deux jours, le voleur des pièces de drap du marchand Ferouillard, ne trouvant pas d'eau à Chantilly, quoique la rivière coulât sous ses pieds, ne découvrant rien dans la rue Saint-Denis où un soldat du guet venait d'être percé de quinze ou seize coups d'épée, ne reconnaissant pas, au Châtelet, un voleur qui venait d'être pris en flagrant délit, et après les erreurs qu'il commit, à son retour à Grenoble, le critique, sous l'impression de l'examen auquel M. Le Prince avait soumis J. Aymar, et de la conclusion qu'il voulut rendre publique, doit admettre sans hésitation que, dans l'affaire criminelle de Lyon, il y a eu illusion de la part de beaucoup de gens, et tromperie de J. Aymar, si celui-ci n'avait pas reçu des renseignements sur lesquels il crut devoir garder un silence absolu. En définitive, l'homme dont l'impuissance fut si grande à Paris, qui, dans plusieurs occasions, chercha à donner le change sur son ignorance et se montra assez âpre au gain, doit inspirer aux esprits raisonnables bien des doutes sur les faits si extraordinaires qu'on lui attribue dans l'affaire criminelle de Lyon relativement à la poursuite des assassins.

[1] *Journal des Savants*, mars 1854, pages 174 et 175. — [2] *Ibid.* novembre 1853, page 679.

Comme, d'après l'impuissance de J. Aymar à Paris et le manque de délicatesse dont il fit preuve, nous ne pouvons admettre la réalité des faits extraordinaires dont il serait l'auteur, il est heureux pour la justice des hommes que le P. Menestrier ait déclaré que les juges de Lyon *ne voulurent avoir aucun égard à ces indications* (celles de la baguette), *en condamnèrent les épreuves, et ne firent leur procédure que sur les interrogations faites au bossu et sur les indices des témoins qui l'avaient vu entrer dans la maison*[1].

Enfin nous appuyons notre conclusion du rappel des faits suivants :

1° En 1702, on voyait, dit le P. Lebrun, auprès de la ville de Salon, des puits d'une *effroyable profondeur* creusés inutilement sur les indications trompeuses que la baguette avait données[2].

2° Le maréchal de Boufflers ne put se procurer de l'eau dans sa terre de Picardie, quoiqu'il eût eu recours à M. Legentil, prieur de Dorenic, et que celui-ci, en plusieurs endroits, *tremblât d'effroi* en voyant le mouvement de la baguette. On creusa à 60 pieds sans trouver d'eau[3].

3° M. de Francine-Grandmaison, prévôt de l'Ile-de-France et intendant des eaux, a eu recours à un très-grand nombre de gens réputés habiles à manier la baguette, notamment des révérends pères capucins, soit pour reconnaître des coupables ou découvrir des sources, et il n'a jamais trouvé personne en qui l'on pût avoir confiance, parce que la *baguette donnait souvent le change et disait très-souvent faux.*

4° Un jeune garçon, fameux à Paris pour découvrir les sources avec la baguette, fut conduit sur le passage des eaux d'Arcueil et dans un jardin où des métaux avaient été enfouis, et la baguette ne tourna pas : les témoins étaient le P. Lebrun, de la Hire, M. de Francine, l'abbé de Châteauneuf, le lieutenant de roi de Charleroi et un physicien mathématicien[4]. C'est bien là une véritable expérience.

5° L'illustre Spallanzani, témoin de plusieurs expériences, qui d'abord lui parurent extraordinaires, finit par reconnaître qu'il n'y avait rien de réel dans la cause à laquelle on les attribuait.

D. — APPLICATION DU PRINCIPE DU PENDULE EXPLORATEUR AU MOUVEMENT DE LA BAGUETTE EMPLOYÉ COMME MOYEN DE DIVINATION.

Lorsque l'esprit de l'homme fixe son attention sur quelque objet nouveau, le besoin de connaître ou d'aller au-delà de ce qu'il aperçoit actuellement l'excite à user de tous les moyens qu'il croit susceptibles

[1] *Journal des Savants*, janvier 1854, p. 39. — [2] *Idem.* p. 43. — [3] *Idem.* — [4] *Idem.*

de satisfaire ses désirs. Il faut l'avouer, ce besoin noble et louable, tant qu'il s'agit de connaître la vérité scientifique ou d'étendre la connaissance de ce qui est utile à la société, se fait sentir pour des choses oiseuses, qui ne donnent que de simples distractions.

Ce besoin de l'esprit de l'homme d'aller au delà de ce qui fixe actuellement son attention se montre dans les applications diverses que l'on a faites successivement de la baguette.

Employée d'abord à découvrir les métaux, puis les sources, etc., elle l'est plus tard à découvrir le déplacement des bornes des héritages, les criminels, les voleurs et les meutriers, etc., enfin des choses du monde moral. Mais la matière apparaît encore dans ces dernières recherches, puisque celui qui tient la baguette la présente au-dessus d'un certain lieu, au-dessus d'un objet, au-dessus d'un homme. Il n'en est plus de même du cas où l'on consulte la baguette avec l'intention de savoir une chose du monde moral, indépendamment de la présence de tout objet ou de tout être corporel; c'est précisément de ce cas dont nous allons nous occuper, en rappelant d'abord les trois faits suivants, qui y rentrent.

Premier fait.

Il est exposé dans l'ouvrage du père Menestrier et rappelé dans notre article[1].

La personne qui tient la baguette est assise dans un lieu où elle ne peut être distraite.

Nous ne reproduisons que quelques passages abrégés de notre citation.

D. La baguette est-elle un don naturel?

R. Elle tourne.

D. Le démon n'y a-t-il aucune part?

R. Elle ne tourne pas.

D. Ce talent est-il donné en naissant?

R. Elle tourne.

D. Tourne-t-elle par les constellations?

R. Elle tourne.

D. Peut-elle faire faire des choses mauvaises?

R. Elle tourne.

D. Peut-elle servir à éclaircir les matières qui sont douteuses en théologie?

R. Elle tourne.

[1] *Journal des Savants*, janvier 1854, p. 39.

D. Peut-elle servir à acquérir une parfaite connaissance de l'astrologie pour faire des almanachs.

R. Elle tourne.

Elle répond sur des questions de médecine, sur les talents, la capacité des personnes, leurs noms connus ou cachés, leurs péchés et le nombre de ces péchés......

Elle répond lorsqu'on lui demande comment une personne absente est vêtue; elle tourne sur la couleur et la forme de l'habit, etc., etc.

Deuxième fait.

Il est exposé dans l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses, etc.*, du P. Lebrun, et rappelé dans notre article[1] :

Un curé manie la baguette de manière à la faire répondre aux questions qu'on lui adresse.

Elle s'abaisse pour l'*affirmative*.

Elle se relève pour la *négative*.

Elle dit ce que font les personnes absentes, si un homme a de l'argent, en quelles espèces et combien.

Elle répond sur le passé, le présent et l'avenir.

Il est indifférent d'exprimer sa demande de vive voix ou mentalement.

Troisième fait.

Il est exposé dans l'*Histoire critique des suspertitions* du P. Lebrun[2] :

Mademoiselle Alloüard est citée pour deviner avec la baguette ce qui se passe en des lieux fort éloignés.

Nous ne doutons pas que l'idée de faire servir la baguette à répondre à des questions qu'on lui propose n'ait été la conséquence d'une longue habitude de la manier ou de la forte impression d'un esprit vivement frappé, soit d'un effet produit par soi-même ou d'un effet dont on aura été le simple témoin.

La faculté de faire tourner la baguette dans un sens ou dans l'autre une fois acquise, ainsi que la foi en l'intelligence de cette baguette, nous nous expliquons sans peine comment une question adressée à la personne qui la tient éveille en elle, sans qu'elle s'en rende compte, une pensée dont la conséquence est un mouvement musculaire capable d'imprimer à la baguette la direction correspondante au sens de la réponse qui paraît la plus vraisemblable à cette personne.

[1] *Journal des Savants*, janvier 1854, p. 44. — [2] *Ibid.* p. 45.

E. — APPLICATION DU PRINCIPE DU PENDULE EXPLORATEUR AU MOUVEMENT DES TABLES TOURNANTES.

Rappelons les faits exposés dans le premier paragraphe de la troisième partie, consacrée aux *tables tournantes*.

Premier et deuxième fait.

Une personne applique la main sur un guéridon, une petite table ronde, etc., il arrivera que le meuble restera en repos ou qu'il tournera sur lui-même.

Troisième et quatrième fait.

Plusieurs personnes appliquent les mains sur un guéridon ou une table ronde, de manière à établir une chaîne continue, parce qu'elles se touchent par les doigts, ou bien elles les y appliquent sans se toucher.

Le meuble restera en repos ou prendra un mouvement de rotation.

Nous rappelons encore que le mouvement est produit lorsque, la pression cessant d'être perpendiculaire à la surface de la table, une partie de l'action agit dans le sens latéral, que la résultante n'est pas égale à zéro, et qu'elle suffit pour vaincre l'inertie de la table.

Les personnes qui appliquèrent notre explication du mouvement du pendule explorateur à celui des tables comprirent les choses comme nous allons le dire, en distinguant la *circonstance* où il y a *repos* de *celle* où il y a *mouvement*.

1re circonstance. — Repos.

On conçoit qu'il peut y avoir repos dans les trois cas suivants :

Premier cas.

Les mains sont appliquées perpendiculairement sur la table; dès lors sa stabilité dans la position où elle est se trouve augmentée de cette pression.

Deuxième cas.

Les mains appliquées sur la table cessent de la presser perpendiculairement, il y a donc action latérale; comme il y a plusieurs mains, si l'action latérale de gauche à droite neutralise la pression latérale de

droite à gauche, ou, en d'autres termes, si la résultante des forces est égale à zéro, il ne peut y avoir de mouvement.

Troisième cas.

La résultante des forces latérales n'étant pas égale à zéro est insuffisante pour vaincre l'inertie de la table.

2e circonstance. — Mouvement.

Il y a mouvement toutes les fois :

1° Que les mains ne pressent pas perpendiculairement la table;

2° Que la résultante des forces agissant latéralement n'est pas égale à zéro;

3° Que cette résultante est assez énergique pour vaincre l'inertie de la table.

Bien des gens, qui n'ont jamais cherché à se rendre compte de la manière dont un corps en repos reçoit le mouvement, sont extrêmement surpris de certains phénomènes produits par une cause motrice dont l'action, très-faible dans une seconde, se continue durant un certain temps.

Par exemple, la pression d'un doigt sur un bloc de pierre de quelques décimètres cubes devient sensible au moyen d'un index, comme Fraunhoffer l'a démontré au moyen d'un appareil très-ingénieux, dont M. Oerstedt avait vu les effets avec admiration.

Un pendule ordinaire, dont les points de sustention sont pris dans un mur, communique un mouvement d'oscillation à un pendule placé semblablement de l'autre côté du mur.

Le frottement exercé à l'extrémité d'une barre de fer dans le sens longitudinal met l'autre extrémité en vibrations sonores.

Ces faits démontrent comment des efforts excessivement faibles, mais continus et multipliés dans un même sens, peuvent mettre en mouvement un corps dont la masse paraît hors de proportion avec la cause motrice.

Enfin, il est bon de rappeler le cas suivant :

Un régiment, passant au pas militaire sur un pont suspendu, communique aux matériaux de ce pont des vibrations qui, suffisamment répétées, en opèrent la rupture, parce que la résultante de ces vibrations porte les molécules hors de leur sphère de cohésion. Or cette rupture n'aurait point eu lieu, si le pas du régiment eût été irrégulier, parce

qu'alors, si la résultante n'eût pas été égale à zéro, elle aurait été tout à fait incapable de surmonter la résistance des matériaux du pont.

Voyons le rapport de ces faits avec l'influence que nous attribuons à l'idée d'un phénomène du monde extérieur dépendant de nous-mêmes et occupant actuellement notre pensée, lorsque celle-ci, sans être une volonté, donne lieu pourtant au mouvement musculaire nécessaire à la production du phénomène.

Si on suppose maintenant que des personnes aient les mains sur une table, d'après notre manière de voir, elles se représentent la table tournant de droite à gauche ou de gauche à droite, puisqu'elles s'y sont placées pour être témoins de ce mouvement; dès lors, à leur insu, elles agissent pour imprimer à la table le mouvement qu'elles se représentent. Si elles n'agissent pas dans le même sens, il pourra se faire qu'il n'y ait pas de mouvement; c'est ce que j'ai observé : cinq personnes faisaient la chaîne sur un petit guéridon, une d'elles désirait vivement qu'il tournât, et, malgré cela, il resta immobile pendant une heure. Après une demi-heure, on reforma la chaîne, et trois quarts d'heure s'écoulèrent sans qu'il se mît en mouvement. Si les quatre personnes qui coopéraient à l'expérience n'avaient pas un désir égal à celui de la première de voir tourner le guéridon, aucune assurément n'était animée d'un désir contraire.

Lorsque les personnes désirent que la table tourne, le mouvement doit être plus fréquent que le repos; par la raison qu'il suffit que l'une d'elles remarque un certain mouvement dans une autre pour qu'elle-même suive ce mouvement par une imitation dont elle ne se rend pas compte, mais qui n'en est pas moins réelle, d'après la tendance au mouvement que détermine en nous la vue d'un corps qui se meut.

Dans la comparaison que nous faisons des tables tournantes avec la baguette divinatoire et le pendule, on ne doit jamais perdre de vue la différence très-grande qui peut exister, d'une part, entre les tables, aux phénomènes desquelles *plusieurs personnes* concourent, et, d'une autre part, la baguette et le pendule, au mouvement desquels n'intervient qu'une *seule personne*.

En effet, la cause de l'assurance avec laquelle nous exposons notre explication du mouvement du pendule explorateur, tient à cette circonstance principale qu'ayant été seul à expérimenter sur ce phénomène, aucune certitude ne peut dépasser celle que nous avons acquise en soumettant des conclusions tirées de notre propre observation aux expériences de contrôle que nous avons rapportées, et, en outre, que personne aussi bien que nous ne peut apprécier le désir qui nous ani-

mait de connaître la vérité, abstraction de tout intérêt et de toute hypothèse.

Or, cette conscience d'avoir fait *seul* des expériences sans aucune influence étrangère, d'avoir recherché la vérité pour elle-même, en ne reculant devant aucune épreuve propre à dissiper des doutes, vous ne l'avez plus, du moins, au même degré, avec des coopérateurs, lors même que vous leur accordez l'intelligence et la bonne foi. Que sera-ce, si, les connaissant peu, vous élevez des doutes sur leur bonne foi, leur gravité et leur capacité ?

Cette difficulté d'apprécier l'exactitude d'expériences résultant du concours de plusieurs personnes est la raison pour laquelle tout esprit sérieux refusera de se rendre dans un salon pour y voir, dit-on, des expériences auxquelles coopéreront plusieurs personnes qui lui sont aussi inconnues que le maître de la maison où on le prie d'aller; jamais, dans une telle réunion, des expériences ne deviendront un sujet d'étude : les convenances vous ôtant toute liberté de les répéter, de les modifier et de les soumettre à un contrôle suffisant pour vous donner une conviction.

Un autre motif aurait diminué beaucoup le désir que nous aurions pu avoir de multiplier nos observations sur les tables tournantes, c'est la connaissance que nous avons eue des expériences de M. Faraday; leur conformité avec celles que nous avions imaginées, notre grande estime pour leur auteur, l'analogie de l'interprétation qu'il en a donnée avec notre explication du pendule explorateur, nous ont fait penser que de nouvelles expériences de notre part auraient été absolument superflues.

M. Faraday, après avoir constaté que, dans le mouvement de la table déterminé par des personnes de parfaite bonne foi, il n'y avait aucun effet électrique ni magnétique, a parfaitement démontré que le phénomène est produit par une pression des mains, qui est dirigée latéralement, ou, comme il le dit, horizontalement. Il fit deux expériences principales pour mettre cette pression latérale en évidence.

La première consistait à superposer quatre ou cinq morceaux de carton à surface polie entre chacun desquels il mettait de petites pelotes d'un mastic de cire et d'huile de térébenthine. Le carton inférieur posait sur une feuille de papier de verre appliquée sur la table; les cartons diminuaient d'étendue du supérieur à l'inférieur, et une ligne tracée au pinceau indiquait leur position primitive. Le mastic était tel, qu'il faisait adhérer les cartons ensemble avec une force insuffisante cependant pour ne pas céder à une action latérale exercée durant un certain temps.

Lorsque ce système de cartons eut été examiné après le mouvement de la table, on constata qu'il y avait eu un déplacement plus grand dans le carton supérieur que dans le carton inférieur, de sorte que la table ne s'était mue qu'après les cartons, et ceux-ci après les mains.

Lorsque la table n'avait pas été mise en mouvement, le déplacement des cartons indiquait cependant une action de la part des mains.

La seconde expérience de Faraday a eu pour objet de *montrer aux yeux par un index* si c'était la main ou la table qui se mouvait d'abord, ou encore si elles commençaient en même temps à se mouvoir.

Qu'on se représente une tige verticale fixée à la table, *visible à l'œil*, et touchant à un *index* de papier de onze pouces de longueur, qui est fixé lui-même au bord d'une feuille de carton poli mis sur la table, à laquelle elle adhère au moyen de petites pelottes de mastic. Une marque indique sur la table la position de la feuille de carton et de l'index. C'est sur cette feuille que les mains sont appliquées. *L'index peut être visible ou caché à l'œil de l'opérateur, à la volonté de l'observateur.*

Dans le cas ou *l'index était caché* la table tournait, et l'index indiquait toujours alors qu'il y avait eu pression latérale. On pouvait constater encore que l'index indiquait cette pression avant que la table tournât.

Dans le cas où *l'index était visible*, tout mouvement cessait, lors même que le carton poli, étant dépourvu de mastic, n'avait plus d'adhérence à la table, et pouvait dès lors glisser au moindre effort.

Quelle est l'explication de ce dernier fait? La voici par M. Faraday.

Si la table ne tournait plus lorsque l'opérateur voyait l'index, *c'est que le déplacement de l'index contre-balançait la tendance de l'opérateur, qui s'apercevait ainsi que, sans en avoir la conscience, il avait exercé un effort latéral.*

Conçoit-on une confirmation plus satisfaisante de l'explication du mouvement du pendule, explication donnée vingt ans avant la précédente? Nous ne le pensons pas.

En effet, lorsque nous avons eu les *yeux ouverts*, et que notre pensée s'est représenté le mouvement d'un pendule dans un sens déterminé et dans le lieu que nous voyons, le pendule s'est mu en ce sens et dans ce lieu, par un acte de nos muscles dont nous n'avons pas eu conscience. Le mouvement a cessé lorsque notre pensée a été qu'il pouvait cesser. Enfin, lorsque nous avons eu les *yeux fermés*, et que notre pensée a cessé de voir le pendule et le lieu où il pouvait se mouvoir, il est resté en repos.

Dans la dernière expérience décrite par Faraday, l'opérateur croit que la table tourne sans qu'il produise d'effort; il est donc dans la

condition où nous nous trouvions lorsque le pendule oscillait entre nos mains. Maintenant l'opérateur aperçoit-il un *index* apte à lui rendre sensible le moindre mouvement qu'il fait pour que la table tourne, cette vue paralyse une action dont il n'avait pas conscience auparavant, et la table ne tourne plus.

L'explication des tables tournantes par M. Faraday est donc identique à celle que nous avons donnée du pendule explorateur.

Application du principe du pendule explorateur au mouvement des tables frappantes ou parlantes.

Nous avons fait remarquer, en parlant des tables frappantes (IIIe partie), qu'un grand nombre des questions auxquelles elles répondent, dit-on, sont absolument semblables à celles que citent les PP. Menestrier et Lebrun dans des ouvrages datés de 1694 et de 1702, comme ayant été adressées à la baguette divinatoire, et nous avons fait remarquer, de plus, que l'analogie des questions se retrouve dans les réponses.

Or, parce que nous ne doutons pas que la cause du mouvement du pendule explorateur n'intervienne dans le mouvement de la baguette interrogée avec l'intention de connaître des choses du domaine du monde moral concernant un passé plus ou moins éloigné, le présent et l'avenir, nous croyons que, parmi les faits dont nous avons parlé, il en est qui se rapportent à des hommes de bonne foi, conformément à ce que nous avons dit de nos expériences sur le pendule explorateur. Par le même motif, des faits analogues découlant de la même cause peuvent, selon nous, se manifester quand on interroge, non plus une baguette, mais une table; une table non isolée, mais qu'on touche avec une émotion qu'il faut avoir éprouvée soi-même pour la connaître et savoir les illusions auxquelles se laisse aller l'esprit qui, affranchi de l'observation du monde visible, passe à la contemplation exclusive du monde invisible.

Lorsqu'une table répond aux questions qu'on lui adresse, c'est donc par l'intermédiaire d'une personne. Or, que cette personne soit de bonne foi, et les réponses auront, en général, les rapports les plus intimes avec l'esprit, les sentiments, les connaissances de cette personne : en un mot, il y aura une parfaite harmonie entre les réponses et la personnalité. Or cette remarque est absolument applicable aux cas que nous avons cités des réponses d'une baguette aux questions qu'on lui adresse.

Nous nous résumons en disant que notre principe peut trouver son application aussi bien pour les *tables frappantes* que pour la *baguette em-*

ployée comme moyen de divination; et nous disons, en conséquence, que la faculté de faire frapper une table d'un pied ou d'un autre[1] une fois acquise, ainsi que la foi en l'intelligence de cette table, nous concevons comment une question adressée à la table éveille en la personne qui agit sur elle, sans qu'elle s'en rende compte, une pensée dont la conséquence est le mouvement musculaire capable de faire frapper un des pieds de la table conformément au sens de la réponse qui paraît la plus vraisemblable à cette personne.

Voilà ce qui nous paraît très-probable dans le phénomène des *tables frappantes;* mais, eu égard aux réserves faites précédemment, disons que, quelle que soit, à nos yeux, cette probabilité, nous ne présentons pas notre opinion comme la vérité, et avec l'assurance que nous avons mise à exposer la théorie des phénomènes du pendule explorateur déduite de nos expériences et de nos observations personnelles.

Que l'on ait recours à des esprits pour faire tourner des tables, compter les bougies ou les lampes d'un salon et des pièces de monnaie; pour leur demander les heures, le jour du mois, l'âge des personnes, la conduite à tenir ou le parti à prendre dans une circonstance donnée, le régime le plus favorable à un malade; qu'on les consulte sur les sciences, les arts, la politique, l'économie des sociétés et la théologie; ce sont des choses hors de notre domaine, que nous devons nous abstenir de discuter.

Mais, comme ami de la vérité et de l'humanité, nous adjurons les hommes de bonne foi qui se croient la puissance d'agir sur les esprits d'user de leur influence autrement qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. Au lieu de questions oiseuses sur des choses qu'on sait et qui témoignent du peu d'estime que l'interrogateur a pour l'intelligence de l'esprit auquel il s'adresse; au lieu de questions dictées par l'égoïsme le plus naïf dans l'intérêt de l'individu, proposez des questions vraiment dignes de ces intelligences qui, délivrées des infirmités d'un corps matériel, obéissent à votre voix; demandez-leur les moyens d'échapper au choléra, à la fièvre jaune; et, quand vous aurez obtenu des réponses vraies à ces hautes questions, vous pourrez alors exalter avec raison la sublimité de votre science et montrer la vanité de la philosophie naturelle.

[1] Ayant entendu parler de l'impossibilité qu'une table à plusieurs pieds lève indifféremment un d'entre eux lorsque les mains d'une personne restent appliquées à une même place ou à peu près, je déclare qu'une jeune dame fort adroite à faire tourner les tables, et douée d'un assez bon sens pour croire qu'elle les fait tourner sans recourir à un autre esprit que le sien, m'a rendu témoin de ce fait, qu'on m'avait dit être impossible.

CONSIDÉRATIONS FINALES DE LA IVe PARTIE.

Le principe du pendule explorateur tel que nous venons de le formuler, considéré dans ses rapports avec les sciences expérimentales au point de vue le plus restreint, c'est-à-dire dans sa relation la plus immédiate avec un sujet spécial auquel il s'applique, a une importance incontestable, parce qu'il montre les erreurs auxquelles des esprits qui ont étudié les sciences du domaine de la philosophie naturelle peuvent être entraînés, tout en croyant rester dans les limites de l'expérience.

Aux écrits de Thouvenel et de Tristan sur la baguette, et de Gerboin sur le pendule explorateur, qui sont trois exemples à citer à l'appui de cette proposition, il en est un quatrième, peu connu, mais trop intéressant et trop intimement lié à notre sujet, pour que nous le passions sous silence.

Longtemps après la publication de notre lettre à M. Ampère, nous avons retrouvé, dans les *Transactions philosophiques*[1] et l'*Histoire de l'électricité* du docteur Priestley[2], des faits qui ajoutent quelque intérêt à l'explication que nous avons donnée du pendule explorateur. Tous les physiciens connaissent l'importance des découvertes de Gray en électricité, mais beaucoup de nos contemporains ignorent que les derniers travaux qui l'occupèrent avaient trait au pendule explorateur, et qu'au lit de la mort il les exposait au secrétaire de la Société royale de Londres, le docteur Mortimer.

Un globe de fer de 1 pouce à 1 pouce 1/2 de diamètre, faiblement électrisé, est placé au centre d'un gâteau circulaire de résine de 7 à 8 pouces de diamètre; un *corps léger*, suspendu à un fil très-fin de 5 à 6 pouces de longueur, dont on tient l'extrémité libre à la main au-dessus du globe de fer, se meut en cercle spontanément et constamment, suivant Gray, d'occident en orient.

Si le globe de fer est à quelque distance du centre du gâteau circulaire, le mouvement du corps léger est une ellipse dont l'excentricité est la distance du globe au centre du gâteau.

Que le gâteau soit elliptique et que le globe de fer soit au centre, le *corps léger décrira une ellipse* de la même excentricité que celle de l'ellipse du gâteau.

Si le globe de fer est dans un des foyers de l'ellipse du gâteau, le

[1] *Phil. Trans.* Abriged. vol. VIII, p. 402, 403, 404, 418. — [2] *Histoire de l'électricité* de Priestley, traduction française, t. Ier, p. 109 à 116.

corps léger aura un mouvement plus rapide dans l'apogée que dans le périgée de son orbite.

Le corps léger ferait les *mêmes révolutions autour du globe de fer placé sur une table sans reposer sur un corps électrique;* mais le mouvement n'a lieu qu'autant que le pendule est tenu *à la main.*

Gray ne doutait pas, si Dieu lui prêtait vie, qu'il ne portât ses expériences électriques à la perfection, qu'il *n'étonnât le monde* avec une nouvelle sorte de *planétaire* au moyen duquel il établirait une théorie certaine, propre à expliquer les mouvements des corps célestes.

Le docteur Mortimer confirma les expériences de Gray, et dit que le pendule faisait des révolutions autour des corps de différentes figures et d'espèces diverses aussi bien qu'autour d'un globe de fer.

Les expériences furent répétées avec une grande variété de circonstances par M. Wheeler et d'autres personnes, dans la maison où s'assemblait la Société royale de Londres; mais on ne put en tirer aucune conséquence; enfin M. Wheeler, après beaucoup d'expériences et des résultats divers, dit que son opinion était que le *désir de produire le mouvement d'occident en orient était la cause secrète qui avait déterminé le corps suspendu à se mouvoir dans cette direction au moyen de quelque impression qui venait de la main, quoiqu'il ne se fût pas aperçu lui-même qu'il donnât aucun mouvement à sa main.*

Priestley, en rapportant les expériences de Gray, adopte l'opinion de Wheeler, et ajoute que les *chimères de ce grand électricien* (Gray) apprennent à ceux qui le suivent dans la même carrière, qu'il faut être bien circonspect dans les conséquences que l'on tire.

Si Wheeler n'a pas soumis son opinion à de nouvelles expériences pour lui donner le caractère de la vérité, conformément à la méthode expérimentale, et si elle ne peut dès lors être considérée que comme une *induction*, nos propres recherches la mettent hors de doute et lui donnent une importance qu'elle n'aurait pas eue sans elles; car aujourd'hui que le doute n'est plus permis sur l'explication du mouvement du pendule explorateur, évidemment les expériences de Gray, de Mortimer et de Wheeler, sont des faits à citer en sa faveur.

Le principe du pendule explorateur expliquera en certains cas la différence existant entre des résultats obtenus dans le même temps par différents expérimentateurs qui ont travaillé sur un même sujet avec des vues différentes. Lorsqu'on a cherché soi-même la vérité pendant une certaine période de temps, on arrive à la conviction des difficultés de la connaître en quoi que ce soit; et, dès lors, les nombreuses erreurs dont l'histoire des sciences est semée n'ont plus lieu de sur-

prendre. Si toutes devaient être attribuées à la légèreté, à un défaut d'habileté et, dit-on même, à un manque de probité scientifique, nous ne dirions rien, mais il importe d'en signaler quelques-unes : elles sont commises par des hommes d'une entière bonne foi, et qui, à l'esprit de recherche, allient encore l'habileté de l'expérimentateur, de sorte que leurs organes obéissent à une pensée sérieuse et scientifique. C'est à eux que nous nous adressons afin d'appeler leur attention sur le principe du pendule explorateur, et que, le connaissant, ils évitent des erreurs qui, à leur insu, rentrent en définitive dans celles qu'on rapporte à ce qu'on appelle le *coup de pouce* dans le langage vulgaire des expérimentateurs.

Le principe du *pendule explorateur* montre donc à l'expérimentateur la nécessité d'étudier l'influence de sa pensée sur ses propres organes, lorsqu'ils servent d'intermédiaire entre le monde extérieur et l'entendement dans l'étude des phénomènes du ressort de la philosophie naturelle.

Il montre au philosophe combien il importe, dans l'intérêt de la vérité, de connaître toute l'influence que la pensée peut avoir sur les organes du corps sans que cette pensée soit la *volonté*; et combien, lorsqu'il s'agit, au point de vue de la morale, d'apprécier certaines actions, il est nécessaire de distinguer celles dont je viens de parler des actions émanées d'une volonté prononcée.

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIES DES INSCRIPTIONS ET DES BEAUX-ARTS.

M. Raoul-Rochette, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, et l'un des collaborateurs du *Journal des Savants*, est mort à Paris le 5 juillet.

Dans la séance du 14 juillet, M. de Cherrier a été élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Séguier de Saint-Brisson, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste, par M. Mignet, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, imprimerie de Plon frères, librairie de Paulin, 1854, in-8° de xv-464 pages. — Les articles insérés par M. Mignet dans le *Journal des Savants*, du mois de novembre 1852 au mois de mars 1854, sont l'origine de ce livre. Nous n'aurions donc pas toute la liberté nécessaire pour en faire ici l'éloge, si l'illustre auteur s'était borné à reproduire son premier travail dans cette nouvelle publication. Mais l'Histoire de l'abdication de Charles-Quint, de son séjour et de sa mort au monastère de Yuste reçoit aujourd'hui, avec des développements nouveaux, sa forme définitive, et il nous sera permis de signaler à nos lecteurs l'art de composition que M. Mignet a su mettre dans ce grand morceau d'histoire, écrit avec la même supériorité que sa *Marie Stuart*. A l'aide de documents nombreux et authentiques, les uns récemment publiés, les autres demeurés encore inédits, l'éminent historien explique l'abdication de Charles-Quint en lui donnant ses motifs et sa grandeur, et raconte sa vie à l'ombre du cloître en lui restituant toute l'influence extérieure qu'elle conserve et tout l'attrait intérieur qui l'anime. « En se retirant de la scène, dit M. Mignet, Charles-Quint ne se retire pas de l'histoire. Les affaires l'accompagnent dans le couvent où il s'enferme et remplissent encore sa solitude de ce qui avait occupé sa puissance... Beaucoup de négociations s'y traitent, et de graves événements s'y préparent. Les guerres d'Italie et de France, les batailles de Saint-Quentin et de Gravelines, les siéges de Calais et de Thionville, les entreprises maritimes des Turcs ont leur retentissement à Yuste, où Charles-Quint, soit par la connaissance, soit par le conseil, ne demeure étranger à rien de ce qui se passe alors sur le théâtre du monde. Ce volume, consacré à sa vie dans le monastère, est donc tout ensemble une étude intime sur Charles-Quint et un tableau de l'histoire générale du temps aperçu du fond d'un cloître, et tombant sous le regard et le jugement du plus grand politique du siècle. »

Récits de l'histoire de France, par J. A. Courgeon, professeur agrégé d'histoire. Première et seconde période. — La Gaule romaine, les Mérovingiens. — Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1853-1854, 2 volumes in-12 de vi-290 et 402 pages. — Faire connaître les principaux événements et les personnages les plus célèbres de notre histoire, offrir, à l'aide d'une série d'épisodes rattachés les uns aux autres par une rapide analyse des faits intermédiaires, un tableau abrégé de ce que fut la France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la chute de l'ancienne monarchie, marquer l'unité morale et l'enchaînement providentiel des phases si diverses du passé de notre pays, tel est le but que s'est proposé l'auteur de cet ouvrage. Ses intéressants récits, où se

trouvent reproduits, dans une juste mesure, les détails qui seuls impriment aux événements leur caractère et leur physionomie propre, sont principalement adressés à la jeunesse et peuvent servir d'introduction à la lecture des savants travaux publiés dans ces derniers temps sur l'histoire de France. Le premier volume embrasse la première période, c'est-à-dire l'histoire de la Gaule indépendante et de la Gaule romaine; le second volume comprend toute la période mérovingienne. L'auteur y a joint un appendice, des tableaux chronologiques et des tableaux généalogiques des rois de la dynastie mérovingienne. L'ouvrage entier comprendra six périodes ou six parties distinctes, et s'arrêtera à la révolution de 1789.

Jacques Cœur et Charles VII, ou la France au XV[e] siècle, étude historique, par M. Pierre Clément. Paris, imprimerie de Gratiot, librairie de Guillaumin, 1853, 2 volumes in-8° de CII-312 et 464 pages avec planches. — On retrouve dans cette étude historique les mérites d'érudition et de style qui distinguent deux autres ouvrages du même auteur : l'*Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, couronnée par l'Académie française, et le *Gouvernement de Louis XIV*, couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. Clément a recherché avec soin tout ce qui a été publié et ce qu'il a pu trouver d'inédit sur le sujet qu'il traite aujourd'hui, et il a fait de ces matériaux un habile usage pour peindre avec beaucoup de vérité les personnages de Jacques Cœur et de Charles VII, et pour tracer autour de ces principales figures un tableau aussi exact qu'intéressant de la France au XV[e] siècle. L'ouvrage est accompagné d'une notice étendue sur la valeur relative des anciennes monnaies françaises, et suivi de pièces justificatives dont la plupart sont publiées pour la première fois.

Dictionnaire des manuscrits, ou recueil de catalogues de manuscrits existant dans les principales bibliothèques d'Europe, concernant plus particulièrement les matières ecclésiastiques et historiques, par M. X....; publié par M. l'abbé Migne. Imprimerie de J. P. Migne, au Petit-Montrouge, 1854, 2 volumes in-4° de 1,444 et 1,803 pages sur deux colonnes. — Cet ouvrage important, qui fait partie de la nouvelle encyclopédie théologique publiée par M. l'abbé Migne, a pour base principale la reproduction du livre publié à Leipsick en 1830, par G. Haenel, sous le titre de : *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Belgii, Britanniæ Magnæ, Hispaniæ, Lusitaniæ, asservantur,* travail inexact et incomplet sans doute à beaucoup d'égards, mais dont l'extrême utilité a été, depuis longtemps, reconnue. L'auteur du *Dictionnaire des manuscrits* a fait de notables augmentations aux catalogues d'Haenel, dans lesquels on ne trouvait rien, ni sur la Bibliothèque impériale de Paris, ni sur les bibliothèques d'Italie. En ce qui concerne les bibliothèques de nos départements, il a cherché à compléter et à rectifier les listes trop souvent fautives du savant professeur allemand. Ainsi, pour les manuscrits d'Autun, d'Albi, de Laon, de Montpellier, il a fait usage des catalogues plus étendus et plus exacts qui en ont été publiés depuis Haenel par les soins du ministre de l'instruction publique. Nous regrettons, toutefois, qu'il n'ait pas mis à profit les travaux du même genre dont les manuscrits de quelques autres bibliothèques des départements ont été l'objet depuis quelques années, par exemple ceux de Cambrai, de Douai, de Lille. Quant à la Bibliothèque impériale de Paris, on ne pouvait s'attendre à trouver ici un catalogue général des manuscrits de cet immense dépôt. L'auteur s'est borné à donner, principalement d'après Montfaucon (*Bibliotheca Bibliothecarum manuscriptorum nova*), les listes des fonds les plus importants. Ce sont aussi les ouvrages de Montfaucon et de Haenel qui lui ont fourni la plupart de ses catalogues des manuscrits d'Angleterre, de Suisse, de Belgique, de Hollande, d'Espagne et de Por-

tugal. On trouve aussi beaucoup d'extraits de Montfaucon sur les diverses bibliothèques de l'Italie. Mais ce qui donne un prix particulier à cette partie de l'ouvrage, c'est la reproduction presque entière du catalogue des manuscrits de la bibliothèque Capponi, à Florence, publié, en 1845, par M. Charles Milanesi. En résumé, malgré quelques lacunes et des fautes d'impression malheureusement assez nombreuses, ce *Dictionnaire des manuscrits* sera d'une grande utilité à toutes les personnes qui étudient l'histoire à ses sources. Cette utilité serait plus grande encore, si l'ouvrage était suivi, comme le livre d'Haenel, d'une table des noms d'auteurs.

La Syrie, la Palestine et la Judée; pèlerinage à Jérusalem et aux lieux saints, par le R. P. Laorty-Hadji. Paris, imprimerie de Morris; chez Bolle-Lasalle, éditeur, 1854, in-12 de 506 pages. — L'auteur de ce livre a visité lui-même les lieux qu'il décrit, et il appuie ses propres observations d'un grand nombre de citations empruntées aux historiens et aux voyageurs anciens et modernes. L'ouvrage se divise en deux parties, dont la première traite de la Syrie. On y trouve un résumé de l'histoire de ce pays et une description étendue des quatre pachaliks qui en forment les divisions territoriales. La seconde partie, plus développée que la première, est consacrée à la description de la Terre sainte. Tout ce qui concerne Jérusalem et ses monuments, Bethléem, Nazareth, la mer Morte, le mont Sinaï, y est traité surtout avec un grand soin. On trouve dans les derniers chapitres un tableau des mœurs des Turkomans, des Kourdes, des Arabes du désert, et des remarques sur le sol, le climat, l'industrie de la Palestine, sur l'état des chrétiens dans cette partie de l'empire ottoman et sur l'influence du gouvernement des Turcs.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. Dunkerque, imprimerie de Vandalle, 1853, in-8° de 236 pages. — Fondée en 1851, cette Société a déjà fait beaucoup pour propager dans la Flandre maritime le goût des études sérieuses. Les résultats de ses travaux sont consignés dans une série de bulletins et dans le recueil de Mémoires dont nous annonçons le tome premier. Parmi les mémoires que contient ce volume, on remarque une notice de M. Carlier sur don Louis Velasco, comte de Salazar, un des généraux les plus renommés de l'armée espagnole dans les Pays-Bas, mort à Dunkerque en 1625; un rapport de M. Cousin sur deux manuscrits de l'abbaye de Watten; des considérations et des recherches de M. Derode sur le blason, particulièrement sur celui de la ville de Dunkerque et sur les armoiries de Jean Bart; des souvenirs d'un voyage en Morée, par M. Bobilier; des observations météorologiques sur le climat de Dunkerque, par le même; une notice sur un météore igné observé près de cette ville, par M. Ortille.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1854.

Des Carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la Bibliothèque impériale.

PREMIER ARTICLE.

La justice de l'histoire a commencé pour Mazarin. On reconnaît aujourd'hui que cet étranger, longtemps sujet et serviteur du pape, et passé assez tard au service de France, avec tous les défauts et même les vices que ses ennemis lui ont reprochés, a été pourtant le digne héritier de Richelieu; que, comme lui, il a porté au plus haut point la passion du nom français, et poursuivi, par des moyens différents, mais avec un succès pareil, les deux mêmes objets, à savoir, la suprématie de l'autorité royale et l'agrandissement du territoire. Inférieur à Richelieu pour tout ce qui regarde l'administration intérieure du royaume, il l'a égalé dans la conduite des affaires militaires et des affaires diplomatiques. Si son esprit était moins élevé et moins vaste, il n'était ni moins pénétrant ni moins ferme; et le cœur peut-être était encore plus résolu : une fois au moins Richelieu a été tout près de désespérer de sa fortune; Mazarin jamais. Ils avaient tous deux la même foi dans l'excellence de leur cause, et tous deux ils la servirent avec la même constance, avec la même infatigable puissance d'attention et de travail. On admire la prodigieuse quantité de pièces d'État, de mémoires publics et privés, de lettres de toute espèce, sortis de la plume de Richelieu. Mazarin n'a guère moins écrit. Ç'a été une des plus heureuses pensées du ministère de M. Ville-

main de former et de publier la collection des lettres de Richelieu[1]; on ne rendrait pas un moindre service à l'histoire nationale en recueillant toutes les lettres de son successeur, qui se rencontrent en si grand nombre dans plusieurs dépôts publics, à la Bibliothèque impériale, à la bibliothèque Mazarine, à l'Arsenal, aux Affaires étrangères. Nous faisons des vœux pour qu'on élève à Mazarin un semblable monument, et nous voudrions y apporter aussi notre pierre, en faisant connaître avec un peu d'étendue un document précieux, qui devra faire partie du grand ouvrage que nous attendons; nous parlons des carnets autographes de Mazarin.

Le vigilant et réfléchi cardinal avait l'habitude d'écrire de temps en en temps sur un de ces petits cahiers, qu'on appelle ordinairement *agendas* ou *carnets*, ce qu'il devait faire, ou même ce qu'il se proposait de dire à diverses personnes. Puis il mettait cet agenda, ce carnet, dans la poche de sa simarre pour s'en servir au besoin. La plupart du temps, on n'y rencontre que des lignes fort obscures, où Mazarin seul aujourd'hui pourrait reconnaître sa pensée. Quelquefois il se développe davantage, et, dans ces notes, jetées à la hâte sur le papier à mesure que les événements se succédaient, on découvre ses sentiments véritables, on a comme un tableau fidèle de ce qui se passait dans son esprit. Ce ne sont point des mémoires que l'on compose après coup pour justifier sa conduite, et où l'on arrange les faits sur le rôle et le personnage que l'on se veut donner auprès de la postérité; ici rien de pareil : tout est écrit sur place, sous l'impression du moment, sans aucun dessein préconçu. Ces notes n'étaient pas faites pour d'autres yeux que ceux de leur auteur; c'est une sorte d'entretien qu'il institue avec lui-même, un compte qu'il se rend de ses actions et même de ses intentions; par où l'on se peut convaincre que Mazarin n'a rien entrepris sans y avoir mûrement pensé, et qu'ainsi que Richelieu il a voulu tout ce qu'il a fait.

Colbert, le premier domestique de Mazarin, comme on disait alors, son homme de confiance, l'intendant de ses affaires et de sa maison, recueillit ces carnets, à ce qu'il paraît; des mains de Colbert ils ont passé aisément dans celles de son bibliothécaire Baluze, et c'est de là qu'ils sont arrivés à la Bibliothèque impériale, FONDS DE BALUZE, *armoire* VI, paquet 1, n° 1. Chacun de ces carnets est tout petit, à peu près comme un in-32. Il y en a quinze; on dit qu'autrefois il y en avait seize. Ils commencent en 1642, et vont jusqu'à l'exil de Mazarin,

[1] Le premier volume de cette collection a paru l'année dernière, avec des notes, une introduction et une préface, qui attestent la sagacité et la patience de l'éditeur, M. Avenel.

en 1651. Ils embrassent donc près de dix années, qui ne sont pas assurément les moins remplies et les moins glorieuses du XVII[e] siècle.

Sans entrer dans de trop minutieux détails, il suffit de dire que ces carnets sont écrits tantôt au crayon, tantôt à l'encre. Le crayon est aujourd'hui assez effacé ; l'écriture a mieux résisté, mais elle est souvent bien difficile à lire. Les noms propres surtout sont presque méconnaissables. Ajoutez que Mazarin écrit tour à tour en français, et encore en très-mauvais français, en italien, en espagnol. Nous ne craignons pas d'avancer que la moitié à peu près de ces notes est ou matériellement indéchiffrable, ou presque inintelligible faute de développements suffisants; mais l'autre moitié nous paraît digne de la plus sérieuse attention : tantôt elle confirme, tantôt elle rectifie, toujours elle éclaire les idées qu'on s'est faites des desseins et de la conduite de Mazarin.

M. Ravenel, un des conservateurs de la Bibliothèque impériale, auquel on doit les *Lettres du cardinal Mazarin à la Reine et à la princesse Palatine, etc., pendant sa retraite hors de France en 1651 et 1652* [1], était plus propre que personne, et par ses études antérieures et par sa pénétration ingénieuse, à continuer ce qu'il avait si bien commencé, et à donner des extraits intelligents et fidèles des carnets de Mazarin. Malheureusement M. Ravenel nous a déclaré qu'il avait renoncé à ce travail, et c'est à son refus, plus d'une fois renouvelé, que nous avons entrepris la tâche que nous allons accomplir. Il a bien voulu nous communiquer une copie qui autrefois avait été faite de ces quinze carnets : cette copie nous a été fort utile et nous a épargné bien des peines ; mais elle est encore très-imparfaite, et il n'est pas besoin de dire qu'il ne paraîtra pas ici une seule ligne qui n'ait été soigneusement vérifiée sur le texte original.

Enfin, M. Léon de Laborde, qui, dans tous les sujets où il s'engage, recherche avec tant de patience les documents les plus cachés et les met en lumière avec tant d'art, a eu connaissance de ces carnets, et il en a semé plusieurs passages dans les notes si curieuses de sa savante et ingénieuse histoire du *Palais-Mazarin* [2].

Le premier cahier ne prend un peu d'intérêt et d'importance politique que lorsqu'on arrive à l'année 1643, après la mort de Richelieu et celle de Louis XIII. Jusque-là Mazarin n'a pas les soucis du gouvernement, il se borne à obéir à Richelieu, et on le voit surtout se livrer à son goût pour les arts et pour toutes les curiosités élégantes, se

[1] Grand in-8°, Paris, 1846. — [2] Paris, in-8°, 1836.

procurer de toutes parts des tableaux, des statues, des livres, et ici déjà perce la prédilection bien naturelle, mais déplorable, qu'il montra plus tard pour l'art italien au détriment de l'art national. En toutes choses, Mazarin continua ce qu'avait fait Richelieu, mais il y porta un génie entièrement différent. Richelieu avait moins cherché dans les lettres et surtout dans les arts une source de jouissances personnelles qu'un nouveau moyen de gloire pour lui-même et pour la France. Il s'était appliqué à cultiver et à faire valoir les talents français. Il fonda l'Académie française; il encouragea Simon Vouet et son école ; il fit revenir Poussin d'Italie, le combla de soins et d'honneurs, arrêta Champagne, qui allait aussi nous échapper, et employa Le Mercier au Palais-Cardinal et à la Sorbonne. Mazarin aimait beaucoup moins les lettres que les arts : il n'a exercé aucune influence sur la littérature; il ne savait pas même assez bien la langue pour être fort sensible aux beaux ouvrages de vers et de prose qui parurent comme spontanément sous la régence d'Anne d'Autriche, sans nul autre encouragement que celui de la nation montée elle-même au ton de la grandeur, et applaudissant à tout ce qui était grand. Quant aux arts, Mazarin s'y connaissait beaucoup plus que Richelieu; mais il eut le tort de trop céder à son goût particulier. Il fit au Bernin les offres les plus brillantes pour l'attirer à Paris, et c'est seulement au refus de Bernin que Mansard doit d'avoir été chargé de bâtir ou plutôt d'arranger le palais Mazarin. Pour les peintures de ce palais le cardinal fit venir d'Italie deux élèves dégénérés des Carrache, Grimaldi et Romanelli, artistes ingénieux et élégants sans doute et d'une rare habileté de main, mais bien inférieurs à plusieurs des maîtres français contemporains. En vain, il put voir chez M. de Chanteloup *Les sept sacrements*, aux Chartreux l'*Histoire de saint Bruno*, et les peintures de l'hôtel Lambert. Il ne fit pas la moindre tentative pour ramener Poussin à Paris, et, il faut bien le dire, il n'avait pas en lui de quoi apprécier Lesueur. Celui-ci avait peint au Louvre un grand tableau[1], où il avait mis tous les trésors de son

[1] « M. le Camus, qui estoit alors surintendant des bastimens, employa M. Le-« sueur pour un grand tableau qui fut placé dans la chambre du Roy. Il représen-« toit, sous des figures allégoriques, la Monarchie françoise appuyée sur un globe « couronné. La Justice et la Valeur donnoient la fuite aux ennemis de la France et « la Renommée en publioit les avantages. Dans la même chambre il peignit quatre « bas-reliefs de blanc et noir à fond d'or représentant les quatre parties du monde. « Il fit aussi, pour un cabinet qui est à costé, un tableau où paraissoit la figure de « l'Autorité élevée sur un trône. Le Temps y tenoit un livre ouvert où la figure de « l'Histoire escrivoit des mémoires sous les ordres de l'Autorité. Des enfants qui « jouoient avec un lion y figuroient la Douceur et la Force. De tout cet ouvrage il

imagination et de son âme, sur un sujet tout français et bien digne d'exercer un pinceau français, une représentation allégorique de la Monarchie. La Justice et la Valeur mettaient en fuite les ennemis de la France, et la Renommée en publiait la gloire. La beauté de ce tableau excita la jalousie du favori de Mazarin, et Romanelli fit enlever du Louvre et de la chambre du roi l'œuvre de Lesueur. Mazarin n'a pas fait une seule commande à Claude Lorrain, et il a fort peu employé Champagne. Richelieu n'avait pas seulement fait appel à des artistes français, il leur avait presque toujours imposé des sujets empruntés à l'histoire de la patrie[1]. Loin de là, il est à remarquer que, de toutes les peintures qui décoraient le Palais-Mazarin, il y en avait bien peu, s'il y en avait une seule, dont le sujet fût national[2]. En un mot, Mazarin, si français comme homme d'État et diplomate, était resté italien et étranger dans tout ce qui regardait les arts. C'est là le commun caractère de toutes les acquisitions d'objets d'art ou de luxe qu'il fit en 1642, et dont les notes suivantes nous conservent une trace précieuse.

I[er] CARNET, p. 5. « Un quadro Rubens[3] per me. »

P. 29 : « Per M. de Schavigni[4], comprare animali e statuette di

« n'est resté dans l'appartement du Roy que les bas-reliefs des quatre parties du « monde. Les tableaux ont été enlevés, et le bruit commun en attribue la cause à « une jalousie du sieur Romanelli, peintre italien que M. le cardinal Mazarin avait « fait venir de Rome pour plusieurs ouvrages qu'il a faits au Louvre et au Palais-« Mazarin. On a donc fait courir le bruit que le sieur Romanelli, regardant d'un œil « jaloux le tableau de la Monarchie y monstroit la teste d'une figure qu'il soutenoit « avoir été copiée par M. Lesueur d'après une teste d'un tableau du Guide; mais, « comme il se vit convaincu du contraire, il se servit si adroitement du crédit qu'il « avoit auprès des puissances, qu'il donna lieu d'enlever ces tableaux en proposant de « faire percer le mur de la chambre du Roy pour y donner plus de jour, et prati-« quer une fenêtre à l'endroit du mur proche du plafond où estoit le tableau de « la Monarchie, qui fut effectivement osté sous ce prétexte. » *Mémoire historique des ouvrages de M. Eustache Lesueur,* par Guillet de Saint-Georges, p. 153-154 du t. I[er] des MÉMOIRES INÉDITS SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE. Paris, 1854. — [1] Voyez dans Sauval, t. II, la description du Palais-Cardinal, et celle des deux galeries, l'une consacrée aux hommes illustres de la France, où Champagne et Vouet s'étaient distingués à l'envi; l'autre que Richelieu remplit tout entière de cinq grands tableaux allégoriques de Champagne. Ceux qui croient que Champagne n'était capable que de faire des portraits feront bien d'aller revoir au Louvre l'*Apparition de saint Gervais et de saint Protais à saint Ambroise,* et surtout au musée de Bruxelles la grande suite de l'*Histoire de saint Benoît* en dix tableaux. — [2] Voyez l'ouvrage de M. de La Borde, note 30, Mémoires de Brienne le fils, publiés par M. Barrière, t. II, ch. IX, et Sauval, t. II. — [3] La copie donne *Rubens;* l'original se prête à grand'peine à cette leçon. — [4] Mémoires de Brienne, le fils, t. I[er], p. 283 : « J'ai su de Madame de Cha-« vigny qu'il ne revenait jamais d'Italie sans lui apporter force pommades, huiles de

« bronzo del Sanguirico e Gio. di Bologna[1]. » — « Quadri esquisiti. » — « Due tavole di pietra. » — « Vasi di porfiro o di alabastro. » — « Il mio « quadro della Nativita del Luini[2]. »

P. 147. « Sei quadri, paesaggi, testa di imperatore, e sei di ruine e « prospettive simili per largo dipinte. Otto pezzi di marmo, teste antiche, « al meno al naturale. Pezzi antichi, moderni, ben travagliati. »

P. 151. « Quadro d'Amiens promessomi da S. Eminenza. » — « Quadri « delle galerie o superiori (*sic*) promessimi da M. di Noyers.[3] »

P. 152. « Haver memoria delli due paviglion nella piazza Cardi- « nale[4]. » — « Libri della nuova impressione per l'ambasciator di Genova « e per me[5]. »

P. 154. « Per due quadri, compreso il porto delli marmi e delli « quadri, pistole 54; per la Venere antica, compreso il porto e l'in- « cassatura, pistole 72; Viaggio delli pittori, lire 2,000. »

Mettons encore ici quelques-uns des objets de luxe que Mazarin tirait d'Italie[6] :

P. 23 : « Velluti rasi violetti, nacarati e cremesini. — Velluti piani a « pelo delli medesimi colori. — Velluti a opera violetti e negri per far « una robba da camera. — Qualche drappo a opera di color conforme « per la fodera. — Qualche tapezzeria di velluto o damazio contrata- « gliato a buon prezzo. — Velluto a opera, ne grande ne piccolo, di co-

« senteur, savon de Naples et gants de Rome; quelquefois même des tableaux de peu « de valeur, et des chapelets bénis ou non, cela n'y fait rien. Ces régals plaisaient « fort à ma belle-mère. » — [1] Nous ignorons quel est Sanguirico; mais, nous en demandons bien pardon à Mazarin, Jean de Bologne est un artiste français, né à Douai, qui a rempli Bologne, Pise et Florence, de fort beaux ouvrages de sculpture, ainsi que son élève et compatriote Pierre de Franqueville. Voyez le piquant ouvrage de M. Dussieux, LES ARTISTES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER, p. 95 et 96. — [2] Qu'est devenue cette *Nativité* de Luini? Personne n'en parle, et elle n'est point au Louvre. — [3] Sublet de Noyers, seigneur de Dangu, chargé de l'intendance des arts sous Richelieu. Il est sans cesse question de M. de Noyers dans les lettres de Poussin. — [4] On voit ces deux pavillons dans plusieurs gravures anciennes de la place du Palais-Cardinal. — [5] Richelieu avait fondé l'Imprimerie royale et y avait fait imprimer avec soin un certain nombre de livres en format in-folio, qu'on donnait à certaines personnes privilégiées. Au luxe de l'impression il avait voulu qu'on joignit celui de belles gravures, pour faire de ces livres de véritables monuments d'art. Ainsi c'est à Poussin lui-même que fut confié, en 1641, le soin d'inventer les frontispices de l'Horace et du Virgile, et c'est Mellan qui a gravé les dessins du Poussin. Ce sont des compositions du plus haut prix. A côté du Virgile et de l'Horace il faut mettre l'*Introduction à la vie dévote* de S. François de Salles, dont l'admirable frontispice est un des chefs-d'œuvre de Mellan. — [6] Est-ce encore pour Chavigny ou pour sa femme, ou pour la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, dont Mazarin prenait aussi grand soin?

« lore isabella e negro con la fodera di drappo del medesimo colore.
« — Una ombrella di gorgeran (*sic*) cremesino con un pomo d'oro all'
« estremita. — Una stora (un store peint) con li bastoni che sia depinta
« come quelli di Savoia per mostra da farne fare in Francia. »

Depuis 1643, Mazarin, en possession du gouvernement, avait trop d'affaires sur les bras pour s'en faire une de s'occuper des arts et des lettres; il fait arranger son palais, il le décore, il augmente ses collections de tout genre; ce sont là les douceurs et les consolations de sa vie; il s'en amuse, il ne s'en occupe pas assez sérieusement pour s'en parler en quelque sorte à lui-même; aussi, dans les autres carnets, trouvons-nous peu de notes semblables aux précédentes.

IIe Carnet, 1643, p. 5 : « M. Vuettura, pensione di mille scudi. » On voit que Voiture, bien qu'attaché au duc d'Orléans, recherchait aussi les faveurs de Mazarin. — *Ibid.* 23. « Silhon, pensione. » Jean Silhon était un des écrivains de Richelieu, qui le fit conseiller d'État et membre de l'Académie française. Son ouvrage le plus célèbre est *le Ministre d'État, avec le véritable usage de la politique moderne*, 2 vol. in-4°; le premier est de 1631, le second de 1643, et c'est vraisemblablement à cette occasion que Mazarin songea à donner à l'auteur une pension. Silhon la mérita bien par sa fidélité, car, en 1650, il composa un gros in-folio sous ce titre : *Éclaircissement de quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin.*

IIIe Carnet, 1643, p. 3, Voiture, encore inscrit pour une pension : « M. Vuettura, pensione. » — *Ibid.* p. 75 : « Statue per il giardino; pren-« der le altre. »

Ibid. p. 80 : « Tavola di marmo di Marsiglia, non darla a persona « che non sia affetionata. »

On savait si bien le goût de Mazarin pour les objets d'art, que, pour lui faire sa cour, on s'empressait de lui en offrir de tous côtés; mais il paraît que, depuis qu'il était premier ministre, pour montrer à la Reine son désintéressement, il affecta, quelque temps du moins, de ne recevoir aucun cadeau.

Ve Carnet, 1644, p. 95 : « Due tapeti di Turchia che mi manda M. La Haye, « imbasciatore a Costantinopoli. Sapere dà Sua Maesta se « conta che li riceva, essendo una bagatella, o persistendo io in non « voler ricever presenti dà alcuno, in seguito del rifiuto fatto al prin-« cipe di Condé che mi mando la tapezzeria del duca di Montmoranci « rilevata d'oro che era a Chantigli. »

Mazarin fit acheter à Rome les beaux tapis du cardinal Bichi.

VIIIe Carnet, pour la fin de 1645 et pour 1646, p. 2 : « Facendo

« pagare a M. Mondini lire 9 mille per resto della tapezzeria di Bichi, « restiamo aggiustati di tutti li conti nell' ultimo dell' anno 1645. »

Il avait continué de favoriser l'Imprimerie royale fondée par Richelieu, et des chefs-d'œuvre qui sortaient de ces presses incomparables il faisait des présents aux têtes couronnées ou à des personnages auxquels il lui importait d'être agréable. En 1646, au plus fort des guerres d'Allemagne et des négociations de Munster, où l'alliance suédoise était pour la France d'un si grand prix, Mazarin voulut offrir à la reine Christine, déjà si célèbre par son savoir et par son goût pour les lettres, un présent digne de lui plaire. Aussi lisons-nous dans le CARNET VIII[e], pour l'année 1646, p. 3 : « Regina di Suecia, le stampe dell' impressione re- « gia, la Bibbia, e altre galanterie. » Parmi les *altre galanterie* dont parle ici Mazarin, il faut mettre certainement le magnifique Virgile in-folio, avec le frontispice composé par Poussin et gravé par Mellan en 1641, sous les auspices de Richelieu, car nous possédons nous-même l'exemplaire qui fut alors offert à la savante reine, somptueusement relié à ses armes, et avec ces mots : « *Présenté à Sa Majesté la reine de Suède par Monsieur l'éminentissime cardinal Mazarini, premier ministre du roi très-chrestien, le 4 janvier 1647.* »

X[e] CARNET pour l'année 1648, au milieu des troubles de la première Fronde, p. 95 : « Armorio dorato; tutti li manuscritti che haveva Nau- « deo (son bibliothécaire Naudé) senza che fossero inventoriati. — Tutti « quelli che haveva Bernardino (un autre affidé de Mazarin) che consis- « tono en 14 volumi e tre libretti. — Tutti li pianti e disegni di piazze « che non sono radunati in libri. — Due scatole di conchiglie. »

XI[e] CARNET, 1648 et 1649, pendant que Mazarin s'était retiré à Saint-Germain avec la reine régente et le roi, et que Condé assiégeait Paris. P. 68 : « Bernardin m'a fait dire qu'on a pris quantité de tableaux et « de mobles (meubles) chez moi, à Paris. » A ces lignes se rapporte ce passage de Naudé, *Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le cardinal Mazarin, depuis le 6 janvier jusqu'à la déclaration du 1[er] avril 1649, p. 565* : « Je croy certainement que, si la guerre eût duré encore un mois, toutes « ces belles statuës et toutes ces excellentes peintures que le cardinal a « fait venir de Rome, afin d'espargner à la jeunesse françoise les longs « voyages qu'il luy faut faire en Italie pour se perfectionner en la sculp- « ture et peinture; les livres mesme qu'il a ramassés avec tant de soin « ès quatre coins du monde, pour faire que Rome, Oxfort et Milan, ne « se puissent advantager sur Paris au moyen de leurs bibliothèques « publiques; je croy, dis-je, que toutes ces beautez, toutes ces décora- « tions, qui ne peuvent venir que d'un esprit bien né et parfaitement

« bien intentionné, auroient couru pareille fortune que les autres « meubles, etc[1].

Ce fut bien autre chose en 1651, lorsque Mazarin fut obligé de quitter la France et de se réfugier en Allemagne. En même temps que sa tête était mise à prix, on vendait à l'encan, par arrêt du parlement, les meubles qu'il avait achetés à si grand prix et la bibliothèque qu'il voulait donner au public. A cette nouvelle, Mazarin ne put contenir sa douleur et son indignation, et il les laisse éclater dans plusieurs passages de la correspondance secrète, encore inédite, qu'il entretenait avec l'abbé Fouquet, un de ses agents les plus intelligents et les plus dévoués, le frère du célèbre procureur général et surintendant des finances[2]. De Bruhl, il lui écrit, le 23 mai 1651, qu'il s'afflige profondément qu'on ait vendu les belles tapisseries qu'il avait mis vingt ans à rassembler; il le prie de s'entendre avec Lyonne pour sauver la pièce à laquelle il tient le plus, *le Scipion*[3]. A son retour en France, avant même d'être en état de rentrer dans Paris, une des choses qui l'occupent le plus est la perte de sa bibliothèque et les moyens d'en rassembler les débris. « De Gien, le 18 avril 1652..... J'ay une douleur « extresme d'apprendre la dissipation de ma bibliothèque. On m'assure « qu'en offrant 30,000 escus on la pourroit sauver; or, puisque M. Me- « nardeau[4] en offrait 50,000 livres, il me semble qu'il n'eust pas été dif- « ficile de trouver les autres 40,000 pour éviter ce préjudice. Puisque « c'est une chose faite, je vous prie de sçavoir du procureur général « quel moyen il y auroit d'obliger ceux qui ont acheté les livres de les « rapporter, et quels ordres il faudroit faire envoyer de la cour pour cet « effet. Car enfin je veux bien vous dire que mes amis estant extraor- « dinairement aigris d'un procédé si barbare, sont résolus, si on n'y re- « médie, à me venger sur quantité de maisons de campagne qui ap- « partiennent à des conseillers. M. Portail[5] n'y seroit pas oublié.... » — « Du 11 janvier 1653, Pont-sur-Yonne..... Je voy la précipitation

[1] Voyez, sur les collections de tableaux et de livres du Palais-Mazarin, une Mazarinade intitulée : « *Inventaire des merveilles du monde rencontrées dans le palais du cardinal Mazarin, à Paris*, chez Rollin de la Haye, rue d'Écosse, près le Puits-Certain, 1649; » et, sur les livres de la bibliothèque de Mazarin, divers passages de l'ouvrage de Naudé, entre autres, p. 242-256. — [2] Bibliothèque impériale, fond Gaignères, n° 2799. Cette correspondance avec l'abbé Fouquet contient une foule de lettres, la plupart autographes, depuis l'année 1651 jusqu'à l'année 1659. Elle est très-importante, et on peut la considérer comme faisant suite aux carnets de Mazarin. — [3] Sur cette tapisserie du Scipion, voyez les mémoires de Brienne fils, t. II, p. 23. — [4] Ménardeau, conseiller au parlement, attaché à Mazarin. — [5] Portail, autre conseiller au parlement, qui sans doute avait acheté des livres du cardinal.

« avec laquelle on vouloit faire vendre ma bibliothèque, et on me mande « que S. A. R. insistoit pour que cela se fist en détail, plus tôt pour me « faire injure que pour en retirer de l'argent. Il sera beau de voir dans « l'histoire que le cardinal Mazarin ayant pris tant de soins pendant « trente ans pour enrichir des plus beaux et des plus rares livres du « monde une bibliothèque qu'il vouloit donner au public, le parlement « de Paris ait ordonné par un arrest qu'elle seroit vendue, et que les « deniers qui en proviendroient seroient employés pour faire assassiner « ledict cardinal. . . . . » — « Poitiers, le 21 janvier 1653 . . . . . Je suis « marry des peines que vous et M. Menardeau prenés touchant ma bi- « bliothèque; je croy que c'est une affaire faite, Naudé me mandant « qu'il ne restoit plus que les livres de médecine et de droit. Comme le « plus beau s'est perdu, j'ay perdu aussy toute l'amour que j'avois pour « une chose qui m'avoit cousté tant d'argent et de soins à assembler . . . »

Mazarin se trompait : il avait conservé l'amour de ses livres; il travailla et il parvint à en racheter la plus grande partie. Il les augmenta considérablement pendant tout le temps de la puissance incontestée et presque souveraine qu'il exerça jusqu'à sa mort en 1661; et il voulut qu'après lui ils devinssent la bibliothèque publique du grand collége des Quatres-Nations[1] qu'il fonda, comme Richelieu avait fondé la Sorbonne.

De ces diverses citations, on peut conclure en toute assurance que Mazarin doit être mis au premier rang des amateurs et des bibliophiles; mais il nous faut revenir à l'homme d'État, et reprendre nos extraits du premier carnet consacré à l'année 1642 et à la première moitié de l'année 1643.

Voici quelques lignes qui nous rapprochent peu à peu des affaires et de la politique :

Ier Carnet. « Avignone, 4 marzo 1642, p. 143. Levar il padre de « Lengiand da Molino, che governa madama di Montmorenci e inviarvi « qualche altro. » *Il padre de Lengiand* est évidemment le père de Lingendes, directeur de madame de Montmorency, veuve du maréchal Henri de Montmorency, décapité à Toulouse, en 1632, pour une conspiration semblable à celle que Cinq-Mars et le duc de Bouillon tramaient alors avec Gaston duc d'Orléans. Madame de Montmorency,

[1] Extrait de *la Fondation du collége Mazarin* : « Son Éminence a pris la résolution de joindre audit collége la bibliothèque des livres dont il a fait l'amas depuis plusieurs années, de tout ce qui a esté trouvé de plus rare et de plus curieux tant en France qu'en tous les pays étrangers, où il a souvent envoyé des personnes très-capables pour en faire la recherche, afin d'en faire une bibliothèque publique, pour la commodité et pour la satisfaction des gens de lettres. »

retirée à Moulins dans le couvent des filles de Sainte-Marie, se bornait à garder pieusement la mémoire et le tombeau de son mari. Elle était étrangère à la nouvelle conspiration et à toute intrigue politique; mais elle haïssait Richelieu et ne le cachait pas. L'ombrageux cardinal qui, en ce moment, se sentait environné de périls, avait vu de mauvais œil l'influence que prenait sur elle le père de Lingendes, qui ne l'aimait pas non plus; il lui fit quitter Moulins et tâcha de faire envoyer à sa place quelque prêtre dont il n'eût pas à redouter les conseils auprès de la noble et altière religieuse [1].

Au milieu de la guerre et des complots, Richelieu ne perdait jamais de vue les grands travaux d'art qu'il faisait exécuter dans la capitale : « 12 marzo 1642, p. 138 : far travagliare al Louvre. »

Déjà, en 1642, Mazarin était un objet d'envie. Entré au service de France en 1639, il avait obtenu le cardinalat à la fin de 1641 et reçu la barette des mains du roi Louis XIII, le 25 février 1642. Cette faveur fut bien vite un sujet d'accusation contre lui :

« 20 aprile 1642, in Narbona. La Chiave (quel personnage ce nom « cache-t-il?) doppo haver mi fatto in tre giorni continui diverse protes« tationi di amicitia e d'affetto, fu a trovare (Richelieu ou le Roi) e li « disse che io avrei potuto passarmi di giocare una piezza semblable, che « dovevo contentarmi di veder lasciata indietro tutta la Francia per « elevare un forestiere al cardinalato. »

La plus grande affaire que Richelieu ait confiée à Mazarin en 1642 est celle du duc de Bouillon, le frère aîné de Turenne, dont l'ambition, encore excitée par celle de sa femme qu'il adorait, l'avait égaré à ce point, qu'il avait eu la folie de prendre part au complot de Cinq-Mars et de Gaston. Le duc de Bouillon était alors à la tête de l'armée d'Italie. Richelieu le fit arrêter au milieu même de son armée, et conduire à Lyon dans le château de Pierre-Encise, tandis que Cinq-Mars était aussi, de son côté, traîné à Lyon et livré à la justice. Richelieu s'était procuré une copie du traité que Fontrailles avait été négocier avec l'Espagne. Gaston avait tout avoué; Cinq-Mars monta sur un échafaud, et le duc de Bouillon aurait eu le même sort, s'il n'avait possédé une souveraineté et une place forte qu'il remit entre les mains du roi pour sauver sa tête. Mazarin avait été chargé par Richelieu de voir le duc de Bouillon avant que la commission, présidée par le chancelier Séguier, se fût emparée de l'affaire; il l'avait interrogé, et c'est lui qui l'avait amené à la tran-

[1] Voyez *la Vie de madame la duchesse de Montmorency, supérieure de la Visitation de Sainte-Marie de Moulins. Paris, 1684*, ch. XVII, p. 138. On peut voir à quel point Richelieu se trompait dans ses soupçons sur le père de Lingendes.

saction qui arrêta le cours de la justice. Jusqu'à présent, dans les pièces publiées, Mazarin ne paraît point. Ici son intervention est évidente. Il s'était appliqué à découvrir les complices du duc de Bouillon ; si sa femme était dans sa confidence ; ce qu'il se proposait de faire à l'armée d'Italie ; s'il avait gagné Madame, c'est-à-dire Madame royale, régente de Savoie, dont la fidélité était fort douteuse. Voilà ce qu'on aperçoit assez clairement sous plusieurs lignes écrites au crayon et à moitié effacées : « P. 35 : « Sapere da Monsieur (Gaston, duc d'Orléans), chi li porto il « trattato sottoscritto, etc. Se ne mando copia al C. (Cinq-Mars) e a « B (ouillon). — Se haveva concertato che madama B (Bouillon) ritor« nasse di segreto a Sedan. — Se lei sapeva il negotio. »

P. 37, encore au crayon : « Conchi n'haveva confidenza in Parigi. — « Se doppo che B (Bouillon) è in Italia, haveva ricevute littere o cor« riere per sua parte. »

P. 38, toujours au crayon : « Se sapeva..... che cosa doveva far B. « in Italia prima di ritirarsi, e se dove andare a Sedan per il Mila« nese. »

P. 39. « Se doveva travagliare per guadagnare Madama. — Se haveva « tantato di farlo. »

P. 41. « Tutti li interrogatorii mandarli subito al Cancelliere in dili« genza. »

A la mort de Richelieu, malgré la tempête qui s'éleva contre sa mémoire, le roi lui fit faire des funérailles solennelles à Notre-Dame :

P. 55. « Servitio di sua Eminenza a Nostra Dama. »

Mazarin, sans avoir le titre de premier ministre, en remplit les fonctions, et ses notes deviennent de plus en plus importantes.

Sous la date du 31 décembre 1642, nous trouvons cette phrase, qui sent déjà le politique qui un jour traitera avec Cromwell dans l'intérêt de la France, et se gardera bien de faire la faute énorme de Louis XIV, de sacrifier l'intérêt national à la dynastie des Stuarts.

P. 135 : « 31 décembre 1642. Che non bisogna precipitar nelli trat« tati d'Inghilterra, essendo le cose encora assai imbrogliate e dubbie del « parlamento e del re, e che questo è l'avviso di tutti li ministri. »

Le mot d'ordre des mécontents, dès le commencement de 1643, quand Richelieu était descendu au tombeau et que Louis XIII était prêt à l'y suivre, c'était la paix. La nation, fatiguée de tant de guerres, commençait à la désirer, et il a fallu au roi mourant et à son ministre une rare fermeté d'âme et un patriotisme courageux pour résister à un sentiment très-répandu, et comprendre que, dans la situation des affaires, la France ne pouvait faire qu'une paix désavantageuse, qu'elle courait

le risque d'être contrainte à restituer ses conquêtes de Lorraine et d'Alsace, d'Italie et d'Espagne, et que remettre l'épée dans le fourreau avant d'avoir atteint le but des grandes guerres entreprises par Richelieu, c'était à la fois perdre le fruit des sacrifices passés et compromettre l'avenir; qu'ainsi il valait mieux tenter un dernier et puissant effort, et appuyer par la force d'armes les négociations de Munster. Aussi est-ce avec admiration que nous voyons Mazarin, à peine entré dans le cabinet, proposer d'écrire de tous côtés que le roi est résolu à continuer la guerre, et qu'on se prépare, en France, à une grande campagne pour le printemps prochain. Il avertit le maréchal de Guébriant, qui commandait sur le Rhin, que toutes les forces de la maison d'Autriche se réunissent pour arrêter nos alliés les Suédois; qu'il doit donc occuper Juliers et Cologne, se maintenir en Allemagne et empêcher que les Espagnols et les Impériaux ne s'y recrutent. Il lui promet de lui envoyer bientôt de nouveaux régiments. En même temps il propose de répondre au général Torstenson qu'on est bien décidé à ne le point abandonner, et que la France est plus unie que jamais à tous ses alliés. Enfin il est d'avis de donner au duc d'Enghien, que le roi venait de mettre à la tête de l'armée de Flandres, ses dernières instructions et de le faire partir promptement pour la frontière. Ces fermes résolutions honorent à la fois les derniers jours du règne de Louis XIII et les premiers du ministère de Mazarin.

P. 49. « Avvertir Guebriant che tutte le forze dell'Imperio disperse « si uniscono per far testa a Tortenson, onde si rimette a lui di ritornar « verso Juliers e Colonia per riprender quelli quartieri et impedir cosi « le levate che li Spagnuoli et Imperiali potrebbero far da quelle bande. »

P. 69. « Prender tre reggimenti di Lorena per inviar a Guebriant, « poiche ne ha necessita presentemente. »

P. 50 et 51. « A Tortenson..... bisogna replicar in buoni termini che il « re è piu resoluto che giamai alla guerra, essendo questo il solo modo di costringer li nemici ad una pace avantaggiosa per le due corone e suoi collegati; che il re fara sforzi maggiori per mare e per terra la prossima campagna, e che prega la corona di Suecia di far simile per far veder a Spagnuoli che non vi è concerto debole. »

P. 80. « Risolvere l'istruttione per il duca d'Enghien. »

Louis XIII mourut le 14 mai 1643, laissant pour roi un enfant de quatre ans, la régence aux mains d'une Espagnole, le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, et un conseil de régence à la tête duquel était le prince de Condé, et sous lui Mazarin avec un certain nombre de ministres. Si la bataille que le duc d'Enghien allait livrer eût été

perdue, c'en était fait de la puissance française et de celle de Mazarin. L'ennemi entrait sans difficulté dans le cœur du royaume, soutenu par un nombreux parti de mécontents, amis anciens de la régente, qui lui auraient aisément persuadé de renvoyer Mazarin et toutes les créatures de Richelieu, et de faire la paix à tout prix. Le duc d'Enghien, qui n'avait pas encore vingt-deux ans, prit sur lui de livrer cette périlleuse bataille, le jour même où on conduisait à Saint-Denis les restes de Louis XIII; il la gagna, et fit voir qu'il ne manquait à la politique du nouveau ministre qu'une exécution énergique et habile pour maintenir et accroître la grandeur de la France. La victoire de Rocroy sauva Mazarin; il n'eut plus qu'à se débattre contre ses ennemis intérieurs et à leur disputer le cœur de la reine régente. Il y réussit à force de douceur, d'adresse, de patience, grâce aussi à toutes les fautes que firent ses adversaires, et dont il profita avec une admirable habileté.

V. COUSIN.

(La suite à un prochain cahier.)

Illustrazione di due degli antichi dipinti trovati negli scavi di Via Graziosa, discorso di P. Matranga, Roma, 1852, in-4°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

La question de l'édifice dont faisaient partie nos peintures de paysages homériques intéresse à la fois, avons-nous dit, l'appréciation de ces peintures elles-mêmes, et la connaissance de la topographie de Rome. C'est ce qui fait que nous nous livrerons à cet examen avec tout le soin qu'il mérite et avec toute l'attention qui est due au travail de M. l'abbé Matranga.

La première condition d'un pareil examen est de prendre une idée exacte de la localité où furent découvertes nos peintures, et des restes de constructions antiques qui s'y trouvaient. C'est à quoi a pourvu notre auteur, en comprenant parmi les planches de son livre un plan de l'édifice antique, soigneusement levé par l'architecte romain Vespignani,

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juin, p. 321.

tav. VIII, accompagné de deux coupes, qui font connaître avec toute l'exactitude possible la nature, les matériaux et les détails de la construction. Or voici ce qui résulte de l'étude de ce plan et de ces dessins, pour l'appréciation architectonique de l'édifice en question.

Dès l'entrée de la maison n° 68, où fut pratiquée la fouille, on découvrit un pan d'un gros mur, de construction très-ancienne, qui ne se liait pas aux autres murs antiques de la même localité, et qui devait avoir fait partie d'un édifice ou abattu ou ruiné, ou, dans tous les cas, enveloppé dans la construction d'un nouvel édifice. Ce qui restait de ce second édifice, élevé sur le sol du premier, c'était un mur qui se prolongeait sur une étendue de 9^{m},50, jusqu'au point où il rencontrait perpendiculairement un autre mur, dont le prolongement, à droite, encore d'une étendue de 15^{m},50, renfermait, dans sept compartiments, séparés par des pilastres, nos sept paysages homériques. Ce second mur, dont la hauteur, dans ce qui en subsiste, est de 4^{m},30, est d'une construction qui ressemble, par la nature et par l'assemblage des matériaux, aux édifices de Pompéi à *Campo di Fiore;* et l'opinion des architectes de Rome, exprimée par le plus illustre et le plus savant d'entre eux, M. Canina[1], est que l'édifice qui renferma nos peintures doit être reconnu, d'après cette circonstance, pour appartenir à la fin de la république ou au commencement de l'empire. Voilà donc une première donnée très-importante pour l'âge de l'édifice qui nous occupe, et par conséquent pour l'époque des peintures employées à sa décoration; c'est le premier élément de la question que nous nous sommes proposé d'examiner.

Des indices architectoniques, soigneusement relevés par M. l'abbé Matranga, et représentés dans ses dessins, donnent lieu de croire que le mur, orné, dans sa partie inférieure, des peintures qui y ont été trouvées, avait supporté une voûte; d'où il suit que l'aire, couverte par cette voûte, avait renfermé une ou plusieurs rangées de colonnes ou de pilastres, de manière à constituer un *portique*, qui aurait au moins eu un premier étage. Cette conjecture semble bien justifiée par le fait qu'il existe encore en place, dans l'espace de terrain situé derrière ce mur, la base d'une colonne corinthienne, et, à quelque distance, dans la même direction, un pilastre, construit en petits parallélipipèdes

[1] *Indicazione topografica di Roma antica* (Roma, 1850, 8°, 4e édit.) p. 148: « Si è rinvenuto ultimamente la parte posteriore di una nobile casa edificata o negli « ultimi tempi della repubblica o nei primi dell' impero, come può chiaramente de- « dursi dall' opera muraria in essa impiegata, che è assai simile a quella posta in uso « nel teatro di Pompeo ed in altre fabbriche dei Romani di quell' epoca. »

De quelque manière qu'on veuille interpréter les paroles d'Ovide, quelque hyperbole poétique qu'on y suppose, il n'est pas possible de réduire ce vaste terrain d'*une seule maison* occupant la superficie d'*une ville*, à un aussi petit espace que M. Matranga voudrait l'admettre pour le besoin de son opinion. Il est vrai qu'il croit trouver une preuve décisive contre l'exagération d'Ovide, dans un passage de Pline [1], où il est question d'un cep de vigne unique, qui formait des allées couvertes dans le *portique de Livie*: *Una vitis Romæ, in Liviæ porticibus, subdiales ambulationes umbrosis pergulis opacat.* Il infère de ce texte, que la *vigne unique dont il s'agit circonscrivait par l'ombre des treilles que formaient ses rameaux tout l'espace renfermé dans les portiques de Livie* [2]. Mais c'est là, dans un autre sens, une exagération qui ne saurait se soutenir. Pline a voulu parler d'une vigne qui existait dans la partie en plein air du *portique de Livie*, dans l'aire enfermée par les colonnades, et dont les nombreux rameaux y formaient des allées couvertes, *subdiales ambulationes;* mais il ne dit pas, il n'a jamais pu dire que *cette vigne unique circonscrivît avec ses treilles TOUT l'espace du portique de Livie;* et le passage de Pline, entendu comme il doit l'être, prouve encore *l'immensité* du terrain occupé par le *portique de Livie*, et l'impossibilité d'y reconnaître le petit édifice de la *via Graziosa*.

Nous avons un autre témoin oculaire, un autre garant contemporain de la grandeur et de la beauté du *portique de Livie*, c'est Strabon, qui, comme l'on sait, visitait Rome après la mort d'Auguste; l'auteur grec, pour compléter l'idée qu'il a voulu donner des magnificences de Rome, cite en dernier lieu l'*ancien Forum* et les *nouveaux Forums* qui y avaient été ajoutés, les *portiques publics* et les *temples* situés dans cette partie de la ville, puis le *Capitole* et les nombreux ouvrages d'art du *Palatin* et du *portique de Livie* [3] : *Καὶ τὸ Καπιτώλιον καὶ τὰ ἐνταῦθα ἔργα καὶ τὰ ἐν τῷ Παλατίῳ καὶ τῷ τῆς Λιβίας περιπάτῳ.* L'expression de *περίπατος*, employée pour désigner un ensemble de colonnades formant des portiques autour d'une aire découverte, tel qu'était le *portique de Livie*, ne saurait offrir aucune équivoque; et il n'est pas un seul antiquaire qui n'ait reconnu sans difficulté ce *portique* dans ce passage de Strabon. Ce texte si clair et si curieux a pourtant été l'objet d'une assez étrange méprise de la part d'un très-habile critique, M. Preller [4], qui

[1] Plin. XIV, III. — [2] *Illustrazione di due, etc.*, p. 118. — [3] Strabon, l. V, c. III, § 8, t. I, p. 373, éd. Kramer. — [4] *Die Regionen der Stadt Roma*, p. 127: «Nach den Andeutungen Strabo, V, 3, 8, muss dieser Bau zu seiner Zeit vom «Forum her sichtbar gewesen sein.» Je saisis avec plaisir cette occasion de témoigner l'estime que je fais de cet ouvrage de M. Preller, rempli d'aperçus neufs

infère des paroles de Strabon, que, *de son temps, le portique de Livie était visible du Forum.* Assurément, Strabon ne dit rien de cela; et, à quelque proximité du Forum que fût bati le *portique de Livie*, qu'on sait avoir existé sur les pentes de l'*Esquilin*, il est impossible que tant de grands édifices, basiliques, temples, portiques, interposés entre celui-là et le *Forum*, aient permis de l'apercevoir du *Forum*. Il ne faut donc pas chercher dans le passage de Strabon une indication topographique qui ne s'y trouve pas, mais une notion précieuse sur les *ouvrages d'art*, *ἔργα*, qui faisaient du *portique de Livie*, comme du *Palatin*, un des édifices les plus remarquables de Rome et les plus propres à donner l'idée de la magnificence de Rome au siècle d'Auguste.

En quoi consistaient ces *ouvrages d'art*, sur la nature desquels M. l'abbé Matranga ne parait pas avoir suffisamment fixé son attention, peut-être parce qu'il y aurait trouvé la plus forte objection contre son système? C'est encore ce que nous allons apprendre d'un contemporain qui ne saurait nous être suspect, d'Ovide, qui, parlant des portiques qui prêtaient une ombre favorable à la promenade de ses disciples dans *l'art d'aimer*, cite en ces termes le *portique de Livie*[1] :

> Nec tibi vitetur, quæ, priscis sparsa tabellis,
> Porticus auctoris Livia nomen habet.

Ce texte d'Ovide, où le *portique de Livie* est si clairement indiqué comme orné sur ses murailles d'anciens *tableaux peints sur bois*, n'avait pu échapper aux recherches de M. l'abbé Matranga; mais ce qui ne laisse pas d'exciter quelque surprise, c'est qu'il y trouve précisément l'indication du *portique* découvert par lui dans la *via Graziosa*[2] : *Nei quali due versi io vedo la precisa distinzione del portico da me scoperto in via Graziosa.* Il est vrai qu'il regarde comme des *expressions poétiques* les mots de *priscis sparsa tabellis*, employés par Ovide, et qu'il ne croit pas qu'il y ait eu tant de *tableaux peints* suspendus dans le *portique de Livie*, puisque Pline, qui a parlé de la *vigne* de ce *portique*, n'a rien dit de ces *tableaux*. Mais le fait est que l'indication donnée par Ovide doit être prise à la lettre et admise avec toute sa valeur: c'étaient bien des *tableaux anciens*, chefs-d'œuvre de l'école grecque apportés à Rome à la suite de tant de conquêtes et de violences, qui étaient exposés sous le *portique*

et solides sur la *topographie de Rome*, et l'un des meilleurs travaux en ce genre qu'ait produits la science moderne. — [1] Ovid. *Art. amat.* l. I, v. 71-72. J'ai fait usage de ce témoignage dans mes *Peintures ant. inédites*, p. 62, 2, où j'ai cité le *portique de Livie* dans le nombre des grands édifices publics de Rome qui avaient été ornés de tableaux de l'école grecque. — [2] *Illustrazione di due, etc.*, p. 136.

pouvoir s'autoriser, comme renfermant des peintures antiques de Polygnote, du genre des peintures esquilines, *le Lesché* de *Delphes* et la *Pinacothèque* des *Propylées* d'*Athènes*[1], n'ont pas le moindre rapport avec l'édifice, quel qu'il fût, de la *via Graziosa*, de même que ces peintures esquilines n'ont rien de commun avec les tableaux de Polygnote.

La seconde raison assignée par M. l'abbé Matranga, pour prouver que cet édifice de *l'Esquilin* fût un *monument public* de Rome, c'est que, parmi les débris d'antiquité qui furent recueillis dans les décombres, il se trouva trois fragments d'un *calendrier* dont la paléographie indique bien les premiers temps de l'empire[2]. Mais, bien que ce fût l'usage le plus général d'exposer les *calendriers* dans les lieux publics, afin de porter à la connaissance du peuple les jours de marchés ou de fêtes publiques, ce n'était cependant pas une règle tellement absolue, qu'il ne pût y avoir aussi des *calendriers* dans les habitations des particuliers. L'exemple de la *tablette*, suspendue dans le *triclinium* de Trimalchion[3], où se trouvait l'indication des *jours bons ou mauvais*, « *qui dies boni, quique incommodi essent,* » semble bien, quoi qu'en dise notre auteur, se rapporter à cet usage. Et puis, le *calendrier* dont on recueillit les fragments dans les décombres de la *via Graziosa* était *peint sur enduit;* ce qui ne pouvait être le cas d'un *calendrier* exposé dans un édifice public, et nécessairement *gravé sur la pierre* ou *sur le marbre*, ainsi que le prouvent les monuments de ce genre qui nous restent de l'antiquité romaine[4].

Si les deux premiers arguments employés par M. l'abbé Matranga pour prouver que l'édifice antique de la *via Graziosa* fut un des *monuments publics* de Rome, n'ont pas une grande valeur, le troisième dont il se sert n'y ajoutera pas beaucoup de force : c'est que le chapiteau des pilastres peints, qui formait l'encadrement de nos peintures, est orné de la figure d'un *aigle*[5]. Mais de ce que l'*aigle* était devenu, à partir du second consulat de Marius, ou de l'an 650 de Rome, le symbole public des légions romaines, s'ensuit-il que tous les lieux où se trouvait l'*aigle*, comme motif de décoration architectonique, fussent

[1] La *Pinacothèque* des *Propylées* renfermait une *galerie de tableaux*, de différents âges et de différents maîtres, parmi lesquels il y en avait deux de Polygnote; c'est une notion que je crois avoir établie d'une manière certaine dans mes *Lettres archéolog. sur la peinture des Grecs*, 1re part. § 1er. Qu'y a-t-il là qui se rapporte à l'édifice de nos peintures esquilines? — [2] C'est ce dont on pourra juger d'après un *fac-simile* de ces fragments, que l'auteur a publié dans l'une des planches de son livre, Tav. VI, A. — [3] Petron. *Satyr.* c. XXX. — [4] *Apud.* Gruter. t. I, p. CXXXIII-CXL, et alib. — [5] Un de ces chapiteaux, dessiné au quart de l'original, forme le sujet d'une des planches du livre de M. Matranga, tav. VII.

des édifices publics? C'est là une conséquence que je ne puis accorder à notre auteur; et il me serait si facile d'en donner les raisons, avec des exemples à l'appui, que je juge superflu de m'y arrêter.

Ce premier point ainsi bien établi, comme le croit M. l'abbé Matranga, et comme je ne puis l'admettre, que l'édifice de la *via Graziosa* fut un des *monuments publics* de Rome, il s'agissait de déterminer quel fut ce monument. Notre auteur s'est décidé pour le *portique de Livie*, construit par Auguste sur le terrain de la maison de Vedius Pollion, que cet opulent chevalier romain lui avait léguée par son testament. Nous savons par Dion Cassius [1], qui entre, à ce sujet, dans beaucoup de détails, dans quelles circonstances et sous quelles conditions eut lieu cette riche succession, qui échut à Auguste en l'an de Rome 739; et il est constant que la construction du *portique de Livie* fut le monument public par lequel la générosité d'Auguste répondit à la libéralité de Pollion. Suétone cite [2], parmi les grands ouvrages publics qu'Auguste fit construire à Rome, sous le nom de ses petits-fils, sous celui de sa femme et sous celui de sa sœur, les *portiques de Livie et d'Octavie*, « *item porticu Liviæ et Octaviæ;* » et ce témoignage, qui s'accorde avec celui d'Ovide [3], ne saurait donner lieu à aucune difficulté. Maintenant, il s'agit de savoir en quoi consistait ce *portique de Livie*, et, si cela est possible, de reconnaître la place qu'il occupa dans la topographie de Rome.

Les témoignages classiques qui concernent le *portique de Livie* ont été rassemblés et discutés en dernier lieu par W. Ad. Becker [4] : de sorte que ma tâche se trouve déjà toute préparée par cet ingénieux et savant antiquaire. Le *portique de Livie* était un des grands monuments de Rome; et ce premier point de la *grandeur* de l'édifice doit être bien établi, contre l'opinion de M. Matranga, qui, pour faire cadrer ce *portique* avec le petit édifice de la *via Graziosa*, s'efforce d'atténuer *l'immensité* du terrain occupé par l'habitation de Vedius Pollion et ses nombreuses dépendances. Or nous avons ici un témoin oculaire, qu'il n'est pas possible de récuser; c'est Ovide, qui avait vu s'élever le *portique de Livie*, avant de partir pour son exil, et qui nous en donne l'idée que voici [5] :

> Disce tamen, veniens ætas, ubi Livia nunc est
> Porticus, IMMENSAE tecta fuisse domus.
> Urbis opus DOMVS VNA fuit, spatiumque tenebat
> Quo brevius muris oppida multa tenent.

[1] Dio Cass. l. LIV, c. XXIII. — [2] Sueton. *in August.* c. XXIX. — [3] Ovid. *Fast.* VI, 637, sq. — [4] *Handbuch der Röm. Alterthüm.* t. I, p. 542, 544, 1144, 1145, 1146. — [5] Ovid. *Fast.* VI, 639-648.

d'Ovide. D'ailleurs, nous possédons, à l'appui de ce texte, d'un auteur contemporain et d'un témoin oculaire, un autre témoignage classique, celui de Dion Cassius, qui constate la *dédicace du portique de Livie*, en l'an de Rome 747, en employant une expression qui ne peut s'appliquer qu'au *temple de la Concorde;* voici ce texte[1] : *Καὶ τὸ τεμένισμα τὸ Λιούϊον ὀνομασμένον καθιέρωσε μετὰ τῆς μητρός.* Il est vrai que ce mot de *τεμένισμα*, employé par Dion Cassius, a été tourmenté par la critique de plus d'une manière, toujours pour l'ajuster avec un système. Ainsi M. Urlichs y a vu le *marché de Livie*, *macellum Liviæ* ou *Livianum*[2]; et, à son tour, M. Matranga y voit une *enceinte profane*, telle que le *portique de Livie*, sans aucun caractère sacré[3]. Mais, quoi qu'on ait pu faire, le mot *τεμένισμα*, comme le mot *τέμενος*, dont il dérive, signifie un *lieu sacré*, une *enceinte* renfermant soit un *temple*, soit un *autel;* et les exemples en sont si nombreux dans toute la littérature grecque, qu'il est superflu de les citer. Je me contenterai d'en produire un seul, que j'emprunte à Dion Cassius; car c'est, sans nul doute, le procédé le plus critique que d'expliquer le texte d'un auteur par cet auteur même. Dion Cassius, exposant le fait de la dédicace du *temple d'Apollon* sur le *Palatin*, avec les *portiques* qui l'entouraient, emploie le même mot de *τεμένισμα*. Voici son passage[4]: *Τό τε Ἀπολλώνειον τό τε ἐν τῷ Παλατίῳ, καὶ τὸ τεμένισμα τὸ περὶ αὐτὸ.... ἐξεποίησε καὶ καθιέρωσε.* Il est sensible que l'historien n'a désigné les *portiques* qui entouraient le *temple d'Apollon* par le mot *τεμένισμα*, *enceinte sacrée*, qu'en raison même de ce *temple d'Apollon*, qui s'y trouvait enfermé; et c'est un fait absolument analogue, celui du *temple de la Concorde*, compris dans l'enceinte du *portique de Livie*, que Dion Cassius a exprimé par le même mot, *τεμένισμα*. Son témoignage vient donc à l'appui de celui d'Ovide, pour prouver qu'il y eut réellement un *temple de la Concorde* dans le *portique de Livie;* et tout le travail que M. Matranga s'est donné la peine d'entreprendre, pour *bannir*, comme il le dit, ce *temple* de ce *portique*, est véritablement en pure perte. Je n'ai pas cru devoir alléguer le témoignage des *régionnaires*, tels que Sextus Rufus, qui, dans la description de la IVe *région* de Rome, font mention de ce *temple de la Concorde* dans le *portique de Livie : Templum Concordiæ in porticu Liviæ*[5], parce que je regarde ces écrits des prétendus *régionnaires* comme des documents apocryphes, fabriqués par les savants du XVe et du XVIe siècle, d'après les données du *Curiosum urbis* et de la *Notitia*, et à l'aide d'in-

[1] Dio Cass. LV, VIII. — [2] *Beschreib. der Stadt Rom*, III B. S. 211, ff. — [3] *Illustrazione di due, etc.*, p. 122-123. — [4] Dio Cass. LIII, I. — [5] Nardini, *Roma antica*, t. I, p 263, éd. Nibby.

terpolations de toute sorte et de tout âge. C'est ce qu'avaient déjà soupçonné les auteurs allemands de la *Description de Rome*[1], et ce qui vient d'être démontré par M. Preller[2] dans son excellent petit livre *sur les régions de Rome*.

De toutes les notions que je viens de réunir et de discuter sur le *portique de Livie*, il résulte, à ce qu'il me semble, avec toute la certitude désirable, que cet édifice, un des plus grands monuments de Rome, construit par Auguste, du fruit de la succession de l'opulent Vedius Pollion, orné sur les murailles d'un choix d'*anciens tableaux*, chefs-d'œuvre de l'art grec, et renfermant un *temple de la Concorde*, ajouté par Livie à l'œuvre de son mari et à la splendeur de son propre nom, ne peut être le petit édifice avec des peintures sur mur, représentant des paysages homériques, qui vient d'être découvert dans la *via Graziosa*. Ce résultat, que je crois parfaitement admissible par la critique, me dispense de suivre M. Matranga dans les considérations auxquelles il se livre pour prouver que le site du *portique de Livie* s'accorde avec celui de l'édifice de la *via Graziosa*. La seule indication topographique que nous possédions sur la situation du *portique de Livie* se tire du *Curiosus Urbis*, document statistique du IVe siècle de notre ère, qui enregistre ce *portique* dans la *IIIe région* de Rome, et qui le nomme entre les *thermes de Trajan* et le *camp des Misénates : Thermas Titianas et Trajanas, Porticum Libies, castra Misenatium*[3]. En admettant, comme cela est bien probable, que l'ordre suivi dans ce *catalogue* soit à peu près conforme à la situation respective des monuments, on peut bien croire que le *portique de Livie* se trouvait à moitié chemin entre les *thermes de Trajan*, qu'on sait avoir existé là où se voit aujourd'hui l'église de *S. Martino a' Monti*[4], et le *campement des Misénates*, qu'on présume, d'après un fragment du *plan de l'ancienne Rome*[5] qui place ce campement près de la *basilique de Licinius*, à l'endroit où existe l'église de *S. Vito*, avoir été situé dans cette partie de l'*Esquilin*. Cette situation ne s'éloigne pas beaucoup sans doute de la *via Graziosa*; et M. Matranga s'y est attaché comme à une preuve topographique qui lui permettait de reconnaître le *portique de Livie* dans le petit édifice de la *via Graziosa*. Mais il faut bien convenir que l'indication fournie par le *Curiosus Urbis* est beau-

[1] *Beschreibung der Stadt Rom*, t. I. — [2] *Die Regionen der Stadt Roma*, Iena, 1846, in-8°. — [3] *Curiosus Urbis apud* Preller, *Die Regionen, etc.*, p. 6. — [4] Anastas. *In Vit. S. Symmach.* « Basilicam sanctorum Silvestri et Martini a fundamento construxit « juxta thermas Trajanas. » Voy. Canina, *Indicaz. topograf.* p. 103-105. — [5] *Fragm. Vestig. vet. Romæ*, tab. III; voy. Visconti, dans Venuti, *Antich. di Roma*, Part. I, c. VII, et *Mus. P. Clem.* t. I, p. 8.

de Livie; ce n'étaient pas, ce ne pouvaient pas être, comme l'entend M. l'abbé Matranga [1], *des peintures imitant les anciennes ou représentant d'anciens sujets*, qui pouvaient être exécutées sur mur; car, encore une fois, les expressions d'Ovide : *priscis sparsa tabellis*, ne sauraient se prêter à cette interprétation. Il n'y a pas moyen non plus de récuser le témoignage d'Ovide, qui n'avait aucune raison, aucun intérêt, pour nous représenter le *portique de Livie* décoré *d'anciens tableaux* s'il ne l'eût pas été effectivement, et ce témoignage s'accorde, d'ailleurs, avec celui de Strabon, qui range le *portique de Livie* au nombre des principaux monuments de Rome, à cause des *ouvrages d'art* qui s'y trouvaient, et qui ne pouvaient être que ces *anciens tableaux de l'art grec*.

Mais notre auteur a été plus malheureux encore dans un dernier motif qu'il oppose au témoignage d'Ovide, c'est que les commentateurs de ce poëte avaient reconnu eux-mêmes la difficulté d'admettre le fait de tant de *tableaux peints*, suspendus sous le *portique de Livie*, en le comparant au *Pœcile d'Athènes, qui n'était pas*, assure-t-il, *orné de tableaux, attachés aux murailles, mais dont les parois étaient peintes sur l'enduit* [2]. En lisant ce passage du livre de M. Matranga, j'ai éprouvé, je dois en convenir, un sentiment de profonde surprise et de vif regret, de voir qu'il fût aussi étranger à l'état actuel de la science, sur un point si important de l'histoire de l'art. S'il est, en effet, une notion avérée pour tout homme versé dans ces études, c'est que les peintures du *Pœcile* étaient exécutées sur *panneaux de bois*, et que ce fut l'enlèvement de ces *tables de bois peintes, τὰς σανίδας*, opéré par l'ordre d'un proconsul, qui amena la dégradation de ce portique, ainsi que l'atteste Synésius [3], qui le vit en cet état, au IVe siècle de notre ère [4]. Les commentateurs d'Ovide n'avaient donc pas eu tort de comparer, sous ce rapport, le *portique de Livie* au *Pœcile d'Athènes;* et c'est M. Matranga qui s'est gravement trompé, en se faisant, de ce grand monument attique, une idée si contraire à la réalité, pour le faire cadrer avec son opinion sur le *portique de Livie.* Maintenant qu'il est bien établi, par les témoignages d'Ovide et de Strabon, que cet édifice renfermait sous ses portiques un

[1] *Illustrazione di due, etc.*, p. 137 : « pitture imitanti le antiche, ovvero rappresen« tanti prische istorie. » — [2] *Ibid.* : « ripugna a segno, che i commentatori di quel « distico non ebbero alcun dubbio di paragonare il nostro portico al Pecile di Atene, « ove non pendevan tavole dipinte, ma le pareti n'eramo decorate sull' intonaco. » — [3] Synes. *Epistol.* LIV et *Epistol.* CXXXV. — [4] J'ai discuté avec tout le soin possible, et je puis dire, avec l'assentiment des premiers philologues de notre âge, Goth, Hermann, MM. Welcker et Boeckh, ce point important de l'histoire de la peinture grecque, dans mes *Lettres archéol. sur la peinture des Grecs*, 1re part. *lettr.* § 11, p. 32-43.

coup trop vague par rapport à un espace aussi considérable que celui qu'embrasse le *catalogue* des édifices de la IIIe région, pour qu'on puisse fonder sur une pareille base une détermination topographique tant soit peu sûre. Ce qui le prouve, c'est que M. Canina, qui suit aussi les données du *Curiosus* relativement à la position du *portique de Livie*, intermédiaire entre les *thermes de Trajan* et le *campement des Misénates*, place le *portique de Livie* dans une situation bien éloignée de la *via Graziosa*, c'est-à-dire dans cette partie de l'*Esquilin* qui avoisinait le *temple de Vénus et de Rome*[1], et cela, je dois le dire, par une pure conjecture. L'incertitude qui règne, à cet égard, est telle, que W. Ad. Becker n'a pas même essayé de fixer un site quelconque pour le *portique de Livie*, ainsi placé d'une manière si vague entre les *thermes de Trajan* et le *campement des Misénates;* et quant à M. Preller, qui n'essaye pas non plus de déterminer sa situation, j'ai déjà relevé la méprise qu'il a commise en inférant du texte de Strabon qu'il pouvait se voir du *Forum*[2]. Tout est donc incertain et problématique dans la situation du *portique de Livie*, et c'est bien vainement que M. Matranga a cherché à reconnaître cette situation dans celle du petit édifice de la *villa Graziosa*.

Une dernière difficulté subsistait encore contre le système de notre auteur, c'est celle qui résulte de l'observation du monument même, dont les ruines ont été découvertes dans la *via Graziosa*. Comment croire, en effet, qu'un édifice construit en matériaux d'une qualité si commune, en petits cubes de tuf et en briques, avec des murs de si peu d'épaisseur, ait pu être le *portique de Livie*, bâti par Auguste, un des plus splendides monuments de Rome? Notre auteur se tire de cette difficulté en y reconnaissant un trait de la modestie d'Auguste, qui voulait donner une leçon à l'ambitieuse Livie, en même temps qu'un

[1] *Indicaz. topograf.* p. 111. Dans un autre passage de Dion Cassius, cité par tous les topographes de Rome, il est dit, l. LVI, cap. XXVII, « que le *portique de Livie*, bâti « en l'honneur des Césars Caïus et Lucius, fut dédié en l'an de Rome 765. » Comme cette notion ne peut s'appliquer au *portique de Livie*, qui fut bâti en l'honneur de Livie, et qui avait été dédié en l'an de Rome 747, il est évident qu'une faute s'est glissée dans le texte de Dion Cassius, par le fait de ses copistes. M. Canina, qui a été frappé de ces difficultés (*Indicaz. topograf.* p. 111-112, 23), n'a pourtant pas osé corriger le passage. Il ignorait que Merkel, *ad Ovid. Fast.* p. CXLI, avait lu : *ἥ τε στοὰ ἡ Ἰουλία*, au lieu de : *ἥ τε στοὰ ἡ Λιουΐα*, et que cette correction indubitable avait été approuvée, d'abord par W. Ad. Becker, *Handbuch*, p. 543, puis par M. Preller (*Die Regionen*, p. 148, **). M. l'abbé Matranga a été conduit par les mêmes raisons à proposer la même correction (*Illustrazione di due, etc.*, p. 114, 17); et, bien qu'il eût été précédé par un autre critique, il conserve encore le mérite de cette restitution. — [2] *Die Regionen, etc.*, p. 127.

exemple propre à réprimer le luxe des bâtiments publics[1]. Mais, je le dis à regret, il n'est pas possible d'apprécier d'une manière plus contraire à la vérité historique le caractère d'Auguste et celui de son siècle dans l'exécution des grands ouvrages qui s'élevèrent sous l'influence de son génie. La modestie d'Auguste consistait, ainsi qu'il le déclare lui-même dans l'inscription d'*Ancyre*[2], à dédier, sous le nom de membres de sa famille, tels que les deux Césars Caïus et Lucius, ses petits-fils, Marcellus, son neveu, Octavie, sa sœur, et Livie, sa femme, des monuments publics d'une grande importance. Mais cette modestie n'allait pas jusqu'à y employer des matériaux vulgaires, propres à la demeure d'un simple citoyen. Loin de là, Auguste, qui se vantait, à son lit de mort, *de laisser de marbre une ville qu'il avait reçue de briques*, « *ut jure sit* « *gloriatus*, dit Suétone[3], *marmoream se relinquere, quam latericiam acce-* « *pisset;* » Auguste, si grand dans ses monuments publics, ainsi que nous pouvons en juger par ce qui en subsiste encore, n'aurait certainement pas construit le *portique*, où il voulait à la fois faire honorer le nom de Livie et oublier celui de Pollion, dans les humbles proportions, avec les matériaux communs, que nous trouvons au petit édifice de la *via Graziosa;* et n'y eût-il que cette seule considération, tout homme qui connaîtra le génie du siècle d'Auguste décidera que cet édifice a bien pu être l'habitation privée de quelque citoyen aisé de Rome, mais qu'il est impossible qu'il ait été l'un des grands édifices de Rome, tels que le *portique de Livie*. C'est donc une illusion à laquelle il faut renoncer, quoiqu'il doive en coûter beaucoup, je le reconnais sans peine et avec regret, à M. l'abbé Matranga, qui a caressé longtemps cette idée, et qui s'y est attaché comme à la création de son esprit, comme à l'œuvre de son savoir. Réduite à ces termes, la question de notre édifice de la *via Graziosa* perd sans doute toute l'importance qu'elle pouvait avoir pour la topographie de Rome. Mais une idée de M. Canina, dont je dois, en finissant, faire part à nos lecteurs, pourrait lui donner une autre sorte d'intérêt, si cette idée pouvait se vérifier. Nous savons, par beaucoup de témoignages antiques[4], que les *Jardins de Mécène, Horti Mæcenatis*, étaient situés dans la IIIe région de Rome, et qu'ils occupaient une partie de l'*Esquilin*, dans une direction qui ne dut pas s'éloigner beaucoup du site actuel de la *via Graziosa*. Or l'ancien biographe de Virgile, Donatus, nous apprend que ce poëte possédait une fortune

[1] *Illustrazione di due, etc.*, p. 131-132. — [2] *Marm. Ancyran. apud.* Chishal. *Antiquit. asiat.* col. IV, lin. 9-10; lin. 14-16; 22-3. — [3] Sueton. *in August.* c. XXIX. — [4] Horat. *Sat.* I, VIII, 7, sq. cf. Schol. Cruq. *ad* v. 7 et *ad* v. 14; Tacit. *Annal.* XV, XXXIX; Sueton. *in Neron.* c. XXXI; Acro *ad* Horat. *Sat.* I, VIII, 8.

qu'il devait aux libéralités de ses amis, et qu'*il avait sa maison sur* l'Esquilin, près des Jardins de Mécène : « Possedit prope centies sester- « tium, ex liberalitatibus amicorum, *habuitque domum Romæ in Esquiliis,* « *juxta hortos Mæcenatis*[1]. » Bien que cette indication topographique soit très-générale, elle peut néanmoins s'accorder très-bien avec l'emplacement de la *via Graziosa;* en sorte que nous avons déjà une raison, tirée de la localité, pour voir la maison de Virgile dans l'édifice de la *via Graziosa.* Le mode de construction viendrait encore à l'appui de cette opinion, puisqu'il est reconnu que l'appareil des murs de cette maison ressemble à celui des édifices de Pompéi, conséquemment qu'elle date des derniers temps de la république ou des premiers de l'empire. Enfin, la nature des peintures et le choix des sujets fournissent un troisième motif en faveur de cette manière de voir, car il est sensible qu'un poëte tel que Virgile, nourri des traditions homériques, ne pouvait avoir dans sa maison des images plus agréables et plus conformes à toutes ses études, que celles qui étaient inspirées par les souvenirs de *l'Odyssée,* lorsque nous savons, d'ailleurs, par le témoignage de Vitruve, contemporain de Virgile, que les *voyages d'Ulysse* étaient un des sujets favoris de cet âge : telles sont les considérations qui ont porté le savant architecte, M. Canina[2], à reconnaître la maison de Virgile dans l'édifice, orné de paysages homériques, de la *via Graziosa,* et j'avoue qu'elles me paraissent très-plausibles. Toutefois, ce n'est encore là qu'une conjecture, la plus heureuse et la plus satisfaisante de toutes, à mon avis; et, faute de preuves plus certaines qui nous manquent encore et qui peut-être nous manqueront toujours, ce n'est peut-être aussi qu'une illusion, comme en offre tant d'exemples cette topographie de Rome, où se pressent tant de ruines de monuments détruits par le temps et d'opinions détruites par la critique.

RAOUL-ROCHETTE.

[1] Donat. *Vit. P. Virgil. Maron.* § VI. — [2] *Indicazione topografica di Roma antica,* p. 148-149.

Le Lotus de la bonne loi, *traduit du sanscrit, accompagné d'un commentaire et de vingt et un mémoires relatifs au bouddhisme, par M. E. Burnouf, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1852, 1 vol. in-4°, IV-897 pages.

Rgya tch'er rol pa, ou Développement des jeux, contenant l'histoire du Bouddha Çâkyamouni, traduit sur la version tibétaine du Bkah-Hgyour et revu sur l'original sanscrit (Lalitavistara), par Ph. Ed. Foucaux, membre de la Société asiatique de Paris. 1re partie, texte tibétain, II-388 pages; 2e partie, traduction française, LXV-425 pages, in-4°. Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1847-1848.

DE LA MORALE ET DE LA MÉTAPHYSIQUE DU BOUDDHISME.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

Légende de Çâkyamouni.

Voici l'analyse exacte du *Lalitavistara*, dans sa partie fabuleuse; je donnerai plus tard celle du *Lotus de la bonne loi.*

C'est Ânanda, cousin du Bouddha, qui porte la parole et qui est censé l'auteur de ce Soûtra, classé parmi les Soûtras développés ou de Grand Véhicule. Ânanda se borne à rapporter ce qu'il a personnellement entendu, comme l'indique cette formule par laquelle débutent tous les Soûtras, et qui en fait des dépositions de témoins irrécusables aux yeux de l'orthodoxie : « Ce discours a été un jour entendu par moi. » Bhagavat, le Bouddha, est à Çrâvastî, à Djétavana, dans le jardin d'Anâtha Pindika. Il est entouré de douze mille bhikshous, parmi lesquels figurent au premier rang ses cinq disciples, et de trente-deux mille bodhisattvas « tous assujettis à une seule et dernière naissance, tous « vraiment parvenus à l'état de bodhisattvas, tous arrivés à l'autre « rive, etc., etc. » A la première veille de la nuit, Bhagavat fut plongé

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mai, page 270; pour le deuxième, celui de juin, page 353; et, pour le troisième, celui de juillet, page 409.

dans la méditation calme, appelée Arrangement des ornements du Bouddha. A peine y fut-il plongé qu'une excroissance s'étant élevée au sommet de sa tête, elle le fit souvenir exactement de tous les bouddhas antérieurs; et la lumière de la science sans passion s'étant produite, il éclaira avec elle les demeures des dieux et un nombre incalculable de fils de dieux. Toutes ces divinités, appelées par des stances d'exhortation, qui sortent des réseaux de lumière dont est enveloppé le Tathâgata, se rendent auprès du Bouddha, et le supplient de vouloir bien leur enseigner cette partie de la loi qu'on nomme le *Lalitavistara*. Bhagavat, touché de compassion pour ces bodhisattvas mahâsattvas, ces mahâçrâvakas, pour les dieux, les hommes, les Asouras et le monde, consent d'abord par son silence à la prière qu'ils lui adressent; et il prend la parole pour leur raconter lui-même le *Lalitavistara*.

Tel est le premier chapitre, et nous voyons déjà, sans qu'il soit besoin d'aller plus loin, à quelle patience il faut nous préparer pour ne pas repousser, dès le début, tout examen de telles extravagances; mais il faut s'armer de courage et continuer.

Adoré par ceux qu'on adore, recevant les hommages de Çakra, de Brahma, de Mahésvara, des gardiens du monde et de tous les dieux inférieurs, le Bodhisattva quitte le Touchita, le séjour de la joie, et il se rend au grand palais de Dharmotchaya (Nœud de la loi). C'est là qu'il doit instruire l'immense assemblée qui l'écoute et qui se monte à soixante-huit kotis de personnes, c'est-à-dire à six cent quatre-vingts millions d'êtres, tous assis sur des siéges splendides [1]. Bhagavat annonce d'abord que ce n'est que dans douze ans que le Bouddha doit entrer dans le sein d'une mère; et, pour que cet événement s'accomplisse avec toutes les conditions nécessaires, il se livre aux quatre grands examens; ce sont l'examen du temps, l'examen des continents, l'examen des pays et l'examen des familles [2]. C'est que les bodhisattvas, au premier développement du monde, lors du rassemblement des êtres, n'entrent pas dans le sein d'une mère. Mais, quand le monde s'est manifesté tout entier, et que sont apparues la vieillesse, la maladie et la mort, c'est alors que les bodhisattvas entrent dans le sein d'une mère. Voilà pourquoi Bhagavat fait l'examen du temps. S'il examine les continents, c'est qu'un bodhisattva ne peut naître dans un continent de la frontière; il ne peut naître davantage dans le Vidéha de l'est, ni dans le Godani de l'ouest, ni dans

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. II, p. 10 et 11, et ch. III, p. 13. — [2] *Idem, ibid.* p. 13 et 21. Voir aussi une légende chinoise, traduite par M. A. Rémusat, qui a reproduit tous ces détails en les puisant sans doute dans le *Lalitavistara*, *Foe-Koue-Ki*, notes du chapitre X, p. 72.

le Kourou du nord. Il ne peut naître que dans le continent du sud, le Djamboudvipa (l'Inde). Il ne saurait naître non plus dans un pays de la frontière, « parmi des hommes stupides, aux sens lourds, d'une nature « muette comme celle des moutons, et incapables de distinguer le bon « enseignement du mauvais. » Il ne naît que dans un pays du milieu. Si enfin le Bodhisattva se livre à l'examen des familles, c'est que les bodhisattvas ne naissent point dans une famille abjecte, celle d'un tchandâla, d'un joueur de flûte, d'un charron ou d'un domestique. Ils ne naissent que dans deux castes, celles des brahmanes ou des kshattriyas, selon que l'une ou l'autre est la plus respectée des peuples à ce moment.

Cependant la foule des dieux se demandent à voix basse « dans quelle « perle de famille » naîtra le Bodhisattva. On propose d'abord la famille de Vaidéhi, du pays de Magadha. Mais cette famille n'est trouvée assez pure, ni pour la descendance de la mère, ni pour la descendance du père. Elle est, d'ailleurs, peu religieuse, elle est sauvage, inconstante et mobile. Elle ne peut donc convenir au Bodhisattva. On propose la famille de Koçala. Mais sa filiation n'est pas non plus assez noble; en remontant à son origine, on y trouverait du sang de Mâtangas (paria); d'ailleurs elle n'est point assez riche; et sa considération n'est point suffisante. D'autres proposent la famille du roi Vadsa; mais elle est issue d'hommes étrangers; elle n'est pas assez illustre; « et le roi y parle « de destruction. » Après ces trois premières familles, celle de Vaiçâlî est également repoussée. Cette ville, sans doute, est magnifique et très-peuplée, mais « on ne s'y accorde pas dans les entretiens; on n'y observe « pas la loi, on n'y respecte ni supérieur, ni homme mûr, ni vieillard, ni « chef. Chacun se dit: Je suis roi; et, en pensant: Je suis roi, nul ne veut « se soumettre à la discipline, ni à la loi[1]. » La famille de Pradyota, dans la cité d'Oudjayanî, est puissante à la guerre; mais on y est emporté, violent et cruel. La ville de Mathoura semblerait convenable pour la naissance du Bodhisattva; mais le roi Soubâhou, qui la commande, est né dans une famille « qui a toujours eu des vues fausses, » et il règne sur des hommes pareils aux barbares[2]. On repousse encore la famille d'Hastinâpoura, bien qu'elle descende des Pandavas, parce que sa généalogie est trop confuse; et enfin celle de Mithila, parce que le roi Soumitra est trop vieux, et qu'il a déjà de nombreux enfants[3].

Les dieux, embarrassés et ne sachant sur quelle famille arrêter leurs conjectures, s'adressent au Bodhisattva lui-même. Le Bodhisattva leur

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. III, p. 25. — [2] *Idem, ibid.* — [3] *Idem, ibid.* p. 27.

répond en énumérant les soixante-quatre signes dont est douée la famille qu'il a choisie ; il les nomme un à un ; et ce sont autant de vertus. Cette famille est noble ; elle est d'une descendance accomplie ; elle n'est pas ambitieuse ; elle a des mœurs pures, elle est sage, et elle fait de ses richesses le plus magnifique emploi ; elle est constante dans ses amitiés ; elle connaît ses devoirs ; elle ne se conduit pas par le désir, par la passion, par l'ignorance, par la crainte ; elle est ferme dans son héroïsme ; elle honore les rishis ; elle honore les dieux, les Tchaityas, les mânes ; elle ne conserve pas d'inimitiés ; en un mot, cette famille est parfaite en tout[1]. La femme dans le sein de laquelle entrera le Bodhisattva n'est pas moins accomplie ; car elle possède les trente-deux espèces de qualités ; elle est exempte de tous les défauts des femmes. Les dieux, dont la curiosité est plutôt éveillée que satisfaite, cherchent quelle peut être cette heureuse famille, et cette femme plus heureuse encore ; et ils ne voient dans le monde que la race des Çâkyas, le roi Çouddhodana et la reine Mâyâ Dévî qui réunissent tant de vertus et de perfection. C'est à Kapilavastou, et de ces deux êtres accomplis, que naîtra le Bodhisattva ; « car aucune autre femme n'est capable de porter ce premier des « hommes[2]. »

Sur le point de quitter les dieux du Touchita pour descendre en ce monde, le Bodhisattva, du haut de son trône, veut s'adresser une dernière fois à eux pour leur rappeler les préceptes de la loi. Il leur en indique d'abord « les portes évidentes, » qui sont au nombre de cent huit, et dont les principales sont : la foi, la pureté, la retenue, la bienveillance, la pitié, la modestie, la connaissance de soi-même (âtmadjnatâ), le respect ; mais où se trouve aussi l'acquisition des formules magiques[3]. Puis, après cette longue et complète énumération, il ajoute, en se séparant des dieux, qui l'écoutent dans le plus respectueux silence :

« Évitez bien toute immodestie. Tous les plaisirs divins et purs, nés de « l'esprit et du cœur, sont le fruit d'une œuvre vertueuse. Ainsi, souvenez-« vous de vos actions. Pour n'avoir point amassé ces vertus antérieures, « vous allez aujourd'hui là où, loin du bien-être, on éprouve la misère « et l'on souffre tous les maux. Le désir n'est ni durable ni constant ; il « est pareil à un songe, au mirage, à une illusion, à l'éclair, à l'écume. « Observez les pratiques de la loi ; à qui observe bien ces pratiques « saintes, il n'arrive point de mal. Aimant la tradition, la morale et l'au-

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. III, p. 29. — [2] *Idem, ibid.* p. 35. — [3] *Idem, ibid.* ch. IV, p. 39 et 46.

« mône, soyez d'une patience et d'une pureté accomplies. Agissez dans « un esprit de bienveillance réciproque, dans un esprit de secours[1]. « Souvenez-vous du Bouddha, de la loi et de l'assemblée. Souvenez-« vous de la modestie. Tout ce que vous voyez en moi de puissance sur-« naturelle, de science et de pouvoir, tout cela est produit par l'œuvre « de la vertu, qui en est la cause; tout cela vient de la tradition, de la mo-« rale et de la modestie. Vous aussi agissez avec cette retenue parfaite. Ce « n'est ni par des sentences, ni par des paroles, ni par des cris qu'on « peut atteindre la doctrine de la vertu. Acquérez-la en agissant; « comme vous parlez, agissez; que des efforts continuels soient faits par « vous. Il n'y a pas de don pour tous ceux qui ont agi; mais qui n'agit « pas, n'obtient rien. Abandonnez l'orgueil, la fierté et l'arrogance; tou-« jours doux et ne déviant jamais du droit chemin, faites diligence « dans la voie du Nirvâna. Exercez-vous à l'examen de la route du salut, « et dissipez complétement les ténèbres de l'ignorance avec la lampe de « la sagesse. Débarrassez-vous du filet des fautes que le repentir accom-« pagne. Mais qu'est-il besoin d'en dire davantage? La loi est remplie « de sens et de pureté. Au temps où l'intelligence suprême aura été « obtenue par moi, au temps où tombera la pluie de la loi qui mène à « l'immortalité, en possession d'esprits parfaitement purs, revenez pour « entendre de nouveau la loi, que je vous expliquerai[2]. »

Malgré cette exhortation solennelle, les dieux n'en sont pas moins désolés du départ du Bodhisattva; mais, afin d'apaiser leur douleur, il leur laisse le bodhisattva Maitréya, qu'il sacre en lui mettant de sa main sur la tête sa tiare et son diadème. C'est Maitréya qui doit lui succéder en qualité de Bouddha, quand le monde perverti aura perdu tout souvenir de la prédication de Çâkyamouni[3].

Le Bodhisattva descend donc dans le sein de sa mère; et, « pour accom-« plir la prédiction contenue dans les Brahmânas et les Mantras du Rig-« Véda, » il prendra la forme d'un éléphant, armé de six défenses, couvert d'un réseau d'or, à la tête rouge et superbe, à la mâchoire ouverte et d'une forme majestueuse. Huit signes précurseurs annoncent sa venue dans la demeure de Çouddhodana. Le palais se nettoie de lui-même; tous les oiseaux de l'Himavat y accourent, témoignant leur allégresse par leurs chants; les jardins se couvrent de fleurs; les étangs se remplissent de lotus; les mets de toute espèce paraissent toujours entiers quoiqu'on les emploie en abondance; les instruments de musique

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. IV, p. 48. — [2] *Idem, ibid.* — [3] *Idem, ibid.* ch. V, p. 51.

rendent d'eux-mêmes, et sans qu'on les touche, des sons mélodieux; les écrins de pierres précieuses s'ouvrent spontanément pour montrer leurs trésors; enfin le palais est illuminé d'une splendeur surnaturelle, qui efface celle du soleil et de la lune[1].

Tel est le prologue, en quelque sorte, du drame qui se développe dans le *Lalitavistara;* la scène se passe dans le ciel avant de s'ouvrir sur la terre. Cette exposition ne manquerait pas d'une certaine grandeur, si la forme et le style répondaient à la majesté de l'idée; mais on sent trop que c'est une pure fantaisie d'esprit, et que l'auteur même du récit se joue de ce qu'il raconte. De plus, les détails, dans l'original, sont tellement longs et si fastidieux, que la conception première disparaît presque entièrement pour faire place à des répétitions sans fin, et aux invraisemblances les plus nauséabondes, quand elles ne sont pas les plus monstrueuses.

Lorsque le Bodhisattva, venant se poser sur le sein fortuné de sa mère, descend du Touchita, c'est à la vue de tous les dieux; il est entouré de bodhisattvas, et de centaines de millions de divinités[2]. Mâyâ Dévî, sa mère, a fait cependant un songe; elle a vu entrer dans son sein un éléphant. Tout effrayée de ce présage, elle communique ses craintes au roi Çouddhodana; on appelle, comme nous l'avons vu[3], des brahmanes très-habiles à expliquer le sens du Rig-Véda et des Çâstras; et on leur demande d'interpréter le songe. Les brahmanes rassurent le roi et la reine, en leur laissant toutefois un doute sur l'avenir de leur fils, qui pourra bien un jour abandonner la couronne pour se faire religieux.

Pendant tout le temps que le Bodhisattva demeura dans le sein de Mâyâ Dévî, il y resta toujours du côté droit, et assis, les jambes croisées. Voilà les étranges détails où la légende sacrée croit devoir entrer; mais ceci n'est encore rien, et ce qui suit est bien plus extraordinaire et bien plus insensé. Quelques-uns des fils des dieux sont tout étonnés que le Bodhisattva, « pur et exempt de toutes taches, bien « élevé au-dessus de tous les mondes, le plus précieux de tous les « êtres, » demeure ainsi dans le sang impur d'une mère, quand les simples rois des Gandharvas, des Koumbhandas, des Nâgas et des Yâkshas, dieux inférieurs, évitent toujours la souillure d'un corps humain. Alors, devinant cette pensée des fils des dieux, le Bouddha se fait faire une question par Ânanda; et, pour y répondre, il lui apprend quelle a

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. v, p. 53 et 54; *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 302. — [2] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. v, p. 58. — [3] Voir plus haut, cahier de juin 1854, p. 356.

été son occupation dans le sein de sa mère, ce qu'on appelle « le « Précieux exercice du Bodhisattva. » Le Bouddha raconte donc, avec les détails les plus prolixes et les plus confus, la visite que Brahma, le maître des créatures, est venu lui rendre dans le sein de Mâyâ Dévî[1]. Brahma, après avoir salué avec la tête les pieds de Bhagavat, lui a offert une goutte de rosée qui contient tout ce qu'il y a d'essence, de vitalité, et de liqueur génératrice dans les trois mille grands milliers de mondes. A la suite de Brahma, Çakra, le maître des dieux, les quatre grands rois des dieux inférieurs, quatre déesses, et une multitude de divinités viennent adorer le Bodhisattva, le servir, et recevoir de lui l'enseignement de la loi. « En ce moment, Bhagavat dit à Âyoushmat Ânanda : « Ânanda, vois-tu le précieux exercice de l'œuvre du Bodhisattva, qu'il « fit jadis quand il demeurait dans le sein de sa mère? Ânanda ré- « pondit : Bhagavat, je le vois; Sougata, je le vois. Quand le Tathâ- « gata l'eut fait voir à Âyoushmat Ânanda, à Çakra, le maître des « dieux, aux quatre gardiens du monde, aux autres dieux et aux « hommes, tous alors furent remplis de satisfaction, de joie et d'allé- « gresse. Brahma, le maître des créatures, l'emporta dans le monde « de Brahma pour lui bâtir un tchaitya, et l'y déposa[2]. »

Je ne citerais point ces folies, si elles ne servaient d'abord à faire connaître la singulière tournure d'esprit des bouddhistes, et ensuite à montrer à quelle distance il placent leur bouddha au-dessus de tous les dieux du panthéon brahmanique. Brahma, Indra et tout ce que ce panthéon renferme de plus vénéré et de plus grand, sont à peine dignes de servir le Bodhisattva, et, avant même qu'il ne soit né, les bouddhistes prosternent devant lui les objets les plus respectés de la superstition populaire. Le *Lalitavistara*, comme nous l'avons dit[3], n'est pas l'œuvre des disciples immédiats du Bouddha; et, selon toute apparence, ils ne tenaient pas, du temps du maître et aussitôt après sa mort, ce langage arrogant. Mais, en trois ou quatre siècles au plus, la doctrine nouvelle avait fait assez de progrès pour qu'on pût traiter avec ce mépris insultant les adorations du vulgaire. Parfois cet excès même d'outrage semble avoir scandalisé l'auteur qui se le permet, et le roi Çouddhodana, qui assiste comme spectateur à toutes ces évolutions des dieux devant son fils, qui n'est pas encore né, ne peut se défendre de quelque scrupule. Tout joyeux qu'il est d'être le père du futur Bouddha, il s'étonne et se dit : « Celui-ci est bien le dieu des dieux que les quatre

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. VI, p. 66. — [2] *Idem, ibid.* p. 79. — [3] Voir plus haut, cahier de mai 1854, p. 273, 281.

« gardiens du monde, que Brahma, Indra et les dieux réunis entourent « de si grands respects; celui-ci sera bien véritablement Bouddha. « Dans les trois mondes, un dieu, un Nâga, Indra, Brahma, les gar« diens du monde, pas un être enfin ne souffrirait une pareille adora« tion, sans que les autres ne lui brisassent la tête et ne le privassent « de la vie. Mais celui-ci, parce qu'il est plus pur que les dieux, souffre « toutes ces adorations[1]. »

Je ne raconte pas les signes précurseurs qui annoncent la naissance du Bouddha ni les soins dont sa mère Mâyâ Dévi est entourée par les dieux dans le jardin de Loumbinî, où elle accouche sous l'ombrage d'un plaksha, debout et appuyée, pour se soutenir, sur une des branches de l'arbre[2]. Indra, le roi des dieux, et Brahma le maître des créatures, se tenaient devant elle, et ce sont eux qui reçoivent l'enfant[3]. Ils le baignent et le lavent de leurs mains, précaution assez inutile, puisqu'il n'avait été souillé d'aucune tache dans le sein de sa mère, dit la légende, et que, de plus, il en était sorti tout enveloppé d'un superbe vêtement de soie de Kaçi (Bénarès)[4]. Aussitôt né, il descend à terre et s'assied sur un grand lotus blanc, qui venait de pousser spontanément du sol, à l'endroit même qu'avait touché son pied[5]. Puis, sans être soutenu par personne, il fit sept pas du côté des régions orientales, sept pas au midi, sept pas à l'ouest, sept pas au nord et sept pas vers les régions inférieures, en annonçant de chaque côté la mission qu'il venait accomplir sur la terre : « Je vaincrai le démon et l'armée du démon; en fa« veur des êtres plongés dans les enfers et dévorés par le feu de l'enfer, « je verserai la pluie du grand nuage de la loi, et ils seront remplis de « joie et de bien-être[6]. »

Mais le Bouddha, qui est censé raconter toutes ces choses à ses dis-

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. VII, p. 85. — [2] *Idem, ibid.* p. 87. Ce sont là les détails qui sont reproduits dans tous les monuments bouddhiques où l'on a représenté la naissance du libérateur. Voir le dessin du bas-relief du musée de Calcutta qu'a donné M. Éd. Foucaux à la suite du *Rgya tch'er rol pa.* — [3] Une autre légende, l'*Abinichkramana,* plus décente, suppose qu'Indra, pour éviter à Mâyâ Dévî la honte d'accoucher devant lui, se change en vieille femme. Mais, sous cette forme, l'enfant ne veut pas de ses soins, et il le repousse, sans se laisser toucher par lui, quoiqu'il le reconnaisse pour Indra. — [4] La superstition bouddhique attribua plus tard ce singulier privilége à bien d'autres saints. Voir l'*Histoire de la vie d'Hiouen-Thsang,* de M. Stanislas Julien, p. 70, à propos de Çanakavasa. — [5] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. VII, p. 88. — [6] *Idem, ibid.* p. 89. Les sept pas du Bouddha au moment de sa naissance sont une des circonstances qui paraissent avoir le plus frappé les imaginations. Ce détail se trouve reproduit dans toutes les légendes; voir le *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, p. 199 et p. 220, avec la note de M. Klaproth.

ciples dans Çràvasti, interrompt son récit, et, s'adressant à son cousin Ânanda, il lui prédit que bien des esprits douteront de tous ces prodiges. « Dans un temps à venir, certains bhikshous, ignorants, inhabiles, fiers, « orgueilleux, sans frein, à l'esprit mobile, sceptiques, sans foi, devenus « la honte des Çramanas, » ne voudront pas croire à la puissance du Bouddha ; et ils s'étonneront qu'il soit né dans le sein d'une femme. Ils ne comprendront pas, les insensés, que, s'il était venu dans la condition d'un dieu, au lieu de venir dans le monde des hommes, il n'aurait pas pu faire tourner la roue de la loi, et les êtres seraient alors tombés dans le découragement. Mais ces créatures, qui ont nié l'intelligence du Bouddha, seront, aussitôt après leur mort, précipitées dans l'Avitchi, le grand enfer [1], tandis que ceux qui auront eu foi au Bouddha deviendront les fils du Tathâgata ; ils seront délivrés des trois maux ; ils se nourriront de la nourriture du royaume ; ils briseront les chaînes du démon, et ils auront dépassé le désert de la vie émigrante [2].

La légende raconte ensuite, avec d'assez longs détails, comment l'enfant fut apporté de Loumbini à Kapilavastou, après la mort de sa mère, et comment il fut confié, du consentement des Çâkyas et de leurs femmes, qui se le disputaient, à sa tante Mahâpradjâpatî [3]. La légende insiste beaucoup sur la prédiction du brahmane Asita (le noir), qui descend tout exprès de l'Himavat, où il habite, pour venir reconnaître sur le corps du nouveau-né les trente deux signes du grand homme et les quatre-vingts marques secondaires, qu'il a bien soin de citer une à une, tout extraordinaires qu'elles sont parfois. Le grand Rishi, en constatant que c'est bien le Bouddha, s'afflige d'être si vieux, et de ne pouvoir entendre un jour l'enseignement de la loi pure. Puis il se retire comblé des présents du roi, que sa prédiction a charmé, et il retourne à son ermitage comme il en est venu, par la voie de l'air, où il s'est magiquement élevé en compagnie de son neveu Naradatta. Mais il semble que la parole d'Asita, toute grave qu'elle est, ne suffit pas; et, après lui, un fils des dieux, suivi de douze cent mille autres dieux, vient de nouveau vérifier les signes et les marques, pour affirmer encore une fois à Çouddhodana que son fils est bien le Bouddha qui sauvera le monde [4].

On se rappelle que l'enfant fut présenté solennellement par son père au temple des dieux; mais la légende ajoute qu'à peine le Bodhisattva

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. VII, p. 94. — [2] *Idem, ibid.* Ces menaces contre les incrédules et les impies sont fréquentes dans les légendes bouddhiques. On le comprend sans peine. — [3] *Idem, ibid.* p. 102. — [4] *Idem, ibid.* p. 107 et 112.

eut-il posé le pied dans le temple, que tout ce qu'il y avait d'images inanimées des dieux, y compris Indra et Brahma, se levèrent de leurs places pour aller saluer les pieds du Bodhisattva[1]. Puis tous ces dieux, montrant leurs propres images, prononcèrent ces stances, ou Gâthas, que je cite, parce que j'y trouve une inspiration poétique qui est, en général, presque inconnue du bouddhisme, quoique la moitié au moins des Soûtras développés soient remplis de vers : « La plus grande des « montagnes, le Mérou, roi des monts, ne s'incline jamais devant le se« nevé. L'Océan, demeure du roi des Nâgas, ne s'incline jamais devant « l'eau contenue dans le pas d'une vache. Le Soleil, la Lune, qui donnent « la lumière, ne s'inclinent pas devant le ver luisant. Celui qui sort d'une « famille sage et vertueuse, et qui est rempli lui-même de vertu, ne s'in« cline pas devant les dieux, tout grands qu'ils sont. Le dieu ou l'homme, « quel qu'il soit, qui persiste dans l'orgueil, est pareil au senevé, à l'eau « contenue dans les pas d'une vache et au ver luisant. Mais, semblable au « Mérou, à l'Océan, au Soleil et à la Lune, Svayambhou, l'être existant « par lui-même, est le premier du monde ; et le monde qui lui rend « hommage obtient le ciel et le Nirvâna[2]. »

On doit voir assez clairement par tout ce qui précède ce qu'est la légende, et comment elle a tâché de transformer et d'embellir, à son point de vue, les faits réels qui composent la vie de Siddhârtha. Pour achever de la faire connaître, je ne m'arrêterai plus qu'à un épisode qui tient non-seulement une très-grande place dans le *Lalitavistara*, mais qui figure dans presque tous les Soûtras : c'est la lutte que Siddhârtha, sur le point de devenir Bouddha, soutient contre le démon appelé Mâra le pêcheur ou Pâpîyân, le très-méchant[3], dieu de l'amour, du péché et de la mort.

Siddhârtha est à Ourouvilva, dans la retraite que nous savons[4], livré, depuis six ans, aux austérités les plus dures. Sa mère Mâyâ Dévî, effrayée des souffrances de son fils, et craignant qu'il ne meure bientôt, est venue le supplier de mettre fin à ces excès de mortification. Il a consolé sa mère, mais il ne lui a pas cédé[5]. Mâra vient à son tour essayer de le

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. VIII, p. 115. Voir ce que je viens de dire un peu plus haut sur le mépris des bouddhistes pour les dieux brahmaniques (page 490 ci-dessus), et aussi l'*Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 132. — [2] *Idem, ibid.* p. 116. — [3] M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 76, et *Lotus de la bonne loi*, p. 385; *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, ch. XXV, note de M. Klaproth, p. 247. Dans la plupart des Soûtras, le démon est nommé Mâra : dans le Soûtra de Mândhatri, dans le Prâtihârya Soûtra du Divya avadâna, dans le Lotus de la bonne loi, etc. Mais, dans le *Rgya tch'er rol pa*, il est appelé Pâpiyân, de son surnom. — [4] Voir plus haut, cahier de juin 1854, p. 369. — [5] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd Foucaux, t. II, ch. XVII, p. 246.

vaincre, et, d'une voix douce, il lui adresse ces paroles flatteuses : « Chère « créature, il faut vivre, c'est en vivant que tu pratiqueras la loi. Tout « ce qu'on fait durant la vie doit être fait sans douleur. Tu es amai- « gri ; tes couleurs ont pâli ; tu marches vers la mort. Quelque grands « que soient de tels mérites, que résultera-t-il du renoncement ? La voie « du renoncement, c'est la souffrance ; la victoire sur l'esprit est difficile « à obtenir. » Siddhârtha lui répond : « Pâpîyân, allié de tout ce qui est « dans le délire, tu es donc venu à cause de moi ! Quoique mes mérites « soient bien petits, le but n'en est pas moins connu. La fin inévitable « de la vie étant la mort, je ne cherche point à éviter la mort. J'ai l'in- « tention, le courage et la sagesse ; et je ne vois personne dans le « monde qui puisse m'ébranler. Démon, bientôt je triompherai de toi. « Les désirs sont tes premiers soldats ; les ennuis sont les seconds ; les « troisièmes sont la faim et la soif ; les passions sont les quatrièmes ; l'in- « dolence et le sommeil sont les cinquièmes ; les craintes sont les sixièmes ; « les doutes que tu inspires sont les septièmes ; la colère et l'hypocrisie « sont les huitièmes ; l'ambition, les panégyriques, les respects, la fausse « renommée, la louange de soi-même et le blâme des autres, voilà tes « noirs alliés, les soldats du démon brûlant. Tes soldats subjuguent les « dieux ainsi que le monde. Mais je les détruirai par la sagesse ; et alors, « esprit malin, que feras-tu[1] ? »

Mâra, humilié et confus, disparaît pour revenir bientôt. Mais les fils des dieux viennent, à leur tour, livrer à l'ascète un combat peut-être plus dangereux encore. Ils lui proposent de ne pas prendre de nourriture ; ils lui feront pénétrer par les pores la vigueur dont il a besoin, et qu'il a l'intention de réparer par les aliments et les moyens ordinaires. Mais le jeune Siddhârtha les refuse, et se dit : « Certes, je pourrais jurer « que je ne mange pas ; et les habitants qui demeurent dans la ville « voisine de mon district diraient que le Çramana Gaoutama ne mange « point, tandis que les fils des dieux, respectueux pour un être affaibli, « feraient pénétrer la vigueur par mes pores ; mais ce serait de ma part « un grand mensonge. » Le Bodhisattva, pour éviter une faute aussi blâmable, n'écoute pas les paroles de ces fils des dieux, et il échappe encore à ce piége[2].

Cependant, avant d'atteindre à la Bodhi, il doit vaincre le démon ; il le provoque donc, tandis qu'il est à Bodhimanda, en faisant partir du

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. XVIII, p. 253. — [2] *Idem, ibid* p. 254. Tous ces détails se retrouvent dans la légende chinoise traduite par M. Klaproth, *Foe-Koue-Ki*, p. 288. On peut voir aussi la Pradjnâ pâramitâ, en huit mille articles, *Lotus de la bonne loi*, de M. E. Burnouf, p. 385.

milieu de ses sourcils, de la touffe de poils appelée Ournâ, qui est un des trente-deux signes du grand homme, un rayon de lumière qui va illuminer et faire trembler toutes les demeures des démons[1]. Pâpîyân, épouvanté de cette splendeur subite et de trente-deux rêves affreux qu'il vient de faire, convoque aussitôt ses serviteurs et toutes ses armées. Son empire est menacé; il veut engager le combat; mais, d'abord, il prend les conseils de ses fils, dont les uns le poussent à céder et à s'épargner une défaite certaine, et dont les autres le poussent à la lutte, où la victoire leur paraît assurée. Les deux partis, l'un noir, l'autre blanc, parlent tour à tour; et les mille fils du démon, ceux-ci à sa droite, ceux-là à sa gauche, opinent successivement et en sens contraire[2]. Quand le conseil est fini, Pâpîyân se décide au combat; et son armée, composée de quatre corps de troupes, s'avance contre le Bodhisattva. Elle est forte et courageuse; mais elle est hideuse à faire dresser les cheveux. Les démons qui la forment ont la faculté de changer de visage et de se transformer de cent millions de manières; ils ont les mains et les pieds enlacés de cent mille serpents; ils portent des épées, des arcs, des flèches, des piques, des javelots, des haches, des massues, des pilons, des chaînes, des cailloux, des bâtons, des disques, des foudres; leur tête, leurs yeux, leur visage flamboient; leur ventre, leurs pieds, leurs mains, sont d'un aspect repoussant; leur visage étincelle d'une splendeur sinistre; ils ont des dents énormes, des défenses effroyables, la langue épaisse, grosse et pendante; leurs yeux sont rouges et enflammés comme ceux du serpent noir rempli de venin, etc., etc., etc[3]. J'abrége cette longue description, qui tient plusieurs pages dans le *Lalitavistara*, et où l'imagination indienne se donne carrière pour inventer les figures les plus bizarres et les plus monstrueuses. On dirait un enfer de Callot.

Il va de soi que toutes les attaques des démons sont parfaitement impuissantes contre le Bodhisattva. Les lances, les piques, les javelots, les projectiles de toutes sortes, les montagnes même qu'ils lui jettent, se changent en fleurs et restent en guirlandes au-dessus de sa tête. Pâpîyân voyant que la violence est vaine, a recours à un autre moyen : il appelle ses filles, les belles Apsaras, et il les envoie tenter le Bodhisattva, en lui montrant les trente-deux espèces de magies des femmes. Elles chantent et dansent devant lui; elles déploient tous leurs charmes

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. XXI, p. 286. Ce rayon de lumière a un nom spécial, et il s'appelle Sarvamâramaṇḍalavidhvansanakâri, « qui « opère la destruction de toutes les provinces de Mâra, » ou du démon. — [2] *Idem, ibid.* p. 296. — [3] *Idem, ibid.* p. 291 et suiv.

et toutes leurs séductions ; elles lui adressent les provocations les plus insinuantes ; mais leurs caresses sont inutiles comme l'ont été les assauts de leurs frères ; et, toutes honteuses d'elles-mêmes, elles en sont réduites à louer dans leurs chants celui qu'elles n'ont pu vaincre et faire succomber. Elles retournent donc à leur père lui apprendre une seconde défaite plus triste encore que la première[1]. Pâpîyân est confus ; mais les fils des dieux Çouddhâvasakâyikas viennent mettre le comble à son dépit en le bafouant par les insultes les plus poignantes et les sarcasmes les plus amers. Cependant le démon ne se rend pas : « Je suis le seigneur « du désir, dit-il au Bodhisattva, je suis le maître du monde entier ; les « dieux, la foule des dânavas, les hommes et les bêtes, assujettis par « moi sont tous tombés en mon pouvoir ; comme eux, venu dans mon « domaine, lève-toi et parle comme eux. » Le Bodhisattva lui répond : « Si tu es le seigneur du désir, tu ne l'es pas de la lumière ; regarde-moi : « c'est moi qui suis le seigneur de la loi ; impuissant que tu es, c'est à ta vue « que j'obtiendrai l'intelligence suprême[2]. » Pâpîyân essaye un dernier assaut, en réunissant de nouveau toutes ses forces ; mais il succombe encore une fois. Son armée en désordre se disperse de toutes parts, et il a la douleur de voir ceux de ses fils qui, dans le conseil, avaient opiné contre la bataille, aller se prosterner aux pieds du Bodhisattva, et l'adorer avec respect[3]. Déchu de sa splendeur, pâle, décoloré, le démon se frappe la poitrine et pousse des gémissements ; il se retire à l'écart, la tête baissée, et traçant avec une flèche des signes sur la terre ; il se dit, dans son désespoir : « Mon empire est dépassé[4]. »

Après ce triomphe décisif, le Bodhisattva arrive à l'intelligence suprême, à la Bodhi ; il devient Bouddha, et va faire tourner la roue de la loi à Bénarès.

Tel est le *Lalitavistara* dans sa partie mythologique, indispensable peut-être pour les peuples auxquels elle s'adressait, mais qui, à nos yeux, n'est qu'une extravagance, bonne seulement à faire douter des faits historiques et vrais que ce Soûtra renferme. Je passe au *Lotus de la bonne loi*.

Le *Lotus de la bonne loi*, qui, sans aucune trace d'histoire, n'a que la légende fabuleuse, comme la comprennent les bouddhistes, est moins intéressant que le *Lalitavistara* ; et selon toute apparence, il lui est un peu postérieur. Bhagavat se trouve à Radjagriha sur la montagne ap-

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. xxi, p. 306, 315 et 318. — [2] *Idem, ibid.* p. 320. — [3] *Idem, ibid.* ch. xxiii, p. 341. Ces fils du démon sont appelés : « Ceux du côté blanc. » — [4] *Lotus de la bonne loi*, de M. E. Burnouf, ch. i, p. 1. Voir plus haut, cahier de juin 1854, p. 369.

pelée le pic du Vautour (Gridhrakoûta)[1]. Il est entouré de douze cents religieux, tous arhats ou vénérables, et grands auditeurs (Mahâçrâvakas), d'Ânanda son cousin, de deux autres milliers de religieux, de six mille religieuses, ayant à leur tête Mahâpradjâpatî, la tante du Bouddha, et Yaçodhâra, l'une de ses femmes, de quatre-vingt mille bodhisattvas, de seize hommes vertueux, de Çakra, l'Indra des Dévas, avec vingt mille fils des dieux, de Brahma, avec douze mille fils des dieux, d'une foule d'autres divinités, et enfin d'Adjâçatrou, le roi du Magadha, fils de Vaidéhî[2]. Bhagavat, après avoir exposé le Soûtra nommé la Grande Démonstration, gardait le silence plongé dans la méditation appelée la Place de la Démonstration. Une pluie de fleurs divines tombe sur lui et sur l'assemblée qui le contemple, quand tout à coup un rayon s'élance du cercle de poils qui croissait dans l'intervalle de ses sourcils, et va illuminer les dix-huit mille terres de Bouddha situées à l'orient, jusqu'au grand enfer Avitchi, et jusqu'aux limites de l'existence[3]. Tous les assistants sont frappés de ce prodige, et l'un d'eux, le bodhisattva Mahâsattva Maitréya, s'adresse à Mandjouçrî, qui est auprès de lui, pour savoir ce que signifie cette apparition merveilleuse. Maitréya expose sa question en cinquante-six stances de deux vers chacune[4]. Mandjouçrî lui répond dans le même style, prose et vers, que ce rayon de lumière présage que le Bienheureux va expliquer le Soûtra développé appelé le *Lotus de la bonne loi*[5].

C'est, comme on le voit, une introduction analogue à celle du *Lalitavistara*, avec moins de grandeur, et, s'il est possible, avec encore moins de vraisemblance, puisque la scène est placée sur la terre au lieu d'être supposée dans le ciel.

Bhagavat sort de sa méditation, et, répondant à Çâripouttra[6], qui ne l'avait point interrogé, il lui expose d'abord en prose, et ensuite dans des vers qui ne sont guère qu'une répétition, les difficultés que présente l'enseignement de la loi. À ce moment même, cinq mille religieux, incapables de la bien comprendre, viennent de quitter l'auditoire, et le Tathâgata s'en félicite[7]; puis il apprend à son disciple que, pour enseigner la loi, il use de cent mille moyens variés, bien qu'au fond il n'y ait qu'une seule route, un seul véhicule pour arriver au salut. Il lui répète en cent quarante-quatre stances ce qu'il vient de lui dire en une prose suffisamment diffuse; et, pour lui donner un exemple des

[1] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, ch. I, p. 1; voir plus haut dans le *Journal des Savants*, cahier de juillet 1854, p. 419. — [2] *Idem, ibid.* p. 3. — [3] *Idem, ibid.* p. 4. — [4] *Idem, ibid.* p. 5 et p. 498, Appendice n° 3. — [5] *Idem, ibid.* p. 15. — [6] *Idem, ibid.* ch. II, p. 19. — [7] *Idem, ibid.* p. 25.

moyens qu'il applique à l'instruction des créatures, il lui propose une parabole[1] : Un vieux père de famille trouve, en rentrant chez lui, sa maison toute en feu. Ses jeunes enfants y sont renfermés, insouciants de ce qui se passe et courant risque d'être brûlés. Le père les appelle en vain; les enfants, qui ne voient pas l'incendie, ne veulent pas le croire; et ils résistent à ses prières. Pour les séduire, il leur promet, s'ils sortent, des jouets magnifiques; et, entre autres, il leur donnera, à ce qu'il leur assure, trois espèces de chars propres à les amuser et à les ravir. Les enfants une fois sortis sains et saufs, le père, au lieu de leur donner des chars de trois espèces, leur présente à tous une seule espèce de chariots. Mais ces chariots sont superbes et très-richement ornés. Ce père a-t-il donc commis un mensonge[2]? Non, sans doute. Eh bien, de même, le Tathâgata, prenant pitié de la légèreté puérile des hommes, qui, au milieu des misères de la vie, jouent, s'amusent et se divertissent, s'accommode à leur faiblesse. Il leur offre, pour les faire sortir de l'esclavage des trois mondes, trois véhicules divers, celui des Çrâvakas, celui des Pratyéka-Bouddhas, et celui des Bodhisattvas. Les créatures, séduites comme les enfants de la maison embrasée, sortent de la réunion des trois mondes; et le Tathâgata ne leur donne alors qu'un seul véhicule, le grand véhicule du Bouddha, qui mène au Nirvâna complet[3].

A cette parabole, quatre des principaux disciples du Bouddha, Soubhôuti, Kâtyâyana, Kâçyapa et Maoudgalyâyana, répondent par une autre, afin d'excuser les inclinations misérables qui empêchent les hommes d'écouter et de suivre la loi[4]. Ils sont comme le fils d'une riche famille qui abandonnerait ses parents pour aller courir le monde, que le hasard ramènerait, après bien des fautes et des traverses, auprès de son père, qu'il ne reconnaîtrait pas, et qui, soumis à de longues épreuves heureusement subies rentrerait enfin dans la bonne route, et dans la possession de son héritage compromis par son inconduite[5]. Bhagavat leur propose encore plusieurs paraboles, dont l'une est très-remarquable[6]. Un aveugle de naissance se disait : « Il n'y a ni couleurs, « ni formes, belles ou laides; il n'y a pas de spectateurs pour les voir; « il n'y a ni soleil, ni lune, ni étoiles, ni constellations. » On veut dissuader cet aveugle de cette grossière ignorance. Il résiste, et soutient ses assertions jusqu'à ce qu'un habile médecin lui rende la vue. L'aveugle alors passe à un excès contraire, et se dit : « Certes j'étais un insensé, moi « qui jadis ne croyais pas à ceux qui voyaient et ne m'en rapportais point

[1] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, ch. III, p. 46. — [2] *Idem, ibid.* p. 49. — [3] *Idem, ibid.* p. 53 et aussi ch. II, stance 68, p. 31. — [4] *Idem, ibid.* ch. IV, p. 62. — [5] *Idem, ibid.* ch IV, p. 68. — [6] *Idem, ibid.* ch. V, p. 82.

« à eux. Maintenant je vois tout; je suis délivré de mon aveuglement, et il « n'est personne en ce monde qui l'emporte en rien sur moi. » Mais de sages Rishis, témoins de cet aveuglement plus redoutable encore que le premier, cherchent à calmer cette vanité insensée : « Tu n'as fait, « ô homme, lui disent-ils, que recouvrer la vue; et tu ne connais « encore rien. D'où te vient donc cet orgueil? Tu n'as pas la sagesse et « tu n'es pas instruit. Quand tu es assis dans ta maison, tu ne peux rien « voir de ce qui est au dehors; tu ne distingues pas les pensées de tes « semblables; tu ne perçois pas, à la distance de cinq yodjanas, le bruit « de la conque et du tambour; tu ne peux te transporter même à la dis- « tance d'un kroça sans te servir de tes pieds. Tu as été engendré et tu « t'es développé dans le ventre de ta mère, et tu ne te rappelles rien « de tout cela. Comment donc es-tu savant? Comment donc peux-tu « dire : Je connais tout? Comment peux-tu dire : Je vois tout? Reconnais, « ô homme, que ce qui est la clarté est l'obscurité, que ce qui est l'obs- « curité est la clarté. » L'aveugle, honteux de sa présomption, se fait instruire par les Rishis dans les mystères de la loi; et bientôt les yeux de l'esprit lui sont donnés, comme naguères ceux du corps lui ont été rendus, par l'habile médecin, qui n'est autre que le Tathâgata [1].

Suivent ici, dans le *Lotus de la bonne loi*, plusieurs chapitres qui sont consacrés aux prédictions du Bouddha. Ces prédictions ne sont pas compromettantes. Le Bouddha prédit à quatre de ses auditeurs, Kâcyapa et les trois autres, qu'ils deviendront bouddhas à leur tour [2]. Il leur désigne le nom sous lequel ils renaîtront dans l'univers dont il seront les sauveurs. Il prend même la peine de décrire pour chacun d'eux, en prose ou en vers, la beauté du monde dont ils seront les chefs, de fixer en chiffres précis, quoique fabuleusement énormes, la durée de leur règne, etc. Il en fait autant pour l'un de ses auditeurs moins illustre que les quatre autres, Poûrna, qui avait jadis abandonné une immense fortune pour suivre le Bouddha [3]. Ces prophéties splendides éveillent, comme on peut le croire, les désirs, si ce n'est l'envie, de ceux qui écoutent Bhagavat [4]. Douze cents de ses auditeurs ont tous en même temps cette pensée : Si Bhagavat pouvait aussi nous prédire à chacun séparément notre

[1] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, ch. v, p. 84. — [2] *Idem, ibid.* ch. vi, p. 89. Voir plus haut sur Kâçyapa, cahier de juillet 1854, p. 425. — [3] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, ch. viii, p. 121, et la légende de Poûrna, dans l'*Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 235 et suiv. — [4] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 126. Hiouen-Thsang parle aussi de prédictions faites par le Bouddha à Kâçyapa et à Maitréya, pendant qu'ils séjournaient à Bénarès, p. 133 de la traduction de M. Stanislas Julien.

destinée future, comme il a fait pour ces grands Çravakas! Bhagavat devine la pensée qui s'élève en eux; mais il se contente de prédire que cinq cents religieux, tous arhats, deviendront Bouddhas sous le nom de Samantaprabhâsa, qui sera commun à tous[1]. Cependant Ânanda, cousin du Tathâgata, Râhoula son fils, avec deux mille autres religieux, conçoivent le même désir, et il faut que Bhagavat prédise à chacun d'eux la destinée qui l'attend; il seront tous aussi des bouddhas sous des noms et dans des univers différents[2].

Voilà déjà bien des détails extravagants et tout à fait inutiles, puisque l'exposition de la loi, promise par le *Lotus*, n'est pas donnée; mais en voici de bien plus absurdes encore.

Pendant que Bhagavat déroule ces prédictions qui pénètrent de joie, de contentement, de plaisir, de satisfaction, d'allégresse, tous ceux qui en sont l'objet, ou même qui les entendent sans en profiter, tout à coup apparait un stoûpa merveilleux, sortant du sol au milieu de l'assemblée, fait de sept substances précieuses, haut de cinq cents yodjanas et d'une circonférence proportionnée[3]. Il s'élève en l'air et se tient suspendu dans le ciel, aux regards de l'assemblée, qui a tout le loisir de le contempler, et d'en admirer les milliers de balcons jonchés de fleurs, les milliers de portiques, d'étendards, de drapeaux, de guirlandes, de clochettes, sans parler de l'or, de l'argent, des perles, des diamants, des cristaux, des émeraudes, etc. Une voix sort de ce stoûpa pour louer Bhagavat de l'exposition qu'il vient de faire de la loi, ou plutôt de promettre. C'est la voix d'un antique Tathâgata nommé Prabhoûtaratna[4], qui vient offrir ses hommages au Bouddha, et prendre sa part de l'enseignement. Après avoir réuni des centaines de mille, de millions, de myriades de kotis de bodhisattvas, pour honorer cet illustre visiteur, le Bouddha avec l'index de sa main droite sépare le stoûpa par le milieu; et l'on y voit le Tathâgata Prabhoûtaratna, assis sur son siége, les jambes croisées, et ayant les membres desséchés sans que son corps ait diminué de volume, et comme plongé dans la méditation. Il sort cependant de son extase; et c'est pour inviter le Bouddha, qu'il accable d'éloges, à venir s'asseoir à côté de lui dans le stoûpa. Le Bouddha se rend à cette prière; et tous les deux se tiennent dans les airs, parlant à l'assemblée qui s'est élevée comme eux dans l'espace, par la puissance surnaturelle de Bhagavat[5].

[1] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, ch. VIII, p. 126. — [2] *Idem, ibid.* ch. IX, p. 130. — [3] *Idem, ibid.* ch. XI, p. 145. — [4] *Idem, ibid.* p. 147. Voir, pour les stoûpas, l'*Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 349. — [5] *Idem, ibid.* p. 151 et 152.

Puis les prédictions recommencent, et cette fois c'est à des femmes qu'elles s'adressent. La tante du Bouddha, Mahâpradjâpatî la Gotamide, deviendra, elle aussi, un Bouddha selon son désir; Yaçodharâ, la mère de Râhoula, jouira du même bonheur; et les milliers de religieuses qui les suivent deviendront des interprètes de la loi. Il est probable que, pour remplir cette mission surhumaine, les femmes changeront de sexe; et, si la légende ne le dit pas pour celles-ci, elle l'annonce formellement pour la fille de Sâgara, roi des Nâgas, qui, pleine de sagesse dès l'âge de huit ans, se transforme en homme pour devenir un bodhisattva en récompense de sa piété [1].

Je sens vraiment un grand embarras à exposer toutes ces absurdités, qui ont aussi peu de grâce que de raison dans le style des bouddhistes; et je voudrais les épargner au lecteur, si je ne tenais à lui donner une idée fidèle de ces monuments vénérés par tant de peuples, tout étranges et monstrueux qu'ils sont. Mais, pour en finir, je dois faire une dernière citation qui, je crois, dépasse tout ce qu'on peut trouver dans les soûtras bouddhiques en niaiserie et en grossière stupidité. C'est dans le chapitre XX du *Lotus de la bonne loi*, intitulé : *Effet de la puissance surnaturelle du Tathâgata*. Des centaines de mille de myriades de kotis de bodhisattvas, en nombre égal à celui des atomes contenus dans mille univers, sont sortis des fentes de la terre, après qu'un rayon de lumière est parti du milieu des sourcils de Bhagavat [2]. Ils adorent, les mains jointes, le Bouddha, qui vient de les réunir, et lui promettent, quand il sera entré dans le Nirvâna complet, d'exposer la loi à sa place. Le maître les remercie. Puis le bienheureux Çakyamouni et le bienheureux Prabhoûtaratna, qui sont toujours assis sur le trône de leur stoûpa, se mirent à sourire ensemble. Leur langue sortit de leur bouche, et atteignit jusqu'au monde de Brahma [3]. Ils s'en échappa en même temps plusieurs centaines de mille de myriades de kotis de rayons. Les Tathâgatas innombrables dont les deux personnages sont entourés les imitent; ils tirent leur langue comme eux, et ils opèrent « cet effet de leur puissance surnaturelle » pendant cent mille années complètes. A la fin de ces cent mille années, ils ramènent à eux leur langue et font entendre en même temps le bruit qu'on produit en chassant avec force la voix de la gorge, et celui qui s'entend quand on fait craquer ses doigts.

Vraiment la plume me tombe des mains, et, si je ne me disais que ces

[1] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, ch. XII, p. 163, et ch. XI p. 161. Dans le *Lotus de la bonne loi*, ch. VIII, p. 123, il est dit formellement qu'il n'y aura plus de femmes dans les univers des bouddhas. — [2] *Idem*, *ibid.* ch. XX, p. 233. — [3] *Idem*, *ibid.* p. 234.

niaiseries misérables sont dans un livre canonique, je renoncerais à poursuivre. Mais heureusement la tâche, comme on a pu le voir, n'est pas toujours aussi ingrate, et nous trouverons plus tard, dans l'exposition de la morale bouddhique, des compensations à tant de sottises et de dégoût.

Le reste du *Lotus de la bonne loi* ne mérite pas une analyse particulière. Le chapitre xxi et les suivants sont consacrés à peu près exclusivement à énumérer les avantages que doit procurer aux fidèles la lecture de ce soûtra; et on leur promet entre autres des formules magiques qui les préserveront de tout danger[1]. Enfin, au vingt-septième chapitre, Bhagavat confie le dépôt de la loi à l'assemblée, qui vient d'en écouter l'explication, et congédie ses auditeurs ravis de l'avoir entendu[2].

J'en ai fini avec l'analyse des deux soûtras que je voulais faire connaître. Ce travail, tout fastidieux qu'il a été parfois, était nécessaire. En voyant les aberrations des livres qu'on répute pour inspirés, on comprendra mieux aussi les erreurs bien autrement graves qu'a commises le bouddhisme dans sa métaphysique, source de croyances déplorables pour des peuples sans nombre. Le *Lotus de la bonne loi*, ainsi qu'on a pu s'en convaincre, est fort inférieur au *Lalitavistara*, et tous deux représentent assez exactement, quoique à des degrés divers, la classe des soûtras bouddhiques qu'on appelle de grand développement, et qui appartiennent plus particulièrement au Népâl et au nord. Les soûtras simples sont, en général, exempts de ces extravagances; et, bien qu'on y puisse trouver une diffusion insupportable et des rêveries fort ridicules, on n'y trouve point de ces monstruosités révoltantes[3]. Ils sont plus rapprochés de la prédication même du Bouddha, et ils

[1] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, ch. xxi, p. 239 et 418. M. E. Burnouf a donné ces formules en sanscrit; ce sont, pour la plupart, des mots sans suite et des allitérations. — [2] *Idem, ibid.* ch. xxvii, p. 282. — [3] Voir la dissertation de M. E. Burnouf sur ce point spécial, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, p. 70 et suiv. La distinction entre les soûtras simples et les soûtras développés est de la plus haute importance. Les premiers étant, sans aucun doute, antérieurs, c'est à eux qu'il faut demander la tradition exacte de l'histoire et de la doctrine de Çâkyamouni. Les soûtras développés (mahâ vaipouliya soûtras, mahâyana soûtras) sont venus plus tard, et lorsque déjà le sens des croyances primitives commençait à s'altérer sous l'amas des superstitions et des commentaires dont elles étaient l'objet. Mais, si cette distinction est très-importante, elle est, en général, aussi très-difficile, et, comme ces monuments, tout sacrés qu'ils peuvent être, sont, pour la plupart, sans nom d'auteur et sans date précise, il est extrêmement délicat de discerner des nuances que les bouddhistes eux-mêmes se sont bien gardés de fixer. Après une étude attentive et sagace, voici les différences principales que M. E. Burnouf a reconnues entre ces deux classes de soûtras, qui passent, d'ailleurs, les uns et les autres, pour avoir été recueillis de la bouche même du Bouddha, par des

gardent la trace de la réalité, tout en la faussant. Au contraire, la réalité a disparu presque entièrement dans les soûtras développés pour faire place aux inventions d'une imagination déréglée, qui touche à l'insanie. Il faut ajouter, pour être juste, que les soûtras du sud, les soûtras singhalais, sont, en général, beaucoup moins déraisonnables que ceux du Népâl; et c'est là une preuve certaine de leur antiquité[1].

Avant de quitter la légende de Çâkyamouni, je veux, pour la compléter, donner l'explication des principaux noms par lesquels nous avons vu désigner le réformateur; ils sont très-nombreux, et tous ont de l'importance au point de vue du dogme et de la doctrine philosophique. Ils peuvent se diviser en deux classes, selon qu'ils sont laïques ou religieux. Les noms laïques nous sont connus; celui que le jeune prince reçoit de son père au moment de sa naissance est Siddhârtha, comme nous le savons[2]. On se rappelle aussi ce que signifient les deux noms de Çâkyamouni[3], et de Çramana Gaoutama.

auditeurs dont le témoignage est irrécusable : 1° le soûtra simple est en prose; le soûtra développé est en prose et en vers, les vers ne faisant que répéter, comme dans le *Lotus de la bonne loi*, ce qui vient d'être dit en prose. Quand il y a par hasard des vers dans les soûtras simples, ce ne sont que des stances fort courtes, qui, sans doute, avaient pour objet de mieux graver dans la mémoire des fidèles certains préceptes importants, et qui remontent à Çâkyamouni lui-même (*Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 715). 2° la langue des deux classes de soûtras est différente. Les soûtras simples, prose et stances, sont en sanscrit ordinaire, peu correct mais uniforme; dans les soûtras développés, les vers sont en un sanscrit barbare où se trouvent confondues des formes sanscrites, pâlies et pracrites. Selon toute apparence, cette partie des livres canoniques a été rédigée hors de l'Inde, en deçà de l'Indus ou au Kachemire. 3° les soûtras simples sont beaucoup plus concis que les soûtras développés. 4° jamais un bodhisattva n'y paraît à côté de Çâkyamouni; il est toujours relégué dans le Touchita, en attendant qu'il descende dans le monde après que le Bouddha en sera sorti. 5° il n'est pas question, dans les soûtras simples, de ces bodhisattvas en nombre infini, qui tiennent tant de place dans le cadre des soûtras développés. L'invention de ces bodhisattvas de la contemplation, comme les appellent les bouddhistes eux-mêmes, n'apppartient pas aux premiers temps du bouddhisme. 6° il n'y a pas dans les soûtras simples de formules magiques, tandis qu'il y en a souvent dans les soûtras développés (*Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de la page 99 à la page 126). M. E. Burnouf attache le plus d'importance à la cinquième de ces différences. C'est, d'ailleurs, dans les soûtras simples à peu près exclusivement et dans les légendes (avadânas) qu'il faut chercher des détails historiques sur la société brahmanique, au milieu de laquelle naît et vit le réformateur. Les soûtras développés ne donnent, en général, aucun renseignement dont l'histoire puisse profiter. Ils ne sont que des œuvres d'imagination où la réalité n'apparaît plus. — [1] On peut se convaincre de l'exactitude de cette assertion en lisant les soûtras singhalais qu'a donnés M. E. Burnouf dans les Appendices du *Lotus de la bonne loi*, p. 449, 490 et 534. — [2] Voir plus haut le *Journal des Savants*, cahier de juin 1854, p. 356. — [3] On l'appelle aussi assez souvent Çâkyasinha, « le lion des Çâkyas, » au lieu de « le so-

Le nom de Bouddha, le plus célèbre de tous, parce qu'on en a tiré celui d'une religion, ne signifie pas autre chose que le savant, l'éclairé[1]. Il vient de la racine Boudh, connaître. Ce titre est assez modeste, si on le compare au rôle immense joué par celui qui l'a reçu ou qui l'a pris; mais il montre en même temps la haute idée que le génie indien s'est faite de la science, qui, selon lui, est seule capable de sauver l'homme et de lui assurer, avec des pouvoirs plus que divins, une immortalité que les dieux mêmes ne peuvent atteindre. Comme le mot de Bouddha n'est pas un nom propre, il ne faut jamais l'employer pour désigner personnellement Çâkyamouni, sans y joindre l'article et sans dire : le Bouddha. C'est une simple qualité ajoutée ou substituée au nom sous lequel le prince de Kapilavastou était connu dans le monde[2].

Tathâgata, l'un des titres les plus élevés qu'on donne au Bouddha, et qu'il paraît s'être donné lui-même, signifie : « Celui qui est allé comme « ses prédécesseurs, celui qui a parcouru sa carrière religieuse de la « même manière que les bouddhas antérieurs. » Par ce titre, la mission de Çâkyamouni se rattache à celle de tous les sages qui l'ont devancé, et dont il ne fait qu'imiter les exemples[3].

Sougata, ou le Bienvenu, est une épithète semblable, sous le rapport de l'étymologie, à celle de Tathâgata; mais on voit que le sens historique et philosophique en est moins profond. Elle atteste simplement que, dans la croyance bouddhique, Çâkyamouni est venu pour sauver le monde et faire le bonheur des créatures[4].

Bhagavat, qu'on ne peut guère rendre que par « le bienheureux, » ou « le fortuné, » est le nom le plus ordinaire du Bouddha dans les soûtras du Népâl. C'était un titre assez fréquemment appliqué aux grands personnages dans la langue du brahmanisme[5]; mais, dans celle des bouddhistes, il l'est à peu près exclusivement au Bouddha, ou bien à l'être qui, sans être encore bouddha, est sur le point de le devenir. Il faut, pour le mériter dans toute sa valeur, avoir accompli envers les créatures tous les actes d'un dévouement sans bornes; et, comme c'est précisément par une telle abnégation que le Bouddha devient ce qu'il est, le titre de

« litaire des Çâkyas. » Voir le *Lotus de la bonne loi*, ch. 1, stances 93 et 98. — [1] *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 71, note. — [2] *Idem, ibid.* L'usage du mot Bouddha, pris comme nom propre, est une faute qui est commise encore très-souvent, et qu'on fera bien de corriger aujourd'hui qu'on en peut sentir l'importance. — [3] *Idem, ibid.* p. 75 et 76, en note; *Foe-Koue-Ki*, p. 191; Csoma de Körös, *Asiat. Researches*, t. XX, p. 424; M. Schmidt, *Mém. de l'Acad. des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 108, VIe série; M. Hodgson, *Journ. of the asiat. soc. of Bengal*, p. 384; M. Turnour, *Mahâvansa*, introd. p. LVI. — [4] *Idem, ibid.* p. 77. — [5] *Idem, Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 484.

Bhagavat ne convient réellement qu'à lui; aussi, d'ordinaire, c'est pour lui qu'il est réservé[1].

Le nom de Bodhisattva présente des nuances un peu plus compliquées. Grammaticalement, il signifie : « celui qui a l'essence de la Bodhi, » ou de l'intelligence suprême d'un bouddha[2]. Or, pour acquérir cette intelligence suprême, il faut avoir victorieusement subi les plus rudes et les plus longues épreuves dans une multitude d'existences successives. On est mûr alors, comme on dit en style bouddhique, pour obtenir l'état de bouddha parfaitement accompli. Mais la volonté la plus énergique et la plus constante ne suffit pas à elle seule; la vertu elle-même est impuissante pour que l'être arrive à ce degré supérieur de sainteté. Il faut, en outre, qu'il gagne la faveur d'un ou de plusieurs des anciens bouddhas. Quand il a su la gagner, il va, dans l'un des cieux qui s'élèvent au-dessus de la terre, attendre l'instant de son apparition dans le monde. Mais, même après qu'il y est descendu, il reste toujours bodhisattva, et n'est pas encore bouddha. Il ne le devient enfin qu'après avoir ici-bas montré, par les austérités, par la pratique de toutes les vertus, par la science et l'étude, qu'il est digne d'instruire les créatures et de sauver l'univers dans lequel il a paru. C'est à ces conditions seulement que le bodhisattva devient bouddha. On se rappelle que c'est là justement toute la série des progrès successifs que nous avons trouvés dans le *Lalitavistara*. D'abord, nous avons vu le bodhisattva dans le ciel Touchita, séjour de la joie. Là il s'entretient, avant de s'incarner dans le sein d'une femme, avec les dieux qui le servent et auxquels il enseigne la loi. Puis nous l'avons retrouvé à Bodhimanda, se soumettant, durant six longues années, aux mortifications les plus effrayantes. C'est ainsi que de degrés en degrés, après avoir pénétré, par la méditation la plus profonde, la vérité et les lois des choses, il devient bouddha sous l'arbre appelé le Tarâyana[3]. Jusqu'à ce moment suprême, Siddhârtha n'a été

[1] *Introd. à l'hist. du boudd. ind.* de M. E. Burnouf, p. 71, en note. Il paraît que le mot de Bhagavat, appliqué au Bouddha, est fort ancien dans la langue des bouddhistes du Nord, car on le trouve déjà dans l'inscription de Bhabra, découverte, en 1840, par M. le capitaine Burt, et qui est un édit du roi Piyadasi. Voir plus haut, *Journal des Savants*, cahier de mai 1854, p. 283; *Journal of the asiat. soc. of Bengal*, t. IX, IIe partie, p. 616, et M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, Appendice n° x, p. 710. — [2] *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 110. Pour la Bodhi, voir plus haut, *Journal des Savants*, cahier de juillet 1854 p. 411. — [3] Voir plus haut, cahier de juillet 1854, p. 411 et 412; *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 110. Le bodhisattva doit encore fournir une existence, tandis que le bouddha est désormais soustrait à la loi de la transmigration; mais, comme le bodhisattva est un futur bouddha, il ne peut exister dans le même monde un bodhisattva et un bouddha.

que bodhisattva, c'est-à-dire, en quelque sorte, aspirant bouddha. Si, durant le reste de son existence, et même après qu'il est devenu bouddha, on l'appelle encore bodhisattva, c'est par une espèce de licence orthodoxe. La mission du bouddha n'est vraiment complète, elle n'est achevée, que quand il entre définitivement dans le Nirvâna, et l'on peut, jusqu'à ce moment, lui conserver une dénomination qui ne lui convient plus parfaitement. Mais, une fois que le bouddha est entré dans le Nirvâna, le titre de bodhisattva ne doit plus lui être appliqué; car il y a longtemps qu'il l'a dépassé.

Souvent on joint au mot de bodhisattva celui de mahâsattva, qui signifie « celui qui a la grande essence, » ou bien « grand être, grande créature [1]. » Cette seconde épithète affaiblirait plutôt le sens de la première, quand on songe à tout ce que renferme l'idée de la Bodhi pour les croyants. On peut voir, du reste, dans le *Lotus de la bonne loi*, au chapitre intitulé : La Position commode, et dans le Pradjnâ pâramitâ, toutes les conditions que doit remplir un bodhisattva mahâsattva [2].

Un dernier nom qu'on donne quelquefois au Bouddha, et qui est moins élevé que tous ceux qui précèdent, est celui d'arhat ou de vénérable, que prennent aussi les religieux du degré supérieur [3]. Mais, quand il s'applique au Bouddha, on le complète et on le relève en disant : « Le « Vénérable du monde » ou « le Vénérable du siècle, » autant, du moins, qu'on en peut juger d'après la traduction chinoise [4].

Les bouddhistes ne se sont pas contentés de faire du Bouddha un idéal de vertu, de science, de sainteté, de pouvoirs surnaturels; ils en ont fait aussi un idéal de beauté physique; et la même tournure d'imagination qui a produit les développements extravagants des grands soûtras, s'est exercée avec autant de diffusion et de puérilité dans le portrait du Tathâgata. Il est assez probable que, de même que la légende renferme quelques faits réels et historiques, de même le portrait du Bouddha doit avoir conservé quelques-unes des particularités de la physionomie personnelle de Siddhârtha [5]. Mais il est bien difficile encore ici de faire le discernement du vrai et du faux. Dans les trente-deux signes

[1] M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 465, en note. — [2] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, ch. XIII, p. 167 et suiv., et dans la Pradjnâ pâramitâ, ch. 1er, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 465 et suiv. Les détails dans lesquels entrent le Lotus et la Pradjnâ sont des plus confus et des plus obscurs. — [3] *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 80 et 294, et *Lotus de la bonne loi*, p. 287, 292. — [4] *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, p. 58, 101 et 113. *Histoire de la vie d'Hiouen-Thsang* de M. Stanislas Julien, p. 122, 158 et *passim*. — [5] M. E. Burnouf a discuté ce point de vue, qui semble assez probable, *Lotus de la bonne loi*, p. 619, Appendice n° VIII.

caractéristiques du grand homme et dans les quatre-vingts marques secondaires, il y a des impossibilités naturelles, ou plutôt des exagérations qui vont jusqu'à l'impossible. Toutefois, il ne faut pas négliger ces détails; car ils attestent quel était, dans ces temps reculés, le goût de ces peuples, et ils sont comme une partie de leur esthétique, sans parler des renseignements qu'ils peuvent fournir à l'ethnographie. Cette nomenclature exacte des trente-deux signes et des quatre-vingts marques secondaires remonte aux premiers siècles du bouddhisme, puisqu'elle se trouve déjà dans le *Lalitavistara*[1]; elle a, de plus, une valeur égale chez les bouddhistes du sud et chez les bouddhistes du nord. C'est donc une partie importante, quoique tout extérieure des croyances bouddhiques. L'on a voulu en faire, en quelque sorte, un signalement, que peuvent vérifier les intelligences les plus vulgaires avant de donner leur foi.

M. E. Burnouf a consacré à cette étude un des appendices les plus considérables du *Lotus de la bonne loi*. Il a pris la peine d'étudier et de comparer sept listes différentes données par des ouvrages Népalais et Singhalais : d'abord celle du *Lalitavistara;* puis celle du vocabulaire pentaglotte de M. Abel Rémusat[2]; une troisième, celle qu'a empruntée M. Hodgson au Dharma sangraha, terminologie religieuse et philosophique des bouddhistes du Népâl[3]; une quatrième et une cinquième puisées à un ouvrage spécial sur ce sujet, le Lakkhana soutta de Ceylan, qui se trouve dans le recueil intitulé Dîgha nikâya; enfin, une sixième et une septième, toutes deux singhalaises aussi, tirées l'une du Mahâpadhâna soutta, qui fait partie du même recueil, et l'autre du Dharma pradîpika, ouvrage moitié singhalais, moitié pâli[4].

Je ne veux pas énumérer un à un les trente-deux signes, ni encore moins les quatre-vingts marques secondaires; je n'en citerai que les plus remarquables. Le premier signe est une protubérance du crâne sur le sommet de la tête. Rien n'empêche de croire que cette singularité de

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, p. 107 et suiv. M. Abel-Rémusat a renversé pour jamais l'hypothèse de Williams Jones, qui avait voulu faire un nègre de Siddhârtha, parce que ses images le représentent avec des cheveux frisés. Voir le mémoire spécial sur les signes caractéristiques d'un bouddha, *Mélanges asiatiques*, t. I, p. 101 et 168. — [2] Abel-Rémusat, *Mélanges asiatiques*, t. I, p. 164. — [3] M. Hodgson, *Journ. of the roy. asiat. society of Great Britain*, t. II, p. 314, et *Journ. asiat. soc. of Bengal*, t. V, p. 91. — [4] M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 557. Appendice n° VIII. Ces sept listes ne diffèrent, en général, entre elles que par l'ordre d'énumération, et, selon toute apparence, elles dérivent d'un seul et même original. Il y a cependant quelques caractères que ne contient pas le *Lalitavistara*, et qu'ont les autres listes. Voir le tableau comparatif de M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 577 et 581.

conformation n'ait appartenu à Siddhârtha. Le second signe, c'est d'avoir des cheveux bouclés tournant vers la droite, d'un noir foncé et à reflets changeants. La chevelure tournée vers la droite rappelle sans doute l'acte du jeune prince coupant ses cheveux avec son glaive [1]; et les boucles écourtées, que l'on avait prises à tort pour celles d'un nègre, confirment cette tradition qui vivait encore chez les bouddhistes de Ceylan quand le colonel Mackensie les visitait en 1797 [2]. Ce second signe est tout aussi vraisemblable que le premier. Le troisième, qui est un front large et uni, ne l'est pas moins. Le quatrième, au contraire, semble bien de pure invention : c'est la fameuse touffe de poils, oûrnâ, naissant entre les sourcils et qui doit être blanche comme de la neige ou de l'argent. Suivent deux signes qui se rapportent aux yeux : le Bouddha doit avoir des cils comme ceux de la génisse, et l'œil d'un noir foncé. Les dents doivent être au nombre de quarante, égales, serrées et parfaitement blanches. La description passe ensuite à la voix, qui doit être celle de Brahma, à la langue, à la mâchoire, aux épaules, aux bras, qui doivent descendre jusqu'aux genoux, beauté que nous comprenons peu, mais que les poëmes indiens ne manquent jamais de donner à leurs héros [3]; puis à la taille, aux poils, qui doivent être tous séparés et tournés vers la droite à leur extrémité supérieure; puis aux parties les plus secrètes du corps; de là aux jambes, aux doigts, aux mains, et enfin aux pieds, qui, entre autres signes, et outre le cou-de-pied saillant, doivent être parfaitement droits et bien posés.

Les quatre-vingts marques secondaires ne font qu'ajouter des caractères moins saillants aux trente-deux qui précèdent [4]. Il y en a trois pour les ongles, trois pour les doigts, cinq pour les lignes de la main, dix pour les membres en général, cinq pour la démarche, trois pour les dents canines, une pour le nez, six pour les yeux, cinq pour les sourcils, trois pour les joues, neuf pour les cheveux, etc., etc.

Il ne faut pas attacher à toutes ces minuties plus d'importance qu'il ne convient ; mais il ne faudrait pas non plus les négliger entièrement.

[1] Voir plus haut, *Journal des Savants*, cahier de juin 1854, p. 366. — [2] M. le colonel C. Mackensie, *Asiatic Researches*, t. VI, p. 453, éd. de Londres, 4°. — [3] Cette forme particulière des bras est célébrée comme une beauté des héros dans le Mahâbhârata et dans le Râmâyana; M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 618. Aux citations que fait M. E. Burnouf, on peut joindre la Bhagavad guîtâ, lect. I, sloka 18, qui donne de « grands bras » à l'un des héros que cite Ardjouna. Dans le *Rig-Véda*, 3° ashtaka, lecture 8, hymne 4 (p. 363 de l'édit. de M. Max. Müller, et p. 204, t. II, de la traduction de M. Langlois), le divin Savitri est appelé « dieu aux « longs bras. » — [4] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 583 et suiv. Appendice n° VIII.

Quelques-unes ont donné naissance à des superstitions qui tiennent une grande place dans le bouddhisme. Ainsi le trente et unième signe du grand homme, c'est d'avoir sous la plante des pieds une figure de roue. De là les bouddhistes de Ceylan, du Népâl, du Birman, de Siam, du Laos, etc., ont cru retrouver en divers lieux l'empreinte du pied du Bouddha[1]; c'est le fameux Prabhât ou Çrîpâda, ou pied bienheureux, dont l'une des traces les plus célèbres se trouve sur le pic d'Adam à Ceylan, et où la superstition singhalaise croit reconnaître jusqu'à soixante-cinq figures de bon augure[2].

J'ai tenu à entrer dans tous ces détails, à la fois sur la vie réelle de Çâkyamouni et sur sa légende, pour qu'on pût voir nettement les deux côtés du génie bouddhique. D'une part, une grandeur d'âme peu commune; une pureté morale presque accomplie, avec une métaphysique profondément incomplète et fausse; une charité sans bornes; une vie héroïque, qui ne se dément pas un seul moment. De l'autre part, une superstition qui ne recule devant aucune extravagance, et qui ne se rachète que par une admiration enthousiaste pour la vertu et pour la science. Des deux côtés, de très-nobles sentiments avec des erreurs déplorables; le salut du genre humain cherché avec une égale ardeur et la plus louable sincérité; des chutes désastreuses, trop juste punition d'un orgueil qui ne s'est point connu, et d'un aveuglement que rien ne peut éclairer. Telles sont les deux faces les plus générales du bouddhisme. Nous allons les retrouver dans sa morale et sa métaphysique.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 646. — [2] M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 623 et suiv., a énuméré et discuté ces soixante-cinq figures, d'après le Dharma pradîpika singhalais et les descriptions de divers voyageurs. Cette superstition du Çrîpâda est assez ancienne dans le bouddhisme. Le Mahâvansa, au IVe siècle de notre ère, en parle déjà, ch. I, p. 7, trad. de M. Turnour; au Ve siècle, Fa-hian vit une empreinte dans le royaume d'Oudyâna et deux autres à Ceylan, *Foe-Koue-Ki* de M. Abel-Rémusat, ch. VIII, p. 45 et 63, et ch. XXXVIII, p. 332 et 341. Au VIIe siècle, Hiouen-Thsang vit un très-grand nombre d'empreintes dans les royaumes du nord de l'Inde, dans celui de Kapitha, dans celui de Magadha, près de Râdjagriha, et dans divers royaumes de l'Inde occidentale, *Histoire de la vie d'Hiouen-Thsang* de M. Stanislas Julien, p. 111, 138, 207, 210, etc. Le roi Açoka avait fait construire des stoûpas dans tous les lieux qui passaient pour avoir conservé la trace des pas du Bouddha.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 24 août, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. le comte de Salvandy, directeur.

A l'ouverture de la séance, M. Villemain, secrétaire perpétuel, a proclamé dans l'ordre suivant les prix proposés et les prix décernés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix de poésie. — L'Académie avait remis au concours, pour sujet d'un prix de poésie à décerner en 1854, l'*Acropole d'Athènes.*

Le prix a été décerné à Madame Louise Colet.

M. Arthur de Boissieu a obtenu l'accessit.

Deux mentions honorables ont été accordées : la première à la pièce inscrite sous le n° 55; la seconde à la pièce inscrite sous le n° 40. En dehors du prix et des mentions précédentes, l'Académie ayant particulièrement remarqué une pièce de poésie inscrite sous le n° 18, a décidé qu'une médaille de 1,000 francs serait décernée, par exception, à l'auteur de ce poëme, M. Adolphe Dumas, après autorisation obtenue.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. — L'Académie française a décerné :

Deux prix de 1,500 francs chacun : à Rosalie Auber, domiciliée à Bernay (Eure); à Madeleine-Adèle Grobot, domiciliée à Angoulême (Charente).

Six médailles de 1,000 francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir : à Marie Bourdet, domiciliée à Navarrenx (Basses-Pyrénées); à Marie Dogimont, domiciliée à Rœux (Pas-de-Calais); à Anne Trepsat, domiciliée à Aurillac (Cantal); à Joséphine-Hortense de Vaugrigneuse, domiciliée à Bécherel (Ille-et-Vilaine); à demoiselle Baumont, domiciliée à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais); à Louis-Auguste Le Chevallier, domicilié au Havre (Seine-Inférieure).

Dix-sept médailles de 500 francs aux personnes ci-après nommées, savoir : à Marguerite Jacquot, domiciliée à Sapois (Vosges); à Peyronne Maréchal, domiciliée à Paris; à Victoire Roulin, domiciliée au Pecq (Seine-et-Oise); à Marie Bénezet, domiciliée à Montsalvy (Cantal); à Thérèse Collin, veuve Modot, domiciliée à Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or); à Jean Fouillet, domicilié à Saint-Sym-

phorien-des-Bois (Saône-et-Loire); aux deux sœurs Monique Loppe et Élisa Loppe, domiciliées à Wimille (Pas-de-Calais); à Catherine Guillemette, domiciliée à Auch (Gers); à Anne Pioger, domiciliée à Fyé (Sarthe); à Joseph-Henri Bonnival, domicilié à Die (Drôme); à Théophile Derlique, domicilié à Havrincourt (Pas-de-Calais); à Claude Gollot, domicilié à Bellefond (Côte-d'Or); à Hortense Jenot, domiciliée à Villers-sir-Nicol (Nord); à la dame veuve Barbier, domiciliée à Paris; à Rose Malafosse, domiciliée à la Parade (Lozère); à Anne-Françoise Bietrix, veuve Ponçot, domiciliée à Amagney (Doubs); à Cléonice Lacroix, domiciliée à Foigny (Aisne).

Prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie française a décerné deux prix de 2,500 francs chacun : à M. l'abbé A. Gratry, auteur d'un ouvrage intitulé : *Philosophie. De la connaissance de Dieu;* à M. Jules Simon, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Devoir.*

Un prix de 2,000 francs à M. de Beauchesne, auteur d'un ouvrage intitulé : *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort.*

Cinq médailles de 1,500 francs chacune : A M. Amédée Fleury, auteur d'un ouvrage intitulé : *Saint Paul et Sénèque, recherches sur les rapports du philosophe avec l'apôtre;* à M. Louis Ratisbonne, auteur de la *Traduction en vers français de l'Enfer du Dante;* à M. F. T. Perrens, auteur de l'ouvrage intitulé : *Jérôme Savonarole, sa vie, ses prédications, ses écrits;* à M. Pierre Clément, auteur d'un ouvrage intitulé : *Jacques Cœur et Charles VII,* ou la France au XV[e] siècle; à M. Léon Feugère, auteur de l'*Essai sur la vie et les ouvrages de Henri Estienne.*

Prix fondé par M. le baron Gobert. — Le premier prix demeure décerné à M. Augustin Thierry, auteur de l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'histoire de France et récits des temps mérovingiens.* Le second prix demeure décerné à M. Henri Martin, pour la section de son ouvrage contenue dans les tomes XIV, XV, XVI, XVII et XVIII, et renfermant l'*Histoire de France sous Louis XIV et les premières années du règne de Louis XV.*

Prix fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry. — Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry en faveur d'un écrivain ou d'un artiste a été décerné à M. Leconte de Lisle, auteur d'un livre de poésies intitulé : *Poëmes antiques.*

Prix fondé par M. Lambert. — L'Académie a décidé que la récompense honorifique fondée par feu M. Lambert, pour être annuellement attribuée, soit à un homme de lettres connu par d'honorables travaux, soit à sa veuve, était décernée, cette année à M[me] veuve Souvestre.

Prix pour 1855 et 1856. — L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix d'éloquence à décerner en 1854 : un *Discours sur la vie et les écrits du duc de Saint-Simon.* Ce prix n'ayant pas été décerné, le sujet est remis au concours pour l'année 1855. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés au concours seront reçus jusqu'au 1[er] mars 1855.

L'Académie propose pour sujet du prix de poésie à décerner en 1855 : *Les restes de saint Augustin rapportés à Hippone.* L'Académie a décidé que la limite de trois cents vers ne devra pas être dépassée par les concurrents. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1[er] avril 1855.

L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1856 : l'*Éloge de Vauvenargues.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1[er] mars 1856.

Prix Montyon pour 1855. — Dans la séance publique annuelle de 1855, l'Acadé-

mie française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de feu M. de Montyon, et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans le cours des deux années précédentes.

Les pièces relatives à ce concours doivent être parvenues au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de chaque année.

Prix de l'ouvrage le plus utile aux mœurs. — Ce prix peut être accordé à tout ouvrage publié par un Français *dans le cours des deux années précédentes*, et recommandable par un caractère d'élévation morale et d'utilité publique.

Deux exemplaires de chaque ouvrage présenté pour le concours devront être adressés, francs de ports, avant le 1er janvier 1855, au secrétariat de l'Institut. Ce terme est de rigueur.

Prix extraordinaires, provenant des libéralités de M. de Montyon. Prix proposés pour 1855 et 1856. — L'Académie rappelle qu'elle avait proposé, pour sujet de deux prix à décerner en 1853, les deux questions suivantes:

1° « Faire l'histoire de notre poésie narrative au moyen âge, en s'arrêtant particulièrement aux grands romans de chevalerie en vers. En rechercher les origines, l'invention première et les développements successifs. En faire connaître les caractères littéraires par des analyses, des citations traduites, des comparaisons empruntées à d'autres époques, et déterminer comment cette poésie se rapproche de quelques-unes des conditions l'épopée. »

2° « Décrire le travail des lettres et le progrès des esprits en France dans la première partie du XVIIe siècle, avant la tragédie du *Cid* et le *Discours* de Descartes *sur la Méthode*. Rechercher ce que, dans l'érudition, la controverse, l'éloquence, cette époque intermédiaire conservait de l'esprit et des passions du XVIe siècle, et ce que, dans le mouvement des idées et de la langue, elle annonçait de nouveau, et produisit de mémorable, antérieurement à l'influence de deux génie créateurs. Caractériser par des jugements étendus, et d'après des études précises sur la vie et les écrits, ceux des hommes célèbres dans les lettres en général, dans l'Église, dans la magistrature, la politique, qui, poursuivant ou achevant leur carrière à cette époque, soit par de beaux essais d'art, soit par des œuvres savantes, soit par des monuments de la vie active, lettres, mémoires historiques, négociations, discours, ont contribué dès lors à l'avancement de la pensée et de la langue. »

Aucun mémoire n'ayant été jugé suffisamment digne des prix, les deux questions ont été remises au concours pour l'année 1855.

Chacun des prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les ouvrages envoyés à ces concours ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1855.

L'Académie rappelle qu'elle avait proposé pour sujet d'un prix à décerner en 1854, la question suivante :

« Étude critique et oratoire sur le génie de Tite-Live; faire connaître, par quelques traits essentiels de la société romaine au siècle d'Auguste, dans quelles conditions de lumières et de liberté écrivit Tite-Live, et rechercher ce qu'on peut savoir des circonstances de sa vie. Résumer les présomptions d'erreur et de vérité qu'on peut attacher à ses récits, d'après les sources qu'il a consultées et d'après sa méthode de composition historique, et, sous ce rapport, apprécier surtout les jugements qu'ont portés de son ouvrage Machiavel, Montesquieu, de Beaufort et Niebuhr. Faire ressortir par des analyses, des exemples bien choisis et des fragments étendus de traductions, les principaux mérites et le grand caractère de sa narration, ses vues morales et politiques, et son génie d'expression, en marquant

« ainsi quel rang il occupe entre les grands modèles de l'antiquité, et quelle étude « féconde il peut encore offrir à l'art historique de notre siècle. »

Aucun mémoire n'ayant été jugé suffisamment digne du prix, la question a été remise au concours pour l'année 1855.

Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mars 1855.

L'Académie avait également proposé pour sujet d'un prix à décerner en 1854, la question suivante :

« Étude historique et littéraire sur les écrits de Froissart. Le considérer comme « le créateur principal, en vers et en prose, d'une époque nouvelle dans la vieille « langue française. Rechercher les caractères de cette époque et l'influence qu'elle « a eue sur les âges suivants de la langue.

« Apprécier la grande chronique de Froissart sous le rapport de la vérité histo- « rique, de la peinture des mœurs et du génie de narration; en faire ressortir les « divers mérites par un examen attentif de la composition et du style, et par « quelques rapprochements, soit avec les chroniques italiennes et espagnoles du « même siècle, soit même avec certaines formes des antiques récits d'Hérodote. »

Aucun mémoire n'ayant été jugé suffisamment digne du prix, la question a été remise au concours pour l'année 1856.

Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours seront reçus jusqu'au 1er janvier 1856

Prix fondés par feu M. le baron Gobert. — A partir du 1er janvier 1855, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif aux prix fondés par feu M. le baron Gobert, pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France*, et pour *celui dont le mérite en approchera le plus.* L'Académie comprendra dans cet examen les ouvrages *nouveaux* sur l'histoire de France, qui auront paru depuis le 1er janvier 1854. Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les *prix* annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

Prix fondé par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry. — Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, sera, dans les conditions de la fondation, décerné en 1856, par l'Académie, à l'écrivain dont le talent, déjà remarquable, méritera d'être encouragé à suivre la carrière des lettres.

Prix fondé par feu M. Lambert. — L'Académie a décidé que le revenu annuel de cette fondation serait, dans les limites de la pensée du testateur, convenablement affecté, chaque année, à tout homme de lettres, ou à sa veuve, auquel elle souhaiterait donner une marque publique d'estime.

Prix fondé par feu M. Bordin. — La fondation annuelle instituée par feu M. Bordin, et dont l'emploi, sous la forme d'un prix unique, aura lieu pour la première fois en 1856, sera spécialement consacrée à encourager la haute littérature, soit que l'Académie dispose de ce prix en faveur d'un ouvrage publié dans les deux années ou dans l'année précédente, et remarquable, quels qu'en soient l'objet ou la forme, par l'étendue des connaissances littéraires et le talent d'écrire;

Soit que, dans d'autres cas préalablement annoncés, l'Académie ait jugé convenable de proposer le sujet même du prix par la mise au concours d'une question d'histoire ou de critique littéraire empruntée, soit à l'antiquité, soit aux temps modernes.

Pour la première application du prix en 1856, l'Académie statuera exclusivement par l'examen comparatif des ouvrages imprimés dans les deux années précédentes,

qui lui paraîtraient rentrer dans les conditions indiquées ci-dessus, et dont l'envoi, à trois exemplaires au moins, lui aurait été adressé par les auteurs.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, un des membres de l'Académie a lu la pièce de vers qui a remporté le prix de poésie sur l'*Acropole d'Athènes*. M. de Salvandy, directeur, a terminé la séance par un discours sur les prix de vertu décernés par l'Académie.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Langlois, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé à Nogent-sur-Marne, le 11 août 1854.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le 18 août, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Lenormant.

A l'ouverture de la séance, le président a proclamé, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix ordinaires de l'Académie. — L'Académie avait proposé, en 1852, pour sujet de prix à décerner en 1854, la question suivante : « Examiner toutes les inscrip- « tions latines qui, jusqu'à la fin du ve siècle de notre ère, portent des signes d'ac- « centuation; comparer le résultat de ces recherches épigraphiques avec les règles « concernant l'accentuation de la langue latine, règles données par Quintilien, par « Priscien et d'autres grammairiens; consulter les travaux des philologues modernes « sur le même sujet; enfin essayer d'établir une théorie complète de l'emploi de « l'accent tonique dans la langue des Romains. »

Ce prix a été décerné à M. Raphaël Garrucci, Napolitain.

Antiquités de la France. — L'Académie a décerné la première médaille à M. l'abbé Cochet, pour son ouvrage intitulé : *La Normandie souterraine, ou Notice sur des cimetières romains et des cimetières francs explorés en Normandie*, 1 vol. in-8°. La seconde médaille, à M. Bouthors, pour ses *Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507, publiées d'après les manuscrits originaux*, 2 vol. in-4°. La troisième médaille, à M. Alfred Maury, pour son mémoire manuscrit sur *les Forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge : nouveaux essais sur leur topographie, leur histoire, et la législation qui les régissait.*

Rappel de médaille à M. Azéma de Montgravier, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Recherches sur quelques points de géographie ancienne dans la province d'Oran (Algérie).*

Des mentions très-honorables sont accordées : 1° A M. d'Arbois de Jubainville, pour son ouvrage intitulé : *Pouillé du diocèse de Troyes, rédigé en 1407, publié pour la première fois, d'après une copie authentique de 1535*, 1 vol. in-8°. 2° A M. Rossignol, pour son *Histoire de la Bourgogne pendant la période monarchique. Conquête de la Bourgogne après la mort de Charles le Téméraire*, 1476-1483, 1 vol. in-8°. 3° A M. André Salmon, pour son *Recueil des chroniques de Touraine*, 1 vol. in-8°. 4° A M. A. H. Taillandier, pour son *Histoire du château et du bourg de Blandy-en-Brie*, 1 vol. in-8°. 5° A M. Anatole de Barthélemy, pour ses *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne*, broch. in-8°. 6° A M. H. Morin, pour la *Numismatique féo-*

dale du Dauphiné, 1 vol. in-4°. 7° A M. l'abbé Pascal, pour son ouvrage intitulé : *Gabalum Christianum, ou Recherches historico critiques sur l'église de Mende (ancien Gévaudan, aujourd'hui département de la Lozère).*

Des mentions honorables sont accordées aux auteurs dont les noms suivent, rangés dans l'ordre alphabétique : 1° A M. l'abbé Auber, pour ses *Recherches historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Pierre-les-Églises, près Chauvigny-sur-Vienne*, 1 vol. in-8°. 2° A M. Baudot, pour son *Rapport sur la colonne de Cussy*, broch. in-4°. 3° A M. Aug. Bernard, pour son ouvrage intitulé : *De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe*, 2 vol. in-8°. 4° A M. G. Boulangé, pour ses diverses brochures relatives aux *Antiquités du département de la Moselle.* 5° A M. Boutaric, pour son mémoire intitulé : *Organisation judiciaire du Languedoc au moyen âge.* 6° A. M. l'abbé Victor Chambeyron, pour son *Premier Essai sur Belleville, ou Recherches archéologiques et historiques au sujet de l'église de Notre-Dame de Belleville-sur-Saône*, brochure in-8°. 7° A M. Combes, pour son ouvrage intitulé : *L'abbé Suger, Histoire de son ministère et de sa régence*, 1 vol. in-8°. 8° A M. Ch. Gomart, pour ses deux brochures intitulées : 1° *Le château de Ham et ses prisonniers*; 2° *Notice sur l'origine du château de Ham.* 9° A. M. Lecaron, pour son *Histoire* manuscrite *du commerce par eau de la ville de Paris, et de la corporation des marchands hansés ou municipalité parisienne.* 10° A M. Henri Lepage, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Recherches sur l'industrie en Lorraine*, 1 vol. in-8°; 2° *Quelques notes sur des peintres lorrains des XVe, XVIe et XVIIe siècles*, broch. in-8°. 11° A M. Martin Daussigny, pour sa *Dissertation sur l'emplacement du temple d'Auguste au confluent du Rhône et de la Saône*, brochure in-8°. 12° A MM. Mignard et Lucien Coutant, pour leur ouvrage intitulé : *Découverte d'une ville gallo-romaine, dite Landunum. Examen des fouilles*, broch. in-4°. 13° A M. le comte de Soultrait, pour son *Essai sur la numismatique nivernaise*, 1 vol. in-8°.

Prix fondés par le baron Gobert, — « Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. » L'Académie accorde le premier de ces prix à M. Ch. Weiss, auteur de l'*Histoire des réfugiés protestants de France, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours*, 2 vol. in-12; et le second prix à M. Francisque Michel, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Bordeaux, auteur des *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres tissus précieux en Occident, principalement en France, pendant le moyen âge*, 2 vol. in-4°.

Prix de numismatique. — Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, n'a pas été décerné cette année.

PRIX PROPOSÉS.

L'Académie rappelle qu'elle a remis au concours, pour l'année 1855, les questions suivantes :

« 1° Restituer, d'après les sources, la géographie ancienne de l'Inde, depuis les « temps primitifs jusqu'à l'époque de l'invasion musulmane. »

« 2° Quelles notions nouvelles ont apportées dans l'histoire de la sculpture chez « les Grecs, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux successeurs d'Alexandre, « les monuments de tous genres, d'une date certaine ou appréciable, principalement « ceux qui, depuis le commencement de ce siècle, ont été placés dans les musées « de l'Europe? »

Elle avait substitué, en 1852, à la question des monarchies grecques de l'Orient,

retirée momentanément du concours, la question suivante, objet d'un prix à décerner en 1854 :

« Étudier l'état politique, la religion, les arts, les institutions de toute nature, dans « les satrapies de l'Asie Mineure sous les Perses et depuis, particulièrement dans « les satrapies déjà héréditaires ou qui le devinrent après la conquête d'Alexandre, « c'est-à-dire le Pont, la Cappadoce, la Lycie et la Carie. » Il a été déposé au secrétariat un seul mémoire, dont plusieurs parties sont traitées avec beaucoup de savoir et d'habileté, mais qui ne donne pas tous les développements dont le sujet était susceptible. L'Académie proroge le concours jusqu'à l'année 1855.

Elle rappelle qu'elle a aussi proposé, pour le prix annuel ordinaire qu'elle décernera en 1855, le sujet suivant : « Faire l'histoire des biens communaux en France, « depuis leur origine jusqu'à la fin du XIIIe siècle. »

Elle propose, pour le prix annuel ordinaire, qu'elle décernera en 1856, le sujet suivant : « Rechercher l'origine de l'alphabet phénicien ; en suivre la propagation « chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces « peuples y introduisirent, afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, « et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à « d'autres systèmes graphiques. »

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Le prix annuel de numismatique ancienne, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné, en 1855, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1er avril 1854. Les membres de l'Institut sont seuls exceptés de ce concours.

Trois médailles, de la valeur de cinq cents francs chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1855.

Il sera décerné, en outre, la même année, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'antiquités de l'Afrique, une médaille de cinq cents francs, représentant celle que M. le général Carbuccia avait obtenue dans le concours des antiquités de la France en 1851, et dont il a remis la valeur à la disposition de l'Académie, avec autorisation de M. le ministre de l'instruction publique.

Prix de M. Bordin. — M. Bordin, ancien notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels qui seront décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut. L'Académie des inscriptions a décidé que le sujet du prix qu'elle décernera pour la première fois en 1856 serait pris dans l'antiquité classique.

Elle propose le sujet suivant : « Faire l'histoire des Osques avant et pendant la « domination romaine ; exposer ce qu'on sait de leur langue, de leur religion, de « leurs lois et de leurs usages. » Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

CONDITIONS DES PRIX EXTRAORDINAIRES FONDÉS PAR M. LE BARON GOBERT.

Au 1er avril 1855, l'Académie s'occupera de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er avril 1854, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par M. Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé : « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail

le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages gagnants continuent à recevoir, chaque année, leur prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté (à ce concours) que des ouvrages nouveaux. »

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres, et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Les exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1855.

QUESTIONS PROPOSÉES À L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES POUR 1854-1855.

Les sujets d'explorations et de recherches proposés, en 1854, aux membres de l'École française d'Athènes, pour la seconde année d'études, conformément au décret du 7 aout 1850, sont les suivants:

Questions déjà proposées en 1852 et 1853, et qui restent à l'étude, indépendamment de la question de Delphes, qui pourra être reprise:

1° Décrire l'île de Lesbos; rectifier la carte qui se trouve dans Plehn (*Lesbiacorum liber, Berolini*, 1826, in-8°); compléter les notions données sur cette île par Tournefort, Dapper, Pococke, Richter et M. de Prokesch; explorer enfin les restes des villes anciennes, surtout de celles dont la position est encore incertaine, telles que Ægirus, Agamède, Hiéra, Métaon, Napé et Tiaræ.

2° Explorer la contrée comprise entre le Pénée, le golfe Thermaïque, l'Haliacmon, et les chaines qui séparent l'Épire de la Grèce orientale; chercher à pénétrer dans les hautes vallées du mont Olympe, et décrire surtout, dans la partie de la Thessalie et de la Macédoine qu'on vient d'indiquer, les localités que M. le colonel Leake (*Travels in northern Greece*) n'a pu visiter.

L'Académie désire que ce travail, ayant pour objet la géographie comparée, l'épigraphie et l'archéologie, soit, autant que possible, la continuation de celui que M. Mézières a envoyé, en 1852, sur la Magnésie, le Pélion et l'Ossa.

3° Recueillir en un corps d'ouvrage tout ce que les auteurs anciens ont rapporté de relatif à l'histoire, aux institutions religieuses et politiques, générales ou particulières, aux mœurs et coutumes des peuples de l'antique Arcadie.

4° Rechercher au nord d'Iasos, en Carie, le mur désigné par M. Texier (*Asie Mineure*, t. III, pl. 147-149) sous le nom de *Camp retranché des Léléges*, en suivre le développement jusqu'au point où il s'arrête, en dresser le plan, en signaler les principaux caractères, chercher à en déterminer la destination, vérifier enfin s'il ne se rattacherait pas à un système de défense qui aurait eu pour objet de mettre le temple des Branchides à l'abri des attaques des Cariens.

5° Étudier, totalement ou partiellement, la géographie physique et la topographie des îles voisines de la Thrace, c'est-à-dire Lemnos, Imbros, Samothrace et Thasos, en relever les antiquités, en suivre l'histoire depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, recueillir les vestiges des exploitations métallurgiques qui y ont eu lieu, et décrire l'état actuel de ces îles.

Questions proposées pour la première fois :

6° Déterminer, en reprenant les traces du colonel Leake, de feu Puilhon-Boblaye, de M. Curtius, et en approfondissant l'exploration générale faite par M. Beulé en 1850, la position des principales villes de l'ancienne Triphylie du Péloponèse, spécialement d'*Epeum;* rechercher le nom, l'origine, le véritable emplacement de cette antique forteresse; en étudier, en décrire et en dessiner les ruines si remarquables et si bien conservées.

7° Faire une exposition aussi détaillée, aussi exacte et aussi complète que possible, de la topographie, des antiquités et de la géographie comparée de l'île de Chios, en étudiant les localités, en consultant les auteurs, en s'aidant des traditions et des ruines, en profitant, mais avec mesure et critique, des travaux modernes, notamment de ceux de Poppo, de Coray, de Kofod-Witte, d'Eckenbrecher, et en donnant une attention particulière à l'état de l'île pendant le moyen âge byzantin, vénitien et génois.

En exécution de l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique rendu en 1833, l'Académie a déclaré que les élèves de l'École impériale des chartes qui ont été nommés *archivistes-paléographes* par arrêté du 30 novembre 1853, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont : MM. Giraud (Louis-Alfred), Garin (Jean-Henri-Auguste), Bertrandy (Martin), de Chambrun (Charles-Adolphe), Grégoire (Ernest), de Macé de Gastines (Charles-Marie-Albert-Léonce).

Après la proclamation et l'annonce des prix, M. Naudet, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur MM. Burnouf, père et fils, et M. Berger de Xivrey, le rapport de la commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours, en 1854. L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture d'un rapport de M. Guigniaut, au nom de la commission de l'École française d'Athènes, sur les travaux des membres de cette école pendant l'année 1853-1854.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. le docteur Lallemand, membre de l'Académie des sciences, section de médecine et de chirurgie, est décédé à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 23 juillet 1854.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. F. Halévy, membre de l'Académie des beaux-arts, section de composition musicale, élu secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, le 29 juillet 1854, en remplacement de M. Raoul-Rochette, décédé, a été remplacé dans sa section par M. Clapisson, élu le 26 août.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Œuvres de Fr. Rabelais, nouvelle édition augmentée de plusieurs extraits des chroniques de Gargantua, ainsi que d'un grand nombre de variantes et de deux chapitres inédits du cinquième livre d'après un manuscrit de la bibliothèque du roi, etc., par L. Jacob, bibliophile. Imprimerie de Creté, à Corbeil, librairie de Charpentier, à Paris, 1854, in-12 de LXXII-575 pages. — Cette nouvelle édition de Rabelais se distingue des précédentes par plusieurs améliorations importantes. Ainsi, la collation du cinquième livre sur un manuscrit de la Bibliothèque impériale (n° 7981, ancien fonds), qui offre plusieurs variantes et passages inédits, outre un chapitre entier, intéressera certainement les critiques et les bibliographes. L'éditeur a joint au texte un commentaire qui comprend, outre les variantes, les indications des sources où Rabelais a puisé, et des notes sur les faits et sur les personnages cités. Il a réimprimé en appendice les fragments de la première version du Gargantua, que M. Brunet a donnés dans sa notice sur deux éditions gothiques de ce roman. Il publie aussi pour la première fois des almanachs de Rabelais tirés d'un ouvrage manuscrit d'Antoine Le Roy, intitulé : *Elogia Rabelæsina ;* enfin il a placé en tête du volume une ample et intéressante notice sur la vie et les œuvres de Rabelais.

Mélanges et fragments, par Auguste de Blignières, recueillis par Charles Jourdain. Paris, imprimerie de Lahure, 1854, in-8° de XVIII-256 pages.—M. A. de Blignières, professeur de rhétorique au collége Stanislas, mort à 26 ans en 1851, a honoré sa courte carrière et s'est fait un nom dans les lettres par un livre d'un mérite distingué, l'*Essai sur Amyot et les traducteurs français au XVIe siècle*, dont le *Journal des Savants* a rendu compte en janvier 1852. Les écrits moins importants qu'il a laissés, et qu'un ami vient de recueillir sous le titre de *Mélanges et fragments*, sont un nouveau témoignage de ses heureuses facultés et de ses fortes études. On y remarquera surtout un solide mémoire sur l'enseignement religieux comme élément d'éducation, un parallèle ingénieux de Théophraste et de Labruyère, et quatre fragments d'histoire littéraire qui traitent de saint François de Sales, de l'hôtel de Rambouillet et de son influence sur le siècle de Louis XIV, des mémoires du cardinal de Retz, des Maximes de La Rochefoucauld. On lira aussi avec intérêt, sous le titre de : « Huit jours à Naples, » des notes écrites par l'auteur en 1847, dans un voyage que le soin de sa santé lui avait fait entreprendre.

Les œuvres poétiques de Vauquelin des Yveteaux, réunies pour la première fois, annotées et publiées par Prosper Blanchemain, bibliothécaire adjoint au ministère de l'intérieur. Imprimerie de Hérissey, à Évreux, librairie d'Aubry, à Paris, 1854, in-8° de XI-154 pages. — En rassemblant les poésies de des Yveteaux, éparses dans des recueils qu'on ne lit plus, M. Blanchemain a pris un soin dont lui sauront gré tous ceux qui aiment à étudier, même dans les œuvres d'un mérite secondaire, notre littérature de la fin du XVI° siècle et des premières années du XVII°. Plusieurs morceaux de ce poëte oublié ne seront pas lus sans plaisir. Un écrit en prose, attribué par l'éditeur à des Yveteaux et intitulé de l'*Institution des princes*, est placé en appendice à la fin du volume et donné comme inédit. Nous ne connaissions, jusqu'ici,

que le poëme publié par cet auteur sous le même titre, et qu'il avait composé pour l'éducation du duc de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

Découverte d'une ville gallo-romaine, dite Landunum; examen des fouilles, par MM. Mignard et Lucien Coutant. Imprimerie de Douillier, à Dijon, librairies de Didron, de Roret et de Dumoulin, à Paris, 1854, in-8° de 83 pages, avec treize planches. — Cet ouvrage est un rapport très-développé adressé à la commission des antiquités de la Côte-d'Or par deux de ses membres, MM. Mignard et Coutant, sur les fouilles de la colline de Vertaut, située à 22 kilomètres de Châtillon-sur-Seine, sur les bords de la Laigne et près du bourg de Villedieu. La découverte qui a donné lieu à ce rapport a une importance toute particulière. Sur l'emplacement que nous venons de désigner, Jacques Vignier, au XVII° siècle, et après lui l'abbé Lebeuf, avaient signalé quelques débris qui semblaient révéler l'existence d'une ville ou d'un castrum romain, auquel ils avaient cru pouvoir donner le nom de Landunum; mais cette conjecture n'avait encore été confirmée par aucune recherche, lorsque des fouilles furent entreprises sur le plateau du Vertaut, en 1846, par un membre de la commission des antiquités de la Côte-d'Or. Ces travaux, continués par les soins de la commission jusqu'en 1853, ont eu les plus intéressants résultats. On a mis à découvert une ville gallo-romaine de médiocre étendue, mais à peu près entière, avec ses murailles, ses portes, son temple, ses thermes, des débris de peintures murales et de mosaïques, des statues, des vases, des médailles, etc. Le rapport de MM. Mignard et Coutant ne se borne pas à décrire avec beaucoup de soin et de méthode toutes ces antiquités, dont ils donnent le dessin dans une suite de planches bien exécutées; on y trouve une dissertation historique pleine d'érudition sur l'origine, le nom et l'époque probable de la destruction de cette ville romaine. Les auteurs de ce mémoire croient que le Landunum de Viguier n'est autre que la *Gergovia Boiorum* de l'antiquité. Quoique habilement soutenue, cette opinion est discutable; mais, si l'on conserve des doutes sur le nom de la ville, on reconnaîtra, avec MM. Mignard et Coutant, qu'elle a dû cesser d'exister avant le IV° siècle. D'une part, en effet, les monnaies recueillies dans les fouilles s'arrêtent à cette époque; et, d'autre part, on n'y a trouvé aucune antiquité chrétienne.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1854.

Des Carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la Bibliothèque impériale.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Rien de plus curieux que de suivre pas à pas le travail et les progrès de Mazarin auprès de la reine Anne, les flatteries habiles dont il l'entoure, les solides conseils qu'il lui donne, les alternatives de crainte et d'espérance par lesquelles il passe, jusqu'à ce qu'il finisse par prendre sur son esprit et sur son cœur un ascendant sans rival.

Il n'était pas déjà trop mal avec elle à la mort de Louis XIII.

Lorsque Mazarin s'attacha à Richelieu et à la France, au commencement de l'année 1639, il avait trente-sept ans, étant né le 14 juillet 1602. Après avoir étudié successivement à Rome et en Espagne aux universités d'Alcala et de Salamanque, embrassé tour à tour la carrière de la jurisprudence et celle des armes, obtenu le bonnet de docteur en droit et le grade de capitaine, il était entré dans la diplomatie sous les auspices du cardinal Bentivoglio; et, dans les diverses et difficiles missions qu'on lui avait confiées en Italie, il avait déployé les plus rares talents, un mélange de douceur insinuante et de ferme résolution, qu'il montra surtout au siége de Casal, en 1630, où, placé entre deux armées toutes prêtes à en venir aux mains, il avait su, diplomate

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août, p. 457.

et militaire, les arrêter et leur arracher la paix. Richelieu l'avait distingué de bonne heure et avait tout fait pour le séduire à l'intérêt français et même pour l'attirer en France. Nommé vice-légat d'Avignon en 1634, et un moment nonce auprès de Louis XIII, le jeune prélat était venu à Paris; il avait achevé de gagner les bonnes grâces du roi et du cardinal, et, en 1639, il se décida à accepter leurs offres. Il succéda presque, dans la confiance de Richelieu, au fameux père Joseph. Désigné d'abord pour être plénipotentiaire au congrès général qui devait se rassembler à Hambourg, et plus tard siéga à Osnabruck et à Munster, il fut envoyé en Piémont, en 1640, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, et, candidat de la France au cardinalat, il l'obtint en 1641. La seule affaire intérieure où Richelieu l'ait employé, en 1642, est celle du duc de Bouillon, terminée par une transaction heureuse qui sauva la tête du duc et nous acquit à jamais Sedan. On le voit: Mazarin, à la mort de Richelieu, n'était pas fort compromis dans les tragiques querelles qui avaient agité le royaume et attristé tant de familles. Quand donc le roi le prit des mains du cardinal pour le mettre à la tête du cabinet, ce choix n'étonna et n'effraya personne. Nul ne soupçonnait la portée de Mazarin, et tout le monde rendait justice à sa capacité. A mesure qu'il le connut davantage, Louis XIII en fit tant de cas, qu'il voulut lui faire tenir sur les fonts de baptême, avec la princesse de Condé, le petit daupbin, depuis Louis XIV, et que, dans son testament, il le désigna ou plutôt l'imposa à la reine comme premier ministre, et même président du conseil de régence sous le prince de Condé.

Louis XIII goûta Mazarin par deux motifs : Mazarin était d'avis de continuer la politique de Richelieu, mais de la pratiquer différemment. On ne pouvait plus parfaitement entrer dans l'esprit de Louis XIII. Le temps est venu de rendre enfin justice à ce roi, digne fils de Henri IV et digne père de Louis XIV, et de lui restituer la part qui lui appartient dans ce qu'on a appelé le système de Richelieu. Ce système méritera toujours de porter le nom de celui qui le fit triompher pendant dix-huit ans, de 1624 jusqu'à la fin de 1642, à force de constance, d'énergie et d'habileté; mais son véritable père n'est pas du tout Richelieu, c'est Henri IV. Marie de Médicis, avec le maréchal d'Ancre et même aussi avec Richelieu, l'abandonna. Louis XIII, qui y fut toujours fidèle, eut le courage de le préférer à sa propre mère. Il est absurde de rapporter l'élévation de Luynes à un caprice de roi qui prend un de ses pages, un petit gentillhomme, pour en faire un premier ministre, parce qu'il le trouve habile dans l'art de dresser des faucons. C'est là peut-être

l'origine de la fortune de Luynes, ce n'en est pas le fondement. Ce petit gentilhomme était un homme de cœur et de sens, qui remit en honneur et maintint avec fermeté, tant qu'il vécut, sous l'inspiration directe de son maître, l'œuvre de Henri IV, que Richelieu avait d'abord combattue comme favori de la reine mère, et que plus tard il reprit avec une grandeur incomparable, se tournant peu à peu contre ses anciens amis et contre sa première protectrice, au point de la faire exiler, précisément comme avait fait Luynes. Le système entier se composait de trois parties : 1° achever la destruction de la féodalité, ramener sous l'autorité royale les restes des grands vassaux et les princes du sang eux-mêmes, qui doivent l'exemple du dévouement et du respect, et non celui de la révolte et de l'infraction aux lois de l'État, entreprise qui n'a rien à démêler avec celle de détruire l'aristocratie et la noblesse, comme s'il n'y avait plus de noblesse et d'aristocratie en Angleterre depuis que la constitution n'y connaît plus de tête au-dessus d'elle; 2° tout en respectant l'édit de Nantes et la liberté de conscience, effacer le parti protestant comme parti, et lui reprendre peu à peu les places fortes qui lui permettaient de se révolter à son gré et en faisaient un État dans l'État; 3° étendre le territoire national et abaisser la maison d'Autriche qui possédait la moitié de l'Europe. On peut appeler ce système d'un seul mot, le système royal. Tout roi digne de ce nom le porte avec soi, et Louis XIII le soutint vertueusement contre tous les instincts de son cœur, contre sa mère, contre son frère, contre ses favoris, contre ses maîtresses. C'est par là qu'il est presque un grand roi. Il aimait la justice, et le nom de Louis le Juste doit lui rester. Il aimait aussi la France. Il n'était pas seulement fort brave, il avait quelques talents militaires et se plaisait à commander ses armées. Il était judicieux, secret, capable de conduite. A côté de cela, il avait une foule de petits défauts, souvent malade, mélancolique, jaloux ou du moins très-ombrageux. Son patriotisme le portait toujours vers le bon parti; mais il avait besoin d'un ministre qui vînt à son aide dans les défaillances de sa santé et de son humeur. On ne saura jamais, et il est superflu de rechercher si c'est Richelieu qui, éclairé par l'expérience et converti par les succès de Luynes[1], revint de lui-même, dans son second ministère,

[1] On oublie trop que Luynes, frappé du mérite de Richelieu, avait fini par le tirer de disgrâce, qu'il se proposait de le faire rentrer dans les affaires, et que, pour gage de son attachement, il avait fait épouser la nièce de Richelieu, mademoiselle de Vignerod, la future duchesse d'Aiguillon, à son propre neveu, Combalet. Richelieu passait alors pour s'entendre avec Luynes, et c'est pour effacer et démentir ce bruit qu'en ses Mémoires il s'applique à décrier le connétable, lui re-

à ce qu'il avait méconnu dans le premier, ou si ce n'est pas Louis XIII qui le persuada et le conquit définitivement à la pensée royale dont le jeune connétable avait été le courageux et utile représentant[1]. Nous ne voulons certes rien ôter à la gloire du grand cardinal; mais nous pensons que la reconnaissance nationale se doit partager entre le roi et son ministre. L'honneur de Mazarin est de les avoir continués.

Il était perdu si, à la mort de son prédécesseur, il eût voulu maintenir sa politique à l'aide des mêmes moyens. Louis XIII était las de voir répandre du sang, et un cri s'élevait contre la cruauté de Richelieu. On se trompait : Richelieu n'était pas cruel, il n'était qu'impitoyable. Dès que ce qu'il appelait l'intérêt de l'État avait prononcé, nulle autre considération n'était écoutée, et, comme il le dit lui-même, il brisait tout, fauchait tout, et mettait tout cela sous sa soutane rouge. Il érige sa pratique en théorie dans son *Testament politique*, IIe partie, chap. v : « En matière de crime d'État, il faut fermer la porte à la pitié « et mépriser les plaintes des personnes intéressées et les discours d'une « populace ignorante, qui blâme quelquefois ce qui lui est le plus « utile et souvent tout à fait nécessaire. » Il avait reçu les dons les plus rares, la finesse, la pénétration, une vue perçante dans la complication et l'obscurité des intrigues qui l'environnaient; une attention et une faculté de travail inépuisable, une merveilleuse étendue d'esprit et une constance à toute épreuve; mais une qualité éminente lui manquait entièrement : la bonté. « Loin de nous, dit Bossuet, les héros sans hu-« manité[2]. » C'est l'arrêt de Richelieu. Sans être méchant[3], il n'avait pas ce besoin de clémence et de miséricorde que Dieu mit dans le cœur d'un Alexandre, d'un César, d'un Condé, et qui est en eux le signe le plus éclatant et l'achèvement suprême de leur grandeur. Nous n'osons

prochant tout ce que plus tard il fit lui-même. — [1] Luynes attaqua résolument et soumit promptement les princes révoltés, et le traité d'Angoulême maintint la reine mère dans un éloignement nécessaire, sans rigueurs inutiles. Quand Rohan et Soubise osèrent tirer l'épée, le nouveau duc de Luynes gagna son titre de connétable en battant partout les protestants, et il est mort glorieusement des blessures reçues au siége de Montauban, précurseur de celui de la Rochelle. Enfin, en 1620, le Béarn fut définitivement incorporé à la couronne. C'est, en petit, comme on le voit, toute la carrière de Richelieu. — [2] *Oraison funèbre du prince de Condé.* — [3] *Mémoires de Montglat*, Collection Petitot, t. XLIX, p. 397 : « Il fut extrêmement regretté de ses « parents, amis et domestiques, qui étoient en grand nombre, car il étoit le meilleur « maître, parent ou ami, qui eût jamais été, et, pourvu qu'il fût persuadé qu'un « homme l'aimât, sa fortune étoit faite, car il n'abandonnoit point ceux qui étoient « attachés à lui. »

pas dire que Mazarin eût cette noble et généreuse vertu; mais il était au moins débonnaire, et sa nature le portait vers la douceur et la modération. Par un juste retour, ce fut ce qui le sauva, à la mort de Richelieu et du roi. Fidèle à son ministre et à lui-même, Louis XIII avait gardé leur commun système en l'adoucissant. Il avait persévéré, ainsi que nous l'avons dit, dans le plan de guerre contre l'Empire, et s'était préparé à une forte campagne qu'il ne devait pas voir, si ce n'est dans ce rêve extraordinaire où, avant de fermer les yeux, il aperçut et prophétisa la bataille de Rocroy et la victoire du duc d'Enghien[1]. En même temps il avait voulu faire cesser le deuil de tant de familles illustres; il avait rappelé de l'exil les enfants et les petits-enfants de Henri IV, les Vendôme, ainsi que les Guise, et fait sortir de prison les victimes de l'implacable prévoyance de Richelieu, ne maintenant les rigueurs passées qu'à l'égard d'une personne qu'il redoutait bien plus que son frère, que les Vendôme et que les Lorrains, et cette personne était une femme, la veuve autrefois si brillante de l'homme qu'il avait le plus aimé, la connétable de Luynes devenue la duchesse de Chevreuse. Ces changements habilement ménagés, et qu'on rapportait en partie à l'influence de Mazarin, donnèrent le meilleur air aux commencements de son ministère, et lui laissèrent le temps de se reconnaître et de s'établir.

Son grand danger, quand Louis XIII lui manqua, était d'être enveloppé dans la disgrâce qui attendait alors, ce semble, tous les amis de Richelieu sous la régence d'Anne d'Autriche.

La reine Anne était depuis longtemps l'espérance des mécontents. Comme ils avaient souffert avec elle et souvent pour elle, ils comptaient sur sa faveur comme sur une dette. Ainsi que tous ceux qui ont été longtemps éloignés du pouvoir, ils étaient impatients de s'en saisir, et ils convoitaient ardemment les dépouilles des créatures de Richelieu. Anne voyait en eux les amis de sa jeunesse, les compagnons de ses malheurs, et elle se proposait bien de leur faire part de sa fortune. Aussi croyait-on généralement que la mort de Louis XIII commencerait une ère nouvelle, et qu'on allait voir un gouvernement dirigé par d'autres maximes et par d'autres mains : péril immense pour la royauté

[1] *Mémoires de madame de Motteville*, t. Ier, p. 141 : « Le roi, peu de jours avant « de mourir, songea qu'il le voyait (le duc d'Enghien) donner un combat et défaire « les ennemis en ce même lieu (à Rocroy). C'est une chose digne d'admiration et « qui doit donner quelque respect pour la mémoire de ce prince qui, mourant dans « les souffrances et quittant ce monde avec joie, parut avoir quelque lumière de l'a- « venir. »

et pour la France, que prévit Louis XIII et qu'il s'efforça de conjurer par son testament. Ce testament ayant été la crise où pensa périr et d'où sortit victorieux Mazarin, il nous est impossible de n'en pas dire un mot.

Louis XIII, à son lit de mort, ressentit les inquiétudes d'une âme vraiment royale, avec toutes les jalousies d'un frère et d'un mari irrité. N'admettant pas d'autre politique que celle qu'il avait suivie, il aurait voulu y enchaîner l'avenir, et son désir était d'exclure à la fois son frère et sa femme de la régence. On impute à Richelieu la pensée hardie, si le roi mourait avant lui, de lui faire établir un conseil qui n'aurait laissé à la reine qu'une régence nominale et aurait gouverné réellement sous son nom pendant la minorité de Louis XIV[1]. Ce plan n'était pas au-dessus de l'ambition et du patriotisme de l'audacieux cardinal. Louis XIII crut l'avoir réalisé. Mazarin eut même de la peine à lui faire comprendre qu'il était impossible de priver la reine du titre de régente, et que tout ce qu'on pouvait faire était de lui enlever toute influence, grâce à un conseil fortement constitué dont la reine serait obligée de suivre les avis en prenant la majorité des voix[2]. C'était à

[1] *Mém. de Montglat*, Collect. Petitot, t. XLIX, p. 395 : « Il s'étoit mis dans l'esprit « de gouverner durant la minorité de M. le dauphin, parce qu'il croyoit que le roi « ne vivroit plus guère ; et, prévoyant que la reine et Monsieur lui seroient de grands « obstacles, il avoit fait publier une déclaration du roi par laquelle il pardonnoit à « Monsieur la conspiration qu'il avoit faite, à condition qu'il vivroit à Blois en « homme privé, sans gouvernement ni compagnies sous son nom, et sans pouvoir « jamais posséder aucune charge ni avoir part au gouvernement de l'État. Pour la « reine, il espéroit de s'accommoder avec elle, lui laissant le titre de régente, et lui « s'en conservant l'effet et l'autorité. » — [2] *Mémoires de La Rochefoucauld*, collection Petitot, t. LI, p. 366 : « Le cardinal Mazarin et M. de Chavigny lui avoient proposé « de donner une déclaration qui établit un conseil nécessaire à la reine pour borner « l'autorité de sa régence et pour exclure des affaires toutes les personnes suspectes. « Bien que cette proposition parût contraire aux intérêts de la reine et qu'elle fût « faite sans sa participation, néanmoins le roi ne pouvoit y consentir : il ne pouvoit « se résoudre à la déclarer régente, et moins encore à partager l'autorité entre elle « et Monsieur ; il l'avoit toujours soupçonnée d'avoir eu une liaison avec les Es- « pagnols, et il ne doutait pas qu'elle ne fût encore fomentée par madame de Che- « vreuse, qui étoit passée alors d'Angleterre à Bruxelles. D'un autre côté, le pardon « qu'il venoit d'accorder à Monsieur pour le traité d'Espagne, et l'aversion naturelle « qu'il avoit toujours eue pour ce prince, le tenoit dans une irrésolution qu'il n'auroit « peut-être pas surmontée, si les conditions que le cardinal Mazarin et M. de Cha- « vigny lui proposèrent ne lui eussent fourni l'expédient qu'il désiroit pour res- « treindre la puissance de la reine et la rendre dépendante d'un conseil nécessaire. » Montglat, si bien informé, atteste aussi que cette résolution du roi ne lui paraissait pas même suffisante, tant il avait d'aversion pour la reine et pour Monsieur. *Mémoires de Montglat, ibid.* p. 404 : « Le roi avoit si mauvaise opinion de la capa-

peu près la combinaison attribuée à Richelieu; elle n'allait pas à moins qu'à mettre la régence, c'est-à-dire la royauté elle-même, en commission. Elle plut à Louis XIII, parce qu'elle servait toutes ses craintes, pour ne pas dire toutes ses haines : son frère n'avait pas la régence, et sa femme n'avait qu'une régence impuissante. Anne d'Autriche fit tout pour désarmer les ressentiments de son mari; moitié par politique, moitié par vertu et piété, elle ne cessa de l'entourer de soins, elle lui protesta avec larmes qu'elle ne lui avait jamais manqué, qu'elle était étrangère au complot de Chalais, et que toutes les accusations dont le cardinal de Richelieu l'avait chargée pour la noircir dans son esprit étaient sans aucun fondement. Le roi demeura insensible à ses larmes, à ses protestations, à ses soins; il se contenta de dire : « Dans « l'état où je suis, je dois lui pardonner; mais je ne suis pas obligé de « la croire[1]. » La déclaration royale du 20 avril 1643 fut acceptée par tout le monde sous bénéfice d'inventaire. Monsieur, qui, quelques mois auparavant, avait été convaincu de trahison envers l'État et le roi, dut encore se trouver trop heureux d'être nommé lieutenant général du royaume. Le prince de Condé était chef du conseil de régence; il fut pourvu de la charge de grand maître de France, vacante depuis la mort du comte de Soissons, et il venait de voir son fils aîné, le duc d'Enghien, investi tout jeune encore du commandement de l'armée la plus considérable. La reine Anne était en possession de la régence, et, comme elle la devait à la combinaison même qui limitait son pouvoir, elle regarda cette combinaison comme un premier service de Mazarin, qui lui fit aisément comprendre que le point essentiel était d'abord d'être déclarée régente par la volonté du roi, et qu'ensuite elle saurait bien agrandir son autorité. Voilà ce que n'ont pas vu bien des historiens, mais ce qui n'a pas échappé à la pénétration de La Rochefoucauld, mêlé à toutes les intrigues de ce moment, et qui en avait une connaissance parfaite. Collection Petitot, t. LI, p. 368 : « Le cardinal Mazarin jus« tifia en quelque sorte cette déclaration injurieuse[2], il la fit passer

« cité de l'une et de l'autre, qu'il eût bien désiré, pour le bien de son fils, qu'ils n'y « eussent aucune part. Mais, ayant consulté les moyens de les en priver, il se trouva « qu'il ne se pouvoit sans faire un grand trouble dans l'État, pour lequel éviter il « résolut de leur laisser le titre, et de leur lier tellement les mains, qu'ils ne pussent « rien gâter. » — [1] *Mémoires de La Rochefoucauld*, Collection Petitot, t. LI, p. 369. — [2] Cette déclaration a été imprimée, mais elle est si rare, il en subsiste si peu d'exemplaires et elle est d'ailleurs si importante pour l'intelligence de tout ce qui va suivre, que nous la donnons ici, en supprimant son long préambule.

« Déclaration du Roy vérifiée en parlement le 21 avril 1643.........

« A ces causes, de notre certaine science, pleine puissance et anthorité royalle,

« comme un service important qu'il rendait à la reine et comme le seul « moyen qui pouvait faire consentir le roi à lui donner la régence. Il lui

« nous avons ordonné et ordonnons, voulons et nous plaist qu'avenant notre déceds « avant que notre fils ainé le Dauphin soit entré en la quatorzième année de son « aage ou en cas que notre dit fils le Dauphin decedast avant la majorité de notre « second fils le duc d'Anjou, notre tres chere et tres amée épouse et compagne la « Reyne mère de nos dits enfans soit régente en France, qu'elle ayt l'éducation et « l'instruction de nos dits enfans avec l'administration et gouvernement du Royaume, « tant et si longuement que durera la minorité de celuy qui sera Roy, avec l'advis « du conseil et en la forme que nous ordonnerons cy après; et en cas que la dite « dame régente se trouvant après notre deceds et pendant sa régence en telle indis- « position qu'elle eust sujet d'apréhender de finir ses jours avant la majorité de nos « enfans, nous voulons et ordonnons qu'elle pourvoye avec l'advis du conseil, que « nous ordonnerons cy après, à la régence, gouvernement et administration de nos « enfans et du royaume, declarant dès à présent que nous confirmons la disposi- « tion qui en sera ainsy par elle faite, comme si elle avoit esté ordonnée par nous. « Et pour témoigner à notre tres cher frère le duc d'Orléans que rien n'a esté ca- « pable de diminuer l'affection que nous avons toujours eue pour luy, nous voulons « et ordonnons qu'après notre deceds, il soit lieutenant general du Roy mineur en « toutes les provinces du Royaume pour exercer pendant la minorité ladite charge « sous l'autorité de ladite dame Reyne régente et du conseil que nous ordonnerons « cy après, et ce nonobstant la déclaration registrée en notre cour de parlement « qui le prive de toute administration dans notre Estat, à laquelle nous avons dérogé « et dérogeons par ces présentes pour ce regard. Nous nous promettons de son bon « naturel qu'il honnorera nos volontés par une obeissance entière et qu'il servira « l'Etat et nos enfans avec la fidélité et l'affection à laquelle sa naissance et les grâces « qu'il a reçues de nous l'obligent, déclarant qu'en cas qu'il vînt à contrevenir en « quelque façon que ce soit à l'établissement que nous faisons par la présente décla- « ration, nous voulons qu'il demeure privé de la charge de lieutenant général, dé- « fendant très expressément en ce cas à tous nos sujets de le recognoître et de luy « obeir en cette qualité. Nous avons tout sujet d'esperer de la vertu, de la piété et « de la sage conduite de notre très chère et bien amée épouse et compagne, la Reyne « mère de nos enfans que son administration sera heureuse et advantageuse à l'Es- « tat; mais comme la charge de régente est de si grand poid, sur laquelle repose le « salut et la conservation entière du Royaume, et qu'il est impossible qu'elle puisse « avoir la connoissance parfaite et si nécessaire pour la resolution de si grandes et « si difficilles affaires, qui ne s'acquiert que par une longue expérience, nous avons « jugé à propos d'établir un conseil près d'elle pour la régence, par les advis duquel « et sous son authorité les grandes et importantes affaires de l'Etat soient résolues « suivant la pluralité des voix. Et pour dignement composer le corps de ce conseil, nous « avons estimé que nous ne pouvions faire un meilleur choix pour estre ministres de « l'Estat que de nos tres chers et tres amez cousins le prince de Condé et le cardinal de « Mazarin et de notre très cher et féal le sieur Seguier chancellier de France, garde des « sceaux et commandeur de nos ordres, et de nos tres chers et bien amés Bouthillier « surintendant de nos finances et de Chavigny secretaire d'Etat et de nos commande- « ments; voulons et ordonnons que notre tres cher frère le duc d'Orléans, et en son ab- « sence nos tres chers et amés cousins le prince de Condé et cardinal Mazarin soient

« fit voir qu'il lui importait peu à quelles conditions elle la reçût, pourvu « que ce fût du consentement du roi, et qu'elle ne manquerait pas de

« chefs dudit conseil, selon l'ordre qu'ils sont icy nommés sous l'autorité de ladite dame « Reyne regente; et comme nous croyons ne pouvoir faire un meilleur choix, nous « défendons tres expressement d'apporter aucun changement au dit conseil en l'aug- « mentant ou diminuant, pour quelque cause ou occasion que ce soit, entendant « néantmoins que vacation advenant d'une des places du dit conseil par mort ou « forfaiture, il y soit pourveu de telles personnes que lad. dame Régente jugera « dignes par l'advis du conseil et à la pluralité des voix, de remplir cette place, dé- « clarant que notre volonté est que toutes les affaires de la paix et de la guerre et « autres importantes à l'Estat, même celles qui regarderont la disposition de nos « deniers soient délibérées aud. conseil par la pluralité des voix, comme aussy « qu'il soit pourveu cas échéant aux charges de la couronne, surintendant des fi- « nances, premier président et procureur général en notre cour du parlement de « Paris, charges de secrétaire d'Estat, charges de la guerre, gouvernements des « places frontières, par lad^{te} dame Régente avec l'advis du d^{t} conseil sans lequel « elle ne pourra disposer d'aucune desd. charges; et quant aux autres charges, elle « en disposera avec la participation dud^{t} conseil; et pour les archeveschés, eveschés « et abbayes étant en notre nomination, comme nous avons eu jusques à présent « un soin particulier qu'ils soient conférés à des personnes de mérite et de piété « singulière et qui ayent esté pendant trois ans en l'ordre de prestrise, nous croyons, « après avoir reçeu tant de grâces de la bonté divine, estre obligés de faire en sorte « que le même ordre soit observé pour cet effect; nous désirons que lad. dame « Régente mère de nos enfans suive au choix qu'elle fera pour remplir les dignités « ecclésiastiques l'exemple que nous lui en avons donné, et qu'elle les confère avec « l'advis de notre cousin le cardinal de Mazarin auquel nous avons fait cognoitre « l'affection que nous avons que Dieu soit honnoré en ce choix, et comme il est « obligé par la grande dignité qu'il a dans l'Église d'en procurer l'honneur, qui ne « sçauroit estre plus élevé qu'en y mettant des personnes de piété exemplaire, nous « nous asseurons qu'il donnera de tres fidèles conseils conformes à nos intentions. « Il nous a rendu tant de preuves de sa fidélité et de son intelligence au manie- « ment de nos plus grandes et plus importantes affaires, tant dedans que dehors « notre royaume, que nous avons cru ne pouvoir confier après nous l'exécution de « cet ordre à personne qui s'en acquitast plus dignement que luy. Et d'autant que, « pour des grandes raisons importantes au bien de notre service, nous avons été « obligés de priver le s^{r} de Châteauneuf de la charge de garde des sceaux de France « et de le faire conduire au château d'Angoulesme où il a demeuré jusqu'à présent « par nos ordres, nous voulons et entendons que le d^{t} s^{r} de Châteauneuf demeure au « mesme estat qu'il est de présent au d^{t} château d'Angoulesme jusques après la paix « conclue et exécutée, à la charge néantmoins qu'il ne pourra lors etre mis en liberté « que par l'ordre de la d^{te} dame Régente avec l'advis du d^{t} conseil qui ordonnera « d'un lieu pour sa retraite dans le royaume ou hors du royaume ainssy qu'il sera « jugé pour le mieux. Et comme notre dessein est de prévoir tous les sujets qui « pourroient en quelque sorte troubler le bon etablissement que nous faisons pour « conserver le repos et la tranquillité de notre Etat, la cognoissance que nous avons « de la mauvaise conduite de la dame duchesse de Chevreuse, des artifices dont elle « s'est servie jusques icy pour mettre la division dans notre royaume, les factions

« moyens dans la suite pour affermir son pouvoir et pour gouverner « seule. Ces raisons, appuyées de quelques apparences et de toute l'in- « dustrie du cardinal, étaient reçues de la reine avec d'autant plus de fa- « cilité, que celui qui les disait commençait à ne lui être pas désa- « gréable. »

En effet, dès que Mazarin eut eu l'honneur insigne d'être désigné à la France et à l'Europe par le testament du roi comme principal ministre et comme le membre le plus important du conseil de régence après le prince de Condé, il ne songea plus qu'à se faire agréer en cette qualité par la reine Anne, et c'est à quoi il employa tout le mois de la longue agonie de Louis XIII, depuis le 21 avril, où parut la déclaration royale, jusqu'au 14 mai, où Louis XIII acheva de mourir. Tous les mémoires contemporains nous racontent les intrigues de toute sorte qui remplissent cette espèce d'interrègne près de finir chaque jour, et, chaque

« et les intelligences qu'elle entretient au dehors avec nos ennemis, nous font juger « à propos de luy défendre comme nous luy défendons l'entrée de notre Royaume « pendant la guerre; voulons même qu'après la paix conclue et exécutée, elle ne « puisse retourner dans notre Royaume que par les ordres de la d. dame Reyne ré- « gente avec l'advis du d. conseil, à la charge néantmoins qu'elle ne pourra faire sa « demeure ni etre en aucun lieu proche de la cour et de la d. dame Reyne. Et quant « aux autres de nos sujets de quelque qualité et condition qu'ils soient que nous avons « obligé de sortir du royaume par condamnation ou autrement, nous voulons que la « d. dame Reyne régente ne prenne aucune résolution pour leur retour que par « l'advis du d. conseil. Voulons et ordonnons que notre très chère et très amée « épouse et compagne la Reyne mère de nos enfants, et notre très cher et amé frère « le duc d'Orléans fassent le serment en notre présence et des princes de notre sang, « et aux princes, ducs, pairs, maréchaux de France et officiers de notre couronne, « de garder et observer le contenu en notre présente déclaration sans y contrevenir « en quelque façon et manière que ce soit. Si donnons en mandement a nos amés « et féaux les gens tenant notre cour de parlement de Paris, que ces présentes ils « ayent à faire lire, publier et registrer pour etre inviolablement gardées et observées « sans qu'il y puisse être contrevenu en quelque sorte et manière que ce soit; car « tel est notre plaisir. Et affin que ce soit chose ferme et stable a toujours, nous avons « signé ces présentes de notre propre main et fait ensuite signer par notre chère et « très amée épouse et compagne, et par notre très cher et amé frère le duc d'Orléans, « et des trois secrétaires d'Etat et de nos commandements étant de présent près de « nous et fait mettre notre scel. Donné à S[t] Germain en Laye au mois d'avril l'an « de grâce mil six cent quarante trois, et de notre règne le trente troisième.

« Ce que dessus est ma très expresse et dernière volonté que veux être exécutée. « Signé Louis, Anne, Gaston, et plus bas Philipeaux, Bouthillier et de Guenegaud. « A côté visa et scellées du grand sceau de cire verte, sur lacqs de soye rouge et verte, « et encore est écrit : Leües, publiées, registrées, ouy et requerant et consentant le « procureur général du Roy pour etre exécuté selon leur forme et teneur, à Paris « en parlement le vingtunième avril mil six cent quarante trois. Signé Du Tillet. »

jour, se prolongeant contre toute vraisemblance. Dans ces intrigues Mazarin ne s'épargna pas. N'ayant jamais été pour rien dans les déplaisirs qu'avait essuyés la reine, elle n'avait aucune raison d'être contre lui, sinon qu'il avait été un des amis les plus particuliers de Richelieu. Mais il n'avait aucune des manières de l'impérieux cardinal : il avait pris part au rappel de bien des exilés, et défendu la régence de la reine contre les ombrages du roi. Sa capacité était éprouvée, et Anne, naturellement paresseuse, sentait qu'elle avait besoin de quelqu'un qui lui laissât l'honneur de l'autorité suprême, mais qui portât tout le poids des affaires. En regardant parmi ses amis, elle n'en voyait aucun dont le talent fût assez certain pour emporter sa confiance. Si madame de Chevreuse eût été auprès de la reine, il est vraisemblable qu'elle aurait tout d'abord opposé à Mazarin un rival redoutable dans l'ancien garde des sceaux, l'Aubespine de Châteauneuf, que Richelieu avait fort employé avant de s'en défaire lorsqu'il lui devint suspect, et, qui avait laissé, et gardé jusque dans son exil, une assez grande renommée. Madame de Chevreuse n'eût pas manqué de le produire, et, avec son audace et sa persévérance, on ne sait ce qui serait arrivé. Mais madame de Chevreuse était hors France. La belle et noble Marie de Hautefort, qui avait donné à la reine tant de preuves d'une tendresse dévouée, et qui avait la hardiesse de madame de Chevreuse, avec des intentions tout autrement pures et désintéressées, n'avait pas encore reparu à la cour. La reine, en faisant cas de l'esprit et des manières de La Rochefoucauld, ne pouvait songer à un aussi jeune ministre. Les deux hommes qui étaient le plus près d'elle, Beaufort, le plus jeune fils du duc de Vendôme, et son grand aumônier, Potier, évêque de Beauvais, lui paraissaient des serviteurs dévoués, pour lesquels elle se proposait de faire beaucoup, mais sans oser leur remettre le gouvernement, auquel ils étaient encore bien étrangers. Attendre un peu lui semblait donc le parti le plus sage. C'était aussi l'avis de plusieurs de ses confidents intimes : le marquis depuis duc de Liancourt, l'oncle de La Rochefoucauld; le marquis de Mortemart, qui devint duc aussi, le père de Vivonne et de madame de Montespan; Beringhen, alors son premier valet de chambre; milord Montaigu, depuis longtemps établi en France, et qui eut toujours toute la confiance d'Anne d'Autriche. D'un autre côté, la princesse de Condé, son amie particulière, était vivement prononcée contre Châteauneuf, qui avait été un des instruments de Richelieu dans le procès de son malheureux frère, Henri de Montmorency, et la maison de Condé s'opposait à la trop grande élévation de la maison de Vendôme dans la personne du duc de Beaufort. Mazarin était soutenu auprès

de Monsieur par l'abbé de la Rivière, auquel il promettait tout, des abbayes, un évêché, et même le chapeau de cardinal. Il eut dès lors avec la reine plus d'une entrevue secrète. Il s'y montra empressé à la servir, ne répugnant point à lui sacrifier les anciens ministres de Richelieu qui lui déplaisaient le plus, et à s'entendre avec ceux de ses amis envers lesquels elle se croyait des obligations indispensables. Il eut l'art de se mettre assez bien avec l'évêque de Beauvais qui gouvernait la conscience de la reine. En même temps il affecta un grand désintéressement, et fit mine d'être tout prêt à s'en aller à Rome, où il promettait de servir encore les intérêts de la France. Anne avait été tenue trop éloignée des affaires pour les entendre et savoir quelle direction elle devait suivre; mais elle était naturellement sensée, et sa raison goûtait celle de Mazarin. Elle était vaine aussi : après avoir été longtemps opprimée, l'autorité royale lui souriait, et son âme espagnole avait besoin de respects et d'hommages. Mazarin les lui prodigua. Il se mit tout à fait à ses pieds pour parvenir jusqu'à son cœur. Sa qualité d'étranger, que plus tard on tourna tant contre lui, ne faisait rien à la reine qui elle-même était étrangère. La langue espagnole, que Mazarin parlait et écrivait aussi bien que l'italien, était même entre eux un lien particulier. Ajoutez que, nourrie dans les maximes de la galanterie de son pays, Anne avait toujours aimé à plaire, qu'elle avait quarante et un an, qu'elle était belle encore, et que le ministre que lui désignait la dernière volonté de son mari avait le même âge qu'elle, qu'il était fort bien fait de sa personne et de la figure la plus agréable, où la finesse s'unissait à une certaine grandeur[1]. Mazarin plut donc à la reine, et elle résolut de le garder au moins quelque temps.

Il était impossible de conserver la disposition du testament de Louis XIII qui établissait Mazarin premier ministre et chef du conseil sous M. le Prince, puisqu'il s'agissait de faire casser par le parlement de Paris toute cette partie du testament, comme limitative de l'autorité de la régente. Il fut donc convenu que Mazarin renoncerait à l'espèce de droit que lui donnait la déclaration royale, mais qu'en même temps la régente,

[1] Nous avons un portrait de Mazarin, gravé par Michel Lasne, en 1643. Le cardinal est représenté dans une bordure, tenant un livre et entre deux Termes : grands traits, vaste front, bouche pleine de finesse et de résolution. Voyez les mille portraits de la reine Anne, peints et gravés; entre autres, la belle gravure qui la représente entre ses deux enfants, déjà en veuve, et la bataille de Rocroy dans le lointain. Voyez enfin le *Portrait de la reine Anne d'Autriche*, par Madame de Motteville.

dégagée de toute entrave, lui offrirait spontanément à peu près le même rang, en sorte qu'il tiendrait son pouvoir, non de la volonté du feu roi, mais de la libre faveur de la reine. Tout cela fut arrêté entre eux dans un tel secret, que la surprise fut fort grande et générale, lorsque, après la mort du roi, on vit le parlement investir la régente de l'autorité souveraine[1], et, ce même jour, le cardinal Mazarin mis à la tête du cabinet. Il y avait eu là une trame habilement ourdie, que la reine avait cachée à tous ceux de ses amis qui étaient opposés à Mazarin.

Et ce n'est pas nous qui inventons après coup cette comédie : on la trouve très-bien marquée, et même avec ses différents actes, dans divers témoignages contemporains qu'il suffit de rapprocher et qui s'éclaircissent les uns les autres.

Madame de Motteville peint à merveille le mouvement général de la cour pendant les derniers moments de Louis XIII et la situation à laquelle tout ce mouvement aboutit. *Mémoires de Madame de Motteville*, édition d'Amsterdam, 1750, t. I, p. 137 : « La reine, qui sortoit d'une « grande oisiveté, et qui, de son naturel, étoit paresseuse, se trouva tout « à fait accablée d'un si grand fardeau. Elle ne fut pas longtemps sans « connoître qu'elle manquoit de secours, et qu'il lui étoit impossible de « gouverner un État aussi grand que la France, ni démêler toute seule « les intérêts des particuliers ni des grands du royaume, qui sont tout « à fait différents, et il est certain qu'il faut un grand temps pour exami-

[1] Voici cet arrêt du parlement qui détruit entièrement l'œuvre de Louis XIII, et où le nom du cardinal Mazarin ne se trouve même pas.

« Arrêt donné par la cour du parlement de Paris, le XIXe jour de may 1643.

« Le Roy séant en son lit de justice en la présence et par l'advis du duc d'Orléans « son oncle, de son cousin le prince de Condé, du prince de Conty aussi prince du « sang, et autres princes, prélats, pairs et officiers de la couronne, ouy et ce réque- « rant son procureur général, a déclaré et déclare la reyne sa mère régente en « France conformément à la volonté du deffunt roy son très-honoré seigneur et pere « pour avoir le soin de l'éducation, nourriture de sa personne, et l'administration « pleine et entière des affaires de son royaume pendant sa minorité ; veut et en- « tend Sa Majesté que le duc d'Orléans son oncle soit lieutenant général en toutes « les provinces dudit royaume sous l'authorité de ladite dame, et que sous la même « authorité son oncle soit chef de ses conseils, en son absence son cousin le prince « de Condé, demeurant au pouvoir de ladite dame de faire choix de personnes de « probité et expérience, en tel nombre qu'elle jugera à propos pour délibérer aux- « dits conseils et donner leurs advis sur les affaires qui seront proposées, sans que « néanmoins elle soit obligée de suivre la pluralité des voix, si bon ne luy semble. « Ordonne Sa Majesté que le présent arrest sera leu, publié et registré en tous les « baillages, sénéchaussées et aux siéges royaux de ce ressort, et entre toutes les « autres cours de parlement et pays de la souveraineté. Signé GUYET. »

« ner ce détail, qui fait de la peine aux plus beaux esprits qui ne sont « point accoutumés au travail et qui n'ont aucune connoissance des af- « faires. Ce qui donnoit un plus grand chagrin à la reine étoit l'envie « qu'elle avoit de satisfaire autant qu'elle le pourroit ceux qui lui de- « mandoient justice sur les pertes qu'ils prétendoient avoir faites sous le « ministère du cardinal de Richelieu, qui étoient en grand nombre et qui « étoient difficiles à contenter. Dans cet intervalle de dégoût et d'em- « barras, le cardinal Mazarin, nommé par le feu roi pour un de ceux « de son conseil, fut assez heureux pour être destiné et ensuite choisi « par elle pour remplir cette place. La reine ne l'avoit point éloigné, « parce qu'elle n'avoit point de haine contre lui; et, comme il étoit ha- « bile, il sut gagner M. le Prince, qui n'aimoit point les Vendôme, et « mettre dans ses intérêts le favori du duc d'Orléans, qui n'étoit pas de « leur parti. En même temps, il acquit pour amis ceux qui étoient ser- « viteurs de la reine, sans être de la cabale de messieurs de Vendôme, « qui faisoient tant de bruit; car il y en avoit qui n'en faisoient point et « qui n'étoient pas moins considérés, comme le marquis de Liancourt, « le marquis de Mortemart, Beringhen et milord Montaigu, un Anglois que « la reine connoissoit depuis longtemps: gens sages auxquels elle étoit ac- « coutumée[1], et qui avoient toujours été attachés à son service. Les deux « premiers étoient recommandables par l'estime que le feu roi avoit eue « pour eux; et les deux derniers par la confiance que la reine avoit en « eux, les considérant comme des anciens courtisans, qui estimoient le « cardinal Mazarin, et employoient tous leurs soins à persuader la reine « de son habileté, et ils n'eurent pas beaucoup de peine à réussir dans « ce dessein; car cette princesse n'étant pas satisfaite de l'évêque de « Beauvais, et ayant apperçu du vivant du feu roi que le cardinal avoit « de la capacité, elle se trouva toute disposée à se servir de lui. Son « esprit et sa docilité lui plûrent dès les premières conversations qu'elle « eut avec lui, et assez souvent, parlant à ceux en qui elle se confioit, « elle avoit témoigné n'être pas fâchée de le voir, pour s'instruire avec « lui des affaires étrangères, dont il avoit une parfaite connoissance, et « dans lesquelles le feu roi l'employoit. Suivant donc son sentiment par-

[1] Plus loin, p. 146, Mme de Motteville dit : « Je sais de la reine qu'un soir des « premiers jours de sa puissance, elle avoit demandé à milord Montaigu, qui lui par- « loit souvent du cardinal Mazarin, si elle pouvoit se fier à lui et de quelle humeur « il étoit, et que, lui ayant dit pour le bien louer qu'il étoit en tout l'opposé du car- « dinal de Richelieu, cette réponse lui parut une si grande louange pour la haine « qu'elle avoit pour la mémoire du mort, qu'elle aida fort à la déterminer à se ser- « vir de lui. »

« ticulier, les conseils de quelques-uns de ses meilleurs serviteurs, et « le désir de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince qui témoigna l'es- « timer, elle lui donna part à sa confiance, elle lui céda son autorité, « et il se vit en faveur, lorsque ceux qui croyoient la posséder tout en- « tière ne s'imaginoient pas qu'il osât seulement y penser. Cette insinua- « tion se fit facilement dans l'âme de la reine; il devint en peu de temps « le maître de ce conseil; et l'évêque de Beauvais diminuant de puis- « sance à mesure que celle de son compétiteur augmenta, ce nouveau « ministre commença dès lors à venir les soirs chez la reine, et d'avoir « avec elle de grandes conférences. Sa manière douce et humble, sous « laquelle il cachoit son ambition et ses desseins, faisoit que la cabale « contraire n'en avoit quasi pas de peur, et qu'ils le regardèrent avec la « présomption que la faveur inspire. Mais cette volage, à qui les païens, « sous le nom de Fortune, ont donné de l'encens, voulant à son ordi- « naire se moquer de ceux qui la suivent, les abandonna pour se donner « tout entière à un étranger et l'élever tout d'un coup du premier « échelon au plus haut où un particulier puisse monter, le mettant au- « dessus des princes et des grands du royaume. »

La Rochefoucauld, bien qu'il fût dans l'intimité de la reine, ne reçut d'elle aucune confidence sur la résolution qu'elle avait prise, et il fait connaître l'étonnement où tombèrent tous les anciens serviteurs d'Anne d'Autriche, lorsqu'ils apprirent, le soir même de la séance du parlement, l'élévation inattendue de Mazarin. Collection Petitot, t. LI, p. 373 : « La reine me cachoit moins qu'aux autres l'état de son esprit, « parce que n'ayant eu d'autres intérêts que les siens, elle ne doutoit pas « que je ne suivisse ses sentiments. Elle souhaitoit que je fusse ami du « duc de Beaufort;... elle voulut aussi que je visse le cardinal Mazarin, « ce que j'avois évité de faire depuis la déclaration. Elle ne m'en pressoit « d'abord que sous le prétexte de me faire faire ma cour auprès du roy « et pour l'empêcher de remarquer qu'elle défendoit à ses serviteurs « de voir son premier ministre. Je devois soupçonner qu'elle ne me di- « soit pas les véritables raisons; mais peut-être aussi qu'elle ne les con- « noissoit pas assez elle-même pour me les pouvoir dire. Cependant, le « cardinal Mazarin s'établissait tous les jours auprès de la reine par sa « propre industrie et par celle de ses amis.... Il cachoit son ambition « et son avarice sous une modération affectée; il déclaroit qu'il ne vou- « loit rien pour lui, et que, toute sa famille étant en Italie, il vouloit « adopter pour ses parents tous les serviteurs de la reine, et chercher « également sa sûreté et sa grandeur à les combler de biens. Je voyois « diminuer la confiance que la reine avoit eue pour le duc de Beaufort

« et pour l'évêque de Beauvais.... La reine balançoit néanmoins et ne « pouvoit se déterminer encore à déclarer ses sentiments. Le roy vécut « trois semaines après avoir reçu l'extrême onction. Cette longue extré-« mité augmenta les cabales : sa mort les fit bientôt paraître. La reine « amena le lendemain son fils à Paris. Deux jours après, elle fut déclarée « régente au parlement, du consentement de Monsieur et de M. le « Prince, et la déclaration du feu roi y fut cassée. Le soir même, elle « établit le cardinal Mazarin chef du conseil, et le parti qui lui étoit op-« posé apprit cette nouvelle avec la surprise et l'étonnement qu'on peut « aisément s'imaginer. »

La Châtre, ami de Beaufort, qui partagea sa première faveur et bientôt sa disgrâce, entre dans bien plus de détails que madame de Motteville et La Rochefoucauld, et nous introduit dans le cœur de l'intrigue où il joua un rôle et dont il finit par être la victime. Collection de Petitot, t. LI, p. 189 : « Le roi, étant retombé dans sa première langueur, le « cardinal Mazarin et M. de Chavigny perdirent toute espérance qu'on le « pût sauver, et redoublèrent dès lors plus que jamais toutes leurs in-« trigues du côté de la reine, auprès de qui ils se trouvèrent aidés de « beaucoup de personnes différentes. Madame la Princesse, piquée contre « M. de Beaufort de la manière dont il en avait usé envers madame de « Longueville, contre qui il avoit témoigné trop de dépit et d'aigreur[1], fut « une des premières qui parla pour eux. M. de Liancourt les servit avec « l'ardeur qu'il a ordinairement pour ses amis, et madame sa femme et « madame de Chavigny n'en perdirent point d'occasion ; mais les plus « fortes machines qu'ils employèrent furent le père Vincent[2], Berin-« ghen et Montaigu. Le premier attaqua la reine par la conscience, et « lui prêcha incessamment le pardon des ennemis ; le second, en qua-« lité de son premier valet de chambre, se rendant assidu à des heures « où personne ne la voyoit, lui remontra que ces deux messieurs lui « étaient utiles, et qu'ayant le secret de toutes les affaires importantes, il « lui étoit presque impossible de s'en passer dans les commencements. « Mais le troisième, dévot de profession, mêlant Dieu et le monde en-« semble, et joignant aux raisons de dévotion la nécessité d'avoir un mi-« nistre instruit des choses de l'État, y ajouta encore, à mon avis, une « autre considération qui la gagna absolument, qui fut de lui représenter « que le cardinal avoit en ses mains, plus que personne, les moyens de « faire la paix, et qu'étant né sujet du roi son frère, il la feroit avanta-

[1] Beaufort avait été fort épris de madame de Longueville ; mais, éconduit, il s'était tourné contre elle. Voyez les *Mémoires de La Châtre*. — [2] Si connu depuis sous le nom de saint Vincent de Paule.

« geuse pour sa maison; qu'elle devoit essayer de le maintenir en pou-« voir, afin de s'en faire un appui contre les factions qui pourroient « naître en France durant sa régence. Voilà quels furent les principaux « ressorts que ces messieurs firent jouer; et j'y puis encore ajouter la « princesse de Guémené, puisque ce fut une des premières à qui la reine « s'ouvrit, et une de celles qui la confirma le plus à garder le cardinal. « Je ne sais si je dois aussi compter dès lors M. de Brienne; mais, soit « devant ou après la mort du roi, il est certain que ce fut un des pre-« miers qui changea de parti après nous avoir promis amitié. On s'éton-« nera peut-être que toutes ces choses se pussent passer sans que notre « cabale se remuât davantage; mais à cela j'ai à répondre qu'en premier « lieu M. de Beauvais, qui sembloit avoir le principal secret de la reine, « fut le premier trompé, et que Sa Majesté, n'ayant pas été satisfaite des « réponses qu'il lui fit sur les affaires qu'elle lui proposa d'abord, com-« mença à se dégoûter de lui, et ne lui découvrit plus le fond de son « âme. Quelquefois, à lui et à tous nous autres, elle témoignoit une « envie de garder le cardinal pour un temps; mais, au même instant « qu'on lui disoit quelques raisons pour l'en dissuader, elle sembloit y « acquiescer, et n'en parloit plus, si bien que, si ses premiers senti-« ments nous donnoient quelque soupçon, cette condescendance à ce « qu'on lui représentoit nous rassuroit aussitôt. Mais, ce qui nous abusa « entièrement, fut qu'au même temps qu'elle inclinoit du côté du car-« dinal elle promettoit à M. de Beaufort les finances pour M. de la Vieu-« ville; faisoit espérer les sceaux tantôt à M. de Châteauneuf, tantôt à « M. de Bailleul; assuroit M. de Vendôme que, deux jours après la mort « du roi, elle feroit revenir M. des Noyers, et même, sur la fin, envoyoit « quérir le père de Gondy [1] et le président Barillon, nouvellement re-« venu de son exil d'Amboise, pour savoir leurs sentiments. Je crois « qu'il peut y avoir eu beaucoup de dissimulation dans tout ce pro-« cédé, mais aussi il y a eu sans doute beaucoup d'incertitude et d'irré-« solution. »

Le comte de Brienne avait été d'abord, comme le remarque La Châtre, et comme lui-même l'avoue à peu près, du parti de Châteauneuf, de Beaufort et de l'évêque de Beauvais; mais, ayant vu les progrès que faisait Mazarin dans l'esprit de la reine, il passa de son côté, et, en bon courtisan, il conseilla à sa maîtresse ce qu'elle souhaitait. Son récit prouve que La Châtre n'y avait pas vu assez clair, et qu'il y eut, dans le

[1] Le père du cardinal de Retz, Philippe-Emmanuel de Gondi, qui s'était retiré à l'Oratoire.

procédé de la régente, plus de dissimulation que d'incertitude. Collection Petitot, t. XXXVI, *Mémoires du comte de Brienne*, p. 80 :

« Ce n'étoit plus un secret de dire que la vie du roi ne pouvoit être « de longue durée. A la vérité, cela troubloit le cardinal, mais non pas « de manière qu'il oubliât ce qu'il falloit faire pour sa conservation. « Étant averti que la reine avoit beaucoup de confiance dans l'évêque « de Beauvais, qui étoit d'ailleurs d'un esprit simple et facile et d'un « tempérament prompt, il crut qu'il lui seroit bien plus aisé de s'em-« parer de ce prélat que de tout autre pour qui Sa Majesté auroit de « l'affection; mais, ne sachant qui employer pour cela, il s'adressa au « nonce, qui fut depuis le cardinal Grimaldi. Le nonce voulut bien se « charger de la commission, et lui faire le plaisir de dire à l'évêque de « Beauvais la passion qu'avoit le cardinal Mazarin de rendre ses services « à la reine; et le prélat, peu fin, en eut tant de joie, qu'il l'alla d'abord « déclarer à Sa Majesté, en lui conseillant de s'assurer de Mazarin, qui « fut ravi d'apprendre que les choses réussissoient à son gré. M. de « Beauvais me fit part de ceci, et de ce qui avoit été ménagé par de « plus habiles gens que lui. J'en fus extrêmement surpris; mais, ayant « eu assez de force pour dissimuler ma pensée, et me trouvant dans la « nécessité de prendre un parti, je dis à ce prélat que je souhaitois « qu'il n'eût pas un jour sujet de s'en repentir. Je fus promptement « trouver la reine dans l'impatience où j'étois de savoir de Sa Majesté « même si ce que M. de Beauvais m'avoit dit étoit véritable, et ce qui « avait pu engager la reine à suivre le conseil de ce prélat. « Deux rai-« sons, me répondit cette princesse : la première, que, sur la parole du « nonce, je suis persuadée que le cardinal Mazarin est mon serviteur; et « la seconde, qu'ayant envie de me défaire de Bouthillier, de Chavigny « et de tous ceux qui n'ont point été dans mes intérêts, je serai bien « aise d'y conserver quelqu'un qui puisse m'informer des intentions que « pourra avoir le roi à la mort pour les suivre. Je veux me servir pour « cela d'une personne qui ne soit point dans la dépendance de Monsieur « ni du prince de Condé. » Je crus faire beaucoup de ne point louer un « conseil qui me paroissoit très-pernicieux, mais je crus aussi qu'il étoit « de la prudence de ne le pas blâmer; et, me contentant de ne point « oublier ce qui m'avoit été confié pour m'en servir au besoin, je n'en « parlai à personne. » *Ibid.* p. 85 : « Sa Majesté, étant persuadée que le « service de Son Éminence lui seroit utile, et se trouvant pressée, me « dit l'embarras où elle étoit. Je lui répondis que, si elle étoit résolue « à continuer de se servir du cardinal, je ne croyois pas les choses si « difficiles qu'elles paroissoient. « Mais, me répliqua la reine, comment

« cela se pourra-t-il faire? car le cardinal se tient offensé (de ce que sa « situation alloit être diminuée et ruinée par la cassation du testament « de Louis XIII qui le faisoit chef du conseil); il le publie partout, et « demande la permission de se retirer. » Je lui dis : Madame, si vous lui « offrez ce qu'il perd, Votre Majesté conviendra qu'il doit être satisfait; « et, s'il vous refuse, c'est une marque qu'il ne veut point vous avoir « d'obligation. En ce cas-là, vous ne perdrez rien quand il se retirera; « mais Votre Majesté me permettra de lui dire que je le crois trop « habile homme pour ne pas accepter ses offres avec de très-humbles « remerciements. Je me retirai, et le cardinal se rendit chez la reine « pour la presser de lui accorder la permission qu'il lui avait demandée « de s'en aller à Rome, où il feroit, disoit-il, paroître son zèle pour le « service du roi et sa reconnoissance pour les bienfaits et les honneurs « dont il étoit comblé. Mais Sa Majesté, lui ayant fait l'ouverture que « je lui avois proposée, il ne délibéra point sur ce qu'il avait à répondre; « il la remercia en lui protestant que cette nouvelle grâce l'attachoit en-« core plus fortement que toutes les autres qu'il avoit reçues au service « du roi, au sien et à celui de toute la France. »

Mais Brienne nous donne ailleurs bien d'autres détails, et lève les derniers voiles qui pourroient couvrir encore cette affaire mystérieuse, où la reine Anne, guidée par son bon sens naturel et soutenue par son goût naissant pour Mazarin, fit preuve pour la première fois de cette finesse, de cette discrétion et de cette constance, qu'elle montra plus tard en tant d'occasions. Le fils de Brienne, dans des mémoires publiés par M. Barrière en 1828, et qui nous paraissent parfaitement authentiques, malgré les changements de style qu'a pu y introduire le spirituel éditeur, nous raconte ainsi ce qu'il avait appris de son père. *Mémoires inédits de Loménie de Brienne*, t. I, p. 296 : « Je sais de point en point de mon « père comment la chose se passa..... La reine, me dit mon père, voyait « par elle-même, sans qu'il fût besoin de l'avertir, que l'évêque de Beau-« vais n'était pas capable de tenir près d'elle la première place dans le « conseil d'en haut; cependant elle ne pouvait se passer d'un premier « ministre..... Avant de se décider sur un choix si difficile, elle me fit « l'honneur de m'appeler avec le président de Bailleul, et nous obligea « l'un et l'autre à lui dire notre avis sans déguisement. M. de Bailleul « parla le premier, et donna, sans marchander, l'exclusion au cardinal « Mazarini, comme à une créature du cardinal de Richelieu. Mais moi, « qui m'étais aperçu déjà plus d'une fois de la pensée secrète qu'avait la « reine pour Son Éminence, je crus devoir parler avec plus de réserve. « Je dis donc que, dans la nécessité où Sa Majesté se trouvait de prendre

« un premier ministre, il me semblait que le cardinal Mazarini, dont « l'humeur était fort douce, serait peut-être le meilleur qu'elle pût choisir « dans la conjoncture présente, non à la vérité pour le garder toujours, « mais seulement pour l'éprouver durant quelque temps, et voir s'il « lui conviendrait ou non; après quoi elle le nommerait premier mi- « nistre ou le renverrait en Italie avec une honnête récompense. Je « tempérais ainsi mon discours afin de l'obliger à nous découvrir le fond « de sa pensée; mais elle ne dit pas un mot et continua de nous écouter « en silence et dans le plus grand calme; je compris aisément, dès lors, « que mon avis ne lui déplaisait pas. Cependant, le président de Bailleul « ne démordait point de son sentiment, et, croyant connaître la reine « mieux que moi, persistait opiniâtrément à exclure le cardinal Mazarini « du ministère, disant que, si Sa Majesté voulait avoir un cardinal pour « chef de ses conseils, il valait mieux qu'elle en prît un français qu'un « italien, et en même temps il désigna le cardinal de La Rochefoucauld, « sans toutefois le nommer. Je dis alors, pour tirer la reine de l'embarras « où la jetait ce discours, que ce n'était pas à la dignité de cardinal « qu'il fallait s'arrêter, mais à la capacité du ministre qu'on choisissait, « et qu'à moins d'en prendre un qui sût parfaitement les intérêts de la « France et les affaires étrangères, on serait toujours dans la même si- « tuation; mais que, si la reine ne jugeait pas à propos de se servir du « cardinal Mazarini, elle ne pouvait pas oublier un de ses meilleurs ser- « viteurs, que le cardinal de Richelieu avait persécuté à cause d'elle, et « que, pour celui-là, on ne pouvait douter, sans lui faire injustice, ni « de sa suffisance ni de sa fidélité. Je me contentai de dire ces choses, « en général, sans nommer M. de Châteauneuf. La reine, m'entendant « à demi-mot, m'interrompit et me dit avec un peu d'émotion : « J'ai deux « raisons pour ne pas remettre sitôt M. de Châteauneuf dans les affaires : « la première, parce que ce serait trop ouvertement choquer la décla- « ration avant que je sois assurée si le parlement la cassera, comme je « l'espère; et la seconde, parce que, si je me résolvais à donner la pre- « mière place dans mon conseil secret à M. de Châteauneuf, il faudrait « qu'en même temps je me résolusse de pousser à bout toutes les créa- « tures du cardinal de Richelieu avec lesquelles il est irréconciliable, et, « de plus, que je ne me misse point en peine de désobliger M. le Prince « et toute sa maison, qui ne lui pardonnerait jamais la faute involon- « taire qu'il commit en présidant au procès de feu M. de Montmorency; « sans cela je ne balancerais pas à m'en servir, et je le préférerais à tout « autre; mais, avant qu'il soit revenu de son exil et réconcilié avec ses « puissants ennemis, comment pourrais-je l'employer sans me les attirer

« sur les bras, en un temps où le duc d'Enghien est victorieux de toutes « les forces d'Espagne, et quand les conseils de monsieur son père me « sont si nécessaires pour avoir un prince que je puisse, dans les occa- « sions, opposer au duc d'Orléans? Je vous prie de bien penser à ce « que je vous dis. M. de Châteauneuf est sans doute très-capable de « tenir la première place auprès de moi ; mais le temps de l'y mettre « n'est pas encore venu.. » C'était assez se déclarer..... Puis, nous « recommandant à l'un et à l'autre de garder étroitement le secret sur « ce qui s'était passé dans cette conférence, elle se leva de sa chaise, « et rentra dans sa petite chambre, où était M. de Beringhen. Elle lui « rapporta mot pour mot tout ce qui venait de se passer. Allez sur « l'heure, lui dit-elle, en rendre compte au cardinal. Découvrez « avant tout quels sont ses sentiments pour moi, et qu'il ne sache rien « que vous ne sachiez, vous, d'abord, quelle reconnaissance il témoi- « gnera de mes bontés. M. de Beringhen partit à l'instant. Son Émi- « nence était à jouer, avec M. de Chavigny et quelques autres, chez le « commandeur de Souvré, qui leur avait donné à dîner. Le cardinal, « dès qu'il vit Beringhen, laissa ses cartes à tenir à Bautru, son con- « frère [1]; il passa dans la chambre voisine, où Beringhen et lui restèrent « plus de deux heures à s'entretenir; en sorte que M. de Chavigny en « prit quelque ombrage. M. de Beringhen ne se découvrant au cardinal « qu'avec de certaines précautions qui l'embarrassaient, Son Éminence « ne témoigna d'abord ni joie ni surprise de tout ce qu'il lui put dire; « cette indifférence affectée obligea enfin Beringhen à lui avouer qu'il « venait de la part de la reine. A ce mot, le fin italien changea de con- « duite et de langage, et, passant tout à coup d'une extrême retenue à « un grand épanouissement de cœur : Monsieur, dit-il à Beringhen, je « remets sans condition ma fortune entre les mains de la reine ; tous les « avantages que le roi m'avait donnés par sa déclaration, je les aban- « donne dès ce moment. J'ai peine à le faire sans avertir M. de Chavi- « gny, nos intérêts étant communs; mais j'ose espérer que Sa Majesté « daignera me garder le secret, comme je le garderai de mon côté reli- « gieusement. M. de Beringhen, qui ne se fiait à ses paroles que de « bonne sorte, et qui, d'ailleurs, a coutume de prendre ses sûretés en « toute affaire, le pria de lui donner par écrit l'assurance que renfer- « maient ses paroles. Le cardinal, prenant aussitôt son porte-crayon, « écrivit dans les tablettes de M. de Beringhen ces mots remarquables : « Je n'aurai jamais de volonté que celle de la reine. Je me désiste main-

[1] Guillaume de Bautru, comte de Séran.

« tenant de tout mon cœur des avantages que me promet la déclara-
« tion, que j'abandonne sans réserve, avec tous mes autres intérêts, à
« la bonté sans exemple de Sa Majesté. Écrit et signé de ma main. » Et
« plus bas : « De Sa Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle
« sujet, et la très très-reconnaissante créature, Jules, cardinal Mazarini. »
« M. de Beringhen eût bien souhaité que ce billet de Son Éminence eût
« été écrit avec de l'encre, sur du papier, et non pas au crayon dans son
« agenda; mais le cardinal lui dit qu'il n'en usait ainsi qu'afin de mieux
« cacher la chose à M. de Chavigny, et que, si la reine le voulait, il
« écrirait toutes fois et quantes cet acte respectueux de sa fidélité sur
« papier ou sur parchemin s'il le fallait, et le signerait même de son sang.
« Cette assurance contenta M. de Beringhen. Il pria, toutefois, Son Émi-
« nence de vouloir bien l'ajouter au bas du billet, ce que Mazarin fit
« sans difficulté. La reine m'avait retenu auprès d'elle, continua mon
« père, pendant que son premier valet de chambre négociait cette
« affaire. Quand il entra dans sa chambre, je voulus me retirer par res-
« pect; mais Sa Majesté me retint par le bras, et, après avoir lu, avec
« une joie qui ne se peut exprimer, ce que le cardinal avait écrit dans
« les tablettes, elle me les donna à garder..... Je gardai donc ces ta-
« blettes dans une cassette jusqu'au jour où Sa Majesté, qui venait d'être
« déclarée, sans condition aucune, régente du royaume pendant la mi-
« norité du roi, me les redemanda. Je les avais portées sur moi, me
« doutant qu'elle pourrait en avoir affaire, et je les lui remis à l'instant.
« Je crois que vous êtes devin, me dit-elle en souriant, ou bien serait-ce
« que vous auriez toujours porté cet agenda dans votre poche depuis
« que je vous l'ai remis? Ce n'est, Madame, ni l'un ni l'autre, lui
« répondis-je en lui baisant la main dont elle recevait ce dépôt, ces
« tablettes ont toujours été dans ma cassette depuis que je les ai en
« garde; mais je me suis douté que Votre Majesté pourrait en avoir au-
« jourd'hui besoin, et, dans ce doute, sans être devin, je les ai prises
« sur moi pour vous les rendre si vous me les demandiez. Vous ne
« vous étiez pas trompé, me dit-elle; je vais les renvoyer à M. le car-
« dinal par Beringhen, en même temps que M. le Prince lui va porter
« de ma part le brevet par lequel je lui rends la place que la déclaration
« lui donnait, et le fais, de plus, chef de mon conseil. »

Cet accord de témoignages différents établit invinciblement, à ce qu'il nous semble, qu'à la mort de Louis XIII, Mazarin possédait déjà la confiance de la reine; et c'est par là seulement qu'on peut expliquer un grand nombre de notes du premier carnet, certainement des premiers jours de la régence, où se reconnaît le ton d'un ministre qui a déjà du

crédit sur l'esprit de sa souveraine, et qui tous les jours s'applique à en acquérir davantage, en lui persuadant qu'il ne veut du pouvoir que pour la mieux servir. Il la supplie de lui tout dire; il le désire non par vanité, mais pour la satisfaction de son cœur. Toutes ses paroles sont à la fois d'un homme d'État et d'un courtisan consommé. Anne, au début de son règne, cherchait à plaire à tout le monde et prodiguait les grâces[1]; Mazarin l'engage à y mettre une sage mesure et à être économe au moins jusqu'à la paix. Il lui conseille de ménager les protestants, et surtout de se bien garder, par une reconnaissance excessive du service que vient de lui rendre le parlement, de lui donner trop d'autorité, parce qu'il finirait par l'exercer contre elle; il lui fait voir combien il est nécessaire qu'elle se déclare hautement contre les Espagnols et contre toute restitution; enfin, il la prie de le soutenir et de se prononcer de plus en plus pour lui.

I[er] carnet, p. 86. « Dica tutto, et io lo desidero non per vanità perche non parlero si non di quello vorrà, mà per sodisfarmi della confidenza. » — « Non corra « nelle gratie perche saranno più li disgustati che li contenti, e massime quando « nelle pretensioni vi è ugualità di causa e servitio. » — « Non prometta niente di più « alla delegazione degli Ugonotti, mà parli sempre di loro in termini di stima et « affetto. » — « Affettar di parlar della guerra contro li Spagnuoli. »

P. 87. « Avverta di non dar authorità in questi principii al parlamento, perche « l'esserciterà contro di lei. » — « Veder prontamente gli imbasciatori, ministri et « agenti. Potrà loro dire d'informarmi perche riferisca a S. M. »

P. 88. « Le cose grandi che si proponessero senza che io l'havessi informata, avverta di non risolvere et ordini che vi si pensi. » — « Publicamente parli a mio « avvantagio, dicendo che vuol sostenermi. » — « Non s'impegni in cosa alcuna nelle « cose di guerra, et mostri di non voler consentir alla restitutione per l'interesse del « re et per la giustizia. »

P. 89. « Vadi stretta nel disporre delle finanze fino al pace per far vedere che è « buona economa, e perche la necessità lo richiede, dicendosi che ella donera « tutto. » — « Conservar il titolo di madre del re, perche non si parli mai di quello « di sorella del re di Spagna. » — « Dicono universalmente li ministri dei principi che « la regina sarà per suo figlio contro Spagna, mà per suo fratello contro gli altri. La « riposta che deve dare. »

Sous la date du 20 mai, c'est-à-dire deux jours après la séance du parlement qui avait donné le souverain pouvoir à la régente, Mazarin la croit assez dans ses intérêts pour lui demander de vouloir bien, parmi ceux qu'elle compte appeler au ministère, penser à quelqu'un de ses

[1] Madame de Motteville, t. I[er], p. 155 : « Comme elle n'étoit pas accoutumée à « régner, elle ne savoit refuser les importuns, ni donner à ceux qui étoient sages et « modérés. Ce discernement est difficile et méritait le discernement d'une reine moins « paresseuse que la nôtre. »

amis qui puisse lui donner de la force. Sans réclamer des lettres patentes de chef du conseil, il demande la permission d'en prendre le titre, et, comprenant bien qu'il ne peut être sûr de la reine qu'autant qu'il sera puissant dans son intérieur, il la prie de lui donner auprès d'elle une charge domestique.

P. 92 : « 20 mai. — S. M. abbi cura nell' elettione dei ministri darmi qualche « amico, e farmelo S. M. medesima che possa esser cautione mia. »
P. 96. — « Non voglio lettere patenti per esser capo del consiglio, e pero mi per- « metta che lo dichi dimani. » — « Vorrei havere un carattere di suo servitore domes- « tico, e è necessario che S. M. lo faccia. »

Le 21 mai, après la nouvelle de la victoire de Rocroy, en même temps qu'il prend soin de faire écrire des lettres de compliments au duc d'Enghien, au maréchal de l'Hospital, à Laferté-Senneterre, à Gassion et à tous les officiers qui se sont distingués, il renouvelle sa demande à la reine d'une charge domestique, pour avoir, dit-il, un logement auprès d'elle, et pour être le dispensateur de toutes ses largesses secrètes.

P. 97. « 21 maggio. — Spedire al Duca; far consapevole al mareschal del Ospital, « alla Ferté, Gassion, e a tutti li officiali che hanno ben fatto. »
P. 98. « S. M. pensi a darmi carica di suo domestico per haver stanze in casa, e « che per mie mani passino gli denari che S. M. disporrà in segreto. »

Le 22 mai, il se plaint que la reine, c'est-à-dire lui-même, n'ait pas assez d'autorité dans le conseil, et qu'on se permette de le prendre plus haut qu'il ne faut; il lui rappelle combien il importe qu'elle fasse connaître que, si elle sait accorder, elle sait aussi refuser. Le 23 mai, il lui demande de lui renvoyer tous ceux qui prétendent à des bénéfices ecclésiastiques, bien entendu sans se prévaloir de la disposition du testament de Louis XIII, qui lui réservait formellement cette partie si importante de l'administration du royaume. Il l'engage à ne pas écouter madame de Bouillon, qui redemandait la principauté de Sedan, lui montrant aisément que ce serait encourager la révolte des grands; à ne pas trop s'ouvrir de son désir de la paix et à dire bien haut qu'elle n'abandonnera aucune des conquêtes de la France; il lui fait sentir qu'il faut resserrer entre un très-petit nombre de personnes toutes les affaires importantes diplomatiques et militaires, et que l'unité de direction est absolument indispensable. Enfin il lui demande trois mois de confiance, et ensuite il s'en remettra à tout ce qu'elle voudra.

P. 100. — « 22 maggio. Dica che vuol intender gli avvisi, ma che vuol fare ap-

« presso quello più li piace e che trovava strano che alcuno mostri dispiacere che il « suo aviso non sia eseguito. »

P. 101. — « Se S. M. si mette in testa di contentar tutti, non potrà eseguirlo e « passera una vita infelicissima. »

P. 102. — « Deve far conoscere che se concede grazie, sà encora recusarle. »

P. 107. — « 23 maggio. S. M. havrà un avviso de 500 milla lire, e io desidero « esser suo tresoriere segreto. » — « Si avezzi a non concedere grazie senza prender « tempo a pensarvi, ancorche sieno ordinarie. » — « Per li beneficii dica a tutti : fate « che il C. M. me ne parli. »

P. 108. — « Prevenga arditamente Madama nell' affare di Sedan, a che se S. M. « acconsentisce, sarebbe intieramente rovinata di reputazione, e cometterebbe una « pazzia che potrebbe servire a principi disgustati e Monsieur medesimo per metter « sotto sopra il regno. » — « Il medesimo faccia per le cose di Lorena, e parli con « vigore. »

P. 109. — « Non si dichiari nelle cose della pace, e dica particolarmente che « non abandonnerà mai la Catalogna, e che vuol sostener quanto potrà il re di Por- « tugallo, e parli alto sopra di cio. » — « Dica al Principe che affari stranieri d'impor- « tanza e risolutioni di guerra potrebbero conferirsi trà lui e me, e dar parte poi a « S. M. e a Monsieur senza parlare in pubblico consiglio, e remittere a me e al segre- « tario di stato per avvisare S. A. e gli altri. Se non si fa cosi e la direttione non de- « pende dà un solo, non si farà cosa buona. »

P. 108. — « S. M. creda per tre mensi, e poi faccia quello che vuole. »

Le 26 mai, il la félicite du bon effet qu'a produit sur l'opinion sa fermeté dans l'affaire de Sedan et dans celle des ducs. On voulait forcer la main à la reine pour qu'elle accordât immédiatement des brevets de duc à de prétendues victimes de Richelieu qui revenaient à la cour affamées d'avancement et de faveurs.

Le 31 mai, il lui signale le danger du mariage que l'on projetait pour les deux fils du duc de Vendôme, le duc de Mercœur et le duc de Beaufort, avec mademoiselle de Chevreuse, celle que Retz a trop fait connaître, et mademoiselle d'Épernon, qui, déjouant ces desseins et de bien plus grands, se jeta à vingt-quatre ans dans le couvent des Carmélites. Il trouve que c'est bien assez du mariage de mademoiselle de Vendôme avec le duc de Nemours, ce brillant et léger personnage, qui, depuis, a joué un rôle si malheureux dans la Fronde et dans la vie de madame de Longueville. Il parle avec force de la nécessité d'un gouvernement ferme en France. « Il faut, dit-il, être hardi en ce royaume, « et je le serai à mesure que la reine m'y aidera, en me soutenant. Les « Français doivent être obligés de compter avec leur gouvernement, « sans quoi ils le méprisent. » Ce curieux passage nous conduit à d'autres du même caractère et à peu près du même temps, où l'ambitieux Italien, parlant dans l'intimité à une Espagnole, pour animer en elle la passion du pouvoir absolu, lui fait une effrayante, mais trop fidèle peinture

de l'état de la France et des défauts des Français. Les princes, les gouverneurs de province, les parlements, les protestants, tirent à eux l'autorité et ne cherchent que leur intérêt particulier : ainsi la reine doit se défier de tout Français, et un grand ministre qui veut mettre l'autorité au-dessus des partis se doit résigner à leur haine. Il revient souvent sur la crainte qu'elle doit avoir des grands et du parlement; il lui montre le parlement d'Angleterre s'élevant successivement au-dessus du trône; il l'exhorte à maintenir l'autorité royale au rang qui lui appartient, à la fois indépendante de tous et impartiale pour tous. Il a grand soin de se donner comme une victime de son dévouement à l'État, travaillant sans avoir une heure de repos, et sacrifiant au bien public tous les agréments de la vie qu'il pourrait trouver à Rome auprès de ses amis et de ses parents. « Pour porter les affaires de la France au plus « haut point de prospérité qu'elles aient jamais atteint, une seule chose, « dit-il, est nécessaire, c'est que les Français soient pour la France. » Langage profondément habile dans la bouche de Mazarin, parfaitement accommodé à sa situation, et d'où on peut tirer encore aujourd'hui cette maxime certaine, dont il ne faut pas abuser, mais qu'il faut avoir sans cesse devant les yeux, c'est qu'en France tout gouvernement faible marche à sa perte, et qu'une royauté forte est la condition nécessaire de toute liberté pour les particuliers et de toute grandeur pour l'État.

P. 110. « 26 maggio. Digia si parli all' avantaggio della regina per il ritarda- « mento delli duchi e per l'affare di Sedan. »

P. 112. « 31 maggio. Matrimonii di Cheverosa e la Valletta con li due figli di « Vandomo, quel de Nemours essendo fatto. S. M. dovrà avvertire all' unione di « tanti grandi insieme, e si assicuri che non havranno mai altro oggetto che il pro- « prio interesse. »

P. 113. — « Jo non havro altro partito che quello di S. M. Mà se non sono soste- « nuto altamente, non faro di profitto. » — « E necessario esser ardito in questo regno « per ben servir, e io lo faro a misura che S. M. me ne darà il modo, e non piu. » — « Che S. M. pensi a darmi il modo di far credere che posso far del bene e del male, e « li Francesi, havendo occasione di sperare e temere, mi daranno campo di ben servire. »

II° carnet, p. 1. — « Parli alto e dica che quelli si confidano nella sua bontà « fuori di proposito, se possono pentire. » — P. 10. « Se S. M. non vi prende re- « medio, il parlamento e li grandi havranno troppa authorità; tutti gli uomini di « spirito concludono cosi, e quando S. M. vorrà, non potrà. Procuri che insensibil- « mente li Francesi non li perdino il rispetto, perche caminano con questi pensieri. » — P. 15. « Consideri quello che fu il parlamento d'Enghiltera. Il parlamento crede « esser assolutamente soprà la reggenza. » — P. 35. « La regina si facci conservar il « rispetto di principio, li Francesi facendo di natura questi passi, quando se li per- « mette di metter un piede. » — P. 40. « S. M. essendo padrona deve avvertire di « valersi di questa qualità, e non intrare nelle passioni del terzo e del quarto. »

P. 43, 44, 45. — « Li Francesi di qualunque ordine sono interessati nella dimi-

« nuzione della authorità del re. Desideranno e travagliano perche sia debole a « fine di esser loro piu considerabili, e sono contrarii alla sua potenza assoluta, vo« lendo solamente che sia riguardevole per mezzo loro; e percio il parlamento, li « principi, li governatori di provinzie, e il partito degli Ugonotti et altri procurano « disfare sotto altri pretesi speciosi quello si fece in tempo del re defunto per lo stabi« limento dell' assoluta authorità sua independente da tutti, e vogliono ridurre le « cose come nel tempo che la Francia, ben che in apparenza governata da un re, in « effetto era republica. E di nessuna cosa potrà il re, essendo maggiore, dolersi « più che, essendo successo a un re authorizato et assoluto, per il mal governo ritro« vasi ad esser dependente da suoi sudditi, come è seguito per il passato. Importa « adunque a S. M. haver più riguardo a questo punto che ad alcuna altra cosa, e nel « quale non si puo fidar di alcun Francese, perche ha interesse nel contrario, e un « grand ministro che habbia la vera fedelta e passione per il re non puo essere che « aborrito da Francesi, che vi sono direttamente opposti. »

« S. M. deve avvertire a non dichiararsi contro alcuno e far le parti di padrona « e di giudice e non di appassionata più per l'uno che per l'altro. »

P. 46. — « In specie quando seli dice che deve esser contra il conte di Arcurt o « altri, perchè sieno amici del principe di Condé, deve offendersene e respondere che « stima tutti suoi servitori, e che la qualità d'amico d'uno o d'altro non è capace di « farli prender alcuna risolutione contro la giustitia, e contro quello crede opportuno « allo stato e bene di suo figlio. »

P. 54. — « È un strano caso che, mentre travaglio col solo oggetto di ben servire « lo stato e S. M., senza esser stimolato da alcuno interesse particolare, senza haver « una hora di riposo, sacrificando quello havrai in Roma con reputatione godendo « delle mie comodità, della grandezza che vi possedono li cardinali, della conversa« tione dei miei parenti, non si pensi da Francesi ad altro che a rovinar mi. » — « È « una gran cosa che per metter li affari di Francia nel più alto posto che sieno mai « stati, non sia necessario che li Francesi sieno per la Francia. »

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Inscriptiones regni Neapolitani latinæ. Edidit Theodorus Mommsen. Lipsiæ, M DCCC LII. Samptus fecit Georgius Wigand. Neapoli prostat apud Albertum Detken. xxiv, 486 et 40 pages in-fol.

PREMIER ARTICLE.

C'est peut-être une entreprise téméraire que d'essayer de faire connaître, même très-superficiellement, en quelques articles d'un journal, un ouvrage renfermant plus de huit mille inscriptions latines, soumises à l'épreuve d'une critique savante et judicieuse. Mais les monuments

épigraphiques, parvenus jusqu'à nous malgré les hommes et le temps, ont, depuis une trentaine d'années, fixé l'attention du public. Pendant que le présent change de forme, la science du passé s'est renouvelée à proportion. Des milliers d'inscriptions, recueillies dans l'Afrique française par des explorateurs zélés et instruits, ont répandu un nouveau jour sur la géographie, l'histoire et l'administration de cette contrée durant la longue domination romaine[1]; des découvertes analogues ont eu lieu ailleurs, et les hommes sérieux prennent aujourd'hui quelque intérêt à des études que des personnes légères affectaient jadis de dédaigner sans savoir en quoi elles consistent. On comprendra dorénavant qu'expliquer des monuments épigraphiques, les comparer entre eux, en remplir les lacunes d'une manière qui satisfait les maîtres de la science, est une marque certaine, une preuve non équivoque de jugement, d'érudition linguistique, de connaissance de l'antiquité; que ces monuments, témoins irrécusables d'une civilisation fort avancée, mais très-différente de la nôtre, offrent des lumières utiles à ceux qui savent les étudier et en faire usage; qu'ils sont d'un grand secours pour mieux entendre les écrivains classiques et les chefs-d'œuvre qu'ils nous ont laissés. Il nous a donc paru indispensable de faire connaître à nos lecteurs, même imparfaitement, le volume que nous annonçons aujourd'hui, et qui livre à notre examen une matière si abondante et si variée, que nous ne saurions même essayer d'en réduire l'analyse aux bornes d'un article unique.

Trente siècles se sont à peine écoulés depuis les premières migrations des Grecs dans la partie méridionale de l'Italie; et, depuis cette époque, peu de points de notre globe ont éprouvé, dans l'antiquité comme pendant le moyen âge, des révolutions plus fréquentes et plus complètes que les provinces qui composent aujourd'hui le royaume de Naples. Quand les petites républiques helléniques eurent cessé de désoler

[1] Dans deux missions dont il a été chargé par Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique, et dont il s'est acquitté avec le plus grand succès, un jeune et habile épigraphiste, M. Léon Renier, a pu réunir près de quatre mille inscriptions romaines dont trois mille cinq cents au moins étaient entièrement inconnues. Toutes les mesures sont prises pour hâter la publication de ces monuments; ils seront réunis et expliqués dans un ouvrage qu'un savant distingué, ayant lui-même exploré avec courage et décrit avec talent des contrées musulmanes, regarde comme « le plus important recueil d'inscriptions romaines inédites qui ait jamais été formé, » et comme « la plus intéressante collection de documents à laquelle ait donné lieu « la conquête de l'Algérie. » (Rapport de M. de Saulcy dans le *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, année 1854, n° 1, p. 51.) Nous sommes entièrement de l'avis du savant rapporteur.

ce beau pays par leurs divisions, les Romains, en le subjuguant, l'associèrent à leurs guerres; il devint successivement la proie des Carthaginois, des Romains qui l'asservirent de nouveau, puis des Goths, puis des empereurs de Byzance, puis des Arabes. Patrie de Zaleucus, d'Ibycus, d'Archytas, cette contrée où moururent Hérodote et Pythagore, était remplie de villes qui toutes avaient leur illustration particulière. Pour donner une idée générale de l'ouvrage dont il s'agit, nous pourrions donc presque nous contenter de transcrire ici la liste de ces cités dont M. Mommsen a recueilli les monuments, et qu'il ressuscite en quelque sorte, en rappelant leur ancienne gloire; mais nous tomberions dans l'inconvénient de ne présenter qu'une aride énumération, peu propre à satisfaire ceux de nos lecteurs qui n'ont pas à leur disposition le volume dont nous parlons. Il paraît plus convenable de dire d'abord en quelles circonstances a été conçu le beau travail exécuté par M. Mommsen; nous ferons connaître ensuite, dans un résumé rapide et sommaire, les différentes parties dont il se compose. Nous nous permettrons d'y joindre un petit nombre d'observations que nous avons jugées ou nécessaires ou utiles, mais qui peut-être ne le paraîtront pas à nos lecteurs autant qu'à nous.

L'ouvrage dont nous allons donner l'analyse est dédié à M. le comte Borghesi. Dans une lettre placée à la tête du volume et adressée à ce docte antiquaire, M. Mommsen expose (p. v-vi) qu'au début d'un voyage qu'il fit en Italie, il y a environ neuf ans, il visita, à Saint-Marin, l'illustre épigraphiste dont la bienveillance communicative ne mérite pas moins de louanges que le savoir, et dont les nombreux écrits peuvent être proposés pour modèles à ceux qui entreprennent des travaux du même genre. Il appartient de donner des directions et des préceptes à ceux qui ont commencé par donner les exemples. M. Borghesi conseilla donc à notre voyageur de choisir pour objet de ses recherches les inscriptions latines qu'il pourrait recueillir dans le royaume de Naples, et de les réunir en un seul corps. Il y a peu de contrées, disait ce maître habile, qui offrent un plus grand nombre de monuments importants et curieux; mais, par une étrange fatalité, ceux dont l'authenticité est incontestable sont peu connus au dehors, tandis que beaucoup d'autres, évidemment supposés, figurent dans tous les recueils. On pourrait même dire qu'aujourd'hui il suffit presque qu'une inscription vienne de l'Italie méridionale pour que des critiques soupçonneux et prévenus révoquent en doute son authenticité[1]. D'ailleurs, un hasard malheureux a voulu que plusieurs

[1] Page v de l'introduction : « Jam eo rem pervenisse ut vel id ipsum, titulum

recueils d'inscriptions napolitaines, projetés tantôt par les érudits de ce pays, tantôt par des étrangers, soient restés ou entièrement inédits ou ne soient connus que par de courts fragments. L'habile épigraphiste Egizio mourut en 1745, sans avoir le temps d'achever sa *Sylloge*, dans laquelle il comptait faire de nombreuses corrections sur les in-folio de Reinésius et de Gruter; un ouvrage semblable, entrepris par le docte et laborieux Mazzocchi, n'existe également qu'en manuscrit; enfin, plus malheureux que ces savants et longtemps avant eux, vers 1630, un voyageur zélé et instruit, Georges Gualterus ou Walther, périt dans un naufrage, et la mer engloutit à peu près tout ce qu'il avait recueilli[1]. Il était temps de réparer, autant que possible, ces pertes essuyées par la science.

L'appel de M. Borghesi fut entendu; il excita dans son jeune auditeur un enthousiasme raisonné, le seul qui soit utile. Arrivé à Naples, M. Mommsen y fut accueilli avec bienveillance par les savants nombreux dont s'honore cette ville, notamment par M. Avellino, enlevé depuis aux études archéologiques par une mort prématurée, et par M. Gervasio, dont le nom fait autorité dans tout ce qui touche à l'épigraphie. Se livrant avec ardeur à des études assidues au Musée royal de Naples, examinant les monuments qui se trouvent dans un grand nombre de collections particulières, notre voyageur parvint à rendre plus précises et plus générales les connaissances qu'il avait déjà acquises; puis, poursuivant ses recherches pendant les années 1845 et 1846, il parcourut la plus grande partie du royaume, explorant les chaînes des montagnes de la Basilicate et des Abruzzes, recueillant partout, dans les monastères, dans les bibliothèques publiques, chez tous les hommes lettrés, des copies manuscrites des inscriptions qu'il ne pouvait examiner lui-même, étudiant des constructions antiques souvent à moitié ensevelies sous des débris modernes, visitant enfin toutes les localités où il pouvait espérer de trouver des monuments épigraphiques dont il s'appliqua à faire, sur place, des transcriptions de la plus scrupuleuse fidélité. Étant de retour à Saint-Marin au mois de mai 1847, il montra sa collection, non encore classée, à M. Borghesi, qui le dirigea de nouveau par des avis auxquels sa bienveillance mêlait toujours des paroles d'encouragement; et ces relations d'amitié et d'estime mutuelles continuèrent lorsque M. Mommsen, appelé à l'université de Leipzig,

« esse Neapolitanum, plane ac in Hispanis, haberet in se aliquid suspiciosi. » — [1] On n'a de Gualterus qu'un seul ouvrage imprimé : *Tabulæ antiquæ Siciliæ et Bruttiorum; Messanæ*, 1625. Un autre, *Antichità di Benevento*, composé vers 1620 et conservé à la bibliothèque Barberine, est resté manuscrit.

parvint à mettre en ordre son riche butin littéraire, et à terminer un ouvrage marqué au coin de l'esprit d'analyse et de méthode. C'est un livre gravé en quelque sorte sur le marbre, renfermant des milliers d'inscriptions, les unes inédites, les autres reproduites aujourd'hui d'une manière plus correcte, avec un soin qui ne laisse rien à désirer. Toutes, il est vrai, ne semblent pas d'abord également curieuses. Il y en a dans le nombre qui ne consistent qu'en quelques lignes mutilées; beaucoup d'autres ne nous font connaître que les noms de personnes d'une condition obscure; mais on ne doit pas moins savoir gré à celui qui les a copiées, réunies et publiées. Les vérités isolées paraissent quelquefois être indifférentes; mais un fragment d'inscription, le moins important en apparence, peut acquérir de la valeur par une découverte nouvelle qui, elle-même, serait nulle sans le fragment jugé d'abord insignifiant. En épigraphie, comme dans beaucoup d'autres sciences, il ne faut rien négliger.

Les détails qu'on vient de lire sont en partie extraits de la lettre adressée à M. le comte Borghesi. Cette dernière est suivie d'une liste de plus de cinq cents ouvrages, recueils ou mémoires, tant imprimés que manuscrits, consultés et souvent rectifiés par M. Mommsen, qui les juge avec justice et avec justesse (p. XVII-XX). Quelques-unes des monographies et dissertations citées dans ce dénombrement n'ont peut-être qu'une mince importance, mais elles ont été souvent fort difficiles à retrouver. Plusieurs ne se sont rencontrées, après de longues recherches, que dans des cabinets particuliers, et le jugement qu'en porte M. Mommsen dispensera souvent les épigraphistes d'y avoir recours. Quant à d'autres ouvrages plus répandus, on doit savoir gré à notre auteur de s'être occupé du soin délicat et pénible d'examiner jusqu'à quel point ils méritent la confiance des érudits; car plus d'une fois il a été obligé de signaler la crédulité avec laquelle des antiquaires, d'ailleurs fort savants, ont admis comme authentiques et reproduit dans leurs ouvrages des inscriptions forgées par des faussaires tels qu'Antonini di San Biase, Roselli, Pratilli et Pirro Ligorio.

D'après le plan adopté par M. Mommsen, son recueil devait contenir tous les monuments épigraphiques latins qui existent ou qui ont jadis existé dans les provinces formant aujourd'hui le royaume de Naples, depuis Reggio, au sud, jusqu'à Teramo et Fondi, au nord. Les inscriptions de la Sicile ne font pas partie du recueil, ayant été déjà publiées et commentées par le prince de Torremuzza[1]; l'auteur a également

[1] Les inscriptions recueillies avant 1625, par Walther, sont reproduites dans cet

omis, comme étrangères à son plan, les inscriptions puniques, grecques, et celles qui appartiennent aux langues parlées en Italie avant la domination romaine; ces idiomes, tels que l'osque, le messapien, les dialectes des Sabins et des Marses, avaient été l'objet d'un ouvrage approfondi et spécial de M. Mommsen, dont nous avons rendu compte dans ce journal même[1]. Quant aux inscriptions grecques de l'Italie méridionale et centrale, personne n'ignore qu'elles se trouvent déjà réunies et expliquées, avec une supériorité reconnue, dans le troisième volume du grand recueil publié par MM. Boeckh et Franz[2]. Aussi M. Mommsen n'en reproduit-il aujourd'hui que celles qui sont bilingues, car souvent le texte grec peut servir de commentaire à la rédaction latine. Pour terme de son travail, l'auteur a fixé, avec raison, l'an 600 de notre ère. A cette époque, l'esprit humain descendait rapidement de la hauteur où il s'était élevé dans des siècles plus fortunés; la vie romaine s'éteignait partout dans l'Italie, devenue la proie des barbares ou négligée par les empereurs de Byzance, qui y conservaient quelques villes du littoral. Nous ne pouvons également qu'approuver M. Mommsen d'avoir suivi, partout où cela lui était possible, l'ordre géographique, au lieu d'établir, à l'exemple de Gruter et de la plupart des épigraphistes ses successeurs, des classifications, toujours un peu arbitraires, par lesquelles on distingue, selon leur contenu, et sans avoir égard à leur provenance, les inscriptions religieuses, sépulcrales, militaires, poétiques, celles qui ont un caractère public, et d'autres qui ne concernent que des particuliers (*inscriptiones publicæ*, *inscriptiones privatæ*). En effet, les monuments épigraphiques appartenant au même territoire, à la même cité, placés les uns à côté des autres, s'expliquent pour ainsi dire mutuellement; ce n'est qu'en les réunissant et les comparant entre eux qu'on peut parvenir à se former une juste idée de l'organisation municipale de la ville ancienne, de ses lois, de son importance; qu'on peut même quelquefois retrouver ou compléter la filiation des familles patriciennes qui, par leur ancienneté ou par leur opulence, exerçaient dans les colonies et les municipes un patronage durable, et jouissaient d'une autorité incontestée.

On sait que Constantin le Grand donna à l'empire une organisation nouvelle qui changeait entièrement, non-seulement l'ancienne division

ouvrage, qui a pour titre : *Siciliæ et objacentium insularum veterum inscriptionum nova collectio, prolegomenis et notis illustrata, et iterum cum emendationibus et auctariis evulgata.* Panormi, typis regiis, 1784, in-fol. — [1] Année 1850, octobre, p. 588-599, et décembre, p. 718-734. — [2] *Corpus inscriptionum græcarum*, vol. III, p. 688-1019.

en provinces, mais même l'ancien mode d'administration. L'Italie méridionale fut alors partagée en huit circonscriptions territoriales, dont cinq, le Bruttium, la Lucanie, la Calabre, l'Apulie, le Samnium[1], se trouvent aujourd'hui tout entières comprises dans les limites du royaume de Naples; trois autres, la Campanie, la Valérie et le Picénum *suburbicaire* appartiennent maintenant en partie au même royaume, en partie aux États pontificaux. Toutefois M. Mommsen, dans l'ordre qu'il suit, a pris pour base de son travail la division établie par Constantin, et les huit premières sections de son recueil répondent aux huit provinces dont nous venons de parler. C'est en commençant par le sud que le savant épigraphiste a placé les colonies romaines, les municipes, quelquefois même les communes rurales qu'il fait revivre en quelque sorte, en traçant leur histoire d'après des monuments qui, semblables à la nature, ont vu les siècles s'écouler et les empires disparaître. Une neuvième section renferme les inscriptions qui se rapportent aux voies publiques et militaires; dans la dixième, M. Mommsen a réuni les vœux, les indications, les courtes sentences et même les noms própres gravés, imprimés ou écrits sur des plaques, des anneaux, des vases et toute sorte d'ustensiles dont souvent il était impossible de connaître la provenance. Enfin il y a une dernière classe de monuments épigraphiques; ce sont ceux qui appartiennent à l'Italie méridionale, sans qu'on puisse néanmoins déterminer la localité à laquelle ils se rattachent. Ils forment une onzième partie, où l'on trouve également, quelle que soit leur origine, toutes les inscriptions latines conservées dans les musées de Naples. Nous ne pouvons, à notre grand regret, étendre notre analyse d'une manière égale à chaque partie de cet important travail; il doit nous suffire de relever quelques traits propres à le caractériser, en suivant l'ordre adopté par le savant auteur.

La première section (p. 1-6), nous l'avons déjà dit, renferme les inscriptions latines du Bruttium. On sait que cette contrée fut embellie jadis par les Grecs de tous les prestiges de leur riante imagination; on connaît les noms de Rhégium, d'Hippone, de Locri, et surtout ceux des deux colonies helléniques les plus célèbres dans cette partie de l'Italie : Crotone, fameuse par la force et l'adresse de ses habitants aux jeux olympiques; Sybaris, nommée ensuite Thurii et plus tard Copia, ville de luxe, de mollesse, de fêtes et de spectacles, opposant, dit-on, cent

[1] On peut voir, sur l'administration de ces provinces au IVe siècle de notre ère, les notes instructives qui accompagnent l'édition donnée par M. Böcking de la *Notitia dignitatum omnium tam civilium quam militarium in partibus Orientis et Occidentis*, Bonn, 1853, en 2 volumes in-8°.

mille guerriers aux Crotoniates qui, néanmoins, parvinrent à la détruire. L'histoire de ces deux villes abonde en faits archéologiques et historiques; on pourrait donc croire que, pareilles aux cités jadis florissantes de l'Attique et du Péloponnèse, elles nous ont laissé un grand nombre de monuments écrits. Il n'en est rien pourtant; car on ne connait pas une seule inscription grecque de Crotone ni de Sybaris, et l'unique inscription latine provenant de cette dernière ville date du septième siècle de notre ère; elle se rapporte à la construction d'une église. Nous n'entreprendrons pas de rechercher ici toutes les causes de cette absence totale de monuments épigraphiques, fait étrange, dont l'explication, quand elle serait facile, nous éloignerait trop de l'objet de notre analyse. Disons seulement, avec M. Mommsen, que la splendeur de Sybaris et de Crotone s'était déjà évanouie, au temps où l'usage de fixer sur le marbre ou sur le bronze le souvenir des faits devint général parmi les Grecs[1]. Et d'ailleurs presque toutes ces colonies helléniques, qui jadis ouvrirent aux peuples de l'Italie les carrières de la pensée, du génie et des arts, les précédèrent aussi dans les routes de la dégénération sociale et de la décadence politique. La dépopulation de la Calabre et de la Basilicate commença dès les derniers temps de la république romaine.

La Lucanie se trouve au nord du Bruttium; elle s'étend presque jusqu'au pied du Vésuve. Les treize villes existant jadis dans cette province ont fourni à M. Mommsen environ trois cent cinquante monuments épigraphiques, qui forment sa seconde section (p. 7-24). Nous y avons remarqué une inscription d'Aceruntia (Acerenza, p. 24, n° 430), datant du règne éphémère de Julien l'Apostat, qui y est appelé *reparator orbis Romani;* une autre de Pæstum (p. 8, n° 89), par laquelle on voit que, l'an 344 de notre ère, sous le règne de Constant, fils de Constantin le Grand, les citoyens de cette ville, sans doute déjà chrétienne (*cibes* [sic] *frequentes coloniæ Pæstanorum*), déférèrent le patronat à un certain Helpidius, *homo felix;* ils lui adressent le souhait : *Deus te servet!* Enfin il y en a une troisième, de Tegianum (Diano, p. 18, n° 271), dont nous transcrirons quelques lignes pour montrer avec quelle hardiesse heureuse M. Mommsen, quand il n'a pas vu lui-même les monuments, sait rectifier, par le secours de l'histoire, même les transcriptions les plus défectueuses, et remplir les lacunes avec une érudition, avec une sagacité et une justesse peu communes. Dans un ouvrage

[1] Les termes dont se sert le savant auteur, p. 1, ont peut-être même un sens trop absolu : *Quo tempore in his oris Græca oppida floruerant, nulli tituli scribebantur.*

manuscrit composé par le chanoine Macchiaroli, et intitulé *Notizie di San Cono*, notre savant épigraphiste trouva les lignes suivantes; c'est la copie d'une inscription très-fruste gravée sur un rocher :

IMPKAVREL.........	APRVLIAE....N..
EI QVINTINO.........	IDAEVSACI.......
PROSALVTE	

Il semblerait d'abord impossible de tirer aucun parti de ces mots mutilés. Cependant M. Mommsen s'est rappelé que l'empereur Commode (Lucius Aurelius Commodus) avait épousé Bruttia Crispina; que cette patricienne était fille de Bruttius Præsens, sénateur, originaire de la Lucanie, où il aimait à séjourner, puisque Pline le jeune, dans une lettre qui existe encore, lui reproche de rester trop longtemps dans cette province[1]; enfin, que, dans l'année 177 de notre ère, Commode, qui partageait déjà la dignité impériale avec son père Marc-Aurèle, avait été nommé consul, ayant Plautius Quintillus pour collègue. D'après ces faits, constatés par des preuves certaines, M. Mommsen n'hésite pas à lire :

IMPeratore Lucio AVRELio Commodo	BRVTIAE CrispiNæ
ET QVINTILLO consulibus	IDAEVS ACTor ejus
PRO SALVTE	

Dans chaque science, il est difficile de déterminer le degré de certitude auquel elle peut atteindre. Mais, quand on songe que souvent il faut se contenter de probabilités plus ou moins fortes, on conviendra que la restitution de notre savant épigraphiste satisfait aux exigences de la critique la plus scrupuleuse.

La troisième section de l'ouvrage (p. 25-32) est consacrée à l'ancienne Calabre, c'est-à-dire à cette presqu'île qui, se prolongeant entre le golfe de Tarente et la mer Adriatique, porte aujourd'hui le nom de la Terre d'Otrante, et que certains géographes, employant un terme plus significatif qu'élégant, appellent le talon de la botte de l'Italie. Notre voyageur en a visité les villes principales, Tarente, Oria (Uria), Rugge (Rudiæ), Lecce (Lupiæ), Brindes; mais, si l'on excepte cette dernière, devenue de bonne heure une colonie romaine, les autres localités n'offrent que peu d'inscriptions importantes. Il y en a cependant

[1] Epist. VII, III : « Tantane perseverantia tu modo in Lucania, modo in Campania? « Ipse enim, inquis, Lucanus; uxor Campana. »

une qu'on dit avoir été trouvée dans les soubassements de l'archevêché de Tarente, et qui, si elle n'est pas supposée, pourrait faire croire que le plus élégant et le plus ingénieux des agronomes latins, Columelle, mourut dans cette ville. Elle est ainsi conçue (p. 32, n° 578):

Lucio IVNIO Lucii Filio GALeria (tribu)
MODERATO
COLVMELLAE
TRIBuno MILitum LEGionis VI. FERRATAE

Sans doute il faut, en général, se méfier des inscriptions où figurent des noms célèbres; on sait combien les faussaires ont abusé de celui de César. Il ne faut pas oublier non plus que les poëtes et les prosateurs les plus remarquables de l'antiquité étaient quelquefois aussi peu connus de leur vivant qu'ils sont renommés aujourd'hui. Plus d'une fois on est frappé du contraste du jugement de la postérité et de l'opinion des contemporains, car trop souvent le génie ne règne que sur l'avenir, et sa gloire est tardive. Cependant M. Mommsen, habile à résoudre les questions les plus délicates de la critique épigraphique, n'est pas éloigné d'admettre l'authenticité du monument de Tarente. Columelle, contemporain de Sénèque, était originaire d'Espagne; il séjourna en Syrie, comme il nous l'apprend lui-même[1]. En outre, les marbres attestent que les Espagnols ayant droit de cité appartenaient presque tous à la tribu Galéria; et il est démontré, par les recherches des savants modernes, que, sous les règnes de Claude et de Néron, la sixième légion, surnommée Ferrata, tenait garnison en Syrie. Or le premier qui publia l'épitaphe dont il s'agit, Pacichelli[2], très-peu versé dans l'histoire et dans les antiquités romaines, était incapable de composer l'inscription qu'on vient de lire; comment cet *homo omnium imperitissimus*, comme l'appelle M. Mommsen, aurait-il pu inventer ou deviner des détails qui s'accordent si bien avec ce que nous savons aujourd'hui? Ces raisons peuvent, en effet, décider une question qui intéresse l'histoire littéraire, car on ne connaissait presque rien des circonstances de la vie de Columelle; ses biographes ignoraient s'il alla en Syrie comme simple voyageur ou avec quelque mission du gouvernement. L'inscription de Pacichelli, si elle est authentique, prouve qu'il séjourna dans ce pays comme tribun militaire, et que probablement, sur les bords de l'Oronte et de l'Euphrate, peut-être même sur ceux du Jourdain, cet écrivain élégant

[1] De re rustica II, x: *Sed hoc idem semen* (le sésame) *Ciliciæ Syriæque regionibus ipse vidi mense Junio Julioque conseri.* — [2] *Memorie de' viaggi per l'Europa cristiana*, Napoli, 1685, t. IV, p. 363.

et instruit participa aux victoires comme aux défaites de la sixième légion[1].

Nous sommes contraint de renvoyer à un autre article la suite de cette analyse, en regrettant que celui-ci soit déjà si étendu. Mais le haut intérêt et l'importance des matières contenues dans le recueil de M. Mommsen nous font un devoir d'apporter une grande attention dans l'examen dont cet ouvrage est l'objet; et, en parlant de monuments aussi variés et aussi nombreux, il est difficile d'être court sans risquer de devenir tout à fait incomplet.

HASE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Le LOTUS DE LA BONNE LOI, *traduit du sanscrit, accompagné d'un commentaire et de vingt et un mémoires relatifs au bouddhisme, par M. E. Burnouf, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1852, 1 vol. in-4°, IV-897 pages.

RGYA TCH'ER ROL PA, *ou Développement des jeux, contenant l'histoire du Bouddha Çâkyamouni, traduit sur la version tibétaine du Bkah-Hgyour et revu sur l'original sanscrit (Lalitavistara), par Ph. Éd. Foucaux, membre de la Société asiatique de Paris.* 1re partie, texte tibétain, II-388 pages; 2e partie, traduction

[1] Elle perdit beaucoup de monde dans la malheureuse campagne de Cestius contre les Juifs; son commandant même y fut tué. *Πολλῶν διαφθαρέντων, ἐν οἷς ἦν Πρίσκος, σΊρατάρχης τάγματος ἕκτου*, dit Flavius Josèphe, *De bello Jud.* II, XIX, 7 de l'édition de M. Guillaume Dindorf. Il est à remarquer, toutefois, que, dans son ouvrage fort étendu, Columelle a eu la modestie, aussi rare dans les temps anciens qu'elle l'est peut-être aujourd'hui, de ne jamais parler de ses exploits ni même de sa carrière militaire. Un autre agronome, Varron, se plait à nous apprendre qu'il commanda les flottes de la Grèce (*De re rust.* II, à la fin de l'introduction: *Quam piratico bello inter Delum et Siciliam Græciæ classibus præessem*); et l'abréviateur Eutrope, dans le peu de lignes où il fait mention de la campagne de Julien l'Apostat contre les Perses, a grand soin d'ajouter (X, XVI): *Cui expeditioni ego quoque interfui.*

française, LXV-425 pages, in-4°. Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1847-1848.

DE LA MORALE ET DE LA MÉTAPHYSIQUE DU BOUDDHISME.

CINQUIÈME ARTICLE[1].

De la morale bouddhique.

Bien que Çâkyamouni soit un philosophe, et qu'il n'ait jamais prétendu être autre chose, on aurait tort d'exiger de lui un système méthodique et régulier. A vrai dire, il n'a point enseigné, quoique les légendes nous le représentent toujours entouré de ses disciples, et qu'il eût étudié longtemps aux écoles des brahmanes. Il a plutôt prêché toute sa vie; et, en s'adressant à la foule, il n'a pas dû employer les formes sévères que la science demande, mais que n'auraient point comprises ses nombreux auditeurs, et que le génie brahmanique lui-même n'a que fort imparfaitement appliquées. Chargé, par la mission qu'il s'était donnée, de sauver le genre humain et les créatures, ou mieux encore les êtres et l'univers entier, l'ascète doit prendre un langage accessible à tous, c'est-à-dire le plus simple possible et le plus vulgaire[2]. Des procédés rigoureux et scientifiques auraient échoué auprès de ces esprits peu cultivés, qui n'apportaient aux discours du réformateur que leur enthousiasme de néophytes, et la sincérité d'une foi aveugle. Le Bouddha se vante, dans le *Lotus de la bonne loi*, de l'habileté des moyens dont il use pour convertir et toucher les êtres[3]; mais ces moyens, au fond, se réduisent à l'ardeur de la conviction personnelle qui l'anime, et au besoin de croire non moins vif, dont ceux qui l'écoutent sont animés comme lui.

Ainsi les idées du Bouddha, quoique très-arrêtées dans son propre esprit, quoique toutes-puissantes sur l'esprit de ses adeptes, ont été peu

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mai, page 270; pour le deuxième, celui de juin, page 353; pour le troisième, celui de juillet, page 409; et, pour le quatrième, celui d'août, page 484. — [2] M. E. Burnouf a remarqué avec sa sagacité ordinaire que cette condition nécessaire du bouddhisme expliquait son infériorité littéraire à l'égard du brahmanisme. L'art, sous toutes ses formes, est resté à peu près inconnu du bouddhisme; et l'art du style, en particulier, lui est complétement étranger. La lecture des Soûtras est presque insoutenable. Voir l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, p. 194. — [3] Tout un chapitre du *Lotus de la bonne loi*, le second, de la page 19 à la page 38, est consacré à exposer l'Habileté dans l'emploi des moyens.

précises dans la forme. Le Bouddha lui-même n'avait rien écrit, et ce furent ses principaux adhérents qui, réunis en concile, aussitôt après sa mort, fixèrent dans les Soûtras les paroles du maitre et la doctrine qui, tout à l'heure, allait devenir un dogme. Deux autres conciles, après le premier, rédigèrent définitivement les écritures canoniques telles que nous les avons, et que les reçurent, en les traduisant, tous les peuples soumis au bouddhisme[1]. Ce travail de rédaction successive était fini deux siècles au moins avant notre ère. Par suite de ces circonstances diverses, les théories de Çâkyamouni doivent être, en morale et surtout en métaphysique, peu nombreuses et fort simples. Elles sont, en général, très-claires et très-pratiques, ce qui n'exclut ni la justesse ni même la profondeur. En un mot, c'est une philosophie qui doit être bientôt une religion.

On sait, d'ailleurs, que le premier concile réuni à Râdjagriha, sous la protection d'Adjâtaçattrou, partagea les écritures canoniques en trois grandes classes que ne changèrent point les rédactions subséquentes : les Soûtras ou discours du Bouddha, le Vinaya ou la discipline, l'Abhidharma ou la métaphysique. Ananda fut chargé de compiler les Soûtras; Oupâli, le Vinaya; et Kâçyapa, qui avait dirigé toutes les délibérations, se réserva la métaphysique[2]. Les Soûtras, qu'on nomme aussi Bouddha vâtchana, ou parole du Bouddha, et Moûlagrantha, le Livre du texte, sont considérés avec toute raison par les bouddhistes du Nord comme les textes fondamentaux[3]. C'est évidemment aux discours qu'il a fallu puiser tout le reste.

[1] Les deux sources principales pour l'histoire encore incomplète de ces conciles sont le *Doul-va* tibétain, dont Csoma de Körös a donné l'analyse, *Asiat. Researches*, t. XX, p. 41, 91 et 297, et le *Mahâvansa* singhalais, qui a consacré trois longs chapitres à chacun des conciles, qu'il appelle Dharmasagguîtis, Assemblées de la loi (*Mahâvansa* de M. G. Turnour, de la page 11 à la page 42). Les deux récits, d'accord sur les points essentiels, diffèrent sur plusieurs faits très-importants. D'après le Mahâvansa, les dates des trois conciles seraient 543, 443 et 309 avant l'ère chrétienne. D'après les Népalais et les Tibétains, ce serait 543, 433 et 140. Voir aussi l'*Hist. de la vie d'Hiouen-Thsang*, de M. Stanislas Julien, p. 95 et 156; et le *Foe-Koue-Ki* de M. Abel-Rémusat, ch. xxv, p. 247, note de M. Klaproth, et ch. xxxvi, p. 319, note de M. Landresse. M. Turnour a publié, d'après les Singhalais, le récit officiel, et l'on pourrait dire, le procès-verbal des opérations du premier concile, *Journal de la société asiatique du Bengale*, t. VI, p. 519 et suiv. — [2] Ces trois classes des écritures bouddhiques forment ce qu'on appelle le *Tripitaka*, ou les Trois Corbeilles. Voir la préface du *Mahâvansa* de M. G. Turnour, p. 65, et l'*Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 35 et suiv. — [3] *Idem*, *ibid.* p. 36 et 104. Il ne faut pas confondre les Soûtras bouddhiques avec les Soûtras des écoles philosophiques du brahmanisme. Étymologiquement, le mot de soûtra ne signifie que discours, attachés ou cousus ensemble, et, par suite, aphorismes, axiomes.

La première théorie qui se présente, et qui, au point de vue de la méthode, doit en effet précéder toutes les autres, c'est celle des Quatre vérités sublimes (âryâni satyâni). Elle est connue de tous les bouddhistes sans exception; et elle est adoptée au Sud et à l'Est aussi bien qu'au Nord; à Ceylan, au Birman, au Pégu, à Siam, à la Chine, tout comme au Népâl et au Tibet[1].

Ces quatre vérités les voici :

D'abord, c'est l'existence de la douleur dont l'homme est atteint sous une forme ou sous une autre, quelle que soit la condition éclatante ou obscure dans laquelle il naît ici-bas. C'est là un fait malheureusement incontestable, bien qu'il ne porte pas toutes les conséquences qu'y a vues le bouddhisme; et c'est comme une base inébranlable donnée à tout l'édifice du système.

En second lieu, c'est la cause de la douleur, que le bouddhisme n'attribue qu'aux passions, au désir, à la faute.

La troisième vérité sublime, propre à consoler de la triste réalité des deux autres, c'est que la douleur peut cesser par le Nirvâna, ce but suprême et cette récompense de tous les efforts de l'homme.

Enfin, la quatrième et dernière vérité, qui tient encore plus étroitement aux croyances particulières du bouddhisme, c'est le moyen d'arriver à cette cessation de la douleur, c'est la voie qui conduit au Nirvâna (marga, en pâli magga).

La voie ou la méthode du salut a huit parties, et ce sont autant de conditions que l'homme doit remplir pour assurer sa délivrance éternelle. La première de ces conditions, selon le langage bouddhique, est la vue droite, c'est-à-dire la foi et l'orthodoxie; la seconde, c'est le jugement droit, qui dissipe toutes les incertitudes et tous les doutes; la troisième, c'est le langage droit, c'est-à-dire la véracité parfaite qui a horreur du mensonge et qui le fuit toujours sous quelque forme qu'il se présente; la quatrième condition du salut, c'est de se proposer, dans tout ce qu'on fait, une fin pure et droite, qui règle la conduite et la rende honnête; la cinquième, c'est de ne demander sa subsistance qu'à une profession droite, non entachée de péché, et spécialement à la profession religieuse; la sixième, c'est l'application droite de l'esprit à tous les préceptes de la loi; la septième est la mémoire droite, qui ga-

[1] Le Soûtra le plus ancien où l'on trouve cette énumération des quatre vérités est le *Mahâvastou*, antérieur au *Lalitavistara*, qui en répète l'énoncé presque dans les mêmes termes. Voir l'*Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 186, 290, 517 et 629 de M. E. Burnouf, et l'Appendice spécial qu'il a consacré aux Quatre vérités sublimes. Voir aussi le *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, p. 121 et 392.

rantit le souvenir des actions passées de toute obscurité et de toute erreur; et la dernière enfin, c'est la méditation droite, qui conduit dès ici-bas l'intelligence à une quiétude voisine du Nirvâna[1].

Les Quatre vérités sublimes sont celles que Siddhârtha comprit enfin à Bodhimanda, sous l'arbre Bodhi, après six ans de méditations et d'austérités[2]; ce sont celles qu'il enseigna tout d'abord à ses cinq disciples quand il fit tourner pour la première fois la roue de la loi, à Bénarès[3]. C'est parce qu'il les a comprises qu'il est devenu bouddha; et, quand il prêche sa doctrine au monde, c'est toujours aux quatre vérités qu'il donne la préférence sur les autres parties de son enseignement. Dans sa grande lutte contre les Tîrthyas du Koçala, en présence de Prasénadjit, lorsqu'il a défait ses adversaires, et que les brahmanes s'enfuient en criant: « Nous nous réfugions dans la montagne; nous « cherchons un asile auprès des arbres, des murs et des ermitages, » Bhagavat leur adresse ces paroles de dédain et d'adieu: « Beaucoup « d'hommes chassés par la crainte cherchent un asile dans les montagnes « et dans les bois, dans les ermitages et auprès des arbres consacrés. « Mais ce n'est pas le plus sûr des asiles; ce n'est pas le plus sûr des « refuges. Celui, au contraire, qui cherche un refuge auprès du Bouddha, « de la Loi et de l'Assemblée, quand il voit, avec l'aide de la sagesse, « les Quatre vérités sublimes, qui sont: la douleur, la cause de la dou- « leur, l'anéantissement de la douleur, et le chemin qui y conduit, la « voie formée de huit parties, sublime, salutaire, qui mène au Nir- « vâna; celui-là connaît le plus certain des asiles, le plus assuré des

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, p. 392; *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 11, ch. 1, et p. 332 et 519; *Vocabulaire pentaglotte*, section xxxi, dans le t. Ier des *Mélanges asiatiques* de M. A. Rémusat. Les bouddhistes de Ceylan appellent la Voie à huit parties d'un seul mot, Atthâgga Magga (Ashthânga-Marga). Il paraît que les bouddhistes d'Ava entendent ces huit parties du Marga en un autre sens; suivant eux ce sont les quatre degrés établis dans la hiérarchie bouddhique entre les religieux, d'après leur vertu et leur mérite. Chacun de ces degrés est subdivisé en deux autres, selon que les personnages qui les forment sont encore dans la voie particulière où ils marchent, ou qu'ils ont atteint le but du voyage entrepris par eux. Cette seconde manière d'entendre le Marga me semble postérieure à l'autre, et elle est moins conforme à l'esprit général du bouddhisme. Il serait peut-être, d'ailleurs, assez facile de concilier ces deux interprétations. Parmi les cent huit portes de la loi qu'énumère le *Lalitavistara*, ch. iv, les huit parties du Marga tiennent leur place, et elles y sont expliquées assez longuement, *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, p. 44. — [2] Voir plus haut, cahier de juillet 1854, p. 415; et *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. xxii, p. 335. — [3] Voir plus haut, cahier de juillet 1854, p. 418; et *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. xxvi p. 391 et 392.

« refuges. Dès qu'il y est parvenu, il est délivré de toutes les dou-« leurs[1]. »

Si l'on en croit la tradition des Mongols et des Tibétains, la théorie des quatre vérités occupa presque seule le premier concile; et ses travaux se bornèrent à rédiger les Soûtras qui l'exposent[2]. Elle est, en quelque sorte la source et le résumé de toute la doctrine bouddhique; on l'a réduite, pour l'usage des fidèles, en une stance composée de deux vers que tous les bouddhistes savent par cœur, et qui est pour eux un véritable acte de foi[3]. Les religieux la répètent sans cesse.

[1] *Prâtihârya Soûtra*, dans le *Divya avadâna*, voir *Introduction à l'Histoire du bouddhisme indien* de M. E. Burnouf, p. 186, et Csoma de Körös, *Asiat Res.* t. XX, p. 90. — [2] *Idem, ibid.* p. 583, et M. Schmidt, *Geschichte der ost. Mongolen*, p. 17 et 315. — [3] Cette stance a été connue pour la première fois par la découverte qu'en fit M. J. Stephenson dans les ruines d'une ancienne ville près de Bakhra (*Journ. of the asiat. soc. of Bengal*, IV, p. 131 et suiv.). Elle était inscrite sur le piédestal d'une statue mutilée du Bouddha. Quelque temps après, on la retrouva gravée sur une pierre enfouie dans le tope de Sârnâth, près Bénarès; et presque toutes les statuettes du Bouddha qu'on a découvertes, depuis vingt ans, dans les diverses parties de l'Inde et dans les contrées voisines, la reproduisent. Ce fut Prinsep qui, le premier, parvint à la déchiffrer et à l'expliquer (*Journ. of the asiat. soc. of Bengal*, *loc. laud.*). Après lui, MM. Csoma de Körös, Mill, Hogdson, Burney, Lassen et Burnouf, en ont successivement complété l'interprétation. Voici la traduction que j'en donne, en modifiant un peu à mon tour toutes celles de mes prédécesseurs : « De toutes les lois qui procèdent d'une cause anté-« rieure, c'est le Tathâgata qui en a dit la cause; et quelle est la cessation de ces « lois, c'est le grand Çrâmana qui l'a dit également. » On reconnaît sans peine dans ces deux vers les Quatre vérités sublimes : Les lois, ce sont la douleur et l'existence actuelle qui ont pour cause des fautes passées; la cause, c'est la production de la douleur; la cessation de ces lois, c'est le Nirvâna; enfin, l'enseignement du Tathâgata et du grand Çrâmana, c'est la voie ou marga qui mène au Nirvâna. Des deux rédactions sanscrites et pâlies de cette formule, M. E. Burnouf, s'appuyant sur des observations très-délicates de métrique, a prouvé que la rédaction pâlie devait être la plus ancienne, *Lotus de la bonne loi*, p. 522 et suiv. A cette stance, qui est sacramentelle, on en joint souvent une seconde, qui, à un autre point de vue, résume aussi la doctrine du Bouddha. Csoma de Körös l'a trouvée à la suite de la première dans les ouvrages tibétains qu'il consultait (*Journ. of the asiat. soc. of Bengal*, t. III, p. 61, et t. IV, p. 135); elle est reproduite fréquemment dans les Soûttas singhalais. La voici : « Abstention de tout péché, pratique constante de toutes les vertus, « domination absolue de son propre cœur, tel est l'enseignement du Bouddha. » Deux autres stances d'un caractère analogue se représentent plus souvent encore dans les Soûtras népalais; on les rapportait à Çâkyamouni lui-même; il les avait fait mettre sous son portrait, que Bimbisâra envoyait en présent à Roudrâyana, roi de Rorouka : « Commencez; sortez de la maison; appliquez-vous à la loi du Bouddha; renversez « l'armée de la mort, comme un éléphant renverse une hutte de roseaux. Celui « qui marchera sans distraction dans cette discipline de la loi, après avoir échappé « à la révolution des naissances, mettra un terme à la douleur. » (Roudrâyana ava-

A la suite des quatre vérités sublimes, et immédiatement après elles, il faut placer un certain nombre de préceptes moraux qui sont fort simples sans doute, mais que le Bouddha ne devait point négliger, non plus que ne l'a fait aucun réformateur. Les cinq premiers de ces préceptes sont : Ne point tuer, ne point voler, ne point commettre d'adultère, ne point mentir, et ne point s'enivrer. A ces prescriptions, on en ajoute cinq autres qui sont moins graves, mais qui ne laissent point que d'avoir de l'importance : S'abstenir de repas pris hors de saison; c'est défendre la gourmandise; s'abstenir de la vue des danses et des représentations théâtrales, chants, instruments de musique, etc.; s'abstenir de porter aucune parure et de se parfumer; s'abstenir d'avoir un grand lit; enfin s'abstenir de recevoir de l'or ou de l'argent[1]. Ce sont là les dix aversions ou répugnances (véramanîs) que doivent ressentir tous les novices, ou plutôt tous les hommes qui ont foi au Bouddha. Les cinq premières règles surtout sont obligatoires pour tout le monde, sans aucune exception; mais on peut croire que les autres regardent plus particulièrement les religieux, qui ont, d'ailleurs, un code spécial dont je parlerai plus loin. On comprend que les règles mêmes les plus générales prennent, pour eux, un caractère de sévérité qu'elles ne peuvent pas avoir pour les simples laïques; et c'est ainsi que les religieux ne doivent pas seulement s'abstenir de l'adultère, il faut, en outre, qu'ils gardent la plus inflexible chasteté.

Des ouvrages entiers, au nord et au sud, ont été consacrés à la classification méthodique des péchés et des fautes[2]; mais ces ouvrages, un peu

dâna, Brâhmana Dârikâ, Djyotishka, Prâtihârya Soûtra et Avadâna Çataka, M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 342, 184 et 203, et *Lotus de la bonne loi*, p. 529; Csoma de Körös, analyse du *Doul-va* tibétain, *Asiat. Researches*, t. XX, p. 79). — [1] Les listes de péchés varient beaucoup dans les différents Soûtras (voir M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 444, Appendice, n° 2, sur la valeur du mot *kléça*, le vice ou le mal moral) : mais celle que j'ai donnée peut être regardée comme la plus commune. On la retrouve dans le *Pâtimokkha-Soutta* des Singhalais, qui n'est probablement qu'une autre rédaction du *Pratimoksha-Soûtra* des Népalais, et qui, comme lui, est une espèce de traité de casuistique. Le *Pratimoksha-Soûtra* est connu par l'analyse qu'en a donnée M. Csoma de Körös, d'après le *Doul-va* (*Asiat. Resear.* t. XX, p. 59 et 80). MM. E. Burnouf et Lassen ont donné la table des chapitres du *Pâtimokkha-Soutta* dans leur *Essai sur le pâli*, p. 201; M. Spiegel l'a également publiée dans son *Kammavakya*, p. 35. — [2] Outre le *Pratimoksha-Soûtra* népalais et le *Pâtimokkha-Soutta* de Ceylan, le recueil singhalais appelé *Dîgha-Nikâya* contient quatre Souttas au moins qui ne traitent guère que de ce sujet capital : le *Sâmanna-Phala-Soutta;* le *Soubha-Soutta*, répétition du précédent; le *Brahma-Djâla-Soutta* et le *Potthapâda-Soutta*. M. E. Burnouf a traduit le premier de ces Souttas, *Lotus de la bonne loi*, p. 449 et suiv.

postérieurs au temps du Bouddha, sont moins une reproduction exacte qu'un développement de sa doctrine, et je ne crois pas devoir m'y arrêter, tout curieux qu'ils sont, parce que je ne recherche ici que les pensées mêmes de Çâkyamouni. A voir la direction toute pratique que le jeune ascète de Bodhimanda voulait donner à sa prédication, on peut douter que ce soit lui qui ait divisé les règles morales qu'il prescrivait en deux cent cinquante-trois articles, comme le veut le *Pratimoksha-Soûtra* des Népalais, le Soûtra de l'affranchissement; ou en deux cent vingt-sept, comme le veut le *Pâtimokhha* des Singhalais[1]; ou en deux cent cinquante, comme le veut l'ouvrage chinois dont M. Abel-Rémusat a fait connaître le curieux résumé. (*Foe-Koue-Ki*, p. 104 et suiv.) Des distinctions si nombreuses et parfois si peu tranchées ne vont point à un réformateur qui veut convertir la foule; il lui faut des idées moins subtiles et plus frappantes. Ces analyses minutieuses conviennent peut-être à l'école; elles ne seraient pas écoutées de la multitude. Il est bien difficile aussi de croire que ce soit le Bouddha qui ait mis sur la même ligne que les cinq premiers péchés les cinq suivants : Dire du mal du Bouddha, dire du mal de la Loi, dire du mal de l'Assemblée des religieux, élever une hérésie, violer une religieuse; et qui ait fait de la réunion de ces fautes très-diverses et très-inégales la liste des dix éléments de destruction (en pâli, *dasa-nâsanaggâni*); en d'autres termes, des dix péchés mortels[2].

Mais on doit penser que c'est bien le Bouddha lui-même qui a prescrit à ses religieux et à ses religieuses les douze observances suivantes, dont les ouvrages singhalais et chinois nous ont conservé le souvenir[3]; elles sont fort sévères; mais Siddhârtha les avait pratiquées lui-même durant de longues années avant de les imposer aux autres; et, quand un jeune prince avait donné cet héroïque exemple, il n'était permis à personne parmi les croyants d'hésiter à le suivre. Il ne faut pas perdre de vue que ces règles ne concernent que les religieux, c'est-à-dire les hommes d'une piété supérieure, qui ont renoncé au monde et qui doivent désormais dédaigner tous ses intérêts et toutes ses jouissances.

[1] M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 300 et 303. — [2] *Id. Lotus de la bonne loi*, p. 445, Appendice n° 11, sur la valeur du mot *kléça*. — [3] M. Abel-Rémusat, dans son *Foe-Koue-Ki*, p. 60 et suiv. a donné l'analyse du Livre sacré des douze observances (en chinois, *Chi-Eul-Theou-Tho-King*), qui paraît avoir été traduit sur le sanscrit ou sur le pâli. On retrouve cette liste des observances religieuses dans le vocabulaire pentaglotte, section XLV, et dans le dictionnaire singhalais de M. Clough, t. II, p. 242. Il est fort probable qu'on découvrira plus tard, soit dans la collection du Népal, soit dans celle de Ceylan, des traités spéciaux sur ce sujet, qui intéresse si directement la discipline; ils feraient partie du *Vinaya*. Voir M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 305 et suiv.

La première observance, c'est de ne se vêtir que de haillons ramassés dans les cimetières, sur les tas d'ordures et sur les routes.

La seconde, c'est de n'avoir tout au plus que trois de ces misérables vêtements, qu'on a dû coudre de ses mains, à l'imitation du maître[1].

Ces haillons doivent être couverts d'un manteau de laine jaune, qu'on se sera procuré par les mêmes moyens.

Voilà pour le vêtement.

La nourriture sera plus simple encore, s'il est possible. La quatrième observance et l'une des plus strictes, c'est de ne vivre que d'aumônes; on ira les chercher de maison en maison, dans le vase de bois qu'on pourra posséder à cet effet.

En cinquième lieu, on ne fera qu'un seul repas par jour; et, par la sixième observance, on se gardera de jamais prendre des aliments après midi, même de simples friandises. On peut voir dans une foule de Soûtras que le Bouddha lui-même, aussitôt après son réveil, sort du vihâra pour aller quêter les aliments dont il doit vivre, et que son unique repas est toujours fait avant midi. Le reste du jour est donné à l'enseignement et à la méditation.

Les règles relatives au logement ne sont pas moins rudes. On vivra dans la forêt : c'est la septième observance. Tous les Soutrâs nous montrent le Bouddha, et, en général, les religieux quittant les bois où ils ont passé la nuit, pour venir mendier dans la ville voisine. La huitième observance est de ne s'abriter que sous le feuillage des arbres; la neuvième, de s'asseoir le dos appuyé sur le tronc de l'arbre qu'on a choisi comme refuge. Pour dormir, il faut rester assis, et non point se coucher : c'est la dixième observance; la onzième, c'est de laisser son tapis, une fois qu'on l'a étendu, sans le changer de place[2].

L'ascétisme bouddhique a, comme on le voit, presque égalé l'ascétisme brahmanique; et, sauf les jeûnes excessifs, dont le Bouddha semble avoir condamné la pratique, le bouddhisme est à peu près aussi sévère que la religion qu'il prétendait réformer. On doit même remarquer que, dans le brahmanisme, l'ascétisme recommandé par les sages n'a rien

[1] Hiouen-Thsang nous apprend que, dans une nuit très-froide, le Tathâgata dut se couvrir de trois vêtements. C'est pour cela sans doute qu'il permit à ses religieux d'avoir jusqu'à trois de ces vêtements faits de haillons. Voir M. Stanislas Julien, *Vie de Hiouen-Thsang*, p. 209. — [2] Ces règles, qui prescrivent l'habitation en plein air, semblent en contradiction avec l'institution des vihâras, ou maisons de refuge pour les religieux, qui remontent cependant aux premiers temps du bouddhisme. Il est facile de concilier cette opposition apparente en supposant que les vihâras ne devaient servir que dans la saison des pluies, et que, le reste du temps, l'ascète devait vivre dans la forêt.

d'obligatoire; la philosophie peut le conseiller; mais l'orthodoxie védique ne l'impose à personne. Au contraire, le Bouddha, tout en voulant adoucir les habitudes brahmaniques qu'il condamne, prescrit à ses religieux un régime austère dont il leur est défendu de s'écarter sous peine de dégradation.

A ces onze observances s'en ajoute une douzième d'un tout autre genre, qui les complète et en fait très-nettement comprendre le but commun. Les religieux se rendront de temps à autre, la nuit, dans les cimetières, pour y méditer sur l'instabilité des choses humaines[1].

Il me semble qu'après ces détails on doit mieux comprendre la portée de ces noms par lesquels les bouddhistes se désignent eux-mêmes; je veux dire ceux de bhikshou, mendiant qui ne vit que des aumônes qu'il recueille, et de çrâmana, ou ascète qui dompte ses sens. Le Bouddha n'avait pas dédaigné de les prendre l'un et l'autre. Il s'appelait tantôt : « le Grand Mendiant, » Mahâ Bhikshou; et tantôt : l'ascète des Gotamides, Çrâmana Gaoutama. La mendicité attestait assez que le bouddhiste avait renoncé à tout ce qui fait les convoitises et les attachements du monde; et son chaste célibat lui refusait même les affections les plus permises de la famille, en lui assurant, il est vrai, l'empire sur la plus redoutable des passions humaines. Je ne dis pas que ce soit ainsi qu'on puisse faire des citoyens utiles à la société; mais certainement c'est ainsi qu'on peut faire des saints.

Les règles relatives au vêtement méritent une attention particulière, et, dans le monde indien, ce sont-elles peut-être qui formaient l'originalité la plus frappante des ascètes bouddhiques. Les brahmanes admettaient la complète nudité de leurs sages; et ils se nommaient eux-mêmes, par une expression à la fois juste et spirituelle : « les gens vêtus « de l'espace, » digambaras[2]. Les Grecs, compagnons d'Alexandre, qui les avaient vus sur les bords de l'Indus, les avaient nommés par analogie des gymnosophistes; et c'était, à ce qu'il semble, une mode reçue dans la première caste, de vivre, même au sein des villes, dans un état de nudité que les sauvages ne supportent qu'avec peine. Ce n'est pas à dire que la société indienne se montrât indifférente à cette impudeur, que les ascètes brahmaniques prenaient sans doute pour de la piété; et ce

[1] J'ai mis cette observance la dernière, bien qu'elle soit placée la dixième dans la liste du vocabulaire pentaglotte. Mais, en la laissant au dixième rang, elle interrompt la série des autres, qui se rapportent toutes à l'habitation des religieux; voir l'*Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 311. — [2] Ils s'appelaient aussi : « Les gens vêtus de la ceinture de la loi. » *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 187.

n'étaient pas seulement les femmes d'un rang élevé, comme Soumâgadhâ, la fille d'Anâtha-Pindika, qui étaient révoltées de ce cynisme [1]; c'étaient les courtisanes elles-mêmes, comme celle qui se moquait du mendiant Pourâna Kâçyapa, quand, de dépit d'avoir été vaincu par Bhagavat, il allait, une pierre au cou, se noyer dans un étang [2].

La vie religieuse était un idéal que le Bouddha seul avait rempli dans toute son étendue; mais, si tous les hommes ne pouvaient l'atteindre, tous, du moins, pouvaient, quelle que fût leur position dans la vie, pratiquer certaines vertus que le réformateur regardait, après « les « préceptes de l'enseignement, » comme les plus importantes. Elles sont au nombre de six : l'aumône ou la charité, la vertu, la patience, le courage, la contemplation et la science. Ce sont là les six vertus transcendantes (pâramitâs) « qui font passer l'homme à l'autre rive, » ainsi que l'indique l'étymologie du mot par lequel on les désgine [3]. L'homme, en les observant, n'est pas encore arrivé au Nirvâna; il n'est encore que sur le chemin qui y mène; mais, sur la route de la foi, il a quitté ces rivages ténébreux de l'existence où l'on s'ignore. Il sait désormais où il doit tendre; et, s'il manque le but, ce n'est pas, du moins, faute de le connaître [4].

[1] Soumâgadhâ disait tristement, en voyant tous ces mendiants nus qui venaient prendre leur repas dans la maison de sa belle-mère : « Si les personnes respec« tables ont cette tenue, comment seront donc les pécheurs? » (*Soumâgadhâ avadâna, Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, p. 312.) — [2] *Prâtihârya-Soûtra* dans le *Divya avadâna*, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien* de M. E. Burnouf, p. 188. — [3] Chacune de ces vertus est exprimée respectivement par les mots dâna, çila, kchânti, vîrya, dhyâna et pradjnâ, suivis du mot pâramitâ. Ainsi l'on dit : la vertu transcendante de l'aumône, dâna pâramitâ, çila pâramitâ, etc. Le mot pâramitâ ne peut signifier que l'idée de passer à l'autre rive, pâram et ita. Mais on peut le prendre également, soit pour un substantif, soit pour un adjectif, qui devient l'attribut du mot avec lequel il se compose. Par exemple, dâna pâramitâ peut vouloir dire tout aussi bien la vertu transcendante de l'aumône, ou la perfection de l'aumône, que l'aumône passée à l'autre rive, en d'autres termes conçue et pratiquée comme la conçoit et la pratique le bouddhisme. Au point de vue de la grammaire, cette double nuance peut présenter quelque embarras; et M. E. Bournouf n'avait pas pu trancher complétement cette difficulté (*Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 463, et *Lotus de la bonne loi*, p. 544, et suiv., Appendice n° VII sur les dix perfections); mais le sens général ne peut être douteux; et ces six vertus transcendantes sont évidemment celles que le Bouddha recommande le plus expressément aux hommes. Voir aussi le *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. IV, p. 45. — [4] Ce n'est pas toujours ainsi que l'on comprend les six vertus transcendantes; et il y a des Soûtras qui semblent en faire des attributs spéciaux du Bouddha ou des bodhisattvas. Mais, au temps d'Hiouen-Tshang, on comprenait les pâramitâs comme je le fais ici; *Hist. de la vie d'Hiouen-Tshang* de M. Stanislas Julien, p. 57.

L'aumône, telle que la comprend le bouddhisme, n'est point la libéralité ordinaire qui donne à autrui une partie des biens qu'on possède. C'est une charité sans bornes, qui s'adresse à toutes les créatures sans exception, et qui impose les sacrifices les plus douloureux et les plus extrêmes. Il y a telle légende, par exemple, où le Bouddha donne son corps en pâture à une tigresse affamée qui n'avait plus la force d'allaiter ses petits [1]. Dans une autre, c'est un néophyte se jetant dans la mer pour apaiser la tempête qui menace le vaisseau de ses compagnons, et qu'a suscitée la colère du roi des Nâgas [2]. Le Bouddha n'est venu en ce monde que pour sauver les êtres : tous ceux qui croient en lui doivent suivre son exemple, et ne reculer devant aucune épreuve pour assurer le bonheur des créatures. La charité doit éteindre dans le cœur de l'homme tout égoïsme; ou, comme on dit en style bouddhique, « elle conduit à la « maturité parfaite de l'être égoïste. »

La vertu « conduit à la maturité parfaite de l'être vicieux ; » c'est-à-dire qu'elle détruit tous les vices dont l'âme humaine peut être souillée. Elle lui fait franchir les régions ténébreuses et les quatre existences misérables, celle de damné dans l'enfer, celle d'animal, celle de préta et celle d'asoura.

La perfection de la patience « conduit à la maturité parfaite de l'être « à l'esprit méchant, » et lui fait abandonner toute espèce de malice, de désir nuire, d'orgueil, de fierté et d'arrogance [3].

La perfection du courage ou de l'énergie « conduit à la maturité par-« faite de l'être indolent, » et ranime en lui toutes les semences languissantes de vertu. Elle lui fait traverser « ces régions désertes et ces landes « stériles vides de tous mérites; elle lui fait cultiver les germes féconds « que la pratique du devoir dépose toujours dans le cœur d'un être doué « de moralité. »

La cinquième perfection est une conséquence de la précédente; c'est

[1] *Roûpavatî avadâna*, dans le *Divya avadâna*, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 159. Voir la *vie d'Hiouen-Tshang* de M. Stanislas Julien, p. 89. Plusieurs fois le Bouddha fit l'aumône de son corps, *idem*, *ibid.* p. 87 et 89 et passim; *Foe-Koue-Ki* de M. Abel-Rémusat, p. 64, 66 et 74; et *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, p. 157, 160, 161. — [2] Légende de Samgha Rakshitha, dans le *Divya avadâna*, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 317. — [3] Cette définition de la patience ne répond guère à l'idée que le mot même exprime et qu'on s'en fait d'ordinaire. Ailleurs le bouddhisme comprend cette vertu comme nous la comprenons nous-mêmes, et le *Lalitavistara* loue le Bouddha « de s'être plu dans la patience, « d'avoir supporté, de la part des êtres, l'abandon, les persécutions, les injures, les « meurtres et les emprisonnements multipliés. » *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. XIII, p. 164.

la perfection de la contemplation, « qui conduit à la maturité parfaite « de l'être à l'esprit inattentif, et qui lui fait produire en lui toutes les « sciences et les connaissances surnaturelles. » En d'autres termes, c'est une puissance magique que le bouddhisme promet à la crédulité de ses adeptes, en récompense de leur vertu. En cela, le bouddhisme n'est pas coupable d'innovation; et le brahmanisme, longtemps avant lui, avait fait ces trompeuses promesses, ou plutôt s'était flatté de cette illusion déplorable [1].

La sixième et dernière perfection, c'est celle de la sagesse; « elle con« duit à la maturité parfaite de l'être qui a une fausse science, et lui fait « abandonner les doctrines hétérodoxes, les préjugés, les ténèbres, « l'obscurité, l'erreur et l'ignorance [2]. »

A côté de ces vertus, qui peuvent paraître essentielles, il en est d'autres qui, pour être de moindre importance, ont aussi leur utilité, et dont le Bouddha recommande la stricte observation. Ainsi, non-seulement il ne faut pas mentir; mais, de plus, il faut éviter avec un soin presque égal la médisance, la grossièreté de langage, et même les discours vains et frivoles [3]. Ne pas commettre ces fautes, c'est contracter des habitudes respectables (ariya vohârâ); s'y laisser aller, c'est contracter des habitudes dignes de mépris. Le religieux, pris en ceci comme le modèle des hommes, a de l'aversion pour la médisance; il ne va pas répéter ce qu'il a entendu pour brouiller les gens entre eux; loin de là, il réconcilie ceux qui sont divisés; il ne sépare pas ceux qui sont unis; il se plaît dans la concorde; et, comme il est passionné pour elle, il tient un langage propre à la produire. Il n'a pas moins d'éloignement pour toute parole grossière. Le langage doux, agréable aux oreilles, affectueux, allant au cœur, poli, gracieux pour les autres, est

[1] Il faut dire, pour être juste, que, bien souvent, dans les Soûtras, on trouve de virulentes critiques contre l'art de la divination et de la magie exercé par les brahmanes. Le Bouddha blâme énergiquement ces pratiques et les défend à ses religieux; voir en particulier le *Brahma Djâla Soutta*, *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 495, et le *Sâmanna Phala Soutta*, *ibid.* p. 468 et suiv. Si le Bouddha fait des miracles lui-même comme ses adversaires, ce n'est que pour abaisser et confondre leur orgueil dans l'intérêt des créatures, *Prâtihârya Soûtra*, dans le *Divya avadâna*, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 171. — [2] A ces six vertus ou perfections, on en ajouta plus tard quatre autres, qui ne sont pas aussi essentielles, et qui d'ailleurs, rentrent à peu près dans les précédentes. Je ne les cite pas, attendu que cette addition, assez peu utile, est très-postérieure à la prédication du Bouddha. Voir le *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 549. Le *Brahma Djâla Soutta*, pâli, divise la morale en trois parties : la morale fondamentale, la morale moyenne et la grande morale, *ibid.* p. 495. Cette classification n'appartient pas non plus au Bouddha. — [3] *Idem, ibid.* p. 495 et 497.

celui qu'il emploie. Enfin, comme il a renoncé à tout discours frivole, il ne parle qu'à propos; il dit ce qui est, d'une manière sensée, selon la loi et la discipline; son discours est toujours plein de choses, comme il est aussi toujours convenable [1]. Dans une légende, celle de Samgha Rakshita, on voit des religieux punis de peines fort graves en enfer pour avoir proféré des paroles inconvenantes, et pour n'avoir point gardé dans leur langage toute la mesure désirable [2]. Si l'on en croit les traditions recueillies par Hiouen-Thsang à Çrâvastî, un bhikshou nommé Koukâli, et une jeune brahmine, qui avaient calomnié le Bouddha, furent enfouis tout vivants dans l'enfer [3]. Au temps du pèlerin chinois, on montrait encore les fosses où ils étaient disparus, disait-on, en expiation de cette faute.

Une vertu d'un autre ordre, que le Bouddha prêche avec une égale insistance, et qu'il ne cesse de pratiquer, c'est l'humilité. Çâkyamouni n'a pas compris certainement tous les maux que l'orgueil entraîne et les fatales conséquences qui le suivent d'ordinaire; mais il sentait trop profondément la misère et la faiblesse radicales de l'homme, pour l'enivrer follement des vertus qu'il peut avoir, et ne pas lui prescrire la simplicité du cœur et le renoncement à toute vanité. Lorsque le roi Prasénadjit, provoqué par les Tirthyas, engage le Bouddha, qu'il protége, à faire des miracles qui doivent imposer silence à ses ennemis, le Bouddha, tout en consentant à ce que le roi exige, lui répond : « Grand « roi, je n'enseigne pas la loi à mes auditeurs en leur disant : Allez, ô « religieux; et devant les brahmanes et les maîtres de maison, opérez, à « l'aide d'une puissance surnaturelle, des miracles supérieurs à tout ce « que l'homme peut faire; mais je leur dis, en leur enseignant la loi : « Vivez, ô religieux, en cachant vos bonnes œuvres et en montrant vos « péchés [4]. »

C'est évidemment en comptant sur ce sentiment d'humilité, plus naturel, d'ailleurs, qu'on ne le pense, que le Bouddha put instituer la confession parmi ses religieux, et même parmi tous les fidèles. Deux fois par mois, à la nouvelle et à la pleine lune, les religieux confessaient

[1] *Sâmanna Phala Soutta, idem, ibid.* p. 464. — [2] *Samgha Rakshita avadâna*, dans le *Divya avadâna, Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 329. — [3] M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie d'Hiouen-Thsang*, p. 12. Ces traditions prouvent que, dans la doctrine du Bouddha, la médisance et la calomnie passaient pour des péchés fort graves, et qu'on les croyait punis par des châtiments très-rudes; voir aussi le *Foe-Koue-Ki* de M. Abel-Rémusat, ch. xx, p. 174. — [4] *Prâtihârya Soûtra, Divya avadâna*, cité par M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 170, et légende de Poûrna, *ibid.* p. 261.

leurs fautes devant le Bouddha et devant l'Assemblée, à haute voix; ce n'était que par le repentir et par la honte devant soi-même et devant les autres, qu'on pouvait se racheter. Des rois puissants confessèrent au Bouddha des crimes qu'ils avaient commis, ainsi que nous le verrons plus tard pour Adjâtaçatrou; et ce ne fut qu'au prix de ce pénible aveu que les coupables expièrent les plus odieux forfaits[1]. Cette institution du Bouddha, quoique d'une application bien difficile, subsista longtemps après lui; et, dans les édits religieux de Piyadasi, le pieux monarque recommande à ses sujets la confession générale et publique de leurs fautes tous les cinq ans au moins[2]. Il paraît qu'on rassemblait le peuple à ces époques pour lui rappeler les principes de la loi et pour engager chacun à faire l'aveu de ses fautes. Cette cérémonie ne devait durer que trois jours.

Une chose assez étonnante, c'est que le Bouddha, tout en prêchant le renoncement absolu et l'ascétisme au sein du célibat, n'en a pas moins respecté les devoirs de la famille, qu'il a mis au premier rang. Personnellement, il s'est toujours montré plein de respect et de tendresse pour le souvenir de sa mère, bien qu'il ne l'eût pas connue, puisqu'il l'avait perdue sept jours après être né; mais les légendes nous le représentent sans cesse préoccupé de la convertir, et il va plusieurs fois au ciel des Trâyastrimçats, où elle réside, pour lui enseigner la loi qui doit la sauver[3]. Dans une des légendes les plus simples et les plus belles, Bhagavat s'adresse ainsi aux religieux qui l'écoutent dans le jardin d'Anâtha Pindika, à Djétavana, près Çrâvastî : « Brahma, ô religieux, est « avec les familles dans lesquelles le père et la mère sont parfaitement « honorés, parfaitement vénérés, parfaitement servis. Pourquoi cela? « C'est que, d'après la loi, un père et une mère sont, pour un fils de fa-

[1] Le *Sâmanna Phala Soutta* tout entier est consacré à l'entretien de Bhagavat et d'Adjâtaçatrou. (*Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 449 et suiv.) Le roi le termine en avouant qu'il a tué son père, et en promettant de se soumettre désormais « au frein de la règle. » (*Ibid.* p. 481.) Cet aveu suffit pour l'expiation, et il n'est suivi d'aucun acte de pénitence, quoique le roi se soit converti; voir aussi Csoma de Körös, Analyse du *Doul-va*, *Asiat. Researches*, t. XX, p. 58, 73 et 79; et M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 300. — [2] Voir le premier édit séparé de Dhauli et le troisième édit de Guirnar, qui se répète à Dhauli et à Kapour-di-Guiri. (*Lotus de la bonne loi*, de M. E. Burnouf, p. 683 et 684; *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 394; *Foe-Koue-Ki* de M. Abel-Rémusat, p. 26, et *Hist. de la vie de Hiouen-Thsang* de M. Stanislas Julien, p. 113.) — [3] Il paraît, d'après le récit d'Hiouen-Thsang, que le roi Prasénadjit avait fait élever une statue au Bouddha, pour conserver le souvenir de sa piété filiale. (*Hist. de la vie d'Hiouen-Thsang* de M. Stanislas Julien, p. 125; voir aussi le *Foe-Koue-Ki* de M. Abel-Rémusat, ch. xx, p. 171.)

« mille, Brahma lui-même. Le Précepteur, ô religieux, est avec les fa- « milles dans lesquelles le père et la mère sont parfaitement honorés, « parfaitement vénérés, parfaitement servis. Pourquoi cela? C'est que, « d'après la loi, un père et une mère sont, pour un fils de famille, le « Précepteur lui-même. Le feu du sacrifice, ô religieux, est avec les « familles dans lesquelles le père et la mère sont parfaitement honorés, « parfaitement vénérés, parfaitement servis. Pourquoi cela? C'est que, « d'après la loi, un père et une mère sont, pour un fils de famille, le feu « du sacrifice lui-même. Le feu domestique, ô religieux, est avec les fa- « milles, etc. Le Déva (Indra, sans doute) est avec les familles, etc.[1] » Dans une autre légende, Bhagavat explique les causes de la piété filiale : « Ils font, ô religieux, une chose bien difficile pour leur enfant, le père « et la mère qui le nourrissent, qui l'élèvent, qui le font grandir, qui lui « donnent à boire leur lait et qui lui font voir les spectacles variés du « Djamboudvîpa. » Le fils n'a qu'une manière de reconnaître dignement les bienfaits de ses parents et de leur rendre ce qu'il leur doit : c'est de les établir dans la perfection de la foi, s'ils ne l'ont pas; c'est de leur donner la perfection de la morale, s'ils ont de mauvaises mœurs; celle de la libéralité, s'ils sont avares; celle de la science, s'ils sont ignorants[2]. Voilà comment un fils qui pratique la loi peut faire du bien à son père et à sa mère, sans parler de tous les soins dont il les entoure; voilà comment il peut s'acquitter de sa dette envers ceux dont il a reçu l'existence.

On peut trouver que le bouddhisme, qui a une telle horreur de la vie, n'a guère le droit de prôner des devoirs et des liens sans lesquels la vie ne serait pas; mais c'est là une contradiction qui l'honore, et dont il est même possible de le disculper. Le Bouddha, pour atteindre à toute sa perfection et parvenir au Nirvâna, doit nécessairement passer par la condition humaine; et, sous peine d'une ingratitude coupable, il ne peut que chérir et vénérer les êtres sans lesquels la voie du Nirvâna ne lui serait point ouverte[3].

Je me borne aux théories qui précèdent en ce qui concerne la morale bouddhique; et je crois que, toutes concises qu'elles sont, elles en ren-

[1] *Avadâna-Çataka*, cité par M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 133. Je n'achève pas la citation; la suite est évidente de soi. On peut trouver ici un exemple de ces répétitions si familières au style bouddhique. Dans ce passage, du moins, elles produisent un certain effet; mais elles sont le plus souvent poussées si loin, qu'elles rendent la lecture tout à fait insupportable. — [2] M. E. Burnouf, *Intr. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 270, légende de Poûrna. — [3] M. I. J. Schmidt, *Mém. de l'Acad. de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 36; et M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 353.

ferment la plus grave et la meilleure partie. On peut les attribuer au Bouddha lui-même, tandis que les autres, plus subtiles et moins pratiques, n'appartiennent qu'à l'école et à la casuistique que l'école a fondée.

Je veux terminer ce que j'ai à dire ici par quelques considérations sur le moyen qu'employait le Bouddha pour propager sa doctrine. Ce moyen unique, qui a aussi son côté moral, c'est la prédication. Il ne paraît pas que le réformateur ait jamais pensé qu'il pût en employer d'autre. Soutenu et protégé par les rois, il pouvait avoir recours à la force et à la persécution, dont rarement le prosélytisme se fait faute, pour peu qu'il ait d'ardeur. Mais toutes les légendes, sans aucune exception, sont unanimes sur ce point. Le Bouddha n'a choisi ses armes toutes-puissantes que dans la persuasion. Il appelle à lui les hommes de toutes les castes et l'ensemble des créatures, depuis les plus élevés des dieux jusqu'aux êtres les plus dégradés; il les exhorte à embrasser la loi qu'il leur expose; il les charme par ses discours; il les étonne quelquefois par sa puissance surnaturelle. Il ne songe jamais à les contraindre. Souvent il vient au secours de leur faiblesse par des paraboles, dont quelques-unes sont fort ingénieuses; il leur cite des exemples pour les encourager à l'imitation; il puise dans l'histoire de ses existences passées le récit de ses propres fautes, pour instruire ses auditeurs en les effrayant des châtiments dont elles furent suivies; il se plaît même à ces aveux, du moment qu'ils sont utiles; et il raconte ses chutes pour les épargner à ceux qui l'écoutent, en leur apprenant le moyen de les éviter.

Ne se fier qu'au pouvoir de la vérité et de la raison, c'était se faire une noble et juste idée de la dignité humaine, méconnue, d'ailleurs, à tant d'autres égards; et nous allons voir que les individus comme les peuples ont répondu à l'appel du Bouddha par des vertus délicates et sincères, qu'on ne s'attendrait point à rencontrer dans ces temps reculés.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire de l'Harmonie au moyen âge, par M. de Coussemaker, 1 vol. in-4°, 1852.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

L'harmonie, c'est-à-dire la musique à sons simultanés, est aujourd'hui pour nous d'un si fréquent usage, nos oreilles, depuis si longtemps, en ont contracté l'habitude, que volontiers nous la supposerions aussi vieille que le monde et répandue en tous pays. Il n'en est rien pourtant. Une portion du globe, et de beaucoup la plus grande portion, n'a jamais connu l'harmonie et n'est pas près de la connaître encore. Cette combinaison musicale n'appartient-elle qu'aux civilisations déjà mûres? Se répandra-t-elle à la longue et peu à peu dans les lieux qui l'ignorent aujourd'hui? Est-il, au contraire, des climats d'où pour toujours elle soit proscrite, parce qu'elle exige certaines conditions, certaines dispositions physiologiques qui se rencontrent chez certains peuples, et qui, chez d'autres, n'apparaîtront jamais? Voilà tout un ordre de questions, dont prudemment il faut nous abstenir, de peur d'abandonner encore une fois, et pour longtemps peut-être M. de Coussemaker et son livre. Le but que s'est proposé notre auteur n'a pas ce caractère de généralité. Il s'est enfermé dans l'histoire de la musique au moyen âge; il y a vu un fait capital et dominant, la constitution, à l'état d'art, de l'harmonie, considérée dans ses trois éléments essentiels et nécessaires, la simultanéité des sons, la mesure, la notation proportionnelle; de là les trois divisions de son ouvrage. Sous ces trois titres : musique à sons simultanés, musique rhythmée et mesurée, systèmes de notation, il a recueilli et enchaîné, sans prétention comme sans efforts, tous les faits, tous les documents que lui ont fournis ses nombreuses lectures et ses recherches persévérantes.

Nous aurions souhaité, nous ne le cachons pas, que, tout en s'établissant sur ce terrain solide, tout en ne tenant compte que d'observations positives et de faits constatés, M. de Coussemaker se hasardât à jeter quelques regards sur les préliminaires, sur les origines de son sujet. L'harmonie, telle que nous la pratiquons, a sa racine au moyen âge, cela n'est pas douteux : elle est d'invention gothique, comme dit

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1853, page 725; pour le deuxième, le cahier de février 1854, page 87; et, pour le troisième, le cahier de juin, page 338.

Rousseau pour se donner le droit de la trouver barbare ; mais, avant le moyen âge, chez les anciens, notamment chez les Grecs, n'avait-il rien existé qui eût la moindre analogie avec ce genre de musique ? C'est par là, ce nous semble, que devrait commencer toute histoire de l'harmonie. Sans se perdre en conjectures sur l'Orient, sans passer en revue les Indous, les Arabes, et toutes ces populations parmi lesquelles les voyageurs prétendent n'avoir jamais entendu telle chose que deux sons différents simultanément émis et concordant entre eux, il est, au moins, nécessaire de savoir s'il en était ainsi chez les Grecs, nos maîtres dans tous les arts. Cette question de l'existence de l'harmonie chez les Grecs est sans doute un vieux problème, mais, comme il n'est guère moins obscur qu'au temps où il était nouveau, il vaut encore la peine qu'on s'en occupe autrement qu'en quelques paroles, et par sous-entendu, pour ainsi dire.

M. de Coussemaker se borne à rappeler que, depuis le XVIe siècle, la question est agitée, qu'on s'est divisé en deux camps, que les deux thèses ont été soutenues avec une égale ardeur, et que la lutte dure encore, bien qu'on ait fait un pas vers la conciliation, puisque, d'un côté, on ne conteste plus absolument que les Grecs aient connu la relation simultanée de certains sons, et qu'on reconnaît, de l'autre, que, s'ils ont possédé les éléments de l'harmonie, ils n'en ont fait qu'un usage extrêmement restreint. C'est dans ces limites, ajoute M. de Coussemaker, qu'il convient de se maintenir. Conclusion fort sage assurément, mais un peu trop concise. D'où est venu, de part et d'autre, cet esprit de concession, cet abandon de toute solution absolue ? L'auteur pouvait nous le dire; il n'avait besoin ni d'entrer dans de grands détails, ni de sortir des bornes de son sujet, pour nous signaler certains textes et certains commentaires de ces textes, qui démontrent, avec une égale évidence, que les musiciens grecs ont connu l'usage des sons simultanés, et, néanmoins, qu'à proprement parler ils n'ont pas connu l'harmonie.

Quant à la première proposition, Burette, à notre avis, l'avait mise hors de doute, il y a déjà plus de cent ans. Rien de plus clair et de plus concluant que sa dissertation insérée au quatrième volume des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On ne peut, après l'avoir lue, hésiter à reconnaître que les Grecs ont admis et pratiqué non-seulement l'homophonie, c'est-à-dire l'émission simultanée de sons identiques, ou l'unisson; non-seulement l'antiphonie, c'est-à-dire l'émission simultanée de sons similaires ou correspondants, tels que l'octave et la double octave, mais la paraphonie, c'est-à-dire la symphonie de quarte, de quinte et même de tierce. Burette appelle en

témoignage tous les auteurs grecs à nous connus qui ont écrit sur la musique, depuis Aristoxène et Aristote jusqu'à Plutarque et Ptolémée, et, comme autorité encore plus sûre, s'il est possible, il cite un certain nombre d'instruments souvent décrits par les anciens et figurés sur leurs monuments, tels que la double flûte, la cithare, la lyre, instruments évidemment disposés pour faire entendre en même temps les combinaisons de plusieurs sons divers. D'où il suit que, si les Grecs, qui ont fait du mot *harmonie* un emploi très-fréquent, lui ont donné une acception tout autre que celle que nous lui prêtons; s'ils s'en sont toujours et exclusivement servis pour désigner l'enchaînement et la succession des sons, c'est-à-dire la mélodie, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont connu l'élément principal, le trait caractéristique de ce qui constitue pour nous l'harmonie, c'est à savoir la simultanéité de sons divers et concordants.

Depuis la dissertation de Burette, sont venus d'autres travaux conçus dans le même sens, et notamment les savantes notices de M. Vincent, publiées récemment sous les auspices de l'Académie des inscriptions[1]. Sans traiter spécialement la question, et tout en poursuivant d'autres problèmes, M. Vincent n'en a pas moins, à notre avis, clos le débat sur ce point. Il démontre invinciblement que l'existence de la symphonie chez les Grecs, c'est-à-dire la production simultanée de divers sons consonnants, ne peut pas même être mise en doute, et qu'il n'y a de discussion possible que sur le nombre et la nature des intervalles employés. A l'autorité des textes, aux inductions qu'on peut tirer de la forme et de la disposition des instruments, il ajoute d'autres moyens de conviction, des preuves encore plus directes, c'est-à-dire des fragments, des débris de la musique antique elle-même, et, par exemple, la reproduction et la traduction en notes modernes du chant et de l'accompagnement d'une des odes de Pindare, de la première pythique. Ce monument musical, dont l'authenticité ne peut être méconnue, ainsi que l'a constaté M. Boëck dans son livre sur les *mètres de Pindare*, fut découvert, vers la fin du XVIIe siècle, dans un couvent de Sicile, par le P. Kircher, et signalé dès cette époque à l'attention du monde savant, puis bientôt oublié. Il est écrit alternativement en notes vocales et en notes instrumentales, car on sait que les Grecs, par des motifs pratiques assez difficiles à apprécier, employaient un autre signe, une autre lettre de l'alphabet pour désigner un même son, selon que ce son devait être exprimé

[1] *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi et autres bibliothèques, publiés par l'Institut royal de France*, tom. XVI. Paris, Imprimerie royale, 1847.

par une voix ou par un instrument. Dans le texte dont nous parlons, par une circonstance exceptionnelle, les deux sortes d'alphabet, au lieu d'être superposés, sont employés alternativement pour chaque période de quatre vers ou quatrain, de telle sorte que les lettres qui accompagnent le premier quatrain sont des notes vocales, tandis que celles qui accompagnent le second sont des notes instrumentales. Pourquoi cette anomalie? pourquoi ces notes instrumentales appliquées à des paroles? Le mérite de M. Vincent est d'avoir deviné cette énigme, d'avoir vu que les notes du second quatrain, bien que placées sous les vers comme celles du premier, ne s'appliquent en réalité qu'à la cithare, conformément à cette annotation qui, dans le manuscrit, précède le second quatrain, *χορὸς εἰς κιθάραν*; que cette partie de cithare, mise en regard de la partie vocale, ne la reproduit pas purement et simplement, mais forme avec elle un contre-point à la tierce, mélangé de quelques unissons [1], d'où il résulte que la musique du second quatrain n'est, selon toute probabilité, que l'accompagnement de celle du premier, et que, pour reproduire et traduire le morceau dans son ensemble, il faut, à chaque quatrain, attribuer tout à la fois et la partie vocale du premier et la partie instrumentale du second, lesquelles parties sont concertantes et harmoniques.

Par cette explication, aussi solide qu'ingénieuse, M. Vincent a donné tout son prix à la découverte du P. Kircher, et, de plus, il est arrivé, en se frayant une autre route, au même but que Burette, dans son explication de ce distique d'Horace si connu et si souvent commenté :

[1] Il n'y a pas seulement des tierces et des unissons dans la traduction en notes modernes donnée par M. Vincent; on y trouve d'autres intervalles et notamment quelques secondes, ce qui constitue entre les deux parties des dissonances, à la vérité artificielles, c'est-à-dire par notes de passage aussitôt résolues sur une consonnance. On n'en est pas moins tenté de concevoir, à ce sujet, quelque doute sur la parfaite exactitude de la traduction. Nous n'avons pas qualité pour contrôler, dans ces détails techniques, le travail de notre savant confrère. Nous ferons seulement observer qu'avec une légère modification dans la valeur relative des notes, ces rencontres dissonantes pourraient presque toutes disparaître : or, si M. Vincent a trouvé dans le manuscrit du P. Kircher des signes alphabétiques qui déterminent le degré de chaque note dans l'échelle tonale, ce secours lui a manqué quant à la durée relative de ces mêmes notes, et il a été réduit à établir leur valeur conjecturalement d'après des règles qu'il s'est faites sur la rhythmique et sur la métrique des anciens. Il n'y aurait donc rien d'étonnant si, dans les deux ou trois passages dont nous parlons, une version autre que la sienne pouvait être proposée. Ajoutons que M. Vincent ne présente son travail que sous forme d'hypothèse et sous toute réserve. Le fond de sa découverte ne perdrait rien de son prix, quand même sa traduction pourrait, sur certains points de détail, soulever quelques doutes.

Sonante mistum tibiis carmen lyra,
Hac dorium, illis barbarum[1].

Qu'est-ce, en effet, s'était dit Burette, qu'un chant exprimé à la fois par deux sortes d'instruments divers, dans deux modes différents, distants l'un de l'autre de deux tons, si ce n'est un duo concertant à la tierce[2]? Lorsque deux conjectures scientifiques aussi bien établies viennent à se vérifier, à se confirmer ainsi l'une par l'autre, elles prennent, en quelque sorte, un caractère de certitude.

Voilà donc, ce nous semble, un point de toute évidence. Les Grecs ont admis la simultanéité des sons, cette base première de l'harmonie; ils ont chanté en chœur, non-seulement à l'unisson et à l'octave, mais à d'autres intervalles consonnants; ils ont connu le mélange des voix et des instruments, ils ont même distingué, par des différences d'intonation, les parties principales des parties d'accompagnement, et, malgré tout cela, on peut le dire sans le moindre paradoxe, l'harmonie proprement dite n'a jamais existé chez eux; jamais elle ne s'y est élevée à l'état d'art; ils ne l'ont ni pratiquée, ni connue, ni même entrevue. C'est là une vérité dont la démonstration ressort de ces mêmes auteurs, de ces mêmes instruments, dont tout à l'heure nous invoquions le témoignage; il suffit de les interroger pour apprécier quel rôle a pu jouer dans la musique des Grecs ce germe d'harmonie que nous y avons rencontré.

D'abord, ne l'oublions pas, des trois grandes divisions, c'est-à-dire des trois genres dont se composait cette musique, un seul, le genre diatonique, pouvait s'accommoder des sons simultanés. Personne n'a jamais prétendu qu'ils fussent compatibles avec le genre chromatique, et encore moins avec l'enharmonique. En effet, pour établir un accord si simple qu'il puisse être, il est une indispensable condition, c'est que les sons dont il se compose soient distincts les uns des autres, c'est-à-dire, séparés par des distances appréciables et déterminées; or le caractère particulier du genre chromatique et surtout du genre enharmonique était précisément de diviser les sons intermédiaires de chaque tétracorde par des intervalles si prodigieusement petits, qu'au lieu d'être séparés ils étaient plutôt fondus les uns dans les autres, comme des couleurs nuancées qui se marient par d'insensibles dégradations. On comprend que, sur de tels intervalles, aucun accord ne pouvait être assis.

Tant que dura le règne du genre enharmonique, la part des sons si-

[1] Epod. IX, v. 5. — [2] Voyez (page 121 de sa Dissertation) les raisons que donne Burette pour établir que c'est le mode lydien (distant de deux tons du dorien), et non le phrygien, qu'Horace désigne par ce mot *barbarum*.

multanés dans la musique grecque fut donc nécessairement réduite à peu de chose ; il est vrai que ce règne ne fut pas éternel. Pour trouver l'enharmonie dans toute sa gloire, il faut remonter bien haut, presqu'au siége de Troie. Son pouvoir, au dire de tous les auteurs, alla s'affaiblissant de siècle en siècle, jusqu'à ce qu'enfin le genre lui-même s'éteignît et disparût tout à fait. Rousseau, avec cet instinct qui souvent lui tient lieu de science, a merveilleusement compris, selon nous, le genre enharmonique et la cause de sa décadence. Il a vu qu'une musique ainsi constituée n'était pas, à vrai dire, de la musique, mais bien un mélange, une fusion du chant et de la parole ; que ces petits intervalles, à peine saisissables, ne devaient être autre chose que les mille petits accents vagues et indéterminés, les mille inflexions variées et inappréciables que la voix rencontre en parlant, et qui sont comme la mélodie du discours. Or cette alliance intime de la musique et de la parole est un fait contemporain de l'origine des sociétés. A mesure que les langues se perfectionnent, elles s'imposent des règles qui leur sont propres, qui leur donnent un caractère plus arrêté, plus précis, et qui tendent à les dégager de leur origine musicale, de même que la musique aspire, de son côté, à se dégager de la parole, à devenir moins adhérente au langage, et à prendre une existence à part. « C'est alors, « dit Rousseau, que le calcul des intervalles est substitué à la finesse « des inflexions ; et c'est ainsi, ajoute-t-il, que la pratique du genre « enharmonique s'est abolie peu à peu [1]. »

Si donc nous nous transportons au temps des splendeurs de la Grèce, nous y trouvons le genre enharmonique déchu, abandonné, et se survivant à peine dans le souvenir des philosophes et des savants. La trace s'en était si vite et si bien perdue, l'oreille des musiciens était devenue si rebelle à saisir les quarts de ton et les *comma*, qu'au dire de Photius, on vit un amateur d'archaïsme, nommé Asclépiodote, passer sa vie à faire des expériences pour ressusciter les petits intervalles de l'ancienne musique, sans pouvoir en venir à bout [2]. Tout le terrain que l'enhar-

[1] *Essai sur l'origine des langues*, chap. XIX. — [2] M. Vincent, auquel nous empruntons cette anecdote, l'a extraite d'un passage de Photius, lequel l'avait lui-même tirée de Damascius. (Voy. t. XVI des *Notices et extraits des manuscrits*, p. 111.) Depuis que ces pages sont écrites, M. Vincent a communiqué à l'Institut, et publié dans la *Revue archéologique* (11e année, p. 362), un travail qui a pour but d'établir que l'emploi du quart de ton, tombé en désuétude et devenu impossible en Grèce au temps d'Asclépiodote, avait été, par je ne sais quel miracle, retrouvé, réhabilité et remis en pratique au moyen âge, si bien qu'on l'admettait dans le chant grégorien, et qu'on le *notait* encore au XIIe siècle. En effet, c'est dans l'antiphonaire *bilingue* de Montpellier, manuscrit du XIIe siècle environ, que M. Vincent

monie avait ainsi perdu, c'était, en grande partie du moins, le genre diatonique qui peu à peu l'avait gagné : on serait tenté d'en conclure que l'harmonie, ou, pour mieux dire, la musique à sons simultanés, profitant de cette faveur croissante du seul genre avec lequel elle pût s'associer, avait dû, elle aussi, vers les derniers temps de la Grèce, étendre et fonder son empire. Mais l'obstacle à ses progrès ne consistait pas seulement dans la petitesse des intervalles inhérents au genre enharmonique et au genre chromatique, il provenait de la constitution du genre diatonique lui-même, puisque ce genre, dans le système antique, ne pouvait engendrer que des accords consonnants. La consonnance, toujours la consonnance, telle était la suprême loi de la musique à sons simultanés, aussi bien au temps de Plutarque, lorsque la paraphonie commençait à être admise, que trois siècles plus tôt, lorsqu'on ne tolérait encore que l'homophonie et l'antiphonie. Or, avec des successions d'accords consonnants, parfaits ou même imparfaits, on n'obtient pas ce qu'aujourd'hui nous appelons harmonie. Les sensations que ces groupes de sons excitent dans l'oreille, tout en se distinguant les unes des autres par certaines différences de sonorité, n'en ont pas moins ce caractère commun, que toutes elles éveillent dans l'esprit l'idée de quelque chose de complet, de fini, d'arrêté, en un mot l'idée du repos. Aucun de ces accords n'est commandé par celui qui précède, aucun d'eux ne commande celui qui vient après lui ; ce sont des phénomènes isolés. Pour établir entre eux une chaîne, un lien, pour en faire un tissu, une œuvre continue, il faut un élément attractif qui les unisse et les agrége. Or ce principe de cohérence et d'union n'est autre que la dissonance. Jetée comme intermédiaire entre les accords consonnants, elle seule les féconde et les anime, leur donne un sens, une raison d'être, soit en les annonçant, soit en les prolongeant. Sans dissonance point d'harmonie, ou, pour mieux dire, point de phrases harmoniques ; les accords ont beau se succéder, ils ne sont que des exclamations iso-

a découvert çà et là, entremêlés à la notation alphabétique, certains signes supplémentaires, certains *épisèmes*, qui, selon lui, n'indiquent pas seulement des *ports de voix*, des *pliques* et autres modifications plus ou moins vagues et arbitraires de l'intonation, mais bien des degrés d'intonation fixes et déterminés, lesquels ne sont ni des tons, ni des demi-tons, mais bien des quarts de ton, des quarts de ton enharmoniques. Nous ne pouvons exposer ici les raisons sur lesquelles s'appuie et s'autorise M. Vincent, encore moins les discuter ; nous signalons seulement son travail comme une des propositions scientifiques les plus inattendues qui se soient produites depuis longtemps, en ajoutant que le nom de l'auteur, quelque étonnante que soit sa découverte, ne permet pas d'accueillir, par un doute préalable, ce qu'il s'engage à prouver.

lées, semées çà et là dans les phrases mélodiques pour renforcer et accentuer certains sons, ou pour marquer certains repos. Telle était, selon toute apparence, la véritable destination de la musique à sons simultanés chez les Grecs, et dès lors on ne s'étonne plus que sa condition fût subalterne et qu'elle n'existât point par elle-même. Aussi cherchez dans les auteurs qui ont peint avec le plus de détails et de complaisance les prodiges de la musique antique, cherchez un mot qui laisse supposer que ces effets merveilleux fussent produits, même en partie, par la simultanéité des sons, vous ne le trouverez pas. Cette simultanéité elle-même, on n'en découvre l'existence qu'en interrogeant de très-près certains textes didactiques, mais nulle part elle n'est célébrée ni signalée à notre enthousiasme, tandis que les moindres perfections du système mélodique, et notamment l'abondance, la richesse, la variété des modes correspondants à toutes les affections de l'âme, sont le sujet constant des appréciations les plus admiratives et des récits les plus hyperboliques.

Faut-il tenir pour suspects ces témoignages contemporains? Nous ne le pensons pas, bien qu'il soit de mode aujourd'hui d'être sceptique aux beautés de la musique grecque. Les musiciens surtout ne veulent point admettre qu'une telle musique ne fût pas dans l'enfance et qu'une musique dans l'enfance pût exciter ces transports, ces délires qu'on nous raconte. A cela nous n'opposons qu'une simple observation. Si la Grèce, en fait d'artistes, n'avait produit que des musiciens, et si les écrivains grecs n'avaient crié merveille qu'à propos de la musique, il serait permis peut-être de ne pas les croire sur parole; mais ces mêmes écrivains célèbrent du même ton, quelquefois même avec moins d'enthousiasme, les perfections de la sculpture, de l'architecture et de tous ces autres arts qui n'ont pas, comme la musique, disparu tout entiers. Là des témoins subsistent, des preuves ont survécu; quelques débris sont venus jusqu'à nous et nous confondent d'admiration. Si donc on nous a dit la vérité dans un cas, pourquoi, dans l'autre, nous aurait-on trompés? Ceux qui, devant les chefs-d'œuvre de Phidias et d'Ictinus, n'ont rien dit d'excessif et n'ont fait que proclamer d'avance l'opinion de la postérité, pourquoi, lorsqu'il s'agit du chant et de la lyre, cesseraient-ils d'être des juges sincères et clairvoyants? Vous dites que, chez les Grecs, la musique était dans l'enfance, mais de quelle musique parlez-vous? De la nôtre, de celle que nous pratiquons, de la musique telle que nous la concevons. c'est-à-dire fondée sur l'harmonie. Celle-là, vous avez raison, elle était dans l'enfance, ou plutôt elle n'était pas née, puisqu'elle n'existait qu'en germe, puisque son élément principal, essentiel, la dissonance,

était incompatible avec le système général de l'art grec. Ces blessures passagères, qu'acceptent nos oreilles pour mieux sentir le charme des effets réparateurs, ces imperfections volontaires, ces désordres apparents, ce vague, ce mystère, ce trouble, ces contrastes, qui constituent notre harmonie moderne, l'art grec ne les admettait pas. Mais, à défaut de cette musique, qui n'appartient qu'à nous, l'antiquité avait la sienne, savante aussi et parfaite à sa façon. Ne cherchons pas à la comprendre, encore moins à la juger, si nous voulons nous enfermer dans notre goût et dans nos habitudes. Pour nous en faire une idée, bien imparfaite encore, nous n'avons qu'un moyen, c'est de nous pénétrer du génie hellénique, de l'esprit qui anima toutes ses créations, c'est de rêver, dans le domaine musical, quelque chose d'identique à ces temples, à ces statues, à ces colonnes, à ces bas-reliefs dont nous vénérons les débris. Le calme, le repos, la justesse, la symétrie de ces lignes horizontales; ces contours délicats, ces proportions exquises, ces formes toujours suaves, même quand elles s'élèvent à la plus énergique grandeur, toujours pures, toujours soumises à la règle, à la loi, jusque dans les écarts du caprice et de la fantaisie, voilà le diapason qu'il nous faut consulter pour comprendre approximativement les effets, la puissance, la perfection de la musique antique. Gardons-nous donc d'en parler comme d'un jeu d'enfants, autant vaudrait traiter de bagatelles ces marbres et ces bronzes devant lesquels nous sommes à genoux. Elle fut à coup sûr la digne sœur des arts plastiques; comme eux elle fit ses prodiges. S'il lui manqua quelque chose, ce fut ce qui leur manquait à tous, ce qui manquait alors au monde, ce que pouvait seul produire le spiritualisme chrétien. De là devaient sortir de nouvelles beautés, beautés d'un ordre inconnu, beautés d'expression, révélations mystérieuses d'un monde invisible et infini. Depuis dix-huit siècles tous les arts, à des degrés divers, ont puisé à cette source et s'y sont rajeunis, mais aucun d'eux peut-être n'en a ressenti l'influence aussi profondément que la musique, car, tandis que l'architecture et la peinture elle-même n'ont fait qu'étendre leurs données primitives et modifier leurs moyens d'effet, la musique, on peut le dire, s'est transformée jusque dans son essence, et, par une vraie métamorphose, est devenue un art nouveau : cet art nouveau c'est l'harmonie.

Ainsi, nous voilà fixés sur ce point : matériellement parlant, les Grecs ont connu l'harmonie, puisqu'ils ont admis et pratiqué la simultanéité des sons; à parler dans le vrai sens du mot, l'harmonie leur fut inconnue; ils n'en ont eu l'idée ni claire ni complète, et ce n'est pas directement, ce n'est pas seulement d'eux qu'elle nous vient. Quand

donc est-elle née, à quel moment du moyen âge, au milieu de quelles ténèbres? voilà ce qu'il nous reste à chercher.

M. de Coussemaker croit trouver dans une phrase d'Isidore de Séville[1], écrite au VIe siècle, le texte le plus ancien, le premier document historique sur l'harmonie au moyen âge. Nous ne discuterons pas cette phrase, laquelle, à notre avis, n'est pas d'une clarté parfaite. Nous convenons, d'ailleurs, qu'un autre texte, emprunté à Aurélien de Réomé[2], écrivain déjà un peu moins ancien qu'Isidore, indique plus explicitement la simultanéité des sons; mais ce point est de peu d'importance, puisque, nous venons de le voir, chez les Grecs, au temps de Plutarque, et même avant lui, cette simultanéité était un fait incontestable. Ce qui aurait plus d'intérêt et plus d'utilité, ce serait de savoir si, au VIe et au VIIe siècle, l'emploi des sons simultanés avait fait, depuis les anciens, quelque progrès notable, et si quelque innovation pratique ou théorique pouvait dès lors faire pressentir les destinées futures de l'harmonie. Or c'est là ce qu'aucun monument ne constate et ce qu'on ne saurait vraisemblablement supposer. A défaut de preuves, il faut, pendant ces premiers siècles, juger de la musique par voie d'analogie avec les autres arts. S'il est un fait certain, c'est qu'à partir de l'ère nouvelle, les arts du dessin, tout en se transformant, pour ainsi dire, dans leur partie morale, sous l'influence des idées chrétiennes, ne firent néanmoins aucun progrès dans leur partie technique et ne reçurent aucun principe de renaissance ni d'invention. Les procédés antiques furent non-seulement maintenus, mais superstitieusement respectés, et on ne s'en écarta peu à peu que pour descendre à cette barbarie qui, vainement combattue par intervalle, devait atteindre, au IXe et au Xe siècle, son dernier degré d'abaissement. Comment croire que la musique ait été plus heureuse, et que, par une exception inexplicable, seule alors elle se soit enrichie d'éléments nouveaux et régénérateurs? Cette splendeur musicale des premiers âges de l'Église, si universellement célébrée, peut-elle être autre chose qu'un emploi intelligent des trésors de la musique antique, ranimée et ennoblie par la grandeur des pensées, la beauté des images et les aspirations sublimes appartenant au nouveau culte? Tout le savoir musical de la Grèce, l'Église en avait hérité; elle l'avait approprié à son usage, et le plain-chant n'est, en réalité, qu'une suite et une application de l'art profane mais admirable, qui, pendant quatre ou cinq siècles, avait exercé sur tant de générations son irrésistible empire. Cette origine du plain-chant

[1] Apud Gerb. *Script.* t. I, p. 21. — [2] *Idem, ibid.* p. 35.

se révèle jusque dans les dénominations en usage pour désigner ses différents modes, car le temps n'est pas loin où, dans les livres d'église, au lieu d'employer, comme aujourd'hui, de simples numéros pour désigner le premier mode du troisième, le troisième du cinquième, et ainsi de suite, on disait le mode dorien, le mode phrygien, le mode lydien, etc. Un lien direct, une tradition non interrompue, rattachaient donc ces deux musiques l'une à l'autre. L'Église avait emprunté non-seulement la déclamation, la psalmodie, le rhythme, la merveilleuse application du chant à la parole, en un mot, tout le système mélodique des anciens, mais elle s'était emparée de leurs mélodies elles-mêmes. Les cantilènes primitives, les motifs d'une simplicité sublime, d'une expressive naïveté, que le temps avait gravés dans la mémoire des peuples, les premiers Pères se gardèrent bien de les proscrire; ils n'en changèrent que les paroles, et maintenant encore nous en pouvons entendre quelques traits, quelques vestiges dans certains chants graves et purs, comme ceux de la *Préface*[1] ou du *Pater*, par exemple, ou bien aussi dans quelques hymnes et dans quelques antiennes des fêtes solennelles.

En rappelant ces faits connus de tous, nous n'avons d'autre but que de faire mieux comprendre combien il est peu probable que, dans l'emploi des sons simultanés, l'Église, à son berceau, ait pris subitement l'initiative et tenté quelque notable innovation. Elle dut, sur ce point, bien plus encore que sur le reste, se contenter de ce qu'avaient fait les Grecs et marcher dans leur sillon. Si donc l'usage des chants et des effets d'ensemble s'introduisit de bonne heure dans la liturgie primitive, fait difficile à constater, ce ne fut, selon toute apparence, que par exception et par intermittence, comme chez les anciens, et à condition de ne sortir jamais, soit des consonnances parfaites, telles que la symphonie et l'antiphonie, soit des consonnances imparfaites, autrement dit de la paraphonie. Quant à la diaphonie, mot qui désignait, chez les Grecs, le contraire de la symphonie, et, par conséquent, la dissonance, nous serions bien étonné qu'elle eût fait son apparition dès les premiers siècles chrétiens; que saint Ambroise, par exemple, l'eût sciemment tolérée, et qu'elle commençât à être généralement admise, même au temps de saint Grégoire le Grand. Les arts, à cette époque, étaient encore

[1] Les traditions de l'Église de Milan veulent que le chant de la Préface ait été composé par saint Ambroise, mais le grand évêque, admirateur respectueux des mélodies et de la prosodie antiques, travailla beaucoup plus, selon toute apparence, à rattacher des paroles chrétiennes aux plus beaux chants de la musique grecque qu'à composer lui-même des chants nouveaux.

trop fraîchement sortis de leurs sources antiques pour qu'un principe aussi contraire à leur essence eût pris dès lors un grand développement.

Ici nous touchons au point le plus obscur de notre sujet, et, par malheur, M. de Coussemaker, malgré ses savantes recherches, ne nous donnera pas tout le secours, toutes les clartés dont nous aurions besoin pour dissiper nos propres incertitudes. Il ne s'est pas assez souvenu, ce nous semble, que le fait capital, le premier fait à éclaircir dans cette histoire de l'harmonie au moyen âge, était l'introduction de l'élément dissonant dans la musique à sons simultanés. Comment s'est opéré le mélange, d'où est venue la fusion des dissonances avec les consonnances de l'ancien système grec; voilà ce qu'il faudrait savoir, c'est là qu'est le nœud du problème.

M. de Coussemaker nous dit bien que le premier rudiment de notre harmonie moderne est dans la diaphonie du moyen âge, que le mot *diaphonie* se rencontre dans les écrits d'Isidore de Séville et de Gaudence, que, plus tard, vers le IXe et le Xe siècle, ce mot apparaît encore, et qu'il prend alors le même sens que le mot *organum*, lequel était devenu, dès le temps de Charlemagne, le terme usuel pour indiquer la simultanéité de sons dissemblables résonnant en même temps; qu'en conséquence les mots diaphonie et organum sont deux termes qui équivalent, sauf la différence des époques, à notre mot harmonie : tout cela ne suffit pas, car, dans cette série de citations, M. de Coussemaker ne met pas en saillie ce qui devrait tout dominer : la signification primitive, la signification véritable du mot diaphonie, et le caractère de dissonance dont il dut toujours, au fond, être l'indication.

Il est vrai que les définitions des auteurs de ces temps reculés sont si vagues, si indécises et si souvent contradictoires, que M. de Coussemaker, décidé à nous les exposer toutes, ne peut guère échapper lui-même à l'embarras qu'il communique à son lecteur. C'est un juge qui se fait rapporteur : il analyse les pièces du procès, et s'abstient de juger. Parmi tous ces écrits, il en est, à coup sûr, qui, pour les contemporains eux-mêmes, étaient médiocrement intelligibles. Ceux d'Hucbald par exemple, ne seraient-ils pas de ce nombre? M. de Coussemaker, qui a publié et commenté les œuvres du moine de Saint-Amand a pour lui, cela se comprend, une sorte de prédilection, et se soumet sans réserve à son autorité. Nous sommes loin de contester à Hucbald un savoir remarquable pour son temps; nous respectons, dans ce savant du Xe siècle, un des patriarches de la science de l'harmonie, mais, qu'on nous permette de le dire, il nous fait souvent l'effet d'avoir été, de son vivant, un esprit paradoxal, un de ces cerveaux systématiques qui voient les

choses autrement qu'elles ne sont, féconds en inventions mais en inventions peu comprises et de courte durée. Il imagina un système de notation dont personne, sauf lui, ne fit jamais usage, ce qui peut bien inspirer quelque doute sur la valeur de ses jugements et de ses définitions. Autant, dans le siècle suivant, on peut se fier aux paroles de Guy d'Arezzo, esprit essentiellement pratique, qui ne rêvait pas, et dont les inventions, depuis trois siècles, n'ont presque rien perdu de leur jeunesse et de leur utilité, autant les assertions d'Hucbald auraient besoin de révision et de contrôle. Lors donc que M. de Coussemaker, sur la foi du Manuel d'Hucbald, distingue les diaphonies en deux espèces, et nous donne de nombreux exemples de la première de ces espèces, nous croyons qu'au lieu de travailler à éclaircir la question, il contribue, sans le vouloir, à la rendre un peu plus obscure. En quoi consiste, en effet, cette première espèce de diaphonie qu'il appelle *régulière*, toujours d'après l'autorité d'Hucbald? Elle se compose tout simplement soit de successions d'octaves, de quintes, de quartes ou de doubles octaves, soit de séries continues d'octaves entremêlées de quintes et de quartes, c'est-à-dire, dans tous les cas, d'intervalles consonnants parfaits ou imparfaits. Or ce sont là des symphonies et des paraphonies, ce ne sont pas des diaphonies. Il n'y a, dans ces relations harmoniques, rien de nouveau, rien qui appartienne au moyen âge; elles étaient, nous l'avons vu, admises et pratiquées dans la musique antique. Tout au plus pourrait-on douter que les Grecs les eussent ainsi tolérées par séries continues. Ces successions non interrompues d'accords consonnants nous révoltent, nous scandalisent, nous semblent insupportables, et nous ne pouvons croire que de délicates oreilles s'en soient jamais accommodées; mais, quand même cette façon grossière d'enchaîner ces intervalles ne serait née qu'avec la décadence, il n'en serait pas moins vrai, quant aux accords eux-mêmes, qu'évidemment ce sont ceux dont nous parlent tous les auteurs grecs et ce n'est que par un abus de mots qu'on peut leur appliquer le nom de diaphonies, puisqu'il ne s'y trouve pas l'ombre d'une dissonnance. Que l'erreur vînt d'Hucbald, qu'elle vînt de son temps et qu'il n'en fût que l'écho, il n'en fallait pas moins la signaler et prévenir le lecteur contre une sorte d'amphibologie.

Quant à la seconde espèce de diaphonie que reconnaît Hucbald, et dont M. Coussemaker cite un exemple, c'est autre chose : là le fait est d'accord avec le mot, la dissonance apparaît. Non-seulement les voix superposées se rencontrent, dans leur marche, sur des intervalles dissonants tels que l'intervalle de seconde par exemple, mais, se conformant dès lors à une des lois essentielles de notre harmonie moderne,

elles procèdent quelquefois par mouvement oblique et par mouvement contraire, aussi bien que par mouvement semblable, ou, en d'autres termes, quand une des voix monte, l'autre descend, ou bien, quand l'une monte ou descend, l'autre reste stationnaire.

Ce genre de diaphonie, hâtons-nous de le dire, était vraiment une nouveauté. On n'y découvre pas encore, tant s'en faut, l'essai, même éloigné, de ces audacieuses dissonances sur lesquelles repose notre édifice musical actuel (lequel ne date tout au plus que des premières années du XVIIe siècle), mais celles que devait admettre et pratiquer le moyen âge, c'est-à-dire les dissonances *artificielles*, celles qui résultent seulement de la prolongation ou de l'anticipation d'une consonnance, se laissent dès lors deviner. Dans un système tout consonnant, un contraste s'est introduit, principe nouveau qui peu à peu allait grandir et plus tard tout dominer. A partir de ce moment, c'est-à-dire depuis le commencement du Xe siècle, et même dès la fin du IXe[1], puisque Hucbald, mort en l'an 930, commença à écrire vers 870 ou 880, plus on avance, nous dit M. de Coussemaker[2], plus on voit diminuer l'usage des diaphonies à intervalles et à mouvements semblables (c'est-à-dire des diaphonies qui sont de pures symphonies), plus l'emploi des diaphonies à intervalles et à mouvements mélangés prend de développement. Elles seules sont en vogue vers le milieu du XIe siècle, elles seules attirent alors l'attention des écrivains didactiques, si bien que Jean Cotton, le continuateur et le commentateur de Guy d'Arezzo, ne parle même pas de la soi-disant diaphonie à intervalles et à mouvements semblables, tandis qu'à l'autre il consacre un chapitre presque entier de son traité.

Le premier pas était franchi, la voie était ouverte; bientôt nous assisterons à de nouveaux progrès. Dès le début du XIIe siècle, nous voyons se produire le *déchant*, autre nouveauté qui marque une seconde phase dans l'art de la musique à sons simultanés. On peut dire que le *déchant*, fut à la diaphonie, ce que la diaphonie avait été aux primitives symphonies. Mais, avant de passer outre, avant d'indiquer en quoi consistait le *déchant*, pouvons-nous laisser en arrière, et ne devons-nous pas aborder, au moins en quelques mots, cette question que tout à l'heure nous

[1] On pourrait même soutenir que ce genre de diaphonie était connu près de cent ans auparavant, puisque le *moine d'Angoulême*, qui vivait sous Charlemagne, parle de l'organum (ars organandi), et non-seulement Hucbald mais tous les écrivains de son temps s'accordent à considérer comme deux choses identiques l'*organum* et la *diaphonie*. Reste à savoir à quelle sorte de diaphonie l'organum était assimilé; mais on ne peut guère douter que ce ne fût à celle qui a prévalu, à celle qui procédait par intervalles mélangés. — [2] P. 24.

signalions comme capitale, comme le nœud du problème, la question de savoir comment, du VIIIe au Xe siècle environ, l'élément fondamental de la musique moderne, la dissonance, s'est peu à peu fait accepter, comment elle s'est introduite et définitivement établie dans les débris du système consonnant des Grecs?

La première idée qui se présente est d'attribuer une certaine part de cette innovation aux peuplades germaniques, à ces hommes du Nord qui, après s'être assis sur le sol de l'empire d'Occident, après s'être fondus et assimilés aux populations indigènes déjà transformées elles-mêmes par leurs premiers vainqueurs, les Romains, ont porté dans nos mœurs, dans nos lois, dans nos langues, la trace presque effacée, sans doute, mais encore reconnaissable de leur primitive rudesse. Comment ne pas supposer que ce sont eux qui auront fait germer parmi nous une altération si profonde de l'ancien système musical? Cette hypothèse n'a rien d'extraordinaire, et, pour peu qu'on en use avec mesure, elle prend tous les caractères de la vraisemblance historique. Mais quelques écrivains, très-érudits pourtant et de grande notoriété, M. Fétis entre autres, en s'appropriant cette idée, l'ont poussée à de telles conséquences, qu'ils lui ont presque donné l'apparence d'un roman. Selon M. Fétis, les barbares, maîtres de l'Occident, n'ont pas seulement contribué d'une manière indirecte à l'introduction des dissonances dans la musique à sons simultanés; ils ont fait bien autre chose : cette musique elle-même est entièrement et exclusivement leur ouvrage. C'est d'eux qu'elle nous vient. Ils chantaient en parties dans leurs forêts, ils nous ont apporté et imposé leur coutume. De là cette grossière harmonie des premiers temps du moyen âge. Quant aux Grecs, M. Fétis ne veut admettre à aucun prix qu'ils aient jamais connu le moindre semblant d'harmonie, même d'harmonie purement consonnante. Il prend à son compte la thèse de Rousseau et la soutient avec plus de véhémence encore. Son système est tout d'une pièce : jusqu'à la chute de l'empire, rien que de la mélodie pure; depuis les barbares, au contraire, une harmonie rauque et informe, des successions de consonnances, des mugissements qui épouvantent notre oreille et qui constituent les soi-disant diaphonies qu'Hucbald appelle régulières; puis vient la diaphonie proprement dite, puis enfin le *déchant*, avec toutes ses variétés.

Cette thèse historique, M. Fétis n'est pas en peine de la soutenir; il puise les faits à pleines mains dans son intarissable érudition. Ici, ce sont les paysans russes qu'il appelle en témoignage, et leurs chansons rustiques qu'il interroge; là c'est la harpe des bardes welches, dont la forme et l'accord, invariables depuis le VIe siècle, lui semblent avoir été

prédestinés à l'harmonie. Dans les chants nationaux de tous les peuples du Nord, de ceux-là surtout qu'il croit être restés plus à l'abri du contact de la civilisation moderne, il trouve une échelle musicale et des contextures mélodiques constituées de telle sorte, que l'harmonie y est en quelque sorte inhérente. Tout cela est doctement dit et ingénieusement présenté. Le seul tort de l'auteur est d'attribuer à ses observations une portée qu'elles n'ont pas. Il est vrai qu'en traitant si bien les barbares, M. Fétis est conséquent; déjà nous l'avons vu proclamer les Lombards et les Saxons inventeurs de l'écriture neumatique; cette fois, c'est aux Scandinaves qu'il restitue l'honneur d'avoir découvert l'harmonie. Ces deux sortes d'hypothèses sont de même famille. Aussi les réfutations n'ont-elles pas manqué; mais, en voulant répondre à M. Fétis, on a fait comme lui, on a dépassé le but.

Un écrivain digne de la plus juste estime, parce que, s'il a ses fantaisies, presque toujours il les rachète par de lumineux aperçus, M. Théodore Nisard, ne s'est pas contenté de rétablir les faits méconnus par le savant directeur du conservatoire de Bruxelles; il n'a pas seulement soutenu avec tous les auteurs et tous les commentateurs qui font autorité en ces matières, que les Grecs avaient imaginé l'usage des sons simultanés et notamment des symphonies et des paraphonies, il est allé jusqu'à prétendre, seul à la vérité entre tous les musiciens, il le reconnaît lui-même, que la diaphonie, la véritable diaphonie, par conséquent la dissonance, avait été tolérée, admise et goûtée par les Grecs. Comme c'est incidemment qu'il énonce cette proposition [1], nous ne saurions dire au juste quel fondement il lui donne : il semble s'autoriser de l'emploi de la tierce attesté par les travaux de Burette et de M. Vincent, attendu que théoriquement parlant, la tierce était rangée chez les Grecs parmi les intervalles dissonants [2]. Mais une dénomination conventionnelle change-t-elle rien au fond des choses? La tierce, en réalité, est tout au plus une paraphonie. Si les Grecs la trouvaient dissonante, cela prouve à quel point ils étaient difficiles. Mais auraient-ils supporté une vraie dissonance, un intervalle de seconde par exemple, comme dans les diaphonies du xe siècle? Non certes, cent fois non. La véritable dissonance, admise dans la musique à sons simultanés, est donc, au moyen âge, une réelle innovation. Là est toute la question.

[1] Voy. le remarquable article de M. Nisard sur l'accompagnement du plain-chant, inséré dans le *Dictionnaire de plain-chant* de M. Joseph d'Ortigues. — [2] Peut-être aussi M. Nisard considère-t-il comme des faits acquis à la science certains passages de la traduction de M. Vincent, que celui-ci ne donne qu'à titre de conjectures. Voir, à ce sujet, la note ci-dessus, page 577.

Vouloir que, depuis Aristoxène jusqu'à la fin de XVIe siècle, jusques et y compris les chefs-d'œuvre de Palestrina, l'ancien monde musical se soit perpétué sans changement pour ainsi dire, sans que les diaphonistes et les contrapuntistes aient rien fait autre chose que suivre les traditions antiques en les modifiant un peu, ou bien vouloir que le monde musical moderne tout entier soit sorti du cerveau de quelques hordes barbares tirant tout de leur propre fonds et n'empruntant rien aux anciens, c'est se proposer deux gageures également insoutenables. Si les deux adversaires consentaient à prendre un arbitre, celui-ci leur dirait à coup sûr que tous nos arts modernes ne procèdent exclusivement ni du génie antique, ni du génie barbare; que tous ils sont un composé mystérieux des secrets et des inspirations de l'ancien et du nouveau monde unis, fondus ensemble par les mains du christianisme; et que la musique, par exemple, bien qu'elle doive à la Grèce la simultanéité des sons, n'en aurait jamais tiré les merveilleux effets de notre moderne harmonie, si les hommes dont Tacite nous a dépeint les chants guerriers, ces hommes qui cherchaient de préférence les sons âpres et durs, *affectatur præcipue asperitas soni*, n'étaient venus mêler leur discordante voix aux débris des symphonies antiques. Ils n'étaient pas harmonistes pour cela, mais ils ont, peu à peu et insensiblement, fait passer dans les veines de vingt générations successives cette disposition à tolérer la dissonance qui seule pouvait engendrer l'harmonie.

En voilà, ce nous semble, assez sur ce sujet : quittons les sommités, et passons au *déchant*, à ce nouveau degré, à cette forme perfectionnée de la diaphonie, ainsi qu'à certaines questions qui s'y rattachent directement.

L. VITET.

(La fin à un prochain cahier.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Ancelot, membre de l'Académie française, est mort à Paris le 7 septembre 1854.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Charles-François Brisseau de Mirbel, membre de l'Académie des sciences (section de botanique), est mort à Champerret (Seine), le 12 septembre 1854.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Parabole de l'enfant égaré, formant le chapitre IV du *Lotus de la bonne loi*, publiée pour la première fois en sanscrit et en tibétain, lithographiée à la manière des livres du Tibet, et accompagnée d'une traduction française d'après la version tibétaine du *Kanjour*, par Ph. Éd. Foucaux, membre de la Société asiatique de Paris, professeur de tibétain à l'École impériale et spéciale des langues orientales vivantes. Paris, Benjamin Duprat, 1854, in-8°. — M. Éd. Foucaux, à qui nous devons la publication du *Rgya tch'er rol pa* (*Lalitavistara*), le premier texte tibétain qui ait paru dans notre langue, a voulu faciliter par un nouvel ouvrage les études auxquelles il a voué sa vie. C'est un livre qui s'adresse plus particulièrement à ceux qui veulent connaître la langue tibétaine. Le savant professeur leur donne un spécimen qui pourra les initier à la lecture des manuscrits, toujours si pénibles à déchiffrer. L'épisode de l'*Enfant égaré* était déjà connu par la traduction du *Lotus de la bonne loi* de M. Eugène Burnouf, mais le texte n'en avait point été donné, et M. Foucaux a dû prendre la peine de le lithographier lui-même en tibétain et en sanscrit. Nous ne pouvons que le féliciter de tant de zèle, et sa traduction, fidèle en même temps qu'élégante, pourra plaire même à des lecteurs qui ne sont pas versés dans ces difficiles connaissances.

Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut impérial de France; première série; sujets divers d'érudition, tome IV. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1854, in-4° de 488 pages. — Ce volume est rempli tout entier par un important ouvrage de M. Th. Henri Martin, intitulé : Recherches sur la vie et les ouvrages d'Héron d'Alexandrie, disciple de Ctésibius, et sur tous les ouvrages mathématiques grecs conservés ou perdus, publiés ou inédits, qui ont été attribués à un auteur nommé Héron. Cette dissertation est divisée en cinq parties. Après avoir dressé une liste critique des personnages grecs qui ont porté le nom d'Héron, en signalant particulièrement ceux qui ont été mathématiciens, l'auteur traite successivement d'Héron l'Ancien, de sa vie et de ses travaux; des ouvrages mathématiques qui paraissent devoir lui être attribués et dont l'authencité a été, jusqu'ici, niée ou mise en doute. S'occupant, dans une autre partie, du commentaire d'Héronas sur l'Introduction arithmétique de Nicomaque, M. Martin montre qu'il est douteux, mais non impossible, qu'Héronas soit le même qu'Héron, maître de Proclus. Il examine ensuite avec détail le Traité des machines de guerre et la Géodésie, opuscules réunis sous le nom d'Héron, et s'attache à démontrer que tous deux sont l'œuvre d'un mathématicien byzantin

du xᵉ siècle, Héron de Constantinople, qui a été un des compilateurs sous les ordres de Constantin Porphyrogénète. Dans un appendice, on trouve le texte et la traduction française de plusieurs ouvrages authentiques ou apocryphes d'Héron d'Alexandrie et d'Héron de Constantinople.

Histoire chronologique et dogmatique des conciles de la chrétienté, par M. l'abbé André d'Avallon, tome V. Paris, imprimerie de Lacour, librairie de Vivès, 1854, in-8° de 527 pages. — Ce volume comprend l'histoire des conciles dans tous les pays chrétiens depuis l'année 1216 jusqu'en 1431. L'analyse de chaque concile est faite avec soin et contient toutes les notions historiques et théologiques que comportait le plan de l'ouvrage. Cette publication ne saurait prétendre à remplacer nos grandes collections des conciles, mais elle pourra, en bien des cas, dispenser d'y recourir.

Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné, publiés, pour la première fois, d'après le manuscrit de la bibliothèque du Louvre, par M. Ludovic Lalanne. Paris, imprimerie de Gratiot, librairie de Charpentier, 1854, in-12 de XII-468 pages. — Les mémoires de d'Aubigné, publiés, pour la première fois, sous le titre d'*Histoire secrète*, et réunis au *Baron de Fœneste* dans un recueil édité par Le Duchat en 1729, réimprimés à la Haye avec d'autres pièces, puis reproduits, d'après ce recueil, par M. Buchon dans le *Panthéon littéraire*, ont été plus ou moins altérés par ces divers éditeurs. M. Lalanne les publie de nouveau, en faisant usage, pour la première fois, d'un manuscrit de la bibliothèque du Louvre ayant appartenu à Mᵐᵉ de Maintenon, et qui est à la fois le plus ancien et le plus authentique. Il a respecté scrupuleusement le style et l'orthographe de l'auteur, et éclairci par des notes les passages ou les mots qui offraient quelques difficultés. Il a réuni dans un appendice tous les passages de l'*Histoire universelle* du même auteur auxquels d'Aubigné renvoie dans ses mémoires, en y ajoutant des fragments de ses autres écrits, des extraits d'auteurs contemporains, le *Testament d'Agrippa d'Aubigné*, en partie inédit, et diverses pièces en vers et en prose, dont quelques-unes n'avaient pas encore été imprimées. On trouve en tête du volume une notice intéressante sur l'auteur des mémoires.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1854.

Essai historique et littéraire sur la comédie de Ménandre, avec le texte de la plus grande partie des fragments du poëte, ouvrage couronné par l'Académie française dans sa séance du 18 août 1853, par Ch. Benoit, professeur agrégé à la Faculté des lettres, maître de conférences à l'École normale supérieure. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1854, in-8° de VII-261 pages.

Une des épreuves auxquelles l'Académie des beaux-arts soumet la science des jeunes architectes, c'est de restituer, d'après quelques ruines, quelques débris, tout un antique monument. L'Académie française, qui, depuis plusieurs années, s'applique, par le choix de ses programmes, à ranimer le goût défaillant des lettres classiques, a proposé aux jeunes littérateurs une tâche de même sorte, lorsqu'elle leur a demandé une restitution de Ménandre.

Que reste-t-il en effet de l'œuvre du poëte comique détruite par le temps?

Un certain nombre de développements moraux et, plus ordinairement, de sentences, le tout conservé, ou pour la valeur du sens, ou pour des particularités grammaticales, par des citations;

Des titres de pièces, fort nombreux sans doute, mais nullement significatifs, qui n'apprennent rien sur le sujet, le plan, le caractère des ouvrages, et dont bien peu reçoivent plus de lumière des rares témoignages de l'antiquité;

76

Quelques renseignements, bien insuffisants eux-mêmes, sur les transformations dramatiques desquelles est sortie, au théâtre d'Athènes, l'ère de la comédie nouvelle, sur le génie, sur la vie des principaux représentants de cette comédie;

Enfin, et surtout, ces images industrieuses de l'art de Térence qui ont reproduit, mais, selon un mot célèbre, n'ont reproduit qu'à moitié Ménandre.

Le Ménandre de la critique savante est tout entier dans l'excellent recueil où tous les fragments du poëte, et aussi tous les passages anciens qui s'y rapportent, ont été rassemblés, classés, expliqués avec tant d'érudition et de sagacité par M. Meineke [1]. Mais l'histoire littéraire en pouvait encore souhaiter un autre qui offrît, au lieu des débris de la statue, une idée de la statue elle-même rendue à son ensemble primitif et comme replacée sur sa base.

De là l'appel de l'Académie française, qui a été entendu. Parmi des concurrents distingués, tout ensemble savants et judicieux, comme l'attestaient leurs mémoires, elle en a pu couronner deux, qui, à la connaissance de l'antiquité, au sentiment de l'art des Grecs, joignaient plus particulièrement le mérite d'une exposition spirituelle et élégante. L'un, naguère lauréat de nos colléges et peut-être encore disciple de nos facultés, porte un nom illustre, qui semblait le destiner aux fortes études, à la gravité ingénieuse de la pensée et du style, et son coup d'essai l'a montré s'élançant, avec une ardeur heureuse, vers cet avenir. L'autre est un maître, encore jeune d'années mais non pas de services, qui a porté déjà, dans bien des chaires de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, une science, un goût, un art d'écrire, formés, perfectionnés dans de grandes écoles, l'École normale et l'École d'Athènes. Quand l'ouvrage de M. Guillaume Guizot aura paru, nous ne négligerons pas d'en entretenir nos lecteurs; aujourd'hui nous nous bornons à leur annoncer, à leur recommander celui de M. Benoit.

Ce qui le caractérise, c'est que le sujet particulier qui a dû y être traité par l'auteur s'y encadre avec aisance dans des notions générales, antérieurement acquises, on le voit bien, sur l'histoire des institutions,

[1] Voy. *Menandri et Philemonis reliquiæ*, par A. Meineke, Berlin, 1823, 1 vol. in-8°; *Fragmenta comicorum græcorum*, par le même, Berlin, 1839-1841, 4 vol. in-8°. Le *Journal des Savants* a rendu compte du premier volume de ce dernier ouvrage dans son cahier d'octobre 1839, p. 592. Le quatrième volume reproduit, avec certaines corrections et additions dans le texte, certaines réductions dans le commentaire, le recueil particulier des fragments de Ménandre et de Philémon donné, en 1823, par l'auteur.

des mœurs et de la littérature athéniennes. C'est, encore, qu'un commerce de longue date, bien évidemment, avec les monuments ou les débris des divers âges de la comédie des Grecs, et l'avantage précieux assurément de les avoir étudiés sur les lieux, y donne aux interprétations, aux jugements, avec une justesse habituelle, une remarquable vérité d'accent. J'ajouterai que cette sorte d'éloquence, permise à la critique, qui naît de l'amour du beau littéraire et de celui de la beauté morale, n'y manque pas plus que l'art, habilement voilé, de la composition.

On ne commence pas toujours par les idées les plus simples. C'est un fait singulier, qu'à Athènes la vraie comédie, celle qui peut se définir l'image de la vie, soit venue assez tard pour recevoir le nom de comédie nouvelle; qu'elle soit résultée d'une longue suite de transformations, marquées pour nous, quelquefois assez obscurément, par les noms d'ancienne comédie, de comédie moyenne; quand les poëtes eurent quitté peu à peu, soit de force, soit de gré, la satire politique, et, plus tard, la satire littéraire, pour la peinture des mœurs, la fantaisie fantastique pour l'expression fidèle de la réalité; que la tragédie, insensiblement descendue de son sublime idéal, leur eut enseigné à marquer, en touches gracieusement familières, les traits généraux de l'humanité; que les philosophes eurent complété la leçon par leurs fines analyses du cœur, des sentiments, des passions, des caractères, avec les variétés que produit la différence des âges et des situations sociales; que la démocratie athénienne asservie, pacifiée, renvoyée de l'agora à ses foyers, toute au soin de ses intérêts privés et de ses plaisirs, aux jouissances sensuelles, au commerce de l'amour surtout, eut préparé, pour la comédie, la matière de ces fables domestiques, dont, à la même époque, la facile sagesse d'Épicure fournissait la moralité.

Je résume, en quelques mots, ce qui a été, pour M. Benoit, le sujet de considérations étendues, non pas absolument nouvelles, mais rajeunies par la nouveauté des détails qui s'y ajoutent et de l'ensemble qui les lie.

Une vue qui me semble lui appartenir en propre[1], c'est que, parmi les antécédents de la comédie nouvelle, il faut compter et ces plaidoyers qui, selon les lois d'Athènes, devaient être prononcés par les parties elles-mêmes, mais que, le plus souvent, mettaient dans leur bouche des orateurs habiles à les faire parler selon leur âge, leur état, leur situation, et ces belles peintures des mœurs des hommes, où l'auteur de

[1] Voy. p. 98, 99.

la Rhétorique, et son disciple, l'auteur des *Caractères*, ont peut-être eu principalement en vue les poëtes et les acteurs de ces espèces de drames judiciaires.

S'il est difficile de se représenter, avec une clarté entière, en l'absence des monuments, la comédie nouvelle, il l'est plus encore de faire, dans cette comédie, telle qu'on arrive à la concevoir, la part de Ménandre. M. Benoit n'a pas cédé à la tentation dangereuse de reconstruire, d'après des indices insuffisants, la fable de ses pièces, c'est-à-dire de l'imaginer. Il admet qu'elle était fort simple, assez peu variée, et, sans trop insister sur le cadre consacré où elle enfermait ces peintures de mœurs et de caractères, devenues, de progrès en progrès, la grande affaire des poëtes comiques, il recherche de préférence la trace des sentiments et des passions, des travers, des ridicules, des vices, offerts alors à la sagacité du génie observateur de Ménandre, à la délicatesse expressive de son pinceau, retraçant ainsi, et de la société et de son peintre, un double portrait qui a tous les caractères de la ressemblance. Voici, par exemple, comment, à l'occasion d'une pièce qu'il appelle *le Mélancolique*, traduisant ainsi ce titre : Αὑτὸν πενθῶν[1], il explique par la tristesse d'Athènes celle dont Ménandre, ainsi que Philémon, ainsi que tous les comiques de cet âge, assombrissait sa gaieté :

« . . . Ce n'est pas le mal de quelques âmes seulement, mais c'est le mal du siècle. Au milieu des joies étourdissantes de la voluptueuse Athènes, on dépérit d'ennui. Athènes entière est comme arrivée à la fin du festin, à l'heure où l'on commence à s'assoupir autour de la table chargée de coupes en désordre, de couronnes à demi-flétries, de lyres détendues, et où la joie de la fête va s'éteindre dans cette vague tristesse qu'on trouve toujours au fond de la coupe épuisée du plaisir. . . . . Que reste-t-il. . . qui les puisse tirer de leur léthargie et leur faire aimer la vie, en la rendant à l'activité ? A quoi pourraient-ils s'intéresser ? les temps d'enthousiasme, de liberté et de gloire, sont bien loin ; après tant de cruels revers et d'humiliations douloureuses, à quoi se reprendre pour espérer ? Où en est-on ? où va-t-on ? Le présent est triste ; que sera l'avenir ? quels dieux invoquer ? les sages n'enseignent-ils pas que le monde est le jouet d'un hasard aveugle et jaloux, et la destinée humaine une suite de misères ? . . . . contre cet ennui qui gagne . . . quel refuge désormais que dans la vertu surhumaine des stoïciens, ou dans la voluptueuse léthargie d'Épicure. . . ? »

M. Benoit revient quelquefois sur ces tableaux[2], qui font comprendre comment un même état des âmes amenait à la fois une double expression du temps, la philosophie d'Épicure et la comédie de Ménandre. Au nombre des meilleurs passages de son livre, il faut compter ceux où il rapproche la morale du philosophe et celle du poëte, ceux où il en marque la différence. Citons-en encore quelque chose :

[1] P. 120. — [2] Voyez p. 154.

« ... La morale de Ménandre a bien des rapports avec celle d'Épicure. Ainsi que le philosophe, le poëte contemple la vie avec un sourire mélancolique et cherche volontiers le repos de l'âme dans le détachement de toutes choses. Comme lui aussi, à défaut d'une règle morale plus certaine, il aime à prendre pour principe de conduite les meilleurs et les plus nobles instincts qu'il trouve dans le cœur humain, conseillant le bien comme un plaisir plus qu'il ne l'impose comme un devoir, et recommandant l'honnêteté pour l'estime qu'elle obtient dans le monde, et la vertu, parce qu'elle est de bon goût[1]... »

« ... Bien que Ménandre fût épicurien d'inclination, chez lui... le philosophe était tempéré par l'homme du monde; sa morale est un mélange de la sagesse de l'école et de la sagesse pratique de la vie... Il n'a proprement pas de système. Il est homme : *homo sum, humani nihil a me alienum puto.* Sa philosophie, c'est la science de la vie, telle que l'expérience nous l'apprend. Il ne veut pas que l'homme, pour être heureux, mutile son âme, ni qu'il cherche la paix dans le retraite; il enseigne, non à fuir le monde, comme faisait Épicure, mais à vivre dans le monde et pour le monde. Il n'appartient que de loin à la secte : et, dans la plupart de ces maximes dont ses pièces étaient semées, il ne suit guère que son instinct d'honnête homme, et les sentiments naturels de justice, d'humanité, de piété, qu'il trouvait en son cœur[2]... »

« ... Ce qu'on y voit tout d'abord et partout, c'est un instinct de bonté qui partout y respire comme un doux parfum; c'est une sagesse indulgente et sereine qui semble le goût naturel d'un esprit aimable et la volupté d'un cœur excellent. Ménandre était un sage à la façon d'Horace, doux à soi-même et aux autres, et qui, au lieu de quereller contre la vie et les hommes, cherchait à s'en arranger avec complaisance. Il ne dogmatise pas; il prend la nature humaine pour ce qu'elle est; il en voit le bien, il en voit le mal, sans enthousiasme ni découragement; il ne se roidit pas, n'exagère pas, ne déclame pas; la modération en toutes choses est le trait propre de son caractère : il est sensible, mais sans transport, indulgent sans faiblesse, amoureux du bien sans passion, se tenant volontiers partout dans cette médiocrité de vertu par goût pour la douceur même de cet état. Rien ne l'irrite; il s'accommode de bonne grâce des contrariétés et des misères inévitables de notre destinée, de même qu'il accepte les injustices des hommes et leurs travers comme imperfections inhérentes à leur nature[3]... »

Cette morale de Ménandre, car tout auteur comique a sa morale, qui ressort, pour un lecteur pénétrant, du conflit même des opinions prêtées aux personnages, M. Benoit ne se contente pas de la définir par quelques traits généraux, il la suit curieusement, d'ouvrage en ouvrage, dans ses applications diverses. Là surtout est sensible un art de composition, qui ne manque, du reste, à aucune partie de l'ouvrage, et qui consiste à y introduire successivement, par le mouvement même des idées, à y placer comme dans leur jour, dans leur cadre, tous les fragments un peu importants du poëte. D'autres, dont un premier travail n'avait pu tenir compte, ont trouvé place dans des notes addition-

[1] P. 152. — [2] P. 157 et suiv. — [3] P. 151.

nelles qui en achèvent, à peu de chose près, le recueil. Restent certains menus débris de la pensée et du style de Ménandre, que n'admettaient pas le sujet et l'esprit du livre, mais que l'auteur n'a point laissés sans regret aux collections complètes, qu'il ne s'est point abstenu de reproduire sans en marquer, du moins, fort ingénieusement, l'intérêt et la valeur. Qu'on me permette encore de lui céder la parole :

«...... Il y a, dans ce soin qu'on a pris de les recueillir, autre chose qu'une superstition d'antiquaire; et plus on les fréquente, plus on y trouve çà et là, sous un mot d'abord insignifiant, de curieuses confidences. Sans s'arrêter à l'observation du lexicographe sur telle ou telle expression, on va au delà, et l'on est charmé souvent, grâce à une parole tombée là par hasard, d'avoir pu pénétrer plus avant dans l'intimité de la vie privée à Athènes et dans son commerce familier. A ces mille propos interrompus, l'imagination rend aisément la vie; on les entend se croiser en tous sens. Ici, c'est un éclat des querelles du gynécée; là, les coupes retentissent dans un joyeux souper d'amis; on y recueille un propos galant, un bon mot qui court à la table d'une courtisane. Plus loin, nous coudoyons un de ces esclaves, si misérables et si gais, qui se vengent, à force d'esprit et de malice, de la servitude; ou bien nous prêtons l'oreille aux doléances d'un père, ou à quelque bonne parole échappée de la bouche d'un homme de bien. Quand je parcours de suite ces fragments, je me croirais sur l'Agora un jour où il y a foule, écoutant çà et là au hasard mille paroles qui voltigent et se heurtent de toutes parts. Parfois un mot, un seul mot, suffit pour m'arrêter; car, dans ce mot, il y a toute une histoire. Celui-ci a un air étrange; il sent le macédonien; quelquefois même sa physionomie est tout à fait persane. J'y reconnais la trace de l'ascendant que la Macédoine exerce sur la Grèce, depuis le règne de Philippe le semi-barbare, ou encore l'influence croissante de l'Orient, où la Grèce s'est élancée à la suite d'Alexandre. Ailleurs, au contraire, je suis ravi de surprendre une de ces expressions du dialecte populaire, hardies, originales, naïvement expressives, qui se sont perdues depuis, pour n'avoir pas été admises dans la langue des écrivains. Car, en Attique, comme partout, il y avait deux langues, la langue de l'art et la langue usuelle, celle des écrivains et des orateurs, et celle du peuple. La première nous est assez connue par tant de chefs-d'œuvre qui l'ont consacrée; mais l'autre, dédaignée par les beaux esprits et les artistes du langage, n'a guère pu apparaître et laisser trace que dans la comédie [1]..... »

Dans ce court volume de M. Benoit on ne trouve pas seulement un livre savant et spirituel sur Ménandre, mais, ce qui en augmente beaucoup l'utilité pratique, ce qui en accroîtra le succès, une édition à peu près complète du poëte, accompagnée de traductions fidèles et élégantes, autant, du moins, que la chose était possible. La principale difficulté du sujet accepté et heureusement traité par M. Benoît, c'était, en effet, de reproduire, sans en altérer la grâce exquise, le charme dé-

[1] P. 216 et suiv.

licat, ces vers de Ménandre, où l'observation commune, à la portée, ce semble, de chacun, est relevée par la justesse de l'idée, par la brièveté du tour, par une propriété et une simplicité spirituelles, par un appel discret à l'imagination. Que l'on ajoute à de tels vers, qu'on en retranche si peu que ce soit, qu'on les modifie le moins du monde, et leur beauté si rare a péri presque entièrement; il vous reste, à votre grande surprise, quelque chose d'ordinaire, de vulgaire même, qui ne justifie plus l'admiration des siècles. Dans une œuvre à laquelle Térence lui-même n'a pas toujours paru suffire, qui oserait se flatter d'un succès absolu? M. Benoit a un sentiment trop juste du caractère de son auteur pour s'être proposé rien de plus que le mérite relatif d'une ressemblance nécessairement imparfaite, mais, au degré où il l'a portée, bien difficile encore à obtenir.

Il a, du reste, fait usage d'un procédé consacré par d'illustres exemples, et dont l'emploi demande assurément une grande souplesse de style. A chaque vers du texte il a fait correspondre exactement une ligne de prose. Si rien n'est plus commode pour les études du lecteur, peut-être cela n'est-il pas sans inconvénient pour l'agrément de la traduction. Il y a plaisir sans doute, quand on lit des vers, à voir la pensée du poëte se développer avec liberté, avec aisance, dans le cadre inflexiblement arrêté de la versification ; mais le plaisir n'est plus le même quand, au lieu de la régularité du rhythme, on a l'inégalité de ces lignes qui fractionnent capricieusement la pensée et l'énervent par des rejets languissants. En outre, une prose ainsi disposée n'est plus tout à fait de la prose ; elle a perdu ce nombre qui, entre les mains d'un écrivain habile aux prises avec des vers qu'il veut rendre, peut être un équivalent utile du rhythme.

Je n'aurais fait connaître qu'imparfaitement ce livre consacré à un des genres les plus florissants, à un des plus heureux génies de la littérature grecque, si je n'ajoutais que la littérature latine y occupe elle-même une place assez considérable. Ménandre, comme il était naturel, y est souvent expliqué par Térence, qui l'a imité. M. Benoit l'établit par des analyses comparatives, assez librement pour se maintenir original, mais, d'autre part, assez fidèlement pour nous rendre en grande partie le modèle perdu, nous permettre de nous en former, à certains égards, une juste idée. Peut-être seulement, dans ces rapprochements, l'imitateur est-il parfois un peu trop sacrifié. De quelques omissions que l'érudition découvre dans ses copies, est-on autorisé à conclure que Térence, en copiant, abrége moins par scrupule de goût que par défaut de verve ; que, si son dessin est correct, il est sobre souvent jusqu'à la

sécheresse ; que le trait y a, dans sa pureté, quelque chose de maigre ; que sa manière manque d'ampleur [1]? Je ne le pense pas. Je n'admets pas davantage l'expression d'*œuvre malhabile* [2] appliquée à ces combinaisons par lesquelles le poëte latin, mêlant dans une même imitation deux modèles, en compliquait l'intrigue. Si elles prêtent quelquefois à la critique, quelquefois aussi elles attestent un art ingénieux, auquel Diderot, entre autres, a rendu plus de justice.

Un des poëtes latins auxquels a dû revenir le plus souvent M. Benoit, est Horace, si semblable à Ménandre par son aimable philosophie, et qui lui en doit certainement quelque chose. Lui-même l'a confessé agréablement, lorsqu'il s'est fait dire par son censeur Damasippe :

« ... Que t'a servi d'emporter Platon avec Ménandre, et Eupolis, et Archiloque, de t'en aller aux champs en telle compagnie ?... »

> Quorsum pertinuit stipare Platona Menandro,
> Eupolin, Archilochum, comites educere tantos [3] ?

Nous sommes bien loin du temps où les comédies de Ménandre pouvaient être comprises dans cette provision d'excellents livres, nourriture des bons esprits, qu'Horace mettait au premier rang de ses prévoyances pour les besoins de son année :

> Sit bona librorum et provisæ frugis in annum
> Copia [4] !

Mais un ouvrage, comme celui de M. Benoit, qui ranime heureusement, par l'érudition et par le goût, ce qui reste de Ménandre, ne sera pas d'une médiocre utilité pour combler, ou, du moins, pour déguiser la lacune.

PATIN.

DES CARNETS AUTOGRAPHES DU CARDINAL MAZARIN, conservés à la Bibliothèque impériale.

TROISIÈME ARTICLE [5].

Le premier carnet de Mazarin se termine vers le milieu de juin ; le

[1] P. 243. — [2] P. 228. — [3] *Sat.* II, III, 11. — [4] *Epist.* I, XVIII, 109. — [5] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août, p. 457 ; et, pour le deuxième, celui de septembre, page 521.

deuxième comprend la fin de juin, tout juillet et le commencement d'août; le troisième, août et septembre; le quatrième et le cinquième, les derniers mois de 1643 et les premiers de 1644. Mazarin continue d'y faire, en quelque sorte, l'éducation de la reine. Il la guide à travers les difficultés d'un gouvernement nouveau; il lui apprend à connaître les choses et les hommes; il travaille à la séparer peu à peu de ceux de ses amis dont les prétentions démesurées étaient contraires aux intérêts de l'État et faisaient ombrage à ses propres prétentions; il surveille et redoute particulièrement le plus jeune des Vendôme, le duc de Beaufort, qui plaisait assez à la reine et s'efforçait d'être ou de paraître bien avec elle; Potier, évêque de Beauvais, qui dirigeait sa conscience et aurait bien voulu diriger aussi l'État, et cet habile et ambitieux Châteauneuf, qui, sorti de son exil, malgré la dernière volonté de Louis XIII, sans avoir encore obtenu la permission de reparaître à la cour, du fond de sa maison de Montrouge, où il recevait tout Paris, conduisait les fils de l'intrigue ourdie contre le cardinal. On sent aussi que madame de Hautefort et la remuante et audacieuse duchesse de Chevreuse sont revenues auprès de la reine. Situation difficile de Mazarin entre tant d'ennemis; effort constant de gagner de plus en plus le cœur d'Anne d'Autriche; crainte perpétuelle de la voir céder à d'anciennes affections et aux intrigues qui l'environnent. Dans toutes les observations qu'il lui adresse, il mêle adroitement l'éloge et la plainte; il met en avant de grandes protestations de désintéressement; il offre même de se retirer, mais on voit bien qu'il veut rester, pourvu qu'il soit le maître. Les notes du second carnet et une partie du troisième montrent qu'au mois d'août 1643 Mazarin se soutenait et même avançait, mais sans être encore arrivé au but.

Voici de nombreux passages où paraissent tour à tour les flatteries étudiées d'un serviteur presque tendre, les sévères avertissements de l'homme d'État, avec les jalousies et les inquiétudes du premier ministre aisément alarmé des moindres indices favorables à ses rivaux. L'évêque de Beauvais, Beaufort, surtout Châteauneuf et madame de Chevreuse, assiégent sa pensée et reviennent sans cesse sous sa plume.

1° « Je sais toutes les obligations que j'ai déjà à S. M., et que je « pourrai lui en avoir un jour de plus grandes, puisque, sans que je lui « aie donné encore les preuves de fidélité et d'absolu dévouement à sa « volonté que je prétends bien lui donner avec le temps, elle a pu ré- « sister aux instances violentes et réitérées qui lui ont été faites contre « moi par des personnes du plus haut rang et depuis longtemps en pos- « session de sa confiance. — Je ne veux dépendre que d'elle : qu'elle me

« fasse un signe, et tous ceux qu'elle me désignera seront mes amis. —
« Je ne pense qu'à la servir, et, si j'avais des ennemis et le pouvoir de « m'en venger, au lieu de le faire, je les embrasserais avec joie, si une « conduite différente pouvait nuire aux intérêts de S. M. — Elle fait « tout avec grâce et abandon. Je suis au désespoir de n'avoir pas été « toujours à elle; on doit me le pardonner, étant bien résolu d'être à « elle éternellement à l'avenir, sans demander d'autre récompense que « la permission de la servir à son gré. — S. M. ayant eu la bonté de « me demander quel moyen il y aurait de me rendre content lorsque je « suis auprès d'elle, j'ai répondu que mes déplaisirs et mes chagrins « venant de ne la pas voir servie comme je voudrais, et du mauvais « tour que prendront les affaires, si on n'y porte remède pendant que je « suis auprès de S. M., je m'afflige d'autant plus, que je connais mieux « son grand mérite, mes devoirs et l'ingratitude de ceux qui ne font « pas ce qu'ils doivent pour son service. Dans la chaleur du discours « je lui ai dit que, si elle voyait tout le désir que j'ai de la servir, et ma pas- « sion pour sa grandeur, elle serait triste du peu que je fais, bien « qu'elle me témoigne d'en être satisfaite. — Elle fait plus d'une chose « sans moi : cela est contraire à l'amitié. — L'amitié oblige à commu- « niquer toutes choses, et c'est ainsi que je pourrai croire avoir gagné « son cœur; cependant S. M. ne me communique que les affaires d'État. »

2° « Tout le monde entre chez S. M. lorsqu'elle est au lit; il ne « devrait entrer alors que trois ou quatre personnes. S. M., en voulant « être agréable à tout le monde, fera que personne ne la considérera. « — Il n'est pas besoin de se presser de faire des grâces; il faut les faire « aller une à une; de cette manière elle satisfera mieux, elle sera plus « comptée, on fera plus de cas de ses faveurs; les accorder si vite ne « sert qu'à mettre ceux qui les reçoivent en état d'en demander d'autres. « — Tout le monde perd le respect qui lui est dû et parle haut en sa « présence. Au nom du ciel, que S. M. y fasse attention. »

3° « Que S. M. me pardonne si je lui dis que je peux craindre les « mauvais offices de ceux qui l'entourent, puisque je leur vois le pou- « voir de faire changer d'avis à S. M. en beaucoup de choses où elle « avait pris une résolution contraire. Ils disent que S. M. est la personne « du monde la plus dissimulée, qu'on ne doit pas s'y fier, et que, si elle « témoigne faire cas de moi, c'est par pure nécessité, et que toute sa « confiance réelle est en eux. — Au nom du ciel, que S. M. déclare ce « qu'elle veut. Si elle pense à Châteauneuf, qu'elle me le dise, je n'ai « d'autre désir que de bien vivre avec ceux que S. M. m'indiquera. — « Si S. M. estime ma capacité, qu'elle me croie : les faits lui appren-

« dront si je l'ai bien conseillée. Si elle n'a pas confiance en moi, « qu'elle en choisisse un autre et suive ses conseils; cela vaut mieux « que de chanceler dans toutes ses résolutions. Quand j'ai l'honneur de « lui dire mon sentiment, elle doit, au moins, être bien sûre que c'est « toujours sans passion et avec un vrai zèle. Beaucoup pourront dire la « même chose et assurer S. M. de leur dévouement, nul n'en a donné « de preuves plus évidentes que moi. — Tout le monde dit que S. M. « a des engagements en faveur de Châteauneuf; s'il en est ainsi, que « S. M. me le dise. Si elle veut lui confier ses affaires, je me retirerai « quand elle voudra. — L'évêque de Beauvais travaille contre moi de « toutes les manières : il reçoit M. de Châteauneuf et se jette dans les « bras de Beaufort et de madame de Montbazon. — La raison pour « laquelle madame de Chevreuse et les autres croient pouvoir me faire « retirer, c'est que S. M., en récusant Châteauneuf, a dit que présente- « ment il lui était impossible de le mettre auprès d'elle et qu'il y avait « un obstacle à cela; d'où ils concluent que je suis cet obstacle. La dame « assure que S. M. a grande estime et affection pour Châteauneuf, et « elle espère bien qu'il prendra ma place lorsqu'on se sera défait de moi. « On me dit que, tous les jours, S. M. assure en particulier M. de Beau- « vais de son affection, et s'excuse sur la nécessité des témoignages d'in- « térêt qu'elle me donne. C'est là un point si délicat, que S. M. doit me « pardonner si je lui en parle souvent. — Madame de Chevreuse et les « autres publient que bientôt la reine appellera Châteauneuf, et, par ce « moyen, ils excitent tout le monde à lui faire visite et à rechercher son « amitié. Ils excusent la reine de tarder à le prendre parce qu'elle est « forcée de se servir encore de moi pendant un peu de temps. — Tous les « serviteurs de S. M. font leur cour à mes ennemis. Ils devraient venir « à moi, si par là ils croyaient plaire à S. M. Leur conduite fait voir « ou qu'ils ne sont pas de vrais serviteurs de la reine ou qu'ils savent « qu'elle ne se soucie pas de moi. — Si, pendant quinze jours, S. M. avait « la bonté de ne faire bonne mine qu'à ceux qui, pour plaire à S. M., « vivent bien avec moi, elle ajouterait beaucoup à toutes ses faveurs « en forçant tout le monde à me reconnaître pour ce que je suis[1]. »

[1] Ier carnet, p. 95 : « Io so le obligazioni che devo a S. M. e che mai potrò haver- « gliene maggiori, poiche senza che gli habbi per ancora date le marche che pre- « tendo con il tempo darli della mia fedeltà et assoluta resignazione alla sua volontà, « ha potuto resistere alle istanze violente e reiterate che li sono state fatte contro « di me da persone grandi et accreditate con lei. » — P. 96 : « Io non voglio dipen- « der di nessuno, e vivero bene con tutti quelli che vorrà, al segno che mi ordinara. » — P. 93 : « Vorrei haver nemici e campo da vendicarmene, perche S. M. vedesse

Le grand objet des anciens serviteurs de la reine, devenus les favoris du jour, était de détruire les créatures de Richelieu et de se partager

« con che moderazione mi governerei, e come gli abraciarei se facendo il contrario « dovessi pregiudicare a S. M. » — II° carnet, p. 37 : « Fa tutte le cose con grazia e « disinvolta : mi pento di non esser stato sempre a lei, e devo esser ricevuto in gra- « zia nella risoluzione di esserlo eternamente all' avvenir, senza volerne pretender « altro premio che quello che mi sia permesso di servire con gradimento. » — P. 51-52 : « S. M. dicendomi se vi sarebbe qualche modo da farmi esser contento, quando « sono appresso di lei, gli ho risposto che come li miei dispiaceri e afflizioni non pro- « cedono da altro che da non vederla servita come vorrei, e dalla mala piega che « prenderanno gli affari, se non si vi rimedia quando sono appresso di S. M., « m'affligo davantaggio perchè conosco più da vicino il suo gran merito, le mie « obligazioni e l'ingratitudine di quelli che non fanno il loro dovere apresso di lei. « Gli ho detto nel fervore del discorso che se S. M. vedesse il molto che desidero ser- « virla, e l'estrema passione che ho per la sua grandezza, si dolerebbe del poco che « faccio, ancorche testifichi gradirlo. » — IV° carnet, p. 5 : « Si fanno alcune cose « senza me, e cosi si pregiudica all' amicitia. » — III° carnet, p. 52, en espagnol : « L'amistad obliga a comunicar todas cosas, y asi mi podre créer de averla ganada, « y solamente S. M. mi comunica los negotios de Estado. » — II° carnet, p. 36 : « Ogni uno entra quando S. M. è in letto, eppure non dovrebbe intrarsi che tre « o quatro persone. S. M. facendo generalmente le grazie farà che nessuno la « stimerà. » — P. 53 : « Non bisogna correre in far grazie, mà trattenerle e farle « filare poco a poco, et in questo modo sodisfarà più, e sarà più considerata, e si « farà più caso delle dette grazie, tanto più che quando si concedono subito non « servono che a mettere quello che le riceve in istato di pretenderne delle altre. » — III° carnet, p. 61 : « Ogni uno perde il rispetto, parla alto in sua presenza. « S. M. di grazia ne habbi cura. » — II° carnet, p. 42 : « S. M. mi perdoni se li dico « che posso temere dei mali offitii, poiche vedo che questi hanno forza di far cambiar « parer a S. M. in molte cose, ancorche avesse risoluto in contrario. Hanno detto a « S. A. che S. M. è la più dissimulata persona di mundo, che non si deve fidare, « che sebbene in apparenza mostra far caso di me, in effetto dissimula per la ne- « cessità degli affari, e che ha tutta la confidenza in loro. » — P. 3. « Di grazia S. M. « si dichiari di quello che ama. Se ha intenzione per Chattonof, me lo dica, non ha- « vendo altro desiderio che viver bene con quelli S. M. vorrà. — P. 20 : « Se S. M. « mi stima abile, mi creda e riconoscerà in effetti se l'havrò ben consigliata. Se no, « faccia elettione d'un altro e li creda, convenendo più cosi che titubare nelle riso- « lutioni. Quando havrò havuto l'onore di dirli il mio senso, che il meno deve esser « certa che sarà sempre senza passione e cordiale. Molti possono usar di questi termini « assicurando S. M. delle loro servitù, mà nessuno con fondamento più palpabile « di me. » — P. 21. « Ogni uno dice che S. M. è impegnata assai in favore di Chattonof. « Se questo è, da grazia, S. M. me lo dica, e se vuol servirsene mi ritirerò come « vorrà. » — P. 31 : « Bovè (l'évêque de Beauvais) travaglia contro me per ogni verso : « riceve M. de Chattonof; si mette nelle braccia di Bofort e madama di Monbazon. » — III° carnet, p. 25 : « La ragione per la quale crede la Dama (madame de Chevreuse) « et altri di poter farmi ritirare è che S. M. nella ricusatione di Chatoneu ha detto « che non poteva presentemente metterlo appresso la sua persona, e che qualche « rispetto l'impediva; da che concludono che il mio riguardo ne sia cagione, e

leurs dépouilles. Les Vendôme redemandaient le gouvernement de Bretagne, qu'ils avaient eu autrefois, et que Richelieu avait pris pour lui et donné à un de ses parents, La Porte, le maréchal de la Meilleraye, homme de guerre très-capable, qui était en même temps grand maître de l'artillerie. Ils voulaient aussi ôter l'amirauté au jeune Armand de Brézé, le plus intrépide officier de la marine française, fils du maréchal duc de Maillé-Brézé, gouverneur de l'Anjou, beau-frère de Richelieu, et dont le duc d'Enghien avait épousé la fille. On enviait fort la citadelle du Havre, qui était au jeune duc de Richelieu et à sa tante, madame d'Aiguillon, ainsi que le gouvernement des Trois Évêchés, confié au maréchal Charles de Schomberg, homme de mérite, appliqué à ses devoirs et honorablement soumis à l'autorité royale. Le mot d'ordre du parti était de rappeler sans cesse les cruautés de Richelieu, de soulever l'opinion contre sa mémoire, sans respecter toujours celle du feu roi. Mazarin eut besoin de toute son adresse et de toute sa prudence pour conjurer cette tempête. Parmi les nombreuses lettres manuscrites du cardinal, que possède la bibliothèque Mazarine, nous en trouvons une adressée au maréchal duc de Brézé, où Mazarin explique lui-même, à cet égard, dès les premiers jours de son ministère, ses sentiments et sa conduite :

«28 mai 1643[1].

« Monsieur, bien que je ne pusse recevoir de douleur plus sensible que d'ouïr deschirer la réputation de M. le cardinal, si est ce que je considère qu'il faut laisser prendre cours, sans s'en esmouvoir, à cette intempérance d'esprit dont plusieurs François sont travaillés. Le temps fera raison à ce grand homme de toutes ces injures, et ceux qui le blasment aujourd'hui connoistront peut-estre à l'avenir combien sa conduite eût esté nécessaire pour achever la félicité de cet Estat, dont il a jeté tous les fondements Laissons donc évaporer en liberté la malice des esprits ignorants ou

« dicendo la Dama di esser certa che S. M. ha gran stima et affettione per il sudetto, « spera che quando si potrà disfar di me, il luogo sarà certo all' altro; et ogni uno si « lusinga in questo massimamente. Mi si dice che ogni di S. M. assicura particolar« mente Bovè della sua affettione e si scusa delle dimostrationi che fà a mi con la ne« cessità. Questo è un punto tanto delicato, che S. M. deve compatire se ne parlo « spesso. » — P. 29 : « La Dama et altri publicano che trà poco la Regina si servirà di « Chattoneu, e così ingannano ogni uno e obligano a visitarlo e ricercare la sua ami« cizia. Scusano la Regina della tardanza in chiamarlo sopra la necessità che (ha) di « servirsi di me per un poco. » — « Li servitori di S. M. vanno tutti a far la corte a « quelli che mi vogliono poco bene; e pure dovrebbero venir da me se credessero « piacer così a S. M., e non facendo pare che o non sieno veri servitori di S. M. o « che sappino che la S. M. non si cura di me. » — P. 46 : « Se per 15 giorni S. M. si « compiacesse di non far buona cera ad altri che a quelli che adherendo al gusto di « S. M. vivono bene meco, giovarebbe molto alli suoi favori, forzando tutti a rico« noscermi per quello che sono. » — [1] *Bibl. Mazarine*, manuscr. 1719, n° 1, fol. 48.

passionnés, puisque l'opposition ne serviroit qu'à l'irriter davantage, et consolons-nous par les sentiments qu'ont de sa vertu les estrangers qui en jugent sans passion et avec lumière. Ce que vous m'escrivez mesme de la sédition qui a failli à plusieurs fois à s'exciter à Angers, est une preuve du bien que causoit le seul nom et la seule authorité de cet incomparable ministre. On a ici délibéré sur les remèdes qu'il falloit apporter à ce désordre; de quoi le secrétaire d'Estat qui a le département de l'Anjou vous informera. Quant à moi, vous devez faire un estat certain que je ne perdrai jamais occasion de vous servir, et que ce que je dois à la mémoire de M. le cardinal m'estant plus cher que la vie, et l'estime que je fais de vostre mérite ne pouvant estre plus grande, ces deux considérations m'obligeront tousjours à désirer avec passion de vous pouvoir faire paroistre que personne n'est plus véritablement que moy, etc., etc. »

Loin d'abandonner les parents et les amis de Richelieu, Mazarin se les acquit en les défendant sans trop se compromettre lui-même.

Quand l'évêque de Beauvais allait disant que, pour effacer la mémoire du cardinal de Richelieu en France, il fallait qu'à la paix on rétablît toutes choses comme elles étaient avant lui, Mazarin répondait ou faisait répondre : Il faut donc alors rétablir La Rochelle et toutes les places fortes des protestants que le cardinal a abattues[1].

Madame de Senecé, dame d'honneur de la reine et goûvernante du petit roi, l'excitait contre Richelieu, et on prêtait au jeune Louis XIV ce mot au-dessus de son âge : « Le cardinal voulait être roi et pape[2]. »

Les Vendôme étaient les plus animés, et le duc de Nemours, beau-frère de Beaufort, disait qu'il voudrait voir démoli le château de Richelieu, probablement avec la ville qu'il avait créée et qui portait son nom, et toutes les maisons de ses parents[3].

La reine, au fond du cœur, était contre les amis de Richelieu, et elle trouvait fort dur de les maintenir dans leurs charges au détriment de ses propres amis. C'était là le point qui inquiétait le plus Mazarin. Quelquefois il apprenait qu'aux instances de ses anciens serviteurs, de

[1] II° carnet, p. 32, 33 : « Dice (Bovè) che perche non resti memoria in Francia « del cardinale, vorrebbe che nella pace si restituisse ogni cosa. A che Botru (Bautru, « comte de Sérant, si connu par ses bons mots) ha risposto che converebbe riedificar « ancora la Rocella, e tante piazze abattute. » — [2] III° carnet, p. 32 : « Si nu- « trisce il re contra la memoria del cardinale, etc. Li cantono canzoni contra di lui. « A Chaliotto (Chaillot), Senese (madame de Senecé) disse vedendo il ritratto del « cardinale : eccola quel cane, e il re disse : datemi una balestra per tirarli. » — IV° carnet, p. 5 : « Il re a Villequier disse che il cardinale defunto voleva esser « re e papa. » — [3] II° carnet, p. 47 : « Tutta la casa di Vendomo dice che non si « havrà risposo, finche li parenti di cardinale sieno intieramente rovinati e quelli si « sono arrichiti nel tempo passato. Principe di Nemur dice l'istesso, e che voleva « vedere demolito Richelieu e le altre case dei parenti del cardinale. »

rechercher et de chasser tous les parents du cardinal, la reine avait répondu qu'elle y penserait, alors il prenait l'alarme et la suppliait de s'expliquer franchement avec lui à cet égard[1]. Il s'appliquait à lui montrer que les parents du cardinal étaient des gens très-considérables, qu'il valait bien mieux les gagner que de les mettre contre soi, et que les acquérir c'était se faire tout d'abord un grand parti[2].

Il faut voir, dans les *Mémoires de madame de Motteville*, comment toutes les instances de La Rochefoucauld pour avoir le gouvernement du Havre, et le désir qu'avait d'abord la reine de le lui donner pour récompenser son ancien dévouement, échouèrent devant l'habileté de la duchesse d'Aiguillon, soutenue par celle de Mazarin. Tome I, page 136 : « La reine eut intention, en ce temps-là, d'ôter le gou« vernement du Havre à la duchesse d'Aiguillon, et de le donner au « prince de Marsillac, ami de madame de Chevreuse et de la dame de « Hautefort, qui étoit fort bien fait, avoit beaucoup d'esprit et de lu-

[1] IIe carnet, p. 50 : « S. M. ha detto al Rosso che me l'ha riferito sopra ricerca « alli parenti del cardinale, e lui a risposto che vi pensarebbe. Si vede di questo che « S. M. non si fida di me, mentre non si apre quando li domando la sua intentione « in questo particolare. » Sous le nom emblématique de *il Rosso*, nous ignorons quel personnage Mazarin désigne. Dans ces carnets, surtout dans les premiers, il emploie souvent des noms semblables. Nous avons déjà vu qu'il appelle *la Clef, la Chiave*, un personnage qui, à Narbonne, en 1642, lui faisait mille protestations d'amitié et allait se plaindre à Richelieu ou au roi qu'il eût été préféré pour le cardinalat à tant d'autres prélats français. Nous trouvons dans le IIe carnet, p. 79, cette ligne : « 14 lettere rimesse a *Filomena* del 8 giugno. » Quelle est cette Filomena? Fréquemment aussi il désigne un de ses ennemis ou de ses amis très-peu sûrs sous le nom du Veau, *il Vitello;* une dame est appelée, en espagnol, la Génisse, *la Ternera*. Ce jargon était alors fort à la mode. La correspondance de mademoiselle de Chemerault, trouvée parmi les papiers de Richelieu, et plusieurs fois publiée, est de ce genre. C'était une sorte de chiffre qu'on empruntait à des romans connus ou à des habitudes de société. *Il Rosso* désigne peut-être un personnage aux cheveux blonds tirant sur le roux, et que la reine et Mazarin avaient coutume d'appeler ainsi. Nous avons essayé bien des hypothèses auxquelles nous n'avons pu nous arrêter. Nous en demandons bien pardon à M. Léon de la Borde; mais il est impossible de songer à Retz, et de lire *il Retzo* au lieu d'*il Rosso;* car, d'abord, dans la partie espagnole de ces carnets, nous trouvons le même personnage désigné sous le nom de *el Rubio*, ce qui est décisif; et, d'ailleurs, Retz était alors un jeune abbé plus occupé de ses plaisirs que des affaires de l'État, et bien loin du rôle qu'il joua depuis, vers la fin de 1647, quand les Importants devinrent les Frondeurs. *Il Rosso* doit être un personnage très-haut placé; il inquiète et embarrasse beaucoup Mazarin. Nous laissons le choix entre Monsieur, M. le Prince et le duc de Vendôme. Selon nous, la vraisemblance est pour ou plutôt contre M. le Prince. Voici, en effet, le portrait de *il Rosso*, qui n'intéresse guère à l'original, quel qu'il soit. Ier carnet, p. 87 : « Bugiardo, inventionero, timido, in« teressato, nemico degli huomini da bene, senza segreto. » — [2] Ier carnet, p. 145 : « Chi li havrà, havrà un gran partito. »

« mières, et dont le mérite extraordinaire le destinoit à faire une grande « figure dans le monde. Cette duchesse, nièce du cardinal de Richelieu, « qui en avoit fait une si belle pendant le ministère de son oncle, com« mandoit dans cette place, et ce gouvernement lui avoit été laissé par « lui, du consentement du feu roi, pour le garder à ses neveux. Cette « dame, qui, par ses belles qualités, surpassoit en beaucoup de choses « les femmes ordinaires, sut si bien défendre sa cause, qu'elle persuada « quasi à la reine qu'il étoit nécessaire pour son service qu'elle lui laissât « cette importante place, lui disant que, n'ayant plus, en France, que des « ennemis, elle ne pouvoit trouver de sûreté ni de refuge que dans la « protection de Sa Majesté, qui en seroit toujours la maîtresse; qu'au « contraire, celui auquel elle vouloit donner ce gouvernement avoit trop « d'esprit, qu'il étoit capable de desseins ambitieux, et pourroit, sur le « moindre dégoût, se mettre de quelque parti, et qu'ainsi il étoit im« portant pour le bien de son service qu'elle gardât cette place pour le « roi. Les larmes d'une femme qui avoit été autrefois si fière, arrê« tèrent d'abord la reine, qui, après avoir fait réflexion sur ses raisons, « trouva à propos de laisser les choses en l'état où elles étoient. « Les plaintes du prince de Marsillac furent grandes; il murmura « publiquement, etc. » Évidemment Mazarin ne fut pas étranger à cette conduite de la reine. Madame de Motteville elle-même nous l'assure un peu plus bas, page 148 : « Il (Mazarin) confirma cette « princesse dans l'inclination qu'elle avoit de conserver le Havre à la « duchesse d'Aiguillon et l'empêcha de ruiner les parents du cardinal « de Richelieu. » Et, dans les deux premiers carnets, on rencontre souvent cette ligne : « Visitar madama d'Aiguillon. » L'art de Mazarin fut d'avoir l'air de confirmer seulement la reine dans sa résolution, lorsque, en effet, il la lui inspirait.

Il lui fit comprendre aussi combien il importait de ménager La Meilleraye et Brézé, au moins pendant la guerre, ajoutait-il pour ne pas trop heurter les passions secrètes qu'il lui suffisait d'arrêter; ils ont des places, de l'argent, et La Meilleraye est un homme de secret et de résolution [1].

Mazarin n'eut pas trop de peine à sauver Brézé, qui était appuyé par la maison de Condé, laquelle, de son côté, pensait aussi à l'amirauté, qu'elle demanda plus tard, à titre d'héritage, quand le jeune et vaillant amiral

[1] I[er] carnet, p. 144 ; — « Megliare e Breze, li conservi, perche assolutamente, « quando saranno disgustati, qualche principe sene prevalerà. Almeno durante la « guerra, non introduca cosa che possi loro dispiacere. Hanno piazze, sono denarosi, « e la Megliare ha segreto e resolutione. »

fut emporté par un boulet, au siége d'Orbitello, en 1646. Il fallut bien que le cardinal se résignât à sacrifier La Meilleraye; mais il le fit le moins possible; il persuada à la reine de s'attribuer à elle-même le gouvernement de Bretagne et de n'y avoir qu'un lieutenant général, charge au-dessous des prétentions du duc de Vendôme, et qu'il fit donner à La Meilleraye. Celui-ci ne se pouvait trouver trop offensé d'être sous le gouvernement direct de Sa Majesté, d'autant plus que Mazarin demanda pour lui le titre de duc, que le feu roi lui avait promis, et la survivance de sa charge de grand maître de l'artillerie pour son fils, ce même fils auquel un jour il donnera en mariage sa propre nièce, la belle Hortense. Il rappelle sans cesse à la reine que La Meilleraye a un gouvernement, des régiments, des amis, du bien, du talent, qu'il est son serviteur et qu'il se donne entièrement à elle[1].

On a beaucoup reproché à Mazarin d'avoir abandonné Bouthillier et Chavigny, qui l'avaient tant servi auprès de Richelieu; on oublie que les défendre absolument tous les deux, c'eût été vouloir se perdre avec eux; car la reine, comme Brienne nous l'apprend[2], était résolue à s'en défaire, et Mazarin fit preuve à la fois d'amitié et de jugement en livrant Bouthillier pour sauver son fils Chavigny, qui resta dans le conseil sans portefeuille, comme on dirait aujourd'hui, mais avec le rang et le titre de ministre. Deux notes de la page 19 du deuxième carnet démontrent non-seulement qu'il ne cessa de protéger toute la famille, mais qu'il insista auprès de la reine pour qu'elle ménageât toujours Chavigny, dont il fait valoir les services et l'importance : « Benefitii per un « figlio di M. di Chavigni. » — « M. di Chavigni ha sempre ben servito « S. M.; entra inoltre in tutti li segreti della Francia; onde per gratitu- « dine e per politica deve esser protetto in ogni tempo da S. M. » Mazarin se conduisit donc avec fidélité et reconnaissance envers Chavigny. C'est celui-ci qui se conduisit fort mal avec Mazarin. Loin de comprendre que le cardinal avait fait pour lui tout ce qu'il était possible de faire, il l'accusa de l'avoir sacrifié, et cette accusation, répétée par La Rochefoucauld et par madame de Motteville[3], a passé presque partout. Brienne, qui succéda à Chavigny et qui fut dans le secret de toute cette affaire, se garde bien d'attribuer la disgrâce de son prédécesseur et sa propre

[1] II[e] carnet, p. 29 : « La sopravivenza per il figlio del Megliare. » *Ibid.* p. 108 : « Darli il ducato che il re gli haveva promesso. » *Ibid.* : « S. M. consideri La Megliare « che si dona a lei. Ha governo, reggimenti, amici, comodità e valore, e si dona in- « tieramente a lei. — Megliare suo domestico è per il governo. » — [2] Voy. le deuxième article, cahier de septembre, p. 538. — [3] Collection Petitot, *Mémoires de La Rochefoucauld*, t. LI, p. 375, et *Mémoires de madame de Motteville*, t. IV, p. 142.

élévation à la volonté de Mazarin; il se borne à remarquer que le premier ministre ne pouvait souffrir qu'on allât publiant partout que Chavigny était l'auteur de sa fortune. Le fils de Brienne, qui épousa une des filles de Chavigny, tout en partageant les ressentiments de son beau-père contre Mazarin, laisse échapper la vérité dans les lignes suivantes, tome I, p. 311 : « Le reproche le plus sensible que fit M. de Chavigny « au cardinal fut de s'être emparé de l'administration des affaires sans lui « en faire part. Le cardinal avait beau lui dire qu'il n'était pas le maître « des volontés de la reine, cette défaite ne contentait nullement M. de Cha-« vigny, qui s'était flatté de partager avec lui le ministère. En ceci, pour « un habile homme tel qu'il était, il se trompa lourdement. L'autorité « se partage-t-elle? non, sans doute. » Chavigny, maintenu dans le conseil par la protection de Mazarin, d'ailleurs chancelier de Monsieur, pouvait peu à peu, avec son esprit et son mérite, regagner la faveur de la reine, et, en aidant le cardinal, se faire sous lui une situation considérable. Mais Chavigny était aussi vain que capable. Il ne put pas supporter la perte des grandes espérances qu'il avait conçues; il prit pour une trahison ce qu'il aurait dû regarder comme une marque d'attachement : mécontent de sa position un peu effacée, il s'agita, se mêla de toutes sortes d'intrigues, et en fit tant, que Mazarin fut obligé, en cela très-agréable à la reine, de le renvoyer du conseil, et même, plus tard, de le faire arrêter.

C'est par cette conduite habile, en sachant faire quelques sacrifices plus apparents que réels, en ne blessant jamais les sentiments particuliers d'Anne d'Autriche, en s'appliquant toujours à l'éclairer sur ses véritables intérêts et sur ceux de son fils et de la royauté, en l'entourant d'hommages assidus, en lui rendant la vie agréable et douce, que Mazarin parvint peu à peu à s'établir auprès d'elle et à lui devenir nécessaire. Ainsi que nous l'avons annoncé, il n'en était pas encore là en août 1643, puisque alors même il exprime des craintes assez vives sur sa situation et même sur la sincérité de la confiance de la reine. Ses succès avaient ouvert les yeux à ses ennemis. Ils l'avaient vu arriver sans grand effroi, pensant qu'il ne pourrait se soutenir qu'en leur livrant tout et qu'ils le renverseraient lorsqu'ils le jugeraient à propos; mais lorsque, au bout de quelque temps, ils eurent reconnu qu'au lieu de se faire leur instrument, il savait fort bien se passer d'eux, qu'il continuait à peu près la politique de Richelieu et qu'il n'y avait de différence que dans les formes, ils se réunirent contre lui, et formèrent un parti puissant, dont les chefs furent appelés les *Importants*, parce qu'en effet ils se donnaient des airs d'importance, en critiquant les actes du

Gouvernement d'une façon hautaine et avec une gravité affectée. Les Importants avaient partout des intelligences et des appuis, dans le cabinet, parmi les princes du sang, dans les plus grandes familles, dans le parlement, dans le clergé, surtout dans l'intérieur le plus particulier de la reine.

Dès le début de la régence, le cabinet avait été, sinon entièrement renouvelé, au moins considérablement modifié. Le premier acte de la régente avait été de congédier Claude Le Bouthillier, qui faisait les fonctions de surintendant des finances, et d'ôter celles de secrétaire d'État, chargé de l'expédition de toutes les affaires, à son fils, Léon de Chavigny, tous deux favoris de Richelieu, et qu'elle ne pouvait souffrir. Elle avait donné la place de Chavigny au comte de Brienne, qui lui était entièrement dévoué, mais n'aimait pas Mazarin et lui aurait préféré Châteauneuf, comme il l'avait déclaré à la reine[1], bien qu'il ne se fût pas opposé au cardinal et qu'il l'eût même appuyé par politique dans les conseils secrets de la future régente. Quand il avait été nommé, il n'avait pas fait visite au cardinal[2] pour bien marquer qu'il ne lui devait pas sa nomination. Sans se compromettre, il était assez bien avec les *Importants*, et lui et sa femme, couverts par leur dévouement à la personne de la reine, se permettaient, dans les commencements, un langage assez libre, qui inquiétait un peu Mazarin. Brienne aurait dit au maréchal d'Estrées qu'il allait visiter Châteauneuf de la part de la régente et lui offrir le cordon bleu et le gouvernement de Touraine[3]. Mazarin, sans le craindre beaucoup, ne pouvait compter sur lui.

Non contente d'avoir fait entrer Brienne au conseil, Anne avait aussi imposé au cardinal son chancelier, Nicolas de Bailleul, un des présidents à mortier du parlement de Paris, qui désirait et espérait la place de garde des sceaux et de chancelier, et qui eut seulement les finances laissées vacantes par Bouthillier. Si Brienne était assez peu favorable à Mazarin, on a vu que Bailleul l'était bien moins encore[4]. On lui donna quelque temps pour adjoint, dans la surintendance des finances, le comte d'Avaux, un des frères du président de Mesmes, diplomate expérimenté, qui quitta bientôt le cabinet pour se rendre au congrès de Munster. D'Avaux n'était nullement pour la politique de Richelieu et de Mazarin ni au dedans ni même au dehors; il n'aimait guère le premier ministre, et Mazarin ne l'ignorait pas[5].

[1] Voyez notre deuxième article, cahier de septembre, p. 540. — [2] IIe carnet, p. 21: « Briena non m'ha veduto. » — [3] IIe carnet, p. 22: « Briena ha detto al Mle « d'Estrées che andava a visitare Chattonof, e per ordine della regina offrirli l'or- « dine e il governo di Turena. » — [4] Article deuxième p. 539. — [5] IIe carnet,

Enfin la régente n'avait pas manqué de mettre dans le conseil son grand aumônier, Potier, évêque de Beauvais, frère du président Novion, que Richelieu, le trouvant trop médiocre pour le craindre, avait laissé auprès de la reine. L'évêque de Beauvais l'avait soutenue et consolée dans toutes ses épreuves, et il possédait sa confiance. Elle avait d'abord pensé à lui pour en faire un premier ministre; il en avait fort bien accepté l'espérance, et comptait que Mazarin était là pour lui préparer la place. On demandait pour lui et il attendait le chapeau de cardinal. Il avait eu, d'abord, la bonhomie de favoriser Mazarin, et toutes ses craintes s'étaient portées sur Beaufort, jeune, ardent et audacieux. Il s'était aussi bien gardé de travailler pour Châteauneuf, le candidat sérieux de madame de Chevreuse et des Importants. Mais Mazarin ayant peu à peu gagné du terrain, le prélat s'était bientôt tourné contre lui. Il avait vanté Chavigny, laborieux et habile, mais trop désagréable à la reine pour devenir jamais à redouter. Cherchant un homme capable de gouverner sous lui après Mazarin, il donnait des espérances, tantôt à M. d'Avaux, tantôt à M. des Noyers, qui avait eu la sottise de donner sa démission sous Louis XIII et qui souhaitait passionnément de rentrer dans les affaires. Puis, en désespoir de cause, et en haine de l'ennemi commun, il avait fini par se réunir à Beaufort et à Châteauneuf[1].

M. de Bailleul, le surintendant des finances, n'ayant pas montré une grande capacité, il fallut lui donner un nouvel auxiliaire lorsque d'Avaux s'en alla à Munster. M. de Beauvais insinua à la reine que, si elle ne voulait pas encore mettre Châteauneuf à la place de Mazarin,

p. 86 : « Riconosco che Avo non mi vuol bene. » — [1] Ier carnet, p. 102 et 103 : « M. di Bovè freddo et intiero con me non ostanti li avanzi fattili. Sono avvisato da « più parti che non puol soffrire l'onore che ricevo da S. M., e che spera ben presto « impedirmene la continuazione. Ha detto al Principe che Chav. era un gran huomo, « che riportava * ottimamente, e che ne faccia gran caso. Lui e Novion suo fratello « fecero gran rumore della risolutione di S. M. di darmi il brevetto. Disse a made Briena « che S. M. haveva promesso di lassarmi andar via. Ha assicurata unione e amicitia « intiera a Chavigni il quale ha impiegato ogni mezzo per consequirla. » — *Ibid.* p. 112 : « 31 Maggio 1643. Bovè a M. d'Avo che sarà contento : molte protestationi « d'amicizia e che non li poteva dir altro. » — IIIe carnet, p. 6 : « Bovè procura il ri- « torno di M. di Noyers e tutti gli Importanti. » — IIe carnet, p. 17 : « Bovè e Bofort, « lega contra me. » — P. 25. « Bovè travaglia incessantemente per acquistar amici « e togliermi i miei. Dice tale esser l'intentione della regina. Io non faccio alcuna « diligenza onde potrò perdermi, se S. M. non mi ordina il contrario. » — P. 113 : « Gran gelosia : Bovè travaglia da per tutto. » — P. 115 : « Bovè querelato M. di « Ghimené perchè diceva esser per me. Ostentatione dell' unione sua con Briena. »

* *Riportare*, faire des rapports au conseil.

elle pouvait au moins l'introduire dans le conseil, en lui donnant la surintendance des finances, emploi modeste qui ne pouvait faire ombrage au premier ministre. Mais celui-ci comprit la manœuvre, et la déjoua[1]. Il persuada assez aisément à la reine de maintenir M. de Bailleul en mettant auprès de lui, comme contrôleur général, d'Hémery, qui, plus tard, le remplaça entièrement.

Le seul membre considérable du conseil qui fût à Mazarin était le garde des sceaux et chancelier, Pierre Séguier, un des instruments les moins honorables de Richelieu, mais que les vertus de sa sœur, la mère Jeanne, carmélite du couvent de Pontoise, soutenait auprès de la reine, et que sa capacité et sa souplesse rendaient commode et utile à un chef de cabinet. Sa conduite dans le procès de De Thou l'avait rendu odieux. Il avait osé, dans cette même affaire, pour obéir à Richelieu, interroger Monsieur, et auparavant, en 1637, il avait manqué de respect à la reine au Val-de-Grâce. Il s'était beaucoup enrichi, et sa fortune avait fait faire à ses filles d'illustres mariages. De toutes parts on demandait son renvoi. Mais on ne s'entendait pas sur le successeur[2]. Le seul possible était Châteauneuf, qui déjà, sous Richelieu, avait eu les sceaux; mais l'entrée de Châteauneuf eût été le renversement même de Mazarin. On n'osait pas aller jusque-là, et le cardinal ayant eu l'art de faire échouer l'habile combinaison qui portait Bailleul à la chancellerie et mettait Châteauneuf aux finances, Séguier conserva le poste auquel il tenait tant, au milieu des haines de beaucoup et sans avoir l'estime de personne.

A côté de Séguier était Le Tellier, que Louis XIII, sur la proposition de Mazarin, avait tiré de l'intendance de l'armée d'Italie pour en faire, lorsque de Noyers se retira, un ministre de la guerre, et qui remplissait fort bien cet emploi, intelligent, laborieux, attaché à Mazarin, mais encore sans importance, ainsi que Phélippeaux La Vrillière, lequel était depuis longtemps dans le conseil, et y fut laissé.

On voit donc que Mazarin, tout en étant à la tête du cabinet, n'y dominait point, et on comprend fort bien qu'il prie si souvent la reine de lui donner quelque nouveau collègue qui augmente son influence[3]. Il pensait à Servien[4], oncle de Lyonne, formé à l'école de Richelieu dans les intendances civiles et militaires, rompu aux affaires, d'un

[1] II[e] carnet, p. 16 : « Non faccia sopra intendente Chattonof, se non vuol ristabilirlo intieramente. » — [2] II[e] carnet, p. 41 : « Ogni uno si e messo in testa di rovinar il cancelliere, e sono divisi circa il dar questa carica a Chattonof, alcuni escludendolo, altri desiderandolo. » — [3] I[er] carnet, p. 92 : « S. M. habbi cura nell' elettione de' ministri darmi qualche amico. » — [4] I[er] carnet, p. 96 : « Servien

caractère résolu, et sur lequel il aurait pu s'appuyer, à défaut de Chavigny, fort habile aussi, mais qui avait passé bien vite du côté de ses ennemis. Mais Servien était plus capable qu'aimable : roide et tranchant, il ne plut guère à Anne d'Autriche, et tout ce que put faire Mazarin fut de l'adjoindre à d'Avaux et à M. de Longueville pour aller à Munster, afin d'y avoir au moins un agent fidèle, qui l'informât du véritable état des affaires, et suivît ses instructions confidentielles.

Si Mazarin n'était pas maître dans son propre cabinet, il était encore bien moins sûr des princes du sang. Il fit tout pour les gagner. Il réussit assez bien auprès de Monsieur, duc d'Orléans, qui, encore sous le poids des tristes résultats de son dernier essai d'indépendance, et déclaré lieutenant général du royaume, se contentait volontiers de l'apparence du pouvoir et d'hommages que Mazarin ne manquait pas de lui prodiguer. L'intérieur du Luxembourg était divisé : la conspiration de Cinq-Mars et du duc de Bouillon, si mal terminée, avait décrié, dans l'esprit de Monsieur, Montrésor et Fontrailles[1], serviteurs résolus du maître le plus indécis. L'abbé de la Rivière, qui, dans la déroute de leurs folles espérances, avait assez habilement couvert la retraite, était le favori du moment. Mazarin s'efforçait de le gagner par les moyens ordinaires, de l'argent, des abbayes et la promesse d'un évêché. Mais Mazarin promettait toujours plus qu'il ne voulait et ne pouvait tenir. Alors La Rivière menaçait. Mazarin redoublait ses promesses, et il se résignait à les exécuter quand la nécessité l'y forçait. Il lui fallait acquérir à tout prix la Rivière parce qu'il gouvernait le duc d'Orléans, et qu'une des bases de la politique de Mazarin était l'union de la reine et de Monsieur[2].

Pour ne pas perdre l'appui, ou, du moins, pour éviter l'hostilité du lieutenant général du royaume il avait été contraint de lui promettre un gouvernement de province, la chose du monde la plus contraire

«viene : impiegarlo qui o per pace.» — IIe carnet, p. 84 : «Fortificarmi di un «ministro come Servien.» — [1] Bourdeille, comte de Montrésor, neveu de Brantôme, succéda à Puylaurens dans la confiance du duc d'Orléans, prit part à tous ses complots, et fut enfin forcé de s'enfuir en Angleterre, d'où il ne revint qu'en 1663. Il a laissé des *Mémoires*, collection Petitot, t. LIV. Le vicomte de Fontrailles est fort semblable à Montrésor. Voyez sa *Relation* à la suite des *Mémoires* de Montrésor, dans la collection Petitot. — [2] Ier carnet, p. 88 : «Si mantenghi con Monsieur.» — P. 116 : «Faccia carezze alla Riviera, e ordini a Bellegarde di viver bene con lui.» — IIe carnet, p. 86 : «La Riviera, vescovato.» — P. 100 : «Tener un vescovato, «per quello di Chartres, a fine di soddisfar Monsieur.» — IIIe carnet, p. 9 : «Badia «di S. Michel, è buona per La Riviera.» — P. 14 : «Bisogna finir l'affare della «Riviera, per contentar Monsieur.»

aux maximes de Richelieu et à la volonté de Louis XIII[1]. Monsieur eut donc le gouvernement de Languedoc, et La Rivière des abbayes en attendant un évêché. Il n'y a pas jusqu'à Montrésor auquel Mazarin ne soit prêt à faire une pension pour plaire à Monsieur; et, afin d'apaiser les nombreux amis de l'infortuné De Thou, il accorde à son frère une pension et même le titre de conseiller d'État[2]. C'était avec de l'argent et des pensions qu'il s'efforçait d'aplanir toutes les difficultés, et il recommande souvent à la reine ce moyen de gouvernement[3]. Aussi trouve-t-on ici des pensions à tout le monde, au dedans et au dehors; à des cardinaux romains, par exemple à son ancien protecteur, le cardinal de Bentivoglio, à des militaires, à des évêques, à des membres du parlement, à des gens de lettres, à des amis qu'il veut encourager; surtout, et c'est là le trait particulier de son caractère, à des ennemis qu'il essaye d'adoucir.

Que ne fit-il pas pour les Condé! Mais M. le Prince n'était facile ni à tromper ni à contenter. C'était un politique uniquement attaché à son intérêt, ne cherchant que la grandeur de sa maison, et tenant peu de compte de tout le reste. On lui doit beaucoup pour avoir donné au duc d'Enghien la forte éducation militaire qui le rendit capable de commander et de vaincre à vingt-deux ans, et il avait aussi été fort utile dans la crise dangereuse d'un gouvernement nouveau, d'une part en se prêtant avec plus ou moins de bonne grâce à l'abolition du testament du roi, qui opprimait la régente et lui donnait à lui-même un très-grand pouvoir dans l'État; de l'autre, en secondant la régente dans ses vues sur Mazarin et en se prononçant pour le seul ministre capable de conduire heureusement le difficile passage d'un règne à un autre. Mais, après avoir servi Mazarin, nous avons dit à quelles conditions, parce qu'il avait obtenu pour lui-même la haute charge de grand maître de France, et, pour son fils, le commandement d'une armée, il était tout prêt à l'abandonner, si Mazarin ne servait sans cesse son ambition et sa cupidité. Se sentant fort supérieur à Monsieur, il était jaloux de son rang et aspirait à effacer le plus possible l'intervalle qui les séparait : pensée fatale, qui pénétra dans sa maison, et la conduisit sur le bord de l'abîme. C'est en caressant cette pensée que la reine s'était assurée de M. le

[1] IIIe carnet, p. 33 : « La Riviera mi ha parlato dello stabilmento di Monsieur per « un governo con una piazza forte. » — P. 73 : « Risolver per il governo di S. A. e per « La Riviera. » — P. 87 : « La Riviera per il governo di S. A. et per vescovato. » — [2] IIe carnet, p. 26 : « Pensioni di Tu e di M. di Montresor. » — IVe carnet, p. 85 : « M. di Tu brevetto di consiliere di Stato senza appuntamento. » — [3] IIe carnet, p. 100 : « Denari non mancaranno. Bisogna dar pensioni segreti e guadagnar molti. »

Prince et de son fils. La Rochefoucauld raconte qu'avant la mort de Louis XIII et le départ du duc d'Enghien pour l'armée, il avait été chargé par la reine de gagner le jeune duc en lui promettant de le préférer à Monsieur, qui, en sa qualité de lieutenant général du royaume, était naturellement appelé à commander les armées[1]. Nous verrons, plus tard, que la reine ne put ou ne voulut pas tenir sa parole, et que, dans la campagne qui suivit, ce ne fut pas le vainqueur de Rocroy, mais Monsieur, qui commanda la grande armée de Flandre. De bonne heure Mazarin apprit à la reine à s'appuyer sur Monsieur contre les Condé, après s'être d'abord ménagé l'appui des Condé contre Monsieur, et à fonder son pouvoir sur la division des princes du sang. M. le Prince devina vite cette manœuvre du cardinal, et il y répondit par une manœuvre semblable en cherchant à s'unir à Monsieur et à le tourner contre le cardinal. Mazarin n'avait donc guère le droit de se plaindre ici comme il le fait, que M. le Prince n'est plus aussi bien pour lui et qu'il se rapproche du duc d'Orléans[2].

Pendant que toutes ces intrigues se passaient à la cour, le duc d'Enghien se couvrait de gloire en Flandre. Non-seulement il empêchait les Espagnols de s'emparer de Rocroy, mais il leur livrait et gagnait sur eux une grande bataille, qui sauvait à la fois la monarchie et le nouveau cabinet. Mazarin, ainsi que nous l'avons dit, s'empressa de faire écrire les plus beaux compliments au duc d'Enghien[3]; mais, quand celui-ci

[1] Collection Petitot, t. LI, p. 370 : « J'estois particulièrement ami de Coligny, « en qui le duc d'Enghien avoit une entière confiance. Je lui représentai les « avantages que M. le duc pourroit trouver dans cette union, et qu'outre l'intérêt que « la maison de Condé avoit de s'opposer à l'autorité de Monsieur, celui de l'État l'y « obligeoit encore. Cette proposition fut reçue de M. le duc d'Enghien comme je le « désirois..... Nous fûmes dépositaires, Coligny et moi, de la parole que la reine « donna au duc d'Enghien de le préférer à Monsieur, non-seulement par des marques « d'estime et de confiance, mais aussi par tous les emplois dont elle pourroit exclure « Monsieur sans le porter à une rupture ouverte. Le duc d'Enghien promettoit, de « son côté, d'être inséparablement attaché aux intérêts de la reine et de ne prétendre « que par elle toutes les grâces qu'il désiroit de la cour. Il partit peu de temps après « pour aller commander l'armée de Flandre, et donner commencement aux grandes « choses qu'il a, depuis, si glorieusement exécutées. » — [2] I[er] carnet, p. 103 : « Il Principe non coopera presentemente perchè vorebbe unir tutti contro me e farmi « risolver di ritornar a Roma. » — P. 106. « Il Principe fa diligenza per unirsi con « Monsieur. Un tal Gramont vi ha travagliato. Bellegarde ne ha notizia. S. M. impedisca questa unione. » — [3] Voyez notre deuxième article, cahier de septembre, p. 344. Voyez, dans les papiers de Le Tellier, conservés à la Bibliothèque impériale, et dont le dépôt général de la guerre possède une copie, deux lettres, l'une du roi, l'autre de la reine, à M. le duc d'Enghien, *sur la défaite de l'armée des ennemis et la délivrance de la ville de Rocroy*. Elle sont datées du 22 mai 1643.

voulut profiter de sa victoire, marcher en avant et aller faire le siége de Thionville, Mazarin hésita : il s'agissait, d'abord, d'affaiblir considérablement l'armée qui couvrait notre frontière; ensuite, il fallait un secret profond et un art merveilleux pour conduire de si loin tout ce qui était nécessaire à un pareil siége, sans que l'ennemi s'en aperçût et courût au secours de Thionville. Il communiqua en grand secret le projet du duc d'Enghien à Turenne et à Rantzau[1]. Plus d'une sérieuse difficulté militaire pouvait être proposée et le fut. Mais ce ne sont pas des motifs de cet ordre qui arrêtèrent quelque temps le cardinal. Il redoutait par-dessus tout l'avantage qu'allaient tirer les Condé de ce nouveau succès. Cependant l'intérêt de l'État l'emporta, dans son âme, sur toute autre considération, et on trouve ici quelques lignes qui, en trahissant la raison secrète de ses premières incertitudes, témoignent clairement du noble sentiment qui le décida. « Quelque crédit, dit-il, que cela doive donner à Enghien, le bien de « l'État exige qu'il aille en avant. — Dressé avec Le Tellier les ins- « tructions nécessaires[2]. »

En effet, nous rencontrons dans ces carnets, ainsi que dans la correspondance du ministère de la guerre[3], des preuves irrécusables et, jusqu'ici, ignorées, de la rare activité qui, du centre du Gouvernement, seconda celle du jeune capitaine. Mazarin chargea le duc d'Angoulême, oncle du duc d'Enghien, officier médiocre, mais docile et sûr, de défendre la Champagne et la Picardie, en lui donnant pour lieutenant général Rantzau, en qui il avait une très-grande confiance. Il ordonna au maréchal de Guébriant, qui commandait notre armée d'Allemagne, de s'entendre avec le duc d'Enghien et de surveiller l'armée impériale. Il entama une négociation avec l'incertain et aventureux duc de Lorraine, Charles IV, l'amusa et l'arrêta quelque temps, jusqu'à ce que Thionville fût pris. Enfin, il puisa dans la cassette même de la reine pour envoyer au jeune duc l'argent nécessaire aux dépenses du siége[4].

[1] IIe carnet, p. 122 : « Conferisca il disegno S. M. a Turena e Rantzo in gran « segreto. » — [2] IIe carnet, p. 1 : « Considerato il credito che ne resulterà a Anghien, « mà il ben dello Stato deve andar avanti. » Et, dans la même page : « Travagliato con « Teglié per le istrutioni. » — [3] Cette correspondance, qui n'a jamais été analysée, nous fait connaître tout le mouvement de la campagne, les belles instructions de Mazarin, et, dans l'exécution, le mélange de prudence et de hardiesse du duc d'Enghien. On y rencontre d'abord une instruction générale, du 15 avril 1643, encore du vivant de Louis XIII, laquelle témoigne qu'en risquant une bataille pour secourir Rocroy, le duc d'Enghien montra un grand coup d'œil militaire, mais qu'il ne fit rien de contraire aux ordres qu'il avait reçus. Dépôt général de la guerre, *Ministère de M. Le Tellier*, IIe vol. — [4] IIe carnet, p. 124 : « Ranzo con

Ce siége difficile dura quelque temps, avec des fortunes diverses. Le nonce du pape se mit en tête de faire, à Thionville, ce que Mazarin avait fait à Cazal : il proposa d'intervenir entre les deux armées, et d'obtenir une suspension d'armes qui devait amener la paix[1]. Mais ce n'était là le compte ni de Mazarin ni du duc d'Enghien. Thionville, pressé vigoureusement, se rendit le 10 août, et le duc victorieux marcha à de nouveaux exploits. Il s'empara de la forteresse de Sirk, et, comme le maréchal de Guébriant, ayant affaibli sa propre armée pour renforcer celle qui assiégeait Thionville, avait été contraint de reculer devant les Bavarois et même de repasser le Rhin, le duc d'Enghien, au lieu de poursuivre ses conquêtes, s'empressa de voler à son secours, prit le commandement, ranima les troupes ébranlées, leur fit de nouveau traverser le Rhin et les ramena en Allemagne en face du vigilant et audacieux Mercy, réduit, à son tour, à se tenir sur la défensive.

Ainsi s'acheva la première campagne du duc d'Enghien, cette cam pagne de 1643, qui ne sauva pas seulement la France, mais la porta d'abord très-haut, et dans laquelle un jeune homme de 22 ans montra déjà toutes les qualités des plus grands capitaines : le bon sens et la profondeur dans la conception, dans l'exécution une énergie irrésistible; le talent des batailles et celui des siéges; le génie qui sacrifie toujours l'accessoire au principal, se propose un grand but et des coups décisifs, avec une merveilleuse prévoyance administrative appliquée aux moindres détails; sans parler de l'héroïque confiance qu'il portait naturellement en sa personne, et qui, sans aucun charlatanisme, se com-

« Angulem, oltre due mareschialli di campo. Che pigli un posto per guardar la Pi-« cardia et la Champagna. Che il Duca lasci assai di forze per opporre a quelle dei « Spagnuoli. Che si intenda con Ghebriant, il quale prenderà le sue misure secondo « che le cose d'Alemagna anderanno. Avverta bene che l'inimico non possi esser « prima di lui alla piazza. Il duca d'Anghien, per dar gelosia, potrebbe trattenersi col « corpo di Picardia e spinger l'altro per seguitarlo poi. » — P. 85 : « Replicar a « Ghebriant di osservar li andamenti delle truppe di Baviera e di Lorena, et in caso « che parte di esse o tutte si accostassero al soccorso di Thionville, s'intenda, come « già se li scrisse, con il duca d'Anghien e l'assista come giudicara meglio. » — P. 102 : « Trattenere destramente in negotiationi il Duca di Lorena, affinche non « s'impegni con le truppe contro di noi durante l'assedio di Thionville. » — P. 80 : « Mandar 60 m. lire al duca d'Anghien per li travagli, dei denari della regina che « si reprenderanno. » — [1] IIe carnet, p. 81 : « Il Nuntio che intendendo che van « mal le cose a Thionville, propone di nuovo la sospensione, etc. » — P. 104 : « Sos-« pensione à Thionville, come si fece a Cazale per mezzo mio, l'Internuntio dicendo « che la Francia ne ha bisogno come loro. » — IIIe carnet, p. 2 : « Il Nuntio è venuto « da me per dirmi che intendendo che li affari di Thionville andavano male, ve-« niva dà nuovo ad offerire la sospensione. »

muniquait à tout ce qui l'entourait, et, de ses regards de feu, passait dans l'âme de l'armée.

Il fallait bien s'incliner devant une telle gloire, et acquitter le prix de tels services. M. le Prince n'était pas homme à se contenter de peu. Mazarin nous peint l'habile attitude que prit M. le Prince au milieu des succès du duc d'Enghien, qu'il avait puissamment secondé, en réclamant sans cesse pour lui des envois d'argent, de troupes, de munitions, et parmi les intrigues des Importants qu'il fomentait sous main en ayant l'air d'y être étranger. Il affectait une assez grande indifférence politique; il disait qu'il n'était d'aucun parti, ce qui était fort vrai, car il n'était que du parti de son intérêt; et il allait déclarant qu'il attendait sans s'agiter ce que l'on ferait pour son fils[1].

C'est un triste spectacle que celui des prétentions opposées des princes du sang dans une monarchie mal assurée. M. le Prince demanda pour lui-même le gouvernement du Languedoc, en échange de son gouvernement de Bourgogne, et de toutes ses places qu'il proposait de remettre à son fils, en y ajoutant, comme il disait, un petit gouvernement, par exemple celui de Champagne, avec la forteresse de Mézières[2]. Mais Monsieur, qui n'était pas moins jaloux des Condé que les Condé ne l'étaient de lui, et que déjà la gloire du duc d'Enghien importunait, réclama pour lui-même le gouvernement du Languedoc. Le refuser eût été mettre contre soi le lieutenant général du royaume et se donner entièrement aux Condé. Pour maintenir un peu d'équilibre, on accorda le Languedoc à Monsieur, M. le Prince garda ses gouvernements de Bourgogne et de Berri, et on donna au duc d'Enghien le gouvernement de Champagne avec la place de Stenay, qui devait, un jour, dans les guerres civiles de la Fronde, entre les mains de madame de Longueville et de Turenne, tenir en échec l'armée royale. On avait donc à peu près satisfait M. le Prince, mais le duc d'Enghien avait d'autres

[1] IVe carnet, p. 204 : « S. M. dica al Principe qualche cosa perchè lui fomenta « tutto. » — P. 28 : « M. le Prince ha detto a Mme di San Mauritio che per lui era con« tento; che attendeva quello si farebbe per suo figlio, che haveva assai ben servito « per haver ricompensa ; che faceva quello che altri volevano, lasciando li negotii alli « più ambitiosi di lui. » — [2] IVe carnet, p. 72 : « M. le Prince dimanda per suo « figlio la Champagne e Mezière. Suo figlio m'ha dimandato li Tre Vescovati e Metz. « Il Principe ha proposto ancora di lasciar la Borgogna con tutte le piazze per il « Languedoc e Monpellier, solamente le accetterà per suo figlio, con un piccolo go« verno, e che per ogni ragione S. A. R. prenderebbe più presto la Borgogna. « Sostiene che M. di Bovè per parte di S. M. trà le altre cose gli ha promesso un « governo per suo figlio con una piazza, e che glielo ratifico alla presenza di M. di « Nemur doppo la morte del re. »

vues. Indifférent à la fortune, il ne songeait qu'à la gloire. Il tenait beaucoup moins à se rendre puissant en France qu'à se faire quelque part, au dehors, une principauté indépendante. Il rêva tour à tour une principauté en Franche-Comté, en Lorraine, dans les Pays-Bas, et, plus tard, le trône de Pologne. Mazarin nous apprend qu'en 1643 il lui demanda le gouvernement des Trois Évêchés et de Metz, qui le plaçait en face de la Lorraine, et lui entr'ouvrait l'avenir où s'élançait sa jeune imagination.

Ce ne fut pas tout : si les Condé n'acquirent point le gouvernement du Languedoc, qui autrefois avait appartenu à Henri de Montmorency, ils rentrèrent alors en possession de la plus belle partie de l'héritage de l'infortuné maréchal. On sait que, décapité en 1632, sans laisser d'enfants, les biens de Henri de Montmorency avaient été confisqués au profit de la couronne ; mais ce qu'on sait beaucoup moins, c'est qu'un an à peine écoulé, le roi de France[1] rendit à sa famille, à ses trois

[1] Les lettres patentes de LouisXIII, de mars 633, qui rendent les biens de Henri de Montmorency à sa famille, à l'exception de la terre de Chantilly, de Gouvieu et de Dammartin, honorent tellement Louis XIII et Richelieu, et sont si peu connues, que nous croyons bien faire d'en donner au moins le préambule. On y reconnait le cœur d'un roi que l'intérêt de l'État peut bien forcer à faire monter sur un échafaud un illustre coupable, mais qui rougirait de prendre ses dépouilles. Le style élevé de cette ordonnance trahit la main de Richelieu :

« Louys, etc..... comme ainsi soit que tous les biens qui ont appartenu à Henry, « duc de Montmorency, meubles et immeubles, en quelque lieu qu'ils soient situés, « nous soient acquis et confisqués par l'arrest contre luy le trentiesme jour d'oc- « tobre mil six cent trente-deux dernier passé, en nostre Cour de parlement de « Toulouse, toutesfois nous souvenant du service que ses prédécesseurs ont rendu « à cet Estat, en plusieurs importantes occasions, nostre intention n'a point esté de « profiter desdits biens, ny d'en augmenter nostre domaine, ains d'en gratiffier ceux « auxquels par le droict ordinaire de la nature (cessant ladite condamnation) ils « eussent deu retourner, faisant par ce tesmoignage de douceur et de modération « en nos justes indignations, reluire aux yeux d'un chacun nostre bonté et clémence; « par laquelle nous donnons subject à nos bons et loyaux serviteurs de redoubler « leurs affections envers nous, obligez par des faveurs si particulières et bienfaits si « signalez par lesquels leurs fidélités sont recogneües autant qu'elles doivent et peu- « vent mériter; ce que nous avons d'autant plus désiré accomplir en cet endroit, que « nostre très-cher cousin le prince de Condé, premier prince de nostre sang, et pre- « mier pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour nous en nostre duché « de Bourgogne et Berry, à cause et en considération de nostre très-chère cousine, « la princesse de Condé, son espouse, sœur dudit feu duc de Montmorency, se « trouvant principalement intéressés, nous avons bien voulu lui faire paroistre la « satisfaction qu'il nous donne par ses déportements et le contentement que « nous recevons de ses services, comme pour l'honneur qu'il a de nous toucher de si « près, et encore admettre et recevoir nos cousines les duchesses d'Angoulesme et « de Ventadour, sœurs dudit feu duc de Montmorency, à participer à la mesme

sœurs, madame la Princesse, la duchesse d'Angoulême, et la duchesse de Ventadour, sa veuve, Félice des Ursins, s'étant retirée du monde au couvent des filles de Sainte-Marie de Moulins, tous les biens confisqués, à l'exception toutefois de Chantilly et des terres de Gouvieu et de Dammartin. C'est la glorieuse campagne de 1643 qui fit cesser cette exception, et restitua, ou plutôt transporta aux Condé ces trois beaux et précieux joyaux de la couronne ducale des Montmorency [1].

« gratiffication, en considération des services que nous ont rendu notre cousin le « duc de Vantadour, de son vivant; et ceux que nostre cousin le duc d'Angoulesme nous « rend journellement, continués par leurs enfants, désirant les faire jouir pleinement « de l'effect de nostre bonne volonté : Avons par ces présentes, signées de nostre main, « donné, octroyé et remis, et, en tant que besoing est, cédé, quitté, transporté et « délaissé à nostre dit cousin et cousine le prince et la princesse de Condé, à cause « et en considération de nostre dite cousine, la princesse de Condé, nos cousines « les duchesses d'Angoulesme et de Ventadour, lesdits biens à nous acquits et ap- « partenants en vertu dudit arrest, à la réserve néantmoins des terres et seigneuries « de Chantilly, avec les meubles portez par l'inventaire faict d'iceux, par le sieur « Lauson, le seiziesme février dernier, reservés par nous, ensemble la seigneurie et « estang de Gouvieu et le comté de Dammartin, faisant partie d'iceux biens, etc..... » Suit le partage des biens de Henri de Montmorency entre ses trois sœurs.

[1] III[e] carnet, p. 6 : « Briena per parte di madama la Princessa, Chantigli e Dam- « martin. » — P. 53 : « Madama la Princessa, Chantigli : darlo a lei, et Dammartin « a suo figlio. » — P. 81 : Chantigli alla Princessa e parlarne a S. A. prima che « parta. » L'idée de donner Chantilly à madame la princesse et Dammartin au duc d'Enghien fut abandonnée : les trois terres réservées à la couronne par les lettres patentes de 1633, Chantilly, Gouvieu et Dammartin, furent donnéea aux Condé, sans distinction de la mère et du fils, par des lettres patentes du mois d'octobre 1643. En voici un extrait :

« Louis, etc..... les grandes et royales actions du feu roi, notre très-cher, honoré « seigneur et père, nous fournissant des exemples d'imitation de toutes les vertus « dignes de notre naissance et du rang que Dieu nons a donné parmi les hommes, « elles nous obligent aussi à suivre, autant qu'il nous est possible, ce que nous juge- « rons avoir été de ses intentions en achevant les choses qu'il a heureusement com- « mencées et desquelles il auroit vraisemblablement ordonné lui-même l'accomplisse- « ment entier, si Dieu lui avoit prolongé davantage ses jours, nous estimons qu'entre « celles de cette nature se trouvent les remise et don des biens du feu duc de Mont- « morency à lui acquis et confisqués, desquels le feu roy notre dit seigneur et père « n'ayant, en son vivant, entièrement disposé par ses lettres patentes en forme de « charte du mois de mars mil six cent trente-trois, il en retint entre ses mains les « terres et seigneuries de Chantilly, et cætera, lesquelles choses ne furent comprises « dans la disposition et don desdits biens, mais seulement par lui retenues et réser- « vées, avec si grande apparence néanmoins du peu de désir que ce feu roi notre « dict seigneur et père avoit de les retenir à soi incommutablement, qu'il n'a jamais « voulu qu'elles fussent réunies à notre domaine et que le revenu d'icelles passât par « nos officiers comptables ou qu'il en fût rendu compte à notre chambre des comptes « de Paris, en attendant l'occasion d'en gratifier notre très-cher et très-aimé cousin

Au milieu de ces solides récompenses, il y en eut une qui alla particulièrement au cœur du jeune duc et de madame la Princesse, ce fut la conduite de la reine dans l'affaire de madame de Longueville. Nous avons raconté ailleurs[1] cette affaire, l'ardente jalousie de madame de Montbazon envers madame de Longueville, l'indigne outrage qu'elle lui fit, la satisfaction que la reine en exigea, l'insolence de la dame, son expulsion de la cour et de Paris, la fureur de Beaufort, qui en était le cavalier servant, et le déchaînement de tout le parti des Importants. Mazarin se posa d'abord à lui-même cette question : Que devrais-je faire si une querelle éclatait entre les Vendôme et le duc d'Enghien ; ajoutant, il est vrai, sans que le service de l'État y fût intéressé[2] ? Mais cette querelle particulière étant promptement devenue

« le prince de Condé, premier prince de notre sang, premier pair de France, et « notre très-chère et très-aimée cousine, la princesse de Condé, son épouse, plus « notablement intéressée en ladite détention, tant en raison de la proximité du sang « dont notre dite cousine atouchoit audit feu duc de Montmorency, duquel elle « étoit sœur germaine, qu'à cause que ladite rétention lui ostoit les moyens de payer « les grandes et excessives debtes de la succession dudit duc de Montmorency qu'ils « sont obligés d'acquitter et auxquelles lesdites terres et seigneuries sont hypo- « théquées, aussi bien que le reste des biens dudit duc de Montmorency; ce que « nous avons d'autant plus sujet d'exécuter, que, d'après ledit temps, notre dict cou- « sin n'a cessé de rendre au feu roi notre dict seigneur et père et à notre État de « grands et notables services, et cætera : désirant les reconnoître et l'obliger par « nos bienfaits à nous les continuer pendant notre minorité avec son affection et « fidélité accoutumées, même de lui donner les moyens d'acquitter les dettes de la « succession dudit feu duc de Montmorency; à ces causes..... nous avons, par ces « présentes, signées de notre main, cédé, remis et octroyé, et, en tant que de besoin « est, cédons, donnons et remettons, transportons, quittons et délaissons à nosdits « cousin et cousine, les prince et princesse de Condé, lesdites terres et seigneuries « de Chantilly avec les meubles, et cætera, ensemble les seigneuries, étangs et « moulin de Gouvieux et compté de Dampmartin avec ses circonstances et dépen- « dances desdites terres, le tout ainsi que le feu roi notre dict seigneur et père en a « joui et jouissoit au jour de son décès, retenues à luy par lesdites lettres patentes « du mois de mars mil six cent trente-trois, lesdites terres et seigneuries ci-dessus « mentionnées de la qualité qu'elles sont, unies et mouvantes des seigneurs dont « elles relevoient, lesquelles appartenoient audit feu duc de Montmorency, et sous « la juridiction et ressort des justices dont elles avoient été accoutumées de ressortir « avant le décès dudit duc sans y rien changer ni innover, chargées des droits et « devoirs seigneuriaux, selon qu'ils sont dûs..... et afin que nosdits cousin et cou- « sine jouissent pleinement et entièrement de la grâce, don et remise par nous à « eux faits, nous avons révoqué tous autres dons et commissions qui peuvent avoir « été faites par ledit feu roi notre dict seigneur et père desdites terres et seigneuries « ou portions d'icelles. » Ces lettres furent enregistrées au parlement de Paris le 24 novembre 1643.

[1] *La jeunesse de madame de Longueville*, chap. IIIe. — [2] IIIe carnet, p. 100 : « Come

une affaire d'État, il fallut bien que Mazarin y entrât. Madame de Longueville s'était plainte très-vivement à son frère de la conduite de Beaufort; le duc, qui adorait sa sœur, saisit un moment où il était moins nécessaire à Thionville pour venir passer quelques jours à Paris[1], et il entraîna aisément le Gouvernement. Le cardinal servit à la fois ses propres intérêts et ceux des Condé, en prenant parti pour madame de Longueville contre les chefs des Importants. Il engagea la reine à visiter elle-même la belle offensée[2]. Il faisait sa cour à madame de Longueville pour gagner et même, dit-il, pour gouverner par elle le duc d'Enghien[3]. Quand vint le duel de Coligny et du duc de Guise, et que les Importants ménagèrent au vainqueur un nouveau triomphe dans les salons de Paris, Mazarin lui fit interdire pour quelque temps l'entrée de la cour[4].

Un peu plus tard, en 1644, lorsque, après la mort du maréchal de Guébriant, la défaite de Rantzau à Tudelingen, et le peu de succès de Turenne, qui ne put empêcher Mercy de s'emparer de Fribourg, on envoya précipitamment le duc d'Enghien prendre le commandement de l'armée d'Allemagne, et qu'il ajouta de nouveaux lauriers à ceux de la campagne précédente, Mazarin s'empressa de faire donner à madame la Princesse une gratification de 40,000 livres, et il offrit des diamants à madame de Longueville, afin, dit-il, que toute la maison soit satisfaite[5].

On avait beau presser M. de Longueville d'aller à son ambassade de Munster, il ne voulait pas quitter sa femme, et celle-ci ne voulait pas quitter Paris. Elle faisait agir son frère en sa faveur, tout en ménageant son mari et en gardant les apparences. Mazarin était bien forcé de se résigner à tous ces retards[6].

« dovrei governarmi se nascesse querela trà il duca d'Anghien e la casa di Vendomo, « senza che vi fosse intrigato il servitio della regina. » — [1] IIIe carnet, p. 40 : « Permissione al duca d'Anghien di venir per otto giorni, mentre la sua assenza non « possi pregiudicare al servitio del re. » — [2] IIIe carnet, p. 17 : « S. M. veda madama di Longavilla et li parli. » — [3] IIIe carnet, p. 12 : « Accarezzare madama di « Longavilla per governare cosi il duca d'Anghien. » — [4] IIIe carnet, p. 69 : « Ordine « perchè il duca di Guisa non si presenta e non si riceva. » — [5] VIe carnet, p. 57 : « Mandar il presente di diamanti alla duchessa di Longavilla, con che, essendosi « date 40,000 lire à madama la Principessa, hanno occasione tutti di quella casa di « esser contenti. » — [6] Ier carnet, p. 114 : « Longavilla non parla d'andar alla pace : « non vuol lasciar sua moglie, et ella non vuol andarvi. » — VIe carnet, p. 52 : « Madama di Longavilla finge in publico e con suo marito di voler in ogni modo an- « dare a Munster, mà sotto mano faceva aggire suo fratello per toglierne il pensiero « al marito, e madama di Chavigni mi ha detto haver saputo per via dell' abbate della « Vittoria che si valeva di M. di Chavigni per far parlare al detto marito. »

Pour épuiser ce qui regarde madame de Longueville dans les carnets de Mazarin antérieurs à la Fronde, nous donnerons ici le portrait qu'il en trace sur la fin de 1644. Le duc d'Enghien, après la bataille de Fribourg, était l'idole de la France, et commençait à prêter l'oreille à de dangereux conseils. Sa sœur, comme lui, environnée d'hommages, s'abandonnait à une coquetterie que Mazarin lui-même déclare innocente; en même temps elle laissait paraître la hauteur naturelle aux Condé, prenait un ton d'indépendance qui faisait ombrage à la cour, et employait son esprit et ses charmes à gagner des partisans à son frère. Mazarin la peint à ce moment comme si déjà il pressentait sa plus redoutable ennemie : il ne la calomnie pas, mais il ne lui passe rien; il met le doigt sur tous ses défauts sans relever une seule de ses qualités. C'est un portrait de main de maître, qu'on peut placer, dans le genre sévère, à côté de celui que Retz[1] a fait, dans un genre opposé, de cette même personne, que nul n'a pu voir et traiter avec indifférence.

« Madame de Longueville a tout pouvoir sur son frère. Elle fait va- « nité de dédaigner la cour, de haïr la faveur et de mépriser tout ce qui « n'est pas à ses pieds. Elle voudrait voir son frère dominer et disposer « de toutes les grâces. C'est une personne fort dissimulée : elle reçoit « toutes les déférences et toutes les faveurs comme lui étant dues. D'or- « dinaire elle est très-froide avec tout le monde; et, si elle aime la ga- « lanterie, ce n'est pas du tout qu'elle songe à mal, mais pour faire des « serviteurs et des amis à son frère. Elle lui insinue des pensées ambi- « tieuses, auxquelles il n'est déjà que trop porté naturellement. Elle ne « fait pas état de sa mère, parce qu'elle la croit trop attachée à la cour. « Ainsi que son frère, elle considère comme des obligations toutes les « grâces qu'on accorde à sa personne, à sa maison, à ses parents, à ses « amis; elle croit qu'on voudrait bien les leur refuser, mais qu'on ne « l'ose, de peur de les mécontenter. Elle a un grand commerce avec la « marquise de Sablé et la duchesse de Lesdiguières. Dans la maison de « madame de Sablé viennent continuellement d'Andilly, la princesse de « Guéméné, Enghien, sa sœur, Nemours, et beaucoup d'autres, et on « y parle de tout le monde fort librement : il faut y avoir quelqu'un « qui avertisse de ce qui s'y passera[2]. »

De la maison de Condé la personne la plus facile à satisfaire était

[1] *Mémoires*, t. Ier, p. 219. — [2] Ve carnet, p. 53 : « La detta dama ha tutto il po- « tere soprà il fratello. Fa vanità di disprezzar la corte, di odiare il favore e di sprezzar « tutto quello che non vede a suoi piedi. Vorrebbe veder il fratello dominare e dis- « porre di tutte grazie. È donna simulatissimà; riceve tutte le deferenze e grazie « come dovuteli; vive d'ordinario con gran fredezza con tutti; ama la galanteria più

madame la Princesse. Elle était fière, mais sensée. Son mari n'avait aucun empire sur elle; elle ne l'aimait ni ne l'estimait[1], quoiqu'elle eût noblement partagé sa captivité pendant trois années. Elle adorait ses enfants, mais, si elle rêvait pour eux des grandeurs extraordinaires, elle ne songeait à les obtenir que de la faveur de la reine et en la servant loyalement. Elle s'affligea de la Fronde et n'approuva point la conduite de ses enfants, tout en leur demeurant fidèle, jusqu'à mourir de leur exil et de leur prison. Alors amie particulière d'Anne d'Autriche, elle était souvent un appui, jamais un obstacle à Mazarin. Aussi l'adroit cardinal en prenait-il le plus grand soin. Il eut fort égard à elle en restituant Chantilly aux Condé. Pour lui complaire en une des choses qui lui étaient le plus à cœur, il écrivit souvent à Rome afin de presser la béatification de madame Acarie, sœur Marie de l'Incarnation, et celle de la mère Madeleine de Saint-Joseph[2], du célèbre couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, où madame la Princesse se plaisait presque autant qu'à la cour. Il lui faisait de fréquentes gratifications, dont nous trouvons ici des traces, et il tenait grand compte de ses moindres recommandations[3].

Enfin Mazarin avait fait aussi une fort belle part à M. de Longueville. Déjà le roi Louis XIII lui avait confié la plus grande mission diplomatique du temps, l'ambassade de Munster, qui pouvait donner la paix à la France et à l'Europe; et il avait été convenu qu'à son retour M. de Longueville aurait entrée au conseil. Celui-ci, avant même de se rendre

« per acquistar servitori et amici al fratello che per alcun male; insinua nel fratello « concetti alti alli quali per tanto egli è naturalmente portato; non fa conto della « madre perche la crede troppo attaccata alla corte; crede con il fratello che tutte « le grazie che si accordano alla sua persona, casa, parenti et amici, li sieno dovute, « e che si vorrebbe bene poter le negare, mà che non vi è coraggio di farlo per « timore di disgustarli. Grande intelligenze con la marchesa di Sablé e duchessa di « Lesdiguières. In casa di Sablé vi è un commercio continuo d'Andilly, la princi- « pessa di Ghimené, Anghien, sua sorella, Nemur e molti altri, e vi si parla di « tutti liberamente. Bisogna haver qualcheduno là che possi avertire di quello vi « passera. » — [1] *Mémoires de madame de Motteville*, t. I p. 129. — [2] IV[e] carnet, p. 85 : « M. Dunoset (auditeur de rote, chargé des affaires religieuses de France à Rome), per la beatificatione di suor Maria del Incarnatione. » Dans les *Mélanges* de Clérambault, t. CXXVI, p. 451, on rencontre une lettre de Mazarin, du 3 avril 1648, au cardinal Barberini à Rome, pour le prier d'intercéder en faveur de la béatification de la mère Madeleine de Saint-Joseph, p. 455, et une autre lettre sur le même sujet, au cardinal des Ursins. — [3] Par exemple, dans le VI[e] carnet, p. 51, il s'occupe de procurer, à sa recommandation, une pension à l'abbé de la Victoire, qui déjà était fort répandu dans la société de madame la Princesse, de sa fille et de madame de Sablé, et que nous retrouverons chez celle-ci, sur la fin de leur commune car-

à Munster, demanda l'anticipation de la faveur qui lui avait été promise. Mazarin, tout bien examiné, est d'avis de la lui accorder; il rappelle à la reine que c'est le feu roi et elle-même qui ont attaché cette récompense à la mission de M. de Longueville, qu'il a commandé plusieurs fois les armées, et qu'il a bien servi, sans avoir reçu aucune grâce depuis trente années[1].

Il semble que tant d'avantages auraient pu suffire à la maison de Condé, et qu'elle pouvait suivre sans arrière-pensée, tranquille et satisfaite, l'immense carrière d'honneurs et de gloire qui était devant elle. Il n'en était point ainsi. La pensée fatale qui avait pénétré dans cette maison y entretenait une ambition inquiète. Dans ces premiers temps de la régence, elle paraissait marcher unie avec la reine et son premier ministre. Mais cette union était plus apparente que réelle, et, dans le fond des cœurs, couvaient déjà les orages qui éclatèrent plus tard, suspendirent la fortune de la France, et pensèrent accabler les Condé.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire de l'Harmonie au moyen âge, par M. de Coussemaker, 1 vol. in-4°, 1852.

CINQUIÈME ET DERNIER ARTICLE[2].

Le mot *déchant*, en latin *discantus*, ou même *biscantus*, porte en soi sa définition : il signifie double chant. Et, en effet, le genre de musique

rière, toujours occupé de ses intérêts, de bel esprit et de littérature profane. « Sapere si S. M. ha fatto dar pensione all' abbate della Vittoria ad istanze di madama « la Principessa. » — [1] V° carnet, p. 33 : « Prender l'ultima risolutione sopra il duca « di Longavilla, parendo a me, dopo haver esaminato bene il negotio, che in anti- « ciparli la grazia non possi arrivare alcun inconveniente, e perchè non vi è conse- « guenze per un altro principe, mentre è del fu re e di Vostra M. si li concede la « grazia conditionata del viaggio della pace; e inoltre ha commandato molti eserciti, ha « ben servito, e spesso all' ingrosso del suo (*sic*), senza che abbi ricevute grazie alcune « dopo 30 anni. » — [2] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1853, page 725; pour le deuxième, le cahier de février 1854, page 87; pour le troisième, le cahier de juin, page 338; et, pour le quatrième, le cahier de septembre, page 574.

qui, vers la fin du XI[e] siècle, et plus particulièrement au XII[e], commence à se répandre sous le nom de déchant, consiste toujours en deux phrases musicales destinées à être simultanément entendues. Sous ce rapport, il semble, au premier aspect, que le déchant et la diaphonie soient une seule et même chose, puisque la diaphonie, elle aussi, comportait deux chants, ou, du moins, deux parties simultanées et distinctes[1]. Mais voici en quoi le déchant différait de la diaphonie : au lieu de marcher note contre note, c'est-à-dire de ne pouvoir émettre, dans un même espace de temps, que des sons égaux en nombre et en durée, chaque partie, dans le déchant, pouvait suivre une marche inégale et indépendante, faire entendre un seul son pendant que l'autre en émettait plusieurs, ou bien plusieurs pendant que l'autre en proférait un seul. De là, on le comprend, une différence tellement essentielle, qu'elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. L'harmonie marchant note contre note constitue ce qu'on appelle aujourd'hui le *contre-point simple*, tandis que l'autre correspond à nos diverses variétés de *contre-point fleuri*.

C'était donc un progrès que le déchant; c'était une voie nouvelle ouverte à la musique simultanée, un moyen d'en varier les formes et d'échapper à la monotonie de la diaphonie pure et simple. Bientôt on ne se borna pas à combiner ainsi deux chants divers et concordants; on inventa le moyen d'en intercaler un troisième entre les deux premiers, puis un quatrième et même un plus grand nombre. Ces diverses variétés du déchant, connues sous le nom de *triplum*, de *quadruplum*, *etc.*, furent successivement modifiées de toute sorte de façons, plus subtiles les unes que les autres, et servirent, pendant plusieurs siècles, à exercer la patience et parfois à éveiller l'inspiration des musiciens et des théoriciens du moyen âge. Mais la vertu principale du déchant n'était pas là, et ce n'est pas seulement à ce titre que sa place est vraiment importante dans l'histoire de l'harmonie. Il était appelé à rendre un tout autre service, en faisant éclore, pour ainsi dire, par force et par nécessité, deux des éléments essentiels de la musique moderne, la mesure et la notation proportionnelle.

En effet, dès qu'on voulait se procurer cette nouveauté piquante de deux voix chantant simultanément, non-seulement des notes diverses, mais des notes de valeur différente, il fallait bien que la durée relative de ces notes fût réglée d'une manière aussi sûre que leur intonation;

[1] La diaphonie dont nous parlons est la diaphonie à intervalles et à mouvements mélangés, car l'autre, celle qui consiste en une succession de symphonies, n'était, en réalité, qu'un seul et même chant, répété simultanément à l'octave, à la quinte ou à la quarte.

il fallait qu'au-dessus de ces deux voix fût établi comme un régulateur qui, mesurant le temps d'une manière mathématique, absolue, indépendante du sentiment propre à chacun des chanteurs, devînt leur loi commune et les gouvernât tous deux. Ce régulateur était la *mesure*.

Et, d'un autre côté, toujours par la même raison, il n'était plus possible que, pour traduire sa pensée, le musicien continuât à se servir, soit des lettres de l'alphabet, soit des points et des accents de l'écriture neumatique, signes qui, jusque-là, pouvaient avoir suffi à indiquer l'intonation des notes, mais qui, même avec le secours d'indices additionnels plus ou moins intelligibles, étaient hors d'état d'exprimer d'une façon précise, nette et mathématique comme la mesure elle-même, le temps pendant lequel chaque note devait se prolonger. Il y avait donc nécessité d'inventer et d'offrir aux *déchanteurs* des signes de notation combinés de telle sorte, que la durée proportionnelle de chaque son fût clairement et invariablement figurée.

Voilà comment ce modeste et obscur *déchant* portait en soi le germe et de la *musique mesurée* et de la *musique figurée*, ou, en d'autres termes, de la notation proportionnelle, ces deux innovations sans lesquelles tous les progrès, toutes les merveilles de notre exécution musicale moderne, étaient à jamais impossibles.

On s'étonne peut-être que la *musique mesurée* fût alors une innovation. En était-on réduit, même au XIe siècle, à la nécessité d'une telle découverte? La mesure n'est-elle pas de tous les temps? peut-elle être d'invention moderne? n'est-elle pas inhérente, en quelque sorte, à la musique, ou, du moins, à certains genres de musique? Qu'est-ce donc que ce chant mesuré, ou plutôt mesurable, *cantus mensurabilis*, qui apparaît entre le XIe et le XIIe siècle? Faut-il y voir une véritable conquête, ou seulement un retour aux traditions antiques? La mesure, en un mot, la mesure des modernes, est-elle la résurrection du rhythme musical des anciens? n'en est-elle, au contraire, qu'une transformation, et s'en distingue-t-elle par quelques différences?

Nous voudrions que M. de Coussemaker eût répondu à toutes ces questions, ou qu'il les eût au moins traitées d'une façon moins sommaire. Il les énonce à peine, et les entremêle aussitôt, soit de digressions et de particularités d'un ordre secondaire, soit de citations, de documents, d'exemples, très-précieux sans doute, et qui mettent au grand jour son érudition, sa sagacité, sa patience, et comme traducteur, et comme transcripteur, mais qui ne vont pas droit au but que le lecteur voudrait toucher. Ici, comme dans tout l'ouvrage, ce qui domine, c'est moins le désir d'exposer nettement les faits et d'en tirer

une doctrine, que la préoccupation de faire valoir d'abondants et riches matériaux. Aussi, de chapitre en chapitre, on parvient jusqu'au terme de cette seconde partie du livre spécialement consacrée à l'histoire de la *musique mesurée*, sans avoir une idée bien claire du fond même du sujet, et sans savoir exactement quelle est l'opinion de l'auteur sur le rhythme et sur la mesure.

Voici pourtant, grâce à un court résumé tracé par M. de Coussemaker lui-même[1], ce qui nous semble résulter des idées semées çà et là dans l'ensemble de son travail.

Il ne voit pas dans la mesure, telle qu'elle apparaît au XIIe siècle, une innovation proprement dite, attendu que les Grecs avaient aussi une musique mesurée, et qu'ils possédaient un rhythme musical, composé, comme la mesure, de temps faibles et de temps forts, de levé et de frappé, d'ἄρσις et de θέσις, et destiné, comme elle, à régler la durée relative des sons. Donc la mesure des modernes n'est que la continuation du rhythme musical des anciens.

Mais ce rhythme, pendant près de dix siècles, n'avait-il pas disparu? L'Église d'un côté, la barbarie de l'autre, ne l'avaient-elles pas aboli? La seule musique alors souveraine, la musique ecclésiastique, était-elle restée assujettie au rhythme musical? Assurément non; ce qui ne veut pas dire que cette musique fût sans rhythme; une musique non rhythmée serait un non-sens. Sans rhythme, ou, pour mieux dire, sans une inégalité quelconque dans la durée des sons, inégalité intentionnelle et appréciable, la mélodie ne serait qu'un accident sonore qui caresserait l'oreille sans rien dire à l'esprit. Le plain-chant avait donc son rhythme, et ce rhythme avait sa grandeur, sa puissance, ses trésors d'expression et de sentiment; mais c'était un rhythme oratoire plutôt qu'un rhythme musical; plus libre, par conséquent, moins symétrique, moins cadencé; ne coupant point le temps en parties exactement égales et ne reconnaissant d'inégalités respectives, ni dans les syllabes, ni dans les sons.

Ainsi, pendant près de dix siècles, plus de rhythme musical dans le domaine de l'Église. Qu'était devenue, pendant ce temps, la notion de la mesure? M. de Coussemaker estime qu'elle ne s'était point perdue; qu'à côté du plain-chant et malgré son exemple, malgré sa domination, elle avait cherché comme un refuge dans la musique mondaine et populaire, et, sous deux formes diverses, l'une antique, l'autre moderne, s'y était constamment maintenue. D'une part, en se perpé-

[1] Chap. X, p. 141.

tuant dans la mémoire des peuples, les chansons latines avaient entretenu l'usage du rhythme musical antique plus ou moins altéré; d'autre part, les chants des nouveaux vainqueurs, les chants venus du Nord, avaient introduit brusquement je ne sais quel autre rhythme, rude, inculte, indépendant de toute prosodie et pourtant musical, mais d'une inflexible énergie, rhythme tout matériel, pour ainsi dire. Or, c'est de l'union, du mélange de ces deux rhythmes, que s'est peu à peu formée, selon M. de Coussemaker, cette musique mesurée qui s'érige en corps de doctrine vers le début du XII° siècle, et qui bientôt devait envahir non-seulement les châteaux et les cabanes, mais jusqu'à l'Église elle-même.

Nous ne contestons rien dans les données principales de ce tableau. Il est bien vrai qu'en fait de rhythme, les Grecs sont nos premiers maîtres; il est vrai que, chez eux, le rhythme musical, plus accentué que le rhythme oratoire et même que le rhythme poétique, sorte d'intermédiaire entre les deux autres rhythmes[1], avait probablement, avec notre mesure, de grandes analogies. Deux moyens de marquer les divisions du temps ont nécessairement entre eux des traits de ressemblance. S'ensuit-il que cette ressemblance aille jusqu'à l'identité? Nous en jugerons mieux tout à l'heure. Quant à présent, bornons-nous à reconnaître, avec M. de Coussemaker, que ce rhythme musical antique, bien que proscrit par l'Église, mutilé, tronqué par les barbares, et comme étouffé sous les ruines de la société antique tout entière, ne dut cependant pas complétement périr; qu'il put en survivre quelque chose; que, dans la musique profane et populaire mariée à la langue latine, dans les chansons, dans les airs de danse et de galanterie, dans les fanfares et les marches guerrières, il s'en cacha quelques lambeaux; mais aussi, on en conviendra, de siècle en siècle, ces vestiges informes durent aller s'amoindrissant. A mesure que la langue elle-même devenait méconnaissable, les airs devaient s'altérer; les mots, en se dénaturant, changeaient la valeur des notes, et, les notes une fois changées, le rhythme disparaissait. On peut donc affirmer que, dès le VIII° siècle, et, à plus forte raison, après la profonde nuit du IX° et du X°, ce qui restait du rhythme musical des anciens, même dans la musique mondaine et populaire, se réduisait à rien ou peu s'en faut. Or, si, comme on le prétend, la mesure et le rhythme antique sont une seule et même chose, s'il n'y a, dans la mesure, que le rhythme et rien de plus, une si brusque résur-

[1] Voyez, sur la distinction des trois sortes de rhythme en usage chez les Grecs, la note *N* des *Notices* de M. Vincent. (*Notices et extraits des manuscrits, etc., etc.*, t. XVI, p. 197.)

rection, après un tel néant, est quelque chose d'absolument inexplicable. M. de Coussemaker nous dit bien qu'il n'y a point de révolutions soudaines; que ces apparitions, qui nous semblent subites, sont, en réalité, préparées de longue main; qu'avant d'éclore, au XII[e] siècle, dans les livres, la musique mesurée était née peu à peu dans la pratique; que c'est l'expérience et non la théorie qui fait les découvertes, et que Francon de Cologne, par exemple, a été le législateur et non le promoteur, encore moins l'inventeur de la musique mesurée; tout cela est très-vrai, mais à quoi bon? Qu'une résurrection soit plus lente ou plus prompte, elle n'en est pas moins un fait miraculeux. Reculer le problème de quelques cinquante ans n'équivaut pas à le résoudre.

M. de Coussemaker l'a bien senti; aussi donne-t-il un renfort, un auxiliaire à ce rhythme musical des anciens, impuissant à se ressusciter lui-même. Pour expliquer son réveil, il fait intervenir un élément nouveau, un principe régénérateur, un rhythme d'une autre espèce, primitif et grossier, originaire des pays du Nord; ce rhythme, il en constate l'existence par preuves et par citations, l'introduit dans nos contrées, le fait régner de compagnie avec le rhythme antique expirant, et, de cet amalgame, fait naître la mesure. Sur tout cela, encore un coup, pas la moindre objection. Seulement, il faut qu'on nous l'accorde, si la mesure est le produit de ces deux rhythmes distincts, elle ne peut pas être la continuation, la reproduction pure et simple du rhythme musical des anciens : elle n'en est tout au plus qu'une transformation, et quelques différences plus ou moins apparentes l'en distinguent assurément.

Ne demandez pas ces différences à M. de Coussemaker. Sans qu'il le dise en propres termes, mesure et rhythme, pour lui, sont deux mots équivalents[1]; tout au moins sont-ils inséparables, car il n'emploie jamais l'un sans l'autre, comme pour avertir qu'il les confond; ou, si, par hasard, il les isole, ce n'est pas qu'il les distingue : il nous le prouve aussitôt. Ainsi, lorsque, à propos des chansons populaires, il remarque, avec raison, que ce genre de musique peut se passer, moins que tout autre, de l'inégalité dans la durée des sons, qui constitue le rhythme, on croit que c'est uniquement du rhythme qu'il a dessein de parler, mais pas

[1] Nous devons dire que la plupart des écrivains qui ont traité des matières musicales semblent avoir confondu, comme M. de Coussemaker, le rhythme et la mesure. Nous ne connaissons guère que M. Joseph d'Ortigue qui ait évité cet écueil. Son esprit philosophique lui a fait démêler ce qu'il y a d'essentiellement distinct entre ces deux manières de marquer les divisions du temps. On peut lire, à ce sujet, des développements aussi justes qu'ingénieux dans son *introduction à l'étude comparée des tonalités* (p. 50); on les trouve reproduits dans son *dictionnaire de plain-chant*, page 1180, à l'article *philosophie de la musique*.

du tout, car il ajoute : « Nul doute qu'à toutes les époques, et chez toutes « les nations, même les plus barbares, ces sortes de chants n'aient été « *mesurés* et *rhythmés*. » Rhythmés, rien de plus vrai; mais mesurés, c'est autre chose.

Nous n'attachons quelque importance à cette distinction, que parce qu'elle nous semble appartenir au fond même de notre sujet, à l'histoire de l'harmonie. Ce ne sont pas seulement des raisons métaphysiques, des différences abstraites, qui défendent de confondre le rhythme avec la mesure, ce sont des raisons historiques, c'est une diversité d'origine et de but. Si la mesure, au moyen âge, fait son apparition à l'instant même où éclôt le *déchant*, comme pour assister aux premiers essais de l'harmonie, ce n'est pas sans motif. Oublions-nous qu'entre la mesure et l'harmonie il est un lien nécessaire? Point d'harmonie sans une exacte et rigoureuse division de la durée. L'harmonie est, dans le temps, ce qu'est la mosaïque dans l'espace, un composé de pièces qui, pour s'ajuster entre elles, doivent toutes occuper une place déterminée; rien d'arbitraire, rien de facultatif dans leurs formes ni dans leurs proportions; il faut qu'un instrument, pour ainsi dire aveugle et mécanique, les découpe et les distribue. Tel est le rôle de la mesure; elle ajuste d'autorité chaque note à sa place, c'est-à-dire à son moment précis. Mais, lorsque, au lieu d'une combinaison de sons simultanés, au lieu de cette stratégie musicale qui constitue l'harmonie, il n'est question, comme dans la mélodie, que de sons isolés qui paisiblement se succèdent, faut-il encore, pour mesurer le temps, une exactitude absolue? La mélodie, sans doute, toute libre qu'elle est, doit obéir, dans sa marche, à une allure déterminée, à un certain balancement plus ou moins cadencé, plus ou moins symétrique; elle perdrait sa puissance et son caractère musical, si elle allait à l'aventure, sans suivre aucun mouvement mesuré; mais sa mesure à elle n'a pas besoin d'être inflexible. Ce qu'il lui faut, ce qui doit être sa loi, c'est une division de la durée moins calculée qu'instinctive, intelligente en même temps qu'exacte, régulière et passionnée tout ensemble, partant des profondeurs de l'âme, et empreinte, par conséquent, d'un certain sentiment individuel. Tel était, à n'en pas douter, le rhythme musical des anciens. Notez bien que nous ne parlons ni du rhythme oratoire, ni du rhythme poétique; ceux-là différaient bien autrement de notre système actuel de mesure. Ils subordonnaient les divisions de la durée, l'un aux exigences de la métrique et de la prosodie, l'autre au sens de la parole et au mouvement de la passion. Le chant réglé par le rhythme oratoire était, pour le moins, aussi libre que notre récitatif, c'est-à-dire que notre musique non mesurée, et quant au rhythme

poétique, le rhythme des chants héroïques, quoique moins vague que le rhythme oratoire, il n'était pas non plus rigoureusement déterminé. Le troisième seul, le rhythme de la poésie lyrique, de la danse et de la musique d'instrument, était franchement musical, et par là même franchement accentué; mais, comme il était conforme au genre de musique avec lequel il était uni, comme il n'était que mélodique, il n'avait pas besoin d'atteindre à un degré de précision mathématique et d'exactitude absolue, superflu pour la mélodie et presque incompatible avec elle. Les Grecs, il faut le croire, n'en seraient pas restés là, s'ils avaient connu l'harmonie et les complications qu'elle enfante; au lieu de trois sortes de rhythmes, ils en auraient eu quatre; ils auraient caractérisé le quatrième en l'appelant rhythme harmonique; et aujourd'hui on serait en droit de nous dire qu'entre le rhythme antique et la mesure il y a vraiment identité. Mais, comme il n'en est point ainsi, il faut prendre les choses telles qu'elles sont et nous garder de confondre ce qui est véritablement distinct. Le rhythme musical des anciens était la *mesure* de la mélodie; la mesure, au contraire, est le *rhythme* de l'harmonie, rhythme à part, rhythme spécial, qui, de même que l'harmonie, n'est qu'en partie d'origine antique, et tout moderne en réalité.

Si M. de Coussemaker se fût placé à ce point de vue, il se serait épargné, ce nous semble, d'apparentes contradictions, et eût été plus à l'aise pour soutenir sa propre opinion en matière de *musique mesurée*. Cette opinion, nous l'avons vu, est que la mesure, au XIIe siècle, n'est pas née d'une cause unique, qu'elle est le résultat d'une action combinée, que deux éléments ont concouru à la produire : pourquoi, dès lors, ne pas admettre qu'elle porte la trace de sa double origine? Si, comme il le dit lui-même, la rude cadence des chants septentrionaux, le rhythme teutonique, en un mot, est un des deux éléments d'où la mesure est sortie, comment, la mesure à peine éclose, ce rhythme aurait-il disparu, comme absorbé par le rhythme antique? N'est-il pas plus probable qu'il s'est survécu dans son œuvre, qu'il lui a communiqué quelque chose de sa rudesse, et que c'est lui qui donne encore à la mesure ce qu'elle a, nous ne voulons pas dire de barbare, mais tout au moins de matériel et d'inintelligent.

Il ne faut pas croire, en effet, que, pour être d'un degré plus précise et plus rigoureuse que le rhythme, la mesure lui soit supérieure. Loin de là : s'il y avait hiérarchie, la supériorité serait du côté du rhythme; de même qu'entre la mélodie et l'harmonie, c'est à la mélodie qu'appartient le premier rang. La raison en est simple : la mélodie existe par elle-même, elle vit de sa vie propre, elle peut se passer de l'harmonie,

qui n'est pour elle qu'un complément. Sans le secours du moindre accord, la mélodie peut plaire à l'oreille et parler à l'esprit; que peut, au contraire, l'harmonie, si la mélodie l'abandonne? Quel sens ont par eux-mêmes des accords dépouillés de chant? Pour l'esprit, ce n'est qu'un grimoire, pour l'oreille une fatigue! L'harmonie, dans la langue des sons, n'est donc que la seconde puissance; la mélodie est la première. Eh bien, entre le rhythme et la mesure, la distance n'est pas moins grande. Le rhythme aussi peut se passer de la mesure, ou, pour mieux dire, il peut la suppléer, témoin la musique antique, témoin notre récitatif, et, avant tout, le plain-chant; tandis que la mesure ne peut se passer du rhythme; il lui faut son concours, et, sans qu'on s'en aperçoive, elle lui est subordonnée comme la matière est soumise à l'esprit. La mesure, avec son mouvement mécanique et fatal, serait une insipide entrave, et frapperait de mort toute espèce de musique, si le rhythme n'était là, comme la pensée vivante de l'auteur, pour corriger ce qu'a d'excessif, en pratique, une division trop parfaitement égale de la durée. Est-il un seul morceau, même d'harmonie, dont l'audition fût supportable, s'il était exécuté littéralement en mesure, au seul commandement du chronomètre? La mélodie, même la plus simple, peut-elle suivre, d'un bout à l'autre, un mouvement normal et continu? Ne faut-il pas que, çà et là, ce mouvement subisse certaines altérations passagères que le sentiment commande, et qui, tantôt sont indiquées par le compositeur, tantôt laissées au libre arbitre et à l'inspiration de l'exécutant? L'obéissance à la mesure abstraite et absolue n'étant pas praticable, on est contraint de transiger. Au lieu d'une machine à battre la mesure, on prend un homme, un chef d'orchestre. Ce chef d'orchestre n'est autre chose que le rhythme personnifié; le rhythme, esprit de la musique, qui domine et gouverne la mesure, la presse ou la retient quand il le faut, et parfois même la suspend et la brise.

Ainsi, les deux éléments rhythmiques qui président à notre musique mesurée ne sont pas de même nature; l'un, la mesure proprement dite, est inférieur à l'autre et doit lui rester soumis. La mesure n'est souveraine que dans le pur domaine de l'harmonie, à titre de régulateur suprême de la superposition des parties; dès qu'intervient la mélodie, il faut, pour prévenir entre elle et la mesure un de ces conflits inévitables toutes les fois qu'une force intelligente entre en contact avec une force aveugle, il faut que la mesure se soumette, comme l'harmonie elle-même se subordonne à la mélodie, et que la suprématie reste au rhythme, à l'élément mélodique par excellence : l'exécution musicale est à ce prix.

Maintenant, pour en finir avec cette aride matière, deux mots seulement de conclusion sur l'origine de la musique mesurée. Comme M. de Coussemaker, nous pensons qu'elle est née d'une combinaison, du mélange de deux éléments; que ces deux éléments nous sont venus, l'un, du Midi, l'autre, du Nord; l'un, des débris des traditions antiques, l'autre, des instincts rhythmiques des peuples septentrionaux; seulement nous allons plus loin, nous concluons qu'il y a, dans la musique mesurée, autre chose que dans la musique rhythmée des anciens, et nous en trouvons la preuve dans la mesure elle-même, puisqu'elle a conservé comme une trace encore visible de la rude et monotone influence qui a concouru à la former, et qui lui a légué son exactitude inflexible, aveugle et toute matérielle.

On nous demandera peut-être, et à M. de Coussemaker comme à nous, sur quoi nous nous fondons pour attribuer tel ou tel caractère aux anciens rhythmes du Nord; quelles sont nos autorités, nos preuves, nos exemples? Nous répondrons très-franchement qu'en fait d'exemples directs, de preuves authentiques, M. de Coussemaker, jusqu'ici, n'en possède pas plus que nous. Les documents ne lui font pas défaut quand il s'agit seulement de cette catégorie de chants populaires qu'il considère comme devant avoir été rhythmés dans le système antique. Des chants de tradition romaine, des chants composés et chantés en latin jusqu'au début du moyen âge, il en a recueilli, il en cite un assez grand nombre, ceux-là surtout dont la musique a survécu. Cette musique, écrite en neumes, il la traduit, il l'interprète; il en reconstruit la mélodie, et, par la mélodie, le rhythme, d'une façon plausible tout au moins, bien que conjecturale. Pour cette partie du problème, il n'y a donc pas à s'inquiéter; c'est pour l'autre que les secours sont rares. Les monuments écrits nous parlent bien, et même assez souvent, de chants rustiques et guerriers qu'entonnaient les armées et les peuplades germaniques; ils en citent même quelques-uns, tel que le chant des soldats de Clotaire après sa victoire sur les Saxons; mais ils les citent en latin :

De Chlotario est canere
Rege Francorum,
Qui ivit pugnare
In gentem Saxonum, etc. [1].

Or il est évident, comme le fait observer M. de Coussemaker, que ce

[1] Ce texte latin fait partie d'un passage de la Vie de saint Faron par Hildegaire, évêque de Meaux sous Charles le Chauve, rapporté par D. Bouquet.

n'est pas là le texte primitif, la forme originale de ce chant de victoire. Il n'eût pas volé de bouche en bouche, et les femmes ne l'eussent pas répété en dansant et en battant des mains[1], s'il n'eût pas, avant tout, été écrit dans leur langue, c'est-à-dire dans un des dialectes tudesques, et si, par l'arrangement et la coupe des mots, il ne se fût pas prêté à un rhythme symétrique et fortement cadencé. Qui ne voit que, sur cet amas irrégulier de syllabes, il n'y a pas de rhythme possible, et par là même point de danse et point de chant? Ces sortes de traductions ou d'imitations latines n'en ont pas moins un grand prix; elles suffisent à l'historien, qui n'a besoin de connaître que les idées et la substance de cette poésie barbare; pour M. de Coussemaker, pour la question que nous traitons, elles n'ont pas la moindre valeur.

Aussi c'est un vrai trésor que le manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes, qui, après nous avoir donné la prose de sainte Eulalie, ce fragment devenu si célèbre comme le plus ancien spécimen de la langue romane du Nord, nous conservait encore le texte primitif, la version originale, en langue teutonique, de la mémorable chanson composée, en 881, en l'honneur de Louis le Germanique pour célébrer sa victoire sur les Normands. Malheureusement, le copiste qui a transcrit ces soixante petits couplets a omis la musique. C'est une lacune immense, mais, jusqu'à un certain point, réparable, car il suffit de lire ces vers accouplés deux à deux pour en comprendre et en sentir l'accent rhythmique, accent monotone et lourd, balancement continu, sans nuance et sans liberté, semblable au pas mesuré d'une armée qui s'ébranle et qui s'avance lentement en bataille.

Ce ne sont là, nous le savons, que des inductions et tout au plus des commencements de preuves; mais voici, selon nous, un autre genre d'autorité qui vaut bien, faut-il le dire, la preuve archéologique la meilleure et la plus savante. Interrogeons les goûts, les penchants naturels des descendants les plus directs de ces peuplades conquérantes dont nous voulons connaître les primitifs instincts. N'est-ce pas un fait notoire, un fait incontesté, que toutes les races germaniques ont une prédisposition innée, une invincible tendance, non pas au rhythme en général, mais à un certain rhythme, au rhythme mesuré, à la mesure proprement dite, à l'observation rigoureuse et matérielle de l'égalité des temps, des divisions exactes de la durée? N'est-il pas tout aussi certain qu'entre ces peuples et les races méridionales, les Italiens, par

[1] « Ex qua victoria carmen publicum juxta rusticitatem, per omnium pene volitabat ora ita canentium; feminæque choros inde plaudendo componebant. » (D. Bouquet, t. III, p. 565.)

exemple, le contraste est frappant? Entrez dans le dernier théâtre d'Allemagne, prenez le plus méchant orchestre de village, est-il un instrument qui bronche sur la mesure? Vous entendrez des fausses notes, vous n'en entendrez pas venues trop tard ni trop tôt. Le mouvement des morceaux sera suivi d'un bout à l'autre avec une égalité et une précision presque désolante, comme si chaque musicien était un métronome. Quel désespoir pour les chanteurs! mais aussi quel ensemble! quelle clarté, quelle netteté d'harmonie! Passez de là dans le premier théâtre d'Italie et essayez de battre la mesure, vous ne serez pas deux minutes de suite d'accord avec l'orchestre. C'est le sentiment qui commande; pas de mesure proprement dite. Aussi, quelle harmonie confuse, molle, obscure, indécise! Mais, en revanche, quelle intelligence du rhythme, du rhythme humain, du rhythme libre! Quelle façon merveilleuse d'accompagner le chant! Ces différences instinctives sont tellement tranchées, que certaines combinaisons d'harmonie compliquées, qui sont un jeu pour des Allemands, grâce à leur aptitude chronométrique, seront éternellement inabordables en Italie. C'est ainsi qu'il est des partitions, même italiennes, dont il faut supprimer certains morceaux dans toute ville qui n'a pas garnison autrichienne. Il n'y a que des musiciens de régiments tudesques qui puissent observer la mesure d'une façon assez imperturbable et assez mécanique pour faire entendre nettement, et sans un horrible chaos, trois orchestres parlant à la fois dans la salle et sur le théâtre. N'est-ce donc pas là, nous le demandons, plus qu'une induction, n'est-ce pas une preuve vivante et séculaire, qui justifie, mieux que le texte le plus clair, les vues en apparence théoriques que nous avons basardées.

Ce que nous en disons n'est pas pour exempter M. de Coussemaker de poursuivre ses recherches; nous ne voulons décourager ni sa patience ni sa curiosité. Qu'il nous donne des textes tant qu'il en trouvera, ils seront les bienvenus. Nous lui souhaitons de découvrir et la musique de la chanson sur Louis le Germanique, et la version originale du chant des soldats de Clotaire, et tant d'autres monuments dont le souvenir seul n'est pas mort, et tant d'autres dont les noms mêmes ont disparu. Si, comme on nous l'assure, ce laborieux érudit s'est imposé la tâche de faire un recueil, le plus complet qui se soit encore vu, des chansons et surtout des mélodies nationales dont il reste encore quelques traces soit dans les pays flamands qu'il habite, soit dans d'autres contrées du Nord, il aura, nous n'en doutons pas, la main plus d'une fois heureuse. M. de Coussemaker n'est pas au bout des services qu'il peut rendre à l'archéologie musicale.

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen de cette seconde partie de son livre, nous en avons dit assez sur le rhythme et sur la mesure. Quant à la troisième partie, consacrée à la *notation*, c'est par elle, on s'en souvient, que nous sommes entré en matière. Nous n'avons, il est vrai, parcouru que les premiers chapitres, ceux qui traitent spécialement de la notation neumatique; les derniers, relatifs à la notation proportionnelle, nous lanceraient dans un dédale de particularités techniques sans grand profit pour nos lecteurs. Depuis l'instant qui vit admettre ce principe que la figure des notes devait représenter leur durée, il a fallu tant de tâtonnements, tant de complications, pour arriver à la simplicité de notre système actuel! Ce n'est pas chose indifférente, à coup sûr, que de savoir combien de fois les signes ont changé non-seulement de forme, mais de couleur, puisque, en confondant les signes de la notation noire et rouge, par exemple, avec ceux de la notation blanche, ou bien encore le rôle que jouent les queues dans la notation carrée et dans la notation ronde, on s'expose à prendre des longues pour des brèves et *vice versa*. Pour lire couramment la musique du moyen âge écrite en notes proportionnelles, il faut connaître tous ces détails; c'est une paléographie spéciale qui a son genre d'intérêt, mais qui perd toute utilité à n'être qu'effleurée, et qui, par conséquent, ne saurait trouver place dans ce rapide et sommaire aperçu.

Nous devons également renoncer, et nous le regrettons davantage, à donner une juste idée de toute une portion de l'ouvrage, qui n'en est ni la moins utile ni la moins importante, nous parlons des pièces justificatives. L'auteur les a classées en deux divisions distinctes, l'une, intitulée *documents*, contient sept traités ou fragments de traités didactiques sur *l'organum* et sur l'art du *déchant*, traités originaux et inédits; l'autre, sous ce titre : *monuments*, renferme une collection d'exemples pris dans les manuscrits les plus célèbres, et reproduits en *fac-simile* avec un luxe et une perfection d'imitation que déjà nous avons pris plaisir à signaler; à cette série d'exemples l'auteur a joint, en nombre correspondant, des essais de traduction et d'interprétation. Que dire, nous le demandons, de ces trois à quatre cents pages? Comment analyser ces sortes de richesses, à moins de faire soi-même un in-4°? S'agit-il des *fac-simile?* nous nous en rapportons, en toute confiance, à M. de Coussemaker, qui se pique d'exactitude, et qui affirme avoir lui-même tout copié, tout collationné. Quant à ses traductions, nous les prenons comme il les donne, sous toute réserve, mais non sans reconnaissance, car nous lui savons gré de son initiative, même un peu hasardeuse. Restent ses documents, sur lesquels, nous a-t-on dit, ses con-

frères en paléographie pourraient lui faire quelques chicanes. A-t-il bien lu tous les passages, choisi les meilleures versions, connu tous les manuscrits? Dans quelques-uns de ces traités, dans le troisième, par exemple, a-t-il laissé, notamment sur la question des modes, des lacunes qu'il valait mieux combler? Tout cela ne serait pas bien grave, et encore nous n'affirmons rien, car les plus érudits, surtout quand ils critiquent, peuvent eux-mêmes se tromper.

M. de Coussemaker ne conduit son histoire que vers la fin du XII[e] siècle; si son regard s'étend sur le XIII[e] et sur le XIV[e], ce n'est qu'à vol d'oiseau et presque à la dérobée. Sa tâche lui paraît remplie, quand il a dit sur le déchant tout ce qu'il avait à en dire. Il le décrit sous toutes ses faces, en expose toutes les variétés, en commente toutes les règles, et s'arrête comme un homme qui vient d'épuiser son sujet.

Sans contredit, l'histoire du déchant est le principal épisode et, pour ainsi dire, le fond de l'histoire de l'harmonie au moyen âge. Le contre-point du XV[e] siècle n'est autre chose que le déchant du XII[e] avec quelques développements de plus; il n'y a de changé que le mot. Est-ce une raison pour passer sous silence tout ce qui vient après le XII[e] siècle? Devenu contre-point, le déchant n'a-t-il pas son histoire, et cette histoire ne fait-elle pas implicitement partie de l'œuvre de M. de Coussemaker, n'est-elle pas comme promise et annoncée dans le titre qu'il a choisi?

Le moyen âge musical, loin de finir plus tôt que le moyen âge littéraire, dure, au contraire, près de cent ans de plus; musicalement parlant, le XVI[e] siècle tout entier appartient au moyen âge. Cet esprit de nouveauté qui anime alors le monde, ce besoin de changement qui éclate dans tous les autres arts, on n'en voit pas, dans la musique, une seule étincelle. Les idées, les abus, les habitudes, qui s'y sont établis depuis deux ou trois siècles, se perpétuent paisiblement. C'est toujours le même luxe de tours de force et de subtilités, toujours les mêmes jeux de notes disposées en zigzag, en losanges, en lignes serpentantes et contrariées, musique composée pour les yeux bien plus que pour les oreilles. Cette scolastique musicale, en germe dès le XII[e] siècle, se développe au XIII[e], s'amplifie avec le XIV[e] et le XV[e], et ne fait que redoubler au XVI[e]. Pas d'autres nouveautés que quelques raffinements de plus résultant de l'emploi du contre-point double, c'est-à-dire des canons et des imitations, et un goût toujours croissant de ces profanations de l'art et du bon sens, connues, depuis trois cents ans au moins, sous le nom de *musique farcie*, et dont les *motets* ou déchants à *paroles différentes*, c'est-à-dire moitié sacrées moitié profanes, avaient donné le scanda-

leux exemple. Palestrina lui-même, s'il balaya ce pédantisme, s'il éclaira des purs rayons de son génie la dernière partie du XVIe siècle, ne fut pas novateur pour cela. Il ne se proposa ni d'inventer, ni de marcher en avant. Son but fut de rétablir ce qui était altéré, de se servir exclusivement des moyens en usage avant lui, mais de s'en bien servir. Il sut faire des chefs-d'œuvre tout en se conformant aux lois et aux exigences de l'harmonie consonnante, sans se permettre d'autres dissonances que les dissonances artificielles, et en tirant de cet ancien système tout ce qui pouvait en sortir. C'en était le dernier mot. Dès le lendemain, Monteverde allait faire non plus une réforme, mais une révolution, aborder sans préparation les dissonances naturelles, créer l'harmonie chromatique, et commencer une ère vraiment nouvelle, l'ère de la musique passionnée, de la musique dramatique, et de la tonalité moderne.

Ne semble-t-il donc pas que M. de Coussemaker s'arrête un peu trop tôt? Pour compléter son œuvre, pour être quitte avec nous, il faudrait qu'il eût débrouillé et mis au jour ces trois ou quatre siècles, dont il nous parle à peine. Qu'il s'arrête au moment où paraît Monteverde, rien de mieux : à partir du XVIIe siècle, la scène a changé de face; l'histoire peut, à la rigueur, se passer de l'érudition; c'est un autre sujet. Nous ne demandons à M. de Coussemaker que d'achever le sien. Il y a là des difficultés qu'il lui appartient d'affronter, et tout ne serait pas ingrat dans cette tâche, puisqu'il la terminerait en nous parlant de Palestrina.

L. VITET.

Le LOTUS DE LA BONNE LOI, *traduit du sanscrit, accompagné d'un commentaire et de vingt et un mémoires relatifs au bouddhisme, par M. E. Burnouf, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1852, 1 vol. in-4°, IV-897 pages.

RGYA TCH'ER ROL PA, ou Développement des jeux, contenant l'histoire du Bouddha Çâkyamouni, traduit sur la version tibétaine du Bkah-Hgyour et revu sur l'original sanscrit (Lalitavistara), par Ph. Éd. Foucaux, membre de la Société asiatique de Paris.

1re partie, texte tibétain, II-388 pages; 2e partie, traduction française, LXV-425 pages, in-4°. Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1847-1848.

DE LA MORALE ET DE LA MÉTAPHYSIQUE DU BOUDDHISME.

SIXIÈME ARTICLE[1].

Influence de la morale de Çâkyamouni

Il faudrait, pour bien juger de l'influence exercée par la morale de Çâkyamouni, connaître en grands détails l'état des mœurs publiques et particulières dans la société à laquelle il s'adressait, et l'histoire exacte des peuples qu'il a tenté de convertir en leur prêchant la foi nouvelle. Les renseignements de ce genre, sans nous manquer complétement, sont encore trop peu nombreux pour qu'on puisse en tirer des informations suffisantes. Mais, à leur défaut, les Soûtras peuvent nous offrir une foule de traits qui nous montrent bien nettement l'action du réformateur sur les âmes. Quelques-uns de ces traits sont vraiment admirables; et il est juste de les rapporter au bouddhisme, puisque c'est lui qui les a provoqués; car, s'il est un fait général qui ressorte des légendes de tout ordre, c'est que la société indienne est profondément corrompue au moment où le Bouddha y paraît. Il n'annonce pas directement le projet de la corriger en la critiquant; mais, en faisant de la vertu le seul moyen de salut éternel, il lui apporte le remède dont elle a besoin et l'idéal qui doit la conduire en l'améliorant. Il est vrai, comme le dit la légende[2], que « l'effort tenté par un homme ordinaire pour louer les « qualités personnelles du Bouddha ou pour les embrasser par la pensée, « est aussi vain que la tentative de percer un diamant avec la trompe « d'un puceron. Mais, quand on dit que la perfection d'un bouddha ne « peut être ni décrite ni imaginée par un homme ordinaire (en sanscrit « *prithagdjana*, en pâli *pouthoudjdjana*), on ne prétend pas, pour cela, dé-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mai, page 270; pour le deuxième, celui de juin, page 353; pour le troisième, celui de juillet, page 409, pour le quatrième, celui d'août, page 484; et, pour le cinquième, celui de septembre, page 557. — [2] *Djina Alamkara*, ouvrage pâli, consacré, comme son titre l'indique, à l'énumération des perfections du Bouddha, citant le *Brahmadjâla Soutta*, *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 851.

« fendre à cet homme de l'essayer; on veut seulement dire que les qua-« lités du Bouddha ne peuvent appartenir qu'à lui seul, en ce qu'elles « sont inconcevables et sans égales. Si, en effet, un homme ordinaire ne « s'occupait pas sans cesse à célébrer et à se rappeler la perfection du « Bouddha, comment pourrait-il être affranchi de la douleur de la trans-« migration? Par quelle voie atteindrait-il à l'autre rive du Nibbâna? « Comment croîtrait-il en foi, en moralité, en savoir, en générosité, en « sagesse? De même qu'une graine de moutarde ou de jujubier, jetée « dans le grand Océan, n'y pompe l'eau que proportionnellement à son « propre volume, de même les hommes ordinaires saisissent chacun « une qualité du Bouddha proportionnellement à leur propre science, « si ce n'est proportionnellement à ces qualités mêmes; car il est un « texte qui dit : « Je déclare très-profitable le simple acte de penser aux « conditions de la vertu; à bien plus forte raison, la stricte observation « de ces conditions en action et en paroles. » Et, de même qu'un homme « qui n'a vu qu'une partie de l'Océan s'appelle néanmoins un homme « qui a vu l'Océan, de même celui qui se rappelle sans interruption, ne « fût-ce que la plus petite portion des qualités du Bouddha qui est à sa « portée, est un homme qui se rappelle le Bouddha; et il en retire un « grand avantage. »

Le type de la perfection est donc posé dans le Bouddha; chacun tâche de s'en rapprocher le plus qu'il peut, et non sans espoir de l'atteindre, puisque, après tout, le Bouddha n'est qu'un homme, malgré la supériorité incommensurable de sa vertu. Je choisis quelques exemples dans les légendes pour montrer ce que le Bouddha faisait des cœurs qu'il avait éclairés. Je citerai de simples particuliers et des rois.

Poûrna est le fils d'une esclave affranchie, que son maître, sur ses pressantes instances, a honorée de sa couche pour la rendre libre. Élevé dans la maison paternelle avec trois autres frères, il se distingue de bonne heure par son intelligence et son activité. Non-seulement il fait sa fortune dans le commerce lucratif auquel il se livre, mais, aussi généreux qu'habile, il fait celle de sa famille, dont il n'a pas, d'ailleurs, toujours à se louer. Il va souvent sur mer pour son négoce, et d'heureuses spéculations l'ont bientôt porté à la tête de la corporation des marchands, dont il devient le chef. Dans un de ses voyages, il a pour compagnons, sur le vaisseau qu'il commande, des marchands de Çrâvastî, qui, la nuit et à l'aurore, lisent à haute voix des hymnes saints, des prières qui conduisent à l'autre rive, des textes qui découvrent la vérité, les stances des Sthaviras et des Solitaires. Ce sont les Soûtras et les propres paroles du Bouddha. Poûrna, ravi de ces

accents si nouveaux pour lui, est à peine de retour qu'il se rend à Çrâvastî, et que, se faisant présenter à Bhagavat par Anâtha Pindika, il embrasse la foi dont son cœur a été touché. Il entre dans la vie religieuse; et le Bouddha, « à qui l'on ne peut faire un plus doux présent « que de lui amener un homme à convertir, » ne dédaigne pas d'ordonner et d'instruire lui-même le néophyte. Il lui apprend en quelques mots que la loi tout entière consiste dans le renoncement; et Poûrna, mort désormais au monde, veut aller vivre et se fixer chez une tribu voisine qu'il doit gagner à la religion du Bouddha, mais dont les mœurs farouches pourraient effrayer un courage moins résolu. Bhagavat cherche à le détourner de ce dessein périlleux : « Les hommes du Çronâparânta, « où tu veux fixer ton séjour, lui dit-il, sont emportés, cruels, colères, « furieux et insolents. Lorsque ces hommes, ô Pourna, t'adresseront en « face des paroles méchantes, grossières et insolentes; quand ils se met- « tront en colère contre toi et t'injurieront, que penseras-tu? — Si les « hommes du Çronâparânta, répond Poûrna, m'adressent en face des « paroles méchantes, grossières et insolentes, s'ils se mettent en colère « contre moi et m'injurient, voici ce que je penserai : Ce sont certaine- « ment des hommes bons que les Çronâparântakas, ce sont des hommes « doux, eux qui ne me frappent ni de la main, ni à coups de pierre. « — Mais, si les hommes du Çronâparânta te frappent de la main et à « coups de pierre, qu'en penseras-tu? — Je penserai qu'ils sont bons « et doux, puisqu'ils ne me frappent ni du bâton ni de l'épée. — Mais, « s'ils te frappent du bâton et de l'épée, qu'en penseras-tu? — Je pen- « serai qu'ils sont bons et doux, puisqu'ils ne me privent pas complète- « ment de la vie. — Mais, s'ils te privent de la vie, qu'en penseras-tu? — « Je penserai que les hommes du Çronâparânta sont bons et doux, de « me délivrer avec si peu de douleur de ce corps rempli d'ordures. — « C'est bien, Poûrna, lui dit le Bouddha; tu peux, avec la perfection « de patience dont tu es doué, fixer ton séjour dans le pays des Çronâ- « parântakas. Va donc, ô Poûrna; délivré, délivre; parvenu à l'autre « rive, fais-y parvenir les autres; consolé, console; arrivé au Nirvâna « complet, fais que les autres y arrivent comme toi. » Poûrna se rend en effet dans la redoutable contrée; et, par sa résignation imperturbable, il en adoucit les féroces habitants, auxquels il enseigne les préceptes de la loi et les formules de refuge[1].

Voilà pour la foi courageuse du missionnaire, bravant la mort dans

[1] *Poûrna Avadâna*, ou *Légende de Poûrna*, dans l'*Introduction à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 235 à 275, et surtout p. 253; voir aussi l'analyse du *Bkah-Hgyour* et du *Doul-va tibétain*, par Csoma de Körös, *Asiat. Researches*, t. XX, p. 61.

un dangereux apostolat. Voici maintenant des héroïsmes d'un autre genre, mais aussi difficiles.

Le fils du roi Açoka est à Takshaçilâ (Taxile), où son père l'a envoyé pour gouverner cette partie de ses États, et où il s'est fait adorer de tous les sujets, quand un ordre royal arrive qui prescrit d'arracher les deux yeux à Kounâla : c'est le nom du jeune prince. Cet ordre cruel est envoyé par la reine Richya-Rakshitâ, l'une des femmes d'Açoka, qui abuse du sceau de l'État, et qui veut punir par cette vengeance affreuse les dédains du jeune prince, qui n'a point accueilli des avances criminelles. Les habitants de Takshaçilâ ne veulent pas accomplir eux-mêmes cet ordre, qui leur semble inique. On s'adresse vainement à des Tchandalas, qui répondent : « Nous n'avons pas le courage d'être ses bourreaux. » Le jeune prince, qui a reconnu le cachet de son père, se soumet à son triste sort; et, quand s'est présenté enfin un homme lépreux et difforme qui se charge de l'exécution, Kounâla, se rappelant les leçons de ses maîtres les Sthaviras, se dit : « C'est parce qu'ils prévoyaient ce malheur que les sages qui connaissent la vérité me disaient naguères : « Vois; ce monde tout entier est périssable; personne n'y reste dans une situation permanente. Oui, ce furent pour moi des amis vertueux recherchant mon avantage et voulant mon bonheur, que ces sages magnanimes, exempts de passion, qui m'ont enseigné cette loi. Quand je considère la fragilité de toutes choses et que je réfléchis aux conseils de mes maîtres, je ne tremble plus à l'idée de ce supplice; car je sais que mes yeux sont quelque chose de périssable. Qu'on me les arrache donc ou qu'on me les conserve, selon ce que commande le roi. J'ai retiré de mes yeux ce qu'ils pouvaient me donner de meilleur, puisque j'ai vu, grâce à eux, que les objets sont tous périssables ici-bas. » Puis, s'adressant à l'homme qui s'était offert pour bourreau : « Allons, dit-il, arrache d'abord un œil, et mets-le-moi dans la main. » L'homme accomplit ce hideux office, malgré les lamentations et les cris de la foule: et le prince, prenant son œil qui est dans sa main : « Pourquoi ne vois-tu plus les formes, dit-il, comme tu faisais tout à l'heure, vil globe de chair? Combien ils s'abusent et qu'ils sont à plaindre les insensés qui s'attachent à toi en disant : C'est moi! » Le second œil est arraché comme le premier; en ce moment Kounâla, qui venait de perdre les yeux de la chair, mais en qui ceux de la science s'étaient purifiés, prononça cette stance : « L'œil de la chair vient de m'être enlevé, mais j'ai acquis les yeux parfaits et irréprochables de la sagesse. Si je suis délaissé par le roi, je deviens le fils du roi magnanime de la loi, dont je suis nommé l'enfant. Si je suis déchu de la grandeur su-

« prême qui entraine à sa suite tant de chagrins et de douleurs, j'ai « acquis la souveraineté de la loi, qui détruit la douleur et le chagrin. »

Kounâla met le comble à tant de résignation et d'énergie par une égale magnanimité; et, quand, bientôt après, il apprend qu'il est victime des intrigues de Richya-Rakshitâ, il s'écrie : « Ah! puisse-t-elle conser« ver longtemps le bonheur, la vie et la puissance, la reine Richya-Raks« hitâ, pour avoir employé ce moyen, qui m'assure un si grand avantage. » Le reste de la légende n'est pas moins touchant. Le prince aveugle erre de lieux en lieux avec sa jeune femme, qui guide ses pas, en chantant ses malheurs et ses consolations. Il arrive ainsi jusqu'au palais de son père, qui, dans sa juste fureur, veut faire périr la reine coupable de tant de maux. Kounâla intercède pour elle, et ne rejette que sur lui seul le malheur qui l'a frappé, et qu'il avait mérité sans doute par quelque faute commise dans une existence antérieure[1].

Vraie ou fausse, cette légende ne doit pas avoir moins de prix pour nous. Que ce soit le récit d'une aventure réelle, ou la simple invention de l'auteur du Soûtra, peu importe. C'est un conseil si l'on veut, au lieu d'une histoire; mais les sentiments n'en sont ni moins nobles ni moins grands, et c'est toujours la doctrine du Bouddha qui les inspire.

Dans une autre légende, je trouve un exemple délicat et frappant de chaste tempérance et d'austère charité. Il y avait, à Mathourâ[2], une courtisane célèbre par ces charmes, nommée Vâsavadattâ. Un jour que sa servante revenait d'acheter des parfums chez un jeune marchand appelé Oupagoupta, elle lui dit : « Ma chère, il paraît que ce jeune « homme te plaît beaucoup puisque tu achètes toujours chez lui. » — « Fille de mon maître, répondit la servante, Oupagoupta, le fils du mar« chand, qui est doué de beauté, de talent et de douceur, passe sa vie « à observer la loi. » Ces paroles éveillèrent dans Vâsavadattâ de la passion pour Oupagoupta, et quelques jours après elle lui envoya sa servante pour lui dire : « Mon intention est d'aller te trouver; je veux « me livrer à l'amour avec toi. » La servante s'acquitta de la commission; mais le jeune homme la chargea de répondre à sa maîtresse : « Ma sœur, « il n'est pas temps pour toi de me voir. » La courtisane s'imagina qu'Oupagoupta la refusait parce qu'il ne pouvait pas donner le prix qu'elle fixait d'ordinaire à ses faveurs. Elle lui renvoya donc la servante pour lui dire : « Je ne demande pas au fils de mon maître un seul

[1] *Açoka Avadâna*, dans le *Divya Avadâna*, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 358 à 435 et surtout p. 408. — [2] Ville située sur la rive droite de la Yamounâ, visitée par Fa-Hian et Hiouen-Thsang, *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, p. 99 et 102 et *Hist. de la vie d'Hiouen-thsang* de M. St. Julien, p. 103.

« karshapana; je veux seulement me livrer à l'amour avec lui. » Mais Oupagoupta lui fit répondre encore : « Ma sœur, il n'est pas temps pour « toi de me voir. » A quelque temps de là, Vâsavadattâ, pour se vendre à un riche marchand qui la convoitait, assassina l'un de ses amants dont elle redoutait la jalousie. Le crime ayant été découvert, le roi de Mathourâ donna l'ordre qu'on coupât les mains, les pieds, les oreilles et le nez, à la courtisane, et qu'on l'abandonnât ainsi mutilée dans le cimetière. Au récit de ce supplice, Oupagoupta se dit : « Quand son corps « était couvert de belles parures et de riches ornements, le mieux était « de ne pas la voir pour ceux qui aspirent à l'affranchissement et qui « veulent échapper à la loi de la renaissance. Mais, aujourd'hui, que, « mutilée par le glaive, elle a perdu son orgueil, son amour et sa « joie, il est temps de la voir. » Alors Oupagoupta, se faisant accompagner d'un jeune serviteur pour porter le parasol qui l'abrite, se rend au cimetière avec une démarche recueillie. La fidèle servante, qui n'a point quitté Vâsavadattâ le voit s'approcher; elle en avertit sa maîtresse, qui, par un reste de coquetterie, au milieu d'atroces souffrances, lui recommande de ramasser les membres épars et de les cacher sous un morceau de toile. Puis Vâsavadattâ, voyant Oupagoupta debout devant elle, lui dit : « Fils de mon maître, quand mon corps était doux comme « la fleur du lotus, qu'il était orné de parures et de vêtements précieux, « qu'il avait tout ce qui peut attirer les regards, j'ai été assez malheu- « reuse pour ne point te voir. Aujourd'hui pourquoi viens-tu contem- « pler en ce lieu un corps dont on ne peut supporter la vue, qu'ont « abandonné les jeux, le plaisir, la joie et la beauté, qui n'inspire que « l'épouvante, et qui est souillé de sang et de boue? » — « Ma sœur, lui « répond Oupagoupta, je ne suis pas venu naguères auprès de toi attiré « par l'amour du plaisir; mais je viens aujourd'hui pour connaître la « véritable nature des misérables objets des jouissances de l'homme. » Puis il console Vâsavadattâ par l'enseignement de la loi; et ses discours portant le calme dans l'âme de l'infortunée, elle meurt en faisant un acte de foi au Bouddha « pour renaître bientôt parmi les dieux[1]. »

Je passe maintenant à d'autre traits non moins remarquables, que la légende attribue à des rois. Je commence par Bimbisâra, le protecteur constant du Bouddha, et le premier, parmi les princes contemporains, qui se soit converti. Avant de transférer le siége du royaume à Râdjagriha, Bimbisâra résidait d'abord à Kouçâgâra; la population y

[1] *Pâmçou Avadâna*, dans le *Divya Avadâna*, traduit par M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 147.

était fort nombreuse; les habitations, pressées les unes contre les autres, et sans doute en bois, avaient eu très-souvent à souffrir des ravages du feu. Le roi, pour prévenir ces désastres, rendit un décret qui menaçait ceux qui, faute d'attention et de vigilance, laisseraient prendre le feu à leur maison, d'être transférés dans la Forêt froide. Dans ce pays, on appelle de ce nom « un lieu abhorré où l'on jette les cadavres, » un cimetière. Mais, peu de temps après, le feu prit dans le palais. Le roi dit alors : « Je suis le maître des hommes; si je viole moi-même mes propres dé« crets, je n'aurai plus le droit de réprimer les écarts de mes sujets. » Le roi ordonna donc au prince royal de gouverner à sa place, et il alla demeurer dans la Forêt froide, dans le cimetière.

Telle est la tradition que rapporte Hiouen-Thsang, et qu'il trouva vivante encore au VII[e] siècle de notre ère, quand il visitait les ruines de Râdjagriha, où Bimbisâra avait construit des fortifications, dont les restes jonchaient le sol[1]. Il serait difficile d'affirmer que la tradition soit exacte; mais le caractère que toutes les légendes prêtent à Bimbisâra n'y répugne point; et elle atteste tout au moins que, dans l'opinion des peuples bouddhistes, les rois devaient être les premiers à observer les lois qu'ils rendaient.

On se rappelle qu'un Soutta singhalais, que j'ai déjà cité plus haut[2], est consacré tout entier au récit d'un entretien entre le roi Adjâtaçatrou, fils de Bimbisarâ, et le Bouddha, qui doit avoir, à cette époque, environ soixante-douze ans. Le roi cruel, assassin de son père et persécuteur de la foi nouvelle, n'est point encore converti. On est au temps de l'ouposatha, c'est-à-dire de la confession générale, qui avait lieu, parmi les bouddhistes, toutes les quinzaines, à la nouvelle et à la pleine lune. La nuit est splendide; et le roi, entouré de ses ministres sur sa terrasse, où il prend le frais, admire ce grand spectacle. Il se sent ému; et, se rappelant sans doute le souvenir de son forfait, il veut, à l'époque où tant de coupables font l'aveu de leurs fautes, aller témoigner son respect à quelque brahmane, pour qu'en retour le saint homme rende un peu de calme à son âme déchirée par le remords. Ses ministres lui proposent divers brahmanes; mais l'un d'eux cite le nom de Bhagavat, et le roi se décide à se rendre sur-le-champ auprès de lui, à la lueur des torches. Il va le trouver dans un bois de manguiers où sont réunis autour de lui treize cent cinquante religieux; et il lui demande un entre-

[1] *Hist. de la vie d'Hiouen-Thsang* de M. Stanislas Julien, p. 159. Plus tard, Açoka transporta la capitale à Patalipoutra, comme Bimbisâra, ou son fils Adjâtaçatrou, l'avait déjà transportée à Râdjagriha. — [2] Voir le *Journal des Savants*, cahier de septembre 1854, p. 571.

tien, que le Bouddha lui accorde. Le roi ne lui découvre pas d'abord le vrai motif qui l'amène; et, avant d'en venir à l'aveu qu'il médite, il lui pose une question qui s'y rattache assez étroitement, quoique d'une manière indirecte, et qu'il a vainement posée à tous les brahmanes qu'il a consultés jusqu'à ce jour. « Peut-on, dès cette vie, annoncer d'une « manière certaine aux hommes le résultat prévu et général de leur con- « duite? » Le roi expose les doutes que lui ont laissés les réponses des gens les plus habiles; et il veut avoir l'avis du Bouddha, qui, par une longue et savante démonstration, que termine l'exposition des quatre vérités sublimes, n'hésite pas à lui affirmer que les actions humaines ont un résultat prévu et inévitable. Le roi, éclairé par cette lumière de la loi, comprend toute l'énormité de son crime; et, pénétré de repentir, il dit au Bouddha : « Je me réfugie auprès de Bhagavat, auprès de la « loi, auprès de l'assemblée. Consens, ô Bhagavat, à me recevoir comme « fidèle, aujourd'hui que je suis arrivé devant toi et que je suis venu « chercher un asile près de toi. Un crime m'a fait transgresser la loi, « seigneur, comme à un ignorant, comme à un insensé, comme à un « criminel. J'ai pu, pour obtenir le pouvoir suprême, priver de la vie « mon père, cet homme juste, ce roi juste. Que Bhagavat daigne rece- « voir de ma bouche l'aveu que je fais de ce crime, afin de m'imposer, « pour l'avenir, le frein de la règle. » Bhagavat, conformément à la loi, lui remet sa faute, qu'il vient d'expier en l'avouant devant toute cette nombreuse assemblée[1].

Un autre roi, bien plus puissant que ne l'avait été Adjâtaçatrou, Açoka, si fameux d'abord par sa cruauté et ensuite par sa piété fastueuse, donne, dans une légende, un exemple d'humilité, moins pénible que celui-là sans doute, mais dont peu de rois seraient certainement capables. Il vient de se convertir, et il est dans toute la ferveur d'un néophyte. Aussi, chaque fois qu'il rencontrait des ascètes bouddhistes, « des fils de Çakya, » soit dans la foule, soit isolés, il touchait leurs pieds de sa tête et les adorait. L'un de ses ministres, Yaças, quoique converti lui-même, s'étonne de tant de condescendance; et il a le courage de représenter à son maître qu'il ne doit pas se prosterner ainsi devant les mendiants sortis de toutes les castes. Le roi accepte cette observation sans y répondre; mais, quelques jours après, il dit à ses conseillers qu'il désire connaître la valeur de la tête des divers animaux, et leur enjoint de vendre chacun une tête d'animal. C'est Yaças qui

[1] *Sâmana Phala Soutta* du *Dîgha Nikâya*, voir le *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 449 à 482. Un autre Soutta singhalais, le *Soubha Soutta*, rapporte l'entretien d'Adjâtaçatrou et de Bhagavat dans les mêmes termes.

doit vendre la tête humaine. Les autres têtes sont vendues à des prix différents; mais celle-là, personne n'en veut; et le ministre est forcé d'avouer que, même gratuitement, il n'a point trouvé à la placer. — « Pourquoi donc, dit le roi, personne n'a-t-il voulu de cette tête hu-« maine? — Parce qu'elle est un objet méprisable et sans valeur, répond « le ministre. — Est-ce cette tête seule qui est méprisable, ou bien toutes « les têtes humaines le sont-elles? — Toutes les têtes humaines, dit « Yaças. — Eh quoi! dit Açoka, est-ce que la mienne aussi serait mépri-« sable? » — Le ministre, retenu par la crainte, n'ose dire la vérité; mais le roi lui ordonne de parler selon sa conscience; et, ayant obtenu de sa franchise la réponse qu'il en attendait : « Oui, ajoute-t-il, c'est par un « sentiment d'orgueil et d'enivrement que tu veux me détourner de me « prosterner devant les religieux. Et, si ma tête, ce misérable objet dont « personne ne voudrait pour rien, rencontre quelque occasion de se « purifier, et acquiert quelque mérite, qu'y a-t-il là de contraire à l'ordre? « Tu regardes la caste dans les religieux de Çakya, et tu ne vois pas les « vertus qui sont cachées en eux. On s'enquiert de la caste quand il « s'agit d'une invitation ou d'un mariage, mais non quand il s'agit de la « loi; car les vertus ne s'inquiètent pas de la caste. Si le vice atteint « un homme d'une haute naissance, on dit : « C'est un pécheur, » et on « le méprise. Mais on ne fait pas de même pour un homme né d'une « famille pauvre; et, s'il a des vertus, on doit l'honorer en se prosternant « devant lui. » Puis, interpellant plus directement son ministre, le roi poursuit : « Ne connais-tu pas cette parole du héros compatissant des « Çakyas : Les sages savent trouver de la valeur aux choses qui n'en ont « pas? Lorsque je veux obéir à ses commandements, ce n'est pas une « preuve d'amitié de ta part que d'essayer de m'en détourner. Quand mon « corps, abandonné comme les fragments de la canne à sucre, dormira « sur la terre, il sera bien incapable de saluer, de se lever et de réunir « les mains en signe de respect. Quelle action vertueuse serai-je alors en « état d'accomplir? Souffre donc que maintenant je m'incline devant les « religieux; car celui qui, sans examen, se dit : « Je suis le plus noble, » « est enveloppé des ténèbres de l'erreur. Mais celui qui examine le corps « à la lumière des discours du Sage aux dix forces[1], celui-là ne voit « pas de différence entre le corps d'un prince et celui d'un esclave. La « peau, la chair, les os, la tête, sont les mêmes chez tous les hommes; « les ornements seuls et les parures font la supériorité d'un corps sur

[1] *Daçabala*, « celui qui a les dix forces, » est un des surnoms les plus fréquents et les plus élevés du Bouddha; voir le *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, Appendice n° XI, où cette question est traitée spécialement.

« un autre. Mais l'essentiel en ce monde, c'est ce qui peut se trouver dans « un corps vil et que les sages ont du mérite à saluer et à honorer[1]. »

Je ne sais pas trop ce que nous pourrions ajouter aujourd'hui à ce noble et stoïque langage ; mais, que le roi Açoka l'ait tenu réellement ou qu'on le lui prête, il n'en est pas moins remarquable dans des ouvrages qui sont antérieurs de deux ou trois siècles à notre ère.

Maintenant je quitte les légendes, dont l'autorité peut toujours être contestable, et j'aborde le terrain solide de l'histoire. Ce même roi Açoka, dont nous venons d'entendre les opinions si hautes et si sensées sur l'égalité des hommes, est celui qui, sous le nom de Piyadasi, a promulgué ces édits gravés sur la pierre dont j'ai déjà fait usage pour établir la date authentique du bouddhisme[2]. Ces inscriptions, dont il n'a été question que sous le rapport de la chronologie, sont encore plus intéressantes par leur contenu que par l'époque à laquelle elles se rapportent et qu'elles constatent. On le croirait à peine, mais ce sont des leçons officielles de morale que Piyadasi donne à ses sujets dans les édits qu'il a fait graver en vingt endroits de l'Inde, à l'ouest, à l'est, au nord ; ce sont même des édits de tolérance qu'il a rendus, et l'on ne peut attribuer des idées si généreuses et si avancées qu'à l'influence des doctrines du Bouddha, dont Piyadasi s'était fait le tout-puissant protecteur. Qu'on en juge.

Je commence par l'édit qui est placé à Guirnar le huitième, et qui se trouve répété, avec quelques variantes peu importantes, à Dhauli et à Kapour-di-Guiri. C'est celui où le pieux monarque annonce à ses peuples sa conversion à la foi du Bouddha : « Dans le temps passé, dit « Piyadasi, les rois ont connu les promenades de plaisir : c'était à la chasse « et à d'autres divertissements de ce genre qu'ils se livraient alors. Mais « Piyadasi, le roi chéri des Dévas, parvenu à la dixième année depuis « son sacre, a obtenu la science parfaite qu'enseigne le Bouddha ; et la « promenade de la loi est désormais la seule qui lui convienne : ce « sont la visite et l'aumône faites aux brahmanes et aux samanas, la « visite aux théras, la distribution de l'or en leur faveur, l'inspection du « peuple et du pays, l'injonction d'exécuter la loi, les interrogations sur « la loi ; voilà les seuls plaisirs qui charment désormais Piyadasi, le roi « chéri des Dévas, dans cette période de temps différente de celle qui « l'a précédée[3]. »

[1] *Açoka Avadâna*, dans le *Divya Avadâna*, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 374. — [2] Voir le *Journal des Savants*, cahier de mai 1854, p. 282. — [3] On peut voir la traduction de cet édit par Prinsep, *Journal of the Asiat. Soc. of Bengal*, t. VI et VII ; par M. Wilson, *Journ. of the roy. Asiat. Soc. of Great Britain*,

A cette première déclaration, qui marque une ère toute nouvelle, et, comme nous dirions, un changement de système dans le gouvernement du roi Piyadasi, j'en ajoute une autre qui la complète, et qui révèle encore mieux ses intentions magnanimes. Je la trouve dans le dixième de ses édits, répété, comme le précédent, à Guirnar, à Dhauli et à Kapour-di-Guiri, dans des endroits éloignés de plusieurs centaines de lieues les uns des autres.

« Piyadasi, le roi chéri des Dévas, pense que ni la gloire ni la re« nommée ne sont d'un grand prix. La seule gloire qu'il désire pour lui« même, c'est de voir ses peuples pratiquer longtemps l'obéissance à la « loi, et accomplir tous les devoirs que la loi impose. Telle est la seule « gloire et la seule renommée que désire Piyadasi, le roi chéri des Dévas; « car tout ce que Piyadasi, le roi chéri des Dévas, peut déployer d'hé« roïsme, c'est en vue de l'autre monde. Qui ne sait que toute gloire « est peu profitable, et que souvent, au contraire, elle détruit la vertu? « C'est une chose bien difficile que le salut pour un homme médiocre « comme pour un homme de haut rang, à moins que, par un mérite su« prême, il n'ait tout abandonné; mais le salut est plus difficile encore « dans un rang élevé[1]. »

Ces déclarations solennelles ont précédé, comme elles ont suivi, la convocation du troisième concile qui se tint à Patalipoutra, sous la protection de ce même roi, dans la 17[e] année de son règne. J'ai parlé plus haut de la missive qu'il avait adressée aux religieux réunis à cette grande assemblée[2]. La voici telle qu'elle résulte de l'inscription dite de Bhabra, qu'a découverte M. le colonel Burt. Je la donne tout entière, quoique la fin seule nous intéresse pour le point spécial que nous étudions en ce moment :

« Le roi Piyadasi, à l'assemblée du Magadha, qu'il fait saluer, souhaite « peu de peines et une existence agréable. Il est bien connu, seigneurs, « jusqu'où vont et mon respect et ma foi pour le Bouddha, pour la « loi, pour l'assemblée. Il n'y a que ce qui a été dit par le bienheureux

t. XII, p. 199, par M. Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. II, p. 227, et par M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 757. Il faut lire tout entier le savant travail de M. Ch. Lassen, sur le règne d'Açoka et son gouvernement, *Ind. Alterth.* t. II, p. 215 à 270. — [1] On peut comparer, pour cet édit comme pour l'autre, les traductions diverses qu'en ont données Prinsep, M. Wilson et M. E. Burnouf, *Journal of the Asiat. Soc. of Bengal*, tome VII, 1[re] partie, p. 240 et 258; *Journal of the roy. Asiat. Soc. of Great Britain*, t. XII, p. 209 et 212; et *Lotus de la bonne loi*, p. 659, Appendice n° x, § 1, sur le mot *Anyatra*. La traduction de M. E. Burnouf, que j'ai surtout suivie, diffère des deux autres dans sa dernière partie. — [2] *Journal des Savants*, cahier de mai 1854, p. 283.

« Bouddha qui soit bien dit. Il faut donc montrer, seigneurs, quelles en « sont les autorités; c'est ainsi que la bonne loi sera de longue durée; et « voilà ce que je crois nécessaire. Mais, en attendant que vous ayez pro- « noncé, voici, seigneurs, les sujets qu'embrasse la loi : les règles mar- « quées par le Vinaya (ou la discipline), les facultés surnaturelles des « Ariyas, les dangers de l'avenir, les stances et le Soûtra du solitaire, la « doctrine d'Oupatissa, et l'instruction de Râhoula (Lâghoula), en reje- « tant les doctrines fausses. Voilà tout ce qui a été dit par le bienheu- « reux Bouddha. Ces sujets que la loi embrasse, seigneurs, je désire, et « c'est la gloire à laquelle je tiens le plus, que les religieux et les reli- « gieuses les écoutent et les méditent constamment, aussi bien que les « fidèles des deux sexes. C'est dans cette vue, seigneurs, que je vous ai « fait écrire ceci; telle est ma volonté et ma déclaration [1]. »

A partir de sa conversion jusqu'à la fin de sa vie, Açoka ne cessa point d'adresser à ses peuples des exhortations aussi utiles, et il put s'applaudir bientôt du succès de ses efforts. Voici quelques fragments d'un édit qui est daté de la douzième année de son règne, et qui atteste que ces prédications royales, propagées par les seuls moyens dont on pouvait disposer alors, n'étaient pas restées sans effet :

« Dans le temps passé, pendant de nombreux siècles, on vit prati- « quer uniquement le meurtre des êtres vivants, la méchanceté envers « les créatures, le manque de respect pour les parents, et le manque de « respect pour les brahmanes et les çramanas. Aussi, en ce jour, parce « que Piyadasi, le roi chéri des Dévas, pratique la loi, le tambour a re- « tenti; la voix de la loi s'est fait entendre. Ce que, depuis bien des siècles « auparavant, on n'avait point vu, on l'a vu prospérer aujourd'hui par « suite de l'ordre que donne Piyadasi, le roi chéri des Dévas, de pra- « tiquer la loi. La cessation du meurtre des êtres vivants et des actes de « méchanceté à l'égard des créatures, le respect pour les parents, l'obéis- « sance aux pères et mères, l'obéissance aux anciens, voilà les vertus, « ainsi que d'autres pratiques recommandées par la loi, qui se sont ac- « crues. Et Piyadasi, le roi chéri des Dévas, fera croître encore cette « observation de la loi; et les fils, et les petits-fils et les arrière-petits-fils « de Piyadasi, le roi chéri des Dévas, feront croître cette observation de « la loi jusqu'au Kalpa de la destruction [2]. »

[1] J. S. Burt, *Journal of the Asiat. Soc. of Bengal*, IX, p. 616; M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 725. La traduction de M. E. Burnouf, que j'ai reproduite, diffère beaucoup de celle des Pandits de Calcutta; mais je crois pouvoir affirmer que notre savant confrère a toute raison contre les savants indigènes. — [2] Voir la traduction de M. Wilson dans *Journ. of the roy. Asiat. Soc of Great Britain*, t XII,

Cet édit est le quatrième de ceux qui sont inscrits sur la colonne de Guirnar. Dans le onzième, qui le reproduit en partie, on trouve la confirmation et le développement de ces préceptes moraux.

« Piyadasi, le roi chéri des Dévas, a parlé ainsi : Il n'y a pas de don « pareil au don de la loi, ou à l'éloge de la loi, ou à la distribution « de la loi, ou à la concorde dans la loi. Et voici comment la loi « s'accomplit : La bienveillance pour les esclaves et pour les serviteurs à « gages, et l'obéissance aux pères et mères sont bien; la libéralité envers « les amis, les compagnons et les parents, envers les brahmanes et les « çramanas est bien; le respect de la vie des créatures est bien. Voilà « ce qui doit être dit par un père, par un fils, par un frère, par un « ami, par un compagnon, par un parent et même par de simples « voisins. Tout cela est bien et tout cela est un devoir. Celui qui agit « ainsi est honoré dans ce monde; et, pour l'autre, un mérite infini ré- « sulte de ce don de la loi[1]. »

Dans un règne qui ne dura pas moins de trente-sept ans (263-226 avant J.-C.), Açoka poursuivit avec persévérance les réformes morales qu'il avait entreprises; et voici l'édit de la vingt-sixième année de son sacre. Il est inscrit sur le pilier de Dehli, à la face qui regarde le nord, et répété sur les colonnes de Mathiah, de Radhiah et d'Allahabad.

« Piyadasi, le roi chéri des Dévas, a parlé ainsi : La vingt-sixième « année depuis mon sacre, j'ai fait écrire cet édit de la loi. Le bon- « heur dans ce monde et dans l'autre est difficile à obtenir sans un « amour extrême de la loi, sans une extrême attention, sans une ex- « trême obéissance, sans une crainte extrême, sans une extrême per- « sévérance. Aussi est-ce là mon commandement que la pratique de la « loi et l'amour de la loi s'accroissent, à l'avenir, comme ils se sont « accrus, dans le cœur de chacun de mes sujets. Tous mes gens, tant « les premiers que ceux des villages et ceux de rang moyen, doivent « obéir à cet ordre et l'exécuter sans y mettre jamais de négligence. « C'est également ainsi que doivent agir les grands ministres eux-

p. 177; la traduction partielle de M. Ch. Lassen, *Ind. Alterth.* t. II, p. 226, et celle de M. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 731, Appendice n° x. On peut remarquer que Piyadasi met dans ses édits les brahmanes avant les çramanas; mais, dans ceux qui ont été promulgués après le concile, il met toujours les çramanas avant les brahmanes. — [1] Voir les traductions de Prinsep. *Journ. of the Asiat. Soc. of Bengal*, t. VII, p. 240 et 259; de M. Wilson, *Journ. of the roy. Asiat. Soc. of Great Britain*, t. XII, p. 213; de M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 736, Appendice n° x, et celle de M. Lassen, qui est partielle, *Ind. Alterth.* t. II, p. 229.

« mêmes; car ceci est mon ordre que le gouvernement ait lieu par la « loi, le commandement par la loi, la prospérité publique par la loi, la « protection par la loi. [1] »

Ces instructions morales ne pouvaient porter tous leurs fruits que si elles étaient fréquemment répétées; et, dans l'un de ses édits, le second des deux édits séparés de Dhauli, Piyadasi ordonne qu'elles seront lues au peuple tous les quatre mois au moins par l'assemblée des religieux, et, dans l'intervalle, même par un seul religieux isolément [2]. C'était une sorte de prédication publique faite dans les termes mêmes qu'avait décrétés la pieuse sollicitude du monarque; et il est facile de comprendre qu'au bout d'assez peu de temps, le sermon royal, si souvent entendu, devait être su par cœur à peu près par tous les sujets. Dans le premier des deux édits spéciaux de Dhauli, le roi ordonne, en outre, que la confession générale des fautes aura lieu au moins tous les cinq ans; et il enjoint au prince royal qui gouverne comme vice-roi à Oudjdjayinî (Oudgein), de faire procéder à cet acte important sans déranger les gens du peuple de leurs travaux [3].

Dans l'*Açoka Avadâna*, la légende d'Açoka, dont j'ai déjà cité, plus haut, quelques passages [4], on affirme que le roi Açoka, désolé qu'un de ses ordres, mal interprété, eût coûté la vie à son frère, abolit la peine de mort dans ses États, après l'avoir prodiguée durant de longues années avec une cruauté vraiment effrayante [5]. Je ne sais jusqu'à quel point cette tradition, recueillie dans les Soûtras népalais, peut répondre à un fait historique; mais l'Açoka de nos édits, sans aller aussi loin, se montre cependant très-charitable envers les criminels qui ont été condamnés à mort. Il veut que, entre la sentence et l'exécution, on leur laisse trois jours de sursis, afin qu'ils aient le temps de se préparer à mourir. Ils pourront, par le repentir, par des aumônes ou par des jeûnes, racheter leurs fautes et adoucir les châtiments qui les attendent dans l'autre monde [6].

[1] M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 655; Prinsep, *Journ. of the Asiat. Soc. of Bengal*, t. VI, p. 577; Ch. Lassen, *Ind. Alterth.* t. II, p. 258, note 1. — [2] M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 705 et 706; J. Prinsep, *Journ. of the Asiat. Soc. of Bengal*, t. VII, p. 447; M. Ch. Lassen, *Ind. Alterth.* t. II, p. 268, note 5. — [3] M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 683; J. Prinsep, *Journ. of the Asiat. Soc. of Bengal*, t. VII, p. 453; M. Ch. Lassen, *Ind. Alterth.* t. II, p. 228, note 2; voir aussi le *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, p. 26, et la légende d'Açoka, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, t. I, p. 394, note 2. — [4] Voir plus haut, dans cet article, p. 648. — [5] *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 424, *Açoka Avadâna*. — [6] Voir le second édit de Dehli, côté de l'ouest, répété à Allahabad, à Matthiah et à Radhiah, *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 741.

Il paraît que, pour le strict accomplissement de toutes ces mesures morales et religieuses, si neuves parmi les populations indiennes, Piyadasi avait créé un corps tout spécial de fonctionnaires chargés d'en surveiller et d'en diriger l'application. Il est plusieurs fois question, dans les édits, de ces officiers royaux, qui étaient, en quelque sorte, les gardiens de la morale publique [1]. Ils se nommaient les gens du roi (*râdjakas*).

Voilà déjà bien des révélations étonnantes, qui nous montrent la réforme bouddhique sous un jour tout nouveau, dans son action sur les gouvernements et les peuples; mais voici quelque chose qui doit nous surprendre encore bien davantage. Ce roi, l'ardent promoteur de la foi, précepteur religieux de ses sujets, si vigilant à former et à conserver leurs mœurs, est en même temps plein de tolérance. Il croit au Bouddha de toute la puissance d'une conviction qui se traduit par les actes les plus décisifs; et cependant, loin d'inquiéter les croyances différentes de celle-là, il les protége et les défend contre toutes les attaques. Il ne se contente pas de les laisser lui-même en paix dans ses États; il veut, de plus, que chacun de ses sujets, dans sa sphère étroite, imite ce grand exemple, et respecte la conscience de ses voisins, tout opposée qu'elle peut être à la sienne. Dans le septième édit de Guirnar, reproduit, comme la plupart des autres, à Dhauli et à Kapour-di-Guiri, Piyadasi s'exprime ainsi :

« Piyadasi, le roi chéri des Dévas, désire que les ascètes de toutes « les croyances puissent résider en tous lieux. Tous ces ascètes désirent « également, et l'empire qu'on exerce sur soi-même, et la pureté de « l'âme. Mais le peuple a des opinions diverses et des attachements « divers; les ascètes obtiennent donc tantôt tout ce qu'ils demandent, « et tantôt ils n'en obtiennent qu'une partie seulement. Mais, pour celui « même qui ne reçoit point une large aumône, il est bien de conserver « l'empire sur soi-même, la pureté de l'âme, la reconnaissance et une « dévotion solide qui dure toujours [2]. »

La pensée, qui ne se montre pas ici très-nettement, éclate dans un

[1] M. Ch. Lassen, *Ind. Alterth.* t. II, p. 256, et M. E. Burnouf, *Lotus, etc.*, p. 740 et suiv. Il faut lire, surtout dans M. Lassen, les recherches qu'il a consacrées au règne d'Açoka; elles sont des plus curieuses; et l'on comprend encore mieux, après les avoir lues, l'importance capitale qu'a le règne de ce grand roi pour l'histoire du bouddhisme et pour celle de l'Inde, qu'il a enrichie des monuments les plus précieux. — [2] Voir les traductions de M. Prinsep, *Journ. of the Asiat. Soc. of Bengal*, t. VII, p. 238 et 255; de M. Wilson, *Journ. of the roy. Asiat. Soc. of Great Brit.* t. XII, p. 198; et de M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 755, Appendice n° x.

autre édit, qui ne laisse plus subsister la moindre obscurité sur les intentions du roi; c'est le douzième des édits de Guirnar :

« Piyadasi, le roi chéri des Dévas, honore toutes les croyances, ainsi « que les mendiants et les maîtres de maison; il les honore par des au- « mônes et par diverses marques d'honneur et de respect; mais le roi « chéri des Dévas n'estime pas autant les aumônes et les marques de « respect, que ce qui peut augmenter essentiellement la considération « de toutes ces croyances et leur bonne renommée. Or l'augmentation « de ce qui est essentiel pour toutes les croyances est de plusieurs genres; « mais, pour chacune d'elles, le point capital c'est d'être louée en paroles. « On ne doit honorer que sa propre croyance; mais il ne faut jamais « blâmer celle des autres, et c'est ainsi qu'on ne fera de tort à personne. « Il y a même des circonstances où la croyance des autres doit être « aussi honorée; et, en agissant ainsi, selon les cas, on fortifie sa propre « croyance et on sert celle des autres. Celui qui agit autrement diminue « sa croyance personnelle et nuit à celle d'autrui. L'homme, quel qu'il « soit, qui, par dévotion à sa propre croyance, l'exalte et blâme la croyance « des autres, en se disant : « Mettons notre foi en lumière, » ne fait que « nuire plus gravement à la croyance qu'il professe. Ainsi, il n'y a que « le bon accord qui soit bien. Bien plus, que tous les hommes écoutent « avec déférence et suivent la loi les uns et les autres; car tel est le « désir du roi chéri des Dévas. Puissent les hommes de toutes les « croyances abonder en savoir et prospérer en vertu! Et ceux qui ont « foi à une religion particulière doivent se répéter ceci : « Le roi chéri des « Dévas n'estime pas autant les aumônes et les marques de respect que « ce qui peut augmenter essentiellement la bonne renommée et le déve- « loppement de toutes les croyances. » A cet effet, il a été établi des « grands ministres de la loi et des grands ministres surveillants des « femmes, ainsi que des inspecteurs des choses secrètes et des agents « d'autre espèce. Et le fruit de cette institution, c'est que le développe- « ment des religions ait lieu promptement, ainsi que la diffusion de la « loi[1]. »

[1] Voir les traductions de Prinsep, *Journ. of the Asiat. Soc. of Bengal*, t. VII, p. 259; celle de M. Wilson, *Journ. of the roy. Asiat. Soc. of Great Britain*, t. XII, p. 215; celle de M. Lassen, qui est partielle, *Ind. Alterth.* t. II, p. 264; et celle de M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 762, Appendice n° x. Toutes les inscriptions de Piyadasi sont en un dialecte encore peu connu; et les interprétations qu'en ont données tous ces savants indianistes sont parfois différentes; j'ai suivi plus particulièrement celle de M. E. Burnouf, qui est la dernière; mais j'ajoute qu'il ne peut pas y avoir le moindre doute sur la teneur générale de ces édits. Les divergences ne portent que sur des détails.

Je ne pousserai pas plus loin ces recherches et ces citations, parce que je crois que la démonstration doit paraître complète, et que l'immense et très-heureuse influence de la morale bouddhique sur les individus et sur les peuples est maintenant hors de doute. C'est un très-grand résultat, que je tenais à constater, et qui doit occuper désormais sa place dans l'histoire de l'humanité. Mais je ne veux pas quitter cet ordre de considérations sans y ajouter un fait plus irrécusable encore que tous ceux qui précèdent. Je veux parler de cette ardeur de prosélytisme et de conviction que le bouddhisme a su communiquer aux nations les plus éloignées. Au ve et au viie siècle de notre ère, des pèlerins chinois ont traversé, au milieu des plus affreux dangers, les contrées qui séparent la Chine du nord et de l'ouest de l'Inde, pour venir chercher, au berceau du bouddhisme, les livres saints, les pieuses traditions, et y adorer les monuments de toutes sortes élevés en l'honneur du Bouddha. Nous avons actuellement, dans notre langue, deux de ces ouvrages traduits, sans parler de plusieurs autres qui, sans doute, le seront bientôt; ce sont ceux de Fa-Hian, que nous devons à M. Abel Rémusat, et l'*Histoire de la vie et des voyages d'Hiouen-Thsang*, que nous devons à la science de M. Stanislas Julien.

Fa-Hian partait de Tchhang'an, au nord de la Chine, aujourd'hui Si'-an-fou, en 399 de l'ère chrétienne, traversait toute la Tartarie, franchissait les montagnes du Tibet, les plus hautes du globe, passait plusieurs fois l'Indus, suivait les bords du Gange jusqu'à son embouchure, s'embarquait pour Ceylan, qu'il visitait, relâchait à Java, et revenait dans sa patrie, après quinze ans d'absence, ayant fait environ douze cents lieues par terre et deux mille au moins par mer, uniquement dans l'intention de rapporter des versions plus exactes des textes sacrés dont le sens commençait à se perdre en Chine[1]. Après tant d'épreuves et de souffrances, rentré seul à son foyer, d'où il était parti avec de nombreux compagnons, voici en quels termes modestes et dignes Fa-Hian appréciait son héroïque dévouement : « En récapitulant ce que « j'ai éprouvé, mon cœur s'émeut involontairement. Les sueurs qui ont « coulé dans mes périls ne sont pas le sujet de cette émotion. Ce corps « a été conservé par les sentiments qui m'animaient. C'est mon but qui « m'a fait risquer ma vie dans des pays où l'on n'est pas sûr de sa con- « servation, pour obtenir à tout risque ce qui faisait l'objet de mon es- « poir[2]. »

[1] M. Landresse, préface au *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, p. xl. — [2] *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, ch. xl, p. 363.

Hiouen-Thsang, qui voyage deux cent vingt ans environ après Fa-Hian, est beaucoup plus instruit que lui; mais il n'est pas plus courageux. Il recueille beaucoup plus de matériaux; et son récit, que nous ne connaissons encore que d'après l'analyse de deux de ses disciples, est une mine inappréciable de renseignements de tout genre sur le bouddhisme indien au VII[e] siècle, ainsi que j'aurai prochainement l'occasion de le faire voir; mais il n'apporte à son entreprise ni plus d'énergie ni plus de ténacité. Il reste seize ans absent depuis son départ de Liang-Tcheou, au nord-ouest de la Chine, en 629, jusqu'à son retour à Sï-an-Fou, en 645. Arrivé dans l'Inde par le pays d'Oïgour, la Dzoungarie, la Transoxane, où dominait dès lors la nation turque, et par l'Hindou-Kouch, il commence, dans le pays d'Attok et d'Oudyâna, ses explorations saintes. Il visite les parties septentrionales du Penjâb, le Kachemire, et, redescendant au sud-est, il parvient à Mathourâ; il parcourt tous les royaumes compris entre le Gange, la Gandak et les montagnes du Népal, Ayodhyâ, Prayâga, Kapilavastou, berceau de Çâkyamouni, Kouçinagara, où il mourut, Bénarès, où il fit ses premières prédications, le Magadha, où il a passé sa vie, et les royaumes situés au nord-est et à l'est du Gange. De là, il revient au sud, parcourt une grande partie de la presqu'île méridionale, sans aller jusqu'à Ceylan, et, se dirigeant à l'ouest, il parvient dans le Goudjarat, remonte dans le Moultân, revoit le Magadha, le Penjâb, les montagnes de l'Hindou-Kouch, et rentre dans le nord-ouest de la Chine par les royaumes de Kachgar, de Yarkand et de Khotan, rapportant des reliques et des statues du Bouddha, mais surtout des ouvrages sur toutes les parties de la doctrine bouddhique, au nombre de six cent cinquante-sept[1].

Les travaux de ces pèlerins n'étaient point finis avec leurs pénibles voyages. Rentrés dans la patrie, deux soins nouveaux les occupaient: écrire la relation de leur entreprise, et traduire les livres qu'ils avaient conquis au prix de tant de fatigues et de périls. Ainsi Hiouen-Thsang consacrait les vingt dernières années de sa vie à faire passer dans la langue chinoise les principaux documents qu'il avait recueillis auprès des plus éminents docteurs du bouddhisme[2]. Quelles nobles existences! quels héroïsmes! que de désintéressement et de foi! Et, quand on pénètre dans le détail des actions, quelle douceur! quelle résignation! quelle simplicité! quelle droiture! Mais aussi quel admirable témoignage pour une doctrine qui, à douze cents ans de distance, peut encore

[1] Voir l'*Histoire de la vie et des voyages d'Hiouen-Thsang*, traduite par M. Stanislas Julien, préface, p. XL à LXVII, et dans l'ouvrage, livre VI, p. 293 et suiv. — [2] Voir les quatre derniers livres de l'ouvrage précité.

inspirer à ces âmes généreuses tant de confiance, de courage et d'abnégation! Pourtant les principes sur lesquels cette morale repose sont profondément faux; et les erreurs qu'ils renferment sont au moins égales aux vertus qu'ils propagent.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies a eu lieu le 25 octobre, sous la présidence de M. Combes, président de l'Académie des sciences, assisté de MM. Villemain, Jomard, Forster et Guizot, délégués des Académies française, des inscriptions et belles-lettres, des beaux-arts, et des sciences morales et politiques.

Le discours d'ouverture, prononcé par le président, a été suivi du rapport sur le concours de 1854, pour le prix fondé par Volney.

Sur huit ouvrages envoyés à ce concours, la Commission a particulièrement distingué deux mémoires manuscrits. Le premier, intitulé : *Zur vergleichenden Erforschung der chinesischen sprache*, a pour auteur M. H. Steinthal. C'est un traité d'étymologie chinoise, fondé sur la comparaison des dialectes particuliers avec la langue classique, et sur l'analyse des signes de l'écriture et des sons de la langue. L'autre mémoire a pour titre : *Études sur l'origine et la formation du roman* (les dialectes du midi de la France) *et de l'ancien français*, par M. L. Dessalles. La Commission a décerné à chacun des auteurs un prix de 1,200 francs.

La Commission annonce qu'elle accordera, pour le concours de 1855, une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs, à l'ouvrage de PHILOLOGIE COMPARÉE qui lui en paraîtra le plus digne, parmi les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés.

Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romane et germanique ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée de deux idiomes, et celle d'une famille entière de langues, seront également admises au concours, mais la Commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager, sous le point de vue comparatif et historique, les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique, ou à ce qu'on appelle *grammaire générale*.

Les mémoires manuscrits et les ouvrages imprimés, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1854, seront également admis au concours, et ne seront reçus que jusqu'au 1er août 1855.

Après la proclamation des prix, M. Lenormant, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a lu un mémoire sur la découverte d'un cimetière mérovingien à la Chapelle-Saint-Éloi, département de l'Eure.

M. Franck, de l'Académie des sciences morales et politiques, a donné ensuite lecture d'un *Parallèle de la vie et des écrits de Thomas Morus*.

M. Simart, de l'Académie des beaux-arts, lui a succédé pour lire un travail sur l'*Étude de l'antique*.

La séance s'est terminée par une *Épitre à Clio*, de M. Viennet, de l'Académie française.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

SÉANCE PUBLIQUE DU 7 OCTOBRE.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 7 octobre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Forster.

La séance a commencé par une ouverture de M. Charlot, grand prix de 1850, élève de MM. Carafa et Zimmermann.

Après la lecture du rapport de M. Halévy, secrétaire perpétuel, sur les ouvrages des pensionnaires de l'Académie de France, à Rome, la distribution des grands prix de peinture, de sculpture, de gravure en taille-douce, de paysage historique et de composition musicale, a eu lieu dans l'ordre suivant :

Grands prix de peinture. — Le sujet donné par l'Académie était : *Abraham lavant les pieds aux trois anges*.

Le premier grand prix a été remporté par M. Jacommoty (Félix-Henri), né à Guingey (Doubs), le 29 novembre 1829, élève de M. Picot.

L'Académie avait eu le regret de ne pouvoir, depuis deux ans, décerner de premier grand prix de peinture. Elle a vu, avec une vive satisfaction, que le concours de cette année lui permettait d'appeler à jouir du bénéfice des premiers grands prix, réservés en 1852 et en 1853, deux autres des jeunes concurrents.

Elle a décerné un deuxième premier grand prix à M. Maillot (Théodore-Pierre-Nicolas), né à Paris, le 30 juillet 1826, élève de M. Picot et de feu M. Drölling.

Et un troisième premier grand prix à M. Lévy (Émile), né à Paris, le 29 août 1826, élève de MM. Abel de Pujol et Picot.

Une mention honorable a été accordée à M. Romagny (Charles-Ernest), né à Mello (Oise), le 27 septembre 1828, élève de M. Léon Cogniet.

Grands prix de sculpture. — L'Académie avait donné pour sujet de concours : *Hector et son fils Astyanax*.

Le premier grand prix a été remporté par M. Carpeaux (Jean-Baptiste), né à Valenciennes, le 11 mai 1827, élève de MM. Duret et Rude.

Le second grand prix a été remporté par M. Doublemard (Amédée-Donatien), né à Vervins, le 8 janvier 1826, élève de M. Duret.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Irvoy (Charles-Aimé), né à Vendôme, le 25 novembre 1824, élève de MM. Dumont, Yvon et Ramey.

Grands prix d'architecture. — Le sujet donné par l'Académie était : *Un édifice consacré à la sépulture des souverains d'un grand empire.*

Le premier grand prix a été remporté par M. Bonnet (Paul-Émile), né à Paris, le 12 mai 1828, élève de M. Le Bas.

Le second premier grand prix a été remporté par M. Vaudremer (Joseph-Auguste-Émile), né à Paris, le 6 février 1829, élève de MM. Gilbert et Blouet.

Le second grand prix a été remporté par M. Boitte (François-Philippe), né à Paris, le 17 août 1830, élève de MM. Gilbert, Saint-Père, Trouillet et Blouet.

Grand prix de gravure en taille-douce. — Sujet : *1° Une figure dessinée d'après l'antique; 2° une figure dessinée d'après nature et gravée au burin.*

Le premier grand prix a été remporté par M. Soumy (Joseph-Paul-Marius), né au Puy, le 28 février 1831, élève de M. Vibert.

Une mention honorable a été accordée à M. Annedouche (Joseph-Alfred), né à Paris, le 13 septembre 1833, élève de MM. Martinet, Gleyre et Biennourry.

Grands prix de paysage historique. — Le sujet donné par l'Académie était : *Lycidas et Méris.*

Le premier grand prix a été remporté par M. Bernard (Jean-François-Armand-Félix), né à Cormatin (Saône-et-Loire), le 20 février 1829, élève de M. H. Flandrin.

Le second grand prix a été remporté par M. Chauvel (Théophile-Narcisse), né à Paris, le 2 avril 1831, élève de MM. Bellel et Aligny.

Une mention honorable a été accordée à M. Chaigneau (Jean-Ferdinand), né à Bordeaux, le 6 mars 1830, élève de M. Brascassat.

Grand prix de composition musicale. — Le sujet de ce concours a été, conformément aux règlements de l'Académie des beaux-arts, pour l'admission des candidats à concourir :

1° Une fugue à quatre parties, dont ils reçoivent le sujet au moment d'entrer en loge; 2° un chœur à six voix, sur un texte poétique, avec accompagnement à grand orchestre. Pour le concours définitif : une réunion de scènes lyriques à trois voix, précédée d'une *introduction instrumentale* suffisamment développée, d'après laquelle réunion de scènes les grands prix sont décernés.

Le premier grand prix a été remporté par M. Barthe (Grat-Norbert), né à Bayonne, le 7 juin 1828, élève de M. Leborne.

Le second grand prix a été remporté par M. Delannoy (Victor-Alphonse), né à Lille, le 2 septembre 1828, élève de M. Halévy.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Vast (Eugène-Antoine), né à Fontaine-la-Sorêt (Eure), le 4 juillet 1833, élève de M. Adam.

Prix fondé par madame veuve Leprince. — L'Académie déclare que les élèves qui ont obtenu les prix fondés par feu madame veuve Leprince sont : pour la peinture, M. Jacommoty; pour la sculpture, M. Carpeaux; pour l'architecture, M. Bonnet; et pour la gravure, M. Soumy.

Donation de mademoiselle Esther Le Clère. — Mademoiselle Esther Le Clère, au nom de son frère, M. Achille Le Clère, dont l'Académie des beaux-arts déplore

la perte récente, veut bien disposer d'une somme de 1,000 francs, qu'elle charge l'Académie de remettre au jeune artiste qui aura obtenu le deuxième grand prix d'architecture. Conformément à la généreuse intention de la donatrice, ce prix est accordé, cette année, à M. Boitte.

Fondation de M. Deschaumes. — Feu M. Deschaumes a fondé, par son testament, un prix annuel de la valeur de 1,200 francs (réduit à 1,080 francs), à décerner, au jugement de l'Académie des beaux-arts, à un jeune architecte.

L'Académie décerne ce prix, dans les conditions du testament, à M. Jules Normand.

Par la même fondation, le prix devant être accordé, chaque cinquième année, à un poëte, l'Académie a décidé qu'un concours de poésie serait annuellement ouvert pour la scène lyrique à mettre en musique, et qu'une médaille de 500 francs serait le prix du poëme couronné.

Quatre-vingt-neuf pièces de vers ont été envoyées au concours de cette année; l'Académie a choisi celle qui portait le n° 77, intitulée *Francesca de Rimini*, dont l'auteur est M. Émile Bounaure.

Prix fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry. — Feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry a légué à l'Académie française et à l'Académie des beaux-arts une somme de 30,000 francs pour la fondation d'un prix à accorder, chaque année, au choix de chacune de ces deux Académies alternativement, à un jeune écrivain ou artiste dont le talent, déjà remarquable, paraîtra mériter d'être encouragé à poursuivre sa carrière dans les lettres et les beaux-arts.

Ce prix ayant été décerné, cette année, par l'Académie française, l'Académie des beaux-arts le décernera, l'année prochaine, à un artiste qui se trouvera dans les conditions fixées par l'auteur de cette fondation.

Prix fondé par feu M. Georges Lambert. — L'Adémie donne pour la première fois ce prix, destiné, par le testateur, ancien compositeur et professeur de musique, à être décerné, chaque année, simultanément par l'Académie française et par l'Académie des beaux-arts, à un homme de lettres, ou à un artiste, ou à la veuve d'un artiste honorable, comme marque publique d'estime. L'Académie accorde, cette année, ce prix, dans les conditions du testament, à M. Duchesne, peintre sur émail.

Prix fondé par M. Bordin. — Feu M. Bordin, ancien notaire, en fondant des prix qui seront distribués annuellement par chacune des cinq Académies de l'Institut, a institué, pour l'Académie des beaux-arts, un concours nouveau. L'Académie proposera désormais, chaque année, comme sujet de prix, une question qui se rattachera, d'une manière générale, à l'étude ou à l'histoire ancienne et moderne de l'art, ou bien qui intéressera spécialement une des branches de l'art.

L'Académie décernera pour la première fois ce prix en 1856, et elle propose le sujet suivant :

« *De l'influence des arts du dessin sur l'industrie.* »

1° Faire ressortir les qualités qui distinguent les produits de l'industrie française, sous le rapport du goût, et en rechercher les causes;

2° Indiquer les avantages qui en résultent, aussi bien pour l'honneur du pays que pour la richesse nationale;

3° Présenter les moyens de conserver à notre industrie la position honorable qu'elle s'est acquise, de la fortifier encore, et d'encourager les artistes à diriger dans la voie du beau cette partie intelligente de la nation qui se livre aux travaux de l'industrie.

Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.



Les ouvrages destinés à ce concours devront être adressés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er mai 1856.

Les étrangers pourront prendre part à ce concours, pourvu que leurs mémoires soient écrits en langue française.

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'École impériale des beaux-arts qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus et par M. de Latour, et les médailles dites autrefois du *prix départemental* et de *paysage historique*, seront proclamés annuellement, à la suite des grands prix, dans la même séance publique.

Le prix de la tête d'expression pour la peinture a été remporté par M. Pierre-Louis-Joseph de Conninck, de Méteren (Nord), élève de M. Léon Cogniet.

Le prix de la tête d'expression pour la sculpture a été remporté par M. Victor-Étienne Simyan, de Saint-Gengoux (Saône-et-Loire), élève de M. Jouffroy.

Une mention honorable a été accordée à M. Jean-Baptiste Carpeaux, de Valenciennes, élève de MM. Duret et Rude.

Le prix de la demi-figure peinte a été remporté par M. Pierre-Louis-Joseph de Conninck, de Méteren (Nord), élève de M. Léon Cogniet.

Une mention honorable a été accordée à M. François-Nicolas-Augustin Feyen, de Nancy, élève de MM. Léon Cogniet et Yvon.

La grande médaille d'émulation de 1854, accordée au plus grand nombre de succès dans l'École d'architecture, a été remportée par M. François-Philippe Boitte. de Paris, élève de MM. Gilbert, Saint-Père, Trouillet et Blouet, avec vingt-neuf valeurs de prix.

Un premier accessit a été accordé à M. Jules-Jean-Baptiste Normand, de Paris, élève de M. Jay, avec quinze valeurs de prix et trois valeurs de construction.

Un second accessit a été accordé à M. Ernest-Georges Coquart, de Paris, élève de M. Le Bas, avec quinze valeurs de prix.

Madame veuve Blouet, pour honorer la mémoire de feu M. Blouet, dont la perte a inspiré à l'Académie de si profonds regrets, a bien voulu faire don à l'École impériale des beaux-arts, d'une rente annuelle de 1,000 francs, qui seront accordés, chaque année, à l'élève de première classe qui aura obtenu la grande médaille d'émulation d'architecture.

M. Boitte se trouve appelé à jouir, pour la première fois, du bénéfice de cette donation, qui portera le nom de Prix Blouet.

Les professeurs de l'École impériale des beaux-arts ayant institué une grande médaille d'émulation pour la peinture et pour la sculpture, l'Académie s'est associée à cette généreuse pensée, et elle a décidé que les noms des élèves qui auraient obtenu cette médaille seraient proclamés dans sa séance publique.

Ce sont, pour la peinture, M. Émile Lévy, de Paris, élève de MM. Abel de Pujol et Picot, avec trente-six valeurs de prix.

Un premier accessit a été accordé à M. Félix-Auguste Clément de Donzère (Drôme), élève de MM. Picot et Drölling; et à M. Gustave-Lucien Marquerie, de Paris, élève de feu M. Drölling, chacun avec trente-deux valeurs de prix.

Un deuxième accessit a été accordé à M. Jules-Émile Saintin, de Lemée (Aisne), élève de MM. Picot et Drölling, avec trente valeurs de prix.

Et, pour la sculpture, M. Jean-Baptiste Carpeaux, de Valenciennes, élève de MM. Duret et Rude, avec quarante-deux valeurs de prix.

Un premier accessit a été accordé à M. Amédée-Donatien Doublemard, de Vervins, élève de M. Duret, avec vingt-cinq valeurs de prix.

Un second accessit a été accordé à M. Michel-Antoine Chapu, de Mée (Seine-et-Marne), élève de M. Duret, avec vingt-trois valeurs de prix.

Après la distribution des prix, M. Halévy, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Fontaine.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le premier grand prix de composition musicale.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen ouvre un concours sur le sujet suivant : « Raconter, dans une notice dont la longueur est laissée à l'appréciation des concurrents, la vie et les travaux de Bernard Palissy. » Le prix consistera en une médaille d'or de 500 francs. Les ouvrages devront être parvenus au secrétariat de la Société avant le 1er juin 1855.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

La classe des lettres de l'Académie royale de Belgique vient d'ouvrir un concours extraordinaire pour la composition d'une histoire de la littérature française en Belgique (Pays-Bas méridionaux et pays de Liége), depuis et y compris le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. L'ouvrage devra former la matière de deux volumes in-8°, y compris un choix de morceaux en prose et en vers des meilleurs écrivains. Un prix de 2,000 francs, fondé par le Gouvernement, sera décerné au travail couronné. Les manuscrits devront être adressés au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er février 1856.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1854.

Delle dottrine, etc., ou *Des doctrines sur la structure et sur les fonctions du cœur et des artères, que Guillaume Harvey apprit pour la première fois, à Padoue, d'Eustachio Rudio, et qui l'amenèrent directement à étudier, connaître et démontrer la circulation du sang*, par Gio. Maria Zecchinelli[1].

Je ne connaissais pas la *dissertation* de M. Zecchinelli[2], lorsque j'ai donné mes articles sur l'*histoire de la découverte de la circulation du sang*[3]. Ce petit livre est plein d'intérêt.

[1] *Delle dottrine sulla struttura e sulle funzioni del cuore e delle arterie che imparò per la prima volta in Padova Guglielmo Harvey da Eustachio Rudio, e come esse lo guidarono direttamente a studiare, conoscere et dimostrare la circolazione del sangue, Disquisizione publicata nell occasione della incoronazione in Milano con la corona di ferro di S. M. I. R. A. Ferdinando I.* Padova, 1838, in-8°, 99 pages. — [2] Je ne l'ai connue que par une lettre de M. Corradi : « Bologna, 31 agosto 1854. Ho letto gli articoli « che intorno alla scoperta della circolazione del sangue voi avete ultimamente inse- « rito nel *Journal des Savants*..... Fra i molti competitori alla gloria del fisiologo « inglese, uno però dubito vi sia sfuggito, il quale nel dotto professore Gio. Maria « Zecchinelli di Padova trovo un caldo difensore : voglio dire di Eustachio Rudio « che insegnò medicina pratica nell' Università padovana quando l'Harvey vi stava « studente, e scrisse *De virtutibus et vitiis cordis* e *De naturali atque morbosa cordis « constitutione*, due opere nelle quali, e nella seconda specialmente, trovasi presso che « tutto ciò, secondo lo stesso Zecchinelli, che l'Harvey ha poscia detto senza neppure « far di lui parola. Con molta sagacia e dottrina sostiene questa sua tesi lo Zecchinelli « in una Memoria........ » — [3] Voyez les numéros d'avril, juin et juillet 1849, octobre 1853 et avril 1854.

Indépendamment d'une érudition générale très-étendue et très-sûre, il s'y trouve des traits d'une érudition toute particulière, et, si je puis ainsi dire, toute locale, de ces choses qu'on ne sait qu'aux lieux où elles se sont passées, de ces choses, touchant la *découverte de la circulation du sang*, qu'on ne sait qu'à Padoue.

Harvey avait tout juste vingt ans (étant né en 1578), lorsqu'il arriva, en 1598, à Padoue. Il y passa quatre années de suite, de 1598 à 1602. Il y reçut, le jeudi 25 avril 1602, le titre et le diplôme de docteur en médecine[1].

Le XVIe siècle a été l'époque brillante de l'Italie dans toutes les branches du savoir humain; et, pour l'anatomie, l'époque brillante de Padoue. A Padoue avaient enseigné successivement le grand et malheureux Vésale, l'ambitieux et par suite un peu ingrat envers son maître[2], mais très-habile Colombo, et les non moins grands Fallope et Fabrice d'Acquapendente[3].

Au moment où vint étudier Harvey, Fabrice enseignait encore. Il montra lui-même au jeune Harvey les *valvules des veines;* il l'initia à ses recherches, d'une espèce alors si nouvelle, sur le *développement de l'œuf*[4] et la *formation du fœtus*[5]. Nous devons plus à nos maîtres que nous ne pensons. Par ses deux ouvrages sur la *circulation du sang* et sur la *génération*, Harvey a pris la première place parmi les anatomistes et les physiologistes; mais les germes de toute cette grandeur, il les dut à Fabrice.

Or, tandis que Fabrice lui faisait connaître les *valvules des veines*, un autre de ses maîtres, à ce que nous apprend M. Zecchinelli, un autre de ses maîtres, Eustachio Rudio, lui faisait connaître la *petite circulation*[6], et l'usage des *valvules du cœur*.

Deux questions sont ici à examiner: 1° Harvey a-t-il connu les écrits de Rudio? Et, 2° supposé qu'il les ait connus, a-t-il pu en profiter, en tirer assez pour que sa gloire d'inventeur en soit compromise?

Je vais examiner, l'une après l'autre, ces deux questions.

[1] « Nell' edizione delle Opere dell' Harvey, fatta in Londra nel 1766, alla p. 639, « è stampato il diploma di laurea in medicina a lui dato in Padova, ed ha la data « giovedì 25 aprile 1602. » (M. Zecchinelli, p. 81.) — [2] Envers son maître Vésale, qu'il critique le plus souvent qu'il peut. — [3] « In Padova avevano successivamente « insegnato anatomia il grande e sventurato Vesalio, l'ambizioso e un po' ingrato « verso il maestro, ma valente Colombo, ed i non meno grandi Fallopio e Fabricio « d'Acquapendente. » (M. Zecchinelli, p. 14.) — [4] *De formatione ovi et pulli*, Patavii, 1621. — [5] *De formato fœtu*, Patavii, 1604. — [6] Ou *Circulation pulmonaire*.

§ 1er. — *Harvey a-t-il connu les écrits de Rudio?*

Qu'Harvey ait connu les écrits de Rudio, c'est ce dont on ne peut guère douter quand on a lu M. Zecchinelli.

Je viens de dire qu'Harvey était arrivé à Padoue en 1598, et qu'il y avait passé quatre années de suite, de 1598 à 1602. Eh bien, c'est précisément en 1600 que Rudio, d'un côté, enseignait publiquement, enseignait en chaire, ses doctrines sur la *structure et les fonctions du cœur*, et que, de l'autre, il publiait celui de ses livres qui importe le plus à l'objet présent, son livre *De naturali atque morbosa cordis constitutione.*

Rudio, nous dit M. Zecchinelli, était un homme de beaucoup de lecture, dépourvu d'ailleurs d'invention, rechercheur diligent et reproducteur exact des opinions, des doctrines, des questions des temps passés[1]. Entre beaucoup d'autres écrits qu'il nous a laissés, il en a donné deux sur la *Structure et sur les fonctions du cœur :* écrits infortunés[2] non-seulement parce que Harvey n'en a point parlé, mais parce que Haller des deux n'en a fait qu'un, et que le très-docte Antoine-Joseph Testa, dans son *Traité des maladies du cœur*, n'en cite qu'un seul, et ne le cite que pour en dire du mal[3].

Le premier de ces écrits, publié en 1587, a pour titre : *De virtutibus et vitiis cordis;* et le second, publié en 1600 : *De naturali atque morbosa cordis constitutione.* Tous deux ont été imprimés à Venise; et, des deux, le plus important aux yeux de M. Zecchinelli, c'est-à-dire celui des deux auquel Harvey a le plus emprunté, est le second, celui-là même qui voyait le jour en 1600, pendant qu'Harvey étudiait à Padoue.

[1] « Eustachio Rudio era uomo di lunga lettura, di nessuna invenzione, raccoglitore diligente, ed esatto ripetitore delle opinioni, delle dottrine, delle quistioni de' tempi passati. » (P. 7.) — [2] « ..... Sfortunate opere, non solamente perchè non furono citate dall' Harvey... » (P. 7.) — [3] « Verum eo tempore non defuerunt quidam solertissimi doctores qui..... dicerent periculum esse ne, si illud esset munus ad me delatum, auditoribus desererer, quippe qui jam edidissem mea scripta, quæ cum in manibus discipulorum versarentur non juvaturos illos ex viva voce haurire eam doctrinam, quam in libris descriptam haberent : quod mihi etiam significatum per litteras fuit a præclaro viro Sanctorio..... Quare dignitatis meæ causa, ne forte putent homines me eadem pro publica concione dicere, quæ impressis a me libris continentur, faciendum mihi esse statui ut hos tres libros (ce petit traité est partagé en trois *livres*) ederem : *De naturali atque morbosa cordis constitutione* a me conscriptos *et in publicis prælectionibus duobus hisce mensibus habitos*, ut medicinæ studiosi possint hæc cum jam editis comparare..... » (*Dédicace au sénateur Contarini.*)

Or maintenant, Harvey a-t-il entendu les leçons et vu le livre de Rudio? Évidemment oui.

Comment supposer qu'un jeune homme, plein d'ardeur, curieux, avide, qui avait quitté les universités de sa patrie pour aller s'instruire en terre étrangère, et, ce qui dit beaucoup plus, qui sentait déjà tout le prix du savoir particulier de Padoue, aurait négligé de suivre les leçons et d'étudier le livre de l'un de ses maîtres, du maître qui lui parlait précisément du *cœur*, des *artères*, du *mouvement du sang*, de ce que Padoue savait le mieux, et, à cette époque-là, savait seule?

Mais, ce n'est pas tout; et voici quelque chose de bien plus fort.

Rudio nous raconte lui-même que, lorsqu'il avait été nommé professeur à Padoue, quelques envieux de Venise, qu'il appelle les *habiles* (*solertissimi*), allaient partout répétant, pour le dénigrer, qu'il ne ferait sûrement que redire en chaire ce qu'il avait déjà dit dans ses livres; qu'il avait été averti de ce manége par une lettre de Santorio, et que c'est là ce qui l'avait déterminé à publier ses leçons, afin que, d'une part, les studieux pussent comparer ses anciens écrits avec son enseignement actuel[1] . . . . . et que, de l'autre, les *Réformateurs des études* pussent s'assurer qu'il n'était incapable ni de soutenir le poids de l'honneur qui lui avait été conféré, ni d'exposer à ses auditeurs des *choses nouvelles et grandement utiles*[2].

On pense bien que, le nouvel ouvrage à peine imprimé, les *habiles* se mirent à l'éplucher.

Or le pauvre Rudio avait été assez imprudent ou d'assez peu de génie pour y copier, presque mot à mot, Realdo Colombo, qui, plus de quarante ans auparavant, avait admirablement décrit la *petite circulation*[3]; et cela, bien entendu, sans citer Colombo, et, qui pis est, en le gâtant[4].

Ainsi, par exemple, Colombo, décrivant la *petite circulation*, s'était bien gardé de répéter la vieille erreur des *trous de la cloison moyenne*[5]. Il est vrai que l'erreur, corrigée par Colombo[6], avait été reproduite par Césalpin. Rudio, qui pille tout le monde,

[1] «...Illustrissimis Instauratoribus significare me ad hoc onus sustinendum non «esse ineptum, et posse res novas, maximeque utiles, neque tamen editis repugnan«tes, afferre...» *Ibid.* — [2] *Circulation pulmonaire.* — [3] «Il Rudio era stato o si in«cauto o di si povero ingegno di usare, etc.» (P. 11.) — [4] «Di più, avendo anche «il Rudio, uomo di molta erudizione, ma di critica non rispondente, conservato «qualche solenne errore che non era nell' opera del Colombo, che questi anzi aveva «corretto, ma che era stato conservato da Andrea Cesalpino, benchè avesse scritto «dopo il Colombo, come quello dell' esistenza di forellini nel setto medio del cuore...» (P. 11.) — [5] Et, avant lui, par Vésale. Voyez, dans ce *Journal*, le n° d'avril 1849, p. 197. — [6] *De re anatomica.*

Tros, Rutulus ve fuat,..

mêle ce qu'il prend à droite avec ce qu'il prend à gauche, et fourre la méprise de Césalpin dans la description de Colombo.

Il n'en fallait pas tant pour donner beau jeu aux *habiles*. Il ne fut question un moment, à Padoue, que des plagiats et des bévues de Rudio; et de là, parmi les étudiants d'alors, du bruit, du scandale; chacun voulut confronter Rudio avec Colombo, avec Césalpin; et chacun le put aisément : Colombo et Césalpin étaient dans toutes les mains; le livre de Colombo, publié pour la première fois en 1559, en était déjà à sa quatrième ou cinquième édition, et celui de Césalpin venait à peine d'être publié[1].

Certes, ce fut là une belle occasion pour Harvey, qui n'était ni sourd ni aveugle, d'entendre et de voir. Les plagiats de Rudio le menaient, comme par la main, à Colombo et à Césalpin; Colombo le menait, par la main, à la *petite circulation;* Césalpin le menait à la *grande;* Colombo, Césalpin, leur plagiaire Rudio, en lui expliquant, l'un après l'autre et tous ensemble, l'*usage des valvules du cœur,* le menaient, par la main, à l'*usage des valvules des veines.*

Harvey n'a donc rien découvert; et telle est, en effet, la conclusion formelle de M. Zecchinelli.

Rien de ce qu'a fait Harvey n'est, aux yeux de M. Zecchinelli, une *découverte.*

Harvey, dites-vous, est le premier qui ait connu l'*usage des valvules des veines:* ce fut, répond M. Zecchinelli, un mérite d'*induction*, non de *découverte;* l'usage des *valvules du cœur* donnait l'usage des *valvules des veines.* Il a observé que le sang passe continuellement des veines au cœur et du cœur aux artères en grande quantité, en totalité, en masse; que tout le sang passe, en un temps très-court, par le cœur; donc il *circule :* mérite d'*observation*, de *comparaison*, de *raisonnement*, non de *découverte.* Il a prouvé, en liant séparément les artères et les veines, que le sang, qui, par les artères, se porte continuellement du cœur à toutes les parties, revient continuellement de toutes les parties au cœur par les veines : mérite d'*exécution*, de *confirmation*, non de *découverte*[2].

[1] En 1593 : *Quæstiones peripateticæ*, et *Quæstiones medicæ*. — [2] «I meriti (les «mérites d'Harvey) furono di aver conosciuto l'uso delle valvule delle vene, benchè «desunto d'all' uso delle valvule del cuore... fu merito d'*induzione*, non di *sco-«perta*..... Di avere osservato che il sangue va continuamente della vena cava..... «fu merito di *osservazione*, di *confronto* e di *ragionamento*, non di *scoperta*... Di aver «provato con le legature... fu merito di *esecuzione* e di *conferma*, non di *scoperta*...» (P. 79.)

Encore une fois, Harvey n'a donc rien découvert : il a été le *démonstrateur* et non le *découvreur* de la *circulation du sang*. « Io denominai « l'Harvey, dit M. Zecchinelli, più *dimostratore* che *scopritore* della cir- « colazione del sangue [1]. »

§ 2. — *Harvey a-t-il profité, tiré assez du livre de Rudio pour que sa gloire d'inventeur en soit compromise?*

M. Zecchinelli tranche la question, comme on vient de voir. « J'ap- « pelle, dit-il, Harvey le *démonstrateur* et non le *découvreur* de la circu- « lation. »

Cela est l'opinion de M. Zecchinelli. Ce n'est pas la mienne, il s'en faut bien.

Qui donc pourrait ici ravir à Harvey la gloire de grand et de principal inventeur? Assurément, ce n'est pas Rudio, lui qui n'a fait que compiler et copier, sans comprendre.

Serait-ce Colombo? mais il n'a connu que la *circulation pulmonaire* [2].

Serait-ce Césalpin? Il a connu la *circulation pulmonaire* moins bien que Colombo [3], et il n'a qu'entrevu la *circulation générale* [4].

Serait-ce Fabrice? Il a découvert, il est vrai, les *valvules des veines*, et ce sera sa gloire éternelle, mais il en a complétement ignoré l'*usage*.

M. Zecchinelli insiste beaucoup sur les ressemblances de *mots* et de *phrases* qu'il trouve entre Rudio et Harvey; et il faut convenir, tout simplement, qu'il trouve souvent de ces ressemblances, et, de plus, qu'elles vont quelquefois bien loin.

Dès les premières pages de son livre, Rudio compare le *cœur*, d'abord au *soleil : le cœur est le soleil du microcosme*, et puis il le compare au *roi*. Dans sa Dédicace à Charles Ier, Harvey fait ces mêmes comparaisons : « *le cœur est le soleil du microcosme*, comme *le roi est le soleil de son macro-* « *cosme, macrocosmi sui sol.* »

Rudio dit : « Cor in microcosmo tanquam sol censendum est. Est

[1] P. 3. — [2] Colombo, qui a si bien connu la *circulation pulmonaire* (voyez ce *Journal*, numéro d'avril 1849, p. 200), n'a rien su de la *circulation générale*. Il croyait que les *veines* portaient le sang aux parties. « Venæ nihil aliud sunt quam « vasa concava ex tenui quadam substantia conflata, ut sanguinem ad singula mem- « bra deferant fabrefacta; nam sanguine alitur omnis pars nostri corporis. » (*De re anat.* p. 305.) — [3] Moins bien, car il reproduit la vieille erreur de la *cloison percée* des ventricules : « ... Sanguis partim per medium septum, partim per medios pul- « mones..... ex dextro in sinistrum ventriculum cordis transmittitur..... *Quæst. peripatet.* lib. V, p. 126. Voyez aussi, dans ce *Journal*, le numéro d'avril 1849, p. 205. — [4] Je reviendrai bientôt sur ce point, qui est le vrai point du débat.

« igitur totius animæ radix, a quo, tanquam a fonte, per omnes partes « animalis diffunditur [1]... »

Et Harvey dit : « Cor animalium fundamentum est vitæ, princeps om- « nium, microcosmi sol, à quo omnis vegetatio dependet, vigor omnis « et robur emanat [2]... »

Rudio ajoute : « Scribebat philosophus animam non in omnibus cor- « poris partibus inesse, sed in una tantum præcipua... id que regis « exemplo... Rex enim [3]... »

Et Harvey ajoute : « Rex pariter regnorum suorum fundamentum et « macrocosmi sui sol [4]... »

M. Zecchinelli a vu, dans la ressemblance, en apparence si marquée, de ces deux passages, une preuve si forte d'emprunt, et, pour tout dire, de *plagiat*, qu'il les a réunis tous deux, et les a mis en tête de sa *Dissertation* pour y servir d'*épigraphe*. Et cependant, est-ce une chose bien sûre qu'ici même Harvey ait dérobé Rudio, et lui ait pris ces comparaisons boursouflées ? Les comparaisons où entraient le *microcosme* et le *macrocosme* étaient alors fort communes. Le savant et sincère Plempius (sincère, car, après avoir combattu d'abord la *circulation*, il déclara ensuite nettement qu'il s'était trompé), Plempius, voulant louer de son mieux Harvey, l'appelle le *circulateur du microcosme*, et cela, dit-il, pour le distinguer d'un autre Anglais qui, le premier, avait fait circuler le *macrocosme*. « Nuper Anglia novam peperit de motu cordis opinionem, « quam invulgavit Guilielmus Harveius, edito ea de re peculiari li- « bello. Sententiam suam multis plausibilibus rationibus adstruit, adeo « ut jam multis doctis hodie arridere incipiat; meminetur que, ho- « noris causa, a quodam conterraneo suo *circulator microcosmi*, ad dis- « tinctionem alterius Angli, qui primus *macrocosmum circulavit* [5]. »

Rudio lui-même nous avertit que les comparaisons du *soleil* et du *roi* ne sont pas de lui : *ut tradunt alii*... [6], dit-il à propos de la première, et, à propos de la seconde : *scribebat philosophus* [7]...

Mais faisons un pas de plus. Laissons les mots et venons aux choses, c'est-à-dire aux pensées des deux auteurs. Nous les trouverons fort différentes.

Que veut faire entendre Rudio par sa *comparaison?* Que, de même que, dans le monde physique, tout dépend du *soleil*, et, dans le royaume, du *roi*, de même dans l'*être vivant*, dans la *vie*, tout dépend du *cœur* : « ..... Animam non in omnibus corporis partibus inesse, sed « in una tantum præcipua..., idque regis exemplo... Rex enim non in

[1] P. 14. — [2] *Dedicat.* — [3] P. 16. — [4] *Dedicat.* — [5] *De fundamentis medicinæ*, lib. II. cap. VII, — [6] P. 14. — [7] P. 16.

« omnibus regni sui partibus adest, sed in sola regia habet residentiam; « ad alias vero partes regni, tanquam a regia pendentes, vim gubernandi « communicat[1].... » Et ce que dit là Rudio, bien d'autres l'avaient dit avant lui, nommément Galien, que Rudio cite.

La pensée d'Harvey est très-différente : elle est, de plus, très-neuve, et même si neuve, si propre à Harvey, qu'il n'aurait pu l'expliquer dans sa *Dédicace*. Il attend, pour cette explication, d'en être venu à son huitième chapitre. Alors est parfaitement connu le *mouvement du sang*, mouvement qui le porte sans cesse du cœur aux parties, et le ramène sans cesse des parties au cœur.

« On peut, dit Harvey, appeler ce mouvement *circulaire*, de même « qu'Aristote a appelé *circulaire* le mouvement de l'eau et de la pluie. « En effet, la terre, chauffée par le soleil, exhale son humidité en va- « peurs ; les vapeurs élevées se condensent; condensées, elles retombent « en pluie et humectent de nouveau la terre. C'est ainsi que le cœur « peut être appelé le *soleil du microcosme;* et, de même, toute propor- « tion gardée, le soleil, le *cœur du macrocosme*[2]. »

On voit combien, au fond, Harvey et Rudio diffèrent. Ce sont bien, à la vérité, les mêmes mots, les mêmes images; ce ne sont plus les mêmes pensées :

> On peut s'entendre moins, formant un même son,
> Que si l'un parlait basque, et l'autre bas-breton[3].

Je ne suivrai pas M. Zecchinelli dans le long, et néanmoins très-curieux parallèle qu'il établit entre les deux livres de Rudio et d'Harvey. Tous les physiologistes voudront lire ce parallèle, et s'y instruiront. La *Dissertation* de M. Zecchinelli restera comme une page précieuse de discussion et d'histoire; et, si le spirituel et savant critique ne prouve pas qu'Harvey n'*a rien découvert*, ce qui était pourtant la chose à prouver, *quod erat demonstrandum*, il prouve du moins très-bien qu'Harvey savait admirablement tirer parti des découvertes des autres, et qu'il a eu le tort de ne pas citer ses devanciers et ses maîtres[4].

[1] P. 17. — [2] Rulhières. — [3] « Quem motum circularem eo pacto nominare « liceat, quo Aristoteles, aerem et pluviam circularem superiorum motum æmulari « dixit. Terra enim madida, a sole calefacta, evaporat; vapores sursum elati con- « densantur; condensati, in pluvias rursum descendunt; terram madefaciunt, et hoc « pacto fiunt hic generationes et similiter tempestatum et meteorum ortus..... Sic « verisimiliter contingit in corpore, motu sanguinis..... Ita cor principium vitæ et « sol microcosmi, ut, proportionabiliter, sol cor mundi appellari meretur....... » (Cap. VIII.) — [4] Il a pourtant cité Colombo et Fabrice (voy. ce *Journal*, nº d'avril 1849, p. 205); mais pas assez, et il n'a pas cité Césalpin.

Harvey devait dédier son livre immortel à Padoue.

§ 3. *Examen de quelques détails nécessaires.*

1° De Rudio et de l'usage des valvules du cœur.

C'est Rudio, nous dit M. Zecchinelli, qui a, le premier, *enseigné* à Harvey l'*usage des valvules du cœur*[1].

Enseigné : cela peut être, et n'a pas grande importance; mais assurément ce n'est pas Rudio qui a *découvert* cet *usage*. Rudio copie sur ce point Colombo, comme sur tant d'autres, et, comme toujours, il le gâte.

« Quand le cœur se dilate, dit Colombo, le ventricule droit reçoit « le sang de la veine cave, et le ventricule gauche le sang de l'artère « veineuse (la *veine pulmonaire*) *mêlé à l'air :* pour cela, les *valvules* « s'abaissent et cèdent au passage du sang; et, au contraire, quand le « cœur se contracte, elles se ferment pour que rien de ce qui était entré « ne ressorte par les mêmes voies; et en même temps les *valvules*, tant « de la grande artère (l'*aorte*) que de la veine artérieuse (l'*artère pulmo-* « *naire*), s'ouvrent pour laisser passage, d'une part, au *sang spiritueux*, « qui va se répandre dans tout le corps, et, de l'autre, au *sang natu-* « *rel*, porté aux poumons[2]. »

Voici comment Rudio copie Colombo. « Dum cor dilatatur, dit-il, « sanguinem a cava vena in dextrum ventriculum suscipit, et ab arte- « ria venosa *aerem*[3], *et, ut quidam volunt, etiam sanguinem in pulmonibus*

[1] « ..... L'uso delle valvule del cuore, insegnatogli per la prima volta dal Rudio. » P. 78. — [2] « Quando cor dilatatur, sanguinem a cava vena in dextrum ventriculum « suscipit, nec non ab arteria venosa sanguinem paratum, ut diximus, una cum aere « in sinistrum; propterea membranæ illæ demittuntur, ingressuique cedunt : nam « dum cor coarctatur, hæ clauduntur, ne quod suscepere per easdem vias retrocedat, « eodemque tempore membranæ tum magnæ arteriæ, tum venæ arteriosæ recludun- « tur, aditumque præbent spirituoso sanguini exeunti, qui per universum corpus « funditur, sanguinique naturali ad pulmones delato. » *De re anatomicà*, p. 330-1572. — [3] Le mot *aerem* n'est point à regretter sous la plume de Rudio, qui écrivait après Servet et Colombo; mais il l'est singulièrement sous la plume d'un Français, qui écrivait en 1540, douze ans avant Servet et dix-huit avant Colombo. Voici la phrase de Louis Vassée : « Dextrum ventriculum, qui sanguineus appellatur, vena « cava ingreditur et vena arteriosa egreditur, quæ in pulmonem dispergitur, sangui- « nem elaboratum conferens..... Sinistro, qui caloris nativi fons est, et spirituosus « appellatur, arteria venosa, quæ ex pulmone *aerem* cordi defert, fuliginosaque ip- « sius recrementa educit, inseritur. » (Ludoici Vassæi, *In anatomen corporis humani tabulæ quatuor;* tab. II, p. 15, verso, *édit.* de 1583.) Voy. ce *Journal*, n° d'avril 1849, p. 204.

« *paratum*, in sinistrum sinum trahit, quia membranæ illæ demittuntur, « ingressuique cedunt. Dum autem constringitur, hæ clauduntur ne quod « suscepere per easdem vias retrocedat, et eodem tempore magnæ arte- « riæ et venæ arteriosæ recluduntur membranæ, aditumque præbent spi- « rituoso sanguini exeunti per totum corpus diffundendo, et sanguini « naturali *ad nutriendos* pulmones delato[1]. »

Dans ce passage, tout copié de Colombo, Rudio n'ajoute que quelques mots, que j'ai soulignés, et chacun de ces mots est une bévue.

Colombo dit : « Le ventricule gauche reçoit le sang *préparé*, le sang « *mêlé à l'air :* una cum aere » (le sang *oxygéné*, le sang *rouge*, comme nous dirions aujourd'hui); et Rudio dit : « *l'air, et aussi, comme quelques-* « *uns veulent, le sang préparé dans les poumons.* »

Mais Rudio n'y fait pas attention : le ventricule gauche reçoit le *sang préparé dans les poumons*, le *sang mêlé à l'air*, et ne reçoit pas l'*air*. Rudio passe, sans la comprendre, par-dessus une des pages les plus curieuses de Colombo.

« L'artère veineuse (la *veine pulmonaire*), dit Colombo, est faite pour « porter le sang, qui s'est mêlé à l'air dans les poumons, au ventricule « gauche du cœur, ce qui est aussi vrai que ce qu'il y a de plus vrai au « monde : *quod tam verum est, quam quod verissimum;* car, soit que vous « fassiez l'expérience sur l'animal mort, soit que vous la fassiez sur les « animaux vivants, vous trouverez toujours cette artère (l'*artère vei-* « *neuse*, ou *veine pulmonaire*) remplie de *sang*, ce qui ne serait pas, si elle « était faite pour porter l'*air*. — C'est pourquoi, ajoute-t-il, je ne puis « assez admirer ces anatomistes qui ne savent pas voir une chose si évi- « dente et si importante, et qui néanmoins se croient très-habiles, et, « ce qui est bien plus fort, passent pour tels aux yeux de la plupart de « leurs semblables[2]. »

Je viens à l'autre mot ajouté par Rudio, c'est-à-dire à sa seconde bévue.

Colombo dit : « au sang naturel porté aux poumons; » et Rudio dit : « au sang naturel porté aux poumons, *pour les nourrir, ad nutriendos pul-* « *mones.* »

[1] *De nat. atque morb. cord. const.* p. 25. — [2] « ..... Sentio... hanc arteriam ve- « nalem factam esse ut sanguinem cum aere a pulmonibus mixtum afferat ad sinis- « trum cordis ventriculum. Quod tam verum est quam quod verissimum : nam non « modo si cadavera inspicis, sed si viva enim animalia, hanc arteriam in omnibus « sanguine refertam invenies, quod nullo pacto eveniret, si ob aerem duntaxat et « vapores constructa foret. Quocirca ego illos anatomicos non possum satis mirari, « qui rem tam præclaram, tantique momenti, non animadverterint : quamvis præ- « cellentes haberi velint; immo vero a compluribus sui similibus habeantur. » *De re anat.* p. 328.

Mais le sang qui va par la *veine artérieuse* (l'*artère pulmonaire*) aux poumons y va pour y servir à *la respiration* et non pour *nourrir* ces organes.

Tout le monde savait cela du temps de Rudio; et Servet, le pénétrant Servet, avait déjà dit : « Confirmat hoc magnitudo insignis venæ « arteriosæ, quæ nec talis, nec tanta facta esset, nec tantam a corde « ipso vim purissimi sanguinis in pulmones emitteret, *ob solum eorum* « *nutrimentum*[1].... »

2° De Servet, de Colombo, de Césalpin, et de la circulation pulmonaire.

Servet, Colombo, Césalpin ont très-bien connu et très-bien décrit, l'un après l'autre, la *circulation pulmonaire;* mais Césalpin ne cite pas Colombo; Colombo ne cite pas Servet; Harvey ne cite personne.

Et ce silence n'a point d'excuse. Harvey connaissait très-bien, comme on vient de voir, Colombo et Césalpin, soit par lui-même, soit par Rudio; Césalpin, qui professait à Pise, connaissait très-bien le livre de Colombo, livre, au moment où il écrivait, depuis près de quarante ans classique à Padoue.

Un seul doute peut donc subsister : Colombo a-t-il connu Servet? J'ai dit, dans un de mes précédents articles, qu'il me paraissait peu vraisemblable qu'il l'eût connu, le livre de Servet ayant été brûlé presque aussitôt qu'imprimé[2]. J'ajoute aujourd'hui que j'ai cru voir, partout empreint, dans la description animée de Colombo, le cachet de l'originalité et de l'invention.

Cependant voici l'opinion de M. Zecchinelli :

« Il est très-probable, dit-il, que Rudio, se voyant si cruellement per« sifflé pour ses plagiats, aura examiné, cherché et enfin trouvé, et tout « aussitôt publié, que ce Colombo, qu'on lui opposait avec tant de faste, « *était lui-même un plagiaire*, le *plagiaire* de Michel Servet, duquel, ajoute « M. Zecchinelli, ainsi que de son trop fameux ouvrage : la *Restitution du* « *christianisme*, il avait été beaucoup parlé en Italie, quelques années au« paravant, à cause du célèbre et funeste supplice consommé à Genève « dans le mois d'octobre 1553[3]. »

3° De Césalpin et de la circulation générale.

Nous voici arrivés au véritable point du débat et de la question.

[1] Voy. ce *Journal*, cahier d'avril 1849, p. 199. — [2] *Idem*, cahier d'octobre 1853, p. 595. — [3] « E probabile, etc. » P. 12.

Servet et Colombo n'ont connu que la *circulation pulmonaire*. Césalpin seul a entrevu et indiqué la *circulation générale*.

Dans ses *Questions médicales*, il la conclut très-finement de ce que, quand on lie les veines pour la saignée, le gonflement se fait *au delà* et non *en deçà* de la ligature : *quia tument venæ ultra vinculum, non citra*[1], c'est-à-dire du côté des *parties*, et non du côté du *cœur;* dans son *Traité des plantes*, il la définit de la manière la plus précise : « Le sang, con-« duit au cœur par les veines,... est porté par les artères dans tout le « corps[2]; » enfin, et à la suite même du passage des *Questions médicales*, que je viens de citer, il va plus loin encore; il lie d'un trait rapide les deux phénomènes ensemble : la *circulation pulmonaire* et la *circulation générale*.

« La disposition du cœur est telle, dit Césalpin, que le sang passe « nécessairement de la veine cave dans le ventricule droit, du ventricule « droit dans le poumon, du poumon dans le ventricule gauche, du « ventricule gauche dans l'aorte : de sorte donc qu'il y a un mouvement « perpétuel, de la veine cave, par le cœur et par les poumons, dans « l'aorte[3]. »

Tous ces passages sont admirables, et particulièrement le dernier.

4° D'Harvey.

Je n'ôte rien, comme on voit, ni à Servet, ni à Colombo, ni à Césalpin. Je laisse à Servet et à Colombo la découverte de la *circulation pulmonaire;* je rassemble tous les plus beaux titres de Césalpin à la découverte de la *circulation générale*. Élevons, agrandissons sans cesse la statue de ces hommes rares; mais, de grâce, ne diminuons pas celle d'Harvey !

Sur Harvey, je suis en dissentiment complet avec M. Zecchinelli.

Plus je lis, plus j'étudie le beau livre qu'il nous a laissé, plus j'admire. Quel nombre infini d'expériences, toutes neuves, toutes utiles, toutes précises, sur le mouvement du cœur par rapport au thorax, des

[1] *Quæst. médic.* p. 234. Voyez, dans ce *Journal*, le n° d'avril 1859, p. 202. — [2] *De plantis,* lib. I, cap. 11, p. 3. Voyez aussi, dans ce *Journal*, le n° d'avril 1849, p. 202. — [3] « ... Sciendum est cordis meatus ita a natura paratos esse, ut ex « vena cava intromissio fiat in cordis ventriculum dextrum, unde patet exitus in pul-« monem ; ex pulmone præterea alium ingressum esse in cordis ventriculum sinis-« trum, ex quo tandem patet exitus in arteriam aortam membranis quibusdam ad « ostia vasorum appositis, ut impediant retrocessum. Sic enim perpetuus quidam « motus est, ex vena cava per cor et pulmones, in arteriam aortam. » (*Quæst. medic.* p. 234.)

oreillettes par rapport aux ventricules, des ventricules par rapport aux artères, sur la cause du pouls, sur la marche du sang dans les veines et dans les artères, sur le mouvement perpétuel, incessant, rapide, si inconcevablement rapide qu'il semble presque simultané, de toute la masse du sang dans les veines, dans les artères, dans les oreillettes, dans les ventricules, etc., etc! De tous ces détails nécessaires, qui font suite, qui font chaîne, qui font tant par le nombre, aucun ne lui échappe. Il est le premier physiologiste qui tire tout de l'observation immédiate de la vie, de l'expérience sur l'animal vivant. C'est le grand maître en fait de vivisections. Il pense en expérimentant, et chaque expérience lui donne une idée.

Il a fait la plus belle *découverte spéciale*, celle de l'usage des *valvules des veines*: Fabrice, et tous les contemporains de Fabrice, sans compter Rudio ou en le comptant, connaissaient bien l'usage des *valvules du cœur*, et pourtant ils n'ont pas découvert l'usage des *valvules des veines*.

Il a fait enfin, et ceci est le dernier trait de sa vigueur d'invention, la plus belle *découverte générale*, celle du phénomène total, du mécanisme complet de la *circulation*.

Je finis en rappelant ici ce que j'ai déjà dit dans un de mes précédents articles :

« Dans la découverte de la *circulation du sang*, le point difficile, le « point capital, était de lier les diverses parties, et, si je puis ainsi parler, « les diverses pièces, successivement aperçues, en un tout; le point dif- « ficile, et seul décisif, était de saisir l'ensemble du phénomène, du mé- « canisme; et c'est parce qu'Harvey est le premier qui ait nettement « et complétement saisi cet ensemble que la grande gloire lui est « restée [1]. »

FLOURENS.

Inscriptiones regni Neapolitani latinæ. Edidit Theodorus Mommsen. Lipsiæ, M DCCC LII. Sumptus fecit Georgius Wigand. Neapoli prostat apud Albertum Detken. XXIV, 486 et 40 pages in-fol.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Nous venons de voir que, dans le Bruttium, la Lucanie et la Calabre,

[1] Voyez, dans ce *Journal*, le cahier d'octobre 1853, p. 586. — [2] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre, p. 547-557.

trois provinces qui composent aujourd'hui la partie méridionale du royaume de Naples, M. Mommsen, malgré de minutieuses et intelligentes recherches, n'a pu réunir qu'un nombre peu considérable d'inscriptions latines. Il n'en est pas de même de l'Apulie, qui s'étendait le long de la mer Adriatique, depuis Gnatia (Agnazzo), au sud, jusqu'à Luceria (Lucera), au nord : les quinze villes qui y existaient jadis ont fourni à l'auteur au delà de sept cents monuments épigraphiques dont quelques-uns sont fort importants. On les trouve, disposés avec méthode, dans la quatrième section (p. 33-68). Plusieurs, par un mélange bizarre et incorrect de noms ou de mots latins et grecs, expliquent et justifient le reproche qu'Horace adressa jadis aux habitants de l'Apulie, de se servir sans cesse de termes étrangers en parlant la langue nationale (Sat. I, x, 30) :

> patriis intermiscere petita
> Verba foris malis, Canusini more bilinguis.

En effet, pour ne citer que deux exemples pris parmi les inscriptions de Barium, on y voit une APPALENA AMMAVRV (Ἀπαληνὴ Ἀμαυροῦ filia? p. 34, n. 602) et un Marcus APPALE[nus?] PHOEBVS (n. 604). Ajoutons que les monuments, d'ailleurs peu nombreux, de Bari constatent la longévité de plusieurs de ses habitants, tandis que Salapia, ville située sur le même littoral, fut abandonnée dès les derniers temps de la république romaine, à cause de l'air insalubre de la côte[1]. A Bari, au contraire, APPIANVS AELIOFON (Αἰλιοφῶν? Ἡλιοφῶν? n. 603) et VLPIA TYCIHE (Tyche, n. 614) vécurent jusqu'à quatre-vingts ans, et SYMPHOROS CAESAREVS TRALLIANOS (n. 613) jusqu'à quatre-vingt-cinq. Le zèle infatigable de M. Mommsen lui a permis même de réunir un certain nombre d'inscriptions provenant du village de Cannes, situé non loin de la rive droite de l'Aufidus, dans la plaine vaste et poudreuse qui fut le théâtre de la sanglante défaite des Romains par Annibal. Le plus ancien de ces monuments remonte au règne de Claude (p. 35, n. 633); le dernier (n. 631), en l'honneur de Julien l'Apostat, se termine par les lettres D. P. E., que l'auteur de l'inscription, Annius Antiochus, gouverneur de la province, n'aurait probablement pas manqué d'expliquer par *Devotus Pietati Ejus*, si Julien eût réussi dans l'entreprise hasardeuse où il s'était engagé.

Nous ne pouvons qu'indiquer les nombreux monuments de Venusia

[1] In Salapinorum pestilentiæ finibus. Cicéron, *De lege agraria*, II, 27, § 71.

(Venosa, p. 39-48), patrie d'Horace, et ceux de Canusium (Canosa, p. 36-39), parmi lesquels on remarque un piédestal ayant soutenu jadis la statue de Flavius Théodose. Vainqueur des Pictes en Angleterre, de Firmus en Afrique[1], ce général eut la tête tranchée à Carthage, l'an 376, sur le vague soupçon que son nom et ses services le plaçaient au-dessus du rang d'un sujet; il est vrai que, sous le règne de son fils, Théodose le Grand, les habitants de la Pouille et de la Calabre lui rendirent une justice tardive et peut-être intéressée. Voici ce qu'ils ont fait graver sur le piédestal dont nous venons de parler (p. 37, n. 642): INCLYTAE VENERANDEQVE (*sic*) MEMORIAE VIRO FLAVIO THEODOSIO GENITORI DOMINI NOSTRI INVICTISSIMI PERENNISQVE PRINCIPIS THEODOSII PERPETVI AVGusti CVIVS VIRTVTE FELICITATE IVSTITIA ET PROPAGATVS TERRARVM ORBIS ET RETENTVS STATVAM EQVESTREM SVBAVRATAM APVLI ET CALABRI PRO VOTO ET DEVOTIONE POSVERVNT[2]. Par les dernières lignes, qu'il est inutile de transcrire, on voit que la statue fut élevée sous la surveillance de Flavius Sexio, gouverneur (*corrector*) de l'Apulie.

Nous sommes forcé de passer également sous silence les monuments de Cœlium (Ceglie di Bari), de Rubi (Ruvo), d'Ausculum (Ascoli di Puglia), de Luceria (Lucera); mais nous nous arrêterons un instant à une épitaphe trouvée à Æclanum (*le Grotte*, près de Mirabella, p. 59, n. 1137). Outre qu'elle offre une certaine importance littéraire, elle se distingue aussi, par une simplicité qui n'est ni sans élégance ni sans une mélan-

[1] Claudien célèbre dans des vers harmonieux les exploits de l'aïeul du prince indolent et faible sous le règne duquel il écrivait (*De IV cons. Honorii*, v. 24-29):

Hinc processit avus; cui, post Arctoa frementi
Classica, Massylas annexuit Africa lauros.
Ille, Caledoniis posuit qui castra pruinis,
Qui medios Libyæ sub casside pertulit æstus,
Terribilis Mauro, debellatorque Britanni
Littoris, ac pariter Boreæ vastator et Austri.

[2] Cette inscription, copiée déjà au quinzième siècle par Cyriaque d'Ancône, fut publiée d'abord, mais d'une manière peu exacte, par Reinesius, *Syntagma inscr. antiquarum*, Lipsiæ, 1682, p. 326, et, d'après lui, par d'autres savants, tels que Pacichelli, *Viaggi per l'Europa cristiana*, Napoli, 1685, parte IV, tomo I, p. 531; Fleetwood, *Inscr. ant. sylloge*, Londini, 1691, p. 127; Van Dale, *Dissert.* Amstelodami, 1702, p. 115; Pagi, *Critica in Annales Baronii*, Coloniæ Allobrogum, 1705, t. I, p. 532; Banduri, *Numism. imp. romanorum*, Lutetiæ Paris. t. II, p. 507. Une copie plus fidèle fut envoyée à Gudius, et se trouve dans ses *Antiquæ inscr.* Leovardiæ, 1731, p. LVIII de la table; elle est conforme à celle de M. Mommsen, qui cite plusieurs des écrivains que nous venons de nommer.

colic amère, des épitaphes versifiées dans les temps de décadence : productions dont la plupart sont ou tristement insipides, ou ridiculement fastueuses, ou jetées dans le même moule de servitude et d'imitation. Personne n'ignore que, dans l'empire romain, au IIIe siècle de notre ère, la forme était encore à peu près la même, mais que le principe vivifiant n'existait plus. L'amour des lettres est presque toujours inséparable de la paix et de l'opulence; et, si, au milieu d'un dépérissement universel, la poésie faisait encore entendre quelquefois une voix affaiblie ou vénale, les historiens de nos jours étaient autorisés à croire que les discordes civiles, la licence des soldats, les invasions des barbares avaient fait renoncer entièrement au genre de composition littéraire qui exige l'observation la plus assidue, la plus fine et la plus profonde, des caractères, des faiblesses, des travers et des passions de l'esprit humain. En effet, le dernier auteur latin, connu jusqu'à présent pour s'être illustré dans la comédie régulière, dans celle qui joignait à un plan bien combiné une peinture délicate et ingénieuse des mœurs réelles de Rome, semblait être Verginius Romanus, contemporain de Pline le jeune[1]. Mais le monument dont nous parlons, découvert récemment, à un mille italien de l'antique enceinte d'Æclanum, nous apprend que, pendant la violence, la faiblesse ou la honte des règnes de Caracalla, de Macrin et d'Élagabale, un magistrat, issu d'une riche et ancienne famille du pays des Hirpins, composait des pièces qui, si elles étaient une imitation fidèle de celles de Ménandre, ne pouvaient plaire qu'à des hommes instruits et à une société d'élite. La pierre en question offre d'abord, comme les marbres du Haut-Empire, le prénom, le nom et le surnom du défunt, avec désignation de la tribu à laquelle il appartenait; cette dernière indication devient de plus en plus rare sur les monuments à partir du règne de Caracalla :

M.POMPONIO M.FIL.M.N.M.PRON.
M.ABN. COR. BASSVLO
IIVIR. QQ.

[1] Épist. VI, XXI : « Nuper audii Verginium Romanum, paucis legentem comœdiam, « ad exemplar veteris comœdiæ scriptam, tam bene ut esse quandoque possit exemplar..... Scripsit comœdias, Menandrum aliosque ætatis ejusdem æmulatus..... « Non illi vis, non granditas, non subtilitas, non amaritudo, non dulcedo, non lepos « defuit : ornavit virtutes, insectatus est vitia, etc. » Il est possible qu'un poëte contemporain de Tacite ait eu les qualités que Pline lui attribue; mais, quand on descend jusqu'au IIIe siècle, l'un des plus stériles de la littérature latine, on est surpris de trouver, dans ces temps de décadence, un magistrat qui, expert dans toutes les choses du cœur humain et profitant des avantages d'un esprit orné, essaya de faire la peinture des caractères et des situations de la vie réelle.

(Marco Pomponio, Marci filio, Marci nepoti, Marci pronepoti, Marci abnepoti, Cornelia (tribu), Bassulo, duoviro quinquennali).

Au-dessous, il y a quatorze vers ïambiques. Comme ils présentent des lacunes considérables, nous croyons devoir les reproduire ici tels qu'on peut les déchiffrer encore sur la pierre; ils ont été sans doute composés par Pomponius lui-même :

NEMOREPECORISOTIOTRANSFVNGERE.
MENANDRIPAVCASVORTISCITASFABVLAS
ETIPSVSETIAMSEDVLOFINXINOVAS
IDQVALEQVALESTCHARTISSIMA.DATVMBV
VERVMVEXATVSANIMICV.IS.NXIIS
NONNVLLISETIAMCORPO......ORIBVS
OPTATAMMORTEMSVMA.....MIHI
SVODEMORECVNCTA..II.......NA
VOSINSEPVLCHRO.OCIIC.I....IDITE
QVODSITDOCIMENTOPOSTI.....IBVS
INMODICENEQVISVITAESCOI.....NEAT
CVMSITPARATVSPORTVSEIAC...IBVS
QVINOSEXCIPIATADQVIE........EM
SETIAMVALETEDONECVI........IT
CANT. LONG. MARIT. V.A.L.M.I.

M. Mommsen joint à ce texte mutilé trois restitutions faites par des philologues d'un mérite reconnu, MM. Ritschl, Haupt et Lachmann. Toutes les trois nous semblent heureuses, malgré quelques légères différences; et cette facilité à s'identifier en quelque sorte avec un poëte ancien, à imiter à volonté son langage et à compléter ses vers, dans des hommes qui ont, d'ailleurs, des talents éminents et un style qui satisferait souvent le purisme sévère et scrupuleux des latinistes du XVI[e] siècle, cette facilité, disons-nous, n'annonce en ces savants qu'un mérite de plus, une flexibilité d'esprit remarquable et une sagacité qui devine, avec une grande probabilité, la pensée de l'auteur romain. Nous ne donnerons ici que la restitution proposée par M. Haupt :

Ne more pecoris otio transfungerer,
Menandri paucas vorti scitas fabulas,
Et ipsus etiam sedulo finxi novas.
Id, quale quale, est chartis ma[n]datum [di]u.
Verum vexatus animi cu[ris a]nxiis,
Nonnullis etiam corpo[ris dol]oribus,
Optatam mortem sum [secutus, ut] mihi
Suo de more cuncta [donaret bo]na.
Vos in sepulchro [h]oc [elogium, oro, inc]idite,
Quod sit documento post [futuris omn]ibus,

Immodice ne quis vitæ sco[pulos reti]neat,
Cum sit paratus portus [flagitant]ibus,
Qui nos excipiat ad quie[tem perpet]em.
Set jam valete, donec vi[vere exped]it.

Il paraît, autant que les termes équivoques de l'épitaphe permettent d'en juger, que le poëte mit fin, par une mort volontaire, à ses chagrins et à ses souffrances physiques, après avoir atteint l'âge de cinquante ans; car les lettres de la dernière ligne, V. A. L. M. I., doivent sans doute être interprétées par *Vixit annos quinquaginta mensem unum*. Nous l'emportons sur l'antiquité par une moralité plus saine, plus utile, plus universelle; et nos croyances nous ordonnent de frapper d'une réprobation sévère les hommes qui se réfugient dans la tombe pour échapper à la douleur. Toutefois, si Pomponius Bassulus abrégea lui-même son existence, il croyait probablement imiter les Romains des anciens temps, faisant le sacrifice de leur vie dans les circonstances les plus diverses [1]; peut-être même avait-il devant les yeux l'exemple donné par son homonyme (je n'ose dire par son aïeul), l'ami constant, éclairé et intime de Cicéron, Pomponius Atticus, qui, atteint d'une maladie douloureuse qu'il croyait incurable, se laissa mourir d'inanition [2]. Quoiqu'il en puisse être, l'épouse de Bassulus, Cantria Longina, lui survécut; et on voit par un autre monument d'Æclanum que, lorsque Élagabale eut fait élever au rang de déesse la sœur de son aïeule maternelle, Julia Domna, femme de Septime Sévère, Cantria paya d'une somme considérable l'honneur étrange d'être prêtresse de cette nouvelle divinité (p. 57, n° 1090).

La cinquième section de l'ouvrage renferme plus de trois mille inscriptions de la Campanie, recueillies dans trente-six villes jadis florissantes, aujourd'hui presque toutes réduites à peu de chose ou entièrement ruinées, telles que Caudium, Volturnum, Atella, Suessula, Forum Popilii, Cubulteria, Fabrateria, Sinuessa; il y en a même dont on ignorait l'emplacement, au point que, pour le déterminer avec précision, M. Mommsen a été obligé plus d'une fois de s'engager dans de savantes

[1] Faut-il voir un suicide dans cette épitaphe d'une femme (p. 255, n. 4871)? « Telesiniæ Crispinillæ, conjugi sanctissimæ, quæ ob desiderium Publii Lali Gen« tiani Victoris, fili sui piissimi, vivere abominavit, et post dies quindecim fati ejus « animo despondit. » Le mari, Publius Lalius Modestus, ajoute : « Cum qua vixit « sine ulla quærella (*sic*). » — [2] Cornélius Népos, dans *la Vie d'Atticus*, rapporte ses dernières paroles sans les désapprouver : « Mihi stat, alere morbum desinere : « namque his diebus quidquid cibi sumpsi, ita produxi vitam ut auxerim dolores « sine spe salutis. »

discussions topographiques. Le nom de Tullius ou de Tillius paraît sur quelques pierres trouvées à Arpinum (p. 234-235); mais il n'y existe aucun monument que l'on puisse rapporter avec certitude aux deux hommes illustres originaires des environs de ce municipe, à Caïus Marius, vainqueur des Numides et des Cimbres, et au plus éloquent des orateurs romains. Non loin d'Arpinum, entre le Liri et la Melfa, dans les ruines de la ville d'Arcæ, près de laquelle Cicéron possédait la maison de campagne qu'il appelle Arcanum[1], quelques inscriptions, il est vrai, présentent ce nom célèbre; malheureusement, leur antiquité est si douteuse, que M. Mommsen cite à leur sujet le proverbe italien : *Fidarsi è bene, ma non fidarsi è meglio.* Une seule pourtant semble authentique; elle est en l'honneur du fils de l'orateur qu'Auguste nomma successivement consul à Rome, proconsul de l'Asie Mineure et légat impérial en Syrie (p. 228, n. 4320) :

M.TVLLIO M.F.M.N.M.P.N.COR.
CICERONI COS.
PRO.COS.PROV.ASIAE.LEG.IMP.
CAES.AVG.IN SYRIA
PATRONO

(Marco Tullio, Marci filio, Marci nepoti, Marci pronepoti, Cornelia (tribu), Ciceroni, consuli, proconsuli provinciæ Asiæ, legato imperatoris Cæsaris Augusti, etc.)

Le moyen le plus sûr peut-être d'apprécier les souverains, c'est de les juger par les hommes à qui ils accordent leur confiance. L'heureux successeur de César, en appelant dans ses conseils Agrippa et Mécène, se montra digne de recevoir des éloges de la bouche de la vérité et de la justice; entouré d'amis éclairés, il put commencer avec succès le grand travail de l'empire et le nivellement du monde. Mais il est permis de supposer que, en faisant les nominations mentionnées par le monument d'Arcæ, Octave fut déterminé bien moins par le mérite personnel de son protégé que par la reconnaissance, les souvenirs de sa jeunesse et les égards dus à une gloire immortelle; car Marcus Tullius le fils, s'il excellait dans l'équitation, s'il savait lancer avec adresse un javelot[2], ne

[1] « Ut in Arcano Quintus maneret, fecit dies : ego Aquini; sed prandimus in Arcano. Nosti fundum. » (*Epist. ad Att.* V, 1.) — [2] Tels furent les talents qu'il déploya à la guerre avant la bataille de Pharsale. « Quo in bello, quum te Pompeius alæ alteri præfecisset, magnam laudem et a summo viro et ab exercitu consequebare, equitando, jaculando, omni militari labore tolerando. » (*De offic.* II, 13, 45.)

ressemblait à son père ni par l'habileté dans l'argumentation[1], ni par la sobriété, ni par les facultés intellectuelles[2].

Nous avons déjà dit, dans notre premier article, que beaucoup d'inscriptions données par M. Mommsen n'étaient point inédites; mais trop souvent on n'en avait que des copies faites avec tant de négligence et de précipitation, qu'elles étaient à peu près inutiles au progrès des connaissances. En revisant ces textes défectueux sur les pierres mêmes, en recherchant partout des transcriptions plus exactes dues aux épigraphistes habiles si nombreux en Italie, en s'aidant des lumières que pouvaient lui fournir une critique judicieuse et une érudition solide, M. Mommsen s'est chargé d'un travail long et pénible, mais qui doit lui mériter une gloire durable et la reconnaissance du monde savant. Il n'y a presque pas de page dans son livre qui n'offre plusieurs de ces corrections ou restitutions heureuses, obtenues par la révision dont nous venons de parler; nous n'en donnerons ici qu'un seul exemple. C'est une dédicace où l'on ne lira pas sans intérêt le nom du plus mordant des satiriques romains, qui, s'il flagellait sans ménagement les vices de son siècle, respecta du moins la divinité protectrice de sa ville natale. Le monument en question nous apprend, en outre, quelques circonstances nouvelles de la vie du poëte; découvert aux environs d'Aquinum, non loin des bords de la Melfa, il fut d'abord publié par Orlandi de la manière suivante[3] :

O.N.PRIS.SEDEM.
D.IVNIVS.IVVENALIS
COMBEL — NATARVM II
VIR QVINQ.FLAMEN.
DIVI.VESPASIANI.VO
VIT.DEDICAVITQVE.SVA.P

Voici la restitution de M. Mommsen, qui a mis à profit une copie faite avec plus de soin par Cayro[4] (p. 228, n. 4312) :

[1] Le rhéteur Cestius ayant dit que Cicéron avait été un ignorant (*negabat litteras scisse*), Marcus, alors proconsul d'Asie, pour prouver le contraire, fit flageller l'imprudent professeur d'éloquence. Il est à remarquer que Sénèque le père, auteur des *Suasoriæ* (VIII, p. 695 de l'édition de M. Bouillet), trouve ce procédé tout naturel (*afferri protinus flagra jussit, et Ciceroni,* UT OPORTUIT, *de corio Cestii satisfecit*), et que le même auteur avait dit quelques lignes plus haut, en parlant de Marcus : « Nihil ex paterno ingenio habuit, præter URBANITATEM. » — [2] « M. Tullio et « natûra memoriam dempserat, et ebrietas, si quid ex ea supererat, subducebat. » (Sénèque, *ibid.*) — [3] *Delle città d'Italia*, Perugia, 1772, t. II, p. 165. — [4] Storia d'Aquino, p. 360, n. 1.

Cereri sacrum. Decimus Junius Juvenalis, tribunus cohortis primæ Delmatarum, duovir quinquennalis, flamen divi Vespasiani, vovit dedicavitque sua pecunia.

Le marbre portant cette inscription provient sans doute du temple révéré de Cérès Helvina, situé jadis près du bourg moderne de Rocca Secca, et appelé ainsi du nom de la famille Helvia ou Elvia, dont plusieurs membres habitaient les environs (p. 234, n. 4457). C'est la localité à laquelle Juvénal lui-même fait allusion, en mettant dans la bouche de son ami Umbricius les vers suivants (Sat. III, 318-321) :

Et quoties te
Roma tuo, refici properantem, reddet Aquino,
Me quoque ad Helvinam Cererem vestramque Dianam
Convelle à Cumis.

Les restes d'un aqueduc et d'un amphithéâtre marquent seuls aujourd'hui l'emplacement de Minturnes, non loin de l'embouchure du Garigliano et près de la petite ville de Traetto. Sous le règne de l'empereur Philippe, au contraire, vers l'an 249, Minturnes était encore une cité florissante, faisant élever une statue à son duumvir Publius Bæbius Justus, qui avait excité l'admiration et mérité la reconnaissance de ses concitoyens en faisant égorger, dans un spectacle donné à ses frais, dix ours, seize animaux se nourrissant de substances végétales, et onze gladiateurs, les plus habiles, les plus vigoureux et les plus renommés de la Campanie. Ce fut la moitié de ceux qui avaient combattu [1]. L'inscription étant trop longue pour être reproduite en entier, je n'en donnerai ici que les lignes suivantes, gravées sur l'un des côtés de la base qui soutenait la statue. En les lisant, plusieurs de nos lecteurs trouveront peut-être que ce monde romain, dont une littérature variée, ingénieuse et noble, n'avait point adouci les mœurs, ce monde où une civilisation réelle et élégante s'alliait si souvent à une grande inhumanité, méritait bien de périr. Au IIIe siècle de notre ère, il avait rempli sa tâche; après avoir propagé dans l'Occident les arts, les lettres et les éléments de la science administrative, il devait disparaître pour faire place à une société nouvelle, à des idées plus généreuses, à un autre genre d'institutions politiques.

[1] La magnificence d'un autre duumvir, Aulus Clodius Flaccus, fut plus splendide encore : pour réjouir la population de Pompéi, il donna une grande chasse (p. 122, n. 2378 : TAVROS TAVROCENTAS APROS VRSOS CETERA VENATIONE VARIA) et il introduisit dans l'amphithéâtre jusqu'à soixante-dix gladiateurs (GLADIAT. PAR. XXXV). Un troisième duumvir, à Capoue ou à Naples, en fit combattre cent (p. 144, n. 2627); à la vérité, on ne dit pas combien il y en eut de tués.

HIC MINT.DIEBVS $\overline{IIII}$.EDIDIT
PARIA $\overline{XI}$. EX HIS OCCID.GLA.
PRIM.CAMP.$\overline{XI}$.VRSOS QVOQVE
CRVDEL.OCCIDIT $\overline{X}$ QVOD
IPSI MEMINIST. CIVES OPTIMI
HERBAN.VNIVERS.IN DIES SING.
OCCIDIT QVATERNOS
(P. 213, n. 4063.)

(Hic Minturnis diebus quatuor edidit paria undecim. Ex his occidit gladiatores, primos Campaniæ[1], undecim. Ursos quoque crudeles occidit decem, quod ipsi meministis, cives optimi. Herbanos universos in dies singulos occidit quaternos.)

Comme l'adjectif *herbanus* ne se trouve dans aucun auteur ancien et qu'il manque dans les dictionnaires, Visconti, en parlant de notre inscription[2], crut y reconnaître les habitants de la ville d'Herbanum, mentionnée par Pline[3]; il rapporta donc le monument à cette localité en lisant : « Quod ipsi meministis, cives optimi Herbani universi, per « (*sic*) dies singulos occidit quaternos. » L'érudition de Visconti était considérable, attentive, philosophique et bien réglée; toutefois, nous ne croyons pas devoir adopter l'interprétation donnée par ce grand antiquaire, et nous préférons celle de M. Mommsen. Sans parler du nom de Minturnes, qui se lit à la première ligne, la pierre en question a été trouvée à l'embouchure du Garigliano, et Herbanum était une ville d'Étrurie. En outre, les marbres constatent la différence que les Romains établissaient, dans les cirques et les amphithéâtres, entre les combats avec des bêtes féroces (*feræ dentatæ*, p. 140, n. 2569, l. 7) et les chasses données aux cerfs, aux chamois, aux mouflons et à d'autres animaux herbivores. Un passage cité par notre savant épigraphiste prouve qu'on comprenait ces derniers sous la dénomination générale

[1] Quelques personnes seraient peut-être tentées de suppléer, *primus Campaniæ*, ce qui voudrait dire qu'avant Bæbius un pareil acte de munificence n'avait jamais eu lieu en Campanie. Effectivement, on trouve : « Primus omnium cum quattuor « paribus gladiatorum splendido adparatu patriam suam honestavit » (p. 311, n. 5789), et : « Quod primus omnium editorum sumptu proprio quinque feras [*African*]as « cum... adparatu magnifico dederit. » (P. 255, n. 4877.) Mais les gladiateurs habiles dans l'escrime étaient en grande réputation, surtout quand, triomphateurs habituels, ils avaient déjà tué plusieurs de leurs adversaires. Comme ils étaient de condition servile, on ne pouvait les acquérir qu'à un prix très-élevé; et des phrases semblables à celle-ci : « Victores Campaniæ pretiis et æstimatione » (p. 144, n. 2627), justifient l'interprétation donnée par M. Mommsen. — [2] *Monumenti Gabini*, nouv. édit. donnée par Labus, Milan, 1835, in-8°, p. 118. — [3] *Hist. nat.* III, 8, 3.

d'*herbatica animalia*[1]; on pourrait ajouter qu'ils étaient aussi appelés *herbariæ*, d'après une inscription de Palerme[2], incomplète, il est vrai, au commencement de chaque ligne, mais dans laquelle il y a un passage dont le sens ne saurait être douteux :

cum omni] GENERE HERBARIARVM ET NVMEROSAS ORIENTALES [bestias edidit?]

Le monument de Bæbius Justus nous donne un troisième terme, *herbani*, où l'on peut sous-entendre *animantes* ou *quadrupedes*. Ces chasses alternaient probablement, à Minturnes, avec les combats contre les *ursi crudeles* de la ligne 3.

Les inscriptions latines de la Campanie sont si nombreuses, elles offrent un si haut degré d'intérêt, que je continuerai à m'en occuper dans un article suivant, avant de passer à celles que M. Mommsen a recueillies dans le Samnium et dans les autres provinces formant aujourd'hui la partie septentrionale du royaume de Naples.

HASE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

DES CARNETS AUTOGRAPHES DU CARDINAL MAZARIN, conservés à la Bibliothèque impériale.

QUATRIÈME ARTICLE[3].

Si, à force de soins et de sacrifices, Mazarin n'avait pu parvenir qu'à une incertaine et mensongère union avec les Condé, c'était bien pis encore avec les Vendôme; vainement, à la mort de Richelieu, avait-il contribué à les faire rappeler de l'exil; vainement, à la mort de Louis XIII, leur avait-il fait toutes sortes d'avances : il avait reconnu assez vite qu'ils lui étaient d'irréconciliables ennemis.

[1] Vopiscus *Vita Probi*, c. XIX : « Immissi deinde per omnes aditus struthiones mille, « mille cervi, mille apri, mille damæ, ibices, oves feræ, et cetera herbatica animalia. » — [2] Elle a été publiée par Noto, *Iscrizioni antiche della città di Palermo*, Palerme, 1721, in-12, p. 61, et par Muratori, p. DCLIV, n. 1. — [3] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août, page 547; pour le deuxième, celui de septembre, page 521; et, pour le troisième, celui d'octobre, page 600.

Le duc César de Vendôme, fils de Henri IV et de la duchesse de Beaufort, avait de bonne heure porté très-haut ses espérances et s'était montré aussi remuant, aussi factieux qu'un prince légitime. Tour à tour en prison, dans l'exil, en disgrâce, il avait été contraint, en 1641, de s'enfuir en Angleterre, sur l'accusation d'avoir tenté d'assassiner Richelieu. Il n'était rentré en France qu'après la mort du cardinal, et, comme on se l'imagine bien, respirant la vengeance. « Il avait beaucoup « d'esprit, dit madame de Motteville, et c'était tout le bien qu'on en « disait[1]. » Il se mit à attaquer tout ce qui venait de Richelieu; il redemanda hautement le gouvernement de Bretagne, qu'il avait eu autrefois; il convoitait surtout l'amirauté; ou bien il se serait résigné au gouvernement des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun. Contre l'ambition des Vendôme, Mazarin suscita habilement celle des Condé, qui ne voyaient pas de bon œil l'agrandissement d'une maison voisine de la leur[2]. Il engagea la reine à offrir à l'impatience du duc la Guyenne ou la Champagne. Il préférait encore céder la Bretagne que l'amirauté. Cette dernière charge, en effet, mettait à la disposition de celui qui en était le maître toutes les places maritimes de la France, le Havre, Brouage, l'île de Ré, la Rochelle, Toulon. Aussi Richelieu l'avait-il prise pour lui-même ainsi que la Bretagne, et il avait destiné l'une et l'autre à deux de ses parents : la Bretagne à La Meilleraye, et l'amirauté à son neveu, Armand de Brézé, qui l'occupait glorieusement. A la mort d'Armand de Brézé, quand les Condé la réclamèrent, ainsi que nous l'avons dit, à titre d'héritage et au nom des victoires du duc d'Enghien, Mazarin aima mieux courir le risque de soulever contre lui la redoutable maison que d'accroître à ce point sa puissance, et il conseilla à la reine de se l'attribuer à elle-même, comme auparavant elle avait fait le gouvernement de Bretagne. Mazarin ne voulait confier la marine française qu'à un homme dont il fût bien sûr. Il n'était donc guère empressé de la remettre à un ennemi. Mais, lorsque, en 1650, César de Vendôme, las de lutter contre la fortune du cardinal, se rendit, lui donna son fils aîné, le duc de Mercœur, pour une de ses nièces, et ménagea la soumission de son autre fils, le duc de Beaufort, Mazarin, victorieux de toutes parts, accorda volontiers à un des siens ce qu'il avait doucement mais opiniâtrément refusé à un fils d'Henri IV. La même politique lui imposait, en 1643, une conduite opposée; il fut d'avis de ne livrer aux Vendôme ni l'amirauté ni la Bretagne, offrant

[1] *Mémoires*, t. Ier, p. 126. — [2] *Ibid.* p. 129 : « Le prince de Condé étoit jaloux « de la maison de Vendôme, qu'il n'aimoit pas. »

en retour de l'argent, et invoquant le secours du temps, son allié, comme il avait coutume de l'appeler[1].

Un autre motif portait encore Mazarin à ne pas favoriser alors l'élévation du duc de Vendôme : il avait un rival très-dangereux auprès de la reine dans son second fils, le duc de Beaufort, jeune, brave, ayant tous les dehors de la loyauté et de la chevalerie, et affectant pour Anne d'Autriche un dévouement passionné qui n'était pas fait pour déplaire. Quelques jours avant la mort du roi, la future régente avait remis ses enfants à sa garde. Cette marque de confiance lui avait enflé le cœur; il conçut des espérances qu'il laissa trop paraître et qui finirent par offenser la reine, d'autant mieux qu'après avoir fait une cour très-vive et inutile à mademoiselle de Bourbon, devenue la duchesse de Longueville[2], il se mit à porter publiquement les chaînes de la belle et décriée duchesse de Montbazon. D'ailleurs, Beaufort n'avait pas même l'ombre d'un homme d'État : peu d'esprit, nul secret, incapable d'application et d'affaires, mais très-capable de quelque action hardie et violente. La Rochefoucauld nous en a laissé ce portrait peu flatté[3] : « Le « duc de Beaufort étoit celui qui avoit conçu de plus grandes espérances : « il avoit été depuis longtemps particulièrement attaché à la reine. Elle « venoit de lui donner une marque publique de son estime en lui con- « fiant M. le Dauphin et M. le duc d'Anjou, un jour que le roi avoit « reçu l'extrême-onction. Le duc de Beaufort, de son côté, se servoit « utilement de cette distinction et de ses autres avantages pour rétablir

[1] Ier carnet, p. 143 : « 4 giugno 1643. Per M. di Vandomo ingiuste proposi- « tioni di haver l'ammiragliato in Avre e Bruage, ove l'isola di Ré, la Roccella e « Tolone; o di aver Metz, Tul o Verdun col governatorio generale. Parlar col Prin- « cipe e me di questo aggiustamento. Prometter per ricompenza a Vandomo la « Guienna o Champagna. In ogni caso è meglio la Bretagna che l'ammiragliato. « S. M. dimandi tempo per accomodar ogni cosa insieme. » — *Ibid.* p. 145 : « Si può « prometter inoltre a Vandomo che nelli stati si farà che si remborsi di cento mille « scudi. » — [2] Voyez les mémoires de La Châtre, coll. Petitot, t. LI, p. 230. Dans l'affaire des lettres attribuées à madame de Longueville, La Châtre accuse Beaufort d'avoir cédé au dépit d'une passion mal accueillie : « Si, dès le commencement, « M. de Beaufort m'en eût parlé, je lui eusse conseillé, sans en éplucher davantage « la fausseté ou la vérité, de faire rendre les lettres à madame de Longueville, et je « crois que ce service rendu à une personne qu'on a autrefois passionnément aimée « et contre qui le dépit nous dure encore, est un reproche bien sensible qu'on lui « fait, etc. » III[e] carnet, p. 18 et 19, Mazarin dit qu'on accusait Beaufort de s'être mêlé de cette intrigue honteuse par ressentiment contre madame de Longueville, qui s'était mariée avec un autre que lui. « Beaufort, dit-il en espagnol, queria mucho « alla Longavilla que se a casado con otra persona que con el. » — [3] Collect. Petitot, t. LI, p. 372.

« sa faveur par l'opinion qu'il affectoit de donner [1] qu'elle étoit déjà tout « établie. Il a eu part à tant de choses, et la fortune l'a montré par des « côtés si différents, que je ne puis m'empêcher de dire ici ce que j'ai « connu de ses qualités, ayant été témoin des plus considérables actions « de sa vie, souvent comme son ami, et souvent aussi commme ennemi. « Le duc de Beaufort étoit bien fait de sa personne, grand, adroit aux « exercices et infatigable; il avoit de l'audace et de l'élévation; mais il « étoit artificieux en tout et peu véritable; son esprit étoit pesant et mal « poli; il alloit néanmoins assez habilement à ses fins par des manières « grossières; il avoit beaucoup d'envie et de malignité; sa valeur étoit « grande, mais inégale..... Il se lia particulièrement avec l'évêque de « Beauvais, etc. » Retz n'accuse point Beaufort d'artifice, comme La Rochefoucauld, mais il le représente comme un présomptueux de la dernière incapacité [2] : « M. de Beaufort n'en étoit pas jusqu'à l'idée des « grandes affaires, il n'en avoit que l'intention. Il en avoit ouï parler « aux Importants, et il avoit un peu retenu de leur jargon, et cela, « mêlé avec les expressions qu'il avoit tirées très-fidèlement de madame « de Vendôme [3], formoit une langue qui auroit déparé le bon sens de « Caton. Le sien étoit court et lourd, et d'autant plus qu'il étoit obs« curci par la présomption. Il se croyoit habile, et c'est ce qui le faisoit « paroître artificieux, parce que l'on connoissoit d'abord qu'il n'avoit pas « assez d'esprit pour cette fin. Il étoit brave de sa personne, et plus qu'il « n'appartenoit à un fanfaron. » Mais, au début de la régence, les défauts du duc de Beaufort paraissaient moins que ses qualités. La reine ne perdit que peu à peu son goût pour lui. Mazarin nous apprend qu'elle lui proposa la place de grand écuyer, qui l'aurait rapproché de sa personne. Beaufort eut la folie de la refuser, espérant davantage; puis, se ravisant trop tard, il l'avait presque redemandée, mais alors inutilement. Plus sa faveur diminuait, plus croissait son irritation. Il disposait d'une maison puissante, conduite par un chef habile, et qui se fortifia

[1] IV[e] carnet, p. 13 : « Che Bofort ha fatto gran discorsi per far credere che « era bene con S. M., e che non attendeva che l'occasione di trovarla sola, etc. » *Ibid.* p. 49 : « Quello diceva Prudomo (Prudhomme était un maître de bains très- « célèbre du temps) quando accommodava e frisava Bofort, e quello si presuppo- « neva da tutti li suoi seguaci all' assemblee che si tenevano; S. A. R. n' è ben in- « formata e me l' ha detto, che consiste in che non si metteva in dubbio che godrebbe « intieramente, etc., e voleva che si credesse, affettando di essere appresso S. M. nelle « chiese e in tutti li luoghi pubblici. » — [2] *Mémoires de Retz*, édit. de 1731, t. I, p. 216. — [3] La duchesse de Vendôme, fille du duc de Mercœur, était une personne d'une grande vertu : elle passait pour une sainte, et on la nommait la mère des pauvres.

encore du mariage de la belle mademoiselle de Vendôme avec le duc de Savoie-Nemours, prince léger, mais d'une bravoure plus brillante encore que celle de son beau-frère. Peu à peu l'évêque de Beauvais se joignit à Beaufort; Châteauneuf et madame de Chevreuse lui donnèrent tous les Importants; il devint le chef apparent du parti et le compétiteur déclaré de Mazarin. Ce fut entre eux une guerre ouverte. Elle commença par des intrigues, et peut-être aurait-elle fini d'une manière tragique sans la vigilance et l'énergie du cardinal, et sans la fidélité courageuse de la reine. Mazarin, dans ses notes confidentielles, nous fait connaître ses inutiles efforts pour gagner les Vendôme[1], leurs feintes démonstrations d'amitié, leurs manœuvres cachées pour lui ôter l'appui de M. le Prince et celui du duc d'Orléans, les commencements et les progrès de la ligue qu'ils formèrent avec l'évêque de Beauvais, l'intervention de madame de Chevreuse, ses trames de tout genre, et, vers la fin de juillet, les choses à ce point poussées qu'il fut bien forcé de prendre un parti, et, pour se défendre, d'attaquer lui-même et de frapper ses ennemis[2].

[1] Madame de Motteville nous avait déjà dit cela sur la foi du maréchal d'Estrées, t. Ier, p. 144 : « J'ai ouï dire au maréchal d'Estrées, oncle du duc de Vendôme et « frère de la duchesse de Beaufort, que le cardinal Mazarin, dans les premiers jours « de la régence, ne sachant de quel côté se tourner, voulut d'abord s'approcher de « cette cabale comme celle qu'il voyait la mieux établie dans l'esprit de la reine; « qu'il le pria d'en être le négociateur; et que, comme il s'intéressait au bonheur de « ces princes, comme leur proche parent, il fit tout son possible pour les attirer au « parti du cardinal Mazarin, qu'il avait connu à Rome, où il avait été ambassadeur. « Mais les princes repoussèrent son amitié par la haine qu'ils avaient pour tout ce « qui avait quelque rapport au cardinal de Richelieu. » — [2] Ier carnet, p. 110 : « 23 mai. Mr di Vandomo vuol visitarmi e esser amico mio. » P. 107 : « Vandomo il padre imbroglia tutta la corte, et egli con tutta la casa non travaglia « che all' unione con il Principe. » P. 146 : « Vandomo mi rende pessimi offitii « appresso Monsieur. » — IIe carnet, p. 21 : « Io sono assolutamente tradito con « li Vandomi, mentre faccio il possibile per servirli. » P. 48 : « In fine li Vandomi « et adherenti e Bofort in particolare animano tutti gli imbrogli della corte. » P. 61, en espagnol : « S. M. m'havrebbe echo major favor a no accomodarme con « M. de Vandomo, porque me tormienta todos los dies. Es infallibile que todas las « caballas de Parigi son fomentadas del dicho. » P. 72 et 73, encore en espagnol : « Discurso di Bofort per dar satisfation a sù padre antes que la vuelta de Anghien « rompiesse l'execution de las buenas voluntades de la reyna; que la reyna le avia « promettido el puesto de cavalerizzo major, y que lo quiso dar en S. German, y « lo recuso, y sobre esto me ha pregontado se S. M. estava empegnada con Bellegarde; que era menester dar satisfation a los Franzeses, que en esto todos parlarian mal de su reyna, y que seria perdida; que todas las cargas y plazas se devrian « quitar a los parientes del cardinal, etc. » P. 91 : « M. di Bofort pretende che il ma« resciallo della Megliare non ritorni in Bretagna. » P. 95 : « Bofort parla contro il

La maison de Lorraine aurait été plus dangereuse encore que celle de Vendome, si elle avait eu à sa tête un François ou un Henri de Guise. Mais, épuisée et touchant à son terme, elle n'avait pour chef que ce léger duc de Guise, célèbre par sa bravoure et ses aventures, mais sans aucune capacité ni politique ni militaire. On connait le triste roman de sa vie. D'abord archevêque de Reims, il avait signé une promesse authentique de mariage à la princesse Anne de Gonzague, et, lorsqu'il s'était enfui à Bruxelles, en 1641, il l'y avait appelée; mais, ayant rencontré en Flandre la belle comtesse de Bossu, il l'avait épousée, puis quittée pour revenir à Paris, et là s'était épris de madame de Montbazon, qui le jeta dans le parti des Importants[1]. Pour elle, il se battit avec Coligny; mais il l'oublia bien vite pour mademoiselle de Pons, une des filles d'honneur de la reine, et s'en alla à Rome solliciter l'annulation de son mariage avec madame de Bossu et la permission d'épouser celle qu'alors il adorait et à laquelle plus tard, après son entreprise de Naples, si brillamment commencée et si mal terminée, il intenta le plus honteux procès. En 1643, son inimitié contre Mazarin était aussi légère que toutes ses autres passions et ne fit pas grand mal au cardinal. Il paraitrait qu'on tenta de l'engager dans un complot contre la vie du premier ministre; mais il était trop loyal pour écouter une pareille proposition[2]. Bientôt d'ailleurs ses propres affaires l'occupèrent plus que celles de l'État, car l'habile Mazarin autorisa très-volontiers madame de Bossu à venir à Paris réclamer son mari[3], débat scandaleux qui acheva de décrier le duc de Guise. Il s'abandonna lui-même, et, aussi mobile en politique qu'en amour, voyant les affaires des Importants tourner mal et Mazarin s'affermir, il se rapprocha de lui et demanda à servir en qualité de lieutenant général de Monsieur dans

« maresciallo della Megliare con gran disprezzo et è saputo da lui. » P. 101 : » M. di « Bofort è stato da me : parla del governo di Bretagna e mostra gran passione per « M[e] di Montbazon e contro la Megliare. » P. 110 : « M. di Vandomo stringe per « l'ammiragliato, dicendo che io ho ordine e non si fa niente. » III[e] carnet, p. 32 : « M[r] di Vandomo trattiene longamente S. A. doppo qualche giorni. » P. 24, en « espagnol : « Que los mayores enemigos que yo tenia eran los Vandomos y la Dama « (madame de Chevreuse), que li animavan todos, que se no si teneria luego la « resolution de deshacerse de me, los negotios (no) yrian bien, los grandes serian « tan suzetos como antes, y yo sempre mas puderia con la reyna, y que era menester » dar se prima antes que Anghien concluviesse. » — [1] III[e] carnet, p. 39 : « M. di « Guisa, amoroso di madama di Monbazon. » — [2] III[e] carnet, p. 24, en espagnol : « Que algunas personas no di gran condition avian offresido al duca di Guisa y « otros sus parientes de mattarme, que no avian querido eschuchar esta proposition. » — [3] *Ibid.* p. 34 : « Permettere alla duchessa di Guisa di venir a trovar « suo marito. »

l'armée de Flandre en 1644. Le duc était très-brave, mais il n'était ni assez expérimenté dans la guerre ni assez sûr pour qu'on lui confiât d'abord un pareil commandement. Il réclama du moins le gouvernement de la ville et de la place forte de Guise, qui autrefois avait été dans sa maison. Tout le Conseil fut d'avis de lui donner cette marque d'estime pour l'attacher au parti de la reine. Mazarin résista le plus longtemps qu'il put. Son admirable pénétration lui découvre le caractère de Guise tel que le montra l'avenir: « Il est léger, dit-il, capable de se jeter à tort « et à travers dans toute mauvaise affaire; outre qu'il est mécontent de « n'avoir pas eu la lieutenance générale de l'armée sous le duc d'Orléans. « Je n'ai pu faire comprendre au Conseil qu'il ne fallait pas lui rendre « Guise. Tout ce que j'ai pu faire ç'a été de différer pendant un an entier « l'effet de la résolution du Conseil sous mille et mille prétextes; ne pou- « vant pas davantage, quand j'ai dû en venir à l'exécution, j'ai toujours « protesté comme auparavant, trouvant toujours les mêmes raisons de « me défier de lui : il n'est pas en état de changer de caractère [1]. »

En même temps, Mazarin travailla à gagner les autres membres de la maison de Lorraine. M. de Chevreuse, comme on le pense bien, n'était guère content de sa femme et ne prenait aucune part à ses intrigues, satisfait de la haute charge de grand chambellan. Le duc d'Elbeuf, qui n'était pas riche, cherchait à faire ses affaires par tous les moyens et par tout le monde. Il entra d'abord tout naturellement dans le parti du duc de Vendôme, dont il avait épousé la sœur; mais, dès qu'il vit que le cardinal commençait à s'établir, il se donna bassement à lui. Mazarin ne dissimule guère le mépris que ce personnage lui inspire; mais il n'hésite point à l'acquérir en y mettant le prix. A force de complaisances, M. d'Elbeuf obtint le gouvernement de Picardie, et il s'efforça de le conserver en redoublant de servilité, tout prêt d'ailleurs à changer avec la fortune, ainsi qu'il le fit bien voir en 1648, dans la première Fronde. La peinture qu'en fait ici Mazarin achève celle que Retz en a tracée : « M. d'Elbeuf, dit Retz, n'avait du cœur que parce qu'il est im- « possible qu'un prince de la maison de Lorraine n'en ait point. Il avait

[1] Mazarin nous dit que sa propre mère, la vieille duchesse de Guise, se dégoûta de son fils. *Ibid.* p. 39 : « Madama di Guisa disgustatissima di suo figlio. Ne ha « parlato a M. di Chavigni. » — VI[e] carnet, p. 63 : « Il duca è leggiero e capace « d'impegnarsi in ogni cattivo affare, oltre diche non è contento per esser li stato « vacato il comandamento delle armi sotto S. A. R. Io non ho potuto impedire « questa deliberatione di renderli Guisa, e l' ho solamente con mille arte e pretesti « fatta differire un anno continuo; ne possendo d'avantaggio, mi sono reso, protes- « tando sempre come sopra e continuando a trovar li medesimi sospetti, perchè non « è il duca in istato di cambiar natura. »

« tout l'esprit qu'un homme qui a beaucoup plus d'art que de bon sens « peut avoir. . . . . Il a été le premier prince que sa pauvreté a avili, et « peut-être jamais homme n'a eu moins que lui l'art de se faire plaindre « de sa misère[1]. » — « Pour d'Elbeuf, dit avec dégoût le très-peu « délicat Mazarin, de l'argent, et qu'il attende. — Mille protestations de « d'Elbeuf, qu'il s'est déclaré publiquement pour moi. Finir son affaire. « — D'Elbeuf est venu chez moi, implorant ma protection pour conser- « ver le gouvernement de Picardie. Il a pleuré, et m'a fait des protesta- « tions de service telles, que l'imagination ne peut aller plus avant. La « moindre chose qu'il m'ait dite, c'est qu'il voulait toujours être à mes « pieds, qu'il me reconnaît pour le maître, et pour le seul dont il vou- « lait dépendre sans réserve[2]. »

Le comte d'Harcourt était bien au-dessus du duc d'Elbeuf, son frère. C'était un homme de guerre éminent, quoiqu'il n'ait attaché son nom à aucune grande victoire. Mais il était né sous une heureuse étoile et n'a jamais eu que des succès, excepté l'échec devant Lérida, qu'il a partagé avec Condé. Il ne demandait qu'à bien servir, pourvu qu'on le traitât de même. Richelieu lui avait fait épouser une de ses parentes[3], et lui avait confié les commandements les plus difficiles sur mer et sur terre; partout il avait réussi. Après Richelieu, il s'attacha à Mazarin. Dans la Fronde, passé un moment d'incertitude, il fut un de ses plus fermes appuis : il força madame de Longueville à quitter la Normandie, tint tête dans le Midi à Condé lui-même, et poussa la fidélité jusqu'à prêter main-forte à la translation des princes de Vincennes à Marcoussy et au Havre; d'où ce couplet si connu de Condé :

Cet homme gros et court[4]
Tout couronné de gloire,
Ce grand comte d'Harcourt,

[1] Mémoires, etc., t. I[er], p. 216. — [2] I[er] carnet, p. 144 : « Elbof, denari, o aspetti « l'occasione. » — II[e] carnet, p. 37 : « Mille protestationi di Elbof, che ha parlato pu- « blicamente in mio favore. Finire il suo negotio. » — IV[e] carnet, p. 37 : « Elbof è « stato da me implorando la mia protetione per mantenerlo nel governo di Picardia. « Ha pianto, e mi ha fatte protestationi di servicio tali che l'imaginatione non puol « andar più avanti. La minor cosa che mi habbi detto è stata che voleva esser sempre « a miei piedi, e che mi riconosceva per il principal padrone, e per il solo dal quale « voleva dipendere senza alcuna riserva. » On donna donc et on conserva au duc d'Elbeuf le gouvernement de Picardie qu'il avait eu autrefois, et, pour cela, on dut ôter ce gouvernement au duc de Chaulnes, frère du connétable de Luynes, auquel en retour Mazarin fit donner le gouvernement d'Auvergne. — [3] Mademoiselle de Pontchâteau, veuve de Puy-Laurens. — [4] Voyez les nombreux portraits gravés du comte d'Harcourt, qu'on nommait *Cadet la Perle*, parce qu'il portait une perle à l'oreille.

Si fameux dans l'histoire,
Qui délivra Casal et qui reprit Turin,
Est aujourd'hui recors de Jules Mazarin.

C'est que Mazarin avait pris soin de l'acquérir de bonne heure. Il avait fait tout ce qu'il fallait pour cela. On le voit ici recherchant une entrevue secrète avec le comte d'Harcourt, traitant avec lui, et finissant par en obtenir l'abandon de son gouvernement de Guyenne, dont Mazarin avait besoin pour gagner le duc d'Épernon, à la condition de lui donner en retour une des plus grandes charges de la couronne, celle de grand écuyer, laissée vacante par Cinq-Mars, vivement convoitée par Bellegarde, et très-mal à propos refusée par Beaufort; à cette charge, on ajouta la riche et brillante ambassade d'Angleterre, et on renouvela l'ancien titre de comte d'Armagnac en faveur du fils du comte d'Harcourt. Il paraît que, dans toute cette négociation, l'habile et vaillant général fut plus accommodant que le grand seigneur incapable [1].

La maison de Rohan était fort déchue : elle n'avait pas un seul homme supérieur; mais elle faisait encore une grande figure, et Mazarin ne négligea pas cet appui et cet ornement de sa grandeur. Le duc de Rohan-Montbazon, le facile mari de la fameuse duchesse, était gouverneur de Paris et grand veneur. Médiocre et docile, on apaisait aisément les mécontentements passagers de sa maison avec de l'argent [2]. Son fils aîné, le prince de Guéméné, tirait son importance de sa femme, dont l'esprit et la beauté étaient d'un grand poids en un temps où la galanterie se mêlait à toutes les affaires. Madame de Guéméné était en effet une beauté du premier ordre. Quand Marie de Médicis, recevant Rubens entourée des dames de sa cour, lui demanda celle qu'il préférait, le

Le plus beau et le plus célèbre de ces portraits est celui de Masson. — [1] II° carnet: « 50 m. franchi al conte d'Arcurt. » — III° carnet, p. 36: « Accomodamento di Arcurt et di Pernone fatto in casa mia. Arcurt più di cortesia. » *Ibid.* P. 30: « Ho trattato e concluso con conte d'Arcurt; darne parte a S. M. e al Principe e finir il « negotio. » P. 37: « Haver da M. d'Effiat (le maréchal d'Effiat père de Cinq-Mars) « la spada di gran scudiere per dar al conte d'Arcurt. » P. 62: « Conte d'Arcurt in « Inghiltera. » IV° carnet, p. 43: « Mille lire sterline al conte di Arcurt a conto « delle sue provisioni. » VI° carnet, p. 29: « Armagnac in titolo di Contea per il figlio « del conte d'Arcurt. » — Bernard de Nogaret, duc d'Épernon, était fils du mignon de Henri III, frère du cardinal de la Valette, père du beau duc de Candale et de mademoiselle d'Épernon la carmélite. Dans son gouvernement de Guyenne, que Mazarin lui fit rendre, il resta fidèle à la reine, mais il se conduisit avec une dureté qui irrita la ville de Bordeaux et la jeta du côté de la Fronde. — [2] II° carnet, p. 102: « Dar dieci mila lire di pensione in particolare al duca di Monbason, per « accomodar così ogni cosa. » V° carnet, p. 69: « Far un regalo a M° di Monbazon « che l'ha meritato per la maniera che ha tenuta nell' emotioni di Parigi. »

grand artiste répondit : « Si j'étais Pâris, je donnerais la pomme à la « princesse de Guéméné [1]. » Quoique belle-fille de madame de Montbazon et belle-sœur de madame de Chevreuse, soit pour se distinguer de ces deux dames, soit par un fonds naturel de bon sens, ou peut-être aussi par des motifs très-vulgaires, madame de Guéméné n'inclina jamais du côté des mécontents. Retz, qui prétend l'avoir un moment gouvernée, ne parvint pas à la jeter dans les intrigues de 1648. Elle s'était déclarée une des premières pour Mazarin, comme La Châtre le dit [2], et nos carnets nous apprennent que le cardinal entretint ses bonnes grâces par les mêmes moyens qui les lui avaient fait acquérir [3].

Une des premières conquêtes du cardinal avait été le vieux maréchal d'Estrées, le propre frère de la duchesse de Beaufort. Diplomate encore plus que militaire, ambassadeur à Rome de 1636 à 1640, il y avait connu et apprécié Mazarin. « Ce seigneur, dit madame de Motteville, « était grand politique et grand courtisan. Il aimait doublement le « cardinal, car il croyait que son habileté et l'adresse de son esprit le « porteraient infailliblement à la faveur [4]. » Il tâcha d'éclairer son neveu, le duc de Vendôme, sur les vrais intérêts de leur maison; il n'y parvint pas : mais lui-même resta constamment fidèle à Mazarin, jusque dans les jours les plus difficiles de la Fronde. De son côté, le cardinal en faisait grand cas, et il était trop de l'école de Richelieu pour ne pas combler ses amis. Il négocia avec le duc de Montbazon et avec madame de Guéméné, afin qu'ils se contentassent, pour le prince de Guéméné, de la survivance de la charge de grand veneur, et il donna le gouvernement de l'Ile-de-France au maréchal d'Estrées, en y ajoutant la duché-pairie [5].

[1] Voyez le charmant portrait peint de madame de Guéméné à Versailles, attique du nord, la gravure de F. Poilly, et la médaille de Varin au cabinet des médailles. — [2] Voyez cahier de septembre, notre deuxième article, p. 537. — [3] IIe carnet, p. 29 : « 50 mill. scudi per la principessa di Ghimené. » — IIIe carnet, p. 67 : « Ghimené, 50 mill. lire. » — IVe carnet, p. 1 : « 50 mill. lire alla principessa di « Ghimené. » — [4] *Mémoires*, t. I, p. 145. — [5] IIe carnet, p. 103 : « Governo dell' « isola di Francia : brevetto di preferenza al maresciallo d'Estrée, quando Mr di Mont- « bazon e la pra di Ghimené sieno d'accordo. » — IIIe carnet, p. 75 : « Brevetto di « duca al maresciallo d'Estrée. » — Ve carnet, p. 47 : « Maresciallo d'Estrées, ge- « nerale di Parigi. » — Mazarin avait mis dans ses intérêts la maréchale d'Estrées, femme de mérite, fille d'Habert de Montmor, trésorier de l'épargne, veuve du maréchal de Thémines dont elle avait eu un fils, le marquis de Thémines, excellent officier, mestre de camp du régiment de Navarre, tué au siége de Mardick, en 1646, à 26 ans. Elle eut du maréchal d'Estrées un fils appelé le marquis de Cœuvres, qui se distingua aussi à la guerre, et succéda au titre de duc d'Estrées, ainsi qu'au gouvernement de l'Ile-de-France.

Le comte de Tresmes, de la grande famille parlementaire des Potier, qui avait autrefois fort bien servi, mais depuis longtemps était retiré du service, demanda à y rentrer. Son fils aîné, Louis Potier, marquis de Gêvres, venait de périr à trente-deux ans à l'assaut de Thionville. C'était un officier de la plus haute espérance; on lui avait promis le bâton de maréchal comme à Gassion et à Turenne : on ne put le déposer que sur son tombeau. Il était juste de tenir compte au père de la gloire du fils. Par là aussi on était agréable à ses deux neveux, l'évêque de Beauvais et le président de Novion, qu'il importait de ménager. Enfin, Mazarin s'était bien assuré que le vieux Tresmes serait à la reine. Il le fit donc un des capitaines des gardes du corps, et il est vraisemblable qu'il lui promit dès lors le brevet de duc qui parut un peu plus tard, en 1648[1].

Il gagna aisément de la même façon le maréchal de Châtillon, le petit-fils de Coligny, qui avait fort bien servi Richelieu, et dont les deux fils, Coligny et d'Andelot, étaient les amis particuliers du duc d'Enghien. Le second, d'Andelot, qui survécut à son frère, donnait déjà des preuves de la valeur la plus brillante. Il venait d'abjurer le protestantisme au mois de mai 1643, et il devait un jour prendre part à toutes les batailles de Condé et se couvrir de gloire à Lens. Mazarin fit obtenir au maréchal un brevet de duc; il eut même soin de l'antidater pour honorer davantage ses anciens services. Le brave et loyal du Hallier, marquis de L'Hôpital, fait maréchal par le roi Louis XIII un peu avant sa mort, venait d'être blessé à Rocroy. Mazarin éleva sa maison en accordant le brevet de duc à son frère aîné le maréchal de Vitry, celui qui avait arrêté le maréchal d'Ancre[2]. Même conduite à l'égard des Grammont. Antoine de Grammont, deuxième du nom, fils de la belle Corysande d'Andoins, avait vaillamment défendu Bayonne en 1636 contre l'amirante de Castille. Cependant son propre mérite n'eût peut-être pas suffi à le faire duc. Mais son fils aîné, le comte de Grammont, était à la fois un homme de guerre éminent et un courtisan habile. Son esprit, sa valeur et sa fidélité lui avaient acquis

[1] IIe carnet, p. 2 : « Parlar di Treme che essendo vecchio vuol servire in consi« deratione di S. M. » Voyez dans le père Anselme, t. IV, p. 758, les lettres patentes qui, en 1648, érigent le comté de Tresmes en duché : il y est surtout fait mention des services de Louis Potier, tué à Thionville. Ce passage des lettres patentes est la meilleure biographie de ce jeune héros. — [2] IVe carnet, p. 50 : « Schattiglione e « Vitri, brevetti di duca : antidata a Schattiglione. » Dans le père Anselme, t. VII, p. 154, le brevet érigeant la terre de Châtillon-sur-Loing en duché-pairie est du 18 août 1643. Celui de Vitry est de la même année.

les bonnes grâces de Richelieu, qui successivement lui avait donné en mariage une de ses nièces et l'avait fait maréchal; il fut également fidèle à Mazarin, sans perdre l'amitié de Condé, qui avait en lui une confiance entière. Il leur servait de médiateur et s'efforçait de les concilier. Pour le récompenser, Mazarin donna à son père un brevet de duc avec les grandes entrées du Louvre[1].

Il n'oublia pas, on le pense bien, ses amis MM. de Liancourt et de Mortemart, qui avaient été pour lui dans les conseils secrets d'Anne d'Autriche avant la régence. Pendant ces conseils qui devaient décider de sa fortune, il avait soutenu la bonne volonté du marquis de Liancourt, en poussant le roi Louis XIII à le faire duc pour récompenser ses anciens services, et, lui-même, quelque temps après, ajouta à la duché-pairie les entrées du Louvre[2]. Le marquis de Mortemart était déjà l'un des quatre premiers gentilshommes de la chambre du roi ainsi que le marquis de Liancourt: Mazarin le fit duc par des lettres patentes qui parurent en 1650, et en sa faveur il montra bien de la longanimité à l'égard de plusieurs membres de sa famille qui se jetèrent étourdiment parmi ses ennemis, surtout envers son frère cadet, le comte de Maure. Celui-ci, qui devait être un jour le plus ardent et le plus

[1] IVe carnet, p. 42 : « Mr di Gramont, brevetto di duca, entrata nel Luvre. » Dans le père Anselme, le brevet est du 13 décembre 1643. Le maréchal Antoine de Grammont est le frère aîné de Philibert de Grammont si connu par les mémoires de sa vie, écrits par son beau-frère Hamilton. Il est père du fameux comte de Guiche. Ses mémoires sont l'ouvrage de son second fils Louvigny, qui devint duc de Grammont à la mort de son père. Voyez collect. Petitot, t. LVI. — [2] IIe carnet, p. 95 : « Mr di Liancurt, brevetto del duca. » On peut voir dans le père Anselme, t. IV, p. 741, les lettres patentes érigeant le comté de la Roche-Guyon en duché-pairie, en faveur de M. de Liancourt; elles sont du mois de mai 1643, mais elles ne furent enregistrées au parlement qu'en décembre de la même année. La plupart du temps les brevets de duc étaient de simples certificats royaux qui ne pouvaient plus être retirés, mais qu'on accordait souvent sous la condition de ne les faire paraître qu'au temps que désignerait le roi. Ainsi, le brevet de duc du maréchal d'Estrées a pu lui être accordé en 1643, comme le dit ici positivement Mazarin; tandis que les lettres patentes ne semblent avoir paru qu'en 1648; du moins, dans le père Anselme, la duché-pairie du maréchal d'Estrées porte cette date. La distinction est importante pour mettre d'accord les témoignages certains de Mazarin déposés dans ses carnets avec les dates authentiques données par le père Anselme. IVe carnet, p. 47 : « L'entrata in Luvre « per Mr di Liancurt et per Treme. » Le marquis devenu duc de Liancourt, en 1643, avait été élevé auprès du roi Louis XIII qu'il accompagna toujours tant en paix qu'en guerre. Il était premier gentilhomme de sa chambre, depuis le 13 octobre 1624, mestre de camp (colonel) du régiment de Picardie; mort à Paris, le 1er août 1674, à l'âge de 75 ans, un mois et demi après sa femme, Jeanne de Schomberg, sœur du maréchal Charles de Schomberg, morte le 14 juin de cette même année.

opiniâtre des Frondeurs, préludait à ce rôle en se mêlant aux intrigues des Importants. Il avait épousé une nièce du maréchal de Marillac que Richelieu avait fait monter sur un échafaud, et il demandait à grands cris la révision du procès du maréchal, la réhabilitation de sa mémoire, et bien entendu une suffisante réparation en faveur de sa famille; et, comme Mazarin ne pouvait se prêter à tout cela, le comte de Maure avait pris parti contre lui et s'était déclaré pour les Vendôme[1].

On est frappé des soins qu'il prit pour entretenir la bienveillance du maréchal de Schomberg, homme de guerre distingué, étranger à tout parti et à toute intrigue, qui avait obtenu en récompense de ses services le gouvernement du Languedoc. Il fallut bien lui ôter ce gouvernement que demandait avec instance le duc d'Orléans; mais Mazarin en retint la lieutenance générale pour Schomberg, avec les mêmes honneurs, les mêmes droits et les mêmes avantages que les gouverneurs en chef. Il y ajouta le gouvernement de Metz, Toul et Verdun, que le maréchal garda jusqu'à la fin de sa vie. Il fit plus : servant ses amis dans leurs affections aussi bien que dans leurs intérêts et surtout dans les siens, il favorisa l'inclination de Schomberg pour la belle Marie de Hautefort, dame d'atours de la reine. Veuf depuis quelques années, le noble guerrier n'avait pu rencontrer cette charmante personne, parée de toutes les grâces et de toutes les vertus, sans en être épris, et il aspirait à sa main. Mazarin appuya fort ses poursuites, dans l'espérance que le mari enlèverait sa femme au parti des Importants, avec lequel elle était trop liée, ou au moins l'éloignerait de la cour et l'emmènerait dans son gouvernement de Metz. De leur côté, les Importants s'opposaient à ce mariage dont ils apercevaient bien les conséquences. Il est curieux de voir le premier ministre de France, qui avait sur les bras l'Europe entière, entrer vivement dans les vœux de Schomberg et s'occuper de ses affaires d'amour[2]. C'est qu'il savait bien que, dans les choses humaines, les hommes, leur caractère et leurs passions, sont les ressorts de tous les événements. Il prenait donc les hommes par toutes les prises qu'ils lui offraient, et s'appliquait d'autant plus à se faire des amis, qu'il voyait l'orage formé sur sa tête grossir de jour en jour.

[1] IIIe carnet, p. 82 : « Il conte di Mora è andato otte volte a Aneto. » Anet était le séjour des Vendôme et le foyer de toutes les intrigues contre Mazarin. Sur le comte de Maure, voyez madame de Motteville, t. III, p. 228-241. — [2] IIe carnet, p. 5 : « Schomberg, matrimonio, che avantaggio farà la regina, etc. » IIIe carnet, p. 4 : « Marchesa di S. Luis travaglia dalla parte di Otfort e si oppone al matrimonio « di Chomberg, perche è amico mio. » Ce mariage eut lieu un peu plus tard dans l'année 1646.

Les mémoires contemporains sont unanimes pour représenter le comte de Béthune, le comte de Montrésor, le comte de Fontrailles, le comte de Brion, le comte de Fiesque, le comte d'Aubijoux, le comte de Beaupuis, Saint-Ibar, Varicarville, Campion, Barrière et bien d'autres, comme formant dans le parti des Importants une sorte de cabale particulière qui professait un culte pour de Thou, ne parlait que de dévouement et de sacrifices, et se faisait un point d'honneur des maximes et des conduites les plus extrêmes[1]. Quelques-uns d'eux s'étaient offerts au duc d'Orléans et au comte de Soissons pour les délivrer de Richelieu. Ils pouvaient offrir encore leurs services aux Vendôme et à madame de Chevreuse, qui auraient aussi fort bien pu les accepter. Ils comptaient dans leurs rangs des gens très-peu scrupuleux, entre autres le comte de Manicamp, homme dissolu et militaire intrépide, qui depuis se rendit aux conditions accoutumées, se battit fort bien pour Mazarin à la bataille de Rethel, et fut un des héros des orgies honteuses inventées ou décrites par Bussy. Mazarin en fait le portrait suivant :

IVe carnet, p. 34 : « Manicam, violento, artificioso, parlatore, parente di Vendomo, pericoloso. » Et en français, VIIe carnet, p. 67 : « Manicam est un mauvais « garnement. Ne s'en faut pas fier. Est léger, intéressé, vagliant (vaillant), mais « capable de toutes sortes de pensées noires. »

Si le comte de Cramail s'était mis à la tête de cette bande résolue, avec ses habitudes de conspirateur et sa vieille réputation dans le

[1] Retz, t. I, p. 63, et La Rochefoucauld, coll. Petitot, LI, p. 378, ont parfaitement peint cette petite cabale. « C'étaient, dit Retz, des gens tous morts fous et qui, dès « ce temps-là, ne me paraissaient guère sages. » La Rochefoucauld : « Bien que cette « cabale fût composée de personnes différentes d'intérêts, de qualités et de profes« sions, tous convenaient d'être ennemis du cardinal Mazarin, de publier les vertus « imaginaires du duc de Beaufort, et d'affecter un faux honneur dont Saint-Ibal, « Montrésor, le comte de Béthune et quelques autres, s'étaient érigés en dispensateurs. » Nous avons déjà parlé de Montrésor et de Fontrailles, 3e article, cahier d'octobre, p. 614. Sur Hippolyte, comte de Béthune, mort en 1665 âgé de 62 ans, voyez ce que dit madame de Motteville, t. II, p. 310, et surtout t. V, p. 253. Le comte de Brion est celui qui s'appela depuis le duc d'Anville. Le comte de Beaupuis était fils unique du comte de Maillé, et guidon des gendarmes du roi. Le comte de Fiesque était le frère aîné du vertueux chevalier de Fiesque tué au siége de Mardick, et aimé de mademoiselle d'Épernon. C'était un ami de Beaufort. Il partagea sa disgrâce et fut exilé avec lui. Mazarin le rappela bientôt, mais sans pouvoir le gagner. Il avait de l'honneur, comme la plupart des Importants, mais un honneur mal entendu : il se piquait toujours d'être contre les favoris et les puissants. Il était dans la noblesse ce qu'était Barillon dans le parlement. Mazarin fut forcé de l'exiler de nouveau vers 1647. Pour les autres, voyez les mémoires de Montrésor, de Fontrailles et de Campion.

parti, il aurait pu devenir fort dangereux. Petit-fils du maréchal de Montluc, son esprit et son courage ne démentaient pas son origine. Il aimait les lettres et les cultivait. On lui attribue quelques comédies[1], et Régnier lui a dédié une de ses satires. Son grand rôle avait été sous Richelieu. Amant de madame Du Fargis, dame d'atours de la reine Anne, c'est à lui que sont adressées les fameuses lettres interceptées par le cardinal, et qui le firent mettre à la Bastille[2]. Là, avec le maréchal de Vitry et quelques autres prisonniers, il ourdit un complot que Retz a raconté et qu'il admire comme l'œuvre « d'un homme d'une « grande expérience et de très-bon sens. » Toute l'affaire reposait sur le comte de Soissons, qui fut vainqueur, il est vrai, à la Marfée, mais qui périt dans son triomphe. Quand le comte de Cramail sortit de la Bastille, il avait soixante-quinze ans. Il fit comme son ami le maréchal de Vitry : il commença par regarder du côté des Vendôme, puis, après quelques hostilités, il fit aussi sa paix et se tint tranquille, grâce à son âge, à ses fatigues et à une bonne pension de la reine[3].

Le marquis de La Vieuville était vieux aussi en 1643, mais son ambition, ou plutôt sa cupidité n'avait pas vieilli. Quelque temps surintendant des finances sous Louis XIII, accusé de malversations, emprisonné, fugitif, rappelé, il avait été forcé de s'enfuir de nouveau, en 1632, et de prévenir le châtiment qui l'attendait pour avoir mis la main dans les complots du duc d'Orléans et de la reine mère. Il était resté dix ans hors de France. A son retour, il obtint l'abolition de la sentence rendue contre lui, et il aspirait à rentrer dans le ministère. Il était le surintendant des finances des Importants comme Châteauneuf était leur garde des sceaux. Il faisait à la reine une cour assidue, et on lui ménagea plus d'une entrevue avec elle. Plus tard, comme le duc de Vendôme, au lieu de combattre inutilement Mazarin, il s'entendit avec lui; et, grâce aux services qu'il lui rendit, grâce surtout à l'intervention de la princesse Palatine, alors fort liée avec son fils le chevalier de La Vieuville et toute-puissante sur la reine et Mazarin, le vieux marquis eut un brevet de duc et les finances qu'il avait tant souhaitées. Mais, à

[1] *La comédie des proverbes* et *les Jeux de l'inconnu*. Voyez l'histoire du théâtre Français, t. IV, p. 215 à 236. — [2] *Journal de M. le cardinal de Richelieu qu'il a fait durant le grand orage de la cour*, édition de 1649, t. Ier, p. 34. — [3] IIIe carnet, p. 87 : « Il conte di Cramaglia ieri assiso con il principe di Marsigliac li disse che « haveva parlato assai efficacemente la mattina alla regina a favore di Bofort, che « l'haveva intenerita, e che se ogni giorno acquistarà tanto nel suo spirito, alla fine « conseguerà il suo intento. » IVe carnet, p. 24 : « Conte di Cramaglia, pensione « particolare della regina, 6 m. lire. »

l'époque où nous en sommes encore, il était parmi les ennemis de Mazarin qui le redoutait et surveillait avec inquiétude ses démarches auprès de la reine [1].

Il serait injuste de mettre le prince de Marsillac, depuis le duc de La Rochefoucauld, parmi ces âmes intéressées et ces esprits violents. Comme Retz, il avait trop de bon sens pour approuver les Importants, mais, depuis longtemps lié avec la plupart d'entre eux, il n'osait s'en séparer, n'admirant guère Beaufort, comme nous l'avons vu, mais n'étant pas pour Mazarin, serviteur très-particulier de la reine et assez mal avec son ministre, ayant un pied dans l'opposition et un autre dans la cour, situation incertaine qui tenait à bien des circonstances et surtout à son caractère. Sa principale qualité était la finesse, et elle lui faisait voir bien vite le mauvais côté de toutes choses, des partis et des hommes. Ajoutez à cela son éducation. Son père, qui devait le titre de duc à la faveur de Marie de Médicis, s'était rangé parmi les ennemis de Richelieu, et avait nourri son fils dans ses sentiments. Le jeune prince de Marsillac, en arrivant à la cour, se trouva donc tout naturellement jeté dans le parti des mécontents et de la reine Anne. Il entra même tellement dans la confiance de la reine, que celle-ci, accusée d'intelligence avec l'Espagne, traitée comme une criminelle et se croyant à la veille d'être à la fois répudiée et emprisonnée, abandonnée de tout le monde, lui proposa, dit-il, de l'enlever, elle et mademoiselle de Hautefort, et de les conduire toutes deux à Bruxelles. La proposition est si étrange, que nous avons peine à y croire, même sur la foi de La Rochefoucauld [2]. C'est madame de Chevreuse qu'il aurait pu enlever ou accompagner du moins, lorsque, ennuyée de son exil de Tours et trompée sur ce qui se passait à Paris, elle prit la résolution de rompre son ban et de s'enfuir en Espagne. Après mille aventures, ayant perdu sa route, elle vint à une lieue de Verteuil, où était La Rochefoucauld. L'occasion était belle pour un jeune homme de vingt-quatre ans, qui avait consenti à enlever la reine de France. Il aurait bien pu escorter une fugitive : il lui donna un guide et des chevaux. C'était encore trop aux yeux de Richelieu, qui le fit arrêter et le mit à la Bastille; mais il n'y resta pas plus de huit jours. Son père, qui s'était réconcilié avec le cardinal, et en avait obtenu le gouvernement

[1] II° carnet, p. 88 : « La Vieuvilla è stato di nuovo da S. M. et è partito contentissimo, dicendo che la regina, etc. Di gratia S. M. dichiari la sua intentione. » P. 93 : « La Vieuvilla ha promesso mari e monti al Rosso (?) quando sia sopra intendente; pretende che il re li deva trecento mila scudi. » III° carnet, p. 7 : « M' della Vieuvilla, da S. M. introdotto da m° di Senesé. » — [2] *Mémoires*, collect. Petitot, t. LI, p. 353.

du Poitou, son oncle, le marquis de Liancourt, et leur ami le maréchal de la Meilleraye, intervinrent en sa faveur. La Rochefoucauld nous dit qu'amené devant Richelieu, il fut « plus réservé et plus sec qu'on n'avait « accoutumé de l'être avec lui, » et qu'en sortant de prison, conduit une seconde fois chez le ministre comme pour le remercier, « il n'entra « point en justification de sa conduite, et que le cardinal en parut « piqué. » Mais La Rochefoucauld, en parlant ainsi, ne s'est-il pas un peu vanté, et est-il certain qu'il ait été si superbe? Madame de Chevreuse, en partant pour l'Espagne, lui avait confié ses pierreries; c'est La Rochefoucauld lui-même qui nous l'apprend, mais il s'arrête là : nous pouvons achever son récit. Quelque temps après, madame de Chevreuse lui envoya redemander ses pierreries par un gentilhomme avec lequel il fallut bien qu'il eût une entrevue. Le cardinal, dont la police était admirablement faite, le sut et s'en plaignit. La Rochefoucault s'empressa de se justifier, et il le fit d'une façon si humble, qu'elle nous rend fort suspecte la fière attitude qu'il se donne au sortir de la Bastille. Cette justification est l'écrit le plus ancien que nous connaissions de La Rochefoucauld. Personne, jusqu'ici, n'en soupçonnait l'existence, et on n'en peut révoquer en doute l'authenticité, car il est autographe et signé[1]. Il est adressé à M. de Liancourt, évidemment pour être mis sous les yeux de Richelieu. En voici le début :

« (Septembre 1638[2].)

« A Monsieur

« Monsieur de Liancourt. »

« Mon très cher oncle,

« Comme vous estes un des hommes du monde de qui j'ai toujours le plus passionnément souhaité les bonnes grâces, je veux aussi, en vous rendant compte de « mes actions, vous faire voir que je n'en ai jamais fait aucune qui vous puisse empescher de me les continuer, et je confesserois moi-mesme en estre indigne, si « j'avois manqué au respect que je dois à monseigneur le cardinal après que nostre « maison en a reçu tant de grâces, *et moi tant de protection dans ma prison* et dans « plusieurs autres rencontres, dont vous-mesme avez esté témoin d'une grande par- « tie. Je prétens donc ici vous faire voir le subjet que mes ennemis ont pris de me « nuire, et vous supplier, si vous trouvez que je ne sois pas en effet si coupable « qu'ils ont publié, d'essayer de me justifier auprès de Son Éminence, et de lui « protester que je n'ai jamais eu de pensée de m'esloigner *du service que je suis « obligé de lui rendre.* »

[1] L'original est entre les mains de M. Stassart, de Bruxelles, qui a bien voulu nous en laisser prendre copie. — [2] D'une main ancienne, mais qui n'est pas celle de La Rochefoucauld.

Il y a là, ce semble, plus d'une expression qui va au delà du respect et de la prudence, et témoigne de quelque engagement. La Rochefoucauld raconte ensuite à M. de Liancourt dans les plus petits détails toute son entrevue avec le gentilhomme envoyé par madame de Chevreuse. Il s'applique à bien établir qu'il refusa assez longtemps de recevoir la lettre qu'elle lui adressait; et le soin qu'il y met nous porte à penser qu'il n'était si promptement sorti de la Bastille qu'en promettant de n'avoir plus le moindre commerce avec la dangereuse duchesse. « Il me respondit (ce « gentilhomme) que je faisois paroistre d'avoir beaucoup de méfiance de « lui, et que, puisque je ne me contentois pas de la particularité qu'il me « disoit (le dépôt des pierreries), il alloit me faire voir une marque qui « m'osteroit de soubçon, en me donnant une lettre que madame de « Chevreuse m'escrivoit sur ce subjet. Je lui dis que, bien que je fusse « son très-humble serviteur, néantmoins je pensois qu'elle ne dût pas « trouver estrange si, *après les obligations que j'ai à monseigneur le cardi- « nal*, je refusois de recevoir de ses lettres, de peur qu'il ne le trouvast « mauvais, et que je ne voulois me mettre en ce hasard là pour quoi « que ce soit au monde. » Enfin, en congédiant ce gentilhomme, il le prie de dire à madame de Chevreuse « qu'elle n'avoit point de serviteur « en France qui souhaitât si passionnément que lui qu'elle y revînt avec « les bonnes grâces du roy et de monseigneur le cardinal. »

En 1642, La Rochefoucauld, toujours attaché à la cause de la reine, se lia par son ordre avec De Thou [1], et se trouva ainsi presque involontairement engagé, mais non pas compromis dans l'affaire de Cinq-Mars et du duc de Bouillon. Quand De Thou eut expié sur l'échafaud son imprudente et fidèle amitié, il n'y eut pas un honnête homme en France qui ne gémît sur son sort, et les Importants, comme nous l'avons dit, vouèrent un culte particulier à sa mémoire. Son frère, l'abbé De Thou, reçut, en cette triste occasion, une foule de lettres de condoléance. Le savant Dupuy les a recueillies. Elles nous apprennent les noms de ceux qui, ayant plus ou moins partagé les sentiments de De Thou, se crurent obligés de donner au moins cette marque d'intérêt à sa famille. Tous les Importants y sont : Beaufort, Béthune, Montrésor, Fiesque, La Châtre et sa femme, monsieur de Longueville lui-même, ainsi que madame de Chevreuse, madame de Montbazon, madame de Soissons, etc. [2]. Nous y avons rencontré ce billet inédit de La Rochefoucauld :

[1] *Mémoires*, *ibid.* p. 363. — [2] Bibliothèque impériale. Collection Dupuy, vol. 915. C'est le *Bulletin de la société de l'histoire de France*, janvier 1853, qui a signalé pour la première fois ce précieux manuscrit et en a donné plusieurs lettres. Il y en

« Monsieur,

« J'ai une extrême honte de vous donner de si faibles marques de la part que je « prends en vostre desplaisir, et de ce qu'estant obligé en tant de façons à monsieur « vostre frère, je ne puis vous témoigner que par des paroles la douleur que j'ay de « sa perte et la passion, que je conserveray toute ma vie, de servir ce qu'il a aimé. « C'est un sentiment que je dois à sa mémoire et à l'estime que je fais de vostre per- « sonne. Je vous seray extraordinairement obligé si vous me faites l'honneur de « croire que j'auray toujours beaucoup de respect pour l'une et pour l'autre, et que « je suis,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

« MARCILLAC. »

Ainsi, quand même La Rochefoucauld aurait un peu exagéré son dévouement, il est certain que, sans avoir eu la fidélité courageuse d'un commandeur de Jars ou d'une madame de Hautefort[1], il était en posture d'attendre de la reine, à la mort de Richelieu et de Louis XIII, d'assez grandes récompenses. Il les manqua toutes par une conduite équivoque. Il est impossible de le mieux peindre à cette époque de sa vie qu'il le fait lui-même. Après s'être moqué des Importants, il ajoute[2] : « Pour mon malheur, j'étois de leurs amis sans approuver leur conduite. « C'étoit un crime de voir le cardinal. Cependant, comme je dépendois « entièrement de la reine, elle m'avoit déjà ordonné une fois de le voir; « elle voulut que je le visse encore; mais, comme je voulois éviter la cri- « tique des Importants, je la suppliai d'approuver que les civilités qu'elle « m'ordonnoit de lui rendre fussent réglées, et que je pusse lui déclarer « que je serois son serviteur et son ami tant qu'il seroit véritablement « attaché au bien de l'État et au service de la reine, mais que je cesserois « de l'être s'il contrevenoit à ce que l'on doit attendre d'un homme de bien « et digne de l'emploi qu'elle lui avoit confié. Elle loua avec exagération « ce que je lui disois. Je le répétai mot à mot au cardinal qui appa- « remment n'en fut pas si content qu'elle, et qui lui fit trouver mauvais « ensuite que j'eusse mis tant de conditions à l'amitié que je lui pro- « mettois. » Mazarin avait bien raison. Une amitié hérissée de tant de réserves et de conditions ressemble fort à une inimitié cachée. Mais tout parti décidé et irrévocable répugnait à la nature de La Rochefou-

a une assez touchante de Marie de Gonzague; elle devait bien ce souvenir à l'infortuné confident de son fol ami. Il est triste de voir qu'il n'y a pas une seule ligne de celle à qui De Thou mourant écrivit une lettre si tendre et si mélancolique, la princesse de Guéméné. — [1] Nous parlerons de ces deux personnes dans un prochain article. — [2] *Ibid.* p. 378.

cauld. Il était né Important et Frondeur; car il inclinait à la critique, bien plus facile que la pratique en toutes choses. Il croyait aussi de son honneur de ne pas abandonner d'anciens amis, alors même qu'ils s'égaraient. Il recueillit les fruits de ces incertitudes. Mazarin, sans repousser ouvertement les diverses propositions qui furent faites en sa faveur, les fit échouer tantôt sous un prétexte et tantôt sous un autre. Le refus du gouvernement du Havre fut très-sensible à La Rochefoucauld; il se plaignit vivement[1]. Il quitta peu à peu la modération ambiguë qu'il avait prétendu garder, et dériva du côté des ennemis de Mazarin. On suit dans les notes du cardinal ce progrès de La Rochefoucauld vers une opposition de plus en plus marquée, et ce qui prouve la sagacité merveilleuse de Mazarin ou ses exactes informations, c'est que ces notes, écrites sur le moment même, semblent aujourd'hui un commentaire fait après coup des Mémoires de La Rochefoucauld. Dans le dernier passage que nous avons cité, La Rochefoucauld s'exprime ainsi : « (Aux « yeux des Importants) c'était un crime de voir le cardinal. » Celui-ci dit à son tour : « On attaque Marsillac parce qu'il a l'intention de me « voir[2]. » La Rochefoucauld : « Comme je voulais éviter la critique des Im- « portants, je suppliai la reine d'approuver que les civilités qu'elle m'or- « donnait de lui rendre (à Mazarin) fussent réglées. » Mazarin semble traduire ces lignes en espagnol, mais la traduction est au-dessus de l'original : « Marsillac, dit-il, pèse dans la plus fine balance les visites qu'il « doit me faire[3]. » On rencontre bien de temps en temps quelques mots, tels que ceux-ci : « Une pension pour Marsillac[4]. » Mais on lit quelques pages après : « Marsillac est plus Important que jamais, il est toujours « avec Barillon. » Il finit par mettre sur la même ligne Marsillac et Chandenier : « Ils sont de tous les conseils des Importants. Au reste, dit-il, « celui qui a été une fois infecté de ce venin n'en guérit jamais[5]. » Admirable jugement dont Mazarin dut encore mieux reconnaître toute la vérité en 1648, quand il vit les Importants devenir les Frondeurs, et les mêmes hommes, loin d'avoir été corrigés par l'expérience, faire paraitre de nouveau le même caractère et la même conduite. Ici c'est

[1] Voyez notre troisième article, cahier d'octobre, p. 608. — [2] III[e] carnet, p. 6 : « Si attaca Marsigliac, perche vuol veder mi. » — [3] II[e] carnet, p. 78 : « Marsigliac y « otros que me han prometido amistad, pesan en una balanca a onces il modo con « que deben venir con migo. » — [4] IV[e] carnet, p. 61 : « Marsigliac, pensione. » — *Ibid.* p. 80 : « Marsigliac piu Importante che mai; è sempre con Bariglione. » Nous verrons plus tard que Barillon était le chef des Importants dans le parlement. — [5] *Ibid.* p. 96 : « Marsigliac e Chandenier intrano in tutti li consigli; .... « il veneno maggiore è che gli infetti una volta non ritornano mai. » Il sera question plus tard du marquis de Chandenier.

le refus du gouvernement du Havre qui met décidément La Rochefoucauld parmi les Importants; plus tard ce sera le refus d'un brevet de duc pour lui-même quand son père vivait encore et de l'entrée du Louvre pour sa femme, qui le jettera dans toutes les extrémités de la Fronde.

Mais, à vrai dire, Mazarin s'inquiétait assez peu de l'humeur de La Rochefoucauld, qui se pouvait exhaler tout au plus en petites perfidies et en propos impuissants. De plus redoutables ennemis occupaient son attention. Les plus violents, nous l'avons dit, étaient les Vendôme, mais les plus capables étaient les Bouillon.

Retz, qui ne tourne guère à l'admiration et n'abonde pas en éloges, en fait un très-grand du duc de Bouillon[1]. Il le vante à la fois, et avec raison, comme un politique et comme un capitaine. Le duc avait fait l'apprentissage de la guerre sous ses deux oncles, Maurice et Henri, princes d'Orange, et il s'y était fait de bonne heure une assez haute réputation. Son ambition surpassait à peine son mérite. Sa femme, dont il était épris, et qui était une personne de tête et de cœur, la partageait et l'animait. Ils rêvaient des fortunes extraordinaires, une souveraineté indépendante, à peu près comme celle du duc de Lorraine. Ils avaient déjà une principauté en France, qu'ils brûlaient de fortifier et d'étendre. Ils prenaient le titre d'altesse, et leur fils aîné s'appelait prince de Sedan. Le duc avait aisément reconnu qu'il n'avait rien à attendre de Richelieu, qui ne voulait d'autre grandeur que celle de la royauté et de la France, et deux fois il avait conspiré son renversement. Ligué avec le comte de Soissons, il introduisit dans Sedan des troupes espagnoles, et c'est lui qui gagna contre l'armée royale la bataille de la Marfée où le comte de Soissons fut tué. Puis il négocia avec Louis XIII comme de puissance à puissance. En 1642, quand, sur la foi de ses promesses, le roi l'avait envoyé commander en Italie, il recommença ses menées, mit la main dans le complot de Cinq-Mars et du duc d'Orléans, traita de nouveau avec l'Espagne, et, à la tête d'une nombreuse armée, s'entendant avec la régente du Piémont, fille de Marie de Médicis, amie très-peu sûre de la France et surtout de Richelieu, il est certain qu'il pouvait frapper de grands coups. Richelieu le prévint, le fit arrêter au milieu de son armée et conduire à Lyon dans le château de Pierre Encise. Le duc de Bouillon aurait payé son crime de sa tête sans l'intervention de ses parents les Nassau et de la landgrave de Hesse, alliés nécessaires de la France dans la lutte engagée avec l'Empire et

[1] Mémoires, t. Ier, p. 216, 243, etc.

l'Espagne, et si sa femme, qui était dans Sedan, n'eût menacé de livrer la place aux Espagnols pour venger son mari, tandis que celui-ci, pour racheter sa vie, offrait de remettre entre les mains du roi de France cette même place, le point d'appui de tous ses desseins et son refuge dans les revers. Après la mort de Richelieu et de Louis XIII, ils se donnèrent aussi comme des victimes, et la duchesse de Bouillon vint solliciter auprès de la régente l'abolition de la sentence rendue contre son mari et la restitution de Sedan. Elle fit jouer tous les ressorts, employant les soumissions les plus humbles ou de sourdes menaces, tour à tour s'adressant à la reine et aux mécontents, invoquant le crédit et l'honneur du duc d'Orléans, et aussi s'efforçant de gagner les Condé en mettant à leur service l'épée de Turenne et son influence sur le parti protestant. Mazarin comprit que l'affaire était décisive, qu'il s'agissait de tout le système de Richelieu et de Louis XIII. Il fut donc inflexible, et fit sentir à la reine que céder sur ce point c'était tout perdre, encourager toutes les révoltes, et refaire de la France une république de grands vassaux[1].

Mazarin avait raison, et, selon nous, sa conduite, dans cette conjoncture critique, suffirait à lui mériter la reconnaissance de la France. Il la doit partager avec la reine Anne qui le soutint fermement, comme Louis XIII avait soutenu Richelieu.

Il était d'autant plus reçu à résister opiniatrément aux prétentions du duc de Bouillon, qu'il avait montré plus de bienveillance au prisonnier de Pierre Encise, lorsqu'il avait été envoyé auprès de lui par Richelieu. On savait qu'il avait conseillé ou appuyé l'arrangement auquel le duc devait la vie. Mais, en traitant avec lui, il avait pu lire dans son âme; il connaissait son ambition et celle de sa femme, et il en parle déjà comme en a parlé l'histoire. Il juge aussi avec la même sûreté de coup d'œil le parti protestant, et ne se fait aucune illusion sur Turenne, un des hommes de ce temps les plus difficiles à pénétrer.

La politique de Mazarin sur les protestants était tout à fait celle de Richelieu. Il ne faut pas s'abuser ici : les deux cardinaux étaient de grands hommes d'État, mais non pas des philosophes. Ne leur prêtons pas nos idées : ils avaient celles de leur temps. Princes de l'Église, ils auraient bien voulu qu'il n'y eût point de protestants, et l'unité de religion en France leur était tout aussi chère qu'à celui qui a signé la révocation de l'édit de Nantes. Mais ils savaient qu'on ne ramène pas les

[1] Ier carnet, p. 108 : « Prevenga arditamente madama (de Bouillon) nell' affare di Sedan, e che se S. M. acconsentisse, sarebbe intieramente rovinata di riputatione, e commetterebbe una pazzia che potrebbe servire ai principi disgustati et Monsieur medesimo per metter sotto sopra il regno. »

esprits par la violence; ils croyaient donc qu'on devait maintenir l'édit de Nantes, mais que, dans l'exécution, il fallait savoir s'y prendre, étendre l'autorité royale sur les uns comme sur les autres, et enlever aux grands seigneurs protestants leurs places de sûreté, comme on faisait aux grands seigneurs catholiques, sans s'interdire de travailler doucement et par toutes les voies permises à la propagation de la vraie foi. Un grand mouvement de conversion avait commencé avec Henri IV. Il avait entraîné les Condé et bien d'autres familles illustres. Habilement secondé, il continua et s'accrut pendant tout le XVII[e] siècle. Louis XIV crut l'achever, il l'arrêta. La révocation de l'édit de Nantes mit toutes les âmes généreuses du côté des opprimés et des protestants; c'est la mesure la plus funeste qui ait jamais été prise à la fois contre la religion catholique et contre la France; et c'est aussi la faute la plus gratuite qui fut jamais, car tous les chefs des protestants se convertissaient comme à l'envi, et passaient du côté de la puissance, de la gloire, du génie. En 1685, il ne restait pas debout cinq ou six chefs éminents, Duquesne, Frédéric de Schomberg, Ruvigny, et quelques autres du second rang. Henri IV, Richelieu et Mazarin n'avaient pas été aussi heureux : ils avaient trouvé une minorité formidable, qui un moment avait presque partagé le royaume, sinon par le nombre, au moins par la qualité, le mérite et l'influence, et ils étaient parvenus à l'apaiser d'abord, puis à l'affaiblir successivement en ne l'attaquant que par les côtés où elle faisait obstacle à l'intérêt de l'État. Partout on employait les protestants comme les catholiques, pourvu qu'ils fussent également soumis, même dans le parlement [1] et jusque dans l'armée. On leur confiait les commandements les plus importants. C'est un protestant, le petit-fils de Coligny, le maréchal de Châtillon, que Richelieu envoya combattre, en 1641, le duc de Bouillon et le comte de Soissons. Il y eut un moment sous Mazarin, où presque la moitié des maréchaux de France étaient protestants, Châtillon, La Force, Turenne, Gassion, Rantzau.

[1] Il y avait à Paris un député permanent des protestants, qui intervenait dans toutes les affaires de quelque importance. Dans quelques parlements, dans celui de Paris, par exemple, était une chambre dite de l'édit, parce qu'elle avait été instituée en vertu de l'édit de Nantes. Plusieurs protestants en faisaient partie, et elle connaissait de toutes les causes où le protestantisme était intéressé. Dans d'autres parlements, on avait formé des chambres mi-parties, composées de protestants et de catholiques en nombre égal. Enfin, le parlement de Paris comptait un assez grand nombre de protestants, jouissant des mêmes droits et des mêmes avantages que leurs collègues catholiques; seulement, ils ne pouvaient faire partie de la grand'chambre, et restaient dans les chambres des enquêtes sans pouvoir être présidents. Voy. Omer Talon, t. I, p. 271, dans la collect. Petitot, t. LX.

Mazarin s'efforçait bien de les gagner à l'église catholique [1], mais c'était avec des ménagements infinis; et, dans ses carnets, sans cesse il répète à la reine qu'il faut bien prendre garde de donner aucun ombrage à ceux qu'il appelle les huguenots [2]. Aussi étaient-ils parfaitement tranquilles. Pendant la Fronde, on essaya un moment de les agiter; ils ne répondirent pas aux provocations, parce qu'ils n'avaient aucun motif sérieux de se plaindre.

De toutes les conversions, la plus éclatante avait été celle du duc de Bouillon. Elle était principalement due à l'ascendant de sa femme, la belle et spirituelle Fébronie de Bergh, dont nous avons déjà parlé [3]. Mais les autres membres de sa famille n'avaient pas suivi son exemple. Sa sœur aînée, la duchesse de la Trémouille, était restée protestante. La cadette, Charlotte de La Tour, ne s'était point mariée, et elle avait donné son âme tout entière à deux objets, l'intérêt protestant et l'agrandissement de sa maison. Douée de qualités viriles, c'était la femme forte du parti calviniste. A la fois passionnée et dissimulée, mêlant ensemble la plus sincère austérité et un orgueil immense [4], capable de longs desseins et maîtresse d'elle-même, elle était la digne sœur de Turenne, qui avait en elle une confiance sans bornes. Elle

[1] Mazarin espéra la conversion du maréchal de Châtillon qui lui donnait des espérances. I[er] carnet, p. 106 : « Procuri la conversione di Chatiglion che ne ha più « volte data intentione. » Le fils du maréchal, d'Andelot, qui devait recueillir et emporter avec lui dans la tombe la gloire de sa famille, l'ami du duc d'Enghien, le mari d'Isabelle de Montmorency, se convertit du vivant même de son père. Sa sœur, Henriette de Coligny, suivit son exemple. Gassion, pour être maréchal, promit aussi de se faire catholique, mais ensuite il n'y songea plus. V[e] carnet, p. 3 : « Fece credere, prima di esser maresciallo, che si farebbe catolico a fine di facilitarlo, « e poi non ve ne più pensato. » Rantzau ne tarda pas à se convertir. — [2] I[er] carnet, p. 86 : « Parli sempre di loro in termini di stima et affetto. » IV[e] carnet, p. 70 : « Si « deve parlar bene degli ugonotti di Francia, etc. » — [3] Sur la duchesse de Bouillon, sa beauté, son esprit et son ambition, voy. Retz, t. I, *passim*. Elle avait vingt-huit ans, en 1643, trente-quatre en 1649, pendant la première Fronde, morte en 1657, âgée de quarante-deux ans. Elle fut mise à la Bastille, en 1650, avec sa belle-sœur mademoiselle de Bouillon. Madame de Motteville, t. IV, p. 110 : « Ces deux « personnes avoient de l'ambition, et même on disoit qu'elles en avoient trop, « et que cette passion dans l'âme de mademoiselle de Bouillon et de sa belle-« sœur était cause des malheurs de son mari et des siens. » — [4] Si on en veut une preuve manifeste, et voir une scène du dernier comique où madame de Turenne et Charlotte de la Tour sont représentées dans tout l'orgueil et le ridicule de leurs prétentions, il faut lire deux lettres que la comtesse de Maure écrit des eaux de Bourbon, en juin et septembre 1655, à madame de Montausier et à madame de Longueville. BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL, *Manuscrits de Conrart*, in-fol. t. V, p. 697, et t. VIII, p. 145

le gouvernait à ce point, qu'on l'appelait la gouvernante de M. de Turenne.

Pour comprendre ce grand homme, il faut le considérer dans sa famille : il est avant tout le frère du duc de Bouillon et de Charlotte de La Tour. Placé d'assez bonne heure dans des situations difficiles, où la moindre indiscrétion eût pu le perdre, restant sous le drapeau français quand son frère embrassait celui de l'Espagne, voulant poursuivre sa carrière sans renier le chef de sa maison, sa prudence naturelle s'était accrue de ses embarras. Il avait le tempérament des Nassau : il était taciturne, et le peu qu'il disait était enveloppé de tant de nuages, qu'on avait peine à démêler sa pensée. Il sortait, dit Retz, de ces obscurités de la façon la plus brillante[1]. C'est qu'alors il avait pris son parti et croyait pouvoir laisser paraître l'énergie et la passion que d'ordinaire il cachait sous une apparence flegmatique. Il avait l'air rêveur ou plutôt méditatif. Ses yeux enfoncés, voilés par d'épais sourcils[2], ne s'animaient qu'en de rares occasions. Ses dehors servaient de masque à l'intérieur de son âme; une partie même de ses qualités dissimulait les autres. Il avait dans les manières une simplicité et une bonhomie très-vraies, et en même temps les prétentions les plus hautaines. Il rechercha fort le maréchalat, et, quand il l'eut obtenu, il trouva ce titre au-dessous de lui, et il ne signait que le vicomte de Turenne. Comme tous les siens, il avait la manie de la principauté. Un jour, en 1652, après l'affaire de Bléneau, lorsqu'il pouvait être attaqué à tout moment par Condé victorieux, on entendit un grand bruit dans les quartiers qu'il occupait. Mazarin envoya savoir ce que c'était; on vit Turenne transporté de colère, et cela parce que sur son logis on avait mis M. de Turenne tout court. Il exigea qu'on y mît : M. le prince de Turenne. Son frère et lui ne souffraient pas d'autre titre. Il était assurément fort modeste, et l'on connaît ce beau mot à des gens qui lui demandaient comment il avait pu être battu à Mariendal et à Rethel : par ma faute. Mais lisez attentivement ses Mémoires et le récit des batailles de Fribourg et de Nordlingen : il ne dit pas tout à fait que c'est lui qui a conseillé les grandes manœuvres auxquelles Condé a dû la victoire, mais il ne dit pas non plus le contraire, et son langage équivoque admet toutes les interprétations. Son obscurité

[1] Retz, t. I, p. 217 : « Il a toujours eu en tout, comme en son parler, de certaines « obscurités qui ne sont développées que dans les occasions, mais qui ne s'y sont « jamais développées qu'à sa gloire. » — [2] Voyez le portrait de Champagne, gravé par Nanteuil, qui le représente jeune encore, surtout le magnifique portrait de Masson.

accoutumée n'était point calculée, mais elle le servait merveilleusement. Il ne s'engageait guère d'une manière absolue : son attitude silencieuse, son extrême circonspection, ne permettait ni de trop se défier de lui, ni de prendre en lui une entière confiance. Se croit-il obligé d'écrire à l'abbé de Thou pour lui exprimer sa douleur du sort de son malheureux frère; il mêle à ses regrets l'observation médiocrement généreuse que depuis longtemps il désapprouvait sa conduite [1]. Sous l'inexorable Richelieu, il est tranquille et soumis; avec Mazarin encore mal affermi, il commence à le prendre plus haut. En un mot, si nous osions traiter familièrement un aussi grand homme, et hasarder une expression qui fait entendre notre pensée en l'exagérant, nous dirions qu'il était un peu sournois, au moins dans la première partie de sa vie, où les circonstances le condamnaient à chercher la fortune par les voies les plus différentes.

Si, jusqu'ici, on a fait de son caractère des peintures chimériques, il y a aussi beaucoup à dire sur les jugements qu'on a portés de son génie militaire. On a cédé au frivole avantage d'une antithèse entre Turenne et Condé; on s'est complu à opposer les profondes conceptions de l'un à la valeur brillante de l'autre. Loin de là, la stratégie de Condé est très-supérieure à celle de Turenne, et Turenne est tout aussi soldat que Condé. Bussy, juge d'ailleurs excellent et qui a laissé un admirable portrait de Turenne, a dit le premier qu'il avait pris de l'audace à mesure qu'il avançait en âge, et que, « dans les der« nières années de sa vie, il ne se ménagea plus tant qu'il avait fait, » faisant allusion très-vraisemblablement au combat de Sintzheim, qui a en effet quelque analogie avec la bataille de Nordlingen. « Sa prudence, « dit Bussy, tenait de son tempérament, et sa hardiesse, de son expé« rience [2]. » Le mot a été partout répété; il est ingénieux, mais sans

[1] Voici ce billet de Turenne, conservé par Dupuy et publié, pour la première fois, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France :*

« Lion, ce 4 octobre 1642.

« Je m'assure que vous ne doutés pas de l'extrême affliction que m'a apporté le « malheur qui est arrivé à M. votre frère, et que vous croiés bien à quel point m'a « été sensible la perte d'une personne qui m'aimoit si fort et que j'honorois à ce « point-là. Croiés, Monsieur, que j'aurai toujours sa mémoire très-chère, et je « m'assure que vous pensés bien qu'il y a fort longtemps que je n'approuvois pas « la façon avec laquelle il a vesquu. Faites-moi l'honneur de croire que vous n'avés « personne qui soit plus que moy, Monsieur, vostre très-humble serviteur.

« TURENNE. »

[2] *Mémoires de Bussy,* Paris, 1696, t. I, p. 477.

aucun fondement. Turenne ne s'est jamais ménagé. Il déploya de bonne heure la hardiesse, l'énergie, le courage un peu aventureux, sans lequel il n'y a pas d'homme de guerre. A Mariendal, il savait bien qu'il faisait une faute en acceptant une bataille avec des troupes trop disséminées, mais il lui répugna de reculer. La même répugnance le perdit à Rethel, et pourtant alors il avait quarante ans. A Nordlingen, chargeant à la tête de sa cavalerie weymarienne, il excita l'admiration de Condé; à Rethel il chercha presque la mort. Si, comme Bussy le remarque avec raison, son plus grand talent était de rétablir une affaire en mauvais état, il n'y parvenait qu'en payant vaillamment de sa personne. C'est l'expérience qui lui enseigna la prudence et acheva le grand capitaine. Dans sa dernière et immortelle campagne contre Montécuculli, il se battit moins et manœuvra davantage. Il faut enfin renverser sur son compte tous les lieux communs de l'histoire, ou plutôt, pour être parfaitement juste, il faut dire qu'il y avait deux hommes en lui, qui paraissaient tour à tour, selon les circonstances.

Le secret de sa conduite à toutes les époques de sa vie, son mobile presque unique est sa passion pour la grandeur de sa maison. Dans la Fronde, il fut en quelque sorte au service de l'ambition de son frère, avançant ou reculant à son gré. Plus tard, n'ayant pas lui-même d'enfants, il ne vécut que pour ses neveux, qui tous n'étaient pas des Duras et des De Lorge, et pour lesquels il ne cessa de demander, et de fatiguer, sans l'épuiser jamais, la bienveillance, disons mieux, la reconnaissance de Louis XIV. A Dieu ne plaise que nous mettions sur le compte de la politique la conversion de Turenne; elle fut, nous le savons, parfaitement sincère, mais on doit avouer qu'elle vint à point nommé pour la fortune des siens. Qu'aurait dit la vieille calviniste, Charlotte de La Tour, si elle eût assez vécu pour voir son frère Henri le modèle des nouveaux convertis, deux de ses nièces carmélites[1], et son neveu, l'étourdi et présomptueux Théodose[2], revêtu à vingt-cinq ans de la pourpre romaine! En 1643, Mazarin n'a peut-être pas connu Turenne, comme l'étude de sa vie tout entière nous le découvre aujourd'hui; mais dès lors sa pénétration, aiguisée par l'intérêt, lui a fait saisir les traits principaux de son caractère, et ceux-là précisément qui ont le plus échappé aux historiens.

On le voit tour à tour confiant et défiant à l'égard de Turenne; il cherche à le gagner par toutes sortes de services; il est d'avis de le faire maréchal, puis il conseille de ne pas se presser[3].

[1] Voyez *la Jeunesse de madame de Longueville*, p. 398-400. — [2] Voyez sur le cardinal de Bouillon, les mémoires de l'abbé de Choisy. — [3] Ier carnet, p. 115: « 3 giugno.

Le duc de la Trémouille, beau-frère de Bouillon et de Turenne, demandait à acquérir du comte de Parabère le gouvernement du Poitou. Mazarin s'y oppose, et il en donne ces deux motifs : le duc est entièrement gouverné par sa femme, qui est protestante, sœur de l'inquiet et mécontent duc de Bouillon, d'un grand esprit comme toute sa famille, attachée à la maison de Condé, et grande amie du duc d'Enghien; ensuite le Poitou est enclin à la révolte, et les protestants y sont puissants[1]. Mazarin ne se trompait pas; car le duc de la Trémouille, poussé par sa femme, entra dans les mouvements de ses beaux-frères à la Fronde, et leva des troupes en Poitou contre le roi. Le cardinal eut tort de céder plus tard aux instances de la reine et de donner le gouvernement de cette province à La Rochefoucauld, qui, envoyé, en 1648, pour apaiser les troubles suscités par la Trémouille, fit tout le contraire et se joignit aux Frondeurs.

« La duchesse de Bouillon s'agite, dit Mazarin[2], pour obtenir l'abolition de la sentence rendue contre son mari et une déclaration d'innocence. Mais accorder cette déclaration, c'est s'ôter à soi-même toute raison de garder Sedan, et proclamer injuste la condamnation de M. Le Grand et de M. De Thou. Il faut remarquer que ce n'est pas la première fois que M. de Bouillon s'est révolté, et qu'il a déjà été amnistié pour avoir conspiré contre le roi et traité avec l'Espagne. On peut promettre aux Bouillon un dédommagement pour Sedan et leur faire, à cet égard, toute sorte d'avantages. Cependant il faut

« Turena impegnato intieramente al servitio della regina e distaccato d'ogni altro. » *Ibid.* p. 5 : « Pensione del viconte di Turena per sua madre. » *Ibid.* p. 53 : « Turena intrar in Luvre. » — IIe carnet, p. 1 : « Non precipitar con Turena. » — [1] IVe carnet, p. 83 : « Duca della Tremoglia vuol comprare il governo di Poitu : non bisogna acconsentirvi. E governato della moglie che è ugonotta, sorella del duca di Buglione disgustato. Ha gran spirito, tutta l'aderenza alla casa del principe di Condé, grand' amicizia con Anghien. Quel paese è inclinato alla seditione, e gli ugonotti vi sono potenti. » — [2] IVe carnet, p. 11 et 12 : « La duchessa di Buglione fa gran forza sopra l'honore di suo marito per l'abolitione presa, e vorrebbe che si dichiarasse innocente : così mancherebbero a S. M. le ragioni di haver Sedan, et apparirebbe ingiusta la condannatione di Le Grande e di M. di Tu. Mà per far vedere che non ha scrupolo del processo fattoli, non è la prima volta che habbi ricevuta abolitione per haver fatto un partito contra il re e un trattato con la Spagna. Ricevuta che habbi la ricompenza di Sedan, nella quale S. M. puol lassarsi (*sic*) ingannare, importando poco che sia avvantaggiosa alli, puol a mio parere dar ordine che si termini. Intanto si devono osservare gli andamenti della da Dama, che pratica la sua casa, e li discorsi che terrà; e non caminando gli interessi di suo marito all' accomodamento, si deve haver riguardo alla sua persona amata dal marito e capace di farli prender ogni risolutione. Ne vi è dubbio che nonostanti li interessi dei figli, ella è risolutamente e per nascita e per affettione Spagnuola. »

« observer avec soin les allures de la dame, les visites qu'elle reçoit, « les discours qu'elle tient; et, si l'affaire ne marche pas à son gré, « faire grande attention à cette personne qui est très-aimée de son mari, « et capable de le pousser à quelque résolution extrême; car il n'y a pas « un doute que, malgré les intérêts de ses enfants, elle est par naissance « et par inclination tout à fait espagnole. »

« Madame de Bouillon[1] se met sous la protection du duc d'Enghien; « elle se plaint de Monsieur, elle lui a dit qu'elle l'aurait cru davantage « son ami; elle est entourée de protestants qui la flattent. »

Parmi ces protestants était sans doute Gassion, homme de guerre éminent, mais sans aucune sûreté dans le caractère, plein d'audace et de vanité, très-remuant et capable de commencer beaucoup d'intrigues; mais, selon Mazarin[2], incapable d'une grande conduite. Il prétendait se rendre maître de toute la cavalerie et devenir chef du parti protestant, lui qui, pour devenir maréchal, avait promis de se faire catholique. Il caressait les inclinations hasardeuses du duc d'Enghien, afin d'avancer par son crédit. Il lui aurait dit, pour le décider à livrer la bataille de Rocroy, qu'après tout, s'il n'était pas victorieux, les protestants sauraient bien le mettre à l'abri du mécontentement de la cour.

Il était donc de la plus grande importance d'avoir les yeux ouverts sur les protestants, de les ménager à la fois et de les contenir, et cette nécessité bien sentie ramène plus d'une fois l'attention de Mazarin sur les Bouillon, et particulièrement sur Turenne. Il s'explique à leur égard, dans une note assez étendue, écrite en espagnol, très-difficile à déchiffrer et à comprendre, et que nous allons mettre tout entière sous les yeux du lecteur.

[1] IVe carnet, p. 54 : « Madama di Buglione si volge ad Anghien, e si duole di « Monsieur. Ha molti ugonotti che l'adulano. Ha detto che disse a S. A. R. che lo « credeva suo amico, ma che, etc... » — [2] Ve carnet, p. 1, 2, 3 : « Il Principe mi ha « detto che Gassion fomentava suo figlio ad insistere per haver il monte Olimpo e « Meziere. E sovente in consiglio con il Principe, il duca e Longavilla, et hanno « ultimamente ventilato se dovanno ricevere l'amicizia della Megliara. Chuppes me « l'ha detto. Procura rendersi padrone della cavalleria, et si crede che habbia disegni « vasti, benche in effetto è altretanto incapace d'una gran condotta, quanto bravo e « risoluto. Bisogna esaminarlo et avvertire se applica a rendersi capo del partito ugo- « notto, assistito, in caso di disgusto che ricevesse il duca d'Anghien, dalla sua per- « sona. Fece credere, prima di esser maresciallo, che si farebbe cattolico afine di « facilitarlo, poi non vi ha piu pensato. Dicono che consigliasse il duca d'Anghien a « dar la battaglia dicendo che in ogni caso, perdendola e dubitando di esser mal « ricevuto alla corte, lo servirebbe, e si potrebbe render considerabile facendosi capo « d'un gran partito. »

« [1] Madame de Chevreuse et les Vendôme sont les personnes les plus « artificieuses et les plus intrigantes de la cour; mais, pour bien conduire « un parti déjà formé, le plus à craindre est le duc de Bouillon, et parmi « les huguenots le vicomte de Turenne. Celui-ci, en ce moment, va « cherchant tous les sujets de mécontentement. Il était le plus humble « et le plus accommodant, et maintenant il fait des pointilleries et se

[1] III[e] carnet, p. 47, 48, 49, 50, 51 : « Las personas mas capaces y dispuestas a « azer embuestes y caballas en la corte, son la Dama, Vandomo y Elbouf; però para « conducir solidamente un partido formado, el que se deve mas temer es el duque « de Buglion y para con los ugonottes el viconte de Turena; que aghora parece va « buscando materias para enojarse; era el mas humilde y mas accomodable de todos, « y aghora puntiglia, y se queja. Si estima y le parese che toda la religion protes- « tante le considera como un sol naciente y como el que a di restaurarla y remettirla « en su grandeza. S. M. le a echo esperar el cargo de marechal de Francia, y no « deja per esto d'ester inquieto. Si piensa, per su convenientia y tener occasion « di adelantarle, d'embiarle con un cuerpo d'esercito en Italia, y para esto se su- « peraran muchas dificuldades; y con todo esto abla de su mission come de un gran « favore que a ablo a la reyna. No a recevido tampoco esto año del rey que d'estraor- « dinario no sean mas de treinta mil livras, y se queja, olvidado del stilo que a « tenido los años pasados en los quales, sin recibir nada, se alabava del trattamiento « que el cardinal le azia — Es menester esaminar bien esto sujetto, porque sin « duda tiene grandes pensamientos en la caveza, y ver como si a de trattar con el. « Si su ermano no recibe entera satisfaction en lo de Sedan, animerà Turena a « algun disparate, y de otra parte su ambition y el zelo de su ermana per su religion « haran mucho. En tiempo del cardinal duque era yo su mayor confidiente, conti- « nuo me en esto puesto, pero con alguna differentia; en tiempo del rey difunto mas « no dejava de ablar alto y dar a entender que sy nos interesses no si embrazaran, « de esta manera se disgusteira. En el principio della regentia creio mi credito per « tiera, y recurriò a Bovè y a Briena, sin acordarse las protestationes que me avea « echo. Però yo no deje de servirle con muchos brios, y su Maj[d] sabe sy nadie lo ha « echo mejor y con mas efficacia por que fuese marechal. Y per no perder de todo « punto de la buena opinion que tenia de mis partes, le dije un dia que si assegurasse « que yo le servie acerca de la reyna, que seria bastante credito para esto, y que era « yo tan tierno y afetionado per mis amigos que, quando mi conosciera incapace de « adelantar sus interesses, fuera el primero a enseñar les el camino que avrian de « tener por assegurarles, y las personas que avrian de buscar para esto. Consultè el « negotio de Thionvilla con el e con Rantzo, y ambos apruvaron mis razones por « azer a quel sitio; supplique les di yr a decirlo alla reyna por fortificar S. M. en « esta intrepresa, aunque S. M. se avea servido de resolverla, persuadida de my solo « consejo que preferia al de todos los demas que eran contrarios; y porque Turena sos- « pechò que el principe de Conde era contrario, no quizo ablar a la reyna antes de « saber la intention del principe, y veendo que venia en ello, ablò despues a S. M.; « de manera que sus considerationes particolares le azen mas fuerza que la amistad « y la razon, mientras siendo amigo mio y veendo conveniente attacar Thionvilla, « no quizo decirlo a S. M. sin penetrar la intention de Conde. — Acavada la campagna « en Italia, voluerà, y entonces S. M. esaminera lo que avra da azer con el. »

« plaint. On croit, et il croit aussi, que tout le parti protestant le con« sidère comme un soleil naissant, et comme un homme appelé à le « remettre dans tout son lustre. S. M. lui a fait espérer la charge de « maréchal de France, et malgré cela il ne laisse pas d'être inquiet. On « pense, dans son intérêt et pour avoir occasion de l'avancer, à l'en« voyer avec un corps d'armée en Italie, et pour cela il faudra surmon« ter bien des difficultés; cependant il parle de cette mission comme « d'une grande faveur qu'il a faite à la reine. Cette année il n'a pas reçu « du roi, en gratifications extraordinaires, moins de trente mille livres, « et il se plaint, oublieux de la façon dont il était au temps passé où il « ne recevait rien et se louait du traitement que lui faisait le cardinal.

« Il est nécessaire de bien examiner ce personnage, parce que, sans « aucun doute, il nourrit de grands desseins en son esprit, et il faut « voir de quelle manière on doit agir avec lui. Si son frère ne reçoit « pas une entière satisfaction dans l'affaire de Sedan, il animera Tu« renne à faire quelque sottise. D'ailleurs, sa propre ambition et le « zèle de sa sœur pour la religion protestante auront sur lui un grand « empire.

« Du temps du cardinal-duc, j'étais son plus grand confident. Il me « continua sa confiance après la mort du cardinal, mais avec quelque « différence : il parla haut et me fit entendre que, si nos intérêts ne s'ac« cordaient pas, il se mettrait avec les mécontents. Au commencement « de la régence, il crut que mon crédit était par terre, et il s'adressa à « Beauvais et à Brienne, sans se souvenir des protestations qu'il m'avait « faites. Cependant je ne cessai pas de le servir avec bien du zèle, et « Sa Majesté sait si personne a plus contribué à le mettre en posture de « devenir maréchal. Pour entretenir l'ancienne considération qu'il avait « pour moi, je lui dis un jour qu'il se tînt assuré que je le servais au« près de la reine, que j'avais assez de crédit pour cela, et que j'étais si « tendre et si affectionné pour mes amis, que, quand je me reconnaî« trais incapable d'avancer leurs affaires, je serais le premier à leur en« seigner le chemin qu'ils auraient à prendre et ceux qui pourraient les « servir.

« Je tins conseil sur l'affaire de Thionville avec lui et avec Rantzau, « et tous deux approuvèrent mes raisons pour faire ce siége. Je les « suppliai d'aller en parler à la reine pour affermir S. M. dans la pensée « de cette entreprise, quoiqu'elle l'eût déjà résolue, persuadée par mon « avis qu'elle préféra à celui de tous les autres qui y étaient contraires. « Mais Turenne ayant entendu dire que M. le Prince était opposé à « cette entreprise, il ne voulut pas parler à la reine avant de savoir d'une

« manière certaine l'intention de M. le Prince, et c'est seulement après « s'être assuré qu'il était revenu à mon avis, qu'il se décida à parler à « Sa Majesté. La considération de ses intérêts particuliers a donc sur « lui plus de force que l'amitié et que la raison, puisque, se disant mon « ami et croyant convenable d'attaquer Thionville, il n'a pas voulu se « prononcer sans avoir pénétré l'intention de Condé. La campagne « d'Italie achevée, il reviendra, et alors S. M. examinera quelle con- « duite il faut tenir avec lui. »

Dans un autre passage en italien, Mazarin conclut ainsi[1] : « Quand « le vicomte de Turenne arrivera, il faut que la reine le fasse appeler, « qu'elle le force de s'expliquer et qu'elle en tire une parole nette, un « engagement formel, au cas qu'elle lui confère la charge de maréchal « de France. »

Pour reconnaître à quel point Mazarin avait bien jugé le vrai caractère et les intentions secrètes de Turenne, il suffit de jeter les yeux sur les lettres confidentielles que, pendant ce temps-là, celui-ci écrivait à sa sœur[2], et dans lesquelles, malgré sa circonspection ordinaire, il laisse percer son mécontement, son ambition, son dévouement absolu à son frère et à sa famille, et le peu de fond que la reine et Mazarin pouvaient faire sur lui. Comme tous les grands seigneurs de son temps, il ne sert qu'une seule cause, celle de son propre intérêt et de l'intérêt des siens.

Du 3 juillet 1642 : « Je n'aurai jamais d'autre pensée, sinon que « Sedan soit conservé à mon frère et à ses enfants. Quoique j'aie assez « d'ambition pour désirer avoir une fortune plus grande que celle que « j'ai, je ne désirerai jamais de m'agrandir par ce moyen-là. » — 28 mars 1643 : « Je dois être encore cette campagne lieutenant général avec « M. de la Meilleraye. Le roi prend occasion sur la religion à témoi- « gner qu'il ne veut rien faire pour moi. » — 18 avril : « Il faut que « les choses changent fort pour que les affaires de mon frère aillent « bien, et rien ne m'a tant fait résoudre à prendre l'emploi que j'ai que « l'embarras de ne savoir quoi devenir. » — 19 avril : « Quoique vous « voyiez que je ne reçoive nul bienfait de la cour, je ne laisse pas de « croire que M. le cardinal Mazarin est fort de mes amis. » — 16 mai, après la mort du roi : « Je crois que le temps viendra auquel on pourra « être en quelque considération. » — 30 mai : « Je suis prêt à partir « dans quatre ou cinq jours pour m'en aller en Italie. Je n'ai point pu

[1] IVe carnet, p. 12 : « In arrivando il vicoñte di Turena, S. M. lo faccia chiamar « per tirar di lui parola senza riserva, in caso che se li conferisce la carica di mares- « ciallo di Francia. » — [2] *Collection des lettres et mémoires trouvés dans les portefeuilles du maréchal de Turenne*, par le comte de Grimoard, 2 vol. in-fol. 1782.

« le refuser, la reine me l'ayant commandé et assuré que je serais ma-
« réchal de France à la fin de la campagne..... Je viens tout à l'heure « de parler à la reine de l'affaire de mon frère; elle a eu de fortes im« pressions contre cela. Il sera bien malaisé qu'elle en revienne. Mon« sieur dit qu'il sert mon frère en ce qu'il peut. Pour vous dire vrai, « c'est la plus difficile chose qui soit maintenant à faire à la cour. Mon « frère est en doute de ce qu'il fera, ou de s'en aller ou de demeurer « dans cette ville. Je lui ai témoigné, et à tout le monde ici, combien « mes intérêts me touchaient peu au prix des siens et de ceux de notre « maison. Je crois qu'il a eu entière satisfaction de moi en cela, et j'ai « eu le bonheur de pouvoir demeurer ici assez de temps pour voir « quel train peut prendre son affaire. Vous pouvez juger combien il lui « doit être sensible de voir la reine et Monsieur tout-puissants, et d'avoir « perdu Sedan pour l'amour d'eux, sans trouver à cette heure de jour « pour y rentrer. La reine, effectivement, a toute sorte de bonnes vo« lontés; mais on lui a fait la chose de si grand préjudice à l'État, « qu'elle n'y ose rien faire. Quant à ce que la reine m'a dit que je serais « maréchal de France, c'est sans lui en avoir parlé; au contraire, j'ai « dit partout que je ne demanderais jamais rien, si on ne donnait satis« faction à mon frère. »

Son frère, sa maison, voilà ce qui touche et gouverne le cœur de Turenne. L'étoile de Mazarin l'emportant, il faudra bien qu'il se soumette, et que, sans remuer, il voie son frère s'enfuir en Italie et se mettre pour la troisième fois à la solde de l'Espagne, et Sedan occupé par Fabert au nom de la France. Mais viennent d'autres circonstances, que Mazarin chancelle, qu'il y ait la moindre chance de ressaisir Sedan, et que le duc de Bouillon tire de nouveau l'épée contre le roi, Turenne n'hésitera pas, et tentera de donner l'armée qu'il commande à la révolte et à l'Espagne. Lui aussi, il servira la Fronde jusqu'à ce que son frère l'abandonne et s'entende avec Mazarin, toujours dans l'espérance de rentrer dans Sedan. En 1643, Turenne était bien forcé de dévorer ses sentiments secrets et de faire bonne mine à mauvais jeu. Il ne se compromettait pas, obtenait le maréchalat, et, une fois obtenu, en montrait fort peu de reconnaissance; il ne prenait parti ni pour ni contre les Importants, et s'en allait à l'armée accroître sa réputation déjà fort grande et attendre des temps favorables. Mazarin savait bien qu'il ne pouvait compter sur sa fidélite qu'autant que la fortune lui serait fidèle à lui-même.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 9 novembre, une séance publique dans laquelle a été reçu Mgr Dupanloup (Félix-Antoine-Philibert), élu le 18 mai 1854, en remplacement de M. Tissot, décédé. M. le comte de Salvandy a répondu au récipiendaire.

M. le comte de Sainte-Aulaire, membre de l'Académie française, est mort à Paris, le 13 novembre 1854.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Blondeau (Jean-Baptiste-Antoine-Hyacinthe), membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort à Ermenonville (Oise), le 12 novembre 1854.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de la vie de Hiouen-Thsang et de ses voyages dans l'Inde, depuis l'an 629 jusqu'en 645, par Hoeï-Li et Yen-Thsong, suivie de documents et d'éclaircissements géographiques tirés de la relation originale de Hiouen-Thsang, traduite du chinois par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, etc. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1853, 1 vol. in-8° de LXXXIV-472. — Cette relation du voyage de Hiouen-Thsang, faite par deux de ses disciples d'après les documents qu'il avait lui-même recueillis, donne les détails les plus étendus et les plus précis sur la situation de l'Inde bouddhique au VIIe siècle de notre ère, sur les monuments de toute sorte qu'avait élevés le bouddhisme, sur les écoles qui le par-

tageaient, sur les ouvrages qu'il avait produits, sur les croyances qu'il avait propagées, sans parler des renseignements les plus curieux sur la géographie de ces pays qui sont encore aujourd'hui si imparfaitement connus. C'est un nouveau service que M. Stanislas Julien vient de rendre à l'histoire du bouddhisme. Le Foe-Koue-Ki de M. Abel Rémusat nous avait déjà fait des révélations bien importantes, mais Hiouen-Thsang est beaucoup plus instruit et beaucoup plus exact que Fa-Hien, et son voyage a porté bien plus de fruits que celui de son prédécesseur. En attendant que nous rendions un compte détaillé de l'ouvrage de M. Stanislas Julien, nous ne voulons pas tarder davantage à le signaler à l'attention du monde savant. Nous tenons d'autant plus à le faire, que ce travail de l'illustre sinologue n'est en quelque sorte que l'introduction d'autres travaux qui le suivront ou le compléteront, et qui sont propres à nous faire connaître de plus en plus le bouddhisme chinois dans ses relations avec l'Inde. Ces travaux, ainsi que l'annonce M. Stanislas Julien dans sa préface, sont dès longtemps préparés, et voici ce qu'ils renfermeront : 1° le récit original du voyage d'Hiouen-Thsang, intitulé : *Documents sur les pays situés à l'occident de la Chine*, traduits du sanscrit par Hiouen-Thsang; 2° la relation de Fa-Hien, traduite de nouveau; la relation de Song-Yun et de Hoeï-Song, avec des notices sur soixante-cinq pèlerins chinois bouddhistes de la dynastie des Thang; la relation de Khi-Nie; 3° la biographie de la plupart des personnages dont parle Hiouen-Thsang; celle des vingt-huit patriarches bouddhistes, avec une chronologie bouddhique, de Çâkyamouni à Hiouen-Thsang; 4° enfin plusieurs index de mots sanscrits et de leurs équivalents chinois, etc. On voit quels riches matériaux M. Stanislas Julien tient en réserve; ils sont tout prêts et, pour notre part, nous hâtons de tous nos vœux le moment où il sera mis en mesure de les livrer à la publicité. Les amis des études orientales les attendent avec une impatience que justifient le nombre et la nature de ces précieux documents, qui ne contiennent pas moins que l'histoire complète des missions chinoises dans l'Inde durant le long espace de six ou sept siècles.

Dictionnarium linguæ Thaï sive Siamensis, interpretatione latina, gallica et anglica illustratum, auctore J. B. Pallegoix, episcopo Mallensi, vicario apostolico Siamensi. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur, à l'Imprimerie impériale, 1854, in-4° de 892 pages.

Mémoires d'histoire orientale, suivis de mélanges de critique, de philologie et de géographie, par M. C. Defrémery, membre du conseil de la Société asiatique, première partie. Paris, imprimerie et librairie de Didot, 1854, in-8° de VI-216 pages. — Des divers morceaux dont la réunion compose ce volume, trois seulement sont publiés pour la première fois : Recherches sur un personnage nommé Ica, et sur sa famille; observations sur quelques points d'histoire orientale, en réponse à un article de M. Gustave Weil; récit de la première croisade et des quatorze années suivantes, traduit de l'arabe de Kémâl-Eddin, et accompagné de notes historiques et géographiques. Les autres articles, traitant des sujets variés d'histoire, de géographie, de philologie, de numismatique orientale, avaient déjà paru dans divers recueils périodiques, mais quelques-uns ont reçu des développements nouveaux. La seconde partie de l'ouvrage comprendra cinq mémoires : Histoire de la dynastie des Boueïhides; notice sur les princes Alides du Tabaristân et du Guilân; histoire des Atabeks de Fars, extraits et traduits de l'ouvrage de Khondémir; histoire des Atabeks du Louristân, par Hamd-Allah-Mustaufy, texte persan et traduction française; la traduction du chapitre d'Ibn-Khaldoûn, relatif aux Bénou'l Ahmar ou Nasrides, rois de Grenade.

Poésies inédites du moyen âge, précédées d'une histoire de la fable ésopique, par M. Edelestand du Méril. Paris, librairie de Franck, 1854, in-8° de 456 pages. — La plupart des poésies du moyen âge comprises dans ce volume sont latines. On y trouve le *Novus Esopus* d'Alexandre Neckam; un recueil anonyme intitulé *Novus Avianus; Comedia Lydiæ*, par Matthieu de Vendôme, publié d'après le manuscrit de la bibliothèque de Vienne; *De Paulino et Polla libellus*, poëme du XIII° siècle, composé par Richardus, juge à Venusium, patrie d'Horace, sous le règne de Frédéric II, et beaucoup de poésies populaires. Parmi ces dernières, on remarque un cantique de Sainte-Marie, monument curieux de la langue provençale au XI° siècle. Nous devons signaler surtout comme un remarquable morceau d'histoire littéraire les recherches de l'auteur sur la fable ésopique. C'est un travail étendu, qui nous paraît digne de toute l'attention des érudits.

Charles le Bon; causes de sa mort; ses vrais meurtriers. Thierry d'Alsace, des comtes de Metz, seigneur de Bitche, comte de Flandre, par le comte F. Van der Straten Ponthoz. Metz, imprimerie de Lamort, 1854, in-8° de 85 pages, avec planches. — Le meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre, tué dans la cathédrale de Bruges le 2 mars 1127, a été raconté diversement par les historiens; mais, parmi les auteurs qui nous ont laissé le récit de ce tragique événement, les plus dignes de confiance sont: Gautier, archidiacre de Thérouanne, Galbert, syndic de Bruges, et Suger, tous trois contemporains. M. le comte Van der Straten recueille avec soin leur témoignage; il en fait ressortir l'autorité et rétablit les faits en les dégageant des fabuleuses traditions adoptées par quelques historiens modernes. A la suite de ce travail plein de recherches, l'auteur a placé une liste des ouvrages imprimés ou manuscrits qui traitent de l'histoire de Charles le Bon. Nous nous permettrons de relever dans cette liste une légère inexactitude. En citant comme inédite la chronique de Jacques de Guyse, M. Van der Straten oublie qu'elle a été publiée en 1827 par le marquis de Fortia, sous le titre d'*Annales de Hainaut*.

Dante et les origines de la langue et de la littérature italienne; cours fait à la Faculté des lettres de Paris, par M. Fauriel, 2 vol. in-8°. Paris, 1854, chez Aug. Durand, ensemble VIII-540, 494 pages. — Ce cours a été professé en 1833 et 1834; les cahiers en avaient été dispersés par M. Fauriel lui-même avec une générosité dont on a presque le droit de se plaindre, puisqu'elle a eu pour triste résultat la perte de plusieurs leçons que des détenteurs peu scrupuleux ou peu attentifs ont ou gardées ou perdues. L'héritière des précieux papiers de M. Fauriel, guidée par une amitié délicate et par un sentiment vif de la renommée de l'illustre professeur, a pu, à force de recherches et de pénibles confrontations, réunir vingt-six leçons dont les auditeurs du cours de M. Fauriel avaient seuls conservé l'impérissable souvenir. Ces leçons ont été publiées telles qu'elles ont été trouvées et sans y rien changer, ainsi que l'atteste le savant éditeur, M. J. Mohl. Le premier volume renferme les leçons sur l'état politique de l'Italie à l'époque de Dante, sur la constitution de Florence en particulier, sur la vie de Dante, sur l'influence de la littérature provençale en Italie; enfin sur la poésie chevaleresque. On a réuni en Appendice diverses leçons ou fragments de leçons sur le but et l'esprit de la *Divine comédie*. Le deuxième volume, exclusivement philologique, est consacré à des généralités sur les langues indo-germaniques, à l'étude des origines et de la propagation du latin, à des considérations sur les dialectes néo-latins, sur le latin dans l'Italie au moyen âge; enfin à l'histoire de la formation de l'italien et de la poésie populaire au XIII° siècle en Italie. Depuis le cours de M. Fauriel on a agrandi le champ de la discussion en multipliant les recherches et en découvrant des monuments nouveaux;

mais on n'a pas ébranlé le système de l'auteur de l'*Histoire de la poésie provençale;* tout, au contraire, semble devoir confirmer les résultats auxquels M. Fauriel était arrivé. En finissant cette notice, nous ne pouvons que renouveler l'appel fait par M. Jules Mohl à tous ceux qui possèdent encore quelques-uns des papiers de M. Fauriel.

Journal du marquis de Dangeau, publié en entier pour la première fois par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz, de Montaiglon, avec les additions inédites du duc de Saint-Simon, publiées par M. Feuillet de Conches, tome 1er, Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1854, in-8° de CVII-439 pages. — Le journal de Dangeau est depuis longtemps signalé comme une source précieuse de renseignements sur l'histoire de la seconde moitié du règne de Louis XIV. Voltaire en 1770, Mesdames de Genlis et de Sartory en 1817, Lemontey en 1818, MM. Paul Lacroix et A. Pichot en 1830, en ont donné des extraits, mais on ne connaissait pas dans leur ensemble ces exacts et intéressants mémoires. En les publiant aujourd'hui pour la première fois en entier, M. Soulié et ses collaborateurs rendent un service réel à l'histoire. On leur en saura d'autant plus gré, que la tâche est longue et laborieuse, puisque le manuscrit original de Dangeau, appartenant à M. le duc de Luynes, n'a pas moins de 37 volumes in-folio. Ces mémoires donnent, jour par jour, pendant trente-six ans, de 1684 à 1720, les détails les plus variés et souvent les plus minutieux sur la cour de France. Administration, finances, armée, marine, opérations militaires, diplomatie, mœurs, costumes, chasses, jeux, tout y est décrit simplement, avec sécheresse, mais aussi sans passion, sans parti pris, avec exactitude et probité. Une copie du journal de Dangeau, conservée aux archives du ministère des affaires étrangères, contient des annotations du duc de Saint-Simon, presque toutes inédites et qui sont comme la première pensée de ses célèbres mémoires. M. Feuillet de Conches a fourni aux éditeurs une copie de ces notes, où l'on retrouve le grand écrivain avec toutes ses qualités et ses défauts. Le premier volume du journal de Dangeau, précédé d'une vie de l'auteur, comprend les années 1684, 1685 et 1686. Le texte du journal et les annotations de Saint-Simon sont accompagnés d'un petit nombre de remarques. Une table générale des noms cités dans l'ouvrage paraîtra avec le dernier volume.

Histoire de la souveraineté ou *tableau des institutions et des doctrines politiques comparées*, par M. Alfred Sudre. L'*Antiquité*. Paris, imprimerie de Plon frères, librairie de Victor Lecou, 1854, in-8° de VIII-564 pages. — Tracer le tableau des efforts tentés par l'esprit humain, dans la pratique et dans la théorie, pour découvrir les véritables conditions du gouvernement des sociétés, tel est le but de cet ouvrage, qui doit embrasser l'examen parallèle des institutions et des doctrines politiques des peuples anciens et modernes. Le premier volume, dont nous venons de donner le titre, contient l'histoire des institutions des peuples primitifs, des Hébreux, des Grecs, des Romains, et l'examen des doctrines politiques de Socrate, Xénophon, Platon, Aristote, Polybe, Cicéron et Tacite.

Traité des arts céramiques et des poteries considérées dans leur histoire, leur pratique et leur théorie, par Alex. Brongniart, membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur de la manufacture impériale de porcelaine de Sèvres, etc. Deuxième édition revue, corrigée et augmentée de notes et d'additions, par Alphonse Salvetat, etc. Paris, imprimerie de Thunot, librairie de Béchet jeune, 1854, 2 volumes in-8° de XXXII-694 et 762 pages, avec un atlas de 60 planches. — Nous n'avons pas à faire ici l'éloge de ce savant ouvrage, qui est depuis longtemps en possession de faire autorité sur la matière. La nouvelle édition se recommande par de notables amé-

liorations. Toutes les découvertes faites depuis la mort de l'auteur, tous les faits nouveaux qui se sont produits, sont clairement exposés dans les notes de M. Salvetat.

Des types et des manières des maîtres graveurs, pour servir à l'histoire de la gravure en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas et en France, par Jules Renouvier, xv°-xvi° siècle. Montpellier, imprimerie de Boehm; Paris, librairie de Dumoulin, 2 volumes in-4° de vii-115 et 224 pages. — L'auteur de cet ouvrage ne s'est pas borné à une appréciation esthétique des œuvres des graveurs célèbres de toutes les écoles. Il s'est proposé principalement d'introduire dans l'histoire de la gravure une méthode qui permît d'arriver au classement rationnel et complet des collections d'estampes; c'est dans ce but qu'il a tracé l'histoire comparative des manières des dessinateurs et des graveurs en bois, au burin et à l'eau forte dans les écoles d'Italie, d'Allemagne, de Hollande, de Flandre et de France, depuis 1450 jusqu'en 1648, c'est-à-dire depuis l'apparition des livres à planches de bois jusqu'à la fondation de l'académie de peinture, sculpture et gravure. Le premier volume est consacré au xv° siècle et le second volume au xvi°. Nous reviendrons sur l'ensemble de cette importante publication lorsqu'elle aura été complétée.

Mémoires de la société des antiquaires de Picardie, II° série, t. III. Imprimerie de Duval et Herment à Amiens, librairie de Dumoulin à Paris, 1854, in-8° de 700 pages. — Après un rapport sur les travaux de la société pendant l'année 1853 et un éloge de M. Le Mercier, maire d'Amiens, on trouve dans ce volume neuf mémoires, dissertations ou notices, parmi lesquels nous avons remarqué des recherches sur les pèlerinages aux fontaines dans le département de l'Oise, par M. l'abbé Santerre; un travail historique sur Gamaches et ses seigneurs, par M. Darby; un essai sur les monnaies des comtes de Ponthieu, par M. Deschamps de Pas; la suite du catalogue des manuscrits sur la Picardie conservés à la bibliothèque impériale, par M. H. Cocheris; et un mémoire de M. Breuil sur la confrérie de Notre-Dame-du-Puy, société de rhétorique fondée à Amiens en 1388, et qui subsista jusqu'au milieu du siècle dernier. On peut signaler encore une notice dans laquelle M. Peigné Delacourt cherche à démontrer que le héros du roman célèbre du châtelain de Coucy est Renaud de Magny, châtelain de Coucy, tué à Saint-Jean-d'Acre en 1191. Il y a aussi dans ce volume une dissertation sur l'origine des léproseries ou ladreries, publiée sous le titre de : *Lettres à M. le duc de Luynes sur le château de Lucheu*; c'est une publication qui diffère de tous les travaux sérieux que nous venons d'énumérer. La théorie de l'auteur sur les léproseries consiste à prétendre que les adorateurs « de la dualité panthéistique » établissaient le culte de la lèpre auprès des eaux que l'on croyait propres à sa guérison, et, pour appuyer son système, il a recours aux plus singulières étymologies. On pourra en juger par celle-ci : Le nom d'*Esculape* vient de *esca-lapis*, pierre en forme d'*esca*, parce que ce dieu était au nombre de ceux qui, dans l'origine, avaient été représentés par des pierres. Si une ville de la Gaule s'est appelée *Augustobona*, ce n'est pas qu'Auguste lui eût donné son nom, c'est parce qu'il y avait sur son territoire des *auges sacrées*.

Histoire de la municipalité de Cambrai, depuis 1789 jusqu'à nos jours, par Eugène Bouly. Cambrai, imprimerie de Lévêque; Paris, librairie de Dumoulin, 2 vol. in-8°, de xii-452 et 495 pages. — Presque entièrement composé d'extraits ou d'analyses des délibérations du conseil municipal de Cambrai, ce livre offre avec toutes les garanties désirables d'impartialité, un tableau d'histoire locale plein de faits curieux et instructifs, principalement pour l'époque de la révolution. L'auteur s'est

depuis longtemps fait connaître par une série de publications historiques toutes relatives au Cambrésis, et notamment par une description intéressante des souterrains creusés sous le sol de la ville de Cambrai et de plusieurs villages environnants.

Histoire de Beaune, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Rossignol, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, etc. Beaune, imprimerie de Butault-Morot; Paris, librairie de Dumoulin, 1854, in-8° de VIII-515 pages, avec vingt planches. — En écrivant, d'après les sources dont l'usage lui est familier, une histoire de sa ville natale, M. Rossignol a su rajeunir un sujet déjà traité, au moins en partie, par Gandelot, Courtépée, Pasumot et quelques autres érudits bourguignons. Sans empiéter sur l'histoire générale, il a réussi à éviter la sécheresse, écueil ordinaire des écrivains qui entreprennent de retracer les annales d'une petite ville. L'origine celtique de Beaune, ses premiers établissements chrétiens, la construction de sa belle église de Notre-Dame, l'affranchissement de sa commune, l'état de cette ville au XIV° et au XV° siècle et pendant les guerres de religion, ont fourni à l'auteur le sujet de chapitres intéressants. Il étudie surtout les institutions et les mœurs, et, n'ayant rencontré dans l'histoire de Beaune que des preuves de l'imperfection de la société au moyen âge et jusque sous Louis XIV, il s'élève, en terminant, contre les admirateurs du passé, et leur oppose les progrès de la civilisation moderne.

Histoire de la Chambre des comptes de Bretagne, par M. H. de Fourmont, imprimerie de Masseaux à Nantes, 1854, in-8° de VI-446 pages. — La chambre des comptes de Nantes fut longtemps la gardienne des finances des ducs de Bretagne et l'âme de leur conseil. Après le mariage de la duchesse Anne avec un roi de France, cette institution fut considérée comme ayant la charge de défendre les priviléges stipulés dans le pacte de l'union; aussi résista-t-elle le plus longtemps possible à l'assimilation que le gouvernement voulut établir entre elle et la chambre des comptes de Paris. L'histoire de cette lutte anime la première partie du livre de M. de Fourmont, où l'on trouve aussi d'intéressants détails sur l'organisation, les attributions, les prérogatives de cette cour. La seconde partie contient la liste des officiers qui ont eu des charges à la chambre des comptes de Bretagne, depuis le duc Jean V (1339) jusqu'en 1789.

Catalogue méthodique de la bibliothèque communale de la ville d'Amiens. Médecine, belles-lettres. Amiens, imprimerie de Duval et Herment; Paris, librairie de Dumoulin, 1853-1854, 2 volumes in-8° de 576 et 646 pages. — Ce catalogue d'une des bibliothèques les plus importantes de nos départements est rédigé avec beaucoup de soin et de méthode par M. Garnier, bibliothécaire de la ville d'Amiens. Le volume consacré à la médecine comprend 3,750 ouvrages, mémoires ou dissertations sur les diverses branches de l'art de guérir; il est précédé des notices biographiques de deux médecins qui ont particulièrement contribué à l'accroissement de cette belle collection, M. Auguste César Baudelocque et M. Le Merchier. Le volume relatif aux belles-lettres contient la désignation de 3,336 ouvrages. Chaque partie du catalogue est suivie d'une table de noms d'auteurs et d'une table des matières. Rien n'indique que ce travail doive comprendre la description des manuscrits.

Paléographie des chartes et des manuscrits du XI° au XVII° siècle, par L. Alph. Chassant; 4° édition. Évreux, imprimerie de Canu; Paris, librairie de Dumoulin, 1854, in-12 de XI-156 pages, avec neuf planches. — Cette nouvelle édition d'un manuel très-utile pour l'étude de la paléographie élémentaire, a reçu quelques augmentations qui ne sont pas sans importance. L'auteur y a ajouté : 1° une instruction sur

les sceaux attachés aux chartes et sur les difficultés paléographiques de leurs légendes; 2° un résumé des règles de critique des Bénédictins concernant les chartes, les manuscrits et les sceaux; 3° une planche d'empreintes sigillaires, avec les alphabets et les abréviations propres aux écritures dont se composent les inscriptions des sceaux.

ALLEMAGNE.

Michaelis Attaliotæ historia. Opus a Wladimiro Bruneto de Presle inventum, descriptum, correctam, recognovit Immanuel Bekkerus. (Bonnæ, 1853.) XII-336 pages in-8°. — On ne connaissait que par des indices très-vagues, jusqu'à ces derniers temps, l'existence de la chronique de Michel Attaliote. Plusieurs savants, depuis Philippe Labbe, avaient parlé sur ouï-dire du manuscrit qu'en possède la bibliothèque de l'Escurial. Il est surprenant que l'exemplaire plus complet qui, de la bibliothèque de Séguier ou Coislin a passé à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés et de là à la Bibliothèque impériale, n'ait attiré l'attention d'aucun helléniste, surtout après l'exacte description qu'en a donnée Montfaucon dans son Catalogue de la bibliothèque de Coislin. Il était réservé à M. Brunet de Presles de tirer de l'oubli ce texte intéressant pour l'histoire byzantine du XI° siècle. Michel Attaliote nous raconte l'histoire de son temps depuis Michel le Paphlagonien, qui monta sur le trône l'an 1034, jusqu'à Nicéphore Botaniate, qui fut détrôné par Alexis Comnène en 1081. L'auteur paraît s'être attaché à la fortune de Botaniate, à qui l'ouvrage est dédié et dont tous les actes sont racontés sur le ton du panégyrique. Peut-être la cause de l'oubli où tomba l'ouvage de Michel Attaliote doit-elle être cherchée dans cette circonstance : après le triomphe des Comnène, il aura sans doute voulu faire oublier les louanges qu'il avait données à leur rival en faisant oublier le livre lui-même. Cependant Jean Scylitzès, dans la dernière édition de son histoire, a fait de nombreux emprunts à la chronique de Michel, en retranchant, bien entendu, les éloges donnés à Botaniate. — Non content de reproduire le texte du manuscrit de la Bibliothèque impériale, M. Brunet de Presles a cru devoir s'assurer si le manuscrit de l'Escurial n'était pas plus étendu, comme semblaient le faire croire les indications dont s'étaient servis Labbe et Fabricius. Il est résulté des recherches faites sur ce point par M. Édouard Laboulaye, durant son séjour en Espagne, que notre manuscrit est, au contraire, plus étendu au moins d'un tiers, et représente seul l'ouvrage complet de Michel Attaliote. Tel est le texte que M. Brunet de Presles vient de rendre à la science, et que l'Académie de Berlin a jugé avec raison digne de figurer dans la collection de l'Histoire byzantine, où Philippe Labbe lui avait assigné sa place il y a plus de deux siècles.

BELGIQUE.

Recherches sur l'ancien comté de Gronsveld et sur les anciennes seigneuries d'Elsloo et de Randenraeth, par J. W. (Wolters). — *Recherches sur l'ancien comté de Kessel et sur l'ancienne seigneurie de Geysteren*, par le même. — *Notice historique sur les anciens seigneurs de Stein et de Pitersheim*, grands vassaux de l'ancien comté de Looz, par le même. Gand, imprimerie de Gyselynck, 1854, 3 vol. in-8° de 255, 128 et 182 pages, avec planches. — Ces trois opuscules, qui semblent n'intéresser que

des localités de peu d'importance, se font remarquer néanmoins par des recherches approfondies sur certains points de l'histoire des institutions féodales dans les Pays-Bas et de la numismatique du moyen âge. L'auteur a placé à la fin de chaque volume, comme pièces justificatives, des chartes latines, françaises et flamandes, et plusieurs planches de médailles.

PAYS-BAS.

Guillaume d'Orange, chansons de geste des XIe et XIIe siècles, publiées pour la première fois, et dédiées à S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas, prince d'Orange, par M. W. J. A. Jonckbloet, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Groningue. La Haye, librairie de Martinus Nyhoff; Paris, librairie de Dumoulin, 1854, 2 vol. in-8° de 427 et 318 pages. — Les chansons de geste de Guillaume d'Orange ou Guillaume au Court-Nez, sont depuis longtemps célèbres dans la littérature du moyen âge, et la notice que leur a consacrée M. Paulin Paris, dans le tome XXII de l'*Histoire littéraire de la France*, a tout récemment rappelé l'attention publique sur ces longs poëmes si intéressants au double point de vue de la philologie et de l'histoire. Au siècle dernier, les Bollandistes exprimaient déjà le vœu qu'on les mît au jour; comme il était impossible de songer à imprimer les cent vingt mille vers que renferme l'ensemble de ces poésies, M. Jonckbloet s'est borné à faire un choix judicieux des parties les plus importantes du texte, et il y a joint une dissertation savante et développée, qui ajoute beaucoup au mérite et à l'intérêt de sa publication.

RUSSIE.

Annales de l'observatoire physique central de Russie, publiées par ordre de Sa Majesté l'empereur Nicolas Ier, sous les auspices de S. Ex. M. de Brock, secrétaire d'État dirigeant le ministère des finances, par A. T. Kupffer, directeur de l'observatoire physique central, année 1850. Saint-Pétersbourg, imprimerie d'Alexandre Jacobson, 1853, in-8° de 807 pages, avec un supplément de 72 pages. — Cette publication contient les tableaux dressés jour par jour des observations météorologiques faites en 1850 sur les points suivants : Saint-Pétersbourg, Catherinbourg, Barnaoul, Nertchinsk, Sitka, Pékin, Bogoslovsk, Zlatouste et Longan. On trouve dans le supplément le compte rendu, adressé au ministre des finances de Russie, des travaux exécutés à l'observatoire physique central pendant l'année 1852. M. Kupffer vient aussi de faire paraître un volume intitulé : *Correspondance météorologique, publication trimestrielle de l'administration des mines de Russie, année 1852*. Saint-Pétersbourg, imprimerie de Jacobson, 1853, in-4° de 239-XXXII pages, avec douze planches.

SUISSE.

Histoire de l'architecture sacrée du IVe au Xe siècle dans les anciens évêchés de Ge-

neve, de Lausanne et Sion, par J. D. Blavignac, architecte. Imprimerie de Gentien à Lausanne; librairie de Didron à Paris, in-8° de XVIII-438 pages, avec 36 gravures et un atlas de 75 planches. — Cet ouvrage est un traité théorique complet de l'architecture chrétienne dans sa période la moins connue et dans un des pays de l'Europe où elle a été le plus rarement étudiée. Envisagé d'une manière spéciale, ce travail expose des opinions qui pourront être contestées; mais il contient des descriptions intéressantes d'édifices presque ignorés et tous importants pour l'histoire de l'art au moyen âge. Les planches de l'atlas sont gravées avec un grand soin.

Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome X. Genève, imprimerie de F. Ramboz. Paris, librairie d'Allouard et Kœppelin, 1854, in-8° de CVII-328 pages. — Ce volume est rempli tout entier par un document que publie M. Chaponnière, sous le titre suivant : *Journal du syndic Jean Balard, ou relation des événements qui se sont passés à Genève de 1525 à 1531*, avec une introduction historique et biographique sur la famille Balard.

TURQUIE.

Ἐκκλησιαστικὴ ἱστορία Μελετίου, etc.... *Histoire ecclésiastique de Mélétius, métropolitain d'Athènes*, publiée par Constantin Euthybules, professeur de philosophie au grand Institut national grec de Constantinople, avec l'approbation de l'Église œcuménique. Tome I. Constantinople, 1853, in-8°. — Mélétius ou Mélèce, qui fut successivement archevêque d'Arta et métropolitain d'Athènes vers la fin du XVII° et au commencement du XVIII° siècle, est l'auteur de cette histoire ecclésiastique, dont M. Villemain fait mention dans son *Essai historique sur l'état des Grecs*.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1854.

Epistolæ Caroli a Linné ad Bernardum de Jussieu ineditæ, et mutuæ Bernardi ad Linnæum : curante Adriano de Jussieu. Ex Actis Acad. art. et scient. Americ. (T. V, ser. nov.) Cantabrigiæ Nov. Angl., 1854.

Ce livre se compose de deux parties : 1° des *Lettres* réciproques de Bernard de Jussieu et de Linné; et 2° des *Notes* de M. Adrien de Jussieu. Les *Notes* sont le commentaire des *Lettres*, commentaire d'un intérêt singulier, où se joue la plume élégante d'un esprit supérieur et fin, et que le lecteur parcourt avec autant de charme que d'instruction.

Les *Lettres* de Linné, que l'on trouve ici, et qui toutes étaient encore inédites, sont un héritage de famille, et, si je puis ainsi parler, un bien patrimonial. Bernard les avait transmises à Laurent; Laurent les a transmises à Adrien.

Quant à celles de Bernard, elles avaient passé d'abord dans les mains de Smith, avec tous les autres papiers de Linné [1]; et, depuis la mort de Smith, elles étaient conservées dans le musée de la Société linnéenne de Londres [2]. Smith en avait même déjà publié quelques-unes [3], mais en les abrégeant plus ou moins, et après les avoir traduites du latin en anglais.

[1] A la mort de Linné, Smith, naturaliste anglais, acheta, pour une somme considérable, tous ses manuscrits et toutes ses collections. — [2] D'où elles sont revenues à M. Adrien de Jussieu, transcrites de la propre main du savant M. Bennett. — [3] *A Selection of the correspondance of Linnæus, etc.*

M. Adrien de Jussieu nous les donne ici en entier, en latin, c'est-à-dire dans la langue même où elles ont été écrites, et placées à côté de celles de Linné auxquelles elles se rapportent. Par tous ces soins, la correspondance se lie, les fragments épars d'un récit brisé se rejoignent, et le caractère des deux auteurs se développe et se manifeste.

Le caractère de ces deux hommes, unis par la passion de l'étude, et de la même étude, et par tout le reste si différents, est depuis longtemps connu : l'un tout enthousiasme, tout expansion, d'une activité sans frein, sans mesure; l'autre, toujours recueilli, toujours calme, d'une inaction invincible.

« Ces deux hommes célèbres, dit Vicq-d'Azyr, dont l'un était le seul « rival que l'autre pût redouter, se réunirent dans plusieurs herborisa« tions. L'impatience et l'activité de M. Linnæus, qui ne disait rien sans « chaleur, opposées à la naïveté et au sang-froid de M. Bernard de Jus« sieu, qui voyait toujours les beautés de la nature avec des yeux égale« ment satisfaits, durent offrir à tous les deux un contraste bien étonnant! »

Ici le contraste parait dès l'abord, et par la seule différence dans la proportion relative du nombre des *lettres*. Il y en a vingt-huit en tout : une d'Antoine de Jussieu, frère aîné de Bernard; neuf de Bernard, et tout le reste de Linné.

Dans son besoin de demander à chacun et de se communiquer à tous, Linné avait sans cesse la plume à la main. « Certainement, dit-il « à l'abbé Duvernoy, si j'avais dix mains, elles me suffiraient à peine « pour répondre à toutes les lettres que je reçois, et, si vous me voyiez « devant cette besogne, vous croiriez que je ne fais autre chose que des « lettres, en quoi je dilapide mon bien et mon temps. » — « Si j'avais « autant de mains, écrit-il à Jacquin, que la fameuse idole des Chinois, « je n'en aurais point encore assez pour toutes les réponses que j'ai à « faire. Toujours est-il certain que j'écris chaque année plus de lettres, « à moi tout seul, que tous les autres professeurs de l'Université réunis « ensemble. »

Que nous sommes ici loin de Bernard! On a recueilli plusieurs volumes de lettres de Linné; et peut-être serait-il difficile, peut-être même serait-il impossible, aux *neuf* lettres de Bernard que nous offre la correspondance actuelle, d'en joindre *neuf* autres. Il avait fallu toute la chaleur de Linné pour fondre la glace de Bernard; et encore cette chaleur communiquée ne put-elle subsister bien longtemps. Sur les douze dernières lettres du recueil, il ne s'en trouve qu'une de Bernard. Linné se lassa enfin d'un correspondant qui l'était si peu, et tourna son ardeur épistolaire vers d'autres.

Lorsque Linné arriva à Paris, en 1738, il était âgé de trente et un ans, étant né en 1707, la même année que Buffon. Il avait quitté sa patrie, trois années auparavant, avec quelques écus dans sa poche, la passion du savoir dans l'âme, *et l'espérance*.....

De Suède il s'était rendu en Hollande : d'abord à Amsterdam, puis à Leyde, et enfin à Hartecamp. Ses ressources étaient épuisées: Hartecamp lui en ouvrit de nouvelles. Il y trouva dans George Cliffort, célèbre par son goût pour l'histoire naturelle, un ami généreux et un bienfaiteur. C'est dans le cabinet, dans le jardin, dans la bibliothèque de Cliffort, qu'ont été écrits tous ces beaux ouvrages : le *Système de la nature*, les *Fondements de la botanique*, la *Bibliothèque*, la *Critique botanique*, les *Genres*, les *Classes des plantes*, *etc.*, et cet autre livre qu'il ne faut pas oublier, l'*Hortus Cliffortianus*, témoignage touchant de la reconnaissance d'un homme de génie pour un homme excellent.

En 1736, Linné avait fait une courte excursion en Angleterre; en 1738, il passa en France.

Au moment où il arriva, les deux Jussieu tenaient le sceptre de la botanique. Tournefort et Vaillant n'étaient plus. Il se présenta chez Antoine de Jussieu avec une lettre de Van Royen, savant professeur de Leyde, lettre également honorable pour tous les trois.

« Voici Charles Linné, que je nommerais volontiers *le prince de la* « *botanique*, si j'en connaissais un... Je vous recommande cet homme « docte, érudit, très-versé dans la plupart des branches de l'histoire na- « turelle, afin qu'aidé par vous il puisse facilement explorer tout ce qu'il « désire voir. Ce que vous ferez pour lui, je le tiendrai fait pour moi, « qui me suis lié avec lui d'une étroite amitié pendant son séjour à « Leyde. Adieu, et saluez, en mon nom, votre frère et M. Dufay[1]. » Leyde, le 7 mai 1738.

Les deux Jussieu accueillirent Linné comme l'avait espéré Van Royen. Il resta un mois à Paris, constamment avec eux, surtout avec Bernard, qui s'était mis à sa disposition, car, grâce à Dieu, il ne s'agissait pas encore d'écrire; il ne s'agissait que de montrer à Linné ce que lui-même aimait le plus à voir : des plantes et des herbiers.

La correspondance, telle que nous l'avons ici, car il y a quelques lettres qu'on n'a pu retrouver, commence au mois de juillet 1736, et finit au mois de mars 1763, embrassant ainsi un espace de vingt-sept ans.

Elle s'ouvre par une lettre d'Antoine de Jussieu à Linné, mais qui n'est évidemment qu'une réponse[2], car Antoine y remercie Linné de

[1] Alors intendant du Jardin du roi. — [2] La lettre de Linné est perdue.

l'envoi annoncé de la *Flore de Laponie*, « ouvrage, dit-il, que nous dési-« rons fort à Paris, à cause du départ tout récent de nos académiciens « pour ces régions glacées. »

C'était en effet le moment où, animés du grand dessein de soumettre à une mesure plus précise la figure de la terre, venaient de partir, d'un côté, pour le Pérou, Bouguer, Godin et La Condamine[1]; et, de l'autre, pour la Laponie, Clairaut, Camus, Lemonnier et Maupertuis[2].

Le botaniste de cette seconde expédition était Lemonnier. Le botaniste que s'était choisi la première était Joseph de Jussieu, jeune frère de Bernard et d'Antoine. Ce troisième Jussieu n'eut pas la vie tranquille des deux autres. Séduit par les richesses naturelles d'un pays alors si nouveau, il s'obstina à rester au Pérou. Il y resta trente-six années, et lorsque enfin il revit la France, il était épuisé par le travail, par les maladies : pour comble, il avait perdu jusqu'à la mémoire des belles choses qu'il avait vues, que lui seul encore avait vues, et qu'il avait mis d'abord tant d'intelligence et d'ardeur à recueillir et à observer.

La seconde lettre est de Linné à Bernard. Il a appris qu'Antoine se livre, avec beaucoup de succès, à la pratique de la médecine. Il se ferait scrupule de dérober une partie d'un temps si utilement employé. Il s'adresse donc à Bernard, qui est plus libre, et qu'il suppose par conséquent (supposition sur laquelle nous savons déjà à quoi il faut s'en tenir) plus disposé à écrire.

Linné lui envoie sa *Critique botanique*, et le provoque à lui en dire son avis. Il ne connaissait pas Bernard. « Je vous envoie, lui dit-il, ma « *Critique*, ouvrage écrit d'un style barbare, rude et mal poli..... J'ai « été contraint de la publier, sans pouvoir y consacrer presque un seul « moment, tout mon temps étant pris par mon *Hortus Cliffortianus*, que « je dois produire vers la fin de l'année. »

Bernard lui répond : « J'ai reçu vos deux lettres[3], et votre *Critique* « *botanique*. » Et voilà tout. Pas un mot de plus sur un livre qui, réformant la nomenclature entière de la botanique, changeait tous les noms, substituait Linné à tous les nomenclateurs, éveillait toutes les susceptibilités, et fit une impression si forte sur tous les contemporains.

La quatrième lettre du recueil est encore de Linné; et, cette fois-ci, Linné s'annonce lui-même; il va se mettre en route pour Paris; et rien de plus vif, rien de plus aimable que la naïve expression de sa joie : « Heureux, s'écrie-t-il, si vous m'accordez votre amitié; heureux s'il

[1] En 1735. — [2] En 1736. — [3] Deux lettres perdues.

« m'est permis de voir vos plantes et celles de Tournefort ; heureux si, « par vous, je puis faire quelque progrès dans une étude pour laquelle « je suis dévoré d'une soif ardente ! Jusqu'ici j'ai obtenu la bienveillance « de tous les botanistes que j'ai abordés ; j'espère que je ne vous trou- « verai pas plus difficile . . . . . »

L'espoir de Linné ne fut pas trompé ; et, pour se faire une idée de l'étroite liaison qui se forma entre ces deux hommes, il n'y a qu'à passer de la quatrième à la cinquième lettre de Linné, de celle où il annonce son départ pour Paris à celle où il annonce son retour à Stockholm, de la lettre de ses espérances à la lettre de sa reconnaissance.

« Je vis dans le souvenir de vos bienfaits passés, de votre maison, de « votre table, si libéralement offertes, de vos jours qui m'étaient tous « consacrés, de votre jardin, de vos herbiers, qui m'étaient chaque jour « ouverts. . . . . Je suis revenu sain et sauf dans ma patrie ; j'ai fixé ma « demeure à Stockholm, d'abord à peu près inconnu de tous ; bientôt « j'ai essayé de la pratique de la médecine, et j'y ai réussi ; je viens « d'être nommé médecin ordinaire de la marine ; enfin j'ai pris femme, « amie très-désirée, et depuis longtemps, et, s'il est permis de le dire « entre nous, assez riche, en sorte que je mène à présent une vie con- « tente et tranquille. »

Il y a, dans le caractère de Linné, quelque chose d'innocent et de frais, qui surprend et qui charme. Dans une de ses lettres à Haller, il décrit (*décrire* est le mot) sa vie tout entière : sa mauvaise comme sa bonne fortune, ses travaux, ses amours éprouvés par de longs retards, son mariage, ses noces, etc., et tout cela dans un langage à demi poétique et à demi botanique.

« Il y avait là (à Fahlun, en Dalécarlie) un médecin que les gens du « pays ne rougissaient point d'appeler riche, et qui, en effet, était très- « riche pour une province si pauvre. Il avait une fille que recherchait, « mais en vain, un autre jeune homme. Je la vis ; je sentis tout mon « cœur frémir, je l'aimai. . . . . Elle enfin, vaincue par mes cajoleries et « par mes vœux, m'aima, me donna sa foi, et me dit : que cela se fasse, « *fiat*. Pauvre comme je l'étais, je rougissais de parler au père ; je l'osai « pourtant. Il voulait et ne voulait pas ; il m'aimait, mais il n'aimait pas « ma misère. . . . . » Et Linné continue sur ce ton ; il raconte tout : comment celle qu'il aimait l'engagea elle-même à différer leur mariage de quelques années ; comment elle promit de rester fidèle ; comment il quitta sa patrie, quelle vie dure il eut à supporter, mais toujours honnête ; comment, pendant son absence, son rival essaya de le supplanter, et comment il y perdit sa peine ; car la jeune fille ne l'aimait pas :

puella me amabat, non illam; et comment enfin, revenu dans sa patrie, nommé d'abord médecin ordinaire et puis premier médecin de la marine, puis professeur de botanique à Stockholm, il obtint la main de *l'épouse aimée,* dont cinq ans d'épreuves l'avaient rendu digne.

Mais quel était cet *autre jeune homme,* ce *rival qui avait voulu le supplanter,* personnage sur lequel il revient souvent dans ses lettres, toujours avec aigreur, et qu'il ne désigne jamais que par l'initiale B.?

Ce petit problème a exercé, on peut le dire, la sagacité de bien des botanistes. M. Adrien de Jussieu était trop curieux pour ne pas se le poser à son tour, et trop pénétrant pour ne pas le résoudre. Il remarque que, tandis que Linné était à Fahlun, il s'était lié avec un jeune botaniste, nommé Browallius, lequel fut plus tard professeur à Abo. Or, dans les premiers temps de leur union, Linné avait dédié à ce jeune botaniste un genre de plantes sous le nom de *Browallia,* et nommé la première espèce *Browallia exaltata;* mais bientôt, l'union s'étant rompue, il nomma une seconde espèce *Browallia demissa* ou *basse,* et, l'inimitié continuant à s'accroître, il nomma une troisième espèce *Browallia alienata.*

Je reviens à notre correspondance. Je passe par-dessus une lettre de Linné, où je ne trouve qu'une nouvelle importante, celle de la fondation de l'Académie royale des sciences de Stockholm en 1739, et j'arrive à une lettre de Bernard, et, cette fois-ci, à une véritable lettre, car la première n'était qu'un billet.

Mais, ce qu'il y a de mieux, c'est que, dans cette lettre, Bernard nous parle de lui, de lui dont nous savons si peu de chose.

A proprement parler, Bernard n'a point écrit. Il a donné, dans les volumes de notre Académie, deux très-courts mémoires de botanique, l'un sur le *lemma,* l'autre sur la *pilulaire*[1]; et un mémoire de zoologie, non moins court, sur le *polype.*

Par une heureuse coïncidence, Bernard s'occupait des trois mémoires que je rappelle, vers ces mêmes années où il était en train de correspondance, de 1739 à 1742, et il parle de tous les trois, soit dans la lettre que j'examine, soit dans un billet qui vient peu après.

« J'ai découvert, l'été dernier, dit-il à Linné, les fleurs et toute la « fructification de la *pilulaire,* et j'ai publié, sur cela, un mémoire dans « les Actes de notre Académie. Cette année-ci, j'ajouterai l'histoire du « *lemma de Théophraste,* plante qui se rapproche de la *pilulaire,* et qui « en diffère pourtant assez pour former un genre distinct. »

[1] Deux espèces de fougères.

Quand il s'agit d'un homme de l'ordre de Bernard, il n'est point de production, quelque peu étendue qu'elle soit, qui n'ait son prix, car il n'en est point où l'on ne puisse trouver quelque trace marquée, et, si je puis ainsi parler, quelque lueur révélatrice de son génie. On y cherche l'ongle du lion : *ex ungue leonem.*

Dans le mémoire sur la *pilulaire*, je remarque ce passage curieux, et qu'aurait pu difficilement écrire alors tout autre que celui qui devait jeter un jour les premières bases de la *méthode naturelle.*

« Mon objet, dit-il, n'est pas de démontrer ici la préférence d'une « méthode sur une autre; je me propose uniquement, dans ce mé-« moire, de faire l'histoire d'une plante singulière des environs de « Paris. . . . . et, si j'ai joint à cette histoire, comme par manière de di-« gression, quelques observations qui pourraient paraître étrangères, « c'est que je les ai crues nécessaires pour la perfection de la méthode.

« Le caractère d'une plante, continue-t-il, est ce qui la distingue de « toutes celles qui ont quelque rapport avec elle, et ce caractère, par « les lois établies de la botanique, doit être formé d'après l'examen des « parties qui composent la fleur. L'on nomme *caractère incomplet*, ou, « selon M. Linnæus, *caractère artificiel*, celui dans lequel on décrit seu-« lement quelques parties de la plante, en gardant le silence sur les « autres parties que, par la méthode qu'on s'est proposée, l'on suppose « inutiles, au lieu que l'on entend par le *caractère naturel* celui dans « lequel on désigne toutes les parties de la fleur et on en considère le « *nombre*, la *situation*, la *figure* et la *proportion*. »

Cela posé, Bernard cherche quelle est la place que doit occuper dans le cadre botanique la plante qu'il étudie, d'abord en suivant la méthode de Tournefort, et puis en suivant celle de Linné; et il trouve, ce qui est très-vrai, que les *caractères génériques* proposés par Linné sont meilleurs que ceux de Tournefort.

« Mais ce caractère, dit-il (le caractère tiré de la méthode de Tour-« nefort), est incomplet, car il n'exprime pas tout ce qu'il est nécessaire « de remarquer dans la fleur de la *pilulaire*, et il n'est pas possible, « d'après un tel caractère, de donner à cette plante une place qui lui « convienne dans les classes de plusieurs méthodes de botanique. La « façon dont M. Linnæus établit les caractères naturels des plantes, dans « son livre intitulé, *Genera plantarum*, fournit cet avantage; elle est « plus exacte, et elle me paraît mériter quelque préférence[1]. »

Et elle me paraît mériter quelque préférence. On sent, à ces mots, que

[1] *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1739.

Bernard entrevoit déjà quelque chose de supérieur au procédé de Linné; et, en effet, quand il aura suffisamment mûri ses idées, il ne s'arrêtera plus, comme il le fait ici, à considérer ensemble et sur le même pied toutes ces circonstances, le *nombre*, la *situation*, la *figure* et la *proportion;* il verra qu'elles n'ont pas toutes la même signification, la même constance, la même *portée*, si je puis ainsi dire, et il fondera la *méthode naturelle* sur le grand principe de l'*importance relative* des caractères.

Je quitte le mémoire; je reviens aux lettres, et j'y trouve encore, presque à chaque pas, des preuves, toutes précieuses à recueillir, de l'attention profonde avec laquelle Bernard appliquait déjà son esprit, dès ce temps-là, à la recherche de la *méthode naturelle.*

Linné vient de lui demander où en est sa publication projetée des *Plantes* de Plumier[1]. Bernard lui répond : « Les *Plantes* de Plumier n'ont « point encore paru, et ne paraîtront point avant que je sois parvenu « à les disposer dans un ordre conforme à la méthode naturelle, ou du « moins approchant de cette méthode. »

Dans la lettre suivante, il félicite Linné de sa nomination à la chaire de botanique d'Upsal. « J'ai appris, lui dit-il, cette nouvelle avec la plus « grande joie, car, étant dévoué, comme vous l'êtes, à l'étude des plantes, « votre nouvelle position vous donnera de nouveaux moyens de tra- « vailler à cette méthode naturelle qui est l'espérance et le vœu de tous « les amis de la botanique. »

On voit, par ces divers passages, soit des lettres, soit du mémoire, combien la *méthode naturelle* a été, de bonne heure, une préoccupation active pour Bernard, et combien cette préoccupation a été constante : il écrivait ce qu'on vient de lire de 1739 à 1742, et ce ne fut que près de vingt ans plus tard, en 1759, qu'il osa faire, dans le jardin de Trianon, le premier essai de ses idées, tant c'était une chose grande et difficile que de fonder la *méthode* :

Tantæ molis erat.....

Le mémoire sur le *polype* nous montre Bernard sous un autre as-

[1] Depuis l'époque de Bernard, le Muséum a recueilli quelques manuscrits de Plumier, et d'une manière assez singulière. « Plumier avait laissé un très-grand nombre « de manuscrits dont plusieurs étaient fort précieux; mais ses confrères d'ordre, « parmi lesquels il n'y avait ni botaniste ni naturaliste, en firent très-peu de cas. « A l'époque de la révolution, lorsqu'on visita les couvents, et qu'on enleva les « bibliothèques des moines, on trouva quelques-uns de ces manuscrits qui leur « servaient de tabourets auprès du feu. M. Laurent de Jussieu les fit transporter « au Jardin du roi et déposer à la bibliothèque. » (Cuvier : *Leçons sur l'histoire des sciences naturelles.*)

pect; il nous découvre, dans ce célèbre méditatif, cette sagacité singulière et comme d'instinct qui l'avertissait du vrai en tout genre.

Rien n'a plus intéressé les naturalistes du XVIII[e] siècle, et rien n'était plus fait pour cela, que les expériences de Trembley sur le *polype*, cet animal qui se reproduit de bouture comme une plante, qu'on peut retourner sur lui-même comme un doigt de gant, et dont chaque morceau coupé redonne un animal entier.

Le *polype* des expériences de Trembley était le *polype d'eau douce*. Les *polypes* de Bernard sont les *polypes de mer*, ces animaux non moins étonnants qui ont aussi la propriété de se reproduire de bouture comme les plantes, ces animaux *composés*, multiples, qui vivent plusieurs ensemble unis par un tronc commun, qui ont une sensibilité, une volonté, et jusqu'à une nutrition commune, car ce qui est mangé par l'un profite et suffit à tous.

Longtemps ces animaux avaient été pris pour des plantes : on les appelait *plantes marines;* on avait même cru en découvrir la fleur, et l'auteur de la *découverte*, Marsigli, en était devenu fameux.

Peyssonnel est le premier qui, dans la prétendue *fleur* du *corail*, ait su reconnaître, en 1727, un véritable animal, l'*animal coralin*, comme il l'appelait, le *polype du corail*, comme nous disons aujourd'hui, fait qui parut alors si étrange, que Réaumur, chargé de l'annoncer à l'Académie, n'osa pas en nommer l'auteur. « L'estime, a-t-il écrit plus tard, « que j'avais pour M. Peyssonnel me fit éviter de le nommer pour l'au« teur d'un sentiment qui ne pouvait manquer de paraître trop hasardé. »

Bernard écrit à Linné : « J'ai fait quelques excursions, et, tout l'au« tomne dernier, j'ai parcouru les côtes de la Normandie, où j'ai décou« vert des choses qui ne sont pas peu nouvelles, et vous admirerez un « jour combien le règne animal doit s'en trouver enrichi. »

Il dit, dans son mémoire : « La diversité des sentiments sur la nature « des *plantes marines*, bien loin de satisfaire un botaniste, ne m'a paru « que plus capable d'irriter sa curiosité, et j'avoue que la mienne s'est « trouvée piquée du désir de faire quelques recherches sur cette matière[1]. »

Il se rendit donc sur les bords de la mer; il y répéta les observations de Peyssonnel; il les trouva de tout point exactes, et, de retour à Paris, il s'empressa de le déclarer à l'Académie. La question fut dès lors jugée, et toute une classe d'êtres passa d'un règne dans l'autre.

Revenu, à son tour, de ses préventions, et regrettant le tort qu'il avait pu faire à Peyssonnel par son silence, Réaumur écrivit ces nobles

[1] *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1742.

paroles : « L'attention que M. Peyssonnel avait apportée à faire ses ob-« servations aurait dû me convaincre plus tôt que ces fleurs, que M. Mar-« sigli avait accordées aux différentes productions dont nous venons de « parler, étaient réellement de petits animaux [1]. »

Le fond de toutes les lettres de Bernard à Linné et de Linné à Bernard roule sur des nouvelles semblables. « Ces choses, dit ingénument « Bernard à Linné, font vos délices et les miennes : *Hæ res sunt tuæ, « sunt meæ deliciæ.* »

Tantôt c'est Linné qui consulte Bernard sur une difficulté qui le préoccupe. Qu'est-ce que la *pélorie*, cette sorte de *métamorphose* qui transforme certaines fleurs, les fleurs de la *linaire*, par exemple, d'*irrégulières* qu'elles sont ordinairement, en fleurs *régulières?* Serait-ce une *monstruosité?* « C'est, répond Bernard, ce que les graines semées ne peuvent « manquer de nous apprendre. » Et il avait raison : la *pélorie* se reproduit par la bouture et ne se reproduit pas par les graines. Chacun sait aujourd'hui que la belle théorie de M. de Candolle sur la *symétrie première* des êtres [2] éclaire d'un jour tout nouveau ce phénomène, qui, à l'examen, s'est trouvé beaucoup plus général qu'on ne l'avait d'abord pensé [3] : la *pélorie* est le type *primitif* et *régulier* des fleurs *irrégulières*.

Tantôt c'est Bernard qui annonce à Linné un miracle nouveau de la science : *Sed quid moror? Ecce nova panduntur orbi litterario miracula.* Ce n'était qu'un faux miracle. Il s'agit des *animalcules* que Buffon croyait avoir découverts dans les liqueurs des femelles, et qui n'y sont pas [4].

A propos de Buffon, voici un trait de Linné qui les venge, lui et la méthode, et les venge d'un seul coup, de toutes les critiques si rudes, et pour la plupart si peu fondées, du très-éloquent, mais d'abord très-peu naturaliste [5], Buffon : « J'attends, dit-il, avec impatience, les nou-« veaux volumes de M. de Buffon (les trois premiers venaient de pa-« raître). En fait de méthode naturelle, il commence par le cheval et « par le chien. Cela me suffit. J'ai vu le théoricien; j'attends le praticien. »

Cela ne l'empêche pas d'avouer que le livre de Buffon « est admiré « par plusieurs de ses concitoyens, » et, ce qui vaut beaucoup mieux,

[1] Voyez, sur toute cette histoire de la découverte de l'*animal du corail*, l'analyse des manuscrits de Peyssonnel que j'ai insérée dans ce *Journal* même, vol. de 1838, p. 109 et suiv. — [2]. Voyez mon *Éloge historique* de de Candolle. — [3]. Linné ne l'avait d'abord observé que sur la *linaria arvensis* : on l'a observé depuis sur plusieurs autres plantes, soit du genre même des *linaires*, soit de divers autres genres. — [4] Voyez, dans les notes de mon *édition de Buffon*, les causes de cette erreur. — [5] Il le devint ensuite, et très-grandement. Voyez mon *Histoire des idées et des travaux de Buffon*.

dappeler lui-même Buffon le *grand Buffon : Ex autoritate summi Buffoni.* Et, en effet, comment refuser son admiration et tout ce qu'on peut avoir de sympathie dans l'âme à un si noble et si puissant esprit! « M. de Buffon, dit Bernard, célèbre par ses expériences de physique, « plus célèbre encore par ses travaux d'histoire naturelle... » Remarquons d'ailleurs que Buffon ne faisait alors que commencer; il n'avait pas encore répandu son génie et son éloquence sur la nature entière : on ne voyait que le *Nil naissant.*

Voici un autre trait de Linné, et d'un tout autre genre : il parle partout de son amitié pour Bernard, et toujours en termes très-tendres; il va jusqu'à lui dire, une fois, « qu'il l'aime plus que personne au « monde, sa femme seule exceptée; » et, tout de suite, il ajoute : « Faites toutes mes amitiés à Mlle Basseporte[1] (personne qu'il avait connue « à Paris, chez Bernard); j'en rêve; et, si je deviens veuf, ce sera ma « seconde femme, qu'elle le veuille ou non : *nolens volens.* »

Ce qui sert de passe-port à tout dans Linné, à ses gaîtés comme à ses malices, c'est le fond de bonhomie et de véritable bonté de cœur qui toujours domine.

On est touché, dans ses lettres, de la tendresse avec laquelle il parle de ses disciples; il appelle Kalm : *Kalmus noster;* il dit d'Hesselquist : *Ce fut mon plus cher disciple...* Comment s'étonner, après cela, de l'affection que lui vouaient à leur tour ses élèves? Ils s'étaient faits ses *apôtres;* ils portaient l'esprit de ses doctrines partout, et lui rapportaient de partout des animaux et des plantes : pour lui, Kalm se rendit en Amérique[2], Forskal en Arabie, Hasselquist en Égypte, Osbeck à la Chine, Thunberg au Japon, Sparrman dans les mers du Sud, etc., etc. Par ses élèves, il avait des yeux et des mains partout.

Et, d'un autre côté, ce que la bonhomie était dans Linné, la modestie l'était dans Bernard. C'est la qualité par laquelle il attache, et celle dont Linné lui tint surtout compte. Bernard est le seul botaniste contre qui Linné n'ait pas lancé quelque trait de son impatience dominatrice. Il lui savait gré de son désintéressement, de son silence, de ce silence qui le laissait possesseur assuré d'une suprématie que Bernard seul eut pu lui disputer.

[1] « L'établissement perdit, en 1743, le peintre Aubriet, qui avait accompagné « Tournefort dans ses voyages... Dans les dernières années de sa vie, il se fit rem« placer par Mlle Basseporte, qui eut après lui le même titre et le même emploi. » (Deleuze, *Histoire du Muséum.*) Mlle Basseporte est morte octogénaire en 1780, dit M. Adrien de Jussieu; elle avait donc au moins quarante ans quand Linné était à Paris. — [2] Dans l'Amérique septentrionale.

Nommé, fort jeune encore, *sous-démonstrateur* de la chaire de son frère Antoine, Bernard n'aspira jamais à monter plus haut. C'est de cette place de simple *sous-démonstrateur* que cet homme rare a exercé sur le Jardin du roi, sur la botanique et même sur l'histoire naturelle entière, par la méthode, une influence qui fait époque dans nos sciences. A la mort d'Antoine, on lui proposa le titre de professeur, il le refusa. Linné ne refusait rien : il fut nommé successivement médecin ordinaire et puis premier médecin de la marine, professeur à Stockholm et puis professeur à Upsal, premier médecin du roi, chevalier de l'Étoile polaire; il fut promu à un rang dans la noblesse, etc. Il aimait l'éclat, la renommée, l'empire; Bernard n'aimait que la botanique.

La dernière lettre de Linné est du 1er mars 1763. Il vient d'être nommé l'un des huit *associés étrangers* de notre Académie; et il en est ravi : « Je n'ai pu tempérer ma joie, s'écrie-t-il, en me voyant ce titre, « qui est le plus beau que j'aie pu obtenir dans ma vie entière. »

Il a écrit ailleurs : « De tous les titres académiques que j'ai reçus, « aucun ne m'a autant flatté que celui d'*associé étranger* de l'Académie « des sciences de Paris, dont j'ai été revêtu le premier de ma nation, et « jusqu'à présent le seul. »

Je viens de dire que la dernière lettre de Linné est de 1783. Bernard s'était arrêté beaucoup plus tôt. Sa dernière lettre, à lui, est de 1751; et M. Adrien de Jussieu le regrette avec grande raison. C'est, en effet, vers cette époque (en 1759, comme je l'ai déjà dit) qu'il fit, à Trianon, le premier essai de ses *Ordres naturels*. Il en aurait dit, sans doute, un mot à Linné; et ce mot, quelque court qu'il eût été, nous serait aujourd'hui d'un prix infini. Dans sa répugnance à écrire, Bernard, s'est borné, comme on sait, à ranger des plantes et à donner une suite de noms, les noms de ses *Ordres*. Il a fallu toute la perspicacité et tout le travail prodigieux de Laurent pour nous développer les principes cachés de son oncle. Laurent avait pénétré tous les secrets de Bernard et les avait tous livrés à Adrien. Il s'était fait, dans cette famille, une tradition admirable d'observations et de réflexions sur la *méthode*. Ceux qui ont entendu M. Adrien de Jussieu ont pu facilement s'apercevoir de tout ce qu'il savait sur cela, et regretteront à jamais qu'une mort prématurée l'ait empêché d'en enrichir la science.

Il ne me resterait plus que des souvenirs pénibles à rappeler; je laisse parler M. Gray, qui a surveillé, à Cambridge, en Amérique, l'impression de ce livre :

« Adrien de Jussieu, dit noblement M. Gray, fils de Laurent, petit-« neveu de Bernard, et lui-même botaniste digne d'un tel lignage,

« homme aussi admiré qu'aimé de tous ceux qui l'ont approché, est mort « le 29 juin 1853, âgé de cinquante-six ans, fermant ainsi cette suite « illustre de grands botanistes, qui a duré près d'un siècle et demi; » suite, en effet, très-illustre, et qu'un de nos confrères a si gracieusement appelée : « la DYNASTIE DES JUSSIEU[1]. »

FLOURENS.

Histoire de la réunion de la Lorraine à la France, par M. le comte d'Haussonville. Ier volume.

Le duché de Lorraine n'a été réuni définitivement à la France qu'en 1766, près d'un siècle, par conséquent, après l'Alsace et la Franche-Comté. A voir la position de ces trois provinces, les rôles semblent intervertis. Celle qui devait être française avant les autres est précisément celle qui a tant tardé à le devenir. L'Alsace toute allemande, la Franche-Comté à demi espagnole, n'avaient avec la France aucune de ces affinités qu'entretenaient en Lorraine les mœurs, les relations, la langue du plus grand nombre des habitants. La Lorraine, on peut le dire, faisait corps avec nous; elle nous était d'avance acquise et dévolue; c'est elle cependant qui a tenu bon la dernière; c'est elle qui clot la liste de ces territoires réunis dont, à travers les siècles, s'est formée peu à peu la puissante unité de notre sol français.

Comment ce petit État a-t-il conservé si tard son existence indépendante? Par quel enchaînement de hasards et de combinaisons a-t-il si longtemps échappé aux dangers d'un si gros voisinage? Sans frontières naturelles, sans délimitation géographique visiblement tracée, défendu d'un côté seulement par une chaîne de montagnes, ouvert de l'autre à tout venant, mêlé, fondu, pour ainsi dire à la Champagne, ce rempart de la vieille France, puis, en dernier lieu, réduit à l'état d'enclave, cerné et comme emprisonné entre nos anciennes limites et nos frontières nouvelles du Rhin et du Jura, comment n'a-t-il pas été vingt fois démembré, dépecé, absorbé par notre monarchie? Il y a là un problème historique qui vaut la peine qu'on l'examine, et nous compre-

[1] M. Mignet : *Discours à l'Académie française.*

nons qu'un esprit sagace et pénétrant s'en soit fait un sujet de sérieuse et persévérante étude.

Ce n'est pas, à proprement parler, une histoire de Lorraine qu'entreprend M. d'Haussonville. Il n'entend pas refaire l'œuvre de don Calmet; les in-folio du docte bénédictin sont là pour qui veut connaître en détail les origines de cet antique duché, ses progrès, ses vicissitudes depuis qu'en l'an 1048 l'empereur Henri III le donna par investiture au fondateur de la maison de Lorraine, à ce Gérard d'Alsace dont la postérité est maintenant assise sur le trône impérial d'Autriche. Gérard n'avait-il dû sa couronne ducale qu'au choix de l'empereur? La tenait-il, par élection, des nobles ses égaux? Avait-il par lui-même des droits héréditaires? Descendait-il, par exemple, de Lothaire Ier, comme le prétendaient les Guise et les écrivains à leurs gages? Ce sont là des questions que M. d'Haussonville abandonne à don Calmet. Cette thèse généalogique, ardente controverse au XVIe siècle, au milieu des passions de la Ligue, serait oiseuse aujourd'hui. Pour les hardis compétiteurs d'Henri III la fortune était grande d'avoir même un prétexte à l'appeler usurpateur; de pouvoir dire : Nous ne sommes pas des étrangers; nous ne captons pas votre bien, c'est vous qui détenez le nôtre. Vous n'êtes fils que de Capet, nous le sommes de Charlemagne. Mais ces prétentions de circonstance naissent et meurent promptement; ce sont de frêles édifices dont le temps a bientôt raison : celle-ci s'est évanouie avec l'ambitieux espoir qui l'avait suggérée. Ce qui est resté à cette maison de Lorraine, ce qui était beaucoup plus clair que sa filiation carlovingienne, c'est l'honneur d'être sortie d'une souche déjà puissante dès le milieu du XIe siècle, et, pendant cinq cents ans, féconde en princes vraiment dignes de régner, puisque, selon la juste observation de M. d'Haussonville, ils ont eu presque tous ce rare privilége de naître avec les vertus soit guerrières, soit pacifiques, que réclamait, selon les circonstances, l'intérêt de leur pays.

Il ne faut pas croire en effet que ce soit seulement aux Guise, c'est-à-dire à sa branche cadette, que la maison de Lorraine ait dû son illustration. Avant que le cinquième fils de René II se fût fait naturaliser français et eût jeté à la cour de Louis XII les fondements de sa haute fortune, il avait eu, en Lorraine, des aïeux plus illustres que lui. Son père notamment, vers la fin du XVe siècle, avait rempli l'Europe du bruit de ses victoires, grand et heureux capitaine qui vainquit Charles le Téméraire à Morat, et acheva de l'abattre sous les murs de Nancy. Le successeur de René II, le duc Antoine, ne le cédait guère à son père, sinon en bouillant courage, du moins en tenacité politique. C'est lui

qui trouva le secret d'affranchir son duché de l'antique suzeraineté impériale, perpétuée depuis 1048, et qui obtint de Charles-Quint lui-même qu'il le reconnaîtrait pour souverain indépendant. L'histoire de tous ces ducs lorrains jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, jusqu'aux premières splendeurs de la maison de Guise, ne manquerait, à coup sûr, ni d'éclat ni d'intérêt; mais tel n'est pas le sujet que s'est proposé M. d'Haussonville, il vise à un autre but; il veut nous faire le récit des luttes et des causes diverses qui ont retardé si longtemps la réunion de la Lorraine à la France. Or, jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, loin d'être aux prises avec la France, la Lorraine s'appuie sur elle. C'est contre l'Allemagne qu'est son constant effort. De ce côté lui viennent les orages et les dangers. La France envahie, déchirée, réduite à se reconquérir elle-même, ne songe guère encore à pousser plus loin ses frontières. Il ne lui faut qu'un allié qui fasse tête à l'ennemi commun et l'aide à le tenir en bride. Cet allié, c'est la Lorraine. Même après Charles VII et Louis XI, sous Louis XII et François I[er], une secrète entente, souvent même une alliance avouée, se perpétue entre nos rois et les princes lorrains. Henri II le premier fait un pas hors de cette voie : c'est sous son règne qu'un premier acte hostile, ou plutôt un premier signe des convoitises de la France interrompt cette longue union traditionnelle, et soulève entre les deux pays un premier ferment de discorde.

Trois fortes villes, au cœur même du duché, bien que n'en faisant pas partie, Metz, Toul et Verdun, à la fois places de guerre impériales et siéges épiscopaux, les trois évêchés, comme on les appelait, furent, en 1552, dès le début de la campagne, occupées par le roi de France, allié aux chefs allemands de la ligue protestante. C'était la clef du pays qui tombait dans sa main. Pour peu qu'il conduisît passablement ses affaires, la possession de ces trois villes lui assurait dans un temps prochain l'occupation du duché tout entier. Tout semblait concourir à lui en ménager la conquête. Un enfant de huit ans venait d'en hériter : cette minorité suffisait pour préparer sans violence une complète dépossession. Le jeune prince, éloigné de sa mère, fut conduit à Paris pour être élevé en compagnie et dans l'amitié du Dauphin. On en fit un prince français, bientôt un gendre du roi, et quelles que fussent les qualités solides et brillantes de ce jeune Charles III, jamais, probablement, il n'eût été duc de Lorraine dans le vrai sens du mot, s'il eût conservé son beau-père, comme tout semblait l'annoncer, seulement quinze ou vingt ans de plus. Sa condition à la cour de France se fût, à son insu, malgré lui, insensiblement changée; on ne l'eût pas laissé séjourner trop longtemps à Nancy, renouer avec ses sujets des liens trop

étroits, et sa couronne souveraine, enrichie de quelques joyaux, comme celle d'un fils de France, fût bientôt devenue apanagère ou peu s'en faut. Pour lui rendre l'indépendance à lui et à ses sujets, ce n'était même pas assez du malheur de nos armes : la bataille de Saint-Quentin et le traité spoliateur qui la suivit ne nous enlevèrent pas les évêchés. Avec Metz, Toul et Verdun, nous gardions la haute main dans la Lorraine, nous y conservions tous nos projets, toutes nos espérances; mais ce que n'avaient point fait les bandes espagnoles, un coup de lance mal donné allait le faire. Le funeste tournoi qui mit la France en deuil ne fut suivi peut-être, en aucun lieu d'Europe, d'autant de changements qu'en Lorraine. C'était une vraie délivrance. La couronne de France tombait en des mains débiles, la Lorraine allait respirer. Dans les petits États proches des grands empires, le repos et la prospérité commencent quand le trouble et la ruine entrent chez leurs voisins.

Ainsi voilà le premier temps d'arrêt en quelque sorte providentiel qui devait retarder la réunion des deux pays. Cette mort prématurée d'Henri II, comme, cinquante ans plus tard, la mort non moins inattendue et plus déplorable encore d'un autre roi de France, rendait la vie à la Lorraine. Elle rompait tout le travail entrepris depuis sept ans, renversait tous les fils, tous les jalons déjà dressés. Le jeune duc, marié et parvenu à sa dix-septième année, eut bientôt pris en personne possession de ses États, s'installa dans sa capitale, et, tout en restant l'ami fidèle du jeune roi son beau-frère et l'auxiliaire ardent de MM. de Guise ses cousins, travailla dès lors sans relâche à consolider son pouvoir et surtout à l'affranchir soit en entourant ses places fortes de bonnes ceintures de bastions, soit en réveillant chez son peuple l'esprit de nationalité par d'habiles et sages mesures.

C'est ici que M. d'Haussonville aborde son sujet : il entre en matière avec ce règne de Charles III, le plus calme, le plus prospère, le plus brillant, que dût encore voir la Lorraine, règne qui se prolonge pendant un demi-siècle, jusqu'en 1608, sans embarras sérieux et presque sans nuages, aussi bien lorsque la France est au plus fort de la tempête que lorsque enfin elle recouvre un peu d'ordre et de repos. Si ce règne n'était qu'un long tableau de félicité provinciale, l'histoire en serait bientôt faite. Rien n'est si vite raconté que le bonheur des nations : c'est dans leurs mauvais jours qu'elles prêtent à parler d'elles; mais ici l'histoire a deux faces : elle regarde à la fois la Lorraine et la France. Tout en nous montrant la justice, la paix, la tolérance, maintenues dans le duché, elle nous fait voir le royaume agité, dévasté, couvert de sang et de ruines. Ce Charles III, si habile à préserver ses sujets de nos

querelles et de nos maux, n'en est pas pour cela spectateur impassible et désintéressé. Il n'entre que le plus tard possible dans l'entreprise de ses cousins, évitant de se commettre tant que la souche des Valois conserve un rejeton; mais, dès qu'Henri III reste seul et sans espoir d'enfants, le duc de Lorraine, par amour pour les siens, se fait ligueur à face découverte, signe l'Union, arme des régiments et tient hardiment la campagne. Cela dure quelques années, puis il finit par reconnaître que ni lui ni son fils, en supposant que la Ligue triomphe, ne profiteront du butin; que c'est à ses cadets, aux Guise et aux Mayenne, que le flot populaire portera la couronne. Alors il se retire, comme il était venu, à pas lents; et, quand la Ligue expire, il la voit mourir sans regret, accepte sans effort l'amitié du vainqueur et fait sa paix à beaux deniers comptants.

Ce personnage de Charles III est presque une révélation, bien que, dans nos annales, il soit souvent question de lui. Les historiens de la Ligue ne nous laissent ignorer aucun des actes principaux de son règne, ils disent même quelques mots de ses menées et de ses prétentions; mais, pour eux, dans ce grand drame, ce n'est qu'un acteur secondaire; ils le relèguent au fond du théâtre, confondu dans le cortége de sa toute-puissante famille. En nous le montrant de plus près, en l'étudiant plus en détail, en l'éclairant d'un meilleur jour, M. d'Haussonville lui restitue ses véritables traits : il en fait une figure vivante. Mieux on connaît le XVIe siècle et les nombreux témoins qui nous l'ont raconté, plus on goûte et plus on apprécie les touches vraiment neuves qui animent ce portrait. C'est un début de bon augure, et, dès ces premières pages, le lecteur est à l'aise et sait à quoi s'en tenir sur la méthode, sur l'esprit, sur la portée du livre; il pénètre avec confiance dans ce récit facile et sans recherche, plein de faits, sobre de réflexions. Évidemment, l'auteur a quelque chose à lui apprendre; il n'écrit pas pour redire ce que tant d'autres ont écrit; il connaît le pays et le temps dont il parle; il a fouillé des documents que tout le monde ne lit pas : ce n'est pas ce qui court les livres, c'est son propre bien qu'il nous donne.

Ce caractère d'originalité franche et de bon aloi va, pour ainsi dire, croissant à mesure qu'avance le récit. Le règne de Charles III n'est qu'une sorte d'avant-scène, un préambule, où l'état de la France, plus encore que de la Lorraine, la Ligue, ses diverses phases et les belles années qui succèdent à sa chute sont esquissées à grands traits. Avec le duc Henri, le fils aîné de Charles III, nous changeons d'horizon, les plans se rétrécissent, le spectacle a moins de grandeur; mais les détails plus intimes ont aussi plus de nouveauté. Le duc Henri n'héritait pas

des grandes qualités de son père; il était moins habile et surtout moins énergique. Chez lui la modération ressemblait fort à la faiblesse. Qu'allait devenir sous un tel prince l'indépendance du duché en face du belliqueux monarque qui, depuis quatorze ans, régnait glorieusement sur la France, menant de front dans sa pensée deux projets qui, pour lui, n'en faisaient qu'un, contenir et abaisser la maison d'Autriche, incorporer la Lorraine à son royaume. L'Europe entière devinait ses desseins; les trésors qu'il amassait, les soldats qu'il armait, n'étaient plus un mystère : l'orage allait éclater. Déjà, vers la fin de sa vie, Charles III, plein de tristesse, ne se dissimulait plus quel douteux héritage il laisserait à son fils. Pouvait-il empêcher la France, si la lutte éclatait, d'occuper par précaution, momentanément, la Lorraine? Et que faire après la victoire, si l'occupation momentanée devenait définitive?

Il ne faut pas s'imaginer pourtant que les usurpations de territoire fussent alors en Europe un privilége de la force facilement admis et toléré, un de ces actes qui semblent légitimes à la seule condition du succès. Les liens de solidarité féodale avaient beau s'être relâchés, ils n'étaient pas complétement rompus. Les faibles pouvaient encore espérer protection; et l'idée d'un droit nouveau, du droit international, bien que naissant à peine, encore mal définie et d'une application incertaine, avait pourtant assez de force pour tenir en respect même les plus puissants et les plus ambitieux. Le roi de France, qui naguère avait invoqué pour lui-même ce droit suprême et protecteur, ne pouvait s'en jouer si tôt et fondre sur son voisin sans autre raison ni prétexte que son seul intérêt. Il fallait, pour calmer ses scrupules, qu'il se créât un droit, sauf ensuite à le faire valoir avec plus ou moins d'énergie. Le duc Henri avait des filles, point d'enfant mâle, et, bien qu'il pût encore en survenir, ce n'était pas une médiocre chance que de faire épouser au Dauphin l'aînée de ces jeunes filles, la princesse Nicole. Devait-elle de son chef hériter du duché? Avait-elle un droit incontestable? Le comte de Vaudemont, son oncle, le frère puîné du duc Henri, disait non, et violemment. Comme il avait un fils, il soutenait que la Lorraine était, aussi bien que la France, un pays de loi salique, qui ne tombait pas en quenouille. Le point de droit était fort embrouillé; ni d'un côté ni de l'autre on ne manquait d'arguments. En un mot, c'était un procès qu'Henri IV, à bon escient, voulait faire épouser au Dauphin. Il ne lui en fallait pas davantage; pourvu qu'il fût partie dans la cause, il se sentait de taille à la gagner. L'âge des futurs époux n'exigeait assurément pas qu'on fît si grande diligence. Le Dauphin venait d'avoir huit ans; la princesse en avait trois à peine. Mais le roi ne voulait pas attendre.

Il chargea Bassompierre de passer en Lorraine, et, sans faire semblant de rien, de prendre à part le duc et de lui demander sa fille.

Le pauvre souverain fut comme anéanti de cette confidence. Près de vingt jours se passèrent sans qu'il osât répondre. Il voyait où le roi prétendait en venir; cette confiscation par voie matrimoniale faisait saigner son cœur lorrain, et ce n'était pas là le pire de ses ennuis: avant tout il redoutait son frère, ses éclats, ses emportements. C'est toute une comédie, que les soupirs et les perplexités de ce bon duc Henri, et M. d'Haussonville, avec l'aide, il est vrai, de Bassompierre lui-même, nous en fait un récit le plus piquant du monde.

Le duc enfin se décida et donna, non-seulement des paroles, mais, ce qui lui coûtait bien plus, des écrits. Il prévoyait que le secret ne s'en pourrait garder, et, en effet, son frère en eut bientôt l'éveil. La colère du comte dépassa ce qu'on pouvait prévoir. Il perdit toute mesure, tout respect, on pourrait dire toute raison; ce palais ducal de Nancy, si calme jusque-là, devint un véritable enfer, et le pays lui-même, la paisible Lorraine, épousant les passions des deux frères, semblait prêt à en venir aux mains, lorsque le fer de Ravaillac, en changeant la face du monde, coupa court à tous ces débats.

Est-il besoin de dire que le projet de mariage ne survécut pas un seul jour à celui qui l'avait si ardemment voulu? Dès le soir du 14 mai, on oubliait au Louvre bien d'autres de ses désirs. C'était chose arrêtée, ou peu s'en faut, qu'en dehors du royaume aussi bien qu'au dedans, on prendrait, pour conduire les affaires, le contre-pied de tout ce qu'il avait fait. Ce mariage lorrain était son rêve, son œuvre favorite; on se hâta d'y renoncer pour entreprendre avec passion le mariage espagnol.

Toute guerre avec l'Allemagne se trouvant dès lors ajournée, la Lorraine n'avait plus à s'inquiéter ni d'occupation temporaire, ni d'incorporation. Elle rentrait en possession d'elle-même: mais la famille ducale, moins heureuse que le duché, n'avait pas retrouvé la concorde. Le duc, à aucun prix, ne voulait pardonner à son frère. Ses sujets avaient beau le prier d'éteindre la querelle en mariant l'ex-fiancée du Dauphin, la princesse Nicole, à son cousin Charles de Vaudemont; il repoussait ce compromis; il y voyait un abandon du droit absolu de sa fille à hériter de la couronne; et, plutôt que de faire ce plaisir à son frère, il était résolu à se donner pour gendre un petit gentilhomme, un baron d'Ancerville, un bâtard du cardinal de Lorraine.

Tous ces incidents domestiques, racontés par M. d'Haussonville, prennent un relief et un genre d'intérêt qui ne peuvent se reproduire ici. N'essayons donc pas de dire après quelle circonstance et par quelle

étrange transaction cette longue rancune, au bout de onze années, vient à finir tout à coup. C'est un dénoûment de théâtre : deux mariages au lieu d'un. La princesse Nicole épouse son cousin, et le baron d'Ancerville, devenu prince de Phalsbourg, est imposé comme gendre au comte de Vaudemont, furieux de la mésalliance. Des quatre époux, aucun n'était content. Le duc n'avait cédé que pour mourir en paix, et c'étaient des tribulations nouvelles qu'il avait, sans le savoir, préparées pour ses vieux jours. Il n'en eut pas moins le talent, pendant ses seize ans de règne, si tourmenté qu'il fût par sa famille, d'être adoré par ses sujets. Grâce au tour imprévu qu'avaient pris les affaires d'Europe depuis la mort de Henri IV, l'art de régner sur la Lorraine était devenu facile. Il la rendit heureuse, malgré tous ses défauts, malgré son insigne faiblesse, et tout en la ruinant un peu par de folles dépenses et un goût de bâtisse fort au-dessus de son état. Sa mémoire est restée bénie, parce qu'avec lui finissaient les beaux jours, les derniers jours vraiment prospères qui devaient de longtemps briller pour son pays.

C'est en 1624 que mourait le duc Henri, l'année même et pour ainsi dire au moment où Richelieu entrait dans les conseils de Louis XIII, non plus pour ne faire qu'y passer, comme sept ans auparavant, mais pour s'y établir avec la ferme volonté de remettre en honneur et de pousser jusqu'au bout la politique de Henri IV. On pouvait donc, dès ce jour-là, prévoir pour la Lorraine de prochains et sérieux dangers.

Il est vrai qu'un nouveau souverain, jeune, ardent, valeureux, semblait envoyé tout à point pour lui porter secours. Charles de Vaudemont entrait dans sa vingtième année quand, sous le nom de Charles IV, il prit possession du duché. Tout d'abord il se résigna à n'être duc que par sa femme, acceptant la fiction que lui avait imposée son beau-père. Sa femme et lui exercèrent en commun les devoirs de la souveraineté. Mais, au bout d'une année, lorsque le public lorrain, touché de ce bon accord, commençait à remercier Dieu d'avoir un duc si peu jaloux de ses prétentions personnelles, on apprit tout à coup qu'au fond d'un chartrier, le basard venait de mettre au jour un malheureux parchemin qui ne permettait plus que la duchesse, sans violer ouvertement la loi fondamentale de l'État, conservât, de son chef, la moindre part de pouvoir. Ce parchemin, daté de 1506, était un testament, de la main, disait-on, de René II, le trisaïeul de Charles IV. Dans cet acte suprême, René léguait la couronne aux mâles de sa maison, à l'exclusion perpétuelle de sa descendance féminine. Si grossier que fût l'artifice, on n'osa pas s'inscrire en faux. Les États de Lorraine, convoqués sur-le-champ, se réunirent en grande pompe et assistèrent à un spectacle qui

n'avait guère de sérieux qu'une imposante mise en scène. Charles, sommé publiquement par son père d'obéir au testament, se leva et confessa qu'il avait, sans le savoir, usurpé le bien d'autrui : son père seul, il le reconnaissait, était légitime héritier du sceptre tombé dans sa main; et, sur-le-champ, descendant de son trône, il mit sur la tête de son père la couronne ducale, puis le proclama duc et unique souverain des duchés de Lorraine et de Bar. Les Lorrains se réveillèrent donc sujets d'un nouveau duc, du duc François; mais ce prétendu règne ne dura que le temps rigoureusement nécessaire pour consacrer le principe de la succession masculine. On s'arrangea pour que le légitime souverain eût, entre deux soleils, accompli les principaux actes qui constatent la souveraineté : il dîna sous le dais, amnistia des condamnés, nomma des officiers, créa des nobles et fit battre monnaie à son coin; il eut, en outre, la prévoyance de faire payer toutes ses dettes avec les deniers de l'État; puis, abdiquant à son tour, il rendit le pouvoir, ou plutôt il en fit don, il le céda, de sa pleine et libre autorité, à son fils, qui, depuis la veille, bien qu'entre eux tout fût réglé d'avance, commençait à trouver le temps long.

Ce qui nous surprend peut-être plus encore que ce stratagème, c'est que le cardinal l'ait toléré sans mot dire. La France avait un intérêt si clair à ne pas laisser détruire en Lorraine l'ordre de succession féminine, la fable du testament était si mal ourdie, la princesse dépossédée excitait un si juste intérêt et donnait si beau jeu pour prendre sa défense, qu'on ne peut s'expliquer, sinon l'acquiescement du ministre français, du moins son apparente inertie. Mais il ne faut pas oublier par quels laborieux commencements il fondait alors sa puissance, quelles affaires il avait sur les bras, à quelles cabales il tenait tête. Les princes, les protestants, le Louvre, Saint-Germain, lui laissaient-ils le loisir de se mêler dès ce temps-là, comme il l'aurait voulu, des affaires de Lorraine? Peut-être aussi trouvait-il chez Louis XIII et devait-il encore ménager des souvenirs, des sympathies, un reste d'amitié pour l'ancien compagnon des jeux de son enfance.

Charles IV, en effet, comme autrefois Charles III, son aïeul, avait, d'assez bonne heure, quitté Nancy pour la France, et passé à la cour de Marie de Médicis, dans la familiarité du jeune roi, quelques brillantes années. A peine adolescent, il s'était fait connaître par tant d'aisance et de belles façons, tant d'adresse, d'esprit, de gaîté, de courage, que tout le monde en raffolait. Facilement il avait cru ce que disait de lui tout le monde, qu'il était appelé à des destins extraordinaires, à être plus qu'un Guise, à éclipser la gloire de sa maison. Ces précoces

triomphes ne devaient lui servir qu'à faire le tourment de sa vie et le malheur de ses sujets. Jamais, après de tels débuts, il ne put se résoudre à n'être point un grand homme; jamais il ne voulut comprendre que Dieu l'avait fait naître sur un petit théâtre où le comble de l'art était de ne forcer ni le geste ni la voix; il s'agita pendant cinquante années uniquement pour faire parler de lui. Sans doute il y parvint, mais à force de fautes, d'imprévoyances et de désastres. Il fit ce qu'avant lui aucun prince n'avait fait, il perdit trois fois ses États, sans égard pour la Providence qui ne cessait de les lui rendre. S'il avait eu du moins les qualités de ses défauts! Mais ce brouillon, cet étourdi, était vindicatif, aimait l'argent, manquait à sa parole, et, pour sortir des embarras où le jetaient ses folies, ne connaissait d'autre secret que la déloyauté. Des dons heureux de son jeune âge un seul ne s'éteignit pas, l'amour et l'art de la guerre. Il fut parfois habile capitaine, mais rarement heureux, car il portait dans les camps le désordre de son esprit.

On croit peut-être qu'un tel prince dut nécessairement encourir un châtiment plus rude encore que ses revers, la désaffection de son peuple; eh bien, non! sa vie s'écoula presque entière sans que l'idée vînt aux Lorrains non pas même de le haïr, mais de le voir tel qu'il était. Ses succès à la cour de France les avaient comme éblouis; ils lui croyaient l'étoffe d'un héros, avaient foi en ses destinées presque autant que lui-même, et ne se lassaient pas d'espérer. De téméraires provocations avaient beau déchaîner sur eux tous les fléaux, faire ravager leurs champs, ruiner leurs villes, raser leurs forteresses, ce n'est pas à lui qu'ils s'en prenaient, ils n'en voulaient qu'à la fortune. Était-ce pur aveuglement, ou bien patriotisme, dévouement dynastique, sentiment national vivace et obstiné, nous ne saurions le dire, mais, pour refroidir leur amour, ce ne fut pas assez de trente ans de misères et de déceptions, il fallut le traité de Montmartre. Dans la pensée de Charles IV, ce marché avec Louis XIV n'était qu'un expédient comme tant d'autres; ses sujets le prirent autrement. Ils lui pardonnaient leurs maux, ils ne supportèrent pas qu'il eût osé les vendre. De ce jour ils ouvrirent les yeux et le laissèrent mourir sans larmes et sans regrets, bien que dans leur colère il y eût un reste de pitié; ils semblaient l'excuser encore, tout en le maudissant.

Le dirons-nous à M. d'Haussonville? Si les traditions personnelles qui le rattachent à la Lorraine, au lieu d'animer, d'échauffer çà et là son récit, ne s'y laissaient voir nulle part, on n'en devinerait pas moins qu'il a du sang lorrain dans les veines, à la seule façon dont il parle de Charles IV. Nous ne voulons pas dire qu'il soit d'une indulgence à compromettre l'historien; non, comme juge, il est irréprochable; il dit au

duc toutes ses vérités, ne lui pardonne rien, met au grand jour ses fautes et ses plus tristes défauts, mais il le prend au sérieux un peu plus que de raison, et laisse échapper sur son compte des mots comme on devait en dire il y a deux cents ans à Nancy. Le voit-il, dès sa quinzième année, s'élancer l'épée au poing sur un gros d'ennemis, « Ferdinand, « nous dit-il aussitôt, Maximilien et tous les généraux présents, com« prirent qu'ils avaient assisté aux débuts d'un grand capitaine. » Que dirait-on de plus s'il s'agissait de Wallenstein ou de Gustave-Adolphe, de Turenne ou de Condé? Il faut, à notre avis, un reste involontaire de souvenirs lorrains, pour mettre Charles IV en telle compagnie, et pour lui faire cette place même dans le métier des armes, qui ne fut pas « sa gloire, » comme dit plus loin M. d'Haussonville, mais sa principale aptitude, et qui lui coûta plus cher que l'honneur qu'il en reçut.

C'est en effet l'envie de guerroyer, tournée presque en maladie, qui le perdit dès le début. Après le tour de procureur si bien joué par lui et par son père, après avoir escamoté la couronne à sa femme, il se crut tout permis, et s'attaqua sans façon à la France et à Richelieu. On l'excuse en disant qu'à moins d'être prophète on ne pouvait pressentir alors, dans ce prélat morose et valétudinaire, le politique intrépide, le grand ministre, le Richelieu que nous savons; qu'on était pardonnable de ne l'avoir point vu du fond de la Lorraine, quand, à deux pas de lui, au Louvre, on le devinait si peu, quand les plus avisés courtisans le prenaient pour un personnage à peine différent de ses prédécesseurs. Il y eut pourtant des gens qui ne s'y trompèrent point, sans être de grands génies; mais passe pour n'avoir pas vu quel homme était le cardinal, au moins fallait-il savoir quel royaume était la France, et quel sort attendait un pauvre roitelet qui osait l'affronter seul, sans appui, sans amis déclarés, sans auxiliaires prêts à le soutenir. Qu'on ne dise donc pas : il bravait des dangers inconnus, impossibles à prévoir; ce n'est pas là ce qui peut l'absoudre. Mieux vaut cette autre excuse : il était amoureux! Perdre la tête à vingt ans pour la plus séduisante femme, pour une belle exilée, fuyant la France, faute aussi d'avoir su, ou plutôt faute d'avoir voulu comprendre Richelieu, lui ouvrir son palais, la recevoir en reine, la servir en souverain, et acheter au prix de sa couronne le bonheur de la venger, il n'y a rien là qui soit extraordinaire; l'époque étant donnée, c'est presque de la raison; les esprits les mieux faits, les hommes les plus sages, de vrais grands hommes, de vrais grands capitaines, en auraient fait tout autant. Mais, à voir ce que dura cette flamme, et comment, dans la suite, le héros du roman comprit la passion, on se demande s'il était besoin d'une duchesse de Chevreuse pour opérer tout

ce ravage, et s'il fallait à notre duc un autre entraînement à ses folies que son incurable vanité, son goût irréfléchi du bruit et des batailles, et son défaut de jugement.

Après tout, et quelle que soit la part qui revient à madame de Chevreuse dans les premières extravagances de son cousin, le temps qu'elle passe à Nancy n'est pas perdu pour nous; il permet à M. d'Haussonville de nous donner son portrait, œuvre d'art et de patience, nous dirions presque d'érudition, qui n'est pas simplement la copie des portraits datés de la Fronde, les seuls qui nous soient restés. C'est un crayon tout nouveau, le portrait d'un visage plus jeune de vingt ans, et où les moindres grâces de la personne sont étudiées comme d'après nature, c'est-à-dire d'après les textes épars où revit, par fragments, dans son premier éclat, cette éblouissante beauté.

Ces sortes d'épisodes ne sont pas des hors-d'œuvre, ils naissent du sujet, et toutes les dix pages le lecteur peut s'attendre à en rencontrer de nouveaux. On dirait que le hasard s'amuse, quand une fois Charles IV est en scène, à le servir selon ses goûts. Sa cour devient le rendez-vous de tous les aventuriers d'Europe, l'asile de tous les mécontents, le théâtre de toutes les intrigues : complots, assassinats, mariages clandestins, évasions nocturnes, rien n'y manque, c'est tout un roman, et la lecture s'en fait tout d'une haleine. Mais là n'est pas, il s'en faut bien, le livre tout entier; son moindre mérite, à nos yeux, est d'être parfaitement amusant. Avant tout il instruit, il apprend des choses neuves ou, ce qui revient au même, oubliées, non-seulement sur la Lorraine, sur ses institutions, ses coutumes, ses mœurs, mais sur la France et sur son histoire. En nous révélant les affaires de ce petit pays voisin, il rafraîchit, il complète ce que nous connaissons des nôtres; c'est là le genre de service que peut rendre aujourd'hui un investigateur habile par des recherches locales bien faites et bien dirigées. Au point où en est parvenue l'étude de l'histoire, après tant de travaux excellents, le moyen de faire des découvertes n'est pas d'armer ses yeux d'une loupe plus forte ou d'un plus puissant télescope, il faut surtout changer de point de vue. Dans une histoire de France, la vue s'étend sur les provinces comme du haut d'un clocher; dans l'histoire d'une province, c'est le clocher qu'on regarde, tous les objets sont retournés; ce qui n'était qu'horizon s'avance au premier plan, les formes indécises, en grandissant, accusent leurs contours, et, d'un autre côté, on voit mieux à sa place, on comprend mieux dans l'ensemble ce qu'on risquait tout à l'heure de grossir outre mesure en le regardant de trop près. L'histoire provinciale bien comprise doit servir de contrôle et de preuve à

l'histoire générale; lui emprunter ses clartés, ses jalons, sans lesquels elle s'égare et tâtonne, mais lui fournir, en retour, des informations sûres et catégoriques, renouveler ses impressions et réformer parfois ses jugements. C'est ainsi que M. d'Haussonville, en se logeant à Nancy au lieu de s'établir au Louvre pour regarder et pour écrire, ne nous fait pas voir seulement mille détails dans sa Lorraine que nous n'aurions pas aperçus, mais, dans le Louvre même, nous donne occasion de rectifier plus d'une erreur et d'éclaircir plus d'une vérité.

Ce premier volume ne contient que les dix premières années du long règne de Charles IV. Il s'arrête à l'année 1634, au moment où les irrésolutions et les témérités de son duc ont réduit la Lorraine à toute extrémité, et la livrent à la France. Marsal, Sedan, Jamets, Bitche même et La Mothe, ses derniers boulevards, sont dans les mains du roi. Nancy, cerné par notre armée, se rend à discrétion et reçoit garnison française. Il ne reste au malheureux Charles que le triste parti d'abdiquer et de passer en Allemagne. Tout semble consommé : la réunion de la Lorraine à la France est un fait accompli, irrévocable; on le dit, on le croit en France, même en Europe, mais on se trompe. Bientôt le drame recommence, les péripéties se succèdent, et il faut plus d'un siècle pour arriver au dénoûment : il y a donc, comme on voit, matière à plus d'un volume; nous ne sommes qu'au début de cette attrayante étude. L'auteur, heureusement, n'est pas quitte avec nous.

L. VITET.

Des carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la Bibliothèque impériale.

Cinquième article[1].

Le parlement était aussi une puissance avec laquelle Mazarin était bien forcé de compter, et qu'il n'aimait pas plus qu'il n'en était aimé.

Le rôle des parlements était assez mal défini dans ce qu'on peut

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août, page 547; pour le deuxième, celui de septembre, page 521; pour le troisième, celui d'octobre, page 600, et, pour le quatrième, celui de novembre, page 687.

appeler l'ancienne constitution de la France. Leur fonction propre était de rendre la justice; mais, comme la justice s'étend presque à toutes choses, ils avaient peu à peu attiré à eux une foule d'affaires d'un caractère aussi politique que judiciaire, et usurpé la place des états généraux. Ceux-ci étaient un véritable corps politique : ils étaient électifs et formaient le grand conseil de la nation, où était représenté tout ce qui avait alors de la force et de la vie, l'aristocratie, le clergé, les communes. C'était une première forme du gouvernement représentatif, qu'il eût fallu perfectionner sans cesse, selon les besoins et le progrès des temps, à l'exemple de l'Angleterre, au lieu de rompre avec nos traditions nationales, de nous jeter dans des théories abstraites, ou d'imiter à tort et à travers l'antiquité grecque et romaine, ou bien tantôt la Suisse et tantôt l'Amérique. Les états généraux votaient les subsides et donnaient leur avis sur toutes les parties de l'administration du royaume. Ils n'étaient que consultatifs, au moins pour la plupart des affaires; mais leurs simples avis avaient un poids considérable, et guidaient la royauté sans l'enchaîner. Souvent c'était trop encore aux yeux de rois ou de ministres impatients de toute contradiction, et qui aspiraient à gouverner sans contrôle. Aussi, au lieu de convoquer les états généraux, on aima mieux souffrir et même favoriser l'intervention des parlements dans des matières qui n'étaient pas nécessairement de leur ressort; et la royauté se complut à élever elle-même le pouvoir parlementaire, parce qu'après tout ce pouvoir n'était qu'une délégation du sien, et qu'il semblait aisé de le diriger ou de le contenir. Mais, une fois sortis de leurs attributions judiciaires, les parlements ne s'y réduisaient pas sans peine, et ils affectaient les libres allures des états généraux qu'ils remplaçaient. Quand ils étaient mécontents, il cessaient de rendre la justice[1], comme au moyen âge le clergé, par esprit d'opposition, ne disait plus la messe et n'administrait plus les sacrements, et comme l'Université interrompait ses cours. Il est superflu de dire que de tous les parlements du royaume le plus ancien, le plus nombreux, le plus puissant, le plus utile à la fois et le plus redoutable à la royauté, était le parlement de Paris.

[1] Omer Talon en cite une foule d'exemples, même de son temps, au parlement de Paris, et il nous montre le gouvernement réduit souvent à lui rappeler son premier devoir et l'objet de son institution. Voyez collection Petitot, t. LX, *Mémoires d'Omer Talon*, t. I[er], p. 295. On sait qu'au XVIII[e] siècle la résolution insensée que prit le parlement de Paris de cesser ses fonctions par mécontentement contre la cour est un des actes qui jetèrent la plus grande perturbation dans les affaires, et précipitèrent la crise où s'engloutit la monarchie.

Sans être injuste envers La Roche-Flavin[1], l'Hermite et Blanchard[2], nous regrettons vivement que la France n'ait pas une histoire régulière du parlement de Paris, sujet admirable, digne de tenter l'érudition et la plume d'un magistrat. Voici les principaux traits de la constitution de ce parlement, à l'époque dont nous nous occupons. Il comprenait les *Enquêtes*, les *Requêtes* et la *Grand'Chambre*. Les *Enquêtes* étaient ainsi appelées parce qu'originairement elles étaient chargées des enquêtes nécessaires et de tout le travail préparatoire. Elles jugeaient les appels contre les sentences rendues par les tribunaux inférieurs en matière civile et en matière correctionnelle. Elles portaient donc le plus grand fardeau des affaires. Aussi comprenaient-elles un grand nombre de membres et les plus jeunes : c'était ordinairement par là qu'on débutait dans la carrière parlementaire. Elles étaient divisées en cinq chambres, chacune de vingt-cinq conseillers, avec deux présidents. A côté des Enquêtes étaient ce qu'on nommait les *Requêtes du Palais*, formant deux chambres, ayant chacune trois présidents et quinze conseillers, et jugeant en première instance les procès de tous ceux, laïques ou ecclésiastiques, qui avaient obtenu le privilége de cette juridiction spéciale. Au-dessus des Enquêtes et des Requêtes était la *Grand'Chambre*, composée de vingt-cinq conseillers, avec sept ou huit présidents, dits présidents à mortier, et le premier président. Cette chambre connaissait des plus grandes causes. On n'y arrivait qu'avec le temps, et en elle résidait l'expérience, la dignité, la majesté de la compagnie, comme dans les Enquêtes et les Requêtes étaient sa force et sa vie. A ces vingt-cinq conseillers se joignaient un certain nombre de conseillers clercs, l'archevêque de Paris et d'autres dignitaires ecclésiastiques, quelques conseillers d'État ou maîtres des requêtes, quelques conseillers d'honneur, et aussi les ducs et pairs et les grands officiers de la couronne, qui avaient le titre de premiers conseillers et prenaient rang après les présidents. Les lettres de duc et pair et de grand officier de la couronne devaient être enregistrées au parlement; les titulaires venaient y prêter serment, et ne pouvaient être jugés que par lui; c'était là du moins la prétention de la compagnie, prétention, ce semble, fort légitime, et qui a été consacrée par le privilége attribué à la Chambre des Pairs sous la monarchie constitutionnelle. Le chancelier de France avait aussi entrée au parlement, et le roi, c'est-à-dire

[1] *Treize livres des parlements de France*, Genève, 1621. — [2] *Éloges des premiers présidents du parlement de Paris.* — *Les présidents à mortier du parlement de Paris*, in-fol. 1647.

l'État, y était constamment représenté par un procureur général, assisté d'un substitut, et par deux avocats généraux. La Grand'Chambre, avec ses conseillers ordinaires et extraordinaires, la plupart blanchis par l'âge ou revêtus des plus hautes dignités, était une assemblée imposante. M. Royer-Collard, qui l'avait vue en ses derniers jours, m'a dit plus d'une fois qu'il n'y entra jamais sans une émotion respectueuse, et, pour rappeler ses fortes expressions, qu'elle lui avait enseigné le respect. Du sein du parlement on tirait deux chambres : pour les affaires criminelles, la *Tournelle*, ainsi nommée parce que tous les membres du parlement y passaient à tour de rôle; la *Chambre de l'Édit*, pour les causes où le protestantisme était intéressé, composée de conseillers pris dans toutes les chambres et nommés chacun pour deux ans par le chancelier de France et par le député général des protestants qu'avait institué l'édit de Nantes. Les huit présidents de la Grand' Chambre étaient de droit conseillers d'État, à dater du jour de leur réception; ils pouvaient quitter le parlement pour entrer dans le conseil d'État, et ils y prenaient rang suivant le temps de leur nomination de présidents. L'un d'eux présidait de droit la Chambre de l'Édit, deux à tour de rôle la Tournelle, et les autres la Grand'Chambre. Le nombre des avocats admis à plaider devant la compagnie n'était pas limité; celui des procureurs était de six cents. Sa juridiction comprenait l'Ile-de-France, la Beauce, la Champagne, la Picardie, l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou, l'Angoumois, le Maine, le Poitou, le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, l'Auvergne, le Bourbonnais et le Berry. Il suffisait, pour acquérir le droit de transmettre sa charge à ses enfants, de payer au roi, pendant un certain nombre d'années, une rétribution appelée la *Paulette*, du nom de Charles Paulet, inventeur de cette mesure financière[1]. Les charges du parlement rapportaient ainsi à l'État au lieu de lui rien coûter, et en même temps elles formaient entre les mains des titulaires une sorte de propriété qui assurait leur indépendance et les mettait à l'abri de toute tentation. Il est impossible de concevoir un corps de judicature plus fortement constitué et plus savamment organisé : c'était une sorte de république judiciaire, pénétrée du sentiment du droit, qui sortait, pour la compagnie tout entière, du droit même de chacun de ses membres. Nul doute qu'il n'y eût là un pouvoir excessif; mais l'ancienne France était ainsi faite : l'excès des droits particuliers était le défaut de nos pères, comme celui de notre temps est le trop grand effacement des compagnies et des indivi-

[1] Omer Talon, *Mémoires*, t. Ier, p. 138.

dus, et une omnipotence de l'État à laquelle Richelieu lui-même n'a jamais songé[1].

Tel était le parlement de Paris aux premiers jours du XVII[e] siècle. Placé au cœur du royaume, permanent, presque héréditaire, formant, toutes les chambres réunies, une assemblée de près de deux cents personnes, sans compter les ducs et pairs et les grands officiers de la couronne qui avaient le droit d'y venir siéger; renfermant dans son sein presque tous les âges, depuis les jeunes conseillers des Enquêtes et des Requêtes jusqu'aux vieux conseillers de la Grand'Chambre, intimement lié au conseil d'État; fournissant souvent des intendants civils et militaires et des ministres auprès des cours étrangères; se recrutant dans les rangs élevés de l'administration ou d'une bourgeoisie riche, instruite, capable; tous les jours en rapport avec le peuple, auquel il distribuait une justice impartiale, on comprend aisément que le parlement pouvait, dans certaines conjonctures, devenir aussi embarrassant que les états généraux. Ajoutez que, par ses habitudes, il était assez peu propre aux matières d'État. L'honneur de la justice est d'être fondée sur des maximes absolues, ou sur des textes positifs, ou sur une suite de précédents, tandis que le génie politique est l'art de conduire un État vers la grandeur et la prospérité, à travers mille circonstances différentes, par des moyens empruntés à ces circonstances mêmes. Voilà pourquoi le parlement de Paris a laissé dans l'histoire deux souvenirs contraires, celui d'un sénat judiciaire incomparable, d'un corps de magistrats tel que le monde n'en connaissait pas d'exemples, tel que peut-être il n'en reverra plus, et aussi celui d'une assemblée politique à la fois bruyante et pédantesque, tour à tour servile ou factieuse, et toujours d'une capacité fort médiocre. En bien des cas, les ministres y trouvèrent un obstacle plutôt qu'un secours; et, selon leur caractère, après avoir substitué le parlement aux états généraux, ils s'appliquèrent à se passer de lui ou à l'asservir. Riche-

[1] A ceux qui voudraient s'engager dans l'étude du parlement de Paris, nous recommandons, avec les ouvrages de La Roche-Flavin, de l'Hermite et de Blanchard, les *Mémoires d'Omer Talon*, de 1631 à 1652; le *Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la cour du parlement de Paris, toutes les chambres assemblées, sur le sujet du temps présent*, in-4°, 1648; la *Suite du vrai journal des assemblées du parlement*, in-4°, 1651; la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par M. Depping (*Collection des documents inédits sur l'histoire de France*), t. II, *Administration de la justice*, et, dans ce tome, page 33, les *Notes secrètes sur le personnel de tous les parlements et cours des comptes du royaume, envoyées par les intendants des provinces à Colbert vers la fin de l'an 1663*; notes, en général, fort sévères, et qui nous introduisent dans les misères de cette grande compagnie; enfin le *Journal d'André et d'Olivier d'Ormesson*, que va bientôt publier M. Chéruel.

lieu l'avait opprimé. Il faut voir, dans les *Mémoires* d'Omer Talon, à quel point, sous l'impérieux cardinal, l'autorité du parlement avait été réduite. Richelieu, sorti des états généraux, qui leur doit le commencement de sa fortune et l'idée première de beaucoup de ses réformes, ne crut jamais avoir besoin de les convoquer, et tous ses instincts l'éloignaient du parlement. Il voulait concentrer toutes les grandes affaires dans la main de la royauté et de son ministère, et il n'entendait pas partager le gouvernement avec aucun autre pouvoir, encore bien moins avec des gens de loi accoutumés à de lentes délibérations, et pesant tout avec des scrupules, excellents dans l'ordre judiciaire, mais incompatibles avec les nécessités de sa politique. Tout entier au grand objet qu'il poursuivait, et que le parlement ne pouvait comprendre, il n'hésita pas à briser les résistances assez fortes qu'il y rencontra. Il enleva à sa juridiction les affaires où il craignait de ne le trouver pas assez docile. Plus d'une fois il fit casser ses arrêts par des décisions du conseil d'État, et même il envoya le roi en personne retrancher du registre des délibérations celles qui ne lui convenaient point. « Le gouvernement était dur, « dit Omer Talon[1]; l'on voulait les choses par autorité et non par con« cert. » Le parlement fut bien forcé de se soumettre et de cacher même son mécontentement; mais ce mécontentement n'attendait qu'une occasion pour se montrer. Il éclata à la mort de Richelieu. Le parlement entra vivement dans l'espèce de ligue qui se forma contre la mémoire du cardinal, et se mit à rêver de nouveau un rôle politique.

Une circonstance particulière favorisait ses prétentions. Anne d'Autriche avait besoin du parlement pour casser le testament de Louis XIII, qui ne lui laissait qu'un fantôme de royauté. Elle s'appliqua donc à le gagner par tous les moyens. Elle avait dans la compagnie de nombreux partisans, qui lui tenaient compte des disgrâces qu'elle avait essuyées, et pensaient triompher du cardinal après sa mort en relevant celle qu'il avait opprimée. Son grand aumônier, Potier, évêque de Beauvais, lui donnait son frère, le président de Novion. On savait que la régente se proposait de renvoyer du ministère Le Bouthillier qui avait eu toute la confiance de Richelieu, et de donner sa place, celle de surintendant des finances, au président Nicolas de Bailleul, déjà son chancelier, dont le crédit semblait être le signe et le gage de celui du parlement. Le président de Mesme était trop dévoué à son frère, M. d'Avaux, destiné à entrer dans le nouveau cabinet, pour ne pas favoriser un plan si utile à sa famille. Le président Barillon, à peine sorti de disgrâce et qui devait bientôt

[1] Omer Talon, *Mémoires*, t. Ier, p. 27, etc.

y rentrer, de tout temps attaché à la reine, et ne se doutant pas qu'elle s'entendait secrètement avec Mazarin, mettait à son service sa vieille influence sur les jeunes conseillers des Enquêtes. Elle ne négligea rien, et poussa la prévoyance jusqu'à s'assurer d'Omer Talon, avocat général. Lui-même raconte les démarches que la reine fit faire auprès de lui avant la mort de Louis XIII : « Le roi, dit-il[1], s'affoiblissant tous les jours, « et ayant eu quelques syncopes fâcheuses le 9 mai au matin, la reine « m'envoya son aumônier Montrouge[2] m'avertir de l'extrémité de sa « maladie, et me donner avis qu'aussitôt que Dieu auroit disposé du « roi, elle étoit résolue de venir à Paris, et d'amener dans le parlement « monseigneur le Dauphin pour y tenir son lit de justice; que si, dans « cette occasion, elle désiroit quelque chose de particulier de mon ser- « vice, j'en serois averti. Et, après lui avoir donné les assurances tout « entières de mon obéissance, je le pressai pour savoir quel pouvoit « être le service que la reine pouvoit espérer de moi. Il me dit que « Monsieur, frère du roi, et M. le prince de Condé, avoient promis à « la reine de se départir des clauses insérées dans la déclaration de ré- « gence, et de consentir que la reine demeurât seule absolue et entière « régente dans le royaume; et qu'en conséquence de ces déclarations « elle espéroit que le parlement ne feroit pas de difficulté de lui con- « server son autorité tout entière. Je lui demandai de quelle sorte cette « affaire avoit été ménagée si adroitement et si secrètement; il me dit « que la reine s'étoit expliquée avec Monsieur, seul à seul, et avec « M. le Prince; que M. l'évêque de Beauvais y avoit travaillé. Cet avis « me donna visée pour me préparer à ce que j'aurois à faire. »

Il est à remarquer que, dans toutes les négociations auxquelles donna lieu cette importante affaire, parmi les noms des membres influents du parlement que la reine s'efforça d'acquérir, on ne rencontre pas celui du premier président Molé. C'était l'homme pourtant qui, par son caractère et ses lumières aussi bien que par son rang, semblait fait pour exercer la plus haute autorité. On pensait, sans doute, qu'étranger à toute intrigue on n'avait pas besoin de grandes pratiques pour avoir son concours dans une circonstance où l'intérêt de l'État, celui du parlement et tous les précédents, parlaient en faveur d'Anne d'Autriche. Il devait à Richelieu sa nomination assez récente, mais on savait

[1] Omer Talon, *Mémoires*, t. Iᵉʳ, p. 237. — [2] La reine avait un grand aumônier, l'évêque de Beauvais, un premier aumônier, l'évêque de Limoges (voyez l'article suivant), un aumônier ordinaire et quatre aumôniers servant par quartier. *Estat de la France, etc.* Jacques de Montrouge était cet aumônier ordinaire; il fut nommé évêque de Saint-Flour en 1647; voyez la *Gallia Christiana*, t. XI, p. 434.

qu'il l'avait plutôt ménagé que servi ; une fois même, il avait eu bien de la peine à se soutenir devant son courroux sans s'abaisser et sans se perdre.

Le portrait que Retz a tracé du premier président Molé est d'une touche à la fois si fine et si forte, qu'il a séduit et subjugué tous les historiens, et qu'il est et restera en possession de représenter Mathieu Molé aux yeux de la postérité. Cependant ce portrait, s'il est permis de le dire, supprime un peu trop les nuances qui composent la physionomie, et il marque seulement les grands traits; il n'est pas faux, sans être tout à fait vrai. Retz peint à merveille l'héroïque fermeté de Molé dans les scènes orageuses de la Fronde, devant les émeutes de la rue et devant celles de l'assemblée. Mais, selon nous, il diminue Molé quand il en porte ce jugement général, que « le premier président était « tout d'un pièce [1]. » Retz a pris ici l'apparence pour la réalité. N'ayant vu Molé que dans la Fronde, et presque toujours par un seul côté, lorsqu'il luttait contre les factions, il n'a exprimé que ce côté-là. Il y en avait bien d'autres, et Mathieu Molé n'est pas moins remarquable par l'habileté et la prudence que par l'intrépidité. Nous rencontrerons si souvent cet éminent personnage dans la suite de nos études, qu'on nous permettra de le faire connaître tel qu'il était dans ces commencements du ministère de Mazarin, et avant que les malheurs de la France lui eussent fourni le théâtre où toutes ses qualités se déployèrent avec tant d'éclat.

Mathieu Molé était fils d'Édouard Molé, qui accepta, il est vrai, d'être le procureur général de la Ligue, mais sut habilement tourner contre ses excès l'autorité qu'il tenait d'elle, et préparer le rétablissement de la royauté dans la personne de Henri IV, comme plus tard Mathieu Molé resta à la tête d'un parlement factieux et en fut souvent l'orateur assez altier, en même temps que sous main il servait la reine et travaillait pour elle dans la mesure de l'intérêt public, et autant que le permettait l'état des esprits et de l'opinion. Édouard Molé est le modèle sur lequel se régla son fils. Né en 1584, il entra fort jeune au parlement, devint promptement président de l'une des chambres des Requêtes, et, à trente ans, il fut élevé au poste difficile de procureur général. Il l'oc-

[1] *Mémoires*, t. I, p. 210. Il est assez étrange de retrouver ce jugement dans Omer Talon, *Mémoires*, t. III, p. 211, pour l'année 1651 : « M. Molé, premier « président du parlement, homme ferme, tout d'une pièce. » Nous doutons que ces lignes soient d'Omer Talon ; nous les rapportons plutôt à son fils Denis, qui a terminé les Mémoires de son père mort en 1652, et Denis Talon a peu connu Mathieu Molé.

cupa pendant vingt-huit années avec une intégrité exemplaire. Il vivait comme un magistrat des anciens jours, loin du monde et renfermé dans sa nombreuse famille et dans sa belle bibliothèque [1]. Il ne cherchait point à paraître; à un esprit assez fin et même porté à la raillerie [2], il joignait une imposante gravité. Sa figure était mâle, et, comme son père, il portait la longue barbe des magistrats du XVIe siècle [3]. Malgré ces dehors sévères, c'était dans la vie ordinaire le plus doux, le plus compatissant, le plus charitable des hommes. « Il n'était pas riche, « dit Claude Le Pelletier, contrôleur général des finances, qui l'avait « beaucoup connu dans sa jeunesse [4], mais sa charité regardait le besoin « de ceux à qui il donnait plus que l'état de son bien. Il avait une dou« ceur et une affabilité en un haut point. Sa maison était ouverte à toute « heure comme les temples. Durant le temps que les vacations lui per« mettaient de passer à la campagne, il s'occupait à terminer les procès « des paysans des villages voisins, et souvent il mettait la main à la « bourse pour faciliter les accommodements. » Mathieu Molé avait pour amis des hommes de la même trempe que lui, de mœurs rigides et d'une piété solide. Il était profondément gallican et dévoué à la cause de

[1] Mathieu Molé avait amassé une très-belle bibliothèque qu'on allait voir et qu'il aimait à montrer. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, 19 janvier 1644 : « M. le « premier président nous fit voir sa bibliothèque, qui était fort belle. » Nous avons en effet rencontré un assez grand nombre de fort beaux livres aux armes et avec le nom de Molé, et nous en possédons nous-même quelques-uns. — [2] Retz en cite des mots spirituels et piquants. Lorsque le coadjuteur, mécontent de la paix d'avril 1649, alla au parlement en sortant de la cérémonie des saintes huiles qu'il faisait à Notre-Dame, et en répandant des semences de troubles sur sa route, le premier président, en le voyant entrer, dit : Il vient de faire des huiles qui ne sont pas sans salpêtre. Madame de Chevreuse et sa fille ayant reçu l'ordre de sortir de Paris dans les vingt-quatre heures, le coadjuteur, qui voulait retenir à Paris mademoiselle de Chevreuse, alla se plaindre au premier président du rétablissement des lettres de cachet, et, comme il lui commençait un discours sur cette oppression de la liberté publique, Molé l'arrêta tout court en lui disant : C'est assez, mon bon seigneur; vous ne voulez pas qu'elle sorte, elle ne sortira pas. A quoi il ajouta, dit Retz, en s'approchant de mon oreille : Elle a les yeux très-beaux. T. I, p. 380-383. Il y a bien d'autres traits de ce genre. — [3] Aussi, dans le peuple, on l'appelait la longue barbe. Tout le monde connaît les deux beaux portraits de Mathieu Molé gravés par Nanteuil et par Mellan. Ils montrent le premier président et le garde des sceaux; mais c'est le vigoureux burin de Michel Lasne qui nous a conservé l'image du jeune et austère procureur général. A Champlâtreux, dans la noble résidence du digne descendant des Molé, est un portrait peint en pied de Mathieu Molé en garde des sceaux, original du XVIIe siècle, dont l'auteur est inconnu. La tête est tout à fait celle des gravures de Nanteuil et de Mellan. A côté est un Édouard Molé, très-beau portrait du temps, d'un caractère un peu différent de l'Édouard Molé de Nanteuil. — [4] *Mémoire sur la vie et les actions de M. Molé, garde des sceaux de France*, parmi

l'Université[1]. Il avait l'âme trop élevée pour ne pas honorer et aimer Port-Royal, et il était étroitement lié avec l'abbé de Saint-Cyran. Quand Richelieu, qui, pour couvrir son alliance avec les protestants d'Allemagne, se montrait d'autant plus ombrageux, en France, sur tout ce qui pouvait blesser l'orthodoxie et le Saint-Siége, ne pouvant ni séduire ni intimider Saint-Cyran, l'emprisonna à Vincennes, le procureur général n'hésita pas à défendre son ami auprès du tout-puissant ministre, et même il renouvela ses démarches jusqu'à l'importunité. Richelieu ne le prit pas mal cette fois, et se contenta de dire : « Monsieur Molé est « honnête homme, mais il est un peu entier[2]. » Mais il n'avait pas montré tout à fait la même indulgence dans une affaire tout autrement grave, où la conduite du procureur général est racontée dans toute sa suite par Omer Talon, témoin bien informé et dont la véracité n'a jamais été contestée.

Les deux frères Louis et Michel de Marillac, l'un maréchal, l'autre chancelier, étaient les conseillers intimes de Marie de Médicis, et, si celle-ci avait cédé aux instances du chancelier et accompagné Louis XIII à Saint-Germain, au lieu de l'abandonner à lui-même dans la fameuse journée des Dupes, peut-être en était-ce fait de Richelieu. Il était revenu à Ruel accablé et se croyant perdu. C'est le cardinal de la Valette qui releva son courage et lui conseilla de courir à Saint-Germain et de voir le roi, qui, n'étant plus sous le joug de la présence de sa mère, suivit ses instincts, et se décida à soutenir son ministre. Richelieu venait

divers écrits inédits de Claude Le Pelletier, Bibliothèque impériale, *supplément français*, n° 2431. Voici le début de ce curieux mémoire : « La vénération que j'ai toujours « eue pour la mémoire de M. Molé, qui a été procureur général, premier président « et garde des sceaux, m'engage à ne pas laisser perdre, par ma mort, les choses sin- « gulières que j'ai sçues de ce grand homme. Il avoit honoré feu mon père de son « amitié, et il m'a souffert l'approcher lorsque j'étois encore fort jeune. . . » Claude Le Pelletier avertit qu'il a emprunté quelques traits à l'oraison funèbre de Mathieu Molé par Godeau, évêque de Vence, prononcée dans l'église de Saint-Antoine-des-Champs, le 10 février 1656. Les lignes que nous venons de citer sont, en effet, tirées du discours de Godeau, p. 7; tout le reste ne se rencontre que dans le Mémoire de Le Pelletier. Outre l'oraison funèbre de l'évêque de Vence, il y en a une autre en latin prononcée dans l'église de Sainte-Geneviève par Fronton, chanoine de Sainte-Geneviève et chancelier de l'Université de Paris. Elle n'est pas sans mérite, et contient, sur la fin de la vie de Molé, bien des choses qui ne sont point ailleurs. Citons encore un éloge fort bien fait de Molé qui parut au milieu de la Fronde : *Vita Mathæi Molæi in senatu Parisiensi primi præsidis ac postea Franciæ procancellarii;* Antverpiæ, 1651; enfin l'excellente biographie qu'a donnée de son illustre aïeul M. le comte Molé en 1806. — [1] Voyez dans Omer Talon, *Mémoires*, t. II, p. 62, la scène qu'il fit devant la reine au chancelier Séguier pour avoir laissé imprimer un mandement du nonce du pape. Sur l'attachement de Molé pour l'Université, voyez l'oraison funèbre de Fronton. — [2] Voyez *Mémoires de Lancelot*, t. I, p. 97 et p. 238.

d'échapper à un trop grand danger pour s'exposer à le voir se former de nouveau sur sa tête : il résolut de détruire les Marillac. La haute réputation de vertu et de piété du chancelier ne permettait pas qu'on portât la main sur lui; Richelieu se borna à l'exiler; mais il fit arrêter le maréchal au milieu de son armée sous prétexte de concussion, et le livra à une commission bien choisie, que, pour plus de sûreté, il assembla à Ruel dans sa propre maison[1]. Louis de Marillac refusa de reconnaître de tels juges, et réclama la juridiction du parlement, qu'il prétendait convenir seule à la dignité du maréchalat et à la nature du crime dont il était accusé. Il paraît que le procureur général ne combattit pas, qu'il appuya même et fit triompher cette demande dans le sein du parlement[2]. Omer Talon nous dit qu'il était l'ami des Marillac, que le bruit avait couru qu'il devait entrer dans leur cabinet, et que, pendant le peu d'heures où ils avaient semblé victorieux il s'était permis des railleries offensantes pour Richelieu[3]. Du moins il est certain que nulle considération ne l'empêcha d'être fidèle à des principes qui étaient ceux de sa compagnie, et qu'ayant pu partager la fortune d'un ami, il ne l'abandonna pas dans le malheur. Qu'on juge de la colère de Richelieu lorsqu'il apprit les conclusions du procureur général. Il fit rendre en conseil d'État, le roi présent, un arrêt qui enjoignait au procureur général de comparaître en personne dans quinze jours, pour rendre compte de sa conduite, et en même temps l'interdisait de l'exercice de sa charge. La conjoncture était critique. Le garde des sceaux, Michel de Marillac,

[1] Sur le procès du maréchal de Marillac, voyez les *Mémoires* de Richelieu et d'Omer Talon, et surtout le *Journal de monsieur le cardinal de Richelieu, qu'il a fait durant le grand orage de la cour ès années 1630 jusques à 1644*. Toutes les pièces officielles, interrogatoires, arrêts, etc., y occupent 262 pages. — [2] Omer Talon, t. Ier, p. 33 : « Le maréchal de Marillac bailla plusieurs requêtes au parlement « pour être reçu appelant de la procédure contre lui, sur lesquelles requêtes « il ne manqua pas de conclusions et ensuite d'arrêts. » Claude Le Pelletier : « Feu « M. Dupuy l'aîné m'a dit que, pendant la prison du garde des sceaux de Marillac « et de son frère le maréchal, auxquels la Cour donna des commissaires pour les « juger, leur famille présenta une requête au parlement pour demander qu'ils y « fussent jugés comme officiers de la couronne, sur laquelle on mit un *soit montré*, et le « procureur général y mit ses conclusions, portant que, partie ouïe au parquet, il fe- « roit ce que de raison... » — [3] *Ibid.* p. 28 et 29 : « Il fut cru et publié pendant vingt- « quatre heures que le gouvernement seroit entre les mains de messieurs de Marillac, « du cardinal de Bérulle, supérieur de l'Oratoire, et autres personnes de cette condi- « tion, entre lesquels M. Molé, procureur général et à présent premier président, « n'étoit pas des derniers. » P. 33 : « ..... Ce qui fâcha messieurs les ministres, les- « quels s'imaginant que M. Molé, procureur général, étoit de la cabale de messieurs « de Marillac, et sachant que, dans l'opinion publique que l'on avoit eue de la dis- « grâce de M. le cardinal de Richelieu, il l'avoit insulté et s'étoit moqué de lui... »

venait d'être exilé à Châteaudun, et son frère le maréchal était dévoué à l'échafaud. Mathieu Molé se présenta à Fontainebleau devant le roi et Richelieu avec le même visage qu'en 1648 il montra au peuple révolté dans la journée des Barricades, et là aussi sa ferme attitude et sa gravité imperturbable le sauvèrent[1]. Richelieu, qui l'estimait et le savait au fond sans intrigue, satisfait de sa démarche et de ses explications, lui épargna toute procédure, fit lever l'interdiction lancée contre lui, s'appliqua même et réussit à le gagner. Un de ses parents et affidés, le maréchal de la Meilleraye, était un des amis de Molé. Il alla le trouver et lui représenta qu'en soutenant avec cette hauteur les droits du parlement, il ne servirait ni le parlement, ni l'État, ni lui-même; que, dans une monarchie, après avoir fait entendre au roi ses raisons et résisté avec honneur, il fallait bien obéir; que son amitié publique avec les Marillac donnait un air de faction à sa conduite; qu'il avait fait pour la dignité de sa charge ce qu'il avait pu, mais qu'il n'était pas obligé de se perdre; et il lui conseilla de s'accommoder au temps et aux mœurs présentes. Si Molé eût été l'homme tout d'une pièce que Retz a dépeint, il eût très-bien pu répondre au maréchal de la Meilleraye que la justice est la

[1] C'est le récit d'Omer Talon, t. Ier, p. 34. Celui de Le Pelletier, ou plutôt de Dupuy, est un peu différent et ne fait guère moins d'honneur à Mathieu Molé : « Le cardinal de Richelieu fut fort offensé; cependant il dit au roi que le procureur « général ayant une grande réputation, il falloit le ménager, et pour cela attendre « les vacations du parlement pendant lesquelles son ministère cessoit dans le Palais, « et que lors on lui feroit donner un ordre du roi de se retirer dans sa maison de « Champlâtreux et de n'en pas sortir. A la Saint-Martin, le cardinal de Richelieu « conseilla au roi de faire venir le procureur général à Saint-Germain, ce qui fut « exécuté, et, quand le procureur général arriva à la cour, M. le prince de Condé et « les principaux officiers du roi se trouvèrent à la descente du carrosse pour l'ac- « compagner chez le roi, lequel lui dit qu'il avoit été fort mal satisfait des conclu- « sions qu'il avoit prises sur l'affaire de MM. de Marillac. A quoi ce magistrat répon- « dit humblement qu'il n'avoit rien fait en cela que suivre le stile de ses prédéces- « seurs en pareilles occasions, ce qui fâcha le roi et il lui dit de mauvaises paroles, sur « lesquelles il se jeta aux pieds de Sa Majesté en disant qu'il étoit bien malheureux « d'avoir fâché un si bon maître. Sur quoi le roi se retira en colère sans lui dire « qu'il pouvoit retourner aux fonctions de sa charge. M. Molé se retira accompagné « du prince de Condé et de la même escorte. Il revint à Champlâtreux sans se don- « ner aucun mouvement pour procurer son retour; mais le cardinal de Richelieu « engagea le roi de le faire revenir au Louvre, où Sa Majesté lui dit qu'en considéra- « ration de ses autres services elle lui pardonnoit et le renvoyoit à la fonction de « sa charge. » — Il est à remarquer que Richelieu, qui, dans ses Mémoires, raconte longuement l'affaire du maréchal de Marillac et combat de toutes ses forces l'opposition du parlement, ne fait aucune mention de la conduite du procureur général, ni de la disgrâce momentanée qu'il encourut. Il est plus étrange encore que le nom de Molé ne se trouve pas une seule fois dans les Mémoires du cardinal.

justice; que le maréchal de Marillac, pour être son ami, n'avait pas moins un droit certain d'être jugé par ses juges naturels et non pas par une commission; qu'il appartenait au parlement de connaître des crimes d'État, et que cette juridiction légitime c'était le devoir du procureur général de la revendiquer, dût-il y périr. Molé ne fit point cette réponse : « Il déféra, dit Omer Talon, aux raisons du maréchal de la « Meilleraye, et commença à rabattre quelque chose de son ancienne « sévérité[1]. » Langage bien rigoureux[2] et qu'on pourrait tourner contre Talon lui-même, car lui aussi, entré au parlement comme avocat général en 1631, il vit Richelieu frapper à coups redoublés sur l'indépendance de la compagnie, casser ses arrêts, exiler et emprisonner plusieurs de ses membres[3], et il se tut comme le procureur général, et comme lui il garda sa charge. Ni l'un ni l'autre ne se joignirent à Barillon et à ses amis. Ils pensèrent sans doute que le plus ferme courage a besoin d'être conduit par la raison, qu'il consiste à affronter le péril avec quelque chance de succès, et non pas à se briser contre d'insurmontables obstacles. Les conclusions de Mathieu Molé dans l'affaire de Michel de Marillac partaient du fond de son caractère. Le reste de sa conduite doit être mis sur le compte des circonstances. Il fléchit un

[1] T. Ier, p. 35. — [2] En général, Omer Talon est sévère dans ses jugements. C'est un pur magistrat et nullement un politique. Il ne tient aucun compte des circonstances; il se plaint d'avoir trouvé les vieilles mœurs parlementaires affaiblies; il accuse Jérôme Bignon de faiblesse et ne rend qu'un hommage forcé à Mathieu Molé lui-même. Son austérité n'est pas toujours fort éclairée, comme son éloquence est presque toujours déclamatoire. Il est meilleur à consulter sur les choses que sur les hommes. Il reconnaît qu'il a jugé les autres avec trop de sévérité : « Tous les hommes, dit-il, « quelque grands personnages qu'ils soient, sont sujets à faire des fautes, et l'une « des plus grandes que j'aie faites, et que je reconnais bien, a été de n'avoir pas « connu les miennes, et d'avoir parlé de moi avec trop de complaisance. » — [3] Voyez particulièrement les *Mémoires de Richelieu*, éd. Petitot, t. VI, p. 484 et p. 513, et surtout t. X, p. 539 : « Le parlement de Paris, abusant et de l'état des « affaires du roi occupé à une grande guerre, et de sa bonté, se montra si peu obéis- « sant à ses commandements, qu'il obligea Sa Majesté à user envers eux d'une plus « grande rigueur qu'il n'avait encore fait par le passé; à quoi néanmoins elle ne se « résolut que par l'avis de tout son conseil, qui lui remontra qu'il étoit besoin d'user « de son autorité plus que jamais, pour ce que le moindre échec qui y arriveroit don- « neroit lieu à beaucoup d'autres d'entreprendre. Pour cet effet, Sa Majesté interdit « toute la troisième chambre des Enquêtes, qui furent bien étonnés d'abord de ce « commandement, mais néanmoins obéirent. Il fut aussi fait commandement à ceux « d'entre eux qui s'étoient le plus échappés contre l'autorité royale de se retirer, et « furent arrêtés et envoyés en divers lieux. Les principaux étoient les présidents Ba- « rillon et Champront, et les conseillers Thibeuf, Sevin et Salot. Ainsi le roi les mit « à la raison, et pourvut, à l'avenir, par l'exemple de ceux-ci, à ce que les autres « demeurassent dans les bornes de leur devoir. »

peu, nous l'avouons, sous la main de fer de Richelieu; il se ménagea, et, en 1641, le procureur général fut nommé premier président par ce même cardinal couvert du sang de Marillac et qui tenait encore Saint-Cyran à Vincennes, mais qui aussi avait mis la royauté à sa place, maintenait le repos public au milieu de la guerre, et portait la France à une grandeur inconnue. Si l'on en croit Le Pelletier, qui s'appuie du témoignage du chancelier Le Tellier, pour être premier président Molé aurait promis par écrit au cardinal de ne point assembler le parlement sans ordre du roi; promesse, selon nous, fort raisonnable, et dont le seul tort est de n'avoir pas été assez désintéressée. Longtemps après, Molé se reprochait amèrement cette faiblesse; il aurait voulu que Dieu l'eût auparavant retiré du monde [1]. Ne soyons pas

[1] « M. le chancelier Le Tellier m'a dit que, lorsque le roi choisit M. Molé pour le « faire premier président, le cardinal de Richelieu exigea de lui un écrit par lequel il « promettoit de ne point assembler les chambres du parlement sans un ordre exprès « du roi, et que ce papier s'étant trouvé parmi ceux du cardinal de Richelieu, lui, « M. Le Tellier, avoit été chargé par la reine régente de porter cet écrit à M. le pre« mier président Molé pour lui en demander l'exécution. Sur quoi ce magistrat lui « répondit qu'il étoit trop vrai qu'il avoit signé cet écrit, et qu'il voudroit que Dieu « l'eût retiré du monde auparavant, mais qu'il chargeait M. Le Tellier de dire à la « reine que les temps étoient bien changés, et que si à présent l'on lui crachoit au « visage pendant qu'il seroit à sa place de premier président, la reine n'étoit pas en « état de lui pouvoir fournir un mouchoir pour s'essuyer, ce que M. Le Tellier « rapporta exactement comme il lui avoit été dit. » — Pour compenser les faiblesses de Molé, échappées à la nature humaine, et que nous n'avons pas dû dissimuler plus que Claude Le Pelletier, son panégyriste, nous allons tirer du mémoire de celui-ci des traits de courage, de présence d'esprit et de sérénité intrépide, semblables à ceux que Retz raconte et qui lui font égaler avec raison le cœur de Molé à celui de Condé : « Il se répandit un air empoisonné de faction dans Paris qui causa la jour« née célèbre des Barricades. Ce fut là où parut la fermeté du président. Ce vénérable « vieillard passa au travers des corps de gardes et des barricades formées par les « séditieux avec la même sérénité de visage que s'il eût passé dans la salle du Pa« lais. Les regards de ses yeux et le caractère de la magistrature imprimé sur son « front par le doigt de Dieu, protecteur de la royauté qu'il défendoit, étonna les « mutins. Il passa à la tête du parlement chez le roi pour conjurer la tempête qui « se calma. Étant revenu chez lui, une populace encore furieuse se présenta à la « porte qu'il fit ouvrir, et il se présenta aux séditieux avec une assurance dont ils « ne purent soutenir la majesté. Il n'eut qu'à se montrer pour couvrir les mutins de « honte et les renvoyer chez eux avec respect pour cet homme intrépide. Lorsqu'il « demanda sa robe pour s'aller présenter à cette populace mutinée, M. l'abbé de « Chanvallon, qui a été depuis archevêque de Paris, s'étant trouvé auprès de lui, « voulut représenter qu'il s'exposoit trop, mais il lui répondit : Jeune homme, ap« prenez qu'il y a toujours loin de la poitrine d'un homme de bien au poignard « d'un séditieux. Et le jour des Barricades, lorsqu'il traversa les rues pour aller au « Palais-Royal, un homme plus furieux que les autres s'étant présenté pour l'in-

envers lui aussi sévères qu'il le fut lui-même. Ne l'accusons pas d'avoir attendu d'autres occasions de faire paraître son caractère, puisque ces occasions venues le trouvèrent prêt. Mathieu Molé est un très-grand magistrat, c'est même un grand homme, mais c'est un homme enfin; et nous le reverrons dans la Fronde servant en même temps le parlement et le roi avec un courage et un tact admirables, rude et même, comme le dit Retz, peu congru dans son langage, mais très-fin dans le fond de sa conduite, et, au lieu d'être tout d'une pièce, s'accommodant parfaitement aux circonstances, attaché au bien de l'État, le mettant au-dessus de tous les partis, et sachant aussi faire sa route, et de premier président devenant garde des sceaux.

En 1643, Mathieu Molé concourut volontiers à l'arrêt du parlement

« sulter, il l'arrêta par sa fermeté; et quand au retour l'on lui dit qu'un bourgeois « avoit nommé cet homme, il dit qu'il ne vouloit point sçavoir son nom; mais qu'il « le plaignoit d'avoir un assez mauvais voisin pour le vouloir déceler. Et un jour ses « gens s'étant saisis d'un homme qui s'étoit introduit dans sa maison avec un poi- « gnard pour le tuer, il défendit qu'on se saisît de lui ni qu'on lui fît aucun mal, « le renvoyant en sûreté pour reconnoître, dit-il, la miséricorde de Dieu qui l'avoit « préservé.... Pendant que les Princes et les Frondeurs étoient maîtres de Paris, « le roi ayant été obligé d'en sortir, l'on fit venir un matin, pendant une assemblée « des chambres du parlement, plusieurs soldats du régiment de Valois, lesquels, « joints à d'autres mutins, entrèrent dans la salle du Palais et vinrent à la porte de « la grande chambre en criant qu'on leur livrât les mazarins. Sur quoi les huissiers « épouvantés entrèrent pour en donner avis au premier président. Henri de Mesme « étoit alors second président. La frayeur le saisit, et il proposa de sortir par les « derrières de la Grand'Chambre pour se retirer dans la maison de M. le premier « président. Mais lui, avec son intrépidité ordinaire, se leva en disant au président « de Mesme que la Cour n'avoit pas accoutumé de s'enfuir; et, quand Henri de « Mesmes se fut retiré, M. Molé ordonna aux huissiers de marcher en frappant sur « leurs portefeuilles à l'ordinaire; mais en même temps il saisit par le bras M. le « duc de Beaufort qui assistoit à la délibération, et, l'ayant empoigné en sorte qu'il « ne pouvoit lui échapper, il le fit marcher à côté de lui, en déclarant qu'il répondroit « au roi de ce qui arriveroit; et, faisant marcher les huissiers devant lui, il passa toute « la salle des Maréchaux et la galerie des Marchands pour entrer chez lui par la porte « ordinaire, où il congédia M. de Beaufort et rentra chez lui en toute sûreté. Peu de « jours après, on envoya à sa porte, pendant qu'il dînoit, les mêmes soldats du régi- « ment de Valois avec d'autres séditieux qui frappèrent à sa porte avec un grand bruit, « menaçant de le poignarder, et ils avoient effectivement des poignards à la main. « L'on vint avertir le premier président, lequel se leva de table, et, ayant ordonné « qu'on leur ouvrît la grande porte, il descendit son degré et vint se présenter à « cette troupe séditieuse en leur demandant ce qu'ils vouloient de lui. Son visage « respectable et son intrépidité arrêta toute la chaleur de ces gens-là, et, comme ils « ne lui dirent rien, après être demeuré ferme pendant quelque temps en leur pré- « sence, il leur dit : Allez-vous-en, vous avez chacun gagné votre teston (pièce « de monnaie d'une vingtaine de sous); et il remonta dans sa chambre. »

qui cassa le testament de Louis XIII. Mais, selon sa coutume, il ne prit part à aucune des cabales qui s'agitaient. Il devait trop à Richelieu pour se joindre à ceux qui insultaient sa mémoire, sans se croire obligé de la défendre. Il ne faisait pas sa cour, il n'était pas en faveur. On parlait même, vu son veuvage et sa piété, de l'envoyer dans quelque évêché, en colorant cette disgrâce de l'espérance du cardinalat [1]. Mais, à mesure que Mazarin le connut, il discerna sa capacité et le releva aux yeux de la reine. Bientôt ils s'entendirent, et marchèrent à peu près de concert. Molé voyait avec plaisir le parlement reprendre une juste indépendance, mais il n'était pas disposé à le mettre au service des Importants. Il s'efforçait de le contenir dans la limite de ses droits, et se montrait déjà aussi modéré que ferme, et favorable au nouveau ministre sans servilité. Voici quelques lignes de Mazarin qui, dans leur simplicité, contiennent un bien grand éloge, et forment un portrait qui n'est pas outré, mais qui représente à merveille le caractère de Mathieu Molé. « Il faut, dit Mazarin [2], caresser le premier président; il aime l'État, et on le peut contenter aisément. » Ailleurs il engage la reine à faire venir le premier président et à le remercier de ce qu'il avait fait en une certaine circonstance. Il tient à ce que le premier président sache que c'est lui qui a fait connaître sa conduite à la reine [3]. Ailleurs encore, touché de ses services, il s'avertit lui-même qu'il faut lui faire quelque cadeau, lui accorder quelque gratification, et il s'assure que son austérité ne l'empêchera pas de recevoir volontiers les grâces que la reine voudra bien lui faire [4]. Voilà la vérité, et le plus

[1] II[e] carnet, p. 24 : « Presidente di Mesme, che il primo presidente non crede « haver le buone gratie di S. M., et attende di andar a un vescovato. » *Journal d'Olivier d'Ormesson*, 19 septembre 1643 : « Le soir, M. Pichotel (un des greffiers du conseil d'État) nous dit que l'on parloit de faire le premier président Molé archevêque d'Auch, avec promesse du chapeau de cardinal, mettre M. de Bailleul en sa « place, faire M. d'Émery surintendant des finances. . . . . C'est le bruit de Paris. » — Plus tard on songea encore pour lui au cardinalat. Claude Le Pelletier : « M. Le « Tellier m'a dit que, lorsqu'on ôta les sceaux à M. Molé pour les donner à M. de « Chateauneuf avant la majorité, il eut ordre d'aller dire de la part du roi et de la « reine à M. Molé, lors encore premier président, qu'on lui accordoit la nomina- « tion au cardinalat. Sur quoi il répondit à M. Le Tellier qu'il seroit mort avant que « le courrier ne fût de retour de Rome, et que ce ne seroit qu'un titre pour son « tombeau; et il se tint ferme à la refuser. » — [2] III[e] carnet, p. 12 : « Far carezze al « primo presidente, affetionato suddito allo Stato; e con facilita si puol contentare. » — [3] III[e] carnet, p. 73 : « S. M. mandi a chiamare il primo presidente per ringra- « ziarlo di quello ha fatto per l'editto, e dirli che l'ha saputo da me. » — [4] VI[e] carnet, p. 22 : « Donar qualche cosa al primo presidente, poiche sono certo che la sua rigi- « dità non l'impedirà di ricevere da S. M. le gratie che vorrà fargli. »

honnête homme du monde mis à nu et peint sans fard. Mazarin ne témoigne pour personne autant d'estime que pour Molé; il l'honore sincèrement, mais il connaît la nature humaine, et il vient à son secours. Il entre dans les soucis du père de famille; il veille sur les intérêts de l'abbé François Molé; il fait vaquer pour lui l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux[1], et porte Édouard Molé, déjà trésorier de la Sainte-Chapelle, sur une liste de futurs évêques[2]. Enfin, sachant tout l'attachement que le premier président portait à son fils Champlâtreux[3], chargé de soutenir et de continuer sa maison, le trouvant déjà conseiller au parlement en 1643, il en fit un maître des Requêtes, et lui confia successivement les plus considérables intendances de justice, de police et de finances auprès des armées de Flandre, d'Allemagne et de Catalogne[4].

L'appui persévérant de Mathieu Molé était bien nécessaire à Mazarin, car peu à peu tous les membres du parlement, éloignés par Richelieu, y rentraient et grossissaient l'opposition formée contre son successeur.

A la tête de cette opposition était Barillon[5], un des présidents des Enquêtes, dont nous avons déjà dit un mot, qui avait alors une auto-

[1] VIII[e] carnet, p. 20 : « A Sainte-Croix, darli mille scudi di pensione sopra la regina per far libera la badia al primo presidente. » François Molé devint en effet abbé de Sainte-Croix de Bordeaux en 1646, et plus tard abbé de Saint-Paul à Verdun, etc. Il ne poussa pas plus loin sa carrière ecclésiastique. Conseiller au parlement en 1650, il fut nommé maître des requêtes en 1657. On en a un très-beau portrait gravé par Nanteuil, de l'année 1649. — [2] *Ibid.* p. 1 : « Per vescovati, « il figlio del primo presidente del parlamento. » Édouard Molé a été évêque de Bayeux et il est mort en 1652, à l'âge de 43 ans. On en conserve à Champlâtreux un assez bon portrait peint du temps. Le premier président a eu aussi un autre fils, et le plus jeune, qui s'appelait Mathieu Molé et fut chevalier de Malte. Nous n'en savons rien, sinon qu'il survécut à son père. Fronton lui dit avec raison, que tout homme de guerre qu'il est, il peut très-bien prendre pour modèle de courage la vie de l'intrépide magistrat. — [3] Pourvu toutefois que le bien public n'en souffrît point. Lorsque, en 1651, Le Tellier vit que Molé refusait le cardinalat, il lui dit qu'il avait ordre de lui offrir une cinquième charge de secrétaire d'État que l'on créerait exprès pour M. de Champlâtreux, son fils. Mais Molé s'écria qu'il ne voulait point faire tort aux quatre autres secrétaires d'État, qui servaient bien le roi, et que, si l'on en créait une cinquième, ils seraient bientôt comme les six vingt secrétaires des finances. Mémoire de Claude Le Pelletier. — [4] Voyez les papiers de Le Tellier, particulièrement, t. VIII, f° 124, où se trouve la commission donnée à M. de Champlâtreux, le 4 mars 1647, auprès de l'armée de Catalogne, rappelant les services qu'il a déjà rendus dans l'intendance des armées de Luxembourg, Allemagne, Hainaut et Flandre, sous les ordres du duc d'Enghien. A la mort de Mathieu Molé, M. de Champlâtreux rentra dans le parlement en qualité de président à mortier. Il ne s'y distingua point. Voyez sur son compte la note adressée à Colbert parmi les *Notes secrètes sur le personnel des parlements*, p. 35. — [5] Les Barillon étaient une excellente famille d'Auvergne depuis longtemps anoblie et fort riche. Celui-ci s'appelait Jean-Jacques de

rité égale à celle qu'exerça depuis le fameux Broussel. C'était un homme à peu près du même caractère, probe et honnête, mais qui mettait sa conscience à s'élever toujours contre le pouvoir. Il avait été hautement pour la reine tant qu'elle fut persécutée; à mesure qu'elle s'affermit, il s'en détacha. Lui aussi, il était né Important et Frondeur. Deux fois Richelieu l'avait suspendu de ses fonctions et l'avat relégué, la première fois à Saumur, en 1636, et la seconde à Tours, en 1638[1]. Après la mort du cardinal, il avait été un des premiers rappelés, et il était très-consulté par la reine[2]. Il était déclaré contre toutes les créatures de Richelieu, et, dans la séance où le parlement conféra à la régente l'autorité souveraine, Barillon avait été d'avis de la supplier d'éloigner d'elle « les ministres de « la tyrannie passée[3]. » Il vivait avec les plus violents des Importants, et Mazarin dit que Béthune et Montrésor le gouvernaient[4]. Il songea d'abord à s'en délivrer, en l'envoyant ambassadeur en Suisse[5]; puis la conduite du président devenant de jour en jour plus importune et plus factieuse, Mazarin fut bien forcé de faire comme Richelieu : en 1644, il décida la reine à le chasser[6], et le fit enfermer dans la forteresse de Pignerol, où il mourut un an après.

Mais Barillon n'était qu'un honnête homme égaré et emporté; il y avait dans le parlement un autre personnage d'un bien moins noble caractère, et plus dangereux, parce qu'il était aussi perfide que violent, le président Le Coigneux. Chancelier du duc d'Orléans, il avait été l'âme de tous les complots où le duc s'était engagé, et avec Puy-Laurens il l'avait poussé et suivi hors de France. Traduit par Richelieu devant le parlement de Dijon, il avait été jugé selon toutes les formes

Barillon. Il épousa la fille du président Fayet. Un de ses fils fut évêque de Luçon, ami de Rancé et de saint Vincent de Paul; un autre, ambassadeur en Angleterre, homme d'esprit, et lié avec madame de Sévigné, qui en parle souvent. C'est à lui que La Fontaine a dédié sa jolie pièce sur *le pouvoir des fables*. Sur le président Barillon, voyez surtout madame de Motteville, t. I, p. 226. — [1] Omer Talon, t. I, p. 145 et 181. — [2] Mémoires de La Châtre, coll. Petitot, t. LI, p. 203. — [3] *Ibid.* p. 208 : « Leur résolution (des principaux membres du parlement) avait aussi été de lui faire en même temps quelques remontrances, et la supplier très-humblement de se servir de gens d'une probité reconnue et d'éloigner d'elle les ministres de la tyrannie passée. Mais il n'y eut que le président Barillon qui en dit obliquement quelque chose, et l'on ne poussa point davantage cette affaire par l'avis de M. de Beauvais, qui dit qu'il fallait laisser à la reine la gloire de se défaire, elle seule, de ces messieurs. » — [4] II[e] carnet, p. 83 : « Betune e Montresor, governano Bariglion. » Sur Béthune et « Montrésor, voyez l'article IV[e]. — [5] III[e] carnet, p. 73 : « Bariglione, mandarlo im- « basciatore a Suizzeri. » — [6] V[e] carnet, p. 96 : « Bisogna cacciare assolutamente « Bariglione. S. M. ne parli e ne prenda la resolutione col principe di Condé. »

et condamné à mort. Il était impossible de ne pas amnistier le serviteur, quand le maître était lieutenant général du royaume. On accorda donc à Le Coigneux des lettres d'abolition. Mais telle était l'ombrageuse indépendance de messieurs du parlement, qu'il se trouva des gens graves pour soutenir que ces lettres étaient inutiles à un homme condamné par des juges incompétents, et que le parlement pouvait de plein droit le rappeler dans son sein, sans qu'il y eût besoin d'une ordonnance du garde des sceaux[1]. Rentré dans sa charge triomphalement, le président Le Coigneux recommença ses menées accoutumées. Selon lui, le parlement n'avait pas à reconnaître Mazarin, et il contestait à la reine le droit de mettre le nom du premier ministre dans des lettres patentes[2].

Nous ne confondons pas le président Novion, père de celui qui plus tard devint premier président, avec un homme tel que Le Coigneux; mais l'intérêt avait sur lui un grand empire. Dévoué, comme nous l'avons dit, à son frère l'évêque de Beauvais, il en secondait tous les mouvements, et, dès que l'évêque se fut rangé parmi les mécontents, le président s'opposa aux mesures les plus raisonnables[3]. Le président de Mesme[4] se laissait conduire aussi aux dispositions et à la fortune de son frère, le comte d'Avaux. Lui, si judicieux, si habile, qui devait un jour défendre la royauté et se faire une assez belle place dans l'histoire à côté de Molé, débuta tout différemment; il contraria Richelieu, et, dans le commencement de la régence, il affecta une grande indépendance, et ne voulait pas qu'on donnât le nom de monseigneur à Mazarin.

Le grand crime que reprochaient sans cesse au cardinal les Impor-

[1] Omer Talon, t. I, p. 243 et 244. — [2] IIe carnet, p. 23 : « Li Cogniu cancelliere « legato con Bove. » — IVe carnet, p. 7 : « Li Cogniu a San-Germano, che il par- « lamento non riconosceva il cardinale Mazarini, e che era una novità di nominarmi « nelle lettere patenti. » Bien entendu, d'Important Jacques Le Coigneux devint Frondeur. On en a un très-beau portrait de Beaubrun, gravé par Nanteuil en 1654. On pourrait fort bien lui appliquer; mais c'est à son fils que se rapportent ces lignes des *Notes secrètes sur le personnel du parlement, etc.*, p. 35 : « *De Coigneux*, homme « violent, fier, et affectant la justice pour s'acquérir crédit..... aime ses intérêts et « ses divertissements, est léger..... » — [3] Ier carnet, p. 103 : « Lui (l'évêque de « Beauvais) e Novion suo fratello fecero gran rumore delle risolutioni di S. M. di darmi « il brevetto. » IIIe carnet, p. 43 : « Presidente Novion si opporrà nel parlamento « alla verificatione della camera di giustitia, da che S. M. vedrà chi sia suo vero ser- « vitore. » Le président Novion mourut en 1645, et fut remplacé dans sa présidence par son fils. — [4] IIIe carnet, p. 69 : « Presidente di Mesme ha detto a Chattonof che non « doveva trattarmi da monsignore. » Henri de Mesme, frère de d'Avaux, était frère aussi de Jean-Antoine de Mesme, conseiller d'État, qu'on nommait M. d'Irval, qui

tants du parlement, c'était d'être étranger. En 1617, dans le procès du maréchal d'Ancre, on avait tiré de cette qualité un chef spécial d'accusation. Barillon, Le Coigneux et beaucoup d'autres, s'agitèrent pour entraîner le parlement à reprendre son ancien arrêt et à le tourner contre Mazarin[1]. On prétendait qu'étranger lui-même il ne favorisait que des étrangers, et on citait l'exemple de Milord Montaigu, qui, devenu l'abbé de Montaigu, était un des conseillers intimes de la reine, et bien entendu dévoué au premier ministre. On répandait les bruits les plus ridicules. Pour soulever la bourgeoisie, on disait que Mazarin avait voulu retrancher un quartier des rentes de l'hôtel de ville de Paris, mais que l'évêque de Beauvais s'y était opposé en représentant que c'était le sang des pauvres. Il n'y avait pas jusqu'au président Lamoignon, depuis premier président, qui ne prêtât son salon à tous ces propos malveillants. Enfin, la puissante compagnie, voyant le gouvernement faible, s'enhardissait de plus en plus à le braver.

Mazarin avait prévu le mal et l'avait de bonne heure signalé à la reine. On dit même qu'il lui avait conseillé de ne pas faire intervenir le parlement dans l'affaire du testament du roi, et de prendre elle-même l'autorité souveraine en vertu de son propre droit et de tous les précédents[2]. Dans ses premiers carnets, il lui recommande de ne pas accorder trop de crédit au parlement, parce qu'insensiblement elle n'en sera plus maîtresse. Il lui montre la conduite de celui d'Angleterre, et le pouvoir parlementaire tendant sans cesse à se mettre au-dessus du pouvoir royal[3].

succéda à son frère Henri dans sa charge de président à mortier, en 1650, et continua dignement l'illustre maison. Tous les trois étaient fils de Jean-Jacques de Mesme, M. de Roissy, mort doyen des conseillers d'État et conseiller d'honneur au parlement en 1642. — [1] On trouve une trace de ce dessein dans Omer Talon, t. Ier, p. 247. IIe carnet, p. 54 : « Si ricerca nel Parlamento di far rimostranze per « escludermi dal ministero, come straniero, e li maligni accusano che io sia sud-« dito del re di Spagna. » — IIIe carnet, p. 8 et 9 : « Per mettermi contro il popolo, « vanno insinuando che io propono di levare un quartiero delle rendite di Parigi, « e sostengono che M. di Bove vi si opponeva firmamente dicendo che era il san-« gue del poveri e che io dicessi che non importava e che si doveva fare; insieme « che la regina era forestiera, e che io non introducevo altri nella confidenza che « Montegu medesimamente straniero. Tutte queste cose e quella del maresciallo « d'Ancre sono state dette in piu luoghi, mà particolarmente in casa del presidente « Lamognion, genero del presidente Nemon. » Mazarin se trompe ici : le président Lamoignon, qui depuis occupa la première présidence, n'était pas gendre, mais beau-frère du président François-Théodore de Nesmond. — [2] Madame de Motteville, t. I, p. 132. — [3] Ier carnet, p. 87 : « Averta di non dar authorità in questi « principii al parlamento, perche l'eserciterà contro di lei. » — IIe carnet, p. 10 :

Ne se fiant qu'à lui-même pour bien défendre sa cause et conduire ses affaires, Mazarin va jusqu'à proposer à la reine de lui donner entrée au parlement avec le titre de conseiller d'honneur[1]. C'était, ce semble, une prétention modeste : il fut forcé d'y renoncer. Il a beau faire, il prodigue en vain des gratifications aux présidents des Enquêtes, aux deux avocats généraux et à bien d'autres : il reconnaît qu'il ne peut venir à bout de cette opposition obstinée[2]. Il semble pressentir qu'un jour le parlement sera son plus redoutable adversaire, et un instinct prophétique le rapproche du premier président Molé[3].

V. COUSIN.

(La suite à un prochain cahier.)

« Se S. M. non vi prendi rimedio, il parlamento e li grandi havranno troppo d'au« thorità. » P. 15 : Consideri quello che fa il parlamento d'Enghiltera. Il parla« mento crede esser assolutamente sopra la regenza, et è chiaro mentre rumpe « quello fu fatto dal re solennemente. » — [1] III[e] carnet, p. 8 : « Far mi ricevere con« sigliere honorario al parlamento. » IV[e] carnet, p. 86 : « Entrar nel parlamento « per consigliere. » — [2] IV[e] carnet, p. 59 : « Avvocato generale Briquet (Étienne « Briquet, devenu second avocat général quand Jérôme Brignon passa au conseil « d'État. Voyez les Mémoires d'Omer Talon.) ha detto mille spropositi, et è strana « cosa che, quando S. M. fa gratie al parlamento, sieno necessarii mezzi per farli « tornar buoni. » — V[e] carnet, p. 43: « 2,000 lire alli presidenti d'Enquestes. » *Ibid.* p. 93 : « M. Talon e Briquet, tre mila lire per aumento di gages. » *Ibid.* p. 99 : « M. di Nemon, quatro mila scudi in segreto a conto delli vinti. » — [3] On annonce en ce moment la publication prochaine de MÉMOIRES DE MATHIEU MOLÉ, jusqu'ici inédits, qui viennent d'être trouvés à la Bibliothèque impériale et dont la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE a confié l'impression à M. Aimé Champollion, qui a déjà bien mérité des amis du XVII[e] siècle par ses deux excellentes éditions des mémoires de Lenet et des mémoires de Retz, d'après les manuscrits autographes, dans la collection de MM. Michaud et Poujoulat. Ces mémoires, accompagnés de lettres et de pièces officielles, s'arrêtent, dit-on, vers 1639, avant que Mathieu Molé ait été promu à la charge de premier président. C'est donc sur la carrière du procureur général qu'ils doivent jeter de précieuses lumières. Ils nous apprendront, nous l'espérons du moins, l'entière vérité sur ce qui se passa au parlement dans l'affaire du maréchal de Marillac, et nous aurons un troisième récit à mettre à côté de ceux d'Omer Talon et de Claude Le Pelletier. Les mémoires de Talon nous introduisaient déjà dans la vie intime du parlement de Paris, pendant une vingtaine d'années, à partir de 1631. Mathieu Molé remontera plus haut et fera connaître le parlement du commencement du XVII[e] siècle. Vraisemblablement il s'étendra sur son éducation parlementaire et sur son père, Édouard Molé, l'auteur de l'illustration de la famille. Nous souhaitons bien vivement aussi d'y rencontrer de nouveaux renseignements sur les rapports du procureur général avec Saint-Cyran et Port-Royal, et de nouvelles et belles pages à joindre à celles des mémoires de Lancelot sur cette partie si honorable de la vie de Mathieu Molé.

Narrative of a journey through Syria and Palestine in 1851 and 1852, by C. W. M. Van de Velde. **Translated under the author's superintendence. Edinburgh and London, 1854, 2 vol. in-8°.**

PREMIER ARTICLE.

Depuis les premiers temps du christianisme, la Palestine a, de siècle en siècle, été visitée par un grand nombre de voyageurs, qu'attirait surtout le désir de reconnaître et de vénérer les lieux consacrés par les récits de la Bible et par les événements qui avaient marqué le berceau de la religion de Jésus-Christ. Parmi ces pieux pèlerins, plusieurs, à leur retour, cédaient facilement au désir de présenter à leurs contemporains et à la postérité le tableau des sites qu'ils avaient eus sous les yeux, de retracer les sentiments qu'ils avaient éprouvés en contemplant les lieux témoins des miracles, des prédications du Sauveur des hommes, et d'offrir le récit fidèle des faits remarquables et des périls dont avait été semée leur route aventureuse; aussi, on compte par centaines les relations imprimées ou manuscrites de voyages dans la Terre sainte. Et, toutefois, il faut le dire, malgré cette foule de renseignements offerts à la curiosité des lecteurs, la Palestine, cette contrée d'une médiocre étendue, est encore aujourd'hui imparfaitement connue. La Palestine et la Syrie sont, en grande partie, occupées par des tribus arabes et autres, chez lesquelles la civilisation n'a guère pénétré, et qui ne reconnaissent que bien faiblement l'autorité du Grand-Seigneur. Avides de pillage, elles étaient toujours prêtes à attaquer, à dévaliser complétement, souvent même à égorger le voyageur imprudent qui osait s'aventurer dans cette région inhospitalière. Aussi les hommes zélés que les sentiments religieux ou l'amour de la science amenait dans la Palestine ne pouvaient s'avancer dans le pays sans se mettre à la suite d'une caravane, ou sans être protégés par une escorte qu'un pacha bienveillant mettait à leur disposition. Il fallait, par conséquent, se résigner à suivre, en général, la route tracée par les caravanes, à marcher sur les pas des voyageurs précédents, sans trop s'écarter du chemin frayé, de peur de tomber dans quelque embuscade, et de se voir, sinon massacré, du moins dépouillé de la manière la plus barbare. On doit donc peu s'étonner si tant de relations dont la Terre sainte a fourni la matière offrent, pour la plupart, une simple répétition de ce qu'on a lu cent fois, et présentent plutôt un récit d'aventures personnelles qu'un tableau

de ces traits géographiques et autres que le lecteur curieux s'attendrait à y trouver réunis. Jusque dans un temps assez rapproché du nôtre, une excursion dans les contrées qui s'étendent au delà de la mer Tibériade, du Jourdain et de la mer Morte, était regardée comme une entreprise complétement impraticable et qu'on n'aurait pu tenter sans s'exposer à une mort certaine. Le premier qui osa se lancer dans cette carrière aventureuse fut l'habile et infortuné Seetzen. Par malheur, les résultats des recherches auxquelles s'était livré cet homme estimable n'étaient connus en Europe que d'une manière imparfaite, par quelques morceaux publiés dans différents recueils scientifiques. Mais une main amie a pris soin de réunir ces fragments épars, de les coordonner, d'y joindre tout ce qui était inédit, et de mettre cette collection entière sous les yeux du public. Deux volumes ont déjà paru, et la suite ne se fera pas attendre. Je n'ai pas besoin de nommer ici les voyageurs, dont plusieurs vivent encore, et qui, marchant sur les traces de Seetzen, ont exploré avec succès plusieurs parties peu connues de la Palestine.

M. Van de Velde, après avoir séjourné plusieurs années dans les îles de la Sonde, et avoir publié une magnifique carte de l'île de Java, partit, en 1851, pour la Palestine, avec l'intention de parcourir cette contrée, de l'explorer dans tous les sens, et d'en dresser une carte plus exacte et plus complète que toutes celles qui figurent dans nos atlas. Mais une aventure extrêmement désagréable vint contrarier ses plans de voyage. Après avoir quitté la ville de Beirouth, il s'était dirigé, en passant par Sidon, vers Hasbeya, où se trouve la source la plus septentrionale du Jourdain. En rentrant dans la chambre où il avait établi temporairement sa résidence, il s'aperçut que ses caisses avaient été violemment ouvertes, et que tout l'argent qu'elles contenaient était devenu la proie d'un voleur. Toutes les recherches auxquelles il se livra pour découvrir l'auteur de ce hardi larcin restèrent sans succès, et il se trouva dénué des ressources qui devaient le mettre à même de continuer son voyage. Frappé de cet événement comme d'un coup de foudre, il allait se voir contraint de renoncer à des recherches commencées sous d'heureux auspices, et de reprendre immédiatement la route de l'Europe. Par bonheur, des amis généreux vinrent à son secours dans une circonstance aussi cruelle, et lui fournirent les fonds nécessaires pour continuer le cours de ses recherches. Mais on sent bien que des idées de délicatesse ne permirent pas au savant voyageur de prolonger, autant qu'il l'aurait désiré, ses courses aventureuses, et qu'il dut limiter le plus possible le cercle de ses investigations. M. Van de Velde se propose de retourner

dans la Palestine et d'y faire un séjour beaucoup plus prolongé, afin d'explorer dans toutes ses parties cette contrée éminemment intéressante et pour l'antiquaire et pour le chrétien. Qu'il me permette, à cette occasion, de lui adresser un conseil. Je l'engage, avant son départ d'Europe, à étudier la langue arabe, de manière à pouvoir facilement converser avec les habitants du pays. On voit par la relation de son voyage, qu'il n'avait pas pris d'avance cette précaution, et qu'il était constamment obligé de s'en rapporter à un interprète. Les voyageurs, en général, ne se doutent pas de l'avantage incalculable que leur offre, tant pour les recherches que pour leur sûreté, la connaissance de la langue parlée dans la contrée qu'ils visitent. Les Orientaux sont naturellement flattés de voir que des Européens ont pris la peine d'apprendre leur idiome, de causer familièrement avec eux; et ce sentiment les dispose tout à fait à la bienveillance. D'ailleurs, on fait voir aux hommes mal intentionnés que l'on ne saurait être trompé par eux, que l'on peut éventer leurs intrigues, déjouer leurs complots. On est plus à même d'obtenir, d'une manière certaine, les indications qui conduisent à la découverte d'un monument, d'une inscription. Le plus habile interprète remplacera toujours imparfaitement celui qui saura exprimer lui-même sa pensée; et un Arabe sera toujours plus satisfait de s'entretenir directement avec le voyageur, que de se voir en présence d'un tiers. En joignant au talent de parler la langue du pays quelques connaissances de la médecine, on peut, jusqu'à un certain point, parcourir l'Orient sans être exposé, de la part de la population, à des dangers inévitables.

Et, toutefois, malgré le progrès des lumières, malgré la terreur qu'inspirent les armes des Européens, il se passera encore, je crois, bien du temps, avant que les contrées de l'Asie, qui ont été le berceau de la civilisation et de l'hospitalité, deviennent, à leur tour, assez hospitalières pour que les voyageurs puissent les parcourir avec une sécurité entière, sans être protégées par une escorte respectable.

M. Van de Velde, contraint par une nécessité impérieuse de resserrer le cercle dans lequel devaient s'étendre ses recherches, a voulu employer, d'une manière utile pour la science, le temps qu'il lui était permis de consacrer à ses investigations. S'écartant, autant qu'il lui était possible, des routes trop battues, trop fréquentées par les voyageurs, il s'est appliqué à parcourir des cantons mal connus, ou, du moins, imparfaitement explorés.

Qu'il me permette, avant d'entrer en matière, de signaler un défaut qui m'a frappé dans sa relation. On voit, avec peine, dans une narration si grave et si importante, percer partout un sentiment d'ai-

greur contre les catholiques qui habitent la Terre sainte. A coup sûr, comme tout homme sensé en conviendra, et comme j'ai eu occasion moi-même de m'expliquer sur ce sujet, on n'est point obligé d'adopter, dans toute leur étendue, les traditions qui ont cours à Jérusalem et dans le reste de la Palestine. Quelques-unes forment des opinions pieuses, plus ou moins probables, que l'on peut admettre ou rejeter, sans blesser la foi chrétienne. D'autres sont appuyées sur des témoignages plus certains, qui semblent leur donner une autorité réelle. M. Van de Velde repousse avec un égal dédain, et comme de vaines superstitions, toutes ces traditions, sans en excepter aucune. Et les jugements qu'il porte à cet égard sont partout empreints d'un sentiment d'amertume, qui ne prend aucun soin de se déguiser. A coup sûr, s'il est, dans le monde, un lieu où l'on doit concevoir des sentiments de tolérance et d'affection pour tous les hommes et surtout pour les chrétiens, c'est, sans doute, à Jérusalem, en présence du Calvaire, du haut duquel le Sauveur du monde a prié pour ses persécuteurs.

M. Van de Velde, ainsi qu'il est facile de le voir, lorsqu'il parcourut la Palestine, n'était pas, comme beaucoup de voyageurs, guidé uniquement par un sentiment de curiosité et par la passion des découvertes. Une pensée religieuse domine partout chez lui, et le conduit dans toutes ses recherches. On s'aperçoit aisément qu'il s'est préparé par de longues et pieuses études à ce voyage lointain, et que son esprit est nourri constamment de la lecture des livres saints; ce qui est pour un chrétien la plus intéressante des études. Il cite à tout instant des passages extraits de l'Ancien et du Nouveau Testament. On ne peut qu'applaudir à une érudition si importante et si nécessaire, puisqu'un voyage en Palestine a certainement pour but d'offrir un commentaire sur les ouvrages qui sont la base de nos croyances religieuses, de développer et d'expliquer, par des rapprochements ingénieux, les faits, les usages, auxquels la Bible fait allusion. Mais, si je ne me trompe, M. Van de Velde a quelquefois poussé trop loin cette attention si louable, en citant, dans toute leur étendue, des faits, sans doute bien intéressants, mais dont le souvenir est gravé dans la mémoire de tous les chrétiens.

Toutefois, pour être juste, il faut se rappeler que le voyage qui se trouve sous nos yeux n'est pas une relation écrite à loisir, dans laquelle l'auteur se serait attaché à presser ses récits, à faire disparaître les répétitions, les longueurs; elle se compose de lettres écrites à un ami, sur les lieux mêmes, et dans lesquelles le voyageur laisse sa plume courir en liberté, bien assuré que l'amitié accueille avec plaisir toutes ces confidences, sans se plaindre de l'étendue des détails.

Notre voyageur, après avoir séjourné à Saïda, l'ancienne Sidon, se dirigea vers le mont Liban, puis à travers la Galilée jusqu'à Hasbeya, où se trouve une des sources du Jourdain. Je dois faire observer qu'il a paru, cette année, dans le *Journal de la Société asiatique* de Londres[1], une relation d'un voyage fait par le capitaine Newbold, et dans laquelle l'auteur a décrit, avec une exactitude minutieuse, le lac appelé par les anciens *Phiala*, et les différentes sources du Jourdain.

M. Van de Velde s'engagea ensuite avec courage dans les montagnes de la Galilée supérieure, traversa des localités importantes, où aucun voyageur avant lui n'avait pénétré, mais qui furent, bientôt après, visitées par MM. Robinson et Smith; il recueillit plusieurs observations géographiques, qui intéressent également l'histoire de la Bible et celle des croisades.

Je pourrai, dans un autre article, revenir sur ce sujet important.

Notre voyageur explora ensuite les ruines de Tyr, le littoral qui avoisine cette ville, et a su, après tant de narrations, communiquer des détails curieux, qu'on lira avec fruit et avec plaisir. Arrivé à Saint-Jean d'Acre (Akka), il entreprit de visiter avec un soin minutieux la montagne du Carmel. Cette exploration présente un véritable intérêt. On sait que le mont Carmel a tiré son nom des vignobles et des vergers qui en couvraient les flancs. Quoique, sur plusieurs points, ces beaux jardins aient entièrement disparu, on voit encore des traces évidentes de l'ancienne fertilité. Partout, on remarque les ruines des murs qui soutenaient les terres, arrêtaient les eaux, et offraient un sol fécond où croissaient les différents genres d'arbres fruitiers. L'homme ayant, ou à dessein, ou par négligence, laissé dégrader ces murailles, les vents ont balayé la terre végétale, et transformé en un roc aride d'admirables cultures. Cette remarque peut s'appliquer à d'autres endroits de la Palestine. M. Van de Velde s'est livré à des recherches curieuses, pour déterminer le terrain où le prophète Élie offrit à Dieu un sacrifice solennel; il croit l'avoir trouvé dans le lieu que les Arabes désignent par le nom de *Moharrakah*, محرقة, c'est-à-dire « brûlée. » Les rapprochements qu'il fait, à cet égard, présentent, à vrai dire, quelque chose d'ingénieux, et donnent à son hypothèse une assez grande vraisemblance; seulement je ne crois pas que la dénomination *Moharrakah* (brûlée), qui a cours parmi les Arabes, doive avoir un poids quelconque dans la décision d'une question de ce genre. Quand il s'agit de faits qui remontent à une si haute antiquité, les traditions reçues chez les Arabes et les dénomi-

[1] Vol. XVI, part. 1, p. 8 et suiv.

nations appliquées par eux à certaines localités doivent être comptées à peu près pour rien.

M. Van de Velde, après avoir parcouru, en différents sens, l'ancienne province de Samarie, où il trouva la matière de plusieurs observations intéressantes, arriva à Jérusalem, où il séjourna pour la première fois.

Parmi les points nombreux qui devaient être l'objet de ses doctes recherches, il en est un auquel il attachait, avec raison, une haute importance. Il voulait, autant qu'il lui serait possible, explorer le littoral de la mer Morte, et vérifier si les ruines annoncées récemment comme existant encore aujourd'hui sur le bord de ce vaste lac s'y trouvaient réellement et pouvaient à bon droit être prises pour les restes de Sodome, de Gomorrhe et des autres villes enveloppées autrefois dans une même et épouvantable catastrophe. Des circonstances impérieuses ne permirent pas à M. Van de Velde de réaliser ce plan autant qu'il l'aurait désiré. Mais, du moins, il put examiner avec soin un des points les plus intéressants, vers lequel il s'était proposé de diriger ses investigations. Après avoir quitté la ville d'Hébron, il se rendit au camp de l'émir des Arabes Djihâlis Abou-Dakouk. Par son sang-froid et sa fermeté, il sut en imposer à cet homme fier, qui exerçait, dans le midi de la Palestine, une autorité presque despotique, et dictait ses lois aux caravanes, comme aux voyageurs isolés. Il obligea cet Arabe à tenir l'engagement souscrit en son nom, mais auquel il aurait voulu se soustraire pour exiger du voyageur une somme beaucoup plus considérable que celle qui avait été stipulée.

M. Van de Velde s'avança vers la mer Morte, explora avec soin les ruines de Masada; il fait observer comment les débris qui existent encore aujourd'hui dans un état de conservation parfaite s'accordent avec la description donnée par l'historien Josèphe. Les beaux restes de poteries et de mosaïques romaines, ainsi qu'une petite église située sur la crête du rocher, attestent que cette plage aride fut encore habitée durant quelque temps, sous l'empire romain et depuis l'existence du christianisme. Après avoir traversé et examiné le site de Zouweïrah, M. Van de Velde arriva à l'extrémité méridionale de la mer Morte. Guidé par les assertions de M. de Saulcy, qui assure avoir découvert dans cette localité les ruines de Sodome, il explora ce terrain et tous les environs avec une curiosité avide et scrupuleuse. Mais toutes ses recherches furent complétement inutiles. Aucun débris antique ne s'offrit à ses regards : des masses de pierres isolées, entremêlées de sable, et qui indiquent le lit des torrents dont cette plaine est sillonnée durant

l'hiver, sont les seuls objets qui se présentent partout à la vue; et, suivant l'assertion du voyageur, ces ruines annoncées avec tant d'enthousiasme ne se trouvent plus et ne paraissent pas avoir jamais existé. Je ne m'arrêterai point plus longtemps sur ce sujet. J'y reviendrai dans un second article.

M. Van de Velde, après des recherches infructueuses sur le rivage méridional de la mer Morte, abandonna ces plages désolées; traversant le grand désert qui sépare la Palestine de l'Arabie, et dans lequel il se vit exposé aux plus cruelles extrémités que peuvent produire une chaleur terrible et une soif ardente, il se dirigea vers l'ancien pays des Philistins. Il visita, en passant, les puits qui indiquent le site du lieu nommé *Beer-Scheba*, dont il est si souvent mention dans l'histoire d'Abraham, d'Isaac, et où l'on plaçait les limites méridionales de la Palestine. Il rechercha les ruines des cinq villes qui formaient les cinq satrapies des Philistins, je veux dire Ascalon, Gath, Gaza, Aschdod (Azotus) et Ekron (Akkaron). La dernière de ces villes, la première qu'atteignit le voyageur, a disparu complétement, et il n'en reste que quelques puits. Le site porte encore aujourd'hui le nom d'Akir. Esdoud, l'ancienne Aschdod ou Azotus, qui joua dans l'histoire des Hébreux un rôle important, qui, plus tard, soutint contre Psammétique, roi d'Égypte, un siége de 29 ans, le plus long dont les annales du genre humain aient conservé la mémoire; cette ville qui, du temps des croisades, était un poste important, n'est plus représentée que par un pauvre village.

M. Van de Velde atteignit ensuite le misérable village nommé encore *Askelan*, auprès duquel s'étendent des monceaux de ruines, qui appartiennent à l'antique Ascalon, cette ville célèbre dans l'antiquité biblique, qui fut la patrie d'Antipater, père d'Hérode; qui, dans le moyen âge, fut si vivement disputée par les musulmans et les chrétiens, et dont le nom se trouve dans une ode de J. B. Rousseau, qui dit, en parlant des Arabes:

> Et des vents du midi la dévorante haleine
> N'a consumé qu'à peine
> Leurs ossements blanchis dans les champs d'Ascalon.

Malheureusement, le voyageur, pressé par le temps, ne put prendre aucune esquisse de ces ruines imposantes. De là, il se rendit à Gaza, qui offre encore aujourd'hui une assez grande importance, attendu qu'elle se trouve placée sur la route qui sert de communication entre l'Égypte et la Syrie. M. Van de Velde ne put retrouver les ruines de Gath; et l'état de sa santé ne lui permit pas de visiter celles de Gerar,

qui existent à une faible distance de Gaza. Cette partie de la narration, sur laquelle je ne puis m'arrêter maintenant, offre des détails intéressants sur la géographie de ces contrées, du temps des Hébreux. Après cette exploration, le voyageur se dirigea vers Jérusalem, où il séjourna quelque temps.

M. Van de Velde, pendant qu'il habitait cette ville, ne pouvait manquer de visiter la grotte si remarquable désignée par le nom de *tombeaux des rois*. Il dut examiner l'opinion de M. de Saulcy, qui a cru retrouver, dans cette excavation, le lieu de la sépulture de David et des autres rois de Juda. Il est bien éloigné d'adopter une pareille hypothèse, et la combat avec les armes d'une logique sûre, qui s'appuie sur le témoignage unanime des livres saints et de l'historien Josèphe. A l'époque où le mémoire indiqué fut présenté au public je réfutai cette opinion dans une dissertation étendue communiquée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et dans laquelle je ne laissai passer aucune assertion sans y répondre. Je croyais, à vrai dire, que la question était parfaitement éclaircie et que je n'aurais plus à revenir sur cet objet. Ce qui avait lieu seulement de surprendre, c'est que, de tous les savants qui, après moi, ont discuté la même question, et qui, en adoptant mes conclusions, n'ont fait autre chose que reproduire une partie des arguments employés par moi, aucun n'a cru devoir citer mon travail, ni même en faire la moindre mention. M. Van de Velde, lui-même, malgré son exactitude habituelle, s'est trompé assez gravement, lorsqu'il a prétendu que mon travail, sur cette matière, a paru dans le *Journal des Savants*. Cette collection renferme mes observations sur la *mer Morte*. Quant au mémoire sur les *tombeaux des rois*, il a été publié dans la *Revue archéologique*.

M. de Saulcy, en répondant à M. Vinet, qui avait soutenu, tout récemment, une opinion conforme à la mienne, a entrepris de défendre encore une fois son hypothèse, et croit l'avoir fait de manière à pouvoir s'attribuer la victoire. Mais les nouveaux arguments qu'il emploie ne sont pas, il faut le dire, plus solides, plus convaincants que ceux dont il avait fait usage dans son premier travail, et que j'avais pris soin de réfuter de la manière la plus complète. Sans répéter ce que j'ai exposé tout au long dans mon mémoire, je vais discuter brièvement les nouvelles preuves alléguées par l'auteur, et il ne me sera pas difficile de faire crouler le fragile échafaudage sur lequel s'appuie l'argumentation de l'écrivain.

M. de Saulcy, pour prouver que le monument appelé *tombeaux des rois* a, en effet, renfermé les corps de David et des autres rois de Juda,

cite, outre la tradition du pays, le témoignage de l'historien Josèphe, qui appelle ce monument les *caves royales*. « Pourquoi, dit-il, M. Vinet « ne tient-il pas compte de ce fait capital, auquel personne, jusqu'ici, n'a « jugé à propos de répondre, quand je l'ai opposé aux attaques qu'on « m'adressait? » Le fait exprimé ici n'est pas parfaitement exact. A coup sûr, j'ai répondu à l'objection indiquée. Josèphe a désigné le monument par le nom de *caves royales*, parce que cette excavation présentait un caractère de magnificence, par lequel il se distinguait de toutes les grottes creusées dans les environs de Jérusalem, et auxquelles la tradition a assigné des dénominations qui ne sont, en général, appuyées sur aucun témoignage historique. Mais l'historien juif n'a jamais supposé que le corps de David et ceux des autres rois de Juda aient reposé dans ce monument. Bien au contraire, il atteste, conformément au témoignage des livres saints, que David et ses successeurs avaient reçu la sépulture dans la *ville de David*, c'est-à-dire, comme il le reconnaît lui-même, sur le mont Sion, à l'autre extrémité de Jérusalem. Ainsi donc, comme je viens de le dire, la dénomination de *tombes royales* ne repose sur aucun fait historique. Elle a été appliquée au monument dont il s'agit, à raison de son extrême magnificence, qui semblait ne pouvoir convenir qu'à une sépulture royale. Du reste, je ne reproduirai pas ce que j'ai dit dans mon *mémoire*, sur l'origine que j'attribue à ces tombes.

« J'ai, dit l'auteur, dressé une liste des rois qui ont été ensevelis « dans le caveau sépulcral de David, et celle des rois qui n'y ont point « été ensevelis. Trois nombres résumaient cette double liste, un nombre « total et deux nombres partiels. Autant il y avait de rois enterrés de « science certaine dans le caveau de David, autant je trouvais de tombes « achevées, et qui avaient été occupées. Autant il y avait de rois qui « avaient reçu la sépulture hors du caveau dynastique, autant je trouvais « de tombes inachevées. Enfin, en suivant l'ordre naturel dans lequel « ces tombes achevées et inachevées ont été taillées successivement, je « trouvais que partout où la liste royale mentionnait un roi absent du « sépulcre de famille, se présentait une tombe inachevée. » Ce raisonnement, à coup sûr, pourrait avoir quelque valeur s'il s'agissait d'un fait sur lequel les historiens sacrés auraient gardé le silence, et qui, par conséquent, pourrait offrir un champ libre aux conjectures, aux hypothèses des critiques. Mais, malheureusement, le texte de la Bible, sur cette matière, est tout à fait formel. Et, comme je crois l'avoir démontré, tous les rois de Juda, à l'exemple de David, avaient choisi le lieu de leur sépulture sur la montagne de Sion, non loin de celle du plus illustre monarque de l'empire juif. Je me propose de faire réimprimer

mon mémoire, en y ajoutant les nouvelles preuves que nécessitent des objections sans cesse renouvelées.

Le même écrivain prétend que le nom de *ville de David* ne s'appliquait pas exclusivement au mont de Sion, mais qu'il s'employait aussi pour désigner la ville de Jérusalem tout entière. Il croit trouver un appui pour son hypothèse dans plusieurs passages du livre des Rois. Mais ces passages sont loin de fortifier son opinion. On y lit[1] : « La fille de Pharaon « monta de la *ville de David* vers son palais, que lui avait fait bâtir Sa-« lomon. Et ce prince fit construire Millo. » Il résulte évidemment de ce texte que la colline appelée Millo, ou le palais qui en occupait le faîte, se trouvait un peu en dehors de la *ville de David*, c'est-à-dire du mont Sion. Le passage suivant[2] n'est pas, à coup sûr, plus concluant. On y lit : « Le roi Salomon fit bâtir la forteresse de Millo, et fermer les « brèches de la ville de David son père. » Il est évident que, dans cet endroit, la colline de Millo est présentée comme primitivement distincte de la ville de David, c'est-à-dire de la colline de Sion. Je reviendrai tout à l'heure sur cet objet, et je discuterai ce qui concerne le roi Amasias.

Quant aux passages des livres des Maccabées, où l'on croit trouver une preuve décisive contre mon opinion, on va voir si l'on peut réellement s'étayer d'un pareil appui. On y lit[3] : « Les Syriens entou-« rèrent la *ville de David* d'une muraille grande et forte et de tours « solides, ils en firent leur citadelle. » Josèphe[4], racontant le même fait, s'exprime en ces termes : « Antiochus livra aux flammes la plus « belle partie de la ville; et, ayant renversé les murailles, il fit cons-« truire dans la ville inférieure une citadelle qui était extrêmement « élevée et dominait le temple lui-même. » Ces passages, s'ils étaient isolés, sembleraient indiquer que le nom *ville de David* désignait toute autre chose que la montagne de Sion. Mais ceci réclame une discussion.

D'abord, on pourrait répondre que les usages d'une époque comparativement récente ne contredisent en rien ce qui a eu lieu à une époque beaucoup plus ancienne : que, dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé, depuis la composition des monuments originaux de l'histoire des Hébreux jusqu'à celui où furent écrits les livres des Maccabées, il pouvait s'être introduit dans le langage des modifications essentielles : que le nom *ville de David*, qui, dans l'origine, s'appliquait exclusivement à la montagne de Sion, avait pu ensuite, surtout après le boule-

[1] Ier livre des Rois, chap. IX, v. 24. — [2] Chap. XI, v. 27. — [3] Liv. Ier, chap. Ier, v. 33. — [4] *Antiquitat.* lib. V, cap. IV, p. 609.

versement produit par l'invasion des Chaldéens, être donné par extension à toute la ville de Jérusalem, comme ayant été le lieu de la résidence du roi David. C'est ainsi que Jésus-Christ dit à ses apôtres (S. Mathieu, chap. V, v. 35) : « Ne jurez point par Jérusalem, parce « qu'elle est la ville du grand roi, » c'est-à-dire de David. Mais il n'est pas même nécessaire de recourir à ce moyen de résoudre la difficulté.

Je sais très-bien, car je ne veux déguiser aucune objection, qu'il existe un passage du premier livre des Maccabées (chap. II, v. 31), où il est fait mention des troupes syriennes qui étaient cantonnées dans *Jérusalem, la ville de David, ἐν Ἱερουσαλὴμ πόλει Δαυίδ.* Mais la petite contradiction que ce passage semble offrir avec d'autres passages du texte hébreu, où les mots « ville de David » désignent exclusivement « la montagne de Sion, » n'est, je crois, qu'apparente. Si je ne me trompe, dans le texte syro-chaldaïque, qui formait l'original du premier livre des Maccabées, on lisait בירושלם במדינת דוד, « à Jérusalem, dans « la ville de David. » Et le traducteur grec, ou un ancien copiste de sa version, aura oublié de reproduire la préposition qui précédait les mots « la ville de David. » Josèphe l'historien a pris soin de nous expliquer ce que, dans le passage cité plus haut, il faut entendre par ces mots « la ville inférieure, » car il dit[1] : « Judas Maccabée, ayant chassé « de la ville supérieure les garnisons syriennes, les refoula vers la ville « inférieure, que l'on désigne sous le nom d'*Acra;* et, étant resté maître « du temple, il le purifia et l'entoura d'une muraille. » Nous lisons, dans le deuxième livre des Maccabées[2], « que Jason s'étant emparé de la « ville de Jérusalem, Ménélaüs s'enfuit dans la forteresse. » Or cette forteresse était située sur le terrain que l'auteur du Ier livre désigne par le nom de *ville de David.* Il est donc clair que cette dernière dénomination ne s'applique pas à la ville de Jérusalem tout entière, mais à une partie de cette grande cité. Après la défaite de Nicanor[3], les soldats syriens qui avaient échappé au carnage se réfugièrent dans la *ville de David.* Il est évident que, par ces mots, il ne faut pas entendre la ville de Jérusalem tout entière, mais la citadelle, qui était destinée à tenir en bride cette importante capitale. Quelle était cette partie? C'est ce que je vais examiner.

On ne saurait, d'après les lois d'une bonne critique, vouloir juger de l'état ancien du sol de Jérusalem, par ce qui existe aujourd'hui, ou même par ce qui existait du temps de Josèphe. Car, ainsi que cet histo-

[1] *De bello judaico,* lib. I, cap. I, p. 53. — [2] Chap. v, v. 5. — [3] Chap. VII, v. 32.

rien nous l'atteste[1], les princes asmonéens, étant restés paisibles possesseurs de Jérusalem, firent combler la vallée qui séparait le temple de la ville, et firent couper et abaisser le sommet de la colline d'Acra, afin que, par suite de la diminution de sa hauteur, cette colline pût être dominée par le temple. C'est depuis cette époque que cette colline, se trouvant moins élevée que la montagne de Sion et ayant été couverte de maisons, fut désignée par le nom de *ville basse*. Mais il n'en était pas ainsi dans les temps les plus anciens, et même à l'époque de Judas Maccabée et de ses frères. Elle formait alors un mamelon, qui ne le cédait guère en hauteur à la montagne de Sion et à celle du temple. De là vient que Simon Maccabée[2], voulant établir sa demeure sur la montagne du temple, fit fortifier la partie de cette colline qui longeait celle d'Acra. Et l'on conçoit comment, à l'époque de Judas Maccabée[3], les Juifs avaient fortifié le mont Sion, et l'avaient entouré de murs élevés, de tours solides, afin d'empêcher que, dorénavant, les étrangers ne pussent envahir et fouler aux pieds cette colline. Au moment de la mort d'Antiochus Épiphane[4], les troupes qui formaient la garnison et la citadelle coupaient la communication des Israélites avec les lieux consacrés par la religion, et s'occupaient constamment à leur nuire. Si Nicanor, en sortant de la forteresse, monta vers la montagne de Sion, ce fait ne saurait présenter aucune difficulté réelle; puisque la citadelle étant située, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, sur une colline isolée mais voisine du mont Sion, il fallait bien que l'on descendît de la première colline pour remonter sur la seconde. Plus tard[5], les généraux syriens, ayant pris en otage les fils des principaux personnages d'entre les Juifs, les déposèrent sous bonne garde dans la citadelle de Jérusalem *ἐν τῇ ἄκρᾳ ἐν Ἱερουσαλήμ*. Ces mêmes otages furent remis par le commandant de la citadelle à Jonathas, qui les rendit à leur père[6]. Démétrius[7], cherchant à attirer les Juifs dans son parti, leur promit de renoncer à la possession de la citadelle de Jérusalem, et de la remettre au grand prêtre, afin qu'il pût y placer une garnison choisie par lui. Jonathas, un peu plus tard[8], écrivit au même roi, pour l'engager à retirer la garnison qui occupait la citadelle et qui incommodait extrêmement les Juifs. Par le conseil de Jonathas[9], les habitants de Jérusalem travaillèrent à exhausser les murs de cette ville et à élever une vaste muraille entre la forteresse et la place, afin

[1] *De bello judaico*, lib. V, cap. IV, p. 327. — [2] Premier livre des Maccabées, chap. XIII, v. 53. — [3] Chap. IV, v. 60. — [4] Chap. VI, v. 18. — [5] Chap. IX, v. 53. — [6] Chap. X, v. 9. — [7] V. 32. — [8] Chap. XI, v. 41. — [9] Chap. XII, v. 36.

d'isoler complétement la garnison, et de la mettre hors d'état de rien vendre ni de rien acheter. Grâce à ces précautions [1], les soldats qui gardaient la citadelle se trouvèrent réduits à une extrême disette, et la famine en fit périr un grand nombre. Enfin [2] Simon Maccabée se rendit maître de la forteresse et y plaça une garnison composée de Juifs.

De tous les passages dont je viens de présenter le tableau il résulte, avec évidence, que, dans l'opinion de l'historien des Maccabées, le mot *ville de David* ne désignait pas la ville de Jérusalem en général, mais une partie de cette place. Cette portion qui, sous les princes asmonéens, avait pris la dénomination d'*Acra*, à cause de la citadelle construite sur ce terrain, formait une colline qui, dans la suite, fut aplanie et abaissée de beaucoup, afin de préserver le temple, que mettait en danger le voisinage d'une forteresse dont les créneaux dominaient les murs du temple. Elle était donc placée tout près de ce magnifique monument; elle ne pouvait, d'une autre part, occuper, comme on l'a cru, toute une moitié de la ville de Jérusalem. Car, si elle avait couvert un aussi long espace, comment les Juifs auraient-ils été en état de construire une muraille immense, capable d'isoler complétement de tous côtés la garnison de la citadelle, et de lui fermer toute communication avec le reste de la ville? On sent bien que les Syriens qui occupaient cette place de guerre, et parmi lesquels on comptait des soldats aguerris, ainsi que des Juifs transfuges, n'auraient pas laissé réaliser un travail de ce genre sans opposer une vive résistance, et sans troubler, par des sorties continuelles et vigoureuses, une entreprise qui avait pour objet de les livrer à la plus affreuse famine. Il faut donc supposer que la citadelle se trouvait placée sur un terrain d'une étendue médiocre, mais fort par son assiette, et que l'on pouvait, sans un travail trop considérable et dans un laps de temps peu prolongé, isoler complétement du reste de la ville. Si je ne me trompe, le terrain nommé *Acra* occupait l'espace qui s'étend entre la colline du temple et celle de Sion, et se prolongeait jusqu'à la vallée qui longe le torrent de Cédron. Le témoignage de Josèphe confirme parfaitement cette hypothèse. Au rapport de cet historien [3], durant le siége de Jérusalem par les Romains, Simon occupait la ville supérieure, c'est-à-dire le mont de Sion, la fontaine de Siloé et la colline d'Acra, ou la ville inférieure, tandis que le temple était au pouvoir de Jean. Nous apprenons du même écrivain [4] que la ville inférieure, Acra, était séparée de la montagne de Sion par une vallée

[1] Chap. XIII, v. 49. — [2] Chap. XIV, v. 6, 36, 37. — [3] *De bello judaico*, lib. V, cap. VI, p. 337. — [4] Cap. IV, p. 327

appelée *Tyropæon*. En admettant, comme je le fais, que la colline d'Acra se trouvait placée entre le mont de Sion et celui sur lequel s'élevait le temple, on conçoit que cette colline pouvait être considérée comme formant un *appendice* du mont Sion, et avait pu recevoir, à une époque assez récente, la dénomination de *ville de David*, qui, du temps de la domination des rois juifs, désignait le mont Sion tout entier.

Et un fait auquel on n'a pas fait attention mérite, je crois, de trouver place ici. Du temps de Salomon, il existait, comme je l'ai dit, à Jérusalem, une colline appelée *Millo*, מלוא, sur laquelle Salomon avait fait bâtir un palais, qu'il avait assigné pour demeure à la fille du roi d'Égypte, son épouse. Il avait sans doute voulu, par cette mesure, concilier les intérêts de son amour et les ménagements qu'il devait à un puissant monarque tel que Pharaon avec les prescriptions de la loi de Moïse, qui interdisait aux Juifs les mariages avec des femmes étrangères, surtout avec celles qui étaient livrées au culte des idoles. Salomon crut donc accomplir ou éluder le précepte de la loi, en éloignant de son palais une princesse dont la demeure dans la résidence de David, près du tombeau de ce monarque, avait pu exciter les murmures des sujets, et surtout les remontrances des prêtres. On peut croire, toutefois, que ce roi, en cédant aux scrupules d'hommes zélés pour l'observation de la loi, n'avait pas cependant poussé la condescendance jusqu'à éloigner tout à fait de lui la princesse qui avait partagé son trône et son lit, mais qu'il lui avait fait construire un palais somptueux sur une colline qui était comme une dépendance, un appendice du mont Sion, et que l'on avait peut-être formée ou exhaussée artificiellement par un amas de terre et de pierres; car le nom de *Millo*, מלוא, dérive du verbe *mala*, מָלָא, qui signifie *remplir*. De là vient que, dans un passage du *Livre des Rois*, on lit : *Millo de la ville de David*, מלוא עיר דָוִד. M. de Saulcy traduit : « Millo, qui est la ville de David. » Mais cette version est inexacte. Si l'écrivain sacré avait voulu exprimer ce qu'on lui fait dire, il aurait écrit : מלוא אֲשֶׁר הוא עִיר דָוִד, « Millo, qui est « la ville de David. » Il faut traduire : « Millo, de la ville de David, » c'est-à-dire, « Millo, qui fait partie de la ville de David. » Si je ne me trompe, la colline de Millo, qui formait pour Jérusalem un point important, puisque le roi Amasias, dans la crainte d'un siége, avait cru devoir la fortifier d'une manière spéciale, était identique avec celle qui, dans un temps postérieur, reçut la dénomination grecque d'*Acra*. On conçoit donc comment cette colline, séparée par une vallée de la montagne de Sion, dont elle semblait faire une partie intégrante, avait pu, longtemps après le retour de la captivité, à la suite des bouleversements causés

par la catastrophe de Jérusalem, recevoir la dénomination de *ville de David*, dénomination qui, dans le langage unanime des écrivains hébreux, dont la tradition a été confirmée par le témoignage de l'historien Josèphe, s'appliquait à la montagne de Sion tout entière.

Une autre objetion, à laquelle j'avais d'avance suffisamment répondu, est reproduite ici, comme un argument péremptoire. Je vais en apprécier la valeur. Suivant l'auteur du *Livre des Rois*[1], Amasias, roi de Juda, ayant été assassiné dans la ville de Lachis, fut rapporté sur des chevaux et enterré à Jérusalem, avec ses pères, dans la ville de David. Et on lit dans les *Paralipomènes*[2], en parlant du même roi : « On l'enterra « avec ses pères, dans la ville de Juda, בְּעִיר יְהוּדָה. » M. de Saulcy prétend que, dans ce passage, les mots « la ville de Juda » et ceux de « la « ville de David » sont synonymes, et que cette dernière expression désigne « la ville de Jérusalem tout entière. » Mais cette assertion ne saurait soutenir l'examen de la critique. Les mots « ville de Juda, » c'est-à-dire « la capitale de Juda, » répondent au nom de Jérusalem, qui se trouve dans le premier passage. Et les mots « ville de David, » ajoutés par l'auteur du *Livre des Rois*, indiquent une partie de cette même ville, je veux dire la montagne de Sion. Si un écrivain français, en parlant d'un personnage historique, s'exprimait ainsi : « Son corps fut transporté « dans la capitale de la France, » et qu'un autre écrivain dît, en d'autres termes : « Il fut enterré à Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève, » tout lecteur, en rapprochant ces deux passages, en conclurait qu'ils s'expliquent l'un par l'autre : que Paris est la capitale de la France, et que la montagne Sainte-Geneviève forme un des quartiers de cette grande ville.

Avant de terminer cette discussion, je dois examiner une assertion émise par l'auteur de l'hypothèse que je combats, et qu'il regarde comme victorieuse, en faveur de l'opinion qu'il soutient : « Je regrette, « dit-il, que M. Vinet ne sache pas assez d'hébreu pour pouvoir consulter « un dictionnaire, le premier venu, et pour pouvoir y chercher lui-« même ce que veut dire la préposition *bi*, בּ, qu'il traduit par *dans* en « toute circonstance. Il se convaincrait, par ses propres yeux, que ce que « je vais transcrire est exact : *Bi, præpositio loci : Inter, intra, prope, « coram*. Or, comme c'est précisément cette préposition, qui est em-« ployée partout, qu'il s'agisse de la ville de David, de la maison de Sa-« muel, de Rama, de Tirsah, et enfin de Samarie, la série des preuves « que M. Vinet pense avoir données, à l'appui de son système. . . . . . . ,

[1] Livre II, chap. XIV, v. 20. — [2] Livre II, chap. XXV, v. 28.

« n'a aucune valeur, et je l'engage fortement à en chercher d'autres qui « soient acceptables. »

Et moi je répondrai à mon tour : si l'écrivain indiqué avait pris la peine d'étudier la langue hébraïque, il n'aurait pas écrit ce qu'on vient de lire. La préposition *bi*, ב, signifie *dans* et non pas *devant*, *dans les environs de*, ainsi *Ba-ir*, בְּעִיר, désigne toujours *dans la ville*, et non pas *auprès de la ville*. Quand Samuel fut mort[1], on l'enterra dans sa maison, c'est-à-dire dans le terrain renfermé dans l'enceinte de sa maison. On trouve, il est vrai, l'expression בְּעַיִן, « sur la fontaine, » בִּנְהַר כְּבָר, « sur le fleuve Kobar, » בְּחֹרֵב, « sur la montagne de Horeb. » Mais il est indubitable que, dans la Bible, les mots « dans la ville » signifient « dans l'intérieur « de la ville. » Baasa a donc pu[2], sans aucune difficulté, être enterré dans l'intérieur de la ville de Tirsah, Amri dans celle de Samarie[3], ainsi que Joachas[4] et Joas, son fils[5]. Et l'on n'a nul besoin de dire, avec quelques traducteurs, que ces princes reçurent la sépulture près de la ville de Samarie. Par conséquent les mots « dans la ville de David » signifient nécessairement « dans l'intérieur de la ville de David, » c'est-à-dire, « sur « la montagne de Sion ; » et l'on traduirait fort inexactement, si l'on rendait ces mots ainsi : « aux environs de la ville de David, » c'est-à-dire, « de Jérusalem. » Si l'opinion que j'émets ici est, comme je m'en flatte, conforme à la vérité ; si, comme je l'ai démontré dans mon précédent mémoire, l'expression « ville de David, » chez les écrivains hébreux, ainsi que chez l'historien Josèphe, désigne constamment « la montagne de Sion, » que devient donc le système que j'ai entrepris de combattre? Je déclare, avec une conviction intime, que ce système ne repose absolument sur aucune base solide. Il est impossible de produire en sa faveur aucun passage emprunté à la Bible ou aux écrivains de l'antiquité, classique ou ecclésiastique. Tous les arguments sur lesquels on a voulu étayer cette hypothèse s'évanouissent d'eux-mêmes, et ne peuvent soutenir l'épreuve d'une discussion critique. Je ne répéterai point ici toutes les preuves que j'ai rassemblées dans mon premier mémoire, et dont, il faut le dire, aucune n'a été l'objet d'une réponse sérieuse. Sans doute, il est plus commode et plus facile de passer sous silence des objections fort gênantes que de les réfuter. Je vais, comme je l'ai dit, faire réimprimer cette dissertation, et j'attendrai avec une tranquillité parfaite le jugement des personnes instruites que leurs études et des réflexions solides rendent compétentes pour prononcer

[1] Ier liv. de Samuel, chap. XXV, v. 1. — [2] Ier liv. des Rois, chap. XVI, v. 6. — [3] *Ibid.* v. 28. — [4] IIe liv. des Rois, chap. XIII, v. 9. — [5] *Ibid.* chap. XIV, v. 6.

sur une pareille matière. On restera, je crois, bien convaincu que, parmi les rois de Juda, aucun n'a été enterré dans le monument connu vulgairement sous le nom de « Tombeaux des rois, » mais que tous, sans exception, à commencer par David, ont eu leur sépulture dans la ville de David, c'est-à-dire sur la montagne de Sion.

Une découverte importante, que M. Van de Velde partagea avec MM. Robinson et Smith, est celle de l'emplacement qu'occupait l'ancienne ville de Pella. On savait, par le témoignage de Josèphe et d'autres historiens de l'antiquité, que cette ville importante était située à l'orient du Jourdain. Mais sa position avait été fixée un peu au hasard, même par le savant géographe Danville. Les deux voyageurs, après des recherches exactes et minutieuses, se convainquirent que les ruines de Pella existent encore aujourd'hui à l'orient du Jourdain, non loin de Baïsan, l'ancienne Scythopolis, dans un lieu nommé *Tabakat-Fahel*. M. Smith a publié une relation de cette découverte dans le *Journal de la Société orientale allemande*[1].

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, t. VII, p. 61.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Baour-Lormian, membre de l'Académie française, est mort à Paris, le 19 décembre 1854.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Payer a été élu, dans la séance du 8 décembre, membre de l'Académie des sciences, section de botanique, en remplacement de M. Gaudichaud, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Léon Faucher, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section d'économie politique et de statistique, est mort à Marseille, le 14 décembre 1854.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le samedi 16 décembre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Guizot.

Après un discours d'ouverture prononcé par le président, la proclamation des prix décernés et l'annonce des prix proposés ont eu lieu dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Section de philosophie, année 1854. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1853, comme sujet de prix, la question suivante, dont le jugement avait été renvoyé à 1854 : « Des principaux systèmes modernes de théodicée. »

Le prix est décerné à M. Émile Saisset, professeur agrégé à la faculté des lettres, maître de conférences à l'école normale.

Une mention honorable est accordée à M. Joseph Tissot, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Dijon.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1855, le sujet de prix suivant : « Du « sommeil, au point de vue psychologique. » Comme l'Académie avait fixé le dépôt des mémoires au 31 décembre 1853, elle a pu porter son jugement sur ce concours dès 1854, et elle a décerné le prix à M. Albert Lemoine, docteur ès lettres, professeur de philosophie au lycée de Nantes.

PRIX PROPOSÉS.

Section de philosophie. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « De la philosophie de saint Thomas. » Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1855.

Section de morale. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1855, le sujet de prix suivant : « Exposer et apprécier l'influence qu'a pu avoir, en France, « sur les mœurs, la littérature contemporaine, considérée surtout au théâtre et dans « le roman. » Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 1er décembre 1855.

L'Académie propose, pour l'année 1857, un prix de 1,500 francs sur le sujet suivant : « Déterminer les rapports de la morale avec l'économie politique. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 31 décembre 1856.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1854, un prix de 1,500 francs sur la question suivante : « Retracer « l'histoire des divers régimes auxquels les contrats nuptiaux sont soumis; rechercher, « au point de vue moral et au point de vue économique, quels sont les avantages « et les inconvénients de chacun de ces régimes. »

L'Académie remet la question au concours pour l'année 1856. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1855.

L'Académie propose, pour 1857, le sujet de prix suivant :

« Rechercher les origines, les variations et les progrès du droit maritime international, et faire connaître les rapports de ce droit avec l'état de civilisation des « différents peuples. »

Le prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 30 novembre 1856.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1854, le sujet de prix suivant : « De la condition des classes ouvrières en « France depuis le XII° siècle jusqu'à la révolution de 1789. »

Cette question est remise au concours pour l'année 1857. Le prix sera de la valeur de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1856.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1856, un prix de 1,500 fr. sur la question suivante : « Exposer les divers principes qui ont présidé au service « militaire et à la formation de l'armée en France, depuis l'origine de la monarchie « jusqu'à nos temps; étudier, dans leur origine et dans leurs développements succes- « sifs; 1° le service féodal; 2° les milices locales; 3° l'enrôlement volontaire; 4° l'en- « rôlement forcé; rechercher dans quel rapport ont été ces divers modes de formation « de l'armée avec l'état de la société et la condition des diverses classes de citoyens, « et quelle influence ils ont, à leur tour, exercée sur l'organisation sociale, le déve- « loppement de l'unité nationale et la constitution de l'État. »

Le terme de ce concours est fixé au 30 septembre 1855.

Prix quinquennal fondé par M. le baron Félix de Beaujour. — L'Académie avait proposé, pour être décerné en 1854, le sujet de prix suivant : « Manuel de morale « et d'économie politique à l'usage des classes ouvrières. »

L'Académie remet, pour l'année 1856, le même sujet au concours, et fixe aux concurrents, pour délai de rigueur, le 31 décembre 1855.

Le prix sera de la valeur de 10,000 francs.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « Du rôle de la famille dans l'éducation. »

Ce prix est de la valeur de 5,000 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 1er juin 1855.

Prix quinquennal fondé par M. le baron de Morogues, « pour le meilleur ouvrage « sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier. »

L'Académie annonce qu'elle décernera en 1855 ce prix, qui, cette fois, sera de 3,000 francs, à l'ouvrage remplissant les conditions prescrites par le donateur.

Ce concours a été clos le 31 décembre 1854.

L'Académie décernera en 1858 le même prix. Elle fixera ultérieurement l'époque à laquelle le concours sera clos.

Prix Bordin. — M. Bordin, ancien notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a institué, par son testament, des prix annuels qui seront décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie a décidé que la somme annuelle dont elle peut disposer, d'après le testament de M. Bordin, servirait à fonder un sujet de prix qui sera alternativement proposé par chacune des sections, à commencer par la section de philosophie. En conséquence, elle met au concours, pour l'année 1855, le sujet de prix suivant : « Histoire critique de la philosophie arabe en Espagne. »

Ce prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 1er octobre 1856.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. Mignet, secrétaire perpétuel, a clos la séance par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. le baron de Gérando, membre de l'Académie.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1854.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

III. LITTÉRATURE MODERNE.

1° GRAMMAIRE, POÉSIE, MÉLANGES.

2° SCIENCES HISTORIQUES.

1. Géographie, voyages.

Narrative of a Journey through Syria and Palestine in 1851 and 1852, by C. W. M. Van de Velde. Edinburgh and London, 1854, 2 vol. in-8°. — 1er article de M. Quatremère, décembre, 774-790.

A popular Account of the Egyptians... by sir J. Gardner Wilkinson. Londres et Paris, 1854, 2 vol. in-8° avec 500 gravures sur bois. Avril, 255.

La Syrie, la Palestine et la Judée, pèlerinage à Jérusalem et aux lieux saints... par le R. P. Laorty-Hadji. Paris, 1854, in-12 de 506 pages. Juillet, 456.

2. Chronologie, histoire ancienne.

3. Histoire de France.

Vie de saint Louis, roi de France, par Le Nain de Tillemont... d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, accompagnée de notes et d'éclaircissements, par J. de Gaulle. Tom I et II, 1847; III et IV, 1848; V, 1848; VIe et dernier, 1851. — 6e et dernier article de M. Avenel, janvier, 47-57 (voir, pour les précédents articles, les cahiers d'octobre 1851, de mai et de juin 1852, et d'août et de novembre 1853).

Des carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la Bibliothèque impériale. 1er article de M. Cousin, août, 457-470. — 2e article, septembre, 521-547. — 3e article, octobre, 600-626. — 4e article, novembre, 687-719. — 5e article, décembre, 753-773.

Histoire de la réunion de la Lorraine à la France, par M. le comte d'Haussonville, Ier volume. — Article de M. Vitet, décembre, 741-753.

Bibliographie des Mazarinades... par C. Moreau. Paris, 1850-1851, 3 vol. in-8°. —Choix de Mazarinades... par C. Moreau. Paris, 1853, 2 vol. in-8°.—Article de M. Avenel, juillet, 389-408.

Madame de Sablé; études sur les femmes illustres et la société du XVIIe siècle, par M. Victor Cousin. Paris, 1854, in-8° de XII-464 pages. Juin, 585.

Récits de l'histoire de France, par J. A. Courgeon. Paris, 1853-1854, 2 vol. in-12 de VI-290 et 402 pages. Juillet, 454.

Cartulaire de l'abbaye de Savigny..... par Aug. Bernard. Paris, 1853, 2 vol. in-4° ensemble de CXXVI et 1167 pages, avec une carte. Mars, 188.

Les Historiettes de Tallemant des Réaux, 3e édition... par MM. Monmerqué et Paulin, tome Ier. Paris, 1854, in-8° de XXX-512 pages. Avril, 254.

Journal du marquis de Dangeau... avec les additions inédites du duc de Saint-Simon, publiées par M. Feuillet de Conches, tome Ier. Paris, 1854, in-8° de CVII-439 pages. Novembre, 723.

Jacques Cœur et Charles VII, ou la France au XVe siècle... par M. Pierre Clément. Paris, 1853, 2 vol. in-8° de CII-312 et 464 pages, avec pl. Juillet, 455.

Les derniers Valois, les Guise et Henri IV, par M. le marquis de Saint-Aulaire. Paris, 1854, in-12 de 407 pages. Mars, 186.

Histoire de la Ligue sous les règnes de Henri III et Henri IV, par Victor Chalembert. Saint-Germain et Paris, 1854, 2 vol. in-8° de LXXXIII-386 et 497 pages. Juin, 388.

Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné, publiés... par M. Ludovic Lalanne. Paris, 1854, in-12 de XII-468 pages. Septembre, 592.

Histoire des Basques..... par A. Baudrimont. Bordeaux et Paris, in-8° de IX-284 pages. Mars, 191.

L'Alsace illustrée, ou Recherches sur l'Alsace... par J. D. Schœpflin, traduct. de L. W. Ravenez. Strasbourg, 1849-1854, 5 vol. in-8° de VII-605, 612, 743, 604 et 901 pages, avec pl. Mars, 190.

Analyse des documents historiques....... du département de la Sarthe, par M. Edgard Bilard. Le Mans, 1854, in-4° de VII-244 pages. Mars, 192.

Histoire de la ville et des évêques de Béziers, par E. Sabatier. Béziers et Paris. 1854, in-8° de III-495 pages, avec pl. Avril, 254.

Recueil de chroniques de Touraine, publié par André Salmon. Tours et Paris. 1854, in-8° de CLII-491 pages. Avril, 252.

Histoire du château et du bourg de Blandy-en-Brie, par M. A. H. Taillandier. Paris, 1854, in-8° de VII-205 pages. Avril, 250.

Histoire de la municipalité de Cambrai depuis 1789..... par Eugene Bouly. Cambrai et Paris, 2 vol. in-8° de XII-452 et 495 pages. Novembre, 724.

Histoire de Beaune..... par M. Rossignol. Beaune et Paris, 1854, in-8° de VIII-515 pages, avec 20 planches. Novembre, 725.

Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier (1515-1536), publié par Ludovic Lalanne. Paris, 1854, in-8° de XX-494 pages. Avril, 251.

Histoire de Paris... par A. J. Meindre, tome Ier. Paris, 1854, in-8° de 454 pages. Avril, 254.

4. Histoire d'Europe, d'Asie, etc.

Charles-Quint; son abdication, sa retraite, son séjour et sa mort au monastère de Yuste. — 6° article de M. Mignet, janvier, 1-29 (voir, pour les précédents articles, les cahiers de novembre et décembre 1852, et de janvier, mars et avril 1853). — 7° article, février, 65-86. — 8° et dernier article, mars, 143-172. — Paris, 1854, in-8° de XV-464 pages. Juillet, 454.

Rome ancienne depuis sa fondation jusqu'à la chute de l'empire. — Rome moderne depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours... par Mary-Lafon. Paris, 1853, 2 vol. in-8° de VI-394-446 pages, avec cartes, plan et figures. Janvier, 58.

Recherches sur l'ancien comté de Gronsveld, sur l'ancien comté de Kessel. — Notice historique sur les anciens seigneurs de Stein et de Pitersheim... par J. W (Wolters). Gand, 1854, 3 vol. in-8° de 255, 128 et 182 pages avec planches. Novembre, 726.

5. Histoire littéraire, Bibliographie.

Catalogue méthodique de la bibliothèque communale d'Amiens... Amiens et Paris, 1853, 1854, 2 vol. in-8° de 576 et 646 pages. Novembre, 725.

Paléographie des chartes et des manuscrits du XI° au XVI° siècle... par L.-Alph. Chassant, 4° édition. Évreux et Paris, 1854, in-12 de XI-156 pages. Novembre, 725.

Michaelis Attaliotæ historia. Opus a Wladimiro Bruneto de Presle inventum, descriptum, correctum, recognovit Immanuel Bekkerus Bonnæ, 1853, XII-336 pages in-8°. Novembre, 726.

Etymologisches... von Friedrich Diez (Dictionnaire étymologique des langues romanes). Bonn et Paris, 1853, 782-xxvi pages in-8°. Janvier, 62.

Dictionnaire des manuscrits... par M. X... publié par M. l'abbé Migne. Au Petit-Montrouge, 1854, 2 vol. in-4° de 1444 et 1803 pages. Juillet, 455.

Guillaume d'Orange, chansons de geste des XI° et XII° siècles, publiées... par M. W. J. A. Jonckbloet. La Haye et Paris, 1854, 2 vol. in-8° de 427 et 318 pages. Novembre, 727.

6. Archéologie

Histoire de l'harmonie au moyen âge... par M. de Coussemaker, 1 vol. in-4°, 1852. — 2° article de M. Vitet, février, 67-97 (voir, pour le premier article, décembre 1853). — 3° article, juin, 338-353. — 4° article, septembre, 574-590. — 5° et dernier article, octobre, 626-640.

Notice sur les fouilles de Cumes. — 1er article de M. Raoul-Rochette, mars, 129-143.

Franc. Carellii numorum Italiæ veteris tabulas CCII edidit Cœlest. Cavedonius... Lips. MDCCCL, in-4° max. — 2° article de M. Raoul-Rochette, avril, 231-249 (voir, pour le 1er article, juin 1852). — 3° article, mai, 298-319.

Illustrazione di due degli antichi dipinti trovati negli scavi di Via Graziosa, discorso di P. Matranga. Roma, 1852, in-4°. — 1er article de M. Raoul-Rochette, juin, 321-338. — 2° et dernier article, août, 470-483.

Handbuch der Römischen Epigraphik, etc., Manuel de l'épigraphie romaine. 2° volume : Introduction à la connaissance des inscriptions romaines, par M. Charles Zell. Heidelberg, 1852, in-8° de VIII-385 p. — 1er article de M. Hase, janvier 29-36. — 2° et dernier article, février, 98-106.

Inscriptiones regni Neapolitani. Edidit Theodorus Mommsen. Lipsiæ, MDCCCLII, Neapoli, in-f° XIV-486 et 40 pages. — 1er article de M. Hase, septembre 547-557. — 2° article, novembre, 677-687.

L'acropole d'Athènes, par E. Beulé, tome Ier. Paris, 1853, in-8° de IV-364 pages avec quatre planches. Mars, 186.

Repertorio, ossia descrizione e tassa delle monete di città antiche comprese nell' attuale regno delle due Sicilie al di quà del Faro, par Gennaro Riccio. Napoli, 1852, in-4°, VII-112-17 pages, 2 planches. Janvier, 63.

Recherches numismatiques concernant principalement les médailles celtibériennes, par Gust. Dan. de Lorichs, tome Ier. Paris, 1854, grand in-4° de 248 pages, avec 81 planches. Mars, 188.

Découverte d'une ville gallo-romaine, dite Laudunum... par MM. Mignard et Lucien Coutant. Paris, 1854, in-8° de 83 pages. Août, 520.

Catalogue des monnaies byzantines qui composent la collection de M. Soleirol. Metz, 1854, in-8° de 326 pages. Avril, 253.

Bulletin monumental, ou collection de mémoires ou de renseignements sur la statistique monumentale de la France... par M. de Caumont. 2° série, tome IX (XIX° vol. de la collection). Caen et Paris, 1853, in-8° de 679 pages, avec gravures sur bois. Mars, 190.

3° PHILOSOPHIE, SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. (Jurisprudence, théologie.)

Examen d'écrits concernant la baguette divinatoire, le pendule dit explorateur et les tables tournantes, avec l'explication d'un grand nombre de faits exposés dans ces écrits. — 4° article de M. Chevreul, janvier, 36-47 (voir, pour les précédents articles, les cahiers d'octobre, novembre et décembre 1853). — 5° article, mars, 172-

185. — 6ᵉ article, avril, 216-231. — 7ᵉ article, mai, 286-297. — 8ᵉ article, juillet, 427-453.

Patrum nova bibliotheca. Romæ, 1852-1853, 6 vol. in-4°. — Novæ Patrum bibliothecæ tomus secundus, continens S. Cyrilli Alexandrini commentarium, etc... — Tomus tertius continens S. Cyrilli Alex. commentarios, etc... — Tomus quartus. S. Gregorii Nysseni, Eusebii Cæsariensis, etc..., nova scripta, etc. — 2ᵉ article de M. Miller, juin, 370-385 (voir, pour le premier article, septembre 1853).

Lettres sur Bossuet à un homme d'État, par M. Poujoulat. Paris, 1854, in-8° de 1-503 pages. Juin, 587.

Réfutation inédite de Spinosa par Leibnitz... par A. Foucher de Careil. Paris, 1854, in-8° de CVI-77 pages. Mars, 187.

Histoire de la philosophie cartésienne, par Francisque Bouillier. Lyon et Paris, 1854, 2 vol. in-8° de 616-660 pages. Avril, 252.

Dante hérétique, révolutionnaire et socialiste... par E. Aroux. Paris, 1854, in-8° de XVI-472 pages. Janvier, 59.

Die unter Xenophon's Namen... (De l'écrit sur la république des Lacédémoniens attribué à Xénophon, et du discours d'Isocrate intitulé Panathénaïque, dans leurs rapports réciproques) par Rud. Lehmann. Greifswald, 1853; Paris, in-4° de 121 pages. Janvier, 63.

Histoire de la souveraineté... par Alfred Sudre. Paris, 1854, in-8° de VIII-564 pages. Novembre, 723.

Œuvres sociales de W. E. Channing, traduites de l'anglais... par M. Ed. Laboulaye. Paris, 1853-1854, in-18 de LXV-312 pages. Janvier, 61. Mars, 188.

Histoire de la politique commerciale de la France... par Charles Gouraud. Batignolles et Paris, 1854, 2 vol. in-8° de 388 et 459 pages. Juin, 388.

Étude de l'homme, par M. de Latena. Paris, 1854, in-8° de XXIV-525 pages. Mars, 187.

Essai sur l'inégalité des races humaines, par M. A. de Gobineau. Tom. I et II. Paris, 1853, 2 vol. in-8° de XI-492 et 512 pages. Mars, 188.

Mémorial du dépôt général de la guerre. Tome IX... 3ᵉ partie, par E. Scytier. Paris, in-4° de 549 pages. Avril, 253.

Histoire de la Chambre des comptes de Bretagne, par M. H. de Fourmont. Nantes, 1854, in-8° de VI-446 pages. Novembre, 725.

Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, par Léonce de Lavergne. Paris, 1854, in-8° de VIII-486 pages. Avril, 253.

Histoire de la rivalité et du protectorat des Églises chrétiennes en Orient, par M. César Famin. Paris, 1854, in-8° de 532 pages. Avril, 255.

Ueber die prætorischen... (sur la stipulation judiciaire prétoricienne, considérée surtout dans ses rapports avec la stipulatio judicatum solvi) par J. Th. Shirmer. Greifswald, 1853, et Paris, in-8° de IV-200 pages. Janvier, 63.

Ueber... (sur l'origine historique du droit; critique de l'école historique) par G. Lenz. Greifswald, 1853, et Paris, in-8° de VIII-350 pages. Janvier, 63.

L'Imitation de Jésus-Christ fidèlement traduite du latin, par Michel de Marillac... édition nouvelle... par V. F. de Sacy. Paris, 1854, XVI-491 pages, petit in-8°. Janvier, 58. Avril, 255.

La Cité de Dieu de saint Augustin, traduction nouvelle, par L. Moreau, 2ᵉ édition. Paris, 1854, 3 vol. in-12 de XV-536-591-568 pages. Janvier, 61.

S. Thomæ Aquinatis de veritate catholicæ... ediderunt P. C. Roux-Lavergne, E. d'Ysalguier, E. Germer-Durandi, t. I, Nemausi, 1853. Janvier, 61

De la religion du nord de la France avant le christianisme, par Louis de Baecker. Lille et Paris, 1854, in-8° de xv-353 pages. Avril, 253.

Symbolik... (Symbolique des confessions chrétiennes et des sectes religieuses) par M. Baier. Greifswald, 1854, et Paris, in-8° de x-252 pages. Janvier, 63.

4° SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES. (Arts.)

De la découverte de la circulation du sang, à propos du livre de M. Bianchi-Giovani sur Sarpi. — 2° et dernier article de M. Flourens, avril, 193-202 (voir, pour le 1er article, octobre, 1853).

Delle dottrine, etc., ou des doctrines sur la structure et sur les fonctions du cœur et des artères, que Guillaume Harvey apprit pour la première fois, à Padoue, d'Eustachio Rudio, et qui l'amenèrent directement à étudier, connaître et démontrer la circulation du sang, par Gio. Maria Zecchinelli. — Article de M. Flourens, novembre, 665-677.

Epistolæ Caroli a Linné ad Bernardum de Jussieu ineditæ... Curante Adriano de Jussieu... (Tom. V, ser. nov.) Cantabrigiæ Nov. Angl. 1854. — Article de M. Flourens, décembre, 729-741.

Leonhard Euler's Theorie... (L. Euler, Théorie du mouvement des corps solides et rigides, avec des remarques et des éclaircissements) par J. Ph. Wolfers. Greifswald, 1853, et Paris, deux parties avec figures, x-46-63 pages. Janvier, 63.

Œuvres complètes de François Arago... publiées par M. J. A. Barral, tome Ier. Paris, 1854, in-8° de xxxii-638 pages. Avril, 253.

De quelques points des sciences dans l'antiquité (physique, métrique et musique), par B. Jullien. Paris, 1854, in-8° de viii-512 pages. Janvier, 60.

Œuvres d'Oribase, texte grec... traduit... par les docteurs Bussemaker et Daremberg, tome II. Paris, 1854, in-8° de xii-924 pages. Mars, 187.

Traité de la science médicale, histoire et dogmes... par le docteur Ed. Aubert. Paris, 1853, in-8° de xvi-644 pages. Janvier, 59.

Études sur le traité de médecine d'Abou-Djafar Ah'mad, intitulé Zad-al-moçafir «la Provision du voyageur,» par G. Dugat. Paris, 1853, in-8° de 67 pages. Janvier, 61.

De la météorologie dans ses rapport avec la science de l'homme et principalement avec la médecine et l'hygiène publique, par P. Froissac. Paris, 1854, 2 vol. in-8° de 508 et 520 pages. Janvier, 60.

Carte physique et météorologique du globe terrestre... par le docteur Boudin. Paris, 1853, 2° éd. grand in-plano. Janvier, 61.

Annales de l'observatoire physique central de Russie... par A. T. Kupffer, année 1850. Saint-Pétersbourg, 1853, in-8° de 807 pages. Novembre, 727.

Notice sur les émaux, bijoux et objets divers, exposés dans les galeries du musée du Louvre, par M. de Laborde. Paris, 1853, in-8° de x-548 pages. Mars, 191.

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture..., par MM. L. Dussieux, E. Soulié, Ph. de Chennevières, Paul Mantz, A. de Montaiglon. Paris, 1854, in-8° de viii-480 pages. Mars, 191.

Traité des arts céramiques... par Alex. Brongniart. Paris, 1854, 2 vol. in-8° de xxxii-694, 762 pages, avec un atlas. Novembre, 723.

Des types et des manières des maîtres graveurs... par Jules Renouvier. Montpellier et Paris, 2 vol. in-4° de vii-115 et 224 pages. Novembre, 724.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

